BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

47764

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 102

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

42e ANNÉE. — TOME 102e DE LA COLLECTION

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1905

P805
ET81

PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

ACADÉMIE DE QUÉBEC
CHEMIN STE-FOY
QUÉBEC

LIBRARY
APR
20
1981
UNIVERSITY OF TORONTO
AP
20
E8
t. 102

BIBLIOTHEQUE - ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

SAINTE-BEUVE CRITIQUE

LE GENRE ET L'HOMME

A PROPOS DE SON CENTENAIRE[1]

Que la critique tienne le second rang en littérature, les aveux de Sainte-Beuve suffiraient à le prouver. Dès 1840, il l'envisage comme « le radeau après le navire », comme « la seconde face et le second temps nécessaire de la plupart des esprits, un pis aller honorable, s'ils savent n'en pas faire fi, et comprendre que c'est un progrès. Il faut, tôt au tard, bon gré mal gré, y consentir : la critique hérite finalement en nous de nos autres qualités plus superbes ou plus naïves, de nos erreurs, de nos succès caressés ; de nos échecs mieux compris[2]. »

L'entendez-vous se prêcher à lui-même la sagesse ? Mais combien elle lui coûte ! Comme il résiste et se débat avant d'abandonner la poésie, le roman, la littérature dite créatrice, le navire qui portait sa fortune, et de se réfugier définitivement sur le radeau ! Ce n'est pas trop de vingt-cinq ans pour l'y résoudre, et, la chose faite ou à peu près, il n'en dissimule pas l'amertume. Je suis « passé à l'état d'intelligence critique, et assiste avec un œil contristé à la mort de mon cœur. L'intelligence luit sur ce cimetière comme une lune morte[3]. » Or, on le comprend assez bien.

En rigueur d'exactitude, l'homme se flatte quand il se décerne à lui-même le titre de créateur. Donner l'être n'appartient qu'à Dieu ; ni le talent n'a ce privilège, ni le génie même, qui n'est qu'une transcendance moralement appréciable du talent. Associer, combiner les êtres sortis de la main créatrice, constater leurs rapports vrais, leur prêter même des relations imaginaires, mais vraisemblables, c'est-

1. Conclusion d'une étude d'ensemble : *Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales*, t. III (sous presse).
2. *Portraits contemporains*, t. IV, p. 486.
3. *Correspondance*, t. I, p. 130.

à-dire conformes aux lois essentielles posées par Dieu : c'est tout l'effort du talent, du génie, c'est toute leur gloire. Ils sont auteurs parce qu'ils augmentent et enrichissent le patrimoine de l'esprit, de l'âme. Appelez-les même créateurs : entendue au vrai, l'hyperbole peut être inoffensive ; elle se justifie par une ressemblance infiniment lointaine avec l'œuvre de Dieu. Une doctrine exacte supérieurement établie et illustrée, une médaille historique frappée de main de maître, un type d'invention fixé avec éclat dans un poème, un drame, un roman : ce sont là comme autant d'êtres nouveaux qui se révèlent à la foule ; ce sont du moins autant de forces durables agissant sur elle, et dont elle reste maîtresse de se rajeunir l'impression. Ainsi le philosophe, le moraliste, l'historien ont-ils quelque droit au nom toujours hyperbolique de créateurs. Le critique, lui, n'y saurait prétendre au même titre ; *Athalie* ou l'*Oraison funèbre de Condé* l'emporteront toujours sur la meilleure analyse qu'on en pourra faire ; il y aura toujours plus de puissance et d'honneur à remuer l'âme qu'à bien dire par où on la remue, à produire des chefs-d'œuvre qu'à les juger.

Et malgré tout, la part du critique reste belle. A regarder la naturelle hiérarchie des genres, il le cède à l'orateur, au poète, à l'historien, au moraliste, au philosophe ; mais qui lui défend d'attirer tous les genres au sien et de les y introduire ? Tout en restant critique et sans empiétement d'aucune sorte, qui l'empêche d'être philosophe, moraliste, historien, poète, orateur, c'est-à-dire au moins éloquent ? Il le peut : disons plus, il le doit, pour remplir l'étendue vraie de son rôle. Dieu merci, le temps est passé des Chapelain, des d'Aubignac, le temps où, dans l'œuvre littéraire, on voyait surtout le métier ; où, sauf quelques remarques de pur bon sens, le critique pensait tout faire de mesurer l'œuvre nouvelle d'après Aristote et les humanistes, ses commentateurs, de la confronter avec des modèles dont il fallait prendre non pas l'esprit, mais le geste et le costume. Du chaos où nous a jetés le romantisme, une grande vérité surnage au moins : c'est que l'œuvre littéraire est, avant tout, œuvre d'âme ; qu'elle vaut comme l'âme qu'elle exprime, et comme l'action qu'elle a sur l'âme du lecteur.

Comment la bien juger si l'on ne sait l'âme à fond ? Encore faut-il beaucoup d'autres connaissances. La littérature touche à tout, parle de tout : religion, philosophie, histoire ; et à moins de posséder suffisamment tout cela, comment prononcer qu'elle en parle bien ? Qui s'établit juge habituel des ouvrages, qui met enseigne de critique, doit donc savoir, avec l'âme, la vie, le monde, Dieu, sans lequel rien ne s'explique assez. Il lui faut être, et à toute heure, psychologue, moraliste, philosophe, souvent historien ; et non seulement pour ne pas rester muet devant un livre historique, mais pour situer dans leur temps et dans leur milieu les œuvres d'invention et de poésie, pour éclairer les littératures par les civilisations et les mœurs, les œuvres individuelles par la biographie des ouvriers. Dans nos sociétés chrétiennes, et parce que, malgré qu'on en ait, la religion se mêle à tout, quels services ne rendrait pas au critique, même incroyant, une théologie exacte, j'entends cette théologie élémentaire qui est le catéchisme bien compris et bien su ! Historien, philosophe, théologien par nécessité d'office, accordons encore au critique la liberté d'être artiste, poète, ou plutôt refusons-lui celle de ne l'être point. S'il n'avait dans l'âme un rayon d'art et de poésie, comment saurait-il comprendre et goûter les poètes ou artistes qu'il nous présente, s'ajuster à eux, entrer en eux, vibrer à leur unisson ? Saurait-il écrire seulement ? Ou lui en donnerons-nous dispense ? Le voilà donc obligé d'être, bien qu'avec une puissance moindre, tout ce que sont les *créateurs* dont il n'atteindra pas la gloire. C'est là proprement la sienne, et pas du tout méprisable. Je conçois qu'un génie ne déroge pas en s'abaissant à la critique ; je ne vois pas même bien pourquoi un critique de profession ne pourrait monter çà et là jusqu'au génie.

Sans essayer une théorie complète du genre, il est bon d'en rappeler les grands devoirs. Le métier veut de larges connaissances, des aptitudes riches, souples, quasi universelles ; mais il veut surtout du caractère et des principes. D'aucuns ont appelé la critique un sacerdoce. Hyperbole ridicule. Du moins, est-elle une sorte de magistrature, ce qui lui impose l'équité. Donc point de prétentions personnelles, de respect humain, de jalousie ; le juge littéraire est

probe, désintéressé, consciencieux, impartial au sens légitime du mot, serviteur convaincu et passionné du vrai, n'épargnant ni sa peine à le trouver, ni ses intérêts pour le dire. Par ailleurs, le moyen de concevoir une juridiction sans code, une critique sans principes ? Je le sais trop, en ce temps de scepticisme, de profonde et lamentable faiblesse mentale, plusieurs la conçoivent comme telle, et s'essayent à la faire telle. Celui-ci prétend se borner à comprendre les écrivains, à les pénétrer jusqu'à s'identifier avec eux, puis à nous les montrer au vrai, nous laissant maîtres d'en penser ce qu'il nous plaira, mais surtout de n'en penser rien, car enfin, de quel droit, d'après quelles règles en penserions-nous quelque chose ? Cet autre entend nous communiquer purement et simplement ses impressions personnelles et nous avertit, au besoin, de n'y tenir pas plus qu'il n'y tient lui-même. A ce compte, nous lui répondrions volontiers : Qui vous les demande, et que nous importe ? Un troisième s'aventure à dresser le catalogue raisonné des talents, il les range en séries, en groupes, en familles ; il se hausse jusqu'à la nomenclature méthodique, effort suprême, dernier amusement, dernier leurre d'une intelligence qui peut connaître beaucoup, mais qui ne sait rien, parce qu'elle n'a pas de principes, et ne veut pas en avoir. Chez qui fait profession de discourir sur les ouvrages d'esprit, il y a là tout ensemble, et un humiliant aveu d'impuissance, et une prétention paradoxale à réaliser l'impossible, une gageure insoutenable contre la force des mots et celle des choses. Non, le plus flottant, le plus insouciant des impressionnistes se moque, s'il prétend me laisser libre de mes impressions. Pourquoi donc me dire les siennes, sinon pour me les faire partager ? Non, quand vous avez photographié la manière d'un auteur ; quand vous me l'avez même *expliquée* par certaines causes prochaines et légères ; quand vous avez classé un talent parmi ses analogues, à la façon d'une plante dans un herbier ou d'un insecte sous une vitrine, vous n'avez satisfait ni aux exigences de mon esprit, ni au titre même de critique, à l'idée qu'il représente. Scepticisme et critique s'excluent comme incompatibles ; critiquer veut dire juger ou ne veut rien dire du tout. Et nous vous demanderons toujours : cette ma-

nière, que vous me décrivez si joliment, est-elle légitime; ce talent, de bon aloi; cette œuvre, conforme aux lois profondes de l'art, qui sont ni plus ni moins celles des choses, de l'âme, de la vie? Si vous n'en savez rien; si vous n'admettez point que ces lois régissent la littérature comme tout le reste; si leur existence même vous fait doute; si leur nom seul vous porte à sourire; ayez — pourquoi non? — tout l'esprit, toute la grâce, toute l'érudition du monde : vous ne serez jamais un critique, vous ne serez qu'un amuseur, un amuseur de la foule et de vous-même; au fond, un impuissant par ignorance et un désespéré. Dès lors il pourra nous arriver quelquefois de suivre en souriant vos jeux, vos caprices, votre élégante voltige; mais ce ne sera jamais qu'à nos heures de grand loisir, et peut-être de respect moindre envers nous-mêmes.

Qu'on ne s'étonne pas de ces paroles, qu'on ne s'en offense pas. Je n'écris ces mots que pour rappeler le lecteur chrétien et digne à ce respect dont l'oubli pratique est si facile, pour le prémunir contre l'éblouissement du scepticisme amusant et spirituel. A ce compte, ne faut-il pas lui faire entendre la note franche et vive de l'éternel bon sens humain et français?

Voilà, d'ailleurs, qui nous permet, à nous, de juger quel critique fut Sainte-Beuve. Ne remontons pas à l'origine; laissons à de moins pressés l'histoire de ses tâtonnements laborieux, de ses vingt ans et plus de formation, depuis les débuts du *Globe* jusqu'à l'entrée au *Constitutionnel*[1]. Envisageons surtout ses *Lundis* et *Nouveaux Lundis* : c'est le prendre dans son automne magnifique, dans la maturité plénière de son talent.

Talent hors de pair, habileté consommée; à ne regarder qu'elle, Sainte-Beuve est, et reste le prince du genre au dix-neuvième siècle; aussi bien n'a-t-il pas de prédécesseur qui l'égale. Et d'abord, il le doit à son style, parfois pénible et contourné tout d'abord, mais devenu plus tard merveilleusement ferme et souple; empreint de cette poésie sobre qui est d'ailleurs commandée, çà et là, par les objets mêmes dont il lui faut vous entretenir. Depuis 1850, L. Veuillot est, à

1. Cette histoire a été copieusement faite par M. Michaut, *Sainte-Beuve avant les « Lundis »*. Paris, Fribourg, 1904.

mon gré, le premier de nos prosateurs, et Sainte-Beuve le second. De part et d'autre, même science de la langue, même adresse à la manier; mais tant vaut l'âme, tant vaut définitivement le style; entre ces deux maîtres la grande différence est là.

Du reste, l'homme qui possède et manie le français à la façon d'un Veuillot ou d'un Sainte-Beuve, n'écrit pas seulement d'un style coulant et ferme tout ensemble, facile, agréable à première vue, et solide, résistant à la lecture réfléchie. Comme il sait — chose rare — le sens précis, la valeur exacte des mots, c'est-à-dire des idées, il dose ou nuance à volonté l'éloge et le blâme, atténuant l'un, voilant l'autre, ne disant jamais que ce qu'il lui plaît de dire, gouvernant sa parole et ne se laissant pas mener par elle, comme un mauvais cavalier par son cheval. Qualité partout précieuse, mais indispensable à un juge ordinaire des écrits. Il est piquant d'entendre Veuillot lui-même la reconnaître à Sainte-Beuve et la donner en exemple à un confrère en critique, Armand de Pontmartin[1]. Le fin causeur du samedi n'ignorait certes pas cet art, cette diplomatie loyale; mais, au gré du journaliste, son extrême indulgence l'empêchait d'en user assez bien pour caresser de la verge tel et tel, qui le méritaient fort. Et Veuillot de lui analyser une page où, avec une aménité parfaite, Sainte-Beuve réduit, pour ne pas dire exécute, un autre critique, Jules Janin. Sainte-Beuve commenté par Veuillot, quatre hommes d'esprit, dont deux en morigènent deux autres : c'est là une rencontre piquante, mais plus encore une excellente leçon. Vous y voyez ce que gagne un critique à savoir la langue, et Veuillot est recevable quand il atteste que Sainte-Beuve la sait bien.

Écrivain hors ligne, l'auteur des *Lundis* a encore de belles parties du grand et parfait critique : la sagacité, la finesse, le goût, ce goût trop peu raisonné, nous le dirons, trop peu fondé en principes, mais si vite et si profondément fixé par une forte discipline première et une longue habitude aux bons auteurs. D'où vient que, dans les questions de pure littérature, et si nulle passion ne brouille ses vues, le juge

1. L. Veuillot, *Mélanges*, 2e série, t. II, p. 215.

est souvent exquis. Il a encore, et dans un haut degré, l'intelligence, le don de s'ajuster à ses personnages, de se livrer à leur influence, de penser et de sentir avec eux. Il n'est pas jusqu'aux grands hommes d'Église qu'il ne comprenne de la sorte et qui ne le transforment, pour ainsi dire, en eux-mêmes, dans les *Lundis* au moins, avant l'heure de l'irréligion déclarée, du parti pris haineux. Ainsi parlera-t-il admirablement de Bourdaloue, sauf à l'insulter plus tard. Don périlleux que cette assimilation facile : avec une égale fidélité, le miroir magique pourra bien refléter indifféremment toutes les images; don insuffisant, nous l'avons vu, et qui n'est pas, à beaucoup près, tout le critique ; mais enfin, don nécessaire, indispensable, et personne, je crois, ne l'a reçu plus large, ni plus largement exercé.

On a dit que Sainte-Beuve n'a pas, ou presque pas de méthode[1]. La preuve qu'on en donne est pour nous faire craindre que l'on ne commence d'altérer le sens du mot comme de tant d'autres. Qu'il n'ait pas de principes sûrs, de philosophie vraie, la chose est trop claire, et nous y viendrons bientôt. Du moins, a-t-il des procédés favoris, des habitudes pratiques et constantes ; lui-même s'en est expliqué d'ailleurs. Il aimait à confronter l'œuvre avec l'ouvrier, à étudier l'écrivain en lui-même et en ses entours : lieu natal, famille, éducation, doctrines, sentiments, moralité, train de vie, disciples, amis, adversaires, rien ne lui paraissait inutile à la parfaite intelligence de l'homme, non plus qu'elle-même à celle de l'auteur. « Tel arbre, tel fruit », disait-il, il s'appliquait à décrire l'arbre en naturaliste consciencieux[2]. Est-ce là une méthode ? Pourquoi non ? Incomplète, à la bonne heure ; sujette à inconvénients, à la minutie, par exemple, sinon aux commérages, soit ; entraînant, çà et là, trop loin le grand esprit qui nous en fait confidence, je l'avoue encore. Mais que voir dans ces entraînements, sinon l'excès, l'abus d'une méthode, en soi, excellente ? Et qu'est cette méthode même, sinon la psychologie, la biographie, l'histoire, entrant à

1. M. E. Faguet, *Politiques et moralistes au dix-neuvième siècle*, t. III, p. 208 *sqq*.

2. *Chateaubriand jugé par un ami intime en 1803.* (*Nouveaux Lundis*, t. III, p. 13 *sqq*.)

grands flots dans la critique littéraire? Et quoi de mieux, si la manière d'un écrivain représente au vrai le tour naturel et acquis de son âme, si le grand art d'écrire est autre chose qu'artifice et métier?

Louons Sainte-Beuve de l'avoir compris; confessons que la nature et la formation l'avaient excellemment doué ou muni pour l'emploi de critique. Tout l'y préparait, et, nous l'avons entendu nous le dire, l'emploi définitif profitait de tout, des expériences heureuses ou pénibles, des succès caressés, des revers mieux compris; l'emploi donnait place et jour aux qualités plus superbes ou plus naïves; il occupait et exploitait à son bénéfice le psychologue, l'historien, le poète qui, de fait, n'avaient pu se suffire et prospérer à eux seuls. Curieux, travailleur, docte, sagace, fin, habile, maître en fait de langue et de style, prince des critiques : que manquait-il à Sainte-Beuve pour remplir l'idée du genre et en atteindre la perfection?

Dans le train commun des choses, le talent n'a pas de pire ennemi que le caractère, et, ici, le caractère nous est connu. Heureux le critique, s'il n'eût fait que bénéficier de ses revers mieux compris. Mais il n'a pas le cœur assez haut pour oublier ses rancunes. Replié longtemps et comprimé par l'intérêt de sa renommée littéraire ou de ses relations mondaines, le jaloux se redresse dès qu'il pense n'avoir plus à craindre, il se soulage en se vengeant. Aussi devient-il récusable, ou tout au moins suspect, dès qu'il touche aux contemporains, aux plus illustres surtout, à Chateaubriand, à Lamartine, à Musset, à Cousin, à Villemain. S'il exalte plus volontiers les secondaires, est-ce uniquement par un goût de littérature tempérée et, pour ainsi dire, à mi-côte? N'est-ce pas aussi pour faire pièce aux hommes de premier rang? On l'a dit, et l'hypothèse, inexacte peut-être, ne semble pas gratuite ni téméraire. En tout, Sainte-Beuve aime l'exactitude matérielle; il sied de lui reconnaître les *scrupules* de l'érudit, le goût, la coquetterie du document complet, authentique; mais où est cette probité d'âme qui fait le juge intègre, équitable en toute occasion, à tout prix? Avant de la sacrifier aux passions antichrétiennes, il la laissait déjà fléchir à ses ressentiments, à ses jalousies de poète avorté, voire de galant malheu-

reux; son admirable esprit souffrait de son vilain caractère.

Et n'était-ce pas le caractère aussi qui l'avait fait sceptique? Nous savons de lui-même l'histoire de son âme, les viles faiblesses qui, de son propre aveu, détendent à la longue le ressort de l'intelligence comme celui de la volonté. Elles ont emporté son reste de foi et, avec lui, peu à peu, toutes les certitudes. Il est devenu sceptique dans son fond, sceptique à l'endroit de Dieu même, de l'âme, de la liberté, de la morale, de toutes les vérités premières. Il le laisse voir çà et là, plus ordinairement il le voile. Prudence politique, frayeur des palinodies trop éclatantes? Hypocrisie de bonne compagnie et de bon ton? Il peut y avoir un peu de tout cela dans sa manière; mais j'y verrais surtout, quant à moi, l'inévitable contradiction entre l'erreur acquise et le fond irréductible de nature, entre l'absence de doctrine précise, franche, absolue, et le pli profond que laissent à l'esprit les doctrines abandonnées. Où donc est le sceptique parfait, en tout conséquent avec lui-même? Sainte-Beuve ne croit plus nettement et fermement à rien; mais, de naissance, il avait le bon sens, il ne l'a point perdu tout entier; mais il garde l'empreinte de bien des certitudes, au moins naturelles, voire des vérités religieuses qu'il a suffisamment connues, qu'il a un temps aimées. Joignez-y la forte discipline classique, un fond de politesse, une certaine élévation et dignité d'esprit, sinon d'âme, l'instinct du beau, le goût formé et affiné de longue main, toutes choses qui démentent, chez lui comme chez d'autres, le scepticisme de désir, ou d'illusion voulue. Rien d'étrange, à ce compte, si ce nihiliste en doctrine nous apparaît spiritualiste, moral et moraliste dans nombre de ses jugements; s'il suppose, invoque, expose même avec son talent habituel, des vérités dont il a, pour lui-même, fait son deuil.

Mais ne vous y fiez guère. Sa morale est bien celle dont il attribuait à Pascal la paternité involontaire, « morale des honnêtes gens, morale du rez-de-chaussée »; faite d'habitudes, de compromis, d'expédients, de conventions sociales et de réminiscences chrétiennes; correcte, décente, payant de mine tant qu'il ne lui en coûte rien; mais perdant sa vigueur et son lustre même, dès que les intérêts sont en jeu. Avec cela, un homme bien appris n'a pas grand'peine à se

ACADEMIE DE QUÉBEC
CHEMIN STE-FOY
QUEBEC

montrer d'ordinaire assez vertueux en écritures; mais cette correction de pose et de toilette ne se soutient pas toujours, au moins pour les yeux clairvoyants. Et puis, n'a-t-on pas là, comme ressources, des notes rétrospectives, des chroniques anonymes, des cahiers posthumes, où l'âme se met à l'aise et se fait voir en déshabillé?

De fait, une manière de décorum, de goût instinctif, de tenue littéraire et sociale, donnant aux inattentifs l'illusion d'une conviction et d'une moralité : voilà ce qui restait à Sainte-Beuve, mais c'était tout. Un jour qu'il se sentait d'humeur à poser encore un peu en homme de principes, il écrivait (1869) : « Dans cette crise, il n'y a qu'une chose à faire pour ne point languir et croupir en décadence : passer vite et marcher ferme vers un ordre d'idées raisonnables, probables, enchaînées, qui donne des convictions à défaut de croyances... et prépare, chez nous, aux esprits neufs un point d'appui pour l'avenir. Il se crée lentement une morale et une justice, à base nouvelle, non moins solide que par le passé, plus solide même, parce qu'il n'y entrera rien des craintes puériles de l'enfance. Cessons donc le plus tôt possible d'être des enfants. Dans l'état de société où nous sommes, le salut et la virilité d'une nation sont là et pas ailleurs. » Lignes étranges! M. E. Faguet, à qui je les emprunte, ne veut pas même les croire sincères; il estime qu'en fait de doctrine, de justice et de morale, on reniait le passé sans rien attendre de l'avenir[1].

En tout cas, la négation est franche et semble importer seule : cessons d'être enfants, c'est-à-dire chrétiens. Pour le reste, marchons « vite » vers une doctrine, qui, d'ailleurs, « se forme lentement », et ne sera jamais que « probable ». Nous rencontrerons bientôt Renan et son premier ouvrage longtemps inédit : *l'Avenir de la science*; or, nous venons d'en lire le sommaire; Sainte-Beuve nous a résumé, par avance et comme de génie, les cinq cents pages qui ne devaient paraître que vingt ans après sa mort[2].

Déficit intellectuel et moral, scepticisme et rancune, grandes

1. *Politiques et moralistes au dix-neuvième siècle*, t. III, p. 232, 233.
2. *L'Avenir de la science* fut publié en 1890.

ruines dans l'esprit, médiocre noblesse d'âme : double et grave échec à la perfection du critique, à son excellence professionnelle. Dans ces conditions, l'équité est compromise; l'habileté, la diplomatie du style risquent de devenir perfides et méchantes; la curiosité se tourne en dilettantisme; le goût du fait exact — goût toujours louable en soi — domine jusqu'à le remplacer celui des vérités générales et supérieures; on se croit savant parce qu'on est docte; on se croit probe parce qu'on vérifie avec soin les textes et les dates; mais c'est coquetterie d'esprit et non loyauté de conscience, point d'honneur d'artiste et non scrupule d'honnête homme. Et d'ailleurs, ces textes si authentiques, si bien vérifiés, n'y a-t-il pas un art de les faire mentir? A la tribune, on groupe les chiffres; en critique ou en histoire, on groupe les documents; de part et d'autre, on force, pour ainsi dire, l'exactitude même à rendre témoignage contre la vérité.

En Sainte-Beuve, l'homme aura donc nui singulièrement à l'artiste. Et quelle a été, quelle devait être l'influence de cette longue judicature exercée sur les auteurs et les ouvrages, de cette critique servie par de si beaux talents et compromise par de si graves défauts? Si je répondais moi-même à la question, il se pourrait qu'on m'estimât sévère, prévenu, que sais-je? Peut-être aussi récuserait-on Pontmartin, — un adversaire et une victime, — quand il dit si justement d'ailleurs : « Par un singulier privilège, M. Sainte-Beuve a le secret de professer et de pratiquer la saine littérature, tout en faisant parfois ce qu'il faut pour assurer le triomphe de la mauvaise[1]. » Laissons donc parler deux juges que l'on ne taxera point d'intransigeance, de pharisaïsme clérical. M. Lanson ne voit en Sainte-Beuve qu'un curieux, qu'un dilettante, incapable d'idées générales et scientifiques, passionnément attentif au jeu des âmes et n'y cherchant que son plaisir; au total, un critique vain et stérile[2]. M. E. Faguet passe outre; il le peint malfaisant. « Sainte-Beuve a comme distilé et insinué, goutte à goutte, semaine par semaine, pendant trente ans, une sorte de positivisme froid, de scep-

1. *Les Semaines littéraires*, p. 220.
2. G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, p. 1024-1026.

ticisme doux et de désenchantement tranquille. Il a glacé peu à peu son siècle qu'il a trouvé en ébullition. Il a dissipé d'une main lente, très active, mais qui semblait presque nonchalante, toutes les illusions, toutes les espérances et toutes les fois. C'était un travail long, minutieux, précautionné et presque respectueux, mais obstiné, contre les anciennes croyances et aussi les croyances nouvelles : christianisme, progrès, perfectibilité, optimisme, confiance de l'homme en Dieu, confiance de l'homme en soi... Il a aidé à naître ainsi une école de scepticisme, où de plus grands que lui, comme Renan[1], ont fini par se trouver doucement et mollement enveloppés. L'école sceptique du milieu du dix-neuvième siècle, si particulière, composée, non plus comme les autres, d'esprits nonchalants et légers, mais de laborieux, d'énergiques et de tristes, a été élevée et nourrie par Sainte-Beuve[2]. »

Je ne me sens ni le droit ni l'envie de contredire ces jugements.

G. LONGHAYE.

1. Cette supériorité de Renan me paraît, je l'avoue, fort discutable, mais entre les deux hommes, je vois, avec des différences marquées, un grand et fâcheux rapport : le dilettantisme égoïste, chose dont il est difficile de leur savoir gré. L'un et l'autre, au fond, n'ont voulu que jouir d'eux-mêmes, quoi qu'il pût en advenir de leurs lecteurs. Le second, Renan, y a mis plus de poésie, mais surtout de légèreté, d'impertinence, de mépris pour l'intelligence humaine. S'il l'emporte sur Sainte-Beuve, c'est par là ; mas il lui doit reconnaissance comme à un précurseur, à un maître.

2. *Politiques et moralistes au dix-neuvième siècle*, t. III, p. 232, 233.

PIE VII

ET LES

ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS[1]

De toutes les conditions mises au sacre de l'empereur, aucune ne tenait peut-être au cœur du pape comme celle qui regardait les évêques constitutionnels. Pour aucune, le gouvernement français ne fut aussi résolu à discuter les limites de ses engagements ; et, par une sorte de contradiction, le moment venu de faire honneur à sa parole, en aucune, il ne se montra plus facile à seconder les vues du Saint-Père. Si l'on obtint quelque chose des jureurs, en 1804, ce fut par le concours des deux puissances.

Le récit d'Haussonville et les *Mémoires* de Consalvi donnent une impression tout opposée. Tous deux sont inexacts et fort incomplets. Theiner, qui plaide contre eux pour Napoléon, n'est pas un guide plus sûr. Il y a là, semble-t-il, une raison décisive pour présenter ici la question dans son ensemble : sachant exactement en quelles circonstances douze intrus furent mis, après le Concordat, à la tête d'un diocèse, on comprendra mieux leur attitude en 1804; l'on sera plus à même de juger la conduite de tous ceux qui eurent à s'occuper de ces incorrigibles.

Le profit vaut la peine qu'il faudra prendre pour remonter de l'affaire du sacre jusqu'en 1802. Ce retour en arrière sera, d'ailleurs, aussi rapide que possible.

I

Qu'est-ce que Bonaparte confia de ses intentions sur les constitutionnels à l'évêque de Verceil, au lendemain de Ma-

1. Cf. *Etudes*, 20 décembre 1904 : *le Sacre de l'empereur*.

rengo? Nous ne pouvons le savoir avec précision : la lettre de Martiniana à Pie VII est trop sommaire sur ce point[1].

Quoi qu'il en soit, dès le début de la négociation du Concordat, la théorie du premier consul est nettement établie. Talleyrand l'expose à Bernier sans ambages : dans la « formation de la hiérarchie » le gouvernement n'admettra aucune « distinction » entre assermentés et insermentés ; la « paix politique » ne saurait avoir « d'autres bases que l'oubli de toutes les anciennes dissidences » ; la « paix religieuse » demande « la réunion de toutes les consciences » sous l'autorité « bienveillante et paternelle » du Saint-Père[2]. Lorsqu'il parle de la sorte, le ministre des affaires étrangères ne fait pas un plaidoyer personnel, importuné qu'il serait par les tristes souvenirs de 1790. Bonaparte lui-même ne s'exprime pas autrement avec Spina ; c'est par là qu'il justifie son dessein de réserver aux jureurs quelques évêchés[3].

Consalvi n'oublia point cette grave confidence des premiers jours. Aussi, quand il vint à Paris, prit-il les précautions les plus savantes pour arriver à ce que le mot « titulaire », dans l'article 3 de la convention, ne pût regarder, en aucune manière, les constitutionnels[4].

Mais cette concession sur le passé n'indiquait pas que le gouvernement eût rien changé à ses projets pour l'avenir. Cinq jours après la signature du Concordat, Bonaparte déclara à Consalvi qu'il nommerait « sept ou huit » jureurs ; ceux-ci ne pourraient plus être regardés comme intrus, du moment qu'ils accepteraient la convention qui venait de rapprocher les deux puissances ; tout reniement du passé qu'on imposerait aux assermentés serait odieux et déshonorant ; s'il fallait, de quelque façon, les réconcilier avec l'Église, avant de leur confier des diocèses, ce devait être sans rétractation[5]. Les objections du cardinal n'ébranlèrent pas le consul. Mais elles lui firent sentir que son idée ne triomphe-

1. Cf. Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, etc., t. III, p. 538 ; t. V, p. 595.

2. *Ibid.*, t. I, p. 167, Talleyrand à Bernier, 26 décembre 1800.

3. *Ibid.*, p. 276, Spina à Consalvi, 9 janvier 1801.

4. *Ibid.*, t. III, p. 136, Schiarimenti, 6 juillet ; p. 168, Schiarimenti, 16 juillet.

5. *Ibid.*, p. 293, Consalvi à Doria, 24 juillet.

rait pas sans peine ; et il en demeurait préoccupé. Par deux fois, le jour même de l'audience accordée à Consalvi, il écrivit à Joseph Bonaparte pour lui ordonner de voir le cardinal et de s'accorder avec lui sur cet « objet très essentiel à régler[1] ».

Ce règlement tant souhaité ne put avoir lieu. Dans une conférence assez longue, les plénipotentiaires qui avaient signé le Concordat échangèrent leurs vues; il en fut dressé un protocole ; comme on ne pouvait s'entendre, on convint d'attendre « les ordres ultérieurs du premier consul et le bref de Sa Sainteté à intervenir, pour aviser aux moyens de terminer une scission si regrettable [2] ».

Afin de mieux assurer ses avantages, le gouvernement aurait voulu que la minute des brefs concernant la démission des évêques fût rédigée à Paris. Le départ trop rapide de Consalvi ne le permit pas. Bernier fut chargé de rappeler à Rome les désirs du chef de l'État. Le document pontifical ne « doit respirer et peindre » que « des sentiments paternels ». Accepter le Concordat, voilà ce que l'on peut « uniquement » exiger des jureurs. Au surplus, rien n'empêchera le Saint-Siège « d'agir ensuite canoniquement » au for intérieur; le gouvernement n'a rien à y voir. Mais si Pie VII s'obstine à prescrire une « rétractation formelle », il doit s'attendre à une résistance inflexible [3].

Le pape était prêt à tous les moyens de conciliation légitimes.

Il avait signé un bref, adressé à ses « vénérables frères les archevêques et évêques de France en communion avec le Saint-Siège ». Il y faisait l'éloge de leur fidélité à l'Église romaine, et il exprimait l'espoir que leur « science » et leur « vertu » éminente les amèneraient tous à faire promptement cet abandon de leur charge pastorale qu'il réclamait d'eux, au nom de la paix[4].

Comment se conduire à l'égard des constitutionnels? A la rigueur, le titre de « frères » leur convenait aussi, puisqu'ils

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. III, p. 292, 293.
2. *Ibid.*, p. 291, Protocole du 22 juillet.
3. *Ibid.*, p. 317, Bernier à Consalvi, 31 juillet.
4. *Ibid.*, p. 376, Bref *Tam multa*, 15 août 1801.

étaient évêques par le caractère reçu au jour de leur sacre. La chancellerie romaine prépara donc un bref où Pie VII exhortait à se démettre ses « vénérables frères » les archevêques et évêques qui avaient gouverné des diocèses « sans l'institution du Siège apostolique ». Une seconde rédaction, moins flatteuse, ne leur donnait que le titre de « fils ». Enfin, dans une troisième formule, le Souverain Pontife gardait les distances avec plus de jalousie encore. Au lieu de parler lui-même aux rebelles qui avaient méconnu l'autorité de son prédécesseur, il donnait à Spina commission de leur notifier ses volontés. Le prélat devait les engager, au nom du pape, à « résigner leurs évêchés », à « s'abstenir de leurs fonctions d'ordre », à promettre « par écrit » une sincère « obéissance » aux « commandements » qui leur seraient transmis. Suivait un formulaire à souscrire[1]. Le choix, entre les trois textes était laissé à la prudence de Spina.

L'archevêque de Corinthe, pour les raisons que l'on devine, ne communiqua au gouvernement que la troisième rédaction. Lorsqu'il vit qu'elle était agréée, il s'empressa de brûler les deux autres et écrivit aux constitutionnels une lettre étudiée où il résumait brièvement la pièce pontificale ; celle-ci était jointe en copie certifiée[2].

L'accueil que le bref *Post multos* avait trouvé en haut lieu permettait toutes les espérances. Le pape ne demandait aux coupables que d'accepter *les jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France*. Cette formule était la plus adoucie que l'on pût trouver pour la rétractation nécessaire. Le consul en fit à Spina les compliments les plus flatteurs. Talleyrand s'en déclara satisfait. Bernier témoigna de la « vive » et heureuse « impression » partout produite par « l'esprit de charité » vraiment évangélique, dont débordait l'écrit venu de Rome. « Tant il est vrai, en thèse générale, concluait-il, que le meilleur moyen d'attirer ses ennemis est de les accabler par la douceur[3]. »

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. III, p. 381. Voir aussi Theiner, *Histoire des deux Concordats*, t. II, p. 71, 72.

2. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. IV, p. 124, Spina à Royer, 29 septembre.

3. *Ibid.*, t. III, p. 472, Spina à Consalvi, 28 août ; p. 484, Talleyrand au premier consul, 29 août ; p. 490, Spina à Consalvi, 1er septembre ; p. 498, Bernier à Consalvi, 10 septembre.

Les intrus allaient montrer, sur l'heure, qu'il ne leur plaisait point de se laisser « accabler par la douceur ».

Depuis le 29 juin, trente-quatre d'entre eux étaient réunis en concile national. Tandis que le Saint-Siège et le gouvernement de la République achevaient d'arrêter les moyens d'éteindre le schisme, ces pieux restaurateurs de l'Église primitive cherchaient, assez superbement, comment ils pourraient, sans renier leur serment de 1790, laisser la constitution civile du clergé descendre dans l'oubli, parmi les choses mortes. Le Concordat signé, leurs recherches devenaient inutiles et ridicules. Le premier consul leur donna l'ordre de se séparer. Ils obéirent avec le plus grand empressement, et, pour faire une fin, s'avisèrent d'envoyer à Bonaparte leurs hommages, leurs principes et leurs observations. Content de leurs « principes », Bonaparte les fit inviter à dîner par son ministre de l'intérieur, le chimiste Chaptal [1]. De leurs « observations » il retint celle où ils le mettaient en garde « contre les prétentions exagérées de la cour romaine ».

Or c'était à leurs yeux une « prétention exagérée de la cour romaine » que de leur notifier un bref sans l'attache du gouvernement [2]. C'en était une autre de ne les point traiter avec le même honneur que les évêques émigrés. C'en était une encore — et la plus intolérable — d'oser leur dire qu'ils étaient « séparés de l'unité de l'Église » et qu'ils devaient se soumettre aux « jugements du Saint-Siège sur les choses ecclésiastiques de France ». Autant que personne ils étaient catholiques ; n'avaient-ils pas fait, en plein concile national, la profession de foi de Pie IV ? Quant à accepter les brefs de Pie VI, jamais on ne pourrait les y contraindre. Ce serait « trahir la patrie » ; une « puissance étrangère », même celle du pontife romain, n'avait rien à voir dans les lois qu'il avait plu à la France de se donner [3].

Ce fut avec cette explosion de colère que les chefs des jureurs reçurent la commission dont Spina s'acquittait. Chacun d'eux protesta, suivant ses moyens : Grégoire, par des

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. III, p. 472.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 168, Les évêques réunis à Portalis, 18 octobre 1801.
3. *Ibid.*, p. 125, Observations de Grégoire sur le bref, 3 octobre 1801.

dissertations politiques, Le Coz, avec des apostrophes déclamatoires, Desbois, en retournant à l'archevêque de Corinthe, sans les ouvrir, les papiers envoyés par le prélat.

Malgré tout, les démissions que demandait le pape furent données, sans exception et assez vite. Mais il était clair que les démissionnaires entendaient obéir à Bonaparte plus qu'à Pie VII. Leurs formules étaient concertées avec Portalis[1]; aucun d'eux ne souscrivit celle qui leur était venue de Rome. Et c'est au Concordat qu'ils professaient d'adhérer, non aux jugements du Saint-Siège[2]. Appuyés sur le bras séculier, ils mettaient à braver les foudres spirituelles une sorte d'ostentation. Leurs journaux et leurs amis publiaient partout qu'ils ne rétracteraient rien; qu'il était inique de proposer une abjuration à des hommes qui avaient « la foi des apôtres ».

En face de cette fureur de déraison, le gouvernement aurait dû tourner le dos à ses protégés. Bien au contraire, il avait fait bonne garde autour de ces fils récalcitrants de l'Église, prêt à défendre leur « honneur » et leur « sensibilité » en péril. A la veille de ratifier le Concordat, il avait fait savoir à Rome, par la plume de Talleyrand, qu'il aimerait mieux sacrifier la convention signée avec le pape, plutôt que de consentir à contrister ces prêtres-citoyens[3].

Les ratifications du traité signé le 15 juillet ayant été solennellement échangées le 10 septembre, quelques semaines plus tard (4 octobre), Caprara arrivait à Paris. Le légat du pape venait restaurer, de concert avec le premier consul, cette Église gallicane à qui le Concordat venait de promettre une vie nouvelle.

Qu'allait obtenir du gouvernement ce troisième négociateur ?

II

Caprara ne fut pas plus heureux que Spina et Consalvi. Dès la première entrevue (6 octobre), Bonaparte lui enfonça dans l'âme un coup douloureux, lui disant qu'il donnerait aux

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. IV, p. 155, 14 octobre 1801.
2. *Ibid.*, p. 153, Lettres d'évêques constitutionnels au pape, octobre 1801.
3. *Ibid.*, t. III, p. 325, Talleyrand à Cacault, 3 août 1801.

constitutionnels un tiers des évêchés. Le légat laissa parler son bon sens de diplomate et sa foi de prêtre. Avec respect et fermeté, il observa que le choix de pareils pasteurs ne servirait pas mieux l'État que l'Église ; des hommes comme les orateurs du concile national ne sauraient être que des brandons de guerre religieuse. Le consul renvoya le cardinal à Portalis.

Celui-ci était déjà, *in petto*, « le conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes ». Deux jours après, sa nomination paraissait au *Bulletin des lois*. Instruit des choses ecclésiastiques, modéré de caractère, sincèrement religieux, Portalis était malheureusement imprégné, dans les moelles, d'esprit régalien et gallican. La consigne donnée par Bonaparte au sujet des jureurs le trouva donc fort docile. Caprara ne put rien gagner sur lui. Les constitutionnels comptaient dans les conseils du gouvernement un avocat de plus et qui allait faire bientôt ses preuves.

Dans la pensée fort habile de présenter sa politique extérieure en un tout cohérent, et de faire servir à la direction de l'esprit public les grands événements de la vie nationale, Bonaparte aurait voulu promulguer le Concordat le 18 brumaire an X. Cette date en aurait été triplement sacrée. Avec le souvenir d'une « rédemption politique » — c'est un mot de Portalis — elle aurait rappelé aux citoyens la restauration de la religion des aïeux, et ce traité de paix qui, après de si longues guerres, allait rapprocher, de la France victorieuse, l'Angleterre, la Russie, le Portugal et la Porte ottomane [1].

Mais il fallait beaucoup de temps pour établir la bulle de circonscription des diocèses. Pie VII, d'ailleurs, aimait mieux attendre, pour promulguer la nouvelle organisation ecclésiastique, que tous les titulaires des anciens évêchés eussent donné leur démission. Et les prélats émigrés se hâtaient lentement de répondre aux désirs du pape. Ce retard contrariant ses combinaisons savantes, le consul en fit au légat, dans une audience à La Malmaison, les plus vifs reproches. C'est à peine si Caprara put couper ce « torrent » de paroles

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. IV, p. 146, Le premier consul au pape, 10 octobre 1801 ; p. 161, le premier consul à Portalis, 15 octobre 1801.

amères, par quelques phrases où il essaya de faire passer la vérité[1]. Sur l'ordre du maître, Portalis répéta, en style diplomatique, cette scène de violence. Caprara et Cacault reçurent une dépêche où ils pouvaient lire ce passage digne du futur rédacteur des articles organiques :

Le premier Consul ne pourra nommer les titulaires que lorsqu'il y aura des titres bien reconnus et bien établis.

Son intention déjà manifestée est de choisir ces titulaires parmi les anciens évêques, parmi ceux vulgairement dits constitutionnels, et parmi les ecclésiastiques de second ordre.

S. E. sait qu'un collateur n'est point ce que serait un casuiste au tribunal de la pénitence et qu'il n'est juge que des capacités extérieures de l'ecclésiastique nommé.

S. E. sait encore que, d'après les maximes de France, le Saint-Siège est collateur forcé.

Des divisions funestes à l'Église et inquiétantes pour l'État doivent avoir un terme, et ce terme doit être celui de l'œuvre salutaire qu'il est pressant de consommer. La constitution civile du clergé avait été délibérée par l'Assemblée constituante et sanctionnée par le roi ; elle n'a point été l'ouvrage des prêtres. Soumettre à des précautions alarmantes ceux d'entre les ecclésiastiques qui n'ont fait qu'obéir aux lois de leur pays, ce serait réveiller, entre le Sacerdoce et l'Empire, des discussions terminées, et ce serait compromettre la dignité de la nation elle-même. Des évêques qui ont donné la démission de leurs sièges, et qui, s'ils sont nommés à de nouveaux titres épiscopaux, réclameront l'institution canonique de S. S., rendent, par ce seul fait, un hommage solennel aux principes de l'unité catholique et reconnaissent l'état présent de la discipline[2].

Un tel langage devait provoquer des protestations ; malgré la confiance qu'il pouvait avoir en ses connaissances canoniques, Portalis s'y attendait, sans doute. Consalvi, à qui cette dépêche avait été communiquée, prit sa plume des grands jours de combat diplomatique et réfuta point par point le conseiller d'Etat. Nous allons ramasser en quelques lignes les longues pages du cardinal. La force de sa réplique apparaîtra plus irrésistible.

« Où il y va du salut des âmes », comment pourrait-il y

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. IV, p. 269, Caprara à Consalvi, 2 novembre.
2. *Ibid.*, p. 280, Portalis à Caprara, 3 novembre.

avoir collation forcée ? Dieu ne demandera-t-il pas compte, comme s'exprime le concile de Trente, « du sang des ouailles confiées à des pasteurs indignes » ? Il est vrai que le pape ne connaît pas de cette indignité « en casuiste », mais en administrateur. Malheureusement pour eux, les jureurs ont publié sur les toits les erreurs doctrinales qui, en les mettant hors de l'unité de l'Église, les rendent absolument indignes de l'épiscopat.

Ils ont beau adhérer au Concordat, souscrire à la profession de foi de Pie IV, proclamer que leur « foi est celle des apôtres » ; en quoi cela change-t-il leur attitude de schismatiques obstinés ? Le Concordat ne parle pas de la constitution civile du clergé, non plus que le Symbole des apôtres ou la profession de foi de Pie IV. Cette constitution civile du clergé a été condamnée par Pie VI en des brefs que ses successeurs ne peuvent reviser ; lui-même n'aurait pu le faire, ayant parlé en matière de foi. Les jureurs refusent de reconnaître l'autorité de ces brefs et d'abjurer les erreurs qu'ils censurent. Par là « ils se mettent eux-mêmes dans l'impossibilité d'être reçus dans la communion du Saint-Siège », puisqu'ils persévèrent dans l'attitude qui jadis les en sépara.

Le Saint-Père a « mitigé, autant que son autorité le lui a permis », la rétractation nécessaire. Il est prêt à « embrasser » avec charité les repentants et à « instituer ceux d'entre eux qui seront nommés par le premier consul, pourvu qu'ils remplissent les prescriptions » du bref *Post multos*. Sa condescendance ne saurait aller plus loin, sans engager sa « conscience » et trahir « les obligations de son apostolat ». La garde du « dépôt sacré » de la foi est le premier de ses devoirs.

La « religion du premier consul » ne contestera pas qu'en « matière de foi » il « appartient » au pape, « et à nul autre », de « juger si les évêques constitutionnels » tiennent le langage qu'il faut [1].

A ces réflexions décisives, le pape voulut joindre les siennes. Il écrivit à Bonaparte une lettre noble, ferme et touchante, où transparaît, dans toute sa beauté, l'indissoluble alliance

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. IV, p. 314, Consalvi à Cacault, 30 novembre.

qui tenait unies, au fond de son âme religieuse, la condescendance à tout ce qui serait nécessaire et la résolution de ne jamais dépasser les limites du permis [1]. Il affirmait avec une force tranquille : « Nous répandrions tout notre sang, plutôt que de commettre une prévarication qui nous rendrait coupable de la plus noire trahison, devant ce tribunal du Christ où nous aurons à rendre compte des âmes confiées à notre garde. »

Pour soutenir sa cause, Pie VII eut la bonne fortune de trouver dans l'ambassadeur de France un allié fidèle. L'intervention de ce personnage n'était pas superflue dans un combat où le drapeau des constitutionnels était gardé par le gouvernement lui-même.

Pourquoi, observait Cacault, ces citoyens [les jureurs] n'ont-ils pas obéi ponctuellement au bref reçu et approuvé par le gouvernement ? Ils ont au contraire donné la plus grande publicité aux actes de leur démission, ainsi qu'à d'autres écrits qui sont remplis de ce que le Pape appelle des erreurs. Proclamer en consistoire de tels évêques, c'est sanctionner leur doctrine. Le Saint-Père se croirait perdu comme Honorius, s'il nous accordait ce point...

Je ne saurais saisir en quoi consiste l'hérésie des jansénistes et les différences d'opinion entre mon ancien collègue au corps législatif Grégoire et le Saint-Père. Je ne connais que les règles qui enfin doivent gouverner le monde. L'abbé Grégoire n'est pas pape ; et c'est le Pape dont l'autorité est reconnue et établie pour décider ces questions.

Qui ne sent qu'après des secousses et des convulsions comme les nôtres, le rétablissement de l'ordre ne peut naître que de l'obéissance ? A qui faut-il qu'elle soit rendue, en matière de religion ? Est-ce à Pie VII ou à l'abbé Grégoire [2] ?

Sous cette charge où Cacault fonçait à bride abattue, quelle contenance pouvait faire le gouvernement ? quelle réponse donner à ces coups frappés par le bon sens ?

III

Comme s'il eût fléchi sous le poids d'une coalition trop puissante, Bonaparte, quand il eut vu toutes ces lettres, ne parla plus des constitutionnels.

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. IV, p. 339, Pie VII au premier consul, 2 décembre.
2. *Ibid.*, p. 340, Cacault à Portalis, 2 décembre.

Dans son entourage, d'ailleurs, les voix venues de Rome trouvaient un écho d'autant plus profond, que, des quatre coins de la France, s'élevaient contre les jureurs des protestations imposantes.

Vous jugerez vous-même, écrivait Portalis au consul, par les notes que je me suis procurées sur chaque évêque constitutionnel, que presque aucun d'eux n'a des droits à votre confiance et à celle du public. ... Ce serait donc compromettre le grand œuvre du rétablissement de la religion, que de placer aujourd'hui à la tête des diocèses des sujets qui ne peuvent inspirer que le mépris ou le ridicule. L'honneur du gouvernement est donc ici parfaitement d'accord avec le plus grand bien de la religion même.

Cependant je conviendrai que, parmi les évêques dits constitutionnels, il en est trois ou quatre qui ont de l'instruction et des mœurs, et qui peuvent être utiles s'ils savent, par leur conduite, faire oublier celle de leurs malheureux coopérateurs. Ils auront beaucoup à faire pour vaincre la répugnance des peuples et prendre racine dans l'opinion publique.

Le cri presque unanime des préfets sur le danger qu'il y aurait à nommer des évêques constitutionnels déconcerte la bonne volonté que l'on aurait de les placer dans la nouvelle organisation[1].

Si Portalis semble définitivement désabusé, Talleyrand ne l'est pas. Il demeure fidèle à la théorie de « l'amalgame ». Il veut bien que l'on prenne l'avis de « quelques personnes vertueuses », pour n'appeler au gouvernement des diocèses que des intrus « dignes de ce choix ». Mais il faut qu'il en soit nommé, et leur chiffre doit aller à « quinze ». A ce prix seulement, le Concordat sera « une mesure de rapprochement » et de paix[2].

Ainsi conseillé en sens contraire par des hommes dont il fait grand cas, Bonaparte prend le parti de se taire et d'attendre. Ce silence et cette expectative ne marquent pas qu'il hésite. Les difficultés rencontrées lui ont fait sentir que la bataille sera dure. Il veut la gagner, non l'éviter. Son génie et sa vie d'homme de guerre lui ont appris que, pour vaincre, il importe de concentrer les forces sur un point décisif, au

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 233, Rapport de Portalis au premier consul, 20 février 1802.

2. *Ibid.*, p. 174, Talleyrand au premier consul, 25 février.

moment opportun. Il le fera. Et Caprara sera vaincu, comme tant de vieux généraux des coalitions européennes.

Le légat, à qui cette question des constitutionnels ne laisse aucun repos, est inquiet de l'attitude du premier consul. Envoyer des notes à Talleyrand lui paraît, avec raison, bien inutile. Les entretiens avec Portalis — qui est revenu à ses anciennes amours — n'aboutissent qu'à constater une complète divergence de vues. Quant à convertir les constitutionnels qui peuvent venir à l'hôtel de la légation, il y a beau temps que Caprara y a renoncé. Malgré tout, sa responsabilité est engagée dans cette grave affaire. Ses instructions sont précises; elles sont même devenues plus sévères depuis la fameuse dépêche du 3 novembre[1]. Il veut bien s'y tenir, et il s'y tient en effet.

Chaque fois que l'occasion s'en est offerte, il a parlé au consul avec la plus courageuse netteté. Quand, pour fêter la paix d'Amiens, on lui propose un *Te Deum* à Notre-Dame, où il figurerait entouré des évêques présents à Paris, jureurs ou autres, il refuse, et dans une note catégorique, il expose à Portalis ses motifs[2]. La cérémonie était annoncée, elle était imminente; le gouvernement recula, et il n'y eut pas de *Te Deum*. Cette victoire, qui aurait dû donner au légat quelque confiance, le laisse abattu et angoissé. C'est de l'accent le plus modeste qu'il la conte à Consalvi, et il ajoute :

Je demeure convaincu que si on désigne des constitutionnels — Dieu veuille que l'on n'en désigne aucun! — on les présentera un à un pour m'enlever les raisons d'une résistance invincible... Mais un ou deux admis, comment refuser les autres, surtout avec des gens qui ont en mains la volonté et la puissance?... Je ne sais que faire et je ne puis prévoir ni quand ni comment cette affaire prendra fin[3].

Malgré ces tristes pressentiments, Caprara était loin de

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 73, Instructions au légat, 5 octobre; p. 328, Instructions du 1er décembre : celles-ci imposaient un désaveu du concile national et une formule à souscrire différente de celle qui était jointe au bref *Post multos*; en outre, on défendait d'accepter comme évêques les chefs de la secte.

2. *Ibid.*, p. 264, Caprara à Portalis, 27 mars.

3. *Ibid.*, p. 293, Caprara à Consalvi, 4 avril.

compte; et il est surprenant que l'audience du 30 mars ne l'eût pas mieux éclairé sur le duel terrible qui allait s'engager entre Bonaparte et lui.

Cinq jours après la signature de la paix d'Amiens, le légat avait été admis à La Malmaison, pour présenter ses félicitations au chef de l'État. A peine les compliments terminés, celui-ci déclara qu'il y aurait « un petit nombre » de constitutionnels. Il en pouvait parler d'autant plus pertinemment, que, depuis le 15 mars, il en avait arrêté la liste[1]. Le cardinal se récria, au nom de la religion et de la paix publique. Il invoqua le Concordat, les intrigues nouées à Londres par les évêques émigrés, les égards dus au Saint-Père, l'impopularité des jureurs auprès des vrais croyants. Un à un, le consul ramassa dans les pièces de ses ministres les arguments qui y traînaient depuis des mois; dans sa langue brusque et impérieuse, il les lança à la tête de son interlocuteur. Pendant des heures, ce fut un combat tragique. Portalis, qui était présent, « renchérit » sur Bonaparte; il parla de « l'orgueil » qu'il y avait à exiger des rétractations, et reprocha au prélat ses « principes romains ». Avec une noble franchise, celui-ci reprit qu'il se faisait « un devoir » de professer et de propager les « principes romains », parce que c'étaient les « principes catholiques », les seuls. Le consul conclut : « Ma résolution est prise; il y aura dix constitutionnels : deux archevêques et huit évêques; cela ou rien. — J'ai des instructions du Saint-Siège, répondit Caprara; je ne m'en départirai pas d'une ligne; quoi qu'il arrive, je ne ferai rien, si les candidats aux évêchés ne se soumettent aux conditions dictées par le pape... mon honneur et ma conscience l'exigent. » Le consul affecta quelque dédain, et se tournant vers Portalis : « Vous avez entendu ce que veut le légat; vous en répondrez[2]. »

Ce mot fatal allait tout perdre irrémédiablement. Plutôt que de répondre à Bonaparte d'un échec, Portalis épuisera tous les moyens d'aboutir. Il entraînera Bernier, Bernier entraînera Caprara. Et le jour de Pâques, après une réconci-

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 231, 233, Note du premier consul, 15 mars.

2. *Ibid.*, p. 294, Caprara à Consalvi, 4 avril.

liation qui demeure douteuse, les jureurs, triomphants sous leurs mitres, paraderont à Notre-Dame, aux côtés du légat du pape.

IV

Le 8 et le 9 avril, les premières nominations furent signées. Sur quarante-cinq prélats, il y avait dix constitutionnels : Le Coz, Primat, Belmas, Le Blanc-Beaulieu, Charrier de la Roche, Lacombe, Montault des Iles, Perier, Reymond et Saurine.

Depuis octobre ou novembre, Charrier de la Roche était réconcilié avec le Saint-Siège. Le 5 mars, Montault des Iles avait écrit au pape une lettre de soumission ; le légat l'avait absous le 11 mars des censures encourues par le fait du serment de la constitution civile du clergé. Berdolet ne fut nommé que le 29 avril et Becherel que le 8 juillet. Restaient donc huit jureurs, auxquels, selon les instructions impérieuses du Saint-Siège, Caprara devait imposer une rétractation.

Il eut connaissance de leurs nominations le 12 avril.

Le 15, quelques-uns d'entre eux vinrent à la légation. Le cardinal leur proposa de souscrire le formulaire envoyé de Rome. Ils s'y refusèrent. Les arguments les plus solides, les supplications les plus cordiales ne purent faire brèche dans ces âmes obstinées. On se sépara sans rien conclure[1].

Portalis vit les récalcitrants et les entretint à loisir. Il avait été leur funeste conseiller dans la rédaction de leurs lettres de démission. Il continua son rôle. D'accord avec eux, il arrêta les termes d'une lettre au pape. Les prélats y déclaraient *abandonner la constitution civile du clergé, adhérer au Concordat et professer envers Sa Sainteté et ses successeurs une vraie obéissance*. En envoyant à Bernier ce chef-d'œuvre, Portalis ne manquait pas d'observer que ces lignes devaient « rassurer entièrement le Saint-Siège » et qu'on ne pourrait « aller au delà, sans avilir la nation elle-même ». Bernier communiqua à Caprara toutes ces pièces. Il y joignit ses

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 498, Caprara à Consalvi, 18 avril.

instances, le pressant de céder aux désirs du gouvernement. Au surplus, ajoutait-il, « votre institution n'étant que provisoire, Sa Sainteté sera juge définitif » et vous nous aurez tiré « d'un pas difficile ». Le légat fut inflexible. Sa réponse à Bernier est très belle de simplicité, de brièveté et de force. Il est faux que son « institution » soit provisoire ; les évêques pourvus par lui auront « pleine et entière juridiction » dans leurs diocèses. Avant donc qu'il puisse instituer les intrus, il est indispensable que ceux-ci remplissent les conditions dictées par le pape. Or, la formule concertée avec Portalis n'y satisfait pas[1].

C'est alors qu'apparut, dans son habileté irrésistiblement victorieuse, le plan du premier consul.

Il tenait beaucoup à ce que le jour où le Concordat serait proclamé, l'Église gallicane, selon l'expression de Portalis, sortît « toute formée des mains du gouvernement ». Mais pour monter ce grandiose « coup de théâtre », — le mot est de Bonaparte lui-même, — il fallait que l'institution canonique pût suivre immédiatement les nominations. On avait demandé et obtenu que Pie VII donnât au légat les facultés nécessaires pour instituer les évêques[2]. Tant que le Concordat n'était pas promulgué, les hommes et les choses d'Église, en France, se trouvaient dans un état provisoire qui empirait en se prolongeant : dans quelques diocèses, les divisions parmi le clergé étaient profondes ; un peu partout, l'absence d'une loi claire et indiscutable sur le culte laissait aux jacobins de village mille occasions d'arbitraire. On le voit, les raisons graves ne manquaient pas pour conférer au légat le pouvoir de faire des évêques.

Mais, pour un homme comme Bonaparte, la tentation était prompte de plier à la violence de ses desseins les meilleures choses. Du moment que l'affaire des jureurs souffrait des entraves, il ne mit pas longtemps à calculer qu'il lui serait plus facile de faire céder Caprara à Paris que Pie VII à Rome. Et c'est son déshonneur d'avoir conçu ce plan machiavélique,

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 489. Portalis à Bernier, 15 avril ; p. 490, Bernier à Caprara, 15 avril ; p. 491, Caprara à Bernier, 15 avril.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 311, Bref *Quoniam favente Deo*, 19 novembre 1801.

d'enfermer le malheureux légat dans le cercle de fer d'une semaine, pour que, sans avoir le loisir de consulter le Quirinal, il choisît de lui-même, dans l'angoisse, entre la responsabilité d'instituer des jureurs et celle de hasarder une rupture.

Le premier mouvement fut à la résistance, nous l'avons dit. Bernier et Portalis revinrent à la charge. L'âme du vieux cardinal n'était pas assez forte pour repousser toujours de nouveaux assauts. Une conférence suprême s'ouvrit à la légation; les secrétaires y furent appelés. Devant Bernier, Rubbi, Sala et Mazio parlèrent tour à tour. Celui-ci proposa un *mezzo termine*. Les instructions venues de Rome devaient demeurer la règle du légat et il fallait en sauver « la substance ». Les évêques abjureraient leurs erreurs. Mais pourquoi exiger une lettre? Cette formalité n'était qu'accessoire. L'histoire de l'Église ne mentionnait-elle pas des rétractations verbales? On pouvait donc admettre les jureurs à souscrire la formule concertée avec Portalis; s'ils ajoutaient ce qui y manquait, de vive voix et en présence des deux témoins requis pour le procès canonique, tout serait sauf.

Bernier goûta le projet. Caprara l'approuva. Il fut convenu que l'évêque d'Orléans et l'évêque de Vannes serviraient de témoins à la rétractation verbale; ils emportèrent les certificats d'absolution qui devaient être remis aux jureurs repentants et réconciliés[1]. C'était le Jeudi saint.

Le lendemain, 16 avril, Bernier apporta à la légation une attestation écrite, que cinq des jureurs, Primat, Le Blanc-Beaulieu, Perier, Le Coz, Saurine, avaient écrit au pape une lettre de soumission et reçu l'absolution des censures. Le Samedi saint, 17 avril, même témoignage en faveur de Belmas et de Lacombe; le 29, en faveur de Reymond. L'évêque de Vannes, malgré les engagements pris, n'était pas présent, dans l'entrevue de Bernier avec tous ces prélats. Lui-même réconcilia seul, plus tard, Berdolet (9 mai) et Becherel (10 juillet). Les procès canoniques d'usage suivirent; les huit évêques furent admis à prêter le serment d'obéissance au

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, Mémoire de Caprara (1802).

pape et reçurent du légat les patentes d'institution canonique.

Le témoignage de Bernier et de Pancemont doit-il faire foi? Un doute grave subsiste. Dès la première heure, Reymond et Le Coz protestèrent qu'ils ne s'étaient pas rétractés[1]. Après l'allocution consistoriale du 24 mai, dans laquelle Pie VII assurait aux cardinaux qu'avant « d'être appelés à gouverner de nouveaux diocèses », les intrus avaient été « dûment réconciliés avec le Saint-Siège[2] », ce furent les mêmes déclarations énergiques. Grégoire prit la défense de tous ses amis. Le Coz et Lacombe opposèrent à la parole du pape un démenti formel. La fameuse lettre de Lacombe au prêtre Binos ayant été livrée à la presse pour la propagande, le préfet de police Dubois, sur les instances de Portalis, la fit saisir à l'imprimerie chrétienne. Mais le ministre des cultes entendait étouffer un scandale, non réprimer un mensonge. Quant à Bernier et à Caprara, leurs assertions paraissent vagues et timides, à côté des récits détaillés et des dénégations catégoriques des jureurs. Manifestement, ils sont embarrassés.

Ce qui se passa en 1804 peut nous aider à conjecturer la triste scène du Vendredi saint 1802. La lettre au pape signée, Bernier aura parlé de l'absolution des censures. On se sera récrié en chœur. Les moins ardents auront cédé. Les chefs comme Le Coz auront expliqué qu'ils voulaient bien faire un acte de soumission *légale*, à condition de garder leurs principes intimes et que la soumission restât secrète. Et Bernier aura eu la faiblesse de consentir à cette fiction.

Lamentable aboutissement du *mezzo termine* qui devait tout sauver! Portalis, Talleyrand et Bonaparte triomphent, avec la théorie de « l'amalgame »; l'épiscopat de la nouvelle Église gallicane compte appareillés à seize anciens évêques légitimes douze anciens jureurs.

Durant la seconde quinzaine d'avril, Consalvi et Pie VII, anxieux sur les nouvelles de France, en furent réduits aux

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 529-531.
2. *Ibid.*, p. 590, Allocution consistoriale du 24 mai.

bruits inquiétants des journaux[1]. Quand ils surent la vérité, ce fut une consternation[2]. Le légat s'y attendait, et ses dépêches tardives trahissent une âme brisée et confuse. Malgré tout, les pièces signées par Bernier demeuraient. Le pape s'y appuya, et les fit résumer, en appendice à son allocution consistoriale du 24 mai sur la promulgation du Concordat[3].

Mais la blessure faite à son cœur ne se ferma plus. Une seule chose l'aurait pu fermer, la joie d'apprendre que ces prélats, dont la conduite semblait si suspecte, gouvernaient leurs diocèses comme les meilleurs évêques. Hélas! Caprara envoyait à Rome des informations peu rassurantes. Le cadre de cette étude ne comporte pas de longs détails sur ce point. Qu'il suffise de savoir ceux-ci. Les anciens intrus donnaient aux assermentés leurs faveurs; c'était inévitable. Ils les admettaient aux cures, sans exiger d'eux aucune rétractation. En bonne logique, ils n'admettaient pas qu'il fût parlé d'absolutions nulles ou de mariages nuls au temps du schisme; ils couvraient de la garantie de leur parole tous ces actes accomplis pourtant sans juridiction. Bref, ces hommes continuaient d'être, à la tête d'un diocèse, ce qu'ils avaient été au concile national. Leurs collègues les regardaient avec quelque défiance; leurs prêtres insermentés surveillaient leurs paroles et leurs actes avec une curiosité d'autant plus âpre que la foi était en cause.

Le légat était tout désigné par ses fonctions pour recevoir la confidence de ces suspicions. Malgré la réserve extrême de sa correspondance, on sent qu'il souhaite être renseigné. A mesure que ses dossiers grossissent, il se fait, dans son âme, comme un mélange d'humiliation et de soulagement. Le besoin et l'espoir de dégager sa responsabilité grandissent de jour en jour. Rome, dans sa sagesse, trouvera le remède convenable; lui dénonce le mal avec vigilance.

On comprend que Pie VII, instruit de ces choses, ait attaché, dans la négociation du sacre, une si grave importance à la question des jureurs. En toute vérité, il y avait

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 580, Consalvi à Caprara, 3 mai 1802.

2. *Ibid.*, p. 582, Cacault à Portalis, 12 mai. — 3. *Ibid.*, p. 586, en note.

pour lui une obligation rigoureuse de conscience de mettre fin à une situation déplorable. Son voyage en France lui offrait une providentielle occasion d'agir. Il s'y appliqua de toute son âme.

V

Il fut question, tout d'abord, de régler l'affaire à Lyon plutôt qu'à Paris. Fesch aurait voulu appeler dans sa ville épiscopale tous les prélats suspects. Il promettait « d'user de tous les ménagements possibles » et de « n'omettre aucun moyen de conciliation[1] ». Le ministre des cultes entrait dans ces vues. Il tenait seulement qu'une réunion plénière des constitutionnels serait dangereuse. Certains étaient « dans de bons principes » ; il fallait les laisser en paix. Les autres ne pourraient que « s'échauffer mutuellement » s'ils se trouvaient ensemble ; mieux valait les « isoler entièrement », surtout Le Coz et Lacombe[2]. A cela près, Portalis était disposé à faire le voyage de Lyon et il le demanda à l'empereur : il lui paraissait utile de « pressentir ce que nos italiens » pouvaient « avoir dans l'âme[3] ». De son côté, Fesch écrivit à son neveu, dans le même sens[4].

Napoléon n'agréa pas le projet. Tout devait se décider à Paris.

A dire vrai, l'affaire ne comportait qu'une solution logique : la démission des prélats incorrigibles. Il avaient passé l'âge où l'on change d'idées. Depuis deux ans, leur attitude était un scandale. Que pouvait-on attendre d'eux ? Mais ce n'est pas selon la logique que se régit le monde. La justice de Dieu, et même celle des hommes, sont en général moins raides qu'un syllogisme. Le gouvernement ne songea pas une minute à inviter les évêques jureurs à résigner leurs fonctions ; le pape ne demanda point au gouvernement ce service. Ensemble ils essayèrent d'amener les coupables à résipiscence. Haussonville raconte la chose en six lignes, et, à l'en-

1. Fesch à Portalis, 16 fructidor an XII.
2. Portalis à Fesch, 2 vendémiaire an XIII.
3. Portalis à Napoléon, 18 brumaire an XIII.
4. Fesch à Napoléon, 17 fructidor an XIII. — Le zèle de Fesch, en cette affaire, est d'autant plus à remarquer que lui-même avait été jureur, à ce que veut bien m'assurer M. Frédéric Masson.

tendre, le seul regard céleste de Pie VII aurait fait fondre de contrition le cœur des égarés[1]. Ce raccourci est peut-être attendrissant ; mais il fausse les faits et le rôle des hommes qui y furent mêlés. Nous allons tout raconter en détail.

Au jugement de Bernier, les plus récalcitrants des prélats suspects seraient : « Le Coz, de Besançon, homme de parti dans tous les temps ; Lacombe, d'Angoulême, tête souverainement exaltée ; Saurine, de Strasbourg, assez brave homme, mais un peu trop vif ; Reymond, de Dijon », qui ne gardait « ni les convenances ni les mesures de son état [2] ».

A cette liste, Caprara joignait : Belmas, évêque de Cambrai, et Perier, évêque d'Avignon[3]. Portalis, au contraire, pensait « favorablement » de Belmas et il disait de Perier qu'on ne serait pas « sans ressources vis-à-vis de lui », parce qu'il avait du savoir et de l'esprit[4]. De l'avis de tous, Becherel, Berdolet, Le Blanc-Beaulieu et Primat étaient plus ou moins hors de cause. Et voici au juste comment le légat caractérisait le cas de chacun d'eux.

Becherel. — La manière dont il a été réconcilié laisse des doutes très graves sur la sincérité de son retour ; en diverses circonstances, il a montré qu'il adhérait encore à ses anciennes erreurs. Peut-être ne serait-il pas difficile de le gagner, d'autant que c'est un homme de très peu de moyens.

Berdolet. — Il n'a fait aucun acte qui démente sa réconciliation ; mais il mérite d'être repris pour divers passages de ses lettres pastorales, et aussi pour certains de ses principes qui favorisent trop la puissance civile et les erreurs courantes sur le mariage...

Primat. — Il avait mal commencé. Puis il changea de système. Récemment, il s'est mis en règle, faisant les actes qu'il devait ; il a reçu une nouvelle absolution du cardinal légat.

Le Blanc-Beaulieu. — Lui aussi avait mal commencé ; mais ensuite il a reconnu ses erreurs et s'est converti sincèrement.

Quant à Le Coz, Lacombe, Reymond, Saurine, Belmas et

1. Haussonville, *op. cit.*, t. I, p. 375. L'auteur prétend s'appuyer sur Consalvi ; il en a quelque droit, mais il exagère les *Mémoires* (t. II, p. 475), qui, d'ailleurs, sont ici inexacts.

2. Bernier à Talleyrand, 8 juillet 1804.

3. Caprara à Fesch, 7 mars 1803.

4. Portalis à Fesch, 22 septembre 1804.

Perier, Caprara les déclare « en opposition ouverte avec les principes catholiques, tant sur l'article du schisme que sur d'autres points très importants qui regardent le divorce, le mariage et l'autorité du Saint-Siège ».

Dès le 29 novembre, — Pie VII étant arrivé à Paris le 28 au soir, — les conférences commencèrent pour amener les prélats suspects à signer une formule acceptable. On se rappelle leurs sentiments de 1802. Dans la lettre qu'ils écrivirent alors, ils ne condamnaient pas la constitution civile du clergé, ils l'abandonnaient. Ce verbe équivoque n'était pas sans rappeler cet *abeat quo libuerit* si fameux dans l'histoire du gallicanisme. L'intégrité de la foi demandait autre chose.

Les prélats le comprirent si peu que trois jours de discussion ne purent réduire leur orgueil obstiné. Voici la lettre que Perier et Belmas écrivirent, la veille du sacre :

Très saint Père,

J'ai abandonné sincèrement la constitution civile du clergé que le Saint-Siège n'avait pas approuvée. Si l'on m'a calomnié sur cet objet auprès de V. S., je la prie de vouloir bien entendre ma justification. Je suis soumis de cœur et d'esprit au jugement du Saint-Siège et de l'Église romaine.

Je prie V. S. de m'accorder la bénédiction apostolique [1].

Les calculs de l'amour-propre, les réticences savantes sautent aux yeux, dans cet écrit ; il faut espérer qu'on n'aura point osé le présenter au pape.

Napoléon en personne apporta à Pie VII la feuille signée par Le Coz, le 30 novembre au soir. Le lendemain matin, le pape lui mandait :

Hier soir, aussitôt que nous fûmes en liberté, nous prîmes en considération la déclaration de l'évêque Le Coz, que V. M. dans sa bonté daigna nous apporter elle-même. En la parcourant, nous remarquâmes une chose qui nous avait échappé dans la rapide lecture que nous en fit V. M. Le susdit évêque, aux mots conservés dans la for-

1. M. Durand, dans son intéressant travail sur Perier (*Un prélat constitutionnel*, p. 372), dit que l'évêque d'Avignon ne fut point de ceux qui eurent à souscrire une déclaration en 1804. La pièce ci-dessus prouve évidemment le contraire. Mais il y a lieu de croire que Perier céda de bonne heure aux instances qui lui furent faites.

mule minutée par le cardinal Fesch et M. Portalis : « Soumission à ses jugements sur les affaires *ecclésiastiques* de France », a substitué ceux-ci : « sur les affaires *canoniques* de France ».

Nous connaissons suffisamment la malice de ce changement, nous ne pouvons l'admettre. Nous nous sommes cru obligé d'en prévenir sur-le-champ V. M., puisque nous sommes pressé et qu'on n'a encore rien obtenu d'un petit nombre de réfractaires obstinés [1].

Le pontife terminait en priant l'empereur « de prendre les mesures nécessaires » pour sauvegarder l'honneur du Saint-Siège.

Le Coz ne sera pas le seul à user du stratagème dénoncé par Pie VII. Reymond mit son devoir à suivre ce bel exemple de droiture. Fesch l'affirme dans une lettre à Fouché, du 1er décembre ; et après avoir raconté la démarche du pape auprès de l'empereur, le cardinal ajoute :

S. M. a daigné accéder à la demande du Saint-Père. En conséquence, je vous adresse deux copies de la déclaration telle que la demande S. S., vous priant de les faire souscrire à M. l'archevêque de Besançon et à M. l'évêque de Dijon.

Quelle était exactement cette « déclaration » ? D'après le témoignage même du pape, il est indubitable que Fesch avait travaillé à la rédiger. Voici le texte d'une minute de sa main :

Je n'hésite pas à déclarer à V. S. que depuis l'institution canonique donnée par le cardinal-légat, j'ai constamment été attaché de cœur et d'esprit au grand principe de l'unité catholique, et que tout ce que l'on m'aurait supposé et qui aurait pu m'échapper de contraire à ce principe n'a jamais été dans mes intentions. Je professse attachement sincère et entier au Saint-Siège et soumission à ses jugements sur les affaires ecclésiastiques de France [2].

1. Haussonville aurait pu lire dans Artaud, t. I, p. 517, cette lettre de Pie VII qui atteste que Napoléon ne demeura pas étranger à toute cette affaire.

2. *L'Ami de la religion* (20 novembre 1816) a publié un récit qui résume toute cette histoire des évêques constitutionnels ; la formule de rétractation qui y est rapportée est celle dont nous parlerons plus bas. Dès le 28 décembre de la même année, dans une rectification anonyme au récit du 20 novembre, *l'Ami* insérait une autre formule qui est exactement, sauf la restriction finale, celle qui sera signée par Le Coz et trois autres prélats le 3 décembre.

Il était difficile d'être plus condescendant sur les exigences de l'orthodoxie ; mais il était possible d'être plus habile. La première partie de la formule permettait de supposer qu'avant l'institution de 1802, les prélats signataires n'avaient pas été attachés « de cœur et d'esprit au grand principe de l'unité catholique ». Le Coz en fit la remarque et s'en expliqua avec l'empereur[1]. Il faut ajouter que la dernière phrase de cette formule avait le tort, pour les jureurs, de donner satisfaction au bref *Post multos*. De là, de longues résistances. On arriva au soir du 1er décembre, sans aboutir à la réconciliation tant souhaitée.

Le pape se devait à lui-même d'être vigilant et ferme ; il écrivit à Fesch :

Après avoir songé toute la nuit à l'affaire des évêques constitutionnels, Nous avons cru bon de nous prémunir, par la déclaration ci-incluse, contre les subterfuges qu'il y a lieu de redouter de ces évêques, vu leur caractère. Nous vous adressons cette déclaration à vous dont le zèle pour la gloire de Dieu Nous est bien connu, comptant que vous Nous saurez gré de la confiance, d'ailleurs si légitime, que Nous avons et Nous vous donnons de cœur la bénédiction apostolique.

Des Tuileries, le 2 décembre 1804.

Pius P. P. VII.

Au billet du pape était jointe la déclaration suivante :

S. S. Notre Seigneur Pie VII, pape par la divine Providence, fait savoir que si ceux des évêques constitutionnels qui ont jusqu'ici refusé de souscrire la formule de réconciliation — prescrite par le Saint-Siège Apostolique dans les lettres *Per multos labores* écrites à l'archevêque de Corinthe, le 15 août 1801 — assistent par hasard, avec l'illustre clergé de France à la solennelle et sainte cérémonie du sacre, cette assistance n'aura lieu que malgré la volonté très expresse de Sa Sainteté ; et par conséquent lesdits évêques ne doivent ni ne peuvent présumer que cette rencontre témoigne, en aucune façon, qu'ils sont rentrés en communion et en grâce avec le Siège Apostolique.

Pie VII est tellement soucieux de prendre ses sûretés qu'avant d'expédier ce pli au mandataire qu'il a choisi pour remplir ses instructions, il insiste une fois encore :

1. *Correspondance de Le Coz*, t. II, p. 188, Le Coz à Napoléon, 30 novembre 1804.

Monsieur le Cardinal Fesch voudra bien avoir la complaisance de communiquer la déclaration ci-dessus aux évêques français, afin de nous précautionner contre toute ruse.

2 décembre 1804. P. P. VII.

Avec des hommes comme Le Coz et ses fidèles suivants, une pareille minutie dans les mesures de prudence n'était point déplacée. Leur théologie était assez byzantine pour machiner une surprise. Ils étaient capables d'assister à la fonction liturgique du sacre mêlés à leurs frères dans l'épiscopat, et de tirer argument de cette communication *in divinis*, pour se dispenser de toute autre démarche auprès du Souverain Pontife.

La sage réserve de Pie VII coupait court, par avance, à toute tentative de ce genre ; mais elle constatait aussi que le 2 décembre la réconciliation nécessaire n'était pas encore faite. Comment finit-on par y réussir ?

Le 3 décembre, Le Coz, Belmas, Reymond et Saurine signèrent une formule analogue à celle rédigée par Fesch ; ils y ajoutèrent la restriction suivante :

... Je professe adhésion et soumission aux jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France qui ne seraient point contraires au Concordat et à la fidélité que je dois à la personne de l'Empereur Napoléon 1er.

Cette déclaration ne pouvait être acceptée ; elle ne le fut point.

Le dernier historien de Le Coz nous assure que, le 14 décembre, l'archevêque de Besançon protesta par écrit de sa soumission aux décrets du Saint-Siège, à la condition qu'ils fussent confirmés par l'assentiment de l'Eglise. On n'aurait pu obtenir de lui rien de plus ; ce qui n'aurait pas empêché Pie VII de combler de ses bontés « le pauvre prélat [1] ».

Il est invraisemblable et il n'est point vrai que tout ait fini de la sorte ; une explication est ici nécessaire.

Quand il sut que sa déclaration du 3 était rejetée, Le Coz

1. Roussel, *Un évêque assermenté*, p. 480. L'auteur a mis trop de confiance dans le journal de Grappin et ne s'est pas assez souvenu des lettres de Le Coz lui-même qui contredisent le récit de Grappin.

écrivit à Fouché une lettre exaltée, où il protestait que « ni comme évêque ni comme Français » il ne pouvait souscrire « aux prétentions de la cour de Rome ».

Nous sommes à la veille, Monseigneur, d'être immolés avec les principes que nous défendons. Nous subirons tout sans murmurer ; mais nous désirons que S. M. l'Empereur sache du moins que les maximes pour lesquelles nous nous immolons nous semblent tenir à la sûreté de sa couronne et à la tranquillité de son empire. Rappelez à S. M. l'histoire de Henri IV et les tracasseries faites même au vieux Louis XIV. Du reste, nous sommes prêts à tout et nous serons consolés, si vous voulez bien assurer S. M. I. qu'elle n'a et qu'elle n'aura jamais de plus fidèles sujets que nous [1].

Voilà donc établi, et par Le Coz en personne, que, même après le 14 décembre, le prélat, tout en dénonçant avec humeur les prétentions de Rome, était prêt à les « subir », pourvu que ce sacrifice pût agréer à l'empereur. Nous verrons tout à l'heure comment il tiendra parole.

Les conférences continuèrent, jusqu'à la veille de Noël, sans que pût se lasser la patience du pape, ni fléchir l'orgueil de ses fils révoltés.

Enfin, le 1er nivôse (22 décembre), Portalis pouvait écrire à Napoléon ce singulier bulletin de victoire [2] :

Sire,

J'allais ce matin rendre compte à V. M. de ce qui s'était passé hier entre le Pape et les évêques dits constitutionnels. Après quelque temps, on m'a assuré que les grandes occupations de V. M. ne lui permettaient pas de me recevoir aujourd'hui. Je vais en conséquence vous exposer par écrit ce que je n'ai pu faire de vive voix.

Mercredi soir [3], M. le ministre de la police ne put obtenir la signature au bas de la formule présentée au nom du Pape, de nos évêques que l'on voulait déterminer à la souscrire. Ils en signèrent une autre qui ne plaisait pas.

Le jeudi matin [4] fut encore perdu. L'évêque de Vannes étant venu m'en instruire, je pris le parti de me rendre chez le cardinal-légat en

1. *Correspondance de Le Coz*, t. II, p. 189, Le Coz à Fouché, 15 décembre 1804.

2. M. Boulay de la Meurthe a publié une partie de cette lettre (*op. cit.*, t. V, p. 591). Je la transcris ici tout entière à cause de son importance capitale.

3. 19 décembre. — 4. 20 décembre.

témoignant le désir d'y trouver les autres cardinaux. Je m'y rendis le jeudi à huit heures du soir. Après une conférence qui dura jusqu'à minuit, il fut arrêté que les évêques dits constitutionnels seraient reçus le lendemain, dans la matinée, chez le Pape, que S. S. leur parlerait avec affection, et qu'Elle se contenterait de toute déclaration raisonnable, sans vétiller sur les termes ; j'obtins cette résolution, en parlant avec fermeté et sentiment.

Le lendemain vendredi [1], c'est-à-dire hier, le cardinal-légat et les autres cardinaux se rendirent de bonne heure chez le Pape pour le prévenir de ce qui s'était passé la veille. Les évêques constitutionnels parurent à l'heure indiquée. Le Pape leur parla comme un Père et la réconciliation fut consommée avec attendrissement de part et d'autre. Il n'y eut que M. Le Coz, archevêque de Besançon, qui se perdit en dissertations froides et théologiques et qui sortit en refusant tout.

L'évêque de Vannes avait été présent à la conférence chez le Pape. Il m'instruisit du résultat. Je m'empressai d'en donner connaissance à M. le ministre de la police, en le priant de vouloir bien agir auprès de ce prélat pour le ramener à des sentiments de paix.

Aujourd'hui, sur les cinq heures et demie du soir, M. le Ministre de la police m'a envoyé la déclaration bien simple qui avait été signée hier chez le Pape par les autres évêques constitutionnels, et à laquelle Le Coz a enfin donné sa signature, sur les instances du ministre.

M. l'évêque de Vannes se trouvait chez moi. Il s'est tout de suite porté chez le Pape. Il lui a présenté la déclaration signée par M. Le Coz et il vient de me dire que S. S. recevra demain, à huit heures du matin, M. Le Coz qui a promis, de son côté, de ne plus entamer aucune question théologique et qui n'a plus besoin que de se taire.

Ainsi toute l'affaire est consommée et la paix est rétablie définitivement et sans retour. La déclaration signée ne consiste plus que dans une simple phrase de soumission aux jugements du Saint-Siège et de l'Église catholique, apostolique, et romaine sur les affaires ecclésiastiques de France. Le janséniste le plus outré ne se refuserait pas à signer cette déclaration.

V. M. ne sera donc plus importunée d'une affaire qui ne tenait qu'à l'amour-propre et à de petites passions. L'évêque de Vannes m'a attesté que les cardinaux, chez le Pape, avaient été fidèles à tout ce qu'ils avaient promis dans leur conférence avec moi, et c'est une justice que je dois leur rendre, auprès de V. M. Le Pape s'est conduit avec une douceur et une charité admirable.

Portalis raconta-t-il à Napoléon tout ce qu'il savait ? L'évêque de Vannes n'avait-il pas fait au ministre d'autres confidences ? Cette scène de réconciliation, toute « d'attendrissement », n'aurait-elle pas été aussi une scène de justice ?

1. 21 décembre.

Les nombreux évêques accourus à Paris pour le sacre n'avaient pu demeurer indifférents à l'affaire des constitutionnels. En 1790, plutôt que de faire un serment schismatique, ils s'étaient exposés à l'exil et aux fers. Le scandale de 1802 les avait indignés et humiliés. Et ils ne pouvaient pas oublier combien l'attitude de ces premiers pasteurs, qui se vantaient de n'avoir rien rétracté, avait rendu difficile la rétractation des prêtres jureurs épars dans tous les diocèses de France. Quelques-uns des bons évêques étaient en relations d'amitié avec Fesch, Bernier, Pancemont et aussi avec le ministre des cultes, tous personnages qui durent savoir tous les secrets de ces pénibles négociations. Il est donc impossible qu'ils n'aient point essayé de les surprendre et qu'ils n'y aient point réussi.

Sans rien décider, à titre de renseignement dont il faut faire état, je transcris simplement une note qui me paraît émaner de l'évêque d'Autun, François de Fontanges[1]. Voici donc ce qui se serait passé au pavillon de Flore :

Interrogation a été faite par le Saint-Père sur les cinq articles suivants :

1° Quels sont vos sentiments sur la constitution civile du clergé? La regardez-vous comme tombée en désuétude par l'abandon que l'État en a fait, ou bien comme proscrite par un jugement de l'Église?

2° Croyez-vous que les jugements de Pie VI sur les affaires ecclésiastiques de France, et notamment sur la constitution civile du clergé, soient un jugement régulier du Saint-Siège et revêtu du consentement de la majorité des évêques de la chrétienté? Si vous l'ignoriez, je peux vous le prouver, en vous montrant l'adhésion des évêques.

3° Si par des événements imprévus il arrivait que l'État donnât encore au clergé une nouvelle constitution, l'adopteriez-vous sans le consentement du Saint-Siège, et la règle tracée par le Saint-Siège serait-elle la vôtre?

4° Que pensez-vous des mariages, et des fonctions curiales qui demandent juridiction, administrées par des personnes non revêtues de la juridiction *in persecutionis temporibus*? Et ferez-vous tout ce qui est en vous pour rendre légitime ce qui a été illégitimement et illicitement fait?

1. On sait que la vue du « désespoir » où la nomination des constitutionnels jetait les fidèles avait décidé l'ancien archevêque de Toulouse à accepter l'évêché d'Autun.

5° Ferez-vous tenir à vos prêtres engagés dans les mêmes erreurs que vous la conduite que le chef de l'Église tient à votre égard?

Toutes les réponses ont été satisfaisantes.

Formule :

Très Saint-Père, je déclare devant Dieu que je professe adhésion et soumission aux jugements émanés du Saint-Siège et de l'Église catholique, apostolique et romaine sur les affaires ecclésiastiques de France [1], et je prie V. S. de m'accorder la bénédiction apostolique.

Après la signature, S. S. a dit :

1° Je vous reçois dans ma communion. Tout le passé est oublié.

2° Pourvoyez le plus tôt possible à votre conscience par une bonne retraite.

3° Je donne au confesseur que vous choisirez tous les pouvoirs du Saint-Siège.

4° Vous tiendrez la même conduite à l'égard de vos prêtres, et vous le ferez dans le silence, pour que les autorités constituées ne puissent être troublées.

5° Vous direz à leur confesseur que c'est moi qui ai accordé tous les pouvoirs qui dépendent du chef de l'Église.

6° Recevez ma bénédiction. Si de nouvelles plaintes parviennent à Rome contre vous, je donnerai à tout ce que vous avez fait en ma présence, à tout ce que vous m'avez dit et à tout ce que j'ai dit, toute la publicité nécessaire pour préserver l'Église des scandales. Et, je vous le répète avec douleur, vous me forcerez de prendre les moyens de vous relever de l'épiscopat par une procédure canonique.

Cette sorte de procès-verbal offre le plus vif intérêt. Si les papiers emportés de Paris par Pie VII n'ont point disparu en 1809, peut-être les retrouvera-t-on. Il ne serait pas surprenant qu'ils confirment le document que l'on vient de lire.

Un mot, le dernier, sur un épilogue de cette histoire fastidieuse.

Le 3 janvier 1805, *le Courrier du Bas-Rhin* publiait, sous la garantie du préfet du département, Henri Shée, une lettre de Paris annonçant que Saurine, évêque de Strasbourg, avait été reçu par le pape, « qui ne lui avait parlé d'aucune rétractation ». *La Gazette universelle* d'Ulm reproduisit la nouvelle quelques jours après (9 janvier). Le pape « fit aussitôt des plaintes à l'empereur, qui en fut très fâché et assura le

1. On remarquera la parfaite identité de cette formule avec ce que dit Portalis dans la lettre citée plus haut.

Saint-Père qu'il le ferait démentir sur-le-champ, par *le Moniteur*[1] ».

Cette parole fut tenue. *Le Moniteur* du 15 janvier apprit au public que Saurine, comme « tous les évêques de France », avait témoigné au Saint-Père « un respect profond pour le Saint-Siège et une soumission entière à ses décisions comme principe de foi dans toute la chrétienté ».

Mgr Spina n'aurait reconnu là qu'une traduction fort large du bref *Per multos labores*. Mais Napoléon pensait que les « discussions théologiques ne doivent pas être portées devant l'opinion ». Et cela amenait *le Moniteur* à dire que « les décisions du Saint-Siège étaient bien préférables aux inconvénients des conciles généraux ». Les théologiens romains durent trouver l'aveu piquant dans les colonnes du journal officiel de l'empire. Et on n'est point surpris d'apprendre qu'en envoyant le numéro du *Moniteur* à Consalvi, Antonelli ait ajouté : « S. S. a été très satisfaite de ce démenti. »

Consalvi prit soin de lui donner en Allemagne la publicité qu'avait eue la « rhapsodie » insérée dans *le Courrier du Bas-Rhin*. « Les évêques ci-devant constitutionnels, mandait-il à Munich, se sont entièrement réconciliés, à la satisfaction réciproque du Saint-Père et de S. M. l'Empereur. S. S. annoncera ce fait dans une allocution[2]. »

Il convient de citer ici les paroles mêmes par lesquelles Pie VII a tenu à rendre témoignage sur un fait pour lui si grave :

> ... Ces évêques ont fait cesser nos inquiétudes, après un intervalle de quelques jours, soit de vive voix, soit par des écrits que Nous avons apportés avec Nous, ils ont déclaré qu'ils adhéraient et se soumettaient fermement et de cœur aux jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France[3].

Contre cette assertion du plus consciencieux des hommes rien ne saurait prévaloir. A elle seule, elle démontrerait le fait. Tous les évêques cités à comparaître se sont soumis ; tous, même Le Coz et Saurine, ont signé, sans addition ni cor-

1. Antonelli à Consalvi, 20 janvier 1805.
2. Consalvi au chargé d'affaires de Munich, 30 janvier 1805.
3. Allocution consistoriale du 25 juin 1805.

rection, le formulaire accepté par le pape. Le légat en donne l'assurance aux prêtres de Strasbourg et de Besançon qui le questionnent[1].

Quant à l'incident du *Courrier du Bas-Rhin*, Pie VII en profita pour renouveler au gouvernement ses leçons et ses instances. Dans un mémoire à Napoléon — sur lequel nous aurons occasion de revenir — le pape avertit l'empereur de veiller à ce que des évêques pardonnés aucun « n'abusât de la grâce reçue ». Sinon, lui pontife se trouverait contraint d'user des « voies de rigueur que prescrivent les saintes lois de l'Église[2] » ; et cette conduite « ne pourrait manquer d'être approuvée par S. M., puisque la tolérance d'une pareille obstination mettrait en péril « le salut des âmes, la dignité du Saint-Siège, la conscience » du chef de l'Église et la conservation d'une paix religieuse « achetée par tant de sacrifices et de peines ».

VII

Il faut conclure.

En souscrivant une formule acceptée par le Souverain Pontife, les évêques constitutionnels furent-ils sincères? Le Coz, archevêque de Besançon, ne le fut pas.

> Je déclare, a-t-il écrit lui-même, que dans les jugements du Saint-Siège auxquels on me demande adhésion et soumission, je ne puis comprendre les brefs et rescrits du pape Pie VI, lesquels contestent à la nation ses droits, menacent d'excommunication une grande partie de la France, déclarent sacrilège la vente des biens nationaux et tendent à consacrer parmi nous des maximes que nos pères ont constamment et justement repoussées[3].

Si Le Coz avait tenu à Pie VII un pareil langage, il faudrait, en plaignant sa folie, louer sa franchise. Mais c'est à Napoléon que le prélat confie ses restrictions mentales. Et alors les mots manquent pour flétrir cette déloyauté d'un évêque,

1. Le Coz, interrogé par des indiscrets, ne répond que par des explications pleines de réticences qui sont un aveu. Cf. *Correspondance de Le Coz*, t. II, p. 225, 237, 242, 251.

2. Observer la concordance de ce langage avec les menaces prêtées au pape, dans le procès-verbal cité plus haut.

3. *Correspondance de Le Coz*, t. II, p. 190, Le Coz à Napoléon, 21 décembre 1804.

qui ment au pape, dans le moment même où il fait à ses genoux profession d'une entière obéissance à ses ordres, — sauf à se vanter ensuite du paternel accueil de Sa Sainteté, avec laquelle il a mêlé ses « douces larmes[1] ».

Le Coz a pu étudier, travailler, souffrir beaucoup pour la religion catholique, pour confondre ceux qu'il appelle ses « détracteurs[2] », l'étalage de ses écrits et de ses bonnes actions ne saurait suffire. Rien de tout cela n'empêche qu'il n'ait volontairement trompé Pie VII. Et cela est sans excuse.

Saurine doit porter la même condamnation. Lui aussi a cru devoir certifier à Napoléon qu'il n'abandonnait rien des « saintes maximes » gallicanes, et qu'il lui était impossible de se soumettre à des brefs dont il n'avait aucune connaissance[3]. C'est donc avec des sous-entendus analogues à ceux de l'archevêque de Besançon qu'il a signé un formulaire agréé par le pape. Nous avons pour garant de cette duperie Le Coz lui-même[4].

Au sujet des autres, les pièces manquent pour conclure à coup sûr. Belmas et Perier durent céder avec plus de facilité et de bonne foi. Mais il est à craindre que Lacombe et Reymond n'aient agi avec la même inconscience et la même superbe que l'archevêque de Besançon et l'évêque de Strasbourg.

Pour qui faisait de la constitution civile du clergé une sorte de symbole intangible, à la fois gallican et révolutionnaire, une rétractation sincère était de tout point impossible. Mais justement la question qui se pose est de savoir en vertu de quels principes de sens commun et de foi, ces intrus pouvaient tenir pour vénérable un symbole que l'Église gallicane, comme l'Église romaine, avait condamné, rejeté, anathématisé. Toutes les fibres de leur cerveau étaient saturées des principes régnants, et pour les arracher d'une main vaillante, il aurait fallu une vertu plus forte que tout leur amour-propre, un esprit de renoncement héroïque. Soit. Mais entre le pape qui leur commandait ce renoncement et l'empereur

1. *Correspondance de Le Coz*, t. II, p. 203, Le Coz à Aubert, 28 février 1805.
2. *Ibid.*, p. 205, Le Coz à Pie VII, 26 mars 1805.
3. Saurine à Napoléon, 3 décembre 1804.
4. Le Coz à Aubert, 28 février 1805.

qui les en dispensait, pourquoi donner à l'empereur la préférence? Autant la tentation était naturelle, autant il était inepte d'y céder. Selon la boutade de Cacault, n'est-ce pas le pape — et non Napoléon ou l'abbé Grégoire — qui a été « établi » pour trancher les questions de religion?

Le bon sens donc, autant que l'humilité, a manqué à ces récalcitrants, et en cela ils ressemblaient aux jansénistes et aux gallicans leurs ancêtres.

Malgré « la sublime simplicité » dont parlait Le Coz, il n'est pas possible que Pie VII se soit fait de grandes illusions sur la portée d'une rétractation si péniblement arrachée? La conscience intime de chacun des intrus, il la livrait aux jugements du ciel. Mais la parole et la vie publique des évêques, lui, pontife suprême, en répondait. Aussi fit-il tous ses efforts pour en garantir l'orthodoxie. Pardonnant miséricordieusement le passé, il comptait, dans l'avenir, sur la notoriété de la rétractation imposée, sur les menaces qu'il y avait jointes, sur le bon sens du gouvernement, sur le temps qui use toutes choses, même les convictions des hérétiques, sur la grâce de Dieu à qui les cœurs appartiennent. C'était beaucoup qu'un scandale criant eût enfin disparu.

C'était plus encore que, pour le faire disparaître, le pape eût trouvé tant de collaborateurs. N'oublions pas que, pour faire courber la tête des jureurs, avec le « regard céleste » de Pie VII, il fallut les prières de Pancemont, de Fesch, de Bernier peut-être, et sûrement la main de Fouché, de Portalis et de Napoléon.

On sait avec quel aveuglement obstiné, toute la puissance de l'État fut mise, pour ainsi dire, au service de l'Église constitutionnelle en détresse. Or, lorsqu'il calculait, en homme politique, la valeur du Concordat, Talleyrand n'hésitait pas à dire qu'il y voyait « un moyen d'ordre public dans les rapports du gouvernement avec les citoyens, de concorde morale dans les rapports des citoyens entre eux, de bonne intelligence dans les rapports de la France avec les autres peuples ». Le libre exercice de la religion catholique lui apparaissait comme ce nécessaire et résistant « lien des mœurs sociales » que « la philosophie » avait été « incapable »

de fournir à la société moderne. Portalis pensait de même. Le jour où il défendit devant le Corps législatif la convention signée avec le Saint-Siège, son discours roula tout entier sur les convenances nationales de la restauration des autels. En défendant son œuvre au Conseil d'État, Bonaparte se réclamait des mêmes vues profondes. Et ce sera son éternel honneur — celui de son génie et de sa force — d'avoir compris, voulu, imposé à une poignée de jacobins, jusque-là les maîtres, le Concordat. Et par une aberration singulière, ces mêmes hommes, qui avaient un sentiment si net de la nécessité du catholicisme en France, en compromettaient le bienfait pour épargner à douze intrus l'ennui de dire qu'ils s'étaient trompés en 1790.

Entraînés dans le même cercle vicieux, des évêques — Fesch, Pancemont, Bernier — en oubliaient les délicatesses élémentaires de l'orthodoxie. Comme si les raisons exposées par Boisgelin contre la constitution civile du clergé n'avaient pas justifié par avance tous les brefs de Pie VI ! Comme si, dans les diocèses qu'ils gouvernaient, ces prélats n'imposaient pas aux prêtres constitutionnels de « pourvoir à leur conscience » ! Comme si, surtout, en face d'un pape dont les intentions étaient si droites, la bonne volonté si large, de véritables évêques n'eussent point dû déclarer tout net que jamais ils ne soutiendraient, contre leur père, les torts de ses fils rebelles !

Finalement, il fallut en venir à la formule imaginée par la miséricorde et la justice de Pie VII. Après deux ans d'efforts et de patience, le bref *Post multos labores* eut son heure. Et la Providence consola la bonté patiente du pape, en lui donnant pour agents d'exécution ceux-là mêmes qui s'y étaient opposés.

En 1801, le Saint-Siège avait obtenu du gouvernement que les restes de Pie VI, mort à Valence, fussent rendus à Rome. Spina, le messager si malheureux du bref de rétractation, eut la mission de ramener de l'exil les ossements du saint pontife. Ce fut un voyage triomphal. Dans la Ville éternelle, ces tardives funérailles eurent l'éclat d'une apothéose [1]

1. Voir Artaud, t. I, p. 241.

(février 1802). Pie VII ne voulut point que les Dauphinois fussent à jamais privés des reliques qu'ils avaient longtemps gardées avec un pieux respect. Les entrailles de Pie VI furent renvoyées à Valence, dont le jureur Becherel était évêque. Sur quoi Portalis écrivait au consul : « Ce sera une chose assez piquante dans l'histoire de l'esprit humain, que de voir les honneurs rendus à ce pape par un évêque constitutionnel [1]. »

Le vrai triomphe de Pie VI n'eut lieu ni à Valence ni à Rome. La chambre du pavillon de Flore, aux Tuileries, où fut reçue la soumission des évêques intrus, vit la vraie revanche du pontife qui avait condamné la constitution civile du clergé. Pour lui faire des obsèques grandioses et touchantes, il suffisait de connaître ses malheurs. Mais accepter ses « jugements sur les choses ecclésiastiques de France », c'était reconnaître enfin le chef dont on avait méconnu le pouvoir. Peu importe la mauvaise grâce ou les mensonges dont usèrent quelques prélats. Ils furent contraints finalement de proclamer, en termes exprès, ce droit papal dont Pie VI avait été le témoin outragé.

Malheureusement, ni Portalis ni Napoléon ne comprirent cette leçon si haute. La querelle des constitutionnels avec Pie VII ne fit jamais que les importuner. S'ils eussent moins oublié le Concordat et la foi catholique, ils n'auraient jamais souffert que des pasteurs avouant le pontife romain pour leur maître, fissent mépris de ses ordres; et eux-mêmes, à leur tour, lorsque Pie VII leur adressa les « remontrances » dont nous parlerons, ils auraient hésité à les repousser dédaigneusement comme des « prétentions romaines ».

PAUL DUDON.

1. Portalis au premier consul, 17 germinal an XI.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DE DEUX FRANÇAIS

A MILO, EN 1735

Le cinquantième anniversaire de la fondation de l'*École française d'Athènes* (1847-1903) a été l'occasion d'une brillante fête internationale, qui a donné occasion de passer en revue, au grand honneur de nos compatriotes, ce qu'ils ont fait depuis 1847 pour ramener au jour tant de monuments ensevelis dans la Grèce continentale et insulaire. Mais les Français n'avaient pas attendu le milieu ni le commencement du dix-neuvième siècle, pour faire le pèlerinage de la terre « mère des arts », fouiller ses ruines et s'efforcer de rendre au monde moderne la vision la plus complète possible de ce que fut cette antique civilisation, à laquelle la nôtre est si redevable. Deux beaux volumes, parus à peu près à la date du centenaire, rappellent la mémoire de ces explorateurs plus anciens. A la vérité, ils contiennent davantage. Avec la plénitude et la sûreté de son érudition merveilleuse, M. Henri Omont, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale, y fait l'histoire de toutes les *Missions archéologiques françaises en Orient aux dix-septième et dix-huitième siècles*[1]. Constantinople et l'Asie Mineure, la Syrie, l'Égypte, l'Inde et la Chine y figurent avec la Grèce ; mais celle-ci tient la plus large place, et bien que la recherche des anciens manuscrits et des médailles fût l'objet principal de nos premiers missionnaires-archéologues, suivant les désirs des gouvernements et des grands amateurs qu'ils servaient, plusieurs ont, dès le dix-septième siècle, poursuivi avec une curiosité intelligente les restes artistiques de

1. *Missions archéologiques françaises en Orient aux dix-septième et dix-huitième siècles*. Documents publiés par Henri Omont, membre de l'Institut, etc. Paris, Imprimerie nationale, 1902. 2 volumes in-4, XVI-1 234 pages. Fait partie de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*.

tout genre. Les documents publiés par M. Omont en fournissent des preuves très intéressantes.

A ce propos, et à titre de modeste complément, je crois devoir faire connaître un voyage qui, presque ignoré à l'époque même où il a eu lieu, n'a pas encore eu la mention qu'il mérite dans l'histoire des explorations françaises sur le sol de la Grèce classique. Cette mention paraît d'autant plus due, que l'excursion principale des deux voyageurs dont je veux parler a eu pour but l'île de Milo, et que si elle ne leur a point valu la fortune de trouver la célèbre statue que ce nom rappelle à tous les connaisseurs d'art classique, elle n'est pourtant pas demeurée sans résultats. Enfin, si leur découverte la plus intéressante n'a pas été comprise des savants d'alors en France, et n'a été appréciée à sa valeur qu'après avoir été faite de nouveau par des étrangers, c'est une raison de plus pour rendre enfin ce qui leur appartient à nos compatriotes.

Les deux voyageurs de 1735 sont un marin et un jésuite : association qui, n'en déplaise à certains, s'est produite plus d'une fois dans des entreprises utiles à la France. Le nom personnel du jésuite ne dira rien, sinon peut-être à quelques spécialistes d'histoire littéraire. Le marin, au contraire, portait un nom célèbre à divers titres, mais qui peut faire naître un juste étonnement de l'association que je viens de dire.

Le P. Nicolas Sarrabat, que je nomme le premier parce que nous lui devons la relation du voyage, n'était pas, à proprement parler, un archéologue ni un érudit. Né à Lyon en 1698 et entré dans la Compagnie de Jésus en 1712, il avait, suivant la coutume de son ordre, enseigné pendant quelques années la grammaire et les humanités, avant d'étudier la théologie ; puis ses études théologiques faites, et devenu prêtre, il eut à enseigner d'abord la philosophie à Nîmes et a Avignon ; les neuf dernières années de sa vie (1731-1739), il fut appliqué aux sciences, spécialement aux mathématiques, qu'il professa à Avignon, à Toulon et à Marseille. Plusieurs mémoires qu'il donna aux académies de province, notamment à celle de Bordeaux, sur des questions de physique et d'histoire naturelle, furent alors remarqués et témoignent d'ob-

servations originales. Durant son séjour au collège d'Avignon, il s'était lié avec un des plus grands amateurs de littérature et d'antiquités, le marquis de Caumont[1]; leurs relations continuèrent par correspondance, après son départ pour Toulon, en 1734.

Ce sont les lettres du P. Sarrabat au marquis de Caumont qui nous font connaître le voyage dont nous allons parler. Ces lettres, dont nous avons eu les originaux entre les mains, sont complètement inédites, à l'exception d'un fragment relatif à l'excursion de Milo, que M. Omont a trouvé dans une copie, qui n'en désigne pas le signataire.

Calvet, le fondateur du musée-bibliothèque qui porte son nom à Avignon, a inséré une copie de cinq de ces pièces dans ses recueils manuscrits de correspondances littéraires. Dans une note préliminaire, il observe que les lettres du P. Sarrabat sont « agréables par leur gayeté ». Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de lire ici quelques spécimens de cette « gayeté », bien qu'ils ne nous mènent pas immédiatement au sujet principal de cet article.

La première lettre que le P. Sarrabat écrit de Toulon (28 octobre 1734), rend d'une manière assez piquante l'impression peu favorable qu'il reçut d'abord de sa nouvelle résidence.

« ... Me voici donc réduit au bout du monde dans un païs étranger où l'on ne parle que *Nord*, *Ouest*, *tribord*, où les lettres et les sciences polies ne sont regardées que comme des rêves et ceux qui les cultivent comme des gens d'un autre monde. *Toulon en Barbarie*, jamais proverbe ne fut mieux fondé : commerce sans politesse, habitans brutaux, séparation presque totale de tout le reste du royaume. Le croiriez-vous, Monsieur, la bataille de Guastalla est ici une nouvelle des plus fraîches, et l'on m'a demandé sérieusement si M. de Ramsai n'était pas l'auteur d'un certain livre qu'on appelle *le Paradis perdu*. Voyez après cela si la beauté du

1. Joseph de Seytres, marquis de Caumont, né à Avignon, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fut en rapport avec presque tous les archéologues et érudits de son temps; de nombreux débris de ces correspondances sont conservés à Paris, à Avignon, à Munich. M. Omont les a souvent citées.

climat, si la fraîcheur de la campagne, si les jardins des Hespérides avec toutes leurs pommes d'or peuvent suffisamment dédommager. La mer cependant, il faut l'avouer, est un spectacle qui fournit aux rêveries d'un physicien et quelquefois même à la curiosité d'un nouvelliste. »

Dans les lettres suivantes, jusqu'en avril 1735, l'on trouve en effet, outre des observations de physique, surtout des nouvelles maritimes, ou mieux des *faits divers*, comme il s'en présente naturellement dans un grand port, notamment en temps de guerre. Car, depuis l'automne de 1733, la France, avec l'Espagne et la Sardaigne comme alliées, était en guerre contre l'Autriche et la Russie, pour soutenir les droits du père de la reine de France, Stanislas Leczinski, au trône de Pologne.

Ainsi, le 7 février 1735, Sarrabat envoie une relation pittoresque de la rentrée triomphale de *la Flore*, frégate commandée par M. de Gallifet, qui ramenait un vaisseau corsaire de vingt-six canons capturé après un brillant combat.

A d'autres jours, il parle des armements faits dans le port pour parer aux éventualités de cette guerre, d'ailleurs mollement poussée. Le 26 décembre 1734, il dépeint avec enthousiasme un spectacle qu'il avait cru jusque-là banal, mais qui lui a paru « le plus beau, le plus frappant et le plus digne de l'attention d'un curieux », à savoir le lançage d'un vaisseau ; il s'agit du *Borée*, vaisseau de soixante-quatre canons : « Imaginez-vous une maison entière de cent cinquante pieds de longueur et de quarante de large, se mettre en mouvement, augmenter graduellement [1] de vitesse ; elle met en feu tout ce qu'elle rencontre à son passage, et va se précipiter à la mer où il semble qu'elle doit se perdre ; point du tout, elle y reparoit avec plus de majesté que sur terre... »

Dans la même lettre, voici un récit de genre différent : « Le lendemain, jeudi, nous eûmes un autre spectacle : ce furent les obsèques de M. Le Bret[2], que le corps de ville fit faire

1. Le manuscrit porte « gravement », par suite d'une évidente distraction.

2. Cardin Le Bret, premier président du parlement de Provence, commandant pour le Roy et intendant de cette province, mort à Marseille dans la nuit du 13 au 14 octobre. Son père avait rempli avec distinction les mêmes hautes charges.

dans l'église des Minimes. Douze tréteaux posés les uns sur les autres, noircis avec du noir de fumée, formoient, sans autre ornement, le plus magnifique catafalque qu'on eût encore vu à Toulon. Une bande de cadis noir régnoit tout autour de l'église, d'où pendoient de distance en distance quelques bouts d'étoffe noire, le tout avec une simplicité qui faisoit honneur à l'économie de Messieurs les Consuls. M. le Comte de Marnesia, comte de Lyon et grand vicaire de Toulon, y officia, assisté de quatre Minimes des mieux portant chape. Le corps de musique étoit composé de quatre grands Observantins soutenus de quelques Récollets, dont la voix peu nourrie faisoit la critique du déjeuner qu'on leur avoit donné. L'assemblée cependant étoit fort belle, et l'oraison funèbre que prononça le P. d'Allemand répondit mieux au brillant de l'assemblée qu'à la simplicité de l'appareil. Le texte qu'avoit pris ce Père étoit heureux : *Disponam populum meum juste et ero dignus sedium patris mei* (Sap., IX). Il nous représenta M. Le Bret comme le magistrat le plus propre et le plus dévoué au bonheur du peuple qui lui avoit été confié ; et quoique dans l'assemblée il y eût des gens qui branlassent de temps en temps la tête, ce père ne laissa pas de dire d'excellentes choses et de les bien dire... »

Mais il est temps d'arriver au voyage qui fait l'intérêt principal de cette correspondance. C'est le 14 avril 1735 que le P. Sarrabat annonce à Caumont qu'il va s'embarquer.

« Enfin, Monsieur, le dessein en est pris, il faut essayer tout de bon si je puis devenir marin ; je m'embarque sur *le Diamant* apparemment pour visiter les Échelles du Levant. Nous ne savons cependant pas encore positivement notre route; les instructions de la Cour la fixeront. Nous partons, deux frégates et deux brigantins, sous les ordres de M. le chevalier de Caylus, capitaine du *Diamant*. Je compte notre départ pour le 25 du mois. Nos vaisseaux sont à la carène, et les autres préparatifs seront bientôt faits. D'ici au 25, il y a onze jours bien comptés, cette lettre vous sera remise samedi 16e, vous penserez jusqu'à lundi à quoi je pourrai vous être bon dans ma course, et ce sera mercredi au soir que j'aurai le plaisir de recevoir cette lettre où vous me détaillerez

tout ce que vous exigez de moi durant les six mois que durera notre voyage. »

Caylus! Ce nom n'aurait pas manqué d'éveiller chez Caumont quelques appréhensions pour son ami, s'il n'avait su quels rapports existaient déjà, depuis un certain temps, entre le jésuite et le commandant de la flottille. En effet, dans sa lettre du 3 février, après avoir dit combien, à Toulon, il était sevré de lectures nouvelles, le P. Sarrabat ajoutait :

« J'ai cependant trouvé *le Mercure* et bien d'autres bonnes choses de ce genre auprès de M. le chevalier de Caylus, oui Caylus, neveu de Mgr l'évêque d'Auxerre[1] : *Salutem ex inimicis nostris*. Parenté à part, c'est un très aimable homme ; et même, depuis qu'il a bien connu son oncle et toutes les attenances janséniennes, il a commencé de vouloir du bien aux jésuites. »

Certes, il était piquant de voir un jésuite lié d'amitié avec un Caylus. Celui-ci était le second fils de la célèbre nièce de Mme de Maintenon. Il avait pour frère aîné le comte de Caylus, l'archéologue bien connu, que sa mère n'avait pas vu sans chagrin abandonner la carrière des armes pour l'étude, le culte des arts et de l'érudition[2]. Si Mme de Caylus se lamentait de voir son premier-né « mélancolique », le caractère tout opposé du cadet paraît lui avoir causé d'abord des soucis d'un autre genre[3] ; mais enfin elle put le voir, dans la marine, satisfaire honorablement son besoin de distractions et son goût pour les aventures. Après un apprentissage dans l'ordre de Malte, le chevalier de Caylus commence à se faire un nom dans les campagnes maritimes de 1723 à 1736; capitaine de vaisseau, le 10 mars 1727, il prit part au bombardement de Tripoli en 1728; en 1730, son frère, le comte archéologue, lui rend

1. Charles-Gabriel de Caylus, un des soutiens du parti janséniste et grand adversaire des Jésuites.

2. Voir dans l'édition des *Souvenirs et correspondances de Mme de Caylus*, par E. Raunié (Paris, 1881), la lettre LV à Mme de Maintenon ; à rapprocher la réponse de celle-ci, dans A. Geffroy, *Madame de Maintenon* (t. II, p. 368) : « Anne-Claude-Philippe de Thubières etc., comte de Caylus, était né à Paris en 1692 ; il y mourut en 1765. » On peut voir son éloge par Le Beau, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VII.

3. Voir la lettre de Mme de Maintenon à Mme de Caylus, dans Geffroy, *op. cit.*, t. II, p. 388 (18 avril 1717).

ce témoignage : « On convient qu'il y a en lui de quoi faire un grand homme de mer[1] » ; à l'*État de la marine* pour 1734, il figurait dans l'escadre de M. de Court La Bruyère comme commandant du *Trident*, vaisseau de soixante-quatre canons[2]. Suivons-le maintenant dans sa croisière de 1735.

Partie de Toulon le samedi (29 avril), le jeudi d'après, la flottille était aux côtes de Malte, d'où le P. Sarrabat envoyait quelques lignes à Caumont, le lendemain, 5 mai. La lettre suivante est écrite « de la rade de *Milo*, 4e juin 1735 ».

Le voyageur commence par indiquer les autres localités touchées depuis le départ de Malte : quelques observations de mœurs, entre autres, ont leur « gaieté ».

« De Malte, d'où j'eus l'honneur de vous écrire, nous sommes allés à Céphalonie où nous arrivâmes le 8 mai. Un petit corsaire impérial qui venoit d'achever de faire son monde, attendoit dans cette rade le moment favorable d'appareiller. Notre rencontre le déconcerta et quelques volées de canon que nous lui lachâmes, l'obligèrent à s'enfoncer dans la rade, dans un endroit où nous ne crûmes pas pouvoir le suivre, faute de fond ; nous nous contentâmes de le bloquer, *l'Aquilon* d'un côté et nous de l'autre. Je vous fais grâce du détail des pourparlers que nous eumes en conséquence avec le Signor Proveditore, dont le résultat fut qu'il obligeroit les Grecs de son isle qui s'étoient embarqués, disoit-il, à son insu, de retourner incessamment à terre. Cependant nous avons laissé *l'Aquilon* à la garde de ce corsaire et nous sommes partis le 10.

« Les deux jours que nous passâmes à la rade me donnèrent le loisir d'aller à terre et d'y prendre quelque connaissance du païs. Cette isle est sous la domination des Vénitiens qui y envoyent un provéditeur particulier de deux en deux ans. Ce provéditeur a ses ajudans et ses conseillers ; ceux-ci ont une suite et des domestiques et tous une bonne envie de ne pas s'en retourner à Venise les mains vuides, moyennant

1. H. Bonhomme, *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 187. 1863.
2. La Cour-Gayet, *Histoire de la marine française*, p. 467. Cf. p. 109.

quoy toutes les plus mauvaises affaires s'y accommodent à prix d'argent. L'isle entière est divisée en deux factions : à la tête de l'une est la famille Anini, à la tête de l'autre est la famille Metara. Tant qu'il y a abondance de sequins, de part ou d'autre, on se fait la guerre, on s'assassine sur les grands chemins ; mais à présent que les fonds sont épuisés et que les chefs auroient de la peine à trouver assés d'argent pour païer les assassins et la justice, on vit en paix de part et d'autre.

« Le terroir de l'isle est montueux et néanmoins assés fertile ; il porte du froment, des olives et des raisins de Perse dont on fait un commerce assés considérable avec les Anglois. On y recueille de deux sortes de vin, du rouge qui ne vaut pas grand'chose et du muscat assés bon qu'on transporte à Venise pour faire l'honneur des premières tables de la sérénissime république. J'ai goûté du meilleur, il n'approche pas de celui de Chipre, quoyque l'on puisse vous avoir dit en sa faveur.

« A l'est de Céphalonie est un petit islot que les cartes daignent à peine marquer : les Vénitiens le nomment le *picolo Cephaloni*, c'est la fameuse Itaque, et les Grecs la nomment encor Ietachi. De Céphalonie nous sommes allés à Modon et à la Spessia, dans le voisinage de Naple de Romanie. Nous avons vu en passant la fameuse Cythère, aujourd'hui *Cerigo*. En vérité je ne scai à quoy pensèrent les poètes d'aller loger la déesse des grâces dans une isle aussi disgraciée de la nature ; mais ce n'est pas là seulement que j'ai reconnu combien les Grecs étaient exagératifs en faveur de leur patrie.

« Nous voici depuis quatre jours à *Milo*. Cette isle ne vous est pas inconnue ; les medailles avec le mot ΜΙΛΙΩΝ vous seroient vantées par le P. Panel et mises sûrement au rang des *rarissimes*, s'il en avoit quelqu'une de cette espèce à vous vendre à vous ou à vos amys, y compris M. Ligli[1]. Sans avoir recours aux medailles, j'ai bien des choses à vous dire

1. Sur les monnaies de *Mélos* (ancien nom de Milo) et l'histoire de cette île célèbre, on peut voir Waddington, dans le *Voyage archéologique de Le Bas et Waddington : Inscriptions*, t. III, Explication, p. 2-6.

sur Milo dont quelques-unes seront surement de votre gout.

« Cette isle peut avoir douze ou quinze lieues de tour ; la rade en est grande, bien à l'abri, mais elle a un défaut considérable, c'est que lorsqu'on y est entré une fois, on n'est pas libre d'en sortir quand on veut, faute de vents favorables.

« Le terroir est inégal et il n'y en a qu'une partie de cultivée ; il fournit cependant aux habitants au delà de ce qu'il leur faut de blé et de vin et une assez grande quantité de cotton. Il y a des mines d'alun et de fer, mais les habitants les ont bouchées, par la crainte qu'ils ont eu que les Turcs ne les surchargeassent d'impositions. On y trouve encore des eaux chaudes minérales, qui ont beaucoup de rapport à celles de Balaruc, à l'exception qu'elles sont fort salées. On en trouve une au bord de la mer dont les eaux sont bouillantes ; on la distingue en passant des autres eaux par les vapeurs sulphureuses et chaudes qui viennent de la mer.

« Il n'y a dans Milo que deux villages, où l'on compte environ douze cents habitants [1]. Le principal, qu'on appelle le Mile, est dans la partie basse de l'isle, à une promenade du bord de la mer. Les maisons en sont basses, elles n'ont au plus qu'un étage au-dessus du rés de chaussée. Elles sont toutes terrassées et bâties de pierres de taille, mais la pluspart tombent en ruines et les rües sont presque toutes pleines de décombres et de pierres tombées les unes sur les autres, triste effet de la domination des Turcs. Cela n'empêche pas que les maisons des Miliens n'aient en dedans un air de propreté qui frappe : ce sont toujours des murs bien blanchis, des planchers nettoïés avec soin. Pour meubles, on n'y voit que des coffres et des sièges de bois, mais si bien frottés que cela fait plaisir à voir. Au-dessus des portes et des fenètres sont des corniches de pierre ou de bois, sur lesquelles ils rangent avec art des pièces de vaisselle de cuivre bien écurées, des tasses et des soucoupes de verre, ou même de simples vases de terre. Tant il est vray que la propreté n'a pas besoin de l'opulence.

1. D'après une relation adressée aux cardinaux de la congrégation de la Propagande par Mgr Giustiniani, archevêque latin de Naxos, en 1698, Milo avait, à cette date, quatre mille habitants grecs et vingt catholiques.

« L'habit des femmes de Milo est singulier : je me rappelle de l'avoir vu représenté dans les voyages de M. de Tournefort, jettés y un coup d'œil, c'est bien cela [1]. Une chose remarquable, c'est que toutes les femmes sont habillées de blanc, excepté seulement en temps de deuil, où elles s'habillent de vert et de bleu ; ces couleurs gaies leur sont accordées apparemment pour diminuer leur affliction.

« Les habitants de Milo sont tous grecs, ils ne voient les Turcs qu'une fois l'an, lorsqu'ils viennent prendre le carrache [2]; ils ont pourtant reçu cette année deux visites et ont païé un second carrache quatre mois après le premier. Cette seconde visite les a fort incommodés.

« Les eaux du bourg de Milo sont malsaines ; aux mois d'août et de septembre, il y règne ordinairement des maladies qui laissent à ceux qui en sont attaqués un air jaunâtre et hidropique. Celles de Castro, qui est le second village de l'isle, sont meilleures ; aussi les habitants paroissent-ils avoir l'air plus sain et moins cacochyme.

« Castro, dont je viens de vous parler, est perché tout au haut d'une montagne fort élevée ; il ne paroit d'abord qu'un amas de ruines, ce n'est guère autre chose en effet ; cependant on retrouve encore dans les maisons, toutes rüineuses qu'elles sont, l'air de propreté qui y règne en dedans comme au Mile.

« Je fus hier à Castro avec M. le chevalier de Cailus ; nous grimpâmes pendant quatre ou cinq heures par les plus mauvais sentiers du monde, avec un soleil sept degrés plus sud que le vôtre, et M. le chevalier, qui peut vous le disputer en grosseur, fut l'auteur de la partie. Pour achever de vous étonner, je vous dirai que si vous vous trouvez jamais au Mile, vous en ferés tout autant que nous et peut être encore plus. Il s'agit, Monsieur, de monuments antiques et même

1. Pitton de Tournefort, *Relation d'un voyage du Levant fait par ordre du Roy*, t. I, p. 179, planche. Lyon, 1727. En ajoutant à la lettre du P. Sarrabat ce renvoi à l'ouvrage de Tournefort, avec lequel il se rencontre encore ailleurs dans ses descriptions, je fais remarquer qu'il n'avait pas cet ouvrage durant son expédition, et, dans une autre lettre, il dit ne l'avoir pas lu depuis neuf ans.

2. C'est le mot turc *kharadj*, en grec moderne χαράτσι, signifiant « impôt, taxe ».

de découverte en ce genre. Voici que ma lettre va devenir intéressante et pourra vous dédommager des bagatelles dont je vous ai entretenu.

« M. de Cailus, qui joint aux qualités des Tourvilles et de nos premiers héros de la marine un goût naturel pour tout ce qui peut mériter l'attention des gens d'esprit, ayant appris qu'aux environs de Castro il y avait des marbres et quelques restes d'antiquité, me proposa de les aller voir avec lui ; il prit quelques gens du païs pour le conduire et se fit accompagner à terre de six ou sept matelots armés de pinces et de pics.

« Au milieu de l'entrée de la rade, à main gauche en entrant, nous trouvâmes d'abord plusieurs ruines informes, dont quelques-unes s'avancent bien avant sur la mer. On soupçonna d'abord que c'étoit là l'ancien port des Miliens, et que c'étoit les restes des magasins et du môle. Les Miliens étaient en efet puissants sur mer, et il me semble avoir lu dans Thucidide que dans la guerre du Péloponèse, ils entretenaient un bon nombre de galères. Au sortir de ces ruines, nous commençâmes à monter par des chemins scabreux, où nous trouvions de temps en temps des fragments de marbre. De là nous arrivâmes à une espèce de terrasse formant un demi-cercle où nous découvrîmes quelques grandes pierres de marbre et force débris. La figure du lieu et quelques autres indices me firent soupçonner que c'étoient les restes d'un théâtre : on fit sonder et l'on découvrit dans tout le contour de l'arc de belles pierres de marbre de Paros. Tout de suite on fit lever une de ces pierres, et l'on en trouva une autre semblable au-dessous qui s'avançait vers l'intérieur du demi-cercle de vingt-huit pouces ; on lève cette seconde pierre, et l'on en trouve une troisième toute pareille ; de part et d'autre de celles que nous venions de découvrir, nous en trouvâmes d'autres qui leur étaient jointes. En un mot nous reconnûmes les rangs qui formaient l'hémicycle du théâtre, et après quelques autres recherches nous en trouvâmes le plan entier, tel à peu près que je l'ai tracé[1] : je

1. Ce plan tracé par le P. Sarrabat ne se trouve plus avec sa lettre. Le théâtre qu'il décrit a été redécouvert et complètement dégagé par les soins du prince, depuis roi Louis de Bavière, lors de son séjour en Grèce, en

dis à peu près, parce que je n'eus pas la présence d'esprit d'en prendre exactement toutes les mesures.

« Le premier rang de marches que nous découvrîmes, marqué dans le plan A B C, a cent pieds de diamètre ; le second déborde de vingt-huit pouces sur le premier et le troisième d'autant sur le second. H M N et K I L sont des restes de mur placés de part et d'autre à l'extrémité de l'arc. Ces murs sont d'une belle bâtisse à la grecque, revêtus de pierres de taille de trois pieds environ de longueur sur dix-huit pouces de largeur ; ils s'élèvent dans quelques endroits de douze, quinze et vingt pieds au-dessus du sol du premier rang de marches A B C. O, P sont des restes de bâtisse informe à niveau du plan de la terrasse. G F est un mur moderne qui soutient les terres dont la capacité du théâtre a été comblée.

« Les marches, dont le profil a été représenté dans la figure seconde, ont trente-deux pouces de large de *a* jusqu'à *b* ; le petit enfoncement *c d*, destiné apparemment aux pieds de ceux qui étaient assis dans un rang supérieur, est de quatorze pouces ; l'autre partie *d b*, destinée à servir de siège, est pareillement de quatorze pouces, aussi bien que la hauteur *b g*. La partie *a c* étoit engagée sous la marche supérieure ; sa longueur est de six pieds. Elles sont toutes parfaitement égales.

« Au-dessus du rang A B C, il y en avoit un autre, dont nous avons vu des marches transportées à Castro chez un Grec qui nous a reçu à dîner ; et au-dessus de celles-ci il devoit encore y en avoir d'autres, puisqu'elles ont l'enfoncement destiné aux pieds de ceux qui étoient dans les sièges supérieurs.

« Si l'on faisoit enlever la terre dont ce théâtre a été comblé, on peut compter que l'on découvriroit le théâtre ancien le plus entier qui soit peut-être dans le monde, les marches que nous avons découvertes n'ayant point souffert des injures du temps et paraissant encore aussi bien jointes ensemble que si on ne faisoit que de les poser. Comme ce sont les terres éboulées de la montagne qui ont couvert et comblé ce

1836. Voir L. Ross, *Reisen auf den griechischen Inseln des ägäischen Meeres*, t. III, p. 7-8.

théâtre, elles l'auront apparemment mis de bonne heure à couvert de la barbarie et de la malignité de l'air[1].

« Au delà et un peu plus bas que le théâtre, on trouve plusieurs sépultures antiques creusées dans le roc : ce sont des sales bien blanchies dans lesquelles on entre par des portes fort basses ; dans quelques-unes mêmes on ne peut entrer qu'en se traînant sur le ventre. Tout autour de ces sales sont creusées des niches triangulaires, dont la base est une caisse de sept à huit pieds de longueur. Quelques-unes de ces sépultures ont plusieurs sales qui communiquent des unes aux autres. Sans respect pour les mânes des Miliens qui y avaient été ensevelis, je fouillai avec curiosité dans la plupart de ces tombeaux, sans y trouver autre chose que des pierres[2]. Entre ces sépultures et le théâtre se trouvent deux grands pans de murs parallèles, épais et revêtus de belles pierres de taille, qui descendent par cascade du côté de la mer ; je les pris pour les restes d'une double enceinte de remparts dont la ville était environnée.

« De là[3] nous allâmes en montant toujours par des sentiers très scabreux jusqu'à une caloyeri ou chappelle grecque, située comme nos hermitages sur la pointe d'une montagne escarpée. Là je trouvai entre autres restes de belle antiquité deux colonnes d'un beau granit, de quinze pieds de hauteur, chacune d'une seule pièce. Mais ce qui me frappa davantage ce fut un reste de fronton triangulaire, d'un seul bloc de marbre blanc de six pieds de longueur sur trois et demi de hauteur et un peu plus d'épaisseur. L'architecture en est d'ordre dorique et du meilleur goût ; on y voit en beaux

1. On n'a retrouvé en 1836 que les neuf rangs de gradins inférieurs. Ce théâtre, d'ailleurs, ne date que de l'époque romaine.

2. Ces sépultures sont manifestement les catacombes chrétiennes « découvertes » en 1844 et qui ont été visitées et décrites par L. Ross (*op. cit.*, t. III, p. 145 *sqq.*) et par M. Bayet (*Bulletin de correspondance hellenique*, 1878, p. 347). On n'y a trouvé que quelques inscriptions funéraires, publiées par L. Ross, *Inscriptiones græcæ ineditæ*, fasc. III. Berlin, 1845. Cf. le nouveau *Corpus inscriptionum græcarum* de Berlin : *Insulæ Maris Ægæi*, fasc. III.

3. Presque tout ce qu'on va lire dans cet alinéa et une partie du suivant a déjà été publié par M. Omont (*op. cit.*, t. II, p. 700, note), d'après une copie dont je reparlerai plus loin et qui se trouve dans la correspondance de Bouhier à la Bibliothèque nationale.

caractères ce commencement d'inscription ΣΑΒΕΙΝΟΣ ΖΟΠΥ... Ce fronton portoit sur des colonnes canelées, aussi de marbre blanc, dont je trouvai quelques fragments. Il n'y a pas longtemps que l'on a tiré de dessous terre ce morceau de fronton; je vis l'endroit et je regrettai fort de n'avoir pas le loisir de creuser au voisinage pour tenter si nous n'en pourrions point découvrir le reste. C'étoit apparemment le frontispice de quelque temple, érigé par ce Sabinos Zopy...; je crois même qu'il était consacré à Cybèle : du moins on a trouvé tout auprès une statue de cette déesse, sans tête et sans mains, qu'on transporta il y a quelques années au jardin des Pères capucins dans le bourg d'en bas. M. de Caylus a obtenu cette statue du Père capucin qui reste seul pour servir de Curé latin au Mile et à l'Argentière.

« Cette statue est de marbre de Paros, sans tête et sans mains, comme je l'ai déjà observé. Elle est de hauteur naturelle, avec des mammelles sans nombre. Pour en abréger la description, je vous envoie un dessein de ma façon, c'est assés dire pour vous faire comprendre qu'il ne peut être montré à personne qu'à un ami comme vous[1]. Sur le haut des bras sont deux petits lionceaux, placés comme ces deux je ne scai quoy que j'y ai barbouillés. Sur la gorge sont trois femmes qui dansent en se donnant la main. Sur les deux faces collatérales de la guaine sont placés alternativement des escarbots et des rosettes. Sur la face du milieu sont des trous disposés comme dans mon grifonage[2].

« Peut-être ne trouverés vous rien dans cette statue qui la

1. Ce dessin ne se retrouve plus avec la lettre du P. Sarrabat.

2. A cette description, on aura reconnu, non une Cybèle, mais une Artémis ou Diane d'Ephèse. Il existe au Vatican une statue semblable, décrite par Visconti (*Museo Pio-Clementino*, t. I, p. 31). Le musée du Louvre en possède une également mutilée, sans tête ni mains. (Frœhner, *Notice de la sculpture antique* [Louvre], t. I, p. 116. 1869.) Le comte de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 151, pl. LII, et dans un mémoire spécial (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXX, p. 428), a décrit une *Diane d'Ephèse*, dont lui avait fait présent le P. Paciaudi. Il est singulier que le comte n'ait rien dit de la statue qu'a dû rapporter son frère; d'ailleurs, je n'ai non plus trouvé, ni dans les sept volumes de son *Recueil*, ni dans sa correspondance avec le P. Paciaudi, aucune allusion à l'excursion faite par le chevalier à l'île de Milo : il n'a guère pu l'ignorer; serait-ce parce qu'elle a été faite en compagnie d'un jésuite, qu'il n'a pas voulu en parler ?

distingue de quantité d'autres qui vous sont déjà connues. Pour suppléer à ce qui lui manque de singularités remarquables, je veux m'aviser moy, ne fut ce que pour vous faire rire, de vous donner ici une explication des figures symboliques qui ornent cette statue. Cybele, déesse de la Terre, est la mère nourricière des hommes, des animaux, des insectes et des plantes. Ses mammelles sans nombre désignent la qualité de nourrice. Les trois femmes qui dansent sont les Parques qui dansent le branle de la vie humaine, naissance, vie et mort ; elles sont placées sur la gorge de la déesse, pour marquer combien les hommes lui sont chers. Les lions sur les épaules marquent les animaux que la terre nourrit et soutient; les escarbots et les rosettes sont pour signifier les insectes et les plantes qui y croissent. Les trous sont la place des clous de bronze qui y attachoient des caractères ou hiérogliphes en forme d'inscription [1].

« Pour achever de m'ériger en antiquaire, je joins à tout ceci deux inscriptions grecques, dont la première est sur une pierre sépulcrale et l'autre posée en long sur une colonne cannelée de mauvais goût. Celle-ci me paraît tout à fait barbare ; elle ne vous fera pas par conséquent grand plaisir ; mais n'importe, ce sera de l'occupation pour M. de la Bâtie. Elle est en deux lignes, et je vous en rends fidèlement les caractères, à quelques H près que je soupçonne être des N.

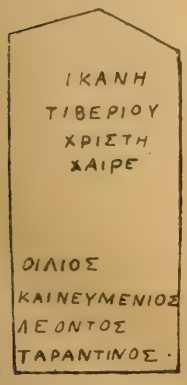

ΓΑΗΔΗΟΜΕΚΠΗΑΝΤΟΗΔΕΚΜΑΗΤΟΔΑΝΕΝ

ΠΗΕΜΑ ΖΑΛΝΑ

ΜΟΗΖΑΡΕΤΕΝΚΗΟΜΕΝΟΜΤΟΝΤΕΤΕΛΕΜΜ

ΕΤΡΟΠΗΟΝ

« Sarrabat. »

1. Voir, si l'on veut, l'interprétation de Creuzer, *Symbolik*, t. II, p. 578. 3e édition, 1840.

Arrêtons-nous pour faire quelques réflexions sur cette lettre, assurément curieuse. Il en ressort que nos deux compatriotes, le marin et le jésuite, ont été les premiers à découvrir et à signaler l'importance de cette petite île de Milo pour l'art et l'archéologie. Les trouvailles qu'ils y ont faites, dans le peu de temps et avec le peu de moyens dont ils disposaient, sont de grand intérêt ; et l'on doit regretter qu'ils n'aient pas pu pousser plus avant leurs fouilles. Quelques coups de pic de plus auraient suffi peut-être pour faire paraître au jour, quatre-vingt-cinq ans plus tôt et peut-être dans son intégrité, la *Vénus de Milo*, « l'orgueil du Louvre » ; car c'est non loin des ruines du théâtre, découvert et en partie déblayé par le P. Sarrabat, et dans un champ situé sous les murs de l'ancienne ville, également signalés par lui, que le paysan Yorgos déterra par hasard la célèbre statue, le 8 avril 1820[1]. La fortune, qui ne leur a pas laissé rencontrer cet inestimable joyau d'art classique, a été pourtant, si on peut dire, intelligente et équitable, en ne permettant pas qu'il échût à un autre pays que celui des premiers explorateurs de Milo.

L'inscription que le P. Sarrabat a eu la bonne inspiration de copier, quoiqu'elle lui parût « tout à fait barbare », est, de fait, un des plus anciens et, à ce titre, un des plus curieux monuments de l'épigraphie grecque. Il a fallu bien du temps pour arriver à la déchiffrer, et quand elle l'a été, personne ne savait plus à qui l'on en devait la première connaissance.

« Ce sera de l'occupation pour M. de la Bâtie », avait dit le P. Sarrabat en envoyant sa copie à Caumont. Le baron Joseph Bimard de la Bastie était, lui aussi, un gentilhomme « antiquaire », résidant habituellement à Carpentras, d'où il correspondait avec Caumont, ainsi qu'avec d'autres savants ou amateurs de France et d'Italie. Il était plus réellement savant que Caumont et s'occupait spécialement d'inscriptions. Il en avait recueilli, en Provence, un certain nombre d'inédites, qu'il envoya à Muratori pour son grand recueil ; il y joignit même des dissertations, que le savant italien publia

1. Mémoire de M. Ravaissson, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXIV, 1re partie, p. 152.

également, mais avec des modifications qui indisposèrent l'auteur au point de lui faire désavouer le tout[1].

Le marquis de Caumont ne tarda pas à communiquer la lettre de Milo à M. de la Bastie. Celui-ci lui écrit de Carpentras, le 27 septembre 1735 :

Je vous rends mille grâces de la bonté que vous avez de me communiquer la lettre du P. Sarrabat. S'il étoit aussi versé dans la connoissance des inscriptions et de l'ancienne écriture grecque qu'il l'est dans la physique, les mathématiques, l'architecture et la botanique, je ne serois pas obligé de dire, au sujet de la seconde inscription qu'il a trouvée dans l'île de Milo, *Dacus sum, non Œdipus*. Une marque qu'il ne l'a pas bien copiée, c'est que j'en connois parfaitement toutes les lettres, mais que je ne saurois néanmoins en tirer aucun sens. Ces lettres sont des anciennes ioniques, et vous en trouverez les semblables dans les alphabets que le P. de Montfaucon a fait graver dans la p. 234 de sa Paléographie, il y en a plusieurs qui ressemblent à celles de la fameuse inscription de Sigée, la plus ancienne qui nous reste et la seule que nous ayons *Boustrophedon* : mais encore une fois de toutes ces différentes lettres que je connois, je n'en puis faire des mots que je connoisse, je conçois seulement que ces deux lignes font deux vers dont le premier est hexamètre et se termine par le mot ἄγαλμα, et le second pentamètre. Il peut arriver que dans la suite il me vienne quelque lueur qui m'éclaire davantage, mais à présent je n'y vois rien de plus. Vous pourrez éprouver si MM. Maffei et Muratori, ou le Pt (*Président*) Bouhier qui est plus hardi qu'eux pour la conjecture, seront plus heureux à expliquer cette énigme[2].

L'épigraphiste de Carpentras avait tort d'attribuer l'impossibilité où il était de lire et d'interpréter l'inscription aux défauts de la copie du P. Sarrabat : en réalité, celle-ci est remarquablement fidèle et vaut presque un fac-similé, sauf pour une ou deux lettres[3]. La Bastie se faisait illusion en croyant en connaître toutes les lettres ; celles-ci ne sont pas « des anciennes ioniques », mais appartiennent à un autre alphabet plus archaïque et encore très voisin de l'alphabet phénicien. Ainsi, la lettre qui ressemble le plus au μ̃ des inscriptions

1. C'est ce qui ressort d'une lettre écrite par Bimard à l'archéologue Séguier (de Nîmes) et datée de Carpentras, 21 octobre 1735. (Manuscrits de la bibliothèque de la ville de Nîmes, n° 13816.)

2. Bibl. R. de Munich, Manuscript. Gall. 722, fol. 48.

3. Comparer le fac-similé du nouveau *Corpus Inscriptionum græcarum* de Berlin, *Inscriptiones Maris Ægæi*, fasc. III, n° 1075, p. 200.

ioniennes, M, représente en réalité un σίγμα, Σ; celle qui ressemble à un ἦτα, H, ne figure qu'une aspiration, de sorte que, par exemple, KH équivaut à X, χῖ[1]. N'ayant pas su deviner cela, il n'est pas surprenant que M. de la Bastie n'ait pu tirer des mots intelligibles du texte qui lui était soumis. Il a bien vu cependant que l'inscription formait un distique, et sa lecture du dernier mot de l'hexamètre est juste. Il a pu se consoler en apprenant que Bouhier, si hardi qu'il fût, n'avait pas été plus « heureux » que lui.

La Bibliothèque nationale possède la lettre, datée du 26 septembre 1735, dans laquelle Caumont envoie au savant président[2] des extraits « d'une lettre écrite de la rade de Milo le 29 juin 1735 ». Le P. Sarrabat n'y est pas nommé, non plus que le chevalier de Caylus. La minute de la réponse de Bouhier nous est également conservée.

A Dijon, ce 12 octobre 1735.

A mon retour d'un petit voyage, Monsieur, j'ai trouvé ici la lettre où vous avez la bonté de me faire part d'une lettre curieuse écrite de l'île de Milo. Je vous en rends mille grâces, et souhaiterois fort que celui qui l'a écrite eût eu plus de tems pour considérer à loisir les précieux restes d'Antiquitez, qu'il y a trouvez. Je regrette surtout qu'il n'ait pû copier entièrement l'inscription, qui commence : ΣΑΒΕΙΝΟΣ, etc. La sépulchrale, qui commence par IKANH est peu de chose... Pour l'inscription, qui est sur une colonne cannelée, je n'y entens rien, et soupçonne qu'elle n'a pas été exactement copiée. Car j'y reconnois par ci par là quelques mots grecs [3].

1. Voici la transcription moderne du distique, d'abord lettre pour lettre ; puis suivant l'orthographe des derniers temps classiques :

ΠΑΙ ΑΙΟΣ ΕΚΠΙΑΝΤΟΙ ΔΕΚΣΑΙ ΤΟΔ ΑΜΕΝΠΙΗΕΣ ΑΓΑΛΑΜΑ
ΣΟΙ ΓΑΡ ΕΠΕΥΚΗΟΜΕΝΟΣΤΟΥΤ ΕΤΕΛΕΣΣΕ ΓΡΟΠΗΟΝ

Παῖ Διός, Ἐκφάντῳ δέξαι τόδ᾽ ἀμενψὲς ἄγαλμα.
Σοὶ γὰρ ἐπευχόμενος τοῦτ᾽ ἐτέλεσσε γρόφων.

« Enfant de Jupiter, accepte (de la main) d'Ekphantos cette œuvre d'art irréprochable ; car c'est en t'adressant ses vœux qu'il l'a achevée en la sculptant. » La divinité à laquelle s'adresse l'offrande paraît être Diane ; ἄγαλμα est sans doute la colonne elle-même.

2. Sur le président Bouhier et son influence, voir l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Emile Deberre, *la Vie littéraire à Dijon au dix-huitième siècle*. Paris, A. Picard, 1902.

3. Bibliothèque nationale, *Manuscrits français, nouvelles acquisitions*, n° 24210, fol. 130.

Dans un post-scriptum, écrit après que Bouhier avait pris connaissance de la lettre de Bimard de la Bastie, que Caumont lui avait communiquée, le président revient sur les inscriptions :

Par ce que j'ai eu l'honeur de vous marquer ci-dessus sur l'inscription sépulchrale de Milo, vous avez vu que je suis à peu près de l'avis de votre ami... Pour ce qui est de l'autre, il faut estre bien fin pour y trouver deux vers. A mon egard, *Davus sum, non Œdipus.*

Je ne sais ce qu'ont pu répondre Maffei et Muratori. Ce dernier, qui a publié dans son *Thesaurus Inscriptionum* les deux fragments ΣΑΒΕΙΝΟΣ... et ΙΚΑΝΗ[1]... que lui avait communiqués Bimard de la Bastie, a sans doute jugé la copie de la colonne trop défectueuse pour être reproduite. Il suppose d'ailleurs, par une méprise dont ses correspondants français ne sont certainement pas responsables, que celles qu'il édite ont été rapportées par Tournefort[2].

Ainsi la publicité partielle donnée aux découvertes de nos deux voyageurs de 1735, aboutissait à les priver de l'honneur de les avoir faites.

Leur dépossession fut achevée, quand un commandant de vaisseau vénitien, Jacques Nani, passant à l'île de Milo, en 1755, vit, lui aussi, la colonne et résolut de l'envoyer à son frère Bernard, sénateur de Venise et grand amateur d'antiquités. L'enlèvement dut se faire maladroitement, puisque la colonne ne parvint à Venise que brisée en deux. Placée dans le *Museo Naniano,* le monument fut désormais connu sous le nom de *Colonna Naniana* et Jacques Nani passa pour l'avoir découverte.

Les déchiffreurs se remirent à la tâche, travaillant cette fois sur l'inscription originale, mais ne furent, d'abord, pas plus heureux que ceux qui s'étaient escrimés sur la copie du P. Sarrabat. Le bibliothécaire de Saint-Marc de Venise, Jérôme Zanetti, en publia, dès 1755, une interprétation qui

1. Il a corrigé le second suivant une conjecture de Bouhier, qui propose, dans la lettre même que je viens de citer, de lire ΙΟΥΛΙΟΣ au lieu de ΟΙΛΙΟΣ.

2. Cette erreur a été en partie rectifiée par Bœckh, qui déclare qu'il n'a pas trouvé ces inscriptions chez Tournefort et qu'il les publie d'après Bouhier, *Corpus Inscr. Græc.*, t. II, n° 2438.

ne témoigne que de sa hardiesse, comme aurait dit Bimard de la Bastie. Corrigeant, suppléant les traits gravés dans le marbre, sans s'écarter des alphabets grecs alors connus, il arrive à construire des mots, mais dont aucun n'appartient réellement à l'inscription, excepté celui qu'avait déjà deviné l'archéologue de Carpentras, ΑΓΑΑΜΑ, et la particule ΓΑΡ. Naturellement, le sens qu'il tire péniblement de cet amas de conjectures n'a rien de commun avec la véritable signification du texte[1].

Sans parler d'autres tentatives également manquées, disons que le premier qui réussit à lire exactement presque toute l'inscription et à en pénétrer ainsi le vrai sens, au moins en général, fut le P. Odoardo Corsini, des Écoles Pies. L'abbé Barthélemy, qui fit faire de si grands progrès au déchiffrement des inscriptions phéniciennes et qui vit la colonne à Venise en 1757, acheva de fixer la vraie lecture, en rectifiant sur deux ou trois points celle du P. Corsini. Il améliora également l'interprétation, tout en laissant subsister des doutes sur quelques détails, qui aujourd'hui même ne sont pas complètement éclaircis[2].

Nous quitterons la colonne de Milo, après avoir ajouté que la dispersion du musée Nani, en 1821, lui fit subir de nouvelles migrations, où elle faillit se perdre, et que, retrouvée, en 1894, à Legnaro (province de Padoue), elle a été récemment acquise par le Musée royal de Berlin. L'inscription est désormais classée, immédiatement à la suite ou à côté des fameuses inscriptions archaïques de Théra, parmi les plus anciens monuments épigraphiques de la Grèce : on la rapporte au sixième siècle avant Jésus-Christ.

1. G.-F. Zanetti, *Due antichissime greche iscrizioni spiegate e indirizzate a S. E. il signor Giacopo Nani.* Venise, 1755. In-4, 24 pages.

2. Lettres de l'abbé Barthélemy au P. Paciaudi, à la suite de la *Correspondance du comte de Caylus avec le P. Paciaudi*, publiée par Ch. Nisard, t. II, p. 183 et 201. Voir aussi une note de M. Nisard, *ibid.*, p. 184. Sur l'état actuel de l'interprétation de ce monument, on peut voir S. Ricci, *Miscellanea epigraphica*, dans *Monumenti antichi publicati per cura della R. Accademia dei Lincei*, vol. II, p. 270 (Milan, 1894), et le nouveau *C. I. G.* de Berlin déjà cité.

Cette excursion véritablement fructueuse, quoique trop courte, n'aurait pas été la seule entreprise par nos deux voyageurs, s'ils avaient été libres de régler leurs mouvements suivant leurs goûts et l'intérêt de l'archéologie. Le P. Sarrabat écrit « des Isles de Sapience[1] », le 19 juin :

« Du Mile nous sommes revenus à Modon, et j'y revenois avec plaisir parce que je comptois que j'aurois le loisir de faire quelques voyages de trois ou quatre jours dans les terres, pour voir les fameuses villes de Messène et de Sparte; mais les circonstances ont déterminé M. de Caylus à ne pas séjourner plus de deux jours. Nous allons appareiller aujourd'huy ou demain pour l'isle de Chypre, où nous avons appris qu'un corsaire croisoit; heureusement M. Fourmont a demeuré assés longtemps dans ce païs pour n'avoir rien omis de ce qu'il y a de curieux, et quand il lui plaira donner au public le journal de son voyage littéraire[2], vous y trouverés de quoy vous dédommager amplement de ce que j'aurois pu vous en écrire.

« Je fus hier à Modon qui est à demi lieüe de notre moüillage. Ce n'est, à proprement parler, qu'une forteresse environnée de la mer de trois côtés. Les Vénitiens avoient entrepris de creuser un fossé dans le roc du côté qu'elle tient à la terre, pour l'en détacher entièrement; mais lorsque l'ouvrage a été sur le point d'être fini, les Turcs s'en sont rendus maîtres et n'ont eu garde de rien achever de ce que les Vénitiens avoient commencé. Ce sont de vilaines gens que ces Turcs : tout dépérit entre leurs mains et ils ne rétablissent rien... Du reste nous n'avons que sujet de nous loüer de la nation. Ils nous traitent en bons amis... »

Il ne fut pas donné au P. Sarrabat de voir Chypre plus que Messène et Sparte; mais il fut un peu dédommagé de ses

1. Ile *Sapienza*, vers l'extrémité sud-ouest de la Morée (ou Péloponèse).
2. Ce n'est que d'aujourd'hui que « le public » possède le journal à peu près complet des voyages de l'abbé de Fourmont en Grèce, grâce encore à M. Henri Omont (*op. cit.*, p. 537 *sqq.*). Le voyageur lui-même n'en avait publié qu'une relation fort succincte, en 1733, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

déceptions comme archéologue par le plaisir inattendu qu'il éprouva, comme physicien, à visiter les fameuses grottes à stalactites de l'île d'Antiparos. Sa description de cette merveille du monde, que son correspondant a dû trouver très « agréable », ne diffère pas assez néanmoins de celles que tout le monde a pu lire, pour que nous la reproduisions. La lettre qui la contient fut envoyée de Smyrne, le 11 août 1735. Quelques lignes curieuses, concernant cette dernière ville, et qui furent écrites de Malte le 2 octobre 1735, seront les dernières que nous emprunterons à cette correspondance.

« Je commence à sentir que ma curiosité de voir la mer s'achette un peu trop cher... Cette campagne que nous devions faire avec tant d'agréments et dans les plus beaux païs du monde, s'est presque toute terminée à rouler dans les écüeuils de l'Archipel, et ce n'a été que par hazard que nous avons poussé jusqu'à Smyrne. Cette ville, comme vous sçavés, est une des plus marchandes de la Turquie; c'est l'appanage de la Sultane *Validé* et ce titre lui vaut beaucoup de privilèges. Les Francs y ont une rüe entière, où on jouit d'une liberté aussi grande qu'en aucune ville de Hollande. Notre Nation y est assés nombreuse, mais les fortunes n'y sont pas aussi brillantes qu'elles l'étoient il y a quelques années. Le commerce immédiat que nous avons établi dans les Indes, et en dernier lieu la guerre de Perse est cause de ce changement. Notre Consul M. de Peleran ne laisse pas d'y bien figurer. Voici le cortège où nous l'avons vu marcher deux fois pour se rendre en cérémonie à l'église des Capucins qui sert de paroisse aux François. Deux janissaires avec leur grande canne à pomme d'argent, les truchements habillés à la levantine, un domestique assés nombreux, puis M. le consul avec une longue simarre blanche, une large ceinture rouge et le cordon de Saint-Lazare, et pardessus un caffetan de moire d'un rouge foncé et fort ample, une moustache retroussée et une vaste corpulence; à ses côtés Madame de France (vous n'en connoissés que deux de ce nom, en voici cependant une troisième, qui, à Smyrne, est bien plus connüe que les vôtres), Madame de France donc, avec tous les atours grecs les plus ma-

gnifiques, coiffée en cheveux, un triple rang de perles fines sur la tête et une quantité prodigieuse de pierreries; derrière elle, ses femmes habillées à la grecque; puis suivent les principaux de la nation au nombre de vint ou trente, habillés à la françoise, à la moustache près, sur laquelle est hypotéqué l'honneur des Levantins. La première fois que nous vîmes cet appareil, fut le lendemain de notre arrivée : on alloit chanter le *Te Deum* pour la cessation de la peste; elle avoit duré six à sept mois, mais sans faire grand mal. »

A Malte, d'où il espérait rentrer sans retard à Toulon, le P. Sarrabat n'était pas au bout de ses tribulations d'apprenti marin. M. de Caylus y trouva un ordre d'aller en droiture rejoindre l'escadre à Cadix. Dans ce voyage, la flottille toucha au « cap Carthage », où le jésuite eut le temps de visiter les ruines de la célèbre ville. Le 6 novembre, on se trouvait au milieu de quarante vaisseaux de guerre dans l'admirable baie de Cadix; l'on y resta deux mois, trop longs pour ne point « gâter toute la beauté du spectacle ». Enfin, le 5 janvier 1736, on repart avec toute l'escadre française pour le détroit de Gibraltar, où le P. Sarrabat salue Ceuta, « que son siège éternel rend mémorable », puis Gibraltar, « ce roc inaccessible dont les Espagnols ne peuvent entendre parler sans frémir de rage et d'indignation contre les Anglois ». Le détroit passé, on remonte le long des côtes d'Espagne jusque par le travers de Barcelone, où M. de Caylus, chargé de « porter des piastres » à Gênes, se détache de nouveau des autres vaisseaux qui, sous le commandement du marquis d'Antin, continuent leur route vers Toulon. La croisière du *Diamant* se termine au milieu d'effroyables tempêtes.

Revenu à terre, le P. Sarrabat fut envoyé à Avignon, où il put, tout en se reposant, continuer de vive voix à l'érudit marquis le récit de son odyssée. L'année suivante (1737), nous le retrouvons à Marseille enseignant l'hydrographie; il avait gagné de pouvoir confirmer de ses expériences les leçons qu'il donnait aux futurs marins. En 1739, il est à Paris,

surtout, semble-t-il, pour faire traiter une maladie de foie ; il y succomba le 17 avril de la même année.

Le chevalier de Caylus, nommé gouverneur général des îles du Vent en 1745, chef d'escadre en 1748, mourut à la Martinique, le 26 octobre 1750.

JOSEPH BRUCKER.

LES CATHOLIQUES ET LES ÉLECTIONS DE 1906

PAR Mgr DELAMAIRE

ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX ET DE SARLAT [1]

Éloquent, courageux et souverainement opportun, cet écrit nous fait entendre le cri d'alarme d'un cœur passionné pour les âmes et pour la France, l'appel aux armes d'un chef vaillant et décidé. Mais il nous apporte aussi les enseignements d'un évêque, parlant avec l'autorité que lui donne sa mission doctrinale. Si ces pages doivent rallumer la flamme du patriotisme et du zèle, elles doivent aussi raffermir dans les esprits des principes de conduite, trop oubliés aux jours où il serait le plus nécessaire de s'en inspirer. Le résumé suivant a pour but de dégager ces principes et de les rendre en quelque sorte plus visibles. Il ne saurait d'ailleurs dispenser de lire l'opuscule ; tout ce qu'il se propose c'est d'aider à le bien lire ou à mieux le relire.

Dans cette terrible crise actuelle où il y va « de la vie nationale et catholique » de notre patrie, quelle a été la grande faute de la plupart des bons Francais? D'autres ont répondu que leur plus grande faute a été de ne pas s'unir, de ne pas s'organiser, pour mieux agir et pour mieux lutter. L'évêque de Périgueux, lui, répond que c'a été de ne pas vouloir assez l'action et la lutte, de ne se préoccuper que mollement de leur devoir politique. Mgr Delamaire a raison. Les divisions sont funestes sans doute, mais l'inaction l'est encore plus. Et ces divisions mêmes auraient été bien moins sensibles, si au lieu de gémir sans fin sur leurs inconvénients, chacun avait passé par-dessus cet obstacle pour courir à l'ennemi de tout son élan. Rien ne rétablit l'union entre soldats désunis comme leur résolution commune d'emporter d'assaut une position. Rien ne fait oublier les divergences et

1. Périgueux, Cassard, rue Denfert-Rochereau, 3.

les froissements de la vie de garnison comme les exigences et les ardeurs du champ de bataille. Si un trop grand nombre sont restés chacun de son côté, n'est-ce pas qu'un trop grand nombre voulaient rester chez eux ? Ils craignaient le combat, bien plus que le voisinage d'un drapeau peu aimé qui aurait flotté à côté du leur.

C'est donc l'esprit de lutte qu'il faut ranimer, c'est « l'apostolat du patriotisme » qu'il faut partout exciter, c'est à l'accomplissement intégral du devoir politique qu'il faut courir soi-même et entraîner les autres.

Le devoir politique consiste à s'intéresser efficacement à la politique du pays, à s'efforcer d'influer sur elle, par tous les moyens dont on dispose, pour la rendre conforme aux vrais intérêts de la nation.

La politique, objet de ce devoir, c'est d'abord la constitution des pouvoirs publics et le choix des hommes qui les exercent ; ce sont ensuite leurs tendances et leur programme de gouvernement, c'est enfin leur action gouvernementale soit au dedans soit au dehors.

Les moyens d'influer sur cette politique, c'est le vote dans les élections à tous degrés, les fonctions officielles, l'autorité du talent, de la situation, de la fortune, l'action personnelle, publique ou privée avec ses mille formes.

De ces moyens d'influence, il n'est personne qui n'ait, petite ou grande, sa part, inséparable de sa qualité de citoyen ; le devoir politique étant inséparable lui-même du devoir civique, dont il est la partie active, comme l'obéissance aux lois en est la partie passive.

Donc trop de Français ont négligé, ont oublié l'accomplissement du devoir politique ; et, dès lors, la politique, livrée à des hommes qui n'y cherchaient que l'assouvissement de leurs appétits, est devenue de plus en plus malhonnête, impie, ignominieuse et désastreuse.

Mais ces plaintes, voilà bien longtemps qu'elles sont sur toutes les lèvres et sous toutes les plumes, et si notre opuscule ne disait pas autre chose, il ne nous apporterait que des variations sur un thème usé. Voici donc où l'illustre écrivain entre dans son sujet et nous donne sa pensée personnelle.

Cet oubli même du devoir politique, d'un devoir si capital

et en même temps plus facile, semble-t-il, à observer que la plupart des autres, parce qu'il est moins opposé aux penchants les plus intimes de l'homme, cet oubli à qui et à quoi faut-il l'attribuer? Le prélat répond avec franchise et hardiesse : il faut l'attribuer tout d'abord au clergé, à sa malheureuse abstention. Son rôle était de diriger les fidèles sur ce terrain comme sur tous les autres : il ne l'a pas fait ou il l'a trop peu fait.

On lui reprochait à grand bruit de *faire de la politique*. Sa principale préoccupation a été de ne pas mériter ce reproche, de désarmer l'accusation par l'évidence même de sa fausseté. Il fallait répondre : « Oui, j'en fais, c'est mon droit et c'est mon devoir. » Non pas cette politique de club ou de place publique, qui rendrait le prêtre odieux en le mêlant lui-même aux compétitions des partis et des personnes, ou qui l'avilirait en le jetant au milieu des mêlées électorales, mais cette politique sacerdotale qui consiste à former la conscience du citoyen comme celle de l'homme, à instruire le peuple de ses devoirs politiques et à les lui faire observer, ceux-là comme tous les autres.

En a-t-il été ainsi ? « La chaire chrétienne, dit Mgr Delamaire, dans la majeure partie de la France, avouons-le, a été presque muette sur ces sujets surtout depuis cinquante ans. Or, le silence du maître sur ces questions, c'est pour les disciples la nécessité de l'ignorance. » Et, pourrait-on ajouter, l'indifférence apparente du pasteur, c'est bientôt aussi l'indifférence trop réelle des fidèles ; le parti pris du confesseur de ne pas interroger sur cette faute, c'est la fausse sécurité des consciences ; l'omission de ceux qui instruisent la jeunesse, catéchistes ou autres, c'est l'abandon de l'enfant, devenu citoyen, à tous les embaucheurs électoraux. Bref, l'abstention du prêtre c'est l'abstention des fidèles ou, ce qui est pire, leur passage à l'ennemi. Par là s'explique le phénomène désolant qu'offrent ces contrées, bien rares il y a trente ans, nombreuses aujourd'hui, où la religion est encore généralement pratiquée, où cependant les élections sont détestables, et compromettent tous les intérêts religieux. C'est que pendant que le prêtre ne songeait à s'occuper que des chrétiens, d'autres s'emparaient du citoyen et lui persua-

daient qu'à ce titre il ne relevait en rien de son curé et de son évêque, c'est-à-dire de l'autorité spirituelle.

Mais en dépend-il réellement? et par suite, quelque avantageuse que puisse être cette intervention du prêtre, peut-on bien lui en faire un devoir? Ne faut-il pas de plus qu'elle fasse partie de son rôle et de sa mission? — Oui, sans aucun doute, et c'est précisément pour cela qu'elle lui est demandée. Le prêtre, gardien des âmes, doit leur faire observer la loi morale, toute la loi morale d'où dépend leur salut, les prémunir contre le péché, contre tout péché qui pourrait les perdre. Or il y a une morale de la vie politique comme il y a une morale de la vie privée et de la vie familiale. Et comme il y a le péché individuel ou conjugal, il y a aussi le péché électoral, administratif, gouvernemental. « N'est-ce pas sur ce terrain, dit Mgr Delamaire, que se donnent rendez-vous toutes les passions humaines les plus viles et les plus nuisibles : orgueil, ambition, cupidité, mensonge, abus de la force et égoïsmes de toute espèce ? » Comment donc le prêtre ne suivrait-il pas les âmes dont il a la charge là où elles sont en si grand danger de périr?

Le prêtre aussi est le défenseur-né des droits de l'Église, qui sont les droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Dieu. Et ne savons-nous pas, ne voyons-nous pas qu'il ne les défendra efficacement que par l'action politique? Les vertus sacerdotales du clergé, son assiduité à ses fonctions d'église, son zèle, sa charité à l'égard de tous, tout cela a-t-il empêché de méconnaître de plus en plus ces droits, de les violer, de les usurper d'autant plus brutalement que l'iniquité était plus patiemment supportée? Il serait plus que temps, semble-t-il, de changer de tactique.

Le prêtre enfin est, par état, le meilleur des citoyens : le meilleur par l'amour désintéressé qu'il porte à son pays; le meilleur par la connaissance acquise de ses maux et de ses besoins; le meilleur par le crédit et la confiance que doit naturellement lui concilier son ministère de sacrifice et de dévouement. « Tels sont nos prêtres français dans leur immense majorité, dit l'éminent auteur. Or, ne serait-ce pas une erreur grossière et presque un malheur national, que de refuser à de tels hommes leur part d'influence, d'ailleurs

discrète et mesurée, sur ceux de qui dépendent les affaires publiques, et aussi, indirectement, sur ces affaires elles-mêmes ? »

Telle est en substance la thèse de Mgr Delamaire.

Mais, objectera-t-on, le clergé est rétribué par l'État, il est fonctionnaire de l'État. — Fonctionnaire, non, ou s'il l'est, il ne l'est que de l'Église, de qui seule il tient sa mission et ses pouvoirs. Demandons-nous cependant s'il n'aurait pas encouragé les gouvernements à le traiter de fonctionnaire, en se comportant trop comme s'il l'était[1] ? Le clergé rétribué par l'État ? Nullement, mais faiblement indemnisé de tout ce que l'État lui a pris et lui redevrait s'il supprimait l'indemnité convenue. Depuis quand donc la personne qui s'est acquis un droit à une rente viagère, en abandonnant son avoir, est-elle rétribuée par son débiteur ? Et si on n'accepte pas cette réponse, si on veut à tout prix voir dans le prêtre un fonctionnaire rétribué par l'État, l'objection se retournera contre elle-même et confirmera tout ce qu'elle prétend réfuter.

« C'est qu'en effet c'est le droit naturel, autant que légal, des fonctionnaires de s'occuper des affaires de leur pays. Ils doivent même, à un certain point de vue, s'en soucier plus que les autres ; car, serviteurs attitrés du peuple, payés par l'impôt, ils doivent plus que personne chérir la patrie et travailler à la grandir, en usant honnêtement de toute leur influence personnelle pour cela. »

« Mais le prêtre est inapte à traiter les affaires du pays, ayant son intelligence prisonnière du dogme et esclave d'un étranger, le pape. » — L'intelligence du prêtre, prisonnière du dogme ? Oui, comme tout esprit est prisonnier de la vérité connue ; mais qu'on cite donc un dogme chrétien qui s'oppose à la vraie grandeur d'un pays. — Le chef de l'Église, étran-

1. Au moment d'une nouvelle et grave atteinte aux droits de l'Église, on cita le mot prononcé, avec une naïve sincérité, par un de ces prêtres pieux et pacifiques, auxquels on donne facilement l'épithète d'exemplaires : « Voyez, disait-il, cet admirable clergé de France, il se laisse tondre comme un agneau, sans proférer une parole ! » A cette admiration il n'y a qu'une difficulté, c'est que se laisser tondre sans proférer une parole, c'est bien le rôle du mouton, mais ce ne saurait être le rôle ni du berger ni même du chien. Heureusement, la plupart des prêtres sont tout disposés à montrer qu'ils ne tombent point dans cette confusion.

ger chez la fille aînée de cette même Église? Peut-on le dire sérieusement, surtout quand on le voit défendre dans le monde entier les intérêts de la France avec une paternelle prédilection? Et son intervention, quand elle se produit autrement qu'en matière de doctrine ou de morale, enlève-t-elle au citoyen sa liberté en matière politique? Des faits récents prouvent qu'il n'en est rien : réponse hardie, mais qui se présente couverte de l'autorité d'un évêque.

Voici toutefois une objection plus spécieuse : « Si le clergé intervient dans la politique, ce sont les causes mêmes qui lui sont chères qui en souffriront, à raison de son extrême impopularité. La France, dit-on, est profondément anticléricale et ne veut absolument pas que le prêtre se mêle de ses affaires. »

L'évêque de Périgueux, « depuis de longues années en contact avec le peuple de notre vieux sol catholique », qu'il a « approché de très près dans les faubourgs de Paris, dans les usines et dans les campagnes », croit le connaître « à peu près autant que bien d'autres, sinon plus ».

Eh bien, l'anticléricalisme de ce peuple ne lui paraît ni aussi général, ni aussi profond qu'on le dit. Sans doute, il se trouve des localités trop atteintes par le mal, pour que le prêtre puisse songer immédiatement à y exercer son rôle social et surtout politique ; mais, en général, il le pourra plus ou moins, pourvu que dans son ministère sacerdotal il ne manque pas de zèle, ou dans son zèle de discrétion et de savoir-faire. « La vérité, dit Sa Grandeur, c'est que l'électeur, en présence du prêtre, est un peu — qu'on me pardonne cette comparaison familière — comme le mari devant sa ménagère. Il ne demande pas mieux que de donner ses excellents conseils, mais à la condition qu'il mette des formes en les donnant et qu'il n'ait pas l'air de conduire d'autorité. »

Mais ce rôle de conseiller et de directeur en matière politique, où donc et comment le prêtre pourra-t-il le remplir?

En *chaire* d'abord et dans ses actes officiels de ministre de la religion. On a dit, dans des comptes rendus de la brochure dont nous nous occupons, que Mgr Delamaire interdit l'accès de la chaire à tous les sujets qui se rapportent au devoir politique. C'était l'avoir mal lue. L'illustre auteur n'a-

t-il pas déploré plus haut que « la chaire chrétienne, dans la majeure partie du pays, ait été presque muette sur ces sujets, surtout depuis cinquante ans »? Et il dit plus loin, à la page même d'où on a déduit l'assertion contestée : « Il serait même sage pour les sujets dont je parlais aux pages précédentes (le devoir politique des fidèles), et qui *de droit appartiennent à l'enseignement intégral de la morale évangélique*, mais dont le développement tend logiquement à diriger l'attitude électorale de nos fidèles, d'en éviter le commentaire *pendant les quelques mois qui précèdent une élection*. Donc ce n'est que par exception, à certains moments, que la prudence conseille de ne pas parler à l'église des principes qui doivent éclairer et diriger la vie publique des chrétiens. En dehors de ces heures où les passions surexcitées abuseraient de la parole du prêtre, ces principes, comme ceux qui se rapportent à tous les autres devoirs, restent l'objet légitime et nécessaire des catéchismes, des prières, des instructions.

Et il n'en reste pas moins vrai, aussi, que le clergé ne doit pas *faire de politique en chaire* ; car cela ce n'est pas faire de la politique, pas plus que de dire aux fidèles qu'ils doivent payer les impôts équitables. « Quand on ne traite que des principes, je tiens à le faire remarquer, dit l'évêque de Périgueux, ce n'est pas là, à proprement parler, faire de la politique, même prononçât-on ce mot si désagréable à certaines oreilles trop chatouilleuses. Faire de la politique, c'est prendre part, au moyen de la parole et de l'action personnelle, à la critique des hommes publics, aux compétitions électorales, à l'élaboration plus ou moins immédiate des lois du pays, toutes choses qui ne seraient pas à leur place dans une église. » (P. 20.)

Mais ces choses-là, cette politique si importante pour la conscience des fidèles et pour les intérêts de l'Église, où donc, dans la vie du prêtre, sera-t-elle à sa place ? Dans ses *relations de chaque jour*, *dans son action personnelle et privée*, « position stratégique d'où personne ni aucune loi ne pourra jamais les déloger » (p. 20). Il faut lire, il faut méditer la page qui suit. Elle trace tout un plan, tout un programme d'action, infatigable comme l'est le zèle lui-même, diver-

sifiée à l'infini comme le sont les dispositions des hommes, nécessairement efficace comme l'est tout effort sage et constant :

« Le champ de combat pour la religion et pour la patrie, pour les âmes et pour le peuple, où nous appelons le prêtre, le voilà. Ce champ s'ouvre devant lui, large, clair et propice ; il peut y évoluer, non seulement le dimanche et au profit de quelques croyants, mais tous les jours de la semaine et pour tout le monde. Chaque petit fait de sa vie quotidienne lui servira d'occasion à des causeries documentées et lumineuses : visites faites ou reçues, rencontres fortuites ou ménagées, lectures offertes ou déconseillées. A tout propos, il reviendra sur certains thèmes essentiels, expliquant, preuves en main, que tous est menacé chez nous, travail de l'ouvrier, prospérité du commerce, liberté des pères de famille... Il pourra, et très justement, faire remarquer que les mêmes hommes qui, par une sorte d'aberration criminelle, s'emploient à faire craindre, au dehors, l'influence malsaine de notre pays, ne cessent d'affaiblir sa puissance militaire, comme si, au fond (ce qui n'est pas, nous voulons le croire), leur secret dessein était de le livrer sans défense à ses pires ennemis. Enfin, si le Concordat est toujours sérieusement menacé, si surtout sa dénonciation a reçu un commencement d'exécution antilibérale, il aura le plus clair, le plus fort et le plus convaincant des arguments contre la vieille majorité que la candidature officielle a poussée au pouvoir », etc., etc.

Le prêtre, toutefois, ne peut aborder tout le monde ni tout obtenir de tous. Pour suppléer à son impuissance, il lui reste un troisième mode d'action : *faire par d'autres* ce qu'il ne peut pas faire par lui-même. Qu'il se cherche dans son troupeau des auxiliaires. Qu'il les forme, qu'il réveille en eux l'esprit d'apostolat patriotique et chrétien ; alors son action se multipliera au centuple. Par eux il prêchera le devoir électoral à ceux que sa voix n'atteint pas ; par eux, il acheminera vers les emplois, vers les conseils municipaux ou autres, de bons chrétiens, s'il le peut, ou tout au moins des gens honnêtes ; par eux, par le mot d'ordre qu'il leur fera passer, il redressera au besoin l'opinion égarée ; avec eux il formera un de ces comités de défense des libertés religieuses et civiques,

qui auraient dû par ses soins se multiplier depuis longtemps, autant qu'il y a de paroisses et de diocèses, et qui pourtant ne sont encore à peu près nulle part. Agissant ainsi, sans lui mais sous son inspiration, quelques hommes résolus feront pénétrer partout cette influence salutaire, que l'Église doit exercer sur l'esprit et sur la vie d'un pays chrétien.

Et du prêtre qui, loin de borner son ambition à des gains individuels, d'ailleurs de plus en plus difficiles et aléatoires, travaillera ainsi, dans sa sphère, à arrêter sur la pente une nation qu'on ramène au paganisme, à sauver un grand pays qui périt, nul ne pourra légitimement se plaindre. Son zèle, son désintéressement, son dévouement égal pour tous, justifieront l'influence qu'il revendique. On verra qu'il n'est point l'homme d'un parti, mais seulement un homme passionné pour l'Église, pour la France, pour l'honnêteté, l'ami sincère de ceux qui aiment ces grandes choses, l'adversaire irréconciliable de tous ceux qui les combattent.

Après avoir exposé le plan de campagne, Mgr Delamaire nous dit, avec une vaillance et une fierté tout épiscopales, ce que nous pouvons en espérer. Pour lui, il en attend, quoi qu'il arrive, un triomphe pour les catholiques.

Ce triomphe sera peut-être, sera probablement leur victoire, à brève échéance, sur les ennemis qui les oppriment. Le cynisme même de leur rage contre la religion sert la bonne cause. « Une intervention sérieuse du clergé qui n'eût pas été comprise de l'opinion, il y a vingt ans, a toutes chances de l'être cette fois[1]. Ensuite, nos hommes publics, je tiens à en faire l'observation, méconnaissent beaucoup trop l'abondante réserve de catholicisme qui sommeille par atavisme au tréfonds de l'âme française ; et ils ne songent pas assez au désenchantement qu'elle ménage à leur anticléricalisme intempérant et forcené. »

Enfin, les menaces croissantes du socialisme forceront bien, tôt ou tard, les hommes tant soit peu attachés à l'ordre public, à se rapprocher des catholiques pour demander à l'Église d'opposer la seule barrière capable d'arrêter cette barbarie

1. A condition que des voix discordantes ne viennent pas démentir et égarer cette opinion.

du dedans. Ainsi, les excès même de la persécution sont des motifs d'espérer. « Pour ma part, conclut Mgr Delamaire, je ne crains pas de le dire, je crois absolument à la victoire finale. »

Si Dieu diffère de la donner aux catholiques, ce sera encore pour eux un triomphe, triomphe tout moral en attendant mieux, mais qui n'en sera pas moins une compensation magnifique de leurs souffrances et de leurs efforts. « Si nous sommes défaits, eh bien, nous ferons face de nouveau à la tempête avec bravoure, et, cette fois, dans la meilleure des postures... Il ne faut pas que nos adversaires s'imaginent que nous, catholiques français du vingtième siècle, nous soupirons après le martyre des siècles de Néron, de Robespierre et de Tu-Duc. Tendre ainsi le col au glaive des légionnaires ou au couperet des révolutionnaires, nous semble une façon beaucoup trop commode de gagner le paradis. Nous trouvons aussi glorieux, et peut-être plus méritoire et plus utile, socialement parlant, de vendre chèrement notre vie et de lutter pied à pied, parmi les incidents de chaque jour, dans les salles de réunion et devant les urnes. Et c'est là ce que nous ferons, je puis leur en donner l'assurance. »

Et ce ne sera pas là seulement l'attitude la plus fière, ce sera, de plus, la meilleure tactique. « Au point où nous en sommes, le clergé de France, avec ses fidèles, pourrait prendre, à l'unanimité, le parti de se faire les plus humbles et les plus petits possible, de se soumettre sans mot dire à tous les caprices anticléricaux des francs-maçons, que, même alors, pas un coup ne leur serait épargné pour prix de leur effacement... On ne nous respectera que si on nous croit forts et dans la mesure où nous ferons peur. »

Vraies et belles paroles qui expliquent le passé en même temps qu'elles présagent l'avenir. Elles nous apprennent pourquoi l'histoire de notre pays, depuis trente ans, a été ce qu'elle a été et ce qu'il aurait fallu pour qu'elle fût tout autre.

Tel est l'opuscule de Mgr l'évêque de Périgueux. En le résumant, je n'ai pu qu'affaiblir les accents de cette parole vibrante, que lui enlever la couleur et la chaleur de la vie. J'espère, du moins, n'en avoir point altéré la pensée, ni diminué la portée.

Ce coup de clairon, sonnant le réveil, ne sera pas agréable à tout le monde. « Je sais bien, dit Mgr Delamaire, que nombre de catholiques ont le plus vif désir qu'on les laisse tranquillement dormir, comme par le passé; qu'ils ont à leur usage toutes sortes de formules piétistes, sceptiques ou politiques, parfois même ironiques (simples raisons de paresseux, au fond), pour se persuader qu'il n'y a qu'à laisser les événements se développer pour que tout s'arrange à la longue. »

Mais l'écrit s'adresse surtout au clergé : l'important est de savoir la réponse qu'il fera. S'il entre résolument dans la voie qui lui est montrée, il entraînera tous les bons catholiques, et il enlèvera aux tièdes une excuse dont ils ne manquent pas de couvrir leur immobilité. Que fera donc le clergé?

Le conseil ne lui viendra-t-il pas encore, d'ici ou de là, de se renfermer dans ses fonctions professionnelles les plus strictement entendues, de ne mettre sa force que dans les armes surnaturelles, de se borner à poursuivre de ses prières et de son zèle toute brebis perdue, sans chercher à exercer sur le milieu social d'autre action que la conversion des pécheurs? « C'est âme par âme, lui a-t-on déjà dit, qu'il faut regagner la France à Jésus-Christ. » Mais arrivera-t-on jamais à la regagner, si pour une âme reprise, on en perd trois ou quatre? Et c'est le cas malheureusement dans cette France, livrée à toutes les influences des sectes impies et à l'oppression d'un gouvernement livré lui-même à leurs desseins sataniques! Quand, dans les évêchés, dans les presbytères, on pose cette question : « La religion est-elle en progrès ou en décadence dans votre diocèse, dans votre paroisse? Neuf fois sur dix on reçoit cette réponse : « Elle est en décadence, « elle perd du terrain, soit pour la pratique, soit surtout pour « l'esprit chrétien. » Et on ajoute qu'elle se perdra désormais de plus en plus, par suite du mal déjà fait, surtout de la destruction des communautés religieuses et de l'influence croissante des écoles neutres et des lycées. Comment donc avancer, si on marche sur un sol qui lui-même ne cesse de reculer plus vite qu'on ne marche?

D'autres presseront bien le clergé de sortir de la sacristie, d'aller au peuple, selon les formules courantes, mais pour

tourner tout son dévouement et toute son activité vers les œuvres sociales. De cette tendance, nous avons vu naître toute une littérature sacerdotale qui grossit chaque jour. L'opuscule de Mgr Delamaire s'en distingue surtout en ceci, que de ces syndicats mutualistes, banques de crédit populaire, conférences agricoles, etc., il ne parle pas ou pour ainsi dire pas : quatre lignes, très pressantes, il est vrai, dans quarante pages.

Il veut pourtant bien, cet opuscule, que le prêtre exerce son influence au dehors, il le veut plus que tous les autres; mais il ne l'arrête pas à mi-chemin, il le mène jusqu'au terme; il ne le passionne pas pour le moyen au point de lui faire perdre de vue le but. Il ne l'expose pas à prendre pour la mission propre de l'Église et du clergé, ce qui ne peut en être que la préparation ou le complément de surérogation. La mission propre de l'Église n'a pour objet ni le coffre-fort du riche, ni le pot-au-feu du pauvre. L'Église, assurément, concourt pour une large part au bien-être matériel des hommes, mais c'est indirectement, en leur apprenant l'honnêteté et la vertu. Ou, si elle y travaille directement aussi comme elle l'a fait dans tous les temps, c'est, ou bien pour arriver, par le bien fait au corps, à en faire aux âmes, alors c'est la préparation de sa mission; ou bien parce que prêchant dans le monde la charité, toute charité, elle la pratique elle-même la première, même à l'égard des corps, quand elle le peut; bienfaisance, quelque naturelle qu'elle lui soit, de surérogation et de surcroît par rapport à sa mission proprement dite. Cette mission, répétons-le, a pour objet la vie morale et chrétienne des hommes, cette vie non seulement privée et domestique, mais encore publique et politique. C'est donc sur cela, sur tout cela que le clergé est tenu de diriger tous ses efforts. Or, cela, l'amélioration du sort des travailleurs de l'atelier ou de la terre ne l'atteint pas par elle-même, elle ne peut que préparer, qu'aider à l'atteindre : il ne faut donc pas en faire l'œuvre unique ou même principale. Et il le faut d'autant moins, que cette préoccupation trop exclusive des réformes sociales peut avoir facilement pour effet de fausser certaines doctrines en les forçant, et d'égarer de généreux dévouements.

Il faut, au contraire, que le clergé regarde comme une obligation propre, comme sa tâche normale de former le citoyen, l'électeur, l'homme public, honnête et chrétien, et de s'opposer lui-même, de tout son pouvoir, d'opposer tous ceux qu'il pourra grouper autour de lui, à toute politique attentatoire aux droits et à l'influence de l'Église. L'évêque de Périgueux ne demande, ni plus ni moins, que cet accomplissement intégral du devoir sacerdotal ; qui pourrait lui en faire un reproche ou seulement s'en étonner ?

On nous permettra, en terminant, de réveiller l'écho d'une voix bien plus digne que la nôtre de répondre à celle du prélat. En 1889, Mgr Freppel avait publié une instruction pastorale sur le devoir des chrétiens dans l'exercice du droit de suffrage. Les *Etudes* en prirent occasion pour traiter la question générale du rôle du clergé dans la politique et dans les élections : elles le firent dans le même sens qu'aujourd'hui[1]. Quelques jours après, Mgr Freppel daignait écrire à l'écrivain de la Revue la lettre suivante :

Angers, le 29 août 1889.

Mon cher Père,

J'ai lu avec grand plaisir vos excellents articles sur le clergé, la politique, les électeurs. Puissent vos lecteurs se laisser convaincre par cette démonstration si claire et si puissante ! Ou plutôt, souhaitons que la pratique soit conforme à la théorie ; car, en principe, il n'est pas de catholique digne de ce nom qui puisse nous contredire. Mais, c'est tout autre chose quand on en vient à l'application. Alors arrivent les faiblesses, les excuses, disons le mot, les lâchetés. Nous manquons encore plus de caractère que de raison. On n'ose pas, par peur de se compromettre. Et cependant qu'y a-t-il à craindre de nos faibles gouvernements ? Il ne sont rien, tandis que le peuple catholique est tout. C'est par lui qu'il faut agir, par la parole et par l'exemple.

Agréez, mon cher Père, avec mes félicitations, l'assurance de mon affectueux dévouement.

EMILE, évêque d'Angers.

De cette lettre, nous pouvons conclure quel accueil le grand évêque, s'il vivait encore, aurait fait à l'opuscule de l'évêque de Périgueux. Sans nul doute, il se serait empressé de lui envoyer le témoignage, non plus seulement d'une approbation indulgente, mais de son adhésion fraternelle et de sa reconnaissante admiration.

R. DE SCORRAILLE.

1. *Études*, juin et août 1889.

LE DERNIER INTERROGATOIRE
ET
L'EXÉCUTION DE JEAN CHATEL

D'APRÈS LES PROCÈS-VERBAUX INÉDITS

Le 27 décembre 1594, vers six heures du soir, Henri IV, revenant de Picardie, où il était allé « donner un ordre à la frontière », rentrait à Paris. Accompagné du prince de Conty, du comte de Soissons et d'un bon nombre de seigneurs, il se rendit d'abord à l'hôtel de Schomberg situé derrière le Louvre. La foule des courtisans accourut à son appartement pour le saluer. Dans le va-et-vient, un petit jeune homme, Jean Chatel, « vestu de noir honnestement », trouva moyen de se glisser « dans la presse de cette chambre »; puis, au moment où le marquis de Montigny entrait et faisait la révérence, il donna un coup de couteau au roi, « pensant le frapper droit à la gorge[1] ». A l'instant même, Henri IV s'était baissé « pour recevoir et embrasser ledit sieur de Montigny ». Le meurtrier ne l'atteignit « que dans la lèvre d'en haut qu'il coupa de telle violence que, sans les dents qui soustindrent ledit coup, il l'eust sans doute bien blessé davantage ».

Tout cela fut fait si rapidement que Chatel ne fut aperçu ni du roi ni de personne; on avait seulement « ouy un bruit comme si on eût donné un soufflet à quelqu'un ». Cependant, quand Henri IV se sentit frappé il mit aussitôt la main à sa bouche « et pensant que ce fust quelque effect de la liberté d'une folle qu'il avoit là, nommée Mathurine, il dit : Au diable soit la folle ! Mais comme il se retira la main de sa bouche, il

1. Voir sur cet attentat les différents récits du temps, spécialement : *Mémoires* de Cheverny (édition Michaud), p. 540, 541 ; L'Estoile, *Registre-Journal de Henri IV* (édition Michaud), p. 252 ; Palma-Cayet, *Chronologie novenaire* (édition Michaud) p. 623 *sqq.* ; Prat, *Recherches historiques sur la Compagnie de Jésus*, pièces justificatives, document VIII, Récit du P. de Ména ; Carayon, *Documents inédits*, t. I, p. 67.

la rapporta toute pleine de sang; chacun jugea bien comme luy que c'estoit autre chose ».

Dans l'entourage, tous se regardent avec étonnement et effroi. Chatel n'avait point cherché à s'esquiver; il était là; on le remarque « interdit, se trouvant incognu et tout près de Sa Majesté ». Pris d'un soupçon, M. de Montigny lui dit outré de colère : « C'est vous ou moi qui avons blessé le roy. » Henri IV n'y voulut pas croire tout d'abord, « disant par une extresme bonté que ce ne pouvoit estre luy, veu ses façons et simplicités trop apparentes ». Mais, par terre, auprès du jeune homme, on aperçoit encore tout sanglant le couteau qu'il avait laissé tomber à ses pieds. Jean Chatel est arrêté, remis aux mains du grand prévôt et conduit au Fort-l'Evêque.

Sur l'ordre de M. de Cheverny, chancelier, deux maîtres des requêtes et « le lieutenant de robe courte dudit grand prévost » vont interroger le prisonnier. Il se nomme; il avoue son crime avec toutes ses particularités. Il se dit fils de « Pierre Chastel, marchand drapier, tout contre la porte du Palais »; il a dix-neuf ans; il étudie maintenant le droit sous Marcilius, et a fait sa philosophie chez les Jésuites sous le P. Jean Guéret. Il déclare en outre que le couteau dont il s'est servi n'est pas empoisonné.

La nouvelle de l'attentat et ses diverses circonstances, plus ou moins travesties, se répandirent rapidement dans la capitale d'abord effrayée. Bientôt, au bruit que le roi a reçu une blessure sans gravité, la joie succède aux premières craintes. Le monarque lui-même, « pour rendre grâces publiques à Dieu et rassurer le peuple, alla sur les huit heures du soir à l'église Nostre-Dame, avec toute la cour, où le *Te Deum* fut chanté ».

Alors, cependant, tout un groupe de hauts personnages, la coterie anticatholique du Parlement et de l'Université, avait l'esprit bien ailleurs qu'aux actions de grâces. Ces personnages s'évertuaient depuis trente ans à la ruine du collège de Clermont, ce collège des Jésuites où le jeune criminel avait suivi les cours de philosophie. Ils venaient même, tout dernièrement, de subir dans cette lutte un échec complet. Au mois de mai, Jacques d'Amboise, *politique* sans religion, alors recteur de l'Université et jadis apothicaire du roi,

s'était présenté devant le Parlement au nom de cette université qu'il n'avait pas consultée, et des curés de Paris qui ne l'avaient pas chargé de cette commission, et avait remis aux magistrats une requête à l'effet d'obtenir que la Compagnie de Jésus fût expulsée non seulement de la capitale, mais de toute la France. Une bonne partie du Parlement ne demandait pas mieux. On plaida l'affaire le 16 juillet. Antoine Arnauld et Louis Dollé, deux *politiques*, furent les avocats, l'un du corps universitaire, l'autre du clergé de Paris. Ils entassèrent calomnies sur calomnies pour essayer de prouver que les religieux de la Compagnie de Jésus jetaient le trouble dans l'Université et renversaient la hiérarchie ecclésiastique. L'avocat Duret plaida la défense des Jésuites, et, rapporte un bon juge en ces matières, le chancelier de Cheverny, « il montra si clairement l'animosité injuste et la fausseté des allégations de leurs parties, que ledit Parlement n'en détermina rien et les appointa au Conseil ». Pourtant « les premiers » de ce parlement, des hommes comme Achille de Harlay et Louis Servyn, heureux du complot tramé par Jacques d'Amboise, auraient aimé « donner ce contentement aux huguenots et aux mauvais catholiques de ruiner ainsy lesdits jésuites », car « d'assès-longtemps ils leur vouloient mal, ne cherchans qu'un prétexte pour ruiner cette société[1] ».

Le soir du 27 décembre, ils crurent l'avoir enfin ce prétexte et ils s'empressèrent d'en profiter. Jean Chatel avait été élève du collège de Clermont, donc tous les professeurs de cette maison, donc tous les jésuites sont coupables de son crime.

Pendant que dans la foule se répand le bruit « qu'un jésuite desguisé a voulu tuer le roy », au moment où Henri IV et sa cour se rendent à Notre-Dame pour le *Te Deum*, le sieur Brisard, capitaine du quartier Saint-Jacques, reçoit « mandement » de se transporter au collège. Les Pères venaient à peine de connaître l'attentat. A huit heures et demie, la communauté écoutait tranquillement une exhortation spirituelle du P. Provincial, lorsque Brisard et une troupe de gens

1. *Mémoires* de Cheverny, p. 539 et 541 ; Carayon, *op. cit.*, t. I, p. 68, 69.

armés investissent l'établissement de toutes parts. On demande au P. Recteur la liste de ses religieux, et tous, sauf trois malades, sont conduits, au nombre de trente-sept, chacun par un soldat, dans le domicile de M. Brisard, « au travers d'une populace furieuse qui deschargeoit contre eux mille injures et sur aucuns mesmes quelques coups de halebardes[1] ». Ils étaient depuis peu de temps réunis dans la maison du capitaine quand parvint un ordre « de Monsieur le premier président de luy envoyer sous bonne et seure escorte le P. Jean Guéret ». Celui-ci est mené au Fort-l'Évêque et confronté avec Chatel : « Jean, lui dit-il tout haut, dites hardiement en la présence de messieurs si vous m'avez jamais parlé ou demandé conseil du faict pour lequel vous estes en peine? — Le jeune homme respondit que non et qu'il estoit plus marry de la peine qu'on faisoit à son dict maistre et aux autres jésuistes, qui en estoient très innocens, que de la sienne propre. »

Le lendemain, 28 décembre, le P. Guéret et Jean Chatel furent transférés à la Conciergerie; puis le procès commença devant le Parlement. Au matin du même jour, les jésuites qui avaient passé la nuit chez M. Brisard furent ramenés au collège où l'on plaça un corps de garde. Vers onze heures, le président du Drac et l'avocat Servyn s'y rendirent à leur tour pour visiter minutieusement toutes les chambres. Dans celle du P. Guignard, professeur de théologie, ils trouvèrent « en son pupitre certains cayers escrits de sa main et traittant des troubles passéz et entreprinse du Frère Jacque Clément, jacobin, sur la sacrée personne de Henry troisiesme. Cet escrit avec autres livrets imprimés pendant les derniers troubles furent enlevés et serrés en main de justice[2]. »

Pendant ces perquisitions chez les jésuites, le procès de Chatel s'instruisait. Malgré tous les efforts de leurs ennemis, il fut impossible, dit du Breul, de découvrir dans les réponses du coupable la moindre charge contre eux, « combien qu'il fust interrogé et questionné ordinairement et extraordinairement, tenaillé, desmembré et pressé par promesses et

1. Carayon, *op. cit.*, t. I, p. 68, 69.
2. *Ibid.*, p. 72.

menaces en toutes les façons qui peuvent arracher la vérité du profond de l'âme[1] ».

C'est un fait avoué par tous les écrivains du temps, L'Estoile, Palma-Cayet, de Thou, Mathieu, Dupleix et les *Mémoires de la Ligue* que Jean Chatel disculpa formellement son professeur et tous les jésuites, et affirma qu'ils n'avaient jamais eu connaissance de son dessein.

Il est regrettable que les historiens, qui écrivirent sur la même question, n'aient pas eu la curiosité de lire dans les registres du Parlement les procès-verbaux originaux des interrogatoires que subirent alors Jean Chatel, ses parents, le P. Guéret et le P. Guignard.

En 1595, peu de temps après la mort du coupable et l'exil des Jésuites innocents, parut à Paris un imprimé que l'on trouve reproduit dans les *Mémoires de Condé* et plus tard dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*[2]. Cette publication émanait sans doute du Parlement, car elle semble avoir été faite pour couvrir la honte de ceux qui, au dire de l'historien de Thou lui-même, condamnèrent la Compagnie de Jésus « sans avoir ni observé les formes, ni entendu les parties : *neque servato juris ordine, neque partibus auditis* ». Son titre seul en indique assez l'esprit et le but : *Procédure faicte contre Jehan Chastel escholier estudiant au collège des Jésuites... par la cour de parlement de Paris et arrests donnés contre le parricide et contre les Jésuites.* Chatel n'était plus élève des Jésuites depuis sept mois ; il n'avait étudié chez eux que la philosophie ; au moment de son crime il suivait les cours de droit du professeur Marcilius, et l'on voit dans l'interrogatoire de son père qu'il avait fait ses classes de lettres aux collèges de Navarre et de Justice[3] : il était donc

1. Jacques du Breul, *Théâtre des antiquités de Paris*, p. 234. Paris, chez Claude de la Tour, à l'enseigne Saint-Hilaire, 1612. In-8.

2. *Mémoires de Condé servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de M. de Thou*, t. VI, p. 126 *sqq.* (La Haye, 1743 ; 6 volumes in-8) ; Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XIII, p. 373 *sqq.* Les éditeurs de ces deux ouvrages ont fait précéder le document en question d'un avertissement où ils stigmatisent comme il le mérite l'arrêt du bannissement des Jésuites.

3. Archives nationales, X2a, 958. « A dit qu'il l'a mis aux collèges de Navarre, de Justice, et depuis, parce qu'il estoit myèvre, au collège des Jhésuites, pour le tenir enfermé. »

enfant de l'Université de Paris à l'époque où celle-ci conduisait ses élèves d'église en église pour conjurer le ciel d'éloigner à jamais du trône de saint Louis un prince hérétique tel que le roi de Navarre ; il avait pu entendre alors les terribles anathèmes que les docteurs de cette université lançaient contre le *Béarnais*, l'*excommunié*, le *relaps*.

Conformément à son titre, le reste de la plaquette de 1595 laisse l'impression d'une certaine culpabilité des Jésuites, qui n'a jamais été établie et à laquelle personne n'a jamais cru. Le Parlement se serait bien gardé de publier sans altération les procès-verbaux de son registre d'audience : nous en donnerons deux tout à l'heure.

Revenons d'abord à cette journée du 28 décembre où, dès le matin, le chancelier de Cheverny avait adressé au Parlement une commission expresse du roi « pour parfaire le procès commencé par le lieutenant du grand prévost, tant dudit Chastel que de ses complices ».

Nous avons vainement cherché aux Archives nationales, dans les plumitifs du Parlement criminel, le procès-verbal de l'interrogatoire de Chatel par les officiers de la cour ce jour-là : on est surpris de ne point le retrouver dans le registre de 1594 à côté de celui du lendemain[1]. Le résumé que la *Procédure* donne de cette audience, complété par les récits contemporains et les entretiens de Chatel avec d'autres prisonniers dans son cachot[2], permet d'esquisser l'état d'âme de ce malheureux jeune homme, accusé d'un crime qui est aussi le crime de son temps.

Des individus à la tête faible, à l'imagination exaltée, aux facultés sans équilibre, sont vite bouleversés par les mauvaises passions que soulèvent et surchauffent les troubles religieux ou politiques ; puis, un jour vient où, grisés par l'air ambiant de révolte, qu'ils respirent à doses trop fortes, ils ne reculent plus ni devant le meurtre ni devant la mort.

Tel fut Jean Chatel. Il a passé son adolescence au milieu des excès furieux de la Ligue ; il a entendu agiter ici et là des

1. Archives nationales, X^{2a}, 958.

2. Ces entretiens sont relatés dans le récit du P. de Ména ; il les tenait du P. Hay, jésuite, qui se trouva quelques jours après enfermé avec ces mêmes prisonniers. (Prat., *op. cit.*, t. V, document VIII.)

théories dangereuses et discuter les cas où il serait permis de se défaire d'un tyran ; il a entendu jusque dans les églises ces malédictions contre le roi de Navarre que des prédicateurs, égarés par un faux zèle, fulminaient du haut de la chaire de vérité. Il s'est ainsi habitué à considérer ce prince comme le fléau de la religion, et lorsque, le calme un peu rétabli, il sut que Henri IV, le 25 juillet 1593, avait été reçu par plusieurs évêques dans l'église de Saint-Denis[1] pour y faire son abjuration, il resta défiant, estima « que cela n'estoit point valable et se persuada que ce n'estoit que par dissimulation pour obtenir plus aysément le royaume et pour un jour y introduire l'hérésie[2] ». Jusque-là cependant, si son esprit fût resté sage, rien qui pût le déterminer à des projets homicides. Mais vient un moment où, à la suite de péchés honteux, réels ou imaginaires, cette tête folle est échauffée par les remords, les scrupules et le désespoir. Chatel s'imagine qu'il ne peut se délivrer de ses peines qu'en hâtant l'heure de sa mort et que le moyen le plus sûr pour mourir, tout en faisant une œuvre utile à la patrie, c'est de frapper le roi.

D'après la *Procédure* et le récit du P. de Ména, Jean Chatel, convaincu que plus il vivra plus il péchera, « asseuré d'être damné comme l'antéchrist, vouloit de deux maux éviter le pire, et, estant damné, aimoit mieux que ce fust *ut quatuor* que *ut octo*[3] ». En d'autres termes, il pensait qu'en vivant moins et en terminant sa vie par un bienfait public, il diminuerait les peines d'un enfer pourtant assuré. Mais les aveux qu'il fit dans son dernier interrogatoire et au moment de son exécution, aveux consignés dans des procès-verbaux authentiques, dénotent chez lui, même au milieu de sa folie, beaucoup plus de bon sens et un ferme espoir de sauver son âme : il a cru faussement que ses fautes étaient trop graves pour qu'un prêtre lui donnât l'absolution pendant sa vie ; il savait d'ailleurs qu'en cas de mort tout prêtre la lui donnerait ; il s'est donc décidé à un genre de mort tel qu'il serait certainement assisté d'un ministre du pardon : la mort d'un

1. *Mémoires* de Cheverny, p. 525.
2. Récit du P. de Ména.
3. *Archives curieuses de l'histoire de France, loco cit.*

condamné. De là son infâme dessein, et, après l'attentat commis, son audace à attendre qu'on l'arrêtât.

Mais laissons parler lui-même ce pauvre halluciné : nous sommes au matin de son dernier jour :

Du jeudy XXIXe jour de décembre 1594, en la grand'chambre, les grand'chambre et tournelle assemblées du matin.

M. A. de Harlay, chevalier, premier [président].

MM. P. Séguier, Potier, de Thou, Forget, présidens.

M. de Thou Daimery.

MM. de Chanteclerc, Viette, de Marle, Briçonnet, Viole, maistres des requestes.

MM. de Fleury, Angenoust, Auroux, Molé, de Turin, Courtin, de Montholon, Dufour, Bavyn, Scarron, Le Jau, Jabin, Le Masuyer, conseillers.

A esté mandé Jehan Chastel qui s'est dict fils de Pierre Chastel, aagé de dix-neuf ans, après serment par luy faict de dire vérité

Luy a esté remonstré que il a esté par deux fois interrogé sur le meschant et malheureux acte qu'il a commis en la personne du roy le voulant tuer d'un coup de cousteau et qu'il a recogneu s'estre coullé en la chambre du roy ayant un cousteau pour luy donner en la gorge. Interrogé qui luy a faict prendre ceste malheureuse résolution et par le conseil de qui il l'a entrepris, qui sont ceulx qui l'ont persuadé à ce faire

A dict que la ja dict par ses interrogatoires, et que c'est par un désespoir auquel il est entré, n'ayant esté à ce faire incité par aucune personne.

Enquis depuis quel temps il a pris ceste malheureuse resolution

A dict que ce fut le jour de saint Jehan dernier.

Remonstré qu'il a dict par ses interrogatoires qu'il y a quatre sepmaines qu'il a eu ceste imagination, et enquis où il demouroit lorsqu'il a eu ceste imagination

A dict que lors que l'imagination l'a pris il estoit à saint Pierre-des-Assis (*sic*)[1].

Si lors il fut tousjours au service qui se dict à l'église

A dict que non.

Comment il savoit que le roy debvoit arriver

A dict que estant allé le matin à la messe à Saint-Laurent, revenant et traversant la ville il oyt dire que le roi debvoit arriver; lors, il prit la résolution de tuer le roy.

Où il prist le cousteau duquel il a frappé le roy

Dict que ce fut sur le dressoir du logis de son père.

S'il avoit servy

A dict que oy, et s'en estoit servy le jour de devant.

1. Saint-Pierre-des-Arsis, quartier de la Cité.

A quelle heure il fut au logis où estoit le roy pour le tuer

Dict que ce fut sur l'heure du soupper et fut bien trois quarts d'heure dans la chambre avant que faire le coup.

En quel endroit il avoit volunté de frapper le roy

A dict que en considérant que le roy estoit bien vestu et que son cousteau estoit mal poinctu il se résolut luy donner en la gorge, ce que ne peult faire parce que le roy se baissa en jectant [1] son coup.

S'il sentit la résistance au coup

A dict que non.

Luy a esté remonstré qu'il a dict par ses interrogatoires y avoir longtemps qu'il avoit envye de faire un coup pour avoir faict un grand péché duquel il ne pouvoit avoir absolution, et qu'ayant faict ce coup en la personne du roy les gentilshommes auroient pitié de luy et ne le tueroient sur-le-champ, et en ce faisant il auroit moyen de se confesser et obtiendroit pardon de ses péchez

A recogneu l'avoir dict et a persisté en ses interrogatoires et en ce qu'il a dict.

Luy a este remonstré que il ne dict vérité, parce que tant s'en fault qu'il eust volunté de mourir en faisant le coup que si tost qu'il l'a faict il s'est voulu sauver en deniant l'avoir faict [2]

A dict que ne l'a denié et vouloit sauver son âme en recevant absolution et se délivrer d'aultres peynes à l'advenir.

Pourquoy il ne trouvoit moyen de se confesser sans prendre cette malheureuse résolution

A dict qu'il sçavoit bien que on ne luy donneroit l'absolution de ses péchez, et c'est pourquoy il a pris ceste résolution affin d'avoir absolution avant que mourir.

Remonstré que ayant denié le faict et s'estant mis en debvoir de s'enfuyr ce n'estoit chercher occasion de mourir et avoir absolution comme il a dict

A dict qu'il l'a denié avec une raison saige, ayant le roy dict luy-mesme et en sa présence que ce n'estoit luy qui l'avoit frappé, comme le roy en sera plustost creu que nul aultre.

Luy a esté remonstré que deniant le faict et le roy le deschargeant ce n'estoit le moyen d'avoir confession et absolution

A dict que par la dénégation que il faisoit il vouloit laisser passer la chollère et furie des gentilshommes, et sçachant que ne pouvoit éviter la condemnation il avoit moyen de se confesser.

S'il estimoit que Dieu donnast si longue patience à la noblesse qu'ils n'eussent soudainement jeté la main sur luy pour le tuer

A dict que, voyant que le roy le deschargeoit, il pensa que la vio-

1. C'est-à-dire pendant que lui, Chatel, jetait son coup.

2. Nous avons vu qu'après son attentat, Chatel ne chercha pas à disparaître comme il le pouvait ; une fois découvert, il est à croire que, l'instinct de la conservation se réveillant, il fit d'abord quelque résistance.

lente chollère de la noblesse se passeroit et cependant il pourroit recevoir absolution.

Remonstré qu'il n'est vraysemblable que il ait esté persuadé et poulsé de luy-mesme à faire ce très cruel parricide, et a chargé son père par ses confessions [1] et sera cause de sa mort pour descharger ceulx qui l'ont persuadé à ce faire; qu'il est temps qu'il pense à luy et advise à sauver son âme et de dire la vérité; et enquis qui sont ceulx qui l'ont persuadé et poulsé à faire ce desloyal acte, qu'il ayt à les desclarer et nommer

A dict que c'est la ratiocination et le désespoir auquel il est entré jour et nuit.

Où il a apris ceste ratiocination

A dict qu'il a apris, pendant que ceste ville estoit rebelle, qu'il estoit loisible de tuer un tyran.

Ou il a apris qu'il estoit licite de tuer les tyrans

A dict qu'il l'a apris aux prédications de Garinus [2] et d'autres qui l'ont presché.

Qui sont ceux qu'il appelle tyrans

A dict que sont ceulx qui persècutent l'Église et ne sont en l'Église.

S'il tient que le roy soit catholicque

A dict que oy pourveu qu'il se soubmette au chef de l'Église.

Remonstré qu'il a dict par ses interrogatoires n'avoir entrepris ce très meschant parricide que pour sauver son âme, et oultre a dict qu'il aymoit mieux damner son âme *quatuor* que *octo*; où il a apris ceste doctrine

A recogneu qu'il l'a ainsi dict par ses interrogatoires et a apris ces nombres en la philosophie.

Où il a apris la philosophie

A dict l'avoir aprise soubs le P. Guéret au collège des Jhesuites et y a estudié deux ans et demy soubs luy.

Remonstré que Guéret a demandé à parler à luy lors qu'il a esté prest d'exécuter ce malheureux acte et enquis s'il a pas esté par luy persuadé à le commettre

A dict qu'il ne luy en a jamais parlé.

Quels propos il a euz avec ledict Guéret la dernière fois qu'il a parlé à luy

A dict que son père parla à Guéret en sa présence et luy dict que luy, respondant, avoit des folles opinions en sa teste et le pria de luy donner moyen de les destourner, et lors Guéret luy feit plusieurs remonstrances salutaires, et alors dict audict Guéret qu'il estoit si troublé qu'il vouldroit avoir perdu son corps pour sauver son âme,

1. Ses aveux dans les autres interrogatoires.

2. Jean Garin, cordelier savoyard, *homo notæ impudentiæ et temeritatis*, dit de Thou. Depuis la nouvelle de la Trêve de Henri III avec le roi de Navarre, il ne cessa de fulminer contre le Valois et le Béarnais. Cf. Labitte, *la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*. Paris, 1866.

à quoy ledict Guéret luy dict qu'il valoit mieulx perdre son corps que son âme.

Que luy vouloit Guéret quand il fut par luy envoyé quérir par le fils de Messier et celluy du Peuple [1]

A dict qu'il ne parla à luy.

Si Guéret voulant parler à luy il ne le vouloit pas confirmer en ceste meschante résolution

A dict que Guéret n'en sçavoit rien.

Remonstré qu'il doibt dire la vérité, et conjuré par la figure de Jhésus Crist, qui luy est représentée au tableau, qu'il ayt à dire la vérité, et admonesté de recognoistre et nommer ceulx qui l'ont induit et persuadé à commettre ce malheureux acte

A dict qu'il a dict tout ce qu'il en a sur la conscience et qu'il n'y a personne qui luy en ait parlé [2].

A la tournure que prend cet interrogatoire, cité *in extenso*, on voit assez l'impatience, de la part des juges, de saisir une réponse compromettante pour le professeur de philosophie. Celui-ci, plusieurs jours avant le crime, avait reçu la visite de l'accusé et de son père. Les soupçons de la cour sont éveillés ; le P. Guéret est appelé séance tenante.

A esté mandé en la court Jehan Gueret, Jhésuiste. Après le serment par lui faict la main mise au pictz [3]

Enquis de quelle profession il est

Dict qu'il est prestre et docteur en théologie.

Quelle profession (*sic*) il enseigne au collège

Dict qu'il n'enseigne plus.

Pourquoy il a esté arresté prisonnier

Dict qu'on l'a interrogé sur le faict de Jehan Chastel, et luy a-t-on demandé s'il luy avoit communicqué cest acte exécrable qu'il a faict ; il a répondu que ne luy en avoit communicqué, comme aussy ne luy en a oncques parlé, et a dict que vendredy ou samedy dernier le père dudict Chastel mena son fils au colleige et luy dict que son filz estoit prest d'entrer dans une follye et mesme pour un faict particulier qu'il avoit commis d'avoir battu sa mère, se défiant de son salut ; il feit au filz plusieurs exhortations salutaires, et, parce que c'estoit l'heure du disner il l'a renvoyé à une aultre foys.

Luy a esté remonstré que l'enfant a dit qu'il y a oy prescher qu'il estoit licite de tuer les tyrans, que lui sçachant ce filz avoir ceste mauvaise volunté de tuer le roy il a envoyé quérir le dict filz par Messier et Le Peuple affin de le confirmer en ceste résolution

1. Cet homme s'appelait *Le Peuple*. Cf. l'interrogatoire du P. Guéret, *infra*.
2. Archives nationales X^{2a}, 958, Plumitif du Parlement criminel.
3. *Ad pectus :* sur la poitrine.

A recogneu l'avoir envoyé quérir par Messier pour luy dire qu'il jouast à la paulme avec luy pour le divertir de la follye de laquelle son père luy avoit parlé ; dénie avoir presché en ceste ville, bien a faict leçons de philosophie ; n'a jamais rien sceu du faict que Chastel a commis, et n'a rien dict aultre chose à Messier que ce qu'il a dict cy-devant.

S'il en veult croire Messier

A dict qu'il ne se souvient de luy avoir dict davantage sinon qu'il allast veoir son voysin Chastel et qu'il le consolast.

Enquis si ce filz luy ayant communicqué les erreurs auxquelles il estoit tombé, pourquoy il ne l'a retenu pour les luy oster, ou, s'il a estimé que ce ne fust point nécessaire, pourquoy il l'envoyoit quérir

A dict que ne l'a envoyé quérir que pour luy dire ce qu'il a dict cy-dessus.

Remonstré qu'il l'a envoyé quérir le jour de devant et le matin qu'il a fait le coup, et que on ne peult présumer aultre chose de luy sinon que c'estoit pour le confirmer en ceste meschante résolution

A dict qu'il n'y a jamais pensé et n'a parlé au Peuple ; quant à Messier, il luy dict, scachant que le père luy avoit envoyé son filz, qu'il dit à Chastel qu'un autre jour il le viendroit veoir pour le consoler davantage [1].

. . . . . .

Devant ces réponses si nettes, ces explications si naturelles, la cour, pour le moment, se contenta de garder le P. Guéret en prison; puis elle osa, dès ce jour même, ajouter le bannissement de tous les Jésuites à l'arrêt de mort qu'elle dressa contre Jean Chatel.

Celui-ci, « atteint du crime de lèze-majesté divine et humaine au premier chef », fut condamné « à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris, nud en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres... ce faict, estre mené en un tombereau en la place de Grève, illec tenaillé aux bras et aux cuisses, sa main dextre couppée, et après, son corps tiré et démembré avec quatre chevaux [2] ».

Le crime de Chatel avait mérité cette expiation : la justice allait être satisfaite. Mais avant le dernier supplice on s'efforcera, suivant l'usage, d'obtenir du condamné qu'il déclare ses complices. D'ailleurs quelques-uns de ses juges n'ont pas perdu peut-être tout espoir de lui arracher dans les tortures de la question une parole, sinon accablante pour les Jésuites,

1. Archives nationales, X^{2a}, 958, Plumitif du Parlement criminel.
2. *Archives curieuses de l'histoire de France, loco cit.*, p. 382.

au moins capable de faire planer un doute sur leur innocence, et, au moment suprême où il sera tenaillé et mutilé sur l'échafaud, ils le presseront encore, toujours en vain, de questions insidieuses, au risque, dit-il lui-même, « de le damner en le faisant charger autrui ».

Rien d'impressionnant comme cette scène tracée par la plume rapide et sobre d'un greffier du palais[1] :

Du dict jour, jeudi xxixe jour de décembre 1594, en la chambre de la Buvette par l'indisposition de M. le premier président qui n'a peu monter en la chambre de la Question.

En la présence de Monsieur le premier président, de Messieurs Séguier, Potier et Forget, présidens, Monsieur de Thou Daimery, de Messieurs de Fleury et Angenoust conseillers, a esté par moy Rémond Assé, principal clerc et commis au greffe criminel de la court, prononcé à Jehan Chastel estant à genoux l'arrest de mort et de question contre luy donné, et après lecture d'icelluy

Luy a esté remonstré par Monsieur le premier président qu'il estoit temps de recognoistre la vérité et de dire par qui il a esté induit à commettre le détestable parricide qu'il a atenté sur la personne du roy

A dict que sont imaginations qu'il a eues et en a dict ce qu'il en sçavoit par ses interrogatoires.

Luy a esté remonstré qu'il a dict avoir pris ceste résolution affin de mourir et avoir absolution ; toutesfois, ayant faict l'acte, il s'est mis en debvoir de se sauver et a denié au commencement avoir commis l'acte

A dict que c'est le subject pour lequel il a eu cette volunté et désiroit estre mis en justice affin de mourir.

Remonstré qu'il a pensé que les prestres ne luy pouvoient donner l'absolution sinon estant en l'article de la mort et pour ceste cause a voulu atenter de tuer le roy, et pouvoit penser qu'il seroit à l'instant tué et n'auroit moyen d'avoir son absolution

A dict qu'il n'en peult dire autre chose.

Luy ont esté applicquez les brodequins[2].

Admonesté de dire la vérité et remonstré qu'il met son père et sa mère en hazard de leur vye et qu'il a eu une faulse instruction de penser qu'il estoit permis de tuer les roys, et enquis qui luy a persuadé de ce faire

1. On trouve dans les *Mémoires de Condé* et dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, à la fin de la *Procédure contre Jean Chastel*, un récit de son exécution nullement conforme au procès-verbal authentique que nous donnons ici.

2. Dans la question *aux brodequins*, les jambes du condamné étaient placées entre des planches que l'introduction successive de plusieurs *coins* rapprochaient peu à peu, de sorte que les jambes étaient horriblement comprimées.

A dict que ce ne sont que les prédications qu'il a oyes en ceste ville, et vouloit fructifier en la parolle de Dieu.

A esté appliqué un coing.

Enquis de la vérité, s'est escrié disant : ce sont les prédicateurs.

Interrogé qui sont ces prédicateurs a dict que sont les prédicateurs sans les nommer.

Qui luy a parlé de faire ce meschant coup

A dict que on ne luy en parla jamais.

Luy a esté applicqué un second coing et interrogé de la vérité

A dict qu'il ne peult dire autre chose.

S'il a des compagnons participans à ce meschant acte

A dict que non.

A qui il a communicqué de ce faict

A dict que ce n'a esté qu'à son père que il a dict.

S'il y en a d'aultres qui ayent ceste volunté de tuer le roy

A dict qu'il n'en sçait d'aultres.

Qui sont ceulx qui luy ont faict faire, ou donner conseil à ce faire ou persuadé

A dict que personne ne luy en a parlé.

A luy remonstré qu'il sera cause de la mort de son père s'il ne desclare ceulx qui l'ont persuadé de ce faire

Dict que personne ne luy en a parlé.

Luy a esté applicqué un troisiesme coing ; n'en a voulu dire aultre chose demandant si on le vouloit faire damner.

Ce faict, luy ont esté osté les coings et relasché, et interrogé si ceste malheureuse volunté est venue de luy-mesme et de sa teste

A dict que oy et qu'il estoit en volunté de se tuer soy-mesme.

Qui est le confesseur qui luy a mis cela en teste

A dict qu'il n'a esté à confesse depuis la Toussaincts[1].

Et le voulant remettre dedans les brodequins et applicquer les coings, admonesté de dire la vérité

A dict que passant par les rues il a veu des hommes qui tiroient leurs cousteaux et luy montroient comment il failloit faire, conjecturant par là qu'ils l'excitoient à faire ce qu'il a faict.

Enquis qui sont ceulx qu'ils a veus tirans leurs cousteaux

A dict qu'il ne les cognoit et qu'allant à Saint Jehan oyr vespres, le mesme jour qu'il feit le coup, il veit deux hommes habillés en Espaignols qui le suivirent, plus veit passer un gentilhomme à cheval qui le regardoit comme s'il l'eust voulu exciter à ce faire.

Remonstré que le roy a eu advis desdictz espaignols mesmes qu'il y avait entreprise sur sa personne, partant qu'il ne se doit retenir de

1. Il s'était alors confessé à « maistre Claude Lalement, curé de Saint-Pierre-des-Assis, maistre Jacques Bernard, prestre clerc, et maistre Lucas Morin, prestre habitué en icelle esglise ». Cf. *Archives curieuses de l'histoire de France* (*loco cit.*), *Procédure contre Jean Chastel.*

desclarer quels sont ceulx qui l'ont incité à ce faire et enquis qui sont ces deux hommes habillez en Espaignols

A dict que si tost qu'il eust agité de faire ce meschant acte il explicquait tous ces actes sur ce faict.

Qui sont ces deux hommes qui estoient habillez en Espaignols et s'il avoit pas parlé à eulx

A dict qu'il n'avoit pas parlé à eulx, mais, parce que ils le veyrent aller ça et là, ils le suivirent.

Interrogé derechef s'il a parlé à eulx et ce qu'ils ont dict ensemble

A dit que s'estant allé promener au faulxbourg il y veit un homme qui avait un pourpoinct gris et un hault de chausses de mesme, qui faisoit contenance de tirer un poignard et dansoit, lors se persuada qu'il l'excitoit à ce faire.

Luy a esté baillé un coing.

Interrogé de la vérité et qui sont ceulx qui l'ont persuadé de faire ce meschant coup

A dict qu'il n'en peult dire aultre chose sinon que tout ce qu'il voyoit et oyoit il l'explicquoit pour ce faict.

Admonesté de nommer l'un desdictz deux hommes

A dict qu'il ne les cognoist, et a dict oultre de luy mesme qu'il veyt un homme sur le pont au change qui lisoit une lettre, il explicqua aussy tost que c'estoit pour l'exciter à faire ce qu'il a faict, disant oultre que ne se veult damner pour charger autruy.

Quels propos luy ont tenu ces hommes habillés en Espaignols

Dict qu'ils le vindrent trouver au bout du pont au change, et les veyt passer, et après il le suivirent jusques vers Saint Jehan, et explicquoit leurs gestes qu'ils l'incitoient à faire le coup, mais ne parlèrent à luy.

A esté délyé et envoyé en la chappelle où a esté laissé avec un docteur en théologie pour l'exorter.

Et advenant l'heure de cinq heures, avant que de le faire mener au lieu du suplice, a esté enquis sy avant que mourir il vouloit pas descharger sa conscience et recognoistre la vérité en desclarant ceulx qui l'ont persuadé à vouloir faire ce meschant et detestable paricide

A dict que ne peult dire aultre chose que ce qu'il a dict devant messieurs et a demandé si on le vouloit faire damner et charger quelques uns.

Luy a esté remonstré qu'il a mis ses père et mère en hazard de leur vie et qu'il les peult garantir par la desclaration qu'il fera de ceulx qui l'ont persuadé à faire ce meschant acte.

A dict que personne ne luy en a parlé et que ne sont que les ratiocinations qu'il a faictes en luy mesme et le désespoir auquel il est entré qui luy ont faict faire.

A esté tiré de la conciergerie, à l'yssue de laquelle, ayant esté le cry faict en la manière accoustumée, le peuple avec grande allégresse s'est pris à crier : Vive le roy, vive le roy, vive le roy. Ayans ces voix continué jusques à l'église Nostre Dame, où estant devant la principalle porte, et le cry faict derechef, le peuple s'est escrié : Vive le roy.

Et estant ledict Chastel despouillé a faict l'amende honorable portée par l'arrest, ayant néantmoins faict reffuz de prononcer ces mots : qu'il estoit permis de tuer les roys, disant qu'il n'avoit dict les roys mais les tyrans. Et ce faict, mené en la place de Grève, n'ayant le peuple cessé depuis le parvis Nostre Dame jusques à ladicte place de Grève de crier : Vive le roy, et ayant en chacune maison du pont Nostre Dame, mis des flambeaux et torches allumées [1] aux portes et fenestres.

Estant à la place de Grève, et le cry faict en la manière accoustumée, le peuple derechef s'est escrié : Vive le roy.

A esté ledict Chastel derechef admonesté de dire vérité et de révéler à justice ceulx qui ont participé au conseil du meschant acte et qui l'ont induict à ce faire

A dict qu'il n'y a eu aultre que luy et le désespoir auquel il est entré.

A esté monté sur l'eschaffault estant couché et lié de cordes pour estre tiré par les chevaulx, et apprès qu'il a eu le poing couppé tenant le cousteau [2], et qu'il a esté tenaillé, a esté interrogé de la vérité de ses complices et qui estoient ceulx qui l'avoient incité à ce faire

A dict en levant la teste et d'une parolle ferme que il n'y a eu aultre chose que les ratiocinations et le désespoir qui l'ont poulsé à ce faire.

Derechef sur ce enquis, après que luy a esté remonstré qu'il estoit proche de la perte de son âme s'il ne revelloit à la justice ceulx qui l'avoient incité et persuadé à ce faire

A dict que ce n'est aultre que le diable et que il ne se veult damner pour accuser aultruy.

A esté attaché par les bras et jambes pour estre tiré par les chevaulx, et après avoir eu quatre ou cinq secousses des chevaulx, derechef enquis qui sont les deux hommes habillés en Espaignols et l'homme de cheval qu'il a dict l'avoir conduict jusques à saint Jehan

A dict que ne les cognoist et n'a parlé à eulx.

Ce faict, a l'exécuteur incisé les membres, et ayant les chevaulx par plusieurs fois tiré et bandé, a esté desmembré, et les dicts membres, corps et poing jetés au feu et consumés en cendres et l'arrest entièrement exécuté [3].

Tout aurait dû finir là, car le crime était expié et le criminel n'avait pas eu de complices.

Cependant le Parlement, devenu l'instrument de la vengeance des *politiques* et des protestants, avait enveloppé toute la Compagnie de Jésus dans la condamnation du parricide. A l'exception de Pierre et Antoine Séguier et de quel-

1. D'après ce qui a été dit plus haut, il devait être environ six heures du soir, et on était en hiver.
2. Le couteau dont il frappa le roi.
3. Archives nationales, X^{2a}, 958, Plumitif du Parlement criminel.

ques autres, la plupart de ses membres avaient été assez faibles pour subir l'ascendant du premier président et de sa coterie. Ils avaient condamné au bannissement les Pères du collège de Paris et tous leurs confrères de France comme « corrupteurs de la jeunesse, pertubateurs du repos public, ennemis du roy et de l'estat ».

Depuis longtemps, l'histoire a fait justice de ce jugement inique. Jusque dans le protestantisme il s'est trouvé des écrivains assez impartiaux, comme Sismondi, pour flétrir « la cruauté, la précipitation et la lâche servilité du premier corps de la magistrature... qui ne se contentait pas de faire périr le jeune coupable mais qui étendait les châtiments jusqu'aux innocents... qui ne se donnait pas le temps de reconnaître la vérité et condamnait en masse, en quarante-huit heures, à un exil déshonorant une nombreuse société religieuse qui n'avait été ni écoutée ni défendue, pour une tentative de régicide à laquelle elle n'avait eu aucune part[1] ».

Espérant cependant découvrir la complicité des Jésuites ou y faire croire, les magistrats gardèrent le P. Guéret en prison jusqu'au 10 janvier 1595, et même l'appliquèrent à la question. Elle lui fut donnée « de deux coincs et demi, qui est une des plus grandes[2] ». Sa patience, sa résignation, sa fermeté, surprirent et émurent ses juges : l'un d'eux ne put retenir ses sanglots. L'innocence manifeste de ce religieux aurait dû le faire renvoyer absous ; banni à perpétuité il eut du moins la vie sauve.

Il n'en fut pas de même de son confrère Jean Guignard. Bibliothécaire du collège, il avait reçu en dépôt dans sa chambre, des mains de son supérieur, un certain nombre d'ouvrages composés dans l'effervescence de la Ligue ou contre le roi de Navarre « comme ennemi de la religion », avec ordre de les mettre sous clef, à titre de livres défendus et dangereux. Vint, quelque temps après, l'édit de Henri IV qui ordonnait de brûler ou de lacérer tous les livres de cette espèce; « c'estoit au Père Guignard à l'exécuter, comme bibliothécaire; il eut le malheur de ne pas le faire aussitost,

1. *Histoire des Français*, t. XXI, p. 319, 323.
2. Relation écrite par le P. Guéret lui-même.

et puis de l'oublier[1] ». Oubli d'autant plus dangereux que parmi les ouvrages à détruire se trouvaient des dissertations théologiques sur la question *de tyranno* et même quelques écrits de sa propre main. Il paya de sa tête cette négligence.

La cour le condamna à être pendu et étranglé en place de Grève; auparavant il devait faire amende honorable et « déclarer que meschamment et contre vérite il a escrit le feu roy avoir esté justement tué par Jacques Clément, et que si le roy à présent règnant ne mouroit à la guerre il le faloit faire mourir[2] ». Ces termes de l'arrêt étaient contraires à la vérité. Sur le point de paraître devant Dieu, le P. Jean Guignard ne voulut point faire une déclaration mensongère, dût-il par cette sainte désobéissance encourir de plus grands supplices.

Le procès-verbal de son exécution, qui eut lieu le 7 janvier, se trouve dans le plumitif déjà cité et relate son courageux refus :

« Advenant l'heure de quatre heures a esté extraict des prisons de la conciergerie... et mené devant l'église Nostre Dame pour faire l'amende honorable portée par ledict arrest... et à genoux devant la principalle porte, a dict que ne pouvoit déclarer les mots contenuz en l'arrest et ne les pouvoit dire qu'en offensant sa conscience; sur quoy lui a esté dict que la court l'avoit requis et qu'il y failloit obéir. A dict qu'il ne le diroit pas; et sur ce qui luy a esté remonstré que cette désobéissance seroit cause de faire changer la doulce mort en laquelle il estoit condamné en une plus rigoureuse, ou estre bruslé vif, ou tiré à quatre chevaulx, a dict que quant on le devroit brusler à petit feu il ne le dira jamais et que c'est contre sa conscience, que ce qu'il a escript a esté au temps que le roy estoit héréticque et n'a entendu parler que contre les héréticques. Veu laquelle opiniastreté et après avoir le tout faict entendre à monsieur le premier président, a esté mené à la place de Grève... A esté monté au hault de l'eschelle où, après que par le peuple a esté chanté le *Salve Regina* a dict au peuple que luy et ses confrères ont faict tout ce qui leur a esté possible pour la conservation de la religion et pour l'instruction de la jeunesse... » Ensuite il exhorta la foule à prier pour le triomphe de la foi et pour l'union du royaume, comme lui-même « depuis la réduction de la ville a tousjours prié pour le roy en ses *memento* ». Et après qu'il eut recommandé son âme à Dieu « en disant *in manus tuas, Domine, commendo spiritum*

1. Bibliothèque nationale, manuscrits français, 15798, fol. 262 *sqq.* « *Mémoire* touchant les plaintes qu'on fait contre l'Histoire du P. Jouvancy ».
2. Archives nationales, X^{2a}, 8, Plumitif du Parlement criminel.

meum, a esté jeté [du haut de l'échelle] par l'exécuteur et le corps mort bruslé suyvant l'arrest[1]. »

Le lendemain et le surlendemain, 8 et 9 janvier, les jésuites de Paris prirent la route de l'exil sans qu'on leur permit d'emporter les ressources suffisantes pour leurs besoins. Sur leurs biens confisqués le Parlement assigna des pensions aux huguenots. Leur bibliothèque, une des plus riches de France, devint, selon l'expression de L'Estoile, la proie « des plus piètres frippiers de l'Université ». Beaugrand et Gosselin, deux prédicants fanatiques, s'installèrent dans les chambres de ceux qu'ils avaient contribué à expulser. Passerat, qui avait accusé les Pères d'être des accapareurs de testaments, pensa que son zèle lui donnait bien le droit de les voler ; il s'empara de plusieurs de leurs livres et de leurs meubles, et se logea dans l'un des meilleurs appartements de leur collège. Et, satisfait de la réussite de cette affaire inespérée, Duplessis-Mornay écrivit au sieur de Sancy, proche parent de Harlay et l'un des acteurs du drame, ces lignes qui expliquent tout : « Votre prudence a paru en ce que vous avez si dextrement pris l'occasion pour l'expulsion des jésuites. C'est un coup inestimable sur ces nouveaulx estançons de la toute-puissance de Rome[2]. »

Mais, huit ans plus tard, Henri IV, en roi très chrétien, montra aux protestants qu'il entendait sauvegarder cette *toute-puissance de Rome* et protéger les défenseurs de la papauté. Par l'édit de Rouen, du 1er septembre 1603, il rétablit les Jésuites dans tout le royaume. Un peu plus tard, le 1er mai 1605, fut détruite par son ordre la fameuse *Pyramide* que le Parlement avait fait dresser sur les ruines de la maison paternelle de Chatel[3] et dont Scaliger avait composé les inscriptions très injurieuses pour la Compagnie de Jésus. Puis, après cette double réparation, le monarque voulut élever à son tour plu-

1. Archives nationales, X2a, 958, Plumitif du Parlement criminel.
2. *Mémoires de Duplessis-Mornay* (édition de 1824), p. 159-160.
3. Le Parlement fit si bien les choses que les biens de Chatel ne suffirent pas à couvrir les frais du monument ; il fallut y employer en plus : 1° une rente appartenant au collège ; 2° la maison de campagne du collège « size au village d'Issy, vendue à un marchand maçon, entrepreneur de ladite pyramide. » (Carayon, *op. cit.*, p. 85.)

sieurs monuments durables de sa confiance et de son affection à l'égard d'un ordre religieux si combattu par les ennemis de l'Église catholique : plusieurs des collèges de Jésuites, qu'il fonda ou aida de ses libéralités, sont toujours debout ; celui de Poitiers montre encore sur sa vieille façade le buste du *bon roi Henri*; et celui de La Flèche, fidèle au désir de son fondateur, conserve avec vénération l'urne qui contient, réduit en cendres par des fanatiques[1], le cœur du plus français et du plus magnanime des Bourbons.

HENRI FOUQUERAY.

1. En 1793 l'urne où était renfermé le cœur de Henri IV fut profanée et le cœur jeté sur un petit brasier qu'on avait allumé sur la *place de la Révolution*. Un homme de bien, M. Charles Boucher, trouva moyen de recueillir et de sauver les cendres. En 1814, M. de la Bouillerie, alors maire de La Flèche, obtint de la famille Boucher ces restes précieux et les fit solennellement remettre dans l'église du Prytanée.

BULLETIN CANONIQUE

LE DÉCRET « UT DEBITA » RELATIF AUX MESSES MANUELLES

I

Saint Paul écrivait aux Corinthiens[1] : « Qui jamais fait la guerre à ses frais? Qui plante une vigne et ne mange pas de son fruit?... Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel? Ainsi, le Seigneur lui-même a prescrit à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile. » C'est sous une autre forme la parole de Notre-Seigneur : « L'ouvrier est digne de son salaire[2]. »

Aussi, conformément à ce précepte divin, est-ce une véritable obligation pour les fidèles de subvenir aux besoins du prêtre, qui remplit auprès d'eux les fonctions de son saint ministère. Il faut le dire à l'honneur de l'Église et de ses enfants, la charité chrétienne n'a jamais failli à ce devoir sacré. Dans les premiers temps, les oblations volontaires ou publiques suffisaient largement à la subsistance du clergé[3]. A l'origine, le nombre des chrétiens étant relativement petit, c'était presque l'usage ordinaire de toutes les églises de n'y dire qu'une messe, et tous y devaient offrir et participer en commun[4]. Les progrès rapides du christianisme rendirent bientôt cette coutume impraticable; peu à peu, les prêtres se mirent à célébrer la sainte messe chacun en leur particulier.

1. *I Cor.*, IX, 7, 13, 14.
2. Saint Luc, X, 7.
3. Cf. Héfélé, *Histoire des conciles*, t. I, p. 146; Benedict. XIV, *De sacrosancto Missæ sacrificio*, lib. II, cap. VI, n. 6, et cap. VIII, n. 2; Gasparri, *De sanctissima Eucharistia*, t. I, n. 535, p. 388; Wernz, *Jus Decretalium*, t. III, n. 537, § 2, et not. 87, p. 531; Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 173.
4. Cf. Thomassin, *Vetus et Nova Ecclesiæ disciplina*, part. I, lib. II, cap. XXI, n. 5, 6, 7, et cap. XXII, n. 6, et part. III, lib. I, cap. LXXI. Voir aussi *la Discipline de l'Église touchant les bénéfices*, part. IV, lib. III, cap. V, n. 1 *sqq.*

Les fidèles, en faisant des offrandes spéciales, demandaient souvent aux prêtres de prier, d'appliquer le saint sacrifice à leur intention, et dès le huitième siècle, l'habitude de donner au prêtre un honoraire de messe est reçue [1]. Chrodegand, évêque de Metz (seconde moitié du huitième siècle), dans la célèbre règle qu'il écrivit pour les chanoines de sa cathédrale, a un article spécial, en vertu duquel les chanoines sont entièrement libres d'accepter l'aumône que les fidèles offraient pour la messe et d'en disposer à leur gré [2]. Aux onzième et douzième siècles, cette coutume est générale et connue de tout le monde, même des enfants, comme l'insinue l'anecdote suivante, rapportée par Thomassin : « Le moine Jean, qui a écrit la vie de Pierre Damien, dont il avait été le disciple, dit que ce saint, étant encore tout petit, trouva une pièce d'argent, et qu'après avoir bien délibéré sur ce qu'il devait faire, enfin il résolut d'en faire dire une messe pour son père, qui était décédé. *Melius est ut tradam presbytero qui offerat sacrificium pro patre meo* [3]. » Cette louable coutume a persisté jusqu'à nos jours, et avec les legs pies, les offrandes diverses, elle constitue un moyen excellent de contribuer à la subsistance du prêtre.

Mais si les chrétiens font ainsi des offrandes, il n'est que *juste* que les prêtres, qui les reçoivent, satisfassent à leur tour aux obligations contractées. De tout temps, l'Église a veillé avec le plus grand soin à la fidèle exécution des pieuses volontés de ses enfants. Ce devoir est un des plus sacrés de la charge pastorale. Célèbre est la décrétale de Grégoire IX [4], dans laquelle il déclare que c'est le droit et le devoir de l'évêque de veiller à l'exécution des legs pies, et cela, même lorsqu'un testateur, par une clause singulière, aurait voulu l'empêcher d'intervenir, parce qu'une disposition privée d'un particulier ne peut pas changer, suspendre l'effet et la sanction d'une loi générale. Le concile de Trente affirme solennellement ce droit et cette obligation des évêques,

1. Cf. Gasparri, *op. cit.*, n. 536, p. 389 ; Wernz, *op. cit.*, t. III, n. 537, § 2, p. 532.

2. Cf. Walter, *Fontes juris can.*, § 6, *De regula Chrodogangi* (composita circa an. 760), cap. XXXII, *De eleemosynis*; Duchesne, *op. cit.*, p. 102.

3. Cf. Thomassin, *la Discipline de l'Église touchant les bénéfices*, part. IV, lib. III, cap. V, n. 4.

4. Cf. *C. Tua nobis*, 17, X, *De testamentis et ultimis voluntatibus*, lib. III, tit. 26.

et dans un décret spécial, il rappelle ce qu'il faut observer et éviter dans la célébration des messes[1].

Après le concile de Trente, cette grave affaire de la célébration des messes a été l'objet de plusieurs décrets, portés par Urbain VIII, et confirmés par Innocent XII, dans sa constitution *Nuper*, du 23 novembre 1697[2]. Benoît XIV, par la bulle *Quanta cura*, du 30 juin 1741, s'élève avec force contre certains abus, et recommande aux évêques de les réprimer avec énergie[3]. Pie VI, dans la bulle *Auctorem fidei*, du 28 août 1794, condamne certaines erreurs des protestants, renouvelées par le pseudo-synode de Pistoie, et approuve l'usage de donner une aumône, un honoraire pour les messes[4].

On ne peut que signaler, tant elles sont nombreuses, les déclarations des congrégations romaines à ce sujet, en particulier de la Sacrée Congrégation du Concile, et de la Pénitencerie[5]. Pie IX, dans la bulle *Apostolicæ sedis*, § 2, n. 12, punit sévèrement un abus, déjà flétri par Benoît XIV, dans la constitution *Quanta cura*, que nous venons de mentionner. Suivant la direction et l'exemple des souverains pontifes, les évêques réunis en conciles particuliers, n'ont pas moins montré de zèle pour maintenir la discipline ecclésiastique dans toute sa pureté et vigueur[6]. Enfin Léon XIII, le 25 mai 1893, publiait le décret *Vigilanti*, contenant les ordonnances les plus sages sur cette question si importante de la célébration des messes[7]. Le 11 mai de cette année, S. S. Pie X l'a confirmé et complété par le décret *Ut debita*[8], dont je voudrais donner un petit commentaire.

1. Cf. *Concil. Trid.*, sess. XXII, c. 8 ; et *cad.* sess. XXII, *post can. de sacrificio Missæ, habetur. Decretum de observandis et evitandis in celebratione Missæ*, édition Richter, p. 127.

2. Cf. Ferraris, *Prompta bibliotheca, v° Missa*, art. 2, n. 1 ; Lucidi, *De Visitatione ss. liminum*, t. III, n. 42 ; *Decretum de celebratione Missarum Urbani VIII, confirmatum ab Innocentio XII*, p. 384.

3. Ferraris, *op. cit.*, *v° Missa*, art. 2, n. 16.

4. Cf. Gasparri, *op. cit.*, n. 466, p. 330, et n. 538, p. 391.

5. Cf. *Concil. Trid.*, édition Richter, p. 129, n. 136 ; Lingen et Reuss, *Causæ selectæ*, p. 317 et 376 ; Gasparri, *op. cit.*, n. 574 *sqq.*, p. 415.

6. Cf. *Acta et Decreta Concilii plenarii Americæ latinæ* (a. 1899), tit. 13, c. 6 ; *De stipendiis missarum*, n. 863, p. 379 ; *Synod. Sciarfens. Syrorum*, (a. 18[illegible]), art. 4 ; *B. De Eucharistia quatenus est sacrificium*, § 10 ; *De Missæ stipendio*, p. 115 ; *Collect. Lac.*, *v° Missa*, *v. g.* t. IV, § 4, *Missarum stipendia*, n. 28-33, et t. V, § 6 ; *Stipendia, fundationes*, n 23-26, etc.

7. Cf. *Analecta eccl.*, t. I, p. 270. — 8. *Ibid.*, mai 1904, p. 202.

II

DÉFINITION DES MESSES MANUELLES

Dans ce décret, il s'agit principalement des *messes manuelles*. La Sacrée Congrégation commence par les définir et les distinguer des messes de fondation :

« Celles-ci sont annexées à un bénéfice, ou fondées pour être dites dans une église déterminée à perpétuité, ou tout au moins pour un temps si long qu'il y ait lieu de les regarder comme fondées à perpétuité [1]. »

Au contraire, les *messes manuelles* sont toutes celles dont les honoraires, remis au prêtre qui doit les acquitter ou les faire acquitter une fois pour toutes, ne constituent pas une fondation perpétuelle ou censée telle. (Décret *Ut debita*, n° 1, *Declarat in primis sacra Congregatio* [2]...)

Le décret lui-même, entrant dans le détail, range parmi les messes manuelles :

1° Les messes que les fidèles demandent au prêtre et dont ils lui remettent l'honoraire de la main à la main ;

2° Celles qu'ils demandent par testament, pourvu que la somme assignée à cet effet soit convertie en honoraires et non placée en fondation perpétuelle (ou censée telle) ;

3° Les messes qui grèvent certains patrimoines d'une charge perpétuelle, et que le possesseur du patrimoine peut faire célébrer où il veut et par des prêtres de son choix ;

4° Sont assimilées aux messes manuelles, les messes de fondation que ceux qui ont charge de les célébrer ne peuvent acquitter par eux-mêmes, et que, par conséquent, en droit ou par indult, ils doivent remettre à d'autres prêtres pour les faire acquitter. (*Revue du diocèse d'Annecy*, *loco cit.*)

1. Cf. *Revue du diocèse d'Annecy*, 12 août 1904, communiqués de l'évêché, § 1, p. 645 ; Bened. XIV, *De synod diœc.*, lib. XIII, cap. ult., n. 4.

2. Cf. Bened. XIV, *Instit. eccl.*, 56, n. 10 ; *De synod diœc.*, *loco cit.*, n. 4 ; Lucidi, *op. cit.*, t. II, § 7, art. 1, n. 4, p. 393 ; Gasparri, *op. cit.*, t. I, n. 559, p. 403.

III

DÉLAIS ACCORDÉS POUR LA CÉLÉBRATION

DES MESSES MANUELLES

Un *principe fondamental* domine toute cette question de la célébration des messes. Le voici. C'est une *obligation de justice* pour un prêtre qui a reçu des honoraires pour une messe, de l'acquitter ou de la faire acquitter par un autre; « et c'est une obligation *grave*, suivant le sentiment le plus probable, lors même que la rétribution ne serait pas par elle-même matière suffisante pour un vol mortel. Ainsi, celui qui reçoit un franc pour une messe ne peut se dispenser de la dire ou de la faire dire, sans pécher mortellement. En effet, l'obligation qu'on a contractée de dire une messe ne se mesure point sur la quotité de la rétribution, mais bien sur l'importance de la grande action à laquelle on s'est engagé, sur le prix qu'on attache à l'application particulière des fruits du saint Sacrifice. » (Gousset, *Theol. moral.*, t. III, n. 298; saint Alphonse, lib. VI, n. 317, quær. 3.)

De plus, le nombre des messes doit être proportionné aux honoraires reçus: *Autant d'honoraires, autant de messes à acquitter*, sous peine de restitution. C'est ce que déclare Innocent XII dans sa constitution *Nuper* du 23 novembre 1697, n. 3, § 3 : *Sacra Congregatio sub obtestatione divini judicii mandat ac præcipit, ut absolute tot missæ celebrentur, quot ad rationem attributæ eleemosynæ præscriptæ fuerint, ita ut alioquin ii, ad quos pertinet, suæ obligationi non satisfaciant; quin imo graviter peccent, et ad restitutionem teneantur.*

On ne peut donc satisfaire, par une seule messe, à l'obligation qu'on a contractée d'en dire plusieurs en recevant, soit d'une seule, soit de différentes personnes, des honoraires pour plusieurs messes. Ce serait une *injustice* de n'offrir le sacrifice qu'une fois, ayant reçu des honoraires pour l'offrir plusieurs fois. Aussi le pape Alexandre VII avait-il déjà condamné la proposition contraire : *Non est contra justitiam pro pluribus sacrificiis stipendium accipere.* (Décret de 1665.) Il a condamné en même temps la proposition par laquelle on prétendait qu'un prêtre peut recevoir deux rétributions pour une seule messe, pourvu qu'il appliquât à la personne qui les donne la partie des fruits du sacrifice dont il

doit profiter lui-même. Il ne peut disposer à volonté de cette portion qui lui revient ; il doit offrir la messe pour lui comme pour le peuple ; il ne peut disposer que du fruit plus *spécial*, qui est particulièrement pour ceux à l'intention desquels on dit la messe.

Quand une certaine somme a été donnée pour des messes dont le nombre n'a pas été déterminé, on doit en dire le nombre suffisant pour qu'elles soient rétribuées selon le taux fixé dans le diocèse pour des messes basses. « Celui qui a reçu des rétributions n'a pas le droit de diminuer le *nombre* des messes, en les convertissant, de son autorité propre, en grand'messes. » (Gousset, *op. cit.*, t. II, n. 295.)

Il faut ajouter que, règle générale, les messes doivent être dites et les fondations acquittées *au temps prescrit* ; ou, si le temps n'a pas été déterminé, *le plus tôt possible*, moralement parlant.

C'est précisément cette obligation d'acquitter les messes dans le délai voulu que la Sacrée Congrégation va préciser :

1. Personne ne doit demander ou accepter plus de messes qu'il ne peut, selon les probabilités, en célébrer ou en faire célébrer dans les délais fixés ci-dessous. Cette règle, étant d'ordre moral, atteint tous ceux qui peuvent solliciter ou accepter des honoraires de messes, soit les prêtres qui les acquittent par eux-mêmes, soit les Ordinaires et les prélats réguliers qui les font acquitter par leurs sujets. (Décret *Ut debita*, n° 1, *Jam vero de his omnibus*.)

2. Le temps fixé pour acquitter les messes manuelles est de *un mois* pour *une* messe isolée ; *six mois* pour un lot de *cent* messes ; et, proportionnellement, un temps plus ou moins long, suivant l'importance plus ou moins grande du lot de messes. (Décret *Ut debita*, n° 2.)

3. Il est défendu de recevoir plus de messes qu'on n'en peut dire dans le délai d'une année, sauf à tenir compte toujours de la volonté positive des fidèles, qui offrent les honoraires, soit qu'ils imposent expressément un plus court délai, ou qu'ils l'exigent implicitement, en demandant une messe pour quelque raison urgente, soit qu'au contraire ils accordent des délais plus longs, soit que, spontanément, ils donnent un plus grand nombre de messes ; dans ce dernier cas, on interprète raisonnablement

l'intention des donateurs en prenant un temps convenable, normal [1].

Conformément à ces dispositions (n°s 1, 2, 3), on peut dire que tout prêtre, pour déterminer le temps où il doit célébrer les messes reçues, doit, avant tout, tenir compte de la *volonté* du *donateur*, puisque la messe est dite à son intention. Celui-ci, en effet, a pu fixer une date ou, sans rien déterminer de précis, exiger expressément ou implicitement un terme, plus restreint que le temps légal, ou bien permettre un délai plus long. Bref, avant tout, il faut s'en tenir exactement à l'intention des fidèles envers lesquels on s'est engagé à dire la messe. C'est l'intention des fidèles qui fait *la loi*.

Ensuite, si celui qui a donné des honoraires n'a pas fait connaître ses intentions, s'il n'a fixé aucun terme pour l'acquittement des messes, le décret nous donne une *norme* pour juger le délai dans lequel on doit acquitter les messes reçues : *un mois* pour *une* messe isolée, *six* mois pour *cent* messes, et proportionnellement un temps plus ou moins long, suivant l'importance plus ou moins grande du lot de messes; par exemple : *trois* mois pour *cinquante* messes, *un an* pour *deux cents*, etc.

Incontestablement, toutes ces prescriptions positives du droit laissent subsister les préceptes moraux que rappellent, à cette occasion, tous les auteurs de morale. Ainsi, il faut bien se garder, en différant d'offrir le saint sacrifice, de s'exposer à *frustrer l'intention* de celui pour qui on doit célébrer. Exemple : « On vient vous demander une messe pour une affaire pressante, pour obtenir l'heureuse conclusion d'un procès, la guérison d'un malade qui est en danger, la conversion d'un mourant ; vous étant chargé de cette messe, vous êtes tenu *sub gravi* de la dire ou au jour convenu ou au plus tôt, et si vous ne la dites qu'après la conclusion du procès, qu'après le rétablissement ou la mort du malade, vous péchez mortellement et vous ne pouvez, sans injustice, retenir le salaire que vous avez reçu » : *Sacerdos tenetur stipendium restituere etiam si postea celebraverit.* (Saint Alphonse, lib. VI, n. 317, quær. 2; Gousset, *op. cit.*, t. II, n. 299.)

1. Cf. *Concil. Trid.*, sess. XXII, *Decretum de observandis et evitandis in celebratione Missæ*, édition Richter, p. 127 ; et *ibid.*, *Declarationes et resolutiones*, n. 90 ; *Prohibent decreta Urbani VIII*, p. 141 ; Lucidi, *op. cit.*,

De même, il ne faut pas trop tarder d'acquitter les messes pour des défunts *récemment décédés*, etc. (Cf. Vermeersch, *De religiosis institutis et personis supplementa et monumenta periodica*, 1ª series, nº 2, 25 jul. 1904, p. 48, nº 4.)

Il est également facile de dégager de ces mêmes articles sur le délai pour la célébration des messes, les différents cas où il est *permis* ou *défendu* d'accepter ou de rechercher des honoraires de messes. Ainsi, *peut accepter des messes* :

a) Tout prêtre qui n'a pour lui personnellement ;

b) Tout supérieur qui n'a pour lui et les siens des honoraires de messes pour une année (art. 1 et 3) ;

c) Tout prêtre auquel les donateurs accordent expressément ou implicitement, par une offrande *spontanée* d'un *grand nombre* de messes, un délai plus long que le temps déterminé par l'article 2 du décret (art. 1) ;

d) Tout Ordinaire, tout supérieur qui peut acquitter ou faire acquitter les messes reçues dans les délais normaux (art. 1) ;

e) Tout prêtre qui, avec le *consentement exprès* des fidèles, recueille des honoraires de messes pour les remettre *sans diminution* et dans *leur espèce propre* à d'autres prêtres, par exemple à des missionnaires, à des prêtres d'une région pauvre. Dans ce cas, le prêtre n'est pour ainsi dire que le *mandataire* du donateur, et la loi ne l'atteint pas. (Cf. Vermeersch, *loco cit.*, p. 48.)

Au contraire, il est *défendu d'accepter* des messes :

a) A tout prêtre qui en a déjà pour une année ;

b) A tout supérieur qui ne pourrait pas par lui-même ou les siens acquitter les messes dans les délais voulus, ou selon l'intention des donateurs (art. 3). (Cf. *l'Ami du Clergé*, *loco cit.*, p. 982.)

Remarquons encore que pour rechercher ou accepter légitimement des messes, il suffit de juger d'une manière *probable* qu'on pourra les acquitter dans le délai voulu ; il n'est pas nécessaire d'avoir la *certitude* ; le décret l'insinue clairement (art. 1) : *Neminen posse plus missarum quærere et accipere quam celebrare probabiliter valeat*, etc. Dans la suite, si l'on perd l'espoir fondé qu'on avait de satisfaire aux obligations contractées, il faut chercher immédiatement à les faire célébrer par un autre le plus tôt possible. (Cf. Vermeersch, *loco cit.*, p. 47, nº 3.)

t. III, n. 42 ; *Decretum de celebratione Missarum Urbani VIII, confirmatum ab Innocentio XII*, § 9, *Eleemosynas vero manuales*, et § 21, quær. 11, 12.

4. D'après le décret *Vigilanti* du 25 mai 1893 [1], toute personne chargée, à un titre quelconque, d'acquitter ou de faire acquitter des honoraires de messes, est obligée de remettre à son Ordinaire [2] ce qui reste des messes non acquittées, à la fin de l'année. Le nouveau décret précise cette obligation et déclare qu'elle commence : pour les messes fondées, dès la fin de l'année pendant laquelle elles auraient dû être célébrées ; pour les messes manuelles, dès qu'un an s'est écoulé depuis le jour où elles ont été reçues, s'il s'agit d'un grand nombre de messes : ceci sans déroger aux prescriptions ci-dessus concernant les messes reçues en plus petit nombre, et tenant toujours compte de la volonté contraire des fidèles.

Les prescriptions de cet article et des précédents obligent *sub gravi* tous ceux qu'elles atteignent. (*Revue du diocèse d'Annecy*, *loco cit.*) (Décret *Ut debita*, n° 4.)

Il peut cependant y avoir *légèreté de matière*, par exemple, dans l'acceptation de quelques messes en plus ; ou, si le prêtre qui reçoit de la même personne des rétributions pour un assez grand nombre de messes, pour deux ou trois mois, les disait toutes au temps *convenu* à l'exception d'une ou deux, qu'il acquitterait ou ferait acquitter un peu plus tard, nous ne le croirions pas coupable de faute mortelle ; eu égard au grand nombre de messes célébrées, ce retard cesserait d'être regardé comme une injure grave, à en juger d'après la commune estimation des hommes.

IV

DE LA DISTRIBUTION DES MESSES A D'AUTRES PRÊTRES

5. Ceux qui sont surabondamment pourvus de messes, dont ils puissent librement disposer (sans aller contre la volonté de ceux qui les ont fondées ou remises, quant au temps et au lieu où elles doivent être dites), sont autorisés à les donner non seulement à leur Ordinaire ou au Saint-Siège, mais aussi à d'autres prêtres de leur connaissance et d'une parfaite honorabilité. (Décret *Ut debita*, n° 5.)

1. Cf. *Analecta eccl.*, vol. I, p. 270.
2. Pour les réguliers, l'Ordinaire est leur propre supérieur ou prélat. Cf. *Revue du Clergé français*, 1er septembre, p. 96.

6. Ceux qui remettent des honoraires à leur Ordinaire ou au Saint-Siège sont, par le seul fait, entièrement déchargés de toute obligation devant Dieu et la sainte Église.

Mais ceux qui les confient à d'autres prêtres en restent personnellement chargés, jusqu'à ce qu'ils aient reçu de ceux-ci *l'assurance* que les messes ont été dites ; de telle sorte que si la perte des honoraires, la mort du prêtre qui devait célébrer ces messes, ou tout autre accident imprévu, rend la chose impossible, celui qui a remis les messes est tenu de les faire acquitter à ses frais.

7. Les Ordinaires diocésains qui centralisent des messes par application des articles précédents, les inscriront aussitôt sur un registre, avec le chiffre de l'honoraire ; ils veilleront à les faire célébrer le plus promptement possible, en commençant par les messes manuelles, et ensuite les messes fondées qui leur sont assimilées. Conformément au décret *Vigilanti*, ils les distribueront, en premier lieu, à ceux de leurs prêtres qui en manquent. Ils pourront ensuite en remettre, s'il y a surabondance, soit au Saint-Siège, soit aux autres Ordinaires, ou encore à des prêtres étrangers dont ils connaîtront pertinemment la vertu.

Ils restent d'ailleurs, suivant la règle de l'article 6, chargés des messes qu'ils confient aux prêtres étrangers tant que ceux-ci ne leur ont pas donné *l'assurance qu'ils les ont acquittées.* (*Revue du diocèse d'Annecy*, *loco cit.*) (Décret *Ut debita*, n° 7.)

V

A propos de ces articles 5 et 6 une question fort intéressante et pratique se pose :

Nous venons de le voir, l'article 5 du décret *Ut debita* autorise expressément les prêtres, qui sont surabondamment pourvus de messes, dont ils puissent disposer..., à les donner non seulement à leur Ordinaire ou au Saint-Siège, mais encore à d'autres prêtres de leur connaissance et d'une parfaite honorabilité.

Toutefois, un certain nombre de statuts diocésains défendent formellement cette transmission des messes à *d'autres prêtres qui ne sont pas du diocèse.*

Mais la question se pose aussitôt, puisque la Sacrée Congrégation autorise cette cession d'honoraires par un prêtre à un autre prêtre du même diocèse, pourra-t-on user de cette liberté lorsque

les statuts diocésains défendent de transmettre des honoraires en dehors du diocèse ? Le distingué canoniste auquel nous empruntons ces lignes, après avoir écarté quelques hypothèses accessoires, précise encore davantage le point de litige : « Il est évident que la *parvitas materiæ* innocente pleinement certains cas, et que la transmission de quelques honoraires ne peut être sévèrement prohibée. Mais un prêtre peut-il, *malgré la défense des statuts*, envoyer à un de ses amis, appartenant à un autre diocèse et parfaitement honorable, un nombre considérable d'honoraires de messes, à lui directement remises[1] ? »

Telle est la difficulté nettement mise au point. L'auteur y répond avec une certaine hésitation ; c'est qu'en effet, la question est complexe. Cependant, sans donner une solution ferme, il ne « dissimule pas ses *préférences* pour l'opinion qui *permet* la transmission d'honoraires ». (*Revue du Clergé français*, *loco cit.*, p. 98.)

Il en donne plusieurs raisons, dont voici la première : « Le décret *Ut debita* reconnaît expressément aux prêtres ce pouvoir de transmettre des honoraires de messes en dehors du diocèse, sans faire aucune réserve pour le cas où l'évêque diocésain l'aurait interdit. » (*Revue du Clergé français*, *loco cit.*, p. 98.)

C'est vrai. Mais qu'importe ? Une loi *générale postérieure* abroge une loi *générale antérieure* qui lui est *directement* contraire, même sans en faire mention ; mais une loi *générale* n'abroge pas une loi *spéciale*, qui lui est contraire ; pour cela, il faut qu'elle en fasse mention expresse, parce que le législateur n'est pas censé connaître le droit particulier, lorsqu'il n'en fait pas mention, et par conséquent, tout en faisant la loi *générale*, il n'a pas l'*intention d'abroger* le droit particulier ; et dans ce cas les deux lois gardent leur valeur propre, non sans une certaine harmonie selon le droit : la loi *générale* constitue le *droit commun*, et la loi *spéciale*, une *exception* à la loi générale. C'est l'opinion commune des docteurs. N'est-ce donc pas le cas d'appliquer l'axiome juridique : *Generi per speciem derogatur* ; et Barbosa, dans l'explication qu'il en donne (Axiom. 107, n° 1), ajoute au numéro 5 : *Generi per speciem derogatur, sive præcedat, sive sequatur*

1. Cf. *le Canoniste contemporain*, juillet-août, 1904 ; *Revue du Clergé français*, 1er septembre 1904, p. 98.

genus[1]. Sans doute, l'évêque doit user avec prudence, modération de son autorité. Ainsi, il ne peut pas, par exemple, prohiber à un prêtre de recevoir un honoraire au-dessus de la taxe diocésaine. S'il plaît aux fidèles de faire cette aumône à un prêtre, pourquoi celui-ci ne pourrait-il pas l'accepter[2]? Mais il peut, semble-t-il, défendre à ses prêtres de transmettre des messes hors du diocèse sans sa permission; cette défense peut être motivée par les besoins particuliers du diocèse, par les dangers d'abus, que présente une transmission sans contrôle..., ou tout autre motif. De fait, le concile de la province d'Utrecht (tenu en 1865) dit formellement : *Nominatim prohibemus missas celebrandas dare extra uniuscujusque diœcesis ambitum absque Ordinarii permissione.* (Cf. *Collect. Lac.*, t. V, col. 852.) La Sacrée Congrégation a approuvé ce concile, et n'a donc rien trouvé d'exorbitant dans une pareille défense.

Toutefois, cette prescription n'atteint nullement les réguliers, parce que cette question de messes doit être réglée par l'Ordinaire (décret *Vigilanti* et décret *Ut debita*, n° 4), et pour les réguliers, l'Ordinaire est leur propre supérieur, leur prélat. D'ailleurs, l'administration des biens des maisons religieuses a ses lois, auxquelles l'évêque lui-même doit se conformer[3]. Gasparri (*op. cit.*, n. 583, p. 420) a donc raison de dire que l'évêque ne peut pas empêcher les *fidèles* de remettre des honoraires de messes à qui bon leur semble, même à des prêtres qui ne sont pas du diocèse; chacun, en effet, peut disposer librement de ce qui lui appartient. Mais il ajoute :

« *Pour la même raison*, le prêtre qui reçoit des messes, dont il peut librement disposer, peut, malgré la défense des statuts

1. Cf. C. 1 de Const., lib. I, tit. 2, in-6; Suarez, *De Legibus*, lib. VI, cap. XXVII, n. 12, 13 ; Schmalzgrueber, lib. I, tit. 2, *De Const.*, § 8, n. 52 ; Pirhing, lib. I, tit. 2, n. 137 ; Fagnanus, *inc. Cum esses*, n. 88, *De testam.*, Ferraris, v° *Lex*, art. 5, n. 12, 13 ; Leurenius, *Forum eccl.*, lib. I, tit. 2, quæst. 160, n. 1 ; Marianus de Luca, *Prelæct. jur. can.*, Introd. general., sect. v, art. 1, § 3, n. 82 ; Wernz, *Jus Decretal.*, t. I, n. 118, p. 125.

2. *S. C. C. in caus. Pistoriens*, 16 jan. 1649. Cf. Gasparri, *op. cit.*, n. 556, p. 402 ; Wernz, *op. cit.*, t. III, n. 537, § 3, et not. 102, p. 533.

3. Cf. Gasparri, *op. cit.*, n. 583, p. 420 ; Wernz, *op. cit.*, t. III, n. 537, § 3, not. 101, p. 533 ; Lucidi, *De Visitat. SS. Lim.*, t. II, n. 95, XI, p. 60; Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, Sancti Hippolyti, 11 mai 1904 ; *Analecta eccl.*, mai 1904, p. 247 ; *l'Ami du Clergé*, 22 septembre 1904, p. 849.

diocésains, les envoyer à d'autres prêtres hors du diocèse. »

L'auteur de l'article cité s'exprime de même, et c'est la seconde raison qu'il apporte en faveur de son opinion : « De plus, par le fait que des honoraires sont remis à un prêtre, celui-ci y a un certain droit personnel, mais qui paraît assez sérieux pour qu'il puisse le céder à qui bon lui semble[1] »; j'oserais ajouter (*salva reverentia*) : à moins qu'il n'y ait une disposition légitime du droit qui le lui défende, au moins quant à la licéité.

Sans contredit, l'honoraire de la messe, accepté par un prêtre, lui appartient[2]. Faut-il conclure immédiatement que le prêtre peut, à *l'égal du fidèle*, céder ce droit propre, sérieux, incontesté, à qui bon lui semble ? Le prêtre est certainement maître de cet honoraire accepté, comme le fidèle en est maître avant de le donner; mais, au regard de l'évêque, la situation n'est pas identique. Le prêtre, en acceptant l'honoraire, contracte des obligations spéciales, à l'accomplissement desquelles l'évêque doit veiller. De plus, l'intérêt commun du clergé, du diocèse, le danger d'abus... peuvent exiger quelque mesure spéciale. Les cas sont donc bien différents. Il n'en reste pas moins vrai que le prêtre a un droit propre, sérieux, incontesté sur l'honoraire. Mais, pourquoi l'usage de ce droit, au moins quant à la licéité, ne pourrait-il pas être limité, réglé, s'il y a des motifs plausibles? Supposons un clerc ordonné avec *le titre* de patrimoine; les biens, qui constituent *ce titre*, quoiqu'on les appelle communément, à raison de leur destination, patrimoine *sacré*, ne deviennent nullement la propriété de l'Église, ils restent la *propriété privée* du clerc ainsi ordonné; il a sur ces biens un droit incontesté[3]. Cependant, il ne peut pas en disposer à son gré : il ne peut pas faire une permutation, un échange; il ne peut pas validement les aliéner sans une permission de l'évêque[4]... Voilà certes un droit

1. *Revue du Clergé français, loco cit.*, p. 98.

2. A ce propos, le P. Wernz fait une bonne observation (*op. cit.*, t. III, n. 537, § 3, n. 115, p. 536) : « Quodsi Gasparri (*op. cit.*, n. 588, p. 424-425) docet etiam in missis manualibus cessare obligationem celebrandi, si absque ullius culpa stipendia pereant, v. g. furto, non satis videtur distinguere sacerdotem, in cujus *dominium* illa stipendia jam transierunt, a simplice depositario, qui tantum tenetur de dolo et culpa, et non de casu. »

3. Wernz, *Jus Decretal.*, t. II, not. 92, § 2, n. 55, p. 114 : « Bona illa, quamvis dicantur patrimonium sacrum, tamen in verum dominium Ecclesiæ non transeunt, sed remanent in *dominio privato clerici ordinati.* »

4. Cf. *Concil. Trid.*, sess. XXI, c. 2; Pirhing, lib. I, tit. 11, sect. I, § 8,

propre limité... pour des raisons légitimes, sans doute; mais les motifs plausibles ne manquent pas dans notre cas.

« En outre, ajoute-t-on [1], interdire à un prêtre de transmettre à un confrère d'un autre diocèse des honoraires de messes, sous peine de manquement, serait interdire également au confrère de les recevoir sous peine d'un égal manquement; or, cette conséquence pourra, à bon droit, sembler sévère et même excessive. On peut le constater par une comparaison : un prêtre ne peut remettre des honoraires à un autre Ordinaire; celui-ci serait tenu, en conscience, le cas échéant, de refuser ou de demander l'autorisation de l'Ordinaire. En dira-t-on autant du confrère en question? »

Pourquoi pas? si l'on admet qu'un Ordinaire, le cas échéant, est soumis à cette obligation, pourquoi « le confrère en question » n'y serait-il pas soumis? D'ailleurs, les statuts diocésains obligent *directement* les prêtres sujets de l'évêque, ils n'atteignent qu'*indirectement* les prêtres du dehors; et sûrement, un prêtre, sachant qu'un de ses amis viole une loi en lui remettant des honoraires, ne peut pas, au moins licitement, les recevoir... parce qu'il ne doit pas coopérer à une action mauvaise, défendue.

Evidemment, dans toute cette discussion, nous ne parlons pas des prêtres qui auraient reçu des honoraires avec l'*autorisation* des donateurs de les remettre à d'autres prêtres; dans ce cas, *ils peuvent* ou les acquitter par eux-mêmes, ou les faire acquitter par d'autres, comme il leur plaira (tenant compte cependant de l'article 6); ils ne sont que *mandataires* de ceux qui leur ont remis les honoraires. (Cf. *l'Ami du Clergé*, 8 novembre 1904, p. 982, § 2 : *Célébration par un autre*, 1°.)

Il faut conclure : « La prohibition des statuts s'inspire de l'intérêt général du clergé diocésain; de plus, on doit présumer la valeur de toutes les prescriptions émanées de l'autorité compétente jusqu'à preuve du contraire [2] »; on sait d'ailleurs que la loi générale n'abroge pas la loi spéciale, qui lui serait contraire, à

n. 72; Riganti *Commentar. in Regulas Concellariæ apostolicæ*, t. II, *Commentar. in regul.* 24, n. 137, 138, p. 415; Reiffenstuel, lib. I, tit. 11, n. 72; Schmalzgrueber, lib. I, tit. 11, n. 55, 56; Bened. XIV, *Institut eccl.*, 26, n. 27 *sqq.*; Gasparri, *De Sacra Ordinatione*, t. I, n. 608, p. 406, 407; Wernz, *op. cit.*, t. II, n. 92, § 2.

1. *Revue du Clergé français, loco cit.*, p. 98.
2. *Ibid.*

moins qu'elle n'en fasse mention expresse ; et dans l'espèce, le législateur, par cette disposition spéciale du droit qui permet la transmission d'honoraires à d'autres prêtres (décret *Ut debita*, n° 5), n'a voulu en rien limiter le pouvoir des évêques, des Ordinaires...

Donc l'évêque est dans son droit en portant cette loi *spéciale*... Mais, si l'évêque a le droit de commander, les sujets ont, en conscience, *le devoir d'obéir*.

VI

CE QU'IL FAUT ÉVITER DANS LA TRANSMISSION DES HONORAIRES

8. Il est absolument interdit de remettre des honoraires de messes à des libraires, marchands, directeurs de journaux ou revues, négociants en ornements d'église ou objets de piété, quelque religieux que soient ces hommes. De même, défense rigoureuse de remettre des honoraires de messes à quiconque, fût-il prêtre, cherche à recueillir des messes dans un autre but que de les célébrer ou de les faire célébrer par ses sujets (s'il s'agit d'un Ordinaire).

Cette énumération, comme pour le décret *Vigilanti*, est faite *exempli causa* et non *taxative* ; la prohibition est universelle et absolue : *et generatim quibuslibet*. (Décret *Ut debita*.) C'est qu'un pareil échange ne peut guère se faire sans qu'il y ait un certain commerce avec les honoraires, ou sans arriver à diminuer ces derniers : double inconvénient que la Sacrée Congrégation veut prévenir à tout prix. Aussi, porte-t-elle une loi absolue, révoquant tout privilège, tout indult, qui aurait pu être accordé à ce sujet. D'ailleurs, la raison de cette loi est d'ordre *moral*, et par conséquent atteint tout le monde sans exception. Et, à ce point de vue, la portée du décret est absolument universelle ; tout le monde est strictement tenu de s'y conformer. « Tout indult, privilège, autorisation quelconque, est absolument supprimé, et le principe demeure sans aucune exception. La Sacrée Congrégation ne tolère aucune exception. » (*Revue du Clergé français*, *loco cit.*, p. 100, n. 5.) Léon XIII avait déjà étendu aux *Orientaux* tout le décret *Vigilanti* ; le document authentique contenant cette disposition est daté du 18 août 1893.

Quiconque *oserait* violer cette loi, soit en donnant *sciemment* des messes, soit en les acceptant dans les conditions prohibées, commettrait une faute grave et encourrait les peines canoniques ci-dessous mentionnées (art. 12 et 13). (Décret *Ut debita*, n° 8[1].)

9. Conformément à l'article précédent, la Sacrée Congrégation statue que l'honoraire des messes manuelles ou des messes fondées assimilées aux messes manuelles, ne devra *jamais* être *séparé* de la *célébration* de *la messe*, ni remplacé par d'autres objets ou diminué; mais il devra être remis au célébrant *intégralement et dans son espèce propre*; et elle révoque tout indult, privilège, rescrit perpétuel ou temporaire, bref toute concession qui aurait pu être faite à qui que ce soit... Cette clause indique manifestement la volonté ferme du législateur, qui commande avec autorité et impose une obligation absolue. (Décret *Ut debita*, n° 9.)

10. C'est pourquoi il est rigoureusement prohibé « d'acquitter au moyen d'honoraires de messes à célébrer ou célébrées tout abonnement à des journaux et revues, tout achat de livres, d'ornements d'église et d'objets quelconques ». (*Revue du Clergé français, loco cit.*, p. 100, n. 5.) (Décret *Ut debita*, n° 10.)

Dans ces articles 9 et 10, il n'est pas question de libraires remettant à un prêtre, ou de prêtres donnant à d'autres prêtres, *comme honoraires de messes*, des *livres* qui leur appartiennent; il n'y aurait dans le cas aucun échange; l'honoraire, dans son espèce propre, consisterait en livres; et rien n'empêche un prêtre, qui aurait reçu des honoraires de ce genre, de les remettre, s'il ne

1. « Pour que la violation d'une censure, dit Stremler (*Des peines ecclésiastiques*, cap. XII, p. 219), entraîne les peines canoniques, il faut qu'elle ait été formelle et coupable, qu'elle constitue un péché mortel... Tout ce qui excuse de faute grave dans l'acte constituant la violation d'une censure excusera également des peines attachées à cette violation. Parmi ces causes excusantes, reconnues par le droit, se trouve en premier lieu l'*ignorance* probable de la censure, suivant ces paroles du chapitre *Apostolicæ* 9, X, *De clerico excommunicato, deposito*, etc., lib. V, tit. 27 : *Vos reddit ignorantia probabilis excusatos.* A l'ignorance, il faut joindre l'*inadvertance* : les saints canons requièrent la témérité, la présomption, une *connaissance claire* : *præsumpserint, ausi fuerint*... « C'est précisément le cas ; car, dans le décret, il est dit expressément, article 8 : « Quilibet hanc legem violare *præsumpserit* aut *scienter* tradendo... » ; et article 12 : « Qui autem statuta in præcedentibus articulis 8, 9, 10, 11... perfringere *ausus fuerit.* » Il faut donc, pour encourir les peines édictées, une connaissance claire de la loi et de sa sanction.

peut pas lui-même acquitter les messes, à un autre prêtre, pour les faire acquitter.

Un fidèle peut même, *à l'occasion*, en toute simplicité et franchise, en laissant le prêtre libre d'accepter, offrir pour une messe un objet quelconque comme honoraire; il n'y a encore là aucun échange, aucun trafic; l'honoraire est remis dans son espèce propre.

Bien plus, supposé que le prêtre doive à un fidèle une petite somme, celui-ci peut parfaitement lui laisser comme honoraire la somme due ou une partie, pourvu, bien entendu, qu'indirectement et par fraude, il ne cherche pas à faire un trafic, que la liberté du prêtre reste entière. (Cf. Vermeersch, *loco cit.*, p. 49-50.)

VII

DISPOSITION SPÉCIALE RELATIVE AUX SANCTUAIRES,

LIEUX DE PÈLERINAGE

11. Les fidèles offrent volontiers des honoraires de messes aux sanctuaires célèbres, aux centres de pèlerinage. Désormais, sans une permission *nouvelle* et *spéciale* du Saint-Siège (et elle ne sera accordée qu'en cas de vraie nécessité et moyennant les précautions requises et opportunes), il est absolument interdit de *retenir* une *partie quelconque de ces honoraires de messes*, pour subvenir à l'entretien de ces églises.

Tous les indults accordés jusqu'à présent à ce sujet *cesseront ipso facto à la fin de cette année 1904*. (Décret *Ut debita*, n°s 11 et 14.) Cette disposition du décret atteint déjà les sanctuaires qui n'ont pas obtenu d'indults.

PEINES

12. Comme nous venons de le voir, les articles 8, 9, 10, 11 concernent le *turpe mercimonium circa missarum stipendia*.

Tous ceux qui *oseront* enfreindre un de ces articles de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, encourront les peines suivantes : si c'est un prêtre, il encourra *ipso facto* la *suspense a divinis*, réservée au Saint-Siège; si c'est un clerc non prêtre, la *suspense des ordres reçus* et l'*inhabilité à recevoir les ordres supérieurs*; enfin, s'il s'agit d'un laïque, l'excommunication

latæ sententiæ, réservée à l'évêque. (Décret *Ut debita*, n° 12 et décret *Vigilanti*[1].)

Comme nous sommes *in odiosis* et *odia restringi, ac favores convenit ampliari*, L. 15, de R. J. in-6, cette suspense *a divinis* s'entend de la suspense *ab ordine*, et non de la suspense *ab officio* ou *a beneficio*. (Cf. Stremler, *Peines ecclésiastiques : De la suspense*, p. 295.) Toutefois, dans l'espèce, cette suspense *a divinis*, ou *ab ordine*, est *totale* : *Lex ubi non distinguit, nec nos distinguere debemus*. La loi ne fait ni distinction ni restriction.

L'*inhabilité* à recevoir les ordres supérieurs... ne constitue pas une *irrégularité* au sens strict du mot; c'est une prohibition proprement dite, et pour être relevé de cette peine, il faut une dispense *spéciale*.

13. De plus, dans la constitution *Apostolicæ sedis*, § 2, n. 12, une excommunication *latæ sententiæ*, réservée au Souverain Pontife, atteint ceux qui recueillent des messes et réalisent un bénéfice sur les honoraires, en les faisant acquitter à un taux inférieur : *Colligentes eleemosynas majoris pretii pro missis, et ex iis lucrum captantes, faciendo eas celebrari in locis, ubi missarum stipendia, minoris pretii esse solent*. (Cf. Declarat. S. C. Inq., 13 janvier 1892.) La Sacrée Congrégation déclare cette censure maintenue dans toute sa vigueur. (Décret *Ut debita*, n° 13.) (Cf. d'Annibale, *Comment. in Const. Apost. sedis*, sect. II, n. 12, p. 81; Bucceroni, *Theol. mor.*, t. II, *De Const. Apost. sedis*, § 2, n. 12.)

Cette censure serait-elle surajoutée aux peines déjà portées par l'article précédent? Pour plus de clarté dans la réponse, distinguons deux cas : 1° le cas où un prêtre recueille (*colligit*), recherche (*active, ex industria*) des messes et les fait acquitter à un taux inférieur pour réaliser un bénéfice sur les honoraires, et 2° le cas où un prêtre *reçoit* (*passive se habet*) des honoraires de messes, est *chargé* par les fidèles ou d'autres prêtres d'acquitter ou de faire acquitter des messes, et retient une partie de l'honoraire, en donnant ces messes à d'autres prêtres pour les faire célébrer.

Dans le premier cas, les coupables encourent l'*excommunication*, simplement réservée au Souverain Pontife, de la constitution *Apostolicæ sedis*, mais non la suspense *a divinis*, prévue par

1. V. Santi-Leitner, *Prælect. jur. can.*, lib. V, tit. 3; *De Simonia*, n. 66[i] et 66[k], p. 42-45; Wernz, *op. cit.*, t. III, p. 535, not. 109; Bucceroni, *in Analecta eccl.*, t. IV, p. 374 *sqq.*; Gasparri, *op. cit.*, n. 572, p. 413.

l'article 12 du présent décret, parce qu'il ne peut pas y avoir deux pénalités pour le même fait.

Dans le second cas, il y aura faute grave, et le prêtre encourra la suspense *a divinis* portée par le décret *Ut debita* contre les violateurs des *prescriptions de l'article 9*, mais non l'excommunication de la bulle *Apostolicæ sedis*, qui ne vise pas ce cas. (Cf. *l'Ami du Clergé*, *loco cit.*, p. 981.)

14. Toutefois, Rome procède avec sagesse, et le numéro 14 contient en effet une mesure de prudence pour faciliter la transition. Un changement brusque, subit, aurait pu nuire à certaines œuvres pies, à des publications, qui avaient bien mérité de l'Église. Aussi le numéro 14 leur accorde-t-il un délai, du temps pour se mettre en règle avec le nouveau décret.

Certains directeurs de revues ou publicistes, avec les autorisations et garanties requises, pour faciliter le payement des abonnements, avaient la faculté de remettre aux ecclésiastiques un nombre proportionné d'intentions de messes : les prêtres devaient acquitter les messes qu'on leur envoyait, et l'administration gardait l'honoraire pour couvrir leur abonnement. *Il est permis d'achever les abonnements annuels en cours.* (Décret *Ut debita*, n° 14.)

VIII

L'ARTICLE 15 DÉTERMINE AVEC PRÉCISION LE TAUX DES HONORAIRES DE MESSES QU'ON DOIT TRANSMETTRE

15. On sait déjà (art. 9) que l'honoraire des messes manuelles doit être remis intégralement et en son espèce propre.

S'il s'agit de messes annexées à un bénéfice, l'honoraire de la messe sera le même que celui qui est régulièrement en usage dans le diocèse où se trouve le bénéfice : on se conformera donc à la taxe diocésaine. Il n'y a pas, en effet, de taux fixé pour les messes bénéficiales. Voilà, par exemple, un bénéfice d'un revenu de deux mille francs par an, comportant comme charge la messe tous les jours aux intentions du bienfaiteur et de sa famille. Assurément, le curé possesseur du bénéfice ne pourra pas acquitter par lui-même toutes ces messes ; il a d'autres obligations auxquelles il doit satisfaire ; il devra en transmettre un certain nombre à d'autres prêtres, ou au Saint-Siège ou à son Ordinaire.

A quel taux les offrir? Nous venons de le dire : dans l'espèce, il n'y a qu'à se conformer à la taxe diocésaine.

Quant aux messes proprement fondées dans une paroisse ou toute autre église, si on ne peut pas toutes les acquitter, on devra les transmettre en remettant l'honoraire tel qu'il est fixé dans la fondation, ou, si dans la suite il a subi une réduction, tel qu'il a été réduit par l'autorité compétente. Bien entendu, on peut retenir les droits légitimement reconnus à la fabrique, au curé comme tel, conformément aux déclarations formelles de la Sacrée Congrégation dans les causes de Munich (25 juillet 1874), et d'Hildshein (21 janvier 1898).

Enfin la Sacrée Congrégation recommande encore aux Ordinaires de veiller à la bonne tenue des registres[1]. Cet article prescrit très clairement trois registres : Que chaque église, outre le *tablau des fondations et charges perpétuelles*, ait un *registre dans lequel on inscrit régulièrement des messes manuelles avec le chiffre de l'honoraire*, et un *autre registre* dans lequel on marque à mesure l'*acquittement de ces diverses charges et obligations*. Ainsi, on sait toujours clairement ce que l'on a fait et ce que l'on a à faire. (Décret *Ut debita*, n° 15.)

Il est bon de rappeler, avec *l'Ami du Clergé* (*loco cit.*), que tout prêtre, ne fût-il pas atteint par cette disposition de la loi qui prescrit les registres, n'en a pas moins l'impérieux devoir de tenir un registre particulier des messes qu'il reçoit. Le prêtre, en effet, est strictement tenu de célébrer les messes au temps voulu et d'en assurer l'acquittement en cas de mort imprévue. Il faut que les héritiers trouvent ses volontés nettement exprimées sur ce point si important, et qu'ils sachent sûrement le nombre de messes qui restent à acquitter et les honoraires qui leur sont affectés.

Cette précaution s'impose pour prévenir les surprises de la mort et garantir l'accomplissement régulier d'un devoir capital. Rien de plus efficace pour obtenir ce but qu'un livre spécial bien tenu, où chacun marque à mesure les messes qu'il reçoit avec le chiffre de l'honoraire, et celles qu'il acquitte.

Il convient que les registres soient dûment signés, pour qu'ils aient toute leur valeur au point de vue juridique. Les instruments

1. Cf. Décret *Nuper* Innoc. XII, § 19 ; Gasparri, *op. cit.*, n. 568, p. 410.

vraiment authentiques constituent une preuve juridique irréfragable.

Enfin, la Sacrée Congrégation termine le décret en recommandant aux évêques, à tous les Ordinaires de veiller avec le plus grand soin à ce qu'il soit fidèlement exécuté et observé.

LUCIEN CHOUPIN.

BIBLIOTHEQUE - ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

REVUE DES LIVRES

I. **Versailles**, par André Pératé. Paris, H. Laurens, 1904. 1 volume petit in-4, 202 pages, illustré de 149 gravures. Prix : broché, 4 francs; relié, 5 francs.

II. **Rouen**, par Camille Enlart. Même éditeur, 1904. 1 volume petit in-4, 164 pages, illustré de 108 gravures. Prix : broché, 4 francs; relié, 5 francs.

III. **Strasbourg**, par Henri Welschinger. Même éditeur, 1905. 1 volume petit in-4, 152 pages, illustré de 115 gravures. Prix : broché, 4 francs; relié, 5 francs.

I. M. André Pératé, le distingué conservateur adjoint du Musée national de *Versailles*, était tout désigné pour écrire la première de ces monographies. Il nous fait successivement admirer la magnificence du château et de sa chapelle, la majestueuse régularité du parc peuplé de statues et animé par le jeu des grandes eaux, l'élégance des deux Trianons. On conçoit qu'auprès de ces splendeurs, la cité même pâlisse quelque peu. C'est pourquoi ce livre est avant tout l'histoire du château et de ses entours. L'auteur s'est acquitté de son double rôle d'historien et de critique avec l'érudition sûre et le goût artistique qu'on lui connaît.

II. « *Rouen* n'a jamais cessé de prospérer; c'est pourquoi elle est une ville d'art très complète. » Ces paroles de M. Enlart nous révèlent le plan qu'il a adopté et légitiment le choix qu'il a fait. La cathédrale, Saint-Ouen, Saint-Maclou, le Palais de justice, la Grosse Horloge, l'Aître de Saint-Maclou, obtiennent une attention de faveur, très méritée, parce que ce sont les monuments rouennais les plus beaux et les plus populaires. Si l'auteur bornait là son évocation, pour splendide qu'elle soit, nous n'aurions de l'antique capitale de la Normandie qu'une vision bien incomplète. Il a donc eu grandement raison de faire encore défiler devant nous les quais, les rues pittoresques, les vieilles maisons, les souvenirs historiques, — par exemple ceux qui se rapportent à la prison de Jeanne d'Arc et à l'emplacement de son bûcher, —

les monuments secondaires enfin qui achèvent de donner à une ville sa physionomie particulière. Le présent volume est digne, en tout point, de l'excellent *Manuel d'archéologie française*, dont l'éminent directeur du Musée de sculpture comparée a commencé la publication. Un grand nombre des reproductions, qui illustrent si bien le livre, sont dues, ce qui ne gâte rien, à l'érudit archéologue lui-même.

III. Le nom seul de *Strasbourg* éveille parmi nous les plus vives sympathies. Bien peu de villes offrent un passé aussi dramatique que celui de cette cité, placée sur le chemin des invasions, qui fut tour à tour au pouvoir des Celtes, des Romains, des Alémans, des Francs, des Germains, des Français, et qui appartient aujourd'hui aux Prussiens. M. Henri Welschinger, dont l'érudition et le talent d'historien sont très appréciés, a traité cet émouvant sujet avec la sincérité d'un savant et l'ardeur d'un patriote. Sous la conduite d'un tel guide, et grâce à de nombreuses et belles gravures, nous faisons la plus agréable et la plus instructive excursion : vieux croquis de la ville, costumes anciens, tableaux célèbres du Musée, reproductions du fameux manuscrit *Hortus deliciarum*, statues de Sabine et d'Erwin de Steinbach, de Gutenberg, de Gœthe et de Kléber, tombeaux d'Oberlin, de Koch, d'Adeloch et du maréchal de Saxe, aspects divers de la merveilleuse cathédrale, château des Rohan, Œuvre de Notre-Dame (*Frauenhaus*), ponts couverts et moulins, Rabenhof et Petite France, pompeux édifices de la ville neuve, comme le Palais impérial et le Palais universitaire, tout cela décrit, expliqué, figuré, concourt à nous donner de Strasbourg une connaissance érudite et comme une vue immédiate. Vraiment l'auteur a réussi à faire revivre le passé et à peindre le présent. Quant à l'avenir, il l'esquisse d'une façon discrètement émue : « En quittant ces lieux historiques où tant de souvenirs s'étaient réveillés en moi, j'aperçus et je contemplai une dernière fois avec tendresse la flèche de la cathédrale, que d'énormes casernes, nouvellement bâties près du fleuve, essayent vainement de dérober à la vue. Elle ennoblissait tout le paysage, et son élan vers le ciel que rien n'a pu arrêter, pas même la bombe du 15 septembre 1870, m'apparaissait comme un emblème, comme un symbole, comme une espérance. »

Ces trois nouvelles monographies doivent compter, pour le

fond comme pour la forme, parmi les meilleures de la belle collection des *Villes d'art célèbres*. Gaston SORTAIS.

L'Italie illustrée, par P. JOUSSET. Paris, Larousse, 1904. Grand in-4, 370 pages, avec 14 cartes et plans en couleurs, 9 cartes en noir, 12 planches hors texte, 784 reproductions photographiques. Prix : broché, 22 francs ; relié, 28 francs.

L'Italie illustrée est un livre charmant et instructif, à mettre sur toutes les tables, à ouvrir sous tous les yeux. Il convient à tous ceux qui ont le goût des arts et de la belle nature.

Lucien DELILLE.

I. **Rome**, par Émile BERTAUX. Paris, H. Laurens, 1905. Collection *Les Villes d'art célèbres*. 1 volume petit in-4, 523 pages, illustré de 345 gravures. Prix : broché, 12 francs ; relié, 15 francs.

II. **Donatello**, par Arsène ALEXANDRE ; **Boucher**, par Gustave KAHN ; **Fragonard**, par Camille MAUCLAIR ; **Chardin**, par Gaston SCHÉFER ; **La Tour**, par Maurice TOURNEUX ; **Hogarth**, par François BENOIT. Paris, H. Laurens. Collection *Les Grands Artistes*. Chaque volume petit in-8, 128 pages, avec 24 gravures. Prix : broché, 2 fr. 50 ; relié, 3 fr. 50.

I. Il n'y a pas que les enfants qui aiment les étrennes. Les grands jeunes gens et les grandes jeunes filles n'y sont pas insensibles. Il n'est même personne par qui un joli souvenir ne soit bien agréé, sans compter ceux qui aiment à s'offrir, de temps en temps, un cadeau de leur choix.

A ces friands de belles choses s'offrent la collection des *Villes d'art célèbres* et la collection des *Grands Artistes*, de la maison H. Laurens. Parmi ces villes, la *Rome* de M. E. BERTAUX tient, comme il est convenable, la place d'honneur. Mais il y a là plus que d'artistiques gravures. On y trouve une érudition très informée et très sûre, en même temps que présentée avec une parfaite bonne grâce. La *Rome antique* s'offre à nous avec tout ce qu'ont révélé les plus récentes découvertes archéologiques, comme les fouilles pratiquées au Forum et au Palatin, les études de M. Chédame sur le Panthéon d'Agrippa et d'Hadrien, ce qu'on sait des

grands travaux d'*haussmannisation* entrepris par Auguste, les marbres qui forment le nouveau musée aux Thermes de Dioclétien.

Dans la *Rome chrétienne*, nous allons des Catacombes à l'Appartement Borgia. Enfin la *Rome moderne* nous conduit des grands projets de Jules II aux bouleversements commis pour installer la capitale de la « troisième Italie ». Le livre se ferme par la description du monument élevé à Garibaldi sur le Janicule et à la colonnade dressée au flanc du Capitole, en l'honneur de Victor-Emmanuel II. Mais pourquoi appeler l'aventurier, chef d'aventuriers, le « glorieux vaincu de Mentana » ? C'est d'ailleurs, il faut le dire, une des rares notes du livre qui sonnent mal à une oreille catholique.

Chacune des trois parties de l'ouvrage peut être acquise seule.

II. Dans la suite des *Grands Artistes*, brille au premier rang *Donatello*. Son biographe le place bien près des sculpteurs grecs, presque au-dessus. Mais il y a entre eux et lui une ligne de séparation nettement marquée. L'art antique cultive le général, Donatello a la passion du particulier. C'est aussi le créateur des formes en action par opposition aux formes en repos des Grecs. Étrange par son originalité et sa puissance d'expression, il reste le sculpteur des sombres prophètes et des enfants joueurs.

Il était difficile de refaire, *ad usum Delphini*, les pastorales de *Boucher*, l'Anacréon de la peinture, tout autant que les toiles galantes et voluptueuses de *Fragonard*, destinées à des financiers libertins. Ni M. G. Kahn, ni M. C. Mauclair ne l'ont tenté. Nous aimons mieux signaler et louer *Chardin* avec ses familières scènes d'intérieur qui s'idéalisent en leur vapeur lumineuse ; *La Tour*, ce puissant évocateur d'âmes en ses pastels magiques ; *Hogarth*, le romancier-peintre et le moraliste au réalisme expressif.

Tous ces ouvrages méritent un succès plus durable que le succès éphémère des livres d'étrennes. Lucien Delille.

Les Bizarreries des races humaines, par H. Coupin. Paris, Vuibert et Nony, 1905. Grand in-8, 285 pages, illustré de 214 gravures. Prix : broché, 4 francs ; relié percaline, 6 francs ; relié amateur, 10 francs.

C'est une idée assez étrange que d'avoir collectionné *les Bizar-*

reries des races humaines. Si au moins cela pouvait nous inciter à nous corriger de nos travers. Le livre pourrait être intitulé : *Particularités curieuses tirées de l'histoire des voyages* ; et, en cette qualité, il intéressera ceux qui aiment à faire le tour du monde, du coin de leur feu. L'auteur a, d'ailleurs, eu le bon goût de s'arrêter, soit dans la description, soit dans l'illustration, là où la bizarrerie deviendrait grossièreté ou inconvenance.

Ces coutumes bizarres et curieuses sont surtout empruntées aux peuplades sauvages. C'est peut-être les gratifier trop généreusement. Nos civilisés ont des modes à rendre jaloux les élégants et les élégantes des pays dits primitifs. Au moins a-t-on noté la fourrure de nos « chauffeurs », que l'on croirait dérobée « à quelque Samoyède en rupture de banquise ».

Lucien Delille.

L'Indo-Chine française, par Paul Doumer, député, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. Paris, Vuibert et Nony. 1 volume grand in-4, orné de 170 illustrations (dont 12 hors texte), par G. Fraipont, d'après ses croquis pris sur place, avec carte en couleurs de l'Indo-Chine, et enrichi d'un portrait de l'auteur, en héliogravure Dujardin. Prix : broché, 10 francs ; relié fers spéciaux, 14 francs ; reliure amateur, 18 francs.

M. Paul Doumer est un travailleur. Homme politique très en vue, ministre désigné pour la prochaine combinaison gouvernementale, président de la commission du budget de la Chambre des députés, il trouve encore du temps pour rédiger ses *Souvenirs* d'Indo-Chine et en faire un très beau livre d'étrennes.

M. Paul Doumer a été gouverneur général de l'Indo-Chine française pendant cinq ans, de 1897 à 1902. Seul jusqu'ici il est resté dans cette charge jusqu'à la fin de son mandat ; tous ses prédécesseurs étaient morts ou avaient été révoqués avant cette échéance. On ne peut lui contester l'honneur d'avoir donné à nos colonies d'Extrême-Orient une impulsion vigoureuse. Le pays a été pacifié, l'outillage économique développé, la construction des chemins de fer poussée activement et le commerce extérieur porté de 215 millions de francs à 534 millions. Jeune et robuste, le gouverneur général a pu parcourir en personne, explorer à fond

et voir de ses yeux l'une après l'autre toutes les provinces de la colonie : Cochinchine, Tonkin, Annam, Laos, Cambodge. A chacune d'elles est consacré un long chapitre. Un autre, au début, renferme l'histoire de notre établissement en Indo-Chine avec des vues d'ensemble sur la région et ses habitants ; un autre enfin expose l'essor actuel des possessions françaises et les perspectives d'avenir.

Peut-être aurait-on pu supprimer celui qui a pour titre : *De Paris à Saïgon*, qui ne nous apprend pas grand'chose sur l'Indo-Chine, sinon qu'elle est bien loin de Paris et que M. le gouverneur général eut quelques ennuis pour se rendre dans son gouvernement. Ce sera l'avis sans doute des hommes d'État, des économistes, des coloniaux et autres personnes graves ; mais M. Doumer nous avertit que ce n'est pas précisément pour elles, mais bien plutôt pour la jeunesse qu'il écrit. Et après tout, les menues aventures des grands personnages ont leur intérêt, et peuvent trouver place dans un livre qu'on intitule modestement : *Souvenirs*.

Joseph Burnichon.

Les Mémorables Aventures du docteur J.-B. Quiès, par Paul Célières. Paris, Hennuyer. 1 volume petit in-8 écu, 320 pages, avec 55 dessins. Prix : relié toile, fers spéciaux, tranche dorée, 5 francs.

« Me rappelant que tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux, je n'ai eu d'autre intention que de ne pas ennuyer mes lecteurs. » C'est en ces termes que l'auteur des *Aventures du docteur J.-B. Quiès* annonce le but de son livre ; il l'a dépassé, car cet ouvrage est de nature à égayer positivement les lecteurs de tout âge. Je sais tel collège où il a été fort utile pour les récréations des mauvais jours d'hiver. On rit aux dépens du désopilant docteur, mais on reste convaincu que M. Paul Célières « n'a voulu tourner en ridicule ni la science ni les savants », et que, de plus, il a le talent de distraire et d'instruire.

J. B.

I. **La Poule à poils**, texte et illustrations par A. Vimar. Paris, Laurens, 1904. 1 volume in-8, avec 4 planches hors

texte en couleurs et 93 gravures en noir. Prix : broché, 2 fr. 50; relié, 3 fr. 50.

II. **L'Enfance laborieuse. Yves le Marin**, texte et illustrations par G. Fraipont. Paris, Laurens, 1904. 1 volume in-8, avec 4 planches hors texte en couleurs et 66 gravures en noir. Prix : broché, 2 fr. 50; relié, 3 fr. 50.

Ces deux volumes font partie de la collection *Plume et Crayon*. Les récits amusants et instructifs qu'ils renferment, les dessins qui accompagnent la narration, réalisent bien le but que l'on s'est proposé, de distraire utilement les enfants.

Au Pays des Manchots, par Georges Lecomte. Bruxelles, O. Schepens.

Le « pays des Manchots », c'est la terre Adélie, la terre de Graham, la terre d'Alexandre Ier ou de Guillaume II, ou de Victoria, dans la zone antarctique.

Sous ce titre, M. Georges Lecomte nous donne le récit humoristique, et en même temps très exact, du voyage que fit, vers le pôle nord, de 1897 à 1899, la *Belgica*, dont il était le commandant en second.

Il y a plaisir et profit à suivre les hardis navigateurs belges à travers toutes les péripéties de leur aventureux voyage. Des cartes, des dessins variés accompagnent la narration, et la rendent plus attrayante encore.

La Laïcisation des hôpitaux. *Appel à tous les amis des pauvres*. Paris, Oudin, 1905. In-8, 125 pages. Prix : 1 fr. 50.

Quiconque a lu dans *l'Univers* les premiers chapitres de cette étude, voudra en savourer ici les derniers. Quant à ceux qui n'en connaissent rien encore, ils iront d'un trait du commencement à la fin. Même après avoir appris dans les extraits du journal d'une infirmière parus à la *Revue des Deux Mondes* et dans les articles d'une si fine ironie publiés dans *l'Éclair*, on trouvera à s'instruire et à s'indigner presque à chaque ligne du présent volume. L'auteur n'est pas de ceux qui cherchent à nuancer ou à gazer leur pensée. Il a le verbe franc et le vocable expressif,

parle du « féroce Calvin » et des « féroces communards ». Mais quels trésors de tendresse et de commisération profonde il répand sur les pauvres et les malheureux ! On dirait que ce sont ses privilégiés à lui et qu'il les défend, comme un père ses enfants, contre leurs ennemis.

Cependant, à part quelques cris du cœur ponctuant çà et là l'exposé des réalités, ou quelques échappées vers les horizons troublés de la situation générale du pays, l'ami des pauvres sait contenir son émotion. Outre qu'il témoigne perpétuellement de connaissances techniques acquises dans la visite des hôpitaux et au contact des divers personnels, il ne cite que des faits et des documents. Encore les emprunte-t-il assez souvent à des adversaires, par exemple, au *Petit Marseillais*.

Le meilleur moyen de donner une idée de cette empoignante brochure nous paraît l'indication des sujets successivement traités : *But de la laïcisation ; — la Formation des infirmières congréganistes et celle des infirmières laïques ; — le Prosélytisme religieux et le prosélytisme sectaire ; — les Hôpitaux et les œuvres de charité spoliés au profit des sectaires, et pour l'asservissement de la France ; — Par qui sont remplacées les religieuses hospitalières ; — Comment les malades sont soignés dans les hôpitaux laïcisés ; — Quelques conclusions.*

Dans ces dernières pages, l'auteur élargit la question. Certes, il ne veut de mal à personne, mais il souhaiterait un peu d'amélioration pour ceux qui souffrent. Sans peindre leur régime avec une plume aussi acerbe que M. Léon A.-Daudet, dans ses immortels *Morticoles*, il rapporte cette parole de J. de Maistre : « Les Français ont donné de telles preuves de patience, qu'il n'est aucun genre de dégradation qu'ils puissent craindre. » Le mot est aussi vrai aujourd'hui qu'au temps du Directoire, et cela sur toute la surface de la France, mais surtout dans certains hôpitaux. On a vu partir les sœurs et on les regrette ; mais on ne fait rien pour les rappeler. La paralysie n'existe pas seulement à l'intérieur de ces établissements ; elle règne sur tout le pays. Ceux-là qui liront ce travail se sentiront pourtant secoués, et peut-être aideront-ils les autres à sortir de leur léthargie.

Henri Chérot.

Essai sur l'éducation des femmes, par Mme de Rémusat. Précédé d'une Étude par Oct. Gréard, de l'Académie française. Paris, Hachette, 1903. In-12, cxx-197 pages.

Le ministère de l'instruction publique, en quête d'ouvrages de pédagogie à inscrire au programme des écoles normales de filles, a fait choix de l'*Essai* de Mme de Rémusat. Il faut l'en féliciter, encore qu'on s'en étonne quelque peu. Les principes de cette dame ne sont en effet guère en harmonie avec ceux qui inspirent à l'heure présente l'éducation officielle.

Fille d'une victime de la Terreur, mariée à un chambellan de l'empereur qui fut ensuite préfet de la Restauration, Mme de Rémusat dut à son éducation et au milieu où elle vécut de comprendre qu'il faut savoir s'accommoder à son temps. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, la Révolution française a apporté, dans les conditions de la vie, des changements profonds dont il est nécessaire de tenir compte dans l'éducation des jeunes filles, sous peine d'en faire des femmes étrangères à leur temps et à leur pays. Il y a des idées et des devoirs qui s'imposent à la femme dans la société moderne, et que la femme, aux siècles passés, n'était pas tenue de connaître. Mais, à côté des formes changeantes des relations sociales, il y a la loi de nature, fondement de la famille, qui ne change pas. Mme de Rémusat s'empresse de le proclamer, et c'est sur cette double base de la vocation essentielle de la femme et des exigences spéciales du temps qu'elle établira son système d'éducation. « L'homme doit être formé pour les institutions de son pays; la femme pour l'homme tel qu'il est devenu. » Épouse et mère de citoyens, elle ne doit pas pour cela sortir des limites que la nature lui assigne. Or, « la nature, qui nous met au second rang, défend à notre éducation de tenter de nous élever au premier. Il faut toujours voir dans les jeunes filles qu'on élève la future compagne d'un être dont elle ne peut rester indépendante. » Par suite, « l'éducation perfectionnée ne chargera pas une femme de ce trésor de science qui pourrait effaroucher justement un *bonhomme* de mari, et même celui qui n'est pas *bonhomme* dans le sens vulgaire de ce mot ». Comment les demoiselles de Sèvres vont-elles accueillir de tels enseignements?

Mme de Rémusat ne se prononce pas moins nettement sur la

religion, la morale chrétienne, et même « les déplorables progrès de l'incrédulité et du scepticisme si souvent intolérants dans leur incertitude ». Elle ne va pas sans doute jusqu'à faire de la piété un des ressorts de l'éducation; elle avait l'esprit fortement teinté de philosophisme à la mode du dix-huitième siècle. Toutefois sa croyance paraît sincère, encore que froide et raisonneuse. Il est à regretter qu'elle n'ait point achevé son chapitre sur la religion. Telle qu'elle est, cette ébauche a semblé dangereuse ; on a voulu en atténuer l'effet et on est allé chercher dans la *Correspondance* une de ces tirades sur la fausse dévotion et les faux dévots, vraies à les bien prendre, mais dont il est si aisé de faire abus ! C'est par là que se termine l'*Essai*; on vous laisse sous l'impression de ce morceau qui vous donne « l'expression intime des sentiments de Mme de Rémusat ». Des méchants verraient là une petite perfidie.

Mme de Rémusat a beaucoup écrit ; morte à quarante et un ans, elle a laissé des monceaux de lettres et de notes dont son fils Charles a extrait dix volumes de *Correspondance* et trois volumes de *Mémoires*. Esprit ouvert, ferme et pondéré, elle a presque toujours la note juste. L'*Essai sur l'éducation des femmes*, tout spécialement, témoigne d'un grand bon sens, exempt d'exagération comme de parti pris. La langue est généralement très soignée ; la phrase a de la correction et de la tenue classique. On n'y trouvera pas de brillantes envolées, mais les pages de belle venue abondent. La pensée, ramassée avec effort, prend volontiers une allure de sentence, et l'on pourrait extraire de ce petit livre quantité de ces formules, plus ou moins profondes, que les maîtres universitaires ont coutume de donner comme sujets de devoirs, et qui, malheureusement, isolées de leur contexte, ressemblent parfois à des devinettes. Exemple : « La beauté, dit Mme de Rémusat, en facilitant les succès, refroidit l'imagination. »(?)

La nouvelle édition de l'*Essai* est précédée d'une Étude de M. Octave Gréard sur la personne de l'auteur et sur l'*Essai* lui-même. Œuvre exquise de goût et de fine littérature, cette préface, d'ailleurs aussi longue que le livre, fut le dernier écrit et, comme on disait jadis, le chant du cygne du regretté vice-recteur de l'Université de Paris. Joseph Burnichon.

Annuaire pour l'an 1905, publié par le Bureau des longi-

tudes, avec des notices scientifiques. Paris, Gauthier-Villars. In-16, 787 pages. Prix : 1 fr. 50.

Le Bureau des longitudes a introduit récemment une modification considérable dans la publication de son précieux *Annuaire* : certains documents sont publiés chaque année, tandis que d'autres ne sont plus insérés que tous les deux ans ; il en résulte que la somme des documents n'est plus fournie que par l'ensemble de deux annuaires consécutifs, mais a pu être rendue de beaucoup plus considérable. Cette année, et pour la première fois, ce sont les tableaux relatifs à la physique et à la chimie qui sont omis, tandis que la partie géographique et statistique est donnée avec des développements inaccoutumés. On ne saurait trop recommander au lecteur les magnifiques tableaux, ne renfermant pas moins de 174 pages, où M. Levasseur a condensé les principales données relatives à la géographie statistique. La métrologie a été aussi complètement remaniée, pour la mettre en accord avec la loi du 11 juillet 1903, consacrant les nouveaux étalons métriques. Une notice scientifique de M. Hatt, sur les marées, complète celle que ce savant avait déjà donnée l'année dernière sur cet intéressant et difficile sujet. Joseph de Joannis.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Sainte Vierge. — *Historia de la Sagrada imagen de nuestra señora del patrocinio y cultos que se la tributan desde el año de 1546*, por el R. P. Laureano Veres Acevedo, S. J. Mexico, J. Aguilar Vera, 1904. 1 volume in-12, 264 pages.

Hagiographie. — *Saintes pour jeunes filles*, par l'abbé Henry Bolo. Paris, Poussielgue, 1904. 1 volume in-18, 339 pages. Prix : 3 fr. 50.

Écriture sainte. — *Paraboles évangéliques expliquées et méditées*, par Ch. Lacouture, V. de W. Tome I : Paraboles en saint Matthieu. Tome II : Paraboles en saint Marc, saint Luc et saint Jean. Paris, Retaux, 1905. 2 volumes in-32 de 427 et 328 pages.

Droit canon. — *Ordo des indulgences plénières*, par l'abbé Grimaud. Paris, Poussielgue. 1 volume in-12, 158 pages. Prix : 1 fr. 75.

Apologétique. — Série de brochures in-18 de 60 pages environ, par Lu-

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

dovico Macinani. I. *Credo*. II. *La Materia e la Vita*. III. *L'Uomo*. IV. *L'Anima*. Rome, Desclée, 1904.

— *Les Sacrements*, Instructions d'apologétique, par Léon Désers. Paris, Poussielgue, 1904. 1 volume in-18, 331 pages. Prix : 2 fr. 50.

Religion. — *Le Soir de la vie*, par Ch. Laurent, prêtre S. M. Paris, Haton, 1904. 1 volume in-18, 302 pages. Prix : 2 francs ; franco, 2 fr. 40.

— *Manuel de prières et choix de cantiques*, à l'usage des enfants, par l'abbé Mourot. Nouvelle édition. Paris, Haton, 1904. 1 volume in-32, 148 pages.

— *Instruction aux enfants de Marie et aux personnes pieuses*, par l'abbé Edelin. Paris, Haton, 1904. 1 volume in-12, 386 pages.

— *Soldat de César et soldat du Christ*, par l'abbé J.-B. Gay. Paris, Haton, 1904. 1 volume grand in-8 illustré, 352 pages. Prix : 4 francs ; franco, 4 fr. 75.

— *Abrégé de la doctrine chrétienne*. Paris, Poussielgue, 1904. 1 brochure in-32, 56 pages. Prix : 25 centimes.

— *De la peur de Dieu*, par l'abbé J. Cellier. Paris, Poussielgue, 1904. 1 volume in-18, 244 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Lettres de direction*, par Mgr d'Hulst, publiées par M. Alfred Baudrillart. Paris, Poussielgue, 1904. 1 volume in-8, 380 pages. Prix : 5 francs.

— *Lettres à un jeune bachelier sur la virilité chrétienne du caractère*, par Léon Désers. Paris, Poussielgue, 1904. 1 volume in-12, 80 pages. Prix : 1 franc.

— *La Flamme de l'apostolat*, par le chanoine P. Lenfant. Paris, Poussielgue, 1904. 1 volume in-16, 342 pages. Prix : 2 fr. 50.

Ascétisme. — *La Vie de la grâce dans l'âme chrétienne*, par l'abbé F. Sornay, curé de Grièges (Ain). Lyon, Nouvelet. 1 volume in-12, 296 pages.

— *Ma vie avec Jésus*. Paris, Poussielgue. 1 volume in-32, 160 pages. Prix : 80 centimes.

— *La Bonté, son prix, ses caractères, ses sources, ses contrefaçons*. Paris, Poussielgue. 1 volume in-32, 194 pages. Prix : 1 franc.

Sermons. — *Œuvres choisies de Mgr Billard, évêque de Carcassonne*. Tome III. Paris, Vic et Amat, 1904. 1 volume in-12, 471 pages.

Littérature. — *La Méthode des classiques français (Corneille, Poussin, Pascal)*, par Paul Desjardins. Paris, Colin, 1904. 1 volume in-18 jésus, 275 pages. Prix : 3 fr. 50.

Philosophie. — *De genesi et divisione scientiarum juxta Herbert Spencer et juxta philosophiam scholasticam*, par Henri Pla Deniel. Barcelone, Riera et Sans, 1904. 1 brochure in-8, 36 pages.

Sciences. — *Dictionnaire populaire illustré d'histoire naturelle*, par J. Pizzetta, revu et précédé d'une introduction, par Edmond Perrier, de l'Académie des sciences. 2e édition. Paris, Hennuyer, 1904. 1 fort volume in-4, orné de 1 750 gravures dans le texte. Prix : broché, 22 francs ; relié demi-chagrin, tranche jaspée, 27 francs.

Peinture. — *Les Secrets du coloris*, guide pratique d'observations expérimentales sur les harmonies coloriées, par G. de Lescluze, Bruges, Demolin-Claeys, 1904. 1 volume in-8, 215 pages, avec planches de couleurs et 13 gra-

vures. Prix : 10 francs. Cet ouvrage est accompagné d'un cahier Tablatures-gammes et page chiffrée.

Archéologie. — *Le Forum romain et la voie sacrée*, aspects successifs des monuments fidèlement restitués d'après les documents authentiques, depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours, par M. F. Hoffbauer, texte par M. H. Thédenat, de l'Institut. Paris, Plon, 1905. 1 volume in-4 grand jésus, 152 pages, avec couverture tirée en couleurs, orné de 4 aquarelles typographiques et de 2 gravures en noir hors texte, de 5 plans et de 42 illustrations; Prix : broché, 20 francs.

Economie sociale. — *L'Alcoolisme et les moyens de le combattre, jugés par l'expérience*, par le Dr Jacques Bertillon. 2e édition. Paris, Lecoffre, 1904. 1 volume in-12, 232 pages. Prix: 2 francs.

— *Le Code du travail annoté*, par Louis André et Léon Guibourg. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence. 1 volume in-8 carré, 684 pages. Prix : 6 francs.

— *Rapport relatif à l'exécution de la loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles pendant les années 1898-1901*, présenté aux Chambres législatives par M. le ministre de l'industrie et du travail. Bruxelles, J. Lebègue, O. Schepens, 1904. 1 volume in-8, 370 pages.

Histoire. — *Un chouan : Le général de Boisguy* (Fougères-Vitré, Basse-Normandie et frontière du Maine, 1793-1890), par le vicomte du Breil de Pontbriand. Paris, Honoré Champion, 1904. 1 volume in-8, 476 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. Tome XXXIV. Paris, Picard, 1904. 1 volume in-8, 363 pages.

Biographie. — *Ernest Lelièvre et les fondations des Petites-Sœurs des pauvres*, par Mgr Baunard. Paris, Poussielgue. 1 volume in-8, 499 pages. Prix : 4 francs.

— *Le Cardinal Manning*, par Victor de Marolles. Paris, librairie des Saints-Pères, 1905. Collection *Les Grands Hommes de l'Église au dix-neuvième siècle*. 2e édition. 1 volume in-12, 214 pages. Prix : 2 francs.

Théatre. — *Francesca*, drame lyrique en deux actes et un épilogue, par Jehan Grech. Paris, Haton, 1904. 1 volume in-12, 70 pages.

— *Marius Larbineau*, comédie en deux actes, par Joseph Roques. Paris, Haton, 1904. 1 volume in-12, 70 pages.

Romans. — *La Tour du cardinal*, par Lucie des Ages. Paris, Haton, 1904. 1 volume in-12, 248 pages. Prix : 2 francs; franco, 2 fr. 40.

— *La Sœur aînée*, par F. de Nocé. Paris, Haton, 1904. 1 volume in-12, 273 pages. Prix : 3 francs; franco, 3 fr. 50.

— *La Gorge d'enfer*, par S. de Saint-Loup. Paris, Haton, 1905. 1 volume in-12 illustré, 424 pages.

— *L'Odyssée d'un petit Cévenol*, par Henri Gauthier-Villars. Illustrations de J. Geoffroy. Paris, Hennuyer. 1 volume petit in-4, 310 pages. Prix : broché, 6 francs ; relié toile avec fers spéciaux tirés en couleurs, 7 francs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 11. — A **Rome**, à Saint-Pierre, cérémonies solennelles de la canonisation des bienheureux Alexandre Sauli, barnabite, et Gérard Majella, rédemptoriste.

13. — A **Paris**, la Chambre des députés alloue aux différents ministères 31 millions de crédits supplémentaires.

— Une circulaire du ministre de la guerre prohibe aux militaires l'entrée dans une association ayant un caractère politique ou religieux; pour faire partie d'une autre société, quelle qu'elle soit, l'autorisation du ministre leur est nécessaire.

— A **Panama**, une expertise prouve que le matériel laissé par la Société française vaut à lui seul les 200 millions qui lui ont été payés par la Société américaine décidée à percer l'isthme, suivant les plans de M. de Lesseps.

— L'escadre de l'amiral Rodjestvensky vient de doubler le cap de Bonne-Espérance. Elle fera à Madagascar sa jonction avec celle de l'amiral Felkerson qui a quitté Djibouti.

14. — En **Russie**, Sasonof, l'assassin de M. de Plehve, et son complice Sikorski sont condamnés, le premier aux travaux forcés à perpétuité, le second à vingt ans de la même peine.

15. — A **Budapest** (Hongrie), le parti de l'opposition, à la Chambre, fait une telle obstruction que le président du conseil, comte Tisza ne peut prononcer son discours.

— En **Espagne**, le général Azcarraga a accepté la mission de constituer un nouveau cabinet.

16. — A **Paris**, la Chambre des députés absout M. Pelletan de la perte du transport *la Vienne*, et renvoie à la suite des autres l'interpellation de M. Aynard sur la délation par des professeurs de l'Université.

— A **Prétoria**, funérailles solennelles du président Kruger.

17. — A **Ché-fou** (Chine), huit Russes échappés de Port-Arthur annoncent que la place renferme encore vingt mille hommes, que la flotte russe n'a été détruite que sur les ordres de Stœssel lui-même.

— En **Hongrie**, l'empereur François-Joseph ajourne le Parlement jusqu'au 28 décembre.

18. — A **Paris**, la rentrée en France de M. Marcel Habert, condamné

le 23 février 1900 par la Haute-Cour à cinq années d'exil, a été l'occasion d'une importante manifestation de sympathie.

19. — A **Rome**, béatification du vénérable Gaspard del Bufalo.

— A **Paris**, clôture du congrès de l'*Action libérale populaire*, ouvert le 15 dans la salle de la Société de géographie, sous la présidence de M. Jacques Piou. Neuf cents délégués représentant six cent quarante-six comités et venus de soixante-dix-huit départements ont pris part aux importants travaux du congrès. Là se trouvaient réunis les membres les plus distingués et les plus influents de l'opposition, c'est-à-dire « de toutes les causes généreuses : l'honnêteté, la justice, la liberté, le patriotisme, la conscience ». Après avoir compté ses forces devenues considérables, l'*Action libérale* décide d'étendre son influence dans les campagnes, mais reconnaît dans la persévérance et la discipline les conditions de succès. La question ouvrière et celle du vote sont l'objet de remarquables discours et de résolutions précises qui seront fécondes en résultats. Le dernier meeting de la salle Wagram, auquel assistaient plus de cinquante députés, fut un vrai triomphe pour le président général.

20. — A **Paris**, M. Garriguet, directeur du séminaire de Paris, est choisi par les douze électeurs de la Compagnie de Saint-Sulpice, pour supérieur général en remplacement de M. Lebas, récemment décédé.

21. — A **La Malmaison**, près Paris, mort du comte de Bari, fils de Louise de France, duchesse de Parme, neveu du comte de Chambord. Il était né en 1852.

— En **Russie**, les troupes de deux cent quinze districts militaires sont mobilisées.

22. — A **Paris**, première réunion, au ministère des affaires étrangères de la commission chargée de régler l'incident de Hull. Elle se compose de l'amiral Kaznakow (Russie), de l'amiral sir Lewis Beaumont (Angleterre), de l'amiral Fournier (France), de l'amiral Davis (États-Unis), et enfin de l'amiral baron de Spaun.

23. — A **Lyon**, S. Em. le cardinal Coullié célèbre ses noces d'or sacerdotales.

— A **Paris**, la Chambre, dans sa séance du matin, vote la création d'une caisse de retraite pour les anciens députés, leurs veuves et leurs orphelins, et, dans la séance très mouvementée du soir, approuve, encore une fois, par 16 voix de majorité, le système de délation dont le *commandant* Pasquier a usé contre deux cent vingt-huit officiers, dont huit *généraux*. M. de Montebello avait interpellé le ministère à ce sujet.

— Une collision a lieu sur le chemin de fer du Nord, près de La Chapelle. Il y a douze morts et plus de quarante blessés.

— De **Mandchourie**, une dépêche du général Kouropatkine annonce que les Russes auraient repris la colline de 203 mètres.

24. — A **Paris**, l'amiral Bienaimé, démissionnaire depuis quelques jours à la suite de ses difficultés avec M. Pelletan, accepte définitivement la candidature au siège de député du deuxième arrondissement, laissé vacant par la mort de M. Syveton.

— Au **Maroc**, depuis la convention qui nous reconnaît officiellement un droit de surveillance sur ce pays, le sultan Moulay-Abd-el-Aziz manifeste les dispositions les plus hostiles contre les Européens. Il a fallu traiter avec les indigènes assiégeant Alcazar et réclamant la personne même du consul de France.

Paris, le 25 décembre 1904.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LOUIS VEUILLOT

DE 1855 A 1869 [1]

Nous aurions honte de notre lenteur à parler de ce volume, s'il y avait faute de notre part et préjudice quelconque pour L. Veuillot ou pour son éminent biographe; mais, assurément, ni l'un ni l'autre n'avaient besoin d'être recommandés au public.

Du biographe ne disons qu'un mot. Il y a cinq ans déjà, résumant la première partie de son œuvre, nous écartions [2] résolument la question littéraire. Faisons de même et pour les mêmes raisons. A part l'âge, l'autorité, le mérite, il en est une en soi décisive ; c'est que, pour nous raconter son illustre frère, M. Eugène Veuillot s'est placé en dehors et au-dessus de tout ce qui est proprement littérature. Point de préparations savantes, de groupements habiles, de morceaux à effet. L'historien poursuit sa tâche comme il l'a commencée, avec la même probité ferme et grave ; il continue la chronique ou les annales du grand journaliste, et du même coup celles de l'Église de France pour une large part au moins ; il construit l'édifice, estimant bien superflu de le décorer. Or, il y a dans cette sobriété voulue une exquise convenance au regard de l'auteur, comme à celui du héros. Historien d'un frère et compagnon d'armes, il lui sied de s'interdire l'enthousiasme, sans pourtant cacher son cœur. Quelques lecteurs, beaucoup plus jeunes que les événements, pourraient le trouver çà et là dur à l'adversaire. Pour ceux qui, jeunes eux-mêmes alors, ont quelque peu respiré le feu de ces grandes luttes, ils inclineront plutôt à louer son équité, sa mesure. Point d'engouement qui s'épanche, ni de rancune qui s'exhale : c'est de l'histoire, et voilà bien ce que méritait Louis Veuillot.

1. Eugène Veuillot, *Louis Veuillot*, t. III.
2. *Études*, 5 août 1899.

Cette histoire de quatorze ans (1855-1869), tout le monde l'aura lue, et personne, je suppose, n'attend que nous la reprenions ici tout entière. Encore un coup, c'est presque toute celle de l'Église de France sous Napoléon III, et le biographe lui-même a eu fort à faire de l'abréger. Louis Veuillot s'y montre à la fois sous des aspects très divers et dans une invariable unité d'action et de vie. Journaliste catholique et purement catholique, il suffit à toutes les tâches et, de fait, n'en soutient qu'une ; avec les armes de la justice, il fait face à droite et à gauche. A gauche, ce sont les ennemis naturels, ceux de Jésus-Christ et de son Église ; à droite, les adversaires dont la rencontre est particulièrement douloureuse, les tenants de la même cause, mais qui l'estiment compromise par les allures du polémiste et risquent fort de la compromettre eux-mêmes en faisant sans le savoir le jeu de l'ennemi. Au-dessus — politiquement parlant — c'est le pouvoir, d'abord conservateur et catholique, puis rentrant peu à peu dans les voies révolutionnaires, et qu'il faut loyalement combattre, après l'avoir loyalement appuyé. Un jour vient où l'arme de combat se brise dans les mains du lutteur, et en voilà pour sept ans. Du 29 janvier 1860 au 19 février 1867, *l'Univers* est et demeure supprimé. Achille reste donc sous la tente, non par dépit, mais par contrainte ; en attendant qu'on lui rende son épée, et qu'il la brandisse avec une vigueur toujours aussi jeune, son repos n'aura pas été infécond. Lui-même, alors, s'intitulait plus simplement « ouvrier en chambre » : mais la besogne était bonne encore; on avait bien pu mettre en interdit le journaliste; on n'avait pas réduit au chômage l'ouvrier de Dieu.

La belle et noble chose qu'une grande âme, souple à évoluer dans la confuse mêlée des événements, mais qui doit cette vive souplesse, moins encore à un bonheur de nature qu'à la très pure unité de ses vues, au rayonnement universel d'une foi devenue l'unique lumière, l'unique maîtresse, l'unique passion ! A parler en général, pareille âme, restant humaine, reste faillible ; mais, partant de là, ses erreurs sont innocentes, méritoires même dans l'intention première, et Dieu ne permet pas qu'elles soient funestes. Aussi bien, parmi les catholiques éminents du siècle, nul peut-être ne s'est moins trompé que

celui-là. Pourquoi ? Parce que nul ne s'est plus complètement donné, dévoué, livré à la vérité souveraine, à la gardienne par excellence du droit sens humain. Là est l'unité, mais encore la multiple fécondité de sa vie. Si Louis Veuillot se montre à la fois si constant avec lui-même et si riche en ressources, cherchez-en la cause plus haut que son talent et son caractère d'homme. Il a été le pur catholique, le type excellent du catholique avant tout : voilà son secret, encore plus glorieux à Dieu qu'à lui-même, d'ailleurs à la portée de qui voudra.

Obligé de nous réduire, esquissons brièvement, d'après ce troisième volume, son attitude en face du pouvoir impérial, puis devant les catholiques d'une autre école ; après quoi, nous rappellerons, par manière de délassement, ses travaux d'ouvrier en chambre, d'homme de lettres.

I

On l'a dit courtisan et stipendié du second Empire. Stipendié ? Non certes, car il n'en a jamais rien reçu ni voulu recevoir, pas même le ruban rouge qu'il a refusé au moins deux fois. Courtisan ? Pas davantage. Il a publiquement loué Napoléon III tant qu'il l'a trouvé louable ; c'était justice et habileté, fort loyale d'ailleurs. En montrant le prince engagé dans le bien, on l'y maintenait autant que possible. L'histoire écarte invinciblement toutes les hypothèses ou insinuations qui amoindriraient chez le grand journaliste chrétien l'indépendance, la fière intégrité du caractère. En fait, il a désespéré moins vite que d'autres. De ce chef, on a pu l'estimer confiant à l'excès, crédule, imprudent pour tout dire, et lui-même, après coup, semble quelquefois s'en accuser. Or, sans faire l'avocat ni le panégyriste, nous pourrions observer qu'entre la crédulité généreuse et la perspicacité maligne, l'honneur chrétien n'hésiterait pas à choisir. Au reste, L. Veuillot n'a jamais été crédule ; pas plus que Montalembert, il n'a oublié le passé ni garanti l'avenir. Et si les faits ont trahi sa confiance, d'autres faits la rendaient assez vraisemblable et rationnelle. Arrivé au trône, le conspirateur, l'aventurier coupable et quasi grotesque, ne pouvait-il demeu-

rer conservateur par intérêt et favorable à l'Église par pure sagesse politique ? Il y a plus : on ne lui savait pas l'âme méchante ; on lui savait même la foi, une foi ignorante, superstitieuse, mal soutenue dans la vie privée, mais enfin la foi. Il la professait, il la pratiquait publiquement, il l'invoquait volontiers dans certaines paroles qui, venant d'un chef d'État, valaient presque des actes. Il agissait d'ailleurs et donnait des gages; au début du règne, l'Église était presque aussi honorée que sous la Restauration ; en tout cas, elle était plus libre. Pourquoi donc s'interdire l'espoir? Il pouvait être déçu ; il l'a été cruellement ; mais on avait droit de l'accueillir, et dès lors il y avait générosité, sagesse même, à ne pas le taire.

Quand l'après-midi est à l'orage et que le jour s'achève en tempête, faut-il nier, oublier même le beau soleil du matin ? C'est pourtant où l'on incline en jugeant l'histoire, l'histoire contemporaine surtout. Soyons plus fermes d'esprit. Sachons nous replacer à une date et en retrouver l'impression normale. Or, elle était assurément belle, cette date de 1855, où commence le volume que nous suivons. La guerre de Crimée se poursuivait, elle finissait par un triomphe. Guerre mal engagée, guerre infructueuse, à la bonne heure ; mais féconde en vertus, mais chrétienne par le sentiment général de l'armée et par certaines interventions personnelles du maître. La France y moissonnait la gloire, et Napoléon III se trouvait pour une heure l'arbitre de l'Europe. Malheurs, fautes, crimes, tout ce qui a suivi, tout ce qui allait commencer si vite, n'empêche point cela d'être vrai. S'ils n'applaudissaient pas, les opposants politiques à l'empire s'honoraient du moins par le silence ; pour sortir en prose et en vers un pareil renouveau de grandeur nationale, il ne fallait rien moins que les basses rancunes de Victor Hugo[1].

Louis Veuillot aima cette guerre, moins pour le prestige de la victoire que pour les avantages moraux de la lutte même, tels qu'il les voyait en patriote chrétien. Elle lui semblait un heureux dérivatif aux querelles civiles, une noble réaction contre la mollesse envahissante et le culte des intérêts, une

1. V. Hugo, *Actes et paroles*. C'est pour ces belles choses que le pauvre poète fut obligé de quitter Jersey, comme insultant à la fois les drapeaux alliés de la France et de l'Angleterre, son pays natal et son asile de réfugié.

crise salutaire où se retrempait l'âme française, où, mise en demeure d'être héroïque, du même coup elle se retrouvait croyante. Ce baptême de sang rafraîchissant la trace du baptême catholique, il ne l'augurait pas seulement, il le racontait sur bonnes preuves; j'allais dire il le chantait avec une éloquence, une sobre et mâle poésie qu'il n'a jamais dépassées[1]. Le souverain avait naturellement sa large part d'éloges, et si, plus tard, l'écrivain dut sourire tristement en relisant ces pages enflammées, il put les rééditer sans rougir. A leur moment, elles n'avaient été que justes. On pouvait bien alors saluer d'un « Vive l'empereur ! » Napoléon III chevauchant, le 29 décembre 1855, à la tête des revenants de Crimée[2]. A cette date, on n'était pas bonapartiste pour souhaiter que le prince vécût et vécût semblable à lui-même ; il suffisait d'être français. Ainsi pouvait-on l'opposer victorieusement à son antagoniste bientôt disparu (2 mars 1855), à ce tsar Nicolas Ier, le gentilhomme, le Slave religieux, mystique, mais despote et persécuteur[3]. « Homme simple et bon[4] », osait bien écrire le journaliste à propos de ce même Napoléon dont on a pu dire par la suite : « Quand il parle, il ment; quand il se tait, il conspire. » L'éloge était vif, empreint peut-être d'une certaine candeur, qui ne messied pas à l'âme généreuse ; mais si l'on ne regarde que les débuts du règne, était-il si peu mérité? Dans le conflit actuel, était-ce du côté de Nicolas qu'il fallait chercher la droiture? Utopie, indécision, faiblesse, frayeur, chaînes de jeunesse, retombant tout de nouveau et lourdement quand on se flattait de les avoir secouées pour toujours : voilà qui allait trop vite rejeter le malheureux souverain dans la duplicité, dans la fourberie ; mais Veuillot n'était pas tenu d'être prophète et pourquoi lui en vouloir d'avoir écrit en 1855 ce qui lui semblait la vérité, ce qui l'était dans la circonstance ?

On s'attarderait volontiers à cette heure glorieuse et riche

1. *Mélanges*, 1re série, t. VI, p. 445 *sqq.* Voir en particulier : *le Maréchal Saint-Arnaud, la Guerre, Prêtre et Soldat, Rentrée de la garde impériale.*

2. *Rentrée de la garde impériale.* (*Mélanges, loco cit.*, p. 494.)

3. *Les Deux Empereurs, Chute de Sébastopol.* (*Ibid.*, p. 445 *sqq.*, p. 453.)

4. *Mélanges, loco cit.*, p. 453.

d'espoir; mais il faut courir, et le spectacle change. Dès le congrès de Paris, qui clôt cette guerre, Cavour entre en scène; le gouvernement de Pie IX est dénoncé aux puissances européennes, avec la complicité morale de cette même France officielle qui veille encore en armes sur le territoire romain. Le nuage se forme : l'« homme simple et bon » — hélas! — commence à s'envelopper de ténèbres. Cependant, pour quiconque n'entre pas dans ses secrets, l'espérance est encore possible. Il continue à l'autoriser par de bonnes paroles, par des actes de souverain catholique, peut-être à demi sincères, peut-être — qui sait les replis de l'âme humaine? — couvrant et rachetant jusqu'à un certain point, à ses propres yeux, les menées souterraines du conspirateur. Le 21 juillet 1858, à Plombières, il a secrètement comploté avec Cavour le bouleversement politique de l'Italie, la spoliation, au moins partielle, du pape. A la fin d'août, il est en Bretagne, donnant à cette tournée une couleur de pèlerinage, s'agenouillant publiquement à Sainte-Anne-d'Auray. Est-ce hypocrisie froide et formelle? J'avouerai simplement que je ne me sens pas obligé de le croire. Pourquoi n'y aurait-il pas eu, à certaines heures, un peu de Louis XI dans le malheureux Napoléon III? Que Dieu en juge! Quant à Louis Veuillot, il pouvait louer de bon cœur les manifestations religieuses du mois d'août : on ne l'avait pas admis en tiers à l'entrevue de juillet.

Ne le faisons point d'ailleurs trop confiant ni trop crédule. Bien avant cette époque et la grande intrigue italienne, il avait eu plus d'une inquiétude. Alors même qu'il devait croire aux bonnes intentions du maître, il le savait mal conseillé par plusieurs, mal servi par nombre de fonctionnaires, ou sceptiques, ou gallicans et redoutant l'Église presque autant que la Révolution, ou libéraux au mauvais sens du terme, c'est-à-dire estimant politique de tenir la balance égale entre les fils des croisés et les fils de Voltaire. Lui-même en faisait déjà l'épreuve, gêné, tracassé dans son droit de réprimer le blasphème public. Dès 1855, il s'alarmait de voir l'épaisse irréligion du *Siècle* tolérée, protégée dans une certaine mesure. Ce moniteur de la libre pensée vulgaire, il le voyait tenu en haut lieu, sinon tout à fait comme un instrument de règne, au moins comme un précieux exutoire à l'esprit d'op-

position. Libres d'égratigner l'Église, *le Siècle* et sa lourde clientèle oublieraient, pensait-on, de toucher à l'établissement impérial. Et Veuillot d'écrire : « Je commence à avoir peur pour l'empereur et pour nous, plus encore pour l'empereur que pour nous[1]. » Deux ans plus tôt, il avait écrit au même correspondant : « Je crains fort que l'Europe, qui n'a pas voulu de l'alliance de Bonaparte contre la Révolution, n'ait préparé contre elle-même l'alliance de Bonaparte avec la Révolution[2]. » Et, en 1857, accusant surtout l'entourage du prince : « J'ai peur que notre Charlemagne ne fasse pis que rater[3]. »

La clairvoyance ne lui manquait donc pas, le courage et l'abnégation moins encore. Malgré les avis officieux du ministère, présage des avertissements officiels que la suppression pouvait suivre, malgré les frayeurs d'amis prudents qui le suppliaient de ne pas se compromettre, il poussait ferme et droit la guerre aux insulteurs de l'Église. Pour l'empereur, il le ménageait, il ne lui marchandait pas l'éloge quand l'éloge avait sa raison d'être. Aux catholiques amoureux d'opposition quand même, aux esprits entiers et chagrins qui lui en faisaient un reproche, il répondait en substance : « Faut-il que le mal nous empêche de rendre hommage au bien ? » Sagesse, encore un coup, indépendance généreuse, également éloignée de flatter le pouvoir ou les partis, habileté loyale qui s'efforçait de retenir moralement le prince dans la voie droite en notant les pas qu'il y faisait encore. Napoléon III n'était point, que je sache, un Néron; et pourtant l'attitude gardée alors envers lui par le journaliste catholique rappelle assez bien le beau rôle que Tacite prête à Burrhus. L'honnête païen louait en public les dernières bonnes actions de son impérial élève et gémissait tout bas de voir poindre le tyran[4]. L'aimeriez-vous mieux faisant, par dépit, des éclats de vertu indignée, dénonçant bruyamment Néron au monde, pour honorer d'autant sa perspicacité personnelle et se mettre d'avance en règle avec l'opinion? Louis Veuillot eût-il

1. A G. de la Tour, 15 mai 1855.
2. Lettre du 29 juin 1853.
3. A Mgr de Salinis, octobre.
4. *Laudans ac mœrens.* (Tacite, *Annales.*)

mieux fait de crier sur les toits avant l'heure de l'évidence : « Catholiques, on nous trompe, on nous abandonne, on nous trahit ! » Fallait-il même se hâter de bouder le prince jusqu'à l'injustice ? N'était-ce pas le pousser plus vite du côté où il penchait pour son malheur et pour le nôtre ? Il est au moins permis d'en douter.

L'heure de l'évidence n'allait que trop tôt venir, et l'on sait si Louis Veuillot s'est manqué alors à lui-même. En attendant, il convient d'en rappeler une autre, bien courte, où l'on avait pu se reprendre à l'espoir. Entre les menaces du congrès de Paris et la guerre de 1859, les bombes d'Orsini (14 janvier 1858) semblaient devoir tout remettre en question. Voyant mieux quels éléments révolutionnaires se mêlaient, en Italie, à l'amour de l'indépendance nationale, Napoléon allait-il se rejeter en arrière ? Allait-il rompre la partie déjà vaguement liée avec Cavour ? Cavour en trembla[1] ; les honnêtes gens espérèrent un retour à la politique toute conservatrice et, par là même, religieuse. Dans ces premiers jours, Louis Veuillot vit le ministre de l'intérieur, Billault ; il vit l'empereur en personne. De ce dernier entretien, confiant, cordial même en apparence, il emporta un doute sur les vrais sentiments du prince à l'endroit de la religion, avec cette impression, du moins, qu'on ne songeait point formellement à la trahir[2].

Rien n'oblige de l'estimer dupe ; mais la faiblesse et, pour tout dire, la peur, allaient pousser les choses au même point que le mauvais vouloir formel. Napoléon se trouvait à l'un de ces moments critiques dont la pensée fait frissonner, tant sont graves les conséquences du coup de barre que va donner à droite ou à gauche la liberté d'un homme, d'un chef d'empire. Celui-ci venait d'être averti par la Providence. Avec une foi moins trouble et moins vague, il se fût remis à Elle de sa propre vie, et — que sait-on ? — son fils régnerait peut-être à cette heure. Ce fut le contraire : la peur aida les utopies, la guerre d'Italie fut décidée en principe : c'en était bien fait du Charlemagne, de l'« homme simple et bon ».

1. P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. II, p. 346.
2. Eugène Veuillot, *op. cit.*, t. III, p. 215. — L. Veuillot, *Mélanges*, 3e série, t. VI, p. 99 *sqq*.

Une année se passa encore. Suivez, dans M. Eugène Veuillot ou dans les *Mélanges*, les oscillations de la politique apparente et les actes du rédacteur en chef de *l'Univers* : vous ne prendrez pas plus en défaut sa perspicacité que son courage. Vous le verrez plus attentif que personne au péril révolutionnaire inséparable de la guerre qui s'annonce, plus clairvoyant sur l'intérêt temporel du Saint-Siège, plus hardi à s'en expliquer en toute occasion. Le voilà parmi les méfiants, parmi les opposants; mais à qui la faute? Est-ce lui qui a changé? On s'irrite, on multiplie les avertissements : il parle toujours; mais, comme son opposition n'a rien de l'animosité personnelle ou du système, il recule jusqu'à la dernière limite devant la nécessité de désespérer. Il prend acte des protestations rassurantes du prince au début des hostilités, de sa visite à Notre-Dame avant de quitter Paris, de la parole impériale qui, après les victoires, à Villafranca, stipule et maintient le droit des souverains dépossédés, l'intégrité de la royauté pontificale. A ce moment, en son âme et conscience, augure-t-il que le victorieux se laissera bénévolement démentir, que l'allié conditionnel, le chef absolu d'un grand peuple, se réduira demain au rôle de complice, puis de dupe et de jouet? S'il entrevoit, ce dont je doute, cet abîme de déchéance morale, il se garde bien de le prédire; à tous égards, il a raison.

Mais les choses se précipitent, et bientôt il faut s'avouer ce qui eût révolté l'esprit comme impossible. L'émeute déchaînée par la guerre ne lâche point ses conquêtes; de gré ou de force, les Romagnes, comme les duchés, se donnent à la royauté sarde; le programme de Villafranca devient lettre morte; la parole de l'empereur, la parole de la France, ne compte plus, et l'empereur même en fait son deuil, il est avec ceux qui la protestent. Il provoque un congrès européen tout exprès pour la reviser; puis, sans même attendre cette revision humiliante, il prend les devants; il engage l'opinion par une brochure[1], et Pie IX par une lettre, à s'incliner devant les faits accomplis, c'est-à-dire à reconnaître que lui-même, Napoléon III, s'il n'a pas été simplement fourbe, a

1. *Le Pape et le Congrès*, décembre 1859.

promis par delà son pouvoir. Pie IX refuse sa part de la honte; il répond à l'empereur, et, comme on dénie la publicité à sa réponse, il parle au monde par l'encyclique *Nullis certe verbis*, 19 janvier 1860. Le 28, Louis Veuillot apporte le document à ses collaborateurs en leur disant : « Voici l'arrêt de mort. Le journal ne vivra plus demain. » C'était vrai à la lettre. Traduite et imprimée pendant la nuit, l'encyclique parut le 29 au matin; le soir même, *l'Univers* était supprimé.

Deux mois plus tôt, il avait déjà failli périr pour sa hardiesse à divulguer les protestations épiscopales, puis à commenter l'interdiction générale qui en avait été faite, avec soulignements intentionnels à son endroit. Mais Dieu lui réservait cette gloire de tomber en se faisant l'organe du chef même de l'Église. Fin noble entre toutes; ses rivaux catholiques la lui envièrent; chose triste à dire : quelques irréconciliables l'estimèrent trop belle pour lui. On railla ce dénouement de ses prétendues complaisances pour l'empire. On évoqua les anciens appels de L. Veuillot au bras séculier contre la licence de la presse; on lui dit et il se laissa dire, paraît-il, d'assez bonne grâce : *Patere legem quam ipse laudasti*[1]. J'ose croire pourtant que, la première amertume passée, il s'applaudit, tout comme devant, de sa généreuse et longanime confiance, plus encore de sa fermeté à combattre l'impunité légale du blasphème. On peut abuser d'une bonne loi, la retourner même contre son principe et sa fin propres, tout comme on peut employer à l'assassinat l'épée forgée pour la guerre légitime. L'épée n'a pas à répondre; la loi peut n'en être pas moins juste et nécessaire. Aucun État, s'il veut vivre, ne peut tout permettre à la presse : reste à savoir ce qu'il lui permet et lui défend.

L. Veuillot était donc interdit comme journaliste, et il le resta, non pas deux ans, mais sept ans, car *le Monde*, qui continuait de son mieux *l'Univers*[2], trembla toujours d'ac-

1. Ce fut le sage et digne M. Foisset. (R. P. Lecanuet, *Montalembert*, t. III, p. 215, 216, note.) Au même temps, Crétineau-Joly disait à quelqu'un en son style original : « Feu Veuillot crie du fond de son sépulcre : Cet homme-là (Napoléon III) m'a volé ma confiance. »

2. Il fait bon recueillir le généreux témoignage rendu par L. Veuillot lui-même à ses héritiers et remplaçants. « On ne saurait trop remercier les écrivains qui, à contre-cœur, mais d'accord avec leurs confrères expulsés,

cueillir, même sous le voile du pseudonyme, la prose trop reconnaissable du ci-devant rédacteur en chef. Lui-même, à la vérité, ne cessa jamais tout à fait de combattre, mais avec quel désavantage! Il en souffrit cruellement, sentant, comme il le dit quelque part, l'angoisse du prisonnier qui, derrière ses barreaux, verrait une certaine livrée insulter sa mère. Il ne lui fut pas donné de marquer au jour le jour les progrès de la révolution italienne et du suicide moral de l'empire. Il était au silence, au secret, lors du *fac citius* de Chambéry, lors de Castelfidardo et même de la convention du 4 septembre. Libre d'écrire, eût-il empêché quelque chose? Du moins, quels beaux accents nous y avons perdus! quel soulagement pour la conscience catholique ou simplement humaine!

Il est d'étranges rencontres. Dans son audience du 19 février 1858, après l'attentat d'Orsini, L. Veuillot avait supplié l'empereur de ne pas entrer dans la voie du libéralisme politique, de garder, pour le bien, tout son pouvoir. En 1867, Napoléon III crut devoir prendre le contre-pied de ce conseil; après l'empire autoritaire, on eut un essai d'empire libéral. Or, l'un des résultats de cette abdication partielle fut précisément la liberté rendue à Veuillot, la résurrection de *l'Univers*. Le conseil de 1858 n'en avait pas été moins bon pour 1858, tout comme certaines lois répressives ne perdent pas leur raison et leur valeur intrinsèques pour être appliquées à contresens.

Pressé par le temps et l'abondance des matières, le biographe passe vite sur les deux années qui s'écoulent entre la reprise du journal et le concile du Vatican. Au moins marque-t-il nettement l'attitude un peu nouvelle de son frère devant le pouvoir qui, après l'avoir bâillonné, lui a, de guerre lasse, rouvert la bouche. Plus de confiance : et comment aurait-elle été possible? L'homme simple et bon avait trop fait ses preuves de duplicité. Pris lui-même à son piège, déçu dans son rêve de contenir la révolution en la flattant, faible de toutes ses concessions passées, indécis, fatigué, malade,

acceptèrent cette situation laborieuse. Ils maintinrent admirablement l'esprit de l'œuvre que la violence de l'administration avait voulu détruire. » (29 janvier 1869. *Mélanges*, 3e série, t. III, p. 309.)

c'est l'homme qui se débat et qui se noie. Trop sensé, trop généreux, trop bon Français pour le repousser du rivage, L. Veuillot ne dédaigne pas de lui tendre la main, mais cette main n'est plus sympathique : main d'honnête homme, non d'ami, encore moins d'ennemi. Comparant l'abandon de Rome à celui du Sonderbund en 1847, il disait : « Quand les gouvernements ont manqué leur but, ils perdent leurs défenseurs naturels. On ne conspire pas contre eux, on ne les attaque pas, on les supporte, mais leur sort n'intéresse plus. La vieillesse arrive, les embarras se multiplient, un choc survient : ils succombent[1]. » Ces lignes, qui visent directement Louis-Philippe, résument, avec un grand bonheur d'exactitude, et la situation de Napoléon III, et les sentiments du journaliste à son égard. Le sort du prince ne l'intéresse que comme étant, bon gré mal gré, jusqu'à nouvel ordre, le sort de la France. Quant à l'homme, il était visible que L. Veuillot n'y compte plus. Selon lui, le but du gouvernement impérial, sa raison d'être, son titre, sa mission devant le peuple et devant Dieu, c'était d'enchaîner la révolution[2]. Ce but, Napoléon III l'a manqué par ses fautes et ne paraît guère de force à y revenir. Avec la même équité, la même noblesse que jadis, on le louera de retourner quelquefois les yeux de ce côté, d'essayer çà et là quelques pas sur cette route. On lui saura gré de Mentana, par exemple, sans dissimuler que cette victoire *in extremis* a été remportée quasi malgré lui. D'ailleurs on ne cessera de l'avertir, de lui dénoncer nettement le péril. L'édifice impérial n'est plus qu'une masure branlante. L. Veuillot ne s'en cache pas, il le déplore[3] ; il en redit sans relâche les causes extérieures et intérieures : l'Italie, la Prusse fille de l'Italie, partout la révolution que le pouvoir a follement rêvé d'*accomplir*, alors qu'il existait pour la *terminer*[4]. Sans espoir bien visible, sans

1. Conséquences de l'abandon du Sonderbund, 2 novembre 1867. (*Mélanges*, 3e série, t. III, p. 199.)

2. Les titres de la dynastie napoléonienne, 23 mars 1868. (*Ibid.*, p. 408.)

3. « Hélas ! en être là après vingt ans d'un règne rendu si facile ! Avoir eu vingt ans et les hommes et les événements si complaisants pour sortir du bourbier révolutionnaire, et s'y trouver plus enfoncé ! » (14 novembre 1868. *Ibid.*, p. 176.

4. Radoubage de la Constitution, 3 août 1869. (*Ibid.*, p. 517.)

enthousiasme en tout cas, par devoir de patriote et de chrétien, il se prête à étayer cette ruine. Aux approches du coup d'État, il voulait l'accord de tous les gens de bien autour de Louis Bonaparte, leur seul chef alors possible. « Aujourd'hui, pense-t-il (3 août 1869), il est souverainement à désirer que l'accord se refasse. Les besoins sont réciproques, comme alors. Récriminer est fort inutile; se venger serait périlleux. En politique, comme en tout le reste, les chrétiens pardonnent, et les gens de bon sens, quand le moment est venu, c'est-à-dire quand ils sont forts, proclament l'amnistie[1]. » Voilà bien son dernier mot, et qui l'honore. Bâillonné sept ans, il ne se venge pas, il pardonne; trahi par la défection du maître, il ne songe qu'à l'empêcher de la consommer. C'est que, de fait, il n'a jamais servi ce maître-là, il l'a flatté moins encore; il n'en a jamais eu qu'un seul et plus grand. Tant que Napoléon III a paru suivre le Maître des maîtres, L. Veuillot a librement suivi Napoléon III; du jour où l'empereur a failli à Jésus-Christ, L. Veuillot s'est cru dégagé de plein droit et il a eu raison de le croire. Mêlé par office à toute la vie politique de son temps, vous ne le verrez jamais ni bonapartiste, ni orléaniste, ni républicain, ni légitimiste au sens absolu, au sens étroit du terme. Il n'est partout que l'homme de l'Église, l'homme de Jésus-Christ, le pur catholique, le pur et parfait ligueur. Certes, dans l'histoire du dix-neuvième siècle, rien de plus saisissant, de plus triste, que les fautes du troisième Napoléon et la catastrophe du second Empire; mais dans ce navrant épisode, rien de plus droit, de plus un, de plus noble, que le rôle du grand journaliste chrétien, de Louis Veuillot.

II

« Personne n'ignore, écrivait-il en 1869, que *l'Univers* est généralement haï des autres journaux. Comme un autre Ismaël, quoique fils de l'Épouse, il naquit pour la guerre, la main levée contre tous et la main de tous levée contre lui... L'on croira que c'est ma faute, mais non. Cette situation était

1. *Mélanges*, 3e série, t. III, p. 519.

faite quand j'y vins; il se peut qu'elle m'ait attiré[1]. » Ne lui prêtons pas un goût passionné de la bataille pour elle-même. Le fait est qu'aimant l'Église jusqu'au dévouement sans réserve, il acceptait dès lors une vie de combat, y compris le chagrin, toujours amer, de voir se lever contre lui plus d'une main catholique, sacerdotale, épiscopale. Suite inévitable des complications humaines; malheur spécial aux époques troublées comme la nôtre. Mais quoi! Ne fallait-il pas s'y résoudre?

Dans les quinze ans que M. Eugène Veuillot nous raconte, la guerre entre croyants est vive et rude, en attendant qu'elle se dénoue au concile, autant du moins qu'elle se peut dénouer en ce monde. Nombreuses sont les causes de discorde, nombreux les griefs qui arment contre le rédacteur en chef de *l'Univers* quelques-uns de ses alliés naturels.

C'est d'abord le gallicanisme. Déjà malade, mais lent à mourir, le vieux préjugé se retranche et se fortifie dans l'entourage de quelques évêques. A Paris notamment, plus d'un abbé caresse les rancunes mal étouffées de Mgr Sibour[2], et se fait applaudir des libres penseurs en attaquant l'ultramontanisme, c'est-à-dire en entravant de son mieux le magnifique retour à la parfaite unité qui restera le grand honneur et la grande joie de l'Église de France au dix-neuvième siècle. Et comme *l'Univers* porte haut le drapeau romain, on juge si les coups pleuvent sur ces journalistes brouillons, sur ces laïques érigés sans mission en docteurs, sur ces démocrates d'Église, qui s'autorisent de Rome pour échapper ou même se substituer à l'épiscopat.

Aux gallicans joignez les parlementaires mis au silence par le régime impérial. L. Veuillot ne regrette nullement de ne plus les entendre; il le leur dit, un peu trop souvent et trop malicieusement peut-être. Et voilà pour le mettre auprès d'eux fort mal en cour.

Il y a plus : parmi ces mécontents on commence à voir poindre un nouveau libéralisme catholique. Engoués des

1. Mémoire pour *l'Univers*, 29 janvier 1869. (*Mélanges*, 3e série, t. III, p. 304.)

2. A propos de l'encyclique *Inter multiplices*, qui avait donné gain de cause à *l'Univers*, contre l'archevêque.

libertés politiques disparues, très peu confiants dans la protection dont Napoléon III couvre officiellement l'Église, outrés surtout de la confiance, parfois naïve et enthousiaste, qu'affiche tel ami ou collaborateur de *l'Univers*, ils en viennent peu à peu à s'engager sur des pentes dangereuses, à réchauffer, sans y prendre assez garde, les vieilles thèses menaisiennes. Leur idéal va bientôt se résumer en une formule confuse comme lui-même : « L'Église libre dans l'État libre. » Or, celui de Veuillot serait plutôt : « L'Église à sa vraie place dans un État officiellement chrétien. » D'une part, quelque chose comme la tolérance américaine; de l'autre, un retour, estimé toujours désirable, voire toujours possible, aux errements des Constantin, des Théodose, des Charlemagne. Là sera la question brûlante, le terrain du grand choc.

Et puis, que ne peuvent les rancunes, les antipathies personnelles, pour embrouiller et envenimer les dissidences d'esprit! M. de Falloux pardonnera-t-il à *l'Univers* d'avoir combattu la loi de 1850? Mgr Dupanloup, de ne s'être pas laissé confisquer en 1845? Montalembert, de ne pas le suivre dans sa rupture avec l'empire, comme on le suivait jadis à la conquête de la liberté d'enseignement? Infirmité humaine! Les saints mêmes en laissent voir çà et là quelques traces; il faut bien se résoudre à l'avouer chez des chrétiens qu'on serait si heureux d'admirer toujours.

Il est enfin une dernière classe d'adversaires, plus capable encore, ce semble, d'exercer la patience du militant catholique, j'entends les professionnels ou professeurs de modération. Oui certes, la modération vraie est une admirable et sainte chose. Elle est prudence, charité, sang-froid imperturbable, empire absolu sur le ressentiment, le caractère, l'humeur, le zèle même; elle est abnégation parfaite, d'un mot, sagesse, vertu et sainteté consommées. L. Veuillot n'y a-t-il jamais failli? Qu'on veuille bien me dispenser de relire vingt volumes et de colliger quelques douzaines de fiches pour établir le chiffre précis des mots un peu trop vifs, des sarcasmes un peu trop cuisants, pour décider si, toute proportion gardée, ils abondent plus chez un Veuillot que chez un saint Jérôme par exemple. Lui-même en a confessé plu-

sieurs, et nous n'avions pas besoin de cette confession pour être sûrs qu'en trente ans de polémique, il lui en échapperait un certain nombre. Plaide qui voudra les entraînements de la lutte, le caractère de la fonction, laquelle n'était point précisément de prêcher, de ramener, de convertir, mais de réprimer l'insolence, la mauvaise foi, souvent manifeste, des ennemis de l'Église, de dissiper les illusions des amis, de secouer leur indolence. Pensez seulement quelle fatigue, quelle irritation devaient naturellement causer au grand journaliste ces perpétuels conseils de modération, où la modération même ne se trouvait pas toujours, au moins dans la forme; ces injonctions, parfois aigres, d'avoir à s'interdire l'aigreur. Figurez-vous un gendarme ayant consigne de contenir, voire de dissiper, une bande de furieux et d'incendiaires, mais à qui l'on répéterait impérieusement : « Vous serez puni si vous leur faites le moindre mal. » Je ne sais plus quel César romain prit un jour fantaisie de lutter publiquement avec une bande d'infirmes ramassée tout exprès. Or, tandis qu'il les perçait de belles et bonnes flèches, le gladiateur impérial voulait bien leur permettre par grâce de le lapider lui-même avec des éponges. Entre 1855 et 1869, il ne manquait pas d'excellentes gens pour entendre à peu près ainsi le rôle du polémiste catholique. On le criblerait de blessures, la chose allait de soi; mais lui, sous peine d'être rappelé à la modération, ne jetterait à ses adversaires que des roses. Eh bien, non : cela même est de trop pour un martyr; cela peut convenir le plus souvent à un apôtre de profession; mais dans l'estime de L. Veuillot, c'était trop peu pour un journaliste, et je ne me sens pas le courage de lui donner tort.

Au septième volume de sa *Correspondance*, vous trouverez toute une série de lettres infiniment curieuses adressées en 1842, 1843, 1844, au digne M. Foisset, le sage et le modéré par excellence. Veuillot débute alors dans le métier de polémiste au service de l'Église, et, à qui s'inquiète de sa verdeur, il répond avec une docilité, disons le mot, avec une humilité admirables. Il avoue des intempérances de plume; il les explique par l'ignorance (*sic*), par la précipitation du métier, par l'expérience personnelle des misères du peuple

sevré de la foi, par l'insolence des sectaires et la torpeur des catholiques. Il essayera de se brider, de se contraindre; et pourtant que de bonnes raisons pour frapper fort! Sentiment d'une vocation spéciale, conscience qui lui fait redouter moins d'être excessif que d'être lâche. « J'aime mieux rendre compte (à Dieu) d'un zèle imprudent que d'un manque de zèle; j'aime mieux aller dans le purgatoire pour ma chaleur, que dans l'enfer pour ma tiédeur[1]. » Dix ans après, vous ne trouverez plus ces mêmes aveux, cette même candeur de bon vouloir; et pour le sage Foisset, en particulier, il n'aura plus voix au chapitre, sa voix étant manifestement acquise aux adversaires politiques de L. Veuillot. Croirons-nous la suffisance venue au journaliste avec le succès et l'autorité? Rien assurément ne nous y oblige. Mais l'expérience lui a montré de quoi est faite bien souvent cette modération qu'on lui prêche; combien il y entre de timidité naturelle, de complaisance humaine, d'intérêt craintif, de dégoût secret pour les positions tranchées et les vérités intégrales. Il connaît mieux ces professeurs de charité, ces *charitains*, comme il les appelle dans l'intime : sucre et miel pour l'adversaire, vinaigre et fiel pour l'ami qui les effarouche, les gêne et les compromettra devant le monde, s'ils ne se hâtent de le désavouer et de l'admonester bien haut.

Singulières gens, moins effrayés par leurs ennemis que par leurs défenseurs, attentifs à les paralyser, prompts à les livrer pour se tirer eux-mêmes d'affaire. Aux modérés de cette humeur — et ils sont légion — ce qui manque le plus, c'est la fierté de leur foi. Ils croient : qui en doute? En cas extrême, ils sacrifieraient tout à leurs croyances : on veut l'espérer. Mais dans l'ordinaire de la pensée et de la vie, leur foi garde je ne sais quoi de rabaissé, de timide; elle aime à se donner, à se concevoir peut-être, comme une opinion entre autres, comme une liberté inoffensive, bonne à mettre sous le couvert de la liberté commune; elle n'ose pas se poser nettement comme la vérité exclusive, comme l'ordre absolu, le droit souverain. Faute de se connaître et de se sentir, elle n'est pas assez fière; elle ne se fait pas assez

1. AM. Foisset, 25 septembre 1843. (*Correspondance*, t. VII, p. 152, 153.)

d'honneur à elle-même, à Dieu plutôt. De là ses défiances, son chagrin, voire ses colères contre les hommes de conviction plus vigoureuse, plus hardie, plus intransigeante, qui plantent bravement le drapeau et ne l'abaissent jamais. Or, Louis Veuillot fut de ceux-là. Dès la conversion, dès le second baptême en 1838, il reçoit, en vue de sa mission providentielle, un double don magnifique et aujourd'hui trop rare : le sens catholique, la fierté catholique aussi. Sans orgueil, car il sait ne rien devoir à lui-même ; sans dédain pour les attardés, car il ne veut que les amener à sa propre hauteur, il a pleine conscience d'être rentré dans le vrai, dans le droit, dans la lumière, dans l'élite de l'humanité. Juste et noble conscience que rien ne fera faiblir. Les musulmans disaient de saint Louis prisonnier : « Nous n'avons jamais vu si fier chrétien. » Dans une mesure que Dieu sait, le client peut partager avec le patron ce glorieux éloge. Il lui a été donné de faire beaucoup pour aviver dans un grand nombre d'âmes cette fierté de la sainte cause ; et c'est là peut-être le premier de ses mérites, de ses services. Mais on entend qu'il ait dû le payer cher.

On n'entend pas moins que, dans cette esquisse des modérés, des « charitains », aucun trait ne s'applique aux plus illustres de ses adversaires, à Montalembert, par exemple, ou à Mgr Dupanloup. Ceux-là furent aussi de fiers chrétiens ; mais n'est-il pas triste que d'autres griefs, disons le mot, d'autres passions, les aient parfois amenés à faire chorus avec les timides, à blâmer aigrement chez le journaliste l'énergie de conviction et de polémique par laquelle ils s'honoraient eux-mêmes si fort ?

Personnalités froissées, gallicans parlementaires, modérés craintifs et modérateurs impérieux : on voit combien d'ennemis le journaliste avait à combattre, même dans les rangs catholiques. La tâche de son biographe était de nous conter leurs attaques et les résistances intrépides où elles se heurtaient. La nôtre n'est pas même d'énumérer en courant ces batailles petites ou grandes. Au moins la justice oblige-t-elle de noter que Veuillot n'est jamais, ou quasi jamais, l'agresseur. Appellerez-vous agression ses fines remarques sur la réception de Mgr Dupanloup à l'Académie (1854) ? A peine effleure-

t-il de quelques traits fort littéraires et fort courtois le « vénérable » récipiendaire; travaillant à le bien séparer des scoliastes officieux qui tournent sa harangue et son succès en revanche des lettres latines, contre le journal coupable d'avoir souhaité plus large la part des classiques chrétiens[1]. Encore moins y aura-t-il provocation à l'endroit du P. Lacordaire, quand l'illustre dominicain, dans sa *Notice sur Frédéric Ozanam*, fera entendre que *l'Univers* a été bien indigne de combattre pour la liberté d'enseignement[2]. Ici, le rédacteur en chef est bien dans le cas de défense légitime : on le vise, on le désigne jusqu'à l'évidence, mais sans daigner ou oser le nommer en toutes lettres. C'est la première fois, peut-être, mais d'autres y reviendront assez souvent pour lui en faire prendre l'habitude. — A la même époque, *le Correspondant* se relève; il commence une carrière nouvelle qui sera éclatante, qui l'est encore, Dieu merci. Ses rédacteurs et patrons demandent secours et conseil. Veuillot les prend au mot et leur prêche une attitude un peu plus vigoureuse et militante[3]. Ne prévoit-il pas, ou veut-il ne pas prévoir que, pendant une quinzaine d'années, cette noble et brillante revue militera surtout contre lui-même? Qu'importe? Le conseil est bon en soi et ne sent pas l'ennemi. — Défensive encore, le redressement infligé à M. de Falloux accusant *l'Univers* d'avoir compromis le parti catholique jusqu'à le détruire[4]. En vérité, qui repassera sans préjugés l'histoire de ces douloureuses querelles entre frères, s'étonnera de trouver quasi toujours sur la défensive l'homme que d'aucuns figuraient en semeur de discorde et en provocateur éternel.

Dans l'été de 1856, parut un mince in-octavo, intitulé *l'Univers jugé par lui-même*. « Œuvre honteuse », disait le nonce, Mgr Sacconi[5]; œuvre anonyme, se donnant d'abord pour collective, puis endossée par un prêtre qui la déclara sienne et voulut bien la soutenir jusque devant les tribunaux, où elle n'évita la condamnation que grâce à une ruse de plai-

1. Article du 27 novembre 1854. (*Ibid.*, 1re série, t. VI, p. 201.)
2. 6 décembre 1855. (*Ibid.*, p. 374.)
3. 3 novembre 1855. (*Ibid.*, p. 360.)
4. Histoire du parti catholique. (*Ibid.*, 1re série, t. XI, p. 534.)
5. Eugène Veuillot, *op. cit.*, t. III, p. 93.

doirie et à une sorte de cote mal taillée. M. Eugène Veuillot établit amplement que le prêtre en question couvrait l'évêque d'Orléans, instigateur et principal responsable. Ne suivons pas le biographe dans cette discussion : elle est pénible. Avouons du moins qu'à défaut de la certitude absolue, sa thèse a toutes les vraisemblances. Et la plus forte, peut-être, est le silence gardé sur tout cet épisode par l'historien de Mgr Dupanloup. M. L'Ablée, plus tard Mgr Lagrange, n'ignorait pas les soupçons élevés contre son héros, et, dès lors, il n'avait, ce semble, que deux partis à prendre : ou essayer bravement de justifier le libelle, ou protester que l'illustre évêque n'y était pour rien. On a lieu de croire que ni la protestation ne lui parut soutenable, ni la justification possible.

D'où qu'elle vînt, l'attaque était violente, et les passions qu'elle flattait pouvaient la rendre mortelle, encore bien qu'elle se discréditât par la violence même. Ne prétendait-on pas démontrer sur pièces qu'entre 1845 et 1855, *l'Univers* avait préconisé, de par l'autorité de l'Église, la démagogie, le fouriérisme, l'athéisme politique et bien d'autres choses encore? Fanatique de liberté, un brusque revirement l'avait rendu fanatique d'absolutisme; d'ailleurs toujours le même, au fond, parmi ces étranges palinodies, toujours sophistique, insultant, grossier, bas, calculateur, et le reste. Quant à Louis Veuillot, il apparaissait là en émule de Danton, voire de l'Arétin. Bref, les patrons et partisans d'un tel journal étaient ou complices, ou lâches; on le leur disait fort nettement, sans prendre garde qu'on enfermait dans ce dilemme bien des évêques et même le pape qui, deux ans plus tôt, les avait pressés d'appuyer *l'Univers*.

Il est notable que, dans ce furieux assaut, le rédacteur en chef paya peu de sa personne. On ne trouve dans ses *Mélanges* qu'un bref narré de l'affaire et un spécimen de réfutation partielle, dû à la plume de M. Eugène Veuillot. En revanche, on y trouve les lettres d'une trentaine d'évêques, lesquels acceptèrent hautement le rôle de dupes ou de complices qu'on leur avait infligé par avance. A leur tête, marchait Mgr Parisis, le grand *leader* ecclésiastique d'alors. S'adressant à une feuille qui patronnait le libelle, ce prélat déclarait

que « la suppression de *l'Univers* serait pour la religion un malheur public ». Et comme on se permettait d'assimiler sa lettre à une plaidoirie d'avocat, il protesta d'avoir parlé en évêque, et ne craignit pas d'appeler « une grande institution catholique », le journal que l'on osait présenter comme honteux et funeste au catholicisme. Bientôt Pie IX, à son tour, chargeait un religieux de rapporter à L. Veuillot cette parole : « Je lis *l'Univers* et je l'aime. » Était-il dupe ou complice, lui aussi ?

Laissons le biographe sonder, comme l'y oblige son rôle, les dessous de cette pénible histoire. On y verrait jusqu'où peut la passion aveugler parfois les consciences. A quoi bon ? Mieux vaut regarder à l'œuvre ceux que l'on diffamait avec un si fol emportement. Cette fois plus que jamais, ils ne faisaient que se défendre, et l'on décidera sans peine de quel côté se trouvaient la droiture, la modération, la générosité, l'honneur.

Entre les adversaires catholiques de L. Veuillot, Montalembert fut-il le plus irrité, le plus irréconciliable ? J'en doute. A raison de ses éminents services, de son ancienne confraternité d'armes avec le journaliste, il est, du moins, celui qu'on regrette le plus de voir engagé dans cette voie nouvelle et monté à ce ton. Mais ici, j'avoue mon embarras. Il y a deux ans, présentant aux lecteurs de cette revue le troisième volume de *Montalembert*, par le R. P. Lecanuet, je me suis expliqué sur cette douloureuse matière[1], et bien que tout le monde n'ait pas sous la main la collection des *Études*, on me pardonnera, je l'espère, de ne point me répéter *in extenso*. Quelques mots peuvent suffire, d'ailleurs. L'époque dont M. Eugène Veuillot nous entretient est précisément celle du dissentiment le plus aigu entre les deux illustres laïques. Alors Montalembert saisit ou amène toutes les occasions de lancer contre *l'Univers* et son rédacteur en chef des traits amers et qu'il faut bien appeler obliques, puisqu'ils visent manifestement un adversaire dont on chercherait en vain le nom. Alors aussi, L. Veuillot, excédé, croit devoir, moins à sa personne qu'à sa cause, un éclaircis-

1. *La Fin de Montalembert*, premier article. (*Études*, 5 septembre 1902.)

sement complet que la force des choses tourne en exécution véritable[1]. Je relis ces quarante-cinq pages : elles me semblent un chef-d'œuvre, comme la *Relation sur le Quiétisme*, par exemple, mais encore un chef-d'œuvre beaucoup moins regrettable en soi. On n'y fait pas de satire personnelle, on n'y transporte pas sur le terrain des faits privés une querelle doctrinale. Aussi bien, cette fois encore, le journaliste n'est pas l'agresseur. Montalembert, le premier, n'a pas voulu qu'on estimât l'Eglise catholique solidaire des idées de L. Veuillot ; L. Veuillot, à son tour, ne veut pas qu'on la fasse responsable des aigreurs de Montalembert. A ce compte, les deux champions sont au moins égaux dans leur droit ; mais le sont-ils dans leurs armes? Celles du journaliste ont l'avantage d'une plus fière franchise, par cela même qu'il nomme son antagoniste et va droit à lui. Dans les coups portés, sent-on la passion, l'orgueil qui se venge? Pour ma part, j'adoucirais peut-être et légèrement quelques détails, mais à tout prendre, je sens par-dessus tout une dignité qui se défend, une équité qui avertit avec une précision sévère, mais sans emportement et sans fiel. Supposez L. Veuillot un saint dans toute la force du terme : eût-il écrit ces quarante-cinq pages absolument telles quelles? Non, peut-être. Montalembert ayant plus d'une fois, au cours de sa vie militante, réclamé la permission de n'être pas tout à fait un saint, on serait un peu dur de la refuser à son adversaire. Je l'ai dit ailleurs[2], jugeant à distance, hors du feu et de la mêlée, on aimerait mieux, en plus d'un cas, avoir été L. Veuillot que Montalembert. Et que penser du cas présent? En admettant même que le factum du journaliste ne soit pas de tout point irrépréhensible, encore le porterais-je, ce me semble, d'une conscience plus légère que les attaques obstinées auxquelles il répond.

Mais il ne nous appartient pas de conjecturer à qui les querelles d'autrefois auront valu un plus long purgatoire. Jouissons plutôt de nous figurer ces deux grandes âmes

1. M. de Montalembert, ses idées et sa situation politique. Caractère de sa polémique, décembre 1857. (*Mélanges*, 2e série, t. III, p. 344-389.)

2. Dans l'article précité sur le troisième volume du R. P. Lecanuet.

réconciliées aujourd'hui en Dieu, et souriant peut-être de nos efforts pour leur rendre, ici-bas, parfaite justice.

Aussi bien, M. Eugène Veuillot a-t-il à nous présenter encore la dernière et décisive passe d'armes entre catholiques à propos du concile. Après cela seulement, nous serons en mesure d'établir, dans une lumière encore plus complète, le bilan des deux partis. Au moins savons-nous dès maintenant que, si L. Veuillot soulevait, parmi les croyants eux-mêmes, des oppositions violentes, parfois amères, plus nombreuses à coup sûr étaient les sympathies, souvent poussées à l'enthousiasme, ou, ce qui vaut mieux, à la reconnaissance profonde et au dévouement. Un jour, dit-on, quelque adversaire exaspéré se serait permis une exclamation, vraiment jolie : « Ce Veuillot! Il n'a pour lui que le pape. » Authentique ou non, la boutade n'est pas absolument invraisemblable; en tout cas, elle ne serait vraie qu'à moitié. Cousin disait mieux : « Veuillot a pour lui le pape et la grammaire. » Or, je m'assure que, grammaire à part, le journaliste catholique eût encore estimé tolérable de se trouver seul contre tous avec le successeur de Pierre, avec l'homme dont le suffrage vaut plus que tous les autres ensemble, parce qu'il garantit le plus celui de Dieu. Or il est bien vrai que Pie IX fut toujours avec L. Veuillot, disons mieux, que L. Veuillot eut la gloire et la joie de se savoir toujours avec Pie IX; toujours béni, soutenu, encouragé, approuvé, non pas assurément dans tous ses dires sans exception, mais dans l'ensemble de son esprit et de sa polémique; parfois même consulté, non pas, bien entendu, comme théologien, mais comme témoin fidèle et grave des fausses doctrines en cours et de l'état général des âmes. Nous n'ignorons plus aujourd'hui que, dès 1852, Pie IX méditait un *Syllabus* ou catalogue des erreurs modernes, et que, dès lors, L. Veuillot recevait l'injonction secrète de collaborer, pour sa part d'informateur laïque, à ce grand dessein[1]. Ainsi le chef de l'Église jugeait-il celui que plusieurs croyants, et non des moindres, accusaient d'être une honte et un fléau pour

1. Lettre du cardinal Fornari, 20 mai 1852. (Eugène Veuillot, *op. cit.*, t. III, p. 493.)

l'Église. Voilà, je n'en doute pas, qui aurait suffi à le consoler[1]. Mais ayant pour lui le pape, il avait nécessairement les plus dociles au pape, et lui-même, par son action personnelle, ne cessait de grossir et d'animer cette légion de catholiques avant tout. Quelques évêques ne l'aimaient guère; un ou deux cherchaient à l'accabler; mais d'autres le couvraient et le soutenaient jusqu'à nommer son œuvre « une grande institution catholique ». Pour quelques prêtres qui le déchiraient de la plume, l'immense majorité du clergé secondaire l'aimait, sinon comme un chef, au moins comme un porte-étendard; en les rendant plus fiers de leur foi, il les avait, sans le chercher, rendus fiers de lui-même. Si des laïques infiniment distingués et honorables nourrissaient à son endroit défiance ou rancune, je n'aurais qu'à rappeler mes souvenirs de première jeunesse pour savoir quel concert d'acclamations ardentes saluait en lui l'intrépide champion de la vérité sans mélange. Rencontrer haine et amour, c'est le lot de toute âme non vulgaire; être passionnément aimé de ceux qui aimaient l'Église plus que chose humaine, plus qu'intérêt de personne ou de parti, ce fut alors et toujours l'honneur de L. Veuillot. A ce compte, ne le plaignons pas d'avoir combattu et souffert.

GEORGES LONGHAYE.

(*A suivre.*)

1. Dans la belle conclusion du *Parfum de Rome*, adressée à son frère, L. Veuillot, qu'on n'accusera pas, je l'espère, de mensonge public, résume ainsi le jugement de Pie IX sur les deux points touchés dans cette étude : résistance aux conciliateurs hasardeux, équité généreuse envers le pouvoir politique. « Tu sais quelles paroles j'ai entendues de lui en diverses occasions. Je les ai écrites comme autant d'oracles, et elles ont été notre règle. Si nous n'avons pas su, autant qu'il l'aurait désiré, garder le calme dans la polémique ; s'il nous est arrivé de manquer en cela, tantôt sans le vouloir, tantôt sous le coup de l'indignation, tantôt par nécessité, jamais nous n'avons pris une voie qu'il eût désapprouvée. Dieu merci, les deux choses que certaines personnes nous reprochent le plus, lui ne nous les reproche pas. Il ne condamne ni nos rébellions contre les visées de l'esprit moderne et contre les thèses d'accommodement entre Jésus-Christ et Bélial, ni notre acceptation sincère de l'établissement politique de 1851 et le grand désir que nous avons eu de voir régner la concorde entre les deux puissances. Tu sais comme il m'a jadis recommandé, non seulement de n'être point hostile sans motif et dans la seule vue de mériter de misérables applaudissements, faiblesse contraire à la loyauté chrétienne ; mais encore d'avoir soin de ne pas taire le bien et de chercher plutôt l'occasion de louer... » (*Le Parfum de Rome*, 3e édition, t. II, p. 326.)

SAINT FRANÇOIS DE BORGIA

II. — L'HOMME D'ÉTAT[1]

LE DUC DE GANDIE[2]

I

Le 22 avril 1543, don Francisco de los Cobos avait expédié de Barcelone les diplômes impériaux qui conféraient au duc de Gandie le titre de grand majordome de la princesse d'Espagne. Borgia était, en outre, investi de la double charge de président du conseil de la princesse et de surintendant de ses finances. Il devait aussi siéger dans les conseils d'État. L'empereur lui accordait d'ores et déjà tous les honneurs, toutes les prérogatives dont avait joui le comte de Miranda, majordome de la défunte impératrice. La duchesse de Gandie devenait *camarera mayor* de la princesse. Elle et son mari recevaient quatre mille ducats de traitement[3], solvables du jour où le prince Philippe les appellerait. La sœur de la duchesse, doña Juana de Meneses, était admise au service de la princesse d'Espagne; deux filles du duc, Isabelle et Jeanne, étaient nommées dames d'honneur. Le duc et sa famille logeraient au palais. « Considérant, ajoutait Charles-Quint, que c'est nous qui ordonnons au duc d'accepter cet office, et que nous lui retirons, à cet effet, sa charge de vice-roi, nous aurons soin de lui donner une meilleure comman-

1. Voir *Études* des 5 et 20 octobre, 5 novembre, 20 décembre 1904.

2. Procès (*Archives d'Osuna*). — *Archives de Simancas.* — *Archives d'État de Valence.* — *Archives municipales de Gandie.* — Le P. Gabriel Alvarez, *Historia de la provincia de Aragon.* 2 volumes in-folio *ms.* (préface signée le 12 mars 1607). — *Monumenta historica S. J. : Borgia*, t. II; *Chronicon Polanci*; *Epistolæ Mixtæ*, *Quadrimestres et P^is Nadal.* — *Cartas de S. Ignacio.* — *Cartas y otros escritos del B. Pedro Fabro.* — Antonio Astrain, *Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España*, t. I. — Pascual Sanz y Forès, *Colegio y Universitad de Gandia.*

3. Borgia dit cinq mille ducats dans une lettre à Jean Vasquez de Molina, secrétaire de l'empereur (26 août 1549).

derie et de l'avantager comme il le mérite. » Cette dernière promesse fut tenue trois mois plus tard.

En attendant, le duc avait la permission d'aller visiter sa maison de Gandie, et, pendant le mois d'avril 1543 que durerait son absence, l'empereur lui continuait le traitement de vice-roi. Mais l'empereur n'autorisait, Borgia ne projetait qu'un rapide séjour à Gandie : le temps d'aviser aux besoins de l'État et de régler l'onéreuse succession du feu duc. Borgia pensait ensuite rejoindre la cour à Valladolid et prendre aussitôt possession de sa charge.

Dans les conditions où elle s'offrait à lui, cette charge ouvrait au duc de Gandie l'accès aux rôles les plus considérables. En imposant ce marjordome à son fils, Charles-Quint paraissait désigner le premier ministre du prochain règne. L'heure était donc singulièrement grave pour François de Borgia. Il entrait dans la crise qui causera son changement de vie. Les premiers historiens avaient-ils intérêt à taire cette crise? En ignoraient-ils les détails? Ils ne l'ont toujours pas racontée. De là, peut-être, l'importance exagérée que prend, dans leur récit, la « conversion de Grenade ». Ce sont les épreuves qu'il nous reste à retracer, qui, autant, plus peut-être que la mort de l'impératrice, ont fait du duc de Gandie un prêtre et un religieux.

Situé à huit lieues au sud de Valence, et composé du duché, du marquisat de Lombay et de quatorze baronnies, l'État de Gandie abritait plus de trois mille familles vassales. Sur la côte, il s'étendait depuis Cullera jusqu'à Denia; il allait de la mer jusqu'à la chaîne de l'Azafor. De l'Azafor descend l'Alcoy, qui, grossie de la Vernica, arrose les murailles de Gandie.

La *huerta* de Gandie est, encore aujourd'hui, un des coins les plus riants de l'Espagne, les plus gracieux du monde. Sa végétation est tout africaine ; son climat excellent est devenu un peu fiévreux depuis que la culture des rizières a remplacé celle des cannes à sucre. Vingt-quatre villes ou villages se pressent dans la plaine toujours verte que couronne un amphithéâtre de plateaux ondulés, cerné par de jolies montagnes. Le palais ducal, bâti ou du moins restauré

par les deux premiers ducs, fils d'Alexandre VI, domine des jardins baignés par l'Alcoy, et, au delà de la jolie rivière, il a vue sur une plaine enchantée, bordée par l'Océan.

Viciana a visité et décrit Gandie en 1563, telle que l'avait laissée François de Borgia. La ville était quadrangulaire, entourée de solides remparts et de fossés; son périmètre mesurait huit cents brasses. Soixante pièces d'artillerie la défendaient. C'était une jolie cité, aux rues larges, aux maisons spacieuses. De nombreux gentilshommes, beaucoup de marchands l'habitaient. Chaque samedi, on y tenait un marché très fréquenté. L'*armeria* du palais ducal renfermait toujours de quoi équiper cinquante hommes d'armes et six cents arquebusiers. Les écuries abritaient quarante chevaux. Aucun grand d'Espagne n'en possédait de mieux tenues. Le duc avait un bel équipage de chasse, une opulente argenterie, un mobilier précieux. Sa maison comptait cent trente chevaliers ou serviteurs titrés. Les revenus annuels de la principauté atteignaient quarante-deux mille ducats. Ils provenaient surtout de l'industrie sucrière. Le duc possédait six *trapigs* ou sucreries, munies de cinquante-cinq meules, de quatre-vingt-seize chaudières et d'un matériel qu'on estimait quinze mille écus. La fabrication commençait le 25 novembre et durait environ cinquante jours. Nuit et jour cinq cent cinquante ouvriers, deux cents mules y étaient employés. La seule exportation des mélasses, qui se vendaient en Flandre, rapportait mille ducats. Gandie devait cette brillante situation au sage gouvernement de son dernier duc François.

Les Morisques formaient la population principale du duché et la population totale du marquisat de Lombay. Sur cent vingt familles plébéiennes, Gandie n'en comptait que trente d'anciens chrétiens [1]. D'autres villes en possédaient quarante, six, quatre. Partout ailleurs on ne rencontrait que ces nouveaux chrétiens (mille familles morisques environ), dont la foi religieuse était peu sûre, et la fidélité politique encore douteuse. Le duché recélait en outre un grand nombre de familles maures et même juives. Fâcheux voisi-

1. En 1547, Gandie comptait quatre cents foyers. (Lettre d'Oviedo.)

nage pour des chrétiens. Si le proverbe espagnol : *Quien tiene Moro, tiene oro*, disait vrai, le duché, copieusement pourvu de Maures, était du moins riche en or, et si François de Borgia avait hérité les goûts de son père, il aurait pu, dans cette principauté tranquille et retirée, jouir d'une paix bienfaisante.

Mais cette paix et cet isolement contrastaient trop avec la vie mouvementée qu'il avait toujours connue, pour que lui, habitué au train de la cour, à la féconde agitation des affaires, pût s'en accommoder. Aussi bien, c'eût été grand dommage que Borgia se confinât dans son duché. Il était fait pour exercer de grands commandements, profitables à toute l'Espagne, et son éducation politique le préparait à être mieux qu'un grand seigneur terrien.

Cependant, venu à Gandie pour un mois, il y resta sept ans. En 1545, communiquant quelques projets à saint Ignace, il ajoutait : « Voilà ce que je ferai, si cet exil se prolonge, comme le méritent mes péchés. » Six mois plus tard, la duchesse et lui avaient à se plaindre d'injustices commises, au préjudice de leurs vassaux, par des officiers royaux. « Parce que nous sommes oubliés dans ce royaume, écrivait le duc au prince Philippe, il ne s'ensuit pas que nous devions l'être de S. M. ni de Votre Altesse. » Exil ! oubli ! En fait, ce séjour prolongé à Gandie voilait une sorte de disgrâce, la première dont ait souffert le duc, jusque-là si heureux en cour. Cette disgrâce ne lui venait ni de l'empereur, plus attaché que jamais à Borgia, ni du prince d'Espagne ; elle naissait d'un froissement bien injustifié et bien puéril des rois de Portugal.

La reine Catherine gardait-elle quelque rancune à son ancien menin de Tordesillas, qui ne l'avait point suivie en Portugal ? Elle et le roi Jean III furent-ils simplement froissés de ce que Charles-Quint ait constitué la maison de leur fille sans les consulter ? Toujours est-il qu'ils refusèrent avec aigreur d'accepter le duc et la duchesse de Gandie comme grands officiers de la future princesse d'Espagne. Charles-Quint pensait être délicat, en confiant le service de la princesse à une Portugaise, l'ancienne *camarera* et amie de l'impératrice Isabelle, et à un grand d'Espagne des mieux

titrés et d'une vertu hors pair. Borgia et la duchesse s'étaient soumis sans arrière-pensée aux ordres de l'empereur, mais la reine de Portugal ne leur pardonnait point d'avoir présumé son agrément.

Avertis d'une opposition si inattendue, le duc et la duchesse de Gandie écrivirent à Lisbonne pour offrir leurs compliments au roi et à la reine, et pour expliquer leur conduite. Par prudence, Borgia soumit sa lettre à don Francisco de los Cobos. Le ministre l'approuva et l'expédia à l'infant don Luis, qui, au lieu de la transmettre aussitôt, la retint quatre mois. Cependant de Cintra, le 13 août 1543, le roi, la reine et la princesse de Portugal adressaient au duc et à la duchesse des lettres pareillement compassées et creuses[1]. Le même jour, l'infant don Luis expliquait plus ouvertement la pensée royale. Il approuvait le ressentiment de ses parents, et, malgré des protestations d'attachement, il montrait qu'il le partageait : « Vous étiez obligée, mandait-il à la duchesse, de vous souvenir que vous étiez Portugaise... L'amour que vous avait toujours témoigné l'impératrice Isabelle, vous obligeait à contenter LL. AA. et à leur être soumise. Vous ne pouvez, par la voie que vous avez prise, aller servir la princesse. Quand l'empereur s'est ouvert à vous de ses projets, vous deviez lui dire qu'il convenait de les manifester d'abord à LL. AA. et de considérer l'obligation où vous étiez de ne pas accepter cette charge et cette faveur sans leur consentement; S. M. vous aurait approuvée, et vous auriez ainsi observé la fidélité requise... En voyant qu'on tardait tant à informer LL. AA. d'une résolution déjà notoire, j'étais moi-même étonné... Quand vinrent vos

1. Voici, par exemple, la lettre de la reine à la duchesse : « Très honorée et magnifique duchesse, ma nièce, moi, Dª Catherine, par la grâce de Dieu reine de Portugal et des Algarves, des mers de-ci et de-là, en Afrique, Maîtresse de Guinée et de la conquête, de la navigation et du commerce en Ethiopie, Arabie, Perse et Inde, Infante d'Allemagne, de Castille, de Léon et d'Aragon, des Deux-Siciles et de Jérusalem, je vous fais saluer comme une que j'aime beaucoup. J'ai vu la lettre que vous m'avez écrite, et l'infant mon frère m'a dit tout ce que vous lui avez écrit, et parce qu'il n'y a rien à répondre et que l'infant vous dira et vous avisera de tout ce qui m'en semble, je m'en remets à lui. Ecrit à Cintra, le 30 août 1543. — La Reine.

« A la très honorée et magnifique Dª Léonore de Castro, duchesse de Gandie, ma très aimée et appréciée nièce. »

lettres, je me demandais comment vous pouviez croire que ce manège réussirait, et comment vous pouviez entrer dans la maison de la princesse, sachant le déplaisir de LL. AA. Cet hommage, que vous avez négligé de rendre et qui était tellement dû, m'a montré que vous ne faisiez aucun cas de leur sentiment... Quand j'ai vu que vous m'écriviez pour me notifier une chose déjà faite, j'en ai été extrêmement peiné et j'étais sur le point de ne pas remettre vos lettres à LL. AA... Ne pensez pas que vous pourrez jamais entrer dans la maison de la princesse l'épée à la main, alors qu'il le faudrait faire avec le consentement amical de LL. AA... »

Rien n'avait préparé la duchesse de Gandie à entendre un pareil langage. La lettre de l'infant était cruelle, et il faudrait ignorer le culte qu'un gentilhomme fidèle vouait alors à ses souverains, pour ne pas comprendre quel coup cette lecture porta à la duchesse. Depuis ses dernières couches, en 1540, la santé de doña Léonore ne s'était jamais bien remise. A partir de 1544, elle devint tout à fait souffrante, et l'on ne peut croire que l'injustice des rois de Portugal à son égard n'ait contribué en rien à l'aggravation de ses maux. On l'accusait, à Lisbonne, d'avoir forcé la main à l'empereur, d'être ambitieuse et intrigante. Sa dignité lui commandait de prouver le contraire.

Toute la cour d'Espagne souffrait de la fausse situation que les ressentiments de Jean III et de sa femme créaient au duc de Gandie. La reine Catherine avait donné à sa fille des officiers portugais. Doña Marguerite de Mendoza était sa *camarera mayor*, et don Alexis de Meneses son majordome. Le duc d'Albe écrivait, le 4 février 1544, à Charles-Quint : « La détermination qu'avait prise V. M. d'envoyer ici la duchesse de Gandie servir la princesse était très opportune... et je crois que, si V. M. était ici, on s'y serait déterminé. Les personnages qu'elle a amenés sont honorables, mais je ne les crois pas de taille à diriger une pareille situation. »

En tout cas, le 2 octobre 1542, la duchesse de Gandie avait écrit à l'empereur : « Par la lettre du duc, V. M. verra ce qui arrive au sujet de notre départ pour la cour. Quoique cette affaire nous cause bien des ennuis, je les supporterais volontiers si le service de V. M. pouvait s'en accommoder,

mais, d'après les lettres de la princesse, je juge qu'il y perdra... V. M. verra le peu de crédit que m'accordera la princesse si je pars sans attendre ses ordres. Par la lettre de l'infant, V. M. jugera comment je puis espérer d'être traitée de près, quand de loin on me charge si étrangement. Grâce à Dieu, cette lettre marque expressément la seule faute qu'on me reproche. J'aurais été bouleversée, si V. M. avait pu croire que, dans un pays où l'on me connaît, les rois me jugent si mal. Mais puisque la cause du ressentiment de S. A. est qu'elle veut être obéie dans le royaume de V. M. comme dans le sien, ma faute est légère. Étant donné que je vis depuis tant d'années auprès de V. M., que je suis sa servante et que j'ai reçu tant de faveurs de sa main impériale, je devais obéir aux ordres de V. M., et, étant mariée, je devais faire ce que voulait le duc... Dieu merci, V. M. me donne de quoi vivre, et S. A. (la reine) ne pourra m'enlever ma fortune comme elle l'a fait au cardinal de Viseu. Elle le ferait si elle le pouvait, tant elle est furieuse contre moi. Chaque fois que j'ai parlé à V. M. de cette charge, je lui ai représenté les inconvénients que je voyais à l'accepter, à cause de la mauvaise volonté qu'on me témoigne...; à plus forte raison insisté-je maintenant que cette mauvaise volonté s'accroît. Aussi supplié-je V. M., qui m'a toujours montré tant de bonté, de ne pas m'ordonner d'aller où je m'attends à être traitée d'une tout autre façon... Si je m'y rendais, le seul souvenir de vos bontés passées suffirait pour m'achever... et cependant je prendrais sur moi de tout braver, s'il y allait du service de V. M. »

A la même date le duc de Gandie écrivait à Charles-Quint : « Par les lettres de l'Infant, V. M. verra où en est notre affaire et le mécontentement que montrent le Roi et la Reine de la bonne volonté avec laquelle je me suis offert à servir S. A. Leurs plaintes sont dénuées de raison. Ils veulent qu'avant d'obéir aux ordres de V. M., j'attende de savoir si LL. AA. y consentent, mais je devrais m'offenser à mon tour qu'ils m'aient assez peu apprécié pour espérer cela de moi, qui suis à tel point serviteur de V. M. Quoi qu'il en soit, et bien qu'ils n'aient aucune raison de se plaindre, leur opposition est très dommageable, car elle empêche la prin-

cesse d'être servie comme le désire V. M. Ma présence ne pourra qu'augmenter les inconvénients déjà signalés... Les volontés sont, là-bas, si mal disposées, que ni mes paroles, ni mes actes, ni mes services ne pourront être bien reçus. Quoique ce mécompte m'ait peiné, je suis content que V. M. sache quelle en est la cause. Puisque le Roi s'est exprimé comme il l'a fait, bien que je reste tout dévoué au service de V. M. et que V. M. ne veuille point céder au Roi, je la supplie de me permettre de différer mon départ jusqu'à son retour si désiré. Alors, V. M. aidant, il n'y aura pas canot qui ne puisse naviguer, et V. M. pourra déterminer ce qui convient à son service. En tout cas, il me semble que je ne pourrai jamais servir V. M., si les officiers venus de Portugal ne sont pas congédiés avant mon arrivée. Je supplie V. M. le plus humblement possible qu'elle veuille bien tout décider de façon que nous, ses serviteurs, ne soyons pas réduits à une situation que ni nos services passés, ni nos intentions ne méritent. Du train où va cette affaire, que je reste ici ou que je parte, je n'aurai à gagner qu'ennuis et humiliations. Cependant j'ai l'espérance, que, puisque V. M. m'a ordonné de prendre cette charge, et que, pour la servir, je l'ai acceptée, elle me sortira de ces ennuis, et tiendra compte de la volonté désintéressée que je porte à son service. J'espère que tous verront que nous sommes mieux connus de V. M. que des autres princes. Aussi bien, ne désirons-nous satisfaire que V. M. Je ne partirai donc point de Gandie avant de connaître les ordres de V. M., et, en attendant, je m'occuperai de fortifier cette place. »

Le 15 novembre 1543, le prince Philippe épousait, à Salamanque, la princesse Marie de Portugal, sa cousine germaine. Les deux époux avaient chacun seize ans. Le jeune prince écrivait fréquemment à Gandie qu'il gardait vis-à-vis des ducs les mêmes sentiments d'affection, et qu'il les voulait toujours à la tête de sa maison. Seule la princesse partageait les ressentiments de sa mère. Cependant, la volonté de l'empereur restant immuable, les ducs de Gandie se tenaient prêts à rejoindre, au premier jour, la cour de Valladolid.

Le 4 février 1544, le P. Araoz écrivait à saint Ignace : « On m'a dit que le duc et la duchesse de Gandie gagnent la

cour la première semaine de carême. » Le 6, le duc écrivait, au contraire, à l'empereur : « J'ai vu que V. M. nous permet de différer notre départ à cause des difficultés qui viennent du Portugal. Dès le début de cette affaire, notre unique volonté a été d'obéir à vos ordres impériaux et de reconnaître ainsi vos bienfaits. Puisque V. M. nous permet d'attendre, nous l'en remercions. Cette affaire marche par une voie laborieuse. Partir, serait nous exposer à être mal accueillis. Rester, peut faire croire aux gens que nos démérites nous exilent de la cour. Mais V. M. connaît notre bonne volonté. Elle aura égard à l'honneur de ses serviteurs, comme m'en donnent la confiance les paroles qu'elle a daigné m'écrire dans sa lettre royale. La duchesse et moi nous nous reposons sur V. M., persuadés que le remède nous viendra de sa main. Loin d'avoir démérité, nous prouvons notre désintéressement en différant notre départ. »

L'attente dura un an. Elle était doublement dommageable au duc. Elle réduisait ses revenus et compromettait sa réputation, et ceci surtout lui coûtait. Aussi, à plusieurs reprises, pria-t-il l'empereur de sauvegarder son honneur. La présence de Charles-Quint en Espagne eût aplani toutes les difficultés, mais, après avoir châtié le duc de Clèves, l'empereur, allié à Henri VIII, entreprenait alors de conquérir Paris. Il poussa jusqu'à Château-Thierry, et, le 29 septembre 1544 seulement, conclut avec le roi de France la paix de Crespy. Il est surprenant qu'au milieu de si graves soucis le prince ait prêté quelque attention à la mésaventure du duc de Gandie. Il s'en préoccupa cependant, et son ambassadeur à Lisbonne, don Lope de Hurtado, reçut l'ordre de calmer les susceptibilités de la reine Catherine.

Durant ces négociations, Borgia mit au service de ses États son intelligente activité. Au mois de juin 1543, l'escadre de Barberousse ravageait les côtes de l'Italie et allait bientôt s'unir au duc d'Enghien pour assiéger Nice. On craignit qu'elle n'attaquât l'Espagne. Borgia aussitôt promit au vice-roi de Valence d'armer cinq cents hommes d'armes et de combattre à leur tête. Fort de l'expérience acquise à Barcelone, il commença aussi à refaire les murailles de

Gandie, et, n'ayant pas à compter avec les résistances d'un conseil, il mena prestement cette œuvre.

Au mois de décembre 1543, il fut bruit d'une mine d'or découverte dans la région. Les Morisques qui l'ont trouvée n'ont confiance qu'en Borgia, et veulent, en sa présence, éprouver le minerai. Le duc rit d'abord de la découverte, puis demande et obtient la permission de tenter l'expérience. Après tout, cette mine alimenterait fort à propos le trésor de l'empereur, et la duchesse songe aussi à en faire profiter la famille de Cobos et la sienne. De dix onces de terre, on tire, en présence de Borgia, quatre réaux et demi d'or. Le duc se doute d'une supercherie. « Ma mine, écrit-il, va, je le crains, finir en alchimie. » Bien lui en prit d'avoir douté : de nouvelles expériences le convainquirent que le minerai contenait seulement l'or qu'on y recélait.

Le majorat de sa maison devant passer à son fils aîné, le duc de Gandie était soucieux de l'avenir de ses autres enfants, et la fortune des cadets reposant toute sur la faveur royale, le duc, en dépit de son désintéressement personnel, ne perdait aucune occasion de solliciter pour ses fils. Selon le déplorable usage de l'époque, les gouvernements militaires, comme les commanderies religieuses, étaient accordés à des gentilshommes qui en remettaient la garde effective à des lieutenants médiocrement soldés. Don Luis Ferrer, gouverneur de Valence, avait ainsi administré les deux places importantes de Jativa et de Castellon de la Plana. Apprenant, au commencement de 1544, que Luis Ferrer voulait se démettre de sa charge, Borgia désira que le gouvernement et l'*alcaldia* de Jativa fussent octroyés à son fils Jean, âgé seulement de onze ans. La duchesse et lui sollicitèrent avidement cette faveur de l'empereur, du prince d'Espagne et de Francisco de los Cobos. On objectait que le candidat était bien enfant. Borgia promettait de lui trouver un lieutenant, « dont Dieu et Sa Majesté seraient contents ». Ces sollicitations ne furent pas écoutées. L'empereur jugea avec raison qu'un enfant de onze ans ne pouvait, à aucun titre, obtenir un tel gouvernement. Nouveau mécompte pour une famille éprouvée.

D'autres plus douloureux allaient fondre sur elle. Soit

que les préventions de la reine Catherine fussent tombées, soit que l'empereur eût ordonné de passer outre, le duc de Gandie, à l'automne de 1544, put croire que son exil allait finir. On l'attendait à Valladolid. Mais un insurmontable obstacle se dressait alors devant lui. La santé de la duchesse inspirait, depuis quelques mois, de vives inquiétudes. Le 17 novembre, Borgia écrivait au prince d'Espagne : « La duchesse et moi avons reçu la lettre de V. A. datée du 3 novembre, et, pour la bonté qu'Elle prend de s'inquiéter de nos tracas et de nos peines, nous lui baisons les pieds. Puisque V. A. veut bien nous demander des nouvelles de nos santés, parlons d'abord de ce sujet. Je ne dis rien de la mienne : depuis longtemps les fièvres m'ont quitté ; je vais bien, Dieu merci, et j'ai le désir qu'on peut penser d'obéir à S. M. et de servir V. A. Inutile de faire de nouvelles offres de dévouement ; dès la première heure nous nous sommes entièrement donnés... Puique, malgré tout ce qui s'est passé, S. M. veut que nous allions servir V. A., nous sommes reconnaissants du contentement que V. A. en témoigne. Il est vrai que la duchesse est sujette, depuis le mois d'avril, à tant de maux et d'accidents, que j'ai cru souvent sa fin prochaine. Depuis cinq à six jours, il a plu à N.-S. de la rétablir un peu. Elle commence à s'habiller et à s'étendre sur une chaise longue. Elle n'en peut faire plus. J'espère que Dieu lui donnera assez de forces pour qu'elle les puisse employer au service de V. A. Elle n'en désire qu'à cette intention. »

Le même jour, le duc écrivait à don Francisco de los Cobos : « Ce courrier m'apporte une lettre de V. S. et d'autres de S. M. et de S. A. pour la duchesse et pour moi. J'apprends par elles toutes que la volonté de S. M. reste immuable et qu'Elle veut toujours nous faire, à la duchesse et à moi, la faveur de nous ordonner d'aller servir LL. AA... Ces bienfaits, nous le comprenons, nous viennent des mains de V. S. Aussi les baisons-nous mille fois, et nous prions Dieu qu'Il nous permette de vous témoigner notre reconaissance... Je dois vous donner des nouvelles de la duchesse. Il y a peu de jours, elle a été si malade que nous pensions la perdre ; N.-S. l'a un peu rétablie. Elle commence à s'habiller et à s'étendre. J'espère que Dieu lui rendra la santé pour qu'elle

puisse l'employer au service de LL. AA. puisque le Prince montre un tel contentement de notre venue. Je vais la tirer de Gandie qui est trop rapprochée de la mer et la conduire à la montagne. J'attendrai que Dieu la guérisse et que le Prince ordonne notre départ. Nous nous préparons, en attendant, et nous partirons quand Dieu aura rendu à la duchesse la santé que nous lui désirons. Nous n'en voulons avoir, elle et moi, que pour l'employer au service de S. A.

« Mais, ajoutait Borgia avec une certaine tristesse, à vous je dois confier ce qui me revient de la cour. J'en ai ressenti peu de peine, grâce à Dieu, car je sais que le monde ne peut donner que ce qu'il a. On me dit qu'on cache à la Princesse cet ordre de S. M. relativement à notre venue, afin de ne pas la contrister pendant sa grossesse. Quelle nouvelle pour la duchesse ! Elle n'a d'autre mobile que son amour et son désir d'obéir à S. M. ; aucun motif d'intérêt ne pourrait nous faire sortir de chez nous. V. S. sait tout ce que nous avons écrit à S. M., et combien peu nous avons sollicité cette charge et la bonne volonté que nous porterons à son service. J'avoue pourtant que c'est nous enlever notre bonne volonté, que nous faire entrevoir un mauvais accueil. Enfin que tout cela soit agréable à N.-S. Cela étant, tout ira bien. »

Cobos dut convenir que la nouvelle était vraie. « A vous seul et très franchement, répondait-il le 10 décembre, je dois dire, que, voyant l'état de la Princesse, et craignant que la nouvelle de votre arrivée ne lui causât quelque trouble, il a paru bon de ne l'avertir que quand sa grossesse sera plus avancée. Aussi bien, cela ne retarde rien, puisque la duchesse est, elle aussi, indisposée. On est ici de votre avis : il faut attendre l'arrivée de S. M. »

De Castellon del Duque, le 7 décembre, Borgia écrit au prince : « La lettre de V. A. a trouvé la duchesse au fort de sa maladie de poitrine. Avant de répondre, j'ai attendu un avis plus explicite des physiciens. Nous restons, la duchesse et moi, tout disposés à servir V. A., quand N.-S. lui donnera assez de forces pour mettre en œuvre ses bons désirs. J'ai tiré la duchesse de Gandie, dont le climat lui était nuisible. Ici, elle entre en convalescence, mais elle est très faible. »

A Cobos il disait : « S. A. me dit de l'avertir quand la duchesse pourra se mettre en route. Cela étant surtout entre les mains de Dieu, je ne puis rien affirmer, sinon que je suis prêt à obéir. Un excellent physicien que j'ai ici, me promet qu'aux premiers jours de février, elle pourra partir. A N.-S. de pourvoir à tout le reste. »

Le 10 janvier, la duchesse va mieux, mais elle se lève à peine, et la température est encore rigoureuse pour elle. « Espérons, dit toujours Borgia, que Dieu arrangera tout de façon que nous puissions obéir à son Altesse. » Février passe ; les assurances du physicien sont déçues. Le 4 mars, le duc est à Cotalba, monastère de Hiéronymites situé à deux heures de Gandie, sur les plateaux, au milieu des bois. Patrons du couvent, fondé au quatorzième siècle par les infants d'Aragon, les ducs de Gandie y possédaient de beaux appartemements, devenus depuis l'hôtellerie. « Nous sommes venus passer le carême chez les Hiéronymites, écrit Borgia au prince Philippe. J'ai profité de ce que la duchesse avait un peu plus de force pour lui faire accomplir le voyage, — deux lieues; — j'espère qu'ici N.-S. la rétablira complètement. Nous ne désirons cette santé que pour pouvoir obéir à S. M. Aussi faisons-nous tout ce qui dépend de nous pour la retrouver. » « Loué soit N.-S.! écrit-il à Cobos. La duchesse, chaque jour, gagne du terrain. Elle fait de son mieux pour obéir à S. A. qui lui ordonne de guérir. »

Le prince Philippe multipliait, envers la malade, les témoignages de sympathie. « Je remercie V. A., lui écrivait Borgia, le 22 mars, des soins qu'elle prend de nous demander si souvent des nouvelles de la duchesse. Sa convalescence progresse. Elle va mieux et marche plus facilement ; la chaleur la rendra plus forte. » Après Pâques la duchesse est rentrée à Gandie. Le 28 avril, de Valence, Borgia écrit au prince et donne encore d'assez bonnes nouvelles. Le 28 mai, il mande à saint Ignace : « Entre les deux Pâques (Pâques et la Pentecôte) la duchesse a eu quelques accidents, mais elle va mieux que l'an passé, Dieu merci. Que N.-S. récompense V. R. des prières qu'elle a faites pour elle et pour moi. Nous nous recommandons à vous d'autant plus que notre départ pour la cour approche. De là-bas on nous presse, et comme la

malade va mieux, nous ne pouvons résister. Que le Seigneur fasse ce qui lui plaira davantage. *Vivamus et moriamur cum eo*[1]. Qu'il en soit de nous, en tout, comme il lui sera plus agréable. »

Le 8 juillet, la princesse d'Espagne avait mis au monde l'enfant qui devait être l'infortuné don Carlos. Le 10, le duc en écrit au prince sa joie. Joie éphémère. Le 12 juillet, la princesse expirait. Un chroniqueur, Fr. José Manuel Miniana, relate ainsi la cause de cette mort. « La duchesse d'Albe et Dª Maria de Mendoza assistaient la jeune mère. Sur ces entrefaites, les inquisiteurs célébrèrent un autodafé pour prononcer la sentence de quelques condamnés, dont deux furent brûlés. Les femmes sont avides de ces spectacles ; les dames de la princesse s'y rendirent donc et laissèrent seule la malade. Celle-ci voulut manger un citron ; on le lui porta. Tant aurait-il valu lui donner un poison. Quand les dames revinrent au palais, après l'*auto*, elles trouvèrent la princesse expirée. » L'opposition que la pauvre princesse avait faite à François de Borgia ne lui avait pas porté bonheur, et les souverains portugais, cruellement punis de leur défiance, regrettèrent sans doute de n'avoir point admis, près de leur fille, la femme d'élite qu'était la duchesse de Gandie.

La douleur de Borgia fut profonde. Elle s'exprima par cette lettre, déjà digne d'un saint : « Je viens d'apprendre la mort de la princesse, notre souveraine. Par la douleur que tous ont ressentie, on peut comprendre celle que la duchesse et moi avons éprouvée, nous qui sommes si sincèrement serviteurs et vassaux de V. A. Je partirais sur-le-champ pour baiser les pieds de V. A., si ma santé me le permettait. Ce qui augmente le plus notre douleur, c'est la pensée du désespoir de V. A., mais j'espère que son âme catholique saura se conformer à la volonté de N.-S., et mériter ainsi une grande augmentation de grâce. En vérité, ce sont là des occasions qu'il ne faut pas perdre. Quand N.-S. nous visite, et qu'avec humilité et résignation on reçoit ce qu'envoie sa main compatissante, nous l'obligeons, en une certaine manière, à nous soutenir de sa main avec plus d'amour et

1. *Vivons et mourons avec lui.*

plus de grâce. Il le fait, quand il nous éprouve et nous trouve dignes de lui. D'autres considérations plus importantes ne manqueront pas à V. A. Que N.-S., qui est la vraie consolation, donne à V. A., dans sa miséricorde, le secours dont elle a besoin. »

La mort de la princesse ne rompait pas tous les liens qui attachaient à la cour le duc de Gandie. Jamais l'empereur ni le prince Philippe n'avaient plus apprécié le désintéressement de Borgia, que durant la douloureuse épreuve qui l'avait séparé d'eux. Neuf ans plus tard seulement, Philippe II épousa Marie Tudor, mais, en 1545 déjà, il s'était agi pour lui d'un second mariage avec l'infante Marie, fille d'Emmanuel de Portugal et d'Éléonore, sœur de Charles-Quint, alors femme de François Ier.

Le 11 décembre 1545, le P. Araoz écrivait à saint Ignace : « Le prince devant se marier à la fille du roi de France, on tient pour certain que le duc et la duchesse de Gandie iront à la cour, pour y remplir le même emploi que ci-devant. Le duc m'a dit que, pour faire connaître à la cour ce qu'était la Compagnie de Jésus, il désirait y aller, mais non pour son intérêt ou par ambition, car il n'a plus que du dégoût pour les honneurs. »

Un nouveau deuil traversa bientôt les desseins impériaux. Les émotions causées par la mort de la princesse d'Espagne n'étaient point faites pour guérir la duchesse de Gandie. Le 12 mars 1546, le duc écrivait au P. Lefebvre que la duchesse était très fatiguée. Il la recommandait aux prières du Bienheureux. Borgia aimait tendrement sa femme et la pensée de la perdre le désolait profondément; pour obtenir que Dieu conservât cette mère à sa jeune et nombreuse famille, le duc multiplia ses aumômes, et, dans tout le duché, ordonna des prières. Un jour, dans son oratoire, il priait lui-même avec ferveur devant un crucifix que l'on conserve encore au palais de Gandie. Son âme fut éclairée d'une lumière soudaine et il entendit ces paroles intérieures : « Si tu veux que je laisse plus longtemps vivre la duchesse, sa santé est entre tes mains; mais je t'avertis que cela ne te convient pas. »

Alors, s'en remettant au bon plaisir divin, le duc laissa Dieu libre de faire ce qui lui agréerait le mieux. Son sacrifice fut accepté. La malade passait depuis longtemps par des alternatives qui laissaient place à l'espérance; dès lors elle baissa rapidement et comprit que sa fin était proche. Le duc l'assista, lui prodiguant les marques de la tendresse la plus délicate, les consolations qu'inspire la foi la plus élevée. Doña Eléonore de Castro se confessa au P. André de Oviedo; elle reçut pieusement les derniers sacrements. Elle se fit lire la passion de Notre-Seigneur, et mourut le 27 mars 1546.

Le 29 avril, le duc écrivait au P. Araoz : « Je sais bien que Votre Révérence m'aura excusé, si, ces jours passés, je n'ai pas répondu à ses lettres. Notre-Seigneur me tenait occupé à d'autres écritures. Dieu veuille que celles-là ne soient pas gravées *in tabulis lapideis*[1]. Ce ne serait pas répondre aux bienfaits que j'ai reçus. Ils ont été plus abondants que je n'aurais osé, que je n'aurais su les demander. Aussi me suis-je souvenu de ce que disait Votre Révérence, à savoir que la miséricorde du Seigneur exauce avec surabondance nos désirs. Béni soit son saint nom ! Je supplie Votre Révérence de m'aider à remercier la Bonté infinie pour sa miséricorde envers ses inutiles serviteurs : ainsi mon ingratitude paraîtra moindre. J'attends impatiemment le P. Lefebvre. Il ne vient que pour peu de jours. Ne me donnât-il que quelques heures, je sais que je ne mérite pas d'entendre sa sainte conversation.

« Quant au reste, ô mon Père, je ne sais que vous dire de votre bonne amie (*de su buena amiga*), sinon qu'on peut lui appliquer ces mots : *Dominus mortificat et vivificat*. En sa maladie, elle a été mortifiée merveilleusement; dans son agonie et sa mort, elle a été récompensée très merveilleusement. Mais le P. André vous aura tout raconté, et mes indispositions ne me permettent pas de m'étendre davantage. Que Votre Révérence, de temps en temps, me console par ses lettres. Par ses prières je sais qu'elle le fait... Et que la très sainte Trinité fasse éprouver à votre âme ce que vous lui demandez pour la mienne et pour tout l'univers. »

1. *Sur des tables de pierre.*

L'heure de Dieu était venue. La mort de l'impératrice Isabelle, sept ans plus tôt, n'avait pu détacher Borgia que de la cour et des vanités du monde; les épreuves délicates qu'il venait de traverser, la mort de sa femme le détachaient du monde lui-même. Le terme où Dieu l'acheminait allait lui apparaître. Trop d'obstacles le cachaient à sa vue, pour qu'il ait pu l'apercevoir plus tôt. En peu d'années, tous ces obstacles étaient tombés. Lui qui, dans la droiture de son âme, n'avait jamais voulu que le devoir, en face d'un devoir difficile à remplir, il n'allait pas hésiter.

II

Jusqu'à la mort de sa femme, François de Borgia n'avait donc jamais songé à s'établir fixement à Gandie. Menacé d'être, au premier jour, appelé à Valladolid, il tenait sa présence dans ses États pour provisoire. Mais ce provisoire se perpétuant, il en tira doublement profit. Son âme, épurée par l'épreuve et le sacrifice, attirée par la grâce à la pratique des plus hautes vertus, fit, en ces quelques années, de vigoureuses ascensions. Gandie fut son école de sainteté, et cette sorte d'exil dans ses terres fut aussi un bonheur pour ses États. Il les agrandit; il les fortifia. Il rêva pour sa petite capitale un grand rôle intellectuel. Le testament de son père avait obéré sa fortune. Il sut pourtant augmenter ses revenus et les dépenser noblement. Le peuple de Gandie n'appelle son ancien souverain que *le saint duc*. Il nous faut raconter quelles œuvres méritèrent ce nom à François de Borgia.

A la mort de son père, et faisant allusion à ses frères du second lit, Borgia écrivait à Cobos le 20 janvier 1543 : « Huit nouveaux enfants me sont nés, sans compter ceux que j'avais : Dieu y pourvoira. » Le duc de Gandie ne se reposa point sur la seule Providence du soin de pourvoir à la fortune de ses fils. Son majorat était un dépôt sacré, qu'il entendait transmettre intact à son héritier. Il chercha donc, pour ses cadets, de nouvelles ressources. Le gouvernement de Jativa avait été refusé à son fils Jean. En 1550, Borgia écrit au prince d'Espagne que son fils Alvaro pense être d'Église, et

il sollicite, pour ce fils, un bénéfice ecclésiastique. En 1547, l'avant-dernier fils d'Alexandre VI, Jean, duc de Camerino et de Nepi, était mort à Gênes, intestat. Par suite, les biens qu'il laissait dans le royaume de Valence devaient être employés en œuvres pies. Le 20 janvier 1548, le duc de Gandie, appelant de cette loi, demanda au pape Paul III que les biens du duc de Camerino lui fussent accordés pour ses fils. « A moins, disait-il au pape, que V. S. ne veuille que ces biens passent à des inconnus, peut-être à des ingrats, plutôt que de rester à mes fils, qui sont serviteurs de V. S. et pauvres. » Le 23 janvier 1549[1], Paul III faisait droit à la demande du duc : « Considérant, disait le pape, que, petit-fils de notre prédécesseur Alexandre, auquel nous devons tant, vous êtes chargé de sept enfants, que l'aîné doit vous succéder, et que les autres sont trop pauvres pour vivre selon leur noblesse et leur condition, considérant aussi votre dévouement à ce siège apostolique..., nous vous permettons de faire hériter votre fils Jean ou tout autre, à la place des pauvres ou des œuvres pies, de la valeur de vingt-cinq mille ducats d'or..., à la charge pour vous, ou pour eux, d'élever, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, un sépulcre au pape Alexandre et un autre au cardinal Henri de Borgia, et de consacrer à cette construction quinze cents ducats. »

Le 28 septembre 1561, Pie IV autorisait Borgia, alors religieux, à ériger le tombeau d'Alexandre VI, non plus à Sainte-Marie-Majeure, mais dans la future église du *Gesù*, alors en projet. Le même pape ou un de ses successeurs dut affranchir François de Borgia de cette obligation, car elle ne fut jamais remplie. Peu fiers de leur aïeul, les Borgia craignirent peut-être, en remuant ses cendres, de raviver son souvenir. Aucun ne retira la bière d'Alexandre VI de la sacristie obscure où elle gisait oubliée.

Le culte de leur maison, la passion de l'agrandir animaient alors toutes les familles seigneuriales. Nous venons de voir que le duc de Gandie, ce grand désintéressé, n'estima pas

1. Les *Monumenta* (t. I, p. 662) disent *23 janvier 1547*. Cette lecture doit être fautive ; la réponse serait venue avant que la demande fût partie.

choquant d'alléguer la pauvreté de ses fils pour leur assurer un héritage qui revenait à de vrais pauvres. Sa marâtre, la duchesse veuve de Gandie, mettait, à enrichir ses fils, une véritable avidité. Le fils aîné de la duchesse, Pedro-Galceran, commandeur de Montesa, aspirait à la grande maîtrise de cet ordre. Au chapitre de 1544, âgé seulement de seize ans, il avait obtenu vingt et une voix. Vingt-cinq voix allèrent à son concurrent Guerau Brou, un vieillard, qui, à bon droit, s'estima élu. Mais Pedro-Galceran et surtout la duchesse de Gandie voulaient l'emporter. Ils dépêchèrent à Rome des procureurs chargés de soutenir leurs prétentions. A leur prière, François de Borgia et sa femme appuyèrent puissamment, auprès de l'empereur, du prince Philippe et de Cobos, la candidature de leur frère, et Paul III, qui n'avait rien à refuser aux Borgia, trancha le différend en faveur de Pedro-Galceran.

Ni la duchesse, ni le jeune grand maître ne se montrèrent très reconnaissants envers François de Borgia de sa généreuse intervention. La duchesse douairière avait eu la part belle dans l'héritage de son mari. Le feu duc rendait à sa veuve toute sa dot, ainsi que la prime dont, suivant l'usage de Valence, il avait augmenté sa dot d'épouse vierge. Il lui rendait aussi six mille livres de biens paraphernaux. Mais les legs paternels distribués, il restait à François de Borgia vingt-quatre mille ducats de dettes à payer, et il ne lui semblait pas juste qu'il en fût seul redevable. Il se faisait scrupule d'ébrécher, pour les acquitter, le majorat inaliénable qu'il devait transmettre à son fils. Quand son père, en 1530, lui avait cédé la moitié du marquisat de Lombay, en échange des biens maternels dont François héritait, il avait fait réserve des dettes attachées à cet héritage, et François pensait maintenant en user de même envers la veuve de son père. Doña Francisca de Castro Pinos, au contraire, ne voulait rien connaître des dettes de son mari, ni des difficultés que le duc de Gandie trouvait à les payer. Assez oublieux du récent service que lui avait rendu le duc son frère, Pedro-Galceran écrivait au prince Philippe de protéger, contre François de Borgia, sa mère, « cette veuve inconsolée, si chargée d'enfants et si pauvre ». Toujours larmoyante, la

duchesse veuve mandait elle-même, le 15 octobre 1546, au prince d'Espagne : « De ce que leur père laissait à ses enfants, pour leur permettre de vivre, je n'ai pu, jusqu'à ce jour, rien tirer de l'héritier, et ils n'ont aucune fortune. Pour me contrister davantage, la cause se traite actuellement à l'audience royale de ce royaume de Valence, et le duc a introduit des oppositions contre toute raison et toute justice. Je supplie V. A. de s'apitoyer sur mon malheur et sur mes larmes. J'ai si peu de secours et tant d'enfants ! Que V. A. ordonne au Conseil de ne pas tenir compte de ces oppositions, surtout quand il s'agit d'orphelins et d'une veuve aussi malheureuse que moi. » Et elle signait : « La triste veuve de Gandie. »

Ces plaintes et ces accusations étonnent. Un concordat, conclu en 1544, avait assuré à la duchesse des avantages considérables. Le feu duc léguait à sa femme les meubles et joyaux dont elle s'était servie. Le long inventaire de l'argenterie, des tapisseries, joyaux et meubles qu'emporta la duchesse, prouve que François de Borgia avait très largement interprété la pensée paternelle, et il ne paraît pas vraisemblable qu'il ait, sur d'autres points, montré moins d'équité. La duchesse se démena pourtant si bien, qu'elle obtint gain de cause devant l'audience royale. François de Borgia fit appel de ce jugement. Un pénible procès s'ensuivit qui dura jusqu'en 1549. Borgia écrivait alors à saint Ignace : « Informé par beaucoup de lettrés de la justice de ma cause, j'ai résolu de réclamer pour ne point grever l'héritage de mes successeurs. Ce qu'on me demande, revient en effet au majorat. Comme héritier de mon père, j'ai dû décharger sa conscience en payant tout ce qu'il devait. J'ai fait demander à la duchesse qu'elle se contentât de solder les dettes. Je ne lui réclame rien pour moi. Ces dettes montent à douze ou quatorze mille ducats. J'en ai déjà payé autant. Sa Seigneurie n'a point voulu, et son refus a surpris bien des gens. Je lui ai alors demandé de s'en remettre à l'arbitrage du prince Philippe et de l'archevêque de Valence (saint Thomas de Villeneuve). Elle a refusé.

« Quant à sa dot, si j'ai appelé de la sentence rendue, c'est qu'on m'en a fait une obligation de conscience. J'ai soumis

cette cause aux plus doctes théologiens de Valence. Trois ont déclaré que j'étais obligé, sous peine de faute grave, d'appeler de la sentence. Deux se sont contentés d'affirmer que j'y étais obligé, sans dire sous peine de péché. J'ai suivi le parti le plus sûr. Mais ces procès vont me causer bien des ennuis.

« La sustentation qu'elle exige, je la lui donnerai volontiers : aux juges de fixer la quantité. Je suis le premier à le leur demander. Reste seulement le reliquat des dettes paternelles, douze mille ducats. J'ai offert d'en payer trois mille, quoique n'étant obligé à rien. On refuse. J'attends. Le plus grand danger que je trouve en cette affaire, c'est qu'il me semble injuste de prendre sur le majorat, et, quant à donner de mon argent, il appartient avant tout à mes fils, qui ne m'embarrassent pas médiocrement. Enfin, que le Seigneur soit loué! »

Finalement, la duchesse gagna son procès, et ordre fut intimé aux parties de ne plus le rouvrir. « Un jour, raconte un ancien biographe, François de Borgia vint au couvent des Clarisses. « Quelle bonne nouvelle j'ai à vous annoncer, dit-il « à l'abbesse, le Conseil royal vient de rendre une sentence « contre moi. — Et vous vous en réjouissez? — Oui. Mes fils « ont moins de besoins que la duchesse, et j'avais toujours « désiré cette solution. » Sans aucun doute, Borgia fit, contre mauvaise fortune, bon cœur et bon visage, mais c'est tomber dans la légende que de dissimuler les efforts qu'il tenta, six ans durant, pour éloigner cette mauvaise fortune[1].

Le duc de Gandie était moins enclin aux querelles d'intérêt qu'aux projets généreux. Il défendait ses droits, s'y croyant tenu en conscience : il portait un vrai scrupule à remplir ces obligations. Par tendance, il n'était que bienfaisant. Il se savait des devoirs envers ses sujets malheureux, et sa charité devança toujours l'appel de la misère. Près de son palais, il restaura, ou, pour mieux dire, il fonda l'hôpital de San Marcos, que son arrière-petit-fils, Melchior Centelles

1. D'autres procès lui furent intentés par Catalina Diaz, la mère de Jean-Christophe de Borgia. Ceci touchait au chantage.

de Borgia, agrandit en 1667. L'hôpital subsiste encore et se compose de trois salles, contenant chacune trente-trois alcôves. Il était destiné aux malades du duché. Le duc le visitait souvent, et, une fois par semaine, il y conduisait ses fils pour les habituer à assister les pauvres. L'apanage de l'hôpital, constitué par les ducs de Gandie, fut vendu en 1802[1].

La collégiale de Gandie devait beaucoup au pape Alexandre VI et à la duchesse Marie Enriquez. François de Borgia l'enrichit de ses libéralités, et il usa de son droit de patronage pour introduire, dans cette église, de saines traditions liturgiques et musicales. Des efforts analogues, ceux par exemple du patriarche Ribera à Valence, assurèrent alors au culte, dans les églises de la *coronilla* d'Aragon, une splendeur et une dignité dont les restes subsistent et font impression. La collégiale de Gandie comprenait douze chanoines, dont un chantre et un doyen, deux vicaires, six enfants de chœur, dix officiers, deux sacristains, deux acolytes, un joueur de basse et un massier. Le 20 mars 1547, Borgia obtint, pour le doyen, la jouissance *intra mœnia* des insignes épiscopaux. Le prince artiste dut fournir de nombreuses compositions à la chapelle de la collégiale. Il avait surtout à cœur ce qui pouvait rehausser le culte du saint Sacrement. La ville de Gandie observe encore un usage qu'elle dit immémorial et que François de Borgia connut, s'il ne l'établit pas. Quand la cloche de la collégiale sonne l'élévation de la messe capitulaire, chacun se tait, se recueille et prie. Le samedi, jour de marché, un silence soudain envahit la place, les boutiques et les rues. François de Borgia ne devait pas être le dernier à obéir à ce signal.

L'éducation religieuse et morale de ses sujets morisques préoccupait fort le duc de Gandie. Le marquisat de Lombay, peuplé de ces nouveaux chrétiens, comprenait quatre villages. Le duc augmenta d'abord les revenus des paroisses.

1. Il garde la constitution que lui donnèrent ses fondateurs. Un majordome le dirige assisté d'un vicaire, d'un médecin et d'un chirurgien. Le conseil d'administration était jadis composé de quatre membres : le doyen de la collégiale, le premier regidor de l'ayuntamiento et deux notables désignés par le duc.

Afin d'assurer à cette région des apôtres zélés, dès 1543, il résolut de fonder à Lombay un couvent de Dominicains. Le 3 août, veille de la fête de saint Dominique, il remit l'édifice achevé au provincial Fr. Juan Hizquierdo, qu'entouraient dix religieux. Le 14 septembre suivant, Borgia fit publier une bulle de Paul III, qui rattachait au nouveau couvent de Sainte-Croix les quatre paroisses du marquisat. Le prieur les devait administrer ou les confier à des prêtres choisis par lui. Le même jour, le couvent élut, pour premier prieur, le bienheureux Jean Mycon, qui appela aussitôt près de lui un autre saint, Louis Bertran [1]. A cette époque, l'Église, qui se régénérait, voyait partout surgir des saints. Nulle part, peut-être, ils n'étaient plus nombreux qu'en Espagne. Borgia ne cessera plus d'en être escorté.

Plus encore que sur les prédications faites aux foules, le duc comptait sur l'éducation des enfants pour amener les Morisques à la vraie vie chrétienne. Aussi voulut-il, à Gandie même, leur ouvrir une école confiée à ces Pères de la Compagnie de Jésus qu'il avait appréciés à Barcelone. Durant le carême de 1544, il s'ouvrit de ce désir au P. Araoz, qui le communiqua à saint Ignace.

Si le saint fondateur connut vraiment, dès 1541, que Borgia lui succéderait un jour, on comprend le soin qu'il eut d'entretenir avec lui une correspondance qui se faisait de plus en plus intime. Entre ces deux hommes d'un vaste esprit et d'un grand cœur, admirablement doués pour le gouvernement et destinés tous deux à travailler si efficacement à la réforme de l'Eglise, il s'était établi, dès qu'ils s'étaient connus par lettres, une sympathie profonde. Personne n'entra plus avant que Borgia dans les vues de saint Ignace et ne les seconda avec plus de constance. Personne, surtout, ne s'y soumit avec plus de docilité.

Au lieu d'un catéchuménat pour les seuls Morisques, saint Ignace conseilla au duc de fonder un collège ouvert à tous ses sujets. Cette idée sortait entièrement du plan de Borgia, mais elle venait de saint Ignace : il l'accepta.

Le 28 mai 1545, le duc écrivait à Rome : « J'ai reçu la lettre

1. Canonisé par Clément X, le même jour que François de Borgia.

de V. R. datée du 14 mars, et j'ai éprouvé une inexprimable consolation en voyant que V. R. acceptait ce collège... Voici mon idée, idée que je soumets du reste au jugement de V. R. Tandis qu'on bâtira la maison, et qu'on lui annexera quelques rentes, je serais très consolé et regarderais comme une faveur que V. R. m'envoyât un maître ès arts avec deux étudiants qui commenceraient l'œuvre. Ils ne seraient pas inutiles : le bien spirituel de ceux qui fréquentent ici les sacrements s'en accroîtrait, et, aux Morisques convertis, ils commenceraient à donner des leçons, ne fût-ce qu'une fois par semaine.

« Ici, ce qui nous manque, ce sont des hommes. La bonne volonté fait défaut à ceux qui ont des connaissances ; ceux qui ont bonne volonté manquent de science. Aussi marchons-nous en boitant, ou, pour mieux dire, nous ne marchons pas du tout, et ainsi, *viæ Sion lugent*[1]... En attendant, la maison s'achèvera. Je voudrais qu'on la commençât bientôt, et qu'elle fût au goût des premiers qui doivent l'habiter. J'espère avoir, pour ce collège de la sainte Compagnie et pour les enfants morisques, six cents ducats de rente... Mais je me repose surtout sur la charité que V. R. témoigne à cette affaire. Je crois d'ailleurs que ma confiance ne me trompe pas, et je le dis *nihil hesitans* : le Seigneur sera servi et cette œuvre menée à bien. Que le Seigneur nous fasse comprendre et reconnaître quel bienfait c'est, de sa part, d'inviter quelqu'un et de se servir de lui, alors qu'il n'a besoin de personne, et de l'employer à l'œuvre à laquelle il a consacré son très saint Fils. Assurément, si l'on appréciait cette faveur comme elle le mérite, les rois laisseraient leurs affaires pour se rendre les serviteurs des serviteurs de Dieu.

« Je prie V. R. de m'assister de ses lettres. Je sais qu'elle ne m'oublie pas dans ses prières. Que le Seigneur ne permette point que je sois toujours son serviteur inutile, qui mange son pain sans le gagner. Aussi, dites pour moi ce verset : *Ad te Domine clamabo, et ne sileas a me, ne quando taceas a me, et assimilabor descendentibus in lacum*[2]... J'ou-

1. *Les voies de Sion pleurent.* (Lament., c. IV.)
2. *Vers vous, Seigneur, je crierai. Ne vous détournez pas de moi, ne*

bliais le plus important : l'ordre des études, pour le collège, vous sera indiqué dès que je saurai quel maître doit venir. Il verra les choses de près, et nous déciderons ensemble s'il suffit d'enseigner à Gandie la grammaire et la philosophie, et de s'en remettre à Valence pour la théologie. »

Le 24 juillet, Borgia écrivit une autre lettre à laquelle saint Ignace répondit : « J'ai reçu, le 31 octobre, une lettre du 24 juillet écrite de votre main, et je me suis fort réjoui en constatant, en V. S., des effets de son expérience et de ses méditations, tels que N.-S. a coutume, en son infinie bonté, d'en communiquer aux âmes qui s'établissent entièrement en la bonté divine, comme en leur premier principe et leur fin.

« Vous me demandez de ne pas vous oublier dans mes prières et de vous visiter par mes lettres. Pour le premier point, je le fais chaque jour... Ayant ainsi, tous les jours, V. S. présente à mon esprit, je pensais satisfaire suffisamment à votre désir de lettres. Les personnes qui sortent d'elles-mêmes pour entrer en leur Créateur et Seigneur, ont entre elles une communication et une consolation réciproques. Elles sentent que notre bien éternel s'étend à toutes les créatures. » Après avoir indiqué combien il importe d'enlever de soi tout obstacle à l'action de la grâce, saint Ignace ajoute : « Je désire beaucoup que, puisque N.-S. fait passer V. S. par une école si sainte (elle ne peut le nier ; qu'elle regarde seulement en son âme, comme, par ses lettres, je crois le comprendre), qu'elle travaille et qu'elle s'emploie le plus possible à se faire des condisciples, commençant d'abord par ceux de sa maison, auxquels nous sommes plus obligés, afin de les conduire à Dieu par la voie la plus sûre et la plus droite. Et comme cette voie, c'est N.-S. J.-C., je remercie grandement la divine Bonté de ce que V. S. le reçoit fréquemment. Outre les grâces nombreuses et grandes que l'âme obtient en recevant son Créateur et Seigneur, une des principales est qu'il ne la laisse pas tomber en un péché durable et obstiné. Dès qu'elle tombe

vous taisez pas, sinon je ressemblerai à ceux qui tombent dans l'abîme. (Ps. XXVII, 1.)

dans les moindres fautes (quel péché, il est vrai, est petit, quand l'objet qu'il atteint est infini et est le Bien souverain!), il la relève avec des forces plus grandes et avec un propos plus ferme de servir son Créateur et Seigneur.

« Allant par cette voie avec le secours divin, et gagnant votre prochain et vos frères, employant ainsi le talent que sa divine Majesté a donné à V. S., je désire mériter — mais je ne le mérite pas — d'imiter V.S. et lui communiquer, comme elle le désire, le fruit de tous les travaux que je fais. Puisque j'ai le poids si lourd du gouvernement de cette Compagnie, poids que m'a imposé la volonté divine en son éternelle bonté à cause de mes si grands et abominables péchés, que V. S., par amour et respect pour Dieu N.-S., m'aide de ses prières, et m'aide aussi en se chargeant de la surintendance et du gouvernement de la maison qui se fera à Gandie pour les scolastiques de la Compagnie, puisque V. S. l'a demandée, et que, à notre consolation, ils ont été si bien reçus. Daignez les favoriser avec la faveur et la protection qui vous sembleront convenables en N.-S. et que vous jugerez convenir pour sa plus grande gloire. »

Saint Ignace destina au nouveau collège de Gandie deux sujets distingués qui étudiaient à Coïmbre : maître André de Oviedo, Espagnol, et François Onfroy, Français, et cinq autres qui étudiaient à Rome : Ambroise de Lyra, Belge, Jean Gottan et Pierre Canal, Français, Alberto Cavalino, de Modène, et Jacobo Maria, de Milan. Le 16 novembre 1545, ils entraient à Gandie, et habitaient d'abord chez don Alphonse de la Serna, chevalier de Saint-Jacques et majordome du duc, puis dans une maison voisine du monastère de Sainte-Claire. Seul Oviedo était prêtre, et, bien qu'encore sans désignation officielle, il était tenu par tous comme supérieur.

L'arrivée de ces maîtres accrut les espérances de Borgia, qui rêvait, maintenant, de faire mieux qu'un collège. « J'arrive de Gandie, écrivait le P. Araoz le 11 décembre. En ce qui touche au collège, le duc ne dépassera pas vos désirs d'un point. Il voudrait des docteurs, c'est beaucoup, et c'est plutôt préparer une université qu'un collège. Mais si on doit condescendre à quelqu'un, c'est au duc, dont je ne saurais décrire la bonté et la perfection. Il est si désintéressé, qu'il

ne cherche que la plus grande gloire du Seigneur. » « C'est une âme, disait Araoz dans une autre lettre, dans laquelle Dieu se montre merveilleux. »

Le 16 janvier 1546, Borgia écrivait lui-même à saint Ignace : « Je confesse une faute : j'ai trop tardé à répondre à V. R., et, pour n'être pas de ceux *qui habent excusationes in peccatis*[1], je m'abstiens de me disculper. Le P. maître André est arrivé de Portugal, et les Frères, de Rome. Ils allaient tous bien, car ils portaient Dieu dans leurs âmes. Inutile de vous dire la consolation que m'ont procurée leur arrivée et la visite du P. Araoz. Que les Anges remercient le Seigneur des seigneurs pour les miséricordes qu'il prodigue à ce pécheur ingrat, en lui envoyant des ministres qui l'entendent, lui parlent et remédient à ses nécessités ! Bénie soit son immense charité ! Oh ! si V. R. me connaissait ! Si elle savait qui je suis, comme son amour pour son Dieu augmenterait, voyant ce qu'il fait de moi. J'aime à croire que les Anges le louent avec une admiration spéciale, pour ce qu'il a opéré en moi, afin de m'amener à le connaître. Plaise à sa bonté *non pereat opus suum factum in me*, et que je ne sois pas de ceux *qui fuerunt rebelles lumini*[2].

« Mais laissons cela ! Parler de moi, c'est ne rien dire. Venons-en à notre collège. Par les lettres du P. Araoz, V. R. saura à quoi je me suis déterminé... Je n'ai d'ailleurs d'autre volonté que d'obéir à celle de V. R. Je prendrai sa détermination pour loi, tenant pour certain qu'elle sera *lex immaculata convertens animas*[3].

« J'ai reçu les chapelets qu'apportaient, de votre part, les Pères venus de Rome. Nous vous en remercions beaucoup, la duchesse, doña Juana et moi. Puisque V. R. nous a donné de quoi compter, demandez à N.-S. que nous lui servions un bon compte. Il ne faut pas que nous ayons reçu en vain nos âmes. Chacun de nous doit être *innocens manibus et mundo corde, ut mereamur ascendere in montem Domini et*

1. *Qui trouvent des excuses dans leurs péchés.* (Ps. CXL, 4.)

2. *Que l'œuvre qu'il a opérée en moi ne périsse pas. Qui furent rebelles à la lumière.* (Job, XXIV, 13.)

3. *Une loi immaculée qui convertit les âmes.*

stare in loco sancto ejus[1]. Nous nous recommandons beaucoup, beaucoup à vos saintes prières, et je vous demande de ne pas me refuser vos lettres. Mes péchés m'empêchent d'être un des fils d'Israël ; je suis pourtant, grâce à la bonté de Dieu, de ceux auquels il a donné le désir de manger *de micis quæ cadunt de mensa dominorum suorum*[2]. Aussi, avec autant de hardiesse que la Chananéenne, mais avec moins de foi, je vous prie de demander pour moi à Dieu un don, à l'acquisition duquel il commence à m'incliner. Je vois qu'il me le veut donner, et qu'il commence à me l'accorder. Mais ma faiblesse est telle, qu'en une heure elle détruit ce que l'ange de Dieu a bâti en un mois. D'où un grand besoin de persévérance et de revenir sans cesse à poser la première pierre. La force de V. R. m'y aidera et l'aide de ses prières. Et voici ma demande : que le Seigneur me donne le désir de dire avec le Prophète : *Providebam Dominum in conspectu meo semper*. Que V. R. m'aide, afin qu'il me soit donné ce que Dieu même désire pour ses créatures, à savoir l'exercice de la contemplation continuelle, pour laquelle nous avons été créés. Je sais que je demande beaucoup, et que cette grâce coûte beaucoup à acquérir. Mais demander au feu qu'il échauffe, c'est demander une chose juste ; de même, demander que l'homme contemple, loue et sanctifie son Créateur. Plaise à sa divine Majesté que V. R. réponde : *Fides mea te salvum fecit*[3], car j'ai demandé au Seigneur cette grâce au nom de la foi et des mérites de V. R. J'espère l'obtenir, et que l'Esprit-Saint se communiquera aux justes de façon que ceux-ci puissent préparer les pécheurs à obtenir la vie éternelle, où entièrement et éternellement s'accomplira la divine volonté. »

Deux mois plus tard, Dieu répondait à la demande du saint duc en prenant à lui la duchesse de Gandie. La mort de sa femme mit soudain Borgia en face du terme vers lequel, depuis la mort de l'impératrice, Dieu l'avait acheminé. La mar-

1. *Innocent dans ses œuvres et pur de cœur, après que nous méritions de monter jusqu'à la montagne du Seigneur et de nous y tenir.* (Ps. XXIII, 3.)

2. ... *Des mies qui tombent de la table de leurs maîtres.* (Matth., XV, 27.)

3. *Ma foi t'a sauvé.* (Marc, V, 52.)

che à l'holocauste s'était faite par étapes[1]. La dernière était franchie. François de Borgia ignorait les lenteurs et les indécisions. Son parti fut vite pris d'embrasser la vie religieuse. On a parlé de ses hésitations entre l'ordre de Saint-François et celui de Saint-Ignace. Il aurait, raconte Vasquez, promis une grosse aumône au frère Jean de Texeda, si celui-ci lui conseillait de se faire franciscain. Cette affirmation bizarre mérite peu de crédit. Les plans de Borgia étaient personnels et réfléchis : aucune ligne d'aucun document ne laisse deviner en lui la moindre hésitation. Il donna son cœur à la Compagnie dès qu'il la connut, et y entra dès qu'il fut libre[2].

Le 2 mai 1546, le P. Pierre Lefebvre arrivait à Gandie. Le duc, veuf depuis deux mois, trouva dans le Bienheureux le maître qu'il désirait entendre. Il ne jouit pas longtemps de sa présence. Le 10 mai, Lefebvre écrivait à Araoz : « Nous sommes arrivés a Valence le jeudi de Pâques, et je suis resté à Valence tout le vendredi. Le samedi, je partis pour Gandie où je ne pus parvenir que le dimanche à la nuit. Je ne suis resté à Gandie que deux jours pleins. Je les ai consacrés, partie à nos frères, partie — la presque totalité — au duc, et partie aux religieuses. »

Lefebvre, en ces deux jours, ne put évidemment pas faire suivre au duc les exercices spirituels, mais, dans cette entrevue avec le Bienheureux, Borgia arrêta, sans nul doute, le projet qu'il allait, bientôt après, accomplir. Le 22 septembre suivant, le P. Oviedo écrivait à saint Ignace cette lettre en caractères chiffrés : « Voici exactement comment le duc s'est décidé. Il a fait les exercices[3], et, amené à faire un choix,

1. Le P. Nadal, dans son *Journal* (t. II, p. 17), distingue fort bien ces étapes : *Motus* (fuit) *religione Granatæ, quum præesset funeri Augustæ... ; Vicerex... vehementer profecit in pietate et rerum spiritualium meditatione...* (Gandiæ); *confirmatus ex morte uxoris, fecit exercitia et elegit Societatis institutum. — Il fut touché d'un sentiment religieux à Grenade, quand il présidait aux funérailles de l'Impératrice... ; Vice-Roi, il progressa grandement dans la piété et la méditation des choses spirituelles; confirmé par suite de la mort de sa femme, il fit les exercices et choisit l'Institut de la Compagnie.*

2. Dès le 8 décembre, 1545, Oviedo écrivait : « Le duc se donne éperdument aux choses de la Compagnie. *Esta quasi perdido par las cosas de la Compagnie.* On dit ici que, s'il était libre, il en serait. »

3. Oviedo omet de dire sous quelle direction. Ce fut sans doute sous la sienne, et c'est, me semble-t-il, la première fois qu'il les fit. En 1550 le

après avoir tout examiné avec une grande clarté, raisons naturelles et sentiments surnaturels, il s'est déterminé pour la Compagnie. Il s'est fixé un jour où il arrêterait sa résolution. La veille de l'Ascension passée (2 juin), il s'est confessé et a communié. Après la messe, il m'a déclaré qu'il voulait faire le vœu d'entrer dans la Compagnie. J'ai laissé à sa dévotion le soin d'en fixer le mode. Il voulut émettre ce vœu entre mes mains. J'essayai de m'excuser. Il insista, et fit alors le vœu d'entrer, quand il aurait terminé ses affaires. Il les pousse avec une ardeur dont je suis témoin. Il désire tellement mettre à exécution son saint projet, que, s'il le pouvait, il n'attendrait pas à demain. Ce qui l'arrête, c'est le mariage de ses fils aînés, le marquis et doña Isabelle, puis ses procès avec sa marâtre et ses frères, et la transmission de sa commanderie à l'un de ses fils. Il veut laisser à ses enfants de quoi vivre honorablement et sans superfluités. En attendant, il achève le monastère de Lombay et le collège. Il espère qu'à la fin de 1547 il sera débarrassé, et son désir est alors d'entrer à Rome, près de Votre Paternité.

« Pour ne point perdre de temps, nous étudions, deux fois par jour, la *Somme* de Cajetan. Nous espérons finir pour la Toussaint. Sa Seigneurie veut encore étudier la dialectique de Titelman[1]. Mais désirant agir par obéissance, elle me prie de demander à V. S. si elle doit commencer sa philosophie, ne serait-ce que pour mieux comprendre d'autres matières, ou s'il faut s'occuper uniquement des cas de conscience.

« Le duc a trente-six ans et une saine complexion, bien qu'affligé parfois de la goutte, mais rarement et peu. Son talent est grand; il est très porté aux lettres. Aussi lui ai-je

P. Polanco écrivait : « Depuis longues années le duc vit comme un grand serviteur de Dieu. Même du vivant de sa femme et au milieu des affaires du gouvernement, il était très adonné à la contemplation, à l'oraison et aux bonnes œuvres... Il le fut bien plus quand il connut la Compagnie et fit les exercices spirituels après la mort de la duchesse. Dieu toucha si vivement son âme, qu'après mûre considération, il résolut d'abandonner ses États... Il s'éprit à tel point de mortification, qu'il fallut vivement le prier et même lui ordonner de modérer l'usage des cilices, des disciplines quotidiennes et sanglantes, des oraisons continues et ferventes... », etc.

1. François Titelman, d'Hasselt, O. S. F., *De consideratione dialectica, libri sex, Aristotelici organi.*

conseillé d'étudier. Le Seigneur pourra se servir de lui en tous emplois, car il dépend entièrement de la volonté de Dieu; il est très avancé dans les voies spirituelles et est déjà très versé dans la connaissance de la sainte Écriture. Sa Seigneurie a fait part de sa détermination à la Mère abbesse qui s'en est grandement réjouie; d'ailleurs, elle la garde secrète. »

Dans le journal spirituel, auquel nous avons déjà fait allusion, François de Borgia écrivait, le 22 mai 1566 : « Veille de l'Ascension. Aujourd'hui vingt ans depuis que j'ai fait les vœux de la Compagnie par la grâce du Seigneur. C'a été un jour de jubilation. Dans l'espérance et dans la joie. Commençons une vie nouvelle. *Bene! Laus Deo*[1]! »

Le duc de Gandie espérait, au bout d'un an, pouvoir publier son changement de vie. Il dut, quatre ans encore, le tenir secret. Il avait chargé le P. Lefebvre d'en informer saint Ignace. Lefebvre, désigné par le pape comme son théologien au concile, mourut à peine arrivé à Rome, le 2 août 1546. Il avait sans doute eu le temps d'accomplir son message, mais Borgia, qui en doutait, dépêcha, dès qu'il connut cette mort, un nouveau courrier à saint Ignace. Le saint lui répondit, le 9 octobre 1546 :

« Illustrissime Seigneur, la divine bonté m'a consolé par la détermination qu'elle a inspirée à l'âme de Votre Seigneurie. Que les anges et tous les saints du ciel le louent! Ici-bas nous ne suffirons pas à le remercier de la miséricorde qu'il a témoignée à cette petite Compagnie, en lui donnant V. S. La divine miséricorde tirera de cette entrée un grand

1. *22 de Mayo 1566, vigilia de la Ascension q. se cumplieron 20 años que hise los votos de la Compañia por gia del S*[or] (*fuit dies jubilationis*)... *in spe et gaudio... ad vitam novam inchoandam. Bene! Laus Deo!* — Borgia célébrait cet anniversaire la veille de l'Ascension, sans tenir compte qu'en 1546, l'Ascension tombait le 3 juin, et non le 23 mai. Ribadeneyra raconte qu'à cette époque, sept jours de suite, Borgia vit une tiare resplendissante qui le couronnait. Et, devenu général, il aurait compris que cette tiare prophétisait ce futur généralat. Nadal, dans son *Journal*, fait une allusion fort vague à des visions analogues de Texada : *Hic* (à Cordoue) *in cubiculo suffulto storeis stramineis ad parietem, interrogavi P. Franciscum de visionibus Fratris Texeda, id est de papatu... Dixit mihi illa infusa* (?) *esse*. Ces deux histoires sont, peut-être, des variantes du même fait passé en tradition.

fruit, pour l'âme de V. S. d'abord, puis pour d'autres sans nombre qui profiteront d'un tel exemple. Nous, qui sommes déjà de la Compagnie, nous nous animerons à commencer de nouveau à servir le divin Père de famille qui nous donne un tel frère et qui s'est choisi un tel ouvrier pour le champ dont il m'a donné le soin, à moi indigne. Au nom du Seigneur, je vous accepte donc, et reçois dès maintenant V. S. pour notre frère, et, comme tel, mon âme aura toujours pour vous l'amour que mérite celui qui, si généreusement, se donne à la maison de Dieu pour le servir parfaitement. Pour en venir aux détails que V. S. désire connaître, au sujet du temps et du mode de son entrée, après avoir, directement et par d'autres, beaucoup recommandé cette affaire au Seigneur, il me semble que, pour mieux remplir toute obligation, il faut faire ce changement avec lenteur et prudence, pour la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur. Il faut tout disposer de telle sorte, que, sans avertir aucun séculier de votre détermination, vous vous trouviez libre de faire ce que vous désirez tant. Et pour mieux préciser, puisque mesdames vos filles sont en âge d'être mariées, V. S. les devrait établir honorablement selon leur naissance. S'il se pouvait, le marquis aussi devrait se marier. Aux autres fils il ne faudrait pas seulement laisser la protection et l'ombre de leur frère aîné votre héritier, mais il leur faudrait assurer une fortune suffisante, ou les placer dans une université où ils pourraient achever leurs études. Il faut d'ailleurs espérer que S. M. l'Empereur, étant donné ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, les favorisera selon que le méritent vos services, et comme on peut l'attendre de l'amour qu'il vous a toujours porté. Il faut aussi parfaire les constructions commencées; il faut que toutes vos œuvres restent achevées, quand il plaira à N.-S. de faire connaître votre changement de vie. En attendant que les affaires se concluent, puisque V. S. possède la culture voulue pour commencer les études théologiques, je voudrais, et Dieu, me semble-t-il, serait servi, si V. S. pouvait étudier et prendre le grade de docteur dans l'Université de Gandie, mais cela secrètement. Pour le moment, le monde n'a pas les oreilles assez fortes pour entendre une telle explosion (*para oir tal estampido*). Attendons que, Dieu aidant, les circonstances

vous donnent pleine liberté. J'attendrai souvent des lettres de V. S. et lui écrirai régulièrement, et je prierai la divine et souveraine bonté de poursuivre le cours des miséricordes commencées. »

PIERRE SUAU.

(*A suivre.*)

LE MONISME DE M. LE DANTEC

D'APRÈS SES RÉCENTS OUVRAGES

I. *Les Limites du connaissable, la vie et les phénomènes naturels*, par Félix Le Dantec, chargé de cours à la Sorbonne. Paris, Alcan, 1903. Bibliothèque de philosophie contemporaine. In-8, 237 pages. Prix : 3 fr. 75.

II. *Traité de biologie*, par le même. Paris, Alcan, 1903. In-8, 553 pages. Prix : 15 francs.

III. *Les Lois naturelles, réflexions d'un biologiste sur les sciences*, par le même. Paris, Alcan, 1904. Bibliothèque scientifique internationale. In-8, XVI-308 pages. Prix : 6 francs.

IV. *Les Influences ancestrales*, par le même. Paris, Alcan, 1904. Bibliothèque de philosophie scientifique. In-12, VI-306 pages. Prix : 3 fr. 50.

La plume féconde de M. Le Dantec nous a donné, en 1903 et 1904, quatre nouveaux ouvrages; ils s'ajoutent à une liste déjà longue, sur laquelle le nom de l'auteur, chargé de cours à la Sorbonne, le choix des titres, — passablement variés, avec une tendance marquée vers la philosophie, — la faveur du public, — attestée par de rapides rééditions, — sont bien de nature à attirer l'attention des lecteurs des *Études*. Serait-il inexact de dire que plus d'un, après avoir suivi M. Le Dantec jusqu'au bout, après s'être laissé aller au charme de cette exposition alerte et brillante, après avoir admiré cette richesse d'aperçus ingénieux et neufs, s'est trouvé fort en peine pour expliquer la défiance que lui inspiraient encore non seulement la philosophie, mais la science même de l'auteur? Ces quelques pages n'ont pas la prétention de porter sur M. Le Dantec un jugement définitif, ni surtout de discuter en détail chacune de ses théories; elles voudraient seulement suggérer quelques réflexions qui pourront préparer ce jugement.

Un mot d'abord pour rappeler le contenu des derniers ouvrages. *Les Limites du connaissable* sont un recueil d'articles parus dans diverses revues; ce recueil renferme les idées maîtresses de l'auteur tant biologiques que philoso-

phiques; l'introduction est consacrée à Lamarck, l'homme de génie dont M. Le Dantec s'est proposé très justement, à la suite de M. Giard, de relever la gloire dans notre pays, en montrant l'importance des facteurs primaires de l'évolution. Vient ensuite une longue étude sur « la place de la vie dans les phénomènes naturels ». Distinction faite entre les mouvements « molaires », perceptibles aux sens, et les mouvements « moléculaires » qui nous donnent l'illusion du repos, mais que manifestent les diverses actions physiques et chimiques interprétées par le principe de l'équivalence des énergies, la vie sous toutes ses formes, même consciente et intellectuelle, est classée parmi les phénomènes chimiques; y voir autre chose, c'est dépasser les limites du connaissable, c'est faire de la « métanthropie ». Suivent une série de controverses : avec M. Grasset (*les Limites de la biologie, d'après M. Grasset*), avec M. l'abbé Hébert (*le Divin*), avec M. Vignon (*le Mouvement rétrograde en biologie*); enfin trois appendices sur des points de biologie que reprendra plus au long le *Traité*.

Le *Traité de biologie* est de beaucoup l'ouvrage le plus considérable qu'ait produit jusqu'à présent M. Le Dantec. Le titre ferait croire à un ouvrage technique; il s'agit bien plutôt d'un système de philosophie biologique, où l'hypothèse tient une large place, et où le monisme matérialiste est poussé jusqu'à ses conséquences psychologiques, voire sociologiques. L'introduction sur « la méthode et le langage biologiques » nous servira plus tard à dégager les principes et les procédés de l'auteur. Le livre premier, intitulé : *Activité chimique et éléments figurés*, étudie le phénomène de l'assimilation, caractéristique des êtres vivants, et présente la formation des éléments reproducteurs comme en étant un simple cas particulier; le livre second traite de « l'hérédité dans la génération agame et la génération sexuelle »; le troisième : *Ontogénie et généalogie*, expose le développement de l'individu et celui des espèces; enfin un appendice donne un aperçu sur les conséquences psychologiques du système.

Tout théoricien épris de synthèse rencontre tôt ou tard sur sa route la question de la nature et de l'organisation de la science. M. Le Dantec qui y avait bien déjà touché plus d'une

fois la traite explicitement dans *les Lois naturelles*. Notre connaissance étant formée des impressions reçues par l'organisme, se répartit naturellement en autant de compartiments que nous avons de sens : ce sont les divers « cantons sensoriels » à l'origine absolument hétérogènes, mais que la science a mission d'unifier dans la mesure du possible. Elle y parvient peu à peu, grâce à l'élément mesurable, donc justiciable de l'optique, que renferme le mouvement annexé à tout phénomène matériel. Les conclusions sont dégagées dans le livre cinquième sur « la place de la biologie dans les sciences »; le premier chapitre de ce livre, le vingt-huitième de l'ouvrage, mérite une attention spéciale, puisque l'auteur le présente lui-même comme son « Discours sur la méthode ». Enfin quelques appendices, dont le premier et le plus important institue une comparaison entre « la flamme et l'être vivant ».

Dans *les Influences ancestrales*, de date toute récente, l'auteur reprend et développe l'idée souvent émise par lui et fondamentale dans son système, que notre logique est le résidu de l'expérience acquise par nos ancêtres, complété par notre expérience personnelle. Après un premier livre intitulé *Lignée et variation*, qui ne contient rien de bien nouveau, M. Le Dantec passe en revue les principaux sentiments qui forment le fond de notre vie morale, et montre comment ils se déduisent naturellement les uns des autres, au frottement de l'expérience des générations : l'égoïsme d'abord, où il voit l'origine de la logique et qui, dérivant de l'instinct de la conservation, aboutit, par la peur, à la fiction des entités métaphysiques; l'altruisme ensuite, qui, tirant son origine de l'instinct reproducteur, mène peu à peu, par le moyen surtout du langage articulé, à l'ensemble des conceptions sociales, en grande partie artificiel et factice, dont nous vivons aujourd'hui. Le livre troisième et dernier reprend un problème spécial rencontré au cours de l'ouvrage, celui de l'amphimixie, ou mélange des caractères des parents dans les produits de leur union.

*
* *

Cette rapide analyse aura montré que les ouvrages de M. Le

Dantec touchent à bien des choses et qu'il y a peu de problèmes dont son système ne prétende donner la solution. Cette réflexion, qui s'impose avant toute autre, suggère au critique l'idée de se demander s'il a affaire, en M. Le Dantec à un biologiste ou à un philosophe. La réponse sera un élément utile du jugement à porter.

Biologiste ou philosophe ? il est tout au moins assez piquant d'avoir à poser la question au sujet d'un chargé de cours en Sorbonne enseignant depuis plusieurs années l'embryologie générale. Mais le comble, c'est que la réponse à faire est assez embarrassante, si l'on écoute les voix autorisées qui se sont fait entendre : trop mince bagage technique, disent les professionnels, collègues de M. Le Dantec ; psychologie un peu courte et procédés vieillis, disent les philosophes. Ecoutons quelques-unes de ces voix.

M. Cuénot, professeur de zoologie à l'Université de Nancy, apprécie ainsi le *Traité de biologie* [1] :

Tandis que certains chapitres, surtout au début et dans la partie psychologique, sont écrits de main de maître, dans un langage saisissant et rigoureux, plein d'expressions heureuses, d'autres paraissent de vrais romans, peut-être d'apparence logique, mais où le raisonnement conduit à des conceptions tellement fantastiques qu'il faut quelque temps pour s'y habituer et les prendre au sérieux. D'ordinaire, le biologiste, tourmenté par le démon de la théorie, commence par rassembler à grand'peine tous les faits constatés, sans en omettre un seul ; il les vérifie au besoin, les groupe, puis ne hasarde sa théorie que lorsqu'elle relie tous les faits, sans être en contradiction avec aucun d'eux. M. Le Dantec n'est pas si difficile : il théorise d'abord et ne s'arrête pas, même si ses conceptions cessent de cadrer avec les faits les plus apparents.

Quant à M. Yves Delage, professeur d'anatomie comparée à la Sorbonne, voici comment il juge un précédent ouvrage de M. Le Dantec [2] :

Ce mémoire est une nouvelle application du procédé de l'auteur : fournir des explications verbales qui n'expliquent rien, vagues et simplistes, sans se soucier des objections capitales qui restent dans l'ombre ou des lacunes énormes qui restent béantes.

1. *Revue générale des sciences*, 1903, p. 961.
2. *L'Année biologique*, t. VII, p. LVI.

Faut-il faire remarquer, pour mieux montrer tout ce que ces jugements ont de grave, qu'ils émanent d'hommes, non seulement très qualifiés au point de vue scientifique, mais aussi très sympatiques aux tendances générales de M. Le Dantec, et comme lui évolutionnistes convaincus ?

Ecoutons maintenant les philosophes. Les comptes rendus de la *Revue de métaphysique et de morale* ne sont jamais signés, mais on connaît assez la compétence et les tendances de ceux qui la dirigent et l'inspirent. Or nous y glanons les appréciations suivantes : A propos de *l'Unité dans l'être vivant* (1902) :

L'auteur accumule les hypothèses pour imaginer des interprétations mécanistes de tous les phénomènes de sexualité et de reproduction. D'une manière générale, on peut lui reprocher de transposer les difficultés plutôt que de les résoudre, car son procédé constant consiste à douer la molécule vivante de toutes les propriétés manifestées par les êtres supérieurs[1].

Sur les conclusions des *Limites du connaissable* :

Nous imaginons que de tout cela les philosophes se doutaient un peu. Aussi bien, nous ne connaissons aucun psychologue qui admette que l'homme perçoit ce qui ne modifie nullement son corps. Personne ne soutient que l'esprit se promène autour du corps pour connaître directement, et sans l'intermédiaire des organes des sens, le monde extérieur. M. Le Dantec croit diriger ses coups contre les spiritualistes, mais il n'atteint que les spirites.

On peut regretter que l'auteur ne s'attaque pas aux vraies difficultés qui mettent aux prises spiritualistes et matérialistes et empêchent des esprits parfaitement libres d'accepter le matérialisme. Nombreux encore et « sérieux » sont les philosophes qui ne comprennent pas comment on peut admettre l'action d'un principe matériel sur le corps. C'est la même difficulté que ses adversaires retrouvent dans sa propre doctrine. Passer de la matière à la pensée n'est pas plus aisé que passer de la pensée à la matière[2].

En 1904, à propos du *Traité de biologie* et par manière de jugement d'ensemble :

Vraiment il y a de quoi sourire quand on voit ce que la psychologie doit à cette méthode prétendue scientifique. Ainsi M. Le Dantec veut

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1903, Supplément, janvier, p. 3.
2. *Ibid.*, Supplément, septembre, p. 9.

étudier les rapports de l'instinct et de l'intelligence. Le premier psychologue venu remarquerait que l'intelligence est plus souple et l'instinct plus fin. M. Le Dantec est de cet avis, mais il croit que notre psychologie sera beaucoup plus scientifiqne si elle paraît emprunter le secours de la biologie et si nous disons que l'instinct dépend de centres nerveux adultes, l'intelligence de centres nerveux non adultes. A merveille; mais est-ce l'histologie qui nous fait connaître des centres nerveux adultes et d'autres non adultes? Point du tout. Le cerveau n'est jamais adulte, dit quelque part notre auteur, puisqu'un vieillard est toujours capable d'apprendre quelque chose, il ne peut pas être adulte, puisque l'intelligence est souple, capable d'adaptations nouvelles. C'est donc la simple observation du psychologue, si méprisée, qui vient ici au secours du biologiste pour lui permettre de faire une hypothèse sur le développement du système nerveux [1].

Enfin dans la critique des *Lois naturelles*, après l'éloge de « l'homme de science », voici ce qui est dit du philosophe :

M. Le Dantec a voulu aborder les problèmes de la théorie de la connaissance avec une défiance, qu'il croit salutaire, de la métaphysique ; il n'a gardé qu'un minimum de contact avec les philosophes de métier ; tout au plus marque-t-il qu'il croit légitimer par une méthode positive et biologique la thèse kantienne, qu'il n'y a de vraiment scientifique que ce qui est susceptible de prendre la forme mathématique. Il en résulte qu'il est obligé de réintroduire dans son exposé, sans le contrepoids de la critique moderne, une série de concepts qu'il croit emprunter au sens commun et qui sont nécessairement le produit d'une métaphysique antérieure. Et après un exemple emprunté à la notion du temps que M. Le Dantec accepte sans vouloir en faire la critique : « C'est là, me dira M. Le Dantec, la « réflexion d'un biologiste. » J'entends bien, mais je lui demanderai à mon tour : que penserait-il d'un homme qui, ayant trouvé dans un dictionnaire la définition de l'estomac, en conclurait que l'estomac du ruminant est nécessairement identique à l'estomac du carnivore ? Il le traiterait de philosophe, je pense. Or croit-il vraiment qu'en refusant d'analyser la notion du temps, en la supposant partout identique à elle-même, à la façon de la trop fameuse école écossaise, il ne pèche par un excès de confiance dans les dictionnaires anonymes et incolores, auxquels il emprunte, qu'il le veuille ou non, la détermination de ses concepts essentiels [2] ?

Ces citations, un peu longues peut-être, n'étaient pas inutiles. Quand d'une œuvre qui mène logiquement à la négation de toute religion et de toute morale, un catholique entre-

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1904, Supplément, mars, p. 9.
2. *Ibid.*, Supplément, juillet, p. 6.

prend la critique, il a beau rester strictement objectif et éviter soigneusement la méthode trop facile des exclamations indignées, on déclare trouver en lui du préjugé. On s'expliquera donc que nous ayons voulu nous mettre à couvert, et pour cela invoquer des témoignages peu suspects de préoccupations apologétiques, laissant de côté par exemple la consciencieuse étude de M. Vignon dans la *Revue de philosophie* [1]; nous y renvoyons d'ailleurs le lecteur pour la discussion du système.

Il nous reste, pour atteindre le but plus modeste que nous nous sommes proposé, à caractériser d'un mot l'œuvre à la fois scientifique et philosophique de M. Le Dantec, du moins ce qu'y ont ajouté les quatre derniers ouvrages. Qu'il n'y faille pas chercher de résultats techniques nouveaux, l'auteur nous en avertit lui-même pour le *Traité de biologie* et ce qu'il y dit s'applique à plus forte raison aux autres volumes. Le passage est important :

> Aujourd'hui le nombre des observations enregistrées en sciences naturelles est immense ; pendant que tant de chercheurs s'occupent activement de le grossir encore, il est peut-être utile de se demander si, d'ores et déjà, l'on ne saurait pas tirer, de la considération d'ensemble des résultats acquis, certains principes généraux, certaines lois qui mettant un peu d'ordre dans tout ce chaos, autoriseraient ensuite, grâce à la connaissance réelle des faits élémentaires, l'organisation d'expériences vraiment scientifiques, d'expériences dont le résultat précis ne donnerait pas lieu à autant d'interprétations qu'il y aurait de gens à les interpréter !
>
> Tel est le but que je me suis proposé en écrivant cet ouvrage ; plusieurs de mes maîtres ont trouvé que j'aurais employé mon temps plus utilement à faire des expériences de laboratoire [2]...

C'est donc un travail non de découverte, mais de synthèse, non de conquête, mais d'organisation et de systématisation qu'a entrepris M. Le Dantec. Et comme son système n'est autre chose que le monisme évolutionniste le plus strict, il conduit le lecteur de l'atome inerte à l'organisation sociale dans toute sa complexité. Ce souci de montrer la parfaite

1. Paul Vignon, *Sur le matérialisme scientifique ou mécanisme antitéléologique, à propos d'un récent traité de biologie.* (*Revue de philosophie*, 1904, mars, avril, mai, juillet.)

2. *Traité de biologie*, Introduction, p. 17.

continuité des phénomènes de tous les ordres est peut-être son trait le plus caractéristique; tout ce qui sort de sa plume en porte la marque et le biologiste en quête de positions fermes et de méthodes précises qui, sur la foi des lignes citées plus haut, aura entrepris la lecture du *Traité*, n'aura pas sans doute été peu étonné de le voir s'achever par des considérations sur la liberté de conscience et la liberté d'enseignement.

Assurément, c'est quelque chose que d'oser viser à faire si grand! La synthèse ne tente que les esprits puissants et riches de connaissances variées. L'aisance avec laquelle M. Le Dantec se meut à travers les notions chimiques, physiques, mathématiques même, et que fait ressortir encore une langue claire, alerte, enjouée, lui a valu de tous les critiques de chauds éloges, donnés d'autant plus volontiers que le fond appelait de plus sérieuses réserves. Mais la synthèse joue des tours, même aux esprits puissants et souples. Que l'on songe aux innombrables solutions de continuité que présente la chaîne des déductions scientifiques, rigoureusement tirées de l'expérience! Peut-on même parler de chaîne, et ne devrait-on pas dire que les résultats ne forment que des points isolés? Qui veut combler les lacunes, doit faire appel à l'hypothèse. C'est là un instrument que M. Le Dantec manie avec une virtuosité étonnante. Deux exemples topiques nous le montreront. On peut dire que tout le système de M. Le Dantec est suspendu aux deux points suivants : d'une part, la connexion nécessaire entre la forme d'un être et sa constitution chimique; d'autre part, la réduction du phénomène de l'hérédité à celui de l'assimilation. Connexion nécessaire entre la forme et la constitution chimique : il le faut bien pour expliquer par le seul jeu des forces matérielles la construction des organismes; on nous parlera donc de substance de hanneton, substance de chèvre, substance d'homme, bien plus, substance de Pierre, substance de Paul, telles qu'un seul des éléments anatomiques d'un individu quelconque suffirait à déterminer l'individu tout entier. Est-ce le microscope ou la balance qui révèle cette loi? Non, mais la théorie l'exige. Réduction du phénomène de l'hérédité à celui de l'assimilation : cela encore est

nécessaire, puisque l'assimilation est la seule caractéristique des êtres vivants; or, rien n'est plus simple : il suffit de *supposer* que les éléments reproducteurs, arrivés à maturité, ne peuvent plus assimiler au sein de l'organisme. Et pourquoi une fois complétés par la fécondation, redeviendront-ils capables d'assimiler? Parce qu'ils se retrouveront alors dans le cas que M. Le Dantec *suppose* normal : présence dans toute cellule de deux éléments de sexes différents. Hypothèses gratuites, que les critiques les plus modérés ont appelées « ingénieuses ».

Mais soit! admettons qu'elles sont fondées. On nous a donné une explication parfaitement cohérente qui, à l'aide du principe de l'évolution, construit le monde actuel tout entier, rend compte de tout ce qui se passe dans un cerveau humain. Que vaut cet ensemble? nous pouvons le juger assez justement, semble-t-il, par son point de départ et par son point d'arrivée. Le point de départ, c'est l'évolution, au sens le plus absolu, sans hiatus d'un règne à l'autre. Or, M. Le Dantec a beau nous dire qu'« il n'y a pas d'antagoniste sérieux de la théorie chimique de la vie[1] », d'autres savants, au moins aussi bien informés, s'expriment d'une façon beaucoup plus réservée. Personne ne refuse à la théorie de l'évolution une réelle valeur explicative, un sérieux mérite au point de vue de l' « économie de la pensée »; personne ne nie que les derniers résultats des observations n'obligent à reconnaître aux « espèces » une plasticité tout à fait remarquable; mais l'absence des formes intermédiaires dans le domaine paléontologique connu jusqu'ici, et surtout l'irréductibilité absolue du moindre fait de conscience au simple jeu des forces chimiques restent encore, pour tous ceux qui ne veulent pas se payer de mots, des difficultés inextricables. Les catholiques, il est vrai, sont à l'aise, du moins à l'égard d'une évolution restreinte, respectant la création immédiate de l'âme spirituelle[2]; mais on comprendra qu'ils ne devancent pas sur ce point les savants rationalistes.

1. *Les Limites du connaissable*, p. 73.

2. A qui voudrait savoir jusqu'où va cette liberté d'esprit dans l'expérimentation, nous indiquerions le beau livre de l'infatigable chercheur qu'est

Pure hypothèse, voilà donc le point de départ du monisme. Son point d'arrivée, c'est une discordance absolue entre le langage de la théorie et le langage « humain ». Je le sais, M. Le Dantec ne redoute pas cette objection, il la prévient, et tout son livre des *Influences ancestrales* est pour la développer; lui-même, quand il lui arrive d'employer une expression finaliste, métaphysique, se reprend, et en tire, avec une habileté de virtuose, une confirmation de sa théorie : on ne se refait pas en un jour une mentalité! Par exemple, pas de concessions sur le terrain des idées, et c'est un spectacle curieux de voir avec quelle sérénité, j'allais dire avec quelle bonne grâce, M. Le Dantec congédie ces entités métaphysiques qui s'appellent l'âme, la liberté, la responsabilité, l'art, le désintéressement.

Une observation avant de conclure. Bonne grâce et sérénité, avons-nous dit pour caractériser la réfutation de M. Le Dantec; ces mots appellent des correctifs. La bonne grâce, quand elle éconduit sans entendre, irrite plus que la rigueur, et la sérénité, quand elle s'exprime sur un certain ton, est bien voisine de l'impertinence. Or, M. Le Dantec a fort peu écouté ses adversaires, ce qui ne l'empêche pas de les juger de très haut. Pour lui, ils forment tous un seul bloc, celui des « amoureux de la tradition qui s'acharnent à maintenir debout l'édifice des vieilles croyances en face duquel s'est dressé victorieux l'échafaudage des découvertes humaines[1] ». Il ne paraît pas se douter qu'il y a bien des manières de combattre la théorie chimique de la vie, en particulier, qu'à côté du vieux spiritualisme cartésien pour lequel l'âme est en effet une sorte de « divinité statique », et le corps, son « hôte[2] », il y a la solution péripatéticienne de l'union substantielle entre âme et corps, qui explique, elle aussi, pourquoi « aucun phénomène bien étudié chez un être vivant ne s'est jusqu'à présent trouvé en désaccord avec les lois de la physique et de la chimie[3] ». Il est vrai que ce système a été proposé avant Lamarck, et que « c'est à Lamarck que revient l'éternel honneur d'avoir placé la vie parmi les phénomènes naturels et

le P. Wasmann, S. J. : *Die moderne Biologie und die Entwicklungstheorie.* Fribourg, Herder, 1904.

1. *Les Limites du connaissable*, p. 1. — 2. *Ibid.*, p. 87. — 3. *Ibid.*, p. 69.

d'avoir secoué le lourd manteau des traditions ignorantes[1] ».

Les phrases de ce genre abondent chez M. Le Dante cet il est à noter qu'à mesure qu'il avance dans sa carrière d'auteur, le nombre en va croissant[2]. Serait-ce que le succès le grise et qu'il a saisi le secret de gagner la faveur du public? La chose n'est pas impossible. M. Le Dantec paraît être, au point de vue intellectuel, de la famille de Renan et de M. Anatole France : talent incontestable, mais que la poursuite d'un succès trop rapide et trop facile détourne des recherches lentes et laborieuses; la morale y perd[3] et à coup sûr la science y gagne peu.

PAUL GENY.

1. *Les Limites du connaissable*, p. 4.

2. Citons encore un ou deux exemples. « Rien n'est plus facile que de construire des phrases parfaitement correctes, quoique entièrement dépourvues de signification. Imaginons un cercle qui n'ait point de centre ; supposons un homme réduit à deux dimensions et appliqué sur une surface sphérique ; Dieu seul en trois personnes, etc., etc... Presque toute la scolastique vient de là. » (*Les Lois naturelles*, p. 76.) Où donc M. Le Dantec a-t-il appris à connaître la scolastique ! Quant à la foi, c'est à Rabelais qu'il en a demandé la notion : « La foi étant un ramassis de mots qui ne représentent *rien* (écoutez Rabelais : « foy est argument des choses de nulle apparence »)... » (*Les Influences ancestrales*, p. 243.) Du moins Rabelais, qui avait étudié la théologie, savait-il qu'il faisait un jeu de mots sur le texte de saint Paul (*Hebr.*, XI, 1). M. Le Dantec le sait-il ?

3. A vrai dire, M. Le Dantec a une confiance robuste en la morale du monisme. Entendons cette réflexion naïve : « Les saints laïques comme Littré sont, il est vrai, assez rares, mais leur existence devrait suffire à montrer que l'altruisme est indépendant de la foi. » (*Les Influences ancestrales*, p. 198, note.)

LE CONGRÈS DE RATISBONNE
ET
L'INFLUENCE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE[1]

NATURE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES CATHOLIQUES

I

On a souvent comparé les assemblées générales des catholiques allemands à une *revue d'armée*. Windthorst se plaisait à les appeler *nos manœuvres d'automne*. Cette comparaison est exacte ; car le congrès renouvelle chaque année, entre le 15 août et le 15 septembre, la *mobilisation* des principales forces de l'Église d'Allemagne. Il fait *défiler* ces masses puissamment enrégimentées, devant des chefs éprouvés, aux applaudissements de la bonne presse et de l'opinion publique, formant galerie. Là se dresse, fier et immaculé, au-dessus de toutes les dissidences, le drapeau du Christ ; là les fanfares éclatantes des réunions solennelles rallient chaque soir les troupes qui évoluent le jour sur leurs terrains respectifs, et réveillent, au milieu d'acclamations enthousiastes, la vaillance et la foi ; là s'affirment l'union et la discipline, tandis que dans les réunions des sections et dans d'innombrables groupements partiels, on examine la tactique des divers corps d'armée de l'Église militante, pour corriger, perfectionner, voire créer à nouveau, tout ce qui peut assurer la victoire du lendemain.

Le noble comte Clément de Droste-Vischering, président du comité central permanent depuis la retraite du prince Charles de Lœwenstein en 1898, salua en ces termes une des cinq grandes assemblées ouvrières, tenues simultanément dans l'après-midi du dimanche 21 août 1904 à Ratisbonne :

1. Voir *Études* du 20 novembre 1904. A la page 491 de ce premier article (23e ligne), au lieu de délégué apostolique de *Ratisbonne*, lire : délégué apostolique de *Khartoum*.

Qu'est-ce qu'une assemblée catholique et quel est son but? Elle est à la fois une revue de troupes et un examen de conscience. Elle doit encourager et entraîner à un renouveau de vie catholique. Nous savons tous qu'une armée prête au combat ne peut se maintenir à la hauteur de sa mission, sans subir de temps en temps des manœuvres et des inspections. Nous autres, catholiques, nous n'aimons pas la guerre, mais la guerre nous est imposée. L'histoire et notre expérience personnelle nous prouvent que nous avons toujours à nous défendre, nous et notre sainte foi, à repousser la calomnie, et à faire éclater la vérité. Voilà pourquoi il est nécessaire que nous nous tenions sur le qui-vive... Nos chefs naturels sont nos seigneurs les évêques. Sous leur direction, prêtres et laïques fournissent leur labeur. Ceux auxquels la confiance de leurs concitoyens donne une place dirigeante, doivent profiter de la circonstance pour enrôler de nouvelles troupes auxiliaires et gagner de jeunes recrues. Vous savez tout ce qu'ont déjà produit nos congrès. Ces résultats se manifestent surtout sur le terrain de la charité, des œuvres sociales et apostoliques. Nous nous occupons de ce qui nous regarde. (*Très bien.*) Nous examinons ce qui nous manque encore, ce que nous pouvons améliorer et compléter. Chaque année, le jeu des événements amène des situations nouvelles, et il devient nécessaire de voir si le chemin suivi jusque-là est le bon. De nouveaux points de vue se présentent, dont il faut tenir compte. Il faut aussi profiter de l'occasion pour renouveler sans cesse des revendications légitimes. Nous demandons la libre profession de notre foi dans les pays allemands. (*Vifs applaudissements.*) Nous demandons la suppression du paragraphe 1er de la loi contre les Jésuites. (*Vifs et longs applaudissements.*) Quoi de plus propre que nos assemblées à faire naître en chacun de nous cette question : « Ne puis-je pas, plus que je ne l'ai fait jusqu'à présent, consacrer mes forces à l'action catholique? » Le congrès nous pousse donc à une nouvelle vigueur, à de nouveaux sacrifices. Ce ne sont pas des impressions inusitées qui nous remuent, mais encore et toujours l'impression saisissante de la grandeur, de la puissance de l'Église catholique, de la foi catholique. Nous nous réjouissons, nous réchauffons notre ardeur à la vue de ces manifestations de vitalité religieuse, et nul ne rentre dans ses foyers sans se dire : « Je bénis Dieu d'être catholique. » (*Vif assentiment.*)

Ces dernières paroles sont bien l'impression que la masse emporte du congrès; elle se lit dans les regards et domine dans les conversations. Ces braves gens sont heureux et fiers d'une fierté bien légitime. « Nous avons tant travaillé, disent-ils, pour en arriver là. » Et à ce point de vue, l'assemblée générale peut se comparer en second lieu à une sorte de MISSION COLOSSALE.

Il est incontestable qu'après avoir suivi pendant cinq jours,

avec un intérêt croissant, ces débats intimes ou publics, ces joutes oratoires de premier ordre, où tout découle des principes chrétiens, où tout y ramène, où tout tend à l'apologie rationnelle, scientifique et populaire du christianisme, on sort de là meilleur et plus fort, plus intégralement catholique dans tous les fibres de son être, plus décidé à affirmer sa foi dans la vie familiale et dans la vie publique. Le salut traditionnel entre catholiques : « *Gelobt sei Jesus-Christus!* Loué soit Jésus-Christ! » est le premier cri qui retentit à l'ouverture de l'assemblée, il est aussi le dernier écho qu'on en remporte, quand l'élite d'une nation a lancé au ciel le chant majestueux du *Te Deum* allemand, du *Groszer Gott, wir loben dich !* (Grand Dieu, nous vous louons !), dont la mélodie saisissante dans sa simplicité est à la fois une hymne d'adoration et un chant de triomphe.

L'idée dominante du congrès de Ratisbonne qui, après l'assemblée jubilaire de Cologne en 1903, ouvre avec splendeur la seconde série des grandes manifestations catholiques annuelles, a été le mot de Pie X dans sa première encyclique : *Instaurare omnia in Christo.* Tous les discours sur la philosophie, l'art, la science, la littérature, l'éducation, la question sociale, les droits et les devoirs du catholique etc., ont été dominés par ce *leitmotiv* souverain, harmonisant en un accord, puissant et doux, et la foi divine et les données de la raison, montrant aux adversaires exempts de passion la vertu civilisatrice et bienfaisante de l'Église de Jésus-Christ dans tous les domaines de l'humaine activité.

Songeons que cette machine, forte et souple à la fois par son organisme central et ses innombrables ramifications, se transporte chaque année, comme une tour roulante, dans un des centres populeux de l'empire, de préférence là où se fait sentir le besoin d'un réveil, d'une concentration, d'une création ou d'un rajeunissement de vie et d'action catholiques. Songeons qu'elle met en branle pendant une année de préparation les principales forces du catholicisme de la cité, agite la région, devient souvent une occasion de missions paroissiales, d'expansion nouvelle pour le *Volksverein*, cette incomparable association du peuple catholique, qu'elle est

une des préoccupations de la presse locale et régionale : nous aurons alors une idée de son immense portée religieuse, morale et sociale.

Aussi longtemps, écrit M. de Gerlach, député protestant, que des congrès comme celui de Ratisbonne pourront se tenir chaque année en Allemagne, la tour du Centre restera inébranlable. Sans doute le travail d'organisation fait beaucoup ; mais il ne saurait suffire. Bien des partis donneraient tout au monde pour mettre sur pied un semblable congrès ; mais, avec tout l'or du monde, ils ne réussiraient pas. Les socialistes et les agrariens parviennent à remuer des masses d'hommes. Mais ce ne sont que des classes de gens spécialement intéressées qui répondent à leur appel. Seules les assemblées catholiques savent embrasser et unir toutes les conditions sociales depuis le prince immédiat de l'empire jusqu'au plus pauvre ouvrier. Le Centre nous présente un microcosme du peuple allemand. Le lien religieux s'affirme supérieur à toutes les compétitions d'intérêt. C'est là ce qui donne au Centre sa puissance et aux congrès catholiques leur caractère imposant. (*Berliner Zeitung*, n° 401.)

Les *Hamburger Nachrichten* (n° 605) avouent que l'organisation des congrès catholiques ne saurait être surpassée en Allemagne. « La seule manifestation analogue du parti socialiste n'est que du *bousillage* en comparaison. Où se trouve dans le monde entier une libre organisation de catholiques approchant même de loin en importance des assemblées allemandes ? Chose étrange ! en pays protestant, elles sont devenues un ferme appui de l'Église que la France « très chrétienne » défendait autrefois et persécute aujourd'hui. »

Pour expliquer plus pleinement la nature de ces grandes assises et le secret de leur influence, disons encore qu'elles peuvent surtout se comparer à un immense *parlement d'hommes libres*, examinant en commun leurs intérêts et affirmant leurs droits, même vis-à-vis des pouvoirs publics. Ecoutez ces fières paroles de Windthorst à Trèves, le 28 août 1887 :

Lorsque les vues de l'Église concordent avec celles des pouvoirs publics, il ne peut en résulter que du bien. Nos assemblées sont spécialement propres à mettre en pleine lumière l'homogénéité des catholiques de toute l'Allemagne et même d'au delà. Elles montrent à amis et à ennemis que nous nous tenons en faisceau serré pour la défense de la liberté et le maintien du bon droit. Nous levons fièrement la tête, dans la revendication de nos droits ; nous ne demandons que ce qui

nous appartient. Nous sommes des hommes libres, prêts à nous soumettre en hommes libres : MAIS NOUS NE MENDIERONS JAMAIS.

Il est incontestable que c'est surtout à une sorte de *parlement monstre*, à la fois régulier et intermittent, qu'il faut comparer une telle assemblée[1]. Elle captive l'attention de l'Allemagne plus vivement que les débats des divers parlements de l'empire. Les paroles qui s'y prononcent sont épiées, jugées, interprétées ; elles ont un retentissement prolongé dans la presse, par les polémiques qu'elles provoquent. Considérez sans un saisissement, si vous le pouvez, huit à dix mille têtes d'hommes, l'élite morale d'un grand peuple, entassée dans un hall immense; suivez le jeu ardent de ces physionomies reflétant les sentiments les plus variés; regardez les quatre-vingts journalistes prenant leurs notes à une vingtaine de tables au pied de la tribune. Voici se dresser le type ébahi de quelque hétérodoxe, égaré là, dirait-on, par hasard, quand l'enthousiasme soulève la foule ou que la bénédiction d'un prince de l'Église descend sur l'assemblée à genoux. J'en ai vu qui, à ce moment, avec un goût fort douteux, affectaient de s'asseoir.

Voyez sur l'estrade, de chaque côté de la tribune aux harangues, les tables des sténographes officiels d'où s'échappent des liasses de télégrammes. Un de ces messieurs, sympathique dans son infatigable labeur, me disait : « Ces télégrammes sont expédiés à deux centres principaux, Essen et Breslau, d'où ils rayonnent aussitôt dans l'empire. Ils seront demain dans tous les journaux. » Annexes de la *Festhalle*, voici un bureau de poste et de télégraphe, un vaste local réservé aux écrivains, voire même la *buvette* d'où s'épanche à flots la bière de Bavière, brune ou blonde, agréable et bienfaisante : le tout bâti pour la circonstance.

Revenons à l'estrade d'honneur, au centre de laquelle se dresse la tribune richement drapée. A droite, le pavillon des évêques aux couleurs pontificales; à gauche, celui du prince

1. « Présider l'assemblée générale des catholiques, se peut-il une plus belle situation ! C'est présider l'*Assemblée nationale* des catholiques », disait dès 1849, à Breslau, le vieux conseiller de légation, Maurice Lieber, mort en 1860.

de Thurn et Taxis, aux couleurs bleues et rouges. Dans le vaste hémicycle qui les unit, nous voyons les sommités de l'Allemagne catholique : princes, prélats, abbés mitrés, orateurs des parlements et des assemblées populaires, professeurs d'universités, prêtres à l'action puissante, grands industriels, hommes d'œuvres, religieux, confesseurs de la foi sous le *Kulturkampf*, chefs des grandes associations. Ils se coudoient là avec une bonne grâce, une simplicité, une courtoisie exemptes de gêne et de prétention. Ces messieurs sont bien chez eux ; un délégué de groupes ouvriers n'y semble pas moins à sa place qu'un moine ou un grand seigneur. Rien de plus solennel, de plus distingué, de plus familial à la fois.

Le spectacle vaut qu'on y repose ses regards. Voici, un peu au hasard : le vénérable évêque de Ratisbonne, Mgr Ignace de Senestrey, le Nestor de l'épiscopat allemand avec ses quatre-vingt-sept ans et son air de fine bonté ; Mgr le coadjuteur, baron Sigismond von Ow, jeune, populaire, aux traits énergiques comme sa parole ; Mgr le baron von Stein, archevêque de Munich, au verbe grave et lent ; Mgr le comte Maylath, évêque de Transylvanie, type d'une distinction exquise, fidèle à toutes les réunions ; Mgr l'archevêque de Zara ; le prince de Lœwenstein ; les membres du comité central, du comité local ; M. le président Porsch, chamarré de décorations ; le comte Max de Droste-Vischering, fils du comte Clément, deuxième président ; le baron Max von Pfetten, troisième président ; M. Charles Mayer, grand industriel, et le docteur Théodore Linck, professeur, vice-présidents ; les présidents des sections, MM. Charles Bachem, Antoni, Werthmann et Huppert ; l'abbé Delsor, curé de Marlenheim, le député expulsé de Lunéville, qui semble seul ignorer le bruit fait autour de son nom. Comment ne pas remarquer le député Schædler, chanoine de Bamberg, lutteur intrépide, orateur original, dont chaque mot porte, aimé des masses, redouté des grands ; le sympathique Grœber, le Souabe à la taille superbe, à la barbe ondoyante et fleurie, d'une bonhomie si avenante, parlementaire habile, resté garçon pour se dévouer tout entier à la cause catholique ; l'abbé Dasbach, député de Trèves, agitateur populaire infatigable ; le savant jésuite Lehmkuhl, petit homme au bon sourire, au regard pétillant sous ses lunettes dorées ; déjà

âgé, il semble disparaître entre ses deux collègues, le P. de Santi, de Rome, et le P. Fonck, d'Innsbruck. Plus loin voici le docteur von Oerterer, président du Parlement de Bavière, qui dirigea l'assemblée de Cologne l'année dernière; l'aimable député Thaler, de Würzburg; MM. Brandts et Pieper, chefs du *Volksverein*; M. Cahensly, président du *Sanct Raphaelsverein* pour les émigrants; le docteur Heim, chef du centre bavarois, la bête noire des libéraux; deux nobles anglais, délégués du duc de Norfolk, une pléiade d'autres hommes marquants auxquels se mêle la fleur de la noblesse bavaroise. Ils sont tous là, dans le rayonnement des trois grands bustes de Pie X, de l'empereur et du prince-régent qui les dominent, encadrés dans un triple massif de fleurs, de verdure et de riches draperies; eux-mêmes dominent la magnifique assemblée.

Quel est l'aréopage politique qui présente un ensemble de sommités aussi imposantes?

Comme dans nos parlements, nous avons ici les divers bureaux ou sections avec leurs présidents; un journal officiel appelé *Festblatt*, qui a paru quatorze fois, du dimanche 21 au jeudi 26 août; les groupes variés des intérêts professionnels; une commission permanente, dite comité central, dont nous allons parler; voire même parfois des commissions d'enquête et des missions à l'étranger; enfin des décisions, ayant force de loi pour les catholiques.

A l'occasion du congrès général, un grand nombre d'œuvres se donnent rendez-vous dans tous les principaux édifices publics et privés de la cité, depuis l'hôtel de ville jusqu'aux plus modestes « restaurations », en passant par les écoles, les séminaires, le vélodrome, les hôtels et les superbes brasseries bavaroises. C'est un flux et reflux qui décuple le mouvement de la ville de Ratisbonne, si calme d'habitude, et fait de ce parlement une sorte de fédération d'œuvres, une série de congrès, désespoir du reporter ou du curieux. Le bureau de l'assemblée se multiplie sans répit pour honorer de sa présence et de ses encouragements ces réunions spéciales et les ramène à lui dans les parades générales de la soirée. Ainsi, tandis que dans la plupart des parlements, nous assistons aux batailles lamentables d'intérêts qui se

contrecarrent et cherchent à se détruire, ici tout tend à l'unité. Les chefs du parti catholique, qui sont souvent aussi les leaders de la campagne politique, tiennent avec une maîtrise superbe la baguette magique qui fond dans un accord grandiose ces harmonies variées. Cette union m'a toujours paru si belle, dans son respect des organismes complexes qui la composent, qu'elle fait naître la persuasion que c'est l'esprit de concorde par excellence, le souverain ordonnateur du monde des corps et du monde immatériel, l'Esprit-Saint, qui souffle ici et nous donne, avec une image anticipée de la céleste Jérusalem, la vraie image de l'Église catholique : *beata pacis visio.*

Voici ce qu'en dit éloquemment Auguste Reichensperger, dès 1858, à Cologne :

« Je ne crains pas de le dire : ce ne sont pas précisément les incidents variés, les discours, les résolutions qui donnent à nos assemblées leur signification la plus élevée. Bien plus élevée se trouve, à mes yeux, ce que j'appellerai leur « signification symbolique ». Elles me semblent un vivant symbole de l'unité catholique, de cette unité qui ramasse en un large accord tous les tons qui résonnent ici-bas dans l'histoire, de cette unité vers laquelle converge, comme en un point central, tout ce qui est beau, noble et grand. »

Cette unité de vues et d'action grandit la force individuelle, met en pleine valeur les talents ordinaires, préserve des écarts qui résultent de l'isolement et de l'inexpérience, livre entre les mains du prêtre les forces saines et vives de sa paroisse, donne à toutes les classes sociales des guides et des défenseurs, et fait parfois d'un ouvrier ou d'un paysan un apôtre éloquent par la solidité et la valeur intrinsèque de sa parole. Ainsi se développe l'esprit d'initiative et d'entreprise qui répond à toutes les situations et couvre d'œuvres le sol de l'Allemagne catholique.

Envisager autrement ce chef-d'œuvre d'organisation serait en avoir une notion incomplète. Le mot même de congrès, tel du moins que nous le concevons en France, n'en rend pas exactement l'idée. L'expression allemande est plus exacte ; c'est l'*Assemblée générale des catholiques d'Alle-*

magne, ou, si l'on veut, le *Parlement des intérêts et des forces du parti*, ou encore un de ces *Champs-de-Mai* décrits par Guizot, où les hommes libres d'une nation discutaient en commun leurs affaires.

Un coup d'œil sur la *liste des réunions* annoncées officiellement pour un seul jour du congrès, le *mardi 23 août*, jour le plus chargé, suffira à montrer l'intensité du mouvement qu'il provoque. Voici cette énumération :

Le matin. — A huit heures : *Messe de Requiem* à la cathédrale pour les membres défunts des assemblées précédentes;

A huit heures et demie : *Assemblée de l'Association : « Ut omnes unum »* (salle du balcon de l'hôtel *Neues Haus*);

A neuf heures et demie : *Assemblée du Volksverein de l'Allemagne catholique* (grande salle des fêtes);

A neuf heures et demie : *Assemblée des Associations catholiques d'étudiants de l'Unitas* (salle de l'horticulture du *Neues Haus*);

A neuf heures et demie : *Assemblée des instituteurs catholiques* (salle Saint-Erhard);

A dix heures et demie : *Deuxième Assemblée générale fermée* (au Vélodrome).

L'après-midi. — A deux heures et demie : *Séances des Commissions* (au lycée et au grand séminaire, — en quatre groupes différents);

A deux heures et demie : *Réunion des Alsaciens catholiques* (petite salle du *Neues Haus*);

A deux heures et demie : *Assemblée des Associations d'étudiants de l'Unitas* (même salle que le matin);

A deux heures et demie : *Réunion de l'Association catholique de la Presse bavaroise* (brasserie de l'Étoile);

A deux heures et demie : *Assemblée de l'Albertus-Magnus-verein*[1] (salle impériale de l'hôtel de « la Croix d'Or »);

A deux heures et demie : *Assemblée de la Fédération des unions des commerçants catholiques d'Allemagne* (salle de la *Carmelitenbrauerei*).

Le soir. — A cinq heures : *Assemblée générale* (Festhalle);

1. Cette association, fondée en 1901 pour le soutien des *étudiants catholiques*, prend de consolants développements.

A huit heures : *Festkommers des Associations d'étudiants qui ne portent pas de couleurs* (au Vélodrome) ;

A huit heures : *Festkommers des Associations catholiques des étudiants de l'Allemagne du Sud* (grande salle du *Neues Haus*) ;

A huit heures : *Réunion amicale des instituteurs catholiques* (salle de la *Carmelitenbrauerei*) ;

A huit heures : *Assemblée de fête de la Fédération des Ligues de Windthorst en Allemagne* (grande salle Saint-Erhard)[1] ;

A huit heures : *Fête de l'Association catholique d'étudiants « Rhætia »* (salle impériale de l'hôtel de « la Croix d'Or ») ;

A huit heures : *Assemblée de fête de la Fédération des unions des commerçants catholiques d'Allemagne* (brasserie de l'Étoile).

Cela fait vingt-deux réunions pour le mardi 23 ; il y en eut trois dès le samedi 20 ; sept le dimanche 21, dont une fractionnée en cinq groupements simultanés ; dix-neuf le lundi 22 ; quinze le mercredi 24 ; six le jeudi 25, sans parler de bien des réunions qui n'ont pas figuré au programme officiel.

En parcourant l'œuvre féconde des cinquante et une assemblées générales des catholiques d'Allemagne, on fait une *double constatation* qui pourrait devenir l'objet d'une étude approfondie pleine d'intérêt.

La *première* est que, depuis 1848, ces assemblées ont été, d'une année à l'autre, comme le reflet des principaux événements de la vie politico-religieuse de l'Allemagne. L'histoire religieuse de l'année écoulée y trouve un écho fidèle, y reçoit sa note caractéristique ; les discours et les résolutions de l'assemblée en cours manifestent l'état d'esprit des catholiques, comme une résultante précise de leurs luttes, de leurs revendications, de leurs succès, de leurs épreuves. Par

1. Le *Windthorstbund* a fait sa première apparition au congrès de Dortmund en 1896. Il a pour but la *formation d'hommes politiques* dans la jeunesse allemande. Les résultats obtenus sont déjà fort appréciables.

là, elles jouent un rôle si considérable, se différencient l'une de l'autre, tout en gardant leur allure commune, et font comprendre l'enthousiasme renouvelé qu'elles provoquent. L'étude de ces congrès permet de suivre à la trace l'évolution religieuse de plus d'un demi-siècle en Allemagne ; elle fait admirer le tact, la sûreté de coup d'œil croissante, la sagesse avec laquelle ces assemblées, tout en maintenant les droits des catholiques, n'ont pas dépassé la mesure du raisonnable et du possible dans leurs revendications, en face d'une société ébranlée par mille faux principes et surtout par le dualisme confessionnel, cette plaie toujours vive au flanc de l'Allemagne. Ainsi s'est affirmée et a grandi l'influence des catholiques. Où en serait aujourd'hui cette influence, sans la réaction puissante de ces assemblées ! Quelle part d'action politique et sociale garderaient-ils ? Il n'est que trop facile de répondre en voyant ce qui se passe, hélas ! ailleurs, en voyant la haine dont les poursuit la majorité protestante du pays, soutenue presque partout par des gouvernants favorables à ses vues intolérantes. *L'empire évangélique triomphant de la Rome des papes*, voilà l'Allemagne dans son concept idéal pour tout protestant militant. Le catholique est pour lui un être rétrograde, ignorant, sans patriotisme et sans droit. Si on le tolère, si on le respecte, c'est qu'il a su conquérir de haute lutte tolérance et respect, et qu'on a besoin de lui comme d'une digue contre les torrents envahissants du socialisme et du libéralisme impie qui, de plus en plus, se donnent la main. *Plutôt rouge que noir*, c'est trop souvent le mot d'ordre aveugle de l'orgueilleuse raison des pseudo-libéraux.

Au milieu d'agitations et d'assauts continuels, nous voyons, de 1848 à 1858, l'œuvre des congrès s'organiser et s'affirmer. De 1858 à 1870, les grandes assemblées suivent avec un douloureux intérêt le drame qui se déroule autour de Pie IX et dont la brèche de la Porta Pia est le dénouement. La poussée antireligieuse que provoquent, en 1866, le triomphe de la Prusse et l'exclusion de l'Autriche du grand concert allemand, les faux principes de l'État libéral avec ses maximes de liberté à outrance, les erreurs modernes sur le principe des nationalités, la force primant le droit et l'autorité du fait

accompli qui sanctionne toute iniquité, sont dénoncés et flétris.

La *question scolaire* est sans cesse à l'ordre du jour. Le congrès de Bamberg, en 1868, un de ceux où elle fut le plus passionnément agitée, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée affirme le droit incontestable qu'ont les parents catholiques de régler l'éducation de leurs enfants. Elle prétend maintenir le droit des catholiques à des écoles et fondations scolaires indépendantes. Elle demande que la législation leur donne le pouvoir de créer des établissements d'enseignement conformes à leurs convictions. Si la séparation de l'école et de l'Église entrait dans la législation, les catholiques réclament une entière liberté d'enseignement.

Le couplet varie tous les ans, le refrain reste le même. Actuellement, c'est la *Simultanschule*, l'équivalent de l'école neutre, contre laquelle les catholiques dressent leurs batteries.

Le *devoir électoral* trouve aussi d'intrépides défenseurs, et il est réconfortant, aujourd'hui encore, d'entendre le chanoine Moufang s'élever, en 1868, contre *les bonnets de nuit* (*Schlafmützen*) qui se dérobent et s'abstiennent par indifférence.

Tu dois voter selon ta conscience. C'est ton droit, par conséquent ton devoir. Tu es responsable du mal qui surviendra, car tu pouvais empêcher l'entrée de *ce monsieur* dans le conseil communal. Ah ! si tous les catholiques savaient paraître sur le champ de bataille électoral !...

La lutte pour la *parité*, c'est-à-dire pour une juste participation des catholiques à toutes les fonctions publiques, revient aussi sans cesse battre en brèche l'odieux exclusivisme des régimes protestants, et parfois la lâche insouciance des gouvernements catholiques, dominés par la pression libérale. Quand le *Kulturkampf* survint, les catholiques étaient prêts ; contre l'intention de ses auteurs, il donna à la vitalité catholique, secouée par la tempête, un magnifique essor et aux assemblées annuelles une splendeur inconnue auparavant.

La *seconde constatation* est que *presque toutes les œuvres catholiques d'Allemagne* ont trouvé dans les assemblées annuelles soit leur origine, soit du moins, avec la grande

publicité, leur sanction et le principe de leurs développements. Depuis le *Bonifatiusverein*, créé en 1849, à Ratisbonne, jusqu'au *Volksverein*, la dernière conception du lion mourant Windthorst, en 1890, et depuis le *Volksverein* jusqu'à la *Ligue contre le duel*, œuvre récente du prince de Lœwenstein, en passant par des associations si nombreuses que la seule énumération en serait fatigante, tout découle de l'œuvre des assemblées, tout s'y rattache, tout y puise la vie, tout y apporte en retour, nous l'avons vu, un merveilleux afflux d'entrain, de labeur solide et de splendeur vitale.

Mais c'est surtout l'*action sociale* qui doit à ces assemblées ses plus magnifiques résultats. Le caractère social que leur imprima Ketteler, dès la première assemblée de 1848, s'est affirmé à travers les années comme une partie essentielle de leur programme. En cela, les catholiques ont admirablement compris leur devoir; le secret de leur puissance, aujourd'hui, consiste précisément en ce que le peuple, même protestant de bonne foi, voit bien tout ce qu'il a déjà obtenu des catholiques, tout ce qu'il a droit d'en attendre. La législation et l'initiative privée, la justice et la charité, ont été inspirées par ces assemblées. Si le centre est, dans la plus pure acception du terme, le *parti démocratique* en Allemagne, c'est qu'il s'est toujours fait l'écho des justes revendications de l'âme populaire. Ici nobles et plébéiens marchent d'accord.

On a pu lire dans un journal national libéral, a dit, dès 1871, le baron de Schorlemer-Alst, le roi des paysans de Westphalie, que la noblesse catholique en est venue à ce point de vouloir marcher la main dans la main avec les ouvriers, mais qu'heureusement il se trouve encore dans cette noblesse des hommes qui ne veulent rien avoir de commun avec cette race ultramontaine. Je regrette, Messieurs, qu'il y ait encore dans la noblesse catholique des hommes qui ne veulent rien avoir de commun avec ce mode d'action. *J'accepte le reproche comme le meilleur des hommages.* Oui, nous voulons marcher avec les ouvriers la main dans la main, pour les relever aux points de vue religieux, moral et matériel.

Les paysans, les ouvriers, les artisans, ont leurs plus sûrs champions dans le centre, inspiré par les assemblées annuelles. La *section des questions sociales* y est, de tradition, la plus assidûment fréquentée. La science sociale catholique,

grâce en partie à la merveilleuse mobilisation des forces du *Volksverein* (association générale du peuple catholique), compte des sociologues de théorie et de pratique, d'une sûreté de doctrine et d'activité remarquable; tels sont les Hitze, les Pieper, les Trimborn, les Brandts, et une pléiade de maîtres qui, dans leurs cours publics, leurs universités populaires et leurs innombrables assemblées, initient le peuple à l'organisation de toutes les branches du travail, à la législation qui le concerne, à la vie corporative et à la défense de ses intérêts. L'abbé Pieper, directeur général du *Volksverein*, de taille superbe et bien jeune encore, pousse, avec une vigueur d'autant plus grande qu'elle est plus exempte de tout appareil oratoire, les catholiques de tous les états et de toutes les conditions, à l'action politique sociale. *Donner l'aumône, c'est bien*, dit-il; *préserver de la misère et de la mendicité, c'est mieux.* L'instinct d'association a détruit l'isolement. Le député Grœber a pu à peine énumérer, l'année dernière, à Cologne, l'œuvre des catholiques sur le terrain social. Bebel lui-même a bénéficié comme apprenti des bienfaits des *Gesellenvereine.* Ceux-ci, à eux seuls, comptent plus de 1 100 groupements avec plus de 200 000 membres, et 453 hospices; les compagnons versent 2 700 000 marks par an dans leurs caisses d'épargne. Les *associations d'ouvriers* sont plus de 1 300 avec 210 000 membres; les *associations de paysans* comptent 260 000 membres, le *Volksverein* lui-même a dépassé 400 000 hommes. Toutes ces corporations défendent leurs intérêts et sont une puissance avec laquelle les pouvoirs doivent compter; à leur tête marchent les députés catholiques, leurs mandataires, et le clergé, leur guide.

Dans un article sur le congrès de Ratisbonne intitulé *le Secret de la force du Centre*, M. de Gerlach montre que si le centre est un facteur prépondérant dans la politique, c'est qu'il a su joindre, à d'incontestables aptitudes de gouvernement, *un souci constant des intérêts populaires.* (*Hilfe*, n° 36.)

On me permettra de croire que si nos députés catholiques de France avaient su s'affirmer sur le terrain de la législation sociale et des intérêts populaires, comme le promettaient leurs brillants débuts, il y a trente ans, sous la noble impul-

sion du comte Albert de Mun et de ses amis; que si, en ces dernières années encore, à chaque projet de loi sectaire, et par conséquent stérile et ruineuse, ils avaient su opposer parallèlement un projet pour l'amélioration des conditions du travail, ils eussent fini par gagner l'estime du peuple, par couper l'herbe sous les pieds des socialistes, qui ne sont que d'impuissants plagiaires, et par conquérir une situation bien autrement imposante, qu'en s'usant à un jeu de politique de bascule, de compromis et d'alliances immorales, où ils n'ont cessé d'être les dupes.

II

Des assemblées comme celles des catholiques allemands, cela se comprend, ne se créent pas toutes seules, et si tout ordre suppose un ordonnateur, celui qui préside à la mobilisation de ces masses d'hommes est le résultat d'une longue expérience et d'une sage direction. Il sera d'une utilité pratique réelle d'*examiner les rouages de cette organisation*, modèle que S. S. Pie X voudrait voir appliqué à d'autres pays.

Trois facteurs entrent en jeu pour le fonctionnement du congrès annuel : ce sont le *comité central*, le *comité local* et le *règlement même de l'assemblée* qui préside à l'évolution de ses débats. Examinons *ces trois éléments constitutifs* des congrès catholiques.

Le *comité central permanent* est né de l'importance croissante des assemblées catholiques et de la nécessité de les préparer, de reviser et de codifier les usages et règlements établis dans les débuts. Le congrès de Würzburg, en 1864, constata le dommage qui résultait du manque d'un organisme central pour maintenir l'unité de direction et assurer l'exécution des résolutions adoptées ; il hésita cependant à accepter la proposition du chanoine *Thissen* qui en sollicitait la création. L'idée n'était pas mûre. On craignait « le danger de la centralisation ».

En 1868, à Bamberg, plus que jamais le besoin d'une direction ferme se fit sentir. On s'accorda pour nommer un *comité central provisoire*, avec mission de dresser un plan d'organisation définitive. On voulait remettre l'hégémonie des assemblées à un groupe d'hommes éminents, capables de

leur donner un plein épanouissement par leur expérience du mouvement catholique. Ce comité devait, au cours de l'année, s'occuper des intérêts de l'assemblée générale, entrer en contact avec les associations partielles existantes, y trouver un point d'appui avant la réunion, pour la mettre en train, et après, pour exécuter ses décisions. A titre d'essai, on confia ces fonctions, ainsi que le choix du lieu de la prochaine assemblée à ce comité constitué comme il suit : pour la *Prusse* : le baron Félix de Loe, le docteur Hülskamp, de Münster, le curé Ibach, de Limburg ; pour la *Bavière* : le prince de Lœwenstein et l'avocat Freitag ; pour la *Hesse* : le baron de Wambolt ; pour l'*Autriche* : le comte Henri Brandis.

Dès ses debuts, le comité se signala par la vigueur de son action. Il sut, sous la présidence du prince Charles de Lœwenstein, un des hommes qui ont le mieux mérité des catholiques allemands, élargir sa sphère d'influence, y rattacher les diverses classes de la société, les représentants des œuvres les plus variées. Il fit brillamment ses preuves entre le congrès de Bamberg et celui de Dusseldorf en 1869. C'est à son infatigable esprit d'entreprise qu'on dut la splendeur unique en Allemagne des fêtes jubilaires de Pie IX. L'assemblée de Dusseldorf, reconnaissante, sanctionna l'existence du *Zentralcomitee* et manifesta la volonté qu'il ne fût plus seulement à l'avenir un principe d'union, mais aussi un principe de vie et de direction pour toutes les branches de l'activité catholique en Allemagne.

Après vingt ans de luttes constantes, on arrivait à une organisation complète. L'heure était providentielle. La guerre allait éclater ; les catholiques devaient, souvent aux premiers rangs, mêler leur sang à celui de leurs frères d'armes et ils étaient loin de soupçonner que, dans la pensée de Bismarck, l'unité politique conquise sur les champs de bataille n'était que le prélude de l'*unité religieuse*, par la destruction du catholicisme. A côté de la *France catholique abaissée*, devait s'élever l'*empire évangélique triomphant*, sous l'hégémonie du roi de Prusse. Quel réveil pour des patriotes, un peu illusionnés, comme Ketteler[1] !

1. Le *Kulturkampf* fut une odieuse ingratitude envers les sujets catho-

C'est à ce moment surtout que se font sentir l'importance et l'opportunité du comité central. A la vue des dangers qui menacent les catholiques, il prend une allure militante et organise la défense. Il s'adjoint des hommes éminents dans presque tous les diocèses, constitue une association suprême de trois cents membres qui rayonnent sur le pays, prépare ainsi ce qui manque encore aux catholiques et ce que la persécution *va leur faire conquérir* : la création d'*un parti politique* au Parlement, résultat de la lutte, sur le terrain électoral, pour la défense des intérêts religieux assaillis. De là naît le CENTRE.

Le comité central fait imprimer une statistique complète des associations existantes ; s'abouche avec les catholiques marquants de l'étranger pour une attitude commune dans la résistance; organise, pour protester contre la prise de Rome, le grand pèlerinage de Fulda, origine d'une foule d'autres ; envoie, dès le début de 1871, une première députation à Pie IX, sous la conduite du comte Caius Stolberg, pour le consoler et lui remettre une offrande de 340 000 francs ; une seconde, forte de neuf cents personnes, avec une offrande de 350 000 francs, à l'occasion du second jubilé. De son côté, chaque membre du comité travaille à développer la vie corporative en Allemagne. « Le comité central, dit l'historien des assemblées catholiques, M. le curé May, devient le grand état-major qui organise les masses de quatorze millions de catholiques et les mobilise pour la bataille. C'est lui qui donne le mot d'ordre, signe la feuille de route et dispose à l'heure décisive les catholiques allemands à la victoire, au triomphe. » Il renforce le mur de granit où le géant se brise : la fausse science s'y heurte avec Döllinger et les vieux-catholiques ; la fausse politique s'y heurte avec le chancelier de fer.

Cependant, quand la guerre religieuse éclata, on redouta

liques de l'empire. Ce fut un prince catholique, le roi Louis II de Bavière, qui prit l'initiative de l'union de toutes les races allemandes et de la constitution du nouvel empire. Les Jésuites, sacrifiés si brutalement, s'étaient dépensés sans mesure sur les champs de bataille et dans les hôpitaux ; ils avaient conquis l'admiration des chefs protestants et nombre d'entre eux partaient en exil la croix de fer sur la poitrine. D'autres la reçurent... à l'étranger.

pour le comité central des conflits avec l'autorité de l'État. Pour parer à toutes les difficultés possibles, on suspendit l'action du comité et on confia ses fonctions à un *commissaire unique et permanent*, le prince Charles de Lœwenstein.

J'ai dit, dans un article sur *le Congrès de Mayence* (*Études*, janvier 1893), l'œuvre incomparable et les mérites de ce grand catholique. Par son inlassable dévouement et ses travaux, il a été pendant trente ans l'âme des congrès, chef puissant autant que modeste du mouvement catholique en dehors des luttes parlementaires. Il est sur la brèche pour la préparation de toutes les assemblées de 1872 à 1898. La confiance des catholiques lui maintient d'une année à l'autre un titre et des fonctions qu'il remplit si bien. Des monceaux de documents font foi de sa prodigieuse activité. Dans la guerre, dans la paix, dans la tourmente, dans le triomphe, il reste debout au gouvernail, s'appuyant sur Dieu, calme dans la prière, embrassant l'avenir de son large regard, sillonnant l'Allemagne pour tout activer. Son nom restera inséparable de l'œuvre des assemblées catholiques. Il fut vraiment, avec toute sa douceur, son nom l'indique (*nomen, omen !*) selon le beau jeu de mots du baron de Schorlemer-Alst : « Un lion (*Lœwe*) dans la lutte, dur comme la pierre (*Steinhart*) dans sa fidélité à l'Église. »

Les catholiques allemands l'aiment, le vénèrent et garderont sa mémoire. Nous le vîmes à Ratisbonne encore, non sans émotion, marquer le pas au milieu du cortège des ouvriers, comme l'un d'entre eux, et saluer d'en bas au passage le comité du congrès, qui assistait au défilé sur un balcon.

Ce ne fut que le déclin de ses forces qui l'amena à supplier qu'on le déchargeât de son fardeau. A Landshut, en 1897, il demanda le rétablissement du *Zentralcomitee* et ne consentit à garder ses fonctions, pour un an encore, que sur les prières de l'assemblée. Mais, en 1898, toutes les instances échouèrent, il fallut accepter sa retraite. Le *comité central fut reconstitué* le 17 novembre 1898.

On mit à sa tête le comte Clément de Droste-Vischering, de la famille de l'illustre évêque Clément-Auguste. On lui adjoignit *quinze membres permanents* et *quatre temporaires*. Ces derniers sont les présidents du comité local et les premiers

présidents des deux derniers congrès. Furent choisis comme membres permanents : MM. Franz Brandts, le grand industriel de München-Gladbach, président du *Volksverein* ; le savant sociologue, abbé député Hitze; Mgr Nacke, chef du *Bonifaciusverein*, à Paderborn ; l'abbé Werthmam, président des associations charitables ; Mgr le prélat Hülskamp, de Münster, vétéran de l'ancien comité, représentant la presse et la littérature catholique ; M. Custodis, de Cologne ; le comte Conrad de Preysing, cette « perle » de l'aristocratie bavaroise, dont il fut déjà question ; l'éditeur Otto, de Crefeld, représentant l'*Augustinusverein* (association fondée en 1877, à Würsburg, pour soutenir et développer la bonne presse); le prince Franz d'Arenberg, de Berlin, représentant les œuvres de missions ; de plus, l'orateur Schædler, le prince Aloys Lœwenstein (Bavière), le comte Königsegg (Wurtemberg), le docteur Porsch, connu du lecteur; l'avocat Stephan (Silésie), le commerçant Walter d'Erfurt, pour les pays de Thuringe.

La mission principale du comité est le choix de la ville et la préparation de l'assemblée. On pose en principe qu'il n'est pas désirable que chaque congrès surpasse le précédent en nombre et en éclat. Le choix de la localité deviendrait de plus en plus difficile; les petites villes, même les villes moyennes, ne suffiraient plus à la tâche. Où trouver des locaux assez vastes, des logements assez nombreux? D'après cette idée, le comité choisit, pour le congrès de 1899, la petite ville de *Neisse*, en Haute-Silésie; elle ne compte que vingt mille habitants. C'est aussi pour cela qu'on se rendit à Ratisbonne cette année. Dans son discours de clôture, M. le président Porsch s'exprime ainsi :

Nos congrès se sont développés d'une manière que je pourrais appeler effrayante, si bien qu'il est à peine possible de créer des locaux assez vastes et qu'il est plus difficile encore de trouver des orateurs au verbe assez puissant pour les remplir. Voilà pourquoi nous avons eu, en ces derniers temps, au comité central, l'idée d'alterner, d'aller tantôt dans une ville capable de recevoir des grandes masses d'hommes,

1. Le *Bonifaciusverein* a été fondé en 1849 pour le soutien et la propagation de la foi dans les régions du Nord, et au milieu des petites communautés catholiques dispersées dans les milieux protestants et nommées *Diaspora*.

tantôt dans des lieux plus paisibles pour délibérer en un cercle plus restreint. Je ne fais certes pas tort aux braves habitants de Ratisbonne, en trahissant notre pensée. Il sera bon, nous sommes-nous dit, après la splendide assemblée jubilaire de Cologne, de nous reposer sur les bords du Danube, à l'ombre du dôme superbe, dans l'antique et silencieuse cité épiscopale. (*Sourires.*) Mais voici qu'au lieu de la modeste réunion sur laquelle nous comptions, s'est formée cette assemblée grandiose. Notre salle est spacieuse, plus spacieuse peut-être que celle de Cologne, et elle s'est trouvée remplie au delà de toute attente... au point que, le jour de la première réunion, ses abords ont dû être barrés par la police.

Voici ce que m'écrivait récemment M. Charles Pustet fils : « Au comité central se réunissent, comme en un point convergent, les expériences faites jusque-là. On y débat d'avance les propositions et les vœux reçus, on en formule de nouveaux. Le bureau du *Zentralcomitee* se tient en relations constantes avec les personnalités religieuses et laïques influentes de l'Allemagne catholique, pour réaliser une marche en avant et des procédés uniformes.

« C'est à ce comité, dont le siège fut à Mayence l'année dernière, que s'adressent les catholiques qui désirent avoir l'assemblée générale dans leur ville, et s'engagent à fournir les garanties nécessaires. Voici, en général, la marche de l'affaire : les chefs des associations commencent par s'entendre à l'amiable ; on sollicite l'assentiment de l'évêque du lieu ou du diocèse et celui des pouvoirs publics. Puis on se concerte avec le comité central, qui décide en première instance sur la proposition et voit s'il y a lieu de la présenter à la prochaine assemblée générale. En ce cas, l'invitation à venir siéger dans la ville en question y est apportée par un de ses représentants. Parfois l'initiative vient du comité central. » Par suite de difficultés locales ou d'époques trop troublées, il n'y a pas eu de congrès en 1854, 1855 (refus de Cologne) ; en 1866, à cause de la guerre austro-allemande ; en 1870, à cause de la guerre franco-allemande ; en 1873 et en 1874, par suite des fureurs du *Kulturkampf*. Depuis lors, l'assemblée s'est tenue régulièrement tous les ans.

« Quand le choix de la ville est fixé, continue mon correspondant, les catholiques qui ont pris l'initiative du mouvement créent un *comité local*. Ce dernier nomme le *bureau* et

constitue les *commissions*, qui ont, surtout dans des villes de moindre importance, de rudes problèmes à résoudre. Tout ce monde travaille pendant une année, et c'est parfois après maint tâtonnement qu'on tombe d'accord sur tous les points. Il importe, dès le début, d'assurer le côté financier. Autrement, comment se lancer dans de grosses commandes, dans des contrats qui engagent des sommes considérables? Combien sont à plaindre ceux qui, ayant agi sans prévision, se trouvent après coup dans la gêne et la misère! Grâce à Dieu, nous nous sommes garantis d'avance contre cette éventualité à Ratisbonne. Il importe de choisir pour le comité des hommes populaires. Une cheville ouvrière du mouvement est le premier secrétaire, qui a les devoirs les plus importants à remplir. Il doit connaître la ville et les gens, les journaux et les diverses publications. Un bon journaliste fait le mieux l'affaire. Nous avons eu pour cela, en la personne de M. le rédacteur en chef Held, une ressource hors ligne. En dehors du comité local proprement dit, qui s'attelle à la besogne, on crée un *comité d'honneur*, composé des notabilités de la ville et du haut clergé. Outre les invitations générales lancées dans la presse, le comité adresse des invitations particulières à tout l'épiscopat de langue allemande, à la noblesse, aux parlementaires et aux personnages de marque. Il se concerte avec le comité central pour la formation du bureau de la future assemblée », etc.

Le gros problème à résoudre pour le comité local de Ratisbonne fut la création d'*une salle* capable de contenir de huit à dix mille personnes.

Il en existait une à Constance, ayant servi à une fête de gymnastique, appartenant à l'entreprise Strohmeyer et Cie. Quarante mètres sur quatre-vingts, des tribunes, six mille chaises disponibles, une bonne acoustique! On traita avec le propriétaire; on la fit bel et bien venir. Elle fut démontée, chargée sur plusieurs trains, expédiée tout comme un vulgaire colis, ou comme un cirque Barnum. L'immense carcasse fit sensation à son arrivée. On le pense bien. Quelles pièces! quels madriers! L'antique cité de saint Wolfgang n'avait jamais contemplé pareil castel...; bref, à mesure qu'il

montait sur la vaste pelouse, au milieu des promenades publiques, l'enthousiasme montait aussi, et l'enthousiasme est père des grandes entreprises. Quand l'immense hall fut dressé, il fut impossible de hisser le paratonnerre qu'exigeait la police. Par contre, le prince de Thurn et Taxis offrit ses tentures et toutes les splendeurs de ses serres pour le parer, au désespoir des jardiniers locaux, qui n'auraient pu, du reste, y suffire; deux grands lustres furent garnis de lampes électriques; six larges issues furent ménagées pour l'entrée et la sortie des foules, deux tribunes s'ouvrirent aux musiciens, aux chœurs de chant, aux dames de la ville; les écussons des évêques d'Allemagne ornèrent les piliers du pourtour. Tout le fond, à gauche de l'estrade dont j'ai déjà parlé, n'était qu'un massif de fleurs et de plantes arborescentes, du milieu duquel émergeait, encadrée dans un portique grec richement sculpté, une splendide et douce statue en marbre blanc de la Vierge immaculée, dont le front, le soir, s'irradiait des scintillements de douze étoiles électriques. Elle est l'œuvre du sculpteur Georges Schreiner. La création d'un tel local dissipa les inquiétudes, donna un splendide essor à l'assemblée, et l'assemblée, de son côté, illustra le local. Il est reparti pour Constance. Peut-être le reverra-t-on à Strasbourg[1].

1. Le 17 novembre, s'est tenue à Ratisbonne la *réunion de clôture du comité local de la 51e assemblée générale des catholiques d'Allemagne*, au milieu d'une affluence d'élite. M. le premier président Pustet jette un dernier coup d'œil sur le congrès qui, à tous points de vue, a été brillant. Il remercie ceux qui ont contribué à ce succès, spécialement le haut protecteur de l'assemblée, le prince de Thurn et Taxis, Mgr l'évêque de Senestrey, Mgr le coadjuteur, M. le bourgmestre Geib, la population de la ville et la presse. Le compte rendu des dépenses et recettes est écouté avec un vif intérêt. Les frais d'établissement de la salle des fêtes s'élèvent à 18 500 marks, la location de six mille chaises à 4 000 marks, la décoration à 6 000 marks, l'illumination du dôme à 245 marks; dépenses variées, 3 500 marks; frais d'impression, 11 421 marks; frais d'insertions, 2 185 marks; musique, 1 800 marks; sténographes, dépêches, matériel de bureau, 1 700 marks; le compte rendu sténographique tiré à deux mille sept cents exemplaires, 5 600 marks. L'ensemble des dépenses se monte ainsi à 73 125 marks. *Recettes :* pour cartes des membres participants, 29 000 marks; imprimés, 11 400 marks; bière, 426 marks. Il a été vendu quarante-neuf mille cartes de fête rapportant 6 000 marks ; don de Mgr l'évêque, 3 000 marks ; du prince de Thurn et Taxis, 5 000 marks ; dons volontaires, 17 700 marks. Le déficit n'est donc que de 2 454 marks, somme inférieure aux prévisions et couverte par le bureau. Après des dis-

Il y a longtemps que le *choix de la ville de Strasbourg* a été décidé pour le séjour de l'assemblée générale de 1905. M. le docteur Burguburu est venu à Ratisbonne saluer le congrès au nom de ses compatriotes alsaciens et lui donner rendez-vous dans la belle cité des bords du Rhin. Cette décision est habile ; si les Allemands gardent le tact indispensable en l'occurrence, elle contribuera à englober les catholiques d'Alsace-Lorraine, déjà fort ébranlés, dans le grand engrenage du mouvement catholique d'Allemagne. L'heure est favorable, et on a certainement escompté, sans le dire tout haut, l'aversion profonde et le mépris légitime que le gouvernement persécuteur de France inspire aux provinces annexées.

« Nous sommes bien aises, m'a dit un brave curé d'un coin charmant de la montagne, de ne pas être gouvernés ici par les francs-maçons de Paris. Après avoir fléchi, par suite des émigrations, la vie catholique et la proportion numérique des catholiques remontent. » Et M. l'abbé Delsor m'a dit à Ratisbonne : « Le régime Combes a plus fait que cinquante ans de germanisation pour ruiner les sympathies françaises en Alsace. »

Voici, à titre d'exemple, comment on vient de procéder à *Strasbourg*, le 8 novembre dernier, pour la *constitution du comité local de préparation de la prochaine assemblée*. Dans la grande salle de l'« Union » se sont donné rendez-vous les catholiques influents de tous les milieux, de tous les états : Mgr Fritzen et son coadjuteur, Mgr Zorn de Bulach, sont présents ; Mgr Werthmann, de Fribourg, et M. le juge Giesler, de Mannheim, représentent le comité central ; M. le conseiller municipal docteur Burguburu ouvre la séance et donne une idée de travaux à entreprendre, et de la distribution de ces travaux à diverses commissions. Sous la direction de M. l'archiprêtre Kieffer et sur sa proposition, on élit le bureau du comité local, à savoir : président d'honneur, Mgr Fritzen ; président, le docteur Burguburu ; vice-présidents, M. Bächmann et l'abbé docteur Müller-Simonis. Après quelques paroles de

cours, des toasts et des acclamations variées, M. Pustet dit à l'assemblée un dernier merci cordial et ainsi se termine définitivement la liquidation du cinquante et unième congrès des catholiques allemands.

remerciements et la promesse de mettre tout en œuvre pour donner au congrès le plus grand éclat possible, M. Burguburu prend la présidence, et sur sa proposition, agréée par l'assemblée, on établit les commissions comme il suit:

Commission des orateurs : Mgr Zorn de Bulach, MM. Bäumker, Ehrhard, Höber, Schæffer, Spahn, Höffler et Vonderscheer.

Commission de la presse : MM. le docteur Barth, Ehrhard, Hauss et Vierling.

Commission des finances : MM. Kehren, Bock, Hanauczeck et Strauven.

Commission des logements : MM. Schalck, Diebolt, von Dorth et Weydmann.

Commission des bâtiments : MM. Knauth, Ott, Ritleng et Zimmer.

Commission de l'ordre : MM. Hottenrott, docteur Gass, docteur Geller et Mertz.

Commission des fêtes : MM. le docteur professeur Lœffler, Hurst, Victori et Zenner.

Sont nommés secrétaires : MM. Steinhart, avocat; docteur Sipp, Thomas et Hommel ; trésorier : M. Bœtz. Suit une liste de dix-sept membres honoraires.

Les représentants du comité central, MM. Werthmann et Giesler, adressent ensuite à l'assemblée des paroles de remerciement, d'encouragement et d'instruction. Mgr Fritzen salue de tout son cœur le comité qui vient d'être formé, montre la grandeur de sa tâche, l'encourage par la pensée que l'assemblée catholique est une œuvre utile et grandiose qui contribuera au plus grand bien des catholiques d'Allemagne et surtout de la chère Alsace-Lorraine. Pour attirer les bénédictions de Dieu sur les travaux du comité local, Mgr Zorn de Bulach a chanté une grand'messe pontificale à la cathédrale, le 20 novembre. Mgr Fritzen, les membres du bureau, les présidents des diverses commissions, les représentants des diverses associations de la ville et des faubourgs avec bannières, y assistaient. Il est à croire dès maintenant que la préparation du grand congrès de 1905 donnera une intensité nouvelle à la vie et au mouvement catholiques en Alsace.

Le comité local, après avoir présidé la fête solennelle de réception des hôtes (*Begrüssungsfeier*), le dimanche soir, remet le lendemain matin ses pouvoirs au bureau de l'assemblée qui est constitué, sous sa présidence, dans la première assemblée générale close. Alors entre en pleine vigueur le *règlement*, troisième élément constitutif des congrès et dont il reste quelques mots à dire.

En voici les traits principaux, tels qu'ils ont été fixés par les décisions du comité central, le 25 août 1901, et légèrement modifiés à Ratisbonne. Il se compose de vingt-sept articles.

Les six premiers traitent de l'ordre et des dispositions générales du congrès, des membres qu'on y admet, de ceux qu'on pourrait être amené à en exclure. Au 4e article, on a ajouté ce paragraphe : « Les catholiques adultes de l'*étranger* peuvent également obtenir des cartes de membres qui donnent droit aux délibérations, mais non aux votes. »

L'article 7 fixe le caractère des diverses réunions. Ce sont :

a) Les *assemblées générales publiques*, pour lesquelles les orateurs ont été choisis d'avance et d'où toute discussion est exclue ;

b) Les *séances des sections* (*Ausschüsse*), dans lesquelles on met en discussion les motions présentées ;

c) Les *assemblées générales closes*, dans lesquelles les présidents des sections apportent les motions examinées et votées dans leurs sections respectives, pour les voir sanctionnées, modifiées ou rejetées définitivement.

Le congrès de Ratisbonne ajoute ici un paragraphe concernant la *grande manifestation ouvrière*, introduite depuis quelques années dans les usages et qui a lieu le dimanche dans l'après-midi.

L'article 8 prévoit la formation des diverses sections et laisse à l'assemblée le droit d'en augmenter ou d'en diminuer le nombre.

Les articles 9 et 10 règlent tout ce qui concerne la nomination des membres du bureau.

Les articles 11, 12, 13 et 14 précisent en détail le rôle des divers membres du bureau et celui des présidents des sections.

Le 15e, nous l'avons vu déjà, exclut de l'assemblée *toute polémique confessionnelle.*

Les articles 16 et 19 règlent ce qui a rapport aux diverses motions présentées dans les sections. Dès avant l'ouverture du congrès, elles sont soumises à l'examen du comité local et du comité central, et livrées à l'impression, autant que possible.

Les articles 17, 18 et 20 établissent ce qui a rapport aux orateurs et à leurs discours. Les discours, à moins de raisons approuvées, ne doivent pas être lus. Le temps de leur durée est aussi déterminé.

Le 21e règle le vote sur les diverses propositions. Il a lieu à la majorité absolue des membres présents.

Le 22e défend toute collecte parmi les congressistes.

Par le 23e, l'assemblée générale reçoit le pouvoir de désigner dans la dernière séance close les membres du comité central, de remplacer les disparus, de confirmer les membres en charge.

Le 24e précise en plusieurs paragraphes les fonctions de ce comité central dont le rôle nous est connu.

Le 25e confie au comité local le soin de la publication du *compte rendu in extenso*, et règle en cela le devoir des orateurs.

Le 26e a trait à la question financière.

Le 27e statue que tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement reste soumis aux décisions du bureau et, s'il y a lieu, du comité central.

Souvent une *exposition d'art chrétien* est annexée au congrès; ce fut le cas à Ratisbonne. Les cartes des membres contiennent le programme complet de l'assemblée au jour le jour, et donnent droit à un *guide historique et local*, imprimé pour la circonstance. Les librairies de Ratisbonne ont mis en vente un choix on ne peut plus joli et varié de cartes postales illustrées, et un riche souvenir de l'assemblée contenant, avec le portrait de S. S. Pie X, ceux d'une trentaine des membres les plus distingués du congrès.

Telle est l'œuvre dans ses grandes lignes; des détails plus

complets dépasseraient les proportions de cet article. Nous croyons avoir analysé assez intimement le mécanisme des congrès catholiques d'Allemagne pour faire comprendre au lecteur qu'ils sont bien le résultat de la sagesse et de l'expérience appuyées sur un infatigable labeur. Par leur nature même, par leur constitution et leur fonctionnement, ils présentent une des organisations les plus belles, les plus puissantes, les plus fécondes qu'ait su inspirer et créer le génie catholique. L'ossature d'une cathédrale gothique, avec toutes ses parties qui se tiennent et se soutiennent de la base aux voûtes aériennes, est un objet d'étude stupéfiant pour l'architecte qui a su en pénétrer la structure et en admirer l'indéfectible solidité. Une impression d'ordre moral analogue domine le spectateur qui a étudié le monument grandiose que l'union et la discipline des catholiques d'Allemagne ont su élever à l'honneur du Christ et de l'Église et au profit même de leur patrie. Car les congrès catholiques annuels ont été un *puissant élément de rapprochement* et de fusion des diverses races qui constituent aujourd'hui l'empire d'Allemagne. Les adversaires eux-mêmes le reconnaissent.

Nous avons encore à voir défiler les orateurs du congrès de Ratisbonne, dans le cadre des principaux événements qui remplirent les jours glorieux du *Katholikentag*.

Toutefois nous voudrions montrer auparavant, dans une sorte d'*article intermédiaire*, comme résultat de nos entretiens à Ratisbonne, ce que les catholiques de France, écrasés aujourd'hui, pourraient faire pour se ressaisir. Ne pourraient-ils pas, eux aussi, créer leur premier parlement? La situation actuelle leur impose, comme suprême ressource, l'obligation de s'unir et de s'organiser. Le succès du récent congrès de l'*Action libérale populaire* est bien fait pour les encourager.

LÉON SŒHNLIN.

SUR L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

L'Institut catholique de Paris attribue, chaque trimestre, à un nouveau spécialiste, l'enseignement apologétique fondé depuis peu. On entend ainsi une brillante série de maîtres exposer le rapport de la foi chrétienne avec les diverses sciences. Pendant le premier trimestre de 1904, les conférences ont porté sur une question d'histoire : *l'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme.* L'amphithéâtre de la rue d'Assas a paru bien étroit pour l'auditoire qui venait écouter M. Alfred Baudrillart. Des instances nombreuses ont ensuite déterminé l'auteur à publier ses conférences. L'accueil du public n'a pas été moins sympathique au volume qu'aux leçons orales. Déjà paraît la quatrième édition [1].

M. l'abbé Baudrillart a voulu nettement conserver à son œuvre le caractère de conférences apologétiques. Dans les éditions précédemment parues, il s'était même interdit la moindre note au bas des pages. Les plaintes de beaucoup ont été si ardentes que, cette fois, l'auteur accepte de marquer des références aux écrits mentionnés dans le texte ; mais il refuse tout autre étalage d'érudition. Nous ne pouvons que l'en féliciter : autant l'appareil des notes critiques est indispensable à une étude savante et spéciale, autant il serait mal placé dans un volume comme celui-ci. M. Baudrillart ne cherche, en effet, qu'à résumer une époque historique et à présenter des solutions aux problèmes généraux qu'elle souleva. Toute la valeur du travail est dans la science, les méditations, le jugement du conférencier. Ce ne sont pas des listes bibliographiques ou des cotes des Archives nationales qui prouveront le bien fondé d'appréciations concernant l'influence de l'humanisme et le rôle social de la « Réforme ».

Les conférences apparaissent, dans le volume, telles qu'elles

1. Nous ferons nos renvois à la troisième édition. *L'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, par Alfred Baudrillart. Paris, Bloud, 4, rue Madame, 1904. In-8 de xv-400 pages. — Personne n'ignore que l'Académie française a décerné deux fois le grand prix Gobert au principal ouvrage de M. Baudrillart : *Philippe V et la cour de France.*

furent données : avec cette modération de langage, cette loyauté d'accent, que connaissent tous les élèves et tous les auditeurs de M. Baudrillart. La forme est, volontairement, un peu froide : correcte, bien ordonnée, sans aucune recherche de l'élégance, et parfois, peut-être, légèrement dépourvue de relief. L'auteur a voulu dire clairement et franchement la vérité sur des questions complexes : il aurait craint, par le moindre artifice oratoire, de retirer quelque chose à la sérénité de son enquête, à l'équité vraiment scrupuleuse de ses conclusions.

M. Baudrillart est très familiarisé avec le sujet dont il s'occupe, et dont il a déjà, par plusieurs articles, éclairé des aspects. Naguère, à l'École normale, il étudiait de près le seizième siècle, sous la direction de M. Gabriel Monod. Chargé, plus tard, d'enseigner l'histoire moderne à l'Institut catholique, il choisissait, trois fois en dix ans, pour matière de son cours, la *Renaissance* et la *Réforme*. Un long contact avec les documents, de multiples lectures, l'ont fait pénétrer dans tous les secrets de cette période. Aussi a-t-il pu en dégager une synthèse impartiale et objective. Lorsqu'ils liront les conférences, ceux qui ont quelque usage de la littérature scientifique du sujet, ceux qui en ont, pour certaines parties, consulté les sources originales, rendront hommage à l'entière exactitude des informations ; ils témoigneront de la somme de recherches et de réflexions que supposent tant de pages, agréables et faciles à lire dans la sobriété de leur style. Nulle « apologie » ne pouvait être plus érudite et plus sincère.

Exposer avec loyauté l'attitude de l'Église romaine en face de la *Renaissance* et du *Protestantisme* ; invoquer les seules conclusions que l'histoire a enregistrées, voilà toute la méthode apologétique de M. Baudrillart.

*
* *

La Renaissance est, d'abord, étudiée : en Italie, puis en France, en Angleterre, en Allemagne. Bien souvent, elle emprunte, semble-t-il, à l'antiquité les principes les plus contraires à l'esprit chrétien. Pourquoi donc la papauté a-t-elle favorisé un pareil mouvement? L'auteur ne recule pas devant les épines du problème. Il montre ce qu'eut de périlleux l'excessive bienveillance de Rome pour l'humanisme néo-païen, tant sous Nicolas V que de Sixte IV à Léon X. Mais il défend la position générale adoptée par le

Saint-Siège envers la Renaissance. La démoralisation et la déchristianisation, qui marquèrent cette période, avaient leur principale cause dans l'*état politique et social de l'Italie au quinzième siècle*, et non pas dans le culte littéraire de la beauté antique. L'œuvre qu'accompliront les maîtres du dix-septième siècle ne prouvera-t-elle pas que l'humanisme est fort conciliable avec le meilleur idéal religieux? Les papes agissent donc avec sagesse lorsqu'ils favorisent le renouveau des lettres et des arts ; quand ils font bénéficier l'Église de la grande transformation intellectuelle qui emporte les esprits (p. 63-96).

Plus douloureux sont les problèmes soulevés par l'histoire de la « Réforme » protestante.

*
* *

M. Baudrillart montre comment elle naquit. Au début du seizième siècle, une révolution profonde couve en Allemagne. Les causes politiques, économiques, nationales se mêlent aux causes intellectuelles et religieuses. Déjà, les princes et les villes ont empiété sur le pouvoir impérial, tandis que les paysans commençaient à s'insurger contre les propriétaires ; Ulrich de Hutten et les chevaliers ont lancé leurs imprécations contre Rome, au nom du vieil esprit germanique ; Erasme, Mutian, Reuchlin, ont exalté le libre examen et bafoué la tradition scolastique ; Geyler de Kaisersberg, Jean de Wesel, Nicolas Russ, ont enseigné qu'il fallait aller droit à Dieu, sans passer par l'Église ; qu'en face du péché universel, on devait désespérer des œuvres et ne chercher la justification que dans la foi au Christ. Or, un jour, tous ces éléments de révolte s'incarnent en un même homme, et le branle décisif est donné. Mais l'agitateur est un moine, théologien et mystique : aussi la révolution qui éclate prend-elle surtout un caractère religieux. « La force de Luther et celle du mouvement luthérien sont venues de la satisfaction même qu'ils donnaient aux tendances contemporaines. Luther en fut la personnification vivante. » (P. 116.) Loin d'être un dialecticien austère et froid comme Calvin, Luther est une « âme vivante, originale, personnelle, mais aussi profondément allemande : *Je suis né pour mes Allemands*, disait-il, *je veux les servir*. » Dans les invectives enflammées, les ignobles injures que cet homme sensuel et orgueilleux prodigue à l'Église romaine, le peuple retrouve la rudesse grossière de ses propres passions.

A quelque brutalité le génie allemand unit beaucoup de sentimentalité mystique et religieuse : quel écho ne trouvent donc pas les confessions émouvantes où Luther raconte ce que furent les douleurs, les angoisses de son âme, jusqu'au jour où il crut éprouver le témoignage intérieur de la bienveillance divine et conquérir « le bonheur de l'âme unie à Jésus-Christ par l'anneau de la foi, comme une épouse est unie à son époux » (p. 119) ! Aspirations morales, préjugés nationaux, appétits violents, Luther a tout reflété : il est *kerndeutsch*, « foncièrement allemand ». Voilà pourquoi il réussit à insurger tant de ses compatriotes. Étrange est, d'ailleurs, la destinée de cette révolution. Au bout de peu d'années, tous les éléments révolutionnaires, chevaliers ou paysans, ont été écrasés ; les écoles tombent en ruine ; l'Allemagne est, plus que jamais, morcelée ; une seule chose demeure : l'hérésie. Les princes, devenus propriétaires des biens ecclésiastiques, deviennent aussi les maîtres des consciences de leurs sujets. Le luthéranisme est imposé par formulaires officiels ; c'est une Église d'État.

L'exemple de l'Allemagne est contagieux. On l'imite en Suède, en Danemark, en Angleterre. Par la ruse ou la force, des souverains y font prévaloir le protestantisme, tantôt pour raison financière, tantôt pour raison politique, tantôt pour une raison encore plus honteuse (p. 97-130).

*
* *

Que va faire la France ? Elle compte bientôt nombre de protestants. Les premiers sont les meilleurs. « C'étaient de pauvres petites gens, clercs ou artisans, mal affermis dans la doctrine, dont le sentiment religieux s'exaltait à la vue du désordre de l'Église établie. Sans la renier positivement, ils cherchaient à se passer d'elle pour atteindre Dieu. » Souvent, ils regardent même le bûcher comme une séduction et une récompense. D'autres mécontents adoptent aussi la *Réforme*, et pour des motifs très divers : par exemple, quelques évêques ou abbés qui viennent y chercher dispense des lois canoniques, notamment du célibat. Les églises nouvelles s'organisent, tandis qu'avec Calvin, la doctrine se formule. Puis, autour de 1560, le pur Évangile recueille beaucoup de nouveaux prosélytes : gens de grande ou de petite noblesse,

légion de cadets de Gascogne. « Le sentiment religieux leur est à peu près étranger... L'ambition, la soif de l'indépendance, la turbulence, l'exemple contagieux des seigneurs allemands, déterminèrent presque toujours leur conduite, souvent aussi la vulgaire cupidité. » Mais, par la protection de Dieu, la masse du peuple français demeure fidèle à sa vieille foi.

Le gouvernement, depuis le concordat de 1516, n'a pas intérêt à modifier l'organisation ecclésiastique. La doctrine, sinon la conduite de l'épiscopat, reste ferme et saine : « A l'éternel honneur de notre Église, elle n'a jamais connu les lâches défections en masse du clergé d'Angleterre. » Sans doute, les catholiques de France ont toujours été portés à montrer quelque *mauvais esprit* contre la cour romaine ; mais cette disposition d' « enfants incommodes » n'exclut pas un attachement profond, qui s'affirme par bien des preuves. Le génie national ne répugne nullement à ces formes de la piété catholique, décriées si haut par les contempteurs de la *superstition papiste*. En revanche, l'âpre dialectique de Calvin, son étrange et odieuse doctrine de la prédestination ne s'accordent guère avec l'esprit français, qui aime la raison, la limpidité, la mesure et point du tout le mysticisme. « A cause de ses incessantes relations avec les peuples de race et de langue germaniques », le protestantisme prend, de bonne heure, chez nous, « ce quelque chose d'exotique dont il ne s'est jamais dépouillé ».

Les calvinistes montrent, d'ailleurs, ce que peut faire une énergique minorité, qui s'organise et ne recule devant rien. En face du péril, la monarchie est, alternativement, trop brutale et trop faible ; l'épiscopat est en complet désaccord sur l'attitude à prendre ; la magistrature, quand elle voit à sa tête Michel de l'Hospital, se décourage de résister ; les Guise mêlent des « passions humaines et coupables » à leur zèle religieux. Mais tandis que fléchissent toutes les forces officielles, la nation reste catholique parce qu'elle l'a voulu. Le spectacle de l'hérésie, l'apostolat nouveau des Capucins et des Jésuites ravivent la foi et la piété dans les âmes. Quand on apprend que la couronne va passer en des mains protestantes, la mesure est comble. Au parti huguenot, les catholiques opposent une grande association populaire, qui domine bientôt le pays et résiste des années à un Henri IV. Bien plus, le principe de la Ligue triomphe, car la lutte ne prend fin que lorsque le roi, sans mentir à la conscience, embrasse la foi

de la nation. M. Baudrillart, évoquant ces souvenirs, rend hommage à l'héroïsme des Parisiens, durant le siège de 1590. Il défend les états généraux de 1593 et juge en termes très durs la *Satire Ménippée*. De même, il justifie le long délai par lequel Clément VIII différa d'absoudre Henri IV : « L'Église est-elle une maison ouverte, d'où l'on sort et où l'on entre à volonté ? Ou bien les princes sont-ils au-dessus de ses lois ? Ne fallait-il pas, d'ailleurs, qu'après avoir fait tant de mal au catholicisme, Henri IV fournît, pour l'avenir, de sérieuses garanties au chef de l'Église ? Quelle honte et quel danger, s'il fût retourné à l'hérésie ! Enfin le Saint-Siège pouvait-il honorablement abandonner, du jour au lendemain, une ligne de conduite qu'il n'avait adoptée que sous l'inéluctable pression des événements et d'un devoir impérieux ? » Le conflit reçut la plus heureuse des solutions par le retour « des ligueurs au principe monarchique, celui des royalistes et du roi au principe catholique ». A part divers jugements qui semblent un peu trop inspirés par la symétrie même de la thèse, cette étude de M. Baudrillart, sur l'échec du protestantisme en France, est du plus haut mérite (p. 131-181) [1].

*
* *

Le prétexte de l'insurrection luthérienne et calviniste a été dans les abus, trop réels et trop graves, dont souffrent les membres et le chef de l'Église, depuis l'époque du grand schisme. Dès le quinzième siècle, Nicolas de Cuse, Julien Cesarini, saint Jean Capistran, comme les Pères de Constance, et aussi comme

1. Depuis les conférences des M. Baudrillart, a paru le volume de M. J.-H. Mariéjol, sur *la Réforme et la Ligue*, dans l'*Histoire de France* de M. Lavisse (t. VI, 1re partie ; Paris, 1904 ; grand in-8). Il a été déjà signalé dans les *Etudes* par notre collaborateur, M. Doizé. Pour la plupart des questions, le récit de M. Mariéjol s'accorde parfaitement avec les conclusions de M. Baudrillart. — Les passages les plus remarquables du volume semblent être : le début des guerres religieuses (p. 55-65), la Saint-Barthélemy (p. 125-133), les mœurs et le gouvernement sous Henri III (p. 212-237), la Ligue de 1585 (p. 138-148), le siège de Paris en 1590 (p. 317-322), les états de 1593 (p. 365-382), l'édit de Nantes (p. 415-423). — Les jugements diffèrent parfois : là où M. Baudrillart voit de l'*héroïsme*, M. Mariéjol voit du *fanatisme* (p. 322). La *Ménippée*, si fort maltraitée par M. Baudrillart, marque, pour M. Mariéjol, « le triomphe du bon sens sur la fureur sectaire » (p. 368). — Ajoutons que le récit du bannissement des Jésuites en 1594, tel que le fait M. Mariéjol, appelle des réserves (p. 396).

Savonarole, ont fait entendre la revendication universelle et nécessaire : *Réforme !* Les apostasies du seizième siècle ont, du moins, cet excellent résultat que l'Église catholique se ressaisit, et, dans son propre sein, accomplit alors la véritable *Réforme*. Depuis les hauts dignitaires de la hiérarchie jusqu'aux plus jeunes recrues du clergé, l'ordre ecclésiastique se voit imposer une règle de conduite, sévèrement conforme à l'esprit de l'Évangile. De nouveaux ordres religieux d'hommes et de femmes s'inspirent plus strictement encore du même idéal. Puis l'apostolat catholique raffermit les consciences troublées, dispute à l'hérésie ses conquêtes, et va gagner au Christ les terres lointaines, que découvrent les explorateurs. La sainteté refleurit, particulièrement en Italie et en Espagne, et elle y garde la gracieuse ou chevaleresque empreinte du caractère national. Dans cette conférence, l'exposition de M. Baudrillart, toujours correcte et méthodique, ne dissimule qu'à demi l'enthousiasme ; et, lorsque vient le charmant portrait de saint Philippe de Néri, le fondateur de l'Oratoire, l'émotion du conférencier transperce discrètement et laisse deviner bien des souvenirs... et aussi une espérance obstinée. Ajoutons que les pages sur le caractère et l'œuvre spirituelle de saint Ignace de Loyola sont excellentes de vie et de vérité (p. 183-219).

*
* *

Mais la persuasion n'a pas été le seul instrument des victoires catholiques. Avec franchise, M. Baudrillart aborde la question brûlante : « De l'emploi que l'Église catholique a fait de la force contre les protestants. » Rien n'est dissimulé. En Espagne, voici les autodafés terribles de Philippe II ; en Angleterre, les supplices ordonnés par Marie Tudor ; en France, les bûchers sous Henri II, et la répression à main armée sous ses fils. Le pape saint Pie V, non content de faire fonctionner l'Inquisition dans Rome, adresse à Charles IX et à Catherine de Médicis des conseils de guerre sainte et sans quartier, qui nous font frémir (p. 259). Les protestants sont donc d'innocentes victimes ; ils revendiquent la liberté des consciences, et on leur répond par l'emploi de la force ? Les protestants, répond M. Baudrillart, « partageaient exactement les idées et les manières de procéder des catholiques ; on peut même affirmer qu'au seizième siècle, les protestants ont précédé les ca-

tholiques dans les voies de la violence » (p. 231). Suivent des textes bien topiques de Luther, de Calvin, de Bèze, de Farel. Ce que, par exemple, Calvin reproche à François Ier, « ce n'est pas d'infliger des supplices aux hérétiques, c'est de qualifier d'hérétiques des gens qui ne le sont pas, mais représentent, au contraire, le vrai christianisme. Quant aux hérétiques, ils méritent le feu. Conclusion : ce sont les catholiques qu'il faudrait brûler[1] .» (P. 237.) Les protestants ne s'en privent pas. La série est effrayante de leurs rigueurs, en Suisse, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Angleterre, dans les provinces françaises où ils sont les plus forts (p. 237-248). Ce ne sont pas, en général, les catholiques qui ont commencé, ni qui ont été les plus cruels. Peut-on cependant justifier *en droit*, dans leur principe, les répressions matérielles qu'ordonnait alors l'Église ? M. Baudrillart l'affirme sans ambages et reproduit la démonstration, si convaincante et lumineuse, qu'en a donnée Mgr d'Hulst. Quant aux calvinistes français, ajoute-t-il, un crime contre la patrie se joint à leur insurrection contre l'Église : « Si, lorsque les Bretons (en 1902) ont essayé de défendre leurs religieuses persécutées, il avait plu aux sénateurs et aux députés de la région d'appeler l'étranger à leur secours et de lui livrer quelque place, comme Coligny et les siens livrèrent Le Havre aux Anglais en 1562[2], pensez-vous que le gouvernement de la République, si libéral qu'il soit, aurait attendu dix ans pour les châtier ? Eh bien ! ne nous indignons pas si, en plein seizième siècle, le roi très chrétien a mis parfois ses armes au service de l'Église, pour combattre une hérésie à la répression de laquelle il était si directement intéressé. » (P. 230.)

1. Dans l'*Histoire de France*, publiée par M. Lavisse (t. V, 2e partie ; Paris, 1904 ; grand in-8), M. Henri Lemonnier est, sur ce point, aussi affirmatif que M. Baudrillart (p. 207, 208). Et, pourtant, M. Lemonnier aime, dans la « Réforme », les semences de *liberté* qu'elle répandait par le monde (p. 237), alors qu'il est bien rigoureux pour le catholicisme. — La période étudiée par M. Lemonnier finit en 1559, date où commence le travail de M. Mariéjol.

2. Il y a quelques mois, le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* a tenté de retirer à cet acte tout caractère de trahison. Malgré la science et la sincérité de l'avocat, le plaidoyer ne paraît pas très concluant. Il semble que le fait mérite bien le jugement porté par le duc d'Aumale. M. Mariéjol observe que l'unique justification sérieuse des protestants aurait été d'avouer bien haut qu'il sacrifiaient la patrie terrestre à la patrie céleste. Les autres excuses sont de « pauvres défaites ». (*Op. cit.*, p. 79.)

*
* *

Les trois dernières conférences de M. Baudrillart portent sur les problèmes suivants : *Le protestantisme a-t-il été, comme il le prétend, plus favorable que le catholicisme au progrès moral et spirituel ? Le protestantisme a-t-il été plus favorable que le catholicisme au progrès intellectuel des peuples chrétiens ? Le protestantisme a-t-il été plus favorable que le catholicisme au progrès social et politique des nations modernes ?* Nous croyons qu'il sera difficile à un lecteur de bonne foi d'en répudier les solutions, tant elles sont fortement établies, tant elles sont loyales et modérées.

Impartialité méritoire, car le protestantisme n'est pas un mort, mais est une réalité vivante ; et, lorsque le conférencier de la rue d'Assas résume les enseignements de la science historique, au sujet des origines et des destinées de la « Réforme », il sait bien qu'il apporte des leçons pour les luttes d'aujourd'hui. Plus encore que le protestantisme doctrinal et le protestantisme politique, M. Baudrillart redoute « ce protestantisme à couleur philosophique et mystique, qui est plus un état d'esprit qu'une doctrine, et qui, par sa façon d'entendre le dogme et les rapports de l'âme religieuse avec Dieu, est si propre à séduire les intelligences vagues, flottantes, impuissantes à conclure, d'un si grand nombre de nos contemporains, même parmi ceux qui se disent et se croient catholiques. Ah ! je ne suis pas de ceux qui nient les *infiltrations protestantes*, dont il est de mode de se railler dans une certaine école qui sent apparemment où le bât la blesse ; il y a longtemps, pour ma part, que je les ai constatées chez plus d'un fidèle, et même chez plus d'un prêtre. La conquête protestante n'est pas un vain mot ; elle nous menace : que dis-je, elle s'accomplit sous nos yeux, par la politique, par l'école et par le livre. A bien connaître comment elle s'est faite dans le passé, nous gagnerons peut-être de mieux nous en défendre dans le présent. » (P. 100.)

En terminant ses conférences, l'ancien universitaire devenu prêtre catholique, s'adresse à nos *frères séparés*, dont plusieurs furent ses camarades et ses amis. Ou bien, leur dit-il, Luther, Calvin, Zwingle, furent inspirés de Dieu : alors pourquoi professez-vous aujourd'hui tant de doctrines qu'ils désavoueraient ? Ou bien ces hommes furent des rebelles et des hérétiques : alors

pourquoi ne vous soumettez-vous pas à l'Église qu'ils eurent tort de quitter? « Ou bien ces hommes ont été tout simplement des penseurs religieux, qui ont accompli humainement une œuvre purement humaine, et c'est ce que soutiennent les plus logiques d'entre vous. Alors, croyez, comme ces derniers, que le dogme est chose changeante, que la connaissance religieuse est purement subjective et symbolique, qu'elle admet toutes les contingences présentes et à venir de l'interprétation personnelle. Mais, en ce cas, vous n'êtes plus chrétiens. » (P. 397.) C'est la conclusion la plus profonde de l'histoire du protestantisme.

Yves de LA BRIÈRE.

« L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE ET LE SYLLABUS [1] »

Si la bonne intention d'un auteur suffisait à faire la valeur de son livre, celui que vient de publier M. Paul Viollet serait excellent. Voyant de nos jours certains ennemis de l'Église retourner contre elle l'arme du *Syllabus*, le docte professeur voudrait leur arracher cette arme des mains. Pour atteindre ce but, il essaye de montrer que le *Syllabus*, soit au point de vue doctrinal, soit même au point de vue historique, est loin d'avoir l'autorité qu'on lui attribue communément.

Essai malheureux, disons-le tout de suite, qui, sans éclairer ceux qu'on voulait convaincre, ne peut manquer de scandaliser profondément ceux qu'on voulait défendre.

Que le *Syllabus* soit ou non un document *ex cathedra*, il a été composé sur l'ordre et sous les yeux de Pie IX, envoyé d'office à tous les évêques du monde, accepté et promulgué authentiquement par eux dans tous les diocèses de la catholicité. Je dis tous les diocèses, car si, en France, l'interdit ministériel empêcha une promulgation régulière, cet abus de pouvoir n'eut d'autre résultat que d'accentuer la pensée des évêques sur un document qui fut bientôt dans toutes les mains. Or, du seul fait de cette acceptation et de cette promulgation universelles, il faut voir dans le *Syllabus* tout au moins un enseignement du magistère ordinaire de l'Église, enseignement qui s'impose au respect et à l'adhésion de tous les fidèles.

Mais M. Viollet ne s'est pas contenté de contester la valeur du *Syllabus* comme document *ex cathedra*. Pour appuyer cette thèse, il suppose que le pape n'est infaillible que dans les définitions strictement dogmatiques, définitions tellement rares, qu'on n'en connaît qu'une seule, en dehors du concile, depuis cent trois ans, celle de l'Immaculée Conception. « Pie IX, dans le temps où il définit, dans les conditions prévues pour l'infaillibilité, le

1. *L'Infaillibilité du pape et le Syllabus*. Etude historique et théologique, par Paul Viollet, membre de l'Institut, professeur de droit civil et de droit canonique à l'École des chartes. Besançon, Jacquin ; Paris, Lethielleux, 1904. In-8 de 114 pages.

dogme de l'Immaculée Conception, reste faillible dans tous les autres cas. » (P. 66.) « Nous constatons qu'au cours de ces cent trois ans, un seul acte pontifical se présente avec les caractères de l'infaillibilité. » (P. 70.)

Je le dis à regret, mais il n'y a point ici d'atténuation possible, une pareille restriction de l'infaillibilité pontificale est en opposition flagrante avec la définition vaticane. On a même introduit dans la définition des termes choisis tout exprès pour prévenir cette interprétation fautive.

Les Pères du concile, voulant définir que le pape est infaillible, examinèrent une première formule où il était dit précisément que le pape ne peut errer quand il définit, en matière de foi et de morale, ce qui doit être *cru de foi catholique* par toute l'Église : *Cum definit quid in rebus fidei et morum ab universa Ecclesia fide catholica credendum sit.* Cette formule fut écartée, disent les actes du concile, « de crainte que les fidèles, prenant ce chapitre pour une exposition complète de la doctrine sur l'infaillibilité du pontife romain, n'en vinssent à restreindre cette infaillibilité aux seules définitions de foi[1] ».

D'autres formules furent examinées, et finalement on s'arrêta à celle où il est dit que le pape, définissant *ex cathedra* la doctrine qui doit être tenue par l'Église universelle, en matière de foi ou de morale, a la même infaillibilité que l'Église[2].

Ainsi donc, pour savoir quelle est l'étendue de l'infaillibilité du pape, il faut chercher quelle est celle de l'Église, puisque, d'après la définition du concile, la mesure de l'une est la mesure de l'autre.

Eh bien, c'est l'enseignement unanime, il est de foi que l'Église est infaillible quand elle définit les vérités révélées qu'il faut croire, ou les erreurs qu'il faut rejeter comme hérétiques ; et il est

1. « Inde enim timendum esse, ne fideles, quum plenam expositionem doctrinæ de Romani Pontificis infallibilitate illo capite contineri putent, hanc ad illas solas definitiones referant, quibus fides divina præscribitur. » (*Collect. Lac.*, t. VII, c. 1700.)

2. « Definimus Romanum Pontificem, cum ex cathedra loquitur, id est, cum omnium Christianorum Pastoris et Doctoris munere fungens, pro suprema sua Apostolica auctoritate doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit... ea infallibilitate pollere qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit. »

3. Une proposition est dite théologiquement certaine quand elle découle certainement par une déduction régulière d'une proposition révélée.

théologiquement certain[3] que l'Église est infaillible quand elle définit des vérités connexes avec la foi, quand elle condamne des erreurs avec des notes inférieures à celle d'hérésie et quand elle tranche définitivement sur des faits dogmatiques.

Tel est donc aussi, par conséquent, le champ de l'infaillibilité papale : il est de foi que le pape est infaillible lorsqu'il définit des dogmes comme l'Immaculée Conception, et il est théologiquement certain que le pape, comme l'Église, est infaillible dans les autres définitions. L'évêque de Brixen, rapporteur de la commission conciliaire qui avait préparé la définition, disait, devant les Pères, que nier cette infaillibilité non encore définie comme de foi et n'ayant qu'une certitude théologique, « ce n'est point, il est vrai, tomber dans l'hérésie, mais c'est tomber dans une très grave erreur et commettre un péché très grave[1] ».

Qui ne voit dès lors que restreindre l'infaillibilité papale, depuis un siècle, au seul dogme de l'Immaculée Conception, nier, par conséquent, cette infaillibilité dans les canonisations qui ont eu lieu en grand nombre, la nier pour des encycliques comme l'encyclique *Quanta cura*, avec sa formule si grave et si explicite : *Pravas opiniones ac doctrinas... commemoratas auctoritate Nostra apostolica reprobamus, proscribimus atque damnamus, easque ab omnibus catholicæ Ecclesiæ filiis, veluti reprobatas, proscriptas atque damnatas omnino haberi volumus ac mandamus*, c'est aller non seulement contre l'esprit, mais contre la lettre de la formule acceptée et promulguée par le concile du Vatican, c'est se mettre formellement dans le cas signalé par l'évêque de Brixen?

Inutile, après cela, de suivre l'auteur dans la partie de sa brochure où il énumère les papes qui se seraient trompés ou qui auraient soumis leurs actes et leurs paroles au jugement de l'Église. C'est un hors-d'œuvre qui ne jette aucune lumière sur la question à résoudre. Si étendu, en effet, qu'on suppose le champ de l'infaillibilité des papes, il n'en reste pas moins que le privilège de l'inerrance ne les garantit contre l'erreur ni dans les rapports de la vie privée, ni dans les écrits ou discours qui ne contiennent que leurs vues personnelles, ni dans les conseils

1. « Est certitudo theologica eo sensu ut is qui negaret Ecclesiam vel ex pari etiam Pontificem in tali decreto edendo non fore infallibilem, ut talis quidem non esset aperte hæreticus, attamen errorem gravissimum et peccatum gravissimum sic errando committeret. » (*Collect. Lac.*, t. VII, c. 475.)

qu'ils peuvent donner, ni dans les ordonnances qui ne visent pas l'ensemble des fidèles. Pourquoi s'étonner alors qu'on ait relevé des erreurs dans ce qu'ont dit, en pareils cas, tels ou tels souverains pontifes, ou qu'ils aient eux-mêmes, en mourant, soumis ces actes et ces paroles au jugement de l'Église? Il faut expliquer toutes ces formules à la lumière de la doctrine catholique. Quant au fait d'Honorius, sur lequel M. Viollet croit à propos d'appuyer, il a été discuté à fond tant de fois, surtout à l'occasion du concile du Vatican, qu'il n'y a plus rien à y découvrir. On a établi péremptoirement que les lettres de ce pape, qui font l'objet du débat, ne contiennent aucune définition *ex cathedra* ni aucune erreur contre la foi. On a également établi que l'anathème prononcé par le sixième concile contre Honorius est une condamnation de son imprudent conseil, mais non de sa doctrine.

Après ces considérations fantaisistes et erronées sur l'infaillibilité pontificale, l'auteur arrive au *Syllabus*. A l'entendre, ce document aurait été rédigé par un compilateur anonyme, de la façon la plus légère et la plus maladroite.

« Le *Syllabus*, dit-il, n'est rien de plus que le classement de certaines erreurs fait par un écrivain anonyme... Quel qu'il soit, le rédacteur a assez mal compris sa tâche (p. 83). Sur un point, l'ordre du pape a été réalisé avec une insigne maladresse. Sur un autre point très important, la pensée du pape a été faussée (p. 89). L'anonyme a joué de malheur avec l'allocution du 16 mars 1861 (p. 93). Nous pouvons affirmer que le *Syllabus* est une œuvre mal exécutée. » (P. 101.) Et à propos de la proposition 67e : « Qui donc se pourrait refuser à déplorer ici, chez le rédacteur du *Syllabus*, à tout le moins, une singulière maladresse et gaucherie? » (P. 101.)

Telle est l'appréciation d'un théologien improvisé sur ce document fameux, l'un de ceux qui, sans contredit, ont été préparés, discutés, libellés avec le plus grand soin. La lenteur et la prudence de la curie romaine sont légendaires. Mais cette fois lenteur et prudence dépassèrent la mesure habituelle[1].

Ce travail de rédaction ne dura pas moins de douze années. C'est en 1852 qu'un certain nombre d'évêques et de laïques

1. Pour tous les détails sur l'histoire du *Syllabus* et de sa préparation, cf. Rinaldi, *Il valore del Sillabo*; Hourat, *le Syllabus*, étude documentaire.

furent consultés confidentiellement sur un premier projet, probablement composé, certainement envoyé par le cardinal Fornari. La commission qui avait préparé le décret relatif à l'Immaculée Conception (1854) eut à peine terminé son travail, qu'elle fut chargée d'examiner le projet Fornari et les observations auxquelles il avait donné lieu. Trois autres rédactions suivirent, après combien de discussions, de consultations et de remaniements! De son côté, Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, se livrait à un travail analogue, et composait un catalogue de quatre-vingt-cinq propositions, distribuées sous onze chefs distincts et formulant les principales erreurs contemporaines. Il promulgua ce catalogue dans une lettre pastorale datée du 25 juillet 1860. Cette même année, la commission qui siégeait à Rome se composait du cardinal Caterini comme président, de Mgr Jacobini comme secrétaire, et de trois théologiens choisis parmi les plus en vue. Plus tard, le nombre des membres de cette commission fut porté à douze. Tous ces membres sont connus.

En 1862, plus de deux cents évêques se trouvaient réunis à Rome pour les fêtes de la canonisation des martyrs japonais. La rédaction à laquelle on était arrivé, après un travail de dix années, fut remise à chacun d'eux. Ils devaient l'examiner et, au besoin, en conférer entre eux; chacun avait l'autorisation de consulter sous le secret un théologien de son choix; tous étaient tenus de garder sur ce document un silence rigoureux, et, dans l'espace de deux ou trois mois, ils devaient faire parvenir au cardinal Caterini leurs remarques et leurs avis, en même temps que l'exemplaire des propositions qui leur avait été confié.

Une nouvelle commission fut alors constituée pour arrêter, d'après ces remarques et ces avis, le texte définitif. Le futur cardinal Bilio, qui en faisait partie, proposa d'ajouter à chaque proposition l'indication des documents dont elle était extraite, et fut chargé d'exécuter lui-même ce travail.

Ce ne fut qu'en 1864 que le *Syllabus* ainsi préparé fut envoyé, par ordre de Pie IX, à tous les évêques catholiques, en même temps que l'encyclique *Quanta cura*.

Et c'est un document, élaboré avec cette sage et lente maturité, passé au crible de la critique par les hommes les plus compétents qu'il y eût alors dans l'Église, qu'on ose appeler « une œuvre mal exécutée » par un rédacteur anonyme, qui aurait

« assez mal compris sa tâche », qui l'aurait accomplie « avec une insigne maladresse », qui aurait même « faussé la pensée du pape » !

Pour justifier son appréciation, l'auteur signale trois des propositions condamnées, qu'il déclare, lui, parfaitement admissibles.

Il est inutile, croyons-nous, de reproduire tous les commentaires dont il les accompagne. Quelques mots suffiront pour indiquer le véritable sens de ces propositions et montrer combien sont fondées les censures qui les ont stigmatisées.

La proposition 61e est ainsi conçue : « *Injustitia facti fortunata nullum juris sanctitati detrimentum affert.* Une injustice de fait couronnée de succès ne préjudicie en rien à la sainteté du droit. »

Hélas! il n'y a qu'à en appeler à l'expérience. Elle prouve assez, en effet, que le succès de l'injustice accepté, toléré, applaudi, finit par oblitérer le sens du droit dans la conscience publique. Et voilà précisément pourquoi Pie IX et ses successeurs n'ont cessé de protester contre l'usurpation du domaine pontifical : ces protestations réitérées ont pour but d'empêcher l'injustice triomphante de prévaloir contre le droit.

Et c'est de cette proposition, dont le sens condamnable et condamné saute si facilement aux yeux, que M. Viollet n'a pas craint d'écrire : « Isolée d'un contexte où déjà elle n'avait de sens que pour les initiés, l'erreur notée apparaît à tout esprit droit, comme une incontestable vérité. » (P. 92.)

La proposition 67e du *Syllabus* a trait à l'indissolubilité du mariage : « *Jure naturæ matrimonii vinculum non est indissolubile et in variis casibus divortium proprie dictum auctoritate civili sanciri potest.* De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et dans certains cas, le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile. »

La doctrine que contredit cette proposition condamnée, n'est pas nouvelle dans l'Église. Saint Thomas l'enseignait explicitement : *Inseparabilitas matrimonii est de lege naturæ.* (*S. T.*, III p., q. LXVII, a. 1, c.) Léon XIII la rappelait encore, en 1880, dans son encyclique *Arcanum.* Du reste, la plupart des auteurs qui ont écrit de nos jours contre la loi du divorce ont fait surtout valoir des raisons empruntées au droit naturel : ils ont montré

combien le divorce est opposé, sinon à la fin primaire, au moins aux fins secondaires du mariage, l'éducation des enfants, l'union intime des époux, la morale publique, etc.

« Quoi! s'écrie M. Viollet, de droit naturel, le lien du mariage serait indissoluble! Mais alors, il faudra soutenir que la législation du peuple de Dieu qui admettait le divorce était contraire au droit naturel! » (P. 93.) La solution de cette objection classique se trouve dans tous les philosophes et théologiens catholiques. (Cf. Saint Thomas, *S. T.*, I-II p., q. c, a. 8; III p., q. LXVII, a. 2.) Elle n'est point d'ailleurs particulière au mariage. Il est interdit par le droit naturel de tuer un innocent, cependant Dieu a ordonné à Abraham d'immoler son fils; il est interdit par le droit naturel de prendre le bien d'autrui, cependant Dieu a permis aux Hébreux d'emporter les vases précieux des Egyptiens. Certaines lois naturelles défendent des actes opposés à la nature même de Dieu, comme le blasphème, le parjure, le mensonge; de ces lois, Dieu lui-même ne peut dispenser. D'autres lois naturelles interdisent des actes opposés seulement au domaine de Dieu; de ces lois, Dieu peut dispenser, soit par lui-même, soit par ceux qu'il investit de son autorité.

Enfin, la troisième proposition qui scandalise M. Viollet, c'est la proposition 80e du *Syllabus* : « *Romanus Pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere*. Le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. »

C'est à propos de cette proposition que le rédacteur aurait « joué de malheur » (p. 93), et « faussé la pensée du pape » (p. 98).

Non, le rédacteur n'a point été si malheureux et n'a point davantage faussé la pensée du pape. Le sens de la proposition est fort clair et justifie surabondamment la condamnation qui l'a frappée. En effet, ou la civilisation moderne est considérée dans ce qu'elle a de bon, et alors il est faux de dire que le pape soit brouillé avec elle et doive se réconcilier; ou elle est considérée dans ce qu'elle a de mauvais, et alors il est également faux de dire que le pape doive se réconcilier avec elle et pactiser ainsi avec le mal.

Telles sont les trois propositions qui ont déterminé M. Viollet à partir en guerre contre le *Syllabus*.

Pour nous, nous condamnons et nous répudions ces trois propositions, comme toutes les autres du *Syllabus*, avec la soumission que tous les fils de l'Église doivent à son autorité doctrinale. Sans doute le *Syllabus* n'applique pas la note d'hérésie aux *très graves erreurs* qu'il énumère et qu'il dénonce. Mais nous n'attendons pas, pour nous incliner devant les enseignements de l'Église, qu'elle nous y contraigne, sous peine de nous chasser de son sein. Pie IX le rappelait, dans une lettre célèbre adressée à l'archevêque de Munich (21 décembre 1863), « les catholiques sont obligés en conscience d'accepter et de respecter non seulement les dogmes définis, mais encore ces points de doctrine, admis dans l'Église, d'un accord commun et constant, comme des vérités et des conclusions théologiques tellement certaines que les opinions opposées, sans pouvoir être qualifiées d'hérésies, méritent cependant quelque censure théologique ».

P. BOUVIER.

BULLETIN D'ÉCRITURE SAINTE

Dictionnaire de la Bible. — *Biblische Studien :* Herkenne, Fischer, de Hummelauer. — *Isaïe*, du P. Condamin.

Le vingt-troisième fascicule du *Dictionnaire de la Bible*[1] a commencé le quatrième volume de cette importante publication, et permet ainsi d'en entrevoir l'achèvement dans un avenir qui ne paraît plus très éloigné. Les articles de ce fascicule se rattachant à la théologie scripturaire ne sont pas nombreux; citons : *Lamentations*, *Langues* (*don des*), *Lévirat* (*loi du*), *Limbes*. Au sujet des *Lamentations*, M. Ermoni expose et défend solidement comme il l'a déjà fait pour *Jérémie* (fasc. xx), les thèses traditionnelles de l'unité et de l'authenticité de ce livre. Parmi les articles concernant les textes, le plus important traite des *versions latines de la Bible*; la Vulgate devant avoir son article spécial sous la lettre V, il n'est guère question ici que des traductions antérieures à saint Jérôme. L'auteur, bien connu des lecteurs des *Études*, le P. Méchineau, expose d'abord amplement les sources où sont conservées des versions de ce genre, manuscrits ou citations bibliques des Pères; puis il discute à son tour les questions si souvent agitées : date des premières versions latines de la Bible; unité fondamentale ou pluralité de ces versions ; classement par groupes ou recensions diverses ; pays d'origine de la première Bible latine. Le P. Méchineau admet, avec raison, comme vraisemblable que, vers la fin du premier siècle, il existait déjà quelque traduction latine de l'un ou l'autre des trois premiers Évangiles; l'on a des preuves positives que le peuple chrétien d'Afrique possédait en latin les Épîtres de saint Paul et d'autres parties de l'Écriture, dans la seconde moitié du deuxième siècle. Il se prononce pour la pluralité originaire des versions et ne voit pas de raisons suffisantes pour attribuer à l'Afrique, plutôt qu'à

1. *Dictionnaire de la Bible*, publié par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fascicule XXIII (*L-Lit*). Paris, Letouzey et Ané, 1904. In-4, 144 pages et gravures.

l'Italie, le premier essai d'une traduction latine des textes sacrés. Dans l'article *Laudianus* (*Codex*), le P. F. Prat décrit l'intéressant manuscrit grec-latin des *Actes des apôtres*, écrit vers la fin du sixième siècle, qui est conservé à Oxford. Le fac-similé d'une page de ce codex accompagne ce travail. Dans l'important article *Lévi* (*tribu de*), M. Legendre étudie, non seulement les questions particulières touchant l'origine et les fonctions des lévites d'Israël, mais encore la question générale des origines du sacerdoce chez le peuple de Dieu ; il y maintient doctement l'interprétation naturelle des témoignages bibliques sur ce sujet et en défend la vérité contre les théories arbitraires des critiques rationalistes.

Dans le grand nombre d'autres articles se rapportant à l'archéologie et aux usages orientaux, on remarquera particulièrement celui de *Lachis*, où M. Legendre résume les intéressantes découvertes faites de 1890 à 1893, au monticule de Tell el-Hesy, formé des ruines de cette ville ou plutôt de huit villes qui se sont succédé sur le même emplacement, de 1700 environ à 400 ans avant Jésus-Christ. Très curieux encore, dans la même catégorie, est l'article traitant des *Lettres missives*. Après le relevé des lettres mentionnées dans l'Ancien et le Nouveau Testament, M. Beurlier fait connaître la manière dont correspondaient par écrit les Égyptiens, les Assyriens, les Babyloniens et les autres peuples qui ont été en relation avec les Juifs. Cet exposé est heureusement *illustré* par les trouvailles faites, par exemple, à Tell el-Amarna (Haute-Égypte), à Nippour (Babylonie).

Le docte auteur ne dit rien des deux lettres qu'on lit en tête du second livre des Macchabées, sans doute parce que ces deux pièces, avec les problèmes qu'elles soulèvent, devaient avoir une assez grande place dans l'article réservé au livre sacré dont elles font partie. A ce propos, je signalerai la remarquable étude que vient de consacrer à ces deux lettres M. Henri Herkenne, privat-docent de théologie à l'Université de Bonn [1]. L'auteur décrit d'abord avec assez de détails les sources que nous possédons pour

1. *Biblische Studien*, VIII. Band, 4. Heft : *Die Briefe zu Beginn des zweiten Makkabäerbuches* (I, 1-II, 18). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1904. In-8 de 103 pages. Prix : 2 Mk. 40.

la critique du texte, elles permettent de corriger heureusement la Vulgate en plusieurs endroits. Il examine ensuite à fond les questions de l'authenticité et de la véracité des deux pièces. Censées adressées par les Juifs de Judée à ceux d'Égypte, elles ne sont pas une fiction littéraire ; l'auteur du second livre des Macchabées, qui, selon toute vraisemblance, a mis lui-même ces lettres en tête de son récit, les reproduit telles qu'il les a trouvées. Ces points solidement établis, M. Herkenne, en passant à la question de véracité, observe très justement que l'inspiration du livre où ces documents sont insérés n'exige pas qu'ils soient exacts dans tous leurs détails, elle demande seulement qu'ils soient rapportés avec fidélité. Ainsi, l'on n'a point à se mettre en peine de justifier, par exemple, le récit de la mort d'Antiochus tel qu'on le lit dans la seconde lettre (*II Macch.*, I, 12-16) ; le croyant est parfaitement libre d'admettre que ce récit, contredit par le premier et même le second livre des Macchabées, est inexact. L'auteur du second livre, en laissant subsister dans la lettre qu'il reproduit ces informations qu'il sait inexactes, a prouvé par là même qu'il n'est que rapporteur, rapporteur fidèle, mais qui n'entend point garantir la vérité de tout ce qu'il répète. Cependant, on n'est pas pour cela autorisé à faire bon marché de tout ce que nous lisons dans ces lettres. Évidemment, l'auteur inspiré ne les aurait pas jointes à son écrit, s'il n'avait pensé que le fond principal en était vrai. M. Herkenne montre en effet qu'elles ne renferment rien que de croyable, à part ce qui est dit de la mort d'Antiochus, probablement d'après une rumeur populaire, accueillie peut-être un peu trop vite, mais de bonne foi, par les signataires de la seconde lettre. Tout ce travail témoigne d'une information historique parfaite, aussi bien que de la pleine connaissance des auteurs qui ont déjà touché au même sujet.

La collection des *Biblische Studien*, publiée sous la direction du professeur Bardenhewer, continue ainsi à s'enrichir d'études variées et consciencieuses sur les problèmes de la critique et de l'exégèse bibliques. Un peu avant l'étude de M. Herkenne, a paru celle du docteur Joseph Fischer sur *les Questions chronologiques dans les livres d'Esdras-Néhémias* [1]. C'est une discussion bien

1. *Biblische Studien*, VIII. Band, 3. Heft : *Die chronologischen Fragen in*

raisonnée et bien documentée des principales hypothèses émises sur ces questions fort débattues.

L'auteur combat surtout la théorie du professeur de Louvain, M. Van Hoonacker, qui bouleverse la chronologie traditionnelle. Il repousse également, mais en quelques lignes, l'opinion du R. P. Lagrange et de M. l'abbé Tostivint, qui placent l'activité de Néhémie à Jérusalem sous le règne d'Artaxerxès II Mnémon (405-360 av. J.-C.)[1], tandis que M. Fischer, avec la plupart des commentateurs, la met sous Artaxerxès Ier Longuemain (445-424). Je ne puis que signaler ici le travail de M. Fischer, dont la lecture s'impose encore après tant d'autres sur la matière, bien qu'il ne dissipe pas non plus toutes les obscurités.

Dans la même collection, le R. P. François de Hummelauer vient de faire paraître une sorte d'exposé de principes, qui demande une plus longue analyse. Le titre, un peu difficile à traduire, annonce une étude *exégétique sur la question de l'inspiration, spécialement par rapport à l'Ancien Testament*[2]. L'auteur se défend de vouloir donner « un travail définitif » sur l'inspiration ; « le temps pour cela n'est pas encore venu » ; il ne veut qu'aider à la discussion. Il nous prévient même qu'il nous offre moins un travail personnel, qu'une combinaison d'emprunts faits à divers auteurs catholiques ; il a constaté que « beaucoup de choses, dispersées dans les livres et les revues, découvrent, si on les rapproche convenablement, des points de vue inattendus ». Pour le dire tout de suite, je ne pense pas que les écrivains qu'il cite reconnaissent toujours les idées qu'il leur prête : ce n'est pas que les citations soient infidèles, mais l'*exégèse* se ressent des conceptions propres de l'auteur ; car c'est un esprit *personnel*, malgré la déclaration modeste qu'on vient de lire. Il s'applique à mettre en relief trois « principes », qui, selon lui, seraient autant de moyens de résoudre beaucoup de difficultés élevées contre la Bible, soit *historiques*, soit *critiques*.

den Büchern Esra-Nehemia. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1903. In-8 de 98 pages. Prix : 2 Mk. 40.

1. Lagrange, dans la *Revue biblique*, 1894, p. 501 et 1895. p. 186 ; Tostivint, *Esdras et Néhémie, Essai de chronologie*, extrait du *Muséon*, 34 pages.

2. *Biblische Studien*, IX. Band, 4. Heft : *Exegetisches zur Inspirationsfrage. Mit besonderer Rücksicht auf das alte Testament.* Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1904. In-8 de VII-129 pages.

Premier principe : Il faut déterminer avec soin le *genre littéraire* des divers récits de l'Ancien Testament ; il y a en effet des genres littéraires différents, chez les Hébreux comme ailleurs ; chaque genre a sa *vérité* propre, et c'est la seule qu'on doive y chercher ; cette vérité ne représente pas toujours la stricte vérité historique, mais peut aussi bien rester beaucoup au-dessous.

Deuxième principe : Il est nécessaire de déterminer plus précisément le *côté humain de l'inspiration* (je traduis la formule de l'auteur) ; cela comprend tout « ce que l'écrivain sacré apporte de son côté à l'inspiration », c'est-à-dire toute son individualité humaine, voire ses imperfections, l'erreur exceptée ; dans les matières de science profane, il pense et parle comme ses contemporains, ne dépasse pas leur niveau et ne voit rien au delà de leur horizon intellectuel.

Troisième principe : « Les questions concernant les auteurs ou rédacteurs, la composition, la date d'origine, l'histoire des livres inspirés, en un mot *les questions de la haute critique* sont, de leur nature et sous certaines réserves, *non des questions théologiques, mais des questions de science profane.* »

Le P. de Hummelauer ajoute que, de ces trois principes, le premier n'est que l'application d'une *vérité stilistique* incontestable ; le second est dérivé de l'encyclique *Providentissimus Deus* ; le troisième représente « la doctrine unanime de l'antiquité chrétienne ». Je vais dire brièvement ce que je pense de chacun de ces « principes » et de l'usage qu'en fait l'auteur.

J'admets aussi que le premier est incontestable ; et même il ne me semble contesté par aucun exégète sérieux, au moins en théorie. Mais il s'agit de savoir comment on déterminera le *genre* littéraire de toutes les narrations bibliques, et surtout quelle sorte de *vérité* on attribuera à chacune, en conséquence de son genre. Le P. de Hummelauer distingue dans les parties narratives de l'Ancien Testament la fable, la parabole, la poésie épique, l'histoire religieuse, l'histoire ancienne, la tradition populaire et familiale, le récit libre, le *midrasch*, le récit prophétique ou apocalyptique ; mais, selon lui, l'histoire rigoureuse, telle que nous l'entendons aujourd'hui, ne s'y rencontre pas ; aucun écrivain biblique ne vise à mettre une stricte vérité dans tous les détails de ses récits. Or, si l'inspiration s'étend à toutes les affirmations de l'auteur sacré, elle ne garantit pourtant rien de plus que ce

que cet auteur veut précisément affirmer ; elle n'assure donc pas à tous les détails de ses récits la stricte vérité que lui-même n'a pas prétendu y mettre.

Jusqu'ici, rien qui ne soit admissible, et même plausible. Et qu'on ne dise pas que c'est revenir à l'hypothèse condamnée de l'inspiration *restreinte*. Non, l'inspiration de toutes les assertions des Livres saints reste intacte ; ce qui est mis plus en relief, c'est la différence de degrés dans l'affirmation de l'écrivain inspiré ; et de même que l'inspiration ne transforme pas en affirmation précise un renseignement que cet écrivain ne donne que comme une approximation [1], elle ne confère pas la rigueur historique à un genre de narration qui, de sa nature, ou de par l'intention de l'auteur, ne la comporte pas.

Mais, si le principe des *genres littéraires* ne prête pas à des objections sérieuses, peut-être n'en est-il pas de même des applications qu'en fait le P. de Hummelauer, spécialement en ce qui concerne la Genèse, dont il semble bien diminuer par trop le caractère historique. L'examen des considérations, d'ailleurs fort intéressantes, où il entre sur ce sujet, me conduirait ici trop loin.

Qu'on me permette, avant de quitter son premier « principe », une petite rectification personnelle. Le P. de Hummelauer veut bien citer de moi le passage, écrit en 1903, où je disais que les livres de Ruth, de Judith, d'Esther et de Tobie pouvaient n'être pas strictement historiques, dans l'intention de leurs auteurs ; mais il croit bon d'ajouter qu'en 1895, je pensais encore que les défenseurs de cette opinion étaient au moins indirectement condamnés par l'encyclique. Il m'a lu avec distraction ou préoccupation : l'opinion au sujet de laquelle j'écrivais, en 1895, que je « n'oserais dire » qu'elle ne fût point « frappée au moins indirectement » par l'encyclique, allait bien plus loin que celle que j'ai déclarée soutenable, en 1903 ; il s'agissait du refus de tout caractère historique, non seulement à Ruth, Judith, Esther et Tobie, mais encore à Job, à Jonas et surtout aux onze premiers chapitres de la Genèse [2]. Je persiste à penser que l'encyclique commande de voir notamment dans toute la Genèse une « véri-

1. Cf. Luc, III, 23 ; Jean, XXI, 8.

2. *Questions actuelles d'Ecriture sainte*, p. 129. C'est l'endroit auquel le P. de Hummelauer renvoie. (Voir p. 38 de sa brochure.)

table histoire », ce qui ne signifie pas une histoire rigoureuse et scientifique, mais, en tout cas, mieux qu'un recueil de « traditions » mythiques, de légendes et de fables moralisées.

Le second principe du P. de Hummelauer est formulé en termes équivoques, et la façon dont il l'explique n'est pas faite pour dissiper les scrupules. L'*homme* ne disparaît pas dans l'écrivain inspiré, à merveille ; mais, pour cela, faut-il dire que l'inspiration ne l'élève jamais au-dessus de son temps et de ses connaissances naturelles *dans les matières de science profane*? L'Esprit-Saint peut cependant avoir des raisons de l'élever ainsi, et l'on peut citer des cas où il est vraisemblable qu'il l'a fait.

Le commentaire de l'auteur est encore moins bon que sa formule. On a déjà vu qu'il donne son principe comme « dérivé de l'encyclique *Providentissimus* ». Cependant, cette encyclique ne s'occupe de l'élément humain de l'Écriture inspirée qu'en un seul passage, là où on lit que les écrivains sacrés, pour parler des *choses de la nature*, emploient quelquefois le langage vulgaire de leur temps. Le P. de Hummelauer se croit en droit de généraliser cette observation et de l'étendre aux parties de la Bible touchant à la matière d'une science profane quelconque, de l'histoire aussi bien que de l'astronomie ou de la physique. La raison, c'est que Léon XIII, « immédiatement après avoir traité des rapports de l'exégèse avec la science de la nature », continue : « *Hæc ipsa deinde ad cognatas disciplinas, ad historiam præsertim, juvabit transferri.* Il convient aussi d'appliquer ces remarques aux sciences voisines, principalement à l'histoire. » Qui voudra relire cette phrase dans son contexte se convaincra tout de suite qu'elle n'a de rapport direct ni avec le passage, déjà passablement éloigné, où le pape a parlé de l'emploi du langage vulgaire par les écrivains inspirés, ni avec l'ensemble du paragraphe où il a traité de l'exégèse des textes touchant aux choses de la nature ; elle se rattache à une recommandation de prudence, à savoir de ne pas condamner trop vite au nom de l'Écriture, mais aussi de ne pas accepter trop facilement les prétendus résultats scientifiques contraires à la Bible. Le P. de Hummelauer n'est donc pas bien autorisé, par ces paroles de Léon XIII,

1. On peut voir les *Études*, t. LXI, p. 17.

à appliquer comme il fait, à l'histoire et à bien d'autres matières, tout ce que l'encyclique a dit des sciences de la nature.

Pour continuer cependant l'exposé de sa théorie, de même, dit-il, que l'écrivain sacré décrit les choses de la nature dans les termes dont se sert le vulgaire et qui ne représentent que les *apparences sensibles*, de même il racontera les événements profanes de la manière dont il les trouve rapportés dans ses *sources* humaines. Cela est ensuite développé spécialement par rapport aux livres de Samuel, des Rois, des Paralipomènes et IIe des Macchabées, dont les rédacteurs spécifient les documents où ils ont puisé le fond de leurs récits. Le P. de Hummelauer conclut que la vérité de ces histoires sacrées consiste, en première ligne, dans la conformité avec leurs sources, et, à titre secondaire seulement, dans la conformité avec la réalité des faits. Il ne regarde donc pas comme impossible que les historiens inspirés aient avancé, sur la foi de leurs sources, quelques erreurs historiques, en matière « indifférente au salut ».

Malheureusement l'assimilation sur laquelle repose cette théorie n'est justifiée, ni par l'encyclique, ni par aucune bonne raison. En effet, celui qui parle des phénomènes de la nature suivant l'usage vulgaire, ne trompe personne et n'encourt nulle responsabilité pour l'erreur matérielle que renferme ce langage. Il n'en est pas de même de l'historien qui répète les erreurs de ses sources. On a le droit de supposer qu'il n'a pas choisi ses informateurs sans examen préalable et qu'il endosse la responsabilité de ce qu'il leur emprunte, tant qu'il ne nous avertit pas qu'il cite ou rapporte simplement. Et le fait d'indiquer ses sources ne suffit pas, même chez un auteur biblique, pour prouver qu'il se contente du rôle de rapporteur.

Le second « principe » du P. de Hummelauer, et surtout les théories qu'il y rattache, sont donc trop aventurés, pour servir de direction à l'exégèse.

Le troisième « principe » ne vaut pas mieux et je dois même dire qu'il me paraît franchement erroné. Si les questions de la « haute critique », en général, et la question des auteurs des livres inspirés en particulier, ne sont pas des questions *théologiques*, c'est-à-dire sont étrangères à la révélation, indifférentes pour le dogme, l'Église n'a ni le droit ni le pouvoir de les trancher en vertu de son infaillibilité. Or, pour plusieurs, elle s'est prati-

quement attribué ce droit et ce pouvoir. Je ne rappellerai que la question des auteurs des Évangiles et des autres livres du Nouveau Testament. Comme on l'a montré plus d'une fois, et ici même, si l'Église a séparé ces livres de la multitude des apocryphes et les a déclarés seuls inspirés et canoniques, c'est qu'elle a reconnu qu'ils étaient seuls œuvre des apôtres, témoins et dépositaires exclusifs de la révélation de Jésus-Christ[1]. Si donc la question de leurs auteurs, question de critique et d'histoire littéraire, n'avait pu être tranchée par l'autorité infaillible de l'Église, sur quoi reposerait le dogme de l'inspiration du Nouveau Testament? Sur rien.

Je ne conçois pas que le P. de Hummelauer ne l'ait pas vu. Il affirme (sa hardiesse d'affirmation est presque déconcertante) que son troisième « principe » est « la doctrine unanime de l'antiquité chrétienne ». La vérité est que pas un seul des anciens Pères ou docteurs n'a dit que la question des auteurs des saints Livres, *en général*, était indifférente pour la foi. Les textes qu'il cite se rapportent tous à des ouvrages dont les auteurs ne sont connus avec certitude ni par l'Écriture ni par la tradition, et dont l'utilité dogmatique ou morale ne dépend nullement du nom de l'auteur: tels Job, beaucoup de psaumes, etc. Il n'en a cité aucun — et pour cause — qui admette son « principe », par exemple, pour les Évangiles ou d'autres livres sur les auteurs desquels la tradition est fixée.

Le P. de Hummelauer n'ayant voulu, par son travail, que fournir des matériaux à la discussion, il ne conviendrait pas de qualifier bien sévèrement les assertions trop peu pondérées qui s'y rencontrent; on peut seulement regretter qu'il n'ait pas examiné et trié davantage ces matériaux, avant de les soumettre à ses confrères en exégèse. Ceux-ci pourront faire le départ nécessaire de ce qui est à prendre et de ce qui est à rejeter; mais Dieu garde que d'autres prennent ces « principes » pour des résultats acquis !

Comme le R.P. Lagrange, O. P., pour les *Juges*, le R. P. Condamin, S. J., inaugure pour le *Livre d'Isaïe* un type de traduction et

1. Cf. Schanz, dans *Theol. Quartalschrift*, 1903, p. 359.

de commentaire nouveau en France[1]. Ce qui en est le caractère distinctif, nous l'avons déjà remarqué, c'est la grande place donnée à la critique, soit textuelle, soit littéraire, soit historique. L'œuvre du grand prophète, si importante à tous les points de vue et si *tourmentée*, en raison même de son importance, par la critique rationaliste, appelait depuis longtemps un interprète qui, connaissant parfaitement cette critique et capable de la discuter, au besoin de la réfuter, sût faire servir tout ce qu'elle a d'utile à une intelligence plus parfaite du livre, à la correction des erreurs accréditées par la routine, à la défense de la tradition vraiment autorisée. Si le P. Condamin ne réalise pas encore l'idéal de cet interprète, il en approche à un degré très remarquable. Son beau volume se recommande pour toute sorte de lecteurs par le mérite de la traduction, où l'on trouvera les admirables poèmes d'Isaïe fidèlement rendus dans un style coulant, avec des divisions faisant ressortir l'ordonnance et le développement des idées. Les notes résument tout ce qui a été trouvé jusqu'à présent par un labeur obstiné pour fixer la vraie lecture, suppléer des lacunes, éliminer des gloses, résoudre les énigmes des locutions obscures. Dans la « critique littéraire et historique », viennent les questions d'authenticité et celles qui concernent la date, le cadre historique et la réalisation des prophéties. Quelques oracles, particulièrement célèbres et discutés, donnent lieu à des développements plus considérables : ainsi notamment la prophétie relative à *Emmanuel* (chap. VII-IX), les quatre passages concernant le *serviteur de Iahvé*; la longue dissertation consacrée à celui-ci (p. 325-344) est surtout intéressante. Les questions plus générales, comme celle de l'unité ou de la pluralité des auteurs du livre, de la date des chapitres annonçant la fin de l'exil de Babylone, sont réservées à un autre volume, devant former l'*Introduction au livre d'Isaïe*.

Le savant commentateur s'est beaucoup préoccupé du *rythme* de ses textes, et les peines qu'il s'est données à ce sujet ont été récompensées par des résultats neufs et de grand intérêt. Le premier, il a pu mettre en évidence, dans presque tout le livre d'Isaïe, le système de strophes que le P. J. K. Zenner a déjà

1. *Le Livre d'Isaïe*, traduction critique avec notes et commentaires, par le P. Albert Condamin, de la Compagnie de Jésus. Paris, Lecoffre, 1905. In-8 de XIX-400 pages.

établi pour le livre des Psaumes[1]. Ce système consiste essentiellement en ce que les vers sont groupés, d'après le sens, en séries telles, qu'à un groupe ayant de trois à dix vers et plus (*strophe*), en répond symétriquement un autre ayant le même nombre de vers (*antistrophe*), et que d'ordinaire suit un troisième (strophe *intermédiaire* ou *alternante*), dont les vers répondent *alternativement* aux deux strophes précédentes. L'application de ce système à Isaïe, déjà commencée sur un fragment par le P. Zenner, réalisée en grand par le P. Condamin, s'adapte si bien au plan du prophète, donne une division si naturelle de son œuvre, et réclame si peu de changements au texte reçu, qu'on ne peut que déclarer l'épreuve décisive et féliciter le commentateur qui a si heureusement résolu cet intéressant problème.

On aurait bien tort de ne voir là qu'une espèce de jeu de patience savant; le P. Condamin a raison de dire, et surtout prouve par le fait, qu' « une restitution exacte des strophes est de la plus grande importance. D'abord, elle sert beaucoup à l'intelligence du texte : car la loi principale qui mesure et distingue les strophes, c'est le sens du poème et de ses diverses parties. En second lieu, la critique textuelle en profite : telle leçon de la version des Septante est parfois confirmée d'une façon très heureuse par la répétition symétrique des mots. Mais surtout la symétrie du nombre de vers dans les strophes rend évidente une glose, une addition au texte primitif, probable déjà pour d'autres raisons, ou proteste avec force contre une interpolation (*supposée*), contre de prétendus compléments rédactionnels. Au lieu d'une série quelconque de membres parallèles, où l'on peut ajouter et retrancher impunément, c'est un agencement harmonieux des parties, un tout rythmique, un poème vivant où toute coupure est une mutilation. » (Préface, p. VII.)

Un brillant exemple à l'appui de ces paroles de l'auteur est dans la partie de son travail se rapportant au *serviteur* de Iahvé. La seule considération du sens tend à faire soupçonner que le passage qu'on lit actuellement au chapitre XLII (v. 1-9), n'est pas bien à sa place dans ce contexte; or, précisément, cette

1. *Die Chorgesänge im Buche der Psalmen. Ihre Existenz und ihre Form nachgewiesen*, von I. K. Zenner, S. J. — I. Prolegomena, Übersetzungen und Erläuterungen. — II. Texte. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1896. In-4, 91 et 71 pages.

conclusion est imposée par les règles de la structure symétrique des strophes, de la répétition des mots les plus saillants au commencement et à la fin des strophes appartenant au même morceau, etc. Mais, que l'on transporte ce passage après XLIX, 7, les règles rythmiques sont satisfaites et, du même coup, l'on constate que l'enchaînement des idées avec ce qui précède et ce qui suit est parfait; et l'exégèse de cette importante prophétie en est singulièrement facilitée.

JOSEPH BRUCKER.

REVUE DES LIVRES

Le Réalisme chrétien et l'Idéalisme grec, par L. Laberthonnière. Paris, Lethielleux. In-12. Prix: 2 fr. 50.

L'intellectualisme, ou encore l'extrinsécisme, est la bête noire de la nouvelle école d'apologétique. Dans ce livre nouveau, M. Laberthonnière nous les dénonce encore une fois, et nous les découvre dans l'idéalisme grec. Toute la philosophie hellénique, d'après lui, n'a été et n'a voulu être qu'un dogmatisme abstrait et idéaliste, naïvement objectiviste, n'ayant point cure de la réalité et de la vie. Le christianisme au contraire est tout concret et réaliste, préoccupé avant tout de la vie et de la destinée, moins soucieux de la spéculation sur les choses que de leur explication morale et de leur interprétation du dehors par le dedans.

L'auteur prend occasion de ces vues générales pour développer les idées qui lui sont chères sur le rôle de la raison, et particulièrement des sciences historiques, dans la genèse de la foi.

Peut-être y a-t-il lieu de regretter que M. Laberthonnière n'ait pas tout au moins retenu au profit de ses lecteurs quelque chose dont l'intellectualisme faisait profession, à savoir : la distinction des concepts et la clarté des idées; faute de cette précision, et je ne suis pas le seul à le faire remarquer, bien des propositions de l'auteur paraissent obscures et métaphoriques, quelques-unes même paradoxales et allant au delà de la vérité. Quelques citations permettront d'en juger. Qu'est-ce que la foi d'après M. Laberthonnière? C'est « un acte par lequel on s'ouvre à Dieu pour être et pour vivre réellement et éternellement en lui » (p. 98). « Croire au Christ : c'est appuyer son être au sien pour y trouver le salut. » (P. 123.) Un intellectualiste aurait jugé cette définition peu caractéristique, car l'espérance, la charité, la religion, la revendiqueraient à bon droit. Il faut ajouter que la foi dont il est question ne ressemble que de loin à celle des théologiens; elle s'appuie bien sur une révélation, mais « cette révélation ou cette

inspiration ne consistent pas à introduire dans l'esprit humain une vérité qui serait *extérieure* et étrangère à la réalité vivante que nous sommes..., mais elle consiste à mettre en lumière ce qui se trouve dans cette réalité même, c'est-à-dire ce que Dieu fait en elle avec elle, et ce qu'il lui propose de faire avec lui » (p. 105). « Ce n'est pas certes que la foi ne comporte pas de connaissance, mais la connaissance qu'elle comporte relève essentiellement d'une expérience de vie et non d'une étude sur les faits et les documents. » (P. 149.)

Par suite, l'auteur se montre à l'égard des sciences historiques, dans leur rapport avec la croyance religieuse, d'un scepticisme surprenant : « Ces témoignages que nous fournit l'histoire, tant que nous ne les considérons qu'en historiens et du dehors, sont purement contradictoires et se détruisent. » (P. 133.) Cette affirmation est grave et sent bien le paradoxe.

Il faut donc opter (p. 137). Ce n'est pas cependant à la manière de Pascal ; la méthode d'immanence nous vient à point pour nous tirer de l'incertitude où les preuves historiques nous laissaient : « Le motif universel et fondamental que nous avons de nous attacher au Christ..., c'est sa vérité répondant à l'inquiétude sourde, à l'attente secrète de notre âme en travail de sa destinée » (p. 147). Remarquons que la vérité du Christ, ne s'imposant pas du dehors comme un absolu, n'est telle que dans la mesure où elle répond au besoin de notre âme et nous avouons ne pas voir comment toute cette doctrine est conciliable avec le troisième canon sur la foi, du concile du Vatican.

L'histoire, insuffisante pour nous donner une démonstration de la divinité du Christ, est cependant, d'après M. Laberthonnière, nécessaire, quand l'expérience intime nous a convaincus, pour faire revivre la figure du Christ, « le rendre présent et sensible à travers le temps..., c'est plus qu'une satisfaction de piété qu'on se donne par là ; c'est encore pour la foi une précision au moins extérieure et comme une consolidation de son objet » (p. 165). L'histoire généralise de plus l'expérience personnelle et, en faisant « voir clair dans le passé, elle nous fait voir clair en nous ».

Sans entrer dans la discussion de ces idées, disons qu'abandonner les positions pour échapper plus aisément aux attaques de la critique semble une tactique dangereuse, et que l'imma-

nence est un pont bien fragile et bien périlleux pour sor[illegible] scepticisme historique. H. Dutouquet

Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'a[illegible] avant notre ère. *Etude historique*, par H. d'Arbois de Ju[illegible]ville, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Paris, Fontemoing, 1904. In-16, xii-219 pages.

Parmi les solutions apportées par le savant auteur aux difficiles problèmes ethnographiques qui remplissent une partie importante de son nouvel ouvrage, celle de l'élément germanique en France et celtique en Allemagne est une des plus intéressantes. M. d'Arbois de Jubainville demande qu'on n'exagère pas le rôle d'ailleurs considérable joué par l'élément celtique dans la formation de notre race. Si peu connues que soient les générations primitives des périodes paléolithique et néolithique qui, bien longtemps avant les invasions indo-européennes, ont habité notre pays, elles paraissent avoir fourni la plus grande part du sang français. Les Indo-Européens, Ligures d'abord, puis Celtes-Gaulois, Romains et enfin Francs, qui s'imposèrent par la conquête aux premiers possesseurs du sol, furent relativement peu nombreux.

Par contre, M. d'Arbois de Jubainville insiste sur l'importance de l'élément celtique dans les contrées dites aujourd'hui germaniques. Les *Volcæ Tectosages* qui, du vivant de César, résidaient à Toulouse, étaient, à la même époque, maîtres des régions les plus fertiles de la Germanie autour de la forêt Hercynie. Ces régions comprenaient la Bavière septentrionale, la Saxe royale et ducale, la Silésie. Au temps de Tacite, les *Cotini*, peuple gaulois, étaient établis dans la Haute-Silésie. La Bohême, ou pays des *Boii*, fut également celtique. Le territoire des *Helvetii*, avant leur arrivée en Suisse, dut comprendre le duché de Bade, une partie de la Hesse, le Wurtemberg et une partie de la Bavière méridionale. C'est pourquoi Denys d'Halicarnasse donnait pour limites à la Celtique qu'il se représentait carrée, les Alpes, les Pyrénées, l'Océan, le Danube, la Thrace et la Scythie (Bulgarie et Russie actuelles).

Les Germains n'ont été, à l'origine, d'après M. d'Arbois de Jubainville qu'un « fort petit peuple, occupant un territoire très

restreint : par les armes ils se sont imposés à des masses considérables qui ne savaient plus l'art de la guerre et qui ont été contraintes d'adopter la langue de leurs vainqueurs tant à l'est qu'à l'ouest du Rhin » (p. XI).

Bien que ces théories puissent paraître hardies, l'auteur les appuie de si bons textes et les expose si clairement qu'elles semblent vraiment démontrées. Henri CHÉROT.

Condorcet et la Révolution française, par L. CAHEN. Paris, Alcan, 1904. In-8, XXXI-592 pages. Prix : 10 francs.

Le sujet de ce livre est très bien indiqué par le titre. L'auteur n'a point voulu faire une biographie, ni une étude philosophique : c'est l'action de Condorcet sur la Révolution et de la Révolution sur Condorcet qu'il a essayé de mettre en lumière.

Le travail est consciencieux, méthodique, minutieux même. Les sources imprimées et manuscrites ont été vues de près. M. CAHEN proteste que son livre était écrit quand a paru celui de M. Alengry sur le même sujet. Personne n'en doutera parmi ses lecteurs.

Peut-être aura-t-on plus de peine à ratifier tous les éloges qu'il donne à Condorcet. Avant 89, ce marquis démocrate avait son idéal et ses plans de réforme. Mais il ne paraît pas que son influence sur la marche de la Révolution ait été fort considérable. Et l'on peut douter que les corrections incessantes que ce philosophe politique s'est vu obligé d'apporter à ses théories, soient à l'honneur de son esprit ou de son caractère. M. Cahen s'émerveille de cette souplesse de « possibiliste » : il y voit un sens très aigu des réalités présentes, en même temps qu'un touchant respect pour les mentalités successives du peuple souverain. Tout cela est-il aussi « objectif » que l'auteur le pense? En ce temps-là comme de nos jours qu'est-ce que l'opinion du peuple? Et puis, n'est-ce point parce qu'elles étaient utopiques que les idées de Condorcet ne pouvaient descendre telles quelles dans les faits?

De l'impuissance de son héros, M. Cahen donne cette explication que Condorcet ne sut ni parler avec éloquence, ni écrire avec éclat. Il y a du vrai. Mais il faudrait dire davantage. Cet homme n'était qu'un froid spéculatif. Les dons d'autorité et d'entraîne-

ment, qui sont indispensables pour l'action, lui faisaient totalement défaut. Paul Dudon.

Le Département du Nord sous la deuxième République, par A.-M. Gossez. Lille, Leleu, 1904. In-8.

Ce livre est plein de détails curieux. Pour les trouver, l'auteur n'a point marchandé sa peine; il a cherché avec méthode et patience. Sa conclusion, c'est que la détresse industrielle et agricole a tué tour à tour la monarchie de Juillet et la république de 1848. Il paraît, en effet, certain que de ces souffrances les partis se sont emparés pour diriger les élections dans le département du Nord. Mais c'est à Paris que s'est jouée la partie décisive, dans les journées de Février, comme au coup d'État. Et je ne pense pas que là les causes économiques aient été prépondérantes.

Au point de vue purement local, le livre de M. Gossez est plein d'intérêt. Il renseigne admirablement sur la vie du département, de 1848 à 1852. Paul Dudon.

Le Maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle, par Germain Bapst. Tome III : *Paris et la cour pendant le congrès; La naissance du prince impérial; La guerre d'Italie*. Paris, Plon, 1904. In-18, 547 pages. Prix : 7 fr. 50.

Il n'y a pas à revenir ici sur le mode de composition de ces semi-mémoires ; il a été exposé dans les *Etudes*, à propos du tome II [1]. Nous y entendons tantôt Canrobert, tantôt son fidèle porte-parole, M. Germain Bapst. L'ensemble de ce mélange de dictées et de recherches continue d'être fort intéressant. Le nouveau volume n'est ni moins vivant, ni moins riche en anecdotes et en portraits que ses deux aînés.

On y trouvera donc la suite des tableaux de la société française à Paris sous le second Empire, et c'est la partie la plus agréable du livre; mais c'est la deuxième partie, celle consacrée à la guerre d'Italie, qui attirera de préférence les historiens. Sans que Canrobert prenne aux événements militaires une part aussi considé-

1. Voir *Études*, 20 juin 1902 : *Canrobert en Crimée, d'après une publication récente*.

rable que naguère en Crimée, on le voit faire campagne et surtout exercer au début, sur le plan général des opérations, une influence dont tout le reste devait se ressentir heureusement. Certains détails de cette première période du commandement de Canrobert étaient déjà connus grâce à la *visite* au vieux maréchal si bien racontée par Henry d'Ideville ; mais on a ici la relation complète de ces curieux préliminaires.

C'est d'abord la description sincère et trop fréquente, hélas ! du manque général de préparation du côté de la France, et du défaut absolu d'organisation. « Vous y remédierez », lui écrivait, en post-scriptum d'une lettre invraisemblable, le ministre de la guerre (p. 225). Aux soldats, on disait plus bonnement : « Débrouillez-vous. » Pas de plan de campagne arrêté entre l'empereur et le roi de Piémont. Insuffisance déplorable de cartouches ; on attend un envoi de dix par hommes. On se bat dans un pays coupé de cours d'eau perpétuels, et point d'équipages de ponts. Le capitaine Schneegans, mené chez l'empereur par Lebœuf, déclare qu'il y en a bien un, mais trop court de moitié. L'autre est à Strasbourg ; quant au pont de chevalets, il est resté à Lyon !

Chargé du 3e corps de l'armée des Alpes, Canrobert se mit immédiatement en rapport avec Victor-Emmanuel, et contre le roi, contre Cavour, aussi bien que contre l'empereur, il se refusa à défendre Turin en occupant les lignes de la Dora-Baltea. Il finit par imposer son idée, qui était de menacer le flanc gauche des Autrichiens du coté de Casale et d'Alexandrie. Turin fut sauvé.

Des scènes à la fois épiques et familières émaillent presque à chaque page les considérations stratégiques et rendent la lecture de ces récits militaires fort divertissante. Victor-Emmanuel y apparaît dans sa brusquerie de soudard, sa grossièreté indigne d'un souverain et son habileté à exploiter les circonstances. C'est un Henri IV brutal. « Il paraît que vous me croyez un grand âne dans mon métier », écrit-il à Cavour (p. 258). Dans un conseil de guerre tenu avec Canrobert et Niel, voici sa tenue : « Le roi lève la jambe et pose le pied sur le parapet de la plate-forme ; puis, donnant un coup de coude à chacun de ses interlocuteurs et se tapant fortement la cuisse avec sa large main calleuse : « Hein ?... tâtez-moi « ça, est-ce de l'acier ?... » (P. 259.) Au demeurant, un prince très religieux, si l'on en croit le bon Canrobert ; mais on préférera se

fier à lui sur d'autres points. A lire encore le combat de Palestro, vision dramatique du régiment des « chacals » et maint autre chapitre plein d'humour et d'entrain. Henri Chérot.

Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration, par le général marquis Amand d'Hautpoul. *Mémoires inédits* publiés par le comte Fleury. Paris, Émile-Paul, 1904. In-8, IV-547 pages.

Les *Études* signalaient, il y a deux ans (20 novembre 1902), les souvenirs du général Amand d'Hautpoul sur l'éducation du duc de Bordeaux. Ces Mémoires fort curieux furent aussitôt l'objet d'une réponse adressée à la *Revue des Deux Mondes* par le comte de Damas. Mais si la couleur historique a gagné à ces informations complémentaires, la sincérité personnelle du marquis d'Hautpoul n'a pas eu à en souffrir. Quelque opinion qu'on adopte dans ce litige, les nouveaux souvenirs n'en constituent pas moins un ouvrage égal, sinon supérieur, en intérêt aux Mémoires sur les quelques mois passés à la cour exilée de Prague.

Hautpoul garde ici sa finesse d'esprit, son tempérament militaire, sa largeur d'idées, son remarquable savoir-faire dans les circonstances critiques, et son admirable bon sens. Nous ne reviendrons point sur sa biographie. On la trouvera d'ailleurs tout au long dans le volume publié par l'infatigable comte Fleury. On y rencontre pourtant de fortes lacunes. Une énorme coupure s'étend de 1807 à 1830. La faute en est aux yeux fatigués du général qui lui refusèrent leur service alors qu'il rédigeait ses Souvenirs. Mais les périodes tragiques de la Révolution et des journées de Juillet ne sont-elles pas de nature à compenser le silence du narrateur sur les années moins fécondes en événements ? On regrettera cependant que les campagnes de Russie et de Saxe, 1814 et 1815, manquent au tableau.

Nous avons ici l'exposé de la vie d'Hautpoul entremêlé par lui à l'histoire générale des événements. En même temps aussi qu'il raconte les faits, il les juge, soit en se reportant à l'opinion qui régnait lors des événements, soit en les appréciant à distance, avec la lumière de l'expérience. L'ensemble de ces éléments, bien fondus sous la plume de l'excellent écrivain, forme une lecture facile et instructive, souvent agréable et parfois captivante.

Hautpoul avait vu trop de révolutions pour n'être point sévère envers les meneurs qui dupent le peuple, et indulgent pour les malheureux qui se laissent exploiter au profit de quelques ambitieux. Mais il ne peut que déplorer la faiblesse des pouvoirs publics qui ne veulent ou ne savent pas réprimer les émeutes ou insurrections, et il constate que les révolutionnaires arrivés sont de beaucoup les plus enclins à employer la force pour se maintenir. « C'est, dit-il, que les pouvoirs usurpateurs n'ont pas les mêmes scrupules que les pouvoirs légitimes, et il est à remarquer que le peuple est ordinairement disposé à se révolter contre ceux qui le ménagent et à prendre parti pour ceux qui le frappent. Ce fait extraordinaire s'est reproduit dans presque toutes nos révolutions. » (P. 33.)

L'existence de la famille d'Hautpoul pendant la Terreur fut une véritable idylle, dans la banlieue de Paris. Retirés à Fontenay grâce à la protection d'un maire jacobin, jadis leur obligé, ils y vécurent en vrais paysans des produits de leur étable et de leur jardin, cuisant leur pain bis et faisant leur cidre. Amand allait chaque semaine à Versailles avec un âne pour vendre les provisions contre des assignats. Et l'on trouvait encore moyen de rappeler le souvenir des jours heureux.

Au milieu de ces pénibles travaux d'où dépendait notre existence, et malgré les préoccupations de mon père et de ma mère, nous nous livrions souvent à la gaieté de notre âge. A la fin de nos journées, mes sœurs chantaient ou jouaient de la harpe dans notre intérieur ; nous faisions des lectures, nous racontions des histoires ; notre fille de basse-cour (ma seconde sœur) avait adopté un sarrau de toile grise qu'elle appelait son habit de cour ; elle avait donné à ses vaches les noms de Vénus et de Minerve ; j'allais quelquefois l'aider dans les travaux trop pénibles pour elle. Un accord parfait régnait entre nous tous par la seule pensée d'adoucir le sort d'un père et d'une mère qui étaient tout pour nous ; et dans nos misères nous nous trouvions heureux, quand les nouvelles extérieures ne venaient pas trop souvent renouveler nos anxiétés (p. 74).

A côté de cette peinture d'un Trianon familial sous la Révolution, on trouve de belles pages militaires sur les hommes et les choses de l'Empire, le camp de Boulogne et les grandes parades. C'est à une revue de Compiègne qu'Hautpoul vit pour la première fois de près l'empereur, ce « simple lieutenant d'artillerie devenu l'un des plus grands capitaines de notre époque et le chef suprême de la France, dont allaient dépendre les destinées de mon pays. Je remarquai sa figure calme et cependant expressive, son profil

romain, son regard pénétrant, et j'avoue qu'il produisit sur moi une profonde impression. » (P. 251.)

La partie la plus vivante et la plus dramatique de ces souvenirs est sans conteste le récit de la révolution de 1830. L'auteur y raconte son étonnement devant l'inénarrable incurie du gouvernement, son dégoût devant les palinodies de Marmont, le maître de cérémonie des enterrements dynastiques, et enfin la glorieuse part prise par lui-même à la défense de l'école de l'état-major et à celle des Invalides. Les scènes ou figure Latour-Maubourg, le dernier fidèle du drapeau blanc, sont d'un héroïsme qui touche au sublime. On voudrait voir ces belles pages lues par tous les jeunes gens.

Hautpoul paraît sincèrement religieux ; mais qu'allait-il donc faire dans les réunions maçonniques aux loges de Douai et de Lille (p. 252)? Trois ou quatre bals par soirée (p. 386), car il aimait beaucoup le monde, ne suffisaient-ils pas à l'emploi de ses loisirs ? Henri Chérot.

Lettres de la comtesse d'Albany, publiées par L.-G. Pélissier. Paris, Fontemoing, 1904. 482 pages.

Peut-être que s'il n'habitait pas Montpellier, M. Pélissier n'eût jamais songé à publier les lettres de la comtesse d'Albany. Et l'on peut se demander ce qu'y aurait perdu l'histoire de la société, à la fin du dix-huitième et aux débuts du dix-neuvième siècle.

Sans doute, les grands événements de la Révolution et de l'Empire sont mentionnés dans ces lettres, mais ils ne prennent à la comtesse qu'une attention restreinte et superficielle. Et, au surplus, ni son esprit, ni son cœur n'étaient capables d'y porter un intérêt suprême ou d'en mesurer la gravité.

Le peintre Fabre, qui avait donné des leçons de son art à sa maîtresse, n'a point jugé à propos de nous conserver quelque tableau d'elle. M. Pélissier aurait pu se souvenir de ce dédain de Fabre. Il aurait eu des loisirs pour d'autres œuvres plus utiles et de plus grande portée. Paul Dudon.

L'Allemagne française sous Napoléon Ier, par Georges Servières. Paris, Perrin, 1904. In-8, VIII-492 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce livre diffère absolument de celui que M. Rambaud écrivit

jadis sur le même sujet. Il se borne au pays de Hambourg et c'est uniquement au drame économique qui se passa là, de 1810 à 1814, que l'auteur s'attache.

Il a voulu montrer par un « impartial exposé des faits » comment se font et où aboutissent « les annexions imposées par la conquête, au détriment des intérêts des peuples, de leurs besoins économiques, sans souci des limites géographiques, des affinités naturelles, des aspirations nationales ».

Avant d'aborder l'histoire, M. Servières a écrit des œuvres d'imagination. On ne s'en douterait pas en lisant son livre. L'art y manque : les détails sont trop nombreux et trop peu coordonnés. Toute l'enquête de l'auteur est là comme étalée. Et le volume s'achève sans qu'un chapitre d'ensemble vienne aider le lecteur à conclure. Il n'y a guère qu'une impression forte et nette, à savoir que le blocus continental était une impossibilité pure. Au surplus, cela suffit pour condamner l'annexion des territoires soumis au grand empire par le sénatus-consulte de 1810.

Paul Dudon.

Le Général La Horie, par Louis Le Barbier. Paris, Dujarric, 1904. In-12, 800 pages. Prix : 3 fr. 50.

La Horie est surtout connu parce qu'il se trouve mêlé à la conspiration Malet et qu'il fut le parrain de la mère de Victor Hugo.

Du travail de M. Le Barbier, il ressort que le général fut plus malheureux que coupable, et que s'il fut conspirateur ce fut sans le savoir.

Les documents surabondent dans le livre. M. Le Barbier y a versé tous ses dossiers. Il aurait pu faire l'économie de quelques textes encombrants et prendre la place nécessaire pour une préface et une table ; sans augmenter de volume, son travail en eût mieux valu.

Paul Dudon.

En Corée, par Émile Bourdaret. Paris, Plon, 1904. In-12, 363 pages et 30 gravures hors texte.

La Corée est une longue presqu'île projetée à la rencontre du Japon, comme pour lui faciliter l'invasion du continent asiatique.

Les Japonais n'ont pas résisté à cette invite. Ils ont commencé par rendre la Corée indépendante de la Chine, puis, tout doucement, ils y ont pris pied par le commerce, par les affaires, par la colonisation. Comme les Russes faisaient exactement de même en Mandchourie, les convoitises rivales ne pouvaient manquer de mettre aux prises les envahisseurs du Nord et ceux du Midi. La Corée fut le premier théâtre de leur lutte, et elle en reste l'enjeu. C'est ainsi que ce pays, presque inconnu jusqu'ici, a tout à coup attiré les regards du monde entier. Nous avons vu paraître depuis le commencement de la guerre russo-japonaise plusieurs livres sur la Corée; celui de M. Bourdaret n'en est pas moins le bienvenu. Aucun autre ne contient des renseignements plus abondants et plus précis.

L'auteur a séjourné quatre ans en Corée, et s'il n'a pas beaucoup exploré les montagnes et les vallées de l'intérieur, du moins il connaît tous les recoins de la capitale et n'ignore rien des mœurs, des usages, de l'histoire et des légendes du « pays de la fraîcheur matinale ». Joseph Burnichon.

Voyage en France, par Ardouin-Dumazet. 39e, 40e, 41e séries. Paris, Berger-Levrault, 1904. 3 volumes in-12, avec cartes.

M. Ardouin-Dumazet a entrepris une grande œuvre ; il la poursuit depuis douze ou quinze ans avec persévérance et succès. Son *Voyage en France* atteint aujourd'hui la *41e série*, et chaque *série* forme un juste volume de 320 à 350 pages avec 20 à 25 cartes. C'est une œuvre, cela.

Les trois *séries* qui viennent de paraître sont consacrées à la région pyrénéenne : Pyrénées orientales, Pyrénées centrales, Pyrénées occidentales.

La terre de France a été explorée, étudiée et décrite dans une multitude d'ouvrages. Quel est le caractère distinctif, ou, si l'on veut, l'originalité de celui de M. Ardouin-Dumazet? C'est d'abord, semble-t-il, d'être complet. A sa suite, on fait vraiment le tour de France, du septentrion au midi, du levant au couchant, de l'Océan aux Alpes et des Alpes aux Pyrénées. Encore six volumes consacrés à l'Ile-de-France et à Paris, — ils sont tout prêts, paraît-il, — et le voyage prend fin ; on aura parcouru tout le pays, examiné de près les choses les plus intéressantes et au moins entrevu ce

que l'on ne pouvait visiter en détail. De plus, c'est vraiment un *voyage*, la plupart du temps même le voyage à pied. M. Ardouin-Dumazet n'est pas un géographe en chambre, décrivant le relief du sol ou le cours des torrents, assis à son bureau et la carte de l'état-major sous les yeux. Il dit ce qu'il voit : vallées, montagnes, cultures, usines ou monuments. La partie pittoresque ou descriptive tient dans son œuvre une place considérable ; mais les préoccupations économiques, sociales même, l'emportent. L'exploitation, la mise en valeur, la production agricole ou industrielle, est notée avec discernement et précision. Les documents statistiques abondent, mais assez choisis et fondus dans le récit pour se laisser lire.

J'avais relevé jadis, dans une des premières séries, un détail qui m'avait paru révélateur d'un état d'âme inquiétant. M. Ardouin-Dumazet en était encore à Lyon. Naturellement, il avait gravi la colline de Fourvières et, chose curieuse, il n'y avait pas aperçu la basilique, qui est pourtant visible à l'œil nu. En revanche, il avait découvert sur un des quais du Rhône la façade d'un temple protestant dont il avait fait l'un des édifices les plus remarquables de la grande cité. Cette admiration, combinée avec cette distraction, donnait à craindre que le *voyage* ne fût empreint d'un certain esprit fâcheux. Je n'ai rien trouvé dans les trois volumes des Pyrénées, pas même dans la visite de Lourdes, qui justifiât cette appréhension. Joseph Burnichon.

La Bible d'Amiens, par John Ruskin. Traduction, notes et préface par Marcel Proust. Paris, Société du Mercure de France, 1904. In-12. Prix : 3 fr. 50.

Ruskin, sur ses vieux jours, avait entrepris une série d'études historiques et artistiques intitulée : « *Nos pères nous ont dit* », *esquisse de l'histoire de la chrétienté pour les garçons et les filles qui ont été tenus sur ses fonts baptismaux*. Il y eût considéré les plus beaux spécimens de l'art chrétien. A chaque monument ou groupe de monuments, il eût donné comme avenue historique trois chapitres de récits ou considérations. Les cathédrales eussent ainsi apparu chacune comme l'aboutissement d'idées religieuses ou sociales, restées en suspension pendant des siècles, dans l'Europe chrétienne.

Soit Notre-Dame d'Amiens, avec sa *Bible*, c'est-à-dire son grand portail qui groupe si harmonieusement les hommes et les événements de la Bible autour de Jésus-Christ. Dans le chapitre *Au bord des courants d'eau vive*, Ruskin nous montre le très vieil Amiens, celui de saint Firmin et de saint Martin. Puis au chapitre intitulé *Sous le Drachenfels*, il s'attache à nous parler des Francs. Chapitre III, *le Dompteur de lions*, c'est saint Jérôme qui vient ici à titre de traducteur et vulgarisateur de la Bible. Le dernier chapitre, *Interprétations*, est consacré à la cathédrale. Tout cela, bien entendu, selon la méthode ruskinienne, entrelacé de mille réflexions et digressions.

Les autres livres devaient avoir exactement le même plan. Un seul a été écrit, celui dont M. Marcel Proust nous donne la traduction.

La Bible d'Amiens n'est pas le meilleur ouvrage de Ruskin, mais c'est bien encore du Ruskin. Lorsque, désorienté par ces soubresauts de la pensée, par ces divagations (sens étymologique), ces développements, ces excursions à l'entour et très loin du sujet, notre esprit classique cherche à se reprendre et à trouver quelque chose d'analogue, c'est à Montaigne que l'on songe; mais un Montaigne mystique, enthousiaste, aimant les sentiers de chèvres, moins par dessein, peut-être, que par tempérament. Du reste, un guide charmant pour vous initier à goûter une grande œuvre d'art. Passablement moqueur pour ses compatriotes anglais, très sympathique, en somme, à la France, et très catholique d'instinct. Enthousiaste comme personne... Mais laissez-le vous conduire. Il s'informe du temps dont vous disposez pour voir le chef-d'œuvre. Si vous venez avec du loisir, il vous indique le chemin des écoliers, celui qui vous mènera très loin, là-bas, au bon endroit, d'où vous pourrez, d'un coup d'œil, avoir la vue d'ensemble, puis les rues par où il conviendra de vous rapprocher. Et, plus elles seront misérables, sales, étroites, mieux cela vaudra. Une autre route pour les gens pressés, qui viennent entre deux trains. Même alors, il est des préparations d'âmes. Ruskin est d'avis qu'avant tout il faut être en joie et à l'aise. Donc, profitez des jolies pâtisseries que vous rencontrerez. Le texte, un peu obscur, ne dit pas assez nettement si c'est pour vous mettre à vous-même l'estomac en joie, ou pour vous dilater l'âme en faisant plaisir aux enfants... les deux, sans doute.

Arrivez par le transept sud. Faites l'aumône à tous les mendiants qui sont là. Ce n'est pas à nous de savoir s'ils méritent le sou que vous leur donnerez. « Sachez seulement si vous-même méritez d'en avoir un à donner et donnez-le gentiment, non comme s'il vous brûlait les doigts. » Tout cela est exquis.

Puis quand vous remonterez en wagon, vous aurez le livre de Ruskin, qui vous dira une foule de choses fort inattendues, vous promènera par le monde, vous agacera parfois, vous charmera le plus souvent; dans son style à lui, enchevêtré, mais semé de si jolis mots, de réflexions si fines, de si amusantes boutades.

Le traducteur a fait précéder le texte de quatre études, articles de revues juxtaposés en forme de préface. Le style en est parfois un peu enveloppé : serait-ce une influence du maître, qui, lui non plus, n'est pas toujours très clair? Une excellente idée a été de commenter Ruskin par Ruskin. Une foule de citations prises à d'autres ouvrages complètent et précisent la pensée de l'auteur.

Disons en terminant un souhait que nous faisons. La mode est aux « pages choisies ». Ne nous donnera-t-on pas, quelque jour, des pages choisies de Ruskin? A. Brou.

Storia dell' arte italiana, par Adolfo Venturi. I. *Dai primordi dell' arte cristiana al tempo di Giustiniano.* II. *Dell' arte barbarica alla romanica.* Milan, Hoepli, 1901-1902. 2 volumes grand in-8, xvi-558 et xxiv-674 pages, ornés de 462 et 506 gravures en phototypographie. Prix : 16 et 20 francs[1].

M. le professeur A. Venturi a entrepris la publication d'une histoire générale de l'art italien depuis les origines du christianisme jusqu'à nos jours ; et, certes, nul n'est mieux préparé que lui pour ce vaste travail, ni mieux placé pour le mener à bonne fin. On nous promettait d'abord six, puis sept volumes de cinq à six cents pages : en réalité, l'ouvrage prend des proportions de plus en plus considérables au fur et à mesure que l'auteur se rapproche des périodes qui font le sujet le plus habituel de ses travaux : mais ce n'est pas nous qui regretterons de voir ainsi le savant historien développer son œuvre.

Pour ne parler que des deux premiers volumes, M. Venturi nous

1. Le troisième volume : l'*Arte romanica* (xxxii-1 014 pages et 900 gravures) a paru récemment, mais je ne l'ai pas encore eu entre les mains.

montre d'abord les origines de l'art chrétien avant la paix de l'Église, puis le développement parallèle de l'architecture, de la peinture et de la sculpture jusqu'à la fin du règne de Justinien, c'est-à-dire jusqu'au moment où la civilisation gréco-romaine va disparaître de presque toute l'Italie devant les invasions lombardes. On a trouvé, et avec raison, que les peintures des catacombes étaient trop sommairement étudiées, car, en définitive, c'est là que se sont créés beaucoup des types dont devait vivre longtemps l'art des périodes suivantes[1] ; mais le premier chapitre et, à un moindre degré, tout le premier volume semble n'être qu'une large introduction à l'étude des époques postérieures. Toutefois, M. Venturi aurait dû le dire : et on n'en regrette que plus qu'il n'ait pas jugé bon de faire précéder son ouvrage d'une introduction où il aurait indiqué son plan. C'est, du reste, le principal défaut de l'ouvrage que de ne pas assez montrer son plan, de manquer de divisions, de sous-titres et de tables qui en faciliteraient l'usage : l'index géographique qui précède chaque volume est très précieux, mais ne suffit pas.

Le deuxième volume, après une étude sur l'art barbare des Goths et des Lombards, contient deux longs chapitres : l'un sur l'art lombard et carolingien dans le nord de l'Italie jusqu'au début du onzième siècle, où va paraître le roman ; l'autre sur l'art oriental, byzantin et arabe, et son influence, surtout à Venise, dans l'Italie méridionale et la Sicile.

De nombreuses notes bibliographiques viennent compléter l'ouvrage : elles sont fort bonnes, sauf toutefois celles qui ont trait à l'histoire des idées ou de la littérature : il eût mieux valu supprimer ces dernières et les remplacer par un renvoi général aux ouvrages spéciaux que de les faire si insuffisantes. Il y aurait aussi quelques réserves à faire sur les pages où l'auteur parle des dogmes chrétiens et de leur influence sur l'art ; il y a là quelques inexactitudes. Mais, malgré ces quelques défauts de détails, cet

1. Voir, par exemple, dans le livre même de M. Venturi, Moïse recevant la loi, les mains couvertes de son manteau (devant d'autel de la cathédrale de Salerne, t. II, p. 640), ou bien la cène sculptée sur un ivoire du treizième siècle (collection Shoganoff, t. II, p. 622) : c'est la reproduction fidèle des types de l'art chrétien primitif. Il est regrettable que M. Venturi n'ait pas pu utiliser pour son premier volume la superbe publication de Mgr Wilpert (1903) sur les catacombes et pour le second celle de M. Bertaux sur l'art dans l'Italie méridionale (Paris, 1904).

ouvrage, splendidement illustré, d'une lecture agréable, constitue à la fois un magnifique album de l'art italien et un instrument de travail indispensable à tous ceux qui s'occupent d'archéologie ou d'histoire de l'art. Jos. de Guibert.

Poesias, par Paz de Bourbon. Friburgo de Brisgovia, Herder, 1904. 1 plaquette in-16, 68 pages.

Quand elle quitta sa Castille ensoleillée pour la rêveuse Bavière, l'infante doña Maria de la Paz crut peut-être épouser quelque héritier des burgraves, terrible justicier et grand manieur de fer. Il manie le fer en effet, le noble prince Louis-Ferdinand de Bavière, mais il ne taille dans les chairs que pour les guérir, et sa retraite de Nymphenburg n'a rien d'un nid d'aigle inaccessible : les malades y reçoivent ses soins ; il leur rend la vigueur du corps et sa bonté touchante guérit encore mieux leurs âmes. Témoin, depuis des années déjà, de ce spectacle, doña Paz de Bourbon, princesse de Bavière, s'est souvenue qu'elle avait, elle aussi, dans ses trésors, un baume souverain pour bien des douleurs, la poésie. Et à vingt ans de distance, elle réédite, en l'augmentant de plusieurs pièces nouvelles, le petit recueil de vers qu'elle publia, bien jeune encore, en 1883. Son but est exposé dans la pièce qui sert de prologue : elle veut aider son époux et sire à secourir les miséreux :

Je n'ai pas d'argent, lui dis-je ;
Je puis te donner mes vers.

Avec un tel prologue, le livre se recommande de lui-même ; mais, par un excès de modestie, la princesse a voulu le faire présenter au public lettré par un homme qui porte un nom déjà deux fois illustre dans la littérature espagnole, le duc de Rivas. Celui-ci a écrit une préface charmante, s'achevant sur un madrigal bien castillan.

Les poésies du recueil chantent des sujets variés. Il y a de jolis vers à la Vierge, à la Vierge du Carmel, si populaire en Espagne, et à la Vierge madrilène *de la Almudena*, celle que chanta Lope de Vega. Il y a surtout d'exquises pièces de circonstance, comme les vers à la petite princesse des Asturies, une enfant alors, doña

Mercedes; on y sent revivre tout l'art mélancolique et délicat des vieilles *quintillas* :

> Tu ne sais pas que d'être Altesse
> N'est pas une félicité...
> ... Fais le bien, sans en espérer
> La récompense sur la terre ;
> Le monde paie en oubliant ;
> Mais Dieu nous donne en récompense
> La paix, la douce paix du cœur...

Il y a des élans admirables de patriotisme, de foi, de charité chrétienne et parfois même des strophes d'une superbe envolée lyrique, comme dans la *Despedida* et *Plus Ultra*. Ce dernier mot, du reste, est celui que dirait volontiers tout lecteur en fermant le livre trop court de Mme la princesse Louis-Ferdinand de Bavière. J. B.

Nouveau Dictionnaire anglais-français et français-anglais, par E. Clifton, refondu et considérablement augmenté par J. Mc Laughlin. Paris, Garnier frères, 1904. In-8, toile : 1re partie, anglais-français, XII-658 pages ; 2e partie, français-anglais, XX-673 pages. (Les parties ne se vendent pas séparément.) Prix : 5 francs.

Le *Petit Dictionnaire Clifton*, qui fut secourable à tant d'entre nous, à l'âge où nous peinions sur les devoirs anglais, vient d'être frappé à mort. Et ce serait un malheur, ce dictionnaire étant d'emblée le meilleur de la collection de lexiques in-32 publiée par MM. Garnier frères, s'il ne se survivait pas à lui-même en se métamorphosant. C'est chose faite. M. Mc Laughlin, professeur à l'Institut commercial de Paris, bien connu d'ailleurs pour ses travaux linguistiques, a voulu, pour sa part, contribuer au perfectionnement de l'outillage lexicographique. Il a donc pris le dictionnaire Clifton, l'a refondu et transformé, c'est-à-dire surtout complété. De sorte que, dit la préface, « le petit dictionnaire Clifton reparaît, totalement modifié, augmenté de plus du double, et néanmoins à un prix plus modique que jusqu'ici ».

Le nouveau dictionnaire sort, par le fait, de la catégorie des vocabulaires de poche, et tient le milieu entre les lexiques som-

maires et les ouvrages spéciaux. En revanche, il promet d'être un excellent instrument de travail pour tous ceux, écoliers ou autres, qui se livrent à l'étude de l'anglais. Les termes techniques abondent, ainsi que les exemples et les idiotismes ; les prépositions (*à*, *en*, *sur*, *pour*, etc.), les verbes auxiliaires ou défectifs (*may*, *can*, *must*, *ought*, *shall*, *will* et leurs équivalents français), sont soigneusement traités. Il est vrai que d'autres mots sont moins bien partagés, *v. g. absoute*, *accalmie*, *allier*, *allonger*, *aménager*, etc., ne sont pas traduits suivant toutes leurs acceptions. L'article *grace* est incomplet ; les locutions : *faire grâce*, *demander grâce*, — *la grâce de quelqu'un*, — *une grâce*, ne sont pas suffisamment distinguées les unes des autres. *Demander grâce* est traduit par *to ask a favour*, ce qui est inexact. *Chapier*, ainsi expliqué : *a priest waring a cope*, signifie en outre et surtout un fabricant de chapes. *Apéritif* est pris pour synonyme de laxatif! En face de *baisement*, on lit : *Kissing the pope's foot*. Le *Nouveau Dictionnaire classique illustré* de Gazier donne le même sens au mot *baisement*, mais pourquoi ? Si, en certains endroits, le départ des missionnaires est accompagné d'un cérémonial dont fait partie le baisement des pieds, faut-il que ce soient les pieds du pape ? Çà et là on pouvait être plus prodigue de synonymes, *v. g. marriageable* est rendu par *mariable* ; il était facile d'ajouter *nubile*. Et puis, ne serait-il pas temps de désemcombrer les lexiques élémentaires de termes archaïques, comme *amé*, *arder* ou *ardre*, *atourner*, *attifet*, etc., ou de vocables rares, comme *assoter*, *astrolâtrie*, etc. ? Mieux vaudrait réserver la place pour certains mots qui, pour être nouveaux venus, n'en sont pas moins d'un usage courant. De ceux-ci l'auteur s'est, du reste, préoccupé ; on trouve dans son dictionnaire les mots *voiturette*, *motocycle*, etc. ; et peut-être les Anglais lui sauront-ils gré d'avoir inséré *gniaf*, *gnan-gnan*, *gnognotte*, etc. Enfin, dernier détail, les coquilles, rares en somme, pouvaient être évitées (cf. partie française-anglaise, p. 4, col. 2, l. 19 ; p. 10, col. 2, l. 4 ; p. 11, col. 2, l. 55 ; p. 28, col. 2, l. 2 ; p. 35, col. 2, l. 38 ; p. 6 et 20, les mots *Absalon* et *aiguillage* ne figurent pas à leur rang alphabétique ; p. 100, on lit *carlovingien* ; c'est désormais *carolingien* qu'il faut dire).

Mais ce sont là des vétilles, et j'ai l'air, à propos d'anglais, de vouloir faire à l'auteur une querelle d'Allemand. Le *Nouveau Dic-*

tionnaire peut avantageusement se comparer aux meilleurs du même type, et, en tout cas, pour le modique prix de 5 francs, on ne trouvera pas mieux. René Jeannière.

La Papauté, par J. Döllinger. Traduction de l'allemand par Giraud-Teulon, professeur honoraire de l'Université de Genève. Paris, Alcan, 1904. In-8, xxiii-474 pages. Prix : 7 francs.

Ce livre n'est qu'une traduction nouvelle d'un ouvrage fameux de Döllinger. Au moment où cet ouvrage parut, en 1869, sous la signature de *Janus*, on en fit, sur l'heure, des réfutations auxquelles le temps n'a rien enlevé de leur valeur. Le travail de M. Giraud-Teulon sera donc d'un profit très mince pour la science. Il ne servira guère qu'à fournir aux journalistes en quête d'allégations tapageuses un répertoire commode et abondant. Au surplus, il suffirait, peut-être, pour démolir Döllinger de recourir à Döllinger lui-même. Il n'a pas toujours écrit sur la papauté avec la plume de *Janus*.

Le célèbre chanoine et professeur de Munich qui essaya de faire échec au concile du Vatican avant sa tenue, et qui résista à ses définitions dogmatiques, était un puissant travailleur, un grand érudit, un esprit vigoureux. S'il eût mieux pénétré l'histoire et la théologie, il n'aurait pas écrit son livre et il se serait soumis au pape. En menant son enquête à travers les neuf premiers siècles de l'Eglise pour y découvrir le rôle des pontifes romains, il eut le grand tort de dédaigner une foule de textes et de faits certains dont la primauté et l'infaillibilité des papes sont la seule explication possible. Son esprit systématique l'inclinait à ce vice de méthode. Il faut ajouter qu'à lui comme à beaucoup de ses contemporains il a manqué de comprendre que le dogme catholique est à la fois vivant et immuable.

Un seul mot suffira ici pour juger le *Janus* que M. Giraud-Teulon a voulu ressusciter. Est-ce qu'on ne passe pas toute vraisemblance, quand on veut expliquer la fortune de la monarchie pontificale par une entreprise audacieuse des papes appliqués pendant des siècles à forger des textes et à falsifier le récit des événements? A quelle homme de sang-froid et d'esprit fera-t-on croire cette histoire de brigands? Paul Deslandes.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'abbé J. Grimault, aumônier des Dames de la Retraite de Redon. — **La Sainte Messe.** *Doctrine et pratique.* Paris et Lille, Société de Saint-Augustin, Desclée. In-16, 512 pages. Prix : 2 fr. 50.

Douloureusement frappé, comme beaucoup d'autres prêtres, de l'indifférence étrange que les prétendus chrétiens de nos jours semblent professer pour l'assistance à la sainte messe, M. l'abbé Grimault a voulu écrire un livre qui soit comme le *manuel* destiné à faire connaître et apprécier, à faire suivre et goûter les mystères du divin sacrifice de l'autel.

Son pieux désir est dès maintenant un fait accompli. Le petit livre qu'il nous présente, d'un format commode, sera utilement porté à l'église pour être lu et relu et ne perdra rien à être médité à loisir par les fidèles. S'ils connaissaient le don de Dieu, ils n'auraient pas de peine à reconnaître, eux aussi, la vérité de cette pensée mise en exergue : « Une seule messe vaut plus que tous les trésors du monde. »

Une partie doctrinale met en évidence deux vérités qui nous émerveilleraient, si elles étaient bien comprises : d'une part, la sainte messe est la continuation du sacrifice de Notre-Seigneur au Calvaire et donc elle en a toute l'efficacité ; de l'autre, les fidèles sont, dans une certaine mesure, sacrificateurs avec le prêtre qui offre le divin sacrifice.

Quant aux méthodes pratiques pour assister à la sainte messe, l'auteur les étudie successivement dans la seconde partie de son livre. Il en donne une dizaine des plus suggestives pour la piété. On y remarquera une messe des enfants, une de la Passion, une du Sacré-Cœur et une en l'honneur de la sainte Vierge. Puissent les fidèles entrer dans ses vues et faire de son livre leur vade-mecum !

A. Boué.

Méthodes et formules pour bien entendre la messe, par l'auteur de *Pratique progressive de la confession et de la direction.* Tome I : Sujets eucharistiques. Paris, Lethielleux, 1904. In-18, 306 pages.

L'auteur donne douze formules eucharistiques pour entendre la messe, en variant les points de vue. Chaque méditation est comme une strophe nouvelle du cantique que doit chanter l'âme chrétienne en élevant sa pensée vers les divines réalités de l'autel.

Tout ramener aux réalités eu-

charistiques, afin de ne pas laisser les esprits des fidèles s'égarer dans des considérations étrangères à l'action par excellence qui s'opère à l'autel, tel est le but de cet ouvrage. L'auteur a su l'atteindre en s'inspirant de sa piété solide et de sa connaissance approfondie des mystères eucharistiques. Espérons qu'un second volume viendra bientôt compléter son œuvre. A. B.

Mgr Doublet. — **Les Richesses oratoires de saint Jean Chrysostome réunies et disposées pour la prédication.** Paris, Berche et Tralin, 1902. 2 volumes in-8, 498 et 578 pages.

Le grand évêque de Constantinople a été surnommé la bouche d'or. Ses œuvres pourraient s'appeler avec non moins de justesse une mine d'or. Impossible de rencontrer un répertoire plus riche et plus abondant. Tous les grands sujets de la morale chrétienne y sont traités avec une ampleur et une éloquence incomparables. Mais n'est-ce pas l'abondance qui devient ici un obstacle pour un certain nombre d'ouvriers évangéliques? Mgr Doublet l'a pensé, et pour faciliter à tous l'emploi de ce précieux trésor, il a voulu lui-même en extraire ce qui lui a paru le plus utile dans le cours ordinaire de la prédication. Ce sont ces extraits, rassemblés sous différents chefs, qu'il vient de publier. Ceux qu'effrayerait la lecture des œuvres immenses de saint Jean Chrysostome peuvent désormais se consoler; ils ont sous la main un choix discrètement fait des passages qui semblent d'un usage fréquent et facile. Il est à regretter que le patient compilateur, en agençant les morceaux qu'il présente, n'ait pas songé à distinguer nettement, dans son texte, les paroles mêmes du saint docteur des quelques phrases par lesquelles il s'est cru obligé ou de les annoncer ou de les relier entre elles. Inconvénient réel, à coup sûr, mais qui laisse subsister le mérite et les avantages d'un pareil travail.

P. B.

J. Fontaine. — **La Crise scolaire et religieuse en France.** Paris, Retaux, 1903. In-12, viii-122 pages. Prix : 1 franc.

Dans ce petit livre, M. J. Fontaine — disons comme autrefois le P. Fontaine — expose avec sa vigueur coutumière comme quoi toute la besogne anticléricale, qui s'accomplit sous nos yeux, se fait, quels que soient d'ailleurs les ouvriers, au bénéfice du protestantisme libéral, entendez du protestantisme arrivé à la dernière phase de son évolution, où il n'est plus même chrétien et ne se distingue pas nettement de l'irréligion absolue ni même de l'athéisme. C'est par l'enseignement officiel que les meneurs espèrent conquérir la France à cette doctrine.

L'auteur use volontiers des statistiques et des chiffres; je ne sais où il a vu que « l'enseignement libre compte, à peu près, autant

d'élèves que l'enseignement public lui-même ». Ce fut vrai peut-être, il y a quelques années pour l'enseignement secondaire ; mais pour le primaire, malheureusement au temps le plus prospère, nos écoles libres ne comptèrent jamais beaucoup plus du tiers de l'effectif des écoles officielles.

Joseph de BLACÉ.

Antonin BERNARD. — Leçons de philosophie, *préparatoires aux baccalauréats classique et moderne, conformément au programme de 1902*. Paris, Vic et Amat, 1904. 2 volumes in-8, II-449 et 508 pages. Prix : 10 francs les 2 volumes.

Aux ouvrages si justement estimés de MM. Béthenod, Durand, Sortais, Lahr, l'enseignement libre ajoute un nouveau cours de philosophie. Il figurera en bon rang près de ses aînés. C'est une nouvelle preuve de la vitalité de l'enseignement chrétien que nous sommes heureux de saluer.

Ces leçons, d'ailleurs, ne s'adressent pas seulement aux jeunes gens, mais aux membres du clergé et aux hommes du monde soucieux d'une certaine culture philosophique. Ce dessein n'est pas trop ambitieux. Mais c'est pour cela même que nous aurions désiré que M. l'abbé A. BERNARD, dans ses citations, références, listes d'auteurs à consulter, se fût montré moins tributaire de penseurs universitaires, plus ou moins suspects, quelques-uns d'une valeur inférieure, la plupart incomplets. On sera mal venu à se séparer d'eux sur les points essentiels lorsque précédemment on n'aura cessé de les invoquer. Au moins aura-t-on amoindri le crédit du maître. Sans vouloir être exclusif, on aurait pu facilement faire plus longue la liste des emprunts aux auteurs catholiques. Dans le même ordre d'idées, nous avons trouvé trop écourtée la part faite aux conclusions scolastiques. Celles-ci même nous ont semblé parfois peu exactement présentées (par exemple, t. I, p. 66 et 259). Par contre, pourquoi emprunter au superficiel Henri Marion, dont on fait d'ailleurs un usage excessif, cette phrase sur Descartes, ni exacte ni correcte, qu' « en professant le mécanisme absolu il est devenu le père de la science moderne, tout aussi bien qu'il l'est de la philosophie » (t. I, p. 399) ? Pourquoi encore demander à M. Boirac une définition arbitraire ou fausse des attributs moraux de Dieu et de sa personnalité (t. II, p. 473) ?

Il est assez superflu de renvoyer *in globo* à *l'Intelligence*, de Taine, au *Cours de philosophie positive* d'Auguste Comte, ou, à propos de « l'Erreur », à la *Somme théologique* de saint Thomas. Ces indications doivent être précisées.

L'effort pour parler aux yeux par la dispositon typographique est louable. Mais n'a-t-on pas dépassé le but ? Quelques pages sont de vraies mosaïques aux tons heurtés. Certains caractères de manchettes rappelleront trop aux élèves de philosophie le temps lointain de leur abécédaire. Ailleurs, il y a abus de menus caractères : toute la théodicée en est presque illisible. Enfin ce qui pourrait être conservé de notes trop longues et

trop nombreuses aurait mieux fait à la fin de chaque leçon que de tirer l'œil au bas des pages.

S'il nous est permis d'énoncer un vœu, une certaine refonte de l'ouvrage, selon les desiderata que nous avons pris la liberté d'indiquer, ferait de ce livre un excellent ouvrage.

Lucien Roure.

E. Duporcq. — **Compte rendu du deuxième congrès international des mathématiciens, tenu à Paris du 6 au 12 août 1900.** Paris, Gauthier-Villars, 1902. 455 pages.

Le deuxième congrès international des mathématiciens réunissait à Paris, du 6 au 12 août 1900, environ deux cent cinquante savants professeurs ou amateurs de science mathématique. La plus grande partie, une centaine environ, étaient français naturellement; les plus nombreux ensuite venaient de l'empire d'Allemagne. M. E. Duporcq, secrétaire général du congrès, en a publié le compte rendu. La première partie du volume comprend les documents et procès-verbaux. La seconde renferme les conférences et communications. Parmi les conférences, signalons celle de M. H. Poincaré, président du congrès : *Du rôle de l'intuition et de la logique en mathématiques* (p. 115).

Le congrès avait partagé ses travaux en six sections : I. Arithmétique et algèbre. — II. Analyse. — III. Géométrie. — IV. Mécanique. — V. Bibliographie et histoire. — VI. Enseignement et méthode.

Entre beaucoup de travaux fort intéressants que l'on trouve groupés sous ces titres dans le compte rendu, signalons une étude de M. R. Fujisavoa : *Note on the mathematics of the old Japonese School* (p. 379) ; une autre de M. G. Veronese : *les Postulats de la géométrie dans l'enseignement* (p. 433).

Pierre de Mathan.

E. Jouffret. — **Traité élémentaire de géométrie à quatre dimensions, et introduction à la géométrie à *n* dimensions.** Paris, Gauthier-Villars, 1903. xxx-215 pages.

« Le monde à quatre dimensions n'existe sans doute qu'au sens géométrique. Mais rien n'empêche de lui supposer aussi l'existence concrète. » (Début de l'avant-propos, p. I.)

L'auteur semble bien considérer cette existence concrète au moins comme très probable. Son esprit aurait parcouru le stade décrit dans les lignes suivantes :

« Ne pourrait-il pas se produire progressivement dans notre mentalité mise aux prises avec des causes de plus en plus nombreuses, une transformation correspondante à celle de l'analyse, et ayant pour résultat de donner à nos lointains descendants la sensation de se voir, et de concevoir l'espace, avec quatre dimensions ? » (P. VIII.)

L'étude de ce livre aura sans doute pour résultat de hâter cette

« transformation » chez ceux qui le désirent. Mais est-ce très désirable? Quoi qu'il en soit, les lignes que nous venons de citer montrent assez les tendances *philosophiques*, de l'ouvrage. (Voir aussi le paragraphe 49.)

La partie *mathématique*, c'est-à-dire presque tout l'ouvrage, est rédigée avec clarté et largeur de vues : c'est vraiment un traité élémentaire mettant à la portée de tous, les éléments de la géométrie à quatre dimensions : généralisation ingénieuse, et évidemment féconde au point de vue mathématique, de la géométrie analytique.

Dans le chapitre IX : *Applications*, l'auteur montre, d'après R. de Saussure et d'autres, l'avantage qu'il y aurait, pour l'explication des phénomènes *physiques* et *chimiques*, à faire intervenir la quatrième dimension. C'est une manière de résoudre certains problèmes ; mais est-ce la seule possible ? Évidemment non ; elle ne s'impose donc pas comme nécessaire. Pierre de MATHAN.

I. F. de PONCHARRA. — **Propriétés et essais des matériaux de l'électrotechnique**. Paris, Gauthier-Villars. Encyclopédie scientifique des *Aide-mémoire*. Petit in-8, contenant 28 figures. Prix : broché, 2 fr. 50 ; cartonné, 3 francs.

II. E.-J. BRUNSWICK et M. ALIAMET. — **Enroulements d'induits à courant continu**. Paris, Gauthier-Villars. Encyclopédie scientifique des *Aide-mémoire*. Petit in-8.

III. F. LOPPÉ. — **Essais industriels des machines électriques et des groupes électrogènes**. Paris, Gauthier-Villars. Grand in-8.

I. L'ouvrage de M. de PONCHARRA est divisé en trois parties consacrées à l'étude successive des isolants, des conducteurs et des matériaux magnétiques. Chaque partie comporte deux chapitres. Dans le premier, sont exposées les propriétés de chaque corps et dans le second les méthodes d'essai à appliquer à ces corps.

II. L'étude des *enroulements d'induits* a fait l'objet d'ouvrages importants. Il était à souhaiter que les principes et les résultats essentiels fussent résumés dans un petit précis. L'aide-mémoire de MM. BRUNSWICK et ALIAMET répond à ce desideratum.

III. L'ouvrage de M. LOPPÉ est un résumé de conférences faites à l'Ecole supérieure d'électricité. Il est d'ordre purement technique et s'adresse principalement aux ingénieurs. L'auteur consacre les deux premiers chapitres à l'exposition du *but et organisation des essais* et à l'étude des *méthodes générales d'essais*. Dans les chapitres suivants, il traite successivement des essais des machines à courant continu, à courant alternatif et des groupes électrogènes. L'ouvrage se termine par des règlements divers relatifs aux essais des machines et appareils électriques, par des tables et des modèles de feuilles d'essais.

R. de V.

A. Béchaux, professeur à la Faculté libre de droit de Lille. — La Réglementation du travail. Paris, Lecoffre.

Problème difficile et ardu entre tous ! Mais, placé au centre même d'une région éminemment industrielle, et témoin des crises que suscitent chaque jour les appétits croissants de la masse ouvrière, l'auteur était mieux que personne à même de constater les faits, d'en chercher le remède.

C'est le résultat d'études prises ainsi sur le vif que M. Béchaux nous fait connaître. Avec la compétence que lui assurent ses fonctions, il nous donne le résumé de ses réflexions. Après avoir montré l'insuffisance des procédés multiples, successivement expérimentés par les législations diverses, tant de France que de l'étranger, pour la solution du problème social, il nous amène finalement à conclure avec lui que, « quelles que soient les transformations matérielles des sociétés..., si heureusement ordonnée que soit la vie publique, un peuple ne garde le bien-être qu'en y joignant la fidèle observance des préceptes divins ». En sommes-nous là en France? Jos. Prélot.

Dédé. — Les Sociétés de secours mutuels. Leur rôle économique et social. Paris, rue Bayard, 5.

Tous ceux que les questions économiques et sociales intéressent à quelque degré trouveront dans la lecture de ce livre joie et profit.

Une analyse philosophique aisée et pénétrante, la science du passé, une riche documentation, projettent, dans cet ouvrage, sur l'idée et l'institution mutualiste, de lumineuses clartés. La mutualité n'est pas destinée, comme pourraient le faire croire les formes individualistes qu'elle revêt trop souvent de nos jours, à suppléer à la prévoyance que doivent exercer en faveur de leurs membres les groupements naturels : la famille, la profession ; mais à unir par un lien de plus les membres de la même famille et de la même profession. Parmi les institutions mutualistes, créées à l'encontre de cette loi de nature et que l'auteur critique justement, peut-être la mutualité scolaire eût-elle mérité, à titre d'institution provisoire, propre à développer dans les jeunes générations le goût de l'épargne, un traitement de faveur.

Écrit dans un style parfois élégant, toujours ferme et net, avec des allures oratoires et un mouvement, qui entraîne et passionne l'attention, le livre de M. Dédé a des séductions que l'austérité de son titre ne laisse pas soupçonner. Le public, d'ailleurs, en enlevant en trois mois sa première édition, n'a pas laissé ignorer à son auteur qu'il savait plaire en instruisant.

J. V.

Philéas Lebesgue. — Le Portugal littéraire d'aujourd'hui. Paris, Bibliothèque internationale d'édition, 1904. Brochure in-18 jésus, 68 pages. Prix : 1 fr. 50.

C'est une heureuse idée de vouloir faire connaître en France la littérature portugaise d'aujourd'hui. M. Philéas Lebesgue a le mérite de connaître bien ce dont il parle et ses jugements sont ordinairement justes. Mais en condamnant — oh ! combien bénignement, d'ailleurs ! — les tendances pessimistes, tolstoïciennes, hartmanniennes de certains poètes, il insiste d'autre part trop complaisamment sur les ouvrages à tendances révolutionnaires et anticléricales. Beaucoup même des œuvres qu'il signale auraient droit plus encore à l'oubli qu'au blâme. Est-ce pour faire parade d'érudition ou par excès de modestie, que ce bon critique appuie toujours son jugement sur l'autorité des autres ? Toujours est-il que l'abus des citations donne à son livre l'air d'un travail fait à la hâte et tout au moins de seconde main. Il est fâcheux enfin que le style de M. Lebesgue ne soit pas un peu plus soigné. Rien ne peut donner une idée de l'apocalyptique enchevêtrement de ses périodes et du pathos où le fait sombrer parfois sa dangereuse prédilection pour les aperçus par trop synthétiques. Joseph Boubée.

Dr Surbled. — **La Vie de jeune fille.** *Ouvrage réservé aux mères de famille.*

N'est-il pas à craindre que le sous-titre attire une catégorie de lectrices que l'auteur voudrait écarter ? Du moins trouveront-elles consignées, aussi chastement que possible, des notions que la curiosité leur a fait soupçonner. L'auteur a résumé dans ce livre les conseils, fruits de sa longue expérience. D'aucuns les trouveront trop précis, d'autres trop vagues. Ils permettront en certains cas d'initier des jeunes filles à ce qu'elles doivent savoir, avant de se marier. V. Loiselet.

Louis Chabaud. — **Madame de Miramion et la Charité.** Paris, Lethielleux, 1904. In-12, xv-320 pages.

Mme de Miramion est une des grandes figures dans l'histoire de la charité au dix-septième siècle, et mérite une étude approfondie. Celle que nous offre M. Louis Chabaud fera peut-être un peu patienter les curieux, mais elle ne les satisfera qu'en partie. Si l'auteur avait l'intention de reprendre et de pousser plus à fond son esquisse, il y aurait bien des points à élucider. Et, par exemple, quels furent les rapports de Mme de Miramion avec la célèbre, et si méritante compagnie du Saint-Sacrement ? Souvent on voit leurs œuvres se côtoyer, se succéder, se compléter.

Il est excessif de dire qu'elle a *créé* le séminaire des Missions étrangères (p. 170). C'est le danger du biographe de tellement tout concentrer sur son héros qu'on finit par l'isoler, et, par suite, par fausser son vrai caractère. Je crains que ce ne soit un peu le cas ici.

Signalons quelques erreurs de détail : Page 23, le texte cité n'existe nulle part, tel quel, dans l'Évangile ; page 29, il est faux de dire que tous les saints sont égaux devant

la grâce de Dieu ; tous n'ont pas droit à la même vénération de la part des hommes : saint Joseph, je pense, a sa place à part et au-dessus des autres. La pensée de l'auteur de l'*Imitation* est à prendre *cum grano salis*. Les saints sont inégaux, mais ce n'est pas à nous de juger de leur inégalité. Page 103, Bonald s'appelait Louis-Gabriel, et non Joseph. Page 121, les réflexions sur l'infanticide en Chine sont quelque peu incohérentes. Une première phrase range cette coutume parmi les légendes, et une seconde en parle comme d'une réalité. Cette page est à tout le moins inutile, et elle laisserait croire que l'auteur condamne l'œuvre de la Sainte-Enfance. Page 163, la longue note sur « le péché de Mme de Miramion » trahit un homme bien peu au courant de ce qu'est la direction, et des raisons pour lesquelles une confession générale peut coûter à une âme sainte. Et puis que viennent faire (p. 166) « les pusillanimités puériles d'une novice ou les suggestions délirantes d'une visionnaire», immédiatement après avoir parlé de certaines inquiétudes de sainte Thérèse ? Évidemment, la plume a, çà et là, trahi la pensée.

Malgré ces taches, le livre se fait lire avec intérêt, et il en ressort à tout le moins cette grande leçon, c'est que notre siècle n'a pas inventé l'organisation dans la charité. Quand M. Chabaud nous aura donné une *histoire* plus fortement documentée et plus critique, il y aura plaisir et profit à se mettre à l'école pratique de cette grande organisatrice du bien qu'était Mme de Miramion.

A. Brou.

Gabriel Compayré. — **Félix Pécaud.** Paris, Delaplane, 1904. In-18, 112 pages. Prix : 90 centimes.

On sait le rôle important joué par Pécaud dans la laïcisation de l'enseignement primaire des femmes. M. Compayré le marque en quelques pages émues et graves. Mais, dans le fond, cet éveilleur d'esprits, cet excitateur de consciences avait une pédagogie quelque peu moyenageuse : c'était un libre penseur religieux. Le recteur de l'Académie de Lyon préfère un libre penseur tout court, pour éduquer les petits Français et les petites Françaises. Et il ne doute pas que, pour le bonheur de notre pays, cela n'arrive un jour, par l'évolution inévitable de la science. Quelles consciences cela nous promet !

Paul Dudon.

Conrad de Mandach. — **Le Comte Guillaume de Portes (1750 - 1823).** Paris, Perrin, 1904. In-8, 338 pages. Prix : 7 fr. 50.

La vie de ce gentilhomme suisse se passe, suivant l'expression de son descendant et biographe, « en marge de l'histoire ». L'intérêt n'en est donc que secondaire. Guillaume de Portes est d'ailleurs le personnage le plus sympathique du monde : il rentre en France dès que l'édit de novembre 1787 rend aux protestants le libre exercice du culte et l'état civil ; il se bat pour la patrie de ses ancêtres qu'il a retrouvée ; il fait de la philosophie politique sur la Suisse où les

siens étaient réfugiés depuis la révocation de l'édit de Nantes ; il a des amis et des parents qui lui écrivent et auxquels il répond des lettres pleines de tendresse. Avec un soin pieux M. de MANDACH a recueilli toutes ces choses. Son livre est honnête et paisible.

Paul DUDON.

L'abbé Charles DEMENTHON. — **Notes de bibliographie**, *pour l'histoire religieuse de la Révolution dans le département de l'Ain*. Paris, Picard, 1904. In-8, 71 pages.

Dans le *Bulletin* de la Société Gorini, M. DEMENTHON a écrit — surtout en vue de susciter, dans le jeune clergé, des vocations d'historien — quelques pages qu'il vient de réunir en brochure. C'est une initiative des plus louables. Les indications que donne l'auteur sur les sources manuscrites et les travaux imprimés sont assez complètes dans leur brièveté. Un érudit de profession souhaiterait davantage. Mais il ne faut pas oublier pour qui M. Dementhon a écrit les *Notes*.

Si, dans chaque grand séminaire de France, le professeur d'histoire ecclésiastique nons donnait un travail semblable, nous serions mieux outillés que nous ne le sommes pour étudier cette histoire religieuse de la Révolution dont le détail exact nous est encore si inconnu. Paul DUDON.

A.-H. MATTHEW. — **A true historical relation of the Conversion of Sir Tobie Matthew to the catholic Faith... now published for the first time.** London, Burns and Oates, 1904. 1 volume in-12, 178 pages, reliure toile anglaise.

La curieuse histoire de Tobie Matthew est connue depuis longtemps. Né dans le protestantisme, converti malgré ses parents et déshérité par eux, persécuté et obligé de fuir plusieurs fois l'Angleterre ; puis rentré en dissimulant son titre de prêtre, fait chevalier, chargé d'une mission diplomatique, et de nouveau contraint à l'exil ; mourant enfin dans le dénuement, hospitalisé chez les Jésuites anglais de Gand, cet homme eut une vie assez pleine d'aventures pour que le récit en soit vivement intéressant. Dans un manuscrit adressé à une religieuse bénédictine, il a raconté lui-même ses premières années de voyage en Europe et sa conversion au catholicisme. Jusqu'ici, on n'avait imprimé encore que quelques extraits de ce pittoresque récit dans le *Bacon and Shakespeare* de Henry Smith. Mais un pieux descendant du grand converti nous en donne, avec l'autorisation et le concours du professeur Edward Dowden, une publication intégrale. Avant tous autres les amis et admirateurs de Francis Bacon salueront avec joie l'apparition de ce volume : Tobie Matthew est en effet celui que le chancelier appela toujours — même après cette conversion au catholicisme dont il voulut en vain le détourner — son meilleur ami et son *alter ego*, celui auquel

il communiquait le manuscrit de ses œuvres secrètes et la clef de sa fameuse cryptographie. Mais en dehors même de ceux que passionne la controverse baconienne, tout le monde peut lire avec profit et intérêt cette autobiographie pleine de détails de mœurs, riche en anecdotes pittoresques, et coupée de réflexions tantôt piquantes, tantôt ingénument émues.

Joseph Boubée.

Dr Joseph Bach, Direktor des bischöflichen gymnasiums zu Strassburg. — **Jakob Balde. Ein religiös-patriotischer Dichter aus dem Elsass.** (*Strassburger theologische Studien*, VI, 3-4.) Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1904. In-8, IX-160 pages. Prix : 4 Mk.

L'Alsace célèbre cette année le troisième centenaire du P. J. Balde (Baldus), le poète latin de la guerre de Trente ans. M. Bach profite de cette occasion pour étudier l'homme, le patriote, le jésuite, le poète. Cette étude, écrite agréablement, met en bonne lumière le talent poétique de Balde ; plusieurs de ses œuvres, données en appendice, permettent de le mieux apprécier. On regrette seulement que ces poésies, au lieu d'être publiées dans leur texte original, aient été traduites en allemand. Espérons que M. Bach complétera son travail en éditant, sinon l'œuvre entière de Balde, du moins un choix de ses poésies.

J. Lebreton.

Les Contemporains. 23e série. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-8, 400 pages. Prix : 2 francs.

La collection des *Contemporains*, qui atteint aujourd'hui, avec la 24e série, le total respectable de six cents biographies, présente, dans sa 23e série, des notices d'intérêt varié : l'histoire politique, et anecdotique aussi, s'y trouve représentée avec l'impératrice Joséphine, Joseph II, Louis XVI, Victor Jacobs, Marie-Louise ; l'histoire religieuse avec Wiseman, le P. J.-Gabriel Perboyre, le cardinale Fesch ; la guerre, la marine, les découvertes géographiques, les inventions, l'histoire des arts et des lettres, y figurent avec Dugommier, Villaret de Joyeuse, Lejean, Chappe et Stephenson, Hoffmann, X. de Maistre, Liszt, Longfellow, Chapu, Goya et d'autres. On voit, d'après cette énumération de noms, que certains personnages du dix-huitième siècle ont leur place dans cette galerie de *Contemporains*.

Toutes ces biographies sont attrayantes et instructives ; celles de Longfellow, de Chapu, offrent, par les citations poétiques qui relèvent le récit, un charme tout particulier. Toutes aussi sont sérieusement documentées, et l'on voit, par exemple, dans celles de l'impératrice Joséphine, de l'impératrice Marie-Louise, du cardinal Fesch, avec quel souci de l'information exacte l'auteur s'est tenu au courant des derniers travaux, livres ou articles publiés sur les hommes et les choses de l'époque impériale.

J. D.

Les Gloires militaires contemporaines. 5e série. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-8, 400 pages. Prix : 2 francs.

Vingt-cinq biographies de généraux, de marins, de soldats, extraites de la riche collection des *Contemporains*, font passer devant les yeux les figures de héros des guerres du premier Empire, des guerres d'Afrique, de la guerre de 1870. La France n'est pas seule représentée dans cette galerie : Bolivar, Palafox, Washington, Zumalacarréguy, rappellent les grandes luttes entreprises pour l'indépendance d'un pays, ou pour la fidélité à un principe. Aujourd'hui plus que jamais, le spectacle de ces nobles vies est réconfortant et opportun, et il y a profit à admirer un d'Aumale, un Ladmirault, un Tréhouart, un Théodore Wibaux, un Marceau, un Magallon. Mais peut-être ces noms-là suffiraient pour faire interdire *les Gloires militaires* dans les *Foyers du soldat*. Ces pages où brillent tous les genres de vaillance sont une utile et bienfaisante lecture pour les patronages, les œuvres de jeunes gens et de soldats, et les curieux d'histoire y trouveront à s'instruire. C'est une continuation, intéressante et bien mise au point, de *la France* héroïque.

J. D.

A. Debidour. — **Le Général Fabvier.** *Sa vie militaire et politique*. Paris, Plon, 1894. In-8, 520 pages, avec 1 portrait en héliogravure. Prix : 7 fr. 50.

La figure de Fabvier, très populaire encore à Pont-à-Mousson, pays natal du héros français de l'indépendance grecque, est bien éteinte aujourd'hui par la brume des lointains. Moitié soldat, moitié diplomate, finalement homme politique, le général traversa, tantôt en ami, tantôt en adversaire, tous les régimes qui se succédèrent du premier Empire au second, et fut mêlé, mais plutôt secondairement, à beaucoup d'événements importants. Il mérite donc de conserver une part de renommée que la défense de l'Acropole suffirait à maintenir longtemps pure et glorieuse.

Conservateur à la manière d'un pair du gouvernement de Juillet, mais descendant d'une vieille race catholique et royaliste, Fabvier se montra sincèrement attaché à la foi de ses pères. « L'unique base de la morale, déclarait-il, c'est la religion. Soyons donc catholiques et l'ordre renaîtra partout où il a été troublé, c'est-à-dire partout où les croyances religieuses ont été affaiblies. » (P. 453.) Il défendit par la parole le clergé, la magistrature et l'armée, déplora l'avènement de la démocratie, qui, selon lui, devait conduire la France aux abîmes, réclama en vain d'intelligentes réformes adoptées depuis, mais trop tard, dans notre organisation militaire, et regarda l'Algérie comme une école déplorable pour la formation de nos officiers. M. Debidour, qui expose nettement, et avec intérêt, les idées de Fabvier, est moins heureux dans le récit, un peu froid, de ses actions.

Henri Chérot.

Paul Debuchy, licencié ès lettres. — **Théorie brève de la composition littéraire.** Tours, A. Cattier, 1904. In-12, XII-144 pages. Prix : 1 fr. 75.

Les bons professeurs ont horreur des gros livres, coûteux, lourds d'érudition et que les élèves ne lisent pas. Voici un modeste manuel, mais plein de choses excellentes. Ces principes de littérature et de rhétorique (pour parler le vieux style) enseignent clairement aux élèves de la seconde et de la première tout ce qu'ils doivent connaître de littérature pour affronter le baccalauréat. Mais si lumineuse que soit l'exposition de l'auteur, elle réclame pourtant les explications d'un maître. C'est proprement un texte concis que l'élève étudiera avec fruit quand le professeur en aura développé la substance. Ce développement sera facile grâce aux notes intelligentes qui indiquent, au bas des pages, une foule de lectures profitables : double service rendu par un homme compétent aux professeurs et aux élèves. A ceux-ci sont indiqués d'excellents modèles, à ceux-là les références épargneront des recherches souvent infructueuses et la perte d'un temps précieux.

Lucien Guipon.

Paul Wiegler. — **L'Allemagne littéraire contemporaine.** Paris, Bibliothèque internationale d'édition, 1904. 1 volume in-18 jésus, 96 pages. Prix : 2 francs.

Le livre de M. Wiegler serait peut-être intéressant, si l'auteur l'eût écrit, comme il l'a pensé sans doute, en allemand. Mais pas un lecteur français n'aura la patience de démêler et de suivre le fil de ses idées dans des phrases comme les suivantes : « La farce et la négation ont été répandues même par l'immortel Henri Heine, empoisonné par le destin de sa race, enthousiaste qui n'a jamais cessé de brûler ce qu'il adorait, lamentable Christ qui, dans ses livres d'amour, a salué la passiflore et, par ce geste, s'est racheté de l'ignominie. Mais lui et ses imitateurs, fervents de Rousseau, hostiles aux croyances profondément enracinées dans l'ethnique, hostiles aussi à la patrie, adonnés à un stérile cosmopolitisme et à l'émancipation de la chair, ont anéanti l'héritage du ministre de Weimar, lequel, dans sa sagesse, avait proclamé la vénération. » Encore y a-t-il plus fort que cela dans son livre, puisque certains passages mettent en déroute à la fois la critique, la logique et la grammaire : « Henckell, pas trop artiste, beaucoup trop partisan, genre *Carmagnole* (M. Wiegler a même écrit *Çarmagnole*), est, somme toute, un épigone... » « Il y a Franz Held, qu'il faut approcher de la manière Bleibtreu (*sic*). » « Avec le songeur Detlev von Liliencron que deux fois nous avons nommé et dont la spontanéité ne cessa pas, mais regorge de santé, répond de l'avenir des instincts. » — En vérité, l'on se demande si de tels livres sont le résultat d'une gageure ou simplement un ironique défi au bon sens public?

Joseph Boubée.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Actualités. — *Mes quarante-cinq jours de prison*, par le curé de Bretenoux. Cahors, Société d'imprimerie cadurcienne, 1904. 1 volume in-12, 214 pages.

— *Le Mariage civil*, par René Lemaire. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-8, 275 pages.

— *Dossiers maçonniques. La Franc-maçonnerie contre l'armée*, par Paul Fesch. Paris, Clavreuil, rue Furstenberg, 2. 1 volume in-18, 540 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Grande Française Jeanne d'Arc*, par H. Dunand, auteur des *Études critiques sur Jeanne d'Arc*, couronnées par l'Académie française (1904). Paris, Lethielleux. Deux éditions : 1° in-18, papier ordinaire, 288 pages, orné de 4 gravures hors texte. Prix : 60 centimes ; franco, 75 centimes ; 2° sur beau papier. Prix : 1 franc ; franco, 1 fr. 20. (Paraîtra prochainement.)

Philosophie. — *Précis de philosophie scientifique et de philosophie morale*, par Gaston Sortais. Paris, Lethielleux. 1 volume in-8 écu, 608 pages. Prix : 6 francs.

— *Nietzsche et la réforme philosophique* par J. de Gaultier. Paris, Société du Mercure de France. 1 volume in-12, 311 pages. Prix : 3 fr. 50.

Etudes bibliques. — *Le « Magnificat » expression réelle de l'âme de Marie*, revendication critique contre M. Loisy et autres, par F. Jubaru, S. J., professeur à l'institut papal d'Anagni. Rome, Desclée, 1905. 1 brochure in-12, 29 pages.

Hagiographie. — *Les Seize Carmélites de Compiègne*, par Victor Pierre. Paris, Lecoffre. Collection *Les Saints*. 1 volume in-12, 188 pages. Prix : 2 francs.

Enseignement. — *Université et enseignement libre. Deux systèmes d'éducation*, par Théodore Joran, directeur de l'école d'Assas. Paris, Bloud, 1905. 1 volume in-12, 230 pages. Prix : 2 fr. 50 ; franco, 2 fr. 75.

Questions sociales. — *Rapport relatif à l'exécution de la loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles pendant les années 1898-1901, présenté aux chambres législatives de Belgique par M. le ministre de l'industrie et du travail*. Bruxelles, Schepens, 1904. 1 volume in-8. 367 pages.

— *Manuel pratique des accidents du travail et de l'assurance-accidents*, par Paul Page. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence. 1 volume in-12, 288 pages. Prix : 3 fr. 50.

Archéologie. — *Le Tombeau de la sainte Vierge à Ephèse. Réponse au R. P. Barnabé d'Alsace, O. F. M.*, par Gabrielovich. Paris, Oudin. 1 volume broché, in-8, 263 pages. Prix : 2 fr. 50.

Art. — *Moscou*, par Louis Léger. Paris, Laurens. Collection *Les Villes d'art célèbres*. 1 volume petit in-4, 135 pages, illustré de 86 gravures. Prix : broché, 3 fr. 50 ; relié, 4 fr. 50.

Poésie. — *La Sonate des heures*, par Albert Reggio. Paris, Perrin. 1 volume in-16, 316 pages. Prix : 3 fr. 50.

Correspondance. — *La Correspondance de M. Louis Tronson, troisième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice*. Lettres choisies, annotées et publiées par L. Bertrand. Paris, Lecoffre, 1904. 3 volumes in-8.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 26. — A **Bombay**, mille délégués prennent part au congrès national des Indes, présidé par sir Henry Cotton. Parmi les vœux émis on remarque celui de la création des États-Unis des Indes, avec les indigènes comme membres de l'administration.

27. — A **Paris**, la loi sur les inhumations, revenue du Sénat à la Chambre, est définitivement votée et sera applicable à partir du 1er janvier 1905. Désormais le service extérieur des pompes funèbres (y compris les fournitures et le personnel), appartient aux communes, à titre de service public. C'est une réduction de 40 à 75 p. 100, suivant les localités, des revenus des fabriques ; « c'est, comme l'a déclaré M. Combes, une excellente préparation à la séparation des Églises et de l'État », c'est-à-dire à la spoliation et à l'asservissement de l'Église catholique.

— A **Saint-Pétersbourg**, publication, par *le Messager de l'empire*, du rescrit par lequel Nicolas II fait part au Sénat de ses projets de réformes : amélioration du sort des paysans, décentralisation au profit des municipalités, revision des lois d'exception, liberté religieuse, liberté de la presse. Le tsar répondra ainsi aux réclamations des *Zemstvos* (assemblées provinciales).

28. — A **Vienne** (Autriche), M. de Kœrber, président du conseil, remet à l'empereur la démission du ministère à qui la commission du budget a refusé 69 millions pour dépenses d'armement.

29. — A **Bucharest** (Roumanie), démission du ministère Stourdza.

31. — En **France**, l'année politique peut se résumer ainsi : insulte au Souverain Pontife par le voyage de M. Loubet à Rome ; rupture avec le Vatican ; suppression de l'enseignement congréganiste ; organisation de la délation, par le président du conseil.

— Excédent des retraits sur les versements aux caisses d'épargne pendant la présente année, 43 178 332 francs. (*Journal officiel.*)

— Sur la liste des cent soixante-cinq missionnaires morts dans l'exercice de leur apostolat, figurent soixante-huit Français et treize Alsaciens.

1905. Janvier 1er. — A **Rome**, béatification des vénérables Agathange et Cassien, capucins français martyrisés en Abyssinie.

— A **Reims**, mort du cardinal Langénieux. Né à Villefranche (Rhône) le 15 octobre 1824, évêque de Tarbes en 1873 après avoir été curé à Paris, Mgr Langénieux avait été promu au siège archiépiscopal de

Reims le 21 décembre 1874. Pendant son cardinalat, qui date du 7 juin 1886, il fut envoyé à Jérusalem en 1893, par Léon XIII, comme légat du pape; il fut l'instigateur, en 1899, des fêtes jubilaires du baptême des Francs, et joua un rôle important dans la lutte pour la liberté de l'Église.

2. — A **Port-Arthur**, la capitulation, proposée le 1er par le général Stœssel au général Nogi, est signée. Après sept mois d'un siège mémorable, Port-Arthur ne conservait plus que quatre à cinq mille défenseurs valides, dont l'héroïsme, universellement reconnu, serait demeuré impuissant, surtout après la prise du fort d'Erlung-Chan. Le mikado a ordonné de rendre au général Stœssel les honneurs militaires. Les officiers conservent leur épée et peuvent, ainsi que les fonctionnaires, rentrer en Russie sur leur promesse de ne pas reprendre les armes. Les simples soldats seront emmenés prisonniers au Japon.

— A **Bordeaux**, Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, comparaît devant la cour d'appel jugeant correctionnellement, sous l'inculpation d'avoir loué une maison à une congrégation sécularisée seulement en apparence et tenant école à Segonzac.

3. — En **France**, le *Journal officiel* publie le décret d'administration publique réglementant la liquidation des biens des congrégations mixtes affectés jusqu'alors à l'enseignement, et le fonctionnement des noviciats permis encore en France aux congrégations enseignantes ayant des maisons aux colonies ou à l'étranger. Le décret est aussi restrictif que possible de ce lambeau de liberté.

— La demande en radiation des légionnaires délateurs, adressée par le général Février au général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur, se couvre des signatures des membres les plus éminents de l'Ordre.

— A **Altamura** (Italie), mort de Mélanie Mathieu qui, le 19 septembre 1846, fut favorisée de la célèbre apparition de La Salette.

4. — Dans la **Nouvelle-Galles du Sud**, un immense incendie exerce ses ravages sur plusieurs centaines de kilomètres.

6. — A **Rome**, la *Civiltà cattolica* publie un article invitant les catholiques italiens à s'organiser sur le terrain social.

— En **Russie**, le tsar aurait décidé la levée de deux cent mille hommes pour continuer la guerre, la réfection de la flotte, et le rappel de l'escadre commandée par l'amiral Rodjestvenski.

8. — A **Rome**, béatification du vénérable curé d'Ars, M. Vianney. Vingt-huit cardinaux et de nombreux évêques, parmi lesquels le cardinal de Lyon et l'évêque de Belley, ont pris part à cette fête célébrée avec un éclat extraordinaire. Sur la demande de Mgr Coullié, le nouveau bienheureux est déclaré par Pie X protecteur des curés de France.

— A **Paris**, l'amiral Bienaimé, une des victimes de M. Pelletan, est

élu député du deuxième arrondissement, par 6 437 voix. Son concurrent, M. Bellan, depuis longtemps conseiller municipal de ce même arrondissement, n'en obtient que 5 165. Le siège était vacant depuis la mort, toujours mystérieuse, de M. Syveton.

— Une mission allemande, chargée de négocier un traité de commerce avec Ménélik, vient d'arriver à Djibouti.

10. — A Paris, M. Paul Doumer, adversaire déclaré de M. Combes, est élu président de la Chambre des députés, à 25 voix de majorité. M. Lockroy est élu vice-président.

Paris, le 10 janvier 1905.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

UN NOUVEAU SAINT

A PROPOS DU CURÉ D'ARS

L'apparition d'un nouveau saint dans l'Église est un événement qui ne saurait passer inaperçu. Il y a dans ce seul fait, qu'un homme encore sur la terre, serait-il le pape, ose déclarer sciemment qu'un autre homme est arrivé au port de l'éternité heureuse, une affirmation si singulière qu'elle tranche d'un coup avec les hésitations ordinaires de la science humaine.

Une telle certitude, dans un homme qui est de soi-même chancelant et borné, ne peut parvenir que d'une source de lumière plus haute.

Un saint est donc à la fois, et une affirmation d'un monde supérieur au nôtre, puisqu'il y est entré ; et une affirmation que nous pouvons communiquer avec ce monde supérieur, puisque nous savons qu'il y est ; et aussi une affirmation qu'il y a ici-bas une autorité absolue pour garantir l'authenticité de ces relations.

N'y aurait-il que cela dans la béatification d'un saint que ce serait à tous ces titres un fait capital pour l'humanité.

Mais à l'occasion de la récente béatification du curé d'Ars, nous voudrions appeler l'attention sur un autre côté de l'événement, et pas le moindre assurément.

La genèse d'un saint ; comment se fait un saint ; et d'abord se fait-il ? Est-il admissible qu'on puisse par un travail personnel se faire cet être extraordinaire, cet être hors limites qui s'appelle un saint ? car ce qui frappe au premier coup d'œil dans un saint, c'est ce que nous appellerions volontiers la marche hors la route commune.

Ainsi, à première vue, ce qui nous frappe dans la silhouette anguleuse, émaciée, éthérée de Jean Marie Vianney, c'est son extraordinaire pénitence, son dénuement absolu. Il semble qu'il ait eu gageure avec lui-même pour savoir « jus-

qu'à quel point l'âme peut se dégager des sens, et l'homme s'approcher de l'ange ».

Pour en arriver là il lui a fallu évidemment faire des choses contre le sens commun de la vie. Ainsi, ces couchers progressivement plus sévères : ce pauvre lit se vidant de tout ce qu'on y avait mis, d'abord des couvertures, ensuite du matelas ; puis la paillasse paraissant même trop douce, il n'y eut bientôt plus que la planche nue dans un grenier, sous les toits. Ainsi encore, ces repas si succincts : cette marmite avec sa ration hebdomadaire de pommes de terre moisies ; dans les grands appétits on allait jusqu'à une, la seconde eût été « pour la gourmandise ». Ainsi ce mobilier se simplifiant de jour en jour : la misérable écuelle de terre ébréchée, où tout mijotait, le lait, la soupe, les pommes de terre, le pain mendié au bissac des chemineaux..., et quand on cherchait à laisser comme par mégarde une autre écuelle sur la table, un mouvement brusque — la seule colère du saint curé — la jetait presque par terre avec un mot comme celui-ci : « On ne viendra donc pas à bout de pratiquer un peu de pauvreté en son ménage. »

En face de cette si persévérante pauvreté, car la parole que nous venons de citer est des derniers jours de la vie du bienheureux Vianney, on est bien forcé de conclure qu'il y a là une ténacité préméditée, un parti pris de pénitence qui dénote un vouloir énergique. Donc le curé d'Ars a voulu être dénué de tout, et si par là il est devenu saint, il a voulu être saint : dans la proportion il s'est fait saint.

Nous sommes curieux de la vie des autres : nous recherchons avec avidité les procédés du talent et du génie ; nous fouillons les moindres événements pour découvrir leur influence sur l'éclosion d'une œuvre d'art : rien de plus rationnel. Or les saints sont les génies de l'Église ; ils ont leur genèse, nous pouvons donc légitimement, et avec profit pour nous, rechercher les causes de leur sainteté, les procédés employés, les influences du dehors et celles du dedans.

Il y a tout d'abord dans les saints un fonds premier de dons et de force supérieurs, comme il y a chez les autres génies un fonds premier de talent. C'est la trame plus ou

moins riche ; mais elle doit exister, et nous l'appelons la grâce de Dieu. Sur cette trame commune et nécessaire, il y aura des variétés de dessins qui proviendront du travail personnel du saint, des milieux traversés par lui et aussi des plans que Dieu veut réaliser dans ses élus.

Ces plans sont différents selon que Dieu regarde son édifice d'en haut, celui qu'il construit avec chaque âme prédestinée dans le palais de son éternité ; ou son édifice d'en bas, qui est son Église où il voudrait faire entrer toute l'humanité. Il faut, pour comprendre un saint, avoir devant les yeux ce double but de Dieu.

*
* *

Pour cette cité d'en haut, « dont les murs sont revêtus d'or, les pavés d'un cristal transparent et les portes d'une seule pierre précieuse », Dieu choisit lui-même les pierres, il les taille d'après son plan éternel, il les hiérarchise en quelque sorte selon la position qu'elles doivent occuper.

Dans cette splendeur déjà lointaine, mais toujours impressionnante, qu'est le palais de Versailles, ne remarquons-nous pas ce progrès de l'art et de la richesse à mesure que nous approchons de l'appartement du roi ? « On a observé, dit Félibien[1], cité par M. Alphonse Bertrand, d'employer les marbres les plus rares et les plus précieux dans les lieux les plus proches de la personne du Roy. »

Pourquoi Dieu n'agirait-il pas de même, et certes pour une raison plus juste et plus haute ? Ceux donc des élus qui doivent s'approcher le plus près de lui, comme des pierres de premier choix, seront taillées, polies en conséquence. Or la taille divine ne peut se faire sans des coups répétés ; il faut briser, il faut rompre, il faut polir ; l'Artiste divin a tout un choix d'instruments pour affiner la pierre élue.

Nous les appellerons d'un nom général et qui englobe tout : la contradiction. Nom qui convient à merveille à ce genre de travail, car il indique que la pierre n'est pas inerte, qu'elle a une volonté, et une parole différente de celle qui la contredit. Cette contradiction est donc le signe on peut dire

1. André Félibien, 1619-1695.

absolu du travail de Dieu sur une âme. Nous la retrouverons alors chez tous les saints, la différence n'existera que dans le mode ou dans l'intensité.

Cette contradiction, c'est une lutte ; lutte de l'artiste avec la matière qu'il veut pétrir de son idéal. Quelle heure laborieuse pour le sculpteur que celle où, en face du bloc inerte qui sera son chef-d'œuvre, il veut faire passer son idée dans les veines sans feu et sans vie du marbre à peine tiré de la carrière[1] ! Quelle heure plus laborieuse, pour Dieu, allions-nous dire, que celle où il se trouve en face d'une âme qui n'est pas inerte, certes, puisqu'elle a le pouvoir de vouloir contre lui ! Lutte sublime, obscure souvent, la plupart du temps incomprise des hommes. Quelque chose comme la lutte mystérieuse de Jacob contre l'ange pendant la nuit. Eugène Delacroix, dans sa fresque admirable de Saint-Sulpice, dépeint, « à grands traits non tâtés », cette lutte étrange et mystique. Tandis que dans un coin du tableau, à marche précipitée, s'enfuient les serviteurs et les troupeaux du patriarche, sur un tertre, où s'étend l'ombre d'un arbre oriental, on voit l'ange lutter contre Jacob. C'est un corps à corps puissant, et l'on dirait que le peintre a saisi le moment où l'esprit céleste, pressant du doigt la jambe de son adversaire, et desséchant un nerf, le laisse infirme pour la vie, mais victorieux du combat ; « à tel point, lui dit-il, que tu ne t'appelleras plus Jacob, mais Israël, c'est-à-dire fort contre Dieu[2] ».

Il y a dans la vie des saints une lutte semblable. Tandis qu'à l'entour d'eux s'agitent hommes et choses emportés dans le tourbillon du monde, ils luttent obscurément contre Dieu qui les éprouve, mais eux aussi ils sortent blessés de ce combat. C'est de là que leur vient cette physionomie souvent déprimée, ce côté amoindri et défectueux dont parle si éloquemment saint Bernard dans son sermon sur les Cantiques[3]. Certes, il était sensible chez le curé d'Ars ce côté extérieur amoindri, mais comme l'âme s'y devinait taillée, affinée, sous l'enveloppe exténuée, transparente à force de

1. On se souvient du mot de Puget au sortir d'une de ces luttes intimes : « Le marbre tremble devant moi ! »

2. Gen., XXXII, 28.

3. Saint Bernard, *Sermons sur les Cantiques*, 25e sermon.

maigreur : « Sur cette face amaigrie et détruite, dit son biographe, on ne voyait rien d'humain. »

« Est-ce vous qui êtes le curé d'Ars dont on parle tant ? lui demande un jour un confrère fraîchement débarqué au village. — Hé oui, mon bon ami, c'est moi qui suis le pauvre curé d'Ars. — C'est un peu fort ; je m'étais figuré un homme imposant, ayant de la tenue et des manières : c'est tout le contraire. Ce petit curé n'a point de dignité, il mange en pleine rue, son pot à la main ; quelle mystification ! » Et le bon curé de dire dans la suite, quand il rappelait ce fait : « Voilà, il a été bien attrapé, il s'attendait de trouver quelque chose à Ars, il n'a rien trouvé. »

« Pourquoi court-on après vous ? disait-on autrefois à saint François d'Assise ; vous n'êtes pourtant pas un bel homme ! » A ces paroles François entrait en extase, des larmes coulaient sur ses joues creuses et livides. « Pourquoi ? répondait-il. Parce que Dieu choisit ce qu'il y a de faible et d'infirme pour confondre la force mondaine. »

Et nous pourrions ajouter aussi : parce que le ciseau de Dieu, à force de polir, a tellement enlevé ce qu'il y a de terrestre dans l'enveloppe des saints, qu'on n'y voit plus que l'âme, l'âme miroir de la divinité, et les hommes, inconsciemment, courent éperdus et saisis après cette petite image de Dieu qui leur est montrée dans un de leurs semblables.

Or, que le curé d'Ars ait été cette âme taillée, polie par le ciseau divin, qu'il se soit vu en butte à cette contradiction supérieure ; toute sa vie en fait foi. Si elle n'y était pas, il n'y aurait pas de sainteté en lui, parce qu'il n'y aurait pas le travail divin.

La main de Dieu, on peut le dire, saisit même cette âme dès l'aube. La toile est à peine tissée, la trame en est encore vierge :

> La voilà cette main qui se met en chaleur,
> Elle prend les pinceaux, trace, étend la couleur,
> Empâte, adoucit, touche, et ne fait nulle pause [1].

Mais comme le dessin en est tracé profondément, avec du sang et des larmes souvent.

Contradiction initiale de cette naissance si rustique qu'elle

1. Molière, *la Gloire du Val-de-Grâce.*

semble l'éloigner d'une carrière où l'on n'entre que par la culture intellectuelle ; contradiction plus précise dans cet appel au sacerdoce, contrarié par cet appel à l'armée, dans des temps aussi impérieux que ceux du premier Empire ; contradiction plus raffinée dans ces désirs et cette piété qui le marquent obstinément pour l'autel, alors que son intelligence vulgaire l'en éloigne absolument ; contradiction plus éclatante dans ses œuvres rompues, sa Providence détruite ; contradiction plus intime dans ces luttes avec lui-même ; cette défiance qui le paralyse et ne lui donne d'autre ressource dans les tentations de désespoir « que de se jeter au pied du tabernacle comme un petit chien aux pieds de son maître » ; contradiction si désolante à la vue de « ses pauvres péchés, de sa pauvre vie », qu'elle le fait fuir comme un criminel pendant la nuit, « portant tout son linge plié, sous le bras, dans un mouchoir de poche ». Il s'estime incapable de diriger les autres, « il n'est propre qu'à tout gâter », il ne veut plus que la solitude. On est obligé de l'en arracher : nouvelle et plus poignante contradiction. Et quand il a épuisé tout ce genre d'humaines contradictions, il faut qu'il subisse celles des esprits infernaux.

C'est une lutte incessante avec le démon. On connaît les colères, les bizarreries, les coups et les rages de celui qu'il appelait « le Grappin » ; et c'était toujours au sortir de ses longues et épuisantes sessions de dix-sept heures dans son confessionnal, c'était pendant les deux ou trois heures de repos qu'il s'accordait, que le démon venait, apeurant le pauvre vieillard, le jetant hors de son lit, y mettant le feu, tâchant de briser cette indomptable énergie ou de troubler au moins cette inaltérable sérénité. Rien n'y faisait : chaque coup polissait davantage la pierre, et le saint curé disait : « Les contradictions nous mettent au pied de la croix et la croix à la porte du ciel. Pour y arriver, il faut qu'on nous marche dessus, que nous soyons vilipendés, broyés, méprisés. J'ai été bien calomnié, bien contredit, bien bousculé. Oh ! j'ai eu des croix, j'ai demandé l'amour de ces croix et alors j'ai été heureux. Vraiment il n'y a de bonheur que là ; c'est toujours Dieu qui nous donne ce moyen de lui prouver notre amour. »

Cette dernière parole nous livre le secret même du travail parfois si cruel de Dieu sur son marbre élu.

En définitive pourquoi ces coups, ces épreuves, ces contradictions ? Quand Dieu frappe, il interroge ; chaque coup est une question ; c'est l'écho de celle de Jésus-Christ à Pierre converti et fidèle : « M'aimes-tu plus que ceux-ci ? »

Nous ne serons élus que si nous avons, quelquefois au moins, aimé Dieu par-dessus toute chose ; car nous irons plus tard du côté de notre amour. A nous donc de le faire pencher le plus possible du côté de Dieu.

Car pour l'amour de Dieu comme pour l'amour humain la loi est la même ; il faut qu'on en puisse dire ce qu'un génie célèbre disait du sien, coupable, hélas ! « Notre amour est au-dessus de tout obstacle, chaque entrave l'agrandit. » (Wagner.)

Quand la digue s'oppose au fleuve qui bouillonne et rugit, elle fait monter son niveau et le rend plus profond. On n'a pas coutume de jeter de frêles sarments desséchés sur un brasier dévorant : on y jette des masses de bois. Un instant la flamme fléchit sous le poids, et puis tout à coup elle se fait jour, traverse et s'élance plus haute encore. Voilà tout le secret « des duretés mystérieuses » de Dieu.

Il frappe la pierre, pour qu'il en jaillisse une onde abondante et claire ; il frappe le cœur, pour qu'il puisse dire avec le poète :

> Je viens à vous, Seigneur, Père auquel il faut croire,
> Je vous porte, apaisé,
> Les morceaux de ce cœur tout plein de votre gloire,
> Que vous avez brisé [1].

Il frappe cette âme enfin, pour que sous ces coups répétés elle clame encore à Dieu : « Quand bien même tu me tuerais, j'espérerais en toi[2]. »

« Le cœur des saints, disait le curé d'Ars, est constant comme un rocher au milieu de la mer. »

Alors Dieu est content, son plan supérieur est réalisé, et c'est avec ce rocher battu des vents et des tempêtes qu'il fait

1. Victor Hugo, *les Contemplations*.
2. Job., XIII, 15.

cette pierre élue, cette pierre ferme, pour l'Édifice d'en haut.

*
* *

Tout en poursuivant son but dernier qui est la construction de cette cité mystique d'en haut, Dieu n'oublie pas celle d'en bas qui est l'Église. Mais cette cité d'en bas est essentiellement mouvante : c'est une cité en marche, s'accroissant ou diminuant tour à tour; c'est un vaisseau aux passagers incertains, et c'est le seul qui puisse aborder au rivage de l'éternité heureuse : on conçoit que Dieu y veuille faire entrer l'humanité. Et alors, dans sa pensée, chaque saint est un flambeau prêté au monde, comme un phare, mais un phare qui marcherait sans cesse à nos côtés pour nous aider dans l'orageuse traversée. S'il en est ainsi, chaque saint aura donc la lumière qui convient à l'époque où Dieu a daigné le montrer au monde.

Assurément cette lumière sera toujours et avant tout une orientation vers la patrie du ciel : c'est, dirions-nous, la lumière commune qui sort de tous, comme la grâce était la trame commune sur laquelle Dieu travaillait en tous; mais, dans cette lumière commune et entraînante, il y aura des rayons qui toucheront plus précisément telles ou telles ténèbres qui nous enserrent. C'est ce que nous appellerons la lumière spéciale émanant d'un saint béatifié. Et c'est là le plan miséricordieux de Dieu et son dessein secret, quand il permet au ciel de l'Église l'éclosion d'une nouvelle étoile.

Quelle est donc cette lumière dans la vie du curé d'Ars?

A la première étude de cette longue et laborieuse existence, une chose se dégage, frappante. De 1818, date de son arrivée à Ars, jusqu'à 1859, date de sa mort, c'est-à-dire pendant quarante et un ans, cet homme est resté à la même place, il s'est sanctifié dans les limites de cet étroit village; il est devenu saint dans la plus humble, dans la moins étendue des fonctions ecclésiastiques. Quarante et un ans curé de la dernière paroisse de son diocèse, ou peu s'en faut. « Allez, mon ami, il n'y a pas beaucoup d'amour de Dieu dans cette paroisse, vous en mettrez. » Telles avaient été les paroles de son chef hiérarchique en le désignant à ce poste. Et le jeune

homme était parti, il avait trente-deux ans, il n'est pas sorti de ce décor vulgaire où on lui ordonnait de jouer ainsi le drame si obscur de sa vie ; et il n'a pas cherché à en jouer un autre, ni sur un théâtre plus en vue.

La seule ambition des saints est de rester où Dieu les a placés.

N'y aurait-il pas, dans ce seul fait, mis en relief par Dieu lui-même, un rappel de nos attentions blasées ou étourdies par le mouvement fiévreux qui emporte l'humanité sans cesse en quête de cieux changeants et d'impressions nouvelles?... Tout va vite aujourd'hui; un tourbillon saisit l'homme moderne et l'enlève comme une poussière. On n'a plus le loisir de s'arrêter; à peine a-t-on celui de penser. Les distances une fois supprimées, il semble que le progrès incessant de la locomotion a modifié en quelque sorte la matière elle-même, et nous commençons presque en vérité à résoudre le problème de la spiritualité des corps, qui devront plus tard, dans la glorification dernière, suivre le vol de la pensée.

Il s'en faut, toutefois, que le problème se résolve au profit de notre âme. Sans doute, le progrès a déifié l'homme : il l'a rendu maître de la matière; mais, en multipliant les aises de la vie, il nous a finalement éloignés de Dieu dont nous croyons n'avoir plus grand besoin. Et alors nous oublions ce que prêchait le curé d'Ars : « La terre, disait-il, n'est qu'un pont pour passer l'eau, elle ne sert qu'à soutenir nos pas, nous ne sommes pas de ce monde, puisque nous disons tous les jours : *Notre Père qui êtes aux cieux!* Il faut attendre notre récompense quand nous serons *chez nous*, dans la « maison paternelle ». C'est à cette maison que nous ne songeons pas assez. »

Les uns la nient ouvertement. « Croyez-moi, cher ami, écrit un romancier moderne, il n'y a qu'une vie qui passe et à laquelle il est logique de demander le plus de jouissances possible. » (P. Loti.) Les autres la jugent si lointaine qu'ils agissent pratiquement comme les premiers.

De là, pour tous, cette agitation vers le plaisir; c'est la production à outrance : il faut jouir, il faut jouir vite, il faut jouir partout. Et voilà pourquoi, en face de cette agitation

malsaine, Dieu nous a montré cet homme humble qui fut le curé d'Ars, pauvre d'esprit en vérité, mais qui a eu pourtant celui de ne pas manquer son but unique : le ciel.

« Je connais quelqu'un qui serait bien attrapé, disait-il vers la fin de sa vie, s'il n'y avait pas de paradis. »

Dieu nous le montre donc ne s'agitant pas, ne connaissant même rien de ce grand mouvement qui emporte la société moderne. Il n'a jamais vu un chemin de fer!

Il nous le montre uniquement occupé à la besogne qui lui a été impartie : la sanctification de sa petite paroisse. Toute la vie de ce saint s'est passée entre les quelques kilomètres qui limitaient sa commune. Bientôt il ne sortira plus de son presbytère et de son église; puis il se restreindra encore à cette église, où il vient dès une heure du matin pour y rester jusqu'au soir; et dans cette église, il finira par s'ensevelir dans son confessionnal. Ce fut toute sa vie.

Mais alors, par un juste retour des choses, comme cet homme ne sort pas de chez lui, qu'il consent à être ce que Dieu veut, et à n'être que cela, voici le monde entier qui accourt à cette commune, à ce presbytère, à ce confessionnal. Car tout le mouvement qui se fait autour d'Ars aboutit à un confessionnal, au dix-neuvième siècle, dans le temps même où florissaient les Homais!...

Dès 1830, c'est déjà un concours quasi européen. Tous les jours ce sont de nouveaux arrivants; le pauvre village ne peut plus les loger : on couche sous le porche étroit de l'église, on couche dans les voitures, même sur la place.

Chaque matin, au presbytère, la petite table en chêne — cette table usée et noircie qu'on voit encore au milieu de la chambre — se couvre de lettres venant de tous pays. En 1835, il faudra établir un service régulier de voitures publiques entre Ars et Lyon. En une année ordinaire, les seuls omnibus qui mettent ce petit village en communication avec Villefranche amènent au moins quatre-vingt mille pèlerins. Quand les chemins de fer fonctionnent, l'affluence n'a plus de bornes...

Et qui venait-on voir en vérité? Un ami de Dieu. Que venait-on chercher? L'amitié de Dieu, la grâce, pas autre

chose; un mot qui guérisse l'âme. On venait chercher la paix de la conscience par la confession : on ne la trouvait donc pas ailleurs.

Voilà, il nous le semble, l'explication providentielle de ce pauvre curé. Quand Bossuet écrivait au sujet du mystère de Nazareth : « Jésus-Christ trente ans caché, trente ans charpentier, trente ans inutile en apparence, et en effet très utile au monde à qui il fait voir que le réel est de n'être que pour Dieu », il donnait une formule applicable à la sainteté du bienheureux Vianney, et ce souci de servir Dieu obscurément où il nous a placés, nous paraît la première lumière spéciale qui sort de cette vie.

Et la seconde sera précisément de nous montrer que, pour le bonheur de l'humanité qui progresse et se glorifie de son progrès, rien ne saurait remplacer ce que peut et doit donner le dernier des curés de campagne : la paix, la grâce de Dieu. Et cette lumière a une portée plus grande que la première : elle touche à la question sociale, le tourment des philanthropes modernes.

Certainement, il faut louer notre siècle de s'être tourné vers les petits et les délaissés : il s'est penché sur eux, il a voulu leur faire du bien; et c'est un des plus beaux côtés de cette question sociale que le souci du relèvement des humbles, et la sage répartition de la science et de l'aisance entre tous. Le mouvement était bon à son origine : la haine religieuse l'a fait dévier; on a voulu tenter cette grande réforme sans Dieu.

On avait rêvé une instruction obligatoire et gratuite; cela était peut-être mieux qu'un rêve. Mais parce qu'on ne l'a voulu que laïque, cela est devenu une dangereuse chimère.

On ne supprime pas aussi aisément Dieu qu'un fonctionnaire trop clérical.

On a donc dans presque toutes nos communes, de par la loi, grevé le petit budget municipal pour édifier des écoles et on les a faites splendides : tout a été mesuré, pesé, cubé, il y aura place pour tout; on a oublié d'y mettre Dieu.

La réforme accomplie, on a eu l'orgueil de son œuvre et poussé la coquetterie dans les expositions publiques (nous l'avons vu il y a quelques années à Vevey, en Suisse) jusqu'à vouloir juxtaposer deux salles d'écoles, l'ancienne et la

moderne, afin de bien faire saisir au peuple la différence.

Dans la première, un misérable mobilier, des tables crevassées, un air de misère qui sentait, disait-on, la servitude et l'incurie religieuse; mais peut-être qu'il y avait aux murs de... cette étable, un crucifix, et la vue de cette misère divine faisait accepter l'autre.

Dans la deuxième, tout était aménagé au dernier goût, avec le dernier confort : mais il n'y avait rien au-dessus du maître... Dieu était absent. Il ne peut pas l'être.

Il faut donc conclure : on ne remplacera pas dans la paroisse la plus souple aux idées de l'Etat, la mieux disciplinée, le modeste enseignement du curé; parce que lui seul, comme le pauvre curé d'Ars, peut donner la paix de l'âme, la paix avec Dieu : or, à des paysans qui souffrent sans espérance du côté de la terre, il est nécessaire que quelqu'un ouvre des espérances du côté du ciel. On ne remplacera pas non plus le rôle heureusement influent du curé, parce que lui seul pourra faire régner Dieu dans sa paroisse : or, en définitive, quel meilleur gouvernement que celui de Dieu?

C'est une erreur moderne — et quelques catholiques trop prudents et trop humains ont pu verser dans cette erreur — de croire qu'il faut tellement diviser toute chose, que le prêtre doive se confiner à l'église et n'en point sortir; que l'enfant doive laisser son intelligence à des mains exclusivement laïques, quitte à remettre son âme au prêtre et le soin de son corps à ses parents... En tout cas, dit-on, c'est pousser trop loin l'ardeur pour Dieu que de vouloir le mettre en tout et partout au premier rang.

« *Scient quia ego Dominus* : Ils sauront que je suis le seul Seigneur » : telle est la réponse que Dieu a déjà faite et qu'il fera encore. « Notre Sire Dieu *premier* servi ! » répondait fièrement Jeanne d'Arc à ses juges.

Celui donc qui établit les droits supérieurs de Dieu, qui les défend et les propage, est en somme le meilleur agent du bonheur public : et c'est peut-être une des leçons que Dieu, à sa manière, veut nous donner dans la glorification de ce dernier salarié du budget des cultes qui s'appelle un curé de village.

Ne serait-ce pas même la solution pratique de cette ques-

tion sociale par un rouage bien simple et bien effacé? Car enfin, si votre paroisse est heureuse, si les gens y vivent calmes, résignés, contents de Dieu, sans ambition malsaine vers les grandes villes, sans regrets amers d'une situation obscure... mais cela ressemble bien à du bonheur, au vrai, à celui dont on n'écrit pas l'histoire et qui n'a pas d'annonces dans les journaux.

Or, quelle paroisse a été plus heureuse que celle du curé d'Ars pendant que, grâce à lui, Dieu y régnait en maître? Il est vrai qu'on n'entendait plus de blasphèmes; il est vrai qu'on se cachait pour travailler le dimanche, car, selon le mot d'un paysan : « Chez nous le respect humain est retourné »; il est vrai encore que les cabarets et les salles de danse avaient disparu. « Sans doute, nous ne valons pas mieux que les autres, disaient les habitants, mais nous aurions trop de honte de nous livrer à de semblables désordres si près d'un saint. »

Il est vrai qu'au son de la cloche de midi on voyait en pleins champs des hommes s'arrêter et réciter leur *Angelus* : le tableau de Millet. Il est vrai encore « que tous les samedis ressemblaient, sous le rapport des sacrements, à la veille des fêtes ». Mais il est vrai aussi que le souvenir de cette époque, déjà lointaine, est resté comme le meilleur de la vie de ceux qui ont eu l'heureuse fortune d'approcher le saint curé.

Ainsi Dieu a résolu le problème du bonheur des humbles. Il a pris ce pauvre enfant du peuple, un paysan bien authentique, il ne lui a donné que peu de talents humains, aucune magie extérieure; mais il lui met au cœur cet amour de son service avant tout et par-dessus tout, et cet homme, avec ce seul souci au cœur, transforme son pays, et le monde fléchit les genoux aujourd'hui devant lui.

Et maintenant, encore un mot avant de clore cette rapide étude : nous le dirons en regardant une dernière fois la rayonnante figure de Jean-Marie Vianney telle que Cabuchet l'a sculptée dans cette admirable statue qui va prendre sa place auprès des reliques honorées de notre saint. Le bienheureux y est représenté à ce moment inoubliable pour tous les témoins, où, au sortir de son confessionnal, il se jetait à

genoux devant l'autel pour faire une hâtive préparation avant de célébrer la messe.

La physionomie que nous avons essayé de dégager est là tout entière, austère et radieuse à la fois; le saint curé ne voit plus que Dieu; le reste a disparu : n'est-ce pas le reste en comparaison?

C'est devant cette extatique image que nous conclurons : Le bras de Dieu ne s'est pas raccourci, et son amour non plus ne s'est pas éteint comme un astre lassé au-dessus de nos fronts, puisqu'il nous envoie ce rayon de sa bonté : le curé d'Ars.

Bien mieux, il réserve de semblables faveurs, de plus grandes peut-être, à ceux qui voudront se tenir comme le saint curé dans le rôle que leur a départi la Providence, et qui ne craindront pas de mettre Dieu en première ligne dans toute leur vie.

Si nous savions seconder les plans de Dieu, nous serions étonnés des merveilles que nous ferions... à deux.

Si donc il n'y a plus assez de saints en France, la faute n'en est pas à Dieu qui veut toujours en faire et pour en haut et pour en bas: il faut le dire humblement, — et cet aveu peut en faire éclore ; — la faute en est à nous.

Louis PERROY.

REMONTRANCES DU PAPE A L'EMPEREUR[1]

Les fêtes du sacre passées, le temps devait être aux affaires. Napoléon s'occupait aux plus graves et aux plus vastes. Dérangé dans ses plans contre l'Angleterre par la mort de Latouche-Tréville, il ne renonce pas pour si peu à passer le détroit. Encore moins pense-t-il laisser la Russie, l'Autriche et la Prusse s'insurger contre les changements faits par lui aux frontières de la France. Pourquoi même n'irait-il pas jusqu'aux Indes retrouver le prestige des conquêtes lointaines et le secret de l'empire du monde[2] ?

Tandis que l'incorrigible conquérant agite ces desseins grandioses, Pie VII jouit délicieusement de la faveur des Parisiens et de la piété des fidèles. Tous les curés de Paris ont l'honneur de le recevoir dans leur paroisse[3]. Partout c'est un immense concours de peuple : on veut communier de la main du pontife ; on s'empresse à baiser le pied de ce pèlerin apostolique venu en France annoncer la paix et le salut. Le clergé le harangue en latin, les maires des arrondissements apprêtent leur meilleure éloquence, les femmes des ministres offrent le pain bénit. Les grandes dames du faubourg Saint-Germain, en correspondance avec les évêques émigrés ou la cour de Mittau, sont aussi jalouses que personne de rendre leurs hommages au pape, ce qui inspire aux rédacteurs des bureaux de Fouché ces réflexions piquantes :

1. Cf. *Études*, 20 décembre 1904, 5 janvier 1905.

2. Cf. *Correspondance de Napoléon*, t. X, p. 78, 148, 182, 225, 238, 271, 276.

3. Pie VII visita les Invalides (18 décembre), Saint-Sulpice et les Filles de la Charité, rue du Vieux-Colombier (23 décembre), Notre-Dame de Paris (25 décembre), Saint-Thomas-d'Aquin (26 décembre), Saint-Eustache (28 décembre), Saint-Roch (30 décembre), Versailles (3 janvier), l'Assomption à Paris (6 janvier), Saint-Etienne-du-Mont (10 janvier), l'Hôtel-Dieu (12 janvier), Saint-Louis-d'Antin (13 janvier), Saint-Sulpice (2 février), Sainte-Marguerite (10 février), Saint-Germain-l'Auxerrois (17 février), Saint-Nicolas-des-Champs (21 février), Saint-Merri (24 février), Saint-Germain-des-Prés (3 mars), Saint-Laurent (7 mars), Saint-Louis-en-l'Ile (10 mars).

C'est une chose bien digne d'attention que cette situation de gens respectables, qui, pris entre des considérations mondaines et leurs principes religieux, entre des préjugés et leur conscience, sont réduits à l'inconséquence. Ils honorent le chef de l'Église et sont attachés aux évêques qui sont retirés de sa communion. Et ils rêvent peut-être un autre trône que celui que le Saint-Père est venu consacrer de ses mains... Cela prouve aussi l'excellence des moyens divers par lesquels S. M. marche et arrive plus ou moins directement à son grand but [1].

Au souverain dont Fabre de l'Aude, au nom du Tribunat, avait vanté le gouvernement temporel, les grands établissements publics de la capitale ne pouvaient être indifférents. Pie VII visita le Jardin des Plantes, les Gobelins et Sèvres, la Monnaie, l'Imprimerie et la Bibliothèque impériales, l'Hôtel-Dieu, les sourds-muets et les aveugles. Fourcroy, Denon, Le Preux, Luce de Lancival, Guyton de Morveau, lui adressèrent des compliments flatteurs. On lui ménagea des surprises délicates : devant lui on frappa des médailles du sacre, on imprima le *Pater* en cent langues.

Napoléon, qui savait être, dès qu'il le voulait, gracieux jusqu'à la séduction, se plut à recevoir à La Malmaison et à Saint-Cloud son auguste visiteur. Les dépêches d'Antonelli à Consalvi ne cessent de redire combien Pie VII était touché de cette hospitalité magnifique et déférente [2].

Mais ces honneurs et ces charmes ne pouvaient faire oublier au Saint-Père les devoirs du pontificat. Avant de retourner à Rome, il fallait tenter de réaliser les grandes espérances qui seules justifiaient le voyage de France. Pie VII y travailla de son mieux par de courageuses « remontrances » auxquelles, plusieurs fois, il a été fait allusion ici même [3], et dont il convient, aujourd'hui, de donner une connaissance exacte et pleine [4].

1. C'est le jour où le faubourg Saint-Germain afflue à la messe du pape à Saint-Thomas-d'Aquin, que les policiers font ces réflexions de haute politique.

2. Cf. Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 250.

3. Cf. *Études*, 20 juillet 1901.

4. Haussonville, *op. cit.*, t. I, p. 360 ; Theiner, *op. cit.*, p. 250 ; Artaud, *op. cit.*, t. II, p. 18 ; Lyonnet, *le Cardinal Fesch*, t. I, p. 402, sont fort incomplets et inexacts sur cette question. Les pages que M. Welschinger vient d'écrire (*le Pape et l'Empereur*, p. 39-42) ne valent pas mieux. — C'est

I

Dès que la négociation du sacre prit fin, on se préoccupa à Paris de savoir comment serait composée la suite du pape. Bernier avait la confiance de Caprara ; il conféra avec lui et voici ce qu'il mandait à Talleyrand, après ces entretiens confidentiels : Caselli « va très bien, surtout depuis qu'il est évêque français à Parme et cardinal français par pension ». Di Pietro, qui est « grand travailleur », a l'oreille du pape « pour tout ce qui s'appelle décisions théologiques ». Il est d'ailleurs « plein de bonnes vues ». Le reste du Sacré Collège n'a pas d'importance. Il y a pourtant trois cardinaux qu'il y aurait grand intérêt à ne pas laisser venir en France. « Antonelli, exagéré et très entêté ; Litta, si contraire au Concordat qu'il fit une scène au pape à cette occasion ; Roveretta, ennemi déclaré du légat et de la France, auteur de l'intrigue ourdie, il y a peu de temps, contre Consalvi par la faction russe. » Ces trois hommes exclus, « le séjour » de Pie VII à Paris sera « paisible », aucune « tête étrangère ne lui inspirera des sentiments contraires aux vues du gouvernement[1] ».

Pie VII arrêta, d'assez bonne heure, le choix de ses conseillers ; dès le 4 septembre, Fesch écrivait à Napoléon :

Le S. P. se propose de mener à Paris les cardinaux Antonelli, Borgia, di Pietro et Caselli. Ce sont des théologiens qui ne sauraient intriguer. Les deux premiers sont plus coulants, les deux derniers plus difficiles. Mais je crains qu'Antonelli ne s'excuse sur son âge et ses infirmités et qu'on ne le remplace par le cardinal Spina qui va arriver de Gênes, sous prétexte de visiter les tombeaux des SS. apôtres, obligation qu'on ne remplit plus que par procureur. Je crois que Spina serait chargé de la partie des intrigues.

Les craintes chimériques de Fesch ne se réalisèrent pas. Spina resta en Italie, Caselli, di Pietro, Borgia, Antonelli, accompagnèrent le pape ; Antonelli avait les fonctions de vice-secrétaire d'État.

Artaud insinue et Haussonville affirme que ce cardinal

d'après les textes inédits des mémoires écrits au nom du pape qu'est faite la présente étude.

1. Bernier à Talleyrand, 30 thermidor an XII.

exerça sur Pie VII, durant le séjour à Paris, la plus fâcheuse influence. Il n'aurait été qu'un important « plein de lui-même », un *zelante* dont la plume ne pouvait se répandre qu'en « élucubrations » intempestives[1].

Quelque opinion que l'on se fasse du caractère d'Antonelli, rien n'autorise à lui prêter un rôle tellement considérable. Les pièces diplomatiques signées par lui n'ont point — sauf trois ou quatre — grande importance. Et quant aux mémoires sur les affaires religieuses, il faut, pour les attribuer à son zèle farouche, une force de divination qui touche au parti pris. Il est peut-être plus simple et plus sûr de s'en rapporter, sur cet article, au cardinal Antonelli lui-même. Il écrivait à Consalvi, aux premiers jours de février 1805 :

On ne laisse pas de soumettre ici les observations nécessaires. Je me suis particulièrement occupé de l'extrême pauvreté du clergé. Après plusieurs réunions avec quelques évêques, j'ai remis un mémoire... [qui], je l'espère, atteindra son but.

Quant à l'autre objet très important des lois organiques, le P. Fontana et Mgr Bertazzoli s'en sont particulièrement occupés. Le premier a écrit un mémoire qu'un secrétaire met actuellement au net pour le transmettre à S. S., afin qu'elle puisse le remettre à l'empereur; une copie sera donnée au cardinal Fesch, afin qu'il puisse aider à atteindre un bon résultat.

Donc, ce théologien intransigeant, auquel on veut imposer la paternité d'une discussion ultramontaine des articles organiques, n'a rédigé qu'un mémoire de comptable ; il a supputé minutieusement le taux des traitements des curés et des évêques. On confessera que les libertés de l'Église gallicane ne pouvaient être, pour si peu, en péril.

Certes le cardinal Antonelli s'intéressait à la discipline plus encore qu'à la bourse du clergé. En défiance à l'égard des ministres influents, mais croyant aux « bonnes intentions » de Napoléon, il estimait que « rien » de la part de Rome ne devait « être négligé » pour essayer d'améliorer l'application du Concordat. Il n'en est que plus digne de foi,

1. Haussonville prend occasion de là pour déplorer la mort du cardinal Borgia à Lyon, laquelle, dit-il, força le pape à confier les affaires à Antonelli. Ceci est imagination pure. Antonelli, dès Rome même, fut nommé vice-secrétaire d'État.

quand il nous assure que le grand mémoire — dont l'exagération prétendue scandalise si fort Haussonville — n'est point son œuvre. Et puis, il fut gravement malade et longuement convalescent. N'est-il pas permis de penser qu'un homme qui avait reçu le saint viatique ne put déployer une bien grande activité dans les affaires ?

En revanche, le rôle de Caprara fut moins effacé que ne le croit Haussonville. Il s'occupa, avec Bernier, à rassembler les informations qui permirent au pape de présenter des mémoires exacts et précis.

Au reste, ces détails importent assez peu. En adressant au gouvernement français des remontrances, Pie VII les fit siennes; dès lors, la personne de ses secrétaires doit disparaître, de quelque nom qu'ils s'appellent.

II

C'est à La Malmaison, le 21 février, que le pape confia à l'empereur ses réflexions sur l'état de l'Église de France. Jusque dans le filigrane du papier qui les portait, les intentions amicales du pontife étaient naïvement marquées. Du triangle trinitaire où brillait le nom de Jéhovah pendaient les écussons des deux souverains, entourés d'une branche de laurier et d'un double cercle où étaient inscrits ces mots : *Vis atque virtus una duobus*, *1804*. Au bas du feuillet, on lisait ces deux vers :

Vivant felices sapiens dux, papa verendus,
Quorum augusta feram venturis nomina sæclis.

Le mémoire remis à Napoléon n'était que le résumé d'un écrit plus étendu : on voulait ménager le temps et la patience du grand homme. Le 22 février, Antonelli envoya à Fesch le texte complet des remontrances. Pie VII entendait donner par là une marque de confiance au primat des Gaules, et surtout lui rappeler que les promesses, si souvent prodiguées au cours de la négociation du sacre, engageaient la responsabilité de l'ambassadeur de France :

Il ne reste plus, écrivait Antonelli, que de faire jouir S. S. de l'effet

des engagements pris, en donnant à la religion, à son culte, à ses ministres l'éclat et l'augmentation de dignité que le peuple lui-même paraît désirer, si l'on en juge par les preuves multipliées de piété, de dévotion et de respect qu'il a données au chef suprême de l'Église... Il ne reste plus que de voir l'autorité d'un monarque religieux se joindre à la voix du peuple et V. E. employer son zèle et son crédit efficace pour obtenir de S. M. les grâces que le Saint-Père demande par les remontrances ci-incluses.

Nous verrons comment Fesch remplit les commissions pontificales. Voici tout de suite l'analyse fidèle du mémoire remis à Napoléon par Pie VII.

Le pape respecte trop les graves et nombreuses affaires qui « occupent sans trêve S. M. » pour lui dérober un temps bien long. Il a exprimé dans un « mémoire séparé » sa pensée tout entière. Pour l'empereur, un résumé suffira. Les « besoins de la religion » sont « réels » et « pressants ». Pour émouvoir le « cœur magnanime » du prince, ce sera assez de les exposer. C'est dans « l'espoir » de restaurer l'Eglise gallicane que le pape a entrepris le voyage de France. Le bon accueil que Sa Majesté lui a fait a grandi cet « espoir ». Il n'est pas possible que le gouvernement laisse « imparfaite et incertaine la plus grande de toutes ses entreprises ». Le Concordat ne fut signé que pour « rétablir » dans sa pleine « liberté » et dans son « éclat » d'autrefois « la religion catholique ». Pour achever cette œuvre, « il reste beaucoup de choses à faire; voici les principales » :

1° Il y a une surveillance qui peut appartenir à un gouvernement catholique, en matière ecclésiastique; celle qui est exercée en France n'est point d'accord avec la liberté de la religion promise par le Concordat.

2° L'enseignement qui appartient à l'Église est « entravé de bien des façons » et particulièrement par « les articles 1er, 3, 17, 23, 24 et 52 des lois organiques ». Il est nécessaire que ces articles soient « réformés ».

3° « On trouve dans le code quelques lois opposées à certaines lois de l'Église », par exemple sur le mariage et le divorce. Il y faut remédier, puisque « l'honnêteté des mœurs,

le repos des consciences » et la dignité des sacrements sont en cause.

4° Le 36e article organique qui permet aux vicaires généraux « de proroger leurs fonctions après la mort de l'évêque » est contraire au droit canonique.

5° Cet « esclavage » de l'Église qui résulte des lois est encore aggravé par « les entreprises des agents locaux de la puissance politique ». Un pareil état de choses ne cessera que si on rend aux évêques « la connaissance des plaintes et dénonciations pour délits ecclésiastiques », avec mission donnée aux magistrats laïques « de prêter la main à l'exécution des ordonnances épiscopales ».

6° Pourquoi a-t-on essayé d'imposer aux ecclésiastiques d'autres serments que celui du Concordat? C'est le seul convenu et il suffit à son but.

7° Le budget des cultes est insuffisant : rien pour les cathédrales, ni pour les séminaires; cinq mille vicaires, huit mille succursalistes n'ont point de traitement ; les hôpitaux et les régiments sont sans aumôniers ; le décret qui confie aux départements le soin de subvenir à certaines dépenses du culte n'est pas exécuté.

Les séminaristes sont soumis à la conscription ; il faudrait les exempter jusqu'à vingt-quatre ans ; alors, ils seront ou sous-diacres ou soldats.

Il y a un grand nombre de religieux et de religieuses que la modicité ou le défaut de pension réduisent à l'indigence.

8° Puisque le dimanche est le jour de repos fixé pour les fonctionnaires publics, pourquoi ne pas imposer « la cessation, en ce même jour, de tout travail public » ?

9° Il arrive trop souvent que les maîtres d'école de village sont choisis parmi « les religieux apostats et les prêtres mariés ». Il serait bon de les soumettre à l'autorisation de l'évêque, et aussi de déterminer le « mode d'inspection » qui convient aux évêques dans les lycées et écoles secondaires « par rapport à l'instruction religieuse ».

10° L'unité de foi étant le premier bien dans l'Église, il faudrait veiller à ce que les évêques constitutionnels ne démentent point par la conduite les protestations qu'ils

viennent de faire. Sinon le Saint-Siège serait obligé de « procéder contre eux ».

11° En vue de donner à la religion son ancien éclat, on demande à l'empereur de rendre au culte « le magnifique temple de Sainte-Geneviève » ; d'encourager le chant de l'office dans les cathédrales ; de rétablir « différentes congrégations de prêtres qui donnaient jadis au clergé de France tant de lustre », et de favoriser les « religieuses vouées à l'éducation des jeunes filles ».

12° Enfin que l'on « déclare dominante » la religion que Sa Majesté a rétablie sur le trône et qui est professée par l'immense majorité de la nation.

Par cette mesure, Sa Majesté « mettra le comble au mérite qu'elle s'est acquis devant le Roi des rois, à la gloire qu'elle s'est assurée à travers le monde jusque dans la postérité la plus reculée, et enfin à cette affection universelle de son peuple que lui a conciliée la grande œuvre du Concordat ».

Tel est le document remis à l'empereur par le pape. Après l'avoir gardé une semaine, Napoléon l'envoya, le 3 mars, à son ministre des cultes ; de son écriture montante et emportée, il avait tracé sur le premier feuillet ces simples mots :

M. Portalis, faites traduire ces demandes ; les faire transcrire à demi-marge[1] avec les observations à côté.

NAPOLÉON.

Le ministre se mit au travail avec sa diligence accoutumée. Au bout de huit jours, il présentait son rapport :

V. M. m'a renvoyé un précis des demandes du pape rédigé en langue italienne...Ce précis est l'extrait d'un mémoire plus étendu qui avait été remis à M. le Cardinal Fesch et que cette Éminence m'a communiqué. J'ai l'avantage d'annoncer à V. M. que le mémoire et le précis qui ne présentaient que les systèmes les plus exagérés des docteurs ultramontains ont été retirés par le pape et remplacés par un nouvel écrit qui contient des représentations et des demandes infiniment plus raisonnables.

D'abord il ne s'agissait de rien moins que d'attaquer les quatre articles de l'assemblée du clergé de France en 1682, et de renverser toute la sage économie des articles organiques qui n'ont fait que rappeler nos franchises et nos libertés...

1. Napoléon a écrit marche.

Le pape, abandonné à lui-même et à sa propre sagesse, n'a pas tardé à sentir qu'il fallait mettre à l'écart les conseils de l'ambition, pour tout rapporter à l'utilité de l'Église[1].

Le fait avancé par le ministre des cultes est certain. Les articles de sa « réponse » officielle aux « observations de Sa Sainteté » ne correspondent pas à ceux du « précis » remis à Napoléon par Pie VII. Il y aura eu une rédaction de la dernière heure. Elle nous manque. Mais nous possédons le « mémoire » et le « précis » dont ce « nouvel écrit » devait tenir lieu. Et, d'autre part, la réplique de Portalis est bien connue. Nous sommes donc à même de savoir quelles réflexions le pape fit valoir finalement et quelles il crut bon d'abandonner; ainsi pourrons-nous prendre l'exacte mesure de l'incident dramatisé par les frayeurs gallicanes de Portalis.

III

Les demandes non maintenues par le Saint-Siège se réduisent à quatre. Sur chacune d'elles, il y a lieu de donner quelques brefs éclaircissements.

1° Le pape désirait qu'on n'imposât pas aux ecclésiastiques d'autre serment que celui du Concordat. Là-dessus, Fesch se révolte : il lui paraît que Rome empiète sur le pouvoir du souverain. Susceptibilité bien ombrageuse et tout à fait inopportune. Car, ainsi que l'expliquait le mémoire pontifical, parmi les « troubles » et les « maux » sans fin dont la Révolution avait été la source féconde, les plus profonds et les plus funestes s'étaient produits à l'occasion des serments divers imposés au clergé. L'avantage de la formule prévue par le Concordat était de concilier, sans discussion possible, « les devoirs des ecclésiastiques envers Dieu et envers César ». En si délicate matière, le gouvernement pouvait facilement, par des exigences nouvelles, inquiéter les consciences plus qu'il ne le pensait. Les serments requis pour la Légion d'honneur et par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII n'avaient pas laissé que d'occasionner quelques « dis-

1. *Discours*, etc., p. 284. Rapport du 21 ventôse an XII.

putes » parmi des prêtres « probes et instruits »[1] (la correspondance de Caprara en témoigne). A quoi bon encourir ce danger, puisque la formule concordataire assurait déjà « l'obéissance » et la « fidélité » du clergé français? — C'était le langage du bon sens et de la prudence, il faut en convenir.

2° L'article 36 des organiques proroge les pouvoirs des vicaires généraux après la mort de l'évêque et confie le gouvernement d'un diocèse vacant au métropolitain ou au suffragant le plus ancien. Avec raison, le pape prie l'empereur de considérer que cet objet concernant « la juridiction spirituelle » se trouve hors de la compétence du pouvoir civil. — Et il n'y a rien à répondre.

3° La liberté étant promise à la religion catholique par le Concordat, doit être assurée, par là même, à son enseignement. Pie VII en concluait : il faut donc réformer l'article 1er des organiques, qui soumet au *placet* du gouvernement la publication, l'impression, l'exécution des brefs et bulles de Rome, fussent-ils dogmatiques; l'article 3, par lequel le pouvoir civil se réserve le même droit sur les décrets des conciles généraux; l'article 17, qui cite les évêques nommés devant un jury ecclésiastique institué par le chef de l'État, à qui compte sera rendu de la doctrine du candidat; l'article 13, qui prescrit l'approbation du gouvernement pour les règlements des séminaires; l'article 24, qui oblige les professeurs des séminaires à souscrire la déclaration de 1682, avec la promesse d'enseigner la doctrine qui y est contenue; l'article 52, par lequel il est interdit aux prédicateurs de se

1. Le serment prévu par l'article 56 du sénatus-consulte du 28 floréal ne regardait pas expressément le clergé; mais, dans certains départements, on l'avait exigé des prêtres; il était ainsi libellé : « Je jure obéissance aux constitutions de l'empire et fidélité à l'empereur. » Le décret du 29 floréal an X « portant création d'une Légion d'honneur » réglait ainsi le serment des légionnaires : « Chaque individu admis dans la Légion jurera sur son honneur de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégralité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut, enfin de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité. »

permettre en chaire aucune inculpation directe ou indirecte contre les cultes autorisés par l'État.

4° Enfin, tout en reconnaissant à l'autorité politique un certain droit de surveillance en matière ecclésiastique, Pie VII se plaignait de nouveau que les articles organiques eussent été faits sans entente avec lui, publiés ensemble avec le Concordat, maintenus malgré les solennelles protestations de Rome. Il estimait en outre anormal, inconvenant et dangereux que les affaires concernant les cultes fussent aux mains d'un laïque — tout comme la guerre et les finances — en un temps et sous une constitution qui permettaient au chef de l'État de prendre pour ministre un juif, un protestant ou un incrédule. Le système de l'ancien régime qui confiait à un évêque la feuille des bénéfices ecclésiastiques paraissait préférable au Saint-Père; il le rappelait à « la religion » et à « l'équité » de l'empereur.

Il pouvait déplaire à Portalis qu'on le jugeât mal désigné pour ses fonctions. Il n'en était pas moins que Talleyrand aurait agréé Bernier à la direction des cultes et que Bonaparte ne répugna pas toujours à l'idée de confier cette charge à un prêtre[1]. Depuis, l'expérience de tout le dix-neuvième siècle a montré par quelle facile aberration un ministre, dont la charge est d'être le gardien-né du Concordat, peut employer ses forces à le trahir et à le détruire.

Quant aux articles organiques, en dénonçant quelques-unes de leurs dispositions, en critiquant la manière dont ils furent promulgués, en discutant les principes où se fondait le gouvernement pour autoriser une législation pareille, Pie VII renouvelait une ancienne et importante querelle qu'il faut exposer ici avec toute la précision possible.

IV

Sur la forme légale dans laquelle seraient arrêtées les mesures nécessaires à l'exécution du Concordat, le gouvernement eut des idées successives. En novembre 1801, il songeait à

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. IV, p. 115, Spina à Consalvi, 3 octobre 1801.

un simple règlement administratif; dans le courant de mars 1802, il fut décidé que les articles organiques du culte catholique, ceux du culte protestant et le Concordat seraient soumis, en une seule loi, à la sanction des assemblées politiques. Il n'est point douteux que la restauration des autels ne fût ainsi plus imposante et plus autorisée devant l'opinion; il est clair encore que l'affectation de mettre sur un pied d'égalité le catholicisme et le protestantisme, le soin de joindre au traité conclu avec le pape un code de police ecclésiastique sévère pouvaient apparaître, aux yeux des jacobins du Tribunat et du Corps législatif, comme une rançon de ce Concordat, qui, reniant la Révolution, leur coûtait à voter[1].

Mais le gouvernement avait d'autres préoccupations secrètes et profondes. Bonaparte voulait garder dans sa main le clergé auquel il devait par le Concordat liberté et protection; Talleyrand estimait que la convention signée avec Pie VII favorisait trop l'Église; Portalis rêvait de rajuster, par-dessus la Révolution et au moyen du gallicanisme parlementaire, le nouveau régime ecclésiastique à l'ancien. De cette triple pensée sortirent les articles organiques; ils en étaient sortis, avant qu'il ne fût question de demander aux assemblées politiques de se prononcer sur la paix religieuse[2]; et là avait sa source tout le venin qui allait bientôt infecter le corps de l'Église de France.

C'est ce qui explique l'attitude du Saint-Siège.

Dans l'allocution consistoriale du 24 mai, où il célébrait magnifiquement le bienfait de la restauration du culte en France, les plaintes de Pie VII au sujet des articles organiques portent sur un point de fait et sur un point de droit.

En fait, les organiques ont été « inconnus » au pape, avant leur promulgation. C'est indéniable. En janvier 1802, Portalis communiqua à Caprara, dans une conversation, quelques

1. Boulay de la Meurthe (*op. cit.*, t. V, p. 684) énumère avec soin les précautions prises par le consul à l'égard des corps politiques.

2. En substance, l'arrêté proposé par Portalis, en brumaire an X, contient les mêmes dispositions fâcheuses que les organiques votés le 18 germinal. (Cf. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. IV, p. 195 et t. V, p. 313.)

« fragments » assez inoffensifs du règlement préparé[1]; dans la fameuse journée du 30 mars où se livra, à La Malmaison, une si rude bataille autour des évêques constitutionnels, lecture fut faite des soixante-dix-sept articles organiques au pauvre légat qui n'était guère en état de comprendre et de discuter à fond[2]. Peut-être Caprara eut-il tort de ne point faire, à ce moment-là, des réserves formelles[3]. Mais il ne donna en rien son approbation, toutes qualités et pouvoirs lui manquant pour traiter; et d'ailleurs, sur des mesures arrêtées de la pleine puissance du gouvernement, Bonaparte, Talleyrand et Portalis n'entendirent pas un instant engager une discussion, ni solliciter l'avis de Rome. Diplomatiquement donc les organiques ne furent jamais soumis au Saint-Siège et le texte en demeura « inconnu » au pape, avant le 18 germinal.

En fait encore, Pie VII donnait à entendre que ces articles entamaient « la discipline sagement établie par les lois de l'Église » et faisaient brèche à « la très sainte constitution » de cette religion catholique que le Concordat devait restaurer.

Aussi — et c'est le point de droit touché par l'allocution — le Saint-Père ne manquerait pas, « à l'exemple de ses prédécesseurs » de revendiquer la liberté violée, en réclamant auprès du premier consul « les changements opportuns et les modifications nécessaires » à cette législation abusive.

Le gouvernement avait conscience que sa conduite prêtait à l'inquiétude. Il avait proposé, fait voter et promulguer en une seule loi, trois actes d'origine et de valeur fort diverses. En outre, et comme s'il eût voulu créer une paradoxale équivoque, dans son fameux discours sur l'organisation des cultes, Portalis avait dit à la tribune : « La convention avec le pape et les articles organiques de cette convention parti-

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 64, Caprara à Consalvi, 2 février 1802.

2. *Ibid.*, p. 272, Caprara à Consalvi, 4 avril. De cette vaste procédure instituée contre l'Eglise, le cardinal retint pourtant que les « principes français » et les « maximes des souverains » en étaient l'âme.

3. Dans une dépêche du 26 mai (*op. cit.*, p. 583), Caprara déclare à Consalvi qu'il n'a point manqué de représenter au gouvernement français « l'esclavage » auquel les organiques réduisent « l'Église et ses ministres » ; mais il semble que ces représentations soient postérieures au 18 germinal.

cipent à la nature des traités diplomatiques, c'est-à-dire à la nature d'un véritable contrat. » L'expression était malheureuse. Suivait une assimilation qui ne l'était pas moins : « Ce que nous disons de la convention avec le pape s'applique aux articles organiques des cultes protestants. » Pour achever la confusion, le ministre ajoutait ce propos singulier : « On ne peut voir en tout cela l'expression de la volonté souveraine et nationale, on n'y voit au contraire que l'expression et la déclaration particulière de ce que croient et de ce que pratiquent ceux qui appartiennent aux différents cultes. »

Après de tels aphorismes, il était difficile de ne point se demander si les articles organiques du culte catholique n'avaient point été établis, comme ceux des confessions protestantes, après des pourparlers avec qui de droit[1]. Enfermé comme à plaisir dans une situation fausse, le Saint-Siège devait à sa dignité d'en sortir. Pie VII le fit d'un mouvement net et calme.

Bonaparte eut l'air de ne point s'en offenser. L'allocution consistoriale parut au *Moniteur* (8 juin) sans coupures ; les lecteurs furent simplement avertis que les plaintes du pape avaient « rapport à une discussion » vieille de « six cents ans » entre la cour de Rome et la cour de France, au sujet des libertés de l'Église gallicane. Mais cette indolence ironique n'était que de surface. Portalis reçut ordre d'écrire à Cacault. Le ministre prononçait que « les représentations du chef de la chrétienté contre des actes de la souveraineté nationale ne sauraient comporter une publicité capable de jeter des inquiétudes dans les esprits et de mettre un obstacle au bien ». Et comme, dans une lettre au consul, Pie VII content de quelques réflexions générales, avait abandonné au légat le soin d'expliquer en détail « ses désirs », Portalis disait :

M. le cardinal, invité à s'expliquer, a observé vaguement que les articles organiques paraissent imposer une trop grande gêne au ministère

1. Je conviens avec M. Boulay de la Meurthe (*op. cit.*, t. V, p. 389, 581) que Portalis n'avait pas l'intention de dire ni de faire croire que les articles organiques étaient concertés avec le Saint-Siège ; mais il faut bien avouer que les circonstances et les paroles du ministre amenaient à penser que telles étaient peut-être ses intentions. Le gouvernement ayant falsifié au *Moniteur* le serment du légat, les inquiétudes étaient permises.

ecclésiastique. Ces articles, citoyen ministre, ne sont qu'un recueil de textes consacrés dans le dépôt de nos libertés et le rappel des dispositions des anciennes ordonnances d'Orléans et de Blois.

On le voit, dès la première heure du conflit, les positions sont nettement prises. Tandis qu'à Rome on invoque le Concordat et la constitution de l'Église, à Paris, on se réclame des libertés de l'Église gallicane et des droits de la couronne. Que ce soit Portalis, Fesch ou Napoléon qui parlent, l'ardeur est égale et la volonté de ne rien céder à l'ultramontanisme. Fesch se cramponne à la théologie qu'on lui enseigna jadis à Aix-en-Provence[1]; Portalis récite d'Aguesseau, Talon et Fleury. L'empereur ne veut pas avoir moins de puissance que Louis XIV, ni plus de religion que Bossuet. En face de l'émotion de cette jeune cour de France, aussi jalouse que l'ancienne, Pie VII aime mieux prévenir qu'essuyer un refus. Les protestations de son légat n'ont reçu naguère qu'une réponse désespérante[2]. Le temps n'a rien appris à ces gallicans obstinés. On retirera donc du mémoire pontifical les observations qui choquent plus rudement les préjugés dits nationaux.

C'était une condescendance de plus dont le gouvernement ne fut guère touché. Mais pour avoir été sacrifiées à un bien de paix, les demandes du pape n'en étaient pas moins fort raisonnables.

V

La querelle entre Pie VII et Napoléon est dominée par une double question : dans un pays où le chef de l'État fait profession d'être catholique, l'Église peut-elle et doit-elle revendiquer le libre gouvernement d'elle-même ? La liberté promise par le Concordat peut-elle être et doit-elle être limitée par le souverain ?

1. Les historiens, se copiant l'un l'autre sans en avoir l'air, répètent tous que Fesch appuya de tout son zèle les réclamations de Pie VII. C'est invention pure. Fesch fut le premier à déclarer « inadmissibles » les remontrances du Saint-Siège concernant les articles organiques. Il s'offrait, si Napoléon l'eût voulu, à le signifier au pape.

2. La note du légat, rédigée par Bernier, est très longue et discute article par article (18 août 1803); Portalis y répondit en janvier 1804; ce texte est introuvable; mais le sens général en est connu par d'autres pièces, et en particulier par le rapport au consul, du 5e compl. an XI.

Pour en décider, Pie VII en appelle à la théologie catholique, au texte des traités, à la logique du gouvernement :

Le pape est le dépositaire, non l'arbitre, des droits sacrés du Saint-Siège et des prérogatives essentielles de l'Église de Jésus-Christ. Il n'a donc pu assujettir à aucune puissance ou législation humaine aucune des choses qui constituent la religion divine dont il est le chef visible, parce que ces choses, qu'on en considère l'origine et la fin, sont spirituelles uniquement, et dès lors ne peuvent ressortir qu'à une autorité spirituelle.

Comment pouvions-nous soupçonner que le gouvernement prétendait exiger de nous un pareil assujettissement, alors que dans le rétablissement du culte catholique il avait en vue de donner satisfaction aux désirs de la majorité des citoyens français, et que ces désirs se réduisaient à jouir du libre exercice de la religion, comme avaient fait leurs aïeux, avant la persécution révolutionnaire. D'ailleurs, la sagesse du gouvernement ne nous laissait pas le droit de le soupçonner de contradiction ; et il y en a une très manifeste à vouloir admettre dans l'État notre religion, mais dans des conditions qui répugnent aux principes et aux règles du catholicisme ; ce qui revient à l'admettre en parole et à l'exclure en fait, à la vouloir tout ensemble libre et dépendante.

Et le pape établissait, d'après l'article 1er et la négociation du Concordat, que les « règlements de police » consentis par Consalvi étaient facultatifs, temporaires et bornés aux cérémonies faites en dehors des édifices du culte. Il s'emparait habilement de cette maxime formulée à deux reprises par Portalis dans son discours sur l'organisation des cultes :

La religion, qui a son asile dans la conscience, n'est pas du domaine direct de la loi... Quand une religion est admise, on admet, par raison de conséquence, les principes et les règles d'après lesquels elle se gouverne... La liberté des cultes est un bienfait de la loi, mais la nature, l'enseignement et la nature de chaque culte sont des faits qui ne s'établissent pas par la loi, et qui ont leur sanctuaire dans le retranchement impénétrable de la liberté du cœur [1].

C'est précisément cette impénétrabilité que le pape s'étonnait de voir violée par ceux-là mêmes qui la proclamaient inviolable. Et contre sa discussion loyale, aucun sophisme

1. *Discours*, etc., p. 54, 55.

ne pouvait être recevable, ni ceux du jacobinisme, ni ceux du despotisme, ni ceux du gallicanisme.

Comment invoquer les lois révolutionnaires? S'il n'avait point voulu les abolir, pourquoi Bonaparte aurait-il fait le Concordat? Et dans le moment même de leurs rigueurs les plus sanglantes, les esprits élevés et sincères de la Convention et du Directoire n'avaient-ils pas affirmé que cette oppression des consciences était la négation brutale de la Déclaration des droits?

Quant à la jalousie du pouvoir qui a soulevé contre l'autorité spirituelle l'humeur et le bras irrité de tous les despotes, c'est avant de signer le Concordat que le premier consul aurait dû réserver nettement sa part. La loyauté l'exigeait comme la logique. Il s'agissait alors de définir le statut légal de l'Église de France. Ce qu'on n'acceptait pas de ses lois, de ses institutions, de ses doctrines, il fallait l'articuler, et l'exclure du pacte. Sans quoi, la liberté promise sans restriction s'étendait à tout de plein droit; d'autant mieux que le chef de l'État faisait profession d'être catholique.

Un catholique admettant la primauté d'honneur, de juridiction et de magistère du pontife romain, et gardant, par devers lui, la liberté de soutenir telle vérité, de rejeter telle institution, de condamner telle discipline, malgré le pape, est un croyant illogique, un fils révolté, un membre séparé du corps mystique, pour employer la vive image de saint Paul. Pour autoriser sa séparation, sa révolte et son illogisme, il a beau en appeler à Louis XIV et à Bossuet. Autant, en un sens, se réclamer de Cramner et de Henri VIII, de Photius et de Michel III.

Qu'avaient-ils fait, l'évêque grec et l'évêque anglais, le souverain de Constantinople et celui de Londres, sinon prétendre savoir, mieux que le pape, ce qui appartient vraiment à l'intangible *Credo* de l'Église? Sans qu'ils pensassent en devenir schismatiques, le roi de France et l'évêque de Meaux avaient pourtant imité ces factieux, en signifiant à Rome, en leurs fameux articles de 1682, les conditions de la monarchie pontificale. En face de Pie VII, Napoléon prenait la même attitude ridicule et odieuse, quand il revendiquait le droit

impérial et royal de définir, en soixante-dix-sept articles, les intangibles frontières de l'autorité du pape et la discipline de l'Église de France au dix-neuvième siècle[1].

Avec son habitude d'aller droit au nœud des choses, l'empereur disait un jour à Pie VII : « Ou la déclaration de 1682 est contraire à l'enseignement divin, ou non. Dans le premier cas, comment l'a-t-on soufferte ? Dans le second, ce n'est pas chose si importante, qu'on nous la laisse. » A ce dilemme du théologien novice et couronné, Pie VII répondait que les papes avaient réprouvé la déclaration de 1682 et que Louis XIV avait dû la désavouer. Il eût pu répondre aussi en ouvrant l'histoire des dogmes. On rappelait récemment, ici même, comment la vérité divine se prépare, lentement et par étapes, un chemin assuré dans les âmes chrétiennes[2]. L'homme de génie qui avait ménagé avec tant de précautions habiles l'affaire du Concordat aurait peut-être pu comprendre cette marche lente de la Providence dans l'économie de la foi.

Mais les conseillers impériaux, Fesch et Portalis, étaient munis des plus larges œillères du gallicanisme. Ils les portaient fièrement comme un signe national. Par fidélité dynastique, il les passèrent à l'empereur. Celui-ci s'en accommoda de bonne grâce. Quand il n'était qu'un lieutenant d'artillerie incrédule, il colligeait passionnément dans l'histoire les méfaits de l'orgueilleuse caste sacerdotale ; maintenant qu'il venait d'être sacré par le pape, il était tenu plus que jamais de professer quelque catholicisme. En inculquant fortement à leur souverain « la religion de Bossuet », Fesch et Portalis accordaient l'homme d'autrefois et l'homme d'aujourd'hui, la sagesse de ses vues politiques et les jalousies de son ambition. Ils oubliaient tous trois le catéchisme, l'histoire et même le bon sens. Car enfin Portalis l'avait dit — et avec combien de raison — dans son discours au Corps législatif : « La nature, l'enseignement, la discipline » d'une religion « sont des faits qui ne s'établissent pas par la loi ». Ce mot si juste suffit à condamner, avec la constitution civile du clergé et les ordonnances gallicanes de l'ancien régime, le principe même des articles organiques.

1. Ces rapprochements laissent subsister entre ces faits des différences qui n'échappent pas au lecteur. — 2. *Études*, 5 décembre 1904.

VI

Revenons aux « remontrances » de Pie VII. Elles étaient donc réduites à huit points, sur lesquels nous verrons comment s'expliquera le gouvernement. Le pape finit par y joindre trois mémoires séparés portant sur la dotation du clergé, le séminaire anglais de Douai et les Missions étrangères. Quelques détails là-dessus ne seront peut-être pas sans intérêt.

Après de longs pourparlers avec Caprara et Consalvi, le nombre des diocèses de France fut fixé d'abord à cinquante puis à soixante. L'article 60 des organiques prévoyait une paroisse par justice de paix et autant de succursales que le besoin pourrait l'exiger. L'établissement de ces circonscriptions paroissiales fut un vrai jeu de patience : pétitions des fidèles, revendications des anciens curés, mauvais vouloir ou préjugés des préfets rendirent à la plupart des évêques ce travail fort pénible. L'organisation ecclésiastique de la France était à peine achevée au commencement de 1804.

Tout ce clergé était sans ressources. Les biens d'Église avaient été mis, par le décret du 4 novembre 1789, « à la disposition de la nation ». Or, par l'article 13 du Concordat, le pape venait de déclarer qu'il laissait « incommutables » entre les mains de leurs détenteurs ces possessions venues d'une confiscation légale. L'État devait donc s'engager — et il le fit par l'article 14 du Concordat — à fournir « un traitement convenable aux évêques et aux curés... compris dans la circonscription nouvelle ».

Mais Bonaparte n'avait pas d'argent. La grande enquête de l'an IX, dont les résultats furent si précieux pour renseigner le gouvernement — et nous renseigner nous-mêmes — sur l'état du pays au 18 Brumaire[1], avait été inspirée au consul par la détresse des finances publiques. Les impôts ne rentraient pas. D'autre part, pour ménager les députés ou tribuns pour qui le Concordat était chose ridicule, il était peut-être prudent de pouvoir dire que la paix religieuse

1. M. Rocquain a écrit, en 1874, d'après cette enquête : *l'État de la France au 18 Brumaire*; il y aurait lieu de compléter son travail.

n'allait guère coûter au Trésor. Sous l'empire de cette double préoccupation, le « traitement convenable » dû au clergé se trouva réduit à un taux assez bas. Et encore Bonaparte prit-il la précaution de ne le point faire figurer en entier dans le budget de l'an X, de l'ordonnancer sur les fonds d'une vieille contribution de guerre dite de Batavie, et de recommander à Portalis et aux prélats le secret le plus rigoureux sur les libéralités à eux accordées pour solder les frais de premier établissement. L'insuffisance de ces ressources n'échappait pas au chef de l'État ; mais il protestait au légat que les circonstances lui imposaient cette parcimonie.

Peu à peu, la situation du clergé s'améliora. Un décret du 14 ventôse an XI fixa le traitement des vicaires généraux et des chanoines ; un autre du 11 prairial an XII prit vingt-quatre mille succursales à la charge du Trésor. Mais des milliers de prêtres demeuraient sans autres ressources que leur maigre pension et leur casuel plus maigre encore. Les conseils généraux avaient bien été invités à voter des crédits supplémentaires pour les évêques, leurs palais et leurs cathédrales ; de même, les conseils municipaux pour les curés, leurs presbytères et leurs églises. Malheureusement, toute sanction manquait pour rendre les votes de ces assemblées obligatoires et exécutoires. En outre, les séminaires n'étaient pas dotés et les séminaristes étaient soumis à la conscription.

Le pape disait donc, dans son mémoire à l'empereur, que s'il voulait rétablir la religion sur « une base solide et durable » il devait augmenter le nombre des paroisses, favoriser le recrutement du clergé, lui assurer une existence moins misérable et moins précaire.

Les ecclésiastiques sont hommes ; et quoique des hommes dévoués au service de l'Église dussent être exempts de tout sentiment terrestre, ils ne peuvent cependant être des anges. Ils ont besoin d'être tenus d'une manière décente, et leur ministère ne peut être utile qu'autant que le peuple éprouve un profond respect pour leur caractère. Il n'y aura pas de père de famille qui permette à ses enfants de suivre l'état ecclésiastique, si cet état n'est pas honoré et accrédité par le gouvernement, et s'il ne présente la perspective d'un établissement solide et décent.

Et pour atteindre ce but, le pape présente ses vues. Le budget des cultes devrait être porté de 12 millions à 38. Le clergé ne saurait oublier que bien des dépenses s'imposent au Trésor « pour la défense de l'empire et la gloire du nom français ». Aussi ne s'agit-il pas de procéder, d'un seul coup, à cet accroissement des frais du culte.

Les départements pourraient continuer à voter les suppléments de traitement nécessaires pour les évêques, les cathédrales et les séminaires : 4 millions suffiraient ; partagés entre tous les départements français, ils ne seraient pour chacun qu'une charge légère. Elle pourrait, d'ailleurs, s'alléger graduellement, si l'État permettait aux fidèles, par donation entre vifs ou testament, de donner des immeubles aux séminaires. Quant aux six mille vicaires, aux trente-deux mille trois cents desservants, aux trois mille cinq cents curés que l'on estime nécessaires pour le service religieux, il semble que le gouvernement ne doive pas être très embarrassé de trouver les 33 millions qui assureraient à chacun de ces prêtres un traitement convenable. Il verse 24 millions de pensions viagères. Comme la mortalité des prêtres est considérable, cette somme diminue tous les ans d'une façon sensible. Que le gouvernement veuille maintenir au budget ce chiffre de 24 millions annuels, au bout d'un certain laps de temps, il y aura « un capital répondant à l'intérêt, dépense du culte, sans que le Trésor éprouve une nouvelle surcharge ».

Toutefois, ajoute le pape, « il faut avouer que la dotation du clergé portant tout entière sur le Trésor public, est non seulement onéreuse à l'Etat, mais encore exposée à l'incertitude et aux changements des circonstances, et même à l'arbitraire de celui qui, un jour, pourra en être le dispensateur ». Il serait donc, peut-être, prudent et possible d'établir un nouveau système de dîmes imité de l'ancien régime. Sa Majesté en décidera dans sa sagesse.

Dans le mémoire sur le séminaire anglais de Douai, Pie VII rappelait avec complaisance comment cette fondation de Pie V et du vénérable Allen (1568) était devenue « l'origine et le modèle de plusieurs autres séminaires établis en France, en faveur des catholiques d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande ».

La Révolution avait ruiné cette maison, grandie sous la protection du pontife de Rome et des rois très chrétiens[1]. Sa Majesté l'a relevée par un décret du 11 décembre 1802. Mais il est fâcheux qu'un « arrêté postérieur » ait réuni « en une seule administration tous les séminaires anglais, écossais, irlandais établis en France ». Les pays à évangéliser sont différents; les évêques qui les gouvernent ne sont pas les mêmes; ils réclament chacun leur part d'autorité. On ne peut réunir ensemble tous ces séminaristes « sans contrarier leurs goûts, les vues de leurs supérieurs, et l'institution primitive de ces séminaires ».

C'est encore sur un décret impérial que Pie VII hasarde des observations, dans son mémoire concernant les Missions étrangères.

Au lendemain du Concordat, Bonaparte avait pensé aux Missions. Les démarches du vénérable abbé Bilhère, les rapports de Portalis l'avaient amené à ressusciter les anciennes congrégations de missionnaires. Mais, ici encore, « l'amalgame » avait été imposé. Les missionnaires furent mécontents, la propagande s'émut, le légat protesta[2]. Comme l'affaire demeurait pendante, elle fut reprise par le Saint-Père.

A l'encontre des dispositions prises par l'empereur, Pie VII élève trois objections. « Les pays de missions dans lesquels il n'a pas été encore possible d'élever un siège épiscopal avec son clergé, dépendent uniquement du Saint-Siège. Il fallait donc « se concerter avec le Saint-Siège » pour rétablir les missions lointaines. Le décret du 7 prairial nomme un « directeur » des Missions, et attribue à l'archevêque de Paris « la nomination du provicaire apostolique des îles de France et de la Réunion ». C'est un pouvoir que les archevêques de Paris n'ont jamais eu, qui ne peut leur venir de l'autorité civile incompétente et « que le Saint-Siège ne pourrait leur

1. En 1791, comme en 1901, le gouvernement anglais fit des efforts pour empêcher la dispersion de ses nationaux, et la mainmise du fisc sur les biens de ces séminaires.

2. Voir, sur cette attitude du gouvernement, Launay, *Histoire générale de la Société des Missions étrangères*, t. II, p. 353-377.

conférer sans préjudice de ses droits et sans s'écarter de ses devoirs ». Enfin l'empereur, par ce décret, « réunit dans un seul et même corps et sous la même dénomination des congrégations distinctes », telles que les Lazaristes, les prêtres dits du Saint-Esprit et ceux des Missions étrangères. Combien il serait « plus simple et plus naturel » de recueillir « les restes précieux » de ces congrégations et de rendre à chacune son existence propre. Le respect du passé, la variété des instituts le demande ; la prédication de l'Évangile n'en sera que mieux assurée, car il y aura, entre ces différents corps de missionnaires, comme une « émulation de vertu ». Sa Majesté doit comprendre que « l'unité ne convient qu'au pouvoir suprême ».

Peut-être, pour les colonies des Indes occidentales, pourrait-on revenir à un ancien projet de l'empereur, et y ériger des évêchés. Alors « chaque évêque exercerait immédiatement sa juridiction sur les prêtres français qui voudraient y exercer le saint ministère ». Quant aux pays qui ne sont pas sous la domination de la France, le mieux est que les missionnaires dépendent directement du Saint-Siège. Outre que celui-ci est la source nécessaire des pouvoirs spirituels, « il est de la prudence » que les prédicateurs de l'Évangile « ne paraissent pas être les agents d'une puissance. Ce serait provoquer contre eux la jalousie des autres États et peut-être la persécution dans ceux qu'ils voudraient convertir ».

En terminant, le Saint-Père remercie Napoléon de la protection accordée à l'archevêque de Naxos et à ses ouailles et le prie d'achever son ouvrage « en rendant cette protection bienfaisante à tous les catholiques soumis à la domination des Turcs » et aussi en accordant à ces missions du Levant « si précieuses à l'Église... les secours qu'elles recevaient annuellement de la couronne de France ».

Telles sont les réflexions, observations et propositions présentées par le pape à l'empereur. Haussonville reproche aux « rédacteurs » de ces divers mémoires d'avoir confondu « pêle-mêle les demandes les plus disparates et de la valeur la plus inégale » ; d'avoir « mis sur la même ligne et demandé du même ton d'immenses concessions qu'il eût été impossible

à tout gouvernement réfléchi d'accorder et d'insignifiantes faveurs auxquelles le cabinet des Tuileries n'avait aucune raison de se refuser ». Le lecteur est à même d'apprécier comme il convient ce jugement de parti pris. Insister est inutile.

Par les lignes qui viennent d'être citées, on devine que l'historien, si dur au pape, admire fort le « bon sens » et « l'infinie délicatesse », la grande « habileté » et la force « péremptoire », la rare « autorité » et « l'accent chrétien » de la « réponse » faite au nom de l'empereur par son ministre des cultes « aux observations de Sa Sainteté[1] ». Peut-être trouvera-t-on cette admiration mal placée, quand nous aurons exposé le sens de la réponse de Portalis.

VII

En annonçant à Napoléon que « le mémoire et le précis » remis par le pape étaient remplacés par « un nouvel écrit », Portalis disait qu'on y avait abandonné « tout ce qui est outré » pour se réduire « à ce qui est utile ». Les dernières « représentations » et « demandes » du chef de l'Église lui paraissaient fort « raisonnables ».

Malgré ce témoignage rendu à la modération du Saint-Père, Portalis ne se montre pas fort accueillant aux réclamations faites. Sur huit articles, il n'est favorable très nettement qu'à deux. La demande de « restituer au culte l'église Sainte-Geneviève de Paris » ne lui paraît pas comporter « une grande discussion » : « ce temple a été construit pour être une église ; il ne peut, par ses formes, servir à aucun autre usage ». Encore, il estime « juste » que « l'office quotidien » soit « célébré dans les cathédrales ». Au sujet des congrégations à rétablir, de la conscription à épargner aux séminaristes, du budget des cultes à grossir, des séminaires à fonder en chaque diocèse, de l'inspection à confier aux évêques dans les écoles pour y contrôler l'instruction religieuse, le ministre ne propose à l'empereur aucun engagement précis. Il a déjà

1. *Op. cit.*, p. 363-365.

fait beaucoup ; le passé répond de ses intentions magnanimes ; le temps amènera toutes les améliorations utiles. Enfin, sur quelques points, Portalis conseille un refus catégorique : il ne faut point supprimer la loi du divorce, ni réserver aux évêques le jugement de leurs prêtres, ni rendre le repos dominical obligatoire, ni déclarer que le catholicisme sera la religion dominante.

Quant aux mémoires sur le séminaire de Douai et les missions, le « rapport à l'empereur » n'y touche pas. Ils auront été remis après le 21 ventôse. Voici, d'ailleurs, à quoi se réduit la « réponse » officielle. C'est parce que ces établissements étaient fermés par la Révolution qu'on n'a pu les rétablir tous. Ce qui restait des biens de chacun n'est pas de trop pour un seul. Cette « unité », loin d'avoir des inconvénients, présente « un grand avantage » : elle garantit le même esprit et la même doctrine dans des hommes consacrés à suivre et à enseigner la même religion. — Ces raisons sont peut-être d'une valeur douteuse ; mais le refus est clair. — Sur les missions, les vœux de Pie VII seront exaucés. Les trois congrégations recommandées par lui recevront une existence légale[1]. Aux colonies françaises, on pourra ériger des évêchés. L'ambassadeur de France est autorisé à traiter avec le Saint-Siège. Dans les pays évangélisés, avant 1789, par les Récollets, les Capucins et autres religieux, on enverra à l'avenir « des ecclésiastiques qui auront étudié dans les séminaires métropolitains » et que leurs ordinaires « auront jugés capables d'y être employés ». Enfin, il est entendu que l'archevêque de Paris « ne donne ni ne peut donner aucun pouvoir » aux missionnaires. Sauf que l'empereur se tait sur le protectorat des missions du Levant, la réponse est donc satisfaisante. Elle n'empêchera pas malheu-

1. On peut remarquer, sur ce point, une différence entre la « réponse aux observations » du pape telle qu'elle est insérée dans la *Correspondance de Napoléon* (t. X, p. 243) et celle publiée dans les œuvres de Portalis. La date attribuée à ces deux rédactions est la même (30 ventôse [21 mars]) ; mais la seconde est évidemment postérieure ; elle vise un décret qui est du 2 germinal (23 mars) et qui concerne les Missions étrangères et les Pères du Saint-Esprit. Cinq jours après (7 germinal), Fesch, en sa qualité de grand aumônier, était nommé supérieur général des Missions.

reusement les missions de languir pendant tout le premier Empire, malgré les efforts du cardinal Fesch.

Napoléon trouva de son goût la parcimonie de son conseiller. Il adopta ses vues, sauf à préciser certains points comme le droit des évêques à faire partie des administrations des lycées ; à accentuer les promesses relatives à la conscription et aux aumôniers militaires ; à réserver pour un examen ultérieur la question des congrégations de prêtres. Ceci mis à part, ainsi que les articles concernant le séminaire anglais de Douai, les missions et Saint-Jean de Latran, entre le rapport à l'empereur et la réponse officielle, il n'y a guère d'autre différence que celle du ton. En proposant au maître ses idées, le ministre dit ouvertement ce qu'il pense ; en écrivant au pape, il atténue et il enveloppe ; il donne aux « oui » et surtout aux « non » de Sa Majesté Impériale cet « accent chrétien » qui touchait Haussonville.

Malgré cette religieuse politesse et les faveurs faites, la « réponse », dans son ensemble, demeure mesquine. A l'heure des promesses, et lorsqu'il s'agissait de déterminer au voyage de Paris Pie VII hésitant, on était autrement magnifique : Pie VI, en allant à Vienne, n'avait peut-être pas obtenu grand'chose ; mais quelle « différence » la « nature » avait mise « entre Joseph II et Napoléon » !... Et voici que, sur les points où le Saint-Père jugeait son intervention plus urgente et plus grave, le gouvernement se dérobait en remettant au lendemain les réformes demandées. « S. M. ne laissera échapper aucune occasion favorable de concourir avec V. S. au plus grand bien de la religion et de ses ministres. » C'est par ces paroles que se termine l'écrit de Portalis. A quoi Pie VII pouvait répondre : Quelle « occasion » plus « favorable » que celle du sacre ! Y avait-il autre chose dans les « remontrances » qu'une invitation à tirer les conséquences légitimes de cette scène grandiose qui venait de se dérouler à Notre-Dame devant tout un peuple émerveillé ?

En effet, le sacre, plus encore que le Concordat, est un reniement solennel de cette idée de sécularisation politique et sociale dont la Révolution a été la mise en œuvre. Non seulement le nouveau chef de l'État ne traite pas l'Église en ennemie, mais il la protège, et fait profession d'en être

membre. Il laisse dire et il dit que son autorité n'est que la délégation d'une « puissance que son propre intérêt défend au peuple d'exercer lui-même[1] ». Il pense toutefois, et volontiers il proclame, que sa couronne lui vient plus encore d'une Providence attentive aux destinées de « la grande nation ». Il tient à soumettre « à la sanction du peuple » l'empire héréditaire qu'il fonde. Mais jamais, en songeant au 18 Brumaire ou au plébiscite de l'an XII, il n'a eu la sottise de croire que « ce sacre en vaut bien un autre ». Cet « autre », que méprisera bourgeoisement Louis-Philippe, il l'a souhaité et obtenu, pour qu'aux yeux des Français rayonne autour de son front la prestigieuse auréole des monarques chrétiens.

Voilà le prince auquel parle Pie VII dans ses « remontrances ».

Et, par suite, le pape est dans la plus irrésistible logique, lorsqu'il l'adjure de régler son gouvernement, à la manière d'un « dévot fils » de la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Parmi les articles organiques, il y en a qui sont un outrage et une entrave à l'enseignement, à la législation, à la hiérarchie ecclésiastiques. Ne faut-il pas que ces articles soient abolis ou modifiés ? La situation des ministres du culte est précaire. Il faut l'assurer. Les institutions religieuses renversées par la tourmente révolutionnaire gisent à terre ou commencent à peine de se relever. Il faut hâter et achever leur restauration. Enfin, puisque la religion catholique est celle de l'empereur et celle de l'immense majorité des citoyens de l'empire, qu'est-ce qui empêche de proclamer cette religion dominante ? Ce mot ne saurait effrayer personne. Il ne menace point les athées, les protestants et les juifs : la liberté des cultes est proclamée par la loi, et au sacre même le serment a été fait par l'empereur de l'assurer à tous. Ce mot n'engage à rien de nouveau, ni les sujets ni le souverain catholiques : leur foi ne leur dicte-t-elle pas qu'ils sont en conscience tenus de soumettre aux commandements de Dieu et de l'Église leur conduite tout entière ? Henri IV était protestant, lorsque les circonstances en firent un candidat au trône. Sa conversion, la profession qu'il fit de soutenir le

1. *Discours de Cambacérès à Saint-Cloud*, le 18 floréal an XII.

catholicisme comme religion dominante « ajoutèrent à l'éclat de sa renommée et aux transports de la nation pour lui. Il fut les délices de la France et mérita le surnom de Grand. » Ces paroles habiles, qui terminent les « remontrances », suffiraient à montrer combien Pie VII était loin de demander à Napoléon des « concessions immenses » inacceptables pour « tout gouvernement réfléchi ». Pour tout dire d'un mot, le pape conviait simplement à une complète et franche profession de foi catholique le prince qu'il venait de sacrer.

Malgré qu'elle fût assez élémentaire pour n'être point imprévue, l'invitation ne trouva pas l'empereur bien disposé; il refusa d'y faire honneur. Ses attaches révolutionnaires et la crainte des partis violents, sa frayeur de l'ambition des prêtres et la courte théologie de ses conseillers l'enfermèrent dans cette conception jalouse, bâtarde et toute païenne : la religion catholique officiellement installée et honorée dans le pays, afin d'y être le plus puissant ressort de l'ordre public et de la paix sociale; le gouvernement maître de ce ressort. Le vice du système saute aux yeux de quiconque sait au juste ce que sont une conscience de croyant et une religion divine. Mais il paraît bien que, pour les chefs d'État, la difficulté de le voir est grande, puisque, avant Napoléon Ier et depuis, on compte sur les doigts ceux d'entre eux qui n'ont point cédé à la tentation de gouverner la religion. Pie VII aura pensé qu'un homme exceptionnel en génie et en puissance comme Bonaparte pouvait comprendre assez vite ce que des siècles n'avaient pu apprendre à la foule des rois très chrétiens. L'erreur est excusable et instructive. Elle n'enlève rien à la légitimité des « remontrances ».

Avec ses vues sur la situation et les besoins de l'Église de France, le pape avait confié à la générosité de l'empereur ses désirs sur les États pontificaux. Avant de clore nos études, il faudra examiner cette question du « temporel ».

PAUL DUDON.

LES SEIZE CARMÉLITES DE COMPIÈGNE

MARTYRES SOUS LA RÉVOLUTION

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX[1]

Devant une question aussi complexe que le serment de liberté et d'égalité, il n'appartenait pas à des religieuses de se prononcer de leur autorité privée. L'abbé Rigaud avait dirigé quarante ans les carmels de France; il était encore leur visiteur général honoraire, et Compiègne continuait à le regarder comme son supérieur. Ce fut à lui que les ex-carmélites s'adressèrent. Sa réponse fut prompte, nette et affirmative. Il s'empressa de leur mander qu'elles pouvaient prêter le serment « sans intéresser leur conscience ». Mais tant s'en fallait qu'il eût ainsi levé tous leurs scrupules. Les sœurs se rappelaient que Pie VII, dans son bref du 13 avril 1791[2], avait traité sévèrement la liberté et l'égalité révolutionnaires; elles attendaient qu'il eût tranché le nouveau cas et parlé en chef de l'Église.

Nous en étions là, continue Marie de l'Incarnation, lorsque, peut-être deux mois après avoir été chassées de notre monastère, les autorités de la ville se présentèrent chez notre Mère, demandant à nous voir toutes. « Citoyennes, nous dit le Maire, ne vous effrayés pas de notre visite nocturne » (à huit heures en novembre) et ouvrant un registre que lui remit l'adjoint : « Nous ne venons pas ici avec des vues hostiles; c'est tout bonnement pour assurer votre tranquilité autant que la nôtre que nous requerrons votre signature au bas de cette page. — Mais citoyen, dit la Mère P[rieure], je ne vois qu'il y ait rien d'écrit... L'usage n'est pas de signer ce que l'on ne connoit pas. Auriez-vous dessein de nous faire apposer notre signature au bas d'une page dont vous rempliriez le haut de la formule du serment de Liberté et Eg[alité]...Vous me permettrez de vous dire, que si telle est votre intention, je suis autorisée à vous déclarer, au nom de toutes mes sœurs, que nous ne sommes nullement en volonté de nous prêter à

1. Voir *Etudes* des 5, 20 novembre et 20 décembre 1904.
2. Marie de l'Incarnation écrit à tort le *11*.

votre subterfuge. — Vous avez grand tort de vous tant tourmenter... Il n'est point question de serment et entendez donc bien que la signature qu'on vous demande est pour assurance que vous ne ferez rien qui puisse troubler la tranquilité publique et [que] vous vous prêterez au contraire à faire tout le bien qui sera en votre pouvoir... De bonne foi trouvez-vous qu'il y ait là de quoi alarmer la conscience? Tranquilisez-vous donc... et venez signer parce que le tems me presse. »

Nous signâmes. Mais nous fûmes trois qui ne tardèrent pas à apprendre la supercherie du maire. Ayant entendu dire peu après, la Mère prieure, Mère Henriette et moi, que le Maire se vantait d'avoir trompé notre bonne foi, nous serions allées sur le champ protester contre cette supercherie à la mairie; mais les personnes de qui nous tenions l'avertissement, ayant representé à notre Mère les graves inconvéniens qui pourroient resulter d'une démarche aussi inopportune dans les affreux et terribles momens où on se trouvoit, que nos Mères se déciderent à la retarder.

Ce franc et simple récit porte en soi-même toutes les marques d'une parfaite sincérité. L'auteur est un contemporain, un témoin, un acteur qui parle de ce qu'il a vu et entendu. C'est de plus une religieuse, d'une conscience et d'une probité notoires. Sa véracité frappait le futur cardinal Villecourt qui nous en a déjà fait le plus bel éloge[1]; son courage nous étonnera bientôt.

Cependant son témoignage irrécusable a rencontré la contradiction, et l'on a été jusqu'à écrire qu'il « *s'évanouit* complément » devant les documents, une véritable confusion ayant dû se produire ici « dans les souvenirs de la digne Sœur[2] ». Tel n'est point notre sentiment. Qu'il y ait une erreur de date, aisément nous l'accordons, la sœur ayant elle-même varié sur ce point dans ses diverses rédactions manuscrites[3]. Mais, en bonne critique, il nous paraît inadmissible que le fait principal puisse être contesté. Le registre,

1. Voir *Études* du 20 novembre, p. 839.

2. Sorel, *op. cit.*, p. 22.

3. Le texte que nous avons emprunté au *Manuscrit* avertit loyalement le lecteur : « *Peut-être* deux mois après avoir été chassées de notre monastère. » Or, l'expulsion avait eu lieu le 14 septembre, ce qui reporte en *novembre*, comme il est dit un peu plus loin. Mais cette date est évidemment impossible, puisque l'une des signataires est Mme d'Hangest (sœur Pierre de Jésus) décédée le *31 octobre* 1792. Un autre manuscrit porte : « *Un mois ou six semaines* après notre sortie. » C'est encore un délai trop considérable; il n'y eut en réalité que cinq jours d'intervalle : 14-19 septembre 1792.

longtemps égaré, enfin retrouvé, qui contient l'attestation de la municipalité compiègnoise, nous semble confirmer plutôt qu'infirmer la relation de la carmélite. Le calque de la page où figure le procès-verbal de la prestation de serment est sous nos yeux. Le feuillet mesure en hauteur 347 millimètres. La première signature, celle de *Madelaine Lidoine*, commence à 17 centimètres, soit à moitié. Cette disposition s'accorde parfaitement avec le propos tenu par la prieure et rapporté plus haut : « Auriez-vous dessein de nous faire apposer notre signature *au bas* (c'est-à-dire dans la seconde partie) d'une page dont vous rempliriez *le haut* de la formule... » La crainte de la clairvoyante religieuse n'était que trop fondée. Au-dessus des signatures figure l'acte que ses pressentiments l'avertissaient devoir être ajouté après coup. Il commence au septième centimètre à partir du sommet. M. Sorel ne prouve donc rien, quand il écrit que « la prestation est rédigée non pas au bas d'une page, mais, au contraire, presque en haut du feuillet où elle se trouve » ; ou plutôt il prouve que Marie de l'Incarnation a été fidèlement servie par ses souvenirs et que la vision matérielle du registre était restée gravée exactement, trente ou quarante ans après, dans sa mémoire. Voici ce qu'on lit au registre :

Le mercredi 19 septembre 1792, se sont présentées les dames Magdeleine Lidoine, Marie-Anne Brideau, Marie-Anne Piédcourt, Magdeleine Thouret, Marie-Claudine-Cyprienne Brard, Marie-Louise le Gros, Marie-Joseph d'hangest, Marie-Françoise de Croissy, Marie-Anne Hanisset, Marie-Gabriel Trézel, Marie-Elisabeth Jourdain, Rose Crétien, Anne Pelras, Françoise-Geneviève Philippe, Angélique Roussel, Marie Dufour, Julitte Vérolot, ci-devant Religieuses Carmélites, et la Dame Marie-Placide Langlois, ci-devant religieuse Bénédictine à Royal-lieu, toutes citoyennes de cette ville, à l'effet de prêter le serment prescrit par la loi ; et en conséquence, le sieur Monier, Procureur de la Commune a lu le serment d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'Egalité, ou de mourir en la défendant ; les d. Dames susnommées, la main levée ont toutes prononcé individuellement *Je le jure*, et ont signé excepté Marie Dufour, laquelle a déclaré ne savoir écrire.

Madelaine Lidoine. Marie anne Brideau.
Marie piedcourt. Madelaine Thouret. Marie Claudine Cyprienne Brard. Marie-Louise Le Gros. Marie Josephe D'hangest.
Marie-françoise de Croissy. Marie-Anne hanisset.

Marie gabrielle trezel et Marie Elisabeth Jourdain.
Rose Crétien. anne pelras. françoise Geneviève Philippe
angelique rousselle julitte vérolot
Marie placide Langlois. MOSNIER.
Pr. de la C.

En quoi, nous le demandons, la teneur de cette pièce détruit-elle l'accusation de subterfuge portée par l'historienne des carmélites, cette *Françoise-Geneviève Philippe*, l'une des dernières signataires? Et à qui fera-t-on prendre pour des réalités ces banales énonciations : que les religieuses se seraient *présentées* devant le procureur de la commune, à l'hôtel de ville, auraient *levé* chacune la main et chacune aussi *prononcé* la formule? Ce sont là pures clauses de style, qu'on rencontre à nouveau dès le bas de la page pour la prestation de Geneviève Guilbert, sœur converse à Royallieu, et de trois religieuses de la Visitation : Marie Duthézaque, Anne-Marie de Sachit, Aimée-Claire de Sachit, autres « citoyennes de cette ville ».

D'ailleurs, le serment des carmélites aurait-il été prêté librement, et non extorqué ou plutôt imaginé, personne ne serait en droit de leur en faire le moindre reproche, leur supérieur hiérarchique, seul compétent dans l'espèce, ne leur avait-il pas permis de le signer en conscience?

Nous oserons aller plus loin et nous solliciterons la même indulgence pour le maire de Compiègne, M. de Cayrol. Depuis deux années, il remplissait dans un esprit de tolérance, des fonctions difficiles et qui devaient bientôt prendre fin. « Le temps me presse », avait-il dit en terminant sa harangue. Il n'était que trop vrai. Un misérable, appelé Alexandre Scellier, fut nommé maire sept jours après, le 26 septembre[1]. Cayrol, homme bienveillant et modéré, dont la protection avait permis aux religieuses de vivre dans une tranquillité relative de 1790 à 1792, voulut, par intérêt pour elles, enlever aux personnages violents qui incessamment le remplaceraient, un prétexte de persécuter les carmélites dispersées. Il crut pouvoir demander à ces religieuses un blanc-seing et il en usa. Ce fut à tort ou à raison, et malgré

1. *Summarium*, p. 118.

elles, mais pour elles. Combien de vénérables ecclésiastiques ne durent leur salut qu'à des *fictions légales* analogues, eux réfractaires, refusant les serments ou ne les prêtant qu'avec des réserves expresses, et les greffiers complaisants écrivant à leur insu qu'ils les avaient prêtés sans aucune restriction.

IX

ARRESTATION ET EMPRISONNEMENT

Les années 1793 et 1794 planèrent sur la France comme un nuage de sang. Mais, habituées à vivre par la pensée dans un monde supérieur, les carmélites continuaient à garder, en leurs humbles retraites, leur insensibilité apparente aux choses du dehors. Leurs lettres deviennent seulement plus énigmatiques, sinon indéchiffrables. On sent que la discrétion absolue est de rigueur. L'atmosphère ambiante est tellement saturée d'espionnage et de délation ! Elles ne communiquent guère qu'avec leurs sœurs envoyées en Picardie, leurs propres parents, d'anciennes religieuses et des amis très sûrs. En échange, il leur arrive des renseignements privés, des nouvelles de famille, ou des commandes d'ouvrage appréciables en ce temps d'universelle détresse.

Nous sommes ici toujours fort tranquilles, leur écrit Mme Jourdain (sœur Thérèse de Jésus), l'une des deux réfugiées de Rosières. Je voudrais bien que vous fussiez de même ; mais il s'en faut bien ! Quand je pense à toutes les alertes que vous éprouvez depuis si longtemps, je ne sais comment vous pouvez résister. Le bon Dieu vous soutient toutes et j'ai confiance qu'Il le fera jusqu'à la fin[1].

Comment ne pas trembler en effet, — on dirait aujourd'hui : s'énerver, — quand les dénonciations et les perquisitions, les arrestations et les exécutions sont devenues l'état normal du pays, quand les comités de surveillance organisés sur toute la surface de la France pourvoient les prisons de la province et de la capitale de milliers de suspects. A Paris, il y a plus de quatre mille détenus, au 1er décembre 1793 ; en

1. Mme Jourdain à Mme Lidoine. (S. l.), 6 mai 1794. (Archives départementales de l'Oise, FFI, pièce 99.)

février 1794, on en comptera six mille, et ce nombre sera bientôt doublé.

Et comment nos recluses dispersées n'auraient-elles pas observé tout particulièrement la prudence, en matière de correspondance, dans la ville de Compiègne? Le bureau de poste faisant face à l'un des deux groupes de carmélites de la rue Neuve, y était dirigé par Claude-René Chambon, un révolutionnaire des plus actifs. Fonction, opinion, voisinage, tout l'invitait à guetter les anciennes religieuses comme une proie facile et promise. Une tradition veut, en effet, qu'il ait causé leur perte.

Incapable d'avoir peur de la mort, elle qui avait inspiré à ses filles l'acte de consécration de 1792, Mme Lidoine n'ignorait pas cependant qu'une supérieure est tenue à veiller sur les existences qui lui sont confiées, et elle savait agir en conséquence. Aussi peut-on s'étonner à bon droit que l'accusation d'imprudence ait pu, à propos d'une lettre mal comprise, effleurer son inattaquable mémoire [1].

1. M. Sorel, si équitable d'ordinaire, a relevé dans ce sens le passage, qu'il a malheureusement tronqué, d'une lettre adressée à Mme Lidoine par une certaine sœur Saint-Jean-l'Evangéliste : « J'interrompt ma retraite ou plutot je la continue, puisque je parle à des saintes qui marchent sur les traces de leur sainte Mère (Thérèse)... Si vous saviez combien j'ai besoin de recueillement interieur, etc., votre bon cœur en seroit touché. Ne vous genez jamais quand vous avez besoin d'ecrire à mon pere, je lui ferez remettre exactement ; mais entre nous deux, ma bonne Mere, recommandez la prudence : *on parle trop à Compiegne*, et on m'en a parlé à Senlis, quelqu'un de poid qui m'a dit que l'on manquoit de circonspection et que cela pouvoit avoir des suites ; on m'a prié de l'en avertir *lui-même* afin qu'il recommande le silence, vertu si nécessaire ! Dites-le, je vous prie, *à toute sa famille*. Sa femme est toujours bien affligée de la maladie en question, vous savez sans doute la mort de son fils aîné. » (Archives nationales, W. 421, dossier 956, pièce 98.) « Il n'est pas sans intérêt, écrit le sévère magistrat, de voir combien les carmélites avaient été imprudentes de conserver chez elles de pareils papiers, surtout à une époque où le moindre mot, la moindre ligne suffisaient à envoyer une victime de plus à l'échafaud » ; et il cite à l'appui une partie de la lettre ci-dessus (p. 33 *pour* 34, n. 1). Mais cette affaire spéciale, connue aujourd'hui dans ses détails, ne prête aucunement au blâme. La sœur Saint-Jean-l'Évangéliste était une ursuline de Senlis, appelée dans le monde Marie-Magdeleine Prévost, encore novice, et qui ne songeait guère à envoyer des admonestations, mais uniquement à demander des prières aux « saintes » de Compiègne, d'autant plus qu'elle était affiliée à la confrérie du Scapulaire et connaissait les habitudes de discrétion des religieuses. Sa recommandation ne vise pas les ex-carmélites, mais un Compiègnois marié et sa famille. *Summarium*, p. 123, et Archives nationales, même dossier, pièce 96.)

L'abbé Auger, curé de Saint-Antoine de Compiègne, cette paroisse où demeurèrent les quatre groupes de carmélites, était bien placé sans doute pour recueillir les traditions du quartier, vivantes encore à l'époque où il écrivait; or, il a fait précisément ressortir l'extrême circonspection des religieuses :

Une observation très remarquable, c'est que pas un mot, pas la moindre allusion à l'état des affaires publiques, ne se trouve dans les circulaires, quoique fort longues et fort bien écrites, publiées en 1790, et même en 1791, par la mère *Thérèse de Saint-Augustin*. Il semble que Dieu voulût ainsi faire voir combien gratuites et éternelles seraient, quelques années après, les accusations portées contre les Carmélites. Il est resté évident que c'est leur état et leur fidélité à la loi de Dieu qui les ont conduites à la mort.

Et encore :

Leur retraite ne fut pas moins qu'au monastère consacrée par le recueillement, et, comme alors on supposait que les amis de la religion étaient nécessairement ennemis de l'État, comme il suffisait d'être suspect pour être accusé, d'être accusé pour être condamné, la malice de quelques hommes qui haïssaient la religion, la lâcheté de quelques autres qui voulaient faire leur cour au pouvoir par des dénonciations, devinrent, pour les Carmélites, des causes de proscription et de mort[1].

Oserons-nous ajouter que cette impression a été personnellement la nôtre? En dépouillant, sans aucune idée préconçue, les correspondances, non des carmélites mêmes, — elles sont la plupart disparues, — mais celles de leurs correspondants, nous rencontrions sans cesse la preuve indirecte de leur constante circonspection. L'un d'eux croit devoir recommander à Mme Lidoine, comme un devoir d'état qu'elle semble ignorer, la lecture des journaux, pour y trouver les nouvelles du jour et les décrets de l'Assemblée[2]. Point davantage, l'ex-prieure ne s'aventure à quitter Compiègne, pour se rendre à Paris, où toute sa famille ne cesse cependant de l'appeler de la façon la plus pressante[3]. Ses

1. Auger, *Notice sur les Carmélites de Compiègne*, p. 28. Paris, 1835.

2. Décadi, 1er prairial (*sic*). (Archives départementales de l'Oise, FFI, pièce 39.)

3. Il faudrait citer ici la correspondance entière. (Voir, aux archives dépar-

vieux parents étaient, en effet, sur le point de quitter la capitale et de se retirer à Ornans, en Franche-Comté [1]. Elle tarda si bien que le père, « qui croyait déjà être dans son pays par la joie qu'il en avait [2] », eut le temps de mourir avant d'avoir réalisé son rêve et même de revoir sa fille. Alors, ce fut à la mère, devenue veuve, de renouveler ses instances. Elle écrit, un an après, en 1794 :

Je ne peux terminer mes affaires sans votre présence...

Vous êtes rappelée à la succession de votre père, et si vous persistez à ne pas venir, cela m'occasionnera encore plus de frais; voicy la Saint-Jean [3] qui s'aproche, et tout me dit qu'il n'y a pas de temps à perdre — je ne vous presserois pas tant si le terme étoit plus éloigné; vous me connoissez assez pour être de ces gens qui ne désirent que la tranquilité de chaqun. D'après cela, je vous laisse à penser ce qu'il en peut être à votre sujet. Consultez votre cœur sensible qui ne pourra sans doute voir partir une mère chargée d'années à plus de quatre-vingt lieues, sans lui donner la consolation qu'elle attend de vous, n'aiyant aucun espoir de vous revoir jamais. J'ai confiance que Notre-Seigneur ne s'oppose pas à mon désir, car je ne cesse de lui demander l'accomplissement de sa sainte volonté [4].

Mais la voix de la nature semble entièrement dominée, — non point certes étouffée, — dans l'âme de la nouvelle Thérèse, par la voix de la grâce. Sans doute elle craint que, elle absente, son troupeau, déjà dispersé, ne soit dévoré par les loups qui rôdent. De là des lenteurs sans fin qui, à la longue, fatiguent et dépitent sa bonne vieille mère, malgré un tempérament fort placide.

tementales de l'Oise, FFI, les lettres de ses père, mère, cousine, etc., pièces 13, 34, 35, 36, 38, 40, 41, 53, 55, 58, 64, 69, 72, 76, 81, des 1er janvier, 16 février, 12 et 26 mars 1793, etc., à « la citoyenne Lidoine » ; tantôt « rue Neuve des Cordeliers, *vis-à-vis la poste*, chez le citoyen Chevalier, n° 224 » ; tantôt « maison de la veuve Seuget (*sic*) ou Seigel (*sic*), rue Dampierre » ; ou encore : « maison de M. Seiget (*sic*), rue Saint-Antoine vis-à-vis la paroisse à Compiègne » ; aux Archives nationales, la pièce 104, du 15 août 1793.)

1. « Vous voyez ma chère fille, combien nous sommes engagés à quitter notre infortunée ville [Paris] pour aller nous domicilier dans la famille de votre père », etc. (Mme Lidoine la mère, à sa fille l'ex-prieure. [Paris], 26 mars 1793. [Archives départementales de l'Oise, FFI, pièce 35.])

2. Même lettre.

3. 24 juin.

4. Mme veuve Lidoine « à la citoyenne Lidoine, maison de la citoyenne veuve Seiget, rue Dempierre (*sic*), à Compiègne ». [Paris], s. d. (Archives départementales de l'Oise, FFI, pièce 40.)

Je suis surprise, ma chère fille, que votre cousine ne vous ait pas trouvée hier à la voiture, apres vous avoir mandé que je vous atendois sitot ma dernière reçue. N'imaginez pas que votre voyage ne soit que pour la satisfaction de vous voir seulement; il est absolument des plus pressant et par consequand (*sic*) tres necessaire, ne pouvant rien decider dans mes affaires que vous ne soyez presente; on m'en a encore assuree, lorsque je fûs chez le notaire. Les tems approchent; congé donné, et toute prête pour ainsi dire à partir pour près de cent lieues, *âgée, comme vous savez, de soixante-dix-neuf.* En voilà bien assez pour vous décider. Je vous atens donc vendredy prochain [1]. Adieu, ma tres chere enfant; le tems et la faiblesse de ma vue ne me permettent pas de vous en dire davantage [2]...

Sensible, l'ex-prieure l'était autant que la respectable septuagénaire; mais quitter sa communauté pour sa famille en un pareil moment lui paraissait sans doute une défaillance. Ni les conjurations de l'amour maternel, ni l'écho de sa tendresse filiale n'eussent fait taire en son âme les prescriptions du devoir, si l'abbé Rigaud, son supérieur, ne lui eût expressément intimé « l'*ordre* de se rendre à Paris, pour y voir Mme sa mère et en recevoir les derniers adieux [3] ». Elle était partie le jour même où ces suprêmes instances lui étaient adressées [4], le jour aussi où la terrible loi du 22 prairial attribuait à la compétence du tribunal révolutionnaire les délits dont elle serait bientôt prévenue. Son second et futur voyage, celui du martyre, était ainsi décrété d'avance par les hommes à cette heure même, comme si le présent et premier déplacement n'était, dans les conseils de la Providence, qu'un essai et un apprentissage du suprême départ.

Nous ne sommes pas ici dans la pure conjecture. Que la Mère Thérèse de Saint-Augustin songeât au martyre, nous le savons formellement. Deux ou trois mois plus tôt, le 7 germinal an II (27 mars 1794), avait été jugée et exécutée, la

1. 13 juin 1794.

2. Mme veuve Lidoine « à la citoyenne Lidoine », etc. Lettre inédite. [Paris], 22 prairial [an II] (mardi 10 juin 1794).

3. Marie de l'Incarnation, *Ms.* 2, p. 5. Collection de Compiègne. Elle se trompe de date, dans ce récit, en rapportant cet ordre au mois d'*avril*. Dans un autre endroit de sa relation, elle se rapproche davantage de l'exactitude en plaçant son propre départ pour Paris « à la fin ou vers le milieu de mai 1794 ». (*Ms.* 3, p. 63. Même collection.)

4. *Summarium*, p. 130.

même journée, à Paris, une carmélite de Saint-Denis, Marie-Catherine-Gabrielle de Chamboran. « Cette religieuse, écrit l'abbé Guillon, étoit restée liée d'amitié et d'inclination avec la prieure des Carmélites de Compiègne, Marie-Charlotte (*sic*) Lidoine. Celle-ci, apprenant que la sœur de Chamboran, malgré la foiblesse inséparable de son grand âge, étoit allée à la mort avec tout le courage des anciens Martyrs, en témoigna sa joie à ses filles par un discours propre à les exciter de plus en plus à la gloire du martyre [1]. »

Mais, à peine arrivée à Paris, elle donnait une preuve, plus significative encore, de ses sentiments. Une de ses religieuses, Mme Philippe, femme d'un caractère inégal, tantôt décidé, tantôt craintif, mais que les voyages n'effrayaient point comme elle, l'avait précédée dans la capitale où l'appelait « la liquidation d'une rente sur l'État ». Sitôt que Mme Philippe apprit la présence de sa supérieure [2], elle s'empressa d'aller la rejoindre.

Toutes deux, nées à Paris en ces temps de l'ancien régime qui laissaient goûter pleinement « la joie de vivre », suivant le mot de Talleyrand, retrouvaient la capitale bien différente de ce qu'elles l'avaient connue. La Terreur atteignait à son apogée. En six semaines, elle allait faire périr treize cents victimes. Jamais la guillotine n'avait travaillé avec plus de rapidité. La machine, prétendue humanitaire, avait de la peine à se fixer, l'infection des mares de sang ou la vue des charrettes dégoûtant successivement les divers quartiers. Jusqu'au vendredi 25 prairial, après avoir erré de la Grève au Carrousel, et d'un côté à l'autre de la place de la Révolution (aujourd'hui de la Concorde), elle fonctionnait sur celle de la Bastille, avant d'être transférée à l'extrémité de Paris, barrière du Trône-Renversé [3]. Une triste rencontre attendait, dans ce quartier révolutionnaire, les deux carmélites venues de la province. Laissons la parole à celle des deux qui, seule, fut à même de relater ses souvenirs :

Il arrivât qu'en conduisant la mère Prieure chez une dame qui demeu-

1. Guillon, *les Martyrs de la foi*, t. II, p. 403.
2. Marie de l'Incarnation, *Ms.* 3, p. 63. Collection de Compiègne.
3. Voir *les Emplacements de l'échafaud*, dans Lenotre, *Histoire de la guillotine*, p. 248 *sqq.* et 271. 4e édition, 1904. In-12.

rait faubourg Saint-Antoine, nous rencontrons un attroupement tumultueux qui precedoit un cortege de soldats par lesquels les victimes de la Révolution étoient conduites au supplice, à l'emplacement qu'avoit occupé la Bastille. C'étoit à cette place, nommée la barrière du Trône[1], place qui a succédé à celle de la Révolution ou autrement place Louis XV, que se faisoient alors les exécutions. La religieuse (c'était elle-même) qui accompagnoit la mere prieure vouloit la détourner de ce spectacle : « Ma chère Mère, ma bonne Mère, lui dit-elle, au nom de Dieu, rebroussons chemin. Je ne me sens pas le courage de demeurer pour voir[2]. »

L'esprit de foi qui animoit notre Mère la fit me prier, me solliciter à rester. « Ah, ne me refusez pas, me disoit-elle, la triste consolation de voir comment les saints alloient à la mort. » Force me fut de me rendre à ses désirs, me tenant serrée et pressée du bras et de la main. Nous nous trouvâmes, sans l'avoir cherché, très près des fatales charettes ou tombereaux, au moment où elles passoient devant nous. Notre Mère (était) extasiée de l'air de sérénité qui paroissoit sur leur visage. Deux des victimes, ayant les yeux fixés sur nous, je (lui) dis : « Ne remarquez-vous pas comme ces hommes nous regardent ; ils semblent nous dire : bientôt vous suivrez la même route... Oh! quel bonheur ce seroit pour nous, si Dieu daignoit nous en faire la grâce... Cette pensée la combloit de joie[3].

C'est bien le martyre qu'elle avait entrevu dans sa pensée, la mort des premiers chrétiens, indifférents aux clameurs de la plèbe, les yeux tournés en haut ou abaissés encore sur la terre pour reconnaître et encourager un frère dans la foi.

Le lendemain, une occasion toute différente permettait à la prieure de manifester avec une égale vivacité cette soif d'offrir sa vie en sacrifice qui de plus en plus dévorait son âme. Il y avait alors, à Passy, un vertueux évêque, Mgr de Maillé de la Tour-Landry. Lors de la suppression de son diocèse de Saint-Papoul, il s'était retiré à Paris, et, jusqu'en mai 1794, il y avait conféré secrètement les saints ordres, tout en se prêtant avec libéralisme aux exigences civiques.

1. L'auteur confond ici deux places distinctes, celle de la Bastille au bout de la rue Saint-Antoine, et celle du Trône, à l'extrémité du faubourg de même nom. Comme, dans une seconde rédaction, elle parle de la rue et non du faubourg, il semble bien qu'il s'agisse ici de la première place.

2. Marie de l'Incarnation (Mme Philippe), *Ms.* 2, p. 5. Collection de Compiègne.

3. *Ms.* 3, p. 5. Nous avons dû passer ici à ce *Manuscrit*, le précédent offrant des lacunes, et rétablir des mots effacés

Réfugié ensuite dans la banlieue, il ne cessait pas d'y exercer en cachette le ministère ecclésiastique [1]. Un chrétien, l'ayant accompagné dans la visite d'une malade, venait d'être témoin d'un spectacle bien fait pour toucher et attendrir. Ce brave homme en était même resté si frappé que Mme Philippe lui demanda avec un accent de reproche pourquoi lui, dont la figure annonçait toujours le calme et la joie du Seigneur, paraissait si triste et si rêveur. Alors il révéla aux deux carmélites la scène des derniers sacrements administrés, la veille, par Mgr de Maillé « à une jeune personne de quinze à seize ans, belle et vertueuse comme un ange ». Il poursuivit :

Il arriveat... que comme nous étions à la fin des prières de la recommandation de l'âme et que nous croiyons (*sic*) la malade expirante, nous la vîmes sortir tout à coup les bras du lit, joindre ses mains et dire, en portant son regard vers le ciel : « Ah ! que vois-je ? Oh mon Dieu ! Eh quoi, Seigneur, le sang de vos confesseurs ne vous suffit donc pas, que vous voulez encore le sang des vierges vos épouses ? » De grosses larmes tombaient de ses yeux en proférant ces paroles. Mgr l'évêque de Saint-Papoul lui ayant demandé ce qu'elle voyait, elle répondit : « Je vois un grand nombre de religieuses et en particulier *une communauté* moissonnée par la faulx révolutionnaire... je la vois revêtue d'un manteau blanc, une palme à la main, et le ciel s'ouvre pour les recevoir. » Ces mots achevés, elle rendit elle-même sa belle âme à son créateur [2].

Il ne fallait pas tant qu'un tel récit pour raviver les impressions de l'ardente prieure : « Mon Dieu, mon Dieu, s'écriait-elle devant Mme Philippe, oserions-nous nous flater, pourrions-nous espérer que ce fût *la nôtre* [3]... que le ciel ait eu en vue ? Ah ! quelle grâce, quelle faveur insigne il nous accorderoit, si par sa bonté et miséricorde infinie il pouvoit nous trouver dignes d'un tel bonheur ! » Puis, se souvenant que ses sentiments personnels ne devaient pourtant pas prévaloir sur les obligations impérieuses de sa charge : « Dieu me garde, reprit-elle, que ce désir que j'ai de

1. Voir le beau livre de M. Victor Pierre, *la Terreur sous le Directoire*, p. 194 *sqq*.
2. Marie de l'Incarnation, *Ms*. 3. p. 7. Collection de Compiègne.
3. C'est-à-dire *notre communauté*.

mourir pour son amour me fasse commettre la plus légère imprudence[1] ! »

Aussi était-elle préoccupée de ses sœurs demeurées seules à Compiègne et livrées à elles-mêmes en des circonstances plus difficiles que jamais. Pressée de s'en retourner, elle ne prolongea point son séjour au delà d'une semaine. Elle eût bien préféré emmener avec elle Mme Philippe, celle-ci dût-elle au besoin revenir à Paris une seconde fois. « Mais lui ayant représenté que cette récidive de voyage pourroit paraître *suspecte*, elle adhéra à mes raisons et repartit seule pour Compiègne[2]. » Celle qui restait était loin de prévoir, en faisant ses adieux à celle qui s'en allait, que ces adieux devaient être éternels[3]. Regardant, elle aussi, la capitale comme un « lieu d'horreur et d'abomination », la future historienne prit la route de Gisors afin d'y passer les cinq jours de loisir que lui imposaient les lenteurs de ses affaires.

Cependant il n'était que temps pour la prieure de rejoindre ses filles dispersées. En arrivant à Compiègne, elle trouva au-devant d'elle une sœur venue la prévenir « que si elle étoit porteuse de quelques objets *suspects*, elle eut à s'en démunir sur le champ, parce qu'une nouvelle visite se faisait dans leurs quatre maisons[4] ».

Le 3 messidor an II (21 juin 1794), le comité de surveillance de Compiègne avait pris l'arrêt suivant, première pièce de l'engrenage qui aboutirait au couperet de la guillotine.

Sur l'avis reçu que les ci-devant Carmélites dispersées en trois ou quatre sections de cette communauté se réunissent le soir, que depuis l'arrestation de la fameuse *Théot*, se disant *Mère de Dieu*[5], il paraît plus de mouvement, il s'aperçoit plus d'empressement de la part des ci-devant religieuses et de certaines dévotes de la commune.

Le comité, considérant que déjà il existe dans ses registres une dénonciation qui atteste que ces filles existent toujours en communauté ; qu'elles vivent toujours soumises au régime *fanatique* de leur ci-devant cloître ; qu'il peut exister entre ces ci-devant religieuses et

1. *Ms.* 3. Collection de Compiègne. — 2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 63.
4. *Ms.* 2, p. 7.
5. Le 27 prairial an II (15 juin 1794), la célèbre visionnaire venait d'être dénoncée à la Convention. Elle fut ensuite envoyée au tribunal révolutionnaire et mise en liberté après Thermidor. Voir Guillon, t. I, p. 240 *sqq.*

les *fanatiques* de Paris, une correspondance criminelle ; qu'il y a lieu de *soupçonner* chez elles des rassemblements dirigés par le *fanatisme* :

Arrête qu'il sera, par les membres divisés en plusieurs sections, fait une visite dans les différentes maisons par elles occupées et que chaque section se fera accompagner d'un nombre suffisant de dragons [1].

A travers tout ce jargon il est aisé de démêler deux faits : dénonciation et suspicion. La dénonciation n'était que trop réelle, bien que l'auteur en soit resté inconnu. La suspicion n'était qu'un vain prétexte mis en avant pour faire expier aux anciennes carmélites la persistance de leur prétendu *fanatisme*, c'est-à-dire de leur fidélité à leurs règles et de leur attachement à la foi chrétienne. « Cette qualification de *fanatique*, écrit l'abbé Guillon, exprimée dans l'accusation ou la sentence, suffit pour faire déclarer martyr de la religion [2]. » Or, si parfois il est difficile de distinguer le mobile qui a dirigé les persécuteurs, il apparaît ici clairement qu'un grief religieux intervint à l'origine. C'est parce que carmélites, et non point comme royalistes, que les réfugiées de la paroisse Saint-Antoine furent lâchement et méchamment signalées par un délateur, puis soumises à des perquisitions vexatoires par un comité franchement hostile. Dès lors une des circonstances du martyre énumérées au nombre de six par Benoît XIV étant d'avoir « fait un acte religieux quelconque, sans être retenu par une injuste loi qui le défendoit [3] », ce cas n'est-il point le leur ?

Les membres du comité procédèrent le jour même aux perquisitions décrétées et opérèrent la saisie de plusieurs pièces qui leur parurent compromettantes. Il ressort de l'arrêté pris par eux le lendemain, 4 messidor (22 juin), dès neuf heures du matin, que le prétexte politique cherché contre les religieuses avait été trouvé ; car, examen fait de ces papiers, ils déclaraient reconnaître « qu'il existait entre les ci-devant carmélites une correspondance criminelle, tendant au rétablissement de la royauté, annonçant le désir

1. Dans Sorel, *op. cit.*, p. 27-28.
2. *Op. cit.*, t. I, p. 56. — 3. *Ibid.*, t. I, p. 53.

de la contre-révolution, l'avilissement et même la dissolution de la Convention nationale, et l'anéantissement de la République [1] ».

Les gens du comité présidé par Mosnier s'entendaient, on le voit, à jouer du spectre noir et à se poser en sauveurs de la République. Ces terroristes feignent hypocritement d'être en proie à la terreur. Aussi siègent-ils en permanence. C'est peu pour ces gens soi-disant apeurés de décréter la mise en arrestation immédiate des « ci-devant religieuses carmélites logées dans la maison de la citoyenne Saiget et Chevalier », ainsi que leur transfert à la maison de réclusion et leur mise au secret. Séance tenante, ils ordonnent « une seconde visite *très rigoureuse* pour s'assurer *entièrement* des papiers qui existent dans *les maisons*, et deux commissaires, les nommés Valansart et Rogée, sont désignés pour s'y transporter « *à l'instant*, accompagnés de la force armée ».

Il est visible que le comité ne se séparera point avant d'en avoir fini avec les suspectes. Il attend donc le résultat des nouvelles perquisitions. Les premières avaient compromis les locataires de la veuve Saiget (rue Dampierre), c'est-à-dire les dames Lidoine, Thouret, Brard et Dufour, avec celles logées rue Neuve, dans la maison de l'ancien aubergiste Chevalier, Mmes de Croissy, Pelras, Meunier et Vérolot. La seconde recherche ne fut pas moins fructueuse ; les commissaires de retour déposèrent sur le bureau leurs trouvailles provenant des « deux maisons », et les papiers apportés furent examinés. Les membres du comité en conclurent : 1° « que les cy-devant religieuses, au mépris des lois, quoique séparées dans différentes maisons, vivaient encore en communauté ; qu'elles observaient les mêmes règles que celles de leur ci-devant monastère » ; 2° que, d'après leur correspondance, « elles tramaient en secret contre la liberté ; que leurs conspirations avaient des ramifications très étendues ». Ils arrêtaient donc que « les ci-devant religieuses carmélites logées chez le citoyen Lavallée rue de la Liberté [2] », c'étaient les dames Brideau, Pied-

1. Dans Sorel, *op. cit.*, p. 29, n. 1.
2. Actuellement dite « des Cordeliers ». (*Ibid.*, p. 30, n. 1.)

court et Hanisset, ainsi que la tourière Catherine Soiron, seraient comme les réfugiées des deux groupes précédents « mises sur le champ en arrestation et transférées à la maison de réclusion ». Puisque le quatrième groupe n'est point mentionné, il est naturel de supposer qu'à l'occasion de l'absence momentanée de Mme Lidoine et de Mme Philippe, peut-être même avant la délivrance des certificats de résidence datés du 4 juin, il s'était fondu avec les trois autres. Nous ne savons si cette hypothèse a été émise ; mais elle nous paraît vraisemblable. Ce serait le va-et-vient occasionné par ces divers changements de local qui aurait constitué cette recrudescence de *mouvement* et d'*empressement*, soit de la part des ex-religieuses, soit de la part de leurs visiteuses, que l'arrêté du 21 juin interprète malignement, mais n'a peut-être pas inventé de toutes pièces. Quoi qu'il en soit, Mmes Trézel, Chrétien et Rousselle, ainsi que Thérèse Soiron, portèrent à seize le nombre des religieuses à arrêter[1]. Un laïque nommé Mulot de la Ménardière, vrai personnage de comédie, destiné à finir tragiquement, était compris dans les mêmes mesures auxquelles on ajoutait la mise de ses papiers sous scellés[2]. Le sort de cet infortuné qui avait déjà tâté de la prison en 1793, pour avoir été « *suspecté* d'indiscrétion dans les propos[3] », devient inséparable, moins la cause, de celui des religieuses.

Comme si tant de précautions ne suffisaient pas au comité de surveillance de Compiègne, le lendemain, 5 messidor, il prescrit des visites domiciliaires, à Monchy-Humières, « tendant à suivre la trace de la correspondance *fanatique* et contre-révolutionnaire et royaliste desdites ex-religieuses carmélites ». Notons en passant que l'accusation de *fanatisme* précède celle de contre-révolution et de royalisme.

Enfin le surlendemain, 6 messidor, l'infatigable comité faisait perquisitionner encore une fois à Compiègne, et chez

1. Voir Marie de l'Incarnation. Elle maintient jusqu'à la fin les *quatre* maisons et entre en de curieux détails sur les perquisitions ; mais elle n'est pas ici témoin oculaire.

2. Dans Sorel, *op. cit.*, p. 29, n. 1.

3. Arrêté du 27 août 1793. Dans Sorel, *op. cit.*, p. 27.

diverses citoyennes et chez les anciennes sœurs de la charité de Saint-Jacques. Mais on n'y découvrit rien.

La battue terminée, le comité révolutionnaire décida, le 7 messidor (25 juin), d'écrire aux Comités de salut public et de sûreté générale de la Convention, pour leur faire part des mesures prises contre les ex-carmélites et Mulot de la Ménardière. Trente et une pièces parafées par le président Mosnier, avec la liste des noms, furent jointes à la lettre du président Dubret et expédiées à Paris. Arrêté et lettre étaient rédigés dans ce style emphatique et grotesque spécial aux autorités révolutionnaires[1]. Retenons seulement, dans le second document, outre l'accusation de reconstitution de communauté que nous avons déjà vue et revue, la constatation d'une « correspondance des plus criminelles », saisie grâce à « plusieurs visites rigoureuses ». Non seulement « les cy-devant religieuses carmélites de cette commune *fanatisaient* les personnes qu'elles admettaient chez elles à une confrairie dite du *Scapulaire*, mais elles faisaient des vœux pour la contre-révolution, la destruction de la république et le rétablissement de la tyrannie ».

Malheureusement pour les rhéteurs qui ont composé ces factums boursouflés, le dossier expédié par eux à Paris s'y trouve encore et l'on peut le consulter aux Archives nationales. La haine seule — *odium fidei?* — a pu convertir en corps de délit ces misérables paperasses.

La lettre attire l'attention des représentants du peuple sur ce fait que « la nommée Lidoine avait dans sa poche le portrait *du Tyran* et venait de rapporter de Paris une relique avec un certificat de croyance ». Il est surprenant qu'on se soit ainsi vanté d'avoir osé pratiquer des fouilles jusque dans les poches de l'ex-prieure et il est assez paradoxal

1. Dans l'arrêté, il est question en général des écrits « contre-révolutionnaires ou insidieux », des « machinations et intelligences obliques et tortueuses de l'aristocratie et du *fanatisme* ». (Sorel, *op.cit.*, p. 33.) Dans la lettre, les membres du comité se vantent d'être « toujours à la poursuite des traîtres » et de porter sans cesse leurs regards « sur les perfides qui osent tramer contre la République ou qui forment des vœux pour l'anéantissement de la liberté ». « Comptez, citoyens représentants, disent-ils en terminant, sur notre zèle et notre surveillance, nous saurons démasquer tous les scélérats, sous quelque couleur qu'ils se présentent. » (*Ibid.*, p. 38.)

d'entendre qualifier de tyran, non tel ou tel membre des comités terroristes, mais une gravure représentant le bon roi Louis XVI, avec ce quatrain :

De notre liberté, c'est le Restaurateur,
De Nestor, des Titus auguste imitateur...
Que dis-je ? ô Peuple heureux, par son amour extrême
Tu ne peux comparer ce grand Roi qu'à lui-même.

On insiste également sur une lettre[1] et une pièce de vers écrites de la main du « nommé Mulot dit La Ménardère ». Ce rimeur incorrigible était cousin de Mme Brard (sœur Euphrasie), et celle-ci, habituée à garder comme un trésor des correspondances qui remontaient jusqu'au début de sa vie religieuse[2], ne s'était pas doutée qu'on lui imputerait prose ou poésie du médiocre littérateur son parent. Autrement elle n'eût point conservé ses strophes sur le veto providentiel mis par un récent hiver au progrès de la végétation :

Le froid détruira les insectes...,
S'il détruisait tous les méchans,
Des jacobins, toutes les sectes,
Et *nombre de représentans*[3].

On ne prête qu'aux riches. La pièce intitulée *Mon apologie*[4], copie qui n'est pas de la main de ce pauvre Mulot et encore moins de sa composition, puisqu'elle a été reconnue par Mgr de Teil pour être le mémoire du lazariste M. François, et imprimée vers 1790, porte en tête : « Par Mullot. » Cette apostille écrite par une plume étrangère constituait dans l'espèce une fausse imputation et une absurdité, l'auteur se disant prêtre ; mais cette calomnie devait suivre Mulot jusqu'à l'échafaud, sans qu'il pût se justifier. Incapable d'ailleurs, comme tant de victimes de la Révolution, de prendre au sérieux les plus graves événements, il

1. Cotée aujourd'hui aux Archives nationales : W, 421, pièce 84 et commençant par « Je vous préviens ». Reproduite en fac-similé dans Sorel, *op. cit.*, pl. 2.

2. Voir une lettre du temps de son noviciat, aux Archives départementales de l'Oise (FFI, pièce 31), d'autres de 1760 (FFI, pièces 6 et 13), et de plus récentes (FFI, pièces 17, 24, 25, 29).

3. Archives nationales, W, 421, pièce 85. Voir la poésie complète dans Sorel, *op. cit.*, p. 37, et le fac-similé du quatrain, pl. 2.

4. Nous en avons déjà parlé. (*Etudes*, 20 décembre 1904, p. 852, n. 1.)

demandera dans quelques jours au comité de surveillance la levée des scellés apposés sur sa cave, par crainte de perdre son vin collé, et il obtiendra un arrêté de mise en bouteilles [1].

Tout autre, on le devine, était l'attitude des seize carmélites incarcérées le 4 messidor (22 juin). Elles avaient été conduites dans l'ancien couvent de la Visitation, transformé en logement pour les troupes de passage, puis en maison de réclusion [2].

Leur premier acte avait été de rétracter le serment de liberté et d'égalité. L'ex-prieure avait été en effet informée, lors de son départ de Paris, par Mme Philippe, que Mgr de Bourdeilles, dont dépendait Compiègne [3] avait condamné ce serment [4]. Déjà elle l'eût rétracté plus tôt si des personnes amies ne lui eussent représenté les sérieux inconvénients qui pouvaient en résulter [5]. Maintenant qu'elle n'avait plus rien à ménager, elle n'hésita point.

Dès que mes sœurs, écrit Marie de l'Incarnation, furent dans la maison d'arrêt de Compiègne, elles firent demander le maire, l'adjoint et le greffier, qui s'étant rendus, elles déclarèrent en la présence des trois qu'on ne pouvoit leur refuser de coucher sur les registres la formule de la retractation qu'elles montrèrent, et que volontiers elles seroient prêtes à signer de leur sang s'il le fallait. *Je tiens cette anecdote du maire lui-même* qui un an après me fit voir sur le registre leur retractation en me disant : « J'ai cherché par tous les moïens possible à les détourner de faire cet acte que ma fonction de maire m'obligeait à rendre notoire : « Il en pourrait, leur dis-je, résulter pour elles un « très grand mal. — Notre conscience, me répondirent-elles, est au- « dessus de tout, et nous préférons mille fois mourir, plutôt que rester « coupables d'un tel serment. » Il nous fallut donc, ajoutat le maire Scellier [6], en recevoir le désaveu solennel [7]. »

1. Sorel, *op. cit.*, p. 47.

2. La maison « ci-devant Sainte-Marie » fut vendue comme bien national le 4 ventôse an IV (23 février 1796) et démolie. Son emplacement est couvert par l'îlot de maisons compris aujourd'hui entre les rues Sauvage, Vivenel, Solférino, Eugène-Floquet et Sainte-Marie.

3. L'intrus Marolles avait envahi son siège.

4. « Je lui dis que ma conscience m'imposait la loi de renoncer à la pension. « Je vous approuve », me dit-elle. » (Marie de l'Incarnation, *Ms.* 3, p. 63. Collection de Compiègne.) — 5. *Ibid.*

6. Alexandre-Pierre-Gabriel Scellier, mort le 13 décembre 1821, juge a Compiègne. Voir sa notice, dans Sorel, *op. cit.*, p. 59, n. 2.

7. *Ms.* 2, p. 62. Collection de Compiègne.

Ce registre manque malheureusement aujourd'hui dans les Archives; mais il est une autre rétractation qu'on peut encore y lire. Elle figure en marge de la prestation du 19 septembre 1792; c'est celle de la narratrice elle-même dont la véracité nous est singulièrement garantie par ce fait[1].

Leur conscience ainsi tranquillisée, les prisonnières n'avaient plus qu'à souffrir patiemment et à transformer leur nouvelle demeure cellulaire en noviciat de la mort. Peu de jours avant leur incarcération, l'abbé de Lamarche, leur confesseur depuis l'expulsion de l'abbé Courouble, les avait encore fortifiées contre les pires éventualités; devenu plus tard aumônier du Sacré-Cœur de Beauvais (1816), il racontait ceci à la supérieure:

Ces ferventes Carmélites de Compiègne s'entretenant, en récréation, du bonheur de monter sur l'échafaud, pour confesser leur foi et prouver leur fidélité aux saints engagements qui les unissaient à Jesus-Christ, une des plus jeunes se sentait glacée d'effroi à ce discours; les seuls mots de prison, d'échafaud et de mort la faisaient trembler. Elle avoua son anxiété à son directeur qui lui répondit tranquillement:

— Ma fille, quand vos sœurs parlent de guillotine, en avez-vous l'oreille blessée?

— Non, mon père.

— Maintenant, je suppose qu'on vienne vous chercher pour vous mener en prison...

— Ah! mon père!

— Mais enfin, en souffrez-vous?

— Non, mon père.

— Ensuite on vous conduit au tribunal révolutionnaire, où vous êtes condamnée à mort, éprouvez-vous quelque douleur?

— Non.

— On vous ordonne de monter les marches de l'échafaud. Souffrez-vous?

— Non, mon père.

— Enfin on vous place au-dessous du couteau et l'on vous dit de baisser la tête, est-ce une torture?

1. « Le 11 germinal de l'an III, la citoyenne Françoise Geneviève Philippe cy-devant religieuse carmélite, a déclaré qu'elle rétractait le serment de la liberté et de l'égalité par elle prêté et souscrit le 17 septembre 1792, comme contraire à sa conscience et a signé. Ajoutant lad. citoyenne qu'elle faisait cette démarche par attachement pour la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle elle veut vivre et mourir; et a signé *Françoise Geneviève Philippe.* » Nous regrettons que l'intéressant épisode de cette rétractation nous reporte au 31 mars 1795, période qui n'est plus la nôtre.

— Pas encore.

— Le bourreau laisse tomber le tranchant de la lame ; vous sentez à peine votre tête séparée du corps, puis vous entrez en paradis. Etes-vous contente ?

— Oui, mon père, et je n'ai plus peur[1].

Telles étaient, sous la direction de l'homme de Dieu, ce qu'on pourrait appeler « les répétitions du martyre. »

Sur les souffrances que les détenus eurent d'abord à éprouver durant leurs trois semaines de captivité, nous possédons un témoignage également contemporain. Il vient d'être remis en lumière par les bénédictines de Stanbroock, héritières des souvenirs des bénédictines anglaises de Cambrai, incarcérées à Compiègne. Elles étaient au nombre de vingt et avaient leur chapelain[2]. Compiègne avait été choisi pour leur lieu d'emprisonnement, écrit Anna Teresa Partington, l'une d'elles devenue leur historienne « parce qu'il était plus à portée des assassins de Paris[3] ». Quelle que fût l'intention des persécuteurs, voyons-y un trait de la Providence qui avait ménagé des témoins dignes d'elles aux carmélites leurs coprisonnières. Celles-ci pouvaient se consoler d'être enfermées avec une femme perdue, la Girard, en pensant que de pieuses filles de Saint-Benoît sanctifiaient déjà depuis neuf mois ce triste local. Leurs peines y étaient grandes ; leur privation la plus sensible consistait dans le manque de feu et de nourriture. Le combustible ne leur arrivait qu'en très petite quantité et le pain qui ne leur était pas plus largement distribué était « de la plus dégoûtante qualité[4] ». Le régime des carmélites dut être aussi dur. Mais habituées depuis

1. *Histoire de la fondation de la maison des Dames du Sacré-Cœur de Cuignères transférée à Beauvais en 1816.* Manuscrit. Sur l'abbé de Lamarche, voir l'abbé Blond, *op. cit.*, p. 121.

2. Vingt à leur arrivée, plus deux chapelains ; mais quelques décès avaient éclairci leurs rangs.

3. *A brief narrative of the seizure of the Benedictine Dames of Cambray of their sufferings while in the hands of the French Republicans, and of their arrival in England, by one of the religious who was an eye witness to the events she relates.* Cette relation paraît avoir été rédigée en 1795 ou 1796 au plus tard, par Anna Teresa Partington, moniale et célerière du monastère. Nous avons déjà signalé la lettre de l'abbesse Mary Blyde. (*Etudes*, 5 novembre 1904, p. 318.) Voir aussi *The Laityrs directory*, 1796, p. 1123.

4. Anna Teresa Partington, citée dans le *Summarium*, p. 210.

longtemps au jeûne, elles ne virent dans le vieux couvent transformé en prison qu'un nouveau cloître favorable à la pratique de leur ancien genre de vie.

Elles s'estimoient heureuses, écrit l'abbé Guillon, d'avoir pu reprendre en commun les exercices de leur règle que précédemment elles ne pouvoient faire que par compagnies séparées. Toutes ayant à leur tête la supérieure, vaquoient ensemble à l'exercice de l'oraison mentale, chantoient leurs matines, disoient aux heures prescrites les autres parties de leur office et récitoient leurs prières accoutumées [1].

On assure même que leur confesseur, l'abbé de Lamarche, avait été autorisé à pénétrer dans leur prison et qu'il leur distribuait ses secours spirituels, plus précieux que jamais.

Tels, en des temps plus rapprochés de nous, certains martyrs de la Commune consacrèrent leurs loisirs forcés de Mazas ou de la Roquette aux *Exercices spirituels* de saint Ignace et se firent, au milieu des convulsions de Paris, une solitude intérieure remplie par la méditation des choses éternelles.

La détention des carmélites ne dura guère que trois semaines. Le 22 messidor an II (10 juillet 1794), le Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention avait ordonné la mise en jugement des prisonnières, et arrêté qu'elles seraient « traduites au Tribunal révolutionnaire pour y être jugées conformément aux lois [2] ». Cet ordre parvint à Compiègne deux jours après, 24 messidor (12 juillet) [3]. Le comité révolutionnaire, chargé de faire conduire les coupables ou prévenus à la Conciergerie, requit aussitôt un gendarme national et dix dragons, invitant les municipalités de passage à fournir nouvelles voitures, escorte suffisante et l'étape à la force armée.

Au moment où les autorités se présentèrent à la maison de réclusion, les détenues qui n'avaient pu obtenir encore de changer de linge, venaient de recevoir l'autorisation

1. *Les Martyrs de la foi*, t. II, p. 303, article Brard. Il est à remarquer que cette description du séjour si édifiant des carmélites dans la prison de Compiègne est faite à propos de la sœur Euphrasie.

2. Dans Sorel, *op. cit.*, p. 100.

3. Et non 6, comme on le lit dans Sorel, *op. cit.*, p. 48, ni le 10, comme l'écrit Marie de l'Incarnation, *Ms.* 3, p. 9. Collection de Compiègne.

nécessaire pour blanchir elles-mêmes leurs effets. Toutes, vieilles et jeunes, s'étaient mises allégrement à la besogne. L'apparition des membres du comité, du maire, de l'adjoint, de l'agent du district, suivis de quatre gendarmes et d'autant de dragons venant leur signifier le transfert à Paris, les surprit en pleine lessive. Mmes Lidoine et de Croissy, inquiètes de voir les sœurs les plus âgées avec une partie de leurs vêtements non seulement mouillés mais trempés,— il était dix heures du matin, — demandèrent quelque répit pour elles et la permission d'achever de prendre un potage. Le maire, Alexandre Scellier, ancien protégé de la maison, répondit brutalement à la prieure : « Vas, vas, tu n'as besoin de rien, ni toi, ni tes compagnes, et dépêchés vous de descendre, parce que les voitures sont là qui vous attendent[1]. » Les détenues reprirent leurs vêtements tels quels, abandonnant une partie de leur linge désormais inutile[2]. Puis elles se mirent aux fenêtres, pour adresser le salut de ceux qui vont mourir aux bénédictines anglaises, logées en face dans l'infirmerie convertie en cachot. « Nous les vîmes, écrit Anna Teresa Partington, s'embrasser mutuellement avant de partir, et elles nous firent leurs adieux affectueux par des signes de mains et autres marques d'amitié. »

Sur le seuil, elles recueillirent une nouvelle marque de sympathie. Pour la seconde et dernière fois l'abbesse anglaise, Mary Blyde, leur adressa quelques paroles « quoique avec une grande crainte[3] ».

1. *Ms.* 3, p. 10. Collection de Compiègne.

2. Elles laissèrent trente-quatre bonnets, trente-quatre fichus, seize déshabillés et fourreaux. Le 28 messidor (18 juillet), lendemain de leur mort, le comité révolutionnaire de Compiègne s'empressa d'arrêter que lesdits effets seraient délivrés à titre d'emprunt aux bénédictines anglaises, celles-ci « étant encore embéguinées, guimpées et revêtues d'habits dont la bigarrure ne peut qu'offenser des regards républicains ». (Dans Sorel, *op. cit.*, p. 55, n. 1.) « Un tel cadeau, écrit Anna Teresa Partington, en parlant de ses sœurs, si vil qu'il fût aux yeux des mondains, était pour elles plus précieux que des robes royales ; elles reçurent ces pauvres habits à genoux, les baisant et les arrosant de leurs larmes, et ces habits formaient part des tristes hardes dont elles étaient vêtues à leur retour dans leur pays natal. » (Cité dans le *Summarium*, p. 209.) Telle est l'origine des reliques, revenues partiellement au carmel de Compiègne et auxquelles nous avons fait allusion. (*Etudes*, 5 novembre 1904, p. 318 et 20 décembre, p. 844.)

3. Lettre de Mary Blyde.

Au dehors même l'émotion était considérable et des voix courageuses dominant le tumulte s'écriaient : « C'est dommage de faire mourir des femmes comme celles-là[1] ! » Ceux qui jetaient cette protestation aux gens attroupés étaient pourtant « des plus ardens révolutionnaires ». Mais la populace, surtout grand nombre de femmes, de celles, hélas ! que la communauté assistait en toute manière, entourait les charrettes, injuriant (les religieuses), choquant des mains en disant « que l'on faisoit très bien de les détruire, parce que c'étoit des bouches inutiles ». Semblable ingratitude est un peu de tous les temps. En celui-là, où la bête humaine démuselée se livrait cyniquement à ses instincts, le fait était courant[2].

Les carmélites et Mulot de la Ménardière, prirent place dans les deux charrettes garnies de paille, rangés comme des bestiaux. Leurs mains serrées derrière le dos par des cordes ajoutaient aux souffrances des habits mouillés, du jeûne et du cahot sur une route de vingt lieues. Départ de Compiègne entre deux et trois heures de l'après-midi ; arrivée à Senlis, situé à mi-chemin, vers onze heures et demie du soir ; là, changement de voiture et d'escorte. On ne parvint à Paris que dans la matinée du dimanche 13 juillet (25 messidor).

L'accueil fut hostile et de mauvais augure. « Quelques satellites du crime, écrit Mgr Jauffret, se trouvant sur leur passage à leur entrée dans cette dernière ville, les accablèrent d'injures, et appelèrent à grands cris sur elles le tranchant de la guillotine. Leur réponse fut de bénir le Seigneur de les avoir jugées dignes de souffrir pour son nom, et de le prier pour leurs persécuteurs[3]. »

Faut-il supposer avec M. Sorel que les prévenus furent aussitôt menés à la Conciergerie ; faut-il croire avec Marie de l'Incarnation que « la journée entière se passat à les con-

1. Guillon, *op. cit.*, t. II, p. 304.

2. Voir l'abbé Uzureau, *les Filles de la Charité d'Angers pendant la Révolution* (Paris, 1903 ; in-8), et Taine, *Révolution*, t. III, liv. III, chap. II.

3. Mgr Jauffret, évêque de Metz, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution à la fin du dix-huitième siècle*, t. II, p. 353. Paris, an XI (1803). 2 volumes in-8.

duire de prison en prison, qui toutes se trouvaient tellement encombrées qu'il ne restait point de place » ? La statistique connue du nombre des prisonniers à cette époque donne plus que de la vraisemblance à cette dernière assertion. Sur les onze mille quatre cents détenus enfermés à Paris à la date du 1er juillet 1794, soit dans la maison d'arrêt, soit dans leurs propres domiciles, sept mille cinq cent deux encombraient encore les trente-six prisons et les quatre-vingt-seize geôles provisoires, le jour même de l'arrivée des carmélites dans la capitale. Il est donc fort possible que le soir seulement elles aient été écrouées à la Conciergerie.

Une scène de brutalité sans nom marqua leur entrée. Mme Thouret (sœur Charlotte de la Résurrection), nous nous en souvenons, traînait péniblement avec une béquille ses soixante-dix-huit ans et ses infirmités.

Aussi présentat-elle, écrit notre historienne, un bien douloureux spectacle, lorsqu'on vit les fatales voitures arrêtées dans la cour de la Conciergerie et des cerbères se mettre en devoir de la faire descendre (la difficulté qu'éprouvoit cette vénérable sœur que ses compagnes ne pouvoient aider, puisque leurs mains étoient garottées), de farouches satellites monter alors dans la charette, l'en arracher brutalement et la jetter sur le pavé comme un lourd et méprisable fardeau. Le peuple de s'écrier : « Ah malheureux, vous l'avez fait mourir... vous l'avez tuée... misérables que vous êtes. » Ce qui le fit croire, c'est que comme elle était tombée la face contre terre, le corps était resté tout à fait immobile. Hélas ! Il importait peu à ses bourreaux de la relever morte ou vive ; mais le ciel qui voulait encore donner à la terre un nouveau spectacle d'édification, permit qu'il ne lui fut rien arrivé autre chose sinon qu'après s'être relevée elle parut avec le visage tout ensanglanté, mais n'ayant rien perdu de ses facultés morales, car regardant ceux qui l'avaient ainsi maltraitée, on l'entendit leur dire d'une voix très distincte : « Croyez que je ne vous en veux pas, et que je vous ai au contraire bien de la reconnaissance de ce que vous ne m'avez tuée, parce que si je fusse morte par vos mains, j'aurais été ravie au bonheur et à la gloire du martyre... que mes compagnons et moi, nous osons espérer de l'infinie bonté du divin redempteur Jésus-Christ[1]. »

Une fois dans leurs cachots, les prisonnières trouvèrent heureusement un être plus humain. C'était un nommé Blot, vigneron d'Orléans, détenu lui-même à la Conciergerie,

1. *Ms.* 3, p. 21-22. Collection de Compiègne.

mais y ayant obtenu du concierge Lebeau le droit de circuler et de rendre des services[1] aux malheureux captifs. Le mercredi 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, une des religieuses le pria de lui procurer quelques brins de bois brûlé ou de charbon, — comme jadis le Grand Condé au donjon de Vincennes, — et Rose Chrétien s'en servit en guise de plume pour composer, aidée peut-être de l'ex-prieure ou de Mme de Croissy, cette parodie de *la Marseillaise* qui nous a transmis leurs désirs enflammés du martyre :

Livrons nos cœurs à l'alégresse,
Le jour de gloire est arrivé.
Loin de vous la moindre faiblesse.
Le glaive sanglant est levé (*bis*).
Préparons-nous à la victoire
Sous les drapeaux d'un Dieu mourant :
Que chacun marche en conquérant[2].
. . . . . .

X

JUGEMENT ET EXÉCUTION

Lorsqu'elles écrivaient et chantaient ces vers, elles étaient à la veille, suivant leur expression, d'aller « des cachots à la mort ». Le lendemain, 17 juillet (29 messidor), elles comparaissaient devant le tribunal révolutionnaire. Tout a été dit sur ce tribunal de sang qui venait d'être réorganisé le 22 prairial (10 juin) par la suppression des garanties les plus élémentaires dues aux accusés. Ce jour-là, au Palais, salle de la Liberté, il était présidé par un Compiègnois. C'était Toussaint-Gabriel Scellier, frère de ce maire, si grossier envers les religieuses lors de leur départ. De petit homme de loi au bailliage de Noyon, il était arrivé, d'étape en étape, juge, puis vice-président du tribunal révolutionnaire de Paris, ce même 22 prairial an II. Quelques jours après, il était nommé secrétaire de la Société des Jacobins[3]. Deux

1. Lui-même rendu à la liberté raconta ces détails en octobre 1795, à Mme Philippe, alors à Orléans.

2. Voir les autres strophes dans l'*Histoire*, p. 63 *sqq*.

3. Voir, sur la carrière de cet arriviste sans scrupule, Sorel, *op. cit.*, p. 60 *sqq*.

assesseurs : Deliège et Barbier ; un greffier ; neuf jurés, dont un charpentier, deux tailleurs, un perruquier et un orfèvre. De l'avocat Sézille-Montarlet, on n'a rien retenu. Le ministère public était occupé soit par Fouquier-Tinville, soit par l'un de ses substituts.

Trente-quatre accusés avaient trouvé place sur les gradins, dont les seize carmélites et Mulot de la Ménardière. L'audience ouverte, les noms et prénoms furent déclinés ; puis l'accusateur prit la parole, s'attaquant à Mulot, *ex-prêtre réfractaire,* et aux ex-religieuses carmélites. Au lieu de reproduire ce lourd fatras d'invectives ineptes ou odieuses et sans prétendre l'apprécier en juriste, ce qui a déjà été fait et bien fait[1], passons à l'interrogatoire qui suivit et citons tout au long cette page de Marie de l'Incarnation, vrai feuillet des *Actes* de nos martyres :

Le président. — Vous êtes accusées d'avoir recellé dans votre monastère des armes pour les émigrés.

Mme Lidoine (remarquant que l'accusateur public s'adresse plus directement à elle et tirant un crucifix). — Voilà, voilà, citoïen, les seules armes que nous ayons jamais eues dans notre maison, et l'on ne prouvera point que nous en ayons eu d'autres.

Le président. — Vous avez affecté d'exposer le Saint-Sacrement sous un pavillon qui avait la forme d'un dais royal ?

Mme Lidoine. — Le pavillon est un ancien parement de notre autel; sa forme n'avait rien qui ne fut conforme aux ornements de cette espèce; il est bien loin d'avoir aucun rapport avec le projet de conspiration dans lequel vous nous impliquez à cause de ce pavillon, et je ne savais pas qu'on veuille sérieusement nous en faire un crime[2].

Comme le président[3] insistait, affirmant que cet ornement indiquait quelque attachement à la royauté et par conséquent à la famille déchue, la prieure ne fit point difficulté d'avouer des sentiments intimes qui ne tombaient et ne pouvaient tomber sous le coup d'aucune loi, la loi ne punissant que les actes extérieurs. Elle se souvenait qu'elle devait son entrée au Carmel à Madame Louise de France et ne se croyait point dispensée de l'obligation de la reconnaissance. « Vous ne pourrez jamais, dit-elle, arracher de nos *cœurs*

1. Sorel, *op. cit.*, p. 62. — 2. *Ms.* 3, p. 11. Collection de Compiègne.
3. Marie de l'Incarnation le confond avec l'accusateur public.

l'attachement à Louis XVI et à son auguste famille. Vos loix ne peuvent défendre ce sentiment ; elle ne peuvent étendre leur empire sur les affections de l'âme. Dieu, Dieu seul a droit de les juger. »

Le président. — Vous avez entretenu des correspondances avec les émigrés et leur avez fait passer de l'argent ?

Mme Lidoine. — Les lettres que nous avons reçues étaient du chapelain de notre maison, condamné par vos loix à la déportation [1]. Ces lettres ne contenaient que des avis spirituels ; mais au surplus, si cette correspondance est un crime à vos yeux, ce crime ne regarde que moi ; il ne peut être le crime de la communauté à qui la règle défend toutes correspondances même avec les plus proches parents, sans la permission de la supérieure... Si donc il vous faut une victime, la voici ; c'est moi seule que vous devez frapper ; mes sœurs sont innocentes.

Le président. — Elles sont tes complices.

Mme Lidoine. — Si vous jugez qu'elles sont mes complices, de quoi pouvez-vous accuser nos deux tourières ?

Le président. — De quoi ? N'ont-elles pas été tes commissionnaires pour porter tes lettres à la poste ?

Mme Lidoine. — Mais elles ignoraient le contenu des lettres et ne connaissaient pas le lieu où je les adressais ; d'ailleurs leur condition de femmes gagées les obligeoit à faire ce qui leur était commandé.

Le président. — Tais-toi, leur devoir était d'en prévenir la nation.

En vain Mulot de la Ménardière protestait à son tour et se défendait énergiquement d'être prêtre, se déclarant marié depuis quinze ans et en appelant à Scellier qui l'avait bien connu à Compiègne : « Tais-toi, reprit à nouveau le président, tu n'as pas la parole. »

Mme Pelras fut plus heureuse. Ayant entendu prononcer le mot de *fanatiques*, elle feignit de ne pas comprendre et en demanda hardiment l'explication. Son interlocuteur ne répliqua que par un torrent d'injures ; mais, pressé par la sœur qui insistait avec fermeté, il finit par répondre : « J'entends par *fanatisme* votre attachement à ces croyances puériles, vos sottes pratiques de religion. »

Cette déclaration était tout ce que désirait la jeune religieuse. « Ma chère Mère et mes sœurs, s'écria-t-elle en se tournant vers Mme Lidoine, vous venez d'entendre l'accu-

1. L'abbé Courouble.

sateur vous déclarer que c'est pour votre attachement à notre sainte religion ! Toutes nous désirions cet aveu ! Oh ! quel bonheur ! Quel bonheur de mourir pour son Dieu ! »

Tel était en effet le vrai mobile de ces poursuites iniques contre des femmes inoffensives, mais consacrées au Seigneur.

Aucun témoin ne fut entendu. Pour être conforme à l'atroce loi de prairial, cette procédure n'en constituait pas moins une monstruosité. Les accusés sortirent tous, tandis que le jury délibérait, et ne rentrèrent que pour entendre prononcer la sentence de mort. Le jugement ordonnait que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures, sans recours ni appel.

Suivant l'usage, car le résultat était trop souvent réglé d'avance, les juges ne siégeant que pour la forme, les pièces étaient déjà prêtes pour servir de décharge au geôlier et de feuille de route au conducteur des charrettes. Moins d'une heure après la levée de l'audience, les condamnés, mains liées au dos, prenaient place dans les *tombeaux roulants*, comme les surnommait le peuple, qui stationnaient dans la *cour de Mai*.

La joie s'était peinte sur le visage des religieuses sitôt qu'elles s'étaient entendu condamner à mort. Vêtues de robes brunes et recouvertes de leurs blancs manteaux de chœur, — ce vêtement qu'avait vu la mourante de Passy, — elle portaient sur la tête la toque monastique retombant sur les épaules et la poitrine. Avant même leur départ de Compiègne elles avaient pris la précaution de se faire la *toilette* en coupant leur chevelure pour ne point gêner l'action du couteau de la guillotine. Un sentiment de virginale délicatesse leur faisait appréhender que le bourreau eût à approcher de leur corps.

Au sortir de la Conciergerie, debout entre les ridelles des charrettes, les mains attachées, elles furent saluées par le silence respectueux du peuple, et à mesure qu'elles avançaient vers la place du Trône, cette sympathie ne se démentit pas un instant. L'une d'elles jeta son livre d'offices à une sainte fille entrevue dans la foule[1]. Toutes chantaient. Elles psalmodiaient le *Miserere*, le *Salve Regina* le long de ces

1. C'était Thérèse Binart, la future Mère Euphrasie, fondatrice du couvent

rues qui avaient retenti si souvent des hymnes révolutionnaires. Et tous, exécuteurs et spectateurs, les écoutaient, subjugués par cette mélodie nouvelle. Elles terminèrent par le *Veni creator*, puis renouvelèrent à haute voix leurs promesses de baptême et leurs vœux de religion.

Arrivées au pied de l'échafaud, la prieure demanda la permission de mourir la dernière. Elle voulait être là jusqu'à la fin, comme un capitaine sur sa barque en perdition, pour ne quitter ses filles qu'après les avoir toutes soutenues en leur suprême combat. Elle appela la plus jeune la première. C'était Constance Meunier, la novice à qui la loi interdisait les vœux; elle se mit à genoux devant sa supérieure, et, par une touchante inspiration de l'obéissance religieuse, elle lui demanda, avec la permission de mourir, sa dernière bénédiction; ensuite elle se releva et, montant les degrés, elle entonna le *Laudate Dominum omnes gentes*. Défendant au bourreau de la toucher, elle mit d'elle-même sa tête sous la guillotine et mourut pour la cause de la religion. A tour de rôle les quinze autres, professes, converses et tourières, imitèrent son glorieux exemple. La prieure ferma le défilé. Aucun cri n'avait retenti; aucun roulement de tambour n'avait couvert le bruit de la sinistre machine ou les invocations des litanies de la Vierge récitées à haute voix par les martyres « jusqu'à ce que le couteau fatal eût brisé la dernière voix[1] ». En moins d'une demi-heure tout était consommé.

Les corps furent jetés dans la chaux, au cimetière des suppliciés, à Picpus.

« Mon Dieu, s'était écriée l'une des seize carmélites, après avoir renouvelé ses vœux, trop heureuse si ce léger sacrifice peut apaiser votre colère et diminuer le nombre des victimes[2] ! »

Dix jours plus tard, Robespierre, Fouquier-Tinville et Scellier recevaient sur l'échafaud le châtiment de leurs forfaits sanguinaires. La Terreur était finie.

HENRI CHÉROT.

des Oiseaux. Voir, sur cet épisode, Victor Delaporte, *le Monastère des Oiseaux*, p. 46 et 77.

1. Mgr Jauffret, *loco cit.*
2. Anna Teresa Partington.

LE LOTUS BLEU

I. — LES THÉOSOPHES ET LA THÉOSOPHIE

Nous sommes à Bénarès. « Au fond d'un vieux jardin, une humble maison indienne, très basse, et que le temps a un peu marquée. Elle est toute blanche de chaux, avec des contrevents verts, comme les maisons d'autrefois dans mon pays natal. Mais le toit, qui s'avance beaucoup pour former alentour une véranda sur des piliers blancs, témoigne où l'on est, indique une région de soleil éternel... Rien que de très paisible et de très hospitalier, dans cette maison des Sages, toujours ouverte à qui veut y venir... Tout le jour les sages travaillent et méditent, solitairement ou ensemble. Sur leurs modestes tables, sont ouverts des livres sanscrits renfermant les arcanes de ce brahmanisme qui a devancé de plusieurs millénaires[1] nos philosophies et nos religions. Dans ces livres insondables, les penseurs des vieux âges, qui voyaient infiniment plus loin que les hommes de nos races et de nos temps, ont déposé comme le summum de la connaissance ; ils avaient presque conçu l'inconcevable, et leur œuvre, qui avait dormi oubliée pendant des siècles, dépasse aujourd'hui nos compréhensions dégénérées. Aussi faut-il des années d'initiation, à présent, pour voir peu à peu, derrière l'obscurité des mots, s'élargir et s'éclairer les ineffables abîmes... Une femme, une Européenne échappée au tourbillon occidental[2], a pris place et s'est hautement imposée parmi eux (les Sages de Bénarès). Charmante encore de visage, sous sa chevelure blanche, elle vit là détachée du monde, pieds nus, frugale comme une épouse de brahme et austère comme une ascète. C'est sur son bon vouloir que j'ai

1. Il va sans dire que je laisse au romancier la responsabilité de cette fabuleuse chronologie.

2. Mme Annie Besant. (*Note de Pierre Loti.*)

compté surtout pour entr'ouvrir un peu à mon ignorance les portes redoutables du savoir[1]. »

Des cent mille personnes qui ont lu ces pages, où Pierre Loti nous raconte sa dernière aventure religieuse, on en étonnerait beaucoup en leur disant que les Sages de Bénarès font des recrues, — et plus sérieuses peut-être que l'auteur de *Pêcheur d'Islande,* — jusque dans notre monde occidental. Le fait est là néanmoins, et les théosophes ont en Amérique, en Angleterre, en France, ailleurs encore, leurs sociétés, leurs revues[2], leurs œuvres de secours mutuels et leurs cercles d'études, voire leur école de peinture et leurs congrès internationaux : le premier s'est réuni les 19, 20 et 21 juin derniers, à Amsterdam, et a été moins bruyant, mais singulièrement plus cordial que le congrès socialiste qui lui a succédé dans la même ville[3]. Ce qui est plus grave, c'est l'adhésion plus ou moins complète d'un nombre croissant de catholiques aux doctrines du *Lotus bleu.* On ne veut pas dire que ce nombre soit jusqu'ici considérable : il l'est assez pour provoquer les réflexions des bons esprits, et justifier, par là même, l'étude que nous proposons au lecteur d'entreprendre avec nous.

On a désigné longtemps, sous le nom de « théosophes » (et les *Histoires de la philosophie* leur réservent encore cette qualification), certains penseurs illuminés, dissidents mystiques de la philosophie reçue et de la théologie traditionnelle. Le trait commun qui les distingue, est la prétention de fonder leur conception des choses et de la vie, sur une communication directe, encore que confuse, et le plus souvent inexprimable, de la divinité. Toute une lignée de philosophes allemands a partagé cette croyance, depuis le haut moyen âge jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle : le premier en date a été le cordonnier Jacob Boehme, auquel M. Boutroux a consacré naguère une pénétrante étude[4] ; le dernier serait Franz von Baader. Hors de l'Allemagne, il s'en faut qu'ils

1. Pierre Loti, *l'Inde sans les Anglais : Vers Bénarès*, chap. VI. 1903.

2. La *Revue théosophique française*, *le Lotus bleu*, publie le sommaire de quatorze revues théosophiques distinctes d'elle-même.

3. Compte rendu du congrès, par le docteur Th. Pascal, dans *le Lotus bleu*, juillet 1904, p. 149-152.

4. E. Boutroux, *Études d'histoire de la philosophie*, p. 211-289. 1897.

n'aient pas eu d'émules : Svedenborg en Suède, et le « philosophe inconnu » Saint-Martin, en France, ont été les représentants les plus notables de cette tendance. Il serait même aisé de leur trouver des ancêtres, et, sans parler des Sages de l'Inde, il faudrait rappeler ici les néo-platoniciens de l'école d'Alexandrie, Plotin, Proclus, Porphyre; les cabbalistes juifs, et, jusqu'à un certain point, les mystiques de l'école allemande du quatorzième siècle, maître Eckhart et Jean Tauler. Mais vers la fin du dix-neuvième siècle le nom de théosophe était tombé en déshérence, aussi bien qu'en discrédit les spéculations aventureuses qu'il avait toujours couvertes. Aussi n'y eut-il pas de contestation sérieuse élevée contre le petit groupe d'occultistes qui releva ce nom pour le faire sien. C'est de ces théosophes tard venus qu'il nous faut présentement parler : leur histoire, encore courte, se ramène tout entière à celle des deux femmes qui en ont été les infatigables — et souvent heureux — apôtres.

I

Hélène Petrovna de Hahn, alliée par sa mère aux meilleures familles de l'aristocratie russe, avait épousé un fonctionnaire de l'empire, le général Nicéphore Blavatsky, sous-gouverneur de la province d'Érivan, dans le Caucase. Restée veuve, Mme Blavatsky voyagea en Orient, puis aux Indes, où elle s'initia aux sciences occultes sous la direction de maîtres indigènes. Après un premier essai infructueux pour fonder en Égypte une société de spiritisme, elle passa en Amérique, et réussit à grouper autour d'elle un nombre suffisant de disciples : ainsi fut établie à New-York, le 17 novembre 1875, la première *Société théosophique*. La fondatrice fut aidée dans sa tâche par un ancien officier de l'armée fédérale, devenu ensuite journaliste, le colonel H.-S. Olcott, qui mit au service de la cause son expérience des affaires et son talent de vulgarisateur. Mais c'est Mme Blavatsky qui fut, et resta jusqu'à sa mort, survenue le 8 mai 1891, « l'âme et le cœur de la société[1] ». C'est elle qui donna aux théosophes

1. A. Besant, *Une introduction à la théosophie* (traduction française J. S.), p. 5. Paris, 1903.

leurs meilleures recrues, leurs livres principaux[1], l'exposé le plus étendu comme le plus autorisé de la doctrine ésotérique. C'est elle qui établit et maintint le contact des initiés avec les « maîtres » orientaux et la sagesse de l'Inde. Douée de connaissances étendues, bien que confuses, et parfois enfantines, elle eut l'art de rattacher sa fondation aux illuminés de tous les siècles, se réclamant des alexandrins comme des bouddhistes, de Svedenborg comme du fabuleux Apollonios de Tyane. Plus encore que par cette virtuosité à se trouver des ancêtres, elle fut servie par ses aptitudes singulières aux pratiques de l'occultisme : c'est sur le terrain du spiritisme qu'elle joignit le colonel Olcott, c'est en mettant en œuvre ses pouvoirs de médium qu'elle fit la conquête de Mme Annie Besant. Dangereux succès, eau trouble où faillit sombrer la jeune société : un de ses vice-présidents, l'Américain W.-Q. Judge, fut accusé formellement d'avoir fabriqué de toutes pièces les messages que des théosophes confiants attribuaient aux maîtres, à ces fameux *Mahâtmas* thibétains, dépositaires prétendus des secrets de la Sagesse divine. Mme Blavatsky, qui savait à quoi s'en tenir, aurait fermé les yeux sur cette déloyale habileté[2]. Les loges (c'est le nom officiel des cercles d'initiés) s'émurent : Mme Besant et M. Olcott prirent parti contre le malencontreux vice-président; on proposa de soumettre le cas à un jury d'honneur : Judge se récusa. J'ai sous les yeux les explications qu'il donna et fit donner à cette occasion[3], et il faut avouer qu'elles sont rien moins que convaincantes. La Société théosophique aurait probablement péri : une femme sauva l'œuvre d'Hélène Blavatsky. Sur cette femme nous sommes renseignés de première main, elle-même ayant pris soin de raconter

1. *Isis Unveiled*, 2 volumes, 1875 ; *The secret Doctrine*, 6 volumes (traduction française en cours de publication); *The Key to Theosophy*, 1889 (traduction française H. de Neufville).

2. Mme Blavatsky avait de trop bonnes raisons d'être indulgente, comme on le verra plus loin, à propos des « merveilles de la théosophie ». Mais, aux yeux des adeptes, l'initiatrice restait intangible, et le scandale donné par M. Judge leur parut plus grand.

3. *Isis and the Mahâtmas*, a Reply by William Q. Judge. London, 1895. — On peut voir la contre-partie dans E. Garrett, *Isis very much unveiled*. London, 1895.

sa vie dans une copieuse autobiographie[1]. Reconnaissons que le sujet valait la peine d'être traité, et que rarement vie humaine passa par de plus étranges vicissitudes.

Celle qui devait être Mme Besant, Annie Wood, unit en elle dès l'enfance, — et le cas est moins rare peut-être en Angleterre qu'en France, — à une exaltation mystique confinant à l'illuminisme, un sens très ferme des moyens pratiques d'action. Son imagination, assez semblable à celle que les historiens des religions prêtent volontiers aux primitifs, peuplait l'air qu'elle respirait d'êtres spirituels, moitié anges, moitié fées, avec lesquels l'enfant croyait pouvoir entrer en relation. Élevée jusqu'à quinze ans dans l'évangélisme le plus austère, elle n'en goûta que davantage, au cours d'un long séjour à Paris, sinon la piété catholique, du moins le décor harmonieux dont elle s'entoure parfois. Annie se plut dans les églises, adopta les pratiques les plus austères du ritualisme, jeûna, se flagella, rêva de martyre et d'union mystique. Mysticisme troublé, troublant aussi, si l'on en juge par les confidences qu'elle multiplie à ce sujet[2]. Mariée à un ministre anglican très positif, le révérend Frank Besant, et bientôt mère de deux enfants, la future théosophe fut assez vite lasse des exigences terre à terre de la vie de ménage. A ces désillusions, contre lesquelles elle lutta quelque temps, succédèrent des crises d'exaltation sensible, d'angoisse religieuse, qui, par instants, l'inclinèrent au suicide. Sa foi anglicane, puis sa foi chrétienne, vacillèrent : rassurée à demi par le latitudinarisme esthétique, d'ailleurs rien moins qu'orthodoxe, du doyen de Westminster, Stanley, Annie Besant fut au contraire rebutée par la rigueur de Pusey. Poussée à bout, cédant à l'impérieux entraînement de son imagination surexcitée, de sa sensibilité en détresse, elle s'enfuit, elle s'évada, brisa avec son Église, déserta son foyer, et, acceptant pour vivre une place de cuisinière chez

1. A. Besant, *An Autobiography*. 1895. — Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet 1895, M. Pierre Mille a résumé l'ouvrage d'une façon peut-être un peu trop humoristique sous ce titre : *les Aventures d'une âme en peine*.

2. Je sens l'inconvenance qu'il y aurait à rappeler ces détails s'ils n'étaient complaisamment narrés dans une *Autobiographie* répandue à milliers d'exemplaires.

un pasteur, suivit dans le noir le fil de son aventureuse destinée.

Intelligente, cultivée, pourvue d'un don d'attirance indiscutable, Mme Besant émergea peu à peu de la misère. Le fameux prôneur du sécularisme, M. Bradlaugh, faisait alors en Angleterre sa fougueuse campagne en faveur de l'athéisme : il remarqua dans son auditoire cette jeune femme émancipée, ardente, cherchant moins une foi nouvelle qu'une cause à défendre, un évangile à annoncer. La connaissance fut vite faite, et la liaison, tout en restant platonique [1], très intime. De compagnie, les apôtres sécularistes prêchèrent l'athéisme, se mesurèrent, dans des conférences tapageuses, avec les pasteurs dissidents. Toujours extrême, armée à la hâte de notions économiques mal digérées, initiée de fraîche date à la biologie, Mme Besant adopta les théories les plus radicales, et, avec un succès de scandale presque sans exemple, se fit le champion du malthusianisme et du matérialisme le plus cru [2]. Cependant, Bradlaugh avait réussi à prendre place au Parlement britannique, et, dès lors, l'inquiète activité de son amie lui parut excessive, compromettante même ; il le lui fit sentir : après dix ans d'union cordiale et d'efforts communs, une séparation s'imposa.

C'est à ce moment que — ces vicissitudes et ces déchirements n'ayant pas eu raison du besoin d'agir de cette femme indomptable — Annie Besant se tourna vers la théosophie. Dégoûtée du matérialisme par la vue des matérialistes, conquise, magnétisée à la lettre par Hélène Blavatsky, dont l'instinct sûr avait pressenti dans cette néophyte le soutien de son œuvre chancelante, la transfuge de l'athéisne s'adonna à l'occultisme, s'enivra de merveilleux, habitua son esprit aux obscurités traversées d'éclairs de la sagesse de l'Inde. Deux ans lui suffirent pour passer du rôle de disciple à celui d'initiatrice : avec sa fougue ordinaire et sa logique

1. Les tribunaux anglais ont donné raison sur ce point à Mme Besant, au cours d'un procès à elle intenté par son mari.

2. Au cours de ses dix ans d'apostolat sécularistе, Mme Besant a publié d'assez nombreux ouvrages, entre autres un *Manuel du libre penseur*, en deux volumes ; et de nombreux *Essais* : *Un monde sans Dieu* ; *l'Évangile de l'athéisme* ; *Pourquoi je suis socialiste* ; *l'Athéisme et sa portée morale*, etc.

passionnée, insoucieuse des contradictions comme des palinodies, elle se mit à prêcher la bonne nouvelle du Lotus bleu, fit des adeptes, multiplia les conférences, les tracts et les volumes. Elle devint ainsi très vite, et c'était justice, le chef incontesté de la Société théosophique, elle l'est encore aujourd'hui : son prestige n'a même fait que croître, et les témoignages d'honneur qu'on lui rend aux Indes confinent, çà et là, à l'adoration[1]. En dehors de ses campagnes en Amérique, en Angleterre, en France, partout où les besoins de la cause l'amènent, Mme Besant habite actuellement Bénarès. C'est là que, en compagnie des Sages, elle a fait naguère à Pierre Loti ces catéchismes étranges, dont le romancier a traduit quelques bribes, d'un style prestigieux, à l'usage des Occidentaux. Mais tandis que H. P. B. (c'est ainsi que les initiés désignent Mme Blavatsky) et ses premiers fidèles avaient emprunté surtout au bouddhisme les éléments de leur doctrine, Mme Besant préfère s'adresser aux brahmes ; et, pour rendre son action plus contagieuse en Occident, elle atténue beaucoup, *en dehors de l'Inde*[2], la couleur antichrétienne de la théosophie. Je me borne à signaler ce double caractère du Lotus bleu contemporain : il est temps de décrire l'organisation théosophique et d'esquisser une vue rapide du système. Tout ce qui va suivre est emprunté aux livres mêmes des initiés, aux écrits qui font autorité parmi eux[3].

1. Dans le dernier congrès national hindou, tenu à Madras, Annie Besant a été reçue en triomphatrice : le premier ministre du rajah de Travancore vint lui rendre ses hommages « comme à une divinité, comme à la vivante incarnation de la déesse Sarasvati ». Voir les *Katholischen Missionen*, Fribourg-en-Brisgau, novembre 1904, p. 41.

2. Dans l'Inde, au contraire, l'attitude des théosophes, et en particulier de Mme Besant, est nettement antichrétienne. On peut voir, dans la revue citée plus haut (p. 42), le fragment de sa conférence de Madras où elle distingue entre la culture occidentale, qu'elle engage les Hindous à s'assimiler, et la religion occidentale (le christianisme), qu'ils doivent regarder comme l'ennemie.

3. On trouvera sans doute que je traite bien sérieusement une chose peu sérieuse, et je suis le premier à reconnaître qu'il y a là un excès d'honneur que la théosophie est loin de mériter. Mon excuse est que le Lotus bleu fait des adeptes, et quelques-uns convaincus, parmi nous.

II

Officiellement, la Société théosophique se compose de trois groupes de personnes : les sociétaires, les théosophes dirigeants, groupés en « loges », et les maîtres ou Mahâtmas. Pour être sociétaire, il suffit de donner son nom avec l'intention d'étudier la théosophie; cette démarche est considérée comme une acceptation suffisante des trois buts de la Société, qui sont les suivants : « Former le noyau d'une fraternité universelle de l'humanité, sans distinction de race, de *credo*, de sexe, de caste et de couleur; propager l'étude des littératures orientales, anciennes et autres, l'étude des religions, philosophies et sciences, et en démontrer l'importance ; étudier les lois inexpliquées de la nature et les pouvoirs psychiques latents dans l'homme[1]. » « La Société théosophique ne formule pas de dogmes; elle ne force à aucune croyance, à aucune Église... ; elle ne cherche pas à éloigner les hommes de leur propre religion, mais elle les pousse plutôt à rechercher l'aliment spirituel dont ils ont besoin dans les profondeurs de leur foi. Elle présente les enseignements de la sagesse antique comme une étude à poursuivre, et non pas comme des dogmes à accepter. La Société attaque non seulement les deux grands ennemis de l'homme, la superstition et le matérialisme, mais, partout où elle s'étend, elle propage la paix et la bienveillance, établissant une force pacificatrice dans les conflits de la civilisation moderne[2]. » Ce sont là des lieux communs de morale humanitaire : rien de plus inoffensif et de moins spécifiquement « bouddhique ». Le sociétaire peut être catholique, ou mahométan, ou mormon, et le rester si bon lui semble; la carte n'est pas forcée.

Mais aussi n'est-ce là que la théosophie ésotérique, et, à vrai dire, une antichambre banale et spacieuse. Pour être théosophe « au sens véritable du mot », il faut entrer dans le temple, s'affilier au groupe ésotérique de la Société, qualifié depuis 1890 d' « École orientale théosophique ». « Les

1. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 6, 7.
2. *Ibid.*, p. 13-14.

membres de ce groupe acceptent définitivement la philosophie ésotérique, ils croient aux maîtres, et considèrent H. P. B. comme le messager de ceux-ci. Ils sont prêts à travailler pour la Société avec persévérance et désintéressement, et même à faire des sacrifices pour elle[1]. »

Au-dessus enfin de l'École orientale, au-dessus des loges d'initiation aux sciences occultes, dont les chefs sont l'âme de la théosophie, il y a (on nous assure qu'il y a) une fraternité de maîtres, de sages, les Mahâtmas. « Nous prétendons, déclare Mme Besant dans son exposé officiel, qu'il existe une Fraternité d'hommes illuminés spirituellement, gardiens d'un enseignement ayant existé depuis un temps immémorial jusqu'à nos jours... On les a appelés Initiés, Adeptes, Mages, Hiérophantes, Mahâtmas, Frères aînés, Maîtres : peu importe le nom, le fait que le monde possède de tels aides est la vérité et la consolation sublime. La Société théosophique est un de leurs moyens d'action dans le secours qu'Ils veulent apporter aux hommes. Leur bénédiction repose sur elle; mais Ils ne la guident pas directement, sauf dans les cas urgents, où on implore leur aide et où on leur obéit strictement[2]. » M. Arthur Arnould, président de la Branche française de la Société théosophique[3], veut bien nous apprendre à ce sujet que les Mahâtmas sont « des Êtres plus complètement évolués ou développés que les hommes antérieurs ou actuels. Ces Êtres plus avancés ont acquis la science de ces lois (de la nature), et ils en font connaître, sous une forme synthétique et simplifiée, tout ce que le cerveau des races auxquelles ils s'adressent, en peut concevoir ou admettre[4]. » Et l'on nous cite, à titre d'exemple, dans un pêle-mêle qui serait réjouissant si des noms sacrés ne figuraient dans la liste : Pythagore, Alexandre le Grand, Orphée, Moïse, Osiris, Çâkya-Mouni, Krishna, Jésus-Christ et saint Paul !

Comment devient-on Mahâtma ? — « Quelques rares indi-

1. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 14-15.
2. *Ibid.*, p. 20. Je respecte les majuscules de l'auteur.
3. M. Arnould l'était, du moins, quand il écrivit le livre que je cite ; j'ignore s'il l'est resté. Son ouvrage a, dans tous les cas, une autorité particulière, ayant été rédigé après entente des principaux théosophes dirigeants.
4. A. Arnould, *les Croyances fondamentales du bouddhisme*, p. 15. Paris, 1895.

vidus, par un entraînement particulier, une hygiène à la fois spirituelle, morale et physique, et un persévérant travail, — dont la science occulte donne les règles secrètes, peuvent atteindre le but avant leurs frères : c'est le cas des Maîtres, grands Initiés ou Mahâtmas, et Çâkya-Mouni appelé le Bouddha était l'un d'eux. D'autres les suivront dans des siècles à venir. A certaines époques, prévues et calculées, un Bouddha s'incarne toujours pour apporter à l'humanité la quantité de vérités nouvelles dont elle peut supporter l'éclat[1]. » Ces bienfaiteurs de l'humanité, qui renoncent ainsi, pour un temps, au repos suprême du Nirvâna, s'appellent les « Bouddhas de compassion[2] ».

De nos jours il y a encore de ces maîtres, et qui communiquent, par voie psychique, à grande distance, avec les principaux initiés de l'École orientale théosophique, investis par le fait même d'un magistère particulier à l'égard des autres hommes. Quelquefois même les Mahâtmas daignent rendre leurs oracles par écrit, et c'est tant pis pour eux ; car certes ces messages transmis par Hélène Blavatsky ou M. W.-Q. Judge sont loin de justifier le développement spécial qu'on prête à leur auteurs. Le plus fécond des maîtres contemporains, Koot Hoomi Lal Sing, ne semble pas, si l'on en juge par sa volumineuse correspondance, avoir grandement profité de son passage par le Nirvâna. Quand il ne borne pas ses communications à des avis pratiques, concernant les « merveilles de la théosophie » et les petites intrigues des initiés, son style est « misérablement pauvre, et les idées qu'il convoie de la nature de celles que je suis obligé d'appeler des banalités pures et simples[3] ». Nous verrons plus loin à qui ce style et ces banalités doivent être attribués.

Où sont les maîtres ? — H. P. B. et les premiers adeptes répondent carrément : au Thibet ! Ira y voir qui voudra. Mme Besant est plus discrète, et, dans ses écrits, les Mahâtmas gardent généralement l'anonyme, comme il sied à leur dignité de Bouddhas, mais de plus, ils observent un incognito telle-

1. A. Arnould, *op. cit.*, p. 46.
2. *Ibid.*, p. 49.
3. R.-F. Clarke, *The Marvels of Theosophy*, dans *The Month*, February 1892, p. 180.

ment strict qu'on ne peut arriver à les localiser avec certitude. Il ne faut pas les confondre, en tout cas, avec les Sages de Madras et de Bénarès, simples pandits, dont le rôle se borne à expliquer, dans le sens voulu par les théosophes, les livres sacrés de leur pays.

Telle étant l'organisation de la Société, il reste à exposer la doctrine qu'elle propage. Tâche délicate, et d'autant plus que, dans ses trente années d'existence, il semble bien que cette doctrine ait considérablement évolué.

III

Un premier point, très important à noter, c'est que la théosophie ne se donne pas pour une religion. « La théosophie n'est pas une religion. Mais on peut trouver quelque chose de la théosophie sous tous les symboles et dans tous les dogmes religieux, par la bonne raison qu'elle est la *Religion-Science* d'où sont sorties *toutes* les religions et *toutes* les sciences[1]. » Dans le catéchisme officiel de Mme Blavatsky, la première demande de la première leçon est celle-ci : « La théosophie est-elle une religion ? » Réponse : « Elle ne l'est pas. La théosophie est la connaissance, ou science divine[1]. » Il serait sans doute malaisé de concilier ces déclarations catégoriques avec les paroles des maîtres rapportées par Mme Besant dans son *Introduction*, par exemple : « C'est bien (l'ensemble des doctrines théosophiques) une *religion* qui mérite ce nom, puisque en elle se rencontrent l'homme physique, l'homme psychique et tout ce qui en dépend[3] » ; ou encore : « La Société théosophique a été choisie comme la pierre angulaire des futures religions de l'humanité..., le chaînon pur et béni entre ceux d'en haut et ceux d'en bas[4]. » Ce qu'il est aisé de voir, c'est l'avantage de la tactique adoptée par les théosophes. En présentant leur doctrine comme une religion, il fallait ou bien dater cette religion du

1. A. Arnould, *op. cit.*, p. 5.
2. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 1. 3e édition, London, 1893. Même déclaration, p. 40.
3. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 11.
4. *Ibid.*, p. 12.

17 novembre 1875, ou bien la rattacher à quelqu'une des religions déjà existantes, et par exemple au bouddhisme. La première alternative exposait la jeune société au ridicule ; la seconde la privait de la liberté, si utile, de prendre son bien librement partout où elle le trouvait. L'attitude adoptée permettait par surcroît de présenter la théosophie comme la source première et immaculée, où toutes les religions positives avaient puisé, et ces religions elles-mêmes comme « les filles dégénérées[1] » d'une mère auguste. On n'avait pas enfin à exiger des adeptes une abjuration préalable : chacun d'eux restait libre de garder ses croyances, tout en les expliquant désormais dans le sens nouveau révélé par l'initiation.

La théosophie est donc une philosophie, un ensemble de conceptions ordonnées touchant le monde et la vie, ce qu'on nomme en Allemagne une *Weltanschauung*. Voyons ce qu'elle enseigne sur le divin et les dieux, sur l'homme et ses destinées.

« Croyez-vous en Dieu ? — Cela dépend du sens que vous donnez à ce terme. — J'entends par là le Dieu des chrétiens, le Père de Jésus, le Créateur... — A ce Dieu-là nous ne croyons pas. Nous rejetons l'idée d'un Dieu personnel, d'un Dieu extra-cosmique et anthropomorphique[2]... ; le Dieu de la théologie est un tissu de contradictions et une impossibilité logique. Aussi ne voulons-nous avoir rien à faire avec lui... — Alors vous êtes athées ? — Non, que nous sachions, à moins qu'on applique l'épithète d'*athées* à ceux qui ne croient pas en un Dieu anthropomorphique. Nous croyons en un Principe Divin Universel, racine de tout, dont tout procède, et dans lequel tout sera résorbé à la fin du grand cycle de l'Être... Notre Déité n'est ni dans un paradis, ni dans un arbre, un monument ou une montagne : elle est partout, dans chaque atome du Cosmos visible et de l'invisible ; dans, au-dessus et autour de chaque atome invisible et de toute molécule divisible : car c'est (*It is*, au neutre) le mystérieux pouvoir d'évolution et d'involution, l'omnipotente, omniprésente, et

1. A. Arnould, *op. cit.*, p. 7.

2. Extra-cosmique signifie, je pense, *transcendant* ; anthropomorphique est un synonyme péjoratif (et tout à fait inexact) pour *personnel*.

même omnisciente (!) Potentialité créatrice [1]. » Tels sont les enseignements du catéchisme de Mme Blavatsky : Mme Besant ajoute: « La théosophie postule l'existence d'un Principe éternel connu seulement par ses effets. *Cela*, nul mot ne peut le décrire, car les mots impliquent distinction, et cela est *Tout*. Nous murmurons : Absolu, infini, inconditionné, mais ces vocables n'ont pas de sens. Les Sages disent : SAT, ou : *Be-ness*, pas même Être ou Existence... L'espace est la seule conception qui puisse représenter Cela sans trop le fausser ; mais le silence est ce qu'il y a de moins déplacé dans ces hautes régions où les ailes de la pensée défaillent, où les lèvres peuvent seulement balbutier, non prononcer [2]. » Et l'on pourrait désirer dans le détail une clarté plus « tourangelle », mais la doctrine générale est suffisamment caractérisée. En deux mots : « La théosophie, en matière théologique, est panthéiste : Dieu est tout, et tout est Dieu [3]. »

Ce panthéisme est, de plus, émanatiste : « L'Univers est créé par l'émanation du grand souffle de l'unité [4] » ; « Il y a un grand battement rythmique dans l'Infini, dans le *Tout Unique*, qui, alternativement, émane les formes transitoires. et les réabsorbe, quand par elles ont été acquises l'Expérience et la Connaissance [5]. »

Comment s'opèrent ces émanations successives ? On nous répond, avec une assurance qui, malheureusement, n'éclaircit pas la matière : « Le Logos ou Verbe, jaillissant du silence, début de toute manifestation, émane, Trinité première sous un triple aspect : le Premier, substance que notre imagination ne peut concevoir : le Second, Esprit dans la matière, énergie dans la forme, vie dans le manifesté..., essence d'esprit, essence de matière, inconcevable à nos intelligences humaines ; le Troisième aspect est l'intelligence, la conscience universelle... De lui tout procède, par gradations et combinaisons infinies allant du plus subtil au plus gros-

1. H.-B. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 42-44.
2. A. Besant, *Theosophy*, dans *Religious Systems of the World*, p. 642. 3e édition, London, 1892.
3. A. Besant, *Why I became a Theosophist*, p. 18. London, 1891.
4. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 21.
5. A. Arnould, *op. cit.*, p. 13.

sier[1]. » Au-dessous de ces premières émanations de Sat, il y a les « dieux », nés des Logos, « qui s'occupent de l'évolution des mondes, qui construisent les Univers, et dirigent les forces cosmiques. Ce sont les « Dieux » des religions hindoue, égyptienne et chaldéenne. Ce sont les « Archanges » des chrétiens[2]... » Viennent ensuite les « Élémentaires supérieurs », l'homme, et les « Élémentaires inférieurs », formés d'entités vivantes dont l'homme peut capter les forces au moyen de la magie pratique[3].

Les théosophes insistent peu, en général, sur ce gnosticisme extravagant, que ne peuvent justifier ni l'appel au mystère, — contraire d'ailleurs aux prétentions rationalistes du système, — ni des rapprochements évidemment fantaisistes. Ils ont hâte d'arriver à ce qui leur paraît la partie la plus solide de leur doctrine, aux enseignements de la sagesse antique sur l'homme et ses destinées.

Il faut distinguer dans l'univers, et dans l'homme, « image en miniature[4] » du monde, sept plans, sept degrés d'êtres différents. Il y a deux hommes en nous : l'homme spirituel et l'homme physique : celui-ci est composé lui-même de quatre principes hiérarchisés, celui-là de trois ; sept en tout. Le tableau suivant que j'emprunte à Mme Blavatsky[5], rendra claire cette division acceptée, avec quelques différences[6], par tous les théosophes.

	Noms :	Signification exotérique :
I.	Rûpa, ou : Sthûla Sharîra.	Corps physique.
	Prâna.	Vie, principe vital.
	Linga Sharîra	Corps astral, double, corps phantomatique.
	Kâma Rûpa.	Siège des désirs animaux, des passions.
II.	Manas.	Entendement, intelligence, νοῦς humain supérieur, dont la lumière, ou radiation, unit, par la durée de la vie, la Monade à l'homme mortel.
	Buddhi.	Ame spirituelle
	Atmâ.	Esprit, une même chose avec l'Absolu, dont il est la radiation.

1. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 21.
2. *Ibid.*, p. 22. — 3. *Ibid.*, p. 23. — 4. *Ibid.*, p. 23.
5. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 63.
6. Mme Besant, dans son *Introduction à la théosophie* (p. 25), intervertit l'ordre des principes 2 et 3.

L'homme animal est constitué par l'union éphémère de quatre principes inférieurs, dont l'ensemble, soumis au devenir, et illusoire, est condamné à mourir tout entier. L'homme réel, moteur unique et impérissable de l'homme animal, est constitué par le cinquième principe, le Manas. C'est là le nœud vital de l'anthropologie théosophique ; ce Manas, en effet, a deux fonctions distinctes : unique dans son essence, il se dédouble, en s'unissant pour un temps à la matière. Sous sa formalité inférieure, le Manas régit, en se servant du cerveau comme d'instrument, le corps animal ; sous sa formalité supérieure, il tend à dominer le Kâma, l'attrait sensible qui cherche à l'entraîner en bas. La mort consiste dans la séparation, ou, pour mieux dire, la libération du Manas : l'homme spirituel entre alors, après un stade de dissolution plus ou moins lent, dans « un état mental heureux, nommé Dévachan, où l'âme s'assimile les expériences de la vie terrestre qui vient de finir et où elle se développe, et termine toutes les pensées commencées pendant cette vie [1] ». Ce Dévachan est « la vie normale de l'âme » interrompue par des incarnations successives ; il n'a pas pour tous la même durée, bien qu'on s'accorde à lui donner une durée moyenne de quinze siècles [2].

C'est dans le Dévachan que l'homme recueille ce qu'il a semé, et prépare la suite de son évolution. Cette activité dévachanique, qui aboutira à une réincarnation, est dominée par « la loi universelle de justice distributive [3] », le *Karma*. Le Karma est « la LOI, sans exception, qui régit l'univers entier, depuis l'atome invisible et impondérable jusqu'aux soleils ; depuis l'infusoire jusqu'aux Dieux les plus élevés de la hiérarchie..., et cette loi est que *toute cause produit son effet*, sans que rien puisse empêcher ou détourner l'effet, une fois la cause produite [4] ». Les théosophes entendent là-dessous un million de choses, et d'abord que, dans le règlement de comptes, il n'y a intervention efficace possible d'aucune volonté, humaine ou surhumaine :

1. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 29, 30.
2. *Ibid.*, p. 30.
3. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 133.
4. A. Arnould, *op. cit.*, p. 56.

« Ni le repentir, ni le regret ne peuvent rien racheter. » Pas de pardon, pas de rédemption, pas d'indulgence; le Karma est « aveugle, automatique, et non intelligent [1] »; ce qui est fait est fait. Et, dans l'admiration de cette justice impitoyable et mécanique, M. Arnould s'indigne contre la conception chrétienne d'un Dieu que l'expiation satisfait, et qui pardonne au repentir [2]! Mais en quoi consiste au juste le Karma? Ici les auteurs s'embarrassent : obligés, pour répondre aux exigences des esprits occidentaux, de préciser en l'élaguant la complexe et fuyante notion bouddhique [3], ils se réfugient : Mme Blavatsky dans l'inconnaissable [4], ce qui est bien commode; Mme Besant dans l'hypothèse, à la fois enfantine et subtile, de quelques bouddhistes de basse époque : « Dans toutes ces étapes, dans toutes ces vies, sur différents plans, l'homme récoltera ce qu'il aura semé... Cette vérité est exprimée dans le mot Karma... Comme un maître le fait remarquer : tout homme génère des pensées; ces pensées prennent forme, et ces formes-pensées se réunissent dans le monde astral aux élémentals et s'animent d'une vie propre qui en fait des entités indépendantes, bonnes ou mauvaises, selon que la pensée qui les a créées était elle-même bonne ou mauvaise. Ces entités, qui remplissent l'atmosphère astrale de l'âme qui leur a donné naissance, forment son Karma; et vie après vie, elle construit sa destinée au milieu de ces forces qui l'entourent et dont elle est elle-même la créatrice [5]. » Quoi qu'il en soit, chaque homme dépend absolument, dans ses incarnations successives, de deux Karmas, l'individuel et le distributif : selon la bonté et la malice de ses actes et des actes de ceux dont il est solidaire, il renaîtra dans un état meilleur ou pire que celui qu'il a quitté pour entrer en Dévachan.

Le cycle des renaissances n'est pas fermé cependant : les

1. H. Snowden Ward, *Karma, and its twin doctrine Re-Incarnation*, p. 6. London, s. d.

2. A. Arnould, *op. cit.*, p. 35.

3. Sur le Karma bouddhique, on peut consulter le savant mémoire de M. L. de la Vallée-Poussin, *Dogmatique bouddhique. Nouvelles recherches sur la doctrine de l'Acte*, Paris, 1904.

4. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 136.

5. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 32-33.

méchants, de chute en chute, s'acheminent au néant; les bons montent, et sentent grandir en eux le germe spirituel, le Boddhi : quand le Boddhi sera pleinement évolué, ce sera l'entrée dans le Nirvâna. Le Nirvâna lui-même est défini par l'union à l'Atmâ, la fusion dans l'Unité. En quoi consiste cette union, et quelles sont ses conséquences pour l'homme spirituel ? Ici encore, fin de non-recevoir : « Cela (le Nirvâna) ne peut ni se décrire, ni se définir [1]. » Sur un point cependant, il y a accord entre les théosophes : le Nirvâna n'est pas l'anéantissement, « comme on le croit vulgairement, et comme le racontaient les orientalistes, ignorants du premier mot de ce dont ils parlaient [2] ». Qu'est-ce donc ? — C'est, répond Mme Blavatsky, « l'absorption dans l'essence universelle »... Le *Souffle* (partie spirituelle de l'homme), arrivé à cet état, « n'est plus *rien*, car il est tout [3] ». En d'autres termes, il a acquis « la conscience complète de sa divinité, et perdu tout sentiment de séparativité (*sic*) [4] ». Etrange immortalité !

La morale théosophique, dans ses préceptes, n'est guère qu'une transcription modernisée de la morale bouddhique : l'altruisme en est la clef de voûte. « Le Devoir est ce qui est dû à l'humanité, à nos compagnons humains, à nos voisins, à notre famille, spécialement à tous ceux qui sont plus pauvres et plus abandonnés que nous-mêmes... Finalement, si vous me demandez comment nous comprenons le devoir théosophique pratiquement, et en vue du Karma, je vous réponds que notre devoir est de boire jusqu'à la dernière goutte, et sans un murmure, le contenu, quel qu'il soit, que la coupe de la vie nous présente, de cueillir les roses de la vie seulement en vue du parfum qu'elles épandent pour les autres [5]... » Le théosophe, dans l'accomplissement de cette tâche ardue, ne doit s'appuyer sur aucun motif d'intérêt personnel, mais « agir droitement parce que c'est le droit, et non parce que cette action peut lui apporter du bonheur [6] ».

1. A. Arnould, *op. cit.*, p. 50. — 2. *Ibid.*, p. 47.
3. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 78.
4. A. Arnould, *op. cit.*, p. 48.
5. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 154-155
6. *Ibid.*, p. 154.

Et, pour ce faire, il ne doit compter que sur lui-même : « l'homme ne peut être sauvé par un pouvoir extérieur à lui-même[1] ». Il n'y a pas de place, dans le système, pour quoi que ce soit qui ressemble à la grâce, à un secours venu de plus haut : l'appel à un Dieu personnel est une flèche lancée dans le vide, la prière une faiblesse fondée sur une erreur[2], le sacrifice une impiété. On a reconnu déjà l'étrange orgueil, et l'accent désespéré, du bouddhisme authentique :

> Ne priez pas. L'obscurité ne s'éclairera pas. Ne demandez
> Rien au silence, car il ne peut parler !
> Ne tourmentez pas vos esprits en deuil de peines pieuses.
> Ah ! frères, sœurs, ne demandez
> Rien aux dieux impuissants par des offrandes ou des hymnes...
> C'est en vous-mêmes qu'il faut chercher la délivrance[3].

Les théosophes accordent cependant que l'homme encore mineur peut s'aider, dans l'accomplissement de ses devoirs, des rites et des symboles que lui offrent les religions positives. Et cela nous amène à considérer la théosophie dans ses rapports avec ces religions, en particulier le christianisme.

IV

Historiquement, c'est au bouddhisme que la théosophie a le plus emprunté : les adeptes de la première génération, les Olcott, les Sinnett, les Arnould, ont même exposé tout d'abord leurs doctrines sous forme néo-bouddhique. Mais la Société a pris conscience du danger qui la guettait dans cette voie, aussi a-t-elle eu soin de distinguer nettement sa cause de celle des sectateurs de Gautama. D'après les déclarations maintes fois répétées de loges dirigeantes, la théosophie se considère comme une doctrine ésotérique autonome, en possession des vérités fondamentales présentées successivement, sous forme exotérique, aux masses, par les diverses religions qui se partagent l'humanité. Les maîtres,

1. C. Wachtmeister, *la Théosophie pratiquée journellement* (traduction française A. B.), p. 34. Paris, 1900. Cet opuscule contient une série de conseils pratiques pour tous les jours de la semaine.
2. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 47 *sqq.*
3. Edwin Arnold, *The Light of the East.*

les Mahâtmas considérés par le vulgaire comme prophètes et fondateurs de religions, n'ont jamais fait que *rappeler* certaines vérités primitives, et c'est à l'inintelligence de leurs disciples qu'il faut attribuer les prétentions qu'on leur prête au rôle de révélateurs. En dépit de cette déviation première, et de beaucoup d'autres, les religions positives ont gardé quelques parcelles des vérités proposées de nouveau par les maîtres, et les théosophes ont le droit d'aller les y reprendre. Parmi ces religions, la plus pure, la moins chargée de scories, est celle qui se réclame du Bouddha Gautama : elle doit bénéficier en conséquence d'un traitement de faveur. Entendu selon l'esprit, le bouddhisme du Nord, ou thibétain, se confond presque avec la théosophie, dont il a conservé toutes les doctrines, — et n'importe quel bouddhisme, « même dans sa lettre morte, est incomparablement plus haut, plus noble, plus philosophique et plus scientifique que l'enseignement de toute autre Église ou religion [1] ».

Le christianisme a d'abord été tenu en suspicion, voire en mépris, par les initiés. Dans le *Glossaire théosophique* officiel, dont la traduction française paraît actuellement dans *le Lotus bleu,* Jésus n'a pas de place, et l'on semble même (art. *Josephus*) mettre en doute son existence historique; sous le mot *Chrestos*, on nous apprend que Christ est la transcription inexacte du mot Chrestes ou Chrestos, et que c'est là un nom commun, désignant un certain degré d'initiation dans les mystères païens antiques. En revanche, le même *Glossaire* nous donne une biographie abrégée d'Apollonios de Tyane, où la réalité de ses miracles est prouvée par un passage apocryphe attribué à saint Justin [2]. Le colo-

1. H.-P. Blavatsky, *The Keyto Theosophy*, p. 11. — Sur la prétendue supériorité morale et intellectuelle du bouddhisme, les théosophes ne tarissent pas. On peut voir H.-S Olcott, *Theosophy, Religious and Occult Science*, p. 361 *sqq.* (London, 1885) ; A. Arnould, *op. cit.*, p. 20.

2. On peut voir le texte dans le *Corpus apologetarum* d'Otto, *Opera Justini*, t. III, 2 (*Opera Justini subditicia*), p. 34. Non seulement le texte est apocryphe dans son attribution à saint Justin, mais il est emprunté à une *objection*, que réfute le prétendu Justin ; ce qui n'empêche pas Mme Besant de le reproduire comme décisif. (*Theosophy and its evidences*, p. 16. London, s. d.) Mais nous en verrons d'autres sur la documentation des théosophes.

nel Olcott affirme, de son côté, que la chrétienté est « moralement pourrie, et spirituellement paralysée [1] ». Tout ce qu'il y a de bon dans le christianisme, ajoute M. Arnould, « était dit et enseigné à des centaines de millions de fidèles, bien avant le christianisme », qui n'a fait que « rétrécir et matérialiser » les doctrines bouddhiques [2].

Mais cette animosité n'était pas pour concilier à la Société les sympathies des peuples chrétiens. Aussi voit-on se dessiner, depuis quelques années, sous l'impulsion active de Mme Besant, un mouvement tout contraire. Au lieu de montrer ce qui sépare la théosophie du christianisme, on montrera ce qui les rapproche; au lieu de déprécier la religion chrétienne et son fondateur, on exaltera leurs mérites, tout en prenant soin de les ramener aux limites imposées par la « transcendance » prétendue de la théosophie. Ce ne sont pas seulement les doctrines principales de notre foi qu'on annexe de la sorte, mais les sacrements eux-mêmes, et jusqu'aux pratiques de la piété catholique ; et si cette volte-face manque de dignité — et de droiture — l'habileté de la tactique n'est malheureusement pas contestable. Bien des âmes, que les violences des initiés de la première heure eussent révoltées, écoutent sans répugnance les subtiles prédications de Mme Besant. Jésus-Christ, que le *Glossaire* de Mme Blavatsky traitait en quantité négligeable, devient, sous la plume de sa continuatrice, « le grand et divin instructeur qui fonda l'Église chrétienne...; le seul auquel l'âme chrétienne doive s'adresser comme à son maître, son guide et son seigneur [3] ». On laisse aux chrétiens leur Seigneur, aux catholiques les rites qui leur sont chers. Confessez-vous, disent les théosophes à leurs adeptes venus de l'Église, communiez surtout : c'est là sans doute une tolérance, une concession aux âmes encore mineures et aux volontés encore faibles [4]; mais, cette concession, on vous la fait. Et voici une méthode théosophique pour assister à la

1. H.-S. Olcott, *op. cit.*, p. 300.
2. A. Arnould, *op. cit.*, p. 69, 20.
3. A. Besant, *La théosophie est-elle antichrétienne ?* p. 19, 25. Paris, 1904.
4. A. Besant, *le Sentier du disciple*, dans la *Revue théosophique*, septembre 1904, p. 200.

messe[1], voici le *Credo* chrétien expliqué aux adeptes du Lotus bleu[2], voici « le sens ésotérique du *Pater Noster*[3] », voici « la présence réelle » du Christ « nirvânique[4] ».

Ces leçons sont entendues. Dans un roman tout récent, la femme distinguée qui signe Pierre de Coulevain raconte, à la première personne, la mort de son héroïne. Le mot de théosophie n'est pas prononcé, mais tout se passe dans le plus pur esprit d'Annie Besant. « Elle craignait peut-être (la sœur garde-malade) que je fusse hostile à la religion. Dieu garde ! Je n'approuve pas les enfants japonais, qui, au sortir de l'école, cassent le nez au dieu-renard que leurs parents ont adoré[5]... A mon entrée en ce monde, j'ai été bénie par les rites de l'Église catholique; à mon départ, je veux être bénie de même. Et puis un grand, un obsédant désir m'est venu de recevoir le viatique...; le germe de ce désir a été jeté en moi, il y a plus de trente ans », par un sermon, où le prédicateur « déclara que la communion était une loi de la nature. Après nous avoir démontré que nous communions dans l'amour, dans l'amitié avec la lumière, avec toutes les forces de l'existence, il fit... ressortir la possibilité, la nécessité de la communion avec Dieu, source éternelle de la vie... L'explication de ce mystère de l'eucharistie, qui, jusqu'alors, ne m'avait pas paru digne d'une discussion sérieuse, est demeurée dans mon esprit... Mais sur des milliers de créatures humaines qui s'approchent de la table mystique, combien peu doivent communier réellement ! Il me semble qu'il faut être capable d'une aspiration profonde vers l'idéal, vers le divin, qu'il faut avoir un état d'âme spécial. J'ai cru y être arrivée. Voilà pourquoi j'ai voulu voir le prêtre. Il est venu... Il m'a apporté ce qu'il appelle « le pain de vie »; quel beau nom à l'oreille d'une mourante ! Et ce pain m'a donné une joie aux ondes pro-

1. A.-L.-B. Hardcastle, *le Cérémonial de la messe*, dans la *Revue théosophique*, septembre 1904, p. 199-205.

2. C.-W. Leadbeater, *le Credo chrétien*. 1900.

3. G. Currie, dans *Theosophical Review*, août 1904.

4. A.-L.-B. Hardcastle, dans la *Revue théosophique*, septembre 1904, p. 204.

5. On m'assure qu'il y a des gens assez malheureux pour trouver une *saveur chrétienne* au livre qui contient ces odieux blasphèmes.

fondes, une paix qui a fait en moi un silence étrange. En vérité, je crois que j'ai communié[1]. »

Ainsi la théosophie, conclut-on triomphalement, loin d'être incompatible avec le christianisme, est pour lui « une source d'inspiration et une force nouvelle[2] ».

Que ce démarquage trouve des esprits assez oublieux de leur foi pour y souscrire; ce mysticisme dissolvant, des âmes assez désemparées pour y chercher leur aliment, ceux-là seuls s'en étonneront qui ignorent la profondeur de l'ignorance religieuse de plusieurs de nos contemporains ; mais ce n'est pas une raison pour se taire, pour ne pas réclamer contre cette mainmise audacieuse sur les objets les plus sacrés.

Le christianisme est la religion d'un Dieu personnel, Père, Fils et Saint-Esprit. La théosophie enseigne que ce Dieu *n'existe pas*. « Il n'y a qu'*une substance*... dont toutes les choses et tous les êtres, sans exception, ne sont qu'un aspect transitoire... le Dieu des Religions a fait les Athées[3]. » « Des critiques peu bienveillants *m'ont accusé de croire à un Dieu personnel*. Il sera impossible à n'importe qui d'apporter, à l'appui *de cette accusation*, un seul mot écrit ou dit par moi[4]. » « La première chose qu'enseignent les théosophes est que toute idée d'un surnaturel existant doit être rejetée... La seconde... est la négation d'un Dieu personnel, et de là vient (comme Mme Blavatsky l'a remarqué) que les Agnostiques et les Athées s'assimilent plus aisément les enseignements de la théosophie que les croyants aux *credo* orthodoxes[5]. » Bien plus, les bouddhistes « qui sont indéniablement athées, sont aussi les hommes qui aiment le plus, qui pratiquent le mieux la vertu, du monde entier[6] ».

Quant au dogme de la Trinité, oubliant qu'elle l'a traité ailleurs d' « anthropomorphisme compromettant[7] », Mme Besant nous assure que la façon dont elle définit les

1. Pierre de Coulevain, *Sur la branche*, p. 458-460. Paris, 1904. Le reste du livre est saturé d'idées théosophiques.
2. A. Besant, *La théosophie est-elle antichrétienne ?* p. 33 *sqq*.
3. A. Arnould, *op. cit*, p. 42, 35.
4. H.-S. Olcott, *op. cit.*, p. 38, note. C'est moi qui souligne.
5. A. Besant, *Why I became a Theosophist*, p. 17, 18.
6. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 50.
7. A. Besant, *Theosophy and its evidences*, p. 19.

trois *Logoi* « prouve bien l'identité de l'idée théosophique avec celle des théologiens chrétiens[1] ». Mais si elle les définit ainsi, pour les besoins de sa cause, — et sans abandonner du reste le principe d'émanation panthéistique, exclusif de personnes divines, — elle ne veut plus se souvenir qu'elle les a définis tout autrement dans son *Introduction à la théosophie*[2]. Qui trompe-t-on ici ?

Le christianisme se donne pour une religion révélée aux hommes par Jésus-Christ, Fils de Dieu, médiateur unique entre son Père et les hommes, et Rédempteur. La théosophie, quand elle veut bien accorder l'existence historique de Jésus-Christ, refuse de voir en lui autre chose qu'un initiateur, inférieur au Bouddha Gautama, un maître du même ordre que les mythologiques Osiris et Orphée, le fabuleux Krishna, le romanesque Apollonios de Tyane. Elle condamne la notion de rédemption comme monstrueuse, dénonce le surnaturel comme une erreur, la révélation comme une impossibilité, la foi comme une duperie. Qu'on en juge par les déclarations suivantes, qu'on pourrait aisément multiplier. « Dans toutes les religions « Dieu » s'incarne. L'enseignement théosophique parle également d'un « Pèlerin » qui s'incarne à travers des cycles sans nombre, de l'entité divine *qui est le Moi humain*, apprenant ses leçons de l'expérience dans l'école de l'univers. Ce Moi était le Khristos, crucifié dans la matière, et rachetant par son volontaire sacrifice les « moi » inférieurs de leur état d'animalité... Dans les mystères [antiques] ce pèlerinage était dramatiquement représenté en la personne du néophyte subissant l'initiation, jusqu'à ce qu'enfin, étendu en forme de croix sur le sol ou l'autel de pierre, il gisait comme mort, pour se relever Hiérophante, Initié du soleil, « Khristos ressuscité »,

1. A. Besant, *La théosophie est-elle antichrétienne ?* p. 12.

2. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 21. Dans cet ouvrage, la Trinité est décrite comme il suit : 1° substance inconcevable ; 2° esprit, énergie et vie ; 3° intelligence. Dans l'autre : 1° volonté, racine de l'existence ; 2° sagesse divine, connaissance ; 3° activité créatrice, esprit. Ailleurs, Mme Besant assimile la Trinité chrétienne, dans une citation qu'elle fait sienne et qu'elle commente, à la triade hellénique : Zeus, Minerve, Apollon, et même aux trois notions matérialistes : cause, matière, énergie. (*Theosophy and its evidences*, p. 19.)

ou Christ. Sous bien des formes, cette histoire a été présentée comme un dogme religieux, mais, qu'il s'agisse de Mithra, Krishna, Bacchus, Osiris, le Christ, le nom seul varie... Ce qu'ils adorent sans le connaître, nous le leur annonçons[1]. » — « Pourquoi accepterions-nous, comme société, plutôt Jésus que Vasishta, Gautama ou Zoroastre[2]? » Et, même dans sa conférence « chrétienne », Mme Besant, après avoir distingué le Christ ésotérique, « deuxième Personne (!) de la Trinité », et le Christ exotérique, l'homme Jésus de Nazareth, et déclaré qu'on peut adorer le premier, ajoute : « Seulement, je dois vous dire, en toute sincérité et en toute franchise, que je m'exprimerais en termes identiques si je m'adressais à un Hindou, dont le culte s'adresse au même Deuxième Logos sous le nom de Vishnou[3]. » Voilà pour la transcendance personnelle du Christ.

La révélation? — « Toutes les vérités sont *naturelles*... Ces vérités sont enseignées, *non par Dieu*, *ou ses envoyés*, mais par des Êtres plus complètement évolués ou développés[4]. » La foi chrétienne? — « Votre foi est comme la logique de ces femmes impressionnables dont Tourgenyeff dit que pour elles deux et deux font habituellement cinq... Votre foi enfin, non seulement brise avec tout ce qu'on peut concevoir, en fait de justice et de logique, mais, si on l'analyse, mène l'homme à sa perdition morale, entrave le progrès de l'humanité, et, changeant positivement la force en droit, transforme tout homme en Caïn pour son frère Abel[5]. » La prédestination? — « Dogme cruel et idiot[6]. » La rédemption? — « Ce dogme cruel... conduit ceux qui continuent d'y croire *au seuil de tous les crimes imaginables*, plus aisément qu'aucune autre doctrine que je connaisse... Ce n'est pas seulement un rêve d'égoïsme, c'est un cauchemar de l'intelligence humaine[7]. » Telle est la doctrine officielle des

1. A. Besant, *Theosophy and its evidences*, p. 19. C'est moi qui souligne, en m'excusant de citer ces blasphèmes.
2. H.-S. Olcott, *op. cit.*, p. 59.
3. A. Besant, *La théosophie est-elle antichrétienne?* p. 24.
4. A. Arnould, *op. cit.*, p. 15. C'est moi qui souligne.
5. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 150.
6. *Ibid.*, p. 145.
7. *Ibid.*, p. 150, 151. C'est l'auteur qui souligne.

loges théosophiques ; et elle est cohérente avec leurs principes du salut par l'homme seul, de la *self made destiny*, et du Karma. « Naturellement, remarque M. H. Snowden Ward, le sacrifice expiatoire de Jésus, immolé comme un agneau pour apaiser le courroux d'un Dieu personnel irrité... ne peut être admis par aucun de ceux qui croient au Karma[1] » ; et si l'énoncé de la notion chrétienne de rédemption laisse à désirer, la condamnation passée sur le dogme est assez claire.

Mais cela était bon quand la théosophie n'avait pas d'intérêt à se concilier les croyants ! Mme Besant nous déclare *maintenant* que l'interprétation théosophique de la rédemption a le droit de prendre place « parmi les interprétations *chrétiennes* » du dogme. Et voici comme : « Qu'est-ce que la doctrine de la Rédemption, au point de vue théosophique ? C'est la déclaration que la rédemption accomplie par le Christ, ne consiste pas dans la substitution d'un individu à un autre, mais dans l'identité de nature entre l'homme divin et les hommes qui s'élèvent vers la divinité, que la divinité même de Christ lui permet, grâce à cette identité, de répandre Sa force et Ses secours dans ses frères, divins comme Lui, mais qui n'ont pas encore atteint Sa stature[2]... » Le seul sens plausible de cette phraséologie captieuse, c'est que la rédemption consiste dans l'évolution — sur le modèle et avec l'aide du Christ, arrivé au Nirvâna — du principe divin qui est, *par identité*, le même en chacun de nous qu'il était dans le Christ. Si l'on veut qualifier cette notion de chrétienne, et la donner comme une interprétation correcte du dogme de la rédemption, c'est donc que « tout est dans tout », et je pense qu'il n'est pas besoin de pousser plus loin notre enquête. La théosophie, dans son principe, qui est le panthéisme émanatiste ; dans ce qu'elle affirme : réincarnation, Karma, Dévachan, Nirvâna ; dans ce qu'elle proscrit : la prière, le sacrifice, la grâce, le surnaturel, la rédemption ; dans son terme enfin, qui est la dissolution de toute foi positive, est nettement incompatible avec le christianisme.

1. H. Snowden Ward, *Karma*, p. 6.
2. A. Besant, *La théosophie est-elle antichrétienne ?* p. 18.

Quelles raisons peut-on avoir d'adhérer à la théosophie ? Que faut-il penser des merveilles opérées par les initiés du Lotus bleu ? Quel jugement, enfin, doit-on porter sur les théosophes? — Ce sera le sujet d'un second et prochain article.

Léonce de GRANDMAISON.

LA DÉLATION

Le parti politique, qui s'est affublé lui-même du sobriquet saugrenu de *Bloc*, vient d'écrire l'un des plus vilains chapitres de sa vilaine histoire. Si du moins ce devait être le dernier! Instruit par l'expérience, Thiers disait que la République était destinée chez nous à finir dans l'imbécillité ou dans le sang. Nous n'en sommes pas encore tout à fait à la période sanglante. M. Combes en tirait même argument certain jour à la tribune : « De quoi vous plaignez-vous? Nous n'avons pas encore envoyé à l'échafaud un seul congréganiste. » — C'est vrai, les victimes des jacobins dégénérés n'ont connu jusqu'ici que la spoliation, la prison et l'exil. Mais si le régime n'a pas encore glissé dans le sang, pendant quelques semaines il a pataugé en plein dans la boue.

C'est l'impression qu'on éprouve malgré soi devant l'abominable système d'espionnage et de délation organisé contre l'armée par le gouvernement lui-même, d'accord avec la franc-maçonnerie, et dont la révélation a jeté le pays dans la stupeur et le dégoût.

Ce sujet n'est pas de ceux qu'on aborde volontiers ; il est désagréable de remuer certaines fanges. On voudrait pouvoir cacher ces hontes dont, fatalement, l'éclaboussure rejaillit sur la France elle-même. Mais, précisément, de peur que la tache ne s'étende, il faut que le pays crie, par toutes ses voix, sa protestation. C'est le moyen d'empêcher qu'on ne le confonde avec la bande de politiciens qui semblent ne s'en être emparés que pour le mener à la ruine et au déshonneur. Ces bons apôtres nous exhortent maintenant à un patriotique silence ; ils seraient bien aises que la pudeur nationale tirât le rideau sur ces ignominies. Ils reprochent aux justiciers qui les ont découvertes de faire œuvre mauvaise et antipatriotique ; mieux que cela, par un audacieux renversement des rôles, ils appellent délateurs ceux qui ont éventé la déla-

tion. La manœuvre est grossière et il faudrait être naïf pour s'y laisser prendre. Non ; le meilleur désinfectant c'est encore la lumière, et le premier moyen à prendre pour assainir une maison contaminée, c'est d'ouvrir toutes grandes les portes et les fenêtres pour y faire entrer l'air et le soleil.

Nous n'apportons pas de révélations nouvelles; nous ne possédons pas de fiches inédites. Nous voulons simplement résumer et présenter dans un cadre restreint des faits qui, en ces derniers temps, ont attiré l'attention publique en France, et aussi, hélas! dans le monde entier. Nous ferons suivre ce récit de quelques réflexions qui en dégageront la moralité.

I

Dès la rentrée des Chambres pour la session de fin d'année, *le Matin* et *le Figaro* avaient publié des documents qui établissaient l'existence de relations très étroites entre le ministère de la guerre et la franc-maçonnerie. Le 28 octobre, M. Guyot de Villeneuve adressait une interpellation au général André. Il l'accusait d'avoir organisé, en dehors des chefs de l'armée, un service de renseignements occultes contre les officiers suspects de tiédeur pour les institutions républicaines. Le député de Neuilly lut à la tribune une série de lettres échangées entre le capitaine Mollin, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, et le F.·. Vadecard, secrétaire général du Grand Orient. Voici quelques spécimens de cette correspondance :

Paris, le 20 juillet 1901.

Très cher F.·.

... Pourrait-on avoir des renseignements très complets et très détaillés au point de vue politique et philosophique sur tous les officiers supérieurs et généraux, commandants, lieutenants-colonels, colonels et généraux, de La Roche-sur-Yon ?

Des notes semblables étaient envoyées à la rue Cadet, au fur et à mesure des besoins. En voici de plus explicites :

MINISTÈRE DE LA GUERRE
Cabinet du ministre

Paris, le 8 mars 1902.

T. C. F. Vadecard,

Ci-joint je vous envoie une liste de commandants brevetés, devant

par conséquent être à bref délai affectés à un service d'état-major et sur lesquels nous n'avons aucun renseignement. En nous en procurant, vous nous donnerez le moyen de classer dans les états-majors importants et agréables ceux qui seraient par hasard républicains, et au contraire de classer les autres dans des endroits comme Gap, Briançon et autres lieux de plaisance.

Si vous voulez bien, ce ne sera là que le commencement d'un travail très vaste que nous avons l'intention de faire sur l'état-major tout entier... Vous nous aiderez certainement. Sans votre concours, nous ne pourrions le faire que d'une façon très incomplète.

La lettre suivante prouve que les Très Chers F.·. n'éclairaient pas en vain la religion du ministre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
Cabinet du ministre

Paris, le 11 mars 1902.

Très cher Fr. Vadecard,

Je vous envoie les deux listes ci-jointes dont l'une représente les officiers qui, ne réunissant pas les conditions d'ancienneté suffisante pour être maintenus au tableau de concours pour la Légion d'honneur, l'ont été cependant, grâce à leurs opinions républicaines que nous avons connues par vous, et dont l'autre représente, au contraire, les officiers qui réunissaient toutes les conditions d'ancienneté et de notes militaires pour être maintenus, mais que nous avons éliminés, parce que vous nous les avez signalés comme étant hostiles à nos institutions. Vous voyez par là que nous avons tenu un grand compte de vos renseignements. Les républicains sont avantagés et les cléricaux sont désavantagés. Jusqu'ici c'était le contraire qui avait lieu, et c'est grâce à cette façon de faire qu'on était parvenu à nous doter d'un corps d'officiers si parfaitement jésuite dans son ensemble. Nul doute que la méthode que nous avons adoptée ne produise des résultats opposés aux premiers, pourvu que nous restions ici un temps suffisant...

Aussi on revient à la charge toutes les fois qu'il y a une promotion en perspective; on sait que la complaisance des correspondants du Grand Orient est inépuisable. Le 31 octobre 1901, le capitaine Mollin écrit du cabinet du ministre :

T.·. C.·. F.·. Vadecard,

Ci-joint je vous adresse une longue série de noms d'officiers d'infanterie qui, tous, figurent déjà au tableau d'avancement, et sur lesquels il importe au plus haut point que nous soyons fixés le plus tôt possible. Le général vous demande instamment de hâter autant que vous le

pourrez l'arrivée des renseignements et me charge de vous dire qu'il est plein de confiance en vous.

Et encore quelques mois après, le 7 février 1902 :

T.·. C.·. F.·. Vadecard,

C'est des grands seigneurs de l'armée qu'il faut aujourd'hui nous occuper. Aussitôt le général Percin rentré, on va faire les tableaux d'avancement des généraux... Ces tableaux-là ne sont pas publiés au *Journal officiel* ; ce sont des documents secrets que le ministre conserve dans son tiroir.

Nous avons déjà des renseignements sur la plupart des généraux et colonels proposés pour l'avancement. Cependant il y en a encore un assez grand nombre sur lesquels nous ne sommes pas fixés, et c'est pour nous éclairer qu'une fois de plus nous avons recours à votre extrême obligeance. En conséquence, voulez-vous obtenir des renseignements très sûrs, très complets, sur les officiers ci-après ?

(Suit une liste comprenant les noms de trente-trois généraux commandants de corps d'armée, de généraux de division et de généraux de brigade.)

Je vous enverrai demain la liste des colonels proposés pour généraux de brigade sur lesquels nous n'avons pas de renseignements.

Veuillez agréer, T.·. C.·. F.·. Vadecard, l'expression de mes sentiments frat.·. et dévoués.

MOLLIN.

Cet édifiant commerce épistolaire entre la rue Saint-Dominique et la rue Cadet se poursuit pendant tout le séjour du général André au ministère de la guerre. Son fidèle officier d'ordonnance écrit encore, à la date du 15 mars de l'année qui vient de finir :

Voici les listes des colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon d'infanterie qui, l'année prochaine, ou plutôt à la fin de cette année 1904, seront dans les conditions d'ancienneté, d'âge et de services, pour être proposés pour l'avancement par leurs chefs. C'est donc en vue du prochain travail d'avancement que je vous envoie ces listes pour que, dès maintenant, vous puissiez envoyer vos demandes de renseignements et que ceux-ci nous parviennent dans le courant de l'année, lorsque nous avons tout le temps nécessaire pour procéder à leur classement et à leur mise au point.

C'est un gros travail que je vous envoie là, mon cher ami ; mais, du moment qu'il s'agit de la République, je sais que vous ne reculerez pas devant la tâche. Prochainement, je vous enverrai la liste des capitaines et des lieutenants.

C'était en effet bien de la besogne que l'on taillait ainsi au Tr. Ch. F. Vadecard; mais il était activement secondé. Il lui suffisait de transmettre aux Vénérables des loges affiliées la note des officiers de leurs garnisons; grâce à la clairvoyance et au zèle des frères, les réponses affluaient au Grand Orient et le secrétaire général les passait au ministère, mais en conservant dans les archives les pièces originales. Ce sont les fameuses fiches, qui devaient y rester à l'abri des regards profanes, mais qui ont vu le jour, parce que la garde en fut confiée à un certain Bidegain, dont la fidélité maçonnique ne sut pas résister à la toute-puissante séduction de la forte somme.

Ces documents étaient de provenance diverse. On a fait croire aux imbéciles qu'il y a des jésuites partout, dans toutes les professions et sous tous les costumes. Pour être dans le vrai, il suffit de mettre francs-maçons à la place de jésuites. Cette congrégation-là, en effet, a le privilège, entre beaucoup d'autres, de compter des membres dans tous les corps d'état. L'administration civile, l'Université, la magistrature, le barreau et l'armée elle-même, hélas! ont fourni leur contingent de maçons délateurs. M. Guyot de Villeneuve apporta à la tribune quelques échantillons de chaque catégorie. L'un des plus curieux était assurément la lettre d'un universitaire, le F.·. Gaumand, professeur au lycée de Gap.

Très cher F.·. Vadecard,

Je vous parlais hier de machines à écrire ; mais le nombre à Gap en est trop restreint. Quatre seulement, et par élimination, il serait facile, trop facile, de voir d'où cela vient. Nous serions donc tout aussi vite brûlés. Il est plus simple de ne pas laisser le document, écrit de Gap. Malgré la longueur, il est préférable de le faire recopier, car notre écriture est trop connue, et par élimination encore, nos F.·. de l'armée seraient vite brûlés et nous ne saurions plus rien... Vous voudrez bien me dire si vous avez reçu les derniers documents (quatre en ce qui concerne le 99e); car il faut même se défier de la poste en cette circonstance...

Cord.·. et frat.·. à vous. M. Gaumand.

On entendit pareillement la lecture des fiches rédigées par le F.·. Bédarride, avocat très en vue à Marseille et à Aix, par le F.·. Bourgueil, procureur de la République à Orléans, par le F.·. Bernardin, juge de paix à Pont-à-Mousson. La litté-

rature de ce dernier méritait en effet les honneurs de l'ordre du jour. Qu'on en juge :

Le général H. de L., orléaniste et clérical, antirépublicain enragé. Si le général en question pouvait étrangler le ministre de la guerre actuel, ce ne serait pas long.

En résumé, c'est un jésuite, un sale jésuite, un triple jésuite qui salit l'armée.

Les révélations de M. Guyot de Villeneuve jetèrent la consternation dans les rangs de la majorité ministérielle. A mesure qu'il avançait dans sa lecture, imperturbable, insouciant des interruptions, sans émotion apparente, le malaise grandissait ; ce n'était plus de l'embarras, c'était de l'ahurissement. Jamais le gouvernement ne s'était trouvé en aussi triste posture. Déjà quelques-uns de ses champions, et des plus considérables, manifestaient leur désapprobation en termes énergiques. « Laissez-moi m'étonner, s'écriait M. Barthou, qu'il n'y ait pas dans la Chambre un mouvement d'indignation unanime devant les faits abominables qui nous sont dénoncés. » Et comme on allait crier à la trahison, sur les bancs de l'extrême gauche, M. Barthou reprenait de plus belle : « Oui, je déplore hautement que, sous prétexte de favoriser l'avancement des officiers républicains dans l'armée, on ait recours à des procédés honteux, qui ne peuvent avoir pour résultat que de perdre l'armée et de déshonorer la République. » Aussi la troupe accoutumée à marcher à la suite de M. Combes était en plein désarroi, quand M. Guyot de Villeneuve descendit de la tribune, après avoir jeté, en manière de péroraison, cette virulente apostrophe au général André :

Ministre de la guerre, à qui la France avait confié la force et l'honneur de son armée, vous avez semé la discorde dans le corps des officiers...Vous ne pouvez plus rester sur ces bancs ; l'armée est trahie ; l'armée n'a plus de chef ; l'armée en appelle au Parlement.

Au cours de l'interpellation, le général André avait déjà déclaré qu'il ignorait absolument l'existence des lettres dont on parlait. On verra plus loin ce que valait cette dénégation. A la sommation de M. Guyot de Villeneuve, il se contenta de répondre, en un langage embarrassé, qu'il blâmait énergique-

ment « les procédés qui semblaient résulter des lectures » que la Chambre venait d'entendre. Mais il lui fallait du temps pour examiner si les choses s'étaient bien passées comme on le disait, et en ce cas il prenait l'engagement de se retirer.

Je vous assure, Messieurs de la droite, que si je viens à constater la réalité de ces faits, je n'hésiterai pas une minute à considérer que ma responsabilité est engagée et à venir vous l'offrir.

Tout le monde savait parfaitement à quoi s'en tenir. Les documents étaient d'une authenticité indiscutable et personne, dans aucun camp, n'était assez simple pour admettre que le ministre fût resté étranger à l'organisation qui fonctionnait au ministère de la guerre depuis qu'il y était entré. Néanmoins, le Bloc se retrouva encore pour approuver ses déclarations, en prenant acte de sa promesse. La séance, désormais historique, du 28 octobre se termina par l'ordre du jour suivant, voté par 294 voix contre 263 :

La Chambre, blâmant, s'ils sont reconnus exacts, les procédés inadmissibles signalés à la tribune, et convaincue que M. le ministre de la guerre donnera dans ce cas les sanctions nécessaires, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Si quelque doute avait pu subsister encore sur l'exactitude des faits dénoncés à la tribune, il n'allait pas tarder à se dissiper. En effet, les mêmes journaux qui apportaient au pays l'écho de la séance du 28 octobre, l'informaient de la disparition du commis infidèle qui avait livré les secrets maçonniques et de la démission du malheureux officier qui avait servi d'intermédiaire entre le ministère de la guerre et le Grand Orient. Et maintenant, qu'allait faire le ministre ? Franc-maçon ou non, il ne pouvait songer à désavouer, moins encore à frapper les F.·. qui n'avaient été que ses trop dociles collaborateurs. Au surplus, le Grand Orient lui-même se chargea de lui tracer d'autorité sa ligne de conduite. Le conseil de l'Ordre, réuni d'urgence, comprit qu'il n'y avait qu'un parti à prendre : payer d'audace et proclamer honorable et méritoire l'odieuse besogne accomplie sous son patronage et par ses soins. Un manifeste fut rédigé en ce sens. En voici les passages les plus saillants :

On cherche, au milieu des clameurs et des outrages, à dénaturer des actes dont nous nous glorifions justement... Nous tenons, au nom de la franc-maçonnerie tout entière, à déclarer hautement que, en fournissant au ministère de la guerre des renseignements sur les serviteurs fidèles à la République et ceux qui, par leur attitude toujours hostile, peuvent faire concevoir la plus légitime inquiétude, le Grand Orient de France a la prétention, non seulement d'avoir exercé un droit légitime, mais d'avoir encore accompli le plus strict des devoirs... Et ce sont ces hommes (les réactionnaires), que leurs impudents méfaits devraient obliger à baisser la tête, qui le prennent de haut aujourd'hui et viennent jeter l'accusation de déloyauté sur une des œuvres les plus loyales, les plus légitimes, les plus républicaines qu'ait accomplies le Grand Orient de France.

Le général André se résolut donc, lui aussi, à faire tête. On dit bien qu'il jeta au feu les fiches accumulées dans ses armoires, si bien qu'un commencement d'incendie fut signalé au ministère de la guerre. Mais ce fut tout. Aussi, le 4 novembre, vendredi, jour réservé aux interpellations, M. Guyot de Villeneuve montait de nouveau à la tribune et demandait compte au ministre des engagements pris par lui la semaine précédente. La démission du capitaine Mollin n'avait pas même été acceptée : « Vous ne l'avez pas puni, parce que vous vous êtes senti responsable de ses actes, au sujet desquels vous lui aviez donné des ordres. » L'orateur ne s'en tint pas là. Le général politicien avait affirmé énergiquement — il en eût donné, s'il l'eût osé, sa parole d'honneur — qu'il n'avait jamais rien su de la correspondance qui s'échangeait entre son cabinet et les chefs de la franc-maçonnerie.

M. Combes était venu à la rescousse ; il avait pris les dieux à témoin que le ministre de la guerre et lui-même avaient été, à cet égard, dans la plus complète ignorance, jusqu'au moment où M. Guyot de Villeneuve était venu les instruire. Or, l'impitoyable orateur leur jetait à la face deux documents qui avaient fait le tour de la presse, sans être jamais démentis. L'un était un tableau d'avancement du ministère de la guerre, avec annotations de la main du ministre, renvoyant aux fiches de la franc-maçonnerie. L'autre, plus curieux encore, une page d'un carnet de M. Waldeck-Rousseau. L'ancien président du conseil y note, à la date du 24 décembre 1902, une

visite qu'il reçut ce jour-là même du général Percin, chef d'état-major du ministère de la guerre :

Aujourd'hui, le général Percin a été plus explicite. Il m'a dit qu'un officier du cabinet, M. Mollin, recevait des loges des notes sur les officiers, qu'elles servaient à établir des fiches...

Le général qui, à ce moment, goûtait peu cette manière d'agir, songeait, paraît-il, à donner sa démission. M. Waldeck-Rousseau l'en dissuada.

Mais, continue-t-il, je lui ai dit que s'il devait, à mon sens, rester à son poste, il devait refuser catégoriquement de se prêter à des pratiques aussi extraordinaires, aussi blâmables et aussi inadmissibles que celles qu'il me signalait.

Ému de ce qu'il vient d'apprendre, et croyant sans doute rendre service à son successeur, M. Waldeck-Rousseau va trouver M. Combes pour l'informer de ce qui se passe chez son collègue de la guerre. Le carnet mentionne l'entretien.

30 décembre. Vu Combes. Je lui ai rapporté la conversation précédente ; mon avis est que le procédé mis en vigueur à la Guerre est inadmissible et déchaînera de légitimes colères quand il sera connu.

Combes en convient : il ne connaissait pas les feuilles avec renvoi aux fiches. Tout cela doit cesser ; mais il attend Delpech[1] après les élections sénatoriales.

Tout aussi bien que le ministre de la guerre, le président du conseil était donc dès lors convaincu d'avoir parfaitement connu les pratiques si sévèrement stigmatisées par son prédécesseur. Cela ne l'empêchera pas de persévérer dans ses dénégations. Quant au général André, il faut croire que, s'il avait tout d'abord feint l'ignorance, c'était simplement un mouvement instinctif de tactique parlementaire. Il allait tout à l'heure justifier sa conduite d'une manière tout à la fois hautaine et tortueuse, mais qui équivalait assez clairement à un aveu. Plus tard, ses complices et lui-même en vinrent peu à peu à dire la vérité toute crue. Le plus compromis des

1. M. le sénateur Delpech était alors président du conseil de l'Ordre du Grand Orient.

officiers délateurs, le commandant Pasquier, s'exprimait ainsi dans la lettre publique où il présentait sa défense :

Faisant partie d'une association à laquelle le ministre de la guerre s'était adressé pour se renseigner sur l'attitude politique et la conduite extérieure de certains officiers, je n'ai fait que déférer au désir officiel qui m'avait été exprimé.

Le 4 novembre, on ne pouvait encore faire état de semblables témoignages. Au surplus, ce n'était pas nécessaire. Le ministre avait eu le temps de vérifier l'exactitude de la situation abominable qui lui avait été signalée. On attendait ses explications.

Le général André se défendit en accusant l'armée. Ce déplorable plaidoyer ne fut, en réalité, qu'un long et amer réquisitoire contre le corps des officiers, surtout des officiers de grades supérieurs. Le délégué à la Guerre ne les trouvait pas suffisamment républicains; peu s'en fallut que tels d'entre eux ne fussent dénoncés comme traîtres à la République. Il était mal secondé; les généraux et les colonels se montraient peu empressés à distinguer parmi leurs subordonnés les républicains de ceux qui ne l'étaient pas. Impossible de connaître par leurs rapports le degré de républicanisme des officiers. Alors il s'est adressé ailleurs. La franc-maçonnerie, elle, ne marchanderait pas son dévouement.

M. le ministre. — Le capitaine Mollin était autorisé à demander des renseignements et à en recevoir.

M. Charles Benoist. — Vous avez dit le contraire l'autre jour.

M. Guyot de Villeneuve. — Vous n'avez donc pas dit alors la vérité, et M. le président du conseil non plus?

M. le ministre. — Le capitaine Mollin était autorisé à demander des renseignements et à en recevoir; mais...

M. Laurent Bougère. — Mais il ne devait pas le dire!

M. le ministre. — ... Mais il n'était autorisé à donner à personne des renseignements de la nature de ceux contenus dans les lettres qui ont été lues à la tribune... Je désavoue ces lettres et je blâme ces agissements.

Comprenne qui pourra. Le pauvre officier d'ordonnance devait demander des renseignements aux francs-maçons, mais il ne devait pas communiquer ceux qu'il recevait. Alors pourquoi les demander? Le ministre désavoue les lettres

envoyées par le secrétaire du Grand Orient, lequel n'est pas son subordonné. Incohérence et galimatias.

Le général André termina en déclarant qu'il restait à son poste « pour défendre la République et les officiers républicains ». Et comme on le traquait de plus belle : « Je sais, s'écria-t-il, qu'un certain nombre de mes ennemis ont juré d'avoir ma peau ; mais je résisterai à toutes ces attaques et je resterai à mon poste... » C'était la seule parole d'allure militaire qu'eût encore prononcée le chef de l'armée française. Mais en dépit de cette bravade, sa harangue laissait la Chambre sous une impression fâcheuse. Il fallut que, tour à tour, M. Jaurès et M. Combes vinssent détourner l'attention de l'objet du débat et montrer la réaction cléricale engageant contre le Bloc une offensive dangereuse. Ils parvinrent péniblement à rallier juste assez de voix pour que le gouvernement ne fût pas en minorité, 279 contre 277, dans un premier ordre du jour, celui qui traduisait le véritable état d'âme de l'Assemblée. Ce succès ramena quelques hésitants, et un second ordre du jour plus explicite en faveur du ministère lui donna 10 voix de majorité.

L'absolution était accordée à l'homme qui avait introduit la délation dans l'armée et qui, pour se laver de son ignominie, venait de calomnier ceux qu'il avait charge de défendre. C'est à ce moment que l'infortuné Syveton s'en vint appliquer deux maîtresses gifles sur la face du général André. Il n'agissait point sous l'empire d'une émotion violente et soudaine ; il avait prémédité et résolu d'avance, on l'a su plus tard, ce qu'il considérait comme de justes représailles contre la félonie du ministre et la lâche connivence de la majorité ministérielle. Certes, nous sommes loin d'approuver une exécution de ce genre ; le geste n'est ni parlementaire, ni chrétien. Mais nous pensons sincèrement que le cas est de ceux où se vérifie la parole de Joseph de Maistre : « Il y a des châtiments très justes dont les exécuteurs peuvent être très coupables. »

Le ministre souffleté ne se cramponnait que plus fort à son ministère ; l'agression brutale dont il avait été victime lui avait valu, au scrutin qui termina la séance du 4 novembre, la voix de quelques dissidents touchés de compassion ou désireux

de protester contre un acte violent. Le général André pouvait se croire une fois de plus victorieux. Mais ses collègues lui préparaient la suprême amertume. Il était par trop encombrant; il fallait le débarquer; on le persuada, non sans peine, d'offrir sa démission; en réalité, selon le mot plaisant de M. Clemenceau, on le *démissionna* le 16 novembre, et un agent de change fut installé à sa place à la tête de l'armée française.

C'était une première satisfaction pour la conscience du pays. Ce général politicien, entré au ministère de la guerre pour *déclericaliser* l'armée, qui avait montré sa vaillance à chasser des hôpitaux militaires la cornette des sœurs, qui avait remplacé les proclamations militaires par des déclamations antireligieuses, cet homme grotesque et malfaisant disparaissait enfin de la scène publique, emportant, disait-il, « la fierté de son œuvre et de lui-même », bagage léger en comparaison du poids de honte inexorablement attaché à son nom et dont le soufflet de Syveton n'était que le symbole.

M. le général André, disait un journal sérieux et connu pour sa modération, laisse sur la République et sur l'armée une tache qui s'effacera sur elles, mais qui restera sur lui. Il a été l'introducteur de la délation. De son ministère s'exhalera dans l'histoire une odeur de mouchardage. On ne pourra pas parler du cabinet Combes sans raconter les deux séances consacrées à l'interpellation de M. de Villeneuve, spectacle sans précédent. On dira que si M. le général André s'est démis de son portefeuille, c'est que le soulèvement de la conscience publique lui en avait fait une obligation impérieuse. (*Journal des Débats*, 17 novembre 1904.)

Quant à M. Combes, débarrassé d'un complice gênant, responsable pourtant des mêmes méfaits, il demeurait pour continuer, avec sa majorité un moment ébranlée et quelque peu éclaircie, la satanique besogne, antichrétienne et antifrançaise, à laquelle ces gens-là paraissent condamnés.

Cependant, la lumière continuait à se faire sur l'œuvre répugnante des loges. Les journaux avaient désormais une rubrique consacrée à la délation dans l'armée. Tous les jours, on voyait paraître une nouvelle liste de fiches. Le nom du délateur figure en tête du dossier; puis viennent les noms des officiers avec des renseignements plus ou moins étendus, mais peu variés : clérical, clérical militant, clérical enragé;

va à la messe; sa femme quête à l'église; ses enfants font leurs études dans des établissements religieux; parle mal du général André, etc., etc. On ne sort guère de là ; la plupart de ces pièces atteignent les limites extrêmes de la méchanceté et de la bêtise; il y en a de positivement infâmes, et souvent les éditeurs sont obligés de remplacer par des points ce qui ne pourrait s'imprimer sans salir l'honneur des victimes. Après trois mois, nous ne sommes pas au bout; combien d'officiers verront-ils ainsi sortir des collections du Grand Orient leur portrait esquissé par la plume d'un franc-maçon?

II

Mais l'opposition s'était promis de harceler sans merci le gouvernement. Au lendemain de la retraite du général André, trois nouvelles demandes d'interpellation sont déposées à la fois, relatives à des magistrats délateurs.

...Je ne veux pas, dit M. Charles Benoist, demander leur tête. Grands dieux! qu'en ferais-je? Je veux savoir si le gouvernement estime qu'ils puissent faire des juges, ces agents bénévoles qui s'empressent d'apporter des renseignements, sans prendre même la peine de les contrôler, à je ne sais quelle agence Tricoche et Cacolet, pour qu'elle en fasse l'usage qui vous a été révélé.

M. Combes fait alors une déclaration attendue mais qui n'en est pas moins stupéfiante :

Les adversaires du cabinet se tromperaient singulièrement s'ils s'imaginaient que nous allons livrer à leurs vengeances les fonctionnaires républicains dont les noms figurent dans les papiers qui vous ont été lus à la tribune... Non, Messieurs, nous ne voulons pas perdre en une semaine le travail de propagande républicaine de cinq années.

Ainsi, on devait en prendre son parti. En dépit du vote du 28 octobre, par lequel la Chambre entendait que le gouvernement appliquât « les sanctions nécessaires », si les faits de délation étaient reconnus exacts, le président du conseil, lui, protestait que pas un délateur ne serait inquiété. Cette résolution avait été prise à la suite d'une intervention du Grand Orient qui avait signifié au président du conseil que telle était

sa volonté. Deux ministres, en effet, celui de la justice et celui de l'instruction publique, avaient manifesté l'intention de sévir contre les plus compromis. Devant le veto de la franc-maçonnerie, il fallut y renoncer. Vainement M. Ribot vint à la tribune adjurer M. Combes de démentir cette incroyable capitulation, après laquelle on avait bien le droit de dire « qu'il n'y a plus de gouvernement dans ce pays ». M. Combes ne démentit rien et la fidèle majorité, se déjugeant elle-même, approuva de son vote l'impunité garantie aux délateurs par la volonté souveraine de la franc-maçonnerie. Dans son dernier mandement, le Grand Orient avait averti les députés d'un mot profond qui devait avoir raison de tous les scrupules et de toutes les velléités d'indépendance : « L'œil des ateliers est sur vous ! »

Toutefois, en amnistiant le passé, M. Combes avait dû prendre des engagements pour l'avenir; comme l'écolier devenu sage après correction, il avait promis de ne plus recommencer. M. Ferdinand Buisson lui-même l'avait exigé dans une interruption. Il s'agissait donc de réglementer le commerce des informations sur les fonctionnaires de tous ordres et d'en réserver le monopole aux agents officiels du pouvoir. Ce fut l'objet de la circulaire aux préfets, datée du 18 novembre. On leur rappelle d'abord qu'il importe au plus haut point que « tous ceux, sans exception, qui détiennent ou aspirent à détenir une *parcelle* de la puissance publique », du président de la Cour de cassation, par conséquent, jusqu'au garde champêtre, et du général de corps d'armée jusqu'au caporal, soient animés du plus pur dévouement pour la République; après quoi, le document ministériel poursuit :

Vous répondrez, Monsieur le préfet, à la confiance que le gouvernement a placée en vous, en l'éclairant en toute conscience à cet égard. Il ne m'appartient pas de limiter le champ de vos informations, mais il m'est permis de vous inviter à ne puiser vos renseignements qu'auprès des fonctionnaires de l'ordre politique, des personnalités politiques républicaines investies d'un mandat électif et de celles que vous avez choisies comme *délégués* ou correspondants administratifs, en raison de leur autorité morale et de leur attachement à la République.

On savait déjà ce qu'il fallait entendre par les *délégués* ou correspondants administratifs. M. Combes s'en était expliqué et il fut amené, à plusieurs reprises, à fournir des explications

plus précises qu'il n'eût voulu sans doute. Dans les communes où l'on manque de personnages officiels assez dévoués à la République pour renseigner le gouvernement sur les fonctionnaires ou candidats fonctionnaires, dans celles, par exemple, qui ont un maire réactionnaire, le préfet doit choisir un républicain sûr qui se charge de surveiller et de dénoncer ceux qui oseraient aller à la messe ou envoyer leurs filles à l'école des sœurs. C'est en quoi consiste la charge de *délégué*, désormais élevée à la hauteur d'une institution régulière. Bien entendu, la désignation du délégué reste un secret entre lui et le préfet qui l'honore de sa confiance. Par définition, le délégué est inconnu de ceux qu'il doit surveiller. L'introduction de ce nouvel élément dans le personnel des informateurs officiels nous indique clairement que la France est soumise au régime d'un espionnage occulte qui rappelle les plus mauvais jours de son histoire. C'est très justement que la circulaire qui l'organise a été dénommée le *code de la délation*.

De son côté, le ministre de l'instruction publique rédigeait une circulaire pour blâmer les membres de l'Université, auteurs de fiches délatrices. Mais ce n'étaient toujours là que des paroles, et, tout en condamnant la délation, on n'avait garde de chagriner les délateurs. Le 1er décembre, M. Grosjean porte à la tribune une liste de vingt-deux fonctionnaires de l'enseignement public convaincus de s'être faits les pourvoyeurs du Grand Orient. Il en est de tous grades, depuis celui de doyen de faculté, jusqu'à celui d'instituteur primaire ; les professeurs de lycées sont en majorité. On a déplacé M. Gaumand, ce professeur de Gap, qui ne voulait pas même confier sa correspondance à la machine à écrire. Mais les autres ? M. Grosjean citait un professeur qui avait encore parmi ses élèves le fils d'un officier dénoncé par lui. M. Chaumié répondit qu'il lui fallait du temps pour examiner chaque cas en particulier. Et voilà les universitaires délateurs bien tranquilles. Quinze jours plus tard, le 16 décembre, M. Aynard demandera à interpeller le ministère sur le cas de M. Crescent, professeur au lycée de Lyon. Toute la ville a été indignée de la conduite de ce personnage ; les pères de famille, l'Association des anciens élèves ont protesté ; il n'y a plus que trois

élèves dans sa classe. Le maintien du professeur dans de telles conditions est un défi jeté à l'opinion publique. Mais le professeur Crescent est un haut dignitaire de la franc-maçonnerie; M. Chaumié n'a eu encore que six semaines pour examiner la cause! L'interpellation est renvoyée à la suite des autres.

Entre temps, le Grand Orient avait pris soin de manifester en pleine Chambre des députés sa volonté expresse de ne pas tolérer de répression. Le F.·. Lafferre, président du conseil de l'Ordre et membre lui-même de l'Université, vint à la tribune, dans la séance du 1er décembre, déclarer très nettement que la majorité républicaine avait eu grand tort de voter l'ordre du jour qui appelait des sanctions contre les délateurs. Elle avait été victime d'une heure d'affolement. Maintenant on voulait « arracher à la pusillanimité de certains membres du cabinet » des mesures disciplinaires contre de très honnêtes gens, coupables seulement d'avoir servi la République au détriment de leurs propres intérêts. Mais non, les vrais républicains ne permettraient pas pareille félonie, et, en dépit des audaces de la réaction, ils étaient bien résolus à poursuivre leur œuvre jusqu'au bout.

Quelques jours auparavant « l'œil des ateliers » braqué sur eux, rendait le courage aux défaillants; cette fois, on entendait leur voix; c'était assez pour raffermir l'âme pusillanime des ministres.

III

Mais l'opposition ne désarmait pas. L'affaire de la délation était bien la tunique de Nessus dont ce triste gouvernement ne pouvait se débarrasser et qui finirait par l'étouffer. Voici, rapidement esquissée, la série des derniers assauts qui lui furent livrés et dont chacun le laissait plus affaibli et plus déshonoré.

Le 8 décembre, M. Maurice Colin, un fidèle du Bloc pourtant, demande qu'on défère au Conseil supérieur de la magistrature les magistrats délateurs. Le ministre Vallé répond que, en déplaçant deux ou trois d'entre eux, il a fait tout ce qu'il pouvait faire. Il a consulté les chefs de cours, et aucun d'eux ne lui a conseillé de sévir davantage. Pressé de dire si,

oui ou non, il réprouve ces infamies, le ministre franc-maçon se renferme dans un silence prudent. Ce jour-là, des républicains de marque, comme M. Leygues et M. Millerand, ayant chargé vigoureusement, le gouvernement eut une terrible alerte; la majorité tomba à 2 voix. Le lendemain, M. Combes paye de sa personne; il fait, dans un interminable discours, la théorie, la casuistique et finalement l'apologie, pour ne pas dire l'apothéose de la délation. Il appelle le Dictionnaire de l'Académie à la rescousse. Du moment qu'on ne moucharde pas pour de l'argent, on n'est pas délateur. Les francs-maçons magistrats, professeurs, officiers que l'on poursuit avec tant de malveillance, mériteraient bien plutôt des couronnes civiques pour leurs loyaux services et leur désintéressement. M. Combes rallie 11 voix de majorité.

Le vendredi suivant, c'est sur l'affaire Crescent que s'engage l'escarmouche.

Le 23 décembre, la bataille est plus chaude. M. Lannes de Montebello prend texte du dossier du commandant Pasquier pour pousser une interpellation que, cette fois, on n'a pas osé renvoyer à plus tard. Ce malheureux officier a positivement fait métier de délateur; il a rédigé à lui seul des fiches contre deux cent vingt-huit officiers, dont neuf généraux, et ses dénonciations atteignent jusqu'à l'entourage et à la famille même du président de la République. Par ailleurs, le virus de la délation a gagné tous les degrés de la hiérarchie; des officiers subalternes jugent et dénoncent leurs supérieurs; c'est l'indiscipline et l'anarchie envahissant l'armée. « Pour de pareils faits, dit M. Deschanel, de simples soldats passeraient en conseil de guerre. » Qu'a-t-on fait pour les officiers coupables? On les envoie dans d'autres garnisons. Mais quels crimes ont donc commis les régiments à qui on les impose?

Le successeur du général André répondit avec un bel aplomb que son principal souci, depuis son entrée au ministère de la guerre, était de faire l'apaisement, de rétablir dans l'armée la concorde et la camaraderie si troublées par ces malheureuses affaires. C'est pourquoi il était bien résolu à ne pas tolérer de représailles et à punir les officiers qui entretiendraient l'agitation. Cela voulait dire que les vic-

times n'avaient qu'à se taire ; car on les rendrait responsables de tous les ennuis que leurs ressentiments pourraient causer au ministre. Cette fois encore, la majorité servile ratifia les étranges déclarations des serviteurs du Grand Orient. Toutefois, en accordant sa confiance au gouvernement, elle confirmait ce fameux ordre du jour du 28 octobre, que le gouvernement s'obstinait depuis deux mois à tenir pour quantité négligeable. C'était une pantalonnade après beaucoup d'autres ; mais on ne les comptait plus.

Ainsi s'achevait, dans une honte que notre pays n'avait pas connue encore, cette année calamiteuse. M. Combes gouvernait encore la République pour le compte de la franc-maçonnerie et les délateurs pouvaient se promettre encore de beaux jours.

Cependant l'indignation et le dégoût grandissaient de toutes les victoires apparentes du ministère. Les dissidents de la majorité devenaient plus nombreux ; le Bloc menaçait de s'effriter. Au dehors l'opinion se manifestait par des symptômes auxquels on ne pouvait se méprendre. Des membres influents de la Ligue maçonnique des Droits de l'homme envoyaient leur démission, parce que le président avait manifesté ses sympathies pour le parti de la délation. Des francs-maçons notoires protestaient bruyamment contre les pratiques déshonorantes où les loges s'étaient laissé entraîner.

Mais, entre toutes les manifestations, celle de la Légion d'honneur allait causer aux ministres de mortels déplaisirs et les jeter dans des difficultés inextricables. Le général Florentin, grand chancelier de l'Ordre, était invité à appliquer les sanctions prévues par les règlements contre des légionnaires indignes. Se pouvait-il imaginer pire forfaiture à l'honneur que la délation ? Des raisons de procédure avaient empêché certaines de ces requêtes d'aboutir. Mais voici qu'une pétition adressée au grand chancelier par quelques dignitaires de l'Ordre se couvraient en quelques jours de signatures ; elle devenait une sorte de plébiscite de la Légion d'honneur. La poussée était irrésistible ; le conseil de l'Ordre procéda à l'examen d'un cas où le gouvernement n'avait pas le moyen d'entraver sa liberté d'action, et à l'unanimité se prononça

pour la radiation du commandant en retraite Bégnicourt. La signature du président de la République, contresignée du garde des sceaux, étant nécessaire pour mettre la sentence à exécution, le gouvernement se voyait donc mis en demeure de frapper malgré lui les délateurs et la délation ; car une fois la porte ouverte, il faudrait bien chasser au moins quelques coupables.

Pour compliquer une situation déjà inextricable survient la lettre du général Peigné au F.·. Vadecard. C'est bien de tous les documents de ce genre connus jusqu'ici le plus odieux et le plus révoltant. Le général commandant du 9e corps d'armée se vante auprès du secrétaire du Grand Orient des exécutions qu'il vient de faire dans ses régiments. Et il se félicite d'être si bien secondé par les officiers francs-maçons qui consentent à se faire les mouchards de leurs camarades.

Grâce à notre excellent fr.·. Chevallier et aux divers Vén.·. du 9e corps, je suis averti et je puis frapper à coup sûr.

La maçonnerie veut bien m'aider dans la tâche si ingrate de démocratiser et de *désensoutaner* (ouf !) mes officiers si hostiles et si inféodés à Sarto !

Merci donc à vous tous, et à vous en particulier, T.·. C.·. F.·. Vadecard, merci de tout cœur.

Votre bien dévoué fr.·. Peigné.·.

C'est dans ces conditions que s'engagea la bataille parlementaire du 13 janvier, qui se continua le jour suivant pour prendre fin le 15, à une heure du matin, après une séance qui avait duré bien près d'un tour du cadran. Officiellement la discussion avait pour objet la politique générale du gouvernement. En fait, elle portait sur la délation. M. Combes eut beau écarter d'un mot dédaigneux cette question déplaisante : « Pour nous, l'incident est clos », en réalité on ne parla guère que de cela et surtout on ne pensait qu'à cela, alors même qu'on avait l'air de parler d'autre chose. C'est bien sur les procédés de gouvernement, déshonorants et malpropres, adoptés par lui et défendus par lui, qu'il obtint un vote de confiance à 6 voix de majorité, dans lequel le cabinet comptait pour 8 suffrages qu'il se donnait à lui-

même, ce qui transformait la majorité en une minorité de 2 voix.

Après une telle victoire, il ne restait qu'à s'en aller. M. Combes s'y résigna avec la bonne grâce d'un laquais orgueilleux congédié pour indélicatesse. Sa lettre de démission au président de la République témoignait d'une arrogance qui donne à penser que la colère lui avait fait perdre l'équilibre mental.

Ainsi finit ce que l'un de ses collègues du Bloc appelait naguère la « domination abjecte » de M. Combes. D'autres hommes d'État tombent pour avoir glissé, dit-on, sur une pelure d'orange ; lui, il a glissé dans la boue et s'y est étendu tout de son long.

On pourra plus tard résumer l'histoire du gouvernement de ce triste renégat en retournant un mot de l'Évangile : « Il a passé en faisant le mal. » Dans son discours du 14 janvier à la Chambre des députés, comprenant que son heure était venue, il se mit à dresser le bilan de ses exploits : Quatorze mille écoles fermées, cinquante-cinq congrégations d'hommes et quatre-vingts congrégations de femmes non autorisées, trois cent quatre-vingt-trois congrégations de femmes autorisées, toutes, les unes comme les autres, dissoutes, exterminées. On néglige le chiffre des vieillards, des infirmes réduits à la mendicité, des malheureux et des malheureuses partis pour l'exil. Voilà, certes, bien des hautes œuvres exécutées, et qui prouvent l'activité de l'exécuteur. Aussi le misérable osait ajouter : « Quant à moi, j'ai le droit de dire, avec la conscience publique, que c'est là sans contredit l'acte, du moins un des actes les plus considérables qui aient été accomplis depuis un siècle. » De vrai, cet homme néfaste a beaucoup détruit, et il est bien supérieur aux bandits de la Commune qui avaient seulement pétrolé les Tuileries, l'Hôtel de ville et la Cour des comptes. On ne voit guère au-dessus de lui que Néron jouant de la flûte devant Rome incendiée par ses soins.

M. Combes ne pensait pas avoir fait encore assez pour la République et pour sa propre gloire. Il nous a appris dans ces mêmes *novissima verba* qu'il avait un projet de loi tout prêt pour supprimer dans un délai de cinq ans tous les éta-

blissements hospitaliers congréganistes. Il est parti avec la douleur de n'avoir pu ajouter ce trophée à ceux qu'il avait déjà conquis. Mais il s'est du moins accordé la satisfaction de fermer encore un demi-millier d'écoles. Le décret a paru en même temps que la lettre de démission. Un voyageur, retour d'Amérique, racontait l'an dernier sa visite aux établissements de Chicago où l'on immole chaque jour plusieurs milliers de porcs. Les animaux frappés du coup mortel viennent tomber dans d'immenses bassins d'eau chaude, où ils achèvent de mourir en se mordant furieusement les uns les autres. Personne ne songe à établir une comparaison quelconque entre ces innocentes victimes et l'ancien président du conseil; mais qui donc, devant son dernier geste, n'a pas pensé malgré lui au coup de dent enragé de la bête aux abois?

Mais nous n'avons pas à faire ici l'oraison funèbre de M. Combes. La chute de cet homme malfaisant ne rentre dans notre sujet que parce qu'elle a eu pour cause le système de délation qui restera la caractéristique et la honte de son gouvernement. La France honnête l'a rejeté dans une nausée irrésistible. Il s'est plaint d'être traqué par « la coalition des haines cléricales et nationalistes ». Mais, en réalité, il y a eu dans le sentiment public soulevé contre le ministre organisateur de la délation et patron des délateurs trop de mépris pour laisser beaucoup de place à la haine.

Et maintenant dans quel état cet homme et ses coopérateurs de tout degré ont-ils jeté le pays livré en proie, depuis trois ans, à leurs détestables manœuvres? Sous prétexte de défendre la République que personne ne menace, une moitié de la France est occupée à espionner l'autre. La délation est partout, entretenant partout le malaise, l'inquiétude, la défiance, la terreur, semant entre les enfants d'une même patrie d'atroces discordes et d'inexpiables rancunes. Pas une profession, pas une catégorie de citoyens n'échappe à l'abominable gangrène. Il y a quelque temps — peut-être a-t-on cessé depuis les derniers événements — un journal à grand tirage avait une rubrique dirigée par le sénateur Delpech; le titre importe peu. Les instituteurs étaient invités fréquemment et chaudement à dénoncer ceux de leurs collègues ou

des membres de l'Université chez qui ils découvriraient quelque trace de cléricalisme. Et chaque jour apportait son contingent de dénonciations avec appel aux sévérités administratives. De son côté, Mgr Lacroix, évêque de Moutiers, a publié une lettre où il se plaignait du mal fait à l'Église de France par les délateurs acharnés contre le clergé.

Si dans la plupart des diocèses, disait-il en terminant, il y a tant d'intérêts en souffrance, tant de conflits aigus qui demeurent sans solutions, si tant de suppressions de traitement sont maintenues au mépris de toute justice, si un malaise angoissant règne à tous les degrés de la hiérarchie religieuse, si enfin tant d'évêques et de prêtres qui ont eu la noble ambition de servir d'un même zèle l'Église et la France, ont aujourd'hui la douleur d'assister à l'écroulement de leur rêve, et si leur âme est en proie à la tristesse et au découragement, tout cela est l'œuvre de la hideuse délation.

Mgr Germain, archevêque de Toulouse, remerciait l'évêque de Tarentaise d'avoir dénoncé le mal et il ajoutait pour sa part :

La délation est depuis quelques années le plus grand obstacle au gouvernement de nos diocèses. C'est elle qui fait écarter des postes les plus importants les meilleurs sujets ; et certains qui s'étonnent de voir le pape examiner le choix des évêques, décident tous les jours brutalement du choix des curés sous l'influence des délations inspirées par l'injustice et la haine.

Au surplus, qui pourrait se flatter d'être à l'abri, quand on a entendu des députés et des sénateurs déclarer très haut que l'espionnage et la délation s'exerçaient jusque dans l'enceinte du Parlement ?

Voilà pourtant quelles habitudes et quelles mœurs tendent à s'acclimater dans cette France si longtemps éprise de loyauté et d'honneur ! Voilà l'état d'âme des gens qui se sont donné pour mission d'extirper de leur République ce qu'ils appellent la lèpre cléricale ! Voilà le degré d'avilissement où ils se complaisent, dont ils sont fiers et qu'ils exaltent à l'occasion ! Il y a dans la Bible une parole à leur adresse : « Ceux qui me méprisent, dit le Seigneur, deviendront eux-

mêmes méprisables... » Peut-être, pour avoir le mot juste, faudrait-il traduire littéralement :

Ils seront ignobles! *Erunt ignobiles*[1].

Les faits que nous venons de rapporter ne vérifient que trop la prophétie vengeresse. Ils renferment bien d'autres leçons précieuses à recueillir. En vérité, il y a beaucoup de philosophie dans cette lamentable histoire. Nous y reviendrons dans un prochain article.

JOSEPH BURNICHON.

1. *Qui contemnunt me erunt ignobiles.* (I Reg., II, 30.)

BULLETIN SCIENTIFIQUE

La flotte de la Baltique : Sa force offensive et défensive. — Ses faiblesses. — Timides pronostics. —— Astronomie : Retour d'une comète. — Singulière accélération. — L'hypothèse d'Encke. — Le neuvième satellite de Saturne. — Des années de vingt-cinq mille jours ! — Abondances de clairs de lune.— *Phœbé* et son mouvement rétrograde. — Graves conséquences. —— Le forçage des fleurs : Inaction hivernale. — Repos physiologique. — Un lilas maltraité, puis choyé. — Effet des anesthésiques sur les plantes. — Une scène d'enivrement. — Théories difficiles mais résultats certains. — Singulière action d'un « coup de feu ». —— La fièvre typhoïde : Un complice présumé du bacille d'Eberth. — Le sérum antityphoïde du docteur Chantemesse. — Statistiques.

Tous les regards sont fixés, en ce moment, sur la flotte de la Baltique qui va entreprendre, après un long et périlleux voyage, la rude tâche de rendre à la Russie le commandement de la mer Jaune. Il nous a semblé intéressant de donner quelques renseignements techniques sur la nature et la puissance des unités de cette escadre, nombreuse, mais peu homogène.

Sa force principale — d'aucuns diraient unique — repose sur les cinq cuirassés qui, escortés de deux croiseurs cuirassés et d'un croiseur protégé rapide, l'*Aurora*, ont fait route par le cap de Bonne-Espérance.

Les quatre cuirassés d'escadre : *Souvaroff*, *Alexandre III*, *Orel* et *Borodino*, sont des navires entièrement neufs, présentant à peu près, avec quelques améliorations néanmoins, les caractéristiques du *Czaréwitch*, aujourd'hui désemparé dans le port allemand de Kiao-Tcheou. Chacun d'entre eux porte quatre gros canons de 305 millimètres, douze de 152 millimètres et une nombreuse artillerie légère. La cuirasse qui protège la ligne de flottaison est en acier Krupp, de 230 millimètres au milieu du navire, et va s'amincissant aux extrémités où l'épaisseur est réduite de moitié. Les gros canons sont en tourelles blindées à 260 millimètres d'acier environ ; ceux de 152 millimètres sont protégés par des tourelles de même épaisseur (152 mm.). Le pont cuirassé a 100 millimètres dans la partie recourbée et il est surmonté d'un second pont moitié moins épais. Enfin, la forteresse

centrale est garnie, jusqu'en haut, d'un blindage de 100 millimètres. Ajoutons qu'un système spécial de compartiments étanches rend ces beaux cuirassés à peu près insubmersibles.

A leurs côtés, se trouve l'*Osliaba*, moins récent, et qui présente l'inconvénient d'être extrêmement haut sur l'eau, ce qui offre une trop belle cible aux adroits canonniers japonais. Il porte quatre gros canons de 250 millimètres seulement, onze de 152 millimètres. La protection est assurée par une cuirasse en acier-nickel Harvey de 230 millimètres. C'est, en somme, un beau navire, avec ses 18 nœuds et demi de vitesse, mais il semble notablement inférieur aux précédents et aux terribles lutteurs qu'il va affronter.

Les croiseurs cuirassés, *Dmitri-Donskoi* et *Amiral-Nakhimoff*, sont de vieux navires, dont le premier date de 1883 et le second de 1885 ; il est vrai que ce dernier a été transformé en 1899, mais il garde sa vieille cuirasse, d'acier relativement inférieur. Sa vitesse est de 18 nœuds et demi, son tonnage de 8 000 tonnes, tandis que son compagnon n'en jauge que 5 800 et ne file que 15 nœuds et demi. Leur armement comprend huit canons de 152 millimètres et dix de 120 millimètres pour le *Nakhimoff*; l'autre ne porte que six pièces de gros calibre et le même nombre de 120 millimètres.

L'*Aurora* est un croiseur protégé de bonne vitesse, 20 nœuds, et de 6 630 tonnes. Il fait normalement partie de la flotte de croiseurs rapides qui a passé par le canal de Suez et a, sans doute, été adjoint à l'escadre des gros cuirassés comme éclaireur.

La seconde et troisième division comprennent, outre de nombreux vaisseaux de la flotte auxiliaire sans valeur militaire, deux cuirassés déjà vieillis, quatre ou cinq croiseurs protégés, des destroyers et torpilleurs.

Les cuirassés sont : le *Sissoi-Veliki*, lancé en 1894, de 9 000 tonnes, filant 16 nœuds, et le *Navarin*, construit en 1891, à peu près de même force. Chacun porte quatre canons de 305 millimètres, ancien modèle, et six ou huit de 152 millimètres. Leurs cuirasses, du vieux système, les défendront mal contre les projectiles pénétrants actuels.

Enfin, les croiseurs protégés rapides sont l'*Oleg* (6 200 tonnes, 23 nœuds); le *Jemtchug* et l'*Izumrud* (3 200 tonnes, 22 nœuds et

demi); le *Svietlana* (3 900 tonnes, 21 nœuds et demi); l'*Almaz*, sœur de l'intrépide petit *Novik* (3 000 tonnes, 25 nœuds). Ces unités n'ont évidemment qu'une très faible valeur de combat, mais elles pourraient, surtout jointes aux croiseurs de Vladivostock, ruiner le commerce du Japon et couler à fond ses transports.

Tels sont les renseignements techniques que nous avons pu nous procurer et peut-être serait-il sage de nous en tenir là. Mais nous sentons peser sur nous la question du lecteur : « Quelle est la valeur, quelles sont les chances de cette flotte? » Hélas! il nous est bien difficile de répondre, étant, dans toute la force du terme, ce que les marins appellent avec dédain un « éléphant »... sans doute parce qu'ils nous reprochent de fouler le plancher des vaches! O ironie des mots! Aussi est-ce avec une timide réserve que nous risquerons quelques appréciations, qui nous paraissent, d'ailleurs, relever du simple bon sens.

Il nous semble donc que la flotte de la Baltique n'est guère en mesure d'affronter victorieusement les flottes fatiguées, mais admirablement entraînées, de Togo et de Kamimura. Les Japonais, qui ont de belles qualités militaires, ont particulièrement celle de la discrétion. Aussi n'est-il pas facile de savoir dans quel état se trouvent leurs escadres. Si cependant ils ont avoué toutes leurs pertes, ils n'auraient à regretter qu'un cuirassé, le *Hatsuse*, et quelques croiseurs protégés. Mentionnons toutefois un bruit qui tend à s'accréditer et d'après lequel le cuirassé *Yashima* aurait, lui aussi, péri[1]. Quoi qu'il en soit, il resterait au Japon ou bien quatre ou bien cinq beaux cuirassés, de construction récente, et huit croiseurs cuirassés, de grande vitesse, bien défendus et puissamment armés. Nous ne comptons pas les croiseurs protégés. C'est là un formidable adversaire contre une flotte de sept cuirassés et de deux croiseurs cuirassés, dont quatre, au moins, ont plus de dix ans d'âge. On parle, il est vrai, d'une nouvelle escadre, mais elle ne pourra guère être composée que de vieux navires, placés en réserve, sinon en retraite, depuis longtemps.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît difficile, maintenant qu'est acccomplie l'irréparable perte des cuirassés de Port-Arthur, de voir le pavillon russe reprendre la maîtrise de la mer

1. Un simple croiseur protégé porte un nom analogue, le *Yoshino*. Peut-être y a-t-il une simple confusion.

Jaune. Restent les chances heureuses dont, plus qu'une bataille sur terre, est susceptible un combat naval. Mais leur réalisation est le secret de Dieu et, pas plus que marin, nous ne sommes prophète.

*
* *

Il nous faut maintenant lever les yeux au ciel... astronomique que nous avons peut-être trop négligé. Deux faits divers sont à noter : l'un relatif au neuvième satellite de Saturne, l'autre concernant le retour, attendu d'ailleurs, de la comète d'Encke. Commençons par cette dernière.

C'est en 1818 que Pons, de Marseille, la découvrit ; mais ce fut Encke qui établit son état civil, en déterminant ses éléments. Par reconnaissance, l'astre a pris son nom. C'est une des rares comètes périodiques ayant, par conséquent, une orbite elliptique. On sait, en effet, que la plupart de ces astres errants se meuvent sur des paraboles ou des hyperboles. Arrivant des profondeurs de l'espace, ils se précipitent indiscrètement dans notre système solaire, y décrivent — souvent avec une vitesse prodigieuse [1] — un arc parabolique ou hyperbolique, puis s'éloignent pour ne plus revenir, semble-t-il.

Les comètes périodiques, au contraire, ayant été captées par l'attraction du soleil ou d'une grosse planète, parcourent une courbe fermée et reviennent à intervalles réglés, visiter notre petit monde planétaire intime. Il n'y en a guère qu'une douzaine [2], encore leur nombre est-il exposé à décroître. C'est ainsi que la comète de Biela s'est partagée en deux, vers 1846, et semble s'être ultérieurement réduite en fragments.

La comète d'Encke est celle dont la période est la plus courte ; elle revient à peu près tous les trois ans (exactement : 3,3). Son orbite ne s'étend pas tout à fait jusqu'à Jupiter. Elle est peu visible, ne dépassant jamais, dans les circonstances les plus favorables, l'éclat d'une étoile de cinquième grandeur. En général, elle est moins brillante encore et on ne la voit qu'au télescope ou à la lunette, sous forme d'une nébulosité, sans noyau et sans queue.

1. Certaines comètes ont décrit, en un jour, des arcs de 40° et même de 120° en longitude.
3. On en a observé exactement dix-sept.

Cet astre présente une particularité importante qui lui donne une singulière célébrité. Ses retours régulièrement constatés, et il y en a déjà vingt-neuf, ont montré que la durée de sa révolution va en diminuant sans cesse. La comète se rapproche donc constamment du soleil[1] et l'on peut prévoir le moment où elle ira se précipiter sur lui. Pour expliquer cette anomalie, Encke lança sa fameuse hypothèse d'un milieu résistant, existant autour du soleil, et dont l'effet serait d'accélérer la révolution des astres qui le traversent. Cette conception n'est guère admise aujourd'hui, même en limitant ce milieu au voisinage immédiat du soleil, même en le supposant doué d'un mouvement de rotation. En effet, l'accélération du parcours de la comète d'Encke n'est pas constante, comme elle avait paru l'être de 1819 à 1858 ; elle a diminué ensuite jusqu'en 1868, pour garder finalement une valeur à peu près constante, mais inférieure d'un tiers à l'accélération primitivement constatée. Or, si celle-ci était due à la résistance d'un milieu, on ne voit pas pourquoi elle varierait. De plus, cette espèce d'atmosphère devrait réfracter les rayons de Vénus et de Mercure lorsqu'ils se trouvent de l'autre côté du soleil par rapport à nous, — ce qui n'a pas lieu. Enfin il est une comète, celle de Brorsen, dont le mouvement retarde au lieu d'avancer. C'est pourquoi M. Backlund rejette l'hypothèse d'Encke et attribue l'accélération variable de sa comète à l'action d'un essaim de corpuscules célestes qu'elle rencontrerait en un point de sa trajectoire. Il est difficile, en l'état actuel de la science, de dire si cette hypothèse nouvelle sera confirmée. En attendant, la comète d'Encke a joué quelques tours aux astronomes. Ceux-ci espéraient la voir assez brillante ; or elle ne s'est guère montrée en novembre que comme une étoile de treizième ou de quinzième grandeur. Elle passe au périhélie, c'est-à-dire au point le plus rapproché du soleil, le 4 janvier 1905, et sa distance minimum à la terre, qui a été atteinte le 21 novembre dernier, était d'environ 56 millions de kilomètres. Ceux qui sont hantés de la crainte de rencontrer une comète peuvent donc se rassurer rétrospectivement.

Passons au neuvième satellite de Saturne. Celui-ci est une étrange

1. La troisième loi de Képler est ainsi conçue : « Les carrés des temps des révolutions sont proportionnels aux cubes des grands axes. »

planète avec son anneau, unique dans notre système et dont la nature, les conditions d'équilibre, etc., suscitent les plus palpitants problèmes de mécanique céleste. Cette planète, dont la distance au soleil est une dizaine de fois plus grande que celle de la terre [1], tourne autour de l'astre lumineux en vingt-neuf années et demie à peu près [2], et pivote sur elle-même en 10 heures, 14 minutes, 24 secondes. On voit que chaque année de Saturne compte un peu plus de vingt-cinq mille jours : voilà décidément le sanatorium où il faut envoyer ceux qui n'ont plus que quelques années à vivre.

Il faut y envoyer aussi ceux qui aiment la poésie des clairs de lune, Saturne possédant au moins neuf lunes pour sa part. Ce sont, en commençant par les satellites les plus rapprochés de la planète : *Mimas*, *Encelade*, *Téthys*, *Dioné*, ces quatre premiers étant plus voisins de Saturne que la lune ne l'est de la terre [3] ; puis viennent : *Rhéa*, *Titan* [4] (à plus de 1 million de kilomètres), *Hyperion*, *Japet* (3 millions et demi) ; enfin l'objet de la découverte en question, *Phœbé*, à plus de 12 millions de kilomètres de la planète.

C'est en 1898 que M. W.-H. Pickering le découvrit sur des clichés pris à l'observatoire de Flagstaff dans l'Arizona, sous un des cieux les plus purs qui existent. Cependant les astronomes ne furent pas convaincus : l'astre était si petit, si éloigné de la planète ! puis on n'arrivait pas à le voir dans la lunette et la plaque photographique ne paraissait pas infaillible. L'inventeur ne se découragea pas. En examinant de nombreux clichés, il parvint à fixer les éléments de l'énigmatique satellite et, dès lors, il ne restait plus qu'à le chercher au moyen de la lunette et à le trouver. M. Pickering eut cette joie et l'existence de Phœbé (dont le nom est d'ailleurs fort mal choisi, puisque notre lune s'en pare lorsqu'elle veut faire de la poésie), cette existence, dis-je, n'est plus guère contestée. Mais voici qui est plus grave : d'après

1. 9,0046 au périhélie ; 10,073 à l'aphélie ; cela donne une distance au soleil variant de 1 330 millions de kilomètres à 1 490 millions.

2. Révolution sidérale : vingt-neuf ans, cinq mois, seize jours, cinq heures.

3. La distance moyenne de la terre à la lune est de 384 445 kilomètres.

4. Titan, le plus gros de ces satellites, a un volume presque égal à celui de Mars et une masse double de celle de la lune. Cependant des recherches récentes tendent à faire croire que l'on a exagéré ses dimensions. Son diamètre n'aurait que 4 000 kilomètres environ.

les récentes recherches de l'observatoire d'Arequipa, il semblerait que ce nouveau satellite a un mouvement rétrograde. Le lecteur n'est peut-être pas très ému de cette communication sensationnelle, il va pourtant en saisir l'importance.

Toutes les planètes, sans exception, tournent en *sens direct* (inverse des aiguilles d'une montre), autour du soleil. Tous les satellites, y compris ceux de Saturne connus jusqu'ici, suivent la même loi. Mais, chose singulière, et que Laplace avait déclarée impossible, les quatre satellites d'Uranus et le satellite de Neptune[1] tournent en *sens rétrograde* (celui des aiguilles d'une montre). Cette anomalie a même été la première grande difficulté contre la théorie cosmogonique de Laplace et la cause du remaniement que lui fit subir M. Faye. Celui-ci suppose que les planètes les plus voisines du soleil se sont formées les premières par condensation d'anneaux nébuleux, à une époque où l'astre central n'étant pas encore formé, la loi d'attraction était telle que les vitesses linéaires de ces anneaux croissaient en raison de la distance. Il en résultait qu'à la rupture, la matière devait s'enrouler toujours dans le même sens, sens direct. Au contraire, lorsque la condensation du soleil a été plus avancée, la loi d'attraction a changé, les vitesses linéaires ont décru avec la distance, en raison de la racine carrée de cette distance, et l'enroulement s'est effectué en sens contraire.

Cette théorie était-elle, jusqu'ici, plus satisfaisante que celle de Laplace? Les avis étaient partagés. En tout cas, s'il est vrai que le neuvième satellite de Saturne tourne en sens rétrograde, alors que ses collègues tournent en sens direct, le système de Faye, comme son rival, semble se heurter à une très grosse difficulté. En revanche, la confirmation de cette découverte favoriserait une des idées que M. le colonel du Ligondès a exposées dans son ouvrage sur la formation mécanique du monde, car il y soutient, précisément, la coïncidence possible des deux rotations[2]. On comprend maintenant toute l'importance que prendra peut-être Phœbé, dans le monde astronomique, en dépit de l'exiguïté de sa taille. L'abbé Th. Moreux avait d'abord admis que son diamètre était compris entre 150 et 300 kilomètres. Il lui

1. Ces deux planètes sont au delà de Saturne.

2. Voir, *Cosmos*, 27 novembre 1904, un intéressant article de cet auteur à ce sujet.

accorde aujourd'hui 320 kilomètres, ce qui reste modeste pour un astre. Un sphéroïde dont le diamètre égale la distance Paris-Dijon, et dont un rapide ferait le tour en neuf ou dix heures! Voilà de quoi tenter les *globe-trotters*. Le satellite accomplit sa révolution autour de Saturne en cinq cent quarante-six jours et ne doit être vu de cette planète que comme une étoile de faible grandeur. Allons! Phœbé n'ajoutera pas grand'chose aux charmes des nuits saturniennes. Elle pourrait du moins ajouter quelque chose aux connaissances des habitants de la terre.

*
* *

La mode se répand de plus en plus d'orner les salons de fleurs durant l'hiver, et ceux qui n'ont pas les moyens de se payer ce luxe peuvent, du moins, contempler en plein mois de décembre des devantures de fleuristes égayées de lilas ou autres fleurs. Comment l'art du jardinier satisfait-il ces caprices de l'amateur? Il sera peut-être intéressant de le dire brièvement, d'autant plus qu'une découverte récente de M. Johannsen, professeur de physiologie végétale à l'École supérieure d'agriculture de Copenhague, vient de renouveler l'industrie du *forçage*.

Forcer des fleurs, des fruits, des légumes, c'est les obliger à fleurir ou mûrir à contretemps, soit en retard, soit en avance. Le maraîcher qui prépare ses primeurs, fraises ou melons, sous la cloche classique, à grand renfort de fumier, fait déjà du forçage « sur une petite échelle ». Mais à mesure que l'industrie — même la plus humble — ne craint pas d'utiliser les découvertes de la science, ses procédés s'étendent et se perfectionnent. Cela arrive surtout en Allemagne, où l'on a, bien mieux que chez nous, compris la nécessité d'unir, dans toute exploitation, les efforts du savant à ceux de l'industriel. Jusqu'ici, nos horticulteurs ont gardé un bon rang pour la production des fleurs hâtives, dont l'exportation est une source sérieuse de bénéfices. Il ne faudrait pas cependant qu'ils s'endormissent sur... leurs lauriers, car il semble que le nouveau procédé doive permettre à l'Allemagne, qui l'a déjà adopté, de nous faire une terrible concurrence[1].

1. M. Albert Maumené s'est constitué, en France, le propagateur de cette nou-

Les végétaux de nos climats tempérés passent, on le sait, par deux phases très distinctes. Du printemps à l'automne, ils se couvrent de feuilles, puis de fleurs, mûrissent ensuite leurs fruits et leurs graines. La bise étant venue, toute manifestation de vie extérieure cesse, les feuilles tombent, il ne reste plus que de secs branchages ou quelques tubercules enfouis dans la terre.

Cet arrêt de la végétation est dû au froid; il peut être aussi causé par la sécheresse prolongée. C'est un repos imposé par les conditions extérieures et que M. Johannsen appelle une « inaction forcée ». Aussi, dès que cessent ces conditions, la vie extérieure reparaît; vienne la tiédeur, l'humidité du printemps, la plante se réveille et recommence son cycle fleuri. On comprend que l'on puisse dès lors, en prolongeant le froid (dans des serres frigorifiques, par exemple), retarder l'éclosion des premières pousses. Et voilà déjà un moyen d'avoir des fleurs hors de saison, non bien entendu des primeurs, mais au contraire des retardataires. Inversement, en cultivant la plante dans une serre chaude, on lui donnera l'illusion du printemps et l'on avancera de plusieurs semaines son éclosion. Pour le coup, voilà la primeur vulgaire...

Mais ce procédé simpliste ne réussit, en général, qu'aux environs de la saison normale où la fleur s'épanouit. Prenez une pomme de terre immédiatement après la récolte et plantez-la dans la plus chaude des serres, elle ne germera pas, tandis que plus tard elle donnerait des bourgeons, même dans un milieu moins favorable. Pourquoi cela? C'est qu'elle n'a pas eu son véritable repos, intrinsèque, physiologique, et, pour ainsi dire, sa période de recueillement intime. Pendant ce temps, l'arrêt de la plante est causé par l'état de ses échanges et de ses régulations internes, non par des conditions extérieures, et il semble que ce repos soit absolument nécessaire, au moins dans une certaine mesure. C'est ainsi que les bourgeons du lilas ou du marronnier, destinés à s'épanouir normalement au printemps prochain, étaient déjà formés dès le mois de juillet; mais ils resteront en repos jusqu'à l'époque fixée, à moins que n'intervienne le forçage. M. Johannsen distingue même l'avant-repos, le repos central,

velle méthode. Il a publié la *Nouvelle méthode de culture forcée* (Paris, Librairie horticole) et, dans la *Revue scientifique* du 19 septembre 1903, un article sur *l'Anesthésie des végétaux*, auquel nous faisons plusieurs emprunts.

l'après-repos : nous négligeons ces subdivisions afin de ne pas compliquer des choses déjà un peu obscures de leur nature[1]. En résumé, les plantes, particulièrement les bourgeons, formés l'été précédent et destinés à s'ouvrir au printemps, les plantes, dis-je, ont une période de repos physiologique, dépendant de leurs conditions internes (structure, échanges, etc.); ce repos leur est nécessaire, mais seulement dans certaines limites; le froid et la sécheresse, eux, n'agissent qu'extérieurement; ils peuvent seulement prolonger l'inaction du végétal, alors que son repos intérieur est achevé; peut-être aussi accélérer l'entrée dans le repos central.

Ceci posé, voyons comment l'on force les fleurs par l'ancien procédé et supposons, par exemple, qu'on veuille avoir des lilas en hiver.

A cet effet, on prend des arbustes riches en bourgeons qui ont déjà revêtu leur garniture écailleuse et leurs enveloppes de coton pour affronter les frimas, et supposons qu'ils ne soient pas encore entrés complètement dans le repos hivernal. On arrache les touffes avec les racines et on les met sous un hangar bien sec, où elles se fanent et se dessèchent. Ce traitement barbare peut durer jusqu'à six semaines. L'activité vitale s'arrête et le repos commence ou s'accentue. Alors la dureté fait place aux petits soins. Dans une serre chauffée à 25°, on replante l'arbuste, en entourant ses racines d'excellent terreau. On arrose de temps en temps à l'eau tiède, et le jardinier, — l'artiste, — son sécateur à la main, supprime tout bouton qui ne lui plaît pas. La plante a eu son repos, du moins l'essentiel; elle trouve une chaleur printanière et plus que printanière, elle se croit donc au printemps, et voilà qu'au bout de vingt jours environ, les feuilles, les fleurs, ont poussé. Il ne reste plus qu'à les cueillir.

Ce procédé est bon, mais il dépend trop des conditions climatériques. Ainsi, par un automne humide et chaud, il réussit fort mal. De plus, il n'est applicable que lorsque la saison est déjà assez avancée. Enfin, nous verrons que la qualité des produits est inférieure à celle qu'assure la méthode Johannsen.

Celle-ci consiste à faire agir les anesthésiques sur les plantes.

1. Cette théorie du repos physiologique ne paraît pas être admise par tout le monde.

On sait depuis Leclerc (1853) que l'éther et le chloroforme agissent sur la sensitive (*mimosa pudica*) et lui enlèvent, pour un temps, sa sensibilité. Heckel et Paul Bert étendirent ces recherches. Surtout, Claude Bernard montra que les substances anesthésiantes interrompent les mouvements du protoplasma dans les cellules et arrêtent le développement des plantes. Enfin, l'on établit — et les expériences même de Johannsen le prouvent — que des doses très faibles d'éther produisent, au contraire, une action excitante. Il en va donc des végétaux comme des ivrognes : un peu de leur liquide aimé les émoustille, leur donne de l'esprit et de l'activité; beaucoup les endort et les stupéfie.

Le professeur danois eut donc l'idée d'utiliser cette propriété pour forcer les arbustes à fleurs. Il prit des rameaux de saule et les plaça sous une cloche avec un peu d'éther. Après vingt-quatre heures, ces branches furent plongées dans l'eau et portées dans une serre concurremment avec des rameaux non éthérisés destinés à servir de témoins. Au bout de deux jours, les branches traitées par l'éther ouvrirent leurs bourgeons, les autres ne bougèrent pas.

Voici maintenant le traitement industriel. Bien entendu, on ne choisit que des arbustes dont les bourgeons sont déjà formés. On les arrache et on laisse sécher la motte. Puis on les place dans le récipient à éthérisation, caisse, cloche ou chambre, selon les dimensions. Sur le plancher est étendu du sable sec sur lequel on pose les plantes debout, et l'on ferme hermétiquement. L'éther est introduit par le haut à cause de la lourdeur de ses vapeurs, et à la dose de 40 grammes, à peu près, par hectolitre d'air contenu dans le récipient. La température est maintenue aux environs de 18°. Et dans cette atmosphère saturée d'ivresse, on laisse les arbustes deux, ou même trois jours[1]. Quand on les retire de cet assommoir, hélas! combien piteux est leur état. Les feuilles, s'il en restait, sont tristement tombées et il semblerait que ces rameaux intempérants fussent bons à jeter au feu. Mais n'allons pas trop vite; voyez : les bourgeons, eux, sont gonflés comme aux premiers sourires du printemps. Vite, on met en serre chaude et, avec une rapidité étonnante, la

1. Inutile de faire remarquer que, ces vapeurs étant très inflammables, des précautions s'imposent.

plante se couvre de feuilles et de fleurs. En dix jours, les thyrses des lilas sont formés et cinq jours après ils sont épanouis. Il faudrait dix à vingt jours de plus pour que des plantes non éthérisées soient dans le même état. D'où résulte une sérieuse économie de combustible.

De plus, alors que, dans le forçage ordinaire, beaucoup de boutons avortent, avec le procédé d'éthérisation, tous, ou presque tous, prospèrent. Enfin, dernier avantage, on peut, par cette méthode, obtenir des fleurs quatre ou cinq mois plus tôt que par la méthode ordinaire. Dès juillet-août, on fait fleurir des plantes qui, normalement, ne fleuriraient qu'au printemps suivant.

Quelle est la théorie de cette action de l'éther ou du chloroforme, — car celui-ci agit de la même façon, mais à dose moins forte ? Les auteurs ne sont pas d'accord. Pour les uns, les anesthésiques agissent comme stupéfiants, comme soporifiques et, à ce titre, modifient l'état de repos physiologique de la plante. Pour les autres, tout est dans le rôle excitant, reconnu à ces substances lorsqu'elles sont à petite dose. Et ils font remarquer que si, après l'éthérisation, on attend plus de deux jours pour mettre en serre, le départ de végétation ne se produit pas. Donc ce n'est pas l'état interne de repos qui a été modifié, si tant est que ce repos existe, c'est une excitation passagère qui a eu lieu : celle-ci passée, la plante redort.

Sans avoir la moindre prétention de trancher un pareil litige, il nous semble que cette dernière théorie s'accorde mieux avec les apparences.

Notons encore un fait singulier qui a été signalé récemment par M. J. Jolly, à la Société de biologie.

Le 2 septembre 1904, un violent incendie éclatait à La Chaussée-sur-Marne et détruisait tout un quartier. Le feu s'arrêta devant un verger, après avoir brûlé les deux premières rangées d'arbres et fortement roussi les trois suivantes. La sixième rangée eut seulement quelques branches endommagées; le reste en fut quitte pour avoir été exposé à une forte chaleur. Or, vers la fin du mois, tous ces arbres se mettaient à fleurir (à l'exception, bien entendu, des rameaux roussis). De l'autre côté du village, la flamme s'était arrêtée au voisinage de lilas. Ceux-ci, à leur tour, se couvrirent de fleurs.

Il paraît donc qu'en certaines circonstances, l'exposition à une

chaleur intense peut produire le forçage. C'est là un fait à étudier. Peut-être ménage-t-il aux horticulteurs de nouvelles méthodes pour l'exécution des tours de force que leur demande une civilisation de plus en plus raffinée et capricieuse.

*
* *

Nous parlerons, pour finir, de la fièvre typhoïde, qui vient de susciter plusieurs travaux intéressants.

On sait que cette redoutable maladie est causée — du moins jusqu'à nouvel ordre — par le bacille d'Eberth[1]. Celui-ci s'attaque principalement aux plaques de Peyer, sortes d'amas glanduleux situés dans l'épaisseur de la muqueuse intestinale; il envahit encore, avec une égale fureur, la rate, le foie, les ganglions mésentériques et même, parfois, d'autres organes.

Or, comment le bacille, véhiculé en général par l'eau, soi-disant potable, ou les aliments souillés, parvient-il à franchir la barrière que lui oppose l'épithélium protecteur de la paroi interne de l'intestin? Dans un travail récent, présenté à l'Académie de médecine, M. Guiart pense que le microbe a un complice sans lequel il ne pourrait pratiquer son odieuse effraction. Ce complice serait le trichocéphale, vers intestinal armé d'une extrémité antérieure, effilée comme une baïonnette. De cette pointe, il perforerait la paroi protectrice et, la porte étant ainsi ouverte, le bacille assassin s'introduirait à domicile.

Le trichocéphale a mauvaise réputation, surtout depuis que M. Metchnikoff lui a attribué l'appendicite. Mais enfin, sur quoi se base le nouvel acte d'accusation? Voici :

M. Guiart rappelle que, dès 1762, Rœderer et Wagler avaient attribué une épidémie de fièvre typhoïde à des vers intestinaux qu'ils trouvaient en grand nombre, au cours des autopsies. Morgsagni avait constaté des faits semblables. D'autres médecins, Pinel, Raspail, Davaine, ont soutenu la même opinion et c'est celle que paraissent confirmer les observations de notre auteur.

En effet, au début d'une petite épidémie de typhoïde, à Brest, en septembre 1904, il a trouvé des œufs de trichocéphale dans

1. Durant ces dernières années, on a contesté la spécificité du bacille d'Eberth et certains auteurs ont pensé qu'il se confondait avec le colibacille.

les selles de dix malades sur douze. L'un des deux qui paraissait indemne du parasite, en avait néanmoins dans le cæcum, ainsi que le révéla l'autopsie. Celle-ci ne put être faite sur le dernier malade.

L'hypothèse de M. Guiart se montre donc très plausible. Il faut évidemment un bien plus grand nombre de constatations pour fixer une loi ; mais du moins une voie est ouverte et elle est à explorer. Peut-être une pleine confirmation de cette théorie amènerait-elle à modifier le traitement de la fièvre typhoïde. On y déclarerait la guerre aux vers intestinaux et on les exterminerait à coups de substances anthelminthiques, par le thymol surtout. Aux médecins de voir si cela n'aurait pas d'inconvénients.

De tout autre nature est la communication faite par le docteur Chantemesse au congrès français de médecine, sur la sérothérapie de la typhoïde[1]. Il s'agit ici, non pas seulement d'une hypothèse, séduisante d'ailleurs, et peut-être vérité de demain, mais d'une longue expérience poursuivie jusqu'à présent avec succès.

L'auteur a fait connaître, dès 1897, le mode de préparation d'un sérum antityphoïde. Il l'obtient en injectant le cheval avec des toxines typhoïdes solubles, selon un procédé analogue, sans doute, à celui que nous avons jadis décrit. Chargé du service de la fièvre typhoïde au bastion 29, le docteur Chantemesse y utilise son sérum depuis trois ans et demi, sans toutefois négliger, en cas de fièvre violente, le traitement par les bains froids. Il lui est donc facile de comparer les résultats par lui obtenus, avec ceux des autres hôpitaux de Paris, où l'on continue d'appliquer les procédés pharmaceutiques ordinaires, combinés, eux aussi, avec la balnéothérapie.

Voici les statistiques fournies par ces derniers établissements. Dans la période qui s'écoule entre le 1er avril 1901 et le 1er octobre 1904, sur 3 199 malades de typhoïde entrés, il en est mort 581, ce qui donne une proportion de 18 p. 100. Ce pourcentage n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire. Murchison a noté, sur 2 500 cas observés à l'hôpital de Londres, une mortalité de 18,5 p. 100. Griesinger, sur 18 000 cas, enregistre 18,5 p. 100 de décès. A l'hôpital général de Vienne, sur 21 000 cas, on a eu 22,2 p. 100 de mortalité. Le docteur Chantemesse cite encore d'autres statis-

1. Publiée dans *la Presse médicale* du 26 octobre 1904.

tiques d'où il ressort qu'en général, à moins de circonstances exceptionnelles, — nous en signalerons une tout à l'heure, — le chiffre de 18 p. 100 représente bien la mortalité moyenne dans cette maladie.

Or, au bastion 29, du 1er avril 1901 au 26 octobre 1904, 545 malades traités n'ont fourni que 22 décès, ce qui donne un taux de 4 p. 100 seulement!

Jamais on n'avait obtenu pareil résultat. Celui qui s'en rapproche le plus est celui de l'armée allemande, où les soldats entrent à l'hôpital beaucoup plus tôt que nos malades hospitalisés et où le système des bains froids est appliqué de très bonne heure et avec méthode. Dans ces circonstances éminemment favorables, la mortalité est de 9,5 p. 100.

L'armée française présente un taux supérieur : en 1902, sur 1 845 cas de fièvre typhoïde, on y déplore 253 décès, soit 13,7 p. 100.

De toutes manières, il semble que la méthode sérothérapique du docteur Chantemesse donne des résultats jamais atteints sans elle. Il paraît cependant qu'elle présente un inconvénient, celui d'être difficile à appliquer. Les doses de sérum à injecter diffèrent beaucoup selon la gravité de la maladie et, contrairement à ce qui a lieu pour la diphtérie par exemple, elles doivent être d'autant plus faibles que le malade est plus atteint. Aussi l'inventeur déclare-t-il avoir souvent refusé de donner du sérum antityphoïde à des médecins qui lui en demandaient sans avoir appris à s'en servir. Au contraire, des praticiens expérimentés, comme le docteur Josias à l'hôpital Bretonneau et le docteur Brunon à l'hôpital de Rouen, auraient fait baisser des trois quarts leur mortalité typhoïde par l'emploi du sérum. Ici encore, il ne nous appartient pas de porter un jugement en matière aussi spéciale, et nous nous sommes borné à analyser le rapport du docteur Chantemesse. Souhaitons toutefois que sa découverte se confirme de plus en plus et que soient enrayés les ravages trop souvent causés par cette longue et terrible maladie.

Auguste BELANGER.

REVUE DES LIVRES

Justin : Apologies, *grec et traduction française*, par Pautigny, agrégé de l'Université. Paris, Picard, 1905. Collection *Textes et Documents*. In-12, xxxvi-200 pages. Prix : 2 fr. 50.

Les attaques du rationalisme ont ramené l'apologétique chrétienne sur le terrain des origines. Et certes ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Car, à être examinée dans ses fondements, l'Église ne peut que mieux révéler sa solidité.

Aussi bien, la piété plus ou moins prudente de certaines époques avait-elle jeté sur les murs austères du temple des ornements de provenance humaine, qu'on était exposé à confondre avec le marbre de l'édifice : un regrattage s'imposait.

Donc il faut revenir aux origines, c'est-à-dire aux écrits des Pères et des tout premiers, de ceux qui, ayant reçu la pensée des apôtres, sont à même d'éclairer l'Évangile et d'en combler les lacunes.

Mais ces écrits, où se trouvent-ils pour beaucoup de prêtres isolés au fond d'un presbytère rural ou submergés par une besogne de collège? Les grandes collections comme celles de Migne ne sont pas sous la main de tout le monde. Parfois aussi elles paraissent à quelques-uns si monumentales qu'ils ne savent par quel bout les prendre : faute de quoi ils ne les prennent pas du tout.

Eh bien, la présente publication vient au secours des plus isolés et des plus timides. Sous un format de poche (in-douze), dans une impression d'une netteté classique, elle leur offre les plus importants textes des Pères avec, en regard, une traduction française dont le premier souci est l'exactitude. Une introduction précède, donnant les indications utiles sur la vie de l'auteur, le contenu de ses écrits, la valeur de son témoignage : le tout accompagné d'une copieuse bibliographie. Un index suit, alphabétique et numéral, qui permet de retrouver instantanément à travers l'ouvrage le moindre détail désiré.

Ce premier-né de la collection *Textes et Documents* nous pré-

sente les deux apologies de saint Justin. Puisse-t-il être suivi promptement de nombreux cadets ! L. Sempé.

Le Ministère pastoral de Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice (1641-1652). Nouvelle édition publiée par G. Letourneau, curé de Saint-Sulpice. Paris, Lecoffre, 1905. In-12, viii-223 pages.

Il y a plus de cinquante ans que parut la biographie anonyme de M. Olier, intitulée *le Pasteur modèle ou le salut des peuples*; elle était d'ailleurs tirée de sa grande vie par l'abbé Faillon. L'heure était donc bien sonnée de remanier et de moderniser cet ouvrage. Déjà la belle *Histoire de l'église Saint-Sulpice* par M. Hamel, dont les *Études* ont par deux fois entretenu leurs lecteurs (20 août 1900 et 20 décembre 1901), avaient renouvelé le cadre; il était temps de restaurer aussi le portrait. M. l'abbé Letourneau l'a fait avec cette sûreté de touche que donne seule l'expérience. Dans sa cure illustrée par les Bretonvilliers et les Languet de Gergy, les Pancemont et les Hamon, il a trouvé des institutions paroissiales qui, pour dater de deux siècles et demi, n'ont pas encore cessé d'être fécondes. Alors, de l'œuvre il est remonté à l'ouvrier. C'est ainsi qu'il s'est trouvé face à face avec Jean-Jacques Olier transformant la *petite Genève* de la rive gauche de Paris en une paroisse modèle, comme saint Pierre Fourier avait fait de cette autre Genève minuscule qui s'appelait Maltaincourt. Et avec un filial amour, il a dessiné les traits de cette grande physionomie sacerdotale.

Je n'oserai lui reprocher qu'une chose: non point de l'avoir surfaite, mais bien plutôt de l'avoir presque diminuée. Combien par exemple le P. Rapin, cet ironiste délicat, est plus enthousiaste, lorsque dans ses *Mémoires* la majestueuse figure d'Olier vient à poser devant lui. Tantôt il nous le montre foulant aux pieds les préjugés nobiliaires de sa famille, « habile et industrieux à servir le prochain », et, « par une vigilance infatigable, se trouvant partout où l'appelait le besoin de ceux que la Providence avait mis sous sa conduite » (*Mémoires*, t. I, p. 136); tantôt il le définit « un homme d'une vertu exemplaire et d'une probité insigne, le seul peut-être de tous les curés de Paris qui ne se souilla d'aucun commerce avec Port-Royal et qui ne fléchit

point le genou devant l'idole de la nouvelle doctrine, aussi pur dans sa foi qu'il avait toujours été dans ses mœurs» (*Ibid.*, t. II, p. 481). Certes M. Letourneau ne néglige point ce côté du rôle historique de son curé modèle; il le montre écartant ses ouailles des pâturages dangereux où du Hamel, le fameux curé janséniste, menait les paroissiens de Saint-Merri; mais surtout il nous fait voir réalisées en sa personne toutes les vertus du bon pasteur selon l'Évangile. Olier, pour mieux connaître son troupeau, avait imaginé les plus heureux expédients, tels que le partage de sa paroisse en quartiers ; puis il avait organisé, en vue de le nourrir de la saine doctrine, des catéchismes pour les premiers communiants et pour les vieillards, pour les mendiants et pour les laquais; il surveillait ses maîtres et maîtresses d'école; invitait les gens de travail à des *lectures glosées* du matin et du soir, réformait les confréries existantes et en instituait d'autres, par exemple celles du Saint-Sacrement et de la Charité qui durent encore aujourd'hui; enfin il faisait fleurir la dévotion à Marie et relevait la célébration du culte, sans parler de la fondation du séminaire de Saint-Sulpice.

Il est toujours opportun de raviver le souvenir des grands artisans apostoliques à qui nous devons la France chrétienne; les circonstances actuelles rendaient plus nécessaire que jamais la glorification de cet organisateur admirable, honneur de la réforme catholique à Paris au dix-septième siècle, ami et émule de saint Vincent de Paul.

Henri Chérot.

Les Martyrs, par le R. P. dom H. Leclercq, O. S. B. Tome III : *Julien l'Apostat*, *Sapor*, *Genséric*. Paris, Oudin, 1904. In-8, CCXXIV-419 pages.

Il y a bien des choses dans le robuste volume dont nous sommes de nouveau redevables à l'infatigable labeur de dom H. Leclercq. Trop de choses, peut-être, et trop diverses. Des quatre dissertations dont se compose l'immense préface, deux, me semble-t-il, auraient pu disparaître sans inconvénient. Si intéressantes qu'elles soient, les notices sur les trois grands historiens des martyrs, dom Ruinart, J.-B. de Rossi, Edmond Le Blant, paraîtront des hors-d'œuvre; et la thèse très fouillée sur « l'Unité du mobile surnaturel chez tous les martyrs » serait mieux à sa place dans le der-

nier volume de la collection, où l'auteur embrassera, nous dit-il, « le contingent de faits de toute nature fourni par cette littérature si spéciale et si abondante ».

En revanche, c'est une heureuse idée que d'avoir donné, en tête de ce dernier recueil consacré à l'âge héroïque, une histoire abrégée de l'expansion géographique du christianisme. L'auteur mentionne au passage les persécutions qui accueillirent partout les apôtres, et trouve ainsi l'occasion de rendre hommage à ces milliers de martyrs « dont les noms sont connus de Dieu ». Le mémoire « sur quelques supplices, et leur représentation dans l'antiquité » facilitera aux profanes l'intelligence des actes.

L'ouvrage proprement dit commence par la traduction du livre de Lactance sur les morts des persécuteurs, précédée de quelques notes sur les derniers jours de Néron, Domitien, Trajan, Marc-Aurèle, Sévère et Maximin. Une seule pièce est contemporaine des événements, le récit fait par saint Athanase du martyre de plusieurs fidèles d'Alexandrie, au cours de la persécution arienne dirigée contre lui (p. 50-57). Les actes de rédaction postérieure, qui « jouissent pour la plupart d'une autorité historique dont le degré resterait seul à établir », occupent la plus grande partie du volume (p. 60-419). Ils ont trait aux persécutions de Julien l'Apostat (p. 70-118), de Sapor et de ses successeurs (p. 119-270), des ariens sous Constance et Valens (p. 278-311), des Barbares du quatrième siècle (p. 312-330), des Vandales (p. 344-419). C'est dire la variété et l'intérêt des pièces qui composent ce nouveau recueil. Comme dans les précédents, la traduction est alerte et pittoresque, et une bibliographie complète précède chaque série d'actes. Le beau succès obtenu par les deux premiers volumes de la collection se maintiendra jusqu'au bout. Il prouve que le public français, trop facilement accusé de légèreté, est capable de sentir « la haute valeur historique que possèdent ces textes de premier jet qui nous rapportent le triomphe des martyrs ». Et pour notre siècle, rassasié de critique et de raisonnement, ces naïfs récits de nos pères dans la foi ont un incomparable charme. Puissent les publications liturgiques et archéologiques des vaillants bénédictins de Farnborough ramener de plus en plus dans nos familles françaises le goût de la vénérable antiquité.

Je m'en voudrais de terminer ce compte rendu dans la présente revue sans adresser à dom H. Leclercq un cordial merci pour

l'affectueux souvenir qu'il garde à ceux « qui, après avoir été ses maîtres, veulent bien lui permettre de les compter au nombre de ses amis ». Joseph de La Servière.

Mémoires de Saint-Hilaire, *publiés pour la Société de l'Histoire de France*, par Léon Lecestre. Tome I : *1661-1678*. Paris, Laurens, 1903. In-8, 366 pages. Prix : 6 francs.

Quand le petit boulet qui devait emporter le bras gauche de Pierre de Saint-Hilaire et frapper Turenne, eut passé par-dessus les troupes de la marine, à Salzbach, le 27 juillet 1675, il avait failli rencontrer d'abord le manteau rouge d'Armand de Mormès de Saint-Hilaire, auteur de ces *Mémoires*. Ce petit boulet est conservé aujourd'hui aux Invalides. Les présents *Mémoires* parurent pour la première fois en 1766. Mais le style en avait été rajeuni et le texte affreusement tronqué. Tout ce qui pouvait paraître de nature à discréditer les institutions politiques ou militaires de l'époque, en avait été impitoyablement retranché !

Aussi MM. Chéruel et Tamizey de Larroque avaient-ils songé à en donner au public une édition complète, lorsque le manuscrit sur lequel ils travaillaient périt dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre (1871). Heureusement, M. Lecestre, l'infatigable collaborateur de M. de Boislisle dans la publication monumentale des *Mémoires de Saint-Simon* et l'annotateur très érudit des *Mémoires du chevalier de Quincy*, en a connu deux autres, l'un appartenant au marquis de Nicolay, l'autre à la bibliothèque d'Aix-en-Provence.

Tous les amis du dix-septième siècle lui sauront gré d'avoir mis en pleine lumière les *Mémoires de Saint-Hilaire*. Comprenant une période qui va de 1661 à 1715, de la mort de Mazarin à celle du grand roi, ces souvenirs rédigés, partie en 1698 et 1701, partie après la fin du règne, donnent une physionomie d'ensemble du temps de Louis XIV.

On y lira avec un intérêt particulier, soit la relation de combats auxquels l'auteur a pris une part personnelle, — or, il fut de toutes les guerres et occupa successivement tous les grades du corps d'artillerie, — soit les portraits des grands hommes dont il fut le contemporain. Il a peint Colbert, Le Tellier, Louvois, Foucquet, le maréchal de Bellefont, et surtout Condé et Turenne

Pour ce dernier général, il a mis tout son cœur et tout son art au service de sa plume. « Le prince de Condé, écrit-il, a passé, à juste titre, pour le Mars de son siècle. Peu de capitaines ont possédé comme lui le génie de la guerre et ont été plus intrépides et d'un esprit plus présent dans l'action. » Mais Pierre de Saint-Hilaire montre vite le revers de la médaille : impétuosité et ardeur exagérées. Il insinue en outre, non sans vraisemblance, que « la France est peut-être redevable à la jalousie et à la circonspection des Espagnols de ce qu'il (Condé) ne s'est pas vengé plus pleinement des outrages qu'il prétendait avoir reçus d'elle ». Mais pour Turenne, à peine une légère restriction sur sa vivacité qui n'était point à la hauteur de la solidité de son esprit. Cet esprit était très étendu comme son jugement était excellent. « Toutes ses vues étaient admirablement justes et suivies, et on ne le voyait point faire de fausses démarches. Toujours ferme dans ses desseins et dans ses projets, il poussait son ennemi à bout, et prévoyait tout ce qu'il aurait à faire dans ses campagnes...; uni, simple, sage, juste, officieux, prenant soin de son armée en général et en père, unissant ensemble l'amour et l'autorité. » (P. 85.) Après de pareils éloges on comprend que Pierre de Saint-Hilaire ne pardonne pas à Louvois de n'avoir jamais, par jalousie, confié à Turenne que de petites armées.

Henri Chérot.

Das georgische Volk, von Arthur Leist. Dresde, Pierson, 1903. 1 volume in-8, 328 pages, avec nombreuses illustrations. Prix : 5 Mk.

Isolé par ses montagnes, le peuple géorgien, comme le peuple basque, a gardé depuis des siècles la pureté de sa race et de sa langue ; il a perdu son indépendance, non par la défaite, mais par un don volontaire de son dernier roi George XIII au tsar Paul Ier (1801). Malgré son annexion à un État européen, la Géorgie caucasienne reste une région peu connue, confondue souvent avec l'Arménie, sa voisine. Les travaux qu'a publiés M. Brosset, de 1830 à 1879, ont accumulé des documents, auxquels M. Leist a largement emprunté, mais ils présentent, comme les publications récentes de Tsagaréli, un caractère technique, qui les réserve aux spécialistes. Des voyageurs, comme le comte de Cholet, passent trop vite pour tout voir, et les articles de revue comme

ceux qu'écrivirent dans les *Études*, le P. Gagarin en 1866, A. Daras en 1874, H. Prélot en 1898, élucident des points particuliers, sans pouvoir donner une idée d'ensemble.

Autant donc qu'en 1870, la Géorgie reste un « écrin que le monde n'a point ouvert, que l'Europe n'a point regardé ».

Cet écrin fermé, M. Leist, connu déjà en Allemagne par plusieurs ouvrages sur la littérature arménienne et géorgienne, l'a ouvert, l'a regardé et le montre maintenant en artiste et en historien. Ce travail d'un fin lettré, d'un conteur délicat ne plaira pas seulement aux professeurs de géographie qui, au lieu de sèches nomenclatures, veulent donner à leurs élèves des connaissances utiles et intéressantes sur les peuples, leurs mœurs et leur histoire. Dans la première partie, les renseignements philologiques et ethnographiques seront appréciés ; aux lecteurs qui les trouveraient trop sommaires, l'auteur répondra qu'il prétend indiquer et non juger les théories de Brosset, de Max Müller et de Frédéric Müller. Les amateurs de poésies spontanées et populaires, épouvantés sans doute par une langue d'origine inconnue, et par deux alphabets (*amban*), le sacerdotal ou *Khoutsouri*, et le civil ou *Mkedrouli*, aimeront à trouver une appréciation exacte du talent de ces montagnards poètes. Les heureuses traductions de nombreux morceaux du dix-neuvième siècle, multipliées dans la troisième partie du livre, encourageront plus d'un lecteur à chercher une initiation plus complète dans les *Georgische Dichter* du même auteur.

Mais ce qui attirera surtout l'attention, c'est la partie historique : elle forme presque les deux tiers de l'ouvrage et fait revivre toutes les civilisations qui s'imposèrent à la Géorgie. Depuis Noé, premier conquérant d'une terre déserte, lorsque l'arche s'arrêta près du mont Ararat, jusqu'à Paul Ier de Russie, les influences successives des Perses, des Mèdes, des Grecs, des Byzantins, des Perses encore, des Mongols, puis les luttes acharnées entre les sultans et les schahs sur l'État-tampon de Géorgie, humilièrent ou exaltèrent tour à tour les montagnards, mais sans leur arracher jamais complètement l'amour de leur patrie et de leur religion.

Adorateurs jadis du feu ou d'Armas, convertis au christianisme par sainte Nina de Cappadoce, les Géorgiens furent instruits par des prêtres, que, sur leurs prières, Constantin leur envoya d'Antioche, et ils dépendirent, jusqu'en 545, de la métropole syrienne. Le sixième concile œcuménique reconnut l'in-

dépendance de leur *catholicos*, souverain spirituel plus puissant souvent que les princes temporels. Leur Église, devenue autocéphale, put éviter la double contagion nestorienne et monophysite, si funeste aux Chaldéens et aux Arméniens. Elle put même, vu la difficulté des relations avec l'Europe, ignorer au onzième siècle les luttes entre Rome et Constantinople. Séparés de la communion romaine par la force des événements, et non par les anathèmes, grecs par les rites plus que par la doctrine, les Géorgiens instruits — rois, évêques ou littérateurs — accueillirent toujours avec bienveillance, souvent avec faveur, parfois avec une profession explicite de catholicisme romain, les missionnaires théatins ou capucins, que l'Italie leur envoya, surtout aux dix-septième et dix-huitième siècles.

La civilisation avait été créée et maintenue jadis par les moines du Caucase. Elle put renaître, affirme l'auteur avec une remarquable impartialité, grâce aux religieux italiens, dont les uns, restés à Rome, travaillaient dès 1630 aux éditions géorgiennes de la propagande, tandis que d'autres éclairaient sur les vrais doctrines romaines le catholicos Antoine, le catholicos Melchisédech, et déterminaient, en 1714, un des rois les plus glorieux, Wachtang VI, à promettre, dans une solennelle ambassade à Louis XIV, le retour de son royaume au catholicisme.

Aujourd'hui, assimilée à la Russie au point de vue religieux plus encore qu'au point de vue politique, la Géorgie suit la direction spirituelle de l'exarque qui remplace, à Tiflis, l'ancien catholicos, et qui seul, parmi les évêques de l'empire russe, fait, de droit, partie du Saint-Synode. M. Leist évalue à dix mille les catholiques dispersés en Géorgie.

Le Problème de l'heure présente, par Henri Delassus. Paris, Desclée, 1904. 2 volumes in-8, 425 et 472 pages.

Ce livre est un recueil d'articles ; par cette seule observation, on en devine les qualités et les défauts. Le mouvement et la vie de la polémique quotidienne soutiennent l'intérêt dans chaque morceau. Mais, parfois, les arguments ne sont pas choisis, les documents précisés, les faits mesurés, les développements proportionnés, la marche des idées ordonnée, comme on aime à le

voir dans un livre de longue haleine, consacré à un sujet fort important.

L'idée générale, qui donne à ce travail son unité, c'est que la maçonnerie est la grande ouvrière des ruines que déplorent tous les bons Français ; et qu'une reconstruction durable de la France n'est possible que sous l'inspiration de la pensée chrétienne. Voilà, pour le prêtre distingué qui dirige *la Semaine religieuse* de Cambrai, le double *Problème de l'heure présente* ; c'est l'*antagonisme de ces deux civilisations* qu'il faut comprendre, si l'on veut s'expliquer le présent et sauver l'avenir. Dans le premier volume, M. Delassus résume les exploits politiques des sociétés secrètes à travers tout le dix-neuvième siècle ; il insiste sur les rapports de l'américanisme et du spiritisme avec la doctrine du temple. Le second volume expose ce que demande le salut public : revenir à la vérité théologique en renonçant aux faux dogmes de 89 ; à la vérité économique, par le respect de la loi de propriété, de charité et d'effort individuel ; à la vérité sociale, par la restauration de la famille.

Ces indications sommaires suffisent à trahir combien sont vives les préoccupations de l'auteur, à l'égard des théories et de l'action de ceux qui s'intitulent démocrates chrétiens. Et c'est un des défauts de ce livre que de revenir sans cesse à ce point de vue, parmi des choses plus graves et toutes différentes.

Non point que les démocrates chrétiens n'aient des torts. Ils en ont. Leurs organes les plus accrédités et leurs docteurs les plus fameux sont parfois téméraires. Il leur arrive de dépasser les encycliques pontificales qu'ils prétendent ne pas quitter d'une ligne. S'ils étaient de plus humbles disciples du pape, et moins naïfs amateurs de nouveauté, ils seraient de plus sûrs et de plus utiles ouvriers de l'avenir. D'autre part, en face de ses mouvements imprudents, il y a des immobilités timides qui, elles non plus, ne sont pas bienfaisantes. N'est-ce pas Joseph de Maistre qui a dit : « Une erreur très funeste est de s'attacher trop rigidement aux monuments anciens » ? L'illustre comte qui a formulé cette juste maxime ne l'a pas toujours pratiquée. M. Delassus, qui la cite, l'oublie à son tour plus qu'il ne croit. Tant il est difficile — comme le requiert la double nécessité de bien juger son temps et de le bien servir — d'être à la fois homme de tradition et de progrès.

Paul Dudon.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Gello Toscan. — **Heures lyriques.** Louvain, Polleunis et Ceuterick. 1 brochure in-18, 116 pages.

Oh ! la bonne âme que doit avoir l'auteur de ce petit livre. Il chante la première communion et la mort d'un enfant ; le mariage d'une de ses sœurs et la vocation religieuse d'une autre ; et la Belgique, et le Béguinage ; beaucoup de belles choses qui nous feraient pleurer de tendresse, si nous n'avions fait beaucoup de chemin (ô *jeune Belgique*!) depuis les jours de Turquety et de Mme Tastu. Un bon sentiment ne suffit pas pour faire un poème ; et il faut des *journées* de travail pour mettre en bons et beaux vers l'inspiration, même la meilleure, d'une *heure lyrique* !

Joseph Boubée.

Eduard Engel. — **Shakespeare Rätsel** (*L'Énigme de Shakespeare*). Berlin et Leipzig, Hermann Seemann, 1904. Petit in-8, 178 pages. Prix : 2 Mk.

Depuis que certains admirateurs de Francis Bacon — et certes pas tous — osent revendiquer pour lui la paternité des drames de Shakespeare, il se trouve, par contre, certaines gens pour lui refuser tout mérite. Afin de le montrer plus radicalement incapable de versifier et dépourvu de conceptions poétiques, on fait de lui un esprit vulgaire et plat, étranger aux préoccupations littéraires et ignorant complètement l'art d'écrire. Ce parti pris de dénigrer le chancelier nuit beaucoup à l'intérêt qu'offrirait d'ailleurs le livre du professeur Engel. Les pages sur Shakespeare y sont les meilleures et pleines d'excellents jugements. Mais quand l'auteur parle de Bacon, il devient tout à fait injuste. Il a lu, nous dit-il, les œuvres complètes de lord Verulam, — il a soin de noter que c'est dans l'édition de Spedding, — et cette lecture l'a tellement ennuyé, qu'auprès de cela, ajoute-t-il, ce ne serait encore rien, de lire toute la *Messiade* ! Le trait assurément est dur pour Bacon, mais de telles comparaisons ne tirent pas à conséquence : beaucoup de gens préféreront en concéder les conclusions, que de recommencer pour leur compte ce petit travail. — De sa pénible lecture, le professeur Engel conclut peut-être un peu vite ceci : que nulle part, dans toutes les œuvres de Bacon, on ne trouve une ligne, un mot, qui rappelle, même de loin, une ligne de l'œuvre shakespearienne. C'est expédier un peu lestement — pour superficiels qu'ils soient parfois — les fameux *parallélismes* ! En fin

de compte, on ne voit pas que ce livre ajoute beaucoup d'arguments nouveaux à ceux qu'ont exposés depuis longtemps MM. Sidney Lee, Richard Grand, White et les autres adversaires du système baconien ; les injures même et les termes de mépris de M. Engel envers les « fous » et les « visionnaires » du baconisme ne sont pas de son invention. Il lui faut donc la péremptoire sérénité d'un docteur teuton, pour estimer de bonne foi que son livre dit le dernier mot dans une question qui est, malgré qu'il en ait, sérieuse et digne d'intérêt.

Joseph Boubée.

Charles Fuster. — Bretagne (*Heures vécues*). Paris, Fischbacher. 1 volume in-12. Prix : 4 francs.

Livre sincère, heures vraiment vécues par un poète épris, dans cette Bretagne dont il a su exprimer l'âme. Des vers parfois, discrètement, quand un paysage provoque une émotion plus forte, et ce mélange de prose et de vers est un autre charme du volume. Les vers de M. Fuster sont, comme sa prose, d'une grâce un peu molle. Les partisans du vers laborieusement ouvragé trouveront ceux-ci trop faciles. Avec plus de travail, l'auteur aurait, peut-être, trouvé, pour sa pensée, une expression plus puissante et plus définitive. Sa phrase gagnerait quelquefois à se ramasser, à rogner ses traînes. Quelques expressions : « L'on respire, l'on boit, l'on mange du paradis terrestre... » « Les pointes de granit rudement tutoyées par le flot... » sentent un peu l'effort. Certaines suites d'images semblent incohérentes : « Moitié à pied, moitié au trot des chevaux, nous avons foulé l'épine dorsale de la presqu'île acérée, aux hanches pourtant solides et lourdes. » Je signale librement ces négligences ou ce laisser-aller, parce que je prise très fort l'œuvre de M. Fuster, et que j'en ai beaucoup aimé la poésie très pénétrante. Il observe avec sympathie, et, bien qu'enclin à rendre surtout l'âme des choses, il peint avec précision : il fait voir. Il a, ailleurs, écrit ce joli vers :

C'est à travers l'amour qu'il faut voir la nature.

Il a vu la Bretagne à travers un amour de fils adoptif. Son livre sera nécessaire à ceux qui marcheront après lui dans les sentiers qu'il a décrits.

Je voudrais signaler d'exquises choses, *la Maison abandonnée dans la baie de Paimpol* (p. 20), *les Islandais* (p. 34), *l'Abbaye de Beauport* (p. 38), la jolie pièce : *Rien à demi* (p. 106), *Entre Dinard et Saint-Malo* (p. 133), *les Troncs d'arbres dans le sable* (p. 136), *le Château du Plessis-Bertrand* (p. 151), *la Visite au fort Quentin* (p. 179), *Armor et Ibérie* (p. 286), *Quimperlé* (p. 292), *Notre-Dame-de-la-Joie* (p. 327), etc. Mais le reste, que je n'indique pas, n'a peut-être pas moins de saveur. Brizeux aurait aimé ce livre, et quiconque a seulement traversé la Bretagne, la retrouvera dans ces pages avec son charme austère et sa très prenante poésie.

P. Suau.

Amédée Prouvost.—**L'Ame voyageuse.** Paris, Maison des Poètes, 1904. 1 volume petit in-8, 120 pages.

Voyageuse, en effet, la fantaisie de ce poète qui chante tour à tour les ruines de l'Orient antique, et la Palestine chrétienne, et le Rhin aux souvenirs moyenageux et la bruyante cité moderne, pour terminer par un vrai poème sur le calme du bonheur à deux. Son inspiration est ordinairemeut sincère et toujours pure. Ses descriptions, car il ne fait guère autre chose, ne manquent pas de couleur locale; mais le pittoresque est trop souvent dans les mots et plus rarement dans l'idée. Le vers, qui fait preuve chez son auteur d'une remarquable facilité, est coulant et d'allure plutôt classique: il n'y a de trop modernes que certains mots aux rébarbatives sonorités. Le plus grand malheur de M. Amédée Prouvost, c'est d'être, après tant d'autres, victime de la maladie du sonnet. Le parti pris de donner ce cadre invariable à chacun de ses tableautins le force à des délayages de couleur, à des étirements de lignes, qui atténuent singulièrement la puissance de l'effet produit; et, surtout, la nécessité de trouver toujours huit vers sur deux rimes le fait se contenter parfois d'assonances absolument déplorables, comme *minarets* et *vénérés*, *quille* et *tranquille*. Du reste la plupart de ses rimes, sans atteindre ce degré d'indigence comique, témoignent d'une négligence un peu trop grande.

Joseph Boubée.

François Chauvin. — **Pour nos séances. « A déclamer ».** *Répertoire analytique de monologues, pièces à dire, etc.* 1 volume in-8, 154 pages. Prix : 3 fr. 50. Chez l'auteur, M. François Chauvin, à Enghien (Belgique), rue des Augustins, 3.

Tous ceux qui ont eu ou qui ont encore des *Séances* à organiser dans un collège catholique, accueilleront ce précieux répertoire avec un vif plaisir et une véritable reconnaissance; car c'est une mine de renseignements utiles que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Voici en effet un volume de cent cinquante-quatre pages, le premier d'une série qui en promet trois. On y trouve catalogués, analysés et critiqués par des hommes de la partie, plus de quatre-vingt-dix recueils de monologues et plus de huit cents morceaux, très divers de sujets ou de ton : sérieux ou gais, pieux ou profanes, longs ou courts, mais pouvant tous être donnés, soit tels quels, soit avec les modifications indiquées, devant un auditoire d'enfants catholiques. Il est vrai que tous ces monologues, à-propos, pièces à dire, sont cités dans un beau désordre; mais d'admirables et patientes tables, dressées par titres, par sujets, par noms d'auteurs et d'éditeurs, permettent de se retrouver instantanément dans ce riche fouillis, d'y retrouver — pour mieux dire — et d'en extraire, pour les besoins du moment, la pièce que des journées de recherche personnelle n'auraient

pas toujours fait découvrir. C'est dire que ce livre s'adresse à tous les directeurs d'œuvres de jeunesse, censeurs ou préfets de collèges, aumôniers de couvents, de patronages, de conférences ou cercles d'études. Et l'on peut prédire à l'auteur qu'après avoir consulté et apprécié cette première partie de son œuvre, le public auquel il rend service ne le tiendra pas quitte du reste, mais le priera de donner au plus vite, après le répertoire des monologues, celui des pièces de théâtre et des morceaux de chant dont il nous fait, dans sa préface, la séduisante promesse. Joseph Boubée.

H. d'Hennezel. — **La Seconde Faute**, *roman*. Paris, Stock, 1904. 1 volume in-18, 253 pages. Prix : 3 fr. 50.

Elevé à Mongré — qu'on appelle ici le collège de La Claire — Marc Hersent, après les premiers orages de jeunesse, retourne à son collège et fait, sous la direction de son ancien professeur de philosophie, le P. Courtois, les exercices spirituels de saint Ignace. Dans le vieux château délabré des La Barmondière, dans le lugubre parc dessiné, dit-on, par Le Nôtre, Marc Hersent retrouve le sérieux de la vie, il en sort retrempé, et, dans la débâcle des mœurs, si, plus tard, il garde la foi, il le devra à cette retraite.

Mais il tombe dans un milieu lyonnais, que l'auteur n'aime pas. Sa mère, Mme Hersent, est une pieuse grimacière dont le veuvage est absorbé par des œuvres qu'on appelle bonnes. Son confesseur, l'abbé Séraigne, est une caricature de prêtre doucereux, bénisseur optimiste et niais. Un ami qu'on impose à Marc, l'excellent Joannès Lavolée, est un bon garçon bien sot, bien ingénu. Dans ce milieu, Marc étouffe, on l'achève en le précipitant dans un mariage ridicule. Il s'en évade par l'adultère.

De cette lamentable histoire, on pourrait dégager cette morale : Mères de famille, votre première dévotion consiste à élever vos enfants... Prêtres, ne tenez pas d'agences matrimoniales, n'ayez point dans vos tiroirs ces portraits pour arrangement nuptial, d'une dissemblance garantie... Jeunes gens, ne vous laissez pas marier sottement, choisissez la compagne de votre vie, préparez-vous, par une jeunesse pure, à une heureuse union.

Mais il est à craindre que la lecture de ce roman n'inspire aussi d'autres réflexions ; on jugera les mères pieuses et les veuves dévotes sur la caricature de Mme Hersent ; les confesseurs accueillants seront tous des abbé Séraigne ; les jeunes filles élevées au couvent deviendront de petites oies bien niaises, sur le type de Blandine ; les élèves des Jésuites, tous des viveurs : *ab uno*.

Il y a, presque à profusion, de jolis tableautins : souvenirs de Lyon avec une épigramme explicative. Toutefois, il ne faut abuser de rien ; trop est trop ; M. Taupin de Cuire n'est pas un portrait, c'est une charge, et l'abbé Séraigne est trop uniformément prudhommesque : tout, jusqu'à sa manière de se moucher, dépasse la bonne mesure. L. G.

Michel Auvray. — Elsa. Paris, Blériot. In-12, 247 pages. Prix : 2 francs.

On peut faire un roman honnête et charmant. Lisez celui-ci, que tout le monde peut lire, vous n'y perdrez qu'un moment, il est à peine plus long qu'une nouvelle. L'intérêt ne languit pas, on arrive d'un bond au triple mariage final. Et ce n'est pas Elsa qui se marie : elle reste vieille fille. Catholique et alsacienne, elle ne veut pas épouser un protestant, l'officier prussien Otto von Gertz, qui se console avec Mina (premier mariage) ; — à sa cousine Marie Werlen, Elsa cède Franz d'Erlau (second mariage) ; — et, enfin, la jumelle de Marie, Jeanne Werlen, épouse le sympathique cousin Georges (troisième mariage).

Vous irez de Bingen à Berlin pour revenir par Bâle et Mulhouse à Belfort, et, en cours de route, l'écheveau se débrouillera gentiment.

Deux remarques : si dramatique que soit la fuite de Georges Werlen, se dérobant aux gendarmes prussiens, et si heureux que vous soyez de le voir échapper, vous trouverez peut-être que la police allemande laissait bien facilement les déserteurs revenir à Belfort (p. 147-166).

Un point de doctrine : l'Église catholique ne permet les mariages mixtes qu'à la condition *expresse* que les enfants issus de ces unions seront *tous* élevés dans la religion de la partie catholique. Il y aurait de ce chef à préciser quelques détails des pages, 132, 176 et 181. Le préjugé : « Les garçons suivent la religion du père et les filles celle de la mère », n'est ni admis, ni admissible. S. du C.

Fr. Paulhan. — La Fonction de la mémoire et le souvenir affectif. Paris, Alcan, 1904. In-16, 179 pages. Prix : 2 fr. 50.

Une émotion, jadis ressentie, peut se réveiller avec son caractère émotionnel : c'est ce qu'on appelle la mémoire *affective*. Certains auteurs en ont contesté la réalité. M. Paulhan s'en étonne justement. Tout ce qu'on peut accorder, avec M. Th. Ribot, c'est que les plus nombreux se rappellent uniquement les conditions, circonstances et accessoires de l'émotion ; ils n'ont qu'une mémoire *intellectuelle*. L'événement passé leur revient, et même pas toujours, avec un certain ton émotionnel, une marque affective vague de ce qui a été, mais qui ne ressuscite plus.

Au reste, on peut appliquer à la mémoire affective tout ce qui est vrai de la mémoire proprement dite. M. Paulhan insiste sur ce point que l'une et l'autre a surtout un caractère de *reproduction*, qu'elle est en opposition avec la systématisation et l'habitude. Ce qui est entré dans le système de ma vie a cessé d'être un souvenir. Je ne me *souviens* pas que, pour écrire, il faut mettre les doigts d'une certaine façon sur mon porte-plume ; mon affection constante pour telle personne n'est pas non plus un souvenir.

On peut toutefois noter entre les deux mémoires une double différence. Une perception remémorée prend plus aisément qu'une

émotion la marque du passé. Le souvenir d'une perception est plus faible que la perception même; le sentiment s'exalte souvent par le souvenir: le *ressentir* est plus fort que le sentir.

En somme, étude claire quoiqu'un peu diffuse. L'auteur n'a pas assez distingué entre le réveil de la sensation et le réveil de l'émotion. Les deux chapitres sur la mémoire en général semblent placés là pour faire un *justum volumen*.

Lucien Roure.

Georges Cantecor. — **Le Positivisme**. Paris, Delaplane, 1904. Collection *Les Philosophes*, In-18, 144 pages. Prix : 90 centimes.

M. G. Cantecor a résumé en quelques pages, avec clarté et précision, l'œuvre philosophique, surtout sociale, d'Auguste Comte. Il en signale nettement les faiblesses: affirmations gratuites à la base, exclusivisme étroit, programme plutôt que doctrine. Il admet l'unité essentielle de pensée chez Comte ; mais dans la seconde partie de sa vie, son état mental a fléchi. Le positivisme ne doit pas être identifié avec le comtisme. Le positivisme est une orientation d'esprit née de la prédominance des recherches scientifiques. Il traverse et anime le comtisme. C'est lui qui a joué dans la pensée moderne ce grand rôle que quelques-uns attribuent au comtisme.

La bibliographie répond mal, par sa maigreur, au soin judicieux avec lequel est rédigée la notice. Le livre de M. Defourny sur *la Sociologie positiviste* méritait, entre autres, d'être cité. (Voir *Études* du 20 janvier 1903, p. 269.)

Lucien Roure.

Frédéric Queyrat. — **Les Jeux des enfants**. *Étude sur l'imagination créatrice chez l'enfant*. Paris, Alcan, 1905. In-16, II-161 pages. Prix : 2 fr. 50.

On a écrit des choses fort ingénieuses sur le jeu des enfants. M. F. Queyrat connaît ces choses et en a fait un recueil qui est lui-même ingénieusement et agréablement composé. Le sujet d'ailleurs est bien séduisant. Quel charme dans ces petits êtres qui font, avec tant de gentillesse et de sérieux, l'apprentissage de la vie, qui trouvent tant de plaisir à attester leur activité naissante, qui s'absorbent avec une telle force d'illusion dans leurs amusements enfantins ! Mais le meilleur jouet, c'est le jouet le plus simple et le moins coûteux. Les jouets d'actualité, les jouets scientifiques, les jouets instructifs, dit avec raison M. F. Queyrat, ne doivent venir qu'au second rang.

Certaines considérations transformistes sur l'origine de quelques instincts nous semblent d'une valeur au moins contestable.

Lucien Roure.

Lucien Mottez. — **La Matière, l'éther et les forces physiques**. Paris, Gauthier-Villars; Cherbourg, Le Maout,

1904. In-8, 236 pages, avec figures. Prix : 4 francs.

De temps en temps paraissent des essais sur la constitution physique de l'univers. Leurs auteurs les jugent définitifs, jusqu'à l'apparition d'un nouveau système. Celui que présente M. Lucien Mottez n'est pas plus mauvais que beaucoup de ses devanciers. A son avis, l'éther est un milieu homogène, sans solution de continuité à l'exception des plages où se trouve semée la matière. L'un et l'autre sont incompressibles. Des actions et des réactions réciproques de la matière et de l'éther sont nées toutes les forces, lesquelles se ramènent à la *cohésivité positive* et à la *cohésivité négative*, lesquelles sont, au fond, des *électricités*. — Reste à savoir ce qu'il faut entendre par électricité.

Tout se passe donc comme si les choses étaient ainsi, à moins qu'elles ne soient autrement.

Lucien Roure.

Joseph Serre. — **Ernest Hello**. *L'homme, le penseur, l'écrivain*. Paris, éditions du *Mois littéraire et pittoresque*, 1904. In-12, VII-412 pages, avec portrait. Prix : 3 fr. 50.

Le Mois réédite le livre vivant et vibrant consacré jadis par M. Joseph Serre à la gloire d'Ernest Hello. (Voir *Études*, partie bibliographique, avril 1894, p. 307 et 308.) M. Joseph Serre est un admirateur enthousiaste. De fait, il y a parfois chez Hello des accents de génie. Seulement la dure leçon des faits a mis quelque ombre sur l'optimisme du biographe à l'endroit de l'esprit moderne et de la lumineuse aurore qu'il nous prépare. Les pages 218 à 221, pleines de promesses, de la première édition, sont devenues les pages 224 et 225, un peu désenchantées, de la seconde. C'est que, depuis 1894, l'avenir ne s'est pas éclairci. Il s'est bien plutôt assombri, comme, hélas! le visage du voyant en tête du volume.

Lucien Roure.

Robert Huchard. — **Autour de l'Afrique par le Transvaal**. Paris, Perrin, 1904. 1 volume in-16, 416 pages. Prix : 3 fr. 50.

La mort récente de l'ancien président de la république du Transvaal, Krüger, donne une actualité pleine d'intérêt au livre de M. Robert Huchard. C'est le journal d'un voyage au Transvaal entrepris en 1903 pour faire parvenir aux Boers un troupeau de moutons mérinos qui leur était offert par une personne charitable, dans le double but d'aider les Boers à reconstituer leurs bergeries, et de favoriser les efforts de nos éleveurs.

Le livre est d'une lecture facile et donne des renseignements intéressants sur le pays, les mœurs et les coutumes au Transvaal et dans l'Orange. On peut çà et là en tirer d'utiles leçons, particulièrement au point de vue militaire. C'est ainsi que les Boers battus par l'Angleterre, malgré tout leur courage, ont compris le danger de leur manque d'organisation. Ils nous conseillent par suite d'éviter la faute grave que serait chez

nous la substitution d'une garde nationale à l'armée régulière.

Les chapitres les plus intéressants sont ceux qui font suite au journal du voyage et qui traitent de la situation économique dans l'Afrique australe. La question de la main-d'œuvre, une question vitale dans ces pays, est traitée avec soin. M. Huchard condamne avec raison les idées du docteur Jameson, qui, pour des motifs purement électoraux, se prononçait contre l'introduction des coolies chinois. C'est, dit-il, une politique de bâtons dans les roues. Il ne s'agit pas d'une rivalité entre Chinois et Européens, mais bien entre Chinois et noirs. L'Angleterre semble s'en être enfin rendu compte, puisque, depuis que ce livre a été écrit, le gouvernement du Cap s'est décidé à passer des contrats avec la Chine en vue de l'immigration de dix mille coolies, dont près de la moitié sont déjà occupés dans les mines.

M. Huchard estime que dans dix ans l'exploitation de l'Afrique australe, si nulle complication ne survient dans la métropole et dans la colonie, atteindra une richesse et une intensité dont il ne peut prévoir tous les degrés.

Quelques pages bien senties sur l'impérialisme britannique et l'entente cordiale, terminent bien ce livre utile et intéressant.

A.-A. Fauvel.

L'abbé Uzureau. — **Pouillé du diocèse d'Angers.** Paris, Picard, 1905. In-8, 198 pages.

Il n'est personne parmi ceux qui ont étudié l'histoire religieuse de la Révolution et de l'Empire qui n'ait senti le besoin de renseignements précis et sûrs concernant les choses ecclésiastiques de l'ancien régime. Les pouillés sont pour ces travailleurs un instrument de première nécessité.

Nous sommes donc très reconnaissant à M. Uzureau d'avoir réédité le pouillé publié en 1703 par l'évêque d'Angers du Vivier de Lorry. Paul Dudon.

Duchesse de Brissac. — **Pages sombres.** Paris, Plon, 1904. In-12, 338 pages. Prix : 3 fr. 50.

C'est une esquisse de la Révolution jusqu'à la Terreur qu'on trouvera dans ces *Pages sombres*. Esquisse personnelle et vive ; esquisse où abondent les menus détails amenés avec une bonne grâce séduisante et un parti pris caché. Ainsi peut-on causer de 89 et de 93, dans un salon, entre gens de race qui ont beaucoup de lecture et d'esprit. Quand on a entendu ces conversations ou lu les *Pages* de Mme de Brissac, on a l'impression que la Révolution fut une chose horrible, advenue on ne sait pourquoi. Ce qui n'est pas peut-être la manière la meilleure de condamner la Révolution.

Je m'empresse d'ajouter qu'un auteur n'est pas tenu de tout dire dans un même livre.

Paul Dudon.

L'abbé Grange. — **Une région protestante de la France.**

Rome, Cuggiani, 1904. In-8, 109 pages.

Dans une centaine de pages, M. l'abbé Grange a voulu nous présenter un tableau du protestantisme dans le diocèse de Nîmes, du seizième siècle jusqu'à nos jours. La première partie du travail n'est guère qu'un résumé de Ménard ; les recherches personnelles manquent. La seconde nous renseigne sur la population protestante du Gard, ses pratiques, ses pasteurs. Les détails sont précis et l'esprit qui anime ces pages est vraiment sacerdotal. Paul Dudon.

L'abbé Dardy. — **Ajain**, *paroisse et séminaire*. Limoges, Ducourtieux. In-8, xi-382 pages.

Histoire du collège de Montdidier, *publiée par l'Association des anciens élèves*. Montdidier, Belin. In-4, illustré, 213 pages.

Deux bons exemples que ces deux livres. Aujourd'hui surtout que l'enseignement chrétien et libre est si menacé, les collèges et séminaires qui ont traversé le siècle en formant de bons fils de la France et de l'Église devraient recueillir pieusement leurs souvenirs. Sans doute, dans cette histoire, il y a des pages qui ne peuvent guère avoir de charme que pour les membres de la famille. Mais à côté de celles-là, combien d'autres ont une portée générale.

Ceux-là s'en rendront compte qui parcourront les deux volumes annoncés ici. Dans le travail de l'abbé Dardy, les années antérieures à la Révolution tiennent une plus large place. A Montdidier, les luttes soutenues par les Pères de la Foi contre les décrets impériaux sont comme le centre même du récit. Les deux exemples nous montrent combien les vrais hommes d'Église ont toujours attaché à l'école une importance capitale.

Il est bon de s'en souvenir au milieu des luttes présentes.

Paul Dudon.

C. de La Jonquière, chef d'escadron d'artillerie breveté. — **Général Jean-Pierre Doguereau**. *Journal de l'expédition d'Égypte*, publié d'après le manuscrit original, avec introduction, notes, portrait et carte. Paris, Perrin, 1904. In-12, 430 pages. Prix : 7 fr. 50.

Cet ouvrage, publié sous la direction de la section historique de l'état-major de l'armée, ne s'adresse pas aux amateurs de pittoresque dans les descriptions et de dramatique dans les événements. Mais les admirateurs des vertus militaires y rencontreront un bel exemple dans le courage de Jean-Pierre Doguereau, son esprit d'organisation, son goût et sa science du métier. Embarqué à Toulon, le 19 mai 1798, en qualité d'aide de camp du général Dommartin, commandant l'artillerie de l'armée d'Orient, le jeune officier — il avait vingt-quatre ans — fut bientôt appelé à remplir les fonctions de chef d'état-major de l'artillerie.

C'était un honnête homme, modeste et appliqué à sa tâche, pestant contre les Arabes, qui volaient les bagages de l'armée, et contre le sable du désert, où les canons enfonçaient jusqu'au moyeu. Souvent il eut très soif et aussi très faim. La question des approvisionnements en vivres et munitions, si habilement résolue par Bonaparte dans la campagne de Syrie, l'obsédait quotidiennement. Il y avait en lui de l'intendant et de l'artilleur.

Patient, consciencieux, observateur du détail et bon juge des ensembles, Doguereau demeura trois ans à l'armée d'Égypte, jusqu'à la capitulation de Menou. Plus tard, il contribua à la belle défense de Pampelune, et, devenu baron sous la Restauration, il mourut en 1826. Son journal paraît avoir été rédigé en 1802; il ne pouvait être mieux annoté que par M. de La Jonquière.

Henri Chérot.

A. Barbeau, docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université de Caen. — Une ville d'eaux anglaise au XVIIIe siècle. *La société élégante et littéraire à Bath, sous la reine Anne et sous les Georges.* Paris, Picard, 1904. In-8, VIII-398 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce n'est pas seulement la banale histoire de la grandeur et de la décadence d'une station balnéaire que nous raconte M. Barbeau; c'est un tableau complet de la civilisation anglaise qu'il fait passer sous nos yeux. Toute l'Angleterre *polie* du dix-huitième siècle défila à Bath; elle y apprit les manières courtoises empruntées à la société française; elle y sacrifia aux grâces, cultiva le bon goût et le bon ton, et oublia pour un moment les préjugés de caste. Dans ce coin du comté de Somerset, sur les bords de l'Avon, les hommes de lettres eurent leur heure non seulement de célébrité, mais de royauté.

Puis vint la transformation du dix-neuvième siècle. Les chemins de fer précipitèrent les masses, qui déjà avaient envahi Bath, vers les montagnes abruptes et les lacs lointains, l'Italie et la Suisse. La cité coquette, bâtie pour les générations affinées par les règlements de Nash, fut perdue de vue et délaissée. Le plaisir de la bonne compagnie et des frivolités mondaines le céda à la passion des voyages et à la fureur des explorations. Bath est à jamais figé. Mais la ville morte vient de ressusciter pour les lettrés, grâce à l'énorme travail de reconstitution historique mené à bonne fin par M. Barbeau. Les amis de l'Angleterre sentiront, grâce à lui, grandir leur sympathie pour les choses d'au delà du détroit.

Henri Chérot.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Théologie. — *Petri cardinalis Pazmány Theologia scholastica.* Budapestini, Typis regiæ scientiarum universitatis. 1 volume in-4, 714 pages.

Apologétique. — *Exposition de la morale catholique.* II. *La Liberté.* Conférences et retraites de Notre-Dame de Paris (carême 1904), par E. Janvier. Paris, Lethielleux. 1 volume in-8 écu, 410 pages. Prix : 4 francs.

— *Histoire critique des événements de Lourdes, apparitions et guérisons*, par Georges Bertrin, agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris. Paris, Lecoffre, 1905. 1 volume in-8, 550 pages. Prix : 5 francs.

— *Les Évidences des vérités chrétiennes*, par l'abbé Mémain. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Haton, 1905. 1 volume in-12, 117 pages. Prix : 1 franc. — Ce livre étant destiné à l'enseignement religieux, une réduction de prix est faite pour plusieurs exemplaires demandés à l'auteur, à Sens (Yonne), rue Thénard, 18.

Sainte Vierge. — *La Vierge Marie, patronne et protectrice de l'Église d'Afrique*, par Un missionnaire de l'Oranie. Oran, imprimerie D. Heintz, 1904. 1 volume in-18, 217 pages.

Hagiographie. — *Le Bienheureux Curé d'Ars*, par Joseph Vianey. Paris, Lecoffre, 1905. Collection *Les Saints*. 1 volume in-12, 201 pages. Prix : 2 francs.

Biographie. — *Un prédicateur apostolique au dix-huitième siècle. Etude sur la vie et les œuvres de Bon-Pierre-Charles Frey de Neuville, jésuite, d'après des documents inédits (1693-1774)*, par l'abbé J. Bézy. Paris, Picard, 1905. 1 volume in-8.

— *Henri de Mauduit du Plessis*, lieutenant de vaisseau, commandant de *la Framée*. Paris, Retaux, 1904. 1 volume.

— *Les Grands Hommes de l'Église au dix-neuvième siècle : Le cardinal Lavigerie*, par le vicomte de Colleville. 2e édition. Paris, Librairie des Saints-Pères. 1 volume in-18. Prix : 2 francs.

Exégèse. — *Les Infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau Testament*, par l'abbé J. Fontaine. Paris, Retaux, 1905. 1 volume in-18, 512 pages. Prix : 3 fr. 50.

Actualités. — *L'État, le père et l'enfant*, par René Lavollée. Paris, Plon, 1904. 1 volume in-8, 366 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *L'Esprit démocratique*, par Marc Sangnier. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-16, 290 pages. Prix : 3 fr. 50.

Bibliographie. — *Répertoire des archives législatives, parlementaires, sociales et philosophiques.* Publication de l'Action populaire (section sociale). Paris, 1904. 1 volume in-8, 371 pages.

Histoire ecclésiastique. — *Annuaire pontifical catholique pour 1905.* par Mgr Albert Battandier. Paris, rue Bayard, 5. 1 volume in-16, 670 pages. Prix : broché, 3 fr. 50 ; port, 60 centimes.

Histoire profane. — *Jadis*, par Frédéric Masson, de l'Académie française. Paris, Ollendorff. 1 volume in-18, 368 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Linde pendant la période révolutionnaire*, par l'abbé Goustat. Bergerac, Imprimerie générale du Sud-Ouest. 1 volume in-8, 302 pages. Prix : 3 francs.

— *Etudes historiques sur la Révolution. F.-X. Moise, évêque du Jura (1742-1813)*, par Maurice Perrod. Paris, Picard, 1905. 1 volume in-8, 283 pages. Prix : 5 francs.

— *Mémoires d'un petit homme*, par Paul Renaudin. Paris, Plon, 1905. 1 volume in-16, 318 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Mémoires du général Gavone (1848-1870)*, mis en ordre et publiés par son fils, le chevalier U. Gavone. Traduit de l'italien par le commandant M.-H. Weil. Paris, Fontemoing, 1905. 1 volume in-8, 568 pages, avec portrait et 1 carte. Prix : 10 francs.

Enseignement. — *Université et enseignement libre, ou deux systèmes d'éducation*, par Théodore Joran. Paris, Bloud, 1904. 1 volume in-18, 235 pages. Prix : 2 fr. 50 ; franco, 2 fr. 75.

Sociologie. — *Comment diriger nos patronages de jeunes filles*, par l'abbé Georges Schaefer. Paris, Lecoffre, 1904. 1 volume in-18 raisin, 110 pages. Prix : 1 franc.

Littérature. — *La Narration (Méthodes et applications)*, par M. Roustan. Paris, Delaplane. 1 volume in-18 raisin, 160 pages. Prix : 90 centimes.

Droit. — *Commentaire théorique et pratique des conventions de La Haye concernant la codification du droit international privé*, par Francesco Paolo Contuzzi. Tome I. Paris, Chevalier-Marescq, 1904. 1 volume in-8, 361 pages. Prix : 10 francs.

Archéologie. — *La Patrie de saint Jean-Baptiste, avec un appendice sur Arimathie*, par le P. Barnabé Meistemann, O. F. M. Paris, Picard, 1905. 1 volume in-8, 290 pages. Prix : 5 francs.

Médecine. — *La Surdité, son traitement par les exercices acoustiques au moyen des diapasons. Rééducation physiologique de l'oreille*. Paris, Institut de laryngologie et d'orthophonie, 1904. 1 brochure in-18, 18 pages.

— *Un saint et autres nouvelles*, par Paul Bourget. Édition définitive. Paris, Plon, 1905. 1 volume in-16, 292 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Cité ardente*, roman historique, par H. Carton de Wiart. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-18, 315 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *L'Amant et le médecin*, par Gabriel de La Rochefoucauld. Paris, Calmann-Lévy, 1905. 1 volume in-18, 390 pages. Prix : 3 fr. 50.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 10. — A **Paris**, *l'Écho de Paris* publie un rapport en date de 1902 qui aurait été envoyé par le général japonais Kodama, alors gouverneur de Formose, au comte Katsura, président du conseil à Tokio. Avec une remarquable compétence, et à l'aide des meilleurs documents, le gouverneur examine les chances d'une tentative à opérer par le Japon contre notre colonie d'Indo-Chine. Il la croit prématurée, tout en dressant un plan complet d'attaque, avec Formose comme point d'appui. A son avis, c'est vers la Mandchourie que le Japon doit porter ses premières armes.

12. — A **Paris**, le conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur prononce à l'unanimité la radiation de l'ancien commandant Bégnicourt, délateur franc-maçon de Saint-Quentin. Ce décret doit être signé par le président de la République, grand maître de l'Ordre. Il doit être en outre contresigné par le ministre de la justice.

— En **Suisse**, le canton de Lucerne vote la revision de sa constitution : c'est par le suffrage populaire direct qu'auront lieu les élections aux différents Conseils.

— A **Tanger** (Maroc), l'ambassade française envoyée à la cour du sultan est partie pour Fez.

13. — A **Paris**, *l'Écho de Paris* publie une lettre du général Peigné, commandant le 9e corps à Tours, par laquelle il fait part au F.·. Vadecard de son ardeur à composer les fiches des officiers cléricaux de son corps d'armée.

— En **Allemagne**, le directeur des colonies fait connaître au Reichstag le montant des dépenses occasionnées déjà par la répression des Herreros : onze mille hommes, dix mille chevaux, 42 millions de marks.

14. — A **Paris**, à la Chambre des députés, les interpellations sur la politique du gouvernement, commencées à la séance d'hier, continuent aujourd'hui avec MM. Ch. Bos, Krantz et Ribot. Pendant deux heures et demie, M. Combes se vante d'avoir bien mené la lutte contre les congrégations, et promet l'exécution de son programme de réformes. Le gouvernement n'obtient un ordre du jour de confiance qu'à 6 voix de majorité, 6 voix des ministres qui ont voté pour eux-mêmes.

15. — A **Marsanne** (Drôme), Mme Loubet, mère du président de la République, meurt âgée de quatre-vingt-douze ans, dans l'humble maison qu'elle n'a jamais voulu quitter.

— A **Rome**, béatification de trois martyrs hongrois de la Compagnie

de Jésus, Marc Crisin, Etienne Pongracz, Melchior Gradecz, mis à mort, en 1619, par les calvinistes, à Cassovie (Hongrie).

17. — En **Westphalie**, dans les bassins houillers de la Ruhr, de Bonn, etc., les grévistes atteignent le chiffre de deux cent mille.

— A **Bordeaux**, la Cour d'appel, jugeant correctionnellement, condamne Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, à 200 francs d'amende, pour avoir loué un immeuble à des institutrices religieuses sécularisées, seulement en apparence, d'après la Cour.

18. — A **Paris**, M. Combes remet au président de la République la démission du ministère. En quittant le pouvoir, ce persécuteur fait paraître à l'*Officiel* un décret prononçant la fermeture de quatre cent soixante-six établissements congréganistes, parmi lesquels se trouve comprise illégalement la Visitation de Paray-le-Monial, établissement non enseignant.

— S. Em. le cardinal Richard se rend à l'Élysée pour présenter à M. Loubet les condoléances du Souverain Pontife.

— Sir Francis Bertie est accrédité comme ambassadeur d'Angleterre auprès du gouvernement français.

— A **Nagazaki** (Japon), départ du général Stœssel pour l'Europe, à bord de *l'Australien*.

— A **Aix-en-Provence**, la Cour confirme la décision du conseil de l'Ordre des avocats de Marseille, rayant du tableau l'avocat délateur Bédarride.

19. — En **Russie**, l'agitation ouvrière prend des proportions inquiétantes. Les grévistes, à Saint-Pétersbourg, ont à leur tête le pope Georges Gaponi.

20. — A **Dijon**, MM. Bourlier et Marigny, vicaires généraux chargés par le Saint-Siège d'administrer le diocèse, sont révoqués par l'ancien évêque démissionnaire, Mgr Le Nordez, toujours reconnu comme titulaire par le gouvernement.

— A **Saint-Pétersbourg**, pendant la bénédiction de la Néva, un canon des batteries tirant les salves traditionnelles, lance de la mitraille qui atteint la façade du Palais impérial.

21. — A **Paris**, M. Rouvier est chargé par le président de la République de constituer un nouveau ministère (le quarante et unième de la troisième République).

22. — A **Paris**, à Notre-Dame, prières solennelles pour la France, sous la présidence du cardinal Richard.

— Le cadavre de Louise Michel (décédée à Marseille le 9 janvier) est promené de la gare de Lyon au cimetière de Levallois-Perret, accompagné par une foule nombreuse de francs-maçons, anarchistes et socialistes, au chant de *la Carmagnole* et de *l'Internationale*.

— A **Saint-Pétersbourg**, les délégués des grévistes, n'ayant pas été

admis à se présenter au ministère de l'intérieur pour y déposer leur demande d'une constitution, une foule considérable de manifestants s'est portée vers le Palais d'Hiver. Repoussée en différents endroits, elle offre plus de résistance à la Perspective Newsky, en face du Palais. La troupe fait feu sur plusieurs points. Des barricades deviennent le théâtre de combats sanglants. L'*Officiel* mentionne près de quatre cents morts ou blessés.

23. — A **Saint-Pétersbourg**, les chantiers de l'arsenal sont en feu.

— A **Moscou**, la grève commence dans plusieurs usines.

24. — A **Paris**, le ministère est ainsi constitué :

Présidence du conseil et finances : Rouvier ; *Justice* : Chaumié ; *Affaires étrangères* : Delcassé ; *Intérieur* : Etienne ; *Guerre* : Berteaux ; *Marine* : Thomson ; *Colonies* : Clémentel ; *Travaux publics* : Gauthier ; *Instruction publique et cultes* : Bienvenu-Martin ; *Commerce* : Dubief ; *Agriculture* : Ruau.

Sous-secrétaires d'Etat : *Finances* : Merlou ; *Postes et télégraphes* : Bérard ; *Beaux-arts* : Dujardin-Beaumetz.

— Le juge d'instruction Boucard rend une ordonnance de non-lieu dans l'affaire Syveton. Appel est interjeté de cette décision par M. Syveton père.

— A **Bologne**, quarante-huit candidats catholiques sont élus au conseil municipal. Les socialistes n'ont que douze sièges.

— A **Jérusalem**, mort de Mgr Piavi, O. F. M., patriarche de Jérusalem depuis le 28 août 1889.

25. — A **Saint-Pétersbourg**, par un rescrit impérial, le général Trépoff, ancien chef de la police de Moscou, est nommé gouverneur général de Saint-Pétersbourg, avec des pouvoirs très étendus.

Paris, le 25 janvier 1905.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA DÉLATION[1]

Le successeur de M. Combes a fait, au nom du nouveau gouvernement, une déclaration très nette, en apparence, contre la délation : « Déplorant et réprouvant avec la plus grande énergie les procédés inadmissibles... », etc. Puis, il a pris l'engagement de ne connaître plus ni fiches, ni délégués. Comme gage de la sincérité de ses paroles, M. le président du conseil ajoutait que le général Peigné était mis en disponibilité et le commandant Bégnicourt rayé des cadres de la Légion d'honneur. Mais immédiatement après, il faisait cette déclaration : « Nous n'irons pas plus loin » ; car nous ne voulons pas tomber dans le piège que nous tendent les ennemis de la République.

On apprenait en même temps que deux généraux coupables d'avoir manifesté avec quelque vivacité leur indignation et leur dégoût pour les nouvelles méthodes de contrôle introduites dans l'armée, étaient frappés de la même peine que l'ineffable Peigné. Une aussi criante égalité, aussi bien que le langage du premier ministre, indiquaient très clairement que, avec l'indulgence du nouveau pouvoir, son estime et sa sympathie allaient aux délateurs beaucoup plus qu'à leurs victimes. Ce que l'on a vu depuis n'est pas pour modifier cette première impression.

L'affaire des fiches serait donc close. Du moins le gouvernement le veut et l'affirme. Soit; ce n'est pas une raison pour n'en plus parler. Au contraire. Quand la crise est passée, on peut s'entretenir de la maladie avec plus de sang-froid, en étudier la nature, les causes, l'évolution, afin de se précautionner, si possible, contre les rechutes.

1. Voir *Études* du 5 février 1905, p. 403.

I

Periculosum definire. Il est difficile, voire dangereux, de donner des définitions. M. Waldeck-Rousseau le savait bien, lui, l'habile homme qui, faisant une loi contre les congrégations, a toujours refusé de dire ce que c'est qu'une congrégation. Il en est résulté que, selon une opinion juridiquement défendable, cette loi se trouve atteinte d'un vice radical de constitution ; car c'est un principe de notre droit public que nul ne peut être puni que pour un délit prévu et nettement défini par la loi. Mais une définition aurait pu gêner parfois le gouvernement dans la guerre qu'il entreprenait contre les congrégations et permettre à quelques-unes de ses victimes d'échapper à ses coups.

Qu'est-ce que la délation ? En quoi consiste-t-elle exactement ? Par quoi se différencie-t-elle de l'accusation en général, ou même de la dénonciation dont elle est proche parente ? A quel moment, comment et pourquoi, la dénonciation qui peut être licite, honnête et même honorable, se tourne-t-elle en délation, qui ne saurait être qu'odieuse et déshonorante ? Il est bien malaisé de le dire ; il y a là des limites et des nuances qu'on ne saurait préciser de façon rigoureuse. Ce n'est pas le secret qui constitue la caractéristique de la délation. Car, si vous dénoncez secrètement et à qui de droit un malfaiteur public, vous n'êtes pas pour cela un délateur. Par contre, la délation peut être publique aussi bien que secrète. Ce n'est pas non plus le salaire qui fait la délation. M. Combes a essayé de soutenir cette thèse à la tribune pour innocenter ses frères en maçonnerie. Mais on peut fort bien faire de la délation désintéressée, ou du moins sans y chercher un profit matériel. Et d'autre part, l'agent de police, ou même le simple citoyen, qui aura dénoncé un assassin ou un incendiaire, fût-ce pour toucher la récompense promise, pourra bien être appelé délateur, mais pas par les honnêtes gens. Ce n'est pas davantage le mensonge ; car en ce cas la délation se double de calomnie ; mais elle peut fort bien aussi être véridique.

Il semble que ce serait plutôt l'objet même de la dénon-

ciation qui la ferait dégénérer en délation. Car, du moment que cet objet n'importe pas au bien public, la dénonciation ne se justifie pas et ne peut s'inspirer que de motifs peu avouables, l'envie, la jalousie, la haine, la vengeance. Si donc il fallait absolument répondre à la question : Qu'est-ce que la délation? nous dirions simplement que c'est une dénonciation ayant un caractère honteux. Cette définition n'en est peut-être pas une. Mais, précisément, l'élément spécifique de la délation est affaire d'appréciation morale, affaire de sentiment, pourrait-on dire, qui échappe par conséquent aux prises d'une définition *a priori*. Ce caractère honteux peut résulter du mode, du motif, de l'objet ou de telle autre circonstance de la dénonciation. Il n'est pas nécessaire de disserter là-dessus; l'honneur ne se met pas en frais de raisonnement; mais quiconque n'est pas étranger à l'honneur *sent* que la dénonciation, dans un cas donné, revêt le caractère honteux qui la transforme en délation.

On ne saurait contester à la société civile le droit de se renseigner sur la conduite extérieure, et, dans une certaine mesure, sur les dispositions intérieures des personnes à qui elle délègue une part de la puissance publique ou qui aspirent à en être investies. Elle a le même droit ou plutôt le même devoir, vis-à-vis des particuliers qui pourraient troubler l'ordre public dont elle a la charge. La police d'une part, de l'autre les magistrats de l'ordre administratif ont ce genre de services dans leurs attributions. Par ailleurs, dans l'armée, dans la marine, dans la magistrature, dans l'Université et généralement dans toutes les administrations d'État, les supérieurs hiérarchiques et des inspecteurs spéciaux ont charge de recueillir et de transmettre des notes et renseignements sur leurs subordonnés ou leurs ressortissants. Les communications régulières faites par ces personnes ne sauraient jamais être taxées de délation ; en dénonçant ce qui est contraire au bon ordre et au service de l'État, elles ne font que remplir un devoir de leur charge.

Le pouvoir civil ne se contente pas toujours des services de ces informateurs professionnels. Dans la formule du serment exigé autrefois des officiers et des fonctionnaires de

tous ordres se trouvait la promesse de dénoncer les entreprises contre la sûreté de l'État. D'après l'article 6 du Concordat, l'évêque, avant d'entrer en fonction, jure et promet à Dieu, sur les saints Évangiles, obéissance et fidélité aux pouvoirs établis, et il termine par ces mots : « Si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. » Le même engagement était imposé aux curés. La Légion d'honneur fut, elle aussi, astreinte à un serment semblable : « Je jure... de révéler à l'instant tout ce qui pourrait venir à ma connaissance et qui serait contraire au service de Sa Majesté et au bien de l'État. » Il est clair qu'une obligation de ce genre doit être interprétée avec bon sens et loyauté; car elle ne suffirait pas par elle-même à laver en toute hypothèse la tache de délation. L'honneur reste juge en dernier ressort.

Il y a plus encore. Le Code pénal de 1810 édictait une série de peines, « pour le seul fait de la non-révélation », contre « toutes personnes qui, ayant eu connaissance de complots formés ou de crimes projetés contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, n'auraient pas fait la déclaration de ces complots ou crimes, ou n'auraient pas révélé au gouvernement ou aux autorités administratives ou à la police judiciaire les circonstances qui en seraient venues à leur connaissance, le tout dans les vingt-quatre heures ayant suivi ladite connaissance ». Une pareille législation trahit l'état d'âme de l'autocrate qui ne sentait pas encore le terrain suffisamment affermi sous ses pas. Elle fut abolie au bout de vingt ans, et avec raison, car il n'est pas juste d'imposer à tous les citoyens les obligations propres des policiers. Et d'autre part il y aura toujours plus d'inconvénients que d'avantages à provoquer et à encourager la délation.

Il n'en est pas moins vrai que, dans certains cas, la dénonciation peut être pour les particuliers un devoir d'humanité, de patriotisme et même de justice. Si j'apprends que des traîtres veulent livrer la cité à l'ennemi, c'est l'exemple donné par saint Thomas d'Aquin, j'ai le devoir d'en prévenir l'autorité. Si j'apprends qu'une bande d'apaches vont, la nuit prochaine, mettre le feu à Notre-Dame, je m'estimerai obligé de les dénoncer à la police, si c'est nécessaire pour empêcher le

malheur. Si un de ces congréganistes à qui M. Combes a fait tant de mal, venait à apprendre qu'un assassin se prépare à les venger, vraisemblablement, dans sa simplicité, il se croirait tenu d'arrêter la vengeance, fallût-il pour cela dénoncer le vengeur. Qui aurait le courage de l'accuser de délation? La chronique des tribunaux enregistre parfois l'histoire d'un enfant martyr. Des misérables se sont acharnés pendant des mois à torturer un pauvre petit être dont la présence était une gêne. L'opinion publique est émue d'indignation. Comment a-t-on pu laisser les bourreaux accomplir leur œuvre? Les voisins savaient très bien ce qui se passait; mais personne n'a voulu se charger de la dénonciation qui eût mis fin à ces horreurs. On ne veut pas s'attirer des désagréments. Soit; mais invoquer ici, pour vous excuser d'une lâcheté, le dégoût que vous inspire la délation serait pure hypocrisie.

On conçoit donc qu'il y a des cas exceptionnels où la dénonciation s'impose à tout honnête homme, parce qu'elle est le seul moyen d'empêcher un grand mal. Ceux qui se déroberaient à ce devoir, sous prétexte d'éviter la délation, se rendraient complices et, tout au plus, feraient preuve d'une délicatesse pharisaïque qui n'a rien de commun avec l'honneur.

La puissance spirituelle, elle aussi, a le droit de se renseigner sur tous ceux qu'elle emploie dans les différentes fonctions de son ressort. Ce droit, elle l'exerce de la même manière que la société civile. On ne peut pas plus faire grief à l'administration ecclésiastique de sa surveillance et de ses investigations sur la conduite des clercs, qu'on ne reproche à l'État les rapports qu'il se fait adresser sur le personnel de ses fonctionnaires par les chefs de service ou les inspecteurs. Il n'y a pas plus délation d'un côté que de l'autre. On conçoit également que, dans certains cas, l'Église impose aux simples particuliers l'obligation de lui faire connaître ce qu'elle a besoin de savoir. C'est la raison d'être, par exemple, des bans publiés à l'occasion du mariage des fidèles et de l'ordination des clercs. Au moment même de l'ordination, l'évêque renouvelle la sommation faite à tous et à chacun de dire s'ils ont quelque accusation à formuler contre ceux qui vont rece-

voir les ordres, afin qu'on les arrête pendant qu'il en est temps : *Si quis habet... exeat et dicat.*

En dehors de ces cas déterminés, où intervient un ordre précis, et de ceux où la nature des choses imposerait la dénonciation comme seul moyen d'éviter un grand mal, la dénonciation n'est pas plus autorisée dans la société spirituelle que dans la société civile ; l'Église n'en a jamais fait un moyen de gouvernement ; l'Église n'encourage pas la délation. Bien au contraire, elle la réprouve et la condamne nettement. Pour elle, la délation constitue un péché, alors même qu'elle ne serait ni calomnieuse, ni diffamatoire. Car toute dénonciation comporte, en définitive, une atteinte à la réputation d'autrui. Or, sur ce point, la morale chrétienne est plus sévère que la loi civile et que l'honneur lui-même. La réputation est un bien dont nul ne peut être exproprié que pour une raison grave et, d'ordinaire, seulement pour cause d'utilité publique. Mais, alors, il n'y a pas de délation.

On ne trouverait peut-être pas, dans le vocabulaire, de mot qui sonne de façon plus déplaisante que celui-ci aux oreilles françaises. Il n'en faudrait pas d'autre preuve que la formidable agitation qu'il a soulevée dans le pays et les efforts désespérés des délateurs pour prouver qu'ils n'ont pas fait de délation. C'est pourquoi il nous a paru bon de mettre les choses au point, et pour cela de préciser les notions et de rappeler les principes. C'est une précaution qui s'impose quand il s'agit d'apprécier des faits et que la vivacité des impressions risque de troubler le jugement.

II

Si jamais la délation fut flagrante, c'est bien dans cette abominable affaire des fiches. Il semble qu'on ait pris soin que rien n'y manquât de ce qui peut imprimer à une dénonciation un caractère honteux. La franc-maçonnerie charge ses adeptes de fournir des notes sur les officiers qu'elle leur désigne. Ils se font espions, se mettent aux aguets, observent la vie privée de ces officiers, celle de leurs femmes et de leurs enfants, les visites qu'ils font et celles qu'ils reçoivent ; ils recueillent des propos échappés dans

l'intimité, entre camarades; ils comptent les messes, les offices, les processions auxquelles les officiers ont assisté. Et, de toutes ces observations, renforcées de leurs appréciations personnelles, agrémentées d'injures et de calomnies, ils garnissent la fiche qu'ils adresseront au Grand Orient, lequel la transmettra au ministère de la guerre. Le résultat de leurs dénonciations sera d'arrêter l'avancement de ceux qu'ils dénoncent, peut-être de briser leur carrière. Ils le savent, et c'est ce qu'ils veulent; car ces officiers sont des adversaires politiques, ou tout au moins ils ont le tort impardonnable de professer des opinions « politiques ou philosophiques » différentes de celles des francs-maçons. Et tout cela se passe dans l'ombre, à l'abri du secret rituel d'une secte qui ne craint rien tant que la lumière.

Par quelque bout qu'on la regarde, cette manière de faire est répugnante et odieuse. Mais, ce qui nous paraît surtout mériter qu'on s'y arrête, c'est l'objet même de ces lâches dénonciations. Le grand crime signalé aux rigueurs ministérielles par les maçons délateurs, c'est la religion. Si on supprimait dans les fiches ce qui se rapporte aux sentiments religieux des officiers et de leurs familles, ces documents se réduiraient à bien peu de chose. Ce détail est significatif; il doit fixer l'attention de ceux qui cherchent à tirer des faits contemporains les leçons qu'ils renferment. Il n'en est pas où se révèle plus clairement la pensée fondamentale du régime sous lequel nous vivons.

Notre gouvernement éprouve le besoin de savoir quels sont, parmi les officiers de l'armée, ceux que l'on peut compter comme républicains et ceux qui nourriraient, peut-être, à l'égard de la République, des sentiments hostiles. A quel signe va-t-on les reconnaître? Quel est le caractère distinctif des uns et des autres, le critérium de l'officier républicain et de celui qui ne l'est pas?

Ne cherchez pas bien loin. Cet homme est-il libre penseur, étranger à toute religion? On le catalogue, *a priori*, républicain. Il l'est, selon toute vraisemblance. Passe-t-il pour athée résolu, anticlérical militant? Plus de doute : c'est un républicain sur qui on peut faire fonds. Le degré d'irréligion donne la mesure de la ferveur républicaine. Par contre, cet homme

sur qui l'on informe, pratique sa religion, on le voit à l'église; il y a dans sa famille des personnes pieuses; un de ses cousins est prêtre et une de ses sœurs religieuse carmélite; il fait donner à ses enfants une éducation chrétienne. Il suffit : c'est un adversaire de la République. Et, remarquez-le bien, on ne fait plus même la vieille distinction entre clérical et catholique; on ne relève pas d'acte de prosélytisme ni de politique religieuse. Le colonel va à la messe tous les dimanches, peut-être même plus souvent. Donc, c'est un officier dangereux, hostile à la République.

Ainsi, il serait passé en axiome que catholique et républicain s'opposent; ce sont deux termes qui s'excluent réciproquement. Voilà ce qui ressort clairement de cette manière de rendre compte des sentiments politiques de nos officiers. Cette constatation a son importance.

Nous ne voudrions pas nous donner l'air de découvrir l'Amérique. Sans doute, il y a longtemps que les sectaires nous enseignent qu'un catholique ne peut pas être républicain et *vice versa*. Nous n'avions pas besoin des fiches pour connaître leur pensée sur ce point. Mais peut-être bien ne l'avaient-ils pas encore affirmée avec cette logique brutale. Nous n'avions pas encore vu dénoncer aux sévérités administratives toute une catégorie de serviteurs du pays, uniquement pour avoir pratiqué leur religion, attendu que pratiquer la religion, c'est être ennemi des institutions républicaines.

On dira peut-être que les informateurs sont francs-maçons et que, en effet, selon leur manière de concevoir la République, on ne saurait être à la fois catholique et républicain. Mais tout le monde n'admet pas l'idéal franc-maçonnique.

Assurément, la franc-maçonnerie n'est pas toute la France. Mais ce n'est pas dans les loges seulement que l'on tient cette incompatibilité pour article de foi. Quelques catholiques même l'admettent; mais, chez leurs adversaires, c'est le grand nombre, pour ne pas dire l'unanimité. On avouera bien que notre République n'a rien épargné pour faire entrer cette croyance dans les esprits. Ceux qui parlent et agissent en son nom ne manquent jamais une occasion de nous faire entendre que le catholique est et demeure pour elle *l'ennemi*. On en vient à employer couramment le mot de républicain comme

synonyme d'anticatholique et d'antireligieux. Une mesure législative, hostile à la religion, s'intitule simplement républicaine. C'est là le signe le plus décisif de l'alliance étroite et, pour ainsi dire, nécessaire qui s'est faite dans la pensée de nos contemporains entre la République et l'irréligion. Quand la confusion des idées est consacrée par le langage usuel, c'est que, dans l'esprit de la multitude, ces idées ne se distinguent guère l'une de l'autre.

Qu'adviendra-t-il de cette opposition entre l'idée religieuse et l'idée républicaine, opposition qui, certes, n'est pas dans la nature des choses, mais que tant de gens, chez nous, déclarent irréductible? Finira-t-elle par s'atténuer? Un jour viendra-t-il où l'on pourra se dire catholique sans être excommunié de la République, où les députés catholiques compteront, aux yeux du gouvernement républicain, au même titre que les socialistes révolutionnaires, où un préfet pourra assister à la messe sans être, pour cela, dénoncé comme traître à la République et révoqué? Ou bien l'antagonisme ne fera-t-il que s'exaspérer avec le temps? Et alors, quelle sera l'issue de la lutte entre les deux idées-forces, comme l'on dit aujourd'hui? L'idée républicaine achèvera-t-elle d'évincer l'idée chrétienne? La République, en d'autres termes, réussira-t-elle à arracher des entrailles de la France ce qui lui reste de christianisme? Ou bien est-ce la France qui, pour rester chrétienne, devra se débarrasser de la République? Est-ce que ceci tuera cela? Et quel sera *ceci*, quel *cela*? Tel est pourtant le problème que l'on pose, sans le vouloir apparemment, quand on donne la présence d'un officier à la messe comme une preuve de son hostilité envers les institutions républicaines.

Au surplus, nous sommes bien de l'avis de cet écrivain étranger, M. Bodley, croyons-nous, qui pense que, si la République doit, une fois encore, succomber sous le poids de ses fautes, c'est un soldat, selon la loi historique, qui la renversera; et celui-là ne sera pas un de ces officiers catholiques, aristocrates et réactionnaires, toujours suspects et tenus pour ennemis, mais un général sans préjugé et sans scrupule, très anticlérical et très radical, un général selon le cœur de la République, dont elle aura fait un ministre de

la guerre, peut-être un généralissime. Souvenez-vous de Boulanger!

III

L'accusation de cléricalisme, qui revient comme un *leit-motiv* dans les fiches délatrices, suggère une autre réflexion.

Notre pays vient de subir, pendant quatre années entières, une véritable épidémie de délation. Si pourtant quelque chose répugne à notre caractère national, c'est bien cette basse et vilaine besogne. Comment donc des Français, qui n'étaient pas sans culture, des magistrats, des professeurs, des officiers ont-il pu s'y adonner avec cet entrain et cette persévérance? On invoque l'ardeur de leurs convictions républicaines. Mais le zèle pour le salut de la République ne suffit pas à expliquer le phénomène. On se jette à l'eau pour sauver une femme qui se noie; on ne se jette pas dans la boue pour sauver la République, alors surtout qu'elle ne court aucun danger, et qu'on le sait très bien. On nous permettra de citer à ce propos M. Henry Maret, un républicain de couleur très foncée, mais qui a de l'esprit et de la franchise, deux choses qui manquent par trop aux éternels sauveurs de la République :

« Je commence à être fatigué de cette interminable rengaine du salut de la République, qui devient une scie intolérable. Il est agaçant, lorsqu'on a bon pied, bon œil, de s'entendre toujours dire qu'on est malade. Nous sommes en pleine scène de Molière, où le médecin veut absolument purger et saigner son client, parce qu'il dort et mange trop bien... Où voyez-vous que la République doit être sauvée? Et de quoi? Est-ce que cette plaisanterie va continuer pendant des siècles ?... Ce dont nous avons besoin, voulez-vous que je vous le dise? C'est qu'on nous fiche la paix; la paix et la liberté! »

Non, il a fallu, pour transformer en délateurs forcenés des gens qui sans doute n'avaient pas plus que d'autres de goût naturel pour la délation, autre chose que leur *violente* amour pour la République; il leur a fallu la passion irréligieuse. La haine de cette religion, qui est celle du pays, qui fut la leur à peu près à tous, mais qu'ils ont reniée et dont le souvenir

les importune et les harcèle comme un remords, haine attisée par le vent d'anticléricalisme qui souffle en tempête sur nos régions, exaspérée enfin par l'infusion de l'esprit maçonnique, voilà le mobile auquel ces gens-là ont obéi, peut-être à leur insu, et qui les a poussés dans la voie malpropre de la délation.

C'est un fait bien remarquable que, à toutes les époques troublées, la délation surgisse, pour ainsi dire, d'elle-même autour des chrétiens qui osent pratiquer une religion mal vue des puissants du jour. On dirait que c'est leur privilège d'attirer sur leurs pas les délateurs, comme une proie sans défense attire la nuit les hyènes et les chacals. Les annales de la primitive Église nous montrent presque toujours le délateur à côté du martyr. L'histoire de la persécution religieuse en Angleterre sous Élisabeth nous présente à toutes ses pages le même spectacle. La race anglaise, avec son caractère fier et indépendant, a fourni comme les autres des professionnels de la délation, du moment qu'il s'agissait de livrer les papistes. Chez nous, à l'époque de la Révolution, les délateurs ne se comptaient plus, et le moment vint où l'on ne pouvait se mettre à genoux pour faire sa prière, avoir un chapelet ou un crucifix, sans être dénoncé à quelque tribunal de sang comme suspect d'attentat contre la République.

Nous y revenons manifestement. Il semble pourtant que, avec les principes modernes, les pratiques religieuses devraient être à l'abri de toute inquisition et de toute curiosité. Ce serait la dernière chose à faire figurer dans le dossier d'un citoyen. Qu'est-ce que cela peut faire à mon voisin que j'aille à la messe ? En quoi cela le regarde-t-il ? Et qu'est-ce que mes chefs, si je suis officier, mes supérieurs hiérarchiques, si je suis fonctionnaire, et les ministres eux-mêmes auraient à voir là dedans ?

Cette fois le ridicule s'ajoutait à la honte pour dissuader les délateurs de leur répugnante entreprise. Mais la passion irréligieuse l'a emporté. Tout est permis, tout est méritoire et glorieux de ce que l'on fait pour abattre le monstre clérical. Cette fièvre chaude a effectivement troublé le cerveau et perverti la conscience de ces malheureux au point qu'ils se vantent de leur ignominie. Des discours très retentissants et

d'une éloquence très sonore ont célébré la délation devant des auditoires qui ont applaudi, et jusqu'à la tribune de la Chambre où les huées ont été mélangées de beaucoup de bravos. Cela fait penser au coq claironnant, très fier, sur le tas de fumier où il picore et qui lui sert de piédestal.

La haine de la religion fait à notre pays plus de mal que la peste et la guerre; il est évident qu'elle a tué le patriotisme chez un grand nombre de Français. Aussi la liste serait longue des blessures infligées à la France, par cela seul qu'on ne peut frapper la religion sans l'atteindre elle-même dans ses intérêts, dans sa fortune, dans sa tranquillité au dedans, son renom et son influence au dehors. Mais qu'importe à ces furieux que la France pâtisse, pourvu que leur manie soit satisfaite ? Ils tueraient leur patrie, si du coup le christianisme devait être extirpé du monde. En attendant, il ne tient pas à eux que la France ne soit déshonorée ; grâce à eux la délation a fleuri parmi nous ; le *morbus anticlericalis*, inoculé au tempérament français, y a fait ce ravage et nous a valu cette honte. Comme certaines autres maladies, il engendre la pourriture.

Joseph de Maistre disait : « L'impiété est canaille. » L'histoire des fiches vient de nous en donner une preuve, malheureusement trop éclatante. Il n'y a pas si laide et si ignoble besogne dont on ne soit capable, un jour ou l'autre, quand on est intoxiqué du virus anticlérical qui, de son vrai nom, s'appelle la haine de la religion.

IV

Naturellement, à propos des affaires de délation, on a copieusement parlé des congrégations religieuses, des Jésuites surtout. Il fallait s'y attendre.

On a dit, à la décharge des délateurs, qu'ils n'avaient fait qu'imiter ce qui se pratiquait en grand sous d'autres régimes, alors que la Congrégation était toute-puissante dans les conseils du gouvernement. D'autres, les vengeurs de l'honneur républicain compromis, les Millerand, les Leygues, les Deschanel, ont déclaré au contraire que la République ne devait pas emprunter à ses pires ennemis les pratiques basses et

déloyales qu'elle leur a si justement reprochées. Car il est entendu que la délation est une pratique d'origine congréganiste. Toutes les règles monacales en font une obligation, comme de réciter l'office et de porter l'habit de l'ordre.

Ce n'est pas chose agréable que d'aller à l'encontre de certains préjugés qui font en quelque sorte partie intégrante de la mentalité de nos contemporains. Il faut se dire, en s'essayant à cette tâche de Sisyphe, que l'on n'aboutira à rien. Eussiez-vous roulé le roc jusqu'au sommet de la pente de la crédulité et de la sottise humaine, ce qui représente un long trajet, il aura tôt fait de la redescendre, et ce sera après comme devant. Nous voulons quand même tenter l'aventure, en nous adressant uniquement aux âmes de bonne foi. A quoi bon parler aux autres? Nous regarderons l'imputation bien en face, et nous dirons les choses comme elles sont. On verra si les francs-maçons délateurs se sont inspirés des règles monastiques.

Qu'est-ce donc qu'une congrégation religieuse? Des chrétiens se réunissent pour mener ensemble une vie conforme aux conseils de la perfection évangélique. Cela représente un idéal d'abnégation et de vertu très élevé, très pur et, pour tout dire, très inquiétant pour l'infirmité humaine. Après la grâce de Dieu, ils comptent, pour se soutenir, sur la force que donnent l'union des cœurs et le parfait accord des volontés. Ils forment une famille; ils sont frères et leurs supérieurs sont des pères. Ils concluent entre eux un pacte d'assurance mutuelle : Le chemin où nous allons marcher est rude et bordé de précipices. Si je m'égare, si je glisse, si je tombe, vous me tendrez la main et, s'il le faut, vous préviendrez le chef de famille, le père, pour qu'il vienne à mon secours et m'arrache au danger. A l'occasion, je vous rendrai le même service. Voilà la convention librement acceptée et consentie par ceux qui entrent en religion. Il leur plaît de se prémunir de la sorte contre les défaillances possibles. Ils en ont assurément le droit. Les alpinistes ne font pas autrement, quand ils s'attachent tous à une même corde avec leurs guides pour traverser les passages dangereux. Ainsi chacun bénéficie de la vigilance et de la force de tous, parce que tous sont solidaires du péril de chacun. Pourquoi cette

association fraternelle serait-elle indigne d'âmes libres et nobles? En quoi cela ressemble-t-il à une organisation de la délation? Qu'il y a-t-il là de bas, de honteux et d'injuste? Il n'y a pas charité meilleure que d'aider les autres à se corriger de leurs défauts et à se relever de leurs chutes. Cette charité, le monde l'ignore, parce que l'orgueil humain n'en tolère pas l'exercice. L'humilité religieuse la rend praticable; c'est une supériorité dont les religieux se félicitent et, pourquoi ne pas le dire? dont ils sont fiers.

Par ailleurs, ils n'ont pas plus que d'autres de raisons pour révéler à qui que ce soit les fautes des gens qui ne les ont pas chargés de ce soin. Ils ont même des raisons particulières de résister à la tentation qui pourrait leur en venir, c'est à savoir une obligation plus stricte de ne faire de tort à personne, et — on nous permettra de le dire — une délicatesse de conscience plus soigneusement entretenue et qui s'effarouche de ce que d'autres ne songent guère à se reprocher.

Dès le début de la campagne des fiches, M. Combes a cru pouvoir rétorquer contre la Congrégation les traits qui atteignaient au cœur la franc-maçonnerie. « Ce côté de la Chambre, dit-il en désignant la droite, qui s'indigne aujourd'hui de voir certains renseignements arriver jusqu'au ministre de la guerre, pendant vingt ans au moins se sont montrés impassibles devant une délation bien plus puissante que celle qu'on signale aujourd'hui... Vos amis, Monsieur Guyot de Villeneuve, ne se sont pas montrés aussi susceptibles, quand les portes du ministère de la guerre étaient toutes grandes ouvertes à la Congrégation. »

L'accusation est formelle. Venant d'une bouche si autorisée, on a lieu de croire qu'elle n'est pas lancée à la légère. C'est un homme d'État qui parle, et quel homme d'État! le chef du gouvernement, dont la parole engage la République elle-même, l'homme qui, ayant exterminé les congrégations religieuses, a moins que personne le droit de les salir d'une imputation infamante dont il ne pourrait pas fournir la preuve. Si les mots ont un sens, ceux qu'il vient de jeter du haut de la tribune signifient que, avant l'arrivée de M. Combes aux affaires, les religieux, les Jésuites sans doute, rem-

plissaient au ministère de la guerre l'office dévolu depuis au Grand Orient. Ils avaient organisé une agence de renseignements, ou plutôt de dénonciations contre les officiers non pratiquants; on possède dans les cartons secrets du ministère des monceaux de fiches que l'on pourrait produire si la discrétion professionnelle ne s'y opposait.

Or, quand on voulut prouver que, « pendant vingt ans », la Congrégation, pour parler le langage du jour, avait pratiqué « une délation bien autrement puissante » que celle de la franc-maçonnerie, voici ce que l'on raconta avec des gestes d'épouvante : Un religieux de la Société de Jésus avait été vu en compagnie du général de Boisdeffre, chef de l'état-major général, et un visiteur entrant dans la cellule de ce religieux y avait trouvé l'*Annuaire de l'armée*. Et c'est là-dessus que, dans notre pays de France, devant les représentants du pays, le premier ministre de la République accuse des milliers de citoyens, qui ne sont ni des voleurs ni des assassins, d'une chose, moins criminelle peut-être, mais plus honteuse que le vol et l'assassinat!

On éprouve quelque gêne à discuter sérieusement des imputations qui tiennent de la bouffonnerie; il devrait suffire de hausser les épaules. Malheureusement une niaiserie ou une infamie, si grossière soit-elle, trouve créance du moment qu'elle est mise au compte d'un jésuite.

Si, pourtant, il plaît à un chef d'état-major, même en république, de traiter un religieux en ami, ce religieux fût-il un jésuite, il ne dépasse pas apparemment la limite de son droit; on ne voit même pas pourquoi il violerait les convenances professionnelles. Pour mettre les choses au pis, supposons que ce religieux, ancien directeur d'une école préparatoire à Saint-Cyr, ait recommandé à la bienveillance du chef de l'état-major général quelques-uns de ses anciens élèves, en quoi serait-il répréhensible ? Ne faut-il pas être quelque peu pharisien pour lui en faire un grief, tout en plaidant les circonstances atténuantes ? Tout au moins on reconnaîtra que cela n'a rien à voir avec la délation. Autre chose est d'appuyer de son crédit un candidat pour qui on a de la sympathie, autre chose de dénoncer celui qu'on n'aime pas. Si l'on confond les deux offices, nos sénateurs et députés sont

une belle collection de mouchards, et les républicains le seront plus que les autres ; car ils passent une bonne partie de leur temps à recommander par lettres ou de vive voix leurs protégés et leurs créatures. Ils ne s'en cachent pas, et on les entend se plaindre que la confiance de leurs électeurs leur impose cette corvée.

Et voilà pourtant le seul fait que l'on ait pu invoquer à l'appui de l'odieuse imputation qu'on lance contre les religieux français comme une vérité acquise et qui n'a plus besoin de preuves ! Ah ! si l'on avait pu découvrir un document, un petit papier avec une signature congréganiste, une lettre dans le genre de celles que recevait le T. C. F. Vadecard ! S'il s'était trouvé chez les Jésuites, alors qu'ils avaient encore des collèges, un professeur comme l'Université en a fourni plusieurs douzaines, un Gaumand, un Crescent, un Debierre, pour espionner les officiers et dénoncer leurs « opinions politiques et philosophiques » ! En vérité, je vous le dis, cette perspective vaut qu'on s'y arrête. Vous représentez-vous l'émotion qui eût secoué le pays ? Entendez-vous la clameur qui eût accueilli la nouvelle ? Ah ! cette fois, il n'y aurait pas eu de voix discordante ; la conscience universelle aurait flétri la race exécrable, honte du genre humain. Dans cent ans, on en parlerait encore avec dégoût, et en attendant, pas un établissement de l'odieuse société ne serait resté ouvert quinze jours, et pas un de ses membres, pas un religieux, pas un prêtre n'aurait paru sur la voie publique sans être salué des jolis noms de mouchard et de cafard.

L'explosion n'eût pas été beaucoup moins violente si, à la place d'un jésuite, on eût pris quelques-uns de leurs élèves en flagrant délit de délation. Un journal s'est donné le malin plaisir de copier, en la transposant sur le mode clérical, la fameuse lettre du général Peigné. Au lieu du T. C. F. Vadecard, secrétaire du Grand Orient, c'est un Père du *Gesù* qui en est le destinataire. Le général de X... lui rend compte des exécutions qu'il a faites dans son corps d'armée contre les officiers mal pensants. « Grâce à notre excellent fr. Chevallier, ajoute-t-il, et aux anciens élèves de la rue des Postes, je suis averti et je puis frapper à coup sûr. La Compagnie de Jésus veut bien m'aider dans la tâche si difficile de christia-

niser et de *dérépublicaniser* (ouf!) mes officiers si hostiles et si inféodés à la *Gueuse...* »

Le pastiche, signé *Malpeigné*, amusa les lecteurs; mais supposez qu'au lieu d'une plaisanterie, un journal comme celui de M. Jaurès ait eu une lettre authentique dans ce goût-là à servir à sa clientèle. Supposez que le cabinet noir, où s'exerce sur la correspondance des anciens congréganistes la surveillance que l'on sait, y ait surpris quelque confidence qui sentît la délation, et imaginez le fracas de réprobation qui se fût élevé contre l'enseignement congréganiste! C'est encore article de foi chez beaucoup de gens que, dans les collèges et écoles de tout ordre dirigés par des congrégations religieuses, la délation est fort bien vue et se pratique couramment. La chose est plus qu'insinuée dans une multitude de livres sur l'éducation, qui ont pour auteurs des hommes considérables dans l'Université. Chez elle au contraire, selon une formule convenue, si l'on cultive moins les belles manières, par ailleurs on forme des caractères virils et loyaux.

Or, voyez l'ironie des choses. Dans tout ce vilain défilé de délateurs dont on a donné au pays l'écœurant spectacle, on n'en pourrait peut-être pas signaler un qui ait été formé par la discipline congréganiste. Bien certainement, parmi les officiers qui ont mis cette tache sur leur uniforme, on n'en citera pas un dont les Jésuites ni les autres religieux qui ont préparé des jeunes gens pour l'épaulette, aient à rougir. Pour avoir reçu l'empreinte chrétienne, ces jeunes gens ne sont ni sans défauts ni garantis de toute chute, mais du moins ils ont une délicatesse et un sentiment de l'honneur qui les rend incapables d'une vilenie. Il faut que l'Université s'y résigne; les délateurs sont sortis de chez elle; pas tous, puisque plusieurs lui appartiennent encore et la servent; mais tous furent ses nourrissons et lui doivent leur culture intellectuelle et morale. Nous ne voulons pas la rendre responsable de leurs défaillances et l'accuser d'avoir formé des délateurs, ce qu'on n'eût pas manqué de faire pour les congrégations religieuses, si ce produit était venu de chez elles; nous faisons simplement acte de justice en attribuant à chacun ce qui lui revient : *Cuique suum.*

Il n'en alla pas autrement dans l'affaire Dreyfus. Celle-là

aussi fut portée au compte des Jésuites. On se souvient de la lettre du gouverneur actuel de l'Algérie, M. Jonnart : il avait relu Pascal pendant le loisir des vacances, et dès lors tout s'expliquait pour lui ! A quoi le comte de Mun ripostait :

Ni le général Mercier, ni le général Billot, ni le général de Boisdeffre, ni le général Gonse, ni le colonel du Paty de Clam, ni Esterhazy, ni Henry ne sortaient de la rue des Postes ; seul le général de Boisdeffre a passé deux ans, dans son enfance, au collège de Vaugirard, qui n'est pas une école préparatoire, et il en passé huit au lycée d'Alençon d'où il est entré à Saint-Cyr.

Dans l'état-major particulier du général de Boisdeffre, il n'y avait pas un seul élève des Jésuites ; dans l'état-major général, sur cent soixante officiers environ, il y en avait, quand l'affaire Dreyfus a commencé, neuf ou dix à peine.

Parmi les juges de 1894, il n'y en avait pas un seul, sauf un juge suppléant qui n'a pas eu à siéger.

Parmi les juges de 1899, il y en avait un. La voix publique l'a désigné comme un des deux qui ont acquitté, sans qu'on en sût rien..., et pour ce motif seulement qu'on lui connaissait des sentiments très religieux, en lesquels les partisans de Dreyfus les plus anticléricaux mettaient au dernier moment une étrange confiance ! Les autres étaient tous lycéens, ainsi que le commissaire du gouvernement. Parmi les soixante témoins, il y avait six anciens élèves de la rue des Postes, dont aucun ne figure dans les plus importants ; sur les six, trois ont déposé en faveur de Dreyfus, un sans prendre parti.

Voilà la vérité. Après cela on nous dit : C'est l'enseignement des Jésuites qui a permis aux officiers de l'état-major d'accomplir leurs « abominables machinations ». Mais ils sortaient presque tous des lycées ! Cela ne fait rien, c'est la doctrine flétrie par Pascal qui est la cause de tout. On l'enseigne donc dans les lycées[1] ?

Cette fois encore il se trouve que la vilaine action est imputable, non pas aux Jésuites ou à leurs élèves, mais à des professeurs, des magistrats, des officiers, tous anciens élèves de l'Université et profès dans la congrégation de la franc-maçonnerie. Ces gens-là ont pratiqué la délation avec une innocence, une sérénité qui montrent bien qu'elle n'a rien pour eux de choquant. Il ne semble pas que la Société de Jésus ait eu l'occasion de leur inculquer ses doctrines et son esprit. Et cependant on continuera à dire qu'ils ont emprunté

1. *La Loi des suspects*. Lettres adressées à M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, p. 48. Paris, Plon, 1900.

à la Congrégation les procédés pour lesquels elle a été si justement flétrie ; et leur suprême châtiment sera de s'entendre qualifier de jésuites.

Quant à ceux à qui ce nom appartient et qui sont fiers de sa glorieuse impopularité, ils ont une fois de plus le droit de renvoyer à leurs adversaires la signification déshonorante qu'ils prétendent lui attribuer. Les Jésuites sont des religieux comme les autres, ni plus, ni moins ; mais les délateurs, les théoriciens et les praticiens de la délation sont dans un autre camp que celui où ils servent. On a pu lire dans le dernier volume de M. l'abbé Féret sur l'histoire de l'Université de Paris, que dans aucun ordre religieux on ne trouvait plus d'indépendance d'esprit que chez les Jésuites. Naturellement, la critique se montra scandalisée ; elle le serait autant sans doute, et sans plus de raison, si l'on affirmait que les Jésuites sont peut-être moins préparés que personne à goûter la délation. On est bien obligé de reconnaître qu'il y a dans le tempérament de la Société d'Ignace de Loyola quelque chose de militaire. Son fondateur fut un soldat ; il a entendu former une compagnie, un régiment de l'Église militante, selon une traduction fameuse d'un texte qui voulait dire autre chose[1] ; il propose d'ordinaire Jésus-Christ comme un capitaine qui appelle les siens sous son drapeau et les convie à une expédition guerrière ; en un mot, il a animé toute son œuvre d'un esprit militaire et chevaleresque. Est-il nécessaire d'ajouter que cet esprit répugne invinciblement à des pratiques basses et ténébreuses en honneur, paraît-il, chez ceux qui poursuivent d'une même haine l'esprit militaire et l'esprit chrétien ?

En vérité, les congrégations religieuses sont bien vengées par l'aventure tout à la fois malpropre et ridicule où sont venus sombrer leurs implacables ennemis. Elles le sont trop, hélas ! Car la France en souffre. Les étrangers n'ont trouvé que le mot de Shakespeare pour traduire leur impression : « Il y a quelque chose de pourri dans cette République. » Assurément les religieux aimeraient mieux n'être pas vengés d'une

1. Un conseiller d'État, M. Castagnary, traduisait ainsi les premiers mots de la bulle de restauration des Jésuites : *Regimini militantis Ecclesiæ*.

façon qui leur inflige à eux-mêmes, par contre-coup, une amertume pire que l'exil, en les obligeant à rougir pour leur patrie.

Mais, tout de même, c'est un spectacle divertissant que de voir toutes les canailleries imaginées par le cerveau hystérique d'Eugène Sue et par lui attribuées aux Jésuites, consciencieusement copiées et reproduites au naturel par leurs persécuteurs les plus enragés. *Le Juif errant* est maintenant de l'histoire vécue; il suffit de le démarquer et de transporter la scène du *Gesù* au Grand Orient. Nous en avons esquissé les grandes lignes; mais que de curieux épisodes épars d'ici de-là dans les journaux! On a pris soin de les rassembler dans un livre qui n'a pas besoin d'autre recommandation[1]. On y peut voir, à côté de la collection des fiches *in extenso*, les attitudes variées des délateurs devant leurs turpitudes mises au jour, les uns niant effrontément, les autres s'esquivant en explications tortueuses : ils n'ont pas eux-mêmes rédigé les fiches, ils les ont seulement transcrites et transmises, ils ne connaissaient même pas ceux qu'ils accusaient, etc., etc. Nous en ont-ils servi des justifications alambiquées, et des distinctions de casuistes retors, et des restrictions mentales, et des mensonges, qui n'étaient pas tout à fait des mensonges, mais qui étaient tout de même des mensonges!

Mais une de leurs plus ingénieuses trouvailles, c'est encore l'excuse dont la plupart ont prétendu couvrir la délation et à laquelle le gouvernement a fini par donner une sorte de consécration officielle. Nous ne voulons pas frapper « de vieux serviteurs de la patrie qui ont pu avoir un moment d'égarement, qui ont pu croire qu'ils exécutaient des ordres réguliers, des ordres normaux venus d'un pouvoir régulier, qui ont pu se tromper[2] ». Ce sont les propres paroles du nouveau président du conseil, M. Rouvier. Ainsi, c'est entendu; les officiers qui ont espionné et dénoncé leurs camarades au Grand Orient ont pu croire qu'ils obéissaient à l'ordre du ministre de la guerre; et l'ordre du supérieur hiérarchique s'étend à tout, mais aussi couvre tout, innocente tout, lave

1. *Dossiers maçonniques. La Franc-maçonnerie contre l'armée*, par Paul Fesch. Paris, Clavreuil.

2. *Journal officiel*, Chambre des députés, séance du 27 janvier 1905, p. 68.

tout, y compris la délation ! On n'est pas plus jésuite que cela. Mais alors ce n'était pas la peine de tant déclamer contre l'obéissance congréganiste. L'obéissance congréganiste ne va pas jusque-là. Jamais un religieux, fût-il jésuite, ne se croirait excusé d'une mauvaise action pour avoir obéi.

Vraiment, il y a là une histoire à écrire pour l'édification de la postérité. Si les congréganistes étaient méchants, ils auraient une belle occasion de prendre leur revanche. L'œuvre pourrait n'être pas aussi forte que les *Provinciales*, mais elle serait beaucoup moins ennuyeuse.

Ce livre se terminerait bien par un chapitre où l'auteur, élargissant son cadre, confierait à ses contemporains son état d'âme et celui de ses confrères rendus comme lui à la vie séculière. Voici l'expérience qu'ils ont faite et dont ils désirent n'être pas seuls à profiter.

Les religieux, jésuites ou non jésuites, jouissaient en ces derniers temps d'une assez mauvaise réputation, grâce aux discours, aux articles de journaux, aux libelles de tout format par lesquels on préparait l'opinion au coup de force qui allait les atteindre. Pour ne pas parler du reste, ils étaient gens dissimulés, faux, astucieux, retors, convaincus que la parole a été donnée à l'homme pour cacher sa pensée. Or, qu'est-il arrivé? Ces gens trop habiles se sont vite aperçus que la sincérité, la loyauté, la franchise ne sont guère moins étrangères qu'eux-mêmes dans ce monde où il leur faut vivre malgré eux, qu'il y a dans les relations sociales beaucoup de grimace, de fausseté et d'hypocrisie à quoi ils ne parviennent pas à se plier, mais par ailleurs que la bonne foi est absente dans la plupart des transactions qui remplissent la vie de tous les jours. Tout cela les déroute et les rend timides et maladroits. Eux qui ont apporté du cloître une âme de candeur, de confiance et d'honnêteté scrupuleuse, ils ne comprennent rien à cette vaste comédie où chacun avise aux moyens de duper les autres. Ayant la naïveté de croire les gens sur parole, il leur arrive de s'étonner et de se plaindre qu'on ne leur ait pas dit la vérité; les personnes polies leur disent alors qu'ils n'entendent rien aux affaires. Aussi se trouvent-ils mal à l'aise en un pays dont les mœurs sont trop compliquées pour eux; ils ont l'impression très nette qu'ils

n'y sont pas à leur place, car il leur manque certaines aptitudes et habitudes qu'on n'acquiert pas au couvent :

> Mais moi, vivre à Paris ! Eh ! qu'y voudrais-je faire?
> Je ne sais ni tromper, ni feindre, ni mentir.

Et, à ce point de vue, malheureusement, il n'y a pas beaucoup de différence entre Paris et la province.

V

Avant de terminer, nous voulons dire quelques mots sur l'*étiologie* de la délation.

La délation est une maladie honteuse qui se propage de préférence chez les peuples qui ont fait ou subi des révolutions. L'histoire en témoigne avec une constance et une précision qui ne laissent rien à désirer. Tacite a buriné pour l'effroi et l'instruction des siècles le tableau de la délation sous Tibère. On le citera sans doute jusqu'à la fin des temps. Beaucoup de Romains regrettaient la république, et l'empereur voyait toujours, sinon l'épée de Damoclès, du moins le poignard de Brutus dirigé contre sa poitrine. Comme d'ailleurs les délateurs avaient leur part des dépouilles des riches patriciens qu'ils avaient dénoncés, on conçoit que l'espèce devait pulluler.

Toutefois il est à remarquer que les républiques sont plus particulièrement la proie du fléau. Là il est à peu près endémique. L'état monarchique, selon Montesquieu, se fonde sur l'honneur, la république sur la vertu. Malheureusement pour elle, elle porte dans son tempérament des ferments mauvais que l'honneur pourrait neutraliser et qu'une vertu médiocre ne suffit pas à contenir, l'envie, la jalousie, la sotte manie de l'égalité, qui engendrent aisément des maladies telles que la délation. La passion irréligieuse ajoute à tous ces principes morbides une virulence particulière. Aussi chez nous, la période révolutionnaire fut, si l'on peut dire, l'âge d'or de la délation. Tous les fumiers qui nourrissent cette plante abondaient alors comme jamais. L'espionnage et la délation furent les pourvoyeurs infatigables de la guillotine. On sait comment aux armées en campagne chaque

général avait auprès de lui son espion attitré, en la personne du représentant du peuple. C'était le *délégué* avant la lettre, avec cette différence pourtant qu'il ne se cachait pas.

Voilà un peu plus d'un siècle que le peuple français, dans un accès de frénésie, a fait table rase des institutions du passé. Depuis lors, il a passé d'un régime à l'autre, comme un locataire difficile change d'appartement. Chaque régime tombé laisse derrière lui ses partisans dans lesquels le régime nouveau voit des adversaires. Chacun à son tour éprouvera le besoin de surveiller son personnel civil et militaire et d'écarter des places et fonctions tous ceux dont le dévouement ne lui est pas assuré. La surveillance dégénère aisément en espionnage, et l'espionnage ne va pas sans la délation. La première République espionne tout ce qui reste de la vieille France et s'espionne elle-même ; l'Empire espionne les monarchistes et les révolutionnaires ; la Restauration espionne les révolutionnaires et les impérialistes ; la monarchie de Juillet espionne les légitimistes ; le second Empire espionne les royalistes et les républicains ; la troisième République enfin espionne les tenants des anciens partis, les catholiques et à peu près tout ce qui est honnête. C'est une nécessité de situation que chaque gouvernement subit, une tradition qu'il trouve établie, un droit dont il hérite et qu'il exerce à sa manière et dans la mesure qui convient à son tempérament.

Les pays qui n'ont pas fait de révolution, ou chez qui la dernière révolution date de très loin, peuvent se dispenser de cette pratique fâcheuse. La forme du gouvernement n'y est pas discutée, le loyalisme de tous est acquis aux institutions fondamentales, ou du moins les dissidents sont quantité négligeable. La suspicion, l'inquisition et la dénonciation pour cause politique y seraient donc sans objet. Les étrangers ne pouvaient manquer d'exprimer leur dégoût pour les faits de délation dont la France républicaine leur a donné le triste spectacle. Ils ont eu bien raison ; mais plusieurs en ont pris occasion d'un retour de complaisance en eux-mêmes qui n'est point justifié. On a cité un peu partout la lettre de Kautsky, un des grands chefs du socialisme allemand, qui fut si dur à M. Jaurès et autres meneurs des socialistes fran-

çais. Rien de semblable, dit-il à propos des fiches, ne se voit en Allemagne, et on n'imagine pas des officiers de l'armée allemande espionnant et dénonçant leurs camarades. Nous le voulons bien ; quoique la délation ait rudement sévi dans la vertueuse Allemagne à l'époque du *Kulturkampf*. Mais, en admettant que nos voisins soient moins que nous sujets au mal, ils ne devraient pas s'en croire beaucoup meilleurs. Leur situation est trop différente de la nôtre. L'Allemagne n'a pas derrière elle un siècle de révolutions.

Nous souffrons des nôtres, ou plutôt de la nôtre, qui dure toujours et qui a déposé dans notre organisme des causes de troubles permanents et incurables. La délation n'est qu'une manifestation accidentelle de cet état morbide général, comme les pustules et les ulcères sur un corps malsain. S'il n'y en a pas de plus répugnantes, il y en a malheureusement de plus graves et de plus inquiétantes pour l'avenir du pays, je veux dire les divisions, les discordes, les rancunes, les haines, qui vont toujours s'exaspérant de plus en plus et qui, fatalement, doivent à la longue épuiser les forces vitales d'un pays, si robuste soit-il. Les révolutions entraînent de telles conséquences que les profits n'en égalent pas les pertes. Le régime sous lequel un peuple a vécu pendant des siècles fût-il imparfait, mieux vaut encore le garder que l'échanger contre un autre, théoriquement meilleur. Alors même qu'elle réussit, les frais de l'opération sont trop élevés pour que, tout compte fait, elle soit avantageuse. Et puis, est-ce que l'on gagne au change ? Notre Bonhomme nous en a conté l'histoire :

Les grenouilles se lassant
De l'état démocratique,
Par leurs clameurs firent tant
Que Jupin les soumit au pouvoir monarchique.

Le roi était un soliveau dont les grenouilles se lassèrent encore et dont elles demandèrent la déchéance. Cette fois Jupiter se fâche et, dans sa colère,

Le monarque des dieux leur envoie une grue
Qui les croque, qui les tue
Qui les gobe à son plaisir...

Nous avons suivi le processus inverse ; las de l'état monarchique nous avons passé à l'état populaire. Puis sont venus divers monarques qui, sans être des soliveaux, n'étaient pas bien méchants. Nous avons voulu changer encore, et cette fois, nous voilà, comme les grenouilles, tombés entre les pattes de la grue, — c'est la République jacobine que je veux dire, — bête malpropre, sotte et sans vergogne, qui salit et saccage tout ce qu'elle touche, notre religion, notre patriotisme, notre fortune, nos libertés et notre honneur.

Et c'est pourquoi on voudrait avoir une voix assez puissante pour crier à tous les peuples atteints du prurit révolutionnaire : Que notre exemple vous instruise et vous rende sages : *Et nunc... erudimini.* Peuples, nos frères, ne faites pas de révolutions !

Ce sera la morale de l'histoire des fiches.

JOSEPH BURNICHON.

LES FÊTES DE L'IMMACULÉE

Rome, 26 novembre-12 décembre 1904.

Dans la basilique de Saint-Pierre, le 8 décembre dernier, vers midi, la messe pontificale prenait fin. Autour de la Confession, des milliers de fidèles se pressaient, et l'on apercevait, groupées aux côtés du trône papal, deux centaines au moins de cardinaux et d'évêques. Des gardes suisses ou des gardes nobles, des gendarmes ou des camériers aux pittoresques uniformes, des membres du cercle de Saint-Pierre, allaient par l'église, maintenant l'ordre partout. A peine les paroles du dernier évangile ont été prononcées, que debout, au fond de l'abside, de sa voix harmonieuse et claire, Pie X entonne le *Te Deum*. Les chanteurs de la chapelle Sixtine poursuivent le verset, et la foule des chrétiens, de ces chrétiens accourus de tous les points de l'univers pour fêter l'Immaculée, alterne avec eux. Ce chant dura quelques minutes seulement, mais, pendant ces quelques minutes, un effet grandiose fut produit. C'était bien alors l'Église universelle qui, d'un seul cœur et d'une seule voix, remerciait Dieu et célébrait les grandeurs de Marie. Ce *Te Deum* résumait vraiment les sentiments qui, durant l'année mariale, ont occupé les peuples catholiques.

Pendant douze mois, en effet, dans le monde entier, sur l'ancien continent comme sur le nouveau, les fêtes ont succédé aux fêtes, les cérémonies aux cérémonies, plus nombreuses toujours et plus resplendissantes à mesure qu'approchait le grand jour du cinquantenaire. De ces solennités mondiales, il serait impossible de tracer ici le tableau, et même je ne vois pas trop comment l'on décrirait complètement ce qui s'est fait, dans la seule ville de Rome, en l'honneur de la Conception sans tache, dans les dernières semaines de 1904. Peut-être le procédé le plus éloquent consisterait à reproduire sans commentaire le *Programme des*

Fêtes, tel qu'on l'a publié dans la *tessera* des congressistes ou dans la revue l'*Immacolata* [1].

Du 16 au 27 novembre, dans trente églises de la ville, des missions sont prêchées ; ailleurs, ce sont des triduums et des neuvaines, et l'on remarque plus spécialement les triduums de Saint-Jean de Latran (1-3 décembre) et de Sainte-Marie-Majeure (4-6 décembre). Tout cela, c'est la préparation des solennités extérieures, ce qui les pénètre de dévotion et assure leur fécondité. Leur inauguration proprement dite a lieu, dans l'archibasilique de San-Giovanni, le 25 novembre : c'est un office funèbre célébré pour les deux derniers papes et pour les âmes dévotes à l'Immaculée Conception. Le lendemain, au Latran, s'ouvre l'*Exposition* et, trois jours plus tard, le 30 novembre, dans l'église des Saints-Apôtres, le *Congrès marial*. Pour en clore les solennelles assises, les congressistes se réunissent à Saint-Pierre, le 4 décembre, et déposent aux pieds de Pie X cette auréole aux douze étoiles de brillants qui couronnera dès lors, dans la basilique vaticane, *l'Immaculée* de Bianchi. Ils se dispersent ensuite et commencent de visiter les sanctuaires de Rome. Le 8 décembre, aux premières heures du jour, il sont de nouveau à Saint-Pierre. Ne doivent-ils pas assister à la messe papale et faire monter vers le ciel, comme un chant d'action de grâces, le *Te Deum* du jubilé ? Au soir, Rome entière s'illumine, et l'on voit briller dans la nuit les nombreuses églises consacrées à la Madone, Sainte-Marie-Majeure en première ligne, et, à la place d'Espagne, le monument de la Définition.

Ce n'est pas encore la fin des fêtes. Le 10, le maëstro Perosi fait exécuter, à Santa-Maria sopra-Minerva, sa cantate

1. La *tessera* est un livret fort élégant qui servait de carte d'entrée aux congressistes. Dans le but de leur en former comme un vade-mecum, on y avait réuni des renseignements à leur usage, comme le *Programme des Fêtes*, l'horaire et le règlement du Congrès avec ceux de l'Exposition. Quant à l'*Immacolata*, les lecteurs des *Études* se le rappellent probablement, c'était l'organe officiel de la Commission organisatrice des Fêtes : publié chaque mois durant l'année, il est devenu quotidien au moment du Congrès. Il était rédigé par les membres du cercle romain de l'*Immacolata* qui, à l'exemple de leur assistant ecclésiastique, Mgr Radini Tedeschi, ont consacré, sans compter, leur temps et leur peine à l'organisation des solennités mariales. Le succès leur en est dû pour une grande part, à eux et à leurs dévoués collaborateurs.

de l'Immaculée; deux bienheureux sont canonisés, le 11, à Saint-Pierre, et, le 12, des fonctions liturgiques se célèbrent au cimetière de Priscille. On parvient ainsi jusqu'à l'octave du cinquantenaire et jusqu'à l'office pontifical, jusqu'au dernier *Te Deum* qui terminera les solennités jubilaires. Le programme n'est pas épuisé cependant : il mentionne encore, dans des jours à désigner, des conférences de diverses sortes, des réunions pour les associations d'hommes et de femmes, l'inauguration de nouveaux monuments à la grotte de Lourdes dans les jardins du Vatican.

Ce serait, sans aucun doute, un travail intéressant que de reprendre point par point le programme et de mettre en lumière le double caractère imprimé par les organisateurs à ces multiples cérémonies, celui-là même que Léon XIII prétendait donner, dans la ville, au cinquantenaire tout entier, la grandeur qui sied à la Rome des Papes et la piété solide qui produit seule les fruits de conversion et de prière[1]. Mais la tâche serait longue, et il faut nous limiter. Je me bornerai donc à parler du Congrès marial et de l'Exposition; je rappellerai ensuite cette messe des Catacombes qui, très touchante en soi et très caractéristique, a complété, jusqu'à un certain point, le *Congresso Mondiale* et l'*Esposizione Mariana*.

Dans la basilique des Douze-Apôtres, les congressistes ont tenu leurs séances plénières, et, certes, le spectacle était imposant. Sur une majestueuse estrade, les cardinaux-présidents prenaient place et formaient, comme il convient, une présidence d'honneur. Au-dessous d'eux, l'archevêque de Pise, Mgr Maffi, présidait effectivement. A ses côtés, c'était un monde de vice-présidents, de secrétaires et de sous-secrétaires, de commissaires, de représentants de la presse. Des cardinaux et des évêques, souvent nombreux, des prélats aux manteaux violets de toutes nuances, occupaient les premiers rangs. Enfin, dans la foule serrée qui remplissait

1. Sur ce double esprit qu'on voulait communiquer aux cérémonies du jubilé, voir la lettre de S. S. Léon XIII aux Éminentissimes membres de la Commission cardinalice et l'*Appel aux catholiques* qui la suit, dans l'*Immacolata*, juin 1903.

l'église, l'on remarquait, avec leurs costumes qui nous paraissent étranges à nous autres, avec leurs soutanes et leurs ceintures aux couleurs éclatantes, nombre d'étudiants des collèges et des séminaires romains. Tous écoutaient attentifs : ils applaudissaient avec une évidente bienveillance et semblaient reconnaître au moins les lignes maîtresses des discours, en dépit des idiomes variés qu'employaient les conférenciers. Toutefois, l'italien et le français, l'espagnol et le portugais, le latin même, emportaient leurs préférences. L'anglais, et surtout l'allemand, comptaient de rares partisans. De fait, l'on parlait toutes ces langues, et les auditeurs encore une fois paraissaient s'y retrouver.

Tel a été l'aspect extérieur de ces cinq séances, trop longues peut-être et, peut-être aussi, trop multipliées. Leur fond, je veux dire l'ensemble des thèmes développés par les orateurs, intéresserait probablement davantage. Il est difficile, hélas! d'en donner l'idée précise[1]. En vue d'écarter la monotonie, les discours n'avaient été groupés, ni par langues, ni par matières, et les conférenciers abordaient, avec une piquante variété, les sujets si divers que proposaient les programmes. Certaines séries cependant arrêtèrent plus souvent leur choix; d'autres, à l'encontre, furent quelque peu délaissées. C'est ainsi qu'il n'y eut guère qu'une ou deux études de théologie proprement dite, celles du P. Kotmann et du P. Lépicier[2]. Les autres se rattachaient surtout à l'histoire du dogme, du culte et de l'art marial, aux influences sociales de la dévotion envers Marie.

Ces discours, pour la plupart diserts et savants, n'aboutissaient pas généralement à des vœux ou à des résolutions pratiques, et peut-être les utilitaires à outrance se sont pris à chercher quel a bien été le but ou l'utilité de ces assem-

1. Dans ces développements sur le Congrès, j'use des comptes rendus de l'*Immacolata* (numéros quotidiens, 30 novembre-5 décembre) — c'est évidemment la source la plus autorisée — ou, parfois, de ceux de *l'Univers* et de *la Croix* (3-9 décembre).

2. *Le Culte de l'Immaculée : ses motifs, sa beauté, ses avantages*, par le R. P. Kotmann, des Frères mineurs; *l'Immaculée Mère de Dieu, corédemptrice du genre humain*, par le R. P. Lépicier, des Servites de Marie. Le discours du comte Santucci : *Marie et les erreurs modernes*, rentre plus ou moins dans cette série.

blées solennelles. A quoi bon tout cela, ont-ils répété à maintes reprises ? Sont-elles inutiles cependant ces manifestations grandioses de foi et de piété, ces longues séances académiques, où des chrétiens venus de tous les coins du monde, groupés par centaines autour de leurs pasteurs, écoutent, durant des heures, ce qui leur est dit à l'honneur de la Mère de Dieu ? Sans doute, ces congressistes savaient déjà que, toujours, dans tous les siècles et sous tous les cieux, l'Église catholique a honoré Notre-Dame, qu'elle a travaillé à étendre son culte et sa dévotion, et que, dans ce culte, dans cette dévotion même, elle a placé, elle place encore ses espérances les plus sûres. Toutefois, dans les assemblées de leur Congrès mondial, ils ont appris ces vérités à nouveau, et ils les ont apprises d'une façon qui les a pénétrés, semble-t-il, profondément. Convaincus par ces harangues où tant de nations s'exprimaient, ils ont plus nettement aperçu et, pour ainsi dire, touché du doigt, que l'amour de Marie, toujours fécond dans l'Église, n'est pas moins fécond aujourd'hui que dans le passé. Dès lors, tous, tant qu'ils sont, simples fidèles, prêtres ou religieux, évêques même, une fois retournés dans leurs lointaines patries, ils se sentiront animés à mieux aimer la Vierge immaculée et à la mieux faire aimer.

En voici long sur les réunions solennelles. J'ai hâte de passer aux séances de sections qui m'ont paru, je l'avoue volontiers, plus intéressantes et plus vivantes, plus utiles aussi. Dans ces sections, comme dans les assemblées plénières, les congressistes n'étaient point répartis par langues. Ainsi l'on a donné au Congrès de Rome l'un de ses caractères distinctifs, l'internationalité, la catholicité dans la force du terme. Voilà deux ans, à Fribourg, le Congrès de 1902 avait tenté de se faire international, mais il n'avait pas absolument réussi ; il n'avait guère été qu'une juxtaposition de congrès nationaux. A Rome, au contraire, les organisateurs ont su former un congrès unique, international vraiment et catholique : des représentants de tous les pays ont échangé leurs idées ; ils ont discuté et travaillé ensemble, et, ensemble, ils ont arrêté leurs résolutions. De ces échanges de vues et de ces labeurs internationaux, de ces conclusions

adoptées en commun, un fruit plus grand sortira. On gagne toujours à élargir l'horizon, à regarder par delà les limites du chez soi, à profiter, sans engouement faux et sans parti pris, des méthodes fécondes et des expériences d'autrui.

Chaque section du Congrès de Rome devait examiner un groupe distinct des questions mariales. On avait ainsi créé quatre sections : le *Culte*, la *Presse*, les *Instituts et Associations d'hommes*, les *Instituts et Associations de femmes*. Avec beaucoup d'avantages, cette répartition méthodique pouvait présenter, et, de fait, elle présenta plusieurs inconvénients. Les thèmes qui ressortissaient au *Culte*, plus nombreux, cela va sans dire, et plus suggestifs, provoquèrent une bonne centaine de travaux. C'était, pour la première section, une véritable crise d'abondance. La *Presse*, au contraire, reçut seulement quelques rapports, et demeura dans une indigence qui ressemblait à du dénuement. Force fut de s'ingénier pour occuper les séances. Au *Culte*, à l'encontre, l'on dut passer sous silence nombre de mémoires proposés. C'est une nécessité que bon gré mal gré, l'on accepta, mais qu'on aurait évitée peut-être, en subdivisant cette section trop riche, et en formant, dans son sein, trois ou quatre bureaux. La chose ne fut pas faite, et, jusqu'au bout, le Congrès continua de compter les quatre divisions que, huit ou neuf mois à l'avance, son programme avaient annoncées.

Le président de la première section, le R. P. D. Ianssens, des Bénédictins de Saint-Anselme, disposait de quatre séances : à chacune d'elles, il attribua une matière spéciale. La première journée fut celle du *Dogme* : les orateurs se préoccupèrent surtout de mettre en lumière la mariologie des docteurs et des théologiens, ou, plus particulièrement, leur doctrine sur l'Immaculée Conception[1]. Le lendemain,

1. Voici les titres des travaux lus dans cette séance : *Le Magnificat doit être attribué à Marie*, par le R. P. Jubaru ; *Marie pleine de grâce, d'après la doctrine de saint Thomas*, par le Rev. Heguer ; *la Sainte Vierge dans l'œuvre de saint François de Sales*, par Alain de Becdelièvre ; *l'Immaculée Conception et Duns Scot*, par le P. Baldwin ; *l'Immaculée Conception et le cardinal Sfrondati*, par le Rev. Tremp ; *l'Immaculée Conception et Bossuet*, par Joseph Gay ; *Doctrine de saint Alphonse de Liguori sur l'Immaculée Conception*, travail espagnol couronné par l'Université de Lérida.

la *Dévotion* avait été inscrite à l'ordre du jour[1] : on traita de la dévotion dans les divers pays ou les diverses églises, et l'on indiqua des industries pour l'étendre et la renouveler. Le tour de l'*Art* vint ensuite : plusieurs questions furent examinées, dans un but pratique, en vue d'imprimer à l'art marial et à l'iconographie une direction sûre. Quant à la quatrième séance, son objet fut l'*Histoire* et l'*Archéologie*[2]. Je l'ai dit déjà, dans ces réunions trop brèves, on lut seulement une faible partie des travaux soumis au Congrès : des autres, mention fut faite, plus ou moins longuement, dans trois rapports d'ensemble : les *travaux de langue italienne*, les *travaux de langue espagnole*, les *travaux de langue française et anglaise*. Cette répartition par langues n'était peut-être pas bien avantageuse, et l'on aurait pu grouper plus heureusement ces mémoires sacrifiés. Quatre séries ne s'offraient-elles pas, comme d'elles-mêmes, aux organisateurs, le *Dogme*, la *Dévotion*, l'*Art*, l'*Histoire* et l'*Archéologie*? C'était la division de nos séances mêmes. Quoi qu'il en soit,

1. Dans cette séance, les travaux suivants furent lus ou résumés : *la Fête de l'Immaculée-Conception*, par le R. P. Marcellin de Sainte-Thérèse; *les Fêtes de la sainte Vierge dans les Églises d'Orient*, par le R. P. Franco; *la Fête de l'Immaculée-Conception en Angleterre*, par le Rev. Taunton; *Moyens pratiques pour combattre les blasphèmes contre la sainte Vierge*, par le chanoine Biagioli; *Notre-Dame-de-la-Merci, son ordre et l'esclavage*, par le R. P. Colangioli; *la Dévotion à la médaille miraculeuse*, par le R. P. Mott; *le Culte de Marie dans les missions d'Afrique*, par le R. P. Burtin; *la Dévotion à la sainte Vierge en Chine*, travail lu par le R. P. D. Nève.

2. Aux deux dernières réunions, voici les travaux dont lecture fut donnée : *le Culte de Marie et l'art*, par le R. P. D. Ianssens ; *la Mère de Dieu et Dante*, par Mgr Bartolini ; *les Images de la Madone dans l'art byzantin*, par Antonio Muñoz ; *l'Iconographie mariale au quatorzième siècle*, par Mgr de Waal ; *les Fontaines mariales*, par R. S. Baricaud ; *le Culte de Marie en Afrique*, par le R. P. Delattre ; *l'Inscription d'Abercius*, par le commandeur Marucchi ; *Sainte-Anne de Jérusalem, lieu de naissance de la sainte Vierge*, par le R. P. Cré ; *la Doctrine de l'Immaculée Conception au temps de saint François de Sales*, par le R. P. D. Mackey ; *l'Immaculée Conception et la liturgie grecque*, par le R. P. Thibaut ; *le Sanctuaire de Montevergine*, par Un moine du monastère ; *la Bibliothèque de l'Immaculée Conception*, par M Sire, de Paris ; *le Culte de la sainte Vierge en Portugal*, par le chanoine Almeida ; *Rapport sur Notre-Dame de La Salette*, par le chanoine Bonnet ; *le Culte de la sainte Vierge en Corse*, par Un prêtre du pays ; *les Premières Écoles populaires sous l'invocation de Notre-Dame*, par le R. P. Bassi ; *le « Lourdverein » d'Allemagne*, par le R. Neuman ; *la Dévotion à la Madone de la Santa-Speranza*, par le R. P. Maréchaux ; *Moyens pour prévenir les vols sacrilèges*, par don Anichini.

ce *desideratum*, si *desideratum* il y eut, fut de mince conséquence, et ces réunions, savamment organisées et présidées brillamment, furent assidûment suivies, et, je crois, fort appréciées.

La première section connut donc la surabondance. Les autres furent, si je ne me trompe, moins privilégiées, mais leurs séances semblent bien avoir été, je ne dis pas plus intéressantes, mais plus vivantes et plus animées. Entre les rapporteurs, les membres du bureau, et l'auditoire même, il y eut plus de communication et d'échanges d'idées. Pour s'en rendre compte, il suffit de parcourir les articles consacrés par l'*Immacolata* aux travaux de ces sections. Les discussions se succèdent : à peine un travail a été lu ou une résolution présentée qu'un assistant prend la parole, qui propose de modifier ou de compléter. A titre d'exemple, l'on pourrait décrire l'un de ces débats, celui-là même qui fut soulevé aux *Associations d'hommes*, par deux fois au moins, sinon trois. Le R. P. Lémius, des Oblats de Marie, avait formulé un vœu tendant à réclamer la rédaction d'un directoire général, capable de s'appliquer à l'ensemble des congrégations mariales de séculiers. On leur infuserait ainsi, pensait-il, un même esprit, et l'on préparerait peut-être leur fédération. Une discussion longue et captivante de commencer aussitôt, à laquelle les personnages les plus compétents veulent bien prendre part. On objecte, d'un côté, que cette appellation d'*association mariale* est un terme peu précis qui renferme dans sa généralité des groupements dissemblables ; leur unique point de ressemblance est que tous, les uns comme les autres, prétendent honorer et imiter la sainte Vierge, mais ils diffèrent en fait par leur composition et leur but, leur esprit et leurs industries spéciales. Comment les ranger sous une définition commune ? dès lors, comment leur imposer à tous un directoire identique ? Le P. Lémius et ses tenants répondent que, malgré la dissemblance, des principes généraux de direction peuvent être indiqués qui conviendront à des groupes si divers, et ces principes constitueront le directoire projeté. Au cours de la discussion, les idées, loin de s'embrouiller, s'éclaircissent, et l'on peut enfin s'entendre sur une formule de vœu, qui

sera, le soir même, soumise à la présidence. C'est un désir qu'expriment les congressistes de voir rédiger une sorte de directoire, assez général pour convenir à toutes les associations de séculiers.

Le lendemain, dès l'ouverture de la séance, l'on revient sur cette affaire et l'on communique la réponse des cardinaux-présidents : il ne plaît guère à Leurs Éminences de sanctionner un tel vœu qui, dans l'espèce, demeurerait probablement platonique. Au lieu de s'en tenir à un souhait, pourquoi la section ne se mettrait-elle pas elle-même à l'œuvre ? pourquoi ne rédigerait-elle pas, au moins dans ses lignes principales, le directoire qu'elle désire ? Lui serait-il impossible de former une commission et de la charger de déterminer les règles générales que doit suivre une association mariale, en vue d'acquérir ou d'accroître en elle un esprit digne vraiment du nom qu'elle porte ? Ce serait assurément, pour la troisième section, le meilleur moyen de faire aboutir son vœu, et le travail, une fois rédigé, pourrait être lancé dans le public, fort de l'approbation du Congrès. Ainsi dit, ainsi fait : sur-le-champ, le Révérendissime P. Pellegrini, les PP. Lémius et Monaco sont constitués en commission. Le 2 décembre, à la troisième séance, ils reparaissent en section et, cette fois, présentent leur projet de rédaction. La partie n'est pas gagnée encore, et le débat est au moment de recommencer : des additions sont proposées, mais, heureusement, le bureau ne les juge pas opportunes, et le projet de la commission est finalement adopté [1].

C'en est assez, j'espère, pour montrer quelles furent, dans ces trois sections, la vie et l'activité : de nombreuses résolutions furent formulées, discutées et amendées, prises et reprises ; elles ne furent pas acceptées sans de laborieux examens. Bref les présidents — R. P. Pie de Langogne, T. R. P. Cormier, R. P. Vitale — eurent fort à faire pour diriger les débats, pour les empêcher de dévier et, sans que le temps se perdît en inutile verbiage, les faire aboutir à des décisions fécondes.

1. Ce projet de directoire forme le vœu II de la section III. C'est une des meilleures résolutions du Congrès. (*Immacolata*, 5 décembre, p. 2.) Sur ces longs débats, voir l'*Immacolata*, 1er décembre, p. 5 ; 2 décembre, p. 5 ; 3 décembre, p. 4.

Tout ceci est à l'éloge des sections de la *Presse* et des *Associations*. Toutefois, ce n'est pas une critique à l'égard de celle du *Culte*, moins vivante, je l'ai dit, et moins animée. L'objet même des rapports prêtait peu à la discussion, et leur nombre ne permettait guère qu'on s'étendît sur chacun d'eux. Aussi, le R. P. Ianssens dut faire passer rapidement, et lui-même dégagea la plupart des résolutions qui servirent de conclusions à l'ensemble des travaux. Lors de la dernière réunion partielle, il comptait en donner lecture, mais le temps fit défaut, et c'est en séance plénière, le matin même de la clôture, que les congressistes en eurent connaissance. Au reste, comme nous le remarquerons, ces vœux se recommandent tout à la fois par leur importance et leur utilité pratique.

Peut-être, l'on serait curieux de trouver ici quelques renseignements sur la valeur des rapports, lus aux congressistes dans les salles de section ou les assemblées solennelles. Mais cette appréciation, il serait prématuré, sans doute, de la porter dès aujourd'hui. De ces travaux, en effet, lecture intégrale n'a presque jamais été faite, et les résumés, écourtés ou fragmentaires, qu'on présentait, donnaient des œuvres mêmes une idée incomplète ou inexacte. Mieux vaut dire que souvent les auditeurs se sont déclarés satisfaits, et attendre, pour prononcer en connaissance de cause, la publication des volumes d'*Atti*[1]. Ces *Atti* seront probablement comme une collection précieuse où les chercheurs rencontreront de ces mémoires de première main, consciencieux et documentés, qui leur sont un trésor, et ces mémoires feront oublier d'autres ouvrages moins bons ou moins pleins, qui, la chose est trop probable, se fourvoieront dans les *Atti*, comme ils se sont glissés dans les séances mêmes. On me permettra de ne citer aucun exemple.

Je n'insiste pas, et je me hâte d'ajouter qu'organisateurs et membres des bureaux n'avaient, à l'avance, rien épargné pour rendre les séances remplies et fécondes. A deux reprises au moins et plusieurs mois avant le Congrès, des programmes

1. Ces volumes d'*Atti*, ou comptes rendus, seront ultérieurement publiés. Des *Appendices* leur seront peut-être adjoints.

et des directions avaient été envoyés aux travailleurs[1]. Une fois les travaux réunis à Rome, chacun d'eux a été soigneusement revisé, et, d'emblée, l'on a écarté ces mémoires ou ces vœux qu'il eût été peu séant de lancer au grand jour, dans les entours du Vatican et des Congrégations romaines. Qu'à Lyon ou à Fribourg, l'on discutât sur la définibilité de l'Assomption ou la maternité de grâce de Marie, sur l'authenticité des apparitions de Pellevoisin ou de Tilly, la chose était de petite conséquence. A Rome, des responsabilités bien hautes auraient pu paraître engagées. De là ces indications multipliées et ces examens préalables dont l'un des plus clairs résultats fut d'enlever, au moins en partie, à nos réunions ce je ne sais quoi d'improvisé ou de superficiel qu'on aperçoit trop souvent dans les travaux d'un congrès[2].

Ce que nous pouvons, dès aujourd'hui, apprécier, sans encourir le reproche de précipitation grande, c'est l'ensemble des résolutions pratiques, arrêtées dans les diverses sections. Sous une forme plus ou moins définitive, la présidence les fit promulguer à la séance de clôture[3]. Ces résolutions sont plutôt nombreuses, et évidemment elles n'ont pas toutes la même valeur. Quelques-unes n'ont, avec les questions mariales, qu'un rapport bien incertain, et plusieurs pourraient disparaître, sans que l'œuvre du Congrès en souffrit grand détriment. Toutefois, c'est le petit nombre, et, à les prendre en bloc, on peut dire qu'elles sont sérieuses et précises, généralement adaptées aux besoins de notre temps[4]. Sans se

1. *Immacolata*, décembre 1903, juin-juillet et octobre-novembre 1904.

2. A dessein je signale, avec insistance, la peine prise par les promoteurs des Fêtes. Le seul point qu'on ait, je crois, regretté, c'est que les congressistes n'aient pas eu entre les mains, dès l'ouverture du Congrès, un programme détaillé des séances, plénières ou partielles, indiquant dans leur ordre le titre des rapports lus chaque jour avec le nom des rapporteurs. Des programmes de ce genre avaient été distribués à Lyon et à Fribourg, et l'on n'avait eu qu'à s'en louer.

3. Une note de l'*Immacolata* remarque, en effet, que la présidence se réserve d'examiner la forme de ces résolutions et, au besoin, de la modifier (5 décembre, p. 1).

4. Les résolutions sont au nombre de vingt-huit : dix, adoptées par la première section, regardent la diffusion de la vraie dévotion envers Marie, la répression du blasphème trop répandu contre Dieu et son auguste Mère, l'invocation de Notre-Dame-de-la-Merci par les sociétés antiesclavagistes, la récitation du saint rosaire, la propagation de la médaille miraculeuse, le vrai caractère

piquer aucunement de découvrir du nouveau, l'on s'est avant tout préoccupé de les faire porter sur des points capitaux. Les plus fécondes, à mon sens, seraient celles qui regardent la diffusion de la vraie dévotion envers Marie, l'iconographie et l'art marial, l'indépendance du Souverain Pontife, la lutte contre la mauvaise presse, la direction des associations d'hommes, les conseils pratiques à divers groupements de femmes[1]. Pourtant, en détachant ainsi quelques-uns de ces vœux, et en les signalant spécialement à l'attention des lecteurs, je ne veux pas discréditer les autres; la plupart d'entre eux, au contraire, je tiens à le redire, méritent non seule-

des pèlerinages, la dévotion envers saint Joseph, saint Joachim et sainte Anne, l'art marial, les études théologiques, l'indépendance pontificale ; neuf, adoptées par la seconde section et réparties en deux séries, regardent premièrement la rédaction de mémoires historiques sur les monuments consacrés à Marie, l'édition de guides donnant aux voyageurs des indications utiles à leur piété, les vrais sources ou les critères d'une bonne vie de Notre-Dame, le *Traité de la vraie dévotion* et *le Secret de Marie*, par le bienheureux G. de Montfort; deuxièmement la fondation d'une bibliothèque mariale à Rome, la formation d'académies mariales, l'iconographie mariale, l'apostolat à exercer par la presse mariale, la lutte contre la mauvaise presse; quatre, adoptées par la troisième section, regardent les ordres et congrégations religieuses, les associations mariales, la préservation de la foi à Rome, la réunion des églises dissidentes ; enfin, cinq, adoptées par la quatrième section, regardent les religieuses qui mènent la vie contemplative, celles qui mènent la vie active, les associations d'enfants de Marie, les associations de mères chrétiennes, diverses autres associations de femmes. (Voir l'*Immacolata*, 5 décembre, p. 1-5.) Parmi ces résolutions, quelques-unes, comme je l'ai remarqué, ne se rattachent guère aux questions mariales; malgré cela, elles pourront porter d'heureux fruits, et je ne vois pas trop pourquoi on s'abstiendrait de les recommander.

1. Ce sont les résolutions I, VIII et X de la section I, la résolution V de la section II (seconde série), la résolution II de la section III, qui deviendra sans doute comme un code de direction que les directeurs d'associations mariales devront dès lors connaître et méditer, la résolution V de la section IV. L'une de ces résolutions, la Xe de la section I, a été signalée plus spécialement par l'organe officiel du Congrès (*Immacolata*, 5 décembre, p. 2 et 7) ; je la reproduis en entier : « Considérant que « Dieu n'aime rien « tant sur la terre que la liberté de son Église » et que la Vierge immaculée est la reine puissante dont l'appui n'a jamais manqué aux heures douloureuses de l'histoire de la chrétienté, le Congrès marial de Rome, ému des angoisses de l'Église et de son auguste chef, renouvelant à S. S. Pie X glorieusement régnant l'expression de son amour filial et de sa soumission sans bornes, recommande aux fidèles de recourir sans cesse à Marie, afin qu'elle hâte pour l'Église et pour le Souverain Pontife le jour de la victoire et de la pleine liberté. »

ment d'être examinés, mais encore, ne l'oublions point, de ne rester pas à l'état de simples vœux.

Une chose regrettable, en effet, et d'autant plus que, dans l'ensemble, elles ne sont point insignifiantes, serait que ces résolutions excellentes demeurassent comme lettre morte, ensevelies dans les volumes d'*Atti* ou la poussière des archives. Il convient désormais qu'on se mette en peine de les répandre et de les commenter, de les pousser jusqu'à la réalisation. Voilà qui est affaire à ceux qu'intéresse le progrès de la saine dévotion envers la sainte Vierge. Bien plus, je souhaiterais qu'après quelque temps, par exemple à l'occasion d'une prochaine assemblée mariale, une sorte d'enquête fût établie. On rechercherait ce qui a été essayé pour faire passer dans la pratique ces délibérations du Congrès mondial, et le fruit qu'elles ont porté. On le voit, l'œuvre, commencée dans nos séances romaines, n'est pas encore terminée. A tous ceux qui y ont pris part, de la continuer et parfaire.

Ces réflexions sur le Congrès de 1904 exigent une conclusion, une appréciation d'ensemble, et, j'espère qu'on le prévoit, cette appréciation ne peut être qu'un éloge. Pendant de longs mois, avec une intelligente persévérance, les réunions ont été préparées dans le monde entier, de consciencieux travailleurs se sont mis à l'œuvre, et leurs travaux sont parvenus nombreux jusqu'à Rome. Ces travaux, des reviseurs vigilants les ont contrôlés, et, assistés de collaborateurs, dont parfois Dieu seul a vu les efforts, ils ont organisé, de leur mieux, les séances. Ces séances enfin, qu'elles fussent d'apparat ou de discussion libre, ont abouti à des résultats, et les résolutions dont j'ai parlé sont comme un précieux monument qui témoigne de ces bons effets. Ainsi l'on a marché de l'avant, et l'œuvre, entreprise dans les congrès antérieurs, a été poussée : profitant de l'expérience des précédentes assemblées, là-bas, l'on a tâché de faire mieux et, en dépit des inévitables surprises de la dernière heure, presque sur tous les points, l'on a réussi[1]. Personne n'était

1. Nombre de personnages ont assuré le succès du Congrès de Rome, les Éminentissimes présidents d'honneur en première ligne et le président effectif, Mgr Maffi. Les membres dévoués de la Commission préparatoire ont

donc surpris, lorsque, à l'issue des réunions, le Saint-Père, recevant les congressistes, daignait féliciter la Commission cardinalice des succès qu'elle avait emportés : « Vous tous qui avez pris part à ces fêtes, ajoutait-il, vous avez loué la sainte Vierge et, en même temps, vous avez fait la plus haute profession de votre christianisme ; au milieu des amertumes de son ministère, vous avez donné à mon cœur un grand réconfort[1]. »

De nos jours, la mode veut que les conférenciers accompagnent volontiers de projections leurs conférences. C'est un moyen de les illustrer, de les mettre, pour ainsi dire, sous les yeux. Dans un dessein semblable, les organisateurs du Congrès avaient eu l'idée de former à ses côtés une *Exposition mariale*. La chose n'allait pas sans difficultés. Ceux qui possèdent des objets d'art, amateurs ou conservateurs de musées, en sont quelque peu jaloux et n'aiment guère à les laisser voyager. Au surplus, maints chefs-d'œuvre, fresques ou bas-reliefs, sanctuaires même, ne se peuvent absolument pas mettre en caisses et expédier au loin, par vitesse grande ou petite. Enfin, nombre d'images mariales, antiques tableaux ou statues, sont exposées à la vénération des fidèles. Comment s'en dessaisir, au moment précis où l'Église fête spécialement la sainte Vierge ? Ces obstacles avaient été prévus, et, pour les tourner, sinon pour les supprimer, diverses industries avaient été imaginées. Ce qui était plus grave, c'est qu'on s'y était pris tard pour arrêter le programme, pour le lancer, et plus tard encore pour le commenter. En même temps que le programme, une liste de patrons illustres eût dû être publiée, dont l'autorité eût servi de caution à l'entreprise, et déterminé les bonnes volontés hésitantes. Ces grands noms, si nécessaires, ne furent pas aussitôt connus. Bref, les retards aidant et les difficultés,

droit d'être spécialement mentionnés, et parmi eux, le secrétaire général de la Commission cardinalice, Mgr Radini Tedeschi, qui fut vraiment l'âme des organisations. Par un choix particulier de Sa Sainteté, les diocésains de Bergame le reçoivent aujourd'hui comme évêque. C'est de tout cœur que nous les félicitons.

1. *Immacolata*, 5 décembre, p. 8.

l'*Esposizione Mariana*, sans échouer, bien loin de là, ne fut pas absolument ce qu'elle aurait pu être; plus exactement, je crois, elle ne devint pas ce que plus d'un avait rêvé, inconsidérément peut-être, de la voir devenir.

Toutefois, le 27 novembre, vers midi, après la séance de l'inauguration[1], lorsque à la suite des cardinaux et des évêques, des nombreux prélats, les cinq cents privilégiés parcoururent les salons du Latran, où l'on avait disposé les objets de l'art marial, ce fut comme un éblouissement. Certes, l'impression n'avait rien de défavorable. Ces salles splendides, avec leurs peintures et leur excellente lumière, se prêtent à une exhibition. Dans cette promenade, forcément rapide, l'œil apercevait des madones peintes, de tous les temps et de toutes les écoles. Il découvrait des bustes de Vierge, de ce marbre blanc de Carrare transparent comme l'albâtre et qui donne aux lignes je ne sais quoi d'imprécis. A côté, c'étaient des ornements d'église, des missels, des maquettes de basiliques et de sanctuaires, des photographies, des ivoires. On parvenait ainsi jusqu'à la douzième salle — salle N — où se trouvaient le meuble de M. Sire et la riche bibliothèque des traductions de la bulle *Ineffabilis*. Sur le meuble même, aux pieds de la Vierge d'argent et au milieu des volumes éblouissants, sur un fond de velours rouge, resplendissait l'auréole d'or aux étoiles de diamants que Pie X devait bénir, huit jours plus tard. Non loin de là, l'on avait exposé les trente-deux feuillets de la bulle elle-même, splendidement peints et enluminés sur un désir de Pie IX. Cette salle est le cœur de l'Exposition mariale. Tout à la gloire de l'Immaculée Conception, il y manque seulement les fresques de Podesti qu'on n'a pu transporter du Vatican, avec la bibliothèque de M. Sire et les traductions de la bulle.

Ce jour-là, en sortant du Latran, tous étaient, semble-t-il, satisfaits, et peut-être cette bonne impression est la vraie, celle qu'il faudrait conserver. Mais à une seconde visite, faite moins rapidement et comme à tête reposée, l'enchantement diminue quelque peu, et plusieurs défauts se laissent remarquer. C'est d'abord, dans ces salles, une inégalité

1. *Immacolata*, 30 novembre, p. 8. S. E. le cardinal Ferrata fit lui-même l'inauguration dans un discours remarqué.

réelle : à côté de pièces fort belles, des demi-insignifiances. Ensuite, c'est l'absence d'un classement méthodique qui groupe, par époques et par genres, l'art marial et ses grandes œuvres. Où donc est l'ordonnance de ces *Beaux-Arts* de Florence, où les maîtres toscans sont disposés par siècles ? C'est probablement que certaines séries sont inégalement riches, et que d'évidentes lacunes auraient pu sauter aux yeux. Quoi qu'il en soit, les visiteurs n'ont, au surplus, aucun guide entre les mains : dès lors, en dépit des bons articles de Ugo Flàndoli, incomplètement publiés dans l'*Immacolata*, ils sont vite dépaysés [1]. Pour un peu, ils auraient la sensation qu'ils sont dans un labyrinthe, et que, dans l'apparent désordre de ces toiles et de ces marbres, ils ne se dirigent pas bien.

L'Exposition se trouve dans le palais du Latran, au premier étage; elle remplit une douzaine de salles. On y accède par une pente douce, l'une des galeries du musée chrétien, où sont exposés d'antiques bas-reliefs. Ce sont pour la plupart des monuments des quatrième et cinquième siècles. Plusieurs d'entre eux se rattachent à la mariologie, que la compétence des conservateurs a pris soin de désigner à l'attention. Au bout de la galerie, nous apercevons un fragment notable de l'inscription d'Abercius, celui-là même qui fait allusion à la Vierge immaculée. C'est là que commencent les salons en enfilade où l'exhibition même a été organisée. Ces salons, nous ne les parcourrons pas l'un après l'autre, indiquant par le menu ce que chacun d'eux renferme. La tâche serait fastidieuse. Mieux vaut nous contenter de prendre comme une vue d'ensemble et de signaler quelques objets, plus spécialement remarquables, sinon pour l'artiste, tout au moins pour l'archéologue ou l'historien.

Voici, d'abord, les expositions des ordres religieux ou associations, comme celles des Capucins et des Frères mineurs, ou encore des Petits-Frères de Marie. Malheureusement, elles sont en trop petit nombre, et nous devons le regretter. Des photographies et des maquettes forment d'instructifs groupements. Ici, ce sont, artistement photographiés, les madones les plus vénérées et leurs sanctuaires, les vierges

1. *Immacolata*, 30 novembre, p. 5; 3 décembre, p. 5; 4 décembre, p. 7.

couronnées par le chapitre du Vatican, les miracles de Lourdes, la collection polychrome de Mgr Wilpert qui met sous nos yeux les anciennes fresques mariales des basiliques romaines, les peintures de Novare dont l'ensemble illustre une publication nouvelle, présentée comme elles à l'Exposition : l'*Iconographie de la Vierge dans l'art novarais*. Nous trouvons ailleurs, bien peu nombreux, semble-t-il, des maquettes et fac-similés de monuments, églises, chapelles, lieux de pèlerinages : Notre-Dame de Lourdes, Notre-Dame-de-la-Garde, Notre-Dame-du-Chêne au diocèse de Besançon, l'*Addolorata de Castelpetroso*, la colonne de la place d'Espagne et la vierge qui la surmonte. Plus loin, l'on voit des séries de bas-reliefs reproduisant assez bien les chefs-d'œuvre de l'art toscan. Auprès d'elles, il est curieux d'apercevoir des épreuves photographiques de la maison Alinari qui, elles aussi, peuvent donner, jusqu'à un certain point, l'illusion du relief. Çà et là, enfin, dans ces salles, l'on découvre des objets historiques qui sont autant de précieux souvenirs, un candélabre massif, jadis offert, à titre d'ex-voto, à cette Madone miraculeuse de Sant' Agostino qui est comme la Notre-Dame-des-Victoires de Rome, des étendards conquis sur les Turcs et déposés dans l'église de Santa-Maria-della-Vittoria, le chapelet dont Pie VII se servait à Fontainebleau, la mitre que portait Pie IX, au 8 décembre 1854.

Évidemment, des œuvres d'art se rencontrent là, autrement qu'en maquettes ou en photographies. Peut-être, cependant, l'on souhaiterait de les voir moins clairsemées. Heureusement, notre Exposition s'enrichit des peintures qui ornent d'ordinaire les salons du Latran et que l'on n'a point enlevées, *la Vision de saint Pie V* par exemple ou *la Guérison miraculeuse*, de Gagliardi. De bonnes toiles ont aussi été envoyées, de temps et d'écoles variés, d'anciens triptyques, des mosaïques et des marbres. Sur tout cela mes yeux ont dû passer vite, et je n'en ai point, hélas! gardé le souvenir précis. Je signalerai du moins une *Desolata* de Canova qui est admirable, et une terre cuite du même, la *Pietà*. A l'entour, comme pour combler les vides, ce sont des médailliers et des vitrines, où l'on a classé des sceaux antiques et des médailles, des statuettes et des miniatures, de curieux volu-

mes, livres de chœur ou missels, ou bien éditions artistiques. C'est là qu'on aperçoit l'exposition des missionnaires du Kiang-nan, les Vierges ouvrantes du diocèse de Moulins, la numismatique et la sigillographie mariales des Pères Bénédictins, les livres et les miniatures des Sœurs de Marie-Réparatrice, l'exemplaire des *Vie et Mytères de Notre-Dame* offert par le chanoine Bonnaire, de Reims, et l'album où M. Sire a lui-même dépeint son œuvre.

Ces collections sont belles, mais elles pâlissent un peu auprès des objets splendides, groupés dans la dernière salle, les calices des basiliques romaines, la couronne des douze étoiles, les feuillets enluminés et les traductions de la bulle, et cette bibliothèque, resplendissante de ciselures et de figurines, d'émaux et de plaques de Sèvres, qui semble au premier coup d'œil n'être qu'une admirable pièce d'orfèvrerie. A la cime du meuble, une Vierge de Lourdes, à la robe d'argent, à la ceinture d'émail bleu, au visage et aux mains d'ivoire, égrenant un chapelet d'or, fait monter vers le ciel sa virginale prière. Encore une fois, c'est là le cœur, ou le centre, vers lequel tout converge, ce qui s'appellerait bien, semble-t-il, l'exposition particulière ou la salle de l'Immaculée Conception.

Telle est, décrite à grands traits, l'exposition du Latran. Elle comprend, on le voit, de nombreux éléments d'une histoire figurée de l'art ou de la dévotion mariale. Et, sans nul doute, il est regrettable qu'on n'ait pu, en dépit de trop évidentes lacunes, classer avec quelque méthode ces monuments précieux. Alors, et, je le crains, alors seulement, le visiteur, sortant du palais, ne se serait pas contenté de dire : « J'ai vu des chefs-d'œuvre, de belles vierges et de pieuses madones » ; il aurait emporté des notions exactes sur le progrès ou la décadence de l'art marial. Dès lors, l'Exposition aurait rempli parfaitement son but : elle aurait complété vraiment et illustré le Congrès. Telle qu'elle est, cependant, la collection est loin d'être sans valeur : elle fait honneur aux organisateurs qui l'ont entreprise et que les difficultés n'ont point découragés [1].

1. On s'attendait à voir quelque part, dans l'Exposition, les collections de

Parmi les fêtes romaines, l'une des plus caractéristiques a été, je crois, la fonction des catacombes. Au surplus, c'a été, pour la plupart des pèlerins, comme un touchant épilogue du cinquantenaire.

A quelques kilomètres de Rome, sur la *via Salaria*, dans le cimetière de Priscille, l'on conserve précieusement la plus ancienne vierge qui soit aujourd'hui connue. Elle date du second siècle, plus ou moins de la première moitié. « La fresque, écrit Mgr Wilpert, nous est parvenue très endommagée; une grande partie du stuc s'est détachée du tuf depuis les temps antiques. Toutefois, on peut dire que le groupe est complet, en ce sens qu'il n'y manque aucune figure. La Vierge est assise, comme absorbée dans la méditation, sur un siège sans dossier; elle a la tête légèrement penchée en avant. Des deux mains, elle tient sur les genoux l'Enfant Jésus. Il a la tête rejetée en arrière, comme si quelqu'un l'appelait. A gauche est, debout, le prophète Isaïe, sous les traits d'un jeune homme imberbe, revêtu du *pallium* des philosophes; dans la main gauche, il tient le *volumen* des saintes Écritures, la main droite est levée et fait le geste d'indiquer. Sur la tête de la Mère de Dieu brille une étoile à huit rayons; elle signifie la lumière prédite par Isaïe; elle est le symbole du Christ, vraie lumière, venue en ce monde pour illuminer le genre humain[1]. » D'accord avec les promoteurs des solennités, le *Collegium cultorum Martyrum* avait eu l'idée d'organiser des réunions aux pieds de la vénérable image.

Aussi, le matin du 12 décembre, les congressistes de l'Im-

la *Bibliothèque mariale* dont les programmes avaient annoncé, pour cette année, la formation. Peu de volumes seulement ont été introduits dans les salles d'exhibition, et ceux-là seuls qui étaient vraiment artistiques, mais de la Bibliothèque elle-même, au cours des Fêtes, il n'a pas été question. L'œuvre n'avait pu, en un an, être sérieusement menée à bonne fin, et l'indigence aurait paru trop grande. Du moins, en dépit de cette manière d'insuccès initial, les promoteurs n'ont pas perdu courage, et le projet de *Biblioteca Mariana* n'a point été abandonné : tout au contraire, le Congrès, dans la resolution I de la section II (seconde série), le sanctionne à nouveau. On continuera de former à Rome et de développer dans l'avenir une bibliothèque qui réunira, autant que possible, les ouvrages anciens et modernes ayant trait à la sainte Vierge.

1. *Marie dans les peintures des catacombes romaines*. Travail présenté au Congrès marial de Rome par Mgr Wilpert. D'après la traduction qu'en a donnée *l'Univers*, 8 décembre 1904.

maculée se pressaient par les étroites chapelles et par les corridors, plus étroits encore, du vieux cimetière. Ils priaient devant la peinture antique qui, brillamment éclairée et ornée de fleurs, se laissait nettement contempler. A ses pieds, dans la chapelle même, plusieurs prêtres avaient, ce jour-là, le bonheur de célébrer. Mais l'enceinte était resserrée, et ce dut être plus loin, dans une chambre plus vaste, vers l'entrée de la catacombe, que, sur un autel improvisé, au milieu des pèlerins massés et recueillis, l'office pontifical commença : dans la splendeur de la liturgie, assisté par les élèves d'un des collèges américains, celui du Nord, un évêque d'Amérique chanta la messe de la *Reine des prophètes*[1]. C'était à la fois simple et grandiose. Nous étions là debout, pressés les uns contre les autres, débordant jusque dans le sanctuaire, où évêque et assistants avaient peine à accomplir les cérémonies ; mais tous se sentaient remués jusqu'au fond du cœur, à la pensée que, nous autres, fidèles du vingtième siècle, nous honorions, dans ce lieu rempli de souvenirs, l'image que vénéraient, voilà dix-huit cents ans, les chrétiens de l'ancienne Église. Congressistes accourus de tous les points du monde, avec eux et comme eux, nous la proclamions bienheureuse.

L'après-midi nous trouvait réunis encore au cimetière ; une procession était formée, et dans les couloirs secrets où tant de martyrs et de saints jadis avaient passé, près de leurs tombeaux peut-être, autour des madones que leurs cœurs avaient célébrées, nous défilions, portant des cierges et chantant les litanies des saints.

Ces cérémonies, émouvantes et pieuses, nous renseignaient tout à la fois sur l'art marial dans l'Église primitive et sur le culte qu'elle rendait à la Mère de Dieu[2] ; elles nous unis-

1. Voir l'article du R. P. J. Bonavenia, S. J. : *Dopo un decennio o la prossima solennità del Collegium Cultorum Martyrum in Priscilla*, dans l'*Immacolata* des 4, 5 ou 8 décembre, au verso de la couverture.

2. A l'issue de l'office pontifical, le commandeur Marucchi fit aux congressistes une conférence sur le culte de la sainte Vierge dans les premiers siècles, d'après les peintures et les monuments des catacombes. Il signala spécialement les trois vierges qui se trouvent à Sainte-Priscille : *l'Adoration des mages, Marie montrée comme modèle à la vierge qu'on voile, la Vierge au prophète.* (Voir Mgr Wilpert, dans *l'Univers* du 8 décembre 1904, et l'*Immaco-*

saient aux disciples des premiers siècles et, autant qu'il était en nous, elles nous faisaient prier avec eux. Ce fut la clôture de notre cinquantenaire. Les heureux pèlerins se dispersèrent ensuite, emportant de ces fêtes mondiales un réconfortant et bienfaisant souvenir : ils s'étaient instruits mutuellement et édifiés; ils avaient prié en commun. A regret, ils se séparaient, mais pour plus d'un, l'adieu se changeait en un cordial au revoir : ils espéraient qu'avant quelques années, à Lourdes par exemple, en 1908, les solennités romaines de l'Immaculée auraient une brillante reprise. Les apparitions de 1858 ont été, dans le monde entier, comme la suite et le prolongement des joies de 1854 : si des jours de paix étaient rendus à l'Église de France, pourquoi le cinquantenaire de Lourdes ne prolongerait-il pas celui de la définition ?

ALAIN DE BECDELIÈVRE.

lata, octobre-novembre 1904, p. 3.) Dans l'après-midi, le R. P. Bonavenia et d'autres membres du *Collegium Cultorum Martyrum* promenèrent les pèlerins dans la catacombe et leur en expliquèrent les peintures.

POUR L'UNION ET L'ORGANISATION
DES
CATHOLIQUES DE FRANCE

Pour hâter le retour tant désiré du bi en en France nous souhaitons ardemment que tous ceux qui ont l'amour de la religion de leurs ancêtres, *unissent amicalement leurs forces* pour le salut commun.
(Lettre de S. S. Pie X au cardinal Richard décembre 1904.)

On me permettra d'élargir un instant le cadre de notre étude sur le mouvement catholique en Allemagne[1] et de profiter de l'expérience acquise là-bas, pour jeter un coup d'œil sur la situation de notre cher pays de France. Ce qui a valu à nos voisins l'influence, le respect et une puissance politique grandissant d'année en année, ne pourrions-nous pas, nous aussi, le réaliser à notre manière? Telle fut l'idée qui obséda mon esprit pendant les grands jours du congrès de Ratisbonne. « Il est bien clair, me disais-je, que nous ne sommes encore que des débutants inexpérimentés en face de ces praticiens des luttes politiques et religieuses, et qu'entre eux et nous, il y a la distance de vainqueurs à vaincus. »

On ne s'étonnera donc pas d'une digression qui n'est qu'un corollaire de l'article sur « l'organisation des assemblées générales des catholiques allemands ». L'esprit français n'aime pas à se contenter d'un exposé abstrait. Quand une idée le domine, fût-elle un rêve, il veut la rendre saisissable et concrète, la réaliser dans la pratique. Ce fut de tout temps notre force et notre faiblesse : notre force quand les principes de vérité, de justice, de liberté régnaient chez nous; car, alors, la France fut une nation de conquérants et d'apôtres; notre faiblesse, quand les utopies prenaient corps, qu'elles s'appelassent jansénisme ou philosophisme, révolution ou socialisme : toujours elles ont amené les ruines morales et matérielles; car le Français, je le répète, a besoin

1. Voir *Études* du 20 janvier 1905.

de tenter l'aventure qui a germé dans son cerveau éminemment clair et pratique.

Cette facilité que possède notre caractère national de se mobiliser sous l'impulsion d'une idée nous remplit de confiance dans l'avenir. N'avons-nous pas vu récemment un événement d'une haute importance rendre aux hommes de cœur et de dévouement un renouveau d'énergie et d'ardeur dans la lutte ? Je veux parler du brillant congrès de l'*Action libérale populaire*. Ce serait folie à l'heure d'angoisse que nous traversons de ne pas le saluer de sympathies unanimes. L'œuvre elle-même mérite le concours de tous les catholiques, de tous les gens de bien, à quelque nuance d'opinions qu'ils appartiennent. « Notre association, a dit M. Piou, est fondée sur une double base, *l'unité et la décentralisation* », parole heureuse qui répond à la double tendance contraire en apparence, mais identique dans ses causes, dont nous souffrons. La *première* pousse à l'unification excessive. Vouloir donner à tout le monde un même chef, prétendre tout faire passer dans le même moule d'idées ou de pratiques et imposer à un pays aussi divisé de mœurs, d'intérêts, de sympathies politiques, une manière identique de voir, de juger et d'agir, c'est une intransigeance peu tolérable, peu raisonnable, très antilibérale, féconde en déconvenues. La *seconde tendance*, résultat fatal de la première, est que chacun se cantonne sur son terrain, fonde une œuvre à sa mode, et, de son piédestal étroit, exerce toute la subtilité de son esprit à montrer les côtés faibles de l'œuvre du voisin. Combien de fois, il faut le dire, n'avons-nous pas constaté, dans certains organes de la presse catholique, cette rigueur qui tend à faire de frères d'armes des frères ennemis, et cela, sous le feu de l'adversaire. Quel plaisir des amis peuvent-ils bien éprouver à se cribler de chiquenaudes, quand l'ennemi les a terrassés et, le genou sur la poitrine, les étreint à la gorge? Nous nous fatiguons à mettre en relief les points qui nous divisent; là porte l'effort de nos luttes : effort stérile, luttes dont bénéficient les méchants en se riant de nous. Le terrain sur lequel nous devons nous unir n'est-il pas assez large, assez beau ? Nos persécuteurs qui font bloc contre nous en ont-ils un semblable ? Non certes ! leur principe d'union est

factice : c'est la haine, c'est le cri de guerre d'un tribun célèbre que le besoin d'argent et un atavisme pour le moins douteux jetèrent entre les bras des juifs : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Mot funeste qui sema la division, affaiblit la République, en altéra la plus élémentaire notion et la fit dévier dans un sectarisme étroit, répugnant aux généreux instincts du tempérament français ; mot stupide aussi, car les catholiques aiment passionnément leur patrie, et en sont, ils l'ont assez prouvé, les plus dévoués citoyens, sous tous les régimes. Ils ne demandent que le respect de leurs biens les plus sacrés et de leurs droits essentiels, en quoi ils sont pleinement d'accord avec les traditions et les intérêts de la France et défendent les éléments premiers de sa grandeur et de sa prospérité. Eh quoi ! une devise aussi creuse, aussi mensongère, aussi ruineuse a suffi à faire un bloc de toutes les passions ameutées ; et nos magnifiques croyances, les seules qui aient une base rationnelle, la sublime doctrine morale et sociale de Jésus-Christ et de l'Église, renforcée de l'amour de la patrie et du besoin de la délivrer, ne suffiraient pas à nous unir enfin ! Tant d'indifférence ou d'égoïsme, d'apathie ou de dédain mériteraient le dur avertissement de saint Paul : « *Quod si invicem mordetis et comeditis, videte ne ab invicem consumamini.* Si vous vous mordez et vous dévorez entre vous, craignez de vous détruire les uns les autres. »

Alors il faudrait désespérer de la patrie et se résigner à voir la France descendre sans remède à la décadence. Les Byzantins étaient divisés par des luttes de cochers de cirque, quand Mahomet II entra à Constantinople ; les Juifs, partisans de Simon et de Jean de Giscala, ensanglantaient encore les degrés du temple dans leur acharnement fratricide, quand Titus battait en brèche les murs de Jérusalem. La Pologne et l'Irlande perdirent leur indépendance, faute d'union.

L'*union*, nul ne niera qu'elle soit la nécessité suprême. Grâce à nos ennemis, tous les gens de bien la désirent, l'appellent de leurs vœux. L'Église, dans ses institutions les plus vitales, n'est pas seulement menacée, elle est pillée, saccagée, foulée aux pieds avec une brutalité féroce.

Nos écoles publiques, les seules qui resteront bientôt,

sont organisées, sous la domination maçonnique de la *Ligue de l'enseignement*, pour la destruction systématique de la foi. Les sectaires amoncellent sur la terre de France, avec une sorte de rage aveugle, les ruines morales plus lamentables que les désastres matériels qui en sont du reste le hideux cortège. Enorgueillis par leur trop facile succès, stimulés par la peur du réveil d'un peuple qui semble frappé d'impuissance léthargique, ils ont hâte d'en finir avec l'Église elle-même, par la destruction du culte et de la hiérarchie. La *réaction* (gardons ce mot qu'on nous lance comme un reproche et dont il faut nous faire gloire), la réaction est donc une nécessité de salut. *Salus populi, suprema lex!* Elle deviendra puissante par l'union qui coordonne la direction et l'action, décuple les forces isolées, crée la confiance et attire la bénédiction de Celui qui en a fait son grand précepte et la meilleure preuve que nous sommes ses disciples, et combattons pour sa cause.

M. Piou l'a dit éloquemment à la réunion de la *Ligue patriotique des Françaises* : « Nous sommes les serviteurs d'une même cause, nous sommes coreligionnaires, nous défendons la même foi, le même drapeau, et ce drapeau, c'est la croix. »

Bravo, Monsieur Piou! Ainsi parlait Windthorst, quand il conduisait à l'assaut du Kulturkampf les catholiques allemands unis en phalange serrée.

Un grand pas dans le sens de cette union tant désirée a été accompli par l'*Action libérale populaire*. Elle compte aujourd'hui cent soixante mille membres. Il reste beaucoup à faire assurément et l'on s'est un peu hâté de dire que le *Centre* est créé chez nous. *Il le sera quand nous aurons définitivement au Parlement un groupe compact de députés catholiques s'appuyant dans leurs revendications « pour la vérité, la liberté et le droit » sur une organisation politique et sociale solide des forces saines de la nation.* On le verra plus loin, l'entreprise est en bonne voie et permet les meilleures espérances. L'occasion est belle, car en face des attentats qui nous désolent et nous épouvantent, en face du suicide national, les doléances des catholiques se confondent avec celles de tous les honnêtes gens, de tous les bons Français.

La cause est la même. Avec la religion, nous voyons confondues dans une attaque commune, famille, armée, marine, magistrature, éducation, tout ce qui fait la vie d'un peuple. L'existence même de la France est en question. En avançant soyons *simples et clairs*. Car, hélas ! aux époques qui marquent les étapes d'une décadence, la vue nette de la ligne droite, certaines notions obvies du bon sens, certains principes élémentaires qui sauveraient, sont comme oblitérés.

Ils ont de la peine à se faire jour, à ressaisir et à dominer les esprits qui s'agitent et tournoient à travers mille conceptions confuses, mille expédients sans portée. N'est-ce pas le châtiment de l'orgueilleuse raison qui s'est usée à guerroyer contre Dieu et à se faire violence à elle-même, jusqu'à fausser toutes les directions de la vie, jusqu'à étouffer les derniers soubresauts de la conscience, cette voix de Dieu dans l'homme. Pour la punir, Dieu, trop constamment blessé dans sa majesté, son autorité et sa providence, semble s'éloigner pour un temps. Il laisse l'homme à lui-même, et, sans acte positif de sa part, ce seul abandon suffit pour que, dans la vie sociale comme dans la vie privée, tout chancelle, se désagrège, et aille à la confusion, à la dissolution, à la ruine. Car Dieu est vie et vérité, lumière et simplicité. Quant l'homme ne participe plus du rayonnement sur lui de ces dons d'en haut, il va spontanément à tout écart, à toute extravagance, jouet sans contrepoids de ses passions, des égarements de sa raison émancipée, en rupture de ban avec la raison souveraine. L'histoire ne le prouve que trop et Taine l'a fait ressortir : c'est la conclusion de ses études sur la Révolution.

En cela, du reste, Dieu agit encore dans de miséricordieux desseins. Quand échouent les diverses tentatives faites en dehors de lui ou contre lui, quand l'anarchie des idées et des mœurs amène l'anarchie brutale, parfois sanglante des faits, l'homme menacé dans tous ses intérêts, frappé et comme forcé par les événements qui l'assaillent, rentre en lui-même. Semblable au prodigue, il ouvre les yeux à la vérité, courbe sa tête assagie, et rappelle, avec le Dieu qui rend la paix, le règne des idées saines et larges, *simples et claires*, disons des *idées éternelles*, émanation de la sagesse même du Créa-

teur. Celles-ci inclinent toujours à l'union, à la concorde, principe de relèvement social. Car, du moins dans les relations qu'il daigne entretenir avec ses créatures, Dieu est encore plus amour que lumière.

Par leur seule vertu, ces principes, méconnus aux âges de trouble comme celui que nous traversons, dissipent la confusion et l'erreur, rapprochent les esprits et les cœurs, ramènent l'ordre, la prospérité, le bonheur, aussi bien dans les existences individuelles que dans la vie d'un peuple. Une fois de plus l'humanité a refait son expérience, tant de fois séculaire ; et Dieu, lui, est suffisamment vengé, quand elle se reprend, rajeunie, à chanter *la vieille et toujours nouvelle chanson qui berça nos mères*, la chanson qui calme les douleurs, rend l'espérance et fait regarder le ciel. Quand pour notre pays, redevenu la *doulce France*, viendra ce bienheureux moment ?

II

J'eus l'occasion de rencontrer à Ratisbonne un homme d'une haute intelligence, catholique avant tout et sincère ami de la France. Je lui témoignai là-bas, au fond de la Bavière, mon admiration, j'allais dire mon envie, pour les résultats de l'organisation catholique en Allemagne. « Votre parti, lui dis-je, ressemble à un navire où tout est dans l'ordre, dans une subordination faite surtout d'entente cordiale. Aucun danger, aucune menace n'échappent à votre regard vigilant. Vous parez à toute attaque, et vous avancez, quel que soit l'état de la mer. Chez nous, hélas ! ne dirait-on pas un vaisseau bien beau sans doute, mais désemparé, mais affolé et ballotté aux hasards des tempêtes, assailli de toutes parts, ayant perdu son nord... »

Il me répondit : « Je ne croirai jamais qu'une organisation analogue à la nôtre soit impossible chez vous. Vous êtes beaucoup plus nombreux que nous. Pendant cinquante ans de liberté d'enseignement vous avez dû former des réserves de troupes qui ne demandent qu'à marcher. Si notre *Volksverein*, en quatorze ans, a pu recruter plus de quatre cent mille adhérents, n'en aurez-vous pas bientôt cinq cent mille avec les seuls élèves sortis de vos écoles libres de tous degrés ?

Vous avez, il est vrai, une masse effayante d'*indifférents*; mais elle penchera de votre côté, si vous savez vous affirmer comme une force réelle, si vous cessez une défensive tellement timide, qu'elle semble honteuse d'elle-même, prête à tout subir et en constante capitulation. Vous êtes trop portés à vous laisser endormir aux vagues promesses; vous oubliez les ravages antérieurs; en reculant toujours, vous vous bercez de l'illusion de sauver quelques débris de vos libertés et de vos œuvres mises au pillage. C'est méconnaître la première des lois de la guerre : quand un belligérant recule sans cesse, l'autre avance toujours, redouble d'audace, et ne s'arrête enfin que *quand on lui fait front*. Que de belles occasions manquées! Vos *chefs* nous étonnent... ils perdent tout à force de concessions, de ménagements, de prudence. Ils ont sacrifié trop facilement depuis vingt-cinq ans les défenses d'avant-poste; ils sont pris maintenant dans un cercle de fer. L'ennemi a beau jeu pour bouleverser et saccager la place, il est plutôt étonné de sa facile victoire. Comment, en un mot, pouvez-vous vous laisser *kulturkampfer* comme cela? »

J'avais bien des réponses à donner, réponses trop claires, hélas! et cependant assez complexes. Car il faut remonter haut et préciser plus d'une notion pour faire comprendre aux gens d'un pays dont la situation politique et religieuse est si différente de la nôtre, par quelle série d'événements, disons de malchances, nous avons pu tomber si bas. Les Allemands, ne fût-ce qu'à cause des principes fédératifs et décentralisateurs de leur union monarchique, gardent beaucoup plus de libertés et sont bien plus en république que nous.

J'ai été frappé de la parole que m'a dite, en 1892, le vaillant évêque de Mayence, Mgr Haffner, un lutteur des premiers congrès, mort depuis.

« Vous êtes le peuple le moins républicain du monde. Nous le sommes beaucoup plus que vous. C'est toute une éducation à entreprendre; car vous n'avez pas le sens de la liberté. » De fait, les vingt-six États de l'Allemagne se composant de quatre royaumes, six grands-duchés, cinq duchés, sept principautés, trois villes libres et du Reichsland (Alsace-

Lorraine) votent leurs lois et leurs impôts, ont leur administration autonome, se contentent de verser leur cotisation à la caisse de l'empire pour les frais généraux et ne sont pas violentés dans leurs intérêts privés par une écrasante centralisation[1].

Celle-ci est devenue en France une tyrannie insupportable, un écrasement de toute indépendance provinciale ou locale, de la liberté même des convictions et des pratiques individuelles. Le moule gouvernemental triture et broie caractères et volontés ; le socialisme d'État absorbe, au profit de la coterie victorieuse, et les ressources, et les consciences. Plus de six cent mille fonctionnaires, domestiqués par l'intérêt ou la peur de la hideuse délation, constituent les rouages serviles du moteur central qui trône au ministère. Celui-ci est actionné par la puissance redoutable des arrière-loges qui tiennent les fils dans la coulisse, lancent le mot d'ordre et donnent l'impulsion.

Chez les Allemands, domine encore le *respect de l'autorité*. Il facilite la décentralisation, le jeu des libertés civiles et l'union dans la subordination. Le peuple a conservé une foi profonde, une foi enthousiaste qui l'a poussé aux généreux efforts, aux grands sacrifices. Ce n'est pas sans émotion que j'ai vu, à Ratisbonne, la foule se presser aux messes tous les jours, et que j'ai admiré les ardeurs suppliantes de la prière populaire. Là est en grande partie le secret de tant de force et de si belles victoires. Quant au clergé allemand, il est rompu aux luttes viriles, voué aux œuvres sociales. Il est le maître du peuple catholique qu'il éclaire et dirige jusque dans l'action politique. Au jour des batailles électorales, il

1. On a vu avec quelle indépendance la presse et les États allemands se sont dressés en face de l'intervention impériale dans l'affaire de la succession de Lippe-Detmold. Tous se sentent lésés quand l'arbitraire paraît quelque part.

Nous savons que l'Alsace-Lorraine n'est pas encore sur le pied des États fédérés de l'empire. Mais en ce moment même, une campagne vigoureuse est menée en faveur d'une autonomie semblable à celle des autres États de l'Allemagne. La candidature souveraine d'un prince bavarois sourit aux Alsaciens. Ils se rappellent que des électeurs de Bavière furent seigneurs de Ribeauvillé, que le dernier comte de Rappolstein fut le premier roi de Bavière et que la famille régnante des Wittelsbacher a du sang alsacien dans les veines.

entraîne après lui ses hommes disciplinés. Les membres les plus influents du Parlement de Bavière sont des prêtres, représentants du peuple.

« Notre situation, disais-je à mon interlocuteur, ne peut donc à aucun point de vue se comparer à la vôtre. L'Église n'est plus libre en France. Le *Concordat*, tel qu'il est interprété avec l'appendice des *articles organiques*, est devenu pour elle un instrument d'asservissement. Or, Dieu aime avant tout la liberté de son Église; et des esprits sagaces en viennent à se demander si cette liberté ne renaîtra pas d'un ordre de choses nouveau, éclos sur des ruines, si les persécuteurs d'aujourd'hui ne préparent pas, à leur insu, les rajeunissements de demain. »

« Soit, reprit M. X..., mais vous semblez attendre le bien des excès du mal ; ce sont là des espérances peut-être décevantes. Vous comptez sur des réactions qui pourront être salutaires; mais quel malheur que vous soyez descendus si bas... par votre faute ! Quoi qu'il en soit, en supposant que tout croule, l'avenir ne se refera pas tout seul, et ce qui reste incompréhensible pour nous, c'est que vous n'ayez rien fait jusqu'à présent, et qu'aujourd'hui même, dans la crise suprême, vous fassiez si peu pour vous ressaisir. » Il parlait ainsi le 25 août dernier.

D'abord, répondis-je, je vois que vous n'êtes pas suffisamment au courant de ce qu'ont essayé ou réalisé depuis trente ans les catholiques de France. Je ne parle pas des œuvres purement religieuses d'éducation, de charité, d'apostolat, ni même de celles de relèvement social. Il est de notoriété publique que, malgré l'hostilité croissante du pouvoir, sans autres subsides que des sacrifices volontaires, ils ont couvert le pays d'un réseau d'œuvres multiples qui dénotent une vitalité catholique intense, irritent leurs adversaires et ont provoqué votre propre admiration.

Mais sur le terrain politique lui-même, en dépit de lamentables divisions, ils ont eu plus d'une initiative.

M. le comte Albert de Mun a entrepris, en 1885, la création d'un *parti catholique* analogue au Centre allemand. Il a échoué devant des oppositions venues de France et du dehors. En 1891, fut essayé un nouveau plan d'organisation, l'*Union*

de la France chrétienne, basé sur la neutralité politique. L'*Union* dut disparaître quand les directions de Léon XIII eurent invité les catholiques à se placer nettement sur le terrain constitutionnel.

Ces directions, venues de si haut, eussent pu avoir une grande efficacité pour créer l'union des catholiques et des honnêtes gens dans la lutte contre une législation inique et pour amener à la longue un revirement dans les majorités parlementaires. Elles ne furent ni acceptées, ni même comprises d'un grand nombre. Le peuple continua, en vertu d'une habitude invétérée, née d'une expérience séculaire, à confondre république et irréligion. Il en fut de même, du moins dans les manifestations officielles des partis restés attachés aux espérances monarchiques. De là des divisions nouvelles, et une scission funeste au moment où les forces catholiques devaient faire bloc contre l'ennemi commun. Les détenteurs du pouvoir eurent soin d'entretenir et ces malentendus et ces dissentiments, en refusant avec dédain de croire à la sincérité des ralliés, en les traitant de faux républicains, d'ennemis déguisés, en laissant fermées toutes les portes auxquelles ils frappaient.

Confortablement installés dans la place, ils n'éprouvaient aucun désir d'y recevoir des *intrus*. Une république large et humaine comme celle d'Amérique n'eût point fait leur affaire. La franc-maçonnerie organisée et victorieuse devait rester le gouvernement de la France. Tous les événements écoulés, surtout depuis 1892, le prouvent avec plus d'évidence que jamais. L'esprit lucide de Léon XIII avait vu dès lors qu'il s'agissait bien plus d'une question de doctrine fondamentale que de forme gouvernementale, qu'il ne s'agissait en dernier ressort ni de république ni de monarchie, mais d'une lutte de domination entre deux conceptions diamétralement opposées, entre les *deux écoles adverses qui se disputent le monde* : celle du respect, et celle de la négation des droits de Dieu sur la société. Quand la question est ainsi envisagée à son vrai point de vue, le mot *république* n'est plus qu'une étiquette couvrant des principes dont s'inspirèrent parfois des monarques absolus ; elle pourrait aussi bien couvrir des principes de gouvernement chrétien, respectueux du Déca-

logue, de la liberté, de la religion et du bien. Et c'est ce dernier but que la politique pontificale voulait obtenir. Elle fut, je le répète, loin d'être unanimement comprise et acceptée. Entre ralliés et réfractaires, les polémiques furent parfois violentes et désastreuses, toujours stériles. »

Léon XIII, affligé des oppositions faites à ses conseils, dit aux cardinaux français : « Les hommes qui subordonnent tout au triomphe préalable de leur parti, fût-ce sous prétexte qu'il leur paraît plus apte à la défense religieuse, seraient dès lors convaincus de faire passer par un funeste renversement des idées la politique qui divise avant la religion qui unit. Et ce serait leur faute si nos adversaires, exploitant leurs divisions, comme ils ne l'ont que trop fait, parvenaient à les écraser tous. »

« Paroles à méditer en présence des ruines actuelles! » conclut l'auteur du livre : *la Grande Faute des catholiques de France*[1].

D'autres tentatives, notamment le *projet d'une commission épiscopale permanente* de Mgr Turinaz et la *fédération électorale de 1898*, ne purent aboutir ou n'eurent qu'une existence éphémère.

Enfin, depuis que les événements se sont précipités, nous avons eu le bonheur de voir se développer, jusqu'à inquiéter les gens au pouvoir, l'*Action libérale populaire* dont M. Piou est l'organisateur et l'apôtre. Elle mérite de rallier toutes les énergies de la résistance à l'oppression.

Deux œuvres qui ont déjà fait leurs preuves : l'*Association catholique de la jeunesse française* et le *Sillon*, renforceront à l'occasion l'*Action libérale populaire*. Tous les groupements catholiques ou simplement honnêtes, amis de l'ordre public et de la liberté de conscience, pourront s'inspirer de son esprit, de sa direction, s'unir à elle en un lien fédératif, lutter avec elle dans les batailles du scrutin, même prendre place dans ses rangs. Ainsi les membres du *Volksverein* allemand, grande association centrale au rouage simple et fécond, n'en font pas moins partie d'associations très variées.

1. Paris, Perrin.

III

Pour être tout à fait pratique, je voudrais esquisser, en finissant, une sorte de *programme d'organisation*, et montrer que l'union des catholiques peut s'affirmer, s'élargir, et englober, dans un rapprochement imposant et puissant, les forces vives de la France chrétienne. Comment arriver à donner à tant de bonnes volontés et d'œuvres isolées un *rouage central* qui, en les coordonnant, décuplera leur influence ? En créant, à l'exemple des catholiques allemands, sous la poussée des événements, le *premier parlement des hommes libres catholiques de France*. Mais encore, d'où partirait l'initiative d'une telle entreprise ? Qui aura un crédit suffisant pour la lancer ? Pour s'imposer aux catholiques et à l'opinion publique, une telle initiative devra venir *des chefs et représentants* que le peuple s'est donnés, en qui il a mis sa confiance. Le suffrage universel existant, profitons-en. A Mayence, l'impulsion ne vint pas des membres de l'assemblée nationale, réunie à Francfort. L'arrivée de vingt-trois d'entre eux n'en donna pas moins au premier congrès catholique une autorité sans égale. Un fait analogue s'est produit au premier congrès de l'*Action libérale populaire*. Bon nombre de membres éminents des Chambres françaises sont venus en rehausser l'éclat par leur présence et *adhérer* ainsi à cette mobilisation du parti de la résistance, de l'organisation sociale et politique. Ces mêmes sénateurs et députés catholiques sont entre eux *en relations constantes*. Déjà ils se sont concertés pour la création d'un parti analogue, dans ses grandes lignes, au Centre allemand. Dès le début, il s'en est trouvé près de quatre-vingts, décidés à se placer sur le terrain de la défense et des revendications religieuses et sociales, à en faire leur tremplin, à marcher unis pour « la vérité, la liberté et le droit »[1].

1. *L'Action libérale populaire* n'a pas encore trois années d'existence. Elle a été déclarée à Paris, le 17 mai 1902. Elle comprend déjà plus de cent soixante mille adhérents, plus de sept cents comités communaux et régionaux, un comité directeur de quarante membres, et un puissant point d'appui dans le GROUPE PARLEMENTAIRE en question. Ce dernier lutta énergiquement contre les ministères Waldeck-Rousseau et Combes et continue à

Ces hommes de cœur, résolus à constituer la *première assemblée générale des catholiques de France*, convoqueraient en congrès les chefs des principales œuvres et associations avec leurs membres les plus influents. Tout ce qui existe en ce genre se rapprocherait, serait encouragé, fortifié pour l'action. Je le répète, l'œuvre si belle de M. Piou trouverait là une impulsion nouvelle, comme le *Volksverein* la puise dans les grands congrès d'Allemagne. Qui mieux que nos parlementaires catholiques est à même de dresser la liste de nos œuvres, d'en rallier les états-majors? **La convocation** venant de si haut aurait un retentissement extraordinaire, un crédit exceptionnel et provoquerait un branle-bas d'enthousiasme. Voici venir à cet appel nos grandes associations de jeunesse, les œuvres des cercles, des patronages; les commerçants chrétiens fédérés; les unions de la paix sociale; les directeurs des coopératives catholiques, des syndicats ouvriers et agricoles; les associations de patrons chrétiens; les œuvres de charité et d'apostolat si fécondes chez nous; les groupements d'étudiants; les œuvres d'éducation, de défense religieuse, morale, sociale; les sociétés régionales d'art chrétien, d'études historiques, de littérature, d'archéologie, et tant d'autres. Nous aurions là des savants et des académiciens coudoyant nos hommes d'œuvre et nos meilleurs orateurs politiques : MM. François Coppée et Brunetière, de Mun et Gayraud, Lerolle et Marc Sangnier ; enfin tous les bons Français de la noblesse et du peuple pourraient prendre part au congrès, soit à titre de *membres participants*, soit du moins à titre d'*assistants*, avec deux sortes de cartes. Combien nous serions heureux de voir *la noblesse*, si vaillante jadis au service du pays sur les champs de bataille, descendre sans arrière-pensée dans cette nouvelle arène et rendre, sur le terrain des luttes politiques et sociales, les services qui lui valurent jadis une situation prépondérante dans le pays. Elle est plus chrétienne que jamais, elle est instruite aux leçons du malheur; elle est encore aimée ou du moins estimée du peuple des campagnes

mener la bataille contre la coalition collectiviste, jacobine et sectaire. M. de Castelnau en est le président.

qui subit l'ascendant de ses vertus et de ses exemples. Il ne lui est pas permis de s'endormir dans de chimériques espérances; la France vaut qu'on la serve pour elle-même, et de toutes ses forces; Dieu fera le reste. *Les gens d'armes batailleront, Dieu donnera la victoire.*

Je voudrais dans ces convocations une *place spéciale pour la presse* chrétienne et honnête. Que de talents, que de dévouements à soutenir, à encourager, à mettre en relief! La presse est un facteur de premier ordre dans la société contemporaine. L'organisation, l'entente, la marche assurée de ces soldats d'avant-garde, seront un immense appoint pour le succès. Combien nous sommes en retard!

Le congrès devrait donner toutes ses sollicitudes à la question de la presse. D'une organisation solide et pratique pourraient naître la création d'un comité permanent, d'une caisse commune, une publicité plus grande donnée à certains articles importants, aux communications d'intérêt général ou d'action commune. On examinerait de concert la situation du journalisme dans nos diverses régions. On tâcherait de gagner la presse neutre si répandue. En se mettant d'accord avec les bonnes volontés locales, on parviendrait à renforcer les organes faibles, à en unir d'autres, à en créer de nouveaux, à lutter avec discipline et sans écart, à l'époque des élections, contre la poussée maçonnique, à agir avec vigueur sur l'opinion publique, peut-être même, comme je l'ai vu discuter et décider dans une réunion de journalistes à Ratisbonne, à fonder un *cours pratique d'éducation professionnelle des journalistes* [1].

N'est-il pas avéré que la seule *Dépêche de Toulouse* pétrit la mentalité de plus de dix départements du Midi. *Le Pro-*

1. J'ai assisté, avec un vif intérêt, dans l'après-midi du 24 août, à *une réunion de journalistes catholiques*. Avec quelle courtoisie dans les divergences, quel désir d'approfondir les questions et d'arriver à des solutions pratiques, ils ont parlé de ce qui manque encore à la presse et aux écrivains, et de la nécessité de fonder le *cours* en question, cours qui serait ensuite publié pour l'instruction de ceux qui ne pourraient en suivre les leçons! Chez nous souvent, le premier folliculaire venu, avec aussi peu de formation que de conviction et de talent, s'improvise journaliste, et se croit appelé à diriger et à réformer le monde. Même chez les bons, quel sera le résultat? Une dépense d'argent et une diminution d'influence pour le bien... *L'Univers* du 7 février contient un article intéressant sur l'Union catholique de la presse en Bavière.

grès de la Somme, un des journaux les plus perfidement sophistiqués de France, est plus redoutable pour détruire le vieux bon sens picard que les butors de *la Lanterne* ou de *l'Action*. Qu'a-t-on à leur opposer? Quelques feuilles qui végètent sans entente, sans ressources, sans abonnés. L'isolement est fécond en faux pas et en découragements. L'union précise la marche à suivre, crée les ressources, encourage les talents, permet de payer les hommes de valeur, fait affluer les *annonces* dans les bons journaux et en décuple ainsi la puissance. Tout ceci est chez nos voisins de l'*histoire vécue* dont nous devons profiter. *La Croix* avec son grand tirage, ses ramifications régionales et ses congrès de famille est aussi un bel exemple. La haine des méchants est la meilleure preuve de son succès.

Nul doute, encore une fois, qu'*un congrès ainsi constitué* ne provoquât l'enthousiasme dans le pays. Nul doute que plus d'un de nos vaillants évêques ne lui donnât adhésion et encouragement, et ne voulût même l'honorer de sa présence. Heureuse l'assemblée, si elle est dominée par le désir souverain de l'*union*! L'union devra être le continuel refrain de ses travaux! Dans une nuit à jamais célèbre, la noblesse fit le sacrifice de ses privilèges sur l'autel de la patrie. Serait-il donc bien héroïque de sacrifier quelques préférences, quelques opinions ou du moins de les reléguer au second plan pour le salut commun? L'assemblée, sur la proposition de ceux qui l'auront convoquée, nommera son président et les autres membres du bureau. Elle pourra créer un *comité central permanent*, à l'exemple de celui des congrès allemands. Ce comité serait chargé d'élaborer les statuts et règlements, de choisir la ville où le congrès siégerait l'année suivante, si l'assemblée en cours n'a pas fixé ce choix, de s'entendre pour cela avec les notabilités du lieu et d'y contituer un *comité local de préparation du congrès*[1]. Le bon goût et le savoir-faire français nous permettraient bientôt de réaliser les splendeurs, d'ailleurs accessoires, de la mise en scène allemande.

Les réunions des *commissions* ou *sections* recevraient

1. Voir *Études* du 20 janvier 1905.

les vœux et motions variées, les débattraient dans des vues avant tout pratiques, s'appliqueraient à fortifier les *œuvres existantes*, puis à en créer de nouvelles quand elles présenteraient une base solide. Leurs présidents respectifs transmettraient les résultats de ces travaux aux *assemblées générales fermées*, qui en fixeraient *ne varietur* le texte après une nouvelle discussion. Le comité central serait dans la suite chargé de veiller à leur exécution.

Puis viendraient les *grandes assemblées publiques du soir*; le choix des orateurs et des sujets serait déterminé d'avance, toute discussion en serait exclue ; ce seraient nos parades solennelles. Ce que les Allemands ont fait, pourquoi ne le ferions-nous pas ? Pourquoi nous priverions-nous de l'immense satisfaction de vivre d'une vie plus intense, de prendre la secte à bras-le-corps, de la secouer et de la bouter dehors, tout en marchant gaiement, la main dans la main, à la conquête de nos droits et de nos libertés, sous l'étendard « du Christ qui aime les Francs ». Ainsi fit Jeanne d'Arc contre les ennemis du dehors. Ainsi peuvent faire les braves gens de France contre ceux du dedans, plus odieux que ne le furent jamais nos adversaires politiques dans les guerres d'autrefois.

Oui, l'union est possible sur le terrain des grands principes d'ordre religieux et social qui sont l'apanage des catholiques. Toute tentative de division devrait être regardée comme une sorte de *sacrilège*. Ainsi nous cesserons de ressembler à un troupeau sans cohésion qu'on mène à l'abattoir ; nous ne nous laisserons plus manger par une poignée d'enragés, comme sous la grande Révolution ; nous serons vraiment les fils de l'Église militante, et non ceux de l'Église dormante, expectante ou pleurante, que Jésus-Christ ne fonda jamais.

J'exposais en quelques paroles à mon interlocuteur ces idées qui ont mûri depuis et auxquelles j'ai donné ici un développement suffisant.

Il m'écoutait avec un vif intérêt. « C'est la bonne méthode, me dit-il ; sitôt que vous vous unirez et vous affirmerez, l'ennemi comptera avec vous et reculera[1]. Les électeurs, dans

1. « Quand il y aura en France, la moitié, ou seulement le quart, ou seu-

l'affolement né des événements qui se précipitent, viendront à vous, en voyant que vous êtes une force et qu'on peut compter sur vous. Prier, c'est bien, il faut agir aussi. Tout attendre de Dieu et d'un miracle, en se croisant les bras n'est pas raisonnable. Espérer le mieux du pire est moins sage encore. Jeter son argent en œuvres de charité que l'ennemi saccage à plaisir est aussi un manque de sens. Donnez, même moins, pour les œuvres sociales, vous réaliserez un bien plus solide, plus durable. Puis, de grâce, moins de paroles, beaucoup moins de théories et plus d'actes! Les paroles s'envolent, les théories divisent et sont souvent stériles; seuls les actes demeurent et portent leurs fruits... Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Ainsi parlait l'expérience. Je me retirai plein de beaux rêves et de douces espérances. Comment ne les aurais-je pas redits ?

Puisse l'humble parole semée à travers ces lignes germer en résultats féconds! Le beau rêve, la douce espérance seront la réalité de demain, si quelques hommes de cœur et de tête, ayant compris, savent vouloir.

Ils garderont, devant Dieu et la postérité, le mérite d'avoir osé, et d'avoir travaillé à refaire une France belle et bonne, une France où la devise : « Liberté, égalité, fraternité », cessera d'être une sinistre ironie pour devenir une chrétienne réalité, une France où il fera bon vivre dans la paix, la sécurité, la stabilité, la liberté. Le drapeau de cette France-là est assez ample pour couvrir de son ombre tous les enfants de la patrie et n'en proscrire aucun. Il est assez noble pour lui rendre, avec le sentiment de ses destinées providentielles, sa place traditionnelle dans l'histoire.

LÉON SŒHNLIN.

lement le dixième des prêtres et des catholiques pratiquants décidés à se faire respecter, on les respectera. » (Abbé Félix Klein, *Lettre à « l'Univers »*.)

LOUIS VEUILLOT

DE 1855 A 1869 [1]

L'OUVRIER EN CHAMBRE (1860-1867)

Le 29 janvier 1860, *l'Univers* avait péri de mort violente; L. Veuillot était désarmé; de plus, il pensait être ruiné. « J'avais, écrivait-il, douze mille livres de revenu; l'Empereur m'en a pris tout justement douze mille. » A la vérité, c'était comme un proverbe de famille, qu'il se trouverait toujours du pain dans l'écritoire des Veuillot; mais le proverbe pouvait mentir, et le journaliste sans journal dut se demander tout d'abord comment vivre, lui et ses deux filles, seules épargnées parmi tant de deuils. La Providence y pourvut, mais en lui laissant le mérite d'avoir, tout d'abord, uniquement compté sur Elle. De fait, l'ouvrier en chambre allait gagner son pain quotidien aussi largement pour le moins que le rédacteur en chef.

On le sait déjà, du reste : le coup avait brisé l'arme, non le courage; mais ce courage, à quoi l'employer? Il fut un moment question de continuer le journal hors de France. Rêve impossible : publiée à Bruxelles ou ailleurs, la feuille proscrite ne passerait jamais la frontière, on ne tarda pas à le savoir. Le journaliste était donc bien mort, ou tout au moins frappé d'une léthargie sans terme assignable. Restait l'homme de lettres, mais aussi le militant inconfusible; eût-il encore été Louis Veuillot, s'il avait pu se réduire au personnage de lettré amateur? Il avait le caractère trop haut, le dévouement trop pur, la foi trop ferme, pour bouder le combat qu'il ne pouvait plus mener à sa guise. Les faibles seuls disent : « Tout ou rien », en quoi ils sont égoïstes sans le savoir. Écarté des escarmouches quotidiennes, encore pou-

1. Eugène Veuillot, *Louis Veuillot*, t. III. Voir *Études* du 20 janvier.

vait-on intervenir de loin en loin, sous une armure un peu plus pesante, mais redoutable toujours. Le journal manquant, restaient la brochure et le livre. Louis Veuillot fit des livres et des brochures. La poésie même, jusque-là simple amusement du huis clos, affronta le grand jour et entra en ligne contre le mécréant. Dans telle ou telle page de *la Légende des siècles*, V. Hugo a peint Roland, sans épée, tantôt jetant des pierres à l'ennemi, tantôt déracinant un chêne pour s'en faire une massue. A part le colossal poussé au grotesque, c'est bien un peu l'histoire du grand journaliste durant ces sept années d'interdit. A cœur vaillant, rien d'impossible, disait une vieille devise chevaleresque. On dirait aussi bien de lui : A main valeureuse toute arme est bonne; les libres penseurs l'éprouvèrent plus d'une fois.

Faisons le sacrifice des beaux traits qu'il y aurait à glaner dans les cinq brochures de l'époque[1]; bornons notre étude à la poésie et aux livres, à deux surtout qui se tiennent : *le Parfum de Rome* et *les Odeurs de Paris*.

I

Boileau, que Veuillot prisait fort, expliquait un jour son silence à l'endroit du P. Le Moyne, auteur de *la Sainte Couronne reconquise* et de maintes pièces détachées. L'œuvre du jésuite poète lui offrait à la fois trop de choses à louer et trop de choses à désirer; ce qui lui rendait difficile un jugement d'ensemble. Je conçois, pour ma part, que celle de Louis Veuillot donne à quelques lecteurs une impression analogue. Était-il né poète? Ses vers ajoutent-ils à sa gloire? S'ils étaient demeurés en portefeuille, aurions-nous à regretter une perte? — Je conçois que l'on se partage, et cet aveu même laisse voir que je me hasarde à les juger avec une intrépidité de franchise qui pourrait bien aboutir à mécontenter tout le monde. J'ose espérer pourtant que M. Eugène Veuillot ne s'en offensera pas, puisqu'il avoue lui-même avoir fait, un peu timidement, l'avocat du diable en cette occasion.

1. *Le Pape et la diplomatie* (1861); — *Waterloo* (1862); — *le Fond de Giboyer* (1863); — *le Guêpier italien* (1865); — *l'Illusion libérale* (1866).

Pontmartin conte avec beaucoup d'agrément la convocation qui l'amenait, le 7 juin 1856, au numéro 43 de la rue du Bac[1]. Il s'agissait de dîner d'abord, en bonne et spirituelle compagnie, puis de tenir conseil. On examinerait « si, pour le rédacteur en chef de *l'Univers*, alors à l'apogée de ses succès et de sa puissance, il y avait opportunité à publier un volume de poésies et de satires ». On rendit une sentence négative; l'amphitryon se soumit — exemple méritoire — et ses vers dormirent sept ans, deux ans de moins que ne veut Horace.

Or si, à leur réveil, en 1863, il y avait eu tout de nouveau délibération préalable, et si l'on m'avait fait l'honneur de m'y inviter, je crois, Dieu me pardonne! que j'aurais confirmé le verdict de 1856. Voilà pour réjouir peut-être les ennemis de Louis Veuillot poète; mais, avec leur permission, je les avertis de ne pas triompher trop vite et je poursuis ma pensée. Imaginons donc l'auteur laissant dans ses tiroirs ses amusements poétiques, afin qu'on en dispose après décès. M. Eugène Veuillot les y trouve. Zélateur éclairé de la gloire fraternelle, il les soumet à un triage sévère et nous en donne la fleur, — oserai-je dire une moitié peut-être de ce que nous avons? Il y aura là mieux qu'une curiosité agréable. Nous n'apprendrons pas seulement que le grand prosateur était, quand il voulait s'en mêler, un fort bon ouvrier en vers, meilleur assurément que Bossuet, ce roi de la prose[2]. Nous le reconnaîtrons vraiment doué pour la satire et l'épigramme, fort capable d'esquisser un fragment d'idylle, voire de monter par instants au beau et franc lyrisme. Eh quoi! le voyons-nous moins dans le recueil complet de ses essais? Oui et non, si je ne m'abuse. A coup sûr, tout cela s'y trouve, mais légèrement compromis par le voisinage de détails contestables et de pièces moins heureuses dans leur entier. L'ensemble apparaît inégal, et c'est dommage quand on s'appelle Louis Veuillot et qu'on est sans conteste le premier écrivain du temps. Lorsque M. Eugène Veuillot s'opposait à

1. *Dernières Semaines littéraires*, p. 42-43.

2. On sait que le grand évêque rimait, lui aussi quelquefois, pour sa dévotion ou son plaisir, et les derniers éditeurs nous ont rendu quelques échantillons de sa manière. Un seul est beau (*Tibi silentium laus*) ; les autres n'ont pas la même valeur.

la publication première, il craignait, nous dit-il, que le poète ne fît tort au prosateur[1]. N'aurait-on pas craint tout aussi bien que le prosateur ne fît ombre au poète? D'aucuns se figurent qu'on ne peut être à la fois l'un et l'autre; jaloux inconscients, au gré desquels deux talents, fussent-ils du même ordre, seraient trop pour un seul homme. Ne parlons point de ces gens-là. Au moins demeure-t-il vrai que, lorsqu'on excelle en un genre, il y a toujours quelque risque à s'essayer dans un autre, si l'on n'est sûr d'y exceller tout autant. Lamartine eût beaucoup mieux fait de n'écrire jamais en prose. Quant à L. Veuillot, je n'irai certes pas jusqu'à renverser la proposition; je dirai simplement qu'il serait L. Veuillot quand même nous n'aurions pas de lui un seul vers.

Nous en avons deux recueils : les *Satires*, où tout n'est pas satire, du reste; puis, sous le titre d'*Œuvres poétiques*, un second volume, probablement définitif, dans l'intention de l'auteur. Or, je ne puis me défendre d'estimer surtout le premier. A vrai dire, il se retrouve en partie dans le second, mais abrégé d'une part, augmenté de l'autre, et ni les suppressions ni les additions ne me semblent heureuses de tout point. Preuve, entre autres, que les meilleurs juges d'autrui ne sont pas infaillibles dans leur propre cause.

Car L. Veuillot a sur l'art des idées de maître, et il les exprime le mieux du monde[2]. A son gré, pour nous, Français, et la nature de l'alexandrin étant donnée, la haute poésie est plus facile en prose qu'en vers. Voilà, pourrait-on dire, qui se vérifie chez Bossuet et chez lui-même. Il y a plus, et je ne serais pas éloigné de l'admettre en général, mais à condition de prendre les termes en rigueur et sans rien outrer. Par suite, pense-t-il encore, la vraie mission de notre poésie à nous, c'est d'aider la raison ; le vers français est plus immédiatement propre aux besognes vives et alertes du bon sens. A la bonne heure, encore! Il y aurait erreur fâcheuse à ne plus voir la poésie que dans la description, ou l'enthousiasme, ou la rêverie sentimentale; de tout réduire à l'idylle, à l'ode,

1. Eugène Veuillot, *op. cit.*, t. III, p. 510.
2. *Satires* : Préface, Préliminaire, Art poétique, Confession, la Rime riche.

à l'élégie; de rejeter, comme genres démodés, voire méprisables, satire, épître, épigramme et toutes les formes de notre ancienne poésie légère : ballade, rondeau et le reste. Là triomphaient la prestesse et la netteté françaises; moins gênées qu'ailleurs par la rime, plus libres d'abandonner l'alexandrin, ou moins embarrassées de le remplir, de le soutenir, de le varier. C'était, au reste, chose non pas seulement française, mais bien humaine, que cette inspiration de second rang et de moindre vol. Si la mesure stricte et musicale s'ajuste d'elle-même au sentiment fort ou tendre, elle sait encore donner relief et durée à la pensée grave, ou fine, ou joyeuse,

> Et par des vers bien faits, chez le lecteur dompté,
> Comme avec des clous d'or, fixer la vérité [1].

Là était la haute valeur, artistique et populaire tout ensemble, de cette poésie du bon sens où avaient excellé nos pères et où L. Veuillot inclinait par choix autant que par nature.

Aussi bien, rien d'étroit dans ses préférences. D'après lui, le bon sens va, le plus naturellement du monde, avec l'enthousiasme; il le soutient en le contenant. D'autre part, et dans les sujets familiers eux-mêmes, le bon sens ne fait pas à lui seul tout le poète : il y faut encore « la langue, l'allure, le fier relief, et en même temps la belle mollesse poétique [2] », le *molle atque facetum* des anciens, l'aisance, le coulant, signe authentique d'une âme bien douée où la pensée éclôt quasi spontanément en vers, mais bien souvent aussi d'une longue patience, d'un travail assez achevé pour disparaître, aux yeux de la foule, du moins. L. Veuillot craint de manquer de tout cela. Modestie, avec une part de vérité. Tout cela se trouve bien réellement dans son œuvre, mais s'y trouve épars et ne se soutient pas toujours assez, « la belle mollesse » moins que le reste. Il y a, de temps à autre, des rugosités, des soubresauts. Vous prendriez encore sur le fait certaines rimes cherchées d'un peu loin, quelques duretés pour l'oreille. L'écrivain si justement sévère aux cacophonies en prose et si bien gardé lui-même contre elles, le poète, si parfaitement

1. *Satires* : Art poétique
2. *Ibid.* : Préface.

capable d'une suite de vers pleins et sonores, semble par instants n'avoir pas au même degré le sens de la période poétique. De là, rarement mais quelquefois, des heurts, des cassures, des tirades un peu laborieuses et qui ne tombent pas assez d'aplomb. Défauts de métier. Le goût pourrait aussi faire ses réserves ; il jugerait telle familiarité excessive, telle épigramme assaisonnée d'un sel gaulois, plutôt qu'attique ; il élaguerait telle pièce de moindre valeur, *le Rat*, par exemple, cette satire en forme de conte, où est visé Renan, et où l'auteur mettait une complaisance que je ne m'explique pas sans peine. Bref, un juge sévère allégerait sensiblement, peut-être de moitié, l'œuvre totale.

Ferait-il œuvre d'ennemi ? Tout au contraire. Après ce triage, resterait un bon nombre de morceaux remarquables, exquis parfois, de quoi prouver que le grand prosateur était, à ses heures, un très bon ouvrier en vers, que la nature l'avait fait très suffisamment poète, et dans plus d'un genre ; que, volontiers satirique et épigrammatiste, il rencontrait çà et là de vraies fleurs d'idylles ; qu'il n'était nullement incapable de rimer un de ces mouvements de lyrisme vrai qui abondent par ailleurs dans sa prose.

N'étaient les limites nécessaires de cette étude, je pourrais multiplier les citations ; je détacherais nombre de ces vers heureux, frappés comme de belles médailles et bien faits pour « devenir proverbes » en naissant :

Le beau, c'est le bon sens qui parle bon français [1]...
L'homme de vanité pleure dans le bouffon [2]...
J'entends chanter en moi quelque chose de Dieu [3]...
Il peut bien m'ennuyer, pourvu qu'il m'empoisonne [4]...
Il faut trouver du Vrai la racine féconde,
Et, dans un mâle effort par l'amour inspiré,
Former enfin le Beau du Vrai transfiguré [5]...

Combien d'autres encore ! Je pourrais transcrire tel couplet, d'une allure très heureuse, indiquer telle pièce entière poussée d'un souffle, et qui ne faiblit pas un moment : *Pré-*

1. *Satires* : la Rime riche. — 2. *Ibid.* : le Charivari.
3. *Ibid.* : Art poétique.
4. Ainsi parle le bourgeois à propos de Voltaire. (*Ibid.* : Un poème épique.)
5. *Ibid.* : Art poétique.

liminaire, par exemple, *la Rime riche*, *Art poétique*. Ce dernier titre m'inspire un regret. *Art poétique* n'est qu'un fragment ; pourquoi n'en avoir pas fait un court poème ? Sauf peut-être une étude détaillée du métier, chose toujours facile, l'auteur en était, selon moi, bien plus capable que Boileau. Avec le même bon sens, le même art de buriner un précepte dans un vers excellent, il avait sur son devancier beaucoup d'avantages : il était libre du préjugé mythologique, des superstitions littéraires et des étroitesses jansénistes. Sa foi de chrétien ne dédaignait pas le commerce de la poésie comme une fréquentation profane ; elle y éclatait bonnement, hardiment et de plein droit. D'ailleurs, il sentait beaucoup mieux la nature ; pour tout dire, il était bien plus poète dans l'âme. De là, ces menues idylles fleurissant à l'improviste, et fort à propos du reste, au milieu d'une satire ou d'une théorie. Entendez, par exemple, cet honnête homme las des chantres du vice ou de l'erreur :

J'écoute ceux que Dieu plaça sous les feuillées,
Dans les airs, dans les champs, sur les berges mouillées,
Joyeux peuple de l'herbe et des humbles buissons ;
Voilà de vrais chanteurs et de douces chansons !
Que me font vos grelots forgés sur le pupitre,
Quand la fauvette au bois défile son chapitre,
Quand l'abeille bourdonne autour des genêts d'or,
Quand le flot sous le saule en murmurant s'endort,
Quand les ormes, les blés, les joncs et les fontaines,
Avec le vent du soir qui traverse les plaines,
Sans orgueil et pour rien font un concert charmant !
J'écoute et m'abandonne à mon ravissement[1]...

Théorie littéraire et satire : dans ces deux genres, le Veuillot des bons moments, le *bon Veuillot* pourrait-on dire, n'égale pas seulement Boileau, il le dépasse, et, n'en déplaise aux contempteurs du vieux maître, ce n'est point là un si médiocre honneur.

Il y en a moins à le dépasser dans l'épigramme, où notre Despréaux est souvent bien ordinaire. Ici, pour quelques échantillons un peu trop gaulois, ce me semble, L. Veuillot en a d'exquis et sous des formes variées : ballade contre la rédaction du *Siècle*, où l'on voit La Bédollière pousser l'esprit

1. *Satires* : Lanterne.

du lieu plus loin même qu'Havin, Plée ou Pelletan; — sonnet *A une diva* ou virtuose, capable de n'importe quel tour de force :

Mais Mozart, c'est de la musique,
Charmant objet, n'y touchez pas !

— sonnet *A une éplorée* un peu trop leste en parure :

Dame, Dieu fit les anges, s'il vous plaît,
Pour admirer la beauté qui se voile
Et consoler la douleur qui se tait !

— longue et plaisante apostrophe *Aux gens de littérature* qui déclarent la religion morte; — épigramme enfin proprement dite et « plus simple en son tour plus borné »...

Mon pauvre diable, que veux-tu ?
Talent et savoir et vertu,
Tout don te manque à faire un livre.
Mais si de tel pain tu veux vivre,
Choisis un titre court vêtu,
Grave un déshabillé sur cuivre,
Insulte au bon droit abattu
Et porte cela chez Dentu.

Observez dans ces huit vers comment le cliquetis de certaines syllabes choisies agace agréablement l'oreille et sert à mieux enfoncer le trait. Voilà bien, réduite à sa plus simple expression, cette « œuvre alerte du bon sens », justement chère à la vieille muse française, et qu'on aurait grand tort de mépriser.

S'il ne fallait courir, nous montrerions le poète capable d'œuvres plus hautes et d'accents plus fiers. Ses *Filles de Babylone* en seraient la preuve, en quelques parties du moins; car l'ensemble est d'une lecture laborieuse, et nous inclinons à croire que la paraphrase continue de l'Écriture sainte restera, pour nos versificateurs, une tâche décidément surhumaine[1]; mais nous citerions volontiers *les Pensées de Pilate*, et cette courte pièce *Et Videbunt*, qu'avoueraient bien lyrique tous les esprits assez fermes pour juger un

1. Les admirables chœurs de Racine sont faits de passages rapportés, chose bien plus facile. Et puis, si nous estimons L. Veuillot supérieur à Boileau par endroits, nous ne le comparons point à Racine. Lui-même ne nous l'aurait point pardonné.

morceau en lui-même et sans demander préalablement le nom de l'auteur.

Oui, L. Veuillot, à ses heures, fut poète, même en vers, et tout le monde en conviendrait, je crois, s'il ne l'avait été plus souvent et plus excellemment en prose. La prose ! Il s'est essayé un jour à en médire ; c'est qu'alors il défendait et fort joliment sa manie versifiante[1]. Simple boutade, au reste, et nous avons la vraie pensée du grand écrivain dans ces vers, justement comptés parmi ses meilleurs :

O prose ! mâle outil et bon aux fortes mains...
Vrai langage des rois et des maîtres du monde !...
Dans les nobles desseins dont l'âme est occupée,
Les vers sont le clairon et la prose est l'épée[2].

Retournons donc à la prose.

II

L. Veuillot, disent quelques-uns, n'a pas su faire un livre ; ce qu'il donne sous ce titre n'est jamais qu'un faisceau d'articles plus ou moins bien noués. Et ils se figurent l'amoindrir d'autant. Ainsi amoindrirait-on Racine en le blâmant de n'avoir point écrit d'épopée, ou Bossuet en observant qu'il n'a point donné de tragédies.

N'est-ce pas un livre cependant, que la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, publiée en 1864, un an après la soi-disant *Vie de Jésus* par Renan? Ce qui nous agrée le plus dans cette œuvre du maître polémiste, c'est que la polémique en est exclue rigoureusement; à nos yeux, le premier mérite de cette réponse est de ne pas daigner répondre. Double à-propos. En soi, le roman de l'apostat ne valait pas l'honneur d'une réfutation directe. Et d'ailleurs, pour venger l'adorable Personnalité qu'il outrageait, il n'était que de la produire au naturel. Bien plus, on la commettait, on la ravalait jusqu'à un certain

1. Contre la prose. A M. Eugène Veuillot. Cette pièce est une des plus agréablement troussées du recueil.

2. *Satires* : Préliminaire. C'est faute de place que nous nous privons de citer la tirade entière, et nous avons peine à comprendre pourquoi l'auteur lui-même l'abrège dans ses *Œuvres poétiques*.

point, en la discutant. « Il y a différents degrés dans les régions de l'esprit, écrivait excellemment L. Veuillot. La discussion appartient aux degrés inférieurs. En discutant, on se place toujours homme contre homme; la raison de l'un semble toujours valoir la raison de l'autre. En exposant, on place Dieu contre l'homme. Cette exposition de la lumière doit se faire de préférence lorsque Dieu est absolument et personnellement en cause. Sur ces hauteurs-là que la voix se taise à propos, qu'elle ne discute pas toujours avec le néant, de peur que l'imbécile raison humaine ne vienne à croire que le néant pourrait répondre et ne lui prête une voix qui blesserait l'oreille de Dieu. Que la beauté de la vérité paraisse seule en face de la laideur absolue du mensonge[1]. » Sans doute il faut se résoudre à discuter, pour les faibles d'esprit qui s'imagineraient autrement qu'on n'a rien à répondre. En 1863 et 1864, on le fit de main de maître, et mieux que personne l'abbé Freppel. Mais après cette exécution nécessaire, le mieux était de rétablir simplement le vrai des choses. Ainsi le comprirent, tout comme Veuillot, d'autres croyants illustres, et il faudrait presque savoir gré au romancier d'avoir fait lever toute une floraison d'historiens diversement excellents. Les uns dédaignèrent la réfutation directe ; les autres s'en acquittèrent sommairement par manière d'introduction[2]. Quant à L. Veuillot, on a entendu la fierté de sa foi ; on en aimerait la simplicité hardie, en le voyant ajouter aux enseignements textuels du divin Maître nombre de commentaires allégoriques, infiniment vénérables par leur origine, mais que la plus scrupuleuse orthodoxie ne commande pas toujours d'accepter comme oracles absolus. Foi fière, foi simple, sobriété forte, gravité sérieuse et pieuse : voilà les mérites saillants de ce livre, car c'en est bien un.

Conteste qui voudra le même titre au *Parfum de Rome* et aux *Odeurs de Paris* ; il ne leur ôtera rien de leur valeur. Ces deux publications (1862, 1866) eurent, à leur époque un succès extraordinaire ; elles le méritaient bien, et j'attesterai,

1. *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Avant-propos.

2. Ainsi l'abbé Pauvert, un des meilleurs soldats de cette croisade, mais trop peu connu. Grave tort que d'écrire en Poitou ! Ce fut pareillement celui de Mgr Pie et de Mgr Gay, deux maîtres.

pour ma part, qu'en les relisant à quarante ans de distance, je les goûte encore plus que la première fois.

Parfum de Rome, titre heureux et qui commandera l'autre ; arome tout spécial de la grande capitale chrétienne ; arome qu'on respire malaisément sans haine ou sans amour ; arome insipide au simple esprit, au bel esprit plus encore, mais délicieux à l'âme croyante. Pascal a écrit ce mot discutable : « La foi, c'est Dieu sensible au cœur. » On dirait peut-être mieux : le parfum de Rome c'est l'antiquité, la perpétuité, l'immuable divinité du christianisme rendues sensibles à la foi, souvent même à la seule droiture d'un cœur où n'habite pas encore la foi complète et formelle. Ainsi Veuillot l'avait senti dès son premier voyage et ce « parfum magique » l'avait refait chrétien ; ainsi, et bien mieux encore le sentait-il à chaque retour, au point de ne pouvoir plus s'en passer, pour ainsi dire. Et c'est bien ce même parfum qui s'exhale du livre, et voilà pourquoi ce livre ne parle qu'à ceux à qui Rome elle-même parlerait.

Dans l'intention première, ce devait être un chant, une hymne relativement brève à la papauté, à l'Église. Par là s'explique la rédaction en strophes. L'ouvrage s'allongeant, l'auteur craignit une disparate choquante s'il ne restait fidèle à cette forme. On peut le regretter dans l'absolu, mais on s'y fait vite et l'intérêt n'en souffre pas.

Or, l'intérêt est multiple, car il y a de tout dans ces deux volumes : satire, poésie, piété, grands tableaux d'histoire, anecdotes et causeries. Charmant pêle-mêle, si l'on veut, mais non pas désordre : l'unité morale y est faite et soutenue par ce parfum même qui est partout, qui embaume tout. Grâce à la diversité des objets, le talent, fort peu attentif à lui-même du reste, trouve à se déployer sous toutes ses faces. Disons plutôt : l'âme s'épanouit tout entière, elle rend tous les sons. Ame d'artiste, d'humoriste, de soldat anxieux pour sa cause, de chrétien maintenu, affermi dans l'espérance par la vigueur de sa foi. Il voit, il respire, non pas, comme vingt ans plus tôt l'abbé Gerbet, une Rome paisible[1], mais

1. Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*. Il y aurait plaisir et profit à comparer les deux époques, les deux livres, les deux auteurs. Ici, le prêtre à l'âme douce, élégante et pieuse, maître écrivain lui aussi, bien que çà et là un peu

une Rome combattue, trahie, menacée de perdre une partie de son parfum, d'être un peu moins la capitale du monde, en devenant celle d'une nation quelconque. Il dénombre, il combat par toutes les armes ceux qui réclament pour elle cet étrange progrès. Quel défilé de figures louches, ou grotesques, ou odieuses ! « Le Subalpin » (Cavour) noue au loin ses trames. Bismarck, l'homme qui dira : « La force prime le droit », apparaît déjà, comme dans une esquisse prophétique, sous les traits de ce sous-lieutenant tudesque en humeur de devenir César afin de faire ensuite tout ce qui pourra lui sembler bon. Cependant les nations regardent, hostiles à la Rome pontificale, ou insouciantes, ou indécises ; au premier rang, « la nation de l'épée », la France qui pourrait tout empêcher, qui, de plus en plus, laisse tout faire. Ce sont les grands acteurs du drame. Faut-il mettre au même rang, ou reléguer parmi les comparses, le libéral catholique italien, cet amusant et redoutable *Ercole* (Hercule), grand partisan de « l'Église libre dans l'État libre », qui attend merveille d'un roi piémontais érigé en évêque universel du dehors ; qui croit sauver à la fois la religion et l'esprit moderne par un arrangement à l'amiable entre « le pape et le vicaire savoyard[1] ». Les comparses, les secondaires plutôt, car ils n'agissent que trop, composent toute une procession bigarrée. Voici « le sot municipal », dont la politique s'arrête à l'alignement et à l'éclairage des rues ; — le sot païen, qui s'indigne de voir des vaches paître dans l'antique Forum ; — le forban, qui dévore en idée les richesses des églises ; — le pédant, Veuillot dit « le cuistre », qui s'écoute déjà pérorant dans le parlement de l'Italie unifiée ; — l'écrivain, le journaliste de bas étage, Veuillot dit « la brute », qui hait Rome, parce que Rome est le chef-lieu du christianisme, et que le christianisme, c'est la vertu. Voici le moins excusable de tous, le prêtre déchu, faisant fonction de Judas[2]. Finissons par des images plus gaies. Ce sera,

subtil, un peu traînant peut-être ; d'autre part, le laïque militant, d'allure plus preste et plus fière ; mais tout deux ne faisant qu'un par un même sens des choses et un égal amour.

1. Ce mot heureux est le titre d'une brochure du temps, œuvre de Crétineau-Joly.

2. Ecrivant peu après *Mademoiselle La Quintinie*, George Sand met dans

par exemple, ce lecteur du *Constitutionnel* et ce digne gallican, paroissien de Saint-Louis-d'Antin, qui, chacun à leur manière, se scandalisent de la dévotion romaine et jugent trop familière, cette façon d'en user avec Dieu ; ce sera, pardessus tout, *Coquelet*.

Coquelet, nom nouveau, incarnation nouvelle de ce bourgeois tant de fois mis en scène par L. Veuillot. Mais Coquelet dépasse de cent coudées Joseph Prudhomme, le bourgeois épais, fait pour admirer la littérature d'Havin, Plée, Pelletan et La Bédollière. Coquelet est le bourgeois d'essence plus fine ; il lit la *Revue des Deux Mondes*, il est *bulozophe*[1] ; homme instruit, esprit distingué dans un monde où l'on n'a que l'esprit du monde, c'est-à-dire où l'on en manque totalement pour les choses où il importerait le plus d'en avoir. Il sera donc plus ou moins réfractaire au parfum de Rome, bien que sans haine, car il est bon homme au fond et non pas même toujours libre penseur. Si L. Veuillot s'en amuse fort, il ne lui en veut, ni ne le moleste, ni ne le plaisante outre mesure. Faut-il ajouter que Coquelet est légion, qu'il porte tous les costumes et quelquefois même la robe longue ? Bref, et à des degrés fort divers, il représente le moderne, admirateur fanatique de son époque, tolérant l'Église, quelquefois croyant en elle, mais l'estimant perdue si elle ne compose avec le siècle et n'en épouse docilement l'esprit. On voit que « la tribu » s'étend loin : elle va de Cousin ou de Thiers au Lamennais d'avant la chute.

L'avouerai-je ? Il est un point où je donnerais un peu raison à Coquelet. Coquelet affiche pour le progrès matériel, chemins de fer, bateaux à vapeur, machines et le reste, un enthousiasme qui le rapproche de Joseph Prudhomme et de M. Perrichon. Mais, à parler franc, L. Veuillot ne s'accorde-

la bouche d'un capucin fanatique les propres malédictions de L. Veuillot contre ce prêtre, ou plutôt le passage biblique dont elles sont la traduction littérale. En les entendant, l'héroïne du roman se révolte, sort de l'église avec scandale et déclare sortir en même temps du catholicisme. Or, cette ineptie n'est qu'une vengeance. Dans *le Parfum de Rome*, Louis Veuillot avait fait justice d'un autre roman du « vieux George », *Daniella* (1857), longue diatribe contre la ville des papes. *Inde iræ*.

1. On sait que la célèbre revue, fondée et dirigée alors par François Buloz, était la plus haute expression de la libre pensée bourgeoise.

t-il pas en sens contraire quelques boutades superflues et, tranchons le mot, quelques sophismes ? On ne voit pas bien comment le travail de la locomotive est brutal et servile plus que celui du bœuf et du cheval.—Je confesserai, si l'on y tient, le navire à voiles plus poétique en soi que le steamer, mais sans le steamer, on arriverait moins vite à Rome, et peut-être irait-on moins souvent en respirer le parfum. — Maître de choisir, je travaillerais aux champs plus volontiers qu'à l'usine ; mais quoi ! le laboureur est-il manifestement plus roi de la création ? Et la machine, la machine inventée, construite et dirigée par l'homme, n'affirme-t-elle point, elle aussi, l'empire de l'homme sur la matière ? Au regard de la vie morale, chrétienne, au regard de la fin dernière, qui est la grande noblesse, l'unique félicité comme l'unique devoir, nos progrès scientifiques et industriels sont, par eux-mêmes, choses indifférentes, capables du bien comme du mal ; notre auteur le sait et le dit. Mais la nature humaine étant ce que le péché l'a faite, n'ont-ils pas chance de servir au mal plus qu'au bien ? Obligés de les accepter et d'en tirer le meilleur parti possible, devons-nous, en toute rigueur de sagesse chrétienne, envisager leur avènement comme un bienfait ou plutôt comme un péril ? Question grave, délicate, où je n'entends point me jeter. L. Veuillot l'eût traitée en maître ; mais puisqu'il ne le faisait pas, mieux valait, je crois, n'y pas toucher en passant, d'une main un peu trop prompte et légère. C'est, à mon sens, l'unique tache du livre, et plus le livre m'est cher, plus je tenais à la signaler[1].

Aussi bien, crierions-nous aussi fort que l'auteur au vandalisme et au sacrilège, si « le sot municipal » transformait Rome en succursale de Paris ou de Berlin, de Birmingham ou de Chicago. Non, Coquelet, ne mêlez pas à ses clochers vos cheminées de fabrique, ni vos fumées à son parfum ; éclairez, arrosez, assainissez à votre aise, mais de grâce

1. Même remarque à faire par anticipation sur un passage analogue et moins acceptable encore, des *Odeurs de Paris* (liv. VII, xvi). Dans cette boutade en l'honneur des « peuples malpropres », l'auteur confond, sans y prendre garde, la propreté, l'hygiène, avec le confortable, le raffinement, la mollesse : deux ordres de choses bien réellement séparables, Dieu merci. Pour être fort, un peuple a besoin de n'être pas mou, non de s'interdire les ablutions et même le savonnage.

laissez quelques rues tortueuses et quelques places irrégulières plutôt que de détruire une vieille église, un vieux palais, un vieux couvent même[1]. Que Rome se fasse discrètement accueillante au progrès moderne ; mais qu'elle reste elle-même, qu'elle reste la capitale des âmes, le musée, le temple de l'histoire chrétienne toujours vivante et qui finira plus tard que vous !

Cette histoire chrétienne, englobant, expliquant, dominant celle du monde, L. Veuillot la possède, non pas en spécialiste, en professeur, en érudit, mais comme devrait la posséder tout bon catholique. Il en sait les grands faits, il en dessine fermement les grandes lignes ; par-dessus tout, il en saisit le vrai caractère, la philosophie, l'esprit. La foi ne dispense point d'apprendre ; mais avec elle on apprend vite, on voit juste, on comprend ; au lieu que l'érudit incroyant, avec ses merveilleuses connaissances, n'est qu'un de ces myopes auxquels J. de Maistre interdisait d'écrire l'histoire ou même de la lire. On entend bien, je pense, qu'il n'y a rien là pour déprécier l'érudition, la critique, le vaste savoir. Nous les souhaiterions à tout chrétien, s'il était possible, et nous bénissons de grand cœur le savant incrédule. C'est pour nous qu'il travaille ; il nous apprendra les faits qu'il sait mieux que nous, et du premier coup d'œil, nous les comprendrons mieux que lui ; heureux, s'il voulait se joindre à nous pour les comprendre de même !

Le livre III du *Parfum de Rome* offre un bel exemple de cette intelligence supérieure. On y voit les relations de la papauté avec les empires terrestres, de la force morale et surnaturelle avec la force humaine, rarement soumise ou alliée, parfois hostile, souvent ombrageuse et jalouse, même quand elle porte une croix sur sa couronne. C'est le César romain, byzantin ou germanique, Néron, Léon l'Isaurien, Henri IV, Frédéric II. En regard de ces puissants de chair, voici saint Pierre, les deux saints Grégoire, saint Grégoire VII, Innocent III et Innocent IV. Avec Constantin, l'empire converti cède Rome à la papauté, non par un acte écrit, mais par le fait de se retirer volontairement devant

1. Façon de parler ; on sait que ce vœu arrive trop tard.

elle. Héritier du titre des Césars, Charlemagne est une contradiction vivante à leur esprit et à leur caractère ; non plus incarnation fictive du peuple-Dieu, mais père des peuples au nom de Dieu et par le sacre qu'il tient de l'Église. Moment trop court, où les deux pouvoirs, unis dans l'ordre, fondent la chrétienté, la fraternité religieuse des jeunes nations, cette merveille des âges de foi, cet idéal trop fréquemment rabaissé, combattu, démenti par l'égoïsme des princes, mais raffermi, restauré par les pontifes, et dont l'Europe a vécu jusqu'à la soi-disant Réforme. Sur tout cela, L. Veuillot a de grandes et nobles pages, dignes de J. de Maistre, dignes de Bossuet. Mais que dis-je ? Bossuet, seul capable de les écrire avec une majesté plus sereine encore, n'était-il pas trop gallican, trop régalien pour les penser ?

Un autre éloge est dû à l'auteur du *Parfum de Rome*. Ce belliqueux est sage ; il réprouve les enthousiastes, les téméraires qui, pour remède aux obscurités, aux défaillances actuelles, souhaitent le retour des persécutions, et disent bravement : « Nous rentrerons aux Catacombes [1]. » Ce témoin clairvoyant, indigné de la grande conjuration contre le Christ et son vicaire, incline à l'optimisme plutôt qu'au découragement. L'Église militante ne finira qu'avec le monde ; comme tous les chrétiens, L. Veuillot le sait et le croit sur la parole même de Jésus-Christ. Or, au spectacle des choses modernes, quelques-uns de ses amis, l'illustre Donoso Cortès, par exemple, estiment prochaine la fin universelle. Il n'est pas de leur avis ; il aime mieux espérer qu'après avoir donné à Jésus-Christ la gloire de conquérir la terre, Dieu lui donnera celle de la reconquérir. « Quand on regarde ce vaste travail de Dieu pour la transformation du monde païen, et quand on voit l'œuvre inaccomplie, comment croire que de tels préparatifs n'ont eu d'autre but, même ici-bas, qu'une courte victoire ? Il semble que Dieu a élevé le genre humain pour de plus longues destinées ; et l'on prédirait plus volontiers qu'après ce triomphe imminent du césarisme et du protestantisme, César finira par promulguer le concile de Trente dans les pays aujourd'hui protes-

1. Liv. III, I.

tants[1]. » Le même espoir éclate à la fin du livre; il en dicte la conclusion[2], égale en beauté à celle de J. de Maistre[3], encore plus saisissante peut-être par la profondeur humble, fière et toujours sage du sentiment catholique personnel. L. Veuillot persiste à croire « que tout ceci est le début tumultueux d'une grande ère de la papauté ». Mais qui peut lire à coup sûr dans les desseins éternels ? Dût-il se tromper, dût le mal vaincre et le monde périr bientôt à la veille de son triomphe définitif sur l'Église, le fier croyant bénit Dieu de n'être point parmi « ceux qui triompheront dans cette agonie des choses saintes », mais parmi ces persécutés pour la justice, auxquels la vérité éternelle accorde plus qu'elle n'a promis ; car, en attendant le royaume des cieux, elle leur prodigue, dès ici-bas, la joie d'aimer.

Il faut omettre mille choses gracieuses ou fortes et prendre congé de ce beau livre. Ce n'est pas sans un double regret : celui de le quitter, tout d'abord, mais surtout de n'avoir pu mettre, dans une analyse forcément incomplète, qu'un faible et fade relent de ce parfum de Rome, fait de foi, d'amour, d'esprit même, quand c'est un Veuillot qui se mêle de l'assaisonner.

Avec un mérite égal, il va sans dire que *les Odeurs de Paris* ne sauraient avoir le même charme; cela tient à leur objet. — Mais pourquoi le choisir ? — « J'ai fait, écrit Veuillot, un livre intitulé *le Parfum de Rome*. Il m'a donné l'idée de ces *Odeurs de Paris*. Rome et Paris sont les deux têtes du monde, l'une spirituelle, l'autre charnelle... Pendant que le parfum de Rome s'exhalait de mon âme embrasée d'admiration, de reconnaissance et d'amour, les odeurs de Paris me poursuivaient, me persécutaient, m'insultaient... Je méditais de mettre en présence la ville de l'esprit, qui va périr, et la ville de la chair, qui la tue... Les circonstances m'ont décidé[4]. » La circonstance décisive, c'était, en 1866, l'exécution prochaine de la convention du 15 septembre 1864. Paris allait abandonner Rome, et il en triomphait d'avance ;

1. Liv. III, VIII, le Problème.
2. Liv. X, V. A M. Eugène Veuillot.
3. *Du Pape*, Conclusion.
4. *Les Odeurs de Paris*, Paris-Rome.

Paris, tel qu'il sied de l'entendre en pareil cas; non la grande cité mêlée, où tant de bien coudoie tant de mal; mais le monde officiel et le monde superficiel; le monde du pouvoir, des intérêts, des affaires, des plaisirs; la foule qui n'a souci de Dieu et lui devient si aisément hostile. C'est de ce Paris-là que L. Veuillot parle, et il serait enfantin d'objecter qu'il y en a un autre : l'auteur le sait bien et n'a pas à nous en entretenir. En 1866, le Paris mondain, incrédule, apostat, dominait et opprimait déjà le Paris catholique; lui seul comptait devant la grosse opinion vulgaire, et entendait bien être seul à compter.

Parfum de Rome, *Odeurs de Paris !* Les titres mêmes n'ont-ils rien d'inquiétant? Pour la seule beauté de l'antithèse, ne va-t-on point pousser trop loin la satire? Et pourquoi donc? Entre la ville de l'esprit et celle de la chair, le contraste éclate assez par lui-même; on n'a que faire de le charger. Au reste, si la satire est ici franche et vive, ce n'est pas la faute de l'auteur; quoi qu'on en veuille bien croire, ce ne serait pas même son goût. « Dans le fond de l'âme, j'aimerais à louer pour le seul charme de la chose. Je m'y suis essayé quelquefois; chaque fois j'y ai pris plaisir. » Et qui l'empêcherait de se faire, tout comme un autre, un joli renom de modéré, d'homme aimable? Il n'y faudrait « qu'une petite lâcheté », celle de se désintéresser, de laisser faire quand il voit l'écrivain corrupteur, « la bête d'encre », empoisonner les simples et les enfants[1]. Mais ce genre de modération, ce n'est pas de lui qu'il faut l'attendre.

Il sera donc, puisqu'il le faut, satirique, justicier, voix de la conscience et du châtiment. Rôle impopulaire, ingrat; — bien longtemps avant L. Veuillot, les prophètes en gémissaient, quand ils n'essayaient pas de le fuir; — mais rôle nécessaire, après tout, et il faut bien quelqu'un pour en assumer la charge, les risques, les amertumes.

Or, entre ces amertumes prévues, la pire au gré d'un Veuillot, ce n'est point d'être haï, — disgrâce inévitable; — encore moins de haïr soi-même, — un chrétien ne hait pas; — c'est de mépriser sans pouvoir s'en défendre. « Encore que je

1. *Les Odeurs de Paris*, liv. VII, I.

n'aime guère le temps où je vis, je reconnais en moi plus d'un trait de son caractère, et notamment celui que je condamne le plus : je méprise. La haine n'est point entrée dans mon cœur, mais le mépris n'en peut sortir... Il désole mon âme[1]. » Noble aveu; âme également ferme et bonne. Qu'à mépriser l'orgueilleux trouve un triomphe, un délice; pour l'honnête homme, c'est presque une défaite ; en tout cas, c'est un regret. On aime Veuillot d'en souffrir et de s'en plaindre, mais on l'aime pareillement de ne s'en point accuser, — ou excuser,— car en bien des cas, le mépris est plus que licite, il devient obligé, c'est un devoir. — Quoi donc ! même envers les personnes ! — Et pourquoi non ? Le mensonge, le vice, le scandale ne sont pas, que je sache, êtres de raison, abstractions pures, flottant, pour ainsi dire, entre ciel et terre. Qui les vit jamais autrement que personnifiés, incarnés, au moins pour un temps, dans cet homme, ou cet autre ? Et quand cet homme les adopte, les épouse, ne veut plus faire qu'un avec eux, par quelle merveille resterait-il plus estimable qu'eux-mêmes ? Non ; si l'avarice est vilenie, il faudra bien appeler « vilains et ladres les avares et les avaricieux » ; s'il y a déshonneur à trahir, vous ne toucherez jamais la main d'un traître avéré; encore moins épouserez-vous sa fille ; si rien ne révolte comme l'impiété hypocrite, l'impiété à la Judas, jamais l'estime ou la sympathie ne trouveront à se poser sur un Renan. Le vicieux, tant qu'il lui plaît de l'être, vaut précisément comme son vice : il est, comme lui, méprisable.

Mais alors, dira quelque timoré, quelque « charitain », le personnage n'est pas moins odieux, et si la logique nous oblige de le mépriser, elle nous enjoint pareillement de le haïr. Logique fausse, en dépit des apparences. Encore bien qu'ils marchent souvent de pair, haine et mépris ne sont point inséparables, encore moins identiques, et la charité ne les voit pas du même œil. C'est la volonté qui hait, c'est plutôt l'esprit qui méprise. La haine est un effort, une violence de l'âme cherchant à nuire, un ardent souhait de mal et de malheur; le mépris peut n'être qu'un verdict de la conscience prononçant par justice et à regret l'indignité d'un objet, d'un

1. *Les Odeurs de Paris*, p. XVII.

acte, d'une personne. Ainsi donc, jamais de haine, mais le mépris quand il faut, et sous l'unique réserve de ne point tourner en pharisaïsme, en triomphe de l'orgueil personnel.

Au reste, ne pressez pas outre mesure un mot jeté au frontispice de l'ouvrage. Dans ce mépris même, que l'auteur avoue et que le livre justifie, rien de dénigrant, d'hostile, d'amer. A qui voudrait mieux s'en convaincre, je conseillerais une confrontation aisée, instructive. Après *les Odeurs de Paris* qu'il lise les *Notes sur Paris*, publiées, presque à la même époque, par Taine[1]. Dans ce dernier livre, il verra couler à pleins bords le mépris sceptique, railleur, désespérant de l'homme et enchanté de lui-même. Chez Veuillot, il ne sentira que la généreuse indignation du bon sens et de l'amour. Taine se moque pour son plaisir ; il ne songe pas à réformer, parce qu'il ne sait pas du tout comment et d'après quoi le faire. Veuillot a son idéal très net, très noble, très pratique, où il voudrait ramener les Parisiens de 1866, et il ne fait point œuvre de haine en les avertissant qu'ils sont peu estimables d'y tourner le dos.

Eh ! oui, peu estimable la presse, la presse, grande ou petite, sérieuse (?) ou légère ; jadis libérale sans mesure, aujourd'hui charmée du despotisme, respectueuse de l'or jusqu'à l'idolâtrie ; exaltant, sur le mode lyrique, le splendide hôtel parisien d'un boyard quelconque ; s'interrompant de gouverner le monde, pour célébrer les chiens d'un grand personnage ou l'éblouissant vernis de ses bottes ; d'ailleurs intrépide à guerroyer Dieu et l'Église, avec la connivence d'un pouvoir qui s'est laissé entraîner à les guerroyer lui-même. Ceux qui font ce double métier seraient à bon droit méprisables, quand même ils y prostitueraient un vrai talent ; le sont-ils moins pour être souvent des sophistes obtus, de plats cacographes, comme ce « compère Jourdan », du *Siècle*, dont la prose, enveloppant un ressemelage, entre un matin chez Veuillot pour en ressortir avec la gloire qui lui convient[2] ?

Devait-on estime, indulgence même, aux divertissements

1. *Notes sur Paris. Vie et opinions* de M. Frédéric-Thomas Graindorge.
2. *Les Odeurs de Paris*, liv. I, VII.

alors en vogue, à l'industrie naissante du café-concert, aux chansons triviales et grossières de la fameuse Thérésa ; au théâtre, déjà si tristement ravalé par Scribe, puis tombé de Scribe à Émile Augier, d'Émile Augier aux monteurs de féerie qui, pour servir le public à son goût, s'efforcent tout ensemble et de l'abrutir, et de le pousser jusqu'à l'idéal... du sensualisme, deux choses qui n'en font qu'une après tout.

Plus haut que les arts, plus haut que la presse, plus haut que la littérature proprement dite, où la presse n'atteint pas toujours, il y avait dès 1866, à Paris et ailleurs, une puissance qui faisait beaucoup parler et surtout parlait très volontiers d'elle-même : la science, aujourd'hui dernière idole, forme dernière sous laquelle s'adore l'orgueil humain. Louis Veuillot lui dit son fait, comme à tous les autres faux dieux de l'époque. Ici les Coquelets ne manquent pas de se récrier. Où est son droit, sa compétence ? L'a-t-on connu mathématicien, physicien, chimiste, critique, érudit, philologue de profession ? Rien de semblable. Fort peu clerc en toutes ces choses, il est chrétien et homme de droit sens ; manquant de diplômes, il a pour lui la foi servie par la logique naturelle. Or, cela suffit, non pas à résoudre directement les problèmes scientifiques, mais à réprouver sûrement et de plein droit les solutions scientifiques, ou plutôt soi-disant telles, qui vont à ruiner le bon sens, le bonheur et la dignité de l'espèce humaine, en ruinant la religion. Il ignore, si l'on veut, les sciences modernes, mais il en connaît l'esprit, il le décrit avec finesse et le condamne sans présomption ni chance d'erreur, le sachant contraire à la vérité de Dieu. Ainsi procède l'Église même, avec l'autorité en plus et l'infaillibilité. Elle ne tient point, de par le Saint-Esprit, école de physique, d'astronomie, d'histoire. Mais à l'égard de toutes ces grandes et nobles choses, elle a deux certitudes, et n'en veut pas davantage. Sur toutes les questions vitales, questions d'origine, de fin, de bonheur en ce monde et en l'autre, elle se sait dépositaire du vrai absolu[1]. Elle sait d'ailleurs, avec le bon

1. Rappelons-le en passant. Le positivisme, aujourd'hui en cours, désespère de toutes ces questions et croit couvrir sa défaite en faisant gloire de les supprimer.

sens universel, que rien n'est vrai de ce qui contredit le vrai. Là-dessus, elle apprécie, note et censure en pleine lumière et de plein pouvoir tout ce qui, de près ou de loin, s'élève contre son dogme, lequel touche à tout et que rien ne peut légitimement contredire. Sans être savante par mission et par état, elle l'est plus, en fait, que la science même, car elle a grâce et mission pour l'empêcher de s'égarer en s'insurgeant.

Pour tous les Coquelets du monde, pareilles propositions font scandale ; ils y voient la science ravalée, asservie, l'ignorance autorisée et le reste. Scandale d'enfants. Non, ces propositions ne l'abaissent ni ne l'enchaînent ; elles l'affranchissent de l'erreur, unique servitude à redouter pour l'esprit ; elles l'honorent en l'attachant à la vérité souveraine. Répétons ici de la science en général ce que nous disions plus haut de l'histoire ; jamais redite volontaire ne sera plus excusable, plus opportune. Plût à Dieu que tout chrétien pût tout savoir ! Il n'en jouirait que mieux de sa foi même. En attendant, il ne porte pas seulement dans sa foi de quoi se passer de ce qu'il ignore ; il lui doit de comprendre, et de comprendre seul, ce qu'il apprendra vite de l'incrédule qui sait et ne comprend pas. Veuillot le dit bien dans *les Odeurs de Paris* : « Quand la chimie et la physique seront fixées, j'aurai toutes leurs conclusions pour quelques sous et elles ne m'apprendront rien, si elles sont bonnes, que je ne sache déjà, puisque je sais que Dieu a créé le monde[1]. » Il le dit mieux encore, malgré un léger semblant de paradoxe, dans une page de sa correspondance où il raconte une visite à M. Thiers : «... Nous savons certaines choses qui dominent absolument la quantité de choses qu'il sait ; par suite de quoi, nous savons en réalité mieux que lui cette quantité de choses que nous ne savons pas. Pendant qu'il les raconte, il nous les apprend, et nous voyons, du même coup, leurs causes qu'il ignore, et leurs bornes qu'il n'aperçoit pas. Ah ! quelle supériorité de savoir seulement quelque chose de Jésus-Christ[2] ! »

Plût à Dieu, disions-nous, que tout chrétien pût tout savoir !

1. Liv. V, v.
2. *Correspondance*, t. II, p. 96.

Mais c'est chimère. Mieux vaut lui souhaiter cette pleine conscience de la supériorité que sa foi lui donne, cette assurance humble et fière d'être plus intelligent que ceux qui l'instruisent, parce qu'il connaît et médite le témoignage que Dieu s'est rendu à lui-même[1]. On ne le verrait plus inquiet et humilié devant ce fantôme de la science qu'il prend naïvement, à force de l'entendre dire, pour un terrible adversaire de sa foi.

Il y a de tout dans *les Odeurs de Paris*, notamment beaucoup de belle et bonne critique littéraire. V. Hugo, l'insulteur de l'écrivain, y est traité avec une magnanimité surprenante, parfois même excessive selon moi; d'ailleurs apprécié au juste quant à l'ensemble : « âme violente et grossière », génie hybride, à la fois poète épique et bourgeois d'ordre infime; Veuillot dit *Havinite*, et à son gré, nous le savons, cela n'en fait pas même un Coquelet. — Musset, le Musset de *Fantasio*, est bien drapé pour sa jeunesse feinte, fatiguée et que l'on appellerait volontiers sénile. — Et quelle jolie leçon de style reçoit Théophile Gautier pour son portrait de Henri Heine; combien bonne à méditer pour les traînards du romantisme, c'est-à-dire pour l'infinie légion des pittoresques barbouilleurs! « ... Sur toutes choses, gardez-vous de croire que la plume est faite pour peindre avec des couleurs et que l'écrivain coloriste est celui qui prend la palette à la place de l'encrier... Voilà en dix lignes du blond, du bleu, du non plombé, du non livide, du rose, du vermeil et du rouge! Avec toute cette dépense, l'auteur réussit à me donner très bien l'idée d'une grosse poupée allemande ; c'est ainsi que l'on peint à Nuremberg ou encore à Epinal... » Veuillot est donc classique, en dépit de son romantisme de jeunesse humblement confessé dans les *Satires*. Il est classique largement, comme il faut l'être, et je n'en voudrais pour preuve que sa belle analyse de *Britannicus*. « C'est, dit-il, une sensation délicieuse d'écouter une tragédie de Racine, après qu'on s'est trempé pendant quelques jours dans les œuvres modernes... J'ai savouré ce plaisir devenu rare, et j'ai trouvé que

1. *Super omnes docentes me intellexi, quia testimonia tua meditatio mea est.* (Ps. CXVIII, 99.)

les hommes à qui l'on pouvait jadis en quelque sorte le prodiguer étaient plus grands et plus forts que nous. » Oui certes plus grands et plus forts, car ils comptaient sur le théâtre pour leur élever l'âme, non pour l'amuser ou l'abrutir.

Mais on ne peut analyser au complet un livre si plein de choses. La vogue en fut grande, au point de fatiguer l'auteur lui-même. « Je ne veux plus qu'on le réimprime, disait-il un jour à son frère ; on prétend que c'est mon chef-d'œuvre. Non, certes, j'ai fait beaucoup mieux, et je sens que je puis encore mieux faire[1]. » Comme ensemble, soit ; mais il reste vrai que certaines pages des *Odeurs* peuvent compter parmi les plus belles du maître ; il reste vrai surtout que, malgré les menaces du début, ce n'est point là une œuvre de mépris ; qu'à travers l'indignation, le dégoût même pour bien des choses parisiennes, percent encore la bonne humeur du Français de race et l'indulgente équité du chrétien. Dans un de ses meilleurs morceaux, L. Veuillot a représenté, d'après un tableau de Couture, deux jeunes Romains contemplant avec tristesse une orgie où ils voient l'emblème de la décadence universelle. Qu'ils gardent leur tristesse fière ; qu'ils aillent l'ensevelir dans les catacombes, unique asile de la liberté des âmes, de l'honneur ! Mais en auront-ils le courage ? L'homme qui nous parle est, lui, un familier des catacombes ; il en vient, il ne cesse d'y habiter par le cœur. Et voilà qui le rend capable de se posséder lui-même au spectacle de l'orgie contemporaine ; c'est parce qu'il est tout pénétré du parfum de Rome, qu'il peut, sans vertige, ni désespoir, ni amertume, respirer les odeurs de Paris.

On voit si l'ouvrier en chambre perdait son temps, si le journaliste désarmé cessait de combattre. En vérité, quand, du seul point de vue littéraire, on envisage les écrits de cette époque, mais encore tant d'autres pages admirables tombées de la même plume en quarante ans, on se demande comment un pareil prosateur n'est point classique. La chose va de soi si l'on ne regarde que l'enseignement officiel. Malgré des exceptions infiniment honorables et méritantes, L. Veuillot

1. Eugène Veuillot, *op. cit.*, t. III, p. 545.

est trop pur et trop franc chrétien pour trouver grâce dans ces régions-là. Mais devant les croyants mêmes ?... Sans y prendre garde peut-être, d'aucuns font encore payer à l'écrivain les sévérités du polémiste à l'encontre de leurs opinions préférées, et surtout, je crois, de certaines gloires personnelles qu'ils entendent maintenir au-dessus de la critique. Rancunes fâcheuses, capables de les rendre moins justes à son caractère, à son talent même, que tel libre penseur, un Sarcey par exemple, ou un J. Lemaître. Si on le regrette, on se l'explique après tout. Mais Dieu nous préserve d'une autre disposition qui n'est point chimère : empressement à saluer le talent chez l'incrédule, résistance à l'avouer chez le chrétien ; complaisance, tendresse même pour l'étranger, pour l'ennemi ; défiance chagrine, dédain préconçu à l'égard de l'ami, du frère d'armes ; étrange humeur qui passerait beaucoup à l'un et chicanerait tout à l'autre ! Ainsi perdrions-nous l'agrément, le bénéfice d'admirations bien motivées et fortifiantes ; ainsi donnerions-nous à croire que nous n'avons pas assez pour nous-mêmes ce qui était, chez L. Veuillot, un si grand honneur et une si grande puissance, je veux dire la légitime et sainte fierté de la foi.

Il y a quelques années, je souhaitais ici même qu'on nous donnât les *Pages choisies* de Bonald ; ce vœu est aujourd'hui réalisé[1]. Pour d'autres motifs, je le renouvellerais à l'égard de L. Veuillot. Son œuvre intégrale est trop vaste pour entrer dans toutes les bibliothèques et se fixer dans toutes les mémoires. Qu'on l'éclaire, s'il se peut, d'une bonne table analytique, et qu'elle reste comme un merveilleux document à consulter ; mais aussi que tout catholique sérieux puisse en avoir et en respirer à volonté la fleur ! Il y trouvera mieux qu'un charme.

Quand M. Eugène Veuillot aura fini de nous conter la glorieuse vie de son frère, Dieu veuille lui donner le temps et le goût de ce travail ! Aussi bien aurait-il à qui le léguer en héritage. En tout cas, celui qui l'accomplirait n'y trouverait

1. Paul Bourget et Michel Salomon, *Bonald*. Paris, Bloud et Barral, 1904. In-16. Simple rencontre d'ailleurs, car il est fort probable que le vœu en question n'était point même arrivé jusqu'aux auteurs du recueil.

qu'une peine : l'embarras du choix, le regret des sacrifices à faire pour garder les justes proportions d'une telle œuvre, pour la rendre pratique et populaire d'autant. Mais, à ce prix, L. Veuillot deviendrait quasi classique, au moins pour les plus dignes de le comprendre, pour les chrétiens.

Georges LONGHAYE.

SAINT FRANÇOIS DE BORGIA

II. — L'HOMME D'ÉTAT[1]

LE DUC DE GANDIE

Dès lors, par son exemple, ses conseils, son influence, le duc de Gandie devint, on peut le dire, l'âme de la Compagnie de Jésus en Espagne. Le 1er septembre 1547 seulement, saint Ignace fondait la province d'Espagne et la soumettait au gouvernement du P. Araoz. A cette date, l'ordre ne comptait, dans le royaume, que quarante et un membres, répartis en sept domiciles : trois dans la maison de Valence (fondée en 1544), onze dans celle de Gandie, quatre à Barcelone (1545), onze à Alcala (1546), trois à Valladolid (1547), trois à Saragosse et quatre à Madrid (1547). Gandie était la plus importante de ces fondations. Le 4 mai 1546, avant de quitter cette ville, le P. Pierre Lefebvre avait posé la première pierre du collège. Jusqu'alors, les jeunes religieux envoyés de Rome étudiaient la grammaire au palais, avec les fils du duc et sous la direction du précepteur des enfants, maître François Saboya. Le P. Oviedo s'occupait surtout d'apostolat : « Il va, écrivait Lefebvre, de côté et d'autre, par les villages et possessions de cet excellent duc (*de este buenisimo duque*). Dans un jour, il lui arrive de prêcher quatre sermons en quatre endroits différents. »

C'est à la place d'un ermitage dédié à saint Sébastien et adossé aux murailles de la ville, que Borgia fit élever son collège. De l'ermitage détruit, il ne reste aujourd'hui qu'une porte murée, encastrée dans la muraille d'une spacieuse église. En trois ans, cette église fut achevée ainsi que le vaste bâtiment du collège. Un grand jardin attenait au collège. Du terre-plein des remparts, qui servait de promenoir, la vue s'étendait sur un riant paysage.

« Le matin même du jour où je quittai Gandie, écrivait

1. Voir *Études* des 5 et 20 octobre, 5 novembre, 20 décembre 1904, 20 janvier 1905.

Lefebvre, je dis la messe à Saint-Sébastien, en présence du duc et de ses fils. Après la messe, nous avons été poser la première pierre. Pour solenniser cette bénédiction, je récitai sept psaumes : *Miserere... Fundamenta ejus in monte Sion... Deus noster, refugium... Memento Domine David... Deus quis similis erit tibi... Ecce nunc benedicite Dominum... Lauda Jérusalem...* Puis je dis l'oraison : *Visita quæsumus...* Après cette récitation et l'aspersion d'eau bénite, je posai la première pierre. Le duc plaça la seconde, André (de Oviedo), la troisième, le marquis, la quatrième, les autres fils du duc posèrent les autres... »

Borgia poursuivit avec son habituelle activité et une inépuisable générosité les travaux du collège. Il apprend qu'à Alger est arrivé un navire chargé de livres pris en Flandre et en France. Il les envoie acheter et les donne au collège. Il lui cède des vignes, des champs d'olivier, plusieurs maisons de rapport. Par ses soins, la dotation du collège atteignait, en 1549, quinze cents ducats de rente, auquels don Gaspard de Borgia, évêque de Ségorbe, ajouta les revenus d'une rectorie de Denia.

Le 26 janvier 1547, Oviedo écrivait à saint Ignace : « Le seigneur duc a résolu de donner une vigne au collège. Il a choisi un terrain de quarante *fanegadas*, qui contient déjà quelques vignes entourées d'oliviers. Ce terrain suffira à alimenter le collège d'huile et de vin. Le jour de saint Thomas martyr, le lendemain des Innocents, Sa Seigneurie prit avec elle des chanoines et des chantres, et nous avons tous été bénir la vigne. Le Seigneur duc et ses fils s'unissaient aux chantres. On a commencé les prières au milieu du champ, puis on en a fait le tour en procession. On l'a béni très solennellement. C'est la première fois que, dans le royaume, on faisait une semblable cérémonie. Le jour de l'octave des Innocents, nous avons été planter la vigne. Arrivé dans le champ, le Seigneur duc a déposé son manteau. « Que tout « le monde tire son manteau », a-t-il dit, et après avoir récité les litanies et d'autres prières, un des fils de Sa Seigneurie a pris un fagot de plants, et Sa Seigneurie chargea d'un second fagot un autre fils, en lui disant d'être son Isaac.

« Puis prenant une pioche en ses saintes mains, le duc

planta les premières vignes en l'honneur de quelques saints, et au nom de quelques amis de la terre. Des nombreuses vignes qu'il planta, il en offrit une au nom de V. P. et de quelques autres Pères. Le marquis et les autres fils du duc, enfin les Pères et moi avons planté le reste... »

Les classes des Jésuites n'avaient, jusqu'alors, jamais été ouvertes aux étrangers. Oviedo, pour la première fois, décida d'ouvrir à Gandie un cours public de philosophie. Maître François Onfroy l'inaugura au mois d'octobre 1546, par une soutenance de thèses de philosophie et de théologie qui eut lieu au palais ducal, en présence de Borgia et d'un évêque, peut-être celui de Ségorbe. Le duc fut si charmé de cette séance, qu'il la fit renouveler le jour de Saint-François, mais cette fois, dans l'église des Clarisses, et en présence de l'archevêque de Valence, saint Thomas de Villeneuve. Le duc ouvrait généreusement sa ville aux jeunes religieux qui ne pouvaient étudier ailleurs. « Les hôtes me manqueront, disait-il, mais le logement ne leur manquera pas à Gandie. » « Le duc, écrivait le supérieur des jésuites de Valence, m'écrit de recevoir tous ceux que nous voudrions; il leur ouvrira son collège. Il est admirablement disposé à contenter Notre-Seigneur. Il est la confusion des religieux. Il veut avancer la construction de son collège, afin qu'il puisse abriter beaucoup d'étudiants. »

La générosité de Borgia ne se renfermait pas aux limites de ses Etats. A Alcala, il fondait des bourses pour les étudiants de la Compagnie. Il donnait mille ducats pour en assister d'autres à Valence. Il devenait la providence de l'ordre nouveau. Convaincu, par sa propre expérience, du bien que faisait le livre des *Exercices spirituels*, il résolut de le faire approuver par le Saint-Siège. Il écrivait à saint Ignace, le 7 juin 1546 : « Que V. R. daigne favoriser un de mes désirs au sujet des Exercices de la Compagnie. Voyant le fruit qu'ils obtiennent, le démon jette, en quelques âmes, des scrupules, et leur persuade que les Exercices étant une nouveauté, il ne faut pas s'y adonner, surtout en un temps fécond en opinions périlleuses. Les tièdes se contentent des moindres prétextes, et celui-là empêche beaucoup d'âmes de profiter de cette pratique. Il n'en serait pas ainsi, si Sa Sain-

teté la favorisait et donnait quelques indulgences à ceux qui l'adoptent. Elle montrerait ainsi que la doctrine de ce livre solide est profitable. Tout faux prétexte étant enlevé, le Seigneur serait mieux servi et le démon confondu. Ce que je demande ne peut paraître exorbitant : avec trois *Pater Noster* et trois *Ave Maria*, on délivre des âmes du purgatoire et on obtient des indulgences plénières ; à plus forte raison le peut-on en faisant une confession générale, en s'exerçant à beaucoup pleurer ses péchés, en méditant la passion de Notre-Seigneur, en s'enfermant plusieurs jours, en mortifiant ses affections déréglées, enfin en devenant un homme nouveau plein de l'esprit de Dieu et béni.

« Aussi ai-je déterminé d'écrire au doyen Roca [1], pour qu'il fasse cette demande à S. S. en mon nom. Je prie V. R. de favoriser mon désir, non par amour pour la Compagnie, mais par amour pour moi qui suis dévoué à la Compagnie. Je ne prétends obtenir de S. S. aucun chapeau de cardinal. Mais Elle me fera une grande faveur si Elle m'accorde ce bienfait. V. R. m'obligera aussi si elle demande et obtient cette grâce, d'abord de N.-S., puis si elle en traite avec son vicaire. Que N.-S. nous donne d'entendre sa sainte volonté et de l'accomplir ! »

A la prière du duc de Gandie, Paul III fit mûrement examiner les *Exercices spirituels*, et, le 31 juillet 1548, il les approuvait par sa bulle *Pastoralis officii*. En obtenant cette bulle, Borgia avait procuré à la Compagnie un grand bienfait, et à saint Ignace sans doute un grand bonheur. Cette année même, la première édition des *Exercices* fut publiée [2]. Le duc en paya les frais : vingt-deux ducats [3].

1. Francisco Juan de la Roca, doyen de la collégiale de Gandie, fut plusieurs fois envoyé à Rome par Borgia pour traiter les affaires du collège et du duché. Un autre chanoine, Diego Sanchez, reçut aussi des commissions analogues. Borgia écrivait en 1547 : « Mossen Faques, un de mes gentilshommes, va offrir au pape une paire de mules et des conserves, et va presser le doyen de Gandie au sujet de mes affaires. » Et il ajoutait pour le doyen : « Si la présence de Faques et les présents qu'il apporte ne suffisent pas pour avoir les brefs *gratis*, arrangez-vous pour qu'on les dépêche et de la façon la plus avantageuse. »

2. *Exercitia spiritualia, MDXLVIII.* Et (à la fin) : *Roma, apud Antonium Bladum. 11 septembris MDXLVIII.* In-18 de 114 feuilles non numérotées.

3. Le duc de Gandie s'entremit aussi pour obtenir du pape divers privi-

Par sa discrète influence, Borgia gagnait déjà des âmes. Au mois de novembre 1546, le docteur Miguel de Torrès arrivait à Gandie. Torrès hésitait encore à embrasser la vie religieuse. Plus tard, comme recteur de Salamanque, comme visiteur et provincial du Portugal, il devait rendre d'éminents services. « Je l'ai reçu avec grande consolation, écrivait, le 11 septembre, Borgia à saint Ignace. Il était si bien disposé, qu'un léger souffle a suffi pour l'embraser. Je lui ai communiqué ce que je pensais être la pensée de V. R. Le docteur m'a dit qu'il se déterminerait à entrer dans la Compagnie, si je lui assurais que telle me paraissait la divine volonté. N.-S. a donné la grâce miséricordieuse à ceux qui devaient parler et agir. Avec grande humilité et grande foi, le docteur s'est fié à ce que le pécheur lui disait. Il s'est déterminé à faire le vœu d'entrer dans la Compagnie. Il l'écrivit devant moi, et me pria de l'envoyer à V. R. qui se réjouira et remerciera Dieu *qui non exhorruit tali uti instrumento.* » Torrès fut la première conquête spirituelle de celui qui devait attirer tant d'âmes à sa suite dans la vie religieuse.

Le duc de Gandie conseilla aussitôt au docteur d'aller fonder une maison de son ordre à Saragosse. Il lui donna des lettres de recommandation pour son oncle, l'archevêque don Fernando d'Aragon, pour sa sœur, doña Luisa comtesse de Ribargoza, et pour de nombreux amis. Il lui offrit même une maison et des revenus qu'il possédait à Saragosse. Don Juan Martinez Siliceo, évêque de Carthagène, était devenu archevêque de Tolède. Ami et admirateur du duc de Gandie, il demeura toujours hostile à la Compagnie, à laquelle il reprochait d'être une nouvelle venue dans l'Église. Borgia pria Torrès d'aller voir le cardinal, et il lui remit une de ces lettres d'introduction qu'il excellait à écrire. « Si je demandais à V. S., disait-il à l'archevêque, une aumône pour mes fils, elle ne me la refuserait pas. Je lui en demande une pour les fils de Dieu, qui se sont consacrés à glorifier N.-S. et à sauver des âmes. La vigne du Seigneur demande de tels

lèges que désirait saint Ignace : l'extension du nombre de ceux auxquels le général pouvait communiquer les faveurs spirituelles de l'ordre, la permission de faire ordonner *extra tempora*, enfin un ensemble de faveurs commun à d'autres ordres, et désigné sous le terme de *Mare magnum*.

ouvriers, c'est donc utilement que je prie V. S. de louer ceux-ci. Ils sont les derniers venus, mais ils imiteront leurs devanciers et ils ne seront pas moins payés par l'infinie bonté du père de famille... »

« Le docteur emporte une bonne charge de filets, mandait Borgia à saint Ignace. Nous verrons la pêche qu'il fera. Pour moi, je n'étais même pas digne de préparer ces filets. » Le duc envoyait des lettres analogues à ses amis d'Andalousie. Il conseillait de fonder une maison à Séville. « J'aiderai la Compagnie, disait-il, du blé de ma commanderie, qui est située près de Séville. Partout où je possède un domaine, j'en veux donner la dîme à la Compagnie... A Séville, tout pourra manquer; on aura du moins le produit de ma commanderie. » Au lieu d'une fondation à Séville, le duc de Médina-Sidonia en désira une dans ses terres. Faute de sujets, saint Ignace y répugnait beaucoup. Cependant, écrivait son secrétaire, le P. Ignace remet toute cette affaire au duc de Gandie. Le duc nous connaît, et désire, comme nous, que Dieu se serve de nous le plus possible. Il sera donc bon juge. Et pour que Sa Seigneurie fasse librement ce que, selon Dieu, elle juge plus convenable, le P. Ignace envoie ci-joint un blanc-seing où le duc écrira ce qu'il voudra. D'ores et déjà Sa Paternité tient tout pour bien fait et l'approuve. » Une confiance si aveugle, en un homme aussi prudent que saint Ignace, prouve le cas qu'il convenait de faire du jugement de Borgia.

Le saint savait pourtant résister à quelques-uns des désirs de son ami. Le duc de Gandie, et surtout sa belle-sœur, doña Juana de Meneses, avaient projeté de fonder à Gandie un monastère de religieuses, placées sous l'obéissance de la Compagnie. Le 8 juin 1546, Oviedo signalait ce désir à saint Ignace. Le saint s'y opposa nettement. Dans un mémoire remis, cette année même, au P. Miguel de Torrès, saint Ignace disait : « Quant à fonder à Gandie un monastère soumis à la Compagnie, à ce début de notre institut, au milieu de tant de contradictions, et vu le petit nombre de nos religieux, il n'y faut pas songer. Au surplus, cette Compagnie fait le vœu exprès d'être *in motu* aux ordres du Saint-Père, pour aller d'un point du monde à l'autre. A Gandie, il existe

déjà un monastère très saint, et, la population étant peu considérable, on nuirait à l'un des monastères ou aux deux, en en élevant un second. Notre avis, en Notre-Seigneur, est de laisser la Compagnie libre de secourir les nécessités les plus importantes, sans se lier aux particulières. De plus, en entrant dans la vigne du Seigneur, nous devons penser que nous ne sommes même pas dignes de dénouer les sandales des bienheureux François et Dominique. Or ces religions sont embarrassées et troublées par les plaintes des monastères de religieuses : nous le voyons chaque jour ici, dans la curie romaine. Nous devons donc penser que nous rencontrerions autant de contradictions et de scandales, si nous prenions la charge spirituelle et l'obéissance des femmes. Ici, par décision spéciale de S. S., nous avons dû accepter la direction de trois femmes, et nous regarderions comme une grande grâce d'en pouvoir être délivrés. Je me persuade donc, que, pour remplir les intentions du duc et de doña Juana, pour gagner plus d'âmes, et pour que Dieu soit plus universellement servi, il suffirait de fonder une congrégation de dames et d'autres personnes justes et saintes comme on le jugera le plus convenable en N.-S. »

La fondation du collège restait la principale préoccupation du duc de Gandie, et un simple collège ne lui suffisait plus. Il voulait, dans ses Etats, une université. Projet téméraire, étant donné le voisinage de l'Université de Valence. Ce voisinage fut objecté à Rome, mais Borgia avait réponse à toutes les objections. Il apportait, du reste, dans sa fondation, la plus méritoire délicatesse. Dans le projet de lettres apostoliques qui devaient l'approuver, Borgia avait mentionné que les ducs de Gandie seraient les patrons de l'Université. Saint Ignace craignit que le droit de patronage ne créât, plus tard, des embarras. Il préférait que le duc recommandât simplement son œuvre à ses successeurs, sans leur accorder aucune juridiction sur elle. Le saint exprimait très timidement ce désir. Il suffit à Borgia de le deviner : il modifia aussitôt le texte de sa supplique.

« Que V. R., écrivait le duc à saint Ignace, se hâte de faire dresser et de faire expédier la bulle d'érection. L'édifice avance. Il faut l'achever, pour réparer ainsi ce que nous

détruisons dans nos âmes, des œuvres que la Divine Majesté édifie pourtant avec tant de charité. » Parlant de cette œuvre et de la réforme des couvents de Barcelone, Borgia ajoutait: « Je pense bien que la duchesse, de son côté, pourra mieux nous aider maintenant, du ciel : elle est mieux établie dans la charité parfaite, et si, en cette vie, elle a tant désiré et favorisé cette œuvre, je crois que, jouissant de la vie de ceux qui vivent vraiment, elle remplira bien son devoir. » Et il laissait échapper ce mot charmant : « Mon amour pour la duchesse a maintenant doublé, car elle est elle-même plus aimée du Créateur. »

Le 4 novembre 1547, Paul III délivrait la bulle d'érection et conférait à l'Université de Gandie les privilèges des Universités de Paris, de Valence, de Salamanque et d'Alcala. Le 20 mars suivant, saint Ignace acceptait la charge perpétuelle de cette université. Charles-Quint devait approuver l'érection le 9 février 1550. Les bâtiments ne furent achevés qu'au mois d'août 1548. Le 15, le duc assista à la messe de prise de possession et reçut le cierge symbolique, dû au fondateur. Lui et ses fils prirent ensuite leur repas avec la communauté, puis entendirent une soutenance de thèses. Le 7 mars 1549, dans l'église Saint-Sébastien, en présence de la famille ducale et de quatorze maîtres ou prêtres, eut lieu l'inauguration solennelle. En qualité d'exécuteur apostolique, le doyen de la collégiale promulgua la bulle de Paul III. Le notaire Onofre Perez de la Culla donna lecture des lettres pontificales et de la patente de saint Ignace, reconnaissant André de Oviedo comme recteur et chancelier de l'Université. Les témoins baisèrent les mains du recteur, qui confirma aussitôt leurs charges aux professeurs. Le docteur Hieronymo Perez, religieux de la Merci, était institué lecteur de théologie[1], le maître Emmanuel de Sa, lecteur de philosophie, Jean Gaetano, lecteur d'art, François Saboya et Jean Ferri, professeurs de latinité et de rhétorique.

Cette université en miniature eut ses jours de prospérité.

1. Il avait, durant vingt ans, enseigné à Valence. Il imprima et dédia à François de Borgia un commentaire *In 1am partem et in 1am 2æ S. Thomæ.*

Des maîtres de Valence, des chevaliers de Saint-Jacques du monastère d'Uclès demandèrent à prendre leurs grades à Gandie. Le 10 janvier 1549, Oviedo écrivait : « Dix scolastiques étudient la théologie. Le seigneur duc, qui a beaucoup étudié les arts, étudie maintenant très sérieusement la théologie. Il favorise beaucoup les études, il répète les classes que nous repassons ensemble. Nous attendons beaucoup de fruit de ce cours, car le maître Perez est très bon et les auditeurs intelligents. Ils peuvent bien apprendre ; ils ont toutes les commodités pour le faire ; on n'en a peut-être pas tant à Paris. »

Malgré l'optimisme d'Oviedo, disons tout de suite que l'Université de Gandie ne répondit pas aux espérances de son fondateur. Elle manquait d'étudiants et ne pouvait lutter avec Valence. Cette ville offrait plus de distractions aux étudiants fortunés, et plus de ressources aux étudiants pauvres, contraints de servir pour vivre. Le duc avait élaboré de beaux plans, d'excellents règlements. L'Université devait compter vingt-deux chaires : trois chaires de grammaire, occupées par des Pères du collège ; trois de philosophie, dont deux confiées aux Pères, une à un étranger choisi au concours; cinq de rhétorique ; quatre de droit civil remplies par des chanoines et des étrangers ; trois de droit canon ; quatre de médecine.

En fait, on ouvrit d'abord trois classes, et, au lieu d'en augmenter le nombre, on le réduisit. En 1533, Borgia, devenu supérieur de la Compagnie en Espagne, supprimait lui-même les écoles de grammaire et conservait les cours supérieurs. Trois ans après, faute d'élèves, il faisait rouvrir deux classes de grammaire et une de cas de conscience. Il fermait les autres. Bientôt l'Université ne compta plus que trois maîtres[1]. Elle jouissait d'un titre auquel ne répondait aucune réalité.

L'école des enfants morisques eut encore moins de succès. Le duc avait fondé dix-huit bourses, douze pour les enfants de ses Etats, six pour ceux du marquisat de Denia. On logea d'abord les Morisques en ville, puis, en 1548, au collège.

1. La maison elle-même, mal construite, menaçait ruine en 1566, et, comme il eût trop fallu dépenser pour la restaurer, il n'y restait plus que deux professeurs de grammaire, quatre étudiants et quatre frères coadjuteurs.

Leur nombre diminua, et, dit le chroniqueur de la province d'Aragon, « l'expérience, mère des désenchantements, détrompa bientôt le duc qui se donna pour désillusionné ». Le 31 août 1548, il déchargea le collège des douze Morisques. Ceux de Denia vinrent jusqu'en 1551. L'historien de la province, qui composait son œuvre en 1607, donne l'œuvre de Borgia comme manquée [1].

Du moins, tant qu'il vécut dans son duché, François de Borgia put-il conserver quelque illusion, et attribuer à la débilité de toute enfance l'anémie de sa fondation. Des prêtres, surtout de la Compagnie, venaient conquérir leurs grades à Gandie, et ces examens, toujours solennels, prêtaient à l'Université un éclat plein de promesses.

Elle ne vivait en réalité que par la communauté, elle-même fort réduite, qui habitait le collège, et qui, avec un zèle très ardent, s'occupait à la fois d'étudier pour son propre compte, d'évangéliser le peuple, d'instruire et de catéchiser les enfants. Don Vicente Roca y de la Serna, devenu évêque de Ségorbe et Albarracin, avait étudié à l'école de Gandie. Il écrivait plus tard : « Les Pères se préoccupaient surtout que les enfants sussent bien le catéchisme, que hommes et femmes se confessassent et communiassent souvent chaque année. Le dimanche, Pères et Frères allaient, une clochette à la main, réunir les enfants et les menaient dans l'église du collège. Ils leur donnaient ensuite quelques friandises ou des chapelets que les enfants pendaient à leur ceinture. On inaugura les classes de l'université. Le docteur Perez, de la Merci, commença un cours de théologie; le P. Baptiste Barma, venu d'Alcala, fit un cours de philosophie. D. François de Borgia suivait les deux cours. D'autres Pères organisèrent des classes de grammaire. Je commençai de l'apprendre avec eux. Nous étions quinze ou vingt enfants. Le soir, quand nous sortions

1. L'Université de Gandie survécut peu à la suppression de la Compagnie; au dix-huitième siècle, Charles III, qui ne pouvait supporter ce qui rappelait l'ordre détruit, fit démolir la façade sud-est et modifia la disposition du collège pour le changer en maison de bienfaisance, *casa de misericordia*. En réalité, l'édifice fut loué à des familles pauvres. Le 28 décembre 1866, l'ayuntamiento décida d'y appeler les Pères des écoles pies, qui y vinrent le 17 mars 1867 et dirigent encore ce collège. L'œuvre de François de Borgia continue donc à faire à Gandie le bien qu'en attendait le fondateur.

de la classe, on nous gardait une heure en prières. On nous faisait réfléchir sur quelque article de la foi. Nous nous confessions chaque samedi, et communions chaque dimanche. Aussi cette primitive église fut-elle très profitable. »

« Le peuple est ici très édifié, écrivait Oviedo en 1550. Une confrérie du Précieux-Sang a été instituée au collège et est prospère... Le P. Baptiste Barma s'occupe surtout des pauvres de l'hôpital, il va quêter pour eux et leur porte la nourriture à l'hôpital. Il a institué l'usage, parmi les séculiers, d'aller servir les pauvres, chacun une semaine. Cette dernière semaine sainte, c'était le tour du marquis de Lombay, D. Carlos... Je m'y suis trouvé un jour avec Sa Seigneurie qui donnait à manger aux pauvres malades. Je me promenai avec lui dans l'hôpital, et il me fit part des miséricordes que Dieu opérait en lui. »

Le 29 juin 1547, saint Ignace avait écrit à la communauté de Gandie d'élire un supérieur. On porta à cette élection l'intensité de ferveur dont on était coutumier à Gandie. Le lundi, 10 octobre, on lut en public la lettre de saint Ignace. Les jours suivants furent consacrés à la prière et à la pénitence. Le jeudi soir, on déposa les votes qu'on lut le lendemain matin, 14 octobre. Oviedo était élu à l'unanimité.

André de Oviedo, alors âgé de trente ans, était le zèle et la ferveur mêmes. Il avait trouvé Gandie fort relâchée. Personne n'y recevait les sacrements plus d'une fois par an. Par ses prédications, il avait transformé la ville. Prêtres et notables enviaient la faveur de suivre, sous sa direction, les exercices spirituels. Ils se réunissaient par groupes de douze ou de quatorze, et sortaient de leur retraite renouvelés. Oviedo était doué d'une intelligence supérieure, mais, âme candide et naïve, il avait, pour l'illuminisme, une propension que le commerce du frère Jean de Texeda développa singulièrement. Texeda vivait, à Gandie, au palais ducal. Très désireux de recevoir les ordres sacrés, mais combattu dans ce désir par ses supérieurs, il s'était rendu à Rome, en 1546, muni des plus chaudes lettres de recommandation de Borgia et en avait rapporté l'autorisation de se faire ordonner. Dans son journal, le P. Nadal a noté que ce recours à des étrangers, pour obtenir ce que ses supérieurs lui refusaient, l'avait choqué dans

Texeda. De retour à Gandie, Texeda pensa habiter au collège. Ni saint Ignace, ni le duc n'y avaient tenu : ils doutaient, non de la sainteté du frère franciscain, mais de sa prudence. « Frère Texeda étudie tant qu'il peut, écrivait un témoin. Il nous est très attaché et il est payé de la même monnaie. Il a ici des disciples très exemplaires, par exemple le P. André et maître Onfroy. »

Si ces deux disciples avaient eu le bon sens du duc de Gandie, l'exemple de Texeda ne leur eût été que profitable. Ils étaient moins bien équilibrés, et leur ferveur mal entendue les allait pousser à de fâcheuses exagérations. Pour imiter Texeda, ils en vinrent, dit Nadal, à passer de longues heures en oraison, et, pour y être plus aptes, à ne se nourrir que de *gazpacho*. Le 3 novembre 1547, pendant une longue absence du duc de Gandie, le P. Oviedo adressait à saint Ignace un mémoire très détaillé sur l'état du collège. Aux détails édifiants, il joignait des appréciations singulières. Ils sont dix religieux dans la maison. Chaque matin, on médite en commun de cinq à six heures, puis on entend la messe, et l'on prie jusqu'à sept heures. De neuf à dix heures du soir, nouvelle méditation en commun, et Oviedo estime que, dans toute maison de la Compagnie, on devrait méditer une ou deux heures par jour. Quand Borgia était à Gandie, Oviedo passait avec lui plusieurs heures le matin, autant l'après-midi. Jusqu'à la nuit ils causaient de choses spirituelles et d'affaires, ou étudiaient la logique. Oviedo ajoute que les profès de la Compagnie devraient, chaque année, se retirer un mois au désert. Lui-même, le goût de la vie solitaire l'a pris. Au mois d'août dernier, il s'est enfermé dans l'ermitage de Sainte-Anne, situé à un quart d'heure de Gandie. Du 14 août à la fin du mois, il y a mené la vie érémitique. Chaque jour, un frère venait lui porter sa nourriture et lui servir la messe. Cette vie retirée, avoue-t-il, lui a enlevé le goût des œuvres apostoliques. Le duc de Gandie lui a demandé de prêcher le prochain carême; il ne sait s'il le fera. Il est inquiet à ce sujet; il voit autant de raisons contre que de raisons pour, et ne sait que décider. Il reconnaît qu'il a été très scrupuleux, mais se croit guéri.

Borgia avertissait lui-même saint Ignace que maître Onfroy se levait à minuit et priait sept heures de suite. Oviedo et

Onfroy finirent par désirer d'aller passer sept ans dans la solitude. Le 8 février 1548, ils exprimèrent ce désir à saint Ignace. Oviedo n'avait-il pas même demandé de célébrer la sainte messe deux ou trois fois par jour. Le bon sens de saint Ignace s'alarma de ces singularités. « Si le P. André était à Rome, fit-il répondre, je guérirais d'une autre façon sa dévotion exagérée : je lui défendrais de dire la messe, même une fois. » Quant aux désirs de solitude, il leur opposa la saine et vraie notion de l'obéissance religieuse, et manifesta même la volonté de rappeler Oviedo à Rome.

L'exemple d'Oviedo et de ses compagnons aurait pu grandement nuire au duc de Gandie, encore néophyte. Il se laissa bien, à cette époque, emporter, lui aussi, par des excès de mortification. Mais saint Ignace veillait, et ce qu'il y avait d'excessif dans la pénitence de Borgia, ne put durer longtemps. Le 12 mars, le P. Polanco, secrétaire du saint, écrivait au recteur de Gandie : « Notre père Ignace a été informé que le seigneur duc se traite avec trop de rigueur et nuit ainsi à sa santé. Son saint désir est fort édifiant et doit plaire beaucoup à Notre-Seigneur. Cependant Sa Paternité juge que Sa Seigneurie doit se modérer, afin de s'employer plus longtemps au service divin, et Elle veut que V. R. y veille. » D'autre part, saint Ignace adressait lui-même au duc ces règles de conduite, reflet de son admirable sagesse :

« J'ai vu votre mode de procéder, qui m'a donné une nouvelle occasion de me réjouir en Notre-Seigneur. J'ai attribué vos efforts à la divine Bonté d'où procède tout bien. Cependant, estimant que les exercices doivent varier avec les circonstances, je dirai à Votre Seigneurie ce que je pense, puisqu'elle me le demande.

« Premièrement, quant au temps donné aux exercices de piété, je pense qu'il le faudrait réduire de moitié. Quand nos pensées, provenant de notre nature ou des tentations de l'ennemi, se réveillent et nous troublent, pour empêcher la volonté d'y céder, nous devons augmenter nos prières... Au contraire, quand ces tentations faiblissent et meurent, et qu'elles sont remplacées par de bonnes et saintes aspirations, nous n'avons plus besoin de tant d'armes pour vaincre nos ennemis. D'après ce que je connais de V. S., elle ferait

mieux de consacrer à l'étude, au gouvernement de son état, ou en entretiens spirituels, la moitié du temps qu'elle donne à la prière. Qu'elle veille à ce que son âme soit calme, en paix, et prête à faire ce que Notre-Seigneur veut d'elle. Il est d'une plus haute vertu de pouvoir jouir du Seigneur en diverses occupations et en tous lieux, que dans sa seule prière et dans son seul oratoire.

« Quant aux jeûnes et aux abstinences, je suis pour que V. S. augmente ses forces et non pour qu'elle les diminue. Quand une âme est disposée à mourir plutôt que d'offenser Dieu, si faiblement que ce soit, et quand elle n'est pas en butte à des tentations spéciales du démon, du monde ou des sens — tel est l'état de V. S. — elle doit penser, et je désire que V. S. imprime bien ceci en son âme, qu'elle et son corps appartiennent à leur Créateur et Seigneur, qui en demandera compte. Il ne faut donc pas laisser s'affaiblir sa santé. Elle débilitée, l'âme ne pourra agir. Donc, ces jeûnes et ces grandes abstinences, et cette privation de mets ordinaires, je les loue beaucoup et y applaudis pour un certain temps, mais, désormais, je ne pourrais les louer. Avec tant de jeûnes et d'abstinences, votre estomac en viendrait à ne pas fonctionner et à ne pouvoir digérer la viande ou les mets substantiels qui donnent de la force. Je suis d'avis, au contraire, que V. S. cherche de toutes façons à se fortifier, et use des viandes ordinaires, aussi souvent qu'il lui sera utile. Nous devons aimer le corps quand il obéit à l'âme et qu'il l'aide, et l'âme, ainsi aidée et obéie, se peut mieux disposer à servir et à louer notre Créateur et Seigneur.

« Quant aux macérations, je suis d'avis de bannir tout ce qui peut faire couler une goutte de sang. Si la divine Majesté a inspiré à V. S. de le faire, désormais, sans entrer en explications ni en preuves, je suis d'avis qu'il vaut beaucoup mieux abandonner ces pratiques. Au lieu de chercher à verser son sang, mieux vaut plus immédiatement chercher le Seigneur et ses dons très saints, et verser des larmes à la pensée de ses péchés, de la passion de Notre-Seigneur ou de la sainte Trinité. Ces larmes sont d'autant meilleures qu'elles viennent en pensant à des sujets plus élevés... Mais, pour chacun, cette méditation-là est la meilleure, dans laquelle

Dieu se communique davantage à lui. Car Dieu voit et sait ce qui nous convient davantage, et, sachant tout, il nous indique lui-même la voie à suivre. Nous, pour la trouver, nous devons tâtonner, avant de rencontrer la voie qui nous conduira à la vie sans fin, où nous jouirons des dons très saints de Dieu.

« J'entends, par ces dons, ceux qu'il ne dépend pas de nous de posséder, mais qui nous sont accordés par Celui qui dispense tout bien, par exemple, des augmentations de foi, d'espérance, de charité, le goût et la paix de l'âme, les larmes, la consolation intense, les élévations de l'esprit, les impressions et illuminations divines, enfin les goûts et les sentiments intimes qui conduisent à ces dons, le tout avec l'humilité et l'obéissance due à la sainte Église et aux docteurs et directeurs qu'elle institue. Chacun de ces dons se doit de beaucoup préférer à tout acte matériel, qui ne vaut qu'autant qu'il tend à acquérir ces dons. Je ne veux pas dire qu'il faille les rechercher pour le contentement qu'on y trouve, mais sachant que, sans eux, nos pensées, paroles et œuvres sont toutes mêlées et froides, nous les désirons afin que nos œuvres soient échauffées, clarifiées, rectifiées, dans l'intérêt du plus grand service de Dieu. Nous ne désirons ces dons qu'autant qu'ils peuvent nous aider à procurer la plus grande gloire de Dieu. Et ainsi, quand le corps, par de trop grandes fatigues, vient à péricliter, il est meilleur de le guérir, afin que, non seulement l'âme soit saine, mais que l'âme saine réside en un corps sain, et qu'ainsi tout en nous soit plus apte et plus disposé à servir Dieu. »

Le grand maître de la vie spirituelle trouvait, dans le duc de Gandie, un disciple soumis. Cependant, il faut l'avouer, de cette formation reçue à Gandie, Borgia garda toujours une tendance à la réclusion contemplative et à des austérités qu'autour de lui on jugeait excessives. Il sera même difficile de lui faire entendre raison sur ce point, et, huit ans plus tard, à Simancas, le P. Nadal lui représentant, au nom de saint Ignace, de se ménager davantage, il répondra, avec quelque émotion : « Vous ferez tous si bien, que je me retirerai chez les Chartreux[1]. » Il avait ses raisons; il suivait ses

1. *Quum in mus æolo illi dicerem esse voluntatem Patris ne se affligeret*

lumières; il expiait pour d'autres Borgia, et, finalement sa constante austérité fut une des raisons qui l'ont canonisé. Il retint, du moins, pour les autres, ces leçons de prudence. Il les répétera plus tard à saint Charles Borromée, et, dès 1548, simple laïque, c'est lui qui guérira Oviedo de ses tenaces illusions.

Le 4 mai 1548, il écrivait à saint Ignace : « Quand j'ai écrit à V. P. ma dernière lettre, je me portais très bien. Depuis, j'ai été un peu indisposé. Aussi vous écrirai-je, aujourd'hui, avec l'aide d'un secrétaire. Je veux conserver ma santé, puisque V. P. le désire. Du reste, mon indisposition ne m'a point forcé à m'aliter, comme les printemps précédents. Cependant, je me traite comme si j'étais malade, puisque c'est la volonté de V. P... Je remercie V. P. de ce qu'Elle ordonne au sujet des étudiants de Gandie. Ils sont studieux et fervents, mais parfois si contentionnés, que quelqu'un les doit modérer. Il faut que l'âme s'exerce sans que le corps en souffre, et que l'esprit soit cultivé sans que l'âme en reçoive préjudice.

« Quant à ce désir de solitude que m'a manifesté le P. André, je lui ai dit qu'un tel désir ne pouvait être réalisé, mais qu'il fallait remercier le Seigneur qui l'avait inspiré, et qui lui permettait, dans la Compagnie, d'obtenir les mérites de la vie érémitique, sans cependant qu'il l'embrasse. Il s'est montré, d'ailleurs, très indifférent à ce sujet, et ma réponse l'a laissé très consolé. Si le démon a prétendu gagner quelque chose de lui, je crois qu'il a, au contraire, perdu. Ce Père obtiendra, et le mérite de la vie solitaire, et le sacrifice de l'obéissance. J'en dis autant du P. Onfroy. Que V. P. les bénisse tous deux. Elle a, en eux, des fils qui méritent le nom de fils. Inutile, me semble-t-il, de s'occuper outre mesure de cet incident : ce ver ne rongera pas la Compagnie. La déclaration de V. P. a suffi. Aussi ne me paraît-il pas nécessaire que le P. André aille à Rome, à moins que V. P. n'en ordonne autrement. »

Oviedo ne fut pas si tôt guéri, et, le 27 juillet 1549,

flagellationibus et pœnitentiis, respondit commotus : Vos facietis ut ego secedam ad Carthusiam. (*Ephemerides Natalis 1556*, t. II, p. 43.)

saint Ignace écrivait au duc de Gandie cette lettre énergique : « Les deux personnes en question recherchent toujours, paraît-il, le désert qu'elles désirent, et elles risquent de s'en faire désigner un autre plus complet, si elles ne savent pas s'humilier et se laisser guider suivant leur profession. Le remède est bien nécessaire, je le crois. V. S. peut beaucoup par son autorité et sa présence. Aussi, considérant ce que ma conscience m'ordonne, croyant fermement et à n'en pouvoir douter, et protestant, devant le tribunal du Christ Notre-Seigneur qui doit me juger, que ces deux hommes s'égarent, illusionnés et dévoyés, parfois dans la bonne route, parfois en dehors, déçus par le père du mensonge, qui a coutume de dire une vérité et d'achever par un mensonge..., par amour et par respect pour Dieu Notre-Seigneur, et recommandant tout à sa divine bonté, je charge V. S. de beaucoup réfléchir, de considérer et de pourvoir à tout cela. Qu'elle ne permette pas d'écarts qui peuvent causer du scandale et nuire tellement, mais que l'on en revienne à servir sa divine Majesté comme elle le veut, et qu'ils soient guéris totalement, pour son plus grand service, pour sa louange et pour sa gloire. »

Le 30 novembre, le duc de Gandie répondait : « Je vais bien, grâce à Dieu, et remercie V. P. de la communication des grâces spirituelles de la Compagnie qu'elle m'accorde. Je supplie V. P. de nommer, dans cette communication, le P. André, auquel je dois beaucoup et que j'aime. J'avise V. P. que j'ai usé de son autorité, et *in nomine tuo*, et avec la grâce de Notre-Seigneur, *mutavi homines*. Il est resté très consolé, et tout entier adonné à l'étude. Aussi je supplie V. P. de lui écrire pour le consoler et le féliciter, car enfin il est un vrai fils de la Compagnie, bien qu'il ait désiré, en sa candeur, être *ut passer solitarius*. »

« Je baise les mains de V. P., écrivait-il le 31 mars 1750, pour l'amour et la charité qu'elle me montre, en communiquant les grâces spirituelles de la Compagnie à un si vil pécheur. *Dominus retribuat tibi. Amen!* Ce que je demande surtout à V. P., c'est qu'elle me communique son esprit de mortification, sa connaissance et sa détestation de soi, son désir de n'être rien et l'amour que lui communique le Sei-

gneur. Je le lui demande en toute humilité. Et aussi, que le Seigneur ne permette pas que j'use mal des grâces qu'il m'a concédées. La lettre de V. P. a donné la vie au P. André. Il baise le nom et la signature de V. P. et parle un tout autre langage qu'autrefois. Bénissons Dieu de tout. »

Ainsi s'acheva cette crise qui eût peut-être été fatale au P. André de Oviedo, s'il n'avait eu, pour l'aider à en sortir, l'appui si délicat et si ferme du duc de Gandie. Aussi bien, ce grand désir de solitude, Dieu, plus tard, devait le réaliser abondamment, et, peut-être, Dieu l'inspirait-il alors au P. Oviedo, afin de le préparer aux futurs sacrifices auxquels il le destinait. En 1554, séduit par les menteuses avances du roi d'Éthiopie, le pape donnait à cette région, comme patriarche, le P. Juan Nuñez Barreto, et comme évêques auxiliaires, le P. André de Oviedo, nommé évêque d'Héliopolis, et le P. Melchior Carnero, évêque de Nicée. Oviedo gagna seul l'Éthiopie, et, pendant plus de vingt ans, mena une vie plus misérable et plus solitaire qu'il n'eût jamais osé le désirer. Il ne se trompait donc qu'à demi, en se jugeant appelé par Dieu à des sacrifices extraordinaires, et son obéissance lui mérita de voir, en leur temps, ses désirs réalisés. Il n'en est pas moins vrai que, dans cette réunion d'hommes fervents, François de Borgia se montrait non point disciple, mais maître. Il dominait tous ceux qui l'entouraient. En Espagne, il devenait le vrai chef de l'ordre auquel il appartenait à peine. Le P. Araoz, provincial d'Espagne, venait souvent à Gandie. Sa trop vive impressionnabilité rendra plus tard Araoz injuste envers Borgia, et fera naître, entre ces deux hommes, des désaccords fâcheux. A Gandie, le duc entourait Araoz des plus délicates prévenances.

Le 3 avril 1549, on écrivait à Rome : « Hier, samedi, le seigneur duc vint visiter le P. Araoz; il passa la journée avec lui. L'heure du dîner venue, le seigneur duc descendit à la cuisine, et, de ses mains, fit cuire deux œufs à la coque. « Sa « Paternité pourra manger ces œufs, ajouta-t-il; ce sont les « premiers que je cuis en ma vie. » Le P. André, qui était présent, dit au duc : « Que Votre Seigneurie me croie : c'est « un grand honneur que de servir à la cuisine. » Le duc répondit : « Mon cher Père, c'est un tel honneur, que je ne

« mérite pas de le remplir et que je m'en juge très indigne. » Ce soir, le seigneur duc est resté faire collation avec le P. Araoz. « Puisque, samedi dernier, je vous ai servi de cui-« sinier, lui dit-il, ce soir je puis bien vous tenir lieu d'écuyer « tranchant. » Et ainsi fit-il. Que Dieu soit béni! Sa Paternité et Sa Seigneurie rivalisent d'humilité et nous confondent. Que le Seigneur achève de les sanctifier! »

Peu de saints ont été plus défigurés que François de Borgia. On le représente, communément, austère aux autres et rigide. Aucun portrait n'est plus menteur. Son âme favorisée s'élevait spontanément, par l'habitude d'une contemplation constante; il était sévère à lui-même; mais aucun illuminisme ne l'égarait, aucune contrainte ne le rendait maussade. Par sa fidélité au devoir et à la grâce de Dieu, il était passé de la vie mondaine à la vie parfaite. L'humilité sincère qui le portait à se dire pécheur ajoutait à sa vertu un charme touchant, mais ne voilait sa vie d'aucune tristesse.

Dans la cour d'honneur du palais de Gandie, un escalier en hors d'œuvre conduit à une vaste salle de réception qui s'ouvre sur une autre moins vaste, aujourd'hui transformée en chapelle. Celle-ci était le cabinet, le *despacho* du prince. Tout auprès, Borgia s'était ménagé un petit oratoire, où, chaque jour, il aimait à s'ensevelir pour prier ou se macérer. L'oratoire, par sa forme basse et allongée, son plafond à trois pans, rappelle la forme d'un cercueil[1]. Aux murs blancs, des dessins au trait représentent les mystères du Rosaire. Cet oratoire entendit les prières, vit les austérités du saint duc. C'est là que, priant pour la duchesse mourante au pied d'un crucifix que l'on vénère encore, Borgia s'entendit convier au sacrifice parfait. Mais à l'époque même où le prince s'abandonnait le plus immodérément à ses désirs de pénitence, il gardait sa sereine et compatissante bonté. Personne ne le connut austère ou chagrin. Il parlait, il écrivait avec enjouement. Il mettait, à guérir Oviedo de ses illusions, cette dou-

1. Ses dimensions sont de six mètres de longueur, de deux mètres trente-cinq de largeur à une extrémité, de deux mètres cinquante-huit à l'autre, et de deux mètres trente-sept de hauteur.

ceur, ce tact qu'il apportera plus tard dans son gouvernement, car, en dépit d'une opinion trop reçue, Borgia, supérieur, aura pour caractéristique l'indulgente et judicieuse bonhomie d'un père. Avec raison, Lefebvre et Araoz l'appelaient le très bon, *el buenisimo*.

A partir de 1546, dans la chapelle de son palais dédiée à saint Michel, Borgia communiait chaque jour. Il s'était réservé, au collège, un appartement très simple où il se retirait pour étudier. Il se levait, dit Vasquez, à deux heures du matin et méditait jusqu'à huit. Doña Juana de Velasco dit : de quatre à huit[1]. Cela devait être, en tout cas, avant que saint Ignace eût réduit de moitié ces heures de prière. « Ici, écrivait Araoz à saint Ignace, en parlant du collège de Gandie, on fait une heure d'oraison, puis on entend la messe et on fait une autre heure de prière. Le P. André voudrait ajouter à cette mesure. Le duc ne voudrait pas qu'on y retranchât. Je n'ose m'opposer à eux et je n'innove rien, en attendant l'avis de V. P. De même, le duc serait peiné si on enlevait l'usage de la discipline, le vendredi. » Borgia avait trouvé cette dernière coutume établie, et, écrivait Oviedo, « il s'est édifié de ces pénitences, en *homme habitué aux armes* ». Saint Ignace fit répondre au P. Araoz, qu'en attendant la publication des constitutions, on pourrait, à Gandie, continuer à faire deux heures d'oraison par jour.

« Je l'ai connu, dit un témoin[2]. Il portait des vêtements très pauvres d'étamine tout usée. Il ne manquait pas de gens — ecclésiastiques autant que séculiers — pour en murmurer. Ils étaient plus mondains que lui, mais jamais il ne modifia pour cela, ni ne soigna davantage sa mise. » « Le petit nègre Joanico faisait le service de sa chambre, dit Luis de Biruegel. Un jour, le démon apparut au duc sous les traits de Joanico. Le duc le chassa à coups d'eau bénite. » « Une fois, raconte le P. Blas Rengypho, le démon, à trois reprises, jeta le duc hors de son lit. Le duc resta enfin par terre, en disant :

1. Le 8 février 1548, le P. Pierre Domenech écrivait à saint Ignace : « Il vient de passer onze jours à Gandie. On lui a parlé de la sainteté du duc de Gandie, de son mépris du monde, comme quoi il faisait chaque jour cinq heures d'oraison mentale et entendait deux classes », etc.

2. Procès. (*Osuna*.)

« Couche-toi dans mon lit. Tu le mérites mieux que moi[1]. »

« Le duc donnait beaucoup aux pauvres, affirme un autre témoin. Quand il sortait, il portait toujours une bourse pleine de demi-réaux, et il ne donnait jamais moins d'un demi-réal. » « Le duc est si généreux, écrivait Oviedo le 8 novembre 1549, qu'en ces six ou sept dernières années, il n'a pas donné moins de cinquante mille ducats, sans compter ce qu'il a donné auparavant et ce qu'on ignore. » Chaque jour, un médecin venait lui présenter la liste des malades pauvres. Il avait un aumônier officiel et d'autres officieux. Tous avaient l'ordre de donner largement.

Aussi bien, ni ses larges aumônes, ni ses fondations, ni la simplicité qu'il observait dans sa personne, n'empêchaient le duc de Gandie de tenir un train de maison très somptueux. Les portiers et les huissiers de son palais étaient vêtus d'écarlate, en velours l'hiver, en soie l'été. Il n'avait voulu congédier aucun des officiers de son père, et gardait ainsi un double service de serviteurs titrés. Ses équipages étaient renommés, et il dépensait beaucoup pour sa chapelle. Il avait, paraît-il, à ses gages, des brodeurs qui tissaient de magnifiques ornements d'église. De Barcelone, il avait emmené des musiciens qu'il fournissait sans doute de musique d'église. Il trouvait d'ailleurs le moyen d'agrandir ses États, auxquels, en 1550, il ajoutait encore une baronnie. Un jour, un grand d'Espagne se plaignait au duc de Gandie de sa pénurie. Malgré sa fortune, il ne trouvait pas de quoi donner à ses pages de livrées neuves, et il s'étonnait de voir Borgia si généreux. Borgia répondit que, durant son séjour à Gandie, Dieu semblait, en sa faveur, avoir renouvelé la multiplication des pains, tant ses récoltes de sucre étaient abondantes. Il évitait d'ailleurs les dépenses folles et était très ordonné. Avec de l'ordre, de la prudence, des livres bien tenus, peu de fortune paraît beaucoup, *lo poco luce mucho*. Vingt mille ducats de rente annuelle suffisent à qui, différemment, n'aurait pas assez de cinquante mille ducats par mois. A ceux donc qui le détournaient de tant employer en fondations pieuses, le duc répon-

1. Note écrite à Barcelone, en 1606, et recueillie dans un registre où le P. Gabriel Alvarez réunit, dès 1605, les témoignages des plus anciens Pères sur les vertus des premiers Jésuites d'Espagne. (Archives d'Etat de Valence.)

dait que Dieu le favorisait en proportion de ses générosités. Il aurait pu ajouter que la fortune des ducs de Gandie venant surtout des largesses d'Alexandre VI à ses enfants, la restitution de ces biens à Dieu ne pourrait jamais être assez complète.

Le 10 mars 1549, Oviedo écrivait à saint Ignace : « Le seigneur duc entend chaque jour les leçons de théologie et les répète, à l'admiration de tous. Le premier jour de carême, il est venu s'installer au collège dans un appartement disposé pour lui, où il demeure avec deux de ses fils (Alvaro et Fernando). Il mange souvent au réfectoire avec la communauté. Son menu consiste en quelques légumes pour commencer (*unas pocas de hiervas*), une écuelle de garbanzos et un dessert quelconque (*algo por postre*). Il ne prend ni poissons ni œufs. On dit qu'il en a usé ainsi d'autres carêmes, et a passé l'année sans dîner (se contentant d'une simple collation). Je suis poussé par tous à le faire manger davantage, et, sans même recourir à un ordre, je l'y mènerais très facilement, parce que S. S. est si disposée à suivre tous les avis, qu'il nous confond, moi surtout. Chaque soir, nous nous réunissons pour traiter des affaires de l'Université et du règlement du collège, et il y a de quoi rendre grâces à Dieu de voir avec quelle mortification et quel détachement il procède en tout. »

Oviedo écrivait encore, le 31 mars 1550 : « Le seigneur duc élève si bien ses fils, qu'il y a de quoi louer Dieu en voyant les exemples de vertu et d'humilité que tous donnent. C'est une génération sainte, les dignes fils d'un tel père, père des pauvres, soutien des veuves, consolateur des affligés, et ami des serviteurs de Notre-Seigneur. C'est un grand bienfait, non seulement de converser avec un duc si grand serviteur de Dieu, mais seulement de voir son visage. Il est fervent dans le service de Dieu, élevé en contemplation, simple et très docte, plein de crainte et d'amour de Dieu. Heureux temps, ceux dans lesquels Dieu nous donne de tels exemples à imiter! »

Enfin l'évêque de Carthagène, don Estevan de Almeyda, écrivait, le 28 avril 1548, au retour d'un voyage à Gandie : « Je viens de Gandie, et j'ai vu un duc, don Francisco, qui

est un miracle de prince et de chevalier, totalement humble et saint et vraiment homme de Dieu. Sa vue répond à la renommée que répandent ses vertus et son bon gouvernement, et elle m'a rempli de confusion à la pensée du peu de fruit que j'obtiens dans la vie sacerdotale et pontificale, en comparaison de la vie de ce chevalier laïque. Je puis dire en vérité : *Verecundia mea contra me est, et confusio faciei meæ cooperuit me.* La honte et la confusion me font rougir, et, comme saint Jérôme, je pense que, dans l'Église de Dieu, il y a des séculiers qui donnent l'exemple à beaucoup de prêtres. Oh ! que de choses j'ai remarquées dans le palais de ce duc, qui ne se voient pas dans les maisons soumises à de plus grands devoirs ! Quelle famille réformée ! Quelle éducation des enfants ! Quel gouvernement des sujets ! Quels religieux en sa Compagnie, non seulement ceux qu'on nomme de Jésus, mais un frère lai de Saint-François, qui s'appelle Jean Texeda, dont on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, son humble simplicité, sa prudence surnaturelle ou les lumières que le ciel lui communique[1] ! »

« Le seigneur duc, écrivait Oviedo le 7 mai 1547, a établi chez lui la coutume de faire, le soir après dîner, une exhortation aux gens de sa maison. Sa Seigneurie a fait elle-même deux exhortations. Hier soir, elle a prononcé la seconde. Elle a parlé sur la connaissance qu'on doit avoir de soi-même. Son discours a été si éloquent et si doctement ordonné, qu'il a paru inspiré par Notre-Seigneur, plutôt que composé avec des livres. Il a pourtant cité beaucoup d'autorités fort bien amenées. Ce discours devrait être écrit en lettres d'or. Nous le ferons copier et l'enverrons peut-être à Votre Paternité. Ces jours derniers, Sa Seigneurie a parlé aux Clarisses à huis clos et fort bien. » En 1548, le duc parlait deux fois à la communauté du collège. En 1549, il donnait lui-même les exercices spirituels à un étudiant. L'orateur qu'il devait être bientôt s'annonçait donc déjà et s'affirmait.

1. Sur le conseil de Borgia, l'évêque prit la résolution de faire les exercices spirituels. Oviedo les lui donna et l'évêque mena dès lors une vie renouvelée, célébrant chaque jour la sainte messe et ne vaquant plus qu'à ses occupations pastorales.

L'obscurité volontaire dans laquelle Borgia se renfermait n'empêchait pas son mérite d'être toujours célébré à la cour. L'empereur Charles-Quint renonçait d'autant moins à ses services, que le cardinal de Tavera, Zuñiga et Francisco de los Cobos étaient morts, et qu'il songeait au duc de Gandie pour remplacer, auprès du prince Philippe, ces trois conseillers fidèles. Les Cortès d'Aragon devaient se réunir à Monzon durant l'automne de 1549. Borgia reçut l'ordre de n'y pas manquer. Il y figurait de droit, comme duc de Gandie, mais il avait espéré éviter cette occasion de reparaître à la cour. Les Cortès durèrent du 15 juillet au 8 décembre. Le duc de Gandie fut l'un des quatre *tratadores* chargés de s'entremettre entre le prince et les états. Les guerres d'Italie et d'Allemagne avaient épuisé le trésor royal. Le vote d'un *servicio* plus abondant allait soulever des oppositions, et l'habituelle agitation des Cortès menaçait d'être mal contenue par un prince encore inexpérimenté. L'assemblée vota un crédit de deux cent mille livres aragonaises, payables en trois ans, et un don au prince de vingt-cinq mille livres. Elle s'occupa beaucoup de la réforme des couvents de Catalogne, sujet cher au duc de Gandie. Elle ordonna la rédaction de l'histoire du royaume, et c'est à cette heureuse décision que l'Espagne doit la chronique de Jérôme de Zurita. Borgia s'était acquitté de son rôle avec un succès qui lui valut les remerciements chaleureux de l'empereur et du prince. « Je suis heureux, répondit le duc, que S. M. se soit montrée satisfaite des humbles services que je lui ai rendus à Monzon. J'espère, Dieu aidant, lui en rendre d'autres à l'avenir qui mériteront mieux son contentement. »

Le rôle que Borgia avait rempli à ces Cortès n'avait pas été sans lui causer beaucoup d'ennuis. Il écrivait, le 1er décembre : « Je suis sur le point de rentrer chez moi, et j'en ai bien besoin pour me reposer des tracas nombreux dont j'ai souffert ici de toutes manières. » A saint Ignace il ne disait qu'un mot, mais éloquent : « Notre-Seigneur, lui écrivait-il le 28 décembre, a enfin daigné me tirer de cette Babylone de Monzon. »

En cette Babylone, le duc avait profondément édifié la cour. Le P. Araoz, attaché depuis 1545 au service religieux

du prince Philippe, l'avait suivi à Monzon. Il habitait avec le nonce dans le couvent de Saint-François, mais Borgia, le sachant malade, l'avait pris chez lui pour le mieux soigner. Le 3 août, Araoz écrivait à saint Ignace : « Le duc est le modèle, le miroir de cette cour. Il s'attire l'admiration de tous, ainsi que l'amitié et l'estime du prince. » « Quel bon duc que ce duc ! écrivait-il encore le 1er septembre. Béni soit Dieu qui le visite et le dirige comme il le fait ! » Le P. Jean de Texeda s'était aussi rendu à Monzon : « Je l'ai eu ici pendant quinze jours, écrivait Borgia à saint Ignace. Il faisait grand bien à la cour : beaucoup le fréquentaient. Oh ! s'il y en avait quelques-uns qui nous apprissent à connaître ce Dieu ! Mais le mal est que ceux qui le connaissent se taisent, et ceux qui l'ignorent ne peuvent le faire connaître. Ainsi le monde reste-t-il aveugle, quoique, à mon avis, il se perde plutôt pour ne pas vouloir, que pour ne pas savoir. Que le Seigneur nous meuve tous de façon que, sortant de nous, nous naissions en lui, pour croître en lui jusqu'à atteindre l'âge parfait des bienheureux ! »

« En 1547, raconte le P. Lamberto Despès au procès de Saragosse[1], j'avais treize ou quatorze ans, et j'étais dans la boutique d'un de mes oncles, appelé Pedro Despès. D. François de Borgia, alors duc de Gandie, siégeait aux états. Je portais à sa demeure des tissus et des parures en or qu'il aimait à acheter pour les dames de son palais ou d'autres personnes qu'il voulait obliger. Le duc s'attacha à moi. Il prenait plaisir à m'entretenir de ce qui touchait au service de Notre-Seigneur. Il m'interrogeait, et se montrait satisfait de mes réponses. Deux ou trois fois, il m'envoya chercher et il me recevait dans sa chambre pour me parler de choses surnaturelles. Il se montrait très zélé pour le service et l'honneur de Notre-Seigneur... A Monzon, ajoute Despès, le duc tenait toujours grande table, mais on ne lui servait que son écuelle de potage et un peu de mouton. Il ne portait jamais de soie, et s'habillait très simplement. »

La vertu de Borgia édifia tellement don Jean Gonzalez, conservateur du royaume d'Aragon, que ce gentilhomme vint

1. *Osuna.*

ensuite à Gandie, afin de voir plus longuement le duc, et de profiter de son entretien et de ses exemples.

Mais l'empereur, plus que personne, appréciait le mérite toujours croissant du duc de Gandie, et, moins que jamais, il renonçait à son idée de le ramener à la cour comme majordome du prince Philippe.

La perspective de rentrer à la cour effrayait le duc de Gandie. Le P. Araoz informa saint Ignace des desseins de l'empereur, et le saint confia son embarras au P. de Ribadeneyra. « Je suis très perplexe, avouait saint Ignace, au sujet de la venue du duc de Gandie à Rome. S'il ne vient pas, il va être contraint d'accepter le majordomat du prince d'Espagne, et, s'il y vient, je crains, qu'à peine arrivé, on ne le prenne pour le faire cardinal, à cause des obligations que le pape conserve envers sa maison et de l'estime qu'il montre pour sa personne. » Saint Ignace résolut alors de demander à Paul III, pour un laïque qu'il ne nommait point, la permission de faire la profession solennelle et de rester trois ans encore dans le monde pour conclure des affaires qui le retenaient. Le pape concéda cette faveur, sans savoir qu'il l'accordait au duc de Gandie, et il data le sursis du mois de mai 1548. Le 2 février 1548, François de Borgia émit, entre les mains du P. Oviedo, la profession suivante, dont la formule fut envoyée à saint Ignace en caractères chiffrés.

« Moi, François de Borgia, duc de Gandie, pécheur abominable, indigne de l'appel du Seigneur et de cette profession, me confiant uniquement en la bonté du Seigneur que je vais recevoir, je fais vœu de pauvreté, d'obéissance, de chasteté, selon l'institut de la Compagnie, usant de la faculté et de la dispense que le P. Ignace, supérieur général, m'a envoyées. Je prie les anges et saints du ciel d'être mes avocats et mes témoins. Je demande la même faveur au P. maître André et au P. maître François Onfroy, au P. maître Saboya et au P. Fr. Jean Texeda qui sont présents. Fait à Gandie, aujourd'hui, fête de saint Ignace, 1er février 1548[1]. »

1. Dans son journal spirituel, le 1er février 1567, Borgia écrivait : « J'ai demandé le *mihi absit gloriari nisi in cruce*... anniversaire des vœux de pro-

Cet acte arrachait pour toujours au monde le duc de Gandie, qui pourrait l'alléguer au cas où l'empereur l'appellerait à la cour. Charles-Quint avait si peu renoncé à ses projets, que, le 28 août 1549, Araoz écrivait, de Saragosse, à saint Ignace : « Hier un grand personnage m'a dit que le prince épousait l'infante de Portugal, fille de la reine de France, et qu'on faisait grand majordome le duc de Gandie ; il me l'a confié comme un secret et comme chose sûre. » Mais ce projet, maintes fois repris, n'aboutit jamais, et Borgia n'eut plus qu'à profiter du délai que lui accordait Paul III pour conclure ses entreprises.

A la fin de 1548, l'Université de Gandie était fondée. Les fortifications de la ville s'achevaient. Le duc munissait la place d'une bonne artillerie, dont il supportait tous les frais. En 1549, il terminait son long procès avec la duchesse douairière et il restaurait son palais. Le 14 juin 1547, Borgia avait donné à don Fabrice de Portugal de pleins pouvoirs pour concerter le double mariage de son fils Carlos et de sa fille Isabelle avec doña Maria de Cordova, fille de don Luis de Cordova, marquis de Comarès, et avec don Diego de Cordova. Ces deux projets d'alliance échouèrent, mais, en 1548, le duc de Gandie mariait son fils Carlos, âgé de dix-huit ans, avec doña Marie-Magdeleine Centelles y Folch, fille du comte d'Oliva. Le contrat, signé le 21 novembre, assurait à doña Magdeleine dix-huit cuentos de maravédis, et l'héritage du comte d'Oliva au cas où Pedro de Centelles, fils du comte, mourrait sans succession. Selon les habitudes d'une époque et d'une contrée où les successions causaient d'interminables querelles, le contrat fut signé avec les précautions usitées dans un traité entre belligérants. Il prévoyait toutes les éventualités. En fait, Pedro de Centelles mourut avant sa sœur, mais, pour hériter du comte d'Oliva, le cinquième duc de Gandie, don Carlos de Borgia, dut intenter à son beau-père de ruineux procès. Son mariage, néanmoins, était brillant. Coïncidence curieuse, à laquelle ne pensa peut-être pas le duc de Gandie. C'est à un frère du comte d'Oliva, à don Ché-

fession que j'ai faits il y a dix-neuf ans (*Pidióse el mihi autem absit gloriari nisi in cruce... los votos de la profesion q. hise agora 19 años*). »

rubin Jean de Centelles, qu'en juin 1491, Alexandre VI avait, une première fois, fiancé sa fille Lucrèce. Ces fiançailles furent rompues, et c'était au saint duc qu'était réservé de conclure, entre les deux maisons de Centelles et de Borgia, l'union qu'avait projetée Alexandre.

Quand Carlos fut marié, son père lui abandonna ses appartements du premier étage et il descendit au rez-de-chaussée. Il montait quelquefois visiter ses enfants. Quand il se présentait, paraît-il, ou qu'on prévoyait sa venue, tous s'ordonnaient comme des écoliers à l'approche du maître. A l'occasion de ce mariage, le duc acheva de restaurer son palais. La grande salle de réception, dite salle des Couronnes, garde encore les débris de son ancienne parure d'azulejos. Le prince avait semé les lambris du plafond de ces couronnes radiées, un des motifs prodigués aussi dans les appartements Borgia, au Vatican. Sur la frise qui courait autour de la salle il avait fait tracer cette inscription austère: *Non coronabitur nisi qui legitime certaverit. Sic currite ut comprehendatis.* De la couronne humaine qu'il leur transmettait, il élevait ainsi la pensée de ses enfants vers l'immortelle couronne que leur vie devait mériter.

Le 28 octobre 1548, François de Borgia fiançait sa fille aînée, Isabelle, à don Francisco de Rojas y Sandoval, comte de Lerme, fils du marquis de Denia. Il lui donnait en dot treize cuentos[1]. La comtesse de Lerme fut aussitôt nommée dame d'honneur de la reine Jeanne, à Tordesillas.

Le 20 avril 1550, à Valladolid, on signait le contrat de Jeanne de Borgia avec don Juan Enriquez de Almanza y Rojas, troisième marquis d'Alcañices. Son père lui donnait quinze cuentos[2]; Jeanne avait quinze ans. Toute sa vie elle résida à Toro, en Castille.

Le P. Vasquez a laissé, du mariage d'Isabelle, ce récit un peu singulier. « Voici, raconte-t-il, ce que le marquis de Denia, alors comte de Lerme, m'a raconté lui être arrivé. Il désirait depuis longtemps épouser doña Isabelle, la fille du duc. Les conventions et le contrat une fois signés, le duc don

1. Trente-six mille quatre cents livres valenciennes.
2. Quarante-deux mille livres.

François fit dire à son gendre de quitter Denia, de façon à arriver à Gandie pour la messe. Il y a quatre lieues de Denia à Gandie. Le comte de Lerme vint, copieusement escorté. Le duc l'attendait à la porte de Gandie. On se salua et on se rendit à l'église. Le duc ne permit à son gendre ni de mettre pied à terre, ni d'aller au palais entretenir et voir doña Isabelle. De l'église, il manda sa fille. La messe fut célébrée très solennellement, les époux mariés, et, de l'église, on se rendit au palais où l'on fêta les époux. Et tout ce plan avait été combiné par le duc pour que ses enfants ne pussent ni se parler, ni se voir, avant d'être légitimement unis et bénis. »

Le 21 janvier 1550, le duc de Gandie transférait sa commanderie de la Reyna à son second fils, Jean. Il s'était ainsi libéré de toutes ses obligations. Son fils Carlos et sa belle-sœur doña Juana de Meneses se chargeraient de protéger et d'élever ses trois fils Alvaro, Fernand et Alphonse, âgés de seize, de treize et de douze ans. Sa dernière fille, Dorothée, était clarisse[1].

Depuis plusieurs années, François de Borgia étudiait sérieusement la théologie ; l'on peut suivre l'histoire de ses progrès dans les lettres d'Oviedo. Il a commencé par la dialectique de Titelman : « Sa Seigneurie a choisi pour condisciple le chanoine Diego Sanchez, chantre de la collégiale. Tous deux étudient diligemment, dans l'intervalle des classes que nous faisons deux fois par jour... » « Le duc continue ses études et profite beaucoup. Il compose une petite œuvre en latin, pour s'exercer à la latinité. » « Le seigneur duc, écrivait Oviedo en 1549, trouve beaucoup de dévotion à suivre le cours de théologie. Étant donné son grand talent, je crois qu'il deviendra un grand théologien qui illustrera beaucoup l'Église. On espère, et on peut espérer qu'il est destiné à être une grande colonne et la consolation de beaucoup dans l'Église de Notre-Seigneur. » « Ce qui lui manquait encore de théologie quand il fit profession, affirme le P. Polanco, il l'acquit ensuite. » « Le seigneur duc, annonce Oviedo le 31 mars 1550, a rédigé, en litanies très dévotes, les traités de saint Thomas : *De Deo*, *De*

1. Polanco dit, dans sa chronique : « On commença, cette année 1550, à célébrer la fête du saint nom de Jésus, le premier dimanche après la Circoncision, parce que le duc le jugea bon. »

Trinitate, *De Incarnatione*. Il se propose d'en faire autant pour les traités des sacrements et de l'âme[1]. »

Le 20 août 1550, après avoir été examiné sur le premier et le quatrième livre des Sentences[2], le duc de Gandie reçut, du recteur de l'Université, le brevet, le bonnet et l'anneau de docteur en théologie. La cérémonie d'investiture se fit à huis clos, dans la bibliothèque du collège, qu'avaient parée Jean de Borgia et les PP. Emmanuel de Sa et Antonio Cordeses. La collégiale de Gandie garde, parmi ses reliques, le bonnet, le manteau de soie blanche et les deux énormes anneaux du prince docteur. Aussi bien, l'obtention de ce grade ne prouverait pas, à elle seule, le savoir de François de Borgia. Le fondateur de l'Université méritait bien un doctorat honoraire. Ce qui prouve davantage sa science, c'est la capacité qu'il montra plus tard à diriger les études de son ordre, et le crédit qu'obtint partout sa prédication.

Le pape Paul III était mort le 10 novembre 1549, après avoir promulgué le jubilé pour l'année suivante, mais avant d'avoir ouvert la Porte sacrée[3]. Rien ne s'opposait plus au départ du duc de Gandie pour Rome, et une raison spéciale l'y appelait. Saint Ignace avait alors achevé la rédaction de ses *Constitutions*, entreprise en 1547, et, à l'occasion du jubilé, il voulait que tous les profès de la Compagnie vinssent à Rome où il leur soumettrait son œuvre.

Dès le 10 mars 1549, le P. Araoz avait écrit à saint Ignace : « Le duc pense que, d'ici un an, il pourra disposer de sa personne. Il m'a demandé trois choses : Faudra-t-il qu'il parte aussitôt qu'il sera débarrassé de ses affaires, c'est-à-dire en mars 1550, ou ne pourrait-il pas attendre trois mois de plus, jusqu'à ce que son fils ait vingt et un ans, avant lesquels, selon les fueros du royaume, il ne peut donner de signature ?

1. Ce travail fut édité sous le titre : *Præcipuæ ac maxime necessariæ divi Thomæ Aquinatis materiæ in litaniarum rationem redactæ per Illustrissimum Dominum D. Franciscum de Borgia, Gandiæ Ducem et Marchionem de Lombay. Valentiæ, apud Joannem Mey, 1550.*

2. *Qui laudabiliter satisfecit.* Les docteurs de Gandie juraient de défendre l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

3. Son successeur, le cardinal Jean-Marie del Monte, Jules III, élu le 8 février 1550, couronné le 20, déclara aussitôt le jubilé ouvert.

Il partirait alors en août ou septembre. — Comment, partir? — S'il doit partir, il pense que le recteur actuel (Oviedo) ne peut rester, parce que ses sujets ne doivent pas beaucoup se plaire avec lui, et parce qu'il n'a pas beaucoup de talent pour gouverner. Le duc serait d'ailleurs consolé de l'avoir comme compagnon de route. Il en faudrait nommer un autre, apte. Le duc demande aussi s'il doit se faire ordonner prêtre avant de partir, et s'il doit manifester à tous son changement. Enfin, il veut être renseigné sur tout. S'il doit dissimuler son nouvel état, ce sera une croix pour lui... Il pensait d'abord aller à Montserrat comme pour un pèlerinage, et, là, se débarrasser de ses gens... »

Saint Ignace répondit en ordonnant aux profès espagnols d'attendre le duc, jusqu'en août. Il désigna le P. Jean-Baptiste Barma comme recteur à la place du P. Oviedo, et, toujours prudent, il conseilla au duc de Gandie de venir à Rome comme pour gagner le jubilé, et sans s'ouvrir encore de son changement de vie. Cette dernière décision contrariait les désirs du duc. Le 28 août 1549, Araoz écrivait: « Quant à ce que V. R. indique pour le voyage du duc, à en juger d'après ce qu'il m'écrit, je pense que cela lui sera une grande croix, tant il lui tarde de ne plus être ce qu'il est. Cependant je lui communique votre pensée. Il ne s'y attend aucunement, mais on peut tout lui dire, comme au membre le plus parfait de la Compagnie. Je le lui ferai entendre avec ménagement. »

Saint Ignace n'avait formulé qu'un conseil, et, le 30 janvier 1550, le secrétaire du saint, Polanco, expédiait au duc un bref qui lui permettait d'être ordonné quand il le désirerait. Ce bref avait été demandé à la pénitencerie sous le plus grand secret. Le nom de François de Borgia n'y figurait pas, mais seulement son prénom et un surnom. Borgia reçut le bref, mais, sans la moindre hésitation, avec sa délicatesse ordinaire, il résolut de suivre l'avis du saint général, et de rester, jusqu'à son arrivée à Rome, le duc de Gandie. Le 31 mai, il écrivait à saint Ignace : « Ceux qui doivent partir pour Rome, avec le Père provincial et le duc, seront prêts à la fin d'août. Que Dieu les accompagne! Le duc a parlé ouvertement à sa belle-sœur et à son fils. Tout s'arrange, grâce à Dieu, de façon à glorifier la divine bonté. Je désire

que V. P. écrive à mon fils, et entre en rapport avec lui. Notre-Seigneur en sera mieux servi, et moi très consolé. »

Au commencement de juillet, le duc chargeait le P. Jean de Texeda d'aller lui-même apprendre à ses filles, Isabelle et Jeanne, et à sa sœur, doña Luisa, son prochain départ. Texeda se rendit d'abord à Tordesillas, chez la comtesse de Lerme, puis à Toro, chez la marquise d'Alcañices, mais il mourut subitement à Valladolid, avant d'avoir pu rejoindre la comtesse de Ribargoza en Aragon, et celle-ci, ignorant la commission confiée au franciscain, fut douloureusement émue quand elle apprit que son frère était parti d'Espagne pour toujours et sans la prévenir.

Enfin, le 26 août 1550, dans son appartement du collège, le duc signa son testament, auquel, le 28, il ajoutait deux codicilles. « Mon intention, affirmait le duc dans cet acte, étant, avec la grâce de Dieu, de vivre et de servir le Seigneur dans la Compagnie de Jésus, et de partir bientôt pour Rome, je veux, comme il est raisonnable, disposer de mes biens. » Il nommait, comme exécuteurs testamentaires, son fils Carlos, sa belle-sœur doña Juana, le doyen de la collégiale, le prieur de Lombay, le recteur de Saint-Sébastien, maître Baptista Barma. Après avoir ordonné de solder ses dettes et de réparer ses torts, le duc enjoignait de prendre, pour les payer, quinze cents livres déposées dans sa cour des comptes. Ce qui resterait de cette somme serait appliqué au collège. Il demandait qu'on fît célébrer mille messes quand on apprendrait sa mort, qu'on rendît à l'ordre de Saint-Jacques ce qu'il lui pourrait devoir, qu'on achevât de payer les dettes de doña Eléonore de Castro. Il accordait deux mille livres de dot à doña Eléonore, une de ses demi-sœurs. A son fils Alvaro, il donnait l'usufruit de quatre cents livres de rente, à l'exclusion d'autres droits. Si le prince donnait jamais à Alvaro une charge rapportant quatre cents livres, on lui retirerait cent livres du legs paternel, et, s'il obtenait une charge de douze cents livres, on lui retirerait deux cents livres. Si Alvaro mourait avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans, le duc fixe la somme dont le mourant pourrait disposer par testament. Ce qu'on retrancherait de ses rentes et de sa succession passerait au collège de Gandie. Le duc a donné à sa fille,

doña Juana, cinq cuentos[1], empruntés à la dot de doña Magdeleine de Centelles. Cette somme devra être rendue. Le duché de Gandie est redevable au duc de quatorze mille livres, dépensées pour le fortifier. Le duc abandonne à son fils cette dette, à condition qu'il donnera, chaque année, cinq cents livres au collège romain que le duc se propose de fonder. Il recommande à son héritier d'user de la plus grande miséricorde envers ses vassaux. A ses fils, don Juan, commandeur de Saint-Jacques, don Fernando et don Alfonso, il laisse une couronne d'or, valant vingt sous, et, comme ils ont des rentes, il les exclut de l'héritage de leur mère. Il nomme Carlos administrateur des biens des trois autres fils. A ses filles, Isabelle et Jeanne, il lègue une couronne d'or. A sa fille Dorothée, clarisse, si elle ne veut pas faire profession, on donnera sa part d'héritage maternel. Si elle fait profession, on lui donnera cent livres, au nom de sa mère. Son père lui lègue une couronne d'or. Il prie son héritier de recouvrer quinze cents livres, qui restent à toucher sur des denrées du Pérou, et de les appliquer, soit au monastère de Chartreux qu'on veut fonder, soit au collège. Il demande qu'on paye ce qu'on pourra bonnement payer des dettes du feu duc, qu'on découvrirait encore. Étant donné que l'État de Gandie se trouve avantagé, à cause des quinze mille livres employées pour les fortifications, et prises sur la cassette du duc, l'héritier est prié de donner douze cents livres à don Francisco de Rojas y Sandoval, comte de Lerme, et à sa femme. Le duc abandonne tous ses autres biens à son fils Charles et à ses héritiers, et, si tous ses enfants devaient mourir sans succession, il veut que sa fortune fasse retour au collège et aux étudiants de la ville de Gandie. Ce testament fut promulgué et accepté le 21 mai 1551.

Par un premier codicille, le duc ordonnait à son héritier de servir à l'hôpital les rentes accoutumées, et d'assurer aux étudiants pauvres qui tomberaient malades, vingt jours de soins gratuits. Il recommande que, chaque samedi, on fasse célébrer une messe de Notre-Dame au collège et dans les autres oratoires de la maison de Gandie, que, chaque année,

1. Quatorze mille livres.

on prenne les bulles de la Croisade, non seulement pour lui, mais pour les PP. Araoz, Oviedo et Saboya. Il recommandait de nouveau qu'en échange des dix-huit mille livres dépensées à restaurer Gandie, son fils donnât quinze cents livres au futur collège romain et cent livres au collège d'Oñate en Biscaye. Au collège de Gandie, il lègue une maison déjà bâtie, et trois autres en construction, situées devant le collège.

Ces dispositions de Borgia ne furent, paraît-il, pas du goût de tous ses enfants. Vasquez reproduit ce dialogue qu'il eut un jour avec l'un d'eux, sans doute Alvaro, depuis marquis d'Alcañices. « Il est indéniable, disait Alvaro, que le « P. François, notre seigneur, s'est montré inégal envers ses « enfants. Il en a laissé quelques-uns riches et prospères, et « d'autres fort réduits. — C'est, lui répondis-je, la faute des « majorats. — Et pensez-vous, reprit-il, qu'on puisse équita- « blement défendre de telles institutions, qui obligent ainsi « les fils et les descendants d'une maison »; et il me citait le texte de saint Paul : « l'un meurt de faim tandis que l'autre « s'enivre », ajoutant que, cette inégalité, l'apôtre la désapprouve. Je lui montrai l'avantage de cette institution. « Com- « bien le duc, votre aïeul, avait-il de revenus? — Trente mille « ducats. — Et combien d'enfants? — Treize, mettons douze. « — Sans majorat, cela eût fait deux mille cinq cents ducats « à chacun. Et votre père, combien d'enfants? — Huit. — Donc « trois cents ducats à chacun. En quatre générations une « maison se ruinerait par votre système. Tandis que votre « père et votre frère étant ducs, leur patronage vous sert et « vous assurera des places et des alliances. Sinon, avant cent « ans, vos descendants devraient se faire artisans, laboureurs « ou soldats. » Le prince, ajoute Vasquez, se rendit à ces raisons. Il les comprit surtout quand, grâce à son nom, il eut fait un beau mariage qui lui assurait vingt mille ducats de rente et le titre de marquis. Il comprit que les majorats étaient avantageux, même aux cadets, et surtout à l'État. »

Aucun témoin ne nous a laissé un récit détaillé du départ du duc de Gandie. Peu de personnes savaient qu'il partait pour toujours. Son dessein dut cependant percer, car le P. François Saboya écrivait à Rome : « Les gens de bien sont

très touchés du départ du seigneur duc. Les faibles (*los ruynes*) disent qu'il va à Rome pour se faire nommer cardinal ou pour qu'on le fasse général de la Compagnie de Jésus. Que Dieu tire, de l'admiration qu'éprouvent les bons, de quoi confondre les autres, et de quoi nous confondre nous-mêmes, et que Dieu donne à Votre Paternité et à Sa Seigneurie de la constance pour refouler les honneurs qui semblent menacer le duc, et afin que ce saint duc demeure en sa sainte humilité et sujétion. Il édifie plus de la sorte qu'il ne profiterait de toute autre façon. »

Cette crainte d'honneurs en perspective venait peut-être du fait suivant. Le duc avait coutume de tirer au sort un saint protecteur du mois. Or, le billet qui lui avait récemment échu, portait cette sentence : *Tu pasces populum meum Israel, et tu eris dux super Israel.* (II Reg., v, 25.) Ayant lu ce texte, Borgia avait rejeté le billet, et en avait voulu prendre un autre. Deux fois encore il tira le même. Alors il se déclara vaincu, mais resta anxieux[1].

Le saint duc avait été à Valence prendre congé de son saint ami, l'archevêque Thomas de Villeneuve. A Gandie, il embrassa tous les religieux, et, s'enfermant dans la chambre du recteur, le P. Barma, il se jeta à ses pieds, les lui baisa, et lui recommanda tendrement ses fils. Doña Juana de Meneses dut voir partir avec une profonde douleur ce frère dont elle ne s'était point séparée depuis vingt ans, et Borgia, dont le cœur très fort était aussi très doux, ressentit sans doute, en se séparant de ses fils, un des plus profonds déchirements que puisse connaître une âme humaine.

Son fils Jean l'accompagnait à Rome, ainsi que les PP. Antoine Araoz, André de Oviedo, François Strada, Diego Miron, Emmanuel de Sa, François de Roxas, Pierre Tablares, Hercule Bucceri et le frère Julien de Verastegui. L'escorte du duc se composait d'un majordome, d'un camérier, d'un écuyer, d'un fourrier, de pages et de valets, en tout, dix-neuf serviteurs. Le 31 août, la caravane monta à cheval et s'éloigna de Gandie. Carlos de Borgia fit ensuite murer la porte par

1. Rapporté par le docteur Martinez, depuis chanoine de Gandie, alors serviteur du duc.

laquelle son père était sorti de la ville[1]. Quand il fut parvenu à deux jets de pierre, dans un chemin creux près duquel s'élève aujourd'hui une croix, François de Borgia se retourna pour saluer Gandie une dernière fois, puis il commença le psaume : *In exitu Israel de Egypto...* et il ajouta : *Laqueus contritus est, et nos liberati sumus in nomine Domini.*

Le 5 octobre suivant, le nouveau recteur du collège de Gandie, le P. Barma, écrivait à saint Ignace : « On a éprouvé une grande ferveur à la suite de ce départ, et au spectacle de la joie et du contentement qu'a montrés le seigneur duc en cette sortie d'Égypte et dans ses adieux à ses proches, à ses fils, à ses vassaux, à sa terre, ainsi que dans les lettres qu'il a écrites en chemin. Tout donne à louer Dieu, à la vue du fruit qu'en cette âme bénie il a déjà opéré... Nous nous sommes sentis confondus, en comparant notre départ du monde et le sien, notre lâcheté et son courage, nos résistances et sa générosité... »

François de Borgia avait alors quarante ans moins deux mois.

PIERRE SUAU.

1. François, fils de Carlos, rouvrit cette porte.

LA POÉSIE CONTEMPORAINE [1]

Qui le croirait ? Le gouvernement dont nous jouissons en France — si j'ose m'exprimer ainsi — témoigne une active et singulière bienveillance à l'égard de la « beauté première et suprême ».

Ne vous y méprenez pas : ces termes, en français d'hier et de toujours, signifiaient Dieu ; en français d'à présent, cela veut dire la poésie. Toujours est-il que le gouvernement s'intéresse à cette beauté qui n'est pas la première, et qui est de moins en moins suprême. Donc la poésie, pour l'appeler par son nom, sollicite l'attention de nos maîtres. Ils daignent s'occuper de ces êtres ailés que Platon exilait d'une république idéale. La troisième République de France, qui n'est point celle de Platon, chasse hors frontières des milliers de citoyens beaucoup plus méritants que les poètes : lesquels, selon le poète Malherbe ne sont guère plus utiles à l'État que des joueurs de quilles. Mais notre État se montre généreux et grand envers les nourrissons des muses. D'où lui vient cette sollicitude ? Serait-ce que le nombre des poètes diminue, que la poésie menace de disparaître ? en un mot que le fléau de la dépopulation sévisse aux flancs du Parnasse ? Curieuse énigme ! étrange problème !

Toujours est-il que, voilà un peu moins d'un lustre, le ministre de l'instruction publique invita un de ses amis, homme de lettres, auteur d'œuvres variées où un œil chaste aurait grand tort de se fourvoyer, à lui faire un *Rapport sur le mouvement poétique français, de 1867 à 1900*. Pourquoi ces deux dates, dont, à coup sûr, la première n'évoquera chez la plupart des lecteurs que des souvenirs bien vagues, où la littérature n'a qu'une part bien mince ? En 1867 eut lieu l'Exposition universelle, inaugurée par Napoléon III ; c'est par une Exposition universelle que la République a inauguré le vingtième siècle.

1. A propos du *Rapport sur le mouvement poétique français, de 1867 à 1900*, par Catulle Mendès.

Les expositions de machines et autres merveilles de l'industrie auraient-elles un secret, un don qui développe la poésie chez les peuples modernes? Je l'ignore et j'en doute. De 1867 à 1900, y a-t-il eu, pour la poésie française, un mouvement, un progrès fécond, une marche en avant, qui méritent une histoire — surtout une histoire officielle? Je ne sais. A première vue, il semblerait même, à qui veut voir, que ces trente années ont été les moins poétiques de toutes celles que la France a vécues. Rien que des deuils, des ruines, des entreprises de destruction et de haine. Est-ce bien là ce qu'il faut pour inspirer les vastes pensées et les œuvres puissantes qui chantent durant des siècles? Mais le désir d'un ministre nous a valu un gros volume, dont l'Imprimerie nationale a fait les frais : volume dédié, comme de juste, au ministre lui-même qui fut poète à ses heures perdues et qui, un jour d'inspiration, chanta une martyre, une exilée, une sainte, la Liberté :

Martyre trois fois sainte, immortelle exilée
Qui pardonnes toujours, et depuis dix mille ans,
Plus pâle que le Christ, comme lui mutilée,
Sur le viel univers traînes tes pieds sanglants [1].

Il n'y aurait pas sujet de nous attarder à cette publication énorme et hâtive, si nous n'avions là un spécimen de la littérature d'État [2]. C'est au nom de l'État que l'on distribue la renommée ou l'oubli dans ce temple de mémoire, au nom de l'État que l'on parle une langue qui n'a point cours dans les livres de critique ordinaire. La moitié du volume est consacrée à l'histoire; l'autre ressemble à quelque dictionnaire compilé et façonné vaille que vaille avec des bouts de papier qui traînent sur le boulevard. Néanmoins, pour ceux qui auraient l'occasion et le courage de le feuilleter, ce dictionnaire est presque une révélation. Jamais personne n'aurait soupçonné que nous ayons eu dernièrement en France une armée ou une légion au moins de cinq cents poètes. Quelle richesse ! Quelle floraison de génie ! Quelle mois-

1. *Sonnet à la Liberté*, par M. Georges Leygues ministre de l'instruction publique dans le ministère Waldeck-Rousseau.

2. Ce rapport a été couronné par l'Académie, séance du 24 novembre 1904. Au lendemain de l'Exposition de 1867, le gouvernement impérial demanda aussi un rapport sur le progrès des lettres, au poète et critique Théophile Gautier. Ce travail, à défaut de qualités supérieures, était du moins écrit en français.

son de chefs-d'œuvre et de gloire ! Par malheur, environ quatre cent cinquante de ces fameux nourrissons des muses sont parfaitement inconnus en France, même des gens qui lisent des vers.

Quant aux poètes catholiques de France, il n'y a, comme bien on pense, aucune place pour eux dans ce Panthéon si bien peuplé. Je me trompe ; j'en ai trouvé un qu'il était malséant de négliger tout à fait, Louis Veuillot ; et l'on nous apprend, page 302, d'après Larousse, que ce fut un polémiste « sans instruction, sans idées, sans aucune force dans l'esprit ». Voilà un homme bien jugé, par ordre du gouvernement de son pays ; et combien Louis Veuillot eut autrefois raison d'écrire : « Les bouches de la renommée ne s'ouvrent guère pour les chrétiens : elles ne prononcent qu'en rechignant les noms catholiques les plus illustres et toujours sans éloge[1]. » Sans éloge passe encore ; mais lorsque la critique officielle accueille des jugements comme ceux-là, on est vraiment en droit de se défier de tout ce qu'elle dit.

Pourtant j'ai voulu voir ce qui nous est raconté sur le mouvement poétique français depuis la grande Exposition de l'Empire et depuis l'apparition de la revue qui s'intitulait *le Parnasse contemporain*. Mais au lieu de nous renseigner sur ce mouvement qui nous intéresse, puisqu'il nous touche de près, on commence par nous entretenir tout au long de soixante-dix pages in-8, du moyen âge, de la Renaissance, de la Pléiade, et des trois siècles qui précèdent, nous dit-on, le romantisme, cette « liberté de l'art », et le dix-neuvième siècle, ce « merveilleux paysage spirituel » (p. 1). Encore si l'auteur du *Rapport* nous apprenait quelque chose de nouveau, nous ouvrait quelques horizons sur les époques où il s'aventure ; mais en fait de documents, il répète ceux qui courent partout et que reproduisent tous les manuels d'histoire littéraire ; et il ahane en style tourmenté, boursouflé, creux, bizarre, à nous raconter des détails connus de tout le monde, même des bacheliers. Ce qui est moins connu toutefois, ce sont les appréciations qu'il jette de-ci de-là sur les temps, les hommes, les œuvres.

D'abord, en thèse générale et unique, il n'y a rien eu en France avant 1789, ou tout au plus quelques pièces de théâtre au dix-septième siècle. Enfin, aux alentours de 1789, la France a commencé de vivre et de voir ; et le dix-huitième siècle lui a « donné

1. *Correspondance*, t. VII, p. 183.

le monde » ; il lui a même donné un homme plus grand que le monde. Cet homme immense, c'est Voltaire. A ce propos, il convient de citer la phrase monumentale qui l'annonce et le salue ; la phrase est empruntée à la Bible : « Que la lumière soit ! Et Voltaire fut. » (P. 38.)

Le rapport est émaillé d'autres impertinences de cette désinvolture, qui confinent au blasphème ; mais celle-ci donne la mesure de l'auteur et un échantillon de ses moyens. Aussi ne saurait-on s'étonner que l'esprit français lui semble misérable, et que même celui du bon La Fontaine lui paraisse bas, affecté, pénible et répugnant. Oyez plutôt : « Ses fables où se cache à peine un esprit assez bas, où l'affectation de la simplicité est à chaque instant démentie par une affectation aussi de rouerie, ont quelque chose de pénible et parfois de répugnant. » (P. 38.)

Ne nous amusons pas à relever les inexactitudes, les erreurs et le mépris des dates ; ces jalons de l'histoire gênent l'historien du *Rapport* ; dans sa course à travers les siècles et les idées, il néglige les dates ou il les enjambe, pressé qu'il est d'arriver aux jours de bonheur et de gloire où bien tard, hélas ! la poésie est née en France ; ce jour ou cette aurore, c'est la Révolution. Peut-être on n'y avait pas réfléchi, et plusieurs Français, je crois, en douteront encore ; cependant la Révolution, c'est la poésie, la poésie qui chante : « La Révolution fut quelque chose comme une ode énorme dont tout un peuple était le poète... » (p. 52) et dont le refrain était le *Ça ira*.

Malgré les flots de lumière qui jaillissent de la lanterne où l'on pendait les aristocrates, malgré les flots de poésie qui ruisselaient en cascades de la guillotine, le soleil de la poésie n'était qu'à son matin ; midi ne devait briller que vingt ou trente ans plus tard. Le soleil, c'est Hugo. Il n'y a pas eu de poésie avant Hugo, et s'il y en a eu après Hugo, ce n'a été que par lui, ou reflet de l'astre qui éclaire tout notre ciel moderne ; tout vient de lui, tout rayonne de sa lumière. Avant d'aller plus outre, pour tempérer les ardeurs de l'astre, et les transports de ses adorateurs, déclarons ici que nous sommes entièrement de l'avis d'un juge plus rassis dont voici le verdict moins échauffé : « Hugo aura été, parmi les grands poètes, l'un des maîtres les plus dangereux qu'il y ait eu. Unique dans notre langue, et extraordinaire, violent et exagéré, il aura troublé pour des siècles la limpidité de

l'esprit français : pour ces raisons et quelques autres, il n'appartient pas à la famille des génies bienfaisants. Et cela ne l'empêche pas d'être un grand poète, un très grand poète, l'un de nos plus grands poètes, mais cela l'empêche d'être « le plus grand » et « le plus grand de tous les siècles[1]. »

On dirait en vérité que le *Rapport sur le mouvement poétique français* n'a d'autre raison et d'autre but que de chanter en prose une « ode énorme » à la mémoire de V. Hugo. Cette ode retentit en ouragan, elle éclate en fusées pendant de longues pages ; mais, par endroits, le lyrisme en est si étrange — d'aucuns diraient si drôle — qu'il suffirait de lire quelques lignes pour se donner, comme on parlait jadis, une pinte de bon sang. Qu'on nous permette d'en cueillir seulement une demi-douzaine de phrases ; selon La Fontaine, que M. Catulle Mendès n'aime point, il ne faut prendre de tout objet que la fleur ; prenons la fleur de ce long et délirant morceau :

« V. Hugo... est un livre qui absorbe et restitue toute une humanité...

« V. Hugo sera successivement le Mirabeau, le Vergniaud de la révolution littéraire ; il deviendra enfin le Danton de l'ode et le Napoléon de l'épopée... Cette œuvre ! elle donne le vertige. S'élever ou se pencher vers l'œuvre de V. Hugo, — car son immensité est en haut, en bas, partout, — c'est considérer le gouffre de la beauté. Ce gouffre, en même temps que formidable, est adorable... O âme sublime, justice, bonté, caresse ! O vaste cœur si doux ! ô prodigieux esprit créateur ! O artiste parfait ! Et, pour la joie de notre orgueil, il ne doit rien qu'à lui-même, c'est-à-dire à nous... O, poétiquement, toute notre race enfin[2] ! » (P. 72-74.)

Que si cet enthousiasme vous laisse froid, ou, ce qui est plus probable, il vous fait sourire, sachez que vous êtes à plaindre, car « les enthousiastes sont des élus qui s'asseoient à la droite du génie ». « Que vous êtes à plaindre, vous tous qui tirez vanité du

1. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1888, p. 705.

2. Je relève dans une revue nouvelle qui s'intitule *l'Occident* (avril 1902, p. 301) cette note singulière ou curieuse : « Victor Hugo serait-il de la race de David ? On sait que beaucoup d'israélites attendent encore le Messie. M. Mendès salue en Hugo le sien : « Combien de temps l'avons-nous attendu ? » Ce qui est non moins curieux, c'est d'entendre, à tout propos, M. Mendès répéter « notre race », le « génie de notre race ». L'insistance avec laquelle il appuie sur ces mots « notre race » mettrait aisément le lecteur en défiance.

dénigrement, du bafouement, si faciles; qui croyez prendre plaisir à la recherche de la tare dans le beau ou dans le bien, à la découverte de la plaie dans la santé, petits Américs Vespuces de petits îlots de guano dans les Amériques d'azur; hélas! que vous êtes à plaindre, sceptiques, railleurs, blagueurs, gens d'esprit, imbéciles! Notre mépris, lorsque, à l'extase de palper à pleines paumes la chevelure d'or du sublime, vous préférez la singerie d'y surprendre un pou, est vaincu par notre apitoiement... » (P. 83.) « Auguste religion du sublime! Église du génie, où chaque banc vaut l'autel!... Vieux sous-diacre résigné, c'est mon orgueil, dans les cérémonies de la gloire, de servir la messe, humblement. » (P. 85.)

V. Hugo, même dans ses heures de folie, même dans les divagations de *l'Ane*, n'a rien écrit de plus tristement amusant. Tout le monde se souvient de l'un de ses plus fameux poèmes, *l'Expiation*, qui débute par un récit d'épopée et qui s'achève par une caricature politique. L'expiation simple de Victor Hugo pour tant de sottises qu'il a dites ou fait dire, c'est d'être loué de cette façon et dans cette langue, par les vieux sous-diacres résignés de sa gloire. Ce serait, je crois, peine perdue de se livrer ici au *bafouement*; on peut se contenter de l'*apitoiement*.

Après avoir toutefois souligné un autre blasphème qui échappe au vieux sous-diacre officiel contre le plus grand des prophètes : « L'auteur des *Châtiments* ne ressemble qu'à Isaïe, qu'il dépasse. » (P. 29.) Les dithyrambes nous renseignent assez peu sur le mouvement poétique de 1867 à 1900 et sur ce qu'on peut nommer les *Petites Écoles*. Pourtant l'auteur du *Rapport* fait de louables efforts pour mettre ses lecteurs au courant de l'école du Parnasse; école qui florissait vers 1867, dont l'auteur fut membre actif, et dont l'apogée, ou, comme il s'exprime, le « triomphe, coïncida avec le retour du maître unique » (p. 199). Le maître revint des îles anglaises après le 4 Septembre 1870; et ainsi, d'après M. C. Mendès, le triomphe des parnassiens daterait de l'année terrible et des malheurs du pays. Ce qui, du moins, est certain, c'est que les parnassiens étaient des élèves de Victor Hugo, élèves quelque peu émancipés, mais fervents quand même, acharnés et fidèles. Tout mouvement poétique en France a débuté par une école, par des réunions, des associations plus ou moins compactes de ces jeunes chercheurs du nouveau qui ont parfois

du génie et presque tous plus d'idées dans la tête que de pistoles dans leur escarcelle. Nommons pour mémoire, au seizième siècle, la Pléiade groupée autour de Ronsard et essayant avec lui et ses meilleurs disciples d'*illustrer* la langue française. Le dix-septième siècle compte tour à tour, de Malherbe à Boileau, les poètes de la chambre bleue qui tressèrent la guirlande de Julie et créèrent l'Académie avec Richelieu et, si l'on veut, l'intrépide auteur des vingt-huit mille vers de *la Pucelle*. Tout à côté, voici la nuée des burlesques, dont le pauvre d'Assoucy se proclama l'empereur, dont Scarron demeure le roi et dont *le Typhon* et le *Virgile travesti* restent les chefs-d'œuvre. Ensuite les *précieux* et *précieuses*, singes maladroits de l'hôtel de Rambouillet, qui créèrent dans les ruelles un jargon inintelligible, qui fait songer par avance à celui de nos décadents et symbolistes. Le sieur de Somaize fut leur Vaugelas; mais ils périrent sous les flèches de Molière. Nos poètes du grand siècle, avant de figurer dans la chambre du sublime, formaient une réunion de beaux esprits qui fréquentaient dans un cabaret littéraire, celui, par exemple, de la *Croix de Lorraine*. C'était une pléiade aussi, mais vraie pléiade du génie qui éclaire encore toute la littérature de France.

Sous la Restauration, il y eut deux *cénacles*; le premier en 1824, royaliste et religieux, dont le chef était Charles Nodier, autour duquel rayonnaient de tout jeunes hommes, ennemis déclarés du style banal de la Révolution, travailleurs enthousiastes, chercheurs raisonnables de nouveautés fécondes. Parmi les membres les plus connus du cénacle de 1824, ou Cénacle de la Muse, il faut nommer, après Charles Nodier, d'abord Hugo lui-même, l'Enfant sublime, puis Alexandre Soumet, poète de *la Pauvre Fille*, Alexandre Guiraud, l'auteur du *Petit Savoyard*, Jules de Resseguier, Alfred de Vigny, Chenedollé, Émile Deschamps[1].

Sainte-Beuve, qui n'était point leur ami, s'est moqué avec quelque esprit de leurs beaux rêves antiques; et il indique en riant les sujets où se plaisaient leurs jeunes fantaisies : « La chevalerie dorée, le joli moyen âge de châtelaines, de pages et de marraines; le christianisme de chapelles et d'ermites, les pauvres orphelins, les petits mendiants qui faisaient fureur et

1. Cf. Edmond Biré, *Victor Hugo avant 1830*, p. 480.

qui se partageaient le fond général des sujets, sans parler des innombrables mélancolies personnelles[1]. » Le Cénacle de la Muse ne dura guère que quatre ou cinq printemps. En 1829, se forma autour de Victor Hugo le nouveau cénacle, où Charles Nodier n'est presque plus qu'un comparse; là s'agitent Sainte-Beuve, Émile et Antony Deschamps, Alfred de Musset, Gérard de Nerval, Alexandre Dumas; puis ce Th. Gautier, qui a conté la grande journée d'*Hernani* et l'enthousiasme bruyant, affolé, extravagant de cette « école d'admiration mutuelle », dont la devise était : « Frères, il faut nous louer[2]. »

Du Cénacle passons au Parnasse, qui en fut le renouvellement et le prolongement. Mais ne touchons que du bout des doigts les pages du *Rapport*, où l'impiété de la pensée le dispute à l'orgie du style. En 1865, le recueil du *Parnasse contemporain* inaugura, non sans un peu de fracas, la nouvelle école. Barbey d'Aurevilly, le Molossard des *Jeudis de Mme Charbonneau*, jeta ironiquement aux adeptes de l'école l'épithète de *Parnassiens*; le mot fit fortune, le nom est resté; prononcé par plaisanterie, il s'est changé en titre de gloire. Par malheur, le *Rapport*, rédigé par un des nourrissons de ce Pinde des boulevards, nous dit peu de chose touchant les hommes du Parnasse, et il néglige complètement la moralité qui se dégage des œuvres. Le premier chef du Parnasse fut, nous dit-il, Baudelaire, que le *Rapport* définit, dans son style plus qu'étrange, un « Satan élégiaque ». Le vrai maître de la jeunesse parnassienne fut cet artiste qui, à demi usé par l'usage de l'opium, s'acharnait avec frénésie au travail du style et du vers; qui, avec une égale frénésie, plongeait une imagination folle dans toutes les pourritures, et qui, en termes stupéfiants, déclara que la poésie doit être immorale ou ne pas être[3]. Les tribunaux de ce temps-là ne furent point de son avis et condamnèrent une demi-douzaine de ces *Fleurs* écloses sur le fumier. L'auteur mourut en 1867 dans une maison de santé; il eut, grâce à Dieu, une fin repentante et chrétienne; mais son livre demeure l'idéal de l'ignoble.

Signalons, en courant, quelques-uns des aînés du Parnasse; en joignant à leurs noms plus ou moins fameux les éloges qui

1. *Portraits contemporains*, t. I, p. 410.
2. *Op. cit.*, p. 480.
3. *Les Fleurs du mal*, 7e édition, p. 23.

les accompagnent dans le document officiel; éloges que l'on croirait copiés dans une comédie de troisième ordre. Voici d'abord Albert Glatigny, « esprit d'enfant, ébloui de tout, cœur d'enfant » (p. 121). Arrêtons-nous un instant sur cet enfant, qui, de fait, mourut à trente ans, quand il allait peut-être commencer de vivre, et disons que ce pauvre garçon, poète des *Vignes folles*, fut l'un des types les plus réussis de la bohème littéraire. Un contemporain, un confrère, un ami de ces jours lointains, le poète des *Humbles*, a tracé de Glatigny un portrait vivant, presque gai, nullement flatteur : « Son aspect était fait pour étonner. Grand jusqu'à l'infirmité, d'une maigreur et d'une agilité de sauterelle, il portait, tout en haut de son long corps et de son long cou, une petite tête glabre de comédien, rasée, usée, creusée, d'où pointaient deux oreilles de faune, et dans laquelle sa grande bouche s'ouvrait en un rire spirituel et libertin...

« Avec un magnifique appétit de bien vivre, il jeûnait presque toujours. Mais jamais une aigreur, jamais un moment de révolte et d'ennui. Ayant, tout jeune, découvert un vieux Ronsard mangé des rats dans le grenier familial, il s'était affolé de poésies et de rimes en lisant les œuvres du gentilhomme vendômois. Il se fit ensuite comédien, mais le Thespis inexpérimenté ne récolta guère que des pommes, que les spectateurs avaient, du reste, eu l'amabilité de faire cuire[1]. »

Viennent ensuite Léon Dierx, « le plus pur poète..., l'un des saints, non le moins méritoire de la religion poétique » (p. 121); Sully Prudhomme, « un alcyon, qui aurait une envergure d'aigle » (p. 124); François Coppée, « vrai papillon qui se poserait sur des fleurs artificielles » (p. 125); Villiers de l'Isle-Adam, qui « a vécu dans le rêve, par le rêve, pour le rêve » (p. 127). Puis Stéphane Mallarmé et Paul Verlaine; car avant d'être les idoles de la *Décadence*, tous deux occupèrent une belle place au nombre des parnassiens. Mallarmé, auteur de *l'Azur*, se distinguait déjà par l'obscurité profonde de ses poèmes, où personne, pas même lui probablement, ne comprit jamais rien; Verlaine brillait par l'obscé-

1. M. F. Coppée a raconté ses souvenirs parnassiens dans le feuilleton de *la Patrie*, 26 février 1883, où il se dépeint lui-même « maigre jeune homme aux longs cheveux, qui ressemblait alors, disait-on, au Bonaparte d'Arcole ou des Pyramides ». Cf. Jeanroy Félix, *Histoire de la littérature sous l'Empire et la troisième République*, p. 140.

nité de ses élucubrations. Mais comme s'il ne pouvait écrire un alinéa sans y semer une inconvenance à l'endroit des choses catholiques, l'auteur du *Rapport* se hâte d'appeler l'œuvre de Verlaine « un bouquet de mois de Marie qui ne se fanera point » (p. 130). Nous parlerons plus au long du poète et de son bouquet, dont l'odeur capiteuse a grisé tant de pauvres cerveaux.

Les parnassiens comptent encore parmi leurs gloires de second ordre Léon Cladel, qui, nous dit-on, « fut comme un Jason de taureaux et de jumarts dans les labours du Quercy » (p. 145); Armand Silvestre, devant le nom duquel l'auteur s'écrie : « Homme heureux ! homme digne d'envie ! qui n'a jamais aimé que le beau ! » (P. 133.) Que l'écrivain des *Contes grassouillets*, des *Contes pantagruéliques*, des *Contes au gros sel* et de tant d'autres gaudrioles malpropres, ait été un homme heureux, c'est chose possible, bien que j'en doute; mais oser dire que cet héritier de Rabelais n'a jamais aimé que le beau, c'est dépasser les bornes de la plaisanterie permise aux chroniqueurs officiels.

Vers la fin de cette nomenclature aux légères envolées, on nous signale toute une nuée de parnassiens de moindre envergure; par exemple, Léon Valade, Paul Arène, « ayant à l'ongle du petit doigt une cigale qui savait les chansons de Paris » (p. 146); Gabriel Vicaire, Jean Aicard, Clovis Hugues le « flamboyant », Jean Rameau... et combien d'autres ! y compris ce pauvre Maurice Rollinat, l'auteur macabre des *Névroses* « évocates de cauchemars », et qui, dans sa prime jeunesse, faisait ce rêve exquis :

> Oh ! fumer l'opium dans un crâne d'enfant,
> Les pieds nonchalamment appuyés sur un tigre [1] !

Ce rêve de jeunesse s'est-il jamais réalisé ? L'histoire ne le dit pas; elle dit, par contre, que Maurice Rollinat, « subitement devenu fou », est mort en 1904 dans la maison de santé d'Ivry. Si l'on en voulait croire les chroniqueurs de la *Décadence*, il y a beau temps que le Parnasse lui-même serait mort et qu'il serait enterré par le Symbole. Néanmoins plusieurs des fondateurs ou premiers contemporains du Parnasse de 1865 vivent encore, riment encore et peuplent l'Académie française. L'un des plus jeunes, José-Maria de Heredia, emportait naguère d'assaut un siège d'Immortel avec ses cent vingt sonnets des *Trophées*, « où

1. *Névroses*, p. 298.

il y a, nous dit le *Rapport*, comme une torsion de géant dans une armure de nain, comme des tempêtes d'océan dans une amphore d'or » (p. 143). Plus récemment un autre parnassien tout jeune, Edmond Rostand, conquérait l'Académie avec son *Cyrano de Bergerac*, où, pour emprunter le style particulier du document officiel, « le mot pouffe de rire, le vers s'esclaffe, la ballade se tient les côtes, le rythme cabriole comme un clown omniforme et omnicolore, l'image vire, et vire, et vire... » (P. 209.)

Non, le Parnasse n'est pas mort; les œuvres modelées sur des empreintes ne cessent d'éclore ; si quelqu'un lit des vers ce sont ceux-là ; et ce sont quelquefois, hélas ! ceux-là qu'on chante. C'est en vers parnassiens de belle venue et de pleine allure que *l'Internationale* retentit dans les bouges et dans les fêtes de l'émeute. C'est une strophe parnassienne que celle où, en face du drapeau rouge, on donne en rimes riches — en rimes d'or — aux soldats de la troisième République les beaux conseils que l'on sait :

Les rois nous soûlaient de fumées ;
Paix entre nous; guerre aux tyrans !
Appliquons la grève aux armées,
Crosse en l'air et rompons les rangs !
S'ils s'obstinent, ces cannibales,
A faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux [1].

Ce ne sont point là ces platitudes fort mal rimées de *la Marseillaise*, « pauvres vers qui n'ont pas assez de la musique pour se soutenir [2] ». Le rythme et la langue de *l'Internationale* appartiennent au Parnasse ; grâce à Dieu, le Parnasse a de meilleures gloires.

Puisque le Parnasse a une école, il a une doctrine ; essayons de la définir. Trois mots y suffisent ; mais qu'il s'agit de mettre au point. Les parnassiens sont, à les entendre et à lire ceux qui en parlent en connaissance de cause, des artistes impeccables, des artistes impassibles.

Examinons en quoi ils font œuvre d'art, en quoi ils sont impeccables ; nous traiterons plus tard de leur impassibilité. Ils

1. L'auteur de ce chant abominable, Eugène Pottier, est mort en 1887.
2. Louis Veuillot, *Mélanges*, 2e série, t. IV, p. 101.

affichent, nous dit M. Jules Lemaître, « un grand effort vers la perfection absolue[1] ». Mais qu'on y prenne garde, cette perfection absolue n'est que la perfection de la forme, ils ne cherchent en général ni le bien qui est la vertu, — c'est là leur moindre souci, — ni même le beau qui existe dans l'idée. Le parfait qu'ils veulent, le *fini* qu'ils cherchent, et auquel ils s'appliquent et s'acharnent, c'est celui de la forme. Le parnassisme, c'est le culte de la forme. Et comme il s'agit de forme poétique, c'est le culte du vers, des mots et de leur choix, des syllabes et de leur agencement, des couleurs que les mots représentent, des sons qui résultent du choc des syllabes. Une fois pour toutes, nous ne parlons ici que de prosodie et de poésie. Quant au fond des œuvres et à leur valeur morale, ces *impeccables* n'ont été, pour la plupart, que des malfaiteurs. Naguère les *Etudes* démontraient comment les doctrines de cette école brillante se résument en l'incroyance, l'incohérence et le vide. Le plus fameux, je n'ose dire le plus grand des poètes du Parnasse, Leconte de Lisle, n'a chanté en fait d'idéal que le néant et la mort.

Leur effort vers la perfection dite absolue se réduit à trois points : le vers bien fait, le détail pittoresque, la couleur locale à outrance.

Le vers bien fait ce n'est pas précisément le vers riche de vie comme celui de Racine, lourd de pensée comme celui de Corneille, mais le vers au rythme voulu, précis, varié, soigné, aux syllabes formant image ou musique, à la rime neuve, sonore, fortement accentuée. Au fond, c'est le bon vers romantique. Les parnassiens, même en fait de vers, n'ont rien inventé. Ils ont poussé aux dernières limites les inventions du passé, celui d'autrefois et celui d'hier ; ils ont fait du neuf avec du vieux. C'est leur mérite ; ils ne sont point démolisseurs ou ils ne le sont qu'en petit. On a dit qu'ils avaient voulu réagir. Réagir contre qui ? Contre le vers trop pesant de Ronsard, le vers trop lâche et flottant de Lamartine, les vers trop peu rimés d'Alfred de Musset ; quelques-uns peut-être contre les classiques attardés comme l'académicien nonagénaire Viennet dont une douzaine d'alexandrins auraient suffi à endormir toute l'Académie[2]. « C'est contre

1. *Les Contemporains*, 2e série, p. 51.

2. « M. Viennet croit faire de bons vers parce qu'il invoque Boileau et parce qu'il coupe ponctuellement son alexandrin par le milieu. Mais il ne suffit pas

Hugo que le Parnasse a voulu réagir », dit M. Brunetière[1]. En fait de prosodie les parnassiens et l'expérience nous disent que non. Ils furent tous, en prosodie, les disciples très soumis de V. Hugo; lequel (*proh pudor!*), à part ces alexandrins trop déhanchés, respecta toutes les lois de Boileau et de Malherbe, lois de l'hiatus, loi de l'alternance, loi de l'hémistiche, où il n'aurait jamais hasardé un *e* muet; pas plus qu'il n'eût imaginé un vers de onze pieds ou de treize. Hugo, malgré ses accès de folie, était un artiste; et même, en mettant comme il disait un bonnet rouge au vieux dictionnaire, il respectait la tradition et les vieux codes. Les parnassiens les plus sages, et il faut les en louer, sont en prosodie, comme Hugo, des conservateurs. Et naguère encore, dans son *Testament poétique*, M. Sully Prudhomme déclarait à bon escient que les règles de notre prosodie ne sont point des formules en l'air rédigées par le caprice, mais bien fondées sur la nature de notre langue, de nos organes et de notre génie, confirmées par les siècles et les chefs-d'œuvre; et qu'il faut s'y tenir. Depuis trente-cinq ans, l'école du Parnasse n'a jamais été mieux d'accord avec le bon sens.

S'il y a eu *réaction* du Parnasse contre quelque chose, ce ne fut point contre le romantisme, dont il adopta et outra les formes; ce fut contre un passé plus lointain et plus respectable. D'après M. Émile Faguet, qui a vu plus au fond des choses, il y eut réaction contre les idées chrétiennes dont Chateaubriand avait été le porte-voix, et qui flottaient dans les œuvres, soit de Lamartine, soit de V. Hugo en ses jeunes années. Les *Poèmes antiques* de Leconte de Lisle étaient une réplique au *Génie du Christianisme* et, ajoute M. Faguet, au *Ver rongeur* de Mgr Gaume, qui faisait grand bruit à ce moment-là. C'était une revanche du paganisme[2]. Gustave Planche, témoin peu suspect de ces tentatives païennes des chefs du Parnasse, va jusqu'à les appeler réaction contre le moyen âge et tout ce que le moyen âge avait inspiré depuis la Restauration et le premier cénacle. Là est, croyons-nous, la vérité. Th. Gautier, Baudelaire, Leconte de Lisle et con-

d'invoquer Boileau et de couper l'alexandrin par le milieu. En dépit de la charnière qui les unit, un premier hémistiche plat et un second vide n'ont jamais fait un bon vers. » (Louis Veuillot, *M. Viennet poète*, 29 octobre 1854.)

1. *L'Évolution de la poésie lyrique au dix-neuvième siècle*, t. II, p. 193.

2. Emile Faguet, *Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. VIII.

sorts ont réagi, non contre la prosodie et ses lois, mais contre l'invasion des croyances et des mœurs de l'Évangile dans la littérature.

En fait de prosodie, ils continuaient la Renaissance rajeunie et mise à l'ordre du jour par le romantisme.

Les ancêtres des parnassiens — car ils ont des ancêtres — s'appellent Ronsard et Saint-Amand. Nous avons vu que l'un d'eux, dans son adolescence, s'était jeté avec frénésie sur un vieux recueil de Ronsard trouvé dans le grenier paternel ; j'ignore si les autres ont eu un grenier et s'ils ont cultivé Ronsard avec une si belle passion ; mais ils se sont livrés à la même besogne ; sauf que Ronsard prétendait enrichir notre langue et qu'ils prétendent à peu près uniquement écrire des vers *bien faits*. J'ignore également si les parnassiens de 1865 lisaient assidûment les fantaisies de Saint-Amand, mais un des initiateurs de la muse parnassienne, Th. Gautier, le lisait ; il estimait son œuvre curieuse et capable « de raviver notre palais affadi par un régime littéraire trop sain et trop régulier[1] ». Saint-Amand fut, au milieu du grand siècle, un merveilleux parnassien ; il rime richement ; et si parfois il est bizarre, jamais il n'est médiocre. C'est lui qui, vers 1620, a formulé, fort sagement du reste, la théorie romantique et parnassienne des vers brisés à césure mobile : « Il faut quelquefois rompre la mesure, dit-il, afin de la diversifier ; autrement cela cause à l'oreille un certain ennui qui ne peut provenir que de la continuelle uniformité. Je dirais qu'en user de la sorte, c'est ce qu'en termes de musique on appelle rompre la cadence, ou sortir du mode pour y rentrer plus agréablement[2]. » Quant aux esquisses pittoresques, Saint-Amand en a tracé tant et plus, qui font figure auprès des tableaux de genre imaginés par les parnassiens les plus osés. Lisez, par exemple, *les Goinfres*, *le Poète crotté*, *le Cantal*, *le Mauvais Logement* ; et cette ode *A la Solitude*, où, près des beaux arbres qui frissonnent, des roseaux qui tremblotent, des grenouilles qui sautent dans l'eau, on aperçoit des ruines peuplées de hiboux, et au milieu desquelles le vent balance le squelette d'un pendu. Maurice Rollinat, dans ses *Névroses*, a-t-il rien vu de plus macabre ? Les parnassiens auraient bien dû élever un monument

1. *Les Grotesques*, 2e édition, préface, p. XI.
2. Cf. Saint-Amand. (*Les Grotesques*, p. 164.)

au « bon gros », poète du *Moïse sauvé* ; il a su voir la nature, soit belle, soit laide, avec leurs yeux.

Mais le Parnasse procède directement de Baudelaire et de Th. Gautier. Voilà les créateurs immédiats du vers *bien fait*, des tours de force, de la ciselure. Tous deux sont des ciseleurs ; l'auteur d'*Émaux et Camées* est le ciseleur. Ce qui distingue le ciseleur, c'est le travail opiniâtre, obstiné, du détail des fioritures. Le poète ordinaire chante ; le parnassien s'applique. C'est l'homme du métier, mais aussi l'homme de peine. Lamartine laisse courir ses vers, comme le rossignol ses roulades. Le parnassien ne laisse rien courir au hasard, il pèse tout ; comme le juif d'autrefois pesait l'or au trébuchet, il fait son métier. Les *Émaux et Camées* sont des ciselures où l'on sent que l'artiste a longuement peiné.

C'est le défaut des ciseleurs du Parnasse, à commencer par leurs maîtres Gautier ou Baudelaire. « Les vers de Baudelaire suent l'effort ; ce qu'il voudrait dire, il est rare, très rare qu'il le dise ; et sous ses affectations de force ou de violence, il a le génie même de la faiblesse et de l'impropriété de l'expression... Prenez une à une, dans ses *Fleurs du mal*, les pièces les plus vantées, à peine y trouverez-vous une douzaine de vers à la suite qui soutiennent l'examen, et un examen où il en faut venir, parce que Baudelaire est un pédant[1]. »

Ce n'est pas ici le lieu de se livrer à cet examen des impeccables ; nous l'avons fait ailleurs pour Leconte de Lisle ; et dans le chef-d'œuvre de la ciselure poétique, *les Trophées*, un œil exercé trouverait encore des aspérités qui auraient besoin d'un coup de burin ou d'un frottement de lime. Rien n'est parfait en ce monde. Et puis les impeccables ont eu de regrettables audaces ; à force de vouloir déhancher, comme Hugo, ce grand niais d'alexandrin, plusieurs le font boiter ; leur alexandrin sans hémistiche n'est plus solennel, il est émancipé, mais il est estropié.

D'autres ont abusé de la rime. Th. de Banville, le Lycurgue très étroit du Parnasse, en a donné des exemples fort plaisants et de très fâcheux principes. Selon ce poète ciseleur et bateleur des *Odes funambulesques*, la rime c'est tout le vers ; un imbécile — le mot est de lui — sachant manier la rime et la cheville, peut faire les meilleurs vers du monde. Foin des idées ; la rime n'est plus

1. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, 1887.

une esclave ; c'est la reine de la poésie, et la cheville c'est la poésie. « M. Th. de Banville est un poète lyrique hypnotisé par la rime, le plus amusé, et dans ses bons jours, le plus amusant des romantiques, un clown en poésie qui a eu dans sa vie plusieurs idées, dont la plus persistante a été de n'exprimer aucune idée dans ses vers[1]. » Son *Petit traité de poésie française* fut salué par les jeunes d'antan comme un lever de soleil ; que de rimes inconnues il a fait sonner ! que de calembours il a fait naître ! que de sottises il a fait imprimer ! Mais, après tout, Banville n'est responsable que pour sa petite part. Presque tous ceux dont il a été moins le législateur que l'écho — il publia son *Petit traité* seulement en 1872 — ont commis de plus graves méfaits. Et si on veut en croire M. Brunetière, l'œuvre de presque tous ces habiles ouvriers n'aboutit, au point de vue de l'art, qu'à la mièvrerie, à la subtilité et, ce qui est pire pour un poète, à la prose.

Faire de très beaux vers avec beaucoup de travail et très peu d'idées, c'a été l'erreur capitale du Parnasse. Les plus habiles ont imité, sans le savoir, le bon abbé Jacques Delille, usant son génie aux descriptions minutieuses, précises, exactes, compliquées des moulins à vent, des horloges, ou du « bras articulé » de M. Laurent. Seulement, parmi les modernes descripteurs, les uns ont consulté des dictionnaires tout neufs, compulsé les manuels Roret ; les autres se sont rués aux spectacles réalistes ou se sont attardés aux miniatures trop mesquines. Le Parnasse est descendu jusque dans les arrière-boutiques d'épicerie, jusqu'aux détritus de la banlieue, jusqu'aux scènes de la rue et de la foire aux pains d'épice. D'autre part, à côté des maîtres qui, du moins, écrivent en français intelligible, que de bizarrerie voulue, que de nuages amoncelés autour d'idées baroques ou absentes, que d'esprit dépensé, comme dit M. Coppée, à « sculpter au couteau des noisettes » ! Que de rimes d'or accrochées à des objets répugnants ou ignobles ! Un aimable écrivain qui entrait à l'Académie vers le temps où le Parnasse contemporain jetait dans le public ses œuvres très mêlées, Joseph Autran, poète de *la Mer* résumait en jolies strophes les hardiesses de cette école. Détachons-en quatre ou cinq où il signale quelques-unes de ces stériles audaces :

1. Jules Lemaître, *les Contemporains*, 2e série.

Donc, si je songeais à me faire un style,
La clarté du sens n'étant pas utile,
Je serais obscur ;
J'envelopperais d'un triple nuage
Le raisonnement et même l'image ;
C'est toujours plus sûr.

L'écrivain naïf qui se fait comprendre
A de grands succès ne saurait prétendre ;
Il ignore l'art !
Il devrait savoir que le vrai sublime
Comme le mont Blanc a toujours sa cime
Derrière un brouillard.

J'estimerais peu le bon sens vulgaire ;
Cet ancien bon sens, exhumé naguère,
N'est plus de saison.
J'en négligerais la ressource infime
Et j'aurais grand soin de trouver la rime
Avant la raison...

Dans le descriptif et le pittoresque
Je me plongerais, j'écrirais à fresque
Un chef-d'œuvre ou deux ;
Sincère et brutal comme la nature
Je mettrais toujours dans une peinture
Quelque ton hideux.

Si je décrivais un bout de prairie
Elle apparaîtrait riante et fleurie,
Paradis rêvé !
L'air y serait plein d'un doux bruit d'abeilles ;
Puis je ferais voir sous les fleurs vermeilles
Quelque chien crevé [1].

Erreur non moins grave : le Parnasse n'a été, comme doctrine, que l'école de l'art pour l'art ; oubliant que l'art n'est qu'un moyen, non un but, on ne doit se servir de l'art que pour atteindre le beau, et tout homme, fût-il poète, qui rencontre le beau, doit s'en servir pour faire rayonner le vrai et faire resplendir le bien. Toute autre recherche de l'art est une perte de temps ; tout autre emploi de l'art est un gaspillage du génie ou une profanation. Les artistes du Parnasse n'y ont guère songé ; ils ont ciselé le rien et sculpté le vide ; leurs ouvrages tant travaillés porteront toujours comme étiquette le mot d'Ovide : *Materiam superabat opus*.

1. *Le Nouvel Art poétique*. (*Le Gaulois*, 10 octobre 1869.)

Mais, nous dit-on encore, ces artistes sont *impassibles*. D'abord, si c'était vrai, ils ne seraient pas artistes; parmi les qualités de l'artiste, la première est le don d'être ému et la deuxième le don d'émouvoir. Mais on les proclame impassibles, et plus d'un a l'air d'en être flatté. « Impassibles, dit à ce propos M. Jules Lemaître, pas si impassibles que cela. Impassibles, M. Homais aurait tort de le croire[1]. Feuilletez les maîtres et voyez s'ils n'ont aucun sentiment dans l'âme. Chez le poète des *Humbles* ou des *Promenades et Intérieurs*, flotte un nuage de mélancolie, comme sur les paysages d'Angleterre, estompés d'une brume bleuâtre; même note attendrie en mainte page chez le poète du *Vase brisé*. A travers les œuvres dites marmoréennes de Leconte de Lisle, circule un courant très actif de fureur antireligieuse; ce marbre sue la haine de Dieu ; chez ce ciseleur des bêtes de l'Afrique ou des jungles indiennes passe un souffle vibrant d'impiété, qui n'est nullement celui d'un impassible.

Que les artistes du Parnasse soient impassibles à l'égard de la vertu, ce n'est que trop évident; mais en face du plaisir, du vice, de toutes les laideurs, leur émotion n'est souvent que trop communicative.

Les impassibles sont surtout des raffinés; le temps des « pleurards à nacelle », le temps des romances sentimentales et de la « littérature poitrinaire » était loin; vers 1830, on avait larmoyé comme aux alentours de 1789; Lamartine avait pleuré comme un saule, Musset avait crié, Victor Hugo avait hurlé. Soit impuissance, soit instinct de véritable réaction, les parnassiens proscrivirent la sensiblerie bruyante, mais, du même coup aussi, l'enthousiasme aux lyriques envolées. Là où l'on ne pleure plus, on ne chante guère. L'auteur du *Rapport* officiel affirme, dans son langage familier, que ses confrères désiraient protester contre « la niaise sensiblerie, contre la verve soûle et l'art débraillé des poètes de brasserie » (p. 141). M. Jules Lemaître voit plus clair, va plus loin, définit plus délicatement cette impassibilité subtile et dédaigneuse. Les parnassiens prétendaient, dit-il, « ne jamais traduire dans la langue des dieux aucune émotion vulgaire, se confiner dans des impressions exquises, rares, difficiles, inaccessibles à la foule[2] ». Beau programme, du moins sur le papier, il

1. *Les Contemporains*, 2e série, Leconte de Lisle.
2. *Ibid.*, p. 53.

rappelle de loin celui des artistes grecs, qui ne donnaient point de regard à leurs statues, de peur de trahir un sentiment et de faire faire une grimace. Ce pompeux dédain de la foule, cet *odi profanum vulgus* confine le poète parnassien loin du monde qui vit, qui souffre, qui aurait besoin de voix puissantes pour élever son âme ou charmer sa douleur. En excluant les émotions vulgaires, on exclut les sentiments qui font vibrer l'humanité. Chez les parnassiens fidèles aux principes hautains de l'école on peut écrire des *Reines barbares*, des *Odes funambulesques*, des sonnets ciselés jusqu'au fin du fin, décrire les eaux rousses du Gange, la lumière éblouissante de l'Hellade, les brouillards mornes de Scandinavie, tous les rêves de la science, même ceux de *Justice* et de *Bonheur*, ou encore ceux du Nirvâna. Mais ces muses altières, qui connaissent si bien les civilisations mortes, ignorent les vraies émotions de la vie; ils font, disent-ils, de la psychologie; ils ignorent l'âme; et leurs poèmes qui ont coûté tant d'efforts ressemblent à des songes vagues au bord du néant. N'attendez de ces impassibles, ni un cri de foi, ni un hymne d'espoir, ni un appel à l'honneur, au courage, à l'héroïsme.

Au surplus, ce programme, qui fut celui de la plupart, n'a pas été celui de tous. Coppée, par exemple, n'a point rompu tous les câbles entre la foule et lui; c'est son mérite, son originalité, il est peuple, et c'est par là qu'il vaut. Sa muse populaire et bourgeoise n'appartient qu'à lui; cette poésie, c'est lui. C'est par cela qu'il est connu, qu'il est lu, et qu'il peut dire encore :

> On me lit. Soit. J'en ai des preuves;
> On réimprime encor mes vers :
> J'apprends, par ces paquets d'épreuves,
> Que mes lauriers sont toujours verts[1].

Il ne reste qu'un mot à dire. On doit un éloge aux parnassiens pour leur prodigieuse science du métier, une louange pour leur effort vers la perfection de leur art. Ils ont fait, plusieurs du moins, de beaux vers, de très beaux vers. Il suffirait à un poète puissant de mettre dans ces beaux vers des pensées nobles et généreuses et son œuvre toucherait dès lors aux confins de l'idéal.

Le *Rapport* qui nous apprend si peu de chose, nous révèle toutefois, en achevant son long dithyrambe à l'honneur des parnas-

1. *Désir de gloire.*

siens, qu'il y eut à côté du Parnasse une autre petite école ennemie de la grande et qu'en regard des Impassibles on vit naître les *Vivants* (p. 147). Le nom mérite d'être retenu, on nous dit que parmi les vivants figure en tête de ligne Jean Richepin, « qui a écrit un chef-d'œuvre dans l'argot des dieux », — par où il faut sans doute entendre le déplorable volume des *Gueux* ou le livre lamentable des *Blasphèmes*. Vient ensuite Maurice Boucher, écrivain de « nobles poèmes religieux », — si peu religieux en vérité, — enfin Raoul Ponchon au lyrisme « fou et sobre », imitateur du bachique Saint-Amand. Et c'est tout. A moins que l'on y joigne l'anarchiste Laurent Tailhade, l'homme aux « beaux gestes » dont l'œuvre est « un canon d'où, comme par un miracle de saint Janvier, jaillirait des oranges d'or en manière de mitraille » (p. 149).

Laissons dormir ces vivants et disons que le titre conviendrait à un bataillon de vrais poètes dont les rapporteurs officiels soupçonnent à peine l'existence. Leurs œuvres sont vivantes : en elles on sent vibrer une âme ; on entend battre un noble cœur qu'émeuvent de nobles et saintes causes. Espérons qu'un jour ou l'autre, un rapporteur mieux informé nous les fera goûter.

VICTOR DELAPORTE.

REVUE DES LIVRES

Kleinere Texte für theologische Vorlesungen und Übungen, herausgegeben von Hans Lietzmann. Bonn, Marcus und Weber, 1902-1904.

Depuis quelque temps, en France, on sent vivement le besoin de mettre les jeunes étudiants ecclésiastiques en contact direct avec les textes anciens qui sont les sources de l'histoire ecclésiastique et de la théologie ou qui servent, à des degrés divers, à en éclairer les abords. Ce procédé, le seul scientifique, est depuis longtemps en usage dans les universités allemandes, et chaque année marque un perfectionnement dans les instruments de travail. Celui que nous recommandons ici est modeste, mais fort utile, et la modicité des prix lui amènera sans doute une grande diffusion. C'est une série de fascicules qui se vendent séparément et qui contiennent chacun un texte critique complet, destiné à être mis entre les mains des élèves pour une prélection ou un travail commun de traduction et d'analyse. Cette méthode a fait ses preuves pour l'explication des textes classiques ; on s'étonne de ne pas la voir plus souvent appliquée aux textes ecclésiastiques, qui n'offrent ni moins d'intérêt, ni moins de difficulté.

Voici les fascicules parus jusqu'à ce jour : 1° *Das Muratorische Fragment und die monarchianischen Prologa zu den Evangelien*, texte latin (16 pages, 0 Mk. 30) ; 2° *Die drei ältesten Martyrologien*, c'est-à-dire les deux catalogues romains connus sous le nom de *Depositio Episcoporum* et de *Depositio Martyrum*, l'ancien martyrologe de Carthage et le martyrologe syriaque de Wright (celui-ci en traduction allemande), qui permettent de reconnaître plus ou moins les sources du martyrologe hiéronymien (16 pages, 0 Mk. 40) ; 3° *Reste des Petrusevangeliums, der Petrusapokalypse und des Kerygma Petri*, texte grec (16 pages, 0 Mk. 30) ; 4° *Origenes Homilie X über den Prophet Jeremias*, texte grec, avec la traduction latine de saint Jérôme (16 pages, 0 Mk. 30) ; 5° *Liturgische Texte*, extraits de Pline, de la *Didachè*, de saint Justin, des

constitutions apostoliques et de saint Cyrille de Jérusalem, pour servir à l'histoire du baptême et de la messe en Orient au deuxième et au quatrième siècle (16 pages, 0 Mk. 30); 6° la *Didachè*, texte grec avec appareil critique et la version latine découverte par Schlecht (16 pages, 0 Mk. 30); 7° *Babylonisch-assyrische Texte*, traduction allemande du fameux poème babylonien de la Création (20 pages, 0 Mk. 30); 8° *Apocrypha-Evangelien*; tous les fragments connus des évangiles selon les Hébreux, les ébionites et les Égyptiens, des évangiles de Thomas, de Philippe et d'Ève, des traditions de Mathias et des *logia* qu'on a cru retrouver dans les papyrus du Fajjûm et d'Oxyrinque (18 pages, 0 Mk. 40); 9° *Ptolemæus Brief an die Flora*, texte gnostique important, édité par Harnack (10 pages, 0 Mk. 30).

Il est à propos de remarquer que la plupart de ces textes étant grecs ou latins, accompagnés de notes purement critiques, leur utilisation n'exige pas indispensablement la connaissance de l'allemand. Antoine Valmy.

Éléments de philosophie scientifique, par Pierre-F. Pécaut, professeur de philosophie au collège Chaptal. Paris, Garnier frères, 1905. 1 volume in-12, 188 pages. Prix : 2 fr. 50.

Éléments de philosophie morale, par le même. Paris, Garnier frères, 1905. 1 volume in-12, 302 pages. Prix : 2 fr. 50.

Ordre et précision, telles sont les qualités maîtresses de ces deux volumes où les professeurs de philosophie trouveront pas mal à prendre, même après avoir lu des traités plus étendus. Les définitions, la distinction entre une notion et les notions voisines sont formulées avec une netteté particulièrement précieuse pour les besoins immédiats de l'enseignement. Je signalerai à ce point de vue, dans les *Éléments de philosophie scientifique* : la distinction entre la nécessité *logique* et la nécessité *physique* (p. 29 et 38), — entre la quantité *continue* et la quantité *discontinue* (p. 69), — entre la conception *littéraire* et la conception *scientifique* de l'histoire (p. 169); et dans les *Éléments de philosophie morale* : tout le chapitre sur la *solidarité* où sont étudiées tour à tour dans leur ordre de complexité croissante la solidarité *physique*, la solidarité *économique*, la solidarité *intellectuelle* et la solidarité *morale* (p. 37-65). Quoique assez minces, ces deux volumes ont

encore le mérite de présenter constamment, à côté de l'explication abstraite, l'exemple qui l'éclaire et la justifie. J'indique comme spécimen les *cas d'indétermination* par lesquels l'auteur limite la thèse du déterminisme social (*Éléments de philosophie scientifique*, p. 135), les exemples par lesquels il met à la portée de l'élève ce qu'il appelle lui-même les *étapes* de la critique historique (*Ibid.*, p. 172-173), ceux qu'il propose pour montrer les moyens psychologiques de nous affranchir de la tyrannie des passions (*Éléments de philosophie morale*, p. 24-25).

M. Pécaut possède donc, et à un degré qui n'est pas si commun, l'art de monnayer les éléments de philosophie, en pièces d'un relief toujours très net. Mais, après avoir loué sans réserve la méthode, toute faite de précision et de clarté, je dois faire des réserves sur la doctrine. Je ne comprends guère en quel sens on peut voir dans le principe fondamental de la moralité *un postulat du sentiment*, surtout après avoir assimilé ce principe au principe d'identité. Car si le principe de la moralité est indémontrable, c'est qu'il est évident, tout comme le principe d'identité. Et personne n'a jamais vu dans celui-ci « un postulat du sentiment ». — Je n'aime pas davantage cette expression : *l'homme est un paquet de tendances*. L'originalité du tour n'excuse pas le déterminisme psychologique insinué par cette façon de dire. Je regrette encore plus de lire, dans le chapitre sur « la liberté de penser », que *le progrès se fait par l'hérésie*, et que *l'intolérance qui tue l'hérésie, tue du même coup la vie de l'esprit* (*Éléments de philosophie morale*, p. 184); et un peu après, dans le même chapitre, une page enflammée de Michelet sur l'Inquisition. — Et puis, ni dans la morale individuelle, ni dans la morale sociale, pas un mot des devoirs envers Dieu ! Nous n'en sommes plus au temps où Jules Simon, dans un livre d'inspiration très rationaliste pourtant, dans *le Devoir*, consacrait un chapitre au droit de Dieu sur *ses créatures* et aux *devoirs qui en résultent pour l'homme*, et en écrivait un autre sur l'*amour divin*. M. Pécaut a, dans ses *Éléments de philosophie morale*, un appendice ou *complément*, sur la manière de *gouverner les habitudes* (p. 31-37). Il y a là des maximes très sages et qui accusent chez le maître une préoccupation sincère d'aider les disciples à se gouverner. Mais se taire sur Dieu, n'est-ce point laisser ignorer à ceux qu'on veut aider dans la lutte la première force de l'homme contre ses propres faiblesses?

Ne serait-il pas plus secourable de leur montrer dans le Décalogue, suivant l'expression du président Roosevelt, *le fondement de tout heureux effort pour améliorer notre vie* ? (*La Vie intense*, chap. XIX, p. 272.) Joseph FERCHAT.

Le Pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352), par Jules GAY. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. 1 volume grand in-8, 189 pages.

Appuyé sur l'étude consciencieuse des histoires byzantines contemporaines, des lettres pontificales, des chroniques italiennes et des documents vénitiens et gênois récemment publiés, M. GAY nous fait suivre le très intéressant détail des préoccupations de Clément VI pour la réconciliation religieuse des Byzantins et ses énergiques efforts pour la préparation et la direction de la guerre contre les émirs musulmans d'Anatolie, de Syrie et d'Égypte. On voit par ce récit combien la papauté reste fidèle à sa mission de puissance universelle, jusque dans la situation amoindrie qui lui est faite à Avignon. A aucun moment, elle ne se désintéresse des affaires de Constantinople et d'Asie. Même à l'heure où la chrétienté se dissout en groupements nationaux ou simplement municipaux, elle s'obstine à représenter, à défendre, par conséquent à relever selon ses forces, cette chrétienté qui perd si follement conscience d'elle-même dans d'odieuses luttes intestines inspirées par le seul intérêt politique ou commercial. L'attitude de Clément VI n'a rien de bien exceptionnel à cet égard. Mais, grâce aux recherches minutieuses de M. Gay, les dix années de ce pontificat pourront être désormais citées comme un remarquable exemple de la politique traditionnelle du Saint-Siège en Orient, politique vraiment grandiose et généreuse autant qu'éclairée ; politique infructueuse, il est vrai ; mais à qui la faute ? Le volume de M. Gay met en pleine lumière les obstacles suscités à Clément VI par les ambitions intéressées, les jalousies mesquines, les volontés indifférentes ou positivement mauvaises. De ce nouvel échec du perpétuel projet de croisade, il n'y a donc pas lieu de conclure par les mots de « rêve » ou de « chimère » pour qualifier l'entreprise, l'éternelle visée de Rome et d'Avignon. Le pape ne « rêvait » pas quand il continuait à voir seul le péril asiatique,

au milieu de l'aveuglement universel. Et ce n'était point « chimère » à lui, c'était simple accomplissement d'un devoir strict que de s'évertuer par tout moyen à réveiller l'indolence des puissants d'alors, à secouer les égoïsmes, à ouvrir à chacun les yeux sur l'intérêt capital de tous. Dans ce quatorzième siècle, qui est une des époques les plus désolées de l'histoire occidentale, rien ne fait plus d'honneur au Saint-Siège que sa clairvoyance en face de l'islam grandissant, sinon peut-être son opiniâtre persévérance à ne jamais désespérer de la sagesse européenne ni de la conscience chrétienne. J. Delarue.

L'Europe et la Révolution française, par A. Sorel. Tome VIII. Paris, Plon, 1904. 520 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce huitième volume raconte la chute du grand empire. C'est un spectacle tragique. Depuis 1812, la puissance de Napoléon est ébranlée jusqu'en ses fondements : la vieille armée est détruite et les généraux sont fatigués, les corps de l'État sont inquiets et le peuple est las. Au dehors, cette quadruple faiblesse est connue. Les souverains n'en sont que plus hardis à prendre l'offensive ; le soulèvement des nations broyées par les victoires impériales devient le lien vivant de la coalition la plus formidable. De l'est, c'est la Prusse, la première, et par étapes l'Autriche qui s'ébranlent ; incertaine d'abord, l'Angleterre se joint à elles. Bernadotte a déjà trahi ; Murat l'imite. Sous la main du tsar, qu'on n'aurait pas cru si forte ni si habile, toute l'Europe se rue contre l'empereur. Lui, aveuglé par l'orgueil, met quelque temps à mesurer le danger. Bientôt, sous l'étreinte angoissante des ennemis qui l'enserrent de toutes parts, son génie conçoit et conduit une admirable et inutile campagne. Ils sont trop. Il finit par s'abandonner sous cette roue de la fortune qui tourne pour le broyer.

Avec une rare netteté, M. Sorel montre comment s'est fabriquée, pièce à pièce, la machine terrible sous les coups de laquelle l'empire est anéanti. Personne n'avait si bien montré le rôle des ouvriers de cette destruction, surtout de Metternich et d'Alexandre.

Ces pages sont les dernières d'une œuvre à laquelle l'auteur a donné trente années de sa vie. Aussi solide et brillant que les

sept autres volumes qui l'ont précédé, ce huitième volume offre, en outre, l'attrait d'une conclusion. M. Sorel résume, dans un chapitre final, toutes ses études. Il caractérise avec justesse les traités de 1815. Il veut que la Révolution française, en promenant à travers l'Europe les *droits de l'homme*, ait semé le principe des nationalités, et que Napoléon reste, par les conséquences de sa politique extérieure, comme « l'exécuteur et l'ordonnateur de la Révolution française ». Ce point de vue est légitime, à la condition d'ajouter que le principe des nationalités a dans l'histoire de chaque nation des fondements plus profonds et plus solides que les dogmes de 89 ; et que ni les hommes de la Révolution ni l'empereur, en leurs desseins de conquête, n'ont pensé une minute à donner aux peuples, avec l'indépendance, le gouvernement de leurs destinées. Paul Dudon.

La Basilique de l'Immaculée-Conception de Séez, par l'abbé Hugot. Paris, Poussielgue, 1905. In-8, 550 pages, orné de 80 photogravures. Prix : 5 francs.

La chapelle du petit séminaire de Séez est le premier sanctuaire élevé à Marie Immaculée après la proclamation du dogme. Le zèle de Mgr Rousselet, la fierté de ses diocésains, la générosité de toute la France, s'unirent pour faire de cette chapelle un bijou. M. Hugot en décrit avec complaisance les statues, les peintures, les vitraux. Tout a été ménagé pour illustrer le beau privilège de la Vierge. Par un beau soleil, l'œil du visiteur parcourt joyeusement ces pages écrites par l'art et la foi, du pavé à la voûte du sanctuaire. Et quand les ombres du soir descendent, je ne sais s'il est un lieu plus recueilli et qui invite mieux à une confiante prière.

De bonne heure, la presse impie dénonça cette maison de Dieu. M. Hugot a bien fait de raconter ces misères. Les réponses fines et fermes des supérieurs d'alors ne sont pas pour nous faire rougir.

De bonne heure aussi, Marie aima à récompenser ceux qui venaient la supplier dans son sanctuaire. Les murs sont couverts d'ex-voto. M. Hugot raconte quelques-uns des miracles les plus extraordinaires.

Ce livre est tout domestique ; les fêtes qui ont marqué les grands

jours de la basilique sont contées par le menu. Ceux qui n'ont pas l'honneur d'être de la famille y trouveront moins de charme. Mais on comprend que M. Hugot n'ait pu taire des souvenirs très doux. Ses compatriotes lui en seront reconnaissants et la Vierge lui devra, sans doute, de plus nombreux et plus fervents pèlerins.

Paul Dudon.

Au temps de Pétrarque..., *roman*, *Avignon*, *1348*, par Martial Douël. Paris, Fontemoing. Collection *Minerva*. 1 volume in-16 écu. Prix : 3 fr. 50.

L'auteur de ce volume connaît bien sa Provence et son Avignon ; la topographie de la vieille cité pontificale lui est familière et l'histoire des papes qui y régnèrent n'a vraiment presque aucun secret pour lui. Tout cela n'empêche pas que ce roman du *genre historique* ne soit de l'espèce la plus ennuyeuse.

Quel est le sujet de ce livre dont le titre est si imprécis ? Sont-ce les amours de Pétrarque et de Laure de Noves, celles de Jacques de Cabassole et de Laure des Ursins, ou les intrigues scandaleuses que, sur la foi du conteur florentin, Jean Villani, l'auteur a nouées entre la belle vicomtesse de Turenne et Pierre Roger de Beaufort, pape Clément VI ? Le sujet paraît être plutôt l'impression d'ensemble que Pétrarque a traduite par ces mots : *Cecidit, cecidit Babylon, et facta est habitatio dæmoniorum*, et que M. Martial Douël résume quelque part en ceux-ci : « L'amour, la haine, la cupidité se mesurent dans le champ clos de la cité pontificale. » On a lu plus de cent pages du volume, qu'on ne sait pas encore de quoi il s'agira, car ce ne sont qu'interminables descriptions de soirs, de nuits ou de matins ; de silences sur la ville endormie ou d'éveils joyeux au son des cloches ; de ruelles, de palais ou de châteaux ; de cérémonies sacrées ou de festins. M. Douël, assurément, est déjà un assez bon archéologue ; mais, de grâce, laissons à Cluny ou au musée Calvet ces énumérations fastidieuses de meubles, de tapisseries, de fourrures et de brocarts, de vitraux, d'émaux et de bijoux. Tout cela, étalage d'érudition.

Quant à la thèse, à ce tableau de misère morale, d'hypocrisie, de concussion, de brutale luxure qu'étale ici le romancier, il y a lieu d'en contester résolument la vérité. Avignon ne fut pas un coupe-gorge et un mauvais lieu, ni les clercs, du haut en bas de

la hiérarchie, de grossiers et de libres viveurs. On sait que la cour avignonnaise s'était très vite donné un air de haute mondanité et que plus d'un prélat y a laissé la réputation de mœurs faciles. Mais M. Douël n'a vu que cela et l'a grossi démesurément. En particulier, il a très témérairement représenté comme le plus licencieux des hommes d'Église, Clément VI qui n'est peut-être que le plus élégant, le plus fin, le plus disert, le plus *prince* aussi des pontifes avignonnais. A ses connaissances d'historien, l'écrivain devait joindre plus de souci de la critique; d'abord il se fût montré moins crédule aux allégations scandaleuses de quelques chroniqueurs et aux exagérations des poètes, à celles surtout d'un rêveur tel que Pétrarque; ensuite il se fût gardé de généraliser les traits reconnus authentiques et n'eût point fait, par conséquent, de la capitale du monde chrétien le vestibule de l'enfer.

L'auteur de ce roman a bien l'air d'en être à son coup d'essai : les lenteurs d'une plume qui se traîne sur toutes choses; une affectation de psychologie; une façon lourde et matérielle de traiter l'amour, il faudrait dire plutôt la débauche; l'invraisemblance, l'irréel et, parfois, des procédés qui sentent le Ponson du Terrail, voilà bien des inexpériences.

M. Martial Douël avait l'ambition de faire revivre une époque; il n'y a pas réussi pour cette fois. Jules Doizé.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

H. de Saint-Quentin, O.M.I. — **En face du protestantisme.** *Motifs de la profession de foi catholique de M. F. Signard.* Liége, Dessain, 1904. Grand in-8, VIII-182 pages.

Né en 1770 d'une vieille famille protestante de Normandie, M. F. Signard s'attache à vingt ans à la cause du roi qu'il sert d'abord comme lieutenant des volontaires à cheval, puis dans la coalition des royalistes normands à Caen, enfin dans l'armée de Basse-Normandie commandée par le comte Louis de Frotté. Après la Restauration, sept années d'études sérieuses le convertissent au catholicisme. Il abjure en 1823 entre les mains de Mgr Le Pappe de Trévern qui l'oblige à écrire les motifs de sa profession de foi catholique. Ce sont ces réflexions que publie aujourd'hui le P. de Saint-Quentin : quatre études fort intéressantes sur l'existence de Dieu, Jésus-Christ et son œuvre, l'Église enseignante et l'eucharistie, le dogme catholique et la croyance protestante; quatre lettres fort curieuses d'une vieille tante huguenote qui ne veut pas se laisser toucher par les raisons de son neveu, et une réponse finale de M. Signard à ses objections. Tout le livre est facile à lire, agréable, et serait utile à mettre sous les yeux d'un protestant qui hésiterait entre les deux doctrines. W. Tampé.

Léon Désers, curé de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris. — **Les Sacrements.** *Instructions d'apologétique.* Paris, Poussielgue, 1904. In-12, VIII-331 pages.

Dans toute la force du terme ce sont des *Instructions*. La rhétorique en est absente : pas d'exordes, pas de laborieuses amplifications, pas de péroraisons, mais de clairs et rapides exposés de la doctrine chrétienne. Le fidèle sort de là muni de ce qu'il lui faut savoir, raffermi dans sa croyance parce qu'il l'a précisée, décidé à la pratiquer et prêt à la défendre. Ce n'est pas enlevant, mais c'est très intéressant; c'est très sobre, mais ce n'est pas sec. Si je ne craignais pas qu'on prît le mot en mauvaise part, je dirais presque : c'est très *parisien*. La dédain de *la phrase*, une distinction naturelle, une claire vivacité et un brin d'esprit, cela fait une prédication digne sans solennité, alerte sans frivolité, très pratique mais non sans grâce, enfin, quelque chose qui n'est pas du tout *prédicateur*.

D'ailleurs, qu'on ne s'effarouche pas : un succès de très bon aloi a récompensé le zèle de l'orateur, et

la haute approbation du cardinal-archevêque de Paris est formulée en termes très nets : « Je ne saurais trop vous féliciter... Vous nous aurez bientôt procuré, sur toutes les parties de la théologie, des modèles qui seront fort appréciés..., vous y avez traité avec une rigoureuse exactitude des questions fort délicates... »

Et, en effet, aux gens du monde qui voient s'effacer en eux le souvenir de leur catéchisme, aux jeunes gens que certaines objections d'ordre historique ont peut-être trouvés à court de réponse, on peut conseiller fortement les livres de M. l'abbé Désers. Celui-ci est, en effet, le quatrième d'une série qui constituera un excellent cours d'instruction religieuse.

Nous n'avons pas précisément ici à louer l'*orateur*, mais le livre est si sincère, il laisse entendre une parole si vivante, que l'on s'en voudrait de ne pas le dire. Un vif désir d'être utile aux âmes, et l'absence de recherche, c'est là toute son habileté, et il a compris dans son cœur d'apôtre que prêcher aux catholiques les vérités de leur religion est un excellent moyen de dire des choses neuves.

M. Moncarey.

Mgr Constans. — **Procurons à l'Église des prêtres et de bons prêtres.** Ouvrage du P. Laborius Rossi, oblat de Saint-Charles. Traduction de la 3e édition italienne. S'adresser à M. le chanoine Garlenq, curé archiprêtre du Vigan (Gard). In-12, xxviii-228 pages. Prix, franco : 2 francs.

C'est une compilation très docte et fort utile.

« Tous peuvent en tirer un grand profit : les prêtres, les jeunes clercs et les laïques.

« Aux premiers, il apprend la sainteté et les devoirs de leur état; aux seconds, les moyens de correspondre fidèlement à leur sainte vocation ; aux troisièmes, le respect qu'ils doivent aux ministres de Dieu, et le zèle qu'il leur faut apporter à favoriser les vocations sacerdotales. » (Cardinal Svampa, archevêque de Bologne.)

Après sept pages consacrées aux rapports du prêtre avec Dieu, l'auteur nous parle, en quatre-vingts pages environ, des rapports du prêtre avec les hommes. Ensuite vient une exhortation adressée « à tous ceux qui doivent procurer à l'Église des prêtres et de bons prêtres » (p. 85 à 225).

H. Peyrachon.

Dr J. Grasset. — **Plan d'une physiopathologie clinique des centres psychiques.** Montpellier, Delord-Bœhm et Martial, 1904. In-8, 183 pages.

Ce travail intéresse la philosophie. L'auteur part de cette idée que l'*esprit est fonction cérébrale* et « prétend étudier : 1° les diverses fonctions psychiques à l'état normal; 2° les mêmes fonctions psychiques à l'état pathologique ; 3° les maladies dans lesquelles on trouve ces divers symptômes ; 4° le siège anatomique des altérations

dans les maladies à symptômes psychiques ».

Le plan est vaste, mais n'est pas rempli : nous ne pouvons le discuter ici en détail. C'est pour le moment un cadre à peu près vide. Notre savant confrère de Montpellier croit que le lobe frontal ou préfrontal préside aux fonctions *psychiques supérieures*, et il arrive tout juste à citer à l'appui de sa thèse trente-quatre observations plus ou moins favorables. On pourrait leur opposer des milliers d'observations contraires, mais notre auteur n'en parle pas. Les tiendrait-il pour insignifiantes? Nous avons rapporté, pour notre part, des cas de lésion frontale sans le moindre trouble, avec la conservation intégrale de toutes les facultés psychiques. Et tous les praticiens ont fait comme nous.

M. le professeur Grasset donne lui-même (p. 153) la preuve que l'*esprit* n'est pas *fonction du lobe frontal*. Il reconnaît que la plus haute importance *psychique* a été successivement attribuée au lobe temporal, au lobe occipital, au lobe pariétal, voire au corps calleux. C'est dire, comme nous l'avons toujours soutenu, que l'*intelligence n'est ni localisée ni localisable*.

Dr Surbled.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Ascétisme. — *La Prière*, par Olivier Lefranc, T. O. P., auteur de *la Probation sur la pénitence*. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12 écu, 358 pages. Prix : 2 francs.

— *Lettre à un prêtre. A propos d'une polémique sur la communion fréquente*, par le P. Jules Lintelo, S. J. Paris, Casterman, 1905. 1 brochure in-12, 56 pages.

Documents pontificaux. — *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII, encycliques, brefs*, etc. Texte latin avec la traduction française en regard, précédées d'une notice biographique, suivies d'une table alphabétique. Tome VII et dernier. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume petit in-8, 296 pages. Prix : 1 franc.

Ecriture sainte. — *Les Temps évangéliques et la vie du Sauveur*. Étude historique et chronologique sur les Évangiles. Paris, Beauchesne. 3 volumes in-8, 465, 367 et 582 pages.

— *Histoire des livres du Nouveau Testament*, par E. Jacquier. Tome II. Paris, Lecoffre. 1 volume in-12, 511 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Abrégé de la Vie de Jésus-Christ*, par l'abbé Vandepitte. Lille, Giard, 1905. 1 brochure in-32, 64 pages. Prix : 15 centimes.

— *La Société israélite d'après l'Ancien Testament*, par le Dr Frants Buhl. Traduit et adapté de l'allemand par Bertrand de Cintré. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 220 pages. Prix : 2 fr. 50.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

Théologie dogmatique. — *Quæstiones in conferentiis ecclesiasticis archidiœceseos Mechliniensis agitatæ anno 1901.* Malines, Dessain. 1 brochure in-8, 79 pages.

— *Histoires des dogmes. I. La Théologie anténicéenne.* Paris, Lecoffre. 1 volume in-12, 475 pages. Prix : 3 fr. 50.

Théologie morale. — *De disciplina pœnitentiali priorum ecclesiæ sæculorum commentarius*, par Felice Pignataro, S. J. Rome, Université grégorienne, 1904. 1 brochure in-12, 146 pages.

Philosophie. — *De Hegel aux cantines du Nord*, par M. Barrès. Paris, Sansot, 1904. 1 volume petit in-12 couronne. Prix : 1 franc.

Patristique. — *Tertullien*, par Adhémar d'Alès. Paris, Beauchesne, 1905. 1 volume in-8.

Enseignement. — *Annuaire de l'enseignement primaire*, fondé par M. Jost, publié sous la direction de M. Félix Martel. Paris, Armand Colin. 1 volume in-18, 684 pages. Prix : 3 francs.

Linguistique. — *Les Missions catholiques françaises et les langues indigènes*, par Paul Peeters, S. J. Extrait des *Missions belges de la Compagnie de Jésus*. Bruxelles, Bulens, 1905. Plaquette de 39 pages, illustrée.

Hagiographie. — *Saint Odon* (*879-942*), par dom du Bourg. Paris, Lecoffre, 1905. Collection *Les Saints*. 1 volume in-12, 215 pages. Prix : 2 francs.

Histoire ecclésiastique. — *Les Passages du pape Pie VII dans la Nièvre* (*1804-1812*), par l'abbé J.-M. Meunier. Nevers, Vallière. 1 brochure in-8, 109 pages. Prix : 3 francs.

— *Il dogma della Concezione Immacolata di Maria e la Compagnia di Gesù in Sicilia*, par Gaetano Filiti, S. J. Palerme, Bondi, 1904. 1 brochure in-12, 144 pages.

— *Études de critique et d'histoire religieuse*, par E. Vacandard. Paris, Lecoffre. 1 volume in-12, 382 pages. Prix : 3 fr. 50.

Histoire profane. — *Napoléon et sa famille*. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-4.

— *La Princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien*, par Jacques de la Faye. Préface du marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. 2e édition. Paris, Emile-Paul, 1905. 1 volume in-8, 407 pages, avec 1 héliogravure. Prix : 5 francs.

— *Joachim Murat* (*1767-1815*), par Jules Chavanon et Georges Saint-Yves. Paris, Hachette, 1905. 1 volume in-16, 308 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Sophistes français et la révolution européenne*, par Th. Funck-Brentano. Paris, Plon. 1 volume in-8, 328 pages. Prix : 6 francs.

— *Madame Récamier et ses amis*, par Edouard Herriot. Paris, Plon, 1904. 2 volumes in-8, 360 et 424 pages. Prix : 15 francs.

— *Un ouvrage inédit de Mme de Staël : Les Fragments d'écrits politiques* (*1799*). Paris, Plon, 1904. 1 volume in-8, 101 pages. Prix : 3 francs.

Littérature. — *Les Genres littéraires. L'Histoire* (*évolution du genre*), par Léon Levrault. Paris, Delaplane, 1905. 1 volume in-32, 156 pages. Prix : 75 centimes.

— *Les Enfants perdus du romantisme*, par Henri Lardanchet. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-16, 290 pages. Prix : 3 fr. 50.

Correspondance. — *Correspondance de Montalembert et de Léon Cornudet*

(*1831-1870*), faisant suite aux *Lettres à un ami de collège*. Avec avant-propos de Léon Cornudet, son petit-fils. Paris, Champion. 1 volume in-8, 358 pages. Prix : 5 francs.

Actualités. — *Quelques considérations sur notre temps*, par M. Jacquinet. Paris, Perrin. 1 volume in-16, 364 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Comment je suis entré dans la franc-maçonnerie et comment j'en suis sorti*, par Copin-Albancelli. Paris, Perrin. 1 brochure in-16, 90 pages Prix : 1 franc.

— *L'Alliance de l'Église et de l'État*, par L. Brémond. Paris, Sueur-Charruey, 1905. 1 brochure in-8, 92 pages.

— *L'Ecole libre de demain*. Rapport présenté par M. Maurice Gand au congrès catholique de Lille en novembre 1904. Lille, Librairie de l'Œuvre de Saint-Charles. 1 brochure de 26 pages. Prix : 15 centimes ; franco, 20 centimes. Remises pour la propagande.

— *Passion et Passion. La Passion du Sauveur et la passion des religieux en France*, par Jean Lefaure. Paris, Desclée, 1905. 1 brochure in-12, 120 pages. Prix : 50 centimes. Fortes remises sur quantités.

Sciences. — *Leçons sur les fonctions discontinues*, par René Baire ; rédigées par A. Denjoy. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume in-8 de viii-128 pages, avec 29 figures. Prix : 3 fr. 50.

— *Correspondance d'Hermite et de Stieltjes*, publiée par les soins de B. Baillaud et H. Bourget. Avec une préface d'Emile Picard. Tome I. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume in-8, xv-477 pages, avec 2 portraits. Prix : 16 francs.

— *Sur le développement de l'analyse et ses rapports avec diverses sciences*. Conférences faites en Amérique, par Emile Picard. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume in-8, iv-168 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Etude sur le développement des méthodes géométriques*, lue le 24 septembre 1904 au Congrès des sciences et des arts, à Saint-Louis, par Gaston Darboux. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 brochure grand in-8, 34 pages. Prix : 1 fr. 50.

— *Leçons sur les fonctions de variables réelles et leur représentation par des séries de polynômes*, professées à l'École normale supérieure par Emile Borel ; rédigées par Maurice Fréchet, avec des notes de P. Painlevé et H. Lebesgue. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume grand in-8, 162 pages, avec figures. Prix : 4 fr. 50.

— *La Bobine d'induction*, par H. Armagnat. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume in-8, 223 pages. Prix : 5 francs.

— *Détermination des espèces minérales*, par L.-M. Granderye. Paris, Gauthier-Villars ; Masson. 1 volume in-8, 184 pages. Prix : 2 fr. 50.

Romans et nouvelles. — *Evangéline. Conte d'Acadie*, par Longfellow. Traduit de l'anglais par Hector Vandreuil. Paris, Flammarion, 1905. 1 volume in-32, 252 pages. Prix : 60 centimes.

— *Le Recueillement*, par Jean Deuzèle. Paris, Perrin. 1 volume in-12, 269 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Vierge assassinée*, par M. Barrès. 1 volume petit in-12 couronne. Prix : 1 franc.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 26. — A **Fez** (Maroc), arrivée, auprès du sultan, de la mission française ayant à sa tête M. Saint-René Taillandier.

27. — A **Paris**, lecture est donnée aux Chambres de la déclaration du nouveau ministère : il adopte le programme de réformes déjà présenté par le précédent cabinet, mais il est décidé à ne demander les moyens de gouvernement qu'aux organes réguliers et légaux de l'administration, et réprouve le système de la délation.

— A **Aix-en-Provence**, la Cour réduit de trois mois de prison à 100 francs d'amende la peine prononcée par le tribunal de Marseille contre M. l'abbé Rouvier, pour détournement de vases sacrés au préjudice du liquidateur Ménage. Voici quelques considérants de l'arrêt :

Considérant que la peine infligée est *manifestement excessive* ;

Considérant que le ministère public lui-même en requiert l'atténuation ;

Considérant du reste qu'en reprenant les vases sacrés, objet de la prévention, le P. Rouvier n'a rien détourné qui appartînt à un tiers, mais qu'il a seulement repris possession d'objets *qui lui appartenaient en propre* ;

Considérant enfin qu'en agissant ainsi, il a cru devoir obéir *à un sentiment religieux profondément respectable en lui* ;

Qu'il y a lieu dès lors de diminuer sa peine dans la plus large mesure...

— Une dépêche de Washington (États-Unis) annonce qu'un accord est signé à **Saint-Domingue** (Antilles), aux termes duquel les Etats-Unis, tout en reconnaissant l'intégrité du territoire de la république Dominicaine, se chargent de mettre l'ordre dans ses finances et prennent en main la direction des douanes.

28. — A **Paris**, l'*Officiel* publie la mise en disponibilité du général Peigné, l'un des principaux délateurs.

— En **Autriche-Hongrie**, les élections donnent la majorité aux partisans de Kossuth contre le ministère Tisza.

29. — En **Mandchourie**, depuis plusieurs jours les Russes ont repris l'offensive contre l'aile gauche japonaise. Ils doivent y renoncer encore une fois après une grande bataille dont Haikataï, sur les rives du Houn-Ho, a été le centre, où les troupes du général Grippenberg ont été engagées contre celles du général Oku ; on évalue à vingt mille hommes les pertes réunies des deux armées.

31. — A **Paris**, une bombe éclate, blessant plusieurs personnes, avenue de la République, à la sortie d'une réunion antirusse tenue à Tivoli-Vauxhall, sous la présidence du député Vaillant, avec MM. Jaurès et de Pressensé comme principaux orateurs.

— Mort, à l'âge de soixante-seize ans, du très cher frère Exupérien, premier assistant de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.

Février 2. — En **Russie**, où le calme tend à se rétablir, le tsar reçoit, à Tsarkoïé-Sélo, trente-quatre ouvriers délégués par les grévistes. Il promet d'améliorer leur sort, les engage à reprendre leur travail et fait distribuer 50 000 roubles aux parents des victimes du 22 janvier.

3. — A **Varsovie** (Pologne), l'agitation ouvrière donne lieu à une répression sanglante.

4. — A **Paris**, le tribunal des conflits reconnaît aux tribunaux civils la compétence pour décider, en cas d'ambiguïté, si une congrégation est mixte ou purement enseignante.

7. — A **Saint-Pétersbourg**, dans une adresse au tsar, la noblesse russe demande pour les représentants de la nation le droit de partager avec lui le pouvoir législatif.

— Dans la région du **Caucase**, les grèves se multiplient.

8. — A **Berlin**, l'empereur Guillaume II reçoit la visite du prince des Asturies.

10. — A **Paris**, à la Chambre des députés, le gouvernement est appelé à préciser ses intentions sur la séparation de l'Église et de l'État dont il a, hier, déposé le projet sur le bureau. La priorité est donnée à l'ordre du jour suivant, accepté par le gouvernement : « La Chambre, constatant que l'attitude du Vatican a rendu inévitable la séparation des Églises et de l'État (première partie), et comptant sur le gouvernement pour en faire aboutir le vote immédiatement après le budget et la loi militaire... (deuxième partie). » La première partie est adoptée par 379 voix contre 185, et la seconde par 379 voix contre 115.

— La Chambre des mises en accusation, statuant sur l'opposition formée par M. Syveton père contre l'ordonnance de non-lieu du juge d'instruction, confirme purement et simplement cette ordonnance.

Paris, le 10 février 1905.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE LOTUS BLEU

II. — LES MERVEILLES DE LA THÉOSOPHIE

Bien des causes favorisent, en Occident, la propagande du Lotus bleu. Dans les pays protestants, l'émiettement doctrinal, l'émancipation de toute autorité extérieure, l'identification de la religion avec le sentiment inexprimable du divin, mettent beaucoup d'âmes à la merci des émotions plus intenses qui les sollicitent. De là ce pullulement de sectes illuministes, cette multiplication des petites chapelles, où trouvent à se satisfaire les besoins affectifs des dissidents de la grande Église : irvingiens, svedenborgiens, cent autres groupes encore plus éphémères, trouvent ainsi à se recruter. Les loges théosophiques recueillent naturellement leur bonne part de ce contingent. Dans les pays de majorité catholique, le mouvement est moins accentué, le choix n'étant laissé, semble-t-il, à ceux qui repoussent l'indifférentisme, qu'entre le christianisme intégral et l'incrédulité complète. Néanmoins, quelques matérialistes en voie de réaction cherchent dans la théosophie le moyen de faire renaître en eux un certain espoir d'immortalité, une foi quelconque au monde spirituel, sans abdiquer l'indépendance absolue de leur pensée. A côté d'eux, des protestants libéraux, des catholiques tentés ou tièdes, entendent parler, dans les cercles mondains, ou durant les loisirs des saisons d'eaux, des mystérieuses promesses du Lotus. On entr'ouvre, sous leurs yeux éblouis, les profondeurs infinies des religions de l'Inde, on leur parle d'initiation, d'enseignement ésotérique, accessible aux seules âmes majeures : la curiosité, l'attente, un attrait mêlé de crainte, et qui ressemble au vertige, font passer dans leur être un frisson qu'ils croient sacré...

A ces disciples de tout genre, venus, pour ainsi dire, des quatre vents, quelles assurances de vérité offre la théoso-

phie ? Fournit-elle des raisons de croire, et quelles ? — Nulle autre, répondent les initiés, que la valeur même de notre doctrine. C'est là, du moins, l'enseignement officiel. « Quand une fois le lecteur a acquis une claire intelligence de ces doctrines (les conceptions fondamentales de la théosophie) et s'est rendu compte de la lumière qu'elles jettent sur tous les problèmes de la vie, ces doctrines n'ont pas besoin d'être autrement justifiées pour lui, leur vérité lui étant aussi évidente que le soleil dans le ciel [1]. » Cette transcendance victorieuse de l'enseignement des Sages est attribuée par eux à la supériorité des maîtres orientaux, les Mahâtmas thibétains. Sans doute il y a eu, même en Occident, des initiés : Platon, par exemple, Pythagore, et Giordano Bruno, « le second Pythagore [2] » ; et, « de nos jours », à défaut de « ces grandes personnalités », nous voyons surgir « des hommes inspirés par l'étude de leurs œuvres. Ainsi que dans l'Inde antique où les Rishis posèrent les assises de leurs écoles d'occultisme, nous voyons, en Allemagne, Fichte, Kant et Schopenhauer ; en Amérique, Emerson ; en Angleterre, Berkeley ; et, à côté d'eux, nous n'aurions garde d'oublier la noble cohorte des mystiques, Boehme, Eckhart, Fludd, Saint-Martin, Vaughan, Svedenborg [3]... » Mais « aucun d'eux ne s'est élevé à des hauteurs aussi grandes, aucun n'a approfondi des abîmes plus immenses que ces gigantesques instructeurs du passé, aux pieds desquels se groupent les maîtres de la pensée moderne. *Ceux qui veulent vérifier cette affirmation n'ont qu'à étudier les philosophies du monde entier* [4]... » — Conseil aisé à donner, difficile à suivre ! A quoi bon d'ailleurs, puisque Mme Besant, ayant pris cette peine, a trouvé « une parfaite identité dans toutes les philosophies non matérialistes, comme... dans toutes les religions [5] » ! Mettons-nous donc, comme Pierre

1. H.-P. Blavatsky, *The secret Doctrine*, t. I, p. 20.
2. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 18.
3. *Ibid.*, p. 18. — Il est inutile, je pense, de relever les erreurs de détail contenues dans cette citation et les suivantes. On sait que Kant, loin de « s'inspirer » des doctrines théosophiques, a fait, à propos de Svedenborg, la plus amère critique de ces « rêveries ».
4. *Ibid.*, p. 19. C'est moi qui souligne.
5. *Ibid.*, p. 19.

Loti, à son école, et ne regrettons rien du reste, « car *en science*, et *en morale*, et *en philosophie*, la philosophie ésotérique, l'*Atma Vidya*, ou savoir spirituel, *est l'ensemble complet des vérités*, et par son étude nous pouvons apprendre ce que les hommes sauront plus tard, ainsi que ce qu'ils apprennent maintenant avec tant d'efforts et de peine[1] ».

Aussi, sûre de son fait, la théosophie n'en appelle qu'à la raison. « La première affirmation de la Société théosophique est qu'on ne doit rien croire sur la parole d'autrui, et qu'on doit tout *vérifier par soi-même*. Donc ce qu'elle enseigne, et ce que nous venons d'exposer, ne doit pas être *cru*, *admis*, comme article de foi... Il faut s'assimiler ces vérités, en les vérifiant une à une, et ne s'arrêter, nous le répétons, que devant la certitude... La science occulte est aux autres sciences ce que le soleil serait à une collection de bougies fumeuses[2]. »

De ces doctrines, naïvement magnifiées par leurs adeptes, et dont la vérité doit s'imposer après une critique guidée par « les méthodes les plus sévères », le lecteur a pris, dans l'exposé fait plus haut[3], une idée générale. Et je reconnais que cet édifice, fait en partie de matériaux équarris ou fouillés par les mains patientes des constructeurs de l'Inde, possède une certaine grandeur qui en impose à l'imagination. Compréhensif et subtil, le système théosophique pose presque tous les problèmes dont l'humanité ne peut se désintéresser, et il s'efforce d'en résoudre quelques-uns. La foi spiritualiste, ou, si l'on veut, antimécaniciste, qui l'inspire, lui gagne les sympathies des âmes lasses des horizons étroits et des simplifications arbitraires du matérialisme contemporain. Ses préceptes moraux synthétisent, en les ordonnant, plusieurs des éléments éthiques les plus élevés des philosophies séparées : dignité de la personne humaine, désintéressement, altruisme, solidarité. Son anthropologie même, et sa doctrine touchant les fins dernières, pour compliquées qu'elles paraissent, n'en sont pas moins spécieuses, — et l'on sait que l'imagination du grand Origène s'est plu

1. A. Besant, *Une introduction à la théosophie*, p. 19-20.
2. A. Arnould, *les Croyances fondamentales*, p. 71.
3. Voir *Etudes* du 5 février 1905.

à des théories assez apparentées à celles-là. Le syncrétisme religieux et la discipline ésotérique, attrait éternel des sectes, achèvent de rendre la théosophie acceptable à des esprits superficiels et peu exigeants. Le syncrétisme ménage les transitions, il permet de n'exiger d'aucun croyant un reniement formel, une apostasie préalable ; il laisse subsister, à l'horizon de l'âme, les dogmes anciens, enrichis seulement, rajeunis par une interprétation nouvelle. Si la conciliation semble impossible, l'ésotérisme est là pour tout arranger : les doctrines trop résistantes seront volatilisées par une exégèse complaisante, les rites expliqués dans un sens purement symbolique, l'histoire remaniée à l'usage des initiés.

Ce sont là des avantages pratiques, mais il faut les acheter trop cher. Il y a, pour reprendre une vieille expression, dans la théosophie, du neuf et du bon[1], seulement le bon n'est pas neuf, étant emprunté aux religions antiques et à la philosophie indienne, et le neuf n'est pas bon. Ce qui est neuf, ce sont les interprétations données aux notions traditionnelles du Karma, du Nirvâna, les précisions imprudentes apportées à la pensée flottante des grands ancêtres, la prétention surtout de faire coïncider leurs doctrines avec les données chrétiennes et les théories philosophiques de l'Occident. Comment concilier, par exemple, le monisme intransigeant des principes avec l'affirmation, non moins claire, de personnalités distinctes, douées de liberté, responsables ? Comment expliquer que le Karma, identifié d'une part avec la loi suprême et immuable, soit fait, d'autre part, et différemment, par la volonté libre de chaque homme ? S'il dépend de nos actions libres, il n'est donc pas immuable ; et, s'il n'en dépend pas, tout disparaît de ce qui donnait au système son apparence de rigueur morale et de justice rétributive. On nous répond : c'est le mystère ! Le Karma est « inconnaissable[2] ». Mais une contradiction n'est pas un mystère.

1. J'appelle *bons*, au sens relatif, les éléments philosophiques cohérents, et les préceptes moraux élevés qui donnent aux religions de l'Inde une consistance apparente, et leur ont permis de faire, ou de garder, des adeptes.
2. H.-P. Blavatsky, *The Key to Theosophy*, p. 136.

Ce n'est pas là seulement, d'ailleurs, c'est à la racine même de la théosophie que la contradiction éclate. L'enseignement premier de la secte est le panthéisme émanatiste : là-dessus accord complet parmi les maîtres ; mais comme on a vite senti que cette conception d'un Dieu qui n'est pas une Personne, sage, intelligente et bonne, d'un Dieu qui est et qui n'est pas, d'un Dieu dont la substance déborde en une série de formes éphémères, d'un Dieu qu'on ne peut prier sans folie, d'un Dieu qui est moi, qui est vous, qui est tout, n'offre à l'esprit humain qu'une notion contradictoire, à l'âme religieuse qu'un aliment sans consistance et décevant, — voici que l'on rétablit subrepticement, et comme par une porte dérobée, dans cette divinité amorphe et neutre, les attributs du Dieu personnel. Cet Inconnaissable, ce SAT ineffable, dont on ne doit pas même dire : « il est », ou : « il existe[1] », cet océan de flammes sans fonds et sans rivages, dont les émanations successives finissent par se résorber, à la suite d'inexplicables avatars, voici qu'on le définit, qu'on le reconnaît, qu'on le nomme : Il est la « Sagesse divine » ; il est la « Vie unique, l'Esprit unique, Source et Fin unique de tous les êtres[2]... » ; il est « le Chef divin... administrant par d'immenses hiérarchies d'intelligences spirituelles » les mondes, « dont les lois sont l'expression de la Volonté divine[3] ». Il est enfin « l'Esprit éternel », et l'homme peut le connaître comme tel : « Je ne dis pas seulement qu'il (l'homme) peut croire en Lui, mettre en Lui son espérance, aspirer vers Lui, soupirer après Lui avec ce désir passionné, toujours vivace, qui porte l'esprit humain vers sa source ; je dis encore qu'il peut le *connaître* positivement, et, par là, trouver la vie éternelle[4]. »

Et l'on ne voit pas, l'on affecte de ne pas voir la contradiction flagrante que cette théologie introduit au cœur de l'enseignement théosophique ! Contradiction à propos de la connaissance de Dieu, contradiction à propos de sa nature et de ses attributs ! Qu'est-ce qu'un esprit impersonnel ? Où

1. A. Besant, *Theosophy*, dans *Religious Systems of the World*, p. 642.
2. A. Besant, *La théosophie est-elle antichrétienne ?* p. 11.
3. *Ibid.*, p. 13.
4. *Ibid.*, p. 7.

résident cette sagesse, cette providence qui règlent tout de si haut ? Où bat le « Cœur éternel de Dieu » dans lequel « chaque battement du cœur humain trouve assurément sa réponse[1] » ? C'était bien la peine de maintenir, à l'encontre du « Dieu personnel, anthropomorphique, des monothéistes », ce qu'on appelait : « l'unique éternel, matière ou substance, sans forme, neutre, inconcevable, même à notre sixième sens, ou à notre esprit[2] » !

Cela est décisif, et je dois ajouter pourtant que cette vue générale du système est la plus favorable à la théosophie. Si l'on en vient au détail, l'impression première va s'affaiblissant, et enfin s'efface. Les lacunes, les incohérences deviennent palpables, et l'incroyable suffisance des maîtres fait ressortir, par contraste, leurs ignorances et leurs erreurs. Histoire, sciences, philosophie, ils savent tout, jugent de tout, tranchent sur tout, et leurs enthousiasmes ne prêtent guère moins à sourire que leurs dédains. Le colonel Olcott, qui n'a pas assez de mépris pour l'ignorance « abyssale » des Occidentaux, formés à l'école « de Mill, de Darwin, de Tyndall, de Bain, de Schlegel et de Burnouf[3] », détaille, en revanche, avec attendrissement, les encouragements qu'a reçus la Société « du vénérable métaphysicien français Cahagnet », et « du noble président de la Société théosophique ionienne, de Corfou, Grèce[4] ». M. Arnould, qui prend en pitié « nos professeurs de philosophie... ignorants du premier mot de ce dont ils parlaient[5] », nous démontre, comme suit, au nom de « la raison », l'impossibilité de la création :

« Dans l'éternité, il n'y a qu'un seul moment : *Toujours !*

« Dans l'infini, il n'y a qu'une seule *Loi* : la LOI !

« Si, un seul instant, il n'y avait *rien eu*, RIEN eût été toujours !

1. A. Besant, *La théosophie est-elle antichrétienne ?* p. 21. Dans ce même passage, Mme Besant nous parle d'une action immédiate de Dieu, où il y a « communion d'Esprit à Esprit ».

2. H.-P. Blavatsky, cité par A. Besant, *Why I became a Theosophist*, p. 18.

3. H.-S. Olcott, *Theosophy, Religious and Occult Science*, p. 72.

4. *Ibid.*, p. 188, 189.

5. A. Arnould, *op. cit.*, p. 47.

« *Avant* la création, comme *après*, c'est l'éternité.

« Où prendre, où placer l'instant de la création?

« Il n'existe pas, il ne peut exister[1] ! »

Les « professeurs de philosophie » peuvent se le tenir pour dit!

Mme Blavatsky, dans sa *Doctrine secrète*, raille impitoyablement « les paléontologistes et les sanscritistes, qui nient tout[2] ». Elle sait bien, elle, en dépit des conclusions des savants « presque invariablement erronées[3] », que « la cinquième Race-Mère (nous avons l'honneur d'appartenir à la cinquième sous-race de cette cinquième race, qui fait partie elle-même de la quatrième ronde de notre Manvantara[4]) existe déjà... depuis environ un million d'années[5] ». Elle est également renseignée sur la race « des géants Atlantéens... qui périrent il y a quelque huit cent cinquante mille ans ». Les Atlantéens étaient nombreux, variés et de types multiples; ils représentaient plusieurs « humanités ». Il y avait des « Atlantéens bruns, rouges, jaunes, blancs et noirs; des géants et des nains[6] ». Leur civilisation était fort avancée; elle comprenait « l'aéronautique, l'art de voler dans des véhicules aériens, et, par suite, les grands arts de la météorographie et de la météorologie. C'est d'elle encore que les Aryens héritèrent leur très précieuse science des vertus cachées des pierres précieuses et autres pierres, de la chimie, ou plutôt de l'alchimie, de la minéralogie, de la géologie, de la physique et de l'astronomie[7]. » Heureux ancêtres!

Je dois me borner à ces échantillons, empruntés presque au hasard à *la Doctrine secrète*. Il y a six gros volumes de ce ton, et qui passent pour contenir l'exposé le plus profond,

1. A. Arnould, *op. cit.*, p. 12. L'ouvrage entier est plein de logomachies aussi pitoyables.

2. H.-P. Blavatsky, *la Doctrine secrète* (traduction française), t. III, p. 544.

3. *Ibid.*, p. 542.

4. D'après le glossaire publié à la fin de la *Key to Theosophy*, page 229, « le terme Manvantara est appliqué à différents cycles, particulièrement au jour de Brahmâ : quatre mille trois cent vingt millions d'années solaires ».

5. H.-P. Blavatsky, *la Doctrine secrète*, t. III, p. 536.

6. *Ibid.*, p. 536, note.

7. *Ibid.*, t. III, p. 527.

comme le plus complet, des doctrines théosophiques [1]. En quittant le terrain préhistorique, l'érudition de Mme Blavatsky ne devient guère plus sûre. Dans son *Glossaire*, où il est aisé de voir que les autres théosophes ont puisé le plus clair de leurs notions, l'auteur nous dit (art. *Josephus*) qu'Eusèbe de Césarée a été « le plus grand faussaire des Pères de l'Église ». Dans l'article suivant : *C'est chose bien connue*, nous dit-on, *que le Christ est regardé, dans l'Église catholique romaine, comme le chef des Eons.* Telle était également, ajoute simplement Hélène Blavatsky, la foi des gnostiques [2].

Sur la personne même du Sauveur, voici ce que nous apprend, dans un ouvrage qu'on vient de traduire en français [3], Mme Annie Besant. Il faut distinguer trois Christs : le Christ historique (l'homme Jésus) ; le Christ mythique (dieu solaire) ; le Christ mystique (type et symbole du développement ésotérique de l'initié). Je résume fidèlement la notice consacrée au Christ historique. L'enfant juif, dont le nom fut traduit par celui de Jésus, naquit en Palestine *l'an 105 avant notre ère* ; ses parents l'instruisirent dans les lettres hébraïques. A douze ans, il visite Jérusalem, et est confié à une communauté essénienne du sud de la Judée ; à dix-neuf, il entre au monastère du mont Serbal, où il trouve constituée « une magnifique bibliothèque de livres occultistes, dont beaucoup venaient de l'Inde transhimalayenne [4] ». Il parcourt ensuite l'Égypte, et s'y affilie à la loge ésotérique « de laquelle toutes les grandes religions reçurent leur fondateur ». Jésus parvient ainsi à l'âge de vingt-neuf ans. Cette longue préparation l'avait rendu apte à servir de tabernacle et d'organe à un puissant « Fils de Dieu, Seigneur [Bouddha] de compassion et de sagesse », qui devait se réincarner pour donner vie et lumière aux hommes. Ce maître descendit donc en Jésus, et c'est « Lui qui vivait et se mou-

1. Voir là dessus *le Lotus bleu*, septembre 1904, p. 237.

2. *Glossary*, en appendice à la *Key to Theosophy*, p. 222. C'est moi qui souligne.

3. *Esoteric Christianity, or the lesser Mysteries*, by Annie Besant. London, 1901 ; traduction française, 1904. Je cite l'édition anglaise originale.

4. *Ibid.*, p. 130.

vait, dans la forme de l'homme Jésus, prêchant, guérissant les maladies, et groupant autour de lui quelques âmes plus avancées[1] ». Rejeté d'abord par les esséniens, Jésus provoqua peu à peu, par la liberté inspirée de sa parole, des jalousies et des haines. Après trois ans, l'orage éclata, « et le corps humain de Jésus porta la peine d'avoir abrité la présence glorieuse d'un maître plus qu'humain[2] ». Les disciples qu'il avait formés restèrent néanmoins sous son influence. Durant plus de cinquante ans il continua de les visiter, au moyen de « son corps spirituel » [astral], et paracheva leur formation en les initiant aux mystères ésotériques. Les apôtres, pleinement instruits, commencèrent alors à prêcher, — vers l'an 35 avant l'ère chrétienne ! — toujours soutenus par la présence nirvânique de leur maître. Bientôt, autour des récits de la vie historique de Jésus, se cristallisèrent les mythes qui caractérisent un dieu solaire. De là les notions de naissance virginale, de crucifixion, d'ascension, qui ont, en encadrant quelques récits authentiques, formé nos Évangiles, et donné naissance, après qu'on eut cessé de comprendre leur signification symbolique, aux dogmes du christianisme.

Tel est, abrégée, élaguée d'une foule de détails apocryphes ou blasphématoires, la répugnante fable gnostico-bouddhique que Mme Besant propose sérieusement à ceux qui sont « arrêtés par les contradictions des Évangiles[3] ». Par ce moyen, nous dit-elle, « le fil de la vie historique de Jésus peut être démêlé... sans aucune grande difficulté[4] ». Je le crois bien, du moment qu'on est disposé à faire bon marché de l'histoire, du bon sens et du goût le plus élémentaire.

II

Aussi n'est-ce pas par la supériorité de sa doctrine que la théosophie fait surtout des adeptes ; c'est par l'occultisme et l'attrait du mystère. Je sais qu'on veut nous donner le change là-dessus, et qu'on cherche, sous l'influence surtout de

1. A. Besant, *Esoteric Christianity, or the lesser Mysteries*, p. 134.
2. *Ibid.*, p. 136. — 3. *Ibid.*, p. 125. — 4. *Ibid.*, p. 127.

Mme Besant, à dégager la secte de ces entours compromettants. Mais, historiquement et en fait, ce sont les « merveilles de la théosophie » qui ont peuplé les loges : Olcott[1], Annie Besant[2], Sinnett, le reconnaissent distinctement pour eux-mêmes, et l'argument suprême des théosophes aux abois est celui-ci : mettez-vous à notre école, et nous vous ferons toucher au doigt la réalité des entités spirituelles, astrales, dont nous vous parlons ! Quelques-uns, assagis par l'expérience, sont pourtant moins affirmatifs, et promettent seulement des témoignages dignes de foi au sujet des apparitions, recourant pour cela « aux livres spirites qui ont traîné dans le monde entier[3] ». Si donc les merveilles de la théosophie ne sont pas l'ultime raison de croire invoquée officiellement par les initiés, elles sont incontestablement le motif qui force l'attention des indifférents, et attire, à la doctrine de la Sagesse, des auditeurs bien disposés.

Quelles sont ces merveilles? On peut les assimiler, en gros, à celles du spiritisme, et le soin même que prennent les théosophes de se distinguer des spirites vient justement de là. Si l'explication des phénomènes est en effet fort différente, les phénomènes sont le plus souvent identiques. Le colonel Olcott rapporte qu'il a brisé avec les spirites, et est devenu théosophe, « parce qu'il a rencontré des adeptes de l'occultisme asiatique et les a vus exercer leurs pouvoirs[4] ». Il ajoute, — et c'est une assez bonne revue des merveilles théosophiques : « Les faits les plus étonnants de l'art des médiums, je les ai vu reproduits à volonté, en plein jour, par une personne qui avait étudié les sciences arcanes dans l'Inde et en Égypte (H.-P. Blavatsky). En de telles circonstances, j'ai vu des roses tomber en pluie dans une chambre, des lettres de gens habitant des contrées éloignées tomber du ciel dans mon habit; j'ai entendu une douce musique, venant de loin sur l'air, se faire de plus en plus distincte, jusqu'à ce qu'elle fût dans ma chambre, et puis s'éloigner,

1. H.-P. Olcott, *op. cit.*, p. 46-48, 122-125, 251.
2. A. Besant, *Why I became a Theosophist*, p. 20-21, et *Autobiography*.
3. Pierre Loti, *l'Inde sans les Anglais: Vers Bénarès*, t. I : *Chez les théosophes de Madras*.
4. H.-S. Olcott, *op. cit.*, p. 251.

dans l'atmosphère calme, jusqu'à extinction complète. J'ai vu de l'écriture apparaître sur du papier ou des ardoises placées sur le plancher, des dessins apparaître sur un mur au delà de la portée de la main, des images tracées sur du papier sans emploi de pinceau ou de couleur, des objets dédoublés sous mes yeux, une personne vivante disparaître instantanément à mes regards, un cheveu noir comme du jais coupé dans la chevelure d'une tête blonde. On m'a fait voir dans un cristal des amis absents, des scènes distantes, et, en Amérique, plus de cent fois, en ouvrant les lettres que m'apportait la poste ordinaire, de tous les points du monde, j'ai trouvé dedans, écrits de leur propre main, des messages à moi envoyés par des Hindous possédant la connaissance théosophique des lois naturelles (les Mahâtmas). Bien plus, une fois j'ai vu même, évoquée devant moi, une figure aussi parfaitement « matérialisée » que celles qui sortent du cabinet des merveilles de William Eddy[1]... »

Tous ces faits sont bien connus de ceux qui ont lu un ouvrage quelconque traitant du spiritisme. Ils consistent surtout dans des communications (voix entendues, visions, écrits, dessins) faites à distance par les initiés, et dans l'apport, la disparition ou la découverte d'objets matériels. C'est ainsi que nombre de théosophes ont reçu des lettres, ou des intimations, signées par le maître thibétain Koot Hoomi Lal Sing; ainsi encore que le colonel Olcott, résidant alors à Adyar, près Madras, où était établi le centre de la Société, trouva deux beaux vases de laque, don d'un Mahâtma, dans une chambre vide l'instant d'auparavant; ainsi enfin que Mme Blavatsky, à Simla, retrouva après un dîner, à la grande admiration des convives, une broche que la maîtresse de maison, Mrs. Hume, avait perdue autrefois. Je choisis exprès les faits les mieux attestés, célébrés dans les livres théosophiques[2], et considérés comme de première importance par les intéressés.

Avant d'entrer dans l'examen de ces « merveilles », il ne sera pas inutile de dire que la réalité des faits allégués n'est

1. H.-S. Olcott, *op. cit.*, p. 251-252.

2. Ces faits, et d'autres du même genre, forment le fond du livre de M. A. Sinnett, *The Occult World*, qui a été traduit en français.

pas niée *a priori*. Des phénomènes semblables, produits par les médiums spirites, sont fort bien attestés, et l'on ne voit pas pourquoi les médiums hindous, et leurs élèves, ne feraient pas aussi bien. Le P. F. Clarke, dans les intéressants articles qu'il a consacrés à la théosophie [1], admet la réalité des faits, ou du moins de la plupart d'entre eux, et les explique par l'action des mauvais esprits. Cela dit, il sera permis de faire remarquer que le grand nombre des phénomènes merveilleux qui se sont produits au cours de ces années d'expansion et d'exaltation de la Société théosophique, et qui ont peuplé ses loges, sont de pures et simples supercheries. L'ensemble de documents et de témoignages réunis à ce sujet par la *Société des recherches psychiques*, de Londres, me paraît de nature à forcer, sur ce point, la conviction la plus rebelle. La commission chargée par la Société de faire une enquête « sur les phénomènes en connexion avec la Société théosophique » comptait, parmi ses membres actifs, le professeur H. Sidgwick, MM. F.-W. Myers, E. Gurney, F. Podmore, R. Hodgson, tous gens de savoir et de loyauté, profondément versés dans ces matières, convaincus « qu'il y a plus de choses au ciel et sur la terre que ne peut en rêver notre philosophie ». Ces mêmes hommes se sont donné pour tâche spéciale de recueillir, de vérifier, et, s'il se peut, d'expliquer les phénomènes de ce genre. Ils ont ainsi colligé et publié, sous le titre : *Fantômes des vivants* [2], près de cinq cents cas d'apparitions qui leur ont paru, après examen, sérieusement fondés. Nous n'avons donc pas affaire à des savants incrédules, ayant leur siège fait, disposés à nier en bloc tous les phénomènes de cette espèce, tout au contraire. L'enquête, d'autre part, a été sérieuse et approfondie : le rapporteur, M. Hodgson, a fait lui-même le voyage des Indes, pour recueillir sur place les témoignages des principaux théosophes, de leurs amis et de leurs hôtes ; il a visité minutieusement le « sanctuaire » d'Adyar, où les principaux phénomènes se sont produits. Enfin il a publié *in extenso* les

1. R.-F. Clarke, *The Month*, 1892, t. I, p. 1 *sqq.* ; p. 321 *sqq.* — L'enquête de la *Société des recherches psychiques* a malheureusement échappé à l'auteur.

2. *Phantasms of the Living* (traduction française L. Marillier, sous le titre : *les Hallucinations télépathiques*, 3e édition en 1898).

lettres, documents, témoignages, dans un rapport de deux cents pages grand in-octavo, enrichi de plans et de fac-similés[1], rapport qu'ont approuvé et adopté à l'unanimité les membres du comité de Londres.

Venons-en aux faits. Deux théosophes influents, employés de confiance de la Société, M. et Mme Coulomb, furent remerciés en mai 1884, à la suite de différends avec Mme Blavatsky. Quelques mois après, ils publièrent, dans une revue de Madras, une série de lettres à eux adressées par la fondatrice, au cours des années précédentes. Ces lettres sont écrites en anglais ou en français. En voici quelques-unes :

Maintenant, chère, changeons le programme. Que *quelque chose* réussisse ou non, je dois essayer. Jacob Sassoon, l'heureux propriétaire d'un million de roupies, dans la famille duquel j'ai dîné hier soir, est désireux de devenir théosophe. Il est prêt à donner dix mille roupies pour bâtir et réparer le quartier général ; il a dit au colonel... que si seulement il voyait un petit phénomène, s'il acquérait l'assurance que les *Mahâtmas* peuvent entendre ce qui se dit, ou lui donner *quelque autre signe de leur existence*...?!! Or donc, cette lettre vous joindra vendredi, le 26 ; voulez-vous aller au sanctuaire, et demander à K. H. (ou Christotolo) de m'envoyer un télégramme, qui m'atteindrait vers quatre ou cinq heures du soir le même jour, conçu en ces termes :

« Votre conversation avec M. Jacob Sassoon vient d'atteindre le Maître. Même si ce dernier pouvait le satisfaire, celui qui doute aurait difficilement le courage moral de se lier à la Société.

« Ramalinga Deb. »

Si ceci m'atteint le 26, même dans la soirée, cela produira une terrible impression. Adressez aux soins de N. Khandallavalla, juge, Poona. *Je ferai le reste*. Cela coûtera quatre ou cinq roupies. *Cela ne fait rien*.

Fidèlement vôtre. H. P. B.[2].

Autre lettre :

Ma chère Madame Coulomb et Marquis,

Voici le moment de nous montrer, *ne nous cachons pas*. Le général part pour affaires à Madras et y sera lundi et y passera deux jours. Il est président de la Société ici et veut voir le *shrine* (sanctuaire). C'est

1. *Proceedings of the Society for Psychical Research*, December 1884 : *Report on Phenomena connected with Theosophy*, p. 200-401. Je citerai ce travail dans la suite sous le titre abrégé, *Proceedings*.

2. *Ibid.*, p. 211. La lettre est en anglais jusqu'aux mots : *Je ferai le reste*.

probable qu'il fera une question quelconque, et peut-être se bornera-t-il à regarder. Dans le premier cas, suppliez K. H. que vous voyez tous les jours ou Cristofolo de soutenir l'honneur de famille. Dites-lui qu'une fleur suffirait, et que *si le pot de chambre cassait* sous le poids de la curiosité il serait bon de le remplacer *en ce moment... Per l'amor del Dio* ou de qui vous voudrez *ne manquez pas cette occasion*, car elle ne se représentera plus. Je ne suis pas là et c'est cela qui est beau... Voici le moment de faire quelque chose. Tournez-lui la tête au général et il fera tout pour vous...

A vous de cœur. Luna MELANCONICA (*sic*) [1].

Autre :

Ma chère amie,

Je n'ai pas une minute pour répondre. Je vous supplie, faites parvenir cette lettre *here inclosed* (ci-incluse) à Damodar *in a miraculous way* (d'une façon miraculeuse). It is very *very* important (c'est très, *très* important). Oh ! ma chère que je suis donc malheureuse ! De tous côtés des désagréments et des horreurs.

Toute à vous. H. P. B. [2].

Ces lettres — dont je cite seulement quelques échantillons — sont-elles authentiques ? Mme Blavatsky le nia naturellement. Malheureusement pour elle, un ensemble d'indices absolument probants va contre cette dénégation intéressée [3].

1° Le fameux « sanctuaire » d'Adyar, près Madras, où Koot Hoomi (*alias* Cristofolo) opérait ses merveilles, était *truqué* : le plan publié par M. Hodgson dans son rapport ne laisse là-dessus aucun doute. Quand M. Hodgson se présenta pour visiter le « quartier général » théosophique, on lui opposa d'abord un refus formel ; il revint à la charge, et finit, après plusieurs jours, par entrer. Il remarqua qu'entre temps la disposition des pièces avait été changée ; l'ouverture qui faisait communiquer la « chambre secrète » avec celle de Mme Blavatsky était aveuglée par un revêtement de

1. *Proceedings*, p. 212. Lettre en français. Je respecte les italiques, la ponctuation, etc. Le général dont il s'agit est le général Morgan, qui songeait à donner son nom à la Société.

2. *Ibid.*, p. 214. Lettre en français.

3. Le juge civil anglais, M. Gribble, conclut en faveur de l'authenticité de la correspondance dans le procès qui fut intenté par les théosophes aux Coulomb. Ce fait a été relevé dans un article des *Etudes* : *le Parrain du bouddhisme en France*, par L. Trégard (novembre 1888, p. 394).

plâtre tout frais, mais le bâtis de briques qui servait à la communication existait encore[1].

2° Les lettres adressées aux Coulomb, comparées d'une part aux missives prétendues du Mahâtma Koot Hoomi Lal Sing, et d'autre part aux lettres incontestées de Mme Blavatsky, *sont de la même main*. Je ne puis que renvoyer, pour la preuve détaillée, à l'étude graphologique de M. Hodgson[2], et à l'avis motivé, pleinement concordant, de l'expert anglais, M. F.-G. Netherclift[1]. C'est la même écriture, tout à fait naturelle dans les lettres aux Coulomb, volontairement mais légèrement déformée, dans celles de Koot Hoomi. Même façon de former les lettres, même façon de couper « à la ligne », même terminologie, *mêmes fautes d'orthographe et d'anglais*, mêmes gallicismes (on se souvient que Mme Blavatsky était russe : elle conserva toute sa vie une langue et une orthographe anglaises à elle) !

3° Les Coulomb fournissent les enveloppes, avec oblitérations postales, pour les lettres qu'ils ont publiées, ainsi que le reçu des télégrammes envoyés par eux sur l'ordre de leur correspondante (voir ci-dessus la lettre 1). Le nombre de mots envoyés concorde exactement, tout comme la date, le lieu d'envoi, l'adresse et le nom des destinataires !

Il est inutile, je pense, d'insister.

Passons aux vases de laque du colonel Olcott, agréable « surprise » des Mahâtmas !

Une des fenêtres de la chambre secrète dans laquelle apparurent les vases avait été transformée en une armoire *à double fond*, et c'est dans cette armoire que le colonel trouva le cadeau qui le charma. Or, Mme Coulomb déclara qu'elle avait tout bonnement acheté, dans une boutique de Madras, les objets en question. Mme Blavatsky répliqua que c'était une machination de la théosophe évincée : Mme Coulomb aurait acheté, après coup, des vases tout pareils à ceux qui provenaient du don merveilleux des maîtres, et ce, pour donner lieu au soupçon d'imposture ! M. Hodgson alla aux renseignements chez le marchand, M. Facciole and C°,

1. *Proceedings*, p. 219-231.
2. *Report* of M. F. S. Netherclift, expert in handwriting, dans *Proceedings*, p. 381-382.

Popham's Broadway, Madras. Voici la note qu'il releva, *sous la date du 25 mai 1883*, sur le livre de comptes de Facciole : « 1 paire de vases japonais à fleurs, 7 roupies ; envoyés à Mme E. Coulomb. »

Le 26 mai, l'excellent colonel Olcott écrivait dans son journal intime : « Beau phénomène. Trouvé une paire de vases en écaille et en laque, avec des fleurs, dans une chambre vide le moment d'avant[1]. »

Voici maintenant l'histoire la plus célèbre, celle de la broche de Mrs. Hume. Au cours d'un dîner donné par M. Hume, secrétaire du gouvernement de l'Inde, à Simla, Mme Blavatsky se déclara en communication astrale avec les maîtres, et pour preuve de la réalité du fait, proposa à Mrs. Hume de lui faire retrouver un objet quelconque perdu par elle. Après un moment d'hésitation, la maîtresse de maison parla d'un bijou, en forme de broche, qu'elle avait perdu naguère. Mme Blavatsky répondit qu'elle espérait retrouver l'objet, avec l'aide des Mahâtmas, dans le courant de la soirée. Plus tard, dans le salon, elle déclara que la broche avait en effet été rapportée, non pas dans la maison, mais dans le jardin, et qu'elle l'avait vu distinctement tomber dans un massif de fleurs qu'elle indiqua. On se mit à chercher, et finalement Mrs. Sinnett, l'une des personnes présentes, retrouva le bijou parmi les feuilles. Nul ne douta alors des pouvoirs extraordinaires de Mme Blavatsky, comme il appert du procès-verbal de l'incident, signé par tous les convives[2]. Malheureusement, on apprit ensuite que la broche avait été comprise par mégarde dans un certain nombre de bijoux donnés par Mrs. Hume à une tierce personne, qui les fit passer presque immédiatement aux mains du colonel Olcott. Ce dernier déclara ne pas se souvenir d'avoir vu la broche parmi ces objets, mais il est certain que Mme Blavatsky porta peu après une broche à un certain M. Hormusji, joailler, pour une petite réparation. Le joailler, directement interrogé par M. Hodgson, reconnut que le fait était véritable, et ajouta que la broche, renvoyée par lui à Mme Blavatsky,

1. *Proceedings*, p. 325.
2. On peut lire ce procès-verbal dans l'*Occult World*, de M. Sinnett, p. 56-57.

répondait exactement à la description faite par les journaux qui avaient relaté l'incident de Simla[1]. M. Hume lui-même, qui crut d'abord au fait, et s'en servit en faveur de la Société théosophique, reconnut ensuite que plusieurs des phénomènes, opérés ainsi par Mme Blavatsky, étaient de simples supercheries, et — bien avant la publication des documents Coulomb — que plusieurs des messages du prétendu Mahâtma Koot Hoomi étaient écrits de la main de Mme Blavatsky.

On pourrait poursuivre cette enquête, mais je pense que ces faits suffisent à justifier la conclusion du comité de la *Société des recherches psychiques*. La voici : « L'hommage rendu par ses amis immédiats aux habiletés de Mme Blavatsky, a été le plus souvent inconscient ; et quelques-uns d'entre eux peuvent encore éprouver de la répugnance à lui attribuer des ressources d'esprit qu'ils ont été si loin, jusqu'ici, de soupçonner. Pour notre part, nous ne la regardons ni comme l'instrument de voyants cachés, ni comme une vulgaire aventurière ; nous pensons qu'elle s'est acquis des titres à un souvenir permanent, dû à l'un des imposteurs les plus accomplis, ingénieux, et intéressants, dont l'histoire fasse mention[2]. » Après cela, que plusieurs des phénomènes opérés par les théosophes aient eu autant de réalité que ceux qui ont cours parmi les spirites, je ne prétends pas le nier. Il reste que tous ceux qu'on a soumis à une enquête sérieuse ont passé finalement du rang des merveilles à celui des supercheries, et que, s'ils donnent une très faible idée de la loyauté des initiateurs, ils témoignent, en revanche, d'une insigne crédulité chez les adeptes.

Telle étant la doctrine, et telles les merveilles — du moins les plus connues — de la théosophie, l'on n'a pas à chercher loin la conclusion de cette étude. La transformation que Mme Besant est en train de faire subir à la Société ne saurait donner le change sur ses origines, sa direction et sa portée. Objet de science ou de foi, les affirmations théosophiques ne sont défendables ni en raison, ni en histoire, et beaucoup

1. *Proceedings*, p. 276. — 2. *Ibid.*, p. 207.

moins sont-elles conciliables avec une religion positive quelconque. Si vague que soit son cadre doctrinal, la religion de la Sagesse est liée nécessairement à un panthéisme émanatiste qui la condamne ; si accueillants que soient ses principes, ils ne sauraient accepter les rites du christianisme qu'en les vidant de toute efficacité et de toute signification chrétienne ; si osés que soient ses maîtres, ils n'échappent au soupçon de jonglerie préméditée que pour retomber dans les essais, périodiquement repris et constamment infructueux, tentés pour galvaniser l'une des formes périmées des religions de l'Inde. Bouddhisme dissident, ou brahmanisme modernisé, la théosophie reste un compromis incohérent entre la doctrine de l'universelle illusion et les espoirs d'immortalité, enracinés dans l'âme occidentale par vingt siècles de christianisme. Son mysticisme est une odieuse contrefaçon, son occultisme une duperie, son exotisme une façade. Sans points d'appui dans l'histoire, qu'elle récrit effrontément, sans lumière pour l'esprit, qu'elle égare dans un dédale de visions contradictoires, elle finira comme ces obscures et raffinées sectes gnostiques, dans lesquelles elle a reconnu ses ancêtres... Dieu garde les âmes inquiètes des illusions du Lotus bleu !

Léonce de GRANDMAISON.

LES CATHOLIQUES ET LES DROITS DE DIEU

« La Révolution a commencé par la Déclaration des droits de l'homme, elle ne finira que par la reconnaissance des droits de Dieu. » Si cette parole du comte de Maistre est vraie, nous ne sommes pas près de voir la fin des malheurs et des crimes de la Révolution, car on peut se demander si jamais il a existé une société qui ait autant méconnu les droits de Dieu que la société française actuelle.

Notre constitution est en elle-même la méconnaissance, je pourrais dire la négation, de Dieu. Elle ne le nomme pas, elle ne le connaît pas, et l'on a pu dire avec vérité : « L'État est athée. » Sous ce rapport, les grands ancêtres de 1793 sont dépassés, car Robespierre reconnaissait l'Être suprême. Robespierre, à notre époque, serait-il traité de clérical ?

Notre société est même tombée, sous ce point de vue, plus bas que les peuples païens, qui tous reconnaissent une divinité. Adorer de faux dieux est moins honteux que de n'en adorer aucun. L'athéisme est pire que le polythéisme.

Nous croyons que Jésus de Nazareth a établi l'Église catholique ; nous croyons aussi que ce fondateur est Dieu. Pensons-nous qu'après l'avoir fondée, Notre Seigneur Jésus-Christ se soit désintéressé de son œuvre, qu'il l'ait abandonnée, comme un oiseau délaisse ses petits devenus assez grands ?

Non, Notre-Seigneur Jésus-Christ a acquis l'Église au prix de son sang ; il lui a promis de demeurer avec elle jusqu'à la consommation des siècles ; il continue à la diriger, à la posséder. L'Église est le corps mystique dont il est le chef et dont il ne se séparera jamais. Jésus a fondé l'Église, il habite toujours en elle, pour procurer le salut de tous les hommes.

Il serait facile de le prouver ; mais ce travail n'est pas une thèse de théologie ; et d'ailleurs tous les catholiques croient ces vérités.

Ils doivent donc aussi admettre la conséquence que les droits de l'Église sont les droits de son divin fondateur. Il y a plus encore ; ce ne sont pas seulement les droits de l'Église catholique, considérée dans son ensemble, qui sont les droits de Dieu, nous pouvons et devons affirmer la même chose des droits de la conscience de chaque fidèle. Les chrétiens sont les membres du corps dont le Christ est la tête. Leurs droits sont les droits de Dieu avant d'être ceux des hommes.

De fait, nos droits primordiaux et essentiels ont été indignement violés, ce qui seul aurait dû exciter l'indignation et la résistance d'hommes dignes d'être libres ; mais l'outrage va plus loin et porte plus haut que nous, il frappe directement notre religion et notre Dieu. C'est toujours un soufflet donné à la face du Christ par les valets de la synagogue.

Qu'avons-nous fait, que faisons-nous, nous catholiques, devant une pareille situation ?

L'habitude produit sur les âmes ce qu'elle produit sur les corps. Peu à peu, ce qui, d'abord, était insupportable paraît tolérable ; on devient moins sensible, on s'endurcit, il se forme comme un cal qui amortit la vivacité de nos impressions, qui empêche de ressentir pleinement ce qu'une situation a de pénible et d'odieux. Hélas ! par combien d'exemples ne pourrions-nous pas prouver cette assertion. Au premier moment, quand le gouvernement prend contre les catholiques une mesure tyrannique, nous jetons feu et flamme ; puis viennent les désolations et les gémissements ; puis c'est le temps du silence et de la soumission, et personne ne peut plus tirer une étincelle de la cendre refroidie. Nous devenons insensibles à la perte des âmes et à l'offense de Dieu.

C'est que dans ce siècle où la presse répand plus de sophismes dans les intelligences que les cheminées d'usine ne versent de fumée dans l'atmosphère, l'esprit de foi a baissé, même chez les chrétiens pratiquants. Peut-être plus d'un lecteur qui aura voulu lire le commencement de cette étude, m'a-t-il intérieurement accusé d'exagération ; qu'il veuille bien continuer à lire, et peser dans sa conscience les raisons que j'apporte, et j'ose espérer qu'après sa lecture nous serons d'accord.

Le chrétien doit rendre à César ce qui appartient à César, mais il doit aussi rendre à Dieu ce qui est à Dieu; et César lui-même. — qu'il soit un prince, une assemblée ou même une majorité issue du suffrage universel, — César, lui aussi, a ses devoirs envers Dieu, il doit lui rendre ce qui lui appartient. Sous ce rapport, le devoir de César, des dépositaires de l'autorité, n'est pas différent de celui des particuliers. Nous pouvons même dire avec vérité que les devoirs de l'autorité s'étendent plus loin. Au Maître souverain elle doit rendre le culte d'adoration auquel il a droit, mais, comme elle a encore l'obligation de protéger ses sujets, de défendre leurs droits et leurs libertés légitimes, elle doit reconnaître et respecter les droits de la conscience chrétienne, par conséquent ceux de l'Église, la laisser libre dans l'exercice du culte divin, dans son enseignement et son apostolat; elle doit garantir l'indépendance souveraine du gouvernement de l'Église, afin que celle-ci puisse établir et propager le règne de Dieu. La raison en est que l'autorité doit d'autant plus défendre les droits de ses sujets, que ces droits sont plus importants. Nous n'avons rien de plus précieux que notre âme. Défendre ses droits, protéger notre liberté religieuse est, quoi qu'on en puisse dire, le premier devoir de toute autorité chrétienne.

Mais, hélas ! nous n'avons plus en France d'autorité chrétienne, et nous sommes réduits à souhaiter que les pouvoirs publics daignent nous ignorer, et nous laisser, par leur oubli, la liberté de vivre. Ce n'est pas la liberté, ce sont des chaînes que l'on donne aux catholiques, et on leur en forge chaque jour de plus lourdes. On veut les faire mourir peu à peu, d'épuisement, sous le poids de ces entraves; et quand ils seront assez affaiblis, si leur agonie traîne trop longtemps, on les assommera pour en finir.

Examinons brièvement, non pas toutes, mais les principales injustices dont nous souffrons, nous verrons que si elles violent nos droits et atteignent notre conscience, elles atteignent aussi, et plus encore, les droits de Dieu et sa majesté.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « Ce que vous avez fait

à l'un de mes frères, même des plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Qu'a-t-on fait pour les pauvres et les misérables dans la laïcisation des hôpitaux ? — Pourquoi a-t-on chassé de ces asiles de la souffrance les servantes dévouées des pauvres ? — Personne n'a osé dire que les malades n'étaient pas bien soignés. Les scènes qui se passent maintenant dans les hôpitaux laïcisés sont connues. Ce ne sont pas des religieuses hospitalières qui auraient laissé un malade bouillir dans une baignoire où l'eau froide n'arrivait pas. Ses cris, ses appels désespérés retentissaient dans tout l'hôpital, les nouvelles infirmières les entendaient, mais n'avaient pas jugé convenable de se déranger. Ailleurs, pour empêcher un fou de crier, les infirmiers lui serrent si bien la gorge qu'ils l'étranglent net. On n'a jamais entendu dire qu'au lieu de veiller dans les salles les sœurs aient dansé avec les internes, en buvant le vin des malades.

Encore une fois, pourquoi a-t-on chassé les sœurs des hôpitaux ? — Il n'y a pas une relaveuse de cuisine qui n'ait des gages supérieurs à la somme que l'administration allouait aux religieuses, et qui, grâce à des prodiges d'économie, suffisait à leur entretien. La part des malades a été diminuée de tout le traitement du personnel laïque. Les malades sont plus mal soignés, leurs soins coûtent plus cher ; quel est donc le motif de cette mesure antiphilanthropique et antiéconomique ? Le vrai motif est la haine de Dieu et des âmes. Autant qu'ils le peuvent, les sectaires que nous avons laissés devenir nos maîtres, veulent empêcher les mourants de se réconcilier avec Dieu. C'est l'influence religieuse des sœurs qu'ils redoutent ; c'est elle qu'il faut écarter, dussent les malades en souffrir, en mourir davantage. Peu importe ; à tout prix on a voulu les délivrer de ce que l'on appelle la superstition.

Nos pauvres malades n'ont plus même sous les yeux le crucifix pour se consoler dans leurs douleurs par le souvenir des souffrances qu'un Dieu a endurées pour eux. Dans un certain nombre d'hôpitaux où, faute de pouvoir les remplacer, l'administration tolère pour quelques jours encore les religieuses, elle leur a enjoint de ne faire aucune prière en public.

Et l'on proclame cette laïcisation des hospices un des grands triomphes de la civilisation moderne!

Et, criminelle inconséquence! on voit ces hommes qui traitent ainsi l'âme et le corps des pauvres, dont ils se vantent pourtant d'être les amis, recourir en cas de maladie, pour eux et leur famille, aux soins de ces mêmes religieuses qu'ils ont arrachées du lit de mort des misérables. Vraiment, si nous ne nous souvenions pas que Jésus en croix a prié pour ses bourreaux, nous blâmerions ces saintes filles de leur excès de charité.

Toute cette persécution n'est-elle pas plus odieuse encore, vis-à-vis de Dieu, qu'envers les hommes? N'est-ce pas le cœur de ce Dieu qui est mort pour les âmes qu'elle déchire, quand elle prétend l'empêcher de sauver ces âmes?

Laïcisation des hôpitaux, laïcisation de l'enseignement primaire pour obtenir ce qu'on a voulu appeler la neutralité scolaire, se valent au point de vue de l'outrage à Dieu.

Une remarque d'abord: la neutralité scolaire, l'école neutre sont des mots hypocrites destinés à tromper les simples et à fournir un prétexte à ceux qui aiment à se laisser duper pour n'être pas obligés de résister.

Dans l'ensemble de l'enseignement, même dans les écoles primaires, la neutralité est impossible. Le maître doit avoir sur Dieu, sur l'âme, sur la conscience, sur la morale, une idée arrêtée, affirmation ou négation. Ces questions fondamentales se rencontrent si souvent, qu'il est impossible que, même involontairement, sa pensée intime ne se trahisse pas par une parole, une intonation, un geste. De fait, presque partout, l'école neutre est devenue l'école impie et athée; elle enseigne ouvertement l'irréligion et le matérialisme.

Supposons pourtant, contre l'expérience, que cette neutralité soit possible; admettons qu'elle existe, et qu'en réalité on élève les enfants sans leur dire un mot, ni dans un sens, ni dans un autre, de Dieu, de l'âme, des rapports de l'homme avec Dieu.

Que signifie cette neutralité vantée si hautement comme une conquête du dix-neuvième siècle, un progrès de la civilisation?

En imposant aux maîtres la neutralité religieuse dans leur enseignement, le gouvernement déclare, à la face du peuple, que la religion est chose inutile et même nuisible pour l'éducation des enfants. Pratiquement, c'est nier l'existence de Dieu, ou si ce n'est pas une négation, c'est un blasphème. C'est dire que la foi en Dieu n'entraîne après elle aucune conclusion morale; c'est aller plus loin encore, c'est affirmer que la foi en Dieu nuit à la bonne éducation.

La conséquence logique de la neutralité de l'école fut l'exclusion des congrégations religieuses de tout l'enseignement public. Plus tard, la loi de 1904 leur interdit tout ordre d'enseignement.

Que cette exclusion ait été portée sans raison et sans droit, qu'elle soit une injustice absolue, c'est chose évidente, sur laquelle nous ne voulons pas insister ici. Mais quel sens a-t-elle?

Par ces lois, le gouvernement proclame hautement à tous, grands et petits, que les religieux et les religieuses sont indignes d'instruire et d'élever la jeunesse. Or, qu'est-ce qu'un religieux? — C'est un chrétien qui fait profession de suivre, outre les commandements de Dieu, les conseils évangéliques de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en observant une règle approuvée par l'Église. C'est précisément de la pratique de ces conseils qui constitue la perfection proposée par Notre-Seigneur aux âmes généreuses, qu'on fait un crime aux religieux. C'est à cause d'elle qu'on les chasse de toute chaire d'école, comme indignes. Ah! si, avec quelque chance de rendre l'accusation seulement probable, il avait été possible d'imputer, même à une seule congrégation, un crime ou une faute sérieuse, quelles clameurs étourdissantes, quels cris forcenés n'aurions-nous pas entendus! Toute la presse de l'univers en aurait retenti, et ce n'est pas notre gouvernement qui eût étouffé cette *affaire*.

Maîtres et maîtresses congréganistes étaient pourtant coupables d'un crime que leurs adversaires ne dénonçaient pas, mais pardonnaient encore moins : ils faisaient mieux que les maîtres officiels. Il a été plus facile de les chasser que de les égaler.

Il faut bien l'avouer, les catholiques ont eu l'air de ne pas comprendre que ces lois de persécution étaient moins injurieuses aux religieux, que blasphématoires contre Dieu.

Je n'ai certes pas la prétention d'avoir lu tout ce que les évêques, les prêtres, les journalistes, les conférenciers, ont publié sur cette question, mais j'ai vu beaucoup de ces écrits. Les protestations étaient belles, bien raisonnées, sérieusement documentées, éloquentes; elles apportaient des arguments de valeur. Elles en appelaient à la liberté, aux droits de la conscience, à ceux des pères de famille; elles montraient l'utilité matérielle de l'enseignement congréganiste, le moins cher de tous. Toutes ces raisons sont justes et vraies; mais dans tout ce que j'ai pu lire de cette littérature, c'est à peine si j'ai rencontré, jetée comme en passant, une timide mention des droits de Dieu ou une faible protestation contre ce blasphème du gouvernement qui proclame, en face d'un peuple catholique, que suivre les conseils de Jésus-Christ notre Dieu rend un citoyen français indigne d'instruire et d'élever ses jeunes compatriotes.

Nous pouvons appliquer les mêmes réflexions à la proscription actuelle des congrégations religieuses.

Un pareil outrage à Dieu n'est-il pas, aux yeux de la foi, un mal plus grand que toute injure, toute injustice que les hommes peuvent souffrir?

En même temps que la guerre à l'enseignement chrétien, sévit la guerre au culte catholique. Quelle haine se manifeste contre les emblèmes religieux, surtout contre la croix et le crucifix! On les enlève non seulement des rues et des places publiques, mais, en beaucoup de villes, on n'a pas respecté la sainteté de l'asile des morts. La croix qui dominait le cimetière, dont la vue consolait les vivants et augmentait leur espérance dans le salut de ceux dont ils pleuraient la perte, la croix, gage de notre résurrection future, a été arrachée de sa base par les municipalités sectaires, et souvent, hélas! a subi un traitement plus outrageux encore. Depuis longtemps, la croix ne préside plus à nos écoles; on n'a pas oublié que le garde des sceaux Vallé l'a fait enlever des pré-

toires, et, pour accentuer l'insulte, a choisi, pour cet attentat, le jour même du Vendredi saint.

Au seizième siècle, quand les calvinistes, le fer et le feu à la main, pillaient les églises et détruisaient les croix, les catholiques ont résisté avec énergie et ont repoussé les destructeurs; des victimes nombreuses sont tombées pour cette cause sacrée[1]. Pendant la Terreur, il s'est rencontré des catholiques qui ont défendu le signe de notre salut au prix de leur sang. Même le Bas-Empire, au temps de l'hérésie des iconoclastes, a eu ses martyrs du culte des saintes images. Notre époque n'a pas connu ces martyrs. S'il s'en était trouvé, peut-être ne les aurions-nous pas compris, et aurions-nous dit avec étonnement : A quoi bon mourir pour si peu ?

Que dire de l'interdiction presque universelle des processions dans les villes! Les rues y sont libres pour tous les cortèges. Nous y avons vu défiler les francs-maçons avec leurs insignes. Sociétés de musique, de gymnastique, de cyclistes, associations de tout genre, y portent publiquement leurs bannières; les bateleurs y promènent leurs éléphants, leurs chameaux et leurs singes; on barre les routes, on empêche la circulation pour laisser passer un concours d'automobiles dans une course vertigineuse et homicide, malgré toutes les précautions. Drapeaux rouges deployés au chant de *l'Internationale*, une foule nombreuse a pu obstruer les rues de Paris, et cela pour fêter un écrivain immonde ! Seul, le Créateur de toutes choses ne peut pas se montrer dans la rue.

Et quand, dans d'inoffensives pétitions, nous avons fait entendre quelques timides protestations, sur quoi avons-nous principalement appuyé nos demandes? — Sur le tort que l'interdiction des processions cause au petit commerce. Comme si nous étions surtout préoccupés d'un intérêt matériel, si légitime soit-il, comme si nous avions honte de faire un acte de foi en la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-

1. L'histoire impartiale a depuis longtemps prouvé que, dans les troubles religieux du seizième siècle, les violences ont commencé du côté des hérétiques ; cette démonstration n'a pas empêché et n'empêchera pas les sectaires de mauvaise foi et les badauds ignorants de répéter les calomnies stéréotypées sur l'intolérance catholique.

Christ, comme si nous ne reconnaissions pas ses droits souverains sur les hommes!

Cette guerre au culte divin ne s'est pas arrêtée aux portes des églises. C'est déjà par centaines que l'on compte les églises et les chapelles que le gouvernement a fermées, sous le prétexte qu'elles n'étaient pas *concordataires*. Qu'est-ce à dire? Concordataire, ou bien ne signifie rien, ou bien veut dire : conforme au Concordat. Ce traité entre l'Église et l'État a stipulé en France la liberté du culte catholique. L'Église a seulement reconnu à l'État un droit de police pour réglementer les actes publics de ce culte. Que trop souvent des sectaires aient odieusement abusé de cette concession, nous l'avons vu. Mais prétendre que le Concordat autorise le gouvernement à fermer les églises des communautés, des collèges, et même les églises de secours des paroisses, c'est pousser trop loin l'impudence et le mépris de la vérité. D'après le Concordat, l'exercice du culte catholique doit être libre en France, ces édifices étaient une partie de cette liberté[1].

Nous sommes lésés dans nos droits; ceux de Dieu sont-ils mieux respectés? Quelle audace impie, et en même temps quelle inconséquence à un gouvernement qui se proclame athée, de vouloir fixer dans combien d'édifices il sera permis de prier Dieu! Le Seigneur de l'univers ne pourra donc résider dans un temple que par la grâce de la République française!

Que deviendront les églises encore ouvertes au culte? Nous le savons; le projet de loi déposé par le ministère le dit clairement. C'est la confiscation et le vol, car, en réalité, l'État n'est pas propriétaire de nos églises. S'il s'arroge le droit de propriété, c'est en vertu du droit du plus fort, en continuant et en renouvelant le vol opéré pendant la grande Révolution.

1. Dans la plupart des grandes villes, les églises paroissiales sont insuffisantes pour la population, dans beaucoup de campagnes, elles sont trop éloignées ; aussi un grand nombre de ces églises qu'on a fermées étaient fort utiles, on pourrait même dire nécessaires aux fidèles, pour l'accomplissement du devoir dominical. Mais le bien des âmes est, pour notre gouvernement, le moindre de ses soucis.

Dans quelque temps, selon le caprice d'autorités sectaires, nos églises pourront être changées en magasins, en théâtres, servir au culte protestant[1], israélite, devenir même des mosquées ou des temples de Bouddha. Dites que ce serait monstrueux, mais ne dites pas que ce soit impossible.

L'État, puisqu'il prétend être propriétaire des églises, prétend aussi pouvoir disposer de ses immeubles comme il lui plaira, et ses injustices contre les catholiques dans le passé rendent raisonnables toutes les craintes pour l'avenir. Et quel outrage pour Dieu ! L'église est avant tout la maison du Seigneur ; il va être expulsé de sa demeure comme un simple moine.

Quand une loi a imposé le service militaire aux séminaristes et aux prêtres, nos législateurs ont-ils voulu fortifier l'armée française ? Pareille question fait rire. Ces sectaires ont prouvé bien des fois, et tout récemment encore, que le souci d'avoir une armée puissante et fortement organisée ne les préoccupe pas. Leur but était d'abord d'imposer une vexation aux catholiques, car ils savaient fort bien combien le service militaire est peu en harmonie avec les fonctions du prêtre. Ils voulaient surtout tarir les sources du recrutement sacerdotal. Comme on juge volontiers les autres d'après soi-même, ils pensaient qu'un grand nombre de jeunes gens embrassaient la carrière ecclésiastique pour échapper aux ennuis du service militaire. Ils espéraient aussi que l'atmosphère morale de la caserne, si différente de celle du séminaire, affecterait assez fortement beaucoup de jeunes clercs pour les dégoûter de reprendre le joug de la règle ecclésiastique, et qu'ainsi le nombre des prêtres, déjà insuffisant dans beaucoup de diocèses, diminuerait encore, au grand détriment de la religion.

Malgré quelques défections, peu regrettables après tout,

1. Les journaux ont annoncé qu'il venait de se former à Londres un comité dont le but est de réunir les fonds nécessaires pour pourvoir, le lendemain de la suppression du budget des cultes, à l'entretien du culte et des ministres protestants, et pour louer au moins une grande église catholique dans chaque ville de France, et le plus grand nombre possible d'églises dans les villages.

ce calcul a été déjoué. Les jeunes gens qui aspirent au sacerdoce ne recherchent pas les avantages de ce monde; leurs désirs montent plus haut, et jusqu'à présent la caserne n'a pas vidé le séminaire.

Nous allons avoir la loi du service militaire de deux ans. L'armée française en sera-t-elle affaiblie, ou non? — Question secondaire et de peu d'importance aux yeux de nos législateurs. Nous pouvons dire qu'un des motifs qui ont poussé à cette loi, motif non avoué, mais réel, c'est que les sectaires pensent que deux ans de service militaire nuiront plus à l'esprit ecclésiastique qu'une seule année[1].

Cette loi est aussi un outrage à Dieu, à qui elle dispute le droit de choisir ses serviteurs comme il lui plaît.

Le service militaire rappelle une des plus odieuses vexations dont les catholiques aient à se plaindre. Après avoir supprimé les aumôniers militaires, et rendu ainsi beaucoup plus difficile et parfois impossible aux soldats l'accomplissement de leurs devoirs religieux, l'autorité est allée jusqu'à leur interdire de fréquenter les cercles catholiques, tandis qu'elle les laisse libres de se réunir dans ceux qui sont dirigés par les protestants et les francs-maçons.

L'impudence a été poussée plus loin; il s'est trouvé un général français pour oser défendre aux soldats d'assister à une messe dite à une heure qui leur facilitait l'observation de la loi du dimanche.

Il serait long de relater toutes les lois et mesures adminis-

1. Il ne faut pourtant pas croire que le service militaire ne diminue pas le nombre des prêtres. Voici ce que disait à ce sujet un vicaire général : En moyenne, la vie active d'un prêtre est trente ans — ce qui s'accorde avec les statistiques, qui indiquent comme moyenne de la vie du clergé de cinquante-trois à cinquante-cinq ans. — Malgré le service militaire, il faut au prêtre la même préparation scientifique qu'autrefois, le nombre d'années d'études au séminaire ne pourra donc pas être diminué; l'année de caserne retardera d'un an l'ordination du prêtre, mais elle ne retardera ni sa mort, ni les infirmités qui le forceraient au repos. Le service militaire enlève donc un an à l'activité sacerdotale, et au lieu de trente ans, le réduit à vingt-neuf, et produit le même effet que si, dans un diocèse, on enlevait la trentième partie des prêtres; ce qui n'est pas une perte insignifiante. Le même calcul prouve que le service de deux ans diminuerait le nombre des prêtres d'un quinzième.

tratives qui lèsent nos droits et ceux de Dieu. Rappelons seulement encore l'espionnage exercé contre les employés du gouvernement, contre les officiers et leur famille pour savoir si un cousin, à je ne sais quel degré, va à la messe. Après les révélations portées à la tribune de la Chambre par M. Guyot de Villeneuve, après la proclamation du Grand Orient de France revendiquant hautement comme un droit et un devoir l'exercice de la délation, personne ne peut plus nier cet espionnage. On ne niera pas non plus la pression qui pèse sur tous ceux qui, de près ou de loin, dépendent du gouvernement, pour empêcher ces malheureux d'obéir à leur conscience et de pratiquer leur religion.

Saint Anselme disait : « Dieu n'aime rien tant sur cette terre que la liberté de son Église. » C'est que la liberté de l'Église est la pleine et entière reconnaissance des droits de Dieu sur la société, et en même temps la garantie la plus efficace de la liberté et des droits des individus. Pour se convaincre de cette dernière assertion, il suffit de regarder autour de soi en France. Depuis que des parlements persécuteurs enlacent l'Église dans des liens chaque jour plus resserrés qui, peu à peu, l'étoufferont, que deviennent nos libertés les plus essentielles?

Qu'on ne dise pas que l'Église catholique est libre en France.

D'abord le gouvernement ne reconnaît pas cette liberté; il veut avoir à ses ordres une Église asservie. Il ne l'a pas caché, et n'y aurait-il d'autre preuve que la prétention de regarder et de traiter les ministres de l'Église comme des fonctionnaires de l'État, que la démonstration serait péremptoire.

Si quelqu'un n'est pas libre en France, c'est un fonctionnaire. Jamais autocratie, fût-ce celle du tsar de toutes les Russies, n'a demandé de ses employés une obéissance aussi passive, une abnégation de volonté aussi absolue que ne le fait notre gouvernement républicain. Non content de commander dans l'exercice de la fonction, il veut régler jusqu'à la vie privée, jusqu'à la manière de penser des serviteurs de l'État, qu'on ferait mieux d'appeler des esclaves publics.

Notre gouvernement déclare ouvertement qu'évêques, curés, vicaires, etc., sont des fonctionnaires. La raison qu'il donne est qu'il les paye. Il veut oublier que le budget des cultes n'est pas un traitement, mais le payement d'une dette. Nous n'avons pas à insister ici sur ce point. Mais vouloir réduire nos prêtres au rang de fonctionnaires de l'État, c'est nier la liberté de l'Église. Si le prêtre est fonctionnaire, c'est l'État et non l'Église qui a le droit de régler son action, de fixer les bornes de son ministère, de définir son enseignement, c'est l'État et non l'Église qui nous prescrira ce que nous devons faire et ce que nous devons croire.

C'est notre asservissement, mais c'est aussi un outrage pour Dieu, à la place de qui l'État se substitue pour gouverner nos consciences, en avilissant le sacerdoce catholique.

Rappeler tous les attentats du gouvernement contre la liberté de l'Église serait une tâche bien longue. La triste série énumérée jusqu'ici, si incomplète qu'elle soit, n'est autre qu'une suite d'usurpations de l'État contre les droits et la liberté de l'Église ; sans parler des articles organiques qui, faussant et dénaturant l'esprit du Concordat, sont des entraves mises à son action.

S'il est une liberté essentielle à l'Église, c'est la liberté de son enseignement. Si les pasteurs n'ont plus la direction pleine et entière de l'enseignement de la religion, la foi est en péril. Le premier devoir de l'Église est de maintenir la foi dans sa pureté et dans son intégrité. De ce devoir découle pour l'Église le droit de ne confier l'enseignement des fidèles qu'à des hommes capables de conserver et de transmettre intact le dépôt de la doctrine qui leur est confié. Et s'il est un enseignement dans lequel l'Église doive être absolument libre, c'est dans celui de ses futurs ministres, dans la direction de ses séminaires. L'est-elle en France? — L'exclusion des Lazaristes et des Sulpiciens, et en général de toutes les congrégations religieuses de la direction des grands et des petits séminaires répond suffisamment à cette question. Voilà donc que l'État, représenté par des impies, des apostats, s'arroge le droit de décider qui est digne, qui est indigne de former les prêtres catholiques ! Est-ce assez outrageant pour l'Église et son divin fondateur?

Pour le bien de la paix, l'Église a accordé à l'État le droit de présenter les candidats aux évêchés; et, pour les cures inamovibles, celui d'agréer le choix fait par les évêques. Nous n'insisterons pas sur la façon dont l'État s'est servi de cette concession, nous ne voulons pas entrer dans des questions de personnes, mais le gouvernement ne prétend-il pas actuellement avoir le droit de nommer les évêques et d'imposer son choix à l'acceptation du Souverain Pontife? Où serait alors la liberté de l'Église?

Dans deux affaires célèbres et récentes, nos ministres n'ont-ils pas eu l'impudence d'intervenir dans les rapports du pape avec les évêques, de vouloir définir les limites de la juridiction suprême du Souverain Pontife et d'en empêcher l'exercice s'ils n'y consentaient pas!

Ne parlons que pour mémoire de la loi sur les fabriques, par laquelle l'État enlève à l'Église l'administration de ses propres biens et la traite comme une mineure incapable de gérer sa fortune. En voyant la persécution actuelle et celle qui s'annonce pour l'avenir, nous pouvons nous demander si cette loi n'est point un acheminement vers la confiscation totale des biens ecclésiastiques.

La loi récente, qui, pour le donner aux communes, enlève aux fabriques le monopole des pompes funèbres, a, sans aucun doute, le but de diminuer les ressources des églises, et de gêner par là l'exercice du culte; mais elle attaque aussi notre foi, elle ignore, pour ne pas dire qu'elle nie, l'efficacité des prières pour les défunts.

De même, les tentatives faites de différents côtés pour introduire dans nos mœurs l'incinération, ou, comme l'on dit, la crémation des cadavres, ne sont pas motivées par le souci de l'hygiène, mais sont, dans la pensée des promoteurs, une protestation contre le dogme de la résurrection de la chair.

La rupture du Concordat, la séparation de l'Église et de l'État que l'on prépare maintenant, amènera-t-elle au moins la liberté de l'Église? — Bien naïf qui le croirait; c'est la spoliation et l'asservissement. Le projet du gouvernement est clair, et si, dans le cours de la discussion, il est modifié,

il ne le sera que dans le sens d'une aggravation. Un catholique ne peut s'en réjouir que comme d'un moindre mal; comme on se réjouit d'une guerre qu'on peut raisonnablement préférer à une paix avec un allié traître qui, par ses intrigues sournoises, fait plus de tort que par une attaque ouverte. Nous pouvons aussi espérer qu'après la guerre viendra la paix, et que le traité, le nouveau Concordat, ne sera plus accompagné d'*articles organiques*.

Devant tous ces outrages à notre foi et à notre Dieu, qu'avons-nous fait? que faisons-nous encore?

Nous avons tout accepté avec un calme, une résignation qui a étonné même nos ennemis. Après la loi scolaire, Jules Ferry s'est félicité publiquement de ce que l'épiscopat français n'avait pas suivi l'épiscopat belge dans sa lutte contre l'école neutre. Alors on avait encore peur de la résistance des catholiques, aujourd'hui nos ennemis n'ont plus l'air de la craindre.

D'où vient cette inertie qui étonne amis et ennemis?

N'est-ce pas que nous avons laissé fléchir en nous la foi; que nous avons laissé diminuer, avec la pratique virile des vertus chrétiennes, le sens chrétien; que nous jugeons tout au point de vue humain, naturel, oubliant trop les intérêts des âmes et la gloire de Dieu?

M. Chamberlain, le célèbre ministre anglais, aurait dit : « Un homme peut très rapidement devenir juif, sans embrasser pour cela la religion israélite. Il suffit de fréquenter assidûment des juifs, de lire les journaux juifs, de s'habituer à la mentalité juive. » Cette remarque est le fait d'un homme qui observe bien et voit clair.

De même un chrétien, pour devenir à peu près franc-maçon, n'a pas besoin de renier son baptême et de s'affilier à une loge, il suffit, pour cela, de lire habituellement les journaux impies et immoraux, les romans modernes, de fréquenter les théâtres, de ne lire aucun ouvrage sérieux qui l'instruise de sa religion et de ses devoirs; mais, au lieu de s'abreuver à des sources saines, de chercher la science dans des livres qui la mêlent au poison de l'incrédulité; après quelque temps de ce régime, un homme pourra conserver quelque extérieur

de christianisme, suivre encore par routine certaines pratiques de sa religion, mais il n'est plus un catholique complet; il est semblable à un fruit de belle apparence, qu'un ver ronge à l'intérieur.

Examinons sérieusement notre conscience sur ce point, nous, catholiques, et voyons si nous avons fait notre devoir pour nous défendre nous-mêmes contre l'envahissement de cet esprit antichrétien, et si, à ce point de vue encore, nous avons fait ce que nous aurions pu faire pour défendre les intérêts matériels, mais surtout les intérêts moraux et religieux des humbles, des petits et des pauvres.

Dieu a confié à chaque homme le soin de son prochain. Ce devoir de charité est bien plus grave pour l'âme que pour le corps. Ce devoir est surtout important pour nous, si par l'éducation, l'instruction, la position, nous sommes à la tête de la société et si nous formons ce que j'appellerais volontiers, si d'aucuns n'avaient peur du mot, l'aristocratie des catholiques. Dans cette aristocratie, je range le prêtre de quelque classe de la société qu'il sorte. Le clergé doit diriger les fidèles dans la voie de la vérité et de la morale, mais il doit aussi les défendre contre les ennemis extérieurs de la foi et de la religion.

Quand un gouvernement impie a imposé l'école soi-disant neutre, a-t-on assez fait pour sauver l'âme de nos enfants? Sans doute les catholiques français ont fait des sacrifices considérables pour les écoles libres. Je doute qu'en aucun autre pays la charité privée ait réussi à rassembler des sommes aussi énormes ; mais, malgré cette générosité, plus de la moitié des enfants en France a été livrée au dieu-État, Moloch, qui, s'il ne dévore pas les corps, dévore les âmes ; et, maintenant, après l'expulsion des congrégations religieuses, c'est presque la totalité de nos enfants qui devient la proie de ces écoles sans Dieu.

Dans tous les temps, les vrais catholiques ont abandonné aux persécuteurs leur fortune et même leur vie; ils n'ont jamais livré leur honneur, leur foi, leur âme et celle de leurs enfants. N'avons-nous pas commencé à livrer ces biens suprêmes? Mais, hélas! sommes-nous encore pleinement et entièrement de vrais catholiques?

Si nous l'étions vraiment, nous aurions, dès le commencement, opposé aux persécutions gouvernementales une résistance intelligente, énergique, constante, appuyée sur les vrais principes de la religion. Une pareille résistance aurait été plus efficace, et aurait moins coûté à notre bourse que toutes nos écoles déjà vouées à la mort.

C'est que les principes ne sont pas chose indifférente à la société; on ne les laisse pas fléchir sans grave danger. Les concessions ont des limites au delà desquelles l'habileté ne sert de rien. L'oubli de ces deux vérités a énervé les forces vives des meilleurs, sans utilité pour leur cause et sans profit pour leur dignité.

Où ces concessions nous ont-elles menés? Imaginons qu'il y a vingt-cinq ans, le gouvernement eût proposé, en un seul corps, les différentes lois sous lesquelles les catholiques sont maintenant étouffés; serions-nous restés ainsi tranquilles?

Hélas! nous avons laissé faire. A chaque pas en avant de la persécution, nous avons reculé et courbé la tête, de crainte d'un mal plus grand; et ce mal n'en est venu que plus sûrement et plus promptement. En particulier nous n'avons pas compris que nous ne pouvions pas dire pour nous excuser: Après tout, nous ne cédons que ce qui est à nous, nos droits et nos libertés. Céder par inertie et par lâcheté ses droits et sa liberté est honteux pour un homme. Ainsi il se rend esclave et fait de ses enfants des esclaves. Mais enfin si un honnête homme peut, à l'occasion, abandonner ce qui lui appartient, il ne peut jamais en conscience céder le bien d'autrui qui lui est confié. Or, dans l'espèce, le bien d'autrui que nous avons cédé, sans combat suffisant, ce sont les droits de Dieu.

Mais, dira peut-être quelqu'un, mettre cette considération en relief, si juste soit-elle, aurait été inutile. Elle n'aurait pas touché nos ennemis; pour les amener à reconnaître la justice de nos réclamations, il faut partir de points communs entre eux et nous, de principes dont ils se réclament; liberté, égalité, souci des intérêts matériels du peuple, principes qu'ils ne peuvent nier sans être inconséquents et sans se

contredire. Comme si inconséquences et contradictions embarrassaient beaucoup ces hommes qui se sont donné pour tâche la destruction de la religion catholique en France! Croire à leur bonne foi est vraiment trop naïf. D'ailleurs, à mesure qu'ils sont devenus plus puissants, ils ont jeté leur masque hypocrite, et maintenant ils disent ouvertement qu'ils ne veulent laisser aucune liberté aux catholiques.

Amener la secte judéo-franc-maçonne à la justice envers l'Église catholique, ou seulement à une vraie tolérance, est un rêve, dont se bercent peut-être encore quelques esprits chimériques.

Espérer que des députés et des ministres membres et agents des loges auront quelque équité est une duperie. Individuellement, un de ces sectaires pourra se convertir, et pareille conversion est un miracle de la grâce divine ; mais la conversion en masse d'un parlement est en dehors des voies ordinaires de la Providence.

Est-ce une raison pour ne pas dire à ces hommes la vérité tout entière? — Nous ne le pensons pas; car nous nous rappelons la parole de Dieu au prophète Ezéchiel: « Si je dis à l'impie : Tu mourras, et que tu ne l'avertisses pas, et que tu ne parles pas pour le détourner de sa voie mauvaise, afin qu'il vive, l'impie mourra dans son iniquité, et je redemanderai son sang de ta main. Mais si tu avertis l'impie, et qu'il ne se détourne pas de son impiété et de sa mauvaise voie, il mourra dans son iniquité ; mais toi, tu auras sauvé ton âme. » (Ezech., III, 18, 19.) C'est nous dire : Tâchez d'empêcher le plus possible de mal, de faire le plus de bien possible, sans vous occuper des conséquences de vos efforts. Le Seigneur les voit et vous en récompensera.

Les catholiques eux-mêmes ont-ils suffisamment saisi la portée de ces lois odieuses?— Beaucoup, du moins, ont semblé ne pas s'apercevoir qu'elles attaquaient leur Dieu, avant de les attaquer eux-mêmes. S'ils avaient été plus instruits, s'ils avaient mieux compris la gravité de l'outrage fait à leur Dieu, si, sur ce point important, leur conscience avait été plus éveillée, n'auraient-ils pas senti bouillonner dans leurs veines le sang catholique et, dans la lutte contre un gou-

vernement impie, n'auraient-ils pas eu plus d'union, plus d'énergie, plus de constance ? — Pourquoi n'étaient-ils pas plus éclairés ? — Est-il téméraire de dire que c'est parce que ceux qui devaient les instruire ne l'ont pas fait suffisamment ?

En dehors des catholiques et des sectaires, leurs ennemis, il y a en France une masse inerte d'hommes, en qui l'indifférence religieuse a émoussé le sens moral. Plus sensibles aux intérêts matériels qu'à ceux de l'âme, les plaisirs et les soucis du temps leur font oublier l'éternité. C'est ceux-là, dira-t-on, qu'il faut atteindre, et ceux-là seront très peu accessibles aux arguments surnaturels ; ils ne les comprendront même pas.

Aussi ne pensons-nous pas qu'il convienne de se servir de ces arguments seuls, car les raisons tirées des intérêts matériels pourront, à l'occasion, nous amener quelque concours utile.

Mais même ces indifférents, ces esprits terre à terre, ces âmes qu'on croirait endormies dans la matière, peuvent avoir un réveil, et sont capables d'un élan généreux. Ils le prouvent parfois d'une manière qui étonne. Ce n'est pas en vain que l'eau du baptême a coulé sur leur front, ils sont chrétiens encore. Dans tous les cas, ils ne sont pas plus difficiles à convertir que les païens. Les apôtres ont converti les Grecs et les Romains, en leur prêchant Jésus crucifié et ressuscité : c'est par la même prédication que nos missionnaires obtiennent de nos jours la conversion des idolâtres. De même, c'est surtout en leur parlant de Dieu et de leur âme, que nous pourrons amener les indifférents à se joindre à nous.

Parce que les questions religieuses touchent à de graves intérêts matériels, ce n'est pas une raison pour ne pas mettre en pleine lumière leur côté surnaturel. Trop souvent nous l'avons dissimulé, voilé, quand nous ne l'avons pas entièrement passé sous silence. Nous avons oublié la parole de Notre-Seigneur : « La vérité vous rendra libres. *Veritas liberabit vos.* » (Jean, VIII, 32.)

Le succès a-t-il couronné cette tactique prudente ? — Hélas ! cette question n'est pas à poser. Nous pouvons donc, sans

imprudence, changer notre manière de combattre ; même en cas d'échec, nous ne tomberons pas plus bas que nous ne sommes tombés. Dans notre propre pays, après dix-neuf siècles de christianisme, sous un gouvernement qui ne cesse de se réclamer de la liberté, nous sommes persécutés dans notre foi et notre conscience, nous sommes réduits à l'état d'ilotes envers qui tout est permis, l'injure la plus atroce et l'injustice la plus criante.

Et encore, si nous ne souffrions qu'au point de vue matériel, nous pourrions nous consoler ; mais, au point de vue religieux, où en sommes-nous ? De notre liberté religieuse extérieure, nous l'avons trop éprouvé, il ne nous reste que des vestiges ; mais à l'intérieur, au fond de nos âmes, ne sommes-nous pas atteints au vif ?

Il faut l'avouer, tout languit, il y a parmi nous quelque chose d'usé, comme une impuissance de parler et d'agir, le mouvement de la vie se ralentit, en attendant qu'il cesse. La religion, déjà exclue de nos lois athées, s'éloignera de plus en plus de nos mœurs amollies et perverties, et ne nous laissera en se retirant que le cadavre de la France.

Sans être pessimiste, sans exagérer le mal, n'avons-nous pas à craindre, à moins d'une réaction énergique de notre part, que la foi catholique ne disparaisse de la France, comme elle a disparu, au seizième siècle, des pays devenus protestants ?

Nous ne pouvons sonder les desseins de la Providence divine, ils sont un abîme pour notre faible raison, mais si nous demandons la cause pour laquelle les catholiques ont toujours échoué dans leur lutte, pourquoi ils ont partout perdu du terrain, malgré des efforts généreux, héroïques parfois, ne trouverions-nous pas la réponse dans ces paroles de saint Augustin : « *Deus non deserit, nisi deseratur*. Dieu n'abandonne pas, à moins d'avoir été abandonné. » Les premiers, nous avons abandonné Dieu, nous n'avons pas défendu ses droits, ne serait-ce pas un juste châtiment, si Dieu nous laissait à nos propres forces ?

Faut-il désespérer ? — Non, le désespoir n'est ni français, ni chrétien. D'ailleurs, dans le cours des siècles, plusieurs

fois l'avenir de la religion catholique en France a paru aussi compromis, plus compromis même qu'actuellement. Toujours, avec l'aide de Dieu, la foi catholique a triomphé, et malgré tous les efforts contraires, elle est restée l'âme de la France. Il est vrai de dire que nos ancêtres étaient moins patients que nous.

Il ne faut ni se désespérer, ni se désoler, il faut agir.

Mais commençons par agir sur nous-mêmes. Que notre foi soit entière, sans diminution, sans compromission, croyant toutes les vérités de la religion catholique, telles que l'Église les enseigne ! Que notre foi soit publique ! aurions-nous honte de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Qu'elle ne se manifeste pas seulement au foyer domestique, dans les églises ou dans des réunions privées ; mais qu'elle ait pour témoins, selon l'occasion, les places publiques, les grandes foules, les assemblées populaires. Nous devons rendre hommage à Dieu, avec cette noble franchise que nous donne l'inviolable liberté de l'Évangile. En un mot, il ne faut pas dédoubler notre vie, en réserver une part, la plus petite et la plus secrète, à Dieu, et donner la plus grande et la plus en évidence à qui ? au monde et à ses futilités, pour ne pas dire à ses péchés et à ses vices.

Soyons conséquents avec nous-mêmes, et si nous sommes chrétiens, surtout si nous occupons une haute position sociale, n'allons pas dépenser notre vie et nos forces dans une série ininterrompue de fêtes, de concerts, de jeux, de parties de plaisir pour lesquelles on ne sait plus quel nom inventer, et où l'oisiveté et le temps perdu sont le moindre mal.

Les femmes chrétiennes ont mieux à faire qu'à employer toutes leurs journées à renouveler sans cesse des toilettes somptueuses. Par ce luxe, au lieu de donner aux classes inférieures de la société un exemple de vie chrétienne, elles n'enseignent, par leur manière d'être, que vanité et coquetterie, et excitent, avec la jalousie des pauvres, toutes les haines de caste. Une femme chrétienne, quelles que soient sa position sociale et sa fortune, ne doit pas pouvoir être définie, comme un romancier définissait les mondaines, « la plus brillante, la plus coûteuse, la plus fragile plante de luxe ».

Quelques journaux ont annoncé, pour l'hiver de 1904-1905,

une grève de fêtes mondaines, réceptions, grands bals, soirées de gala, etc. Au milieu du deuil de la patrie et de l'Église, il serait digne, en effet, de ne pas chercher, avant tout et pardessus tout, à s'amuser. A la veille de la révolution de 1830, dans une fête donnée aux Tuileries, un des assistants dit : « Nous dansons sur un volcan. » Quelque temps après, l'éruption éclata. Nous aussi nous dansons sur un volcan. Dieu veuille que la catastrophe ne soit pas épouvantable, et n'ensevelisse pas tout le pays sous ses ruines !

Ceux qui, dans l'ère actuelle de persécution, auraient pris l'initiative de cette modération sont à louer. Ils ont compris qu'au lieu de prodiguer inutilement leur temps et leur or, le premier devoir des catholiques est de défendre leur foi et celle de leurs frères[1].

Quant aux jeunes hommes de notre aristocratie, tant que, semblables à ces rois de l'Orient, dont l'historien latin disait que leur plus grand travail était la chasse, leur pensée sera tournée à peu près exclusivement vers les sports variés, à moins que ce ne soit vers les femmes, nous ne pourrons rien attendre d'utile de ceux qui ont pourtant le plus d'inté-

1. Il y a quelques années Mgr l'évêque de Nancy, avec une vigueur tout apostolique, s'est élevé contre cette passion effrénée de luxe, de fêtes, de jouissances, à laquelle tant de chrétiens et de chrétiennes se laissent emporter ; allant le matin dans les églises, on se demande si ce n'est pas pour y faire admirer un costume sévère, mais riche ; étalant le soir une toilette indécente dans la loge d'un théâtre, en lorgnant un spectacle où s'affiche un vice que saint Paul disait ne devoir pas même être nommé parmi les chrétiens. Une grande dame répondit à l'évêque que ce luxe faisait vivre les ouvriers. En parlant de cette grève de fêtes mondaines, grève d'un nouveau genre, digne d'éloges, si elle a lieu, un journal disait que pour être moins brutale que celle des dockers de Marseille, elle ne laisserait pas d'avoir une influence fâcheuse sur notre commerce de luxe. Je ne sache pas que ce même journal ait trouvé que l'expulsion des religieux ait eu une influence fâcheuse sur un commerce qui n'est pas commerce de luxe. N'en déplaise à la grande dame et au journaliste, cette exagération de dépenses pour les fêtes et les toilettes peut enrichir les intermédiaires, elle n'enrichit ni les ouvriers, ni le pays. Ce n'est pas ici la place d'une thèse d'économie politique. Rappelons seulement qu'en travaillant pour ce luxe excessif, les ouvriers ne produisent rien de nécessaire, rien même d'utile. — Ils sont payés, dira-t-on, et leur salaire les nourrit. — Sans doute, mais le salaire qui a payé un travail stérile aurait dû rémunérer un travail profitable à la société. Du peuple qui produit des aliments pour un million de francs, ou de celui qui pour la même somme produit des objets de luxe, ne servant qu'à charmer les yeux, lequel est le plus riche ?

rêt à défendre, avec la religion, les bases de l'ordre social.

Heureusement, nous voyons déjà le commencement d'une réaction. La jeunesse française et catholique comprend qu'elle a autre chose à faire dans la vie que de courir après les plaisirs. Les événements l'instruisent, et nous pouvons espérer voir entrer dans la lice une nouvelle génération de combattants qui n'auront pas peur du travail et de la peine.

Car s'il faut une foi vive et entière, il faut aussi une foi active. La foi sans les œuvres est une foi morte, mais à l'heure qu'il est les seules œuvres de charité ne suffisent plus. Un jour de bataille, les infirmiers sont certainement très utiles, mais quand l'ennemi attaque, la Croix-Rouge, malgré ses mérites, ne sauvera pas le pays; il faut des soldats. Nous sommes en état de guerre, nous sommes attaqués dans ce que nous avons de plus précieux, notre foi et notre conscience; il s'agit des intérêts éternels de nos âmes et de celles de nos enfants. Il nous faut porter la lutte sur le seul terrain où actuellement nous puissions espérer le succès, sur le terrain politique et électoral. Là, nous pourrons, si nous savons nous unir, reconquérir notre liberté, celle de l'Église, nos droits et ceux de Dieu.

Nous pouvons espérer, parce que, partout, les catholiques sentent la nécessité de s'unir pour une lutte suprême. La conscience leur dit qu'en présence des intérêts sacrés qui sont en jeu, doivent disparaître toutes les mesquines rivalités causées par des intérêts particuliers, des jalousies locales ou personnelles, des divergences de vue sur des questions sérieuses, sans doute, mais secondaires pourtant en comparaison de la question, si angoissante pour notre cœur, qui s'agite en ce moment : la France restera-t-elle ou ne restera-t-elle pas catholique ?

Nous pouvons espérer, car partout l'âme catholique frémit et tressaille d'indignation sous les coups d'une persécution aussi injuste qu'impie, où la brutalité le dispute à l'hypocrisie. Les cris d'indignation renfermés jusqu'à présent dans le cœur commencent à monter aux lèvres; ils éclateront bientôt en tonnerre vengeur. Lors de l'expulsion des religieuses de l'école de Viroflay, le 17 septembre 1904, une femme

du peuple s'écria : « Il n'y aura donc personne pour se révolter ! » C'est le cri spontané de la conscience chrétienne, il rencontrera un écho dans toute âme catholique ; car jamais soulèvement contre une autorité inique n'eût été plus raisonnable, plus juste, plus légitime que la révolte contre un gouvernement dont nous n'avons que très incomplètement retracé les crimes. D'instinct, le peuple chrétien l'avait compris en Bretagne ; mais ceux qu'il avait nommés ses chefs lui ont fait poser l'arme au pied ; et une protestation qui avait commencé d'une manière sublime s'est terminée dans une attitude humiliante.

Mais sans avoir recours à la force, nous avons la résistance légale, nous avons la presse, agissons avec énergie, constance et union, et, à un jour prochain, l'opinion publique, enfin éclairée sur les vrais intérêts du pays, dans une poussée de vote irrésistible, balayera nos oppresseurs.

Comme le disait avec tant d'éloquence Mgr Touchet au dernier congrès de catholiques du Nord (novembre 1904) : « La liberté ne se demande pas, elle se prend. Ce sera de l'agitation nécessaire, nous ferons de l'agitation. La catholique Irlande trouve un O'Connell, la catholique Allemagne enfante un Windthorst. Par la miséricorde de Dieu, le cœur de la France catholique ne sera pas plus infécond. Un homme, des hommes se montreront tenant la croix et le drapeau tricolore pour nous mener aux combats de la justice et de la liberté. Le peuple baptisé les suivra, les prêtres marcheront à côté du peuple, et j'en jure par le Christ que nous portons sur notre poitrine, j'en jure par l'onction de notre sacre, il y aura des évêques qui seront de la fête. Tous en seront, et si nous devions avoir des heures dures à passer, leur sévérité s'adoucirait par notre fraternelle union, par la communauté de nos souffrances et par l'invincible attente du triomphe. Le triomphe viendra à l'heure de Dieu ; à cette heure, quoi qu'il se passe, je crois. »

Oui, nous sommes encore capables de résistances énergiques et de sacrifices généreux ; nous avons été trop patients, mais patience n'est pas couardise. Nous mettons notre foi et notre conscience, nous mettons l'honneur et la gloire de Dieu au-dessus de nos intérêts matériels, au-dessus même

de notre vie. Et, s'il le faut, un jour nous répéterons la parole de Judas Macchabée : « Mieux vaut pour nous mourir les armes à la main, que de voir les maux de notre peuple, et la profanation de nos choses sacrées. » (I Mac., III, 59.)

Un homme est invincible quand, selon la belle expression du poète, il a

Un cœur dans la poitrine, et, dans le cœur, son Dieu.

H. BERCHOIS.

LES PLUS ANCIENS MANUSCRITS

ET

LES DEUX ÉCOLES GRÉGORIENNES

Dans le second *Motu proprio* sur la musique sacrée du 25 avril 1904, déterminant le mode de rédaction de la future édition-type du chant grégorien traditionnel, le Souverain Pontife a formulé avec une sagesse et une précision merveilleuses et la *règle* de cette rédaction et la prudente *réserve* qui lui est imposée.

1° La RÈGLE :

Les mélodies grégoriennes, y est-il dit, *seront rétablies dans leur intégrité et dans leur pureté sur la foi des* MANUSCRITS LES PLUS ANCIENS, — juxta vetustissimorum codicum fidem, — *de telle sorte néanmoins qu'il soit particulièrement tenu compte de la légitime tradition contenue dans les manuscrits au cours des siècles et de l'usage pratique de la liturgie actuelle.*

Ce ne sont donc pas des manuscrits quelconques, même anciens, mais les manuscrits *les plus anciens* — vetustissimorum — qui doivent servir de base première et de règle à la restauration projetée ; et nous verrons plus loin combien sage est cette règle et combien pleine d'espérance pour le vrai rythme grégorien.

2° Quant à la RÉSERVE, le Souverain Pontife l'exprime en ces termes :

Ainsi, avec l'aide de Dieu, Nous avons confiance de pouvoir rendre à l'Eglise l'unité de son chant traditionnel, comme le veulent la science, l'histoire, l'art et la dignité du culte liturgique, AUTANT DU MOINS QUE LE COMPORTENT LES ÉTUDES ACTUELLES — prouti saltem hodierna studia exigunt — et *Nous réservant, ainsi qu'à Nos successeurs, la faculté de prendre d'autres dispositions*[1].

1. *Motu proprio* du 25 avril 1904.

Réserve sage, qui permet à la science, à l'histoire et à l'art de combler les lacunes qui empêcheront longtemps encore peut-être l'édition définitive.

« Une édition définitive, disait récemment dom Mocquereau à un ami, dans cinquante ans on y pourra songer ; aujourd'hui, non ! » — « Rien de plus touchant que cette modestie, ajoute spirituellement M. Ch. Widor ; *mais c'est la constatation la plus exacte de la vérité des choses*[1]. »

Ce sera donc, croyons-nous, entrer pleinement dans l'esprit des *Motu proprio* du 22 novembre 1903 et du 25 avril 1904, que de chercher à préciser pour ceux qu'intéresse la question, prêtres, écrivains, musicologues, les problèmes divers dont la solution doit servir à la restauration totale et à l'édition définitive du *chant grégorien traditionnel.*

Notons, tout d'abord, qu'il s'agit bien de *restauration* et non d'*innovation.*

« Les mélodies grégoriennes seront *rétablies* dans leur intégrité et leur pureté. »

Pour rétablir, restaurer dans toute leur vérité historique un temple, un palais, une œuvre d'art quelconque, il y faut, sans aucun doute, une âme et un talent d'artiste. Seuls, cette âme et ce talent sauront faire jaillir de vestiges et de ruines informes tout un idéal de grandeur et de beauté cachées. Sans cette âme et ce talent, on risquerait fort d'avoir une ébauche grossière et un misérable pastiche.

Mais, par contre, quels que soient l'art et le talent du maître, s'il n'y joint la fidélité scrupuleuse aux données du passé, le respect de la tradition et de l'histoire, le souci du vrai autant que du beau, on aura peut-être une œuvre d'art, on n'aura pas une restauration véritable, l'artiste aura *créé*, il n'aura pas *restauré.*

La condition essentielle et préliminaire de toute restauration est, avant toute chose, la *fidélité* à la *vérité historique.*

La *restauration grégorienne* ne sera donc *grégorienne* dans le sens complet du mot qu'autant qu'elle nous redonnera le vrai chant grégorien tel qu'il « résonnait dans nos églises

1. *Le Correspondant* du 10 juillet 1904.

aux plus beaux siècles de la piété chrétienne et faisait les délices des générations passées[1] ».

Or qui dit *chant* n'entend pas seulement le nombre matériel des notes et la place de ces notes sur la portée. Tout cela, c'est le dessin *mélodique* ; et le dessin mélodique n'est que la *matière* du chant, le corps, le squelette.

L'*âme* du chant, la vie du chant, c'est autre chose, et cette autre chose, c'est le *rythme*.

Le rythme, c'est, tout ensemble, la manière de grouper, de séparer, de diviser, d'accentuer et de faire mouvoir les notes, de telle sorte qu'il s'en dégage, par l'ordre, la symétrie, le nombre et la proportionnalité de ces mouvements, un sens, un sentiment, une pensée.

« Le rythme, dit M. Mathis Lussy[2], joue dans la musique un rôle tout autre que dans la poésie. La poésie, exprimant des pensées concrètes, intelligibles par elles-mêmes, n'a pas absolument besoin du secours du rythme. La musique exprimant des sentiments, des émotions, des *mouvements* de l'âme, le rythme, véritable *mouvement réglé*, *discipliné*, est seul apte à révéler, à exprimer ces mouvements, dont chacun se trouve symbolisé d'une façon spéciale par tel ou tel dessin, par telle ou telle forme rythmique, et non par telle autre. En musique, il rend le *mouvement intelligible* ; en poésie, il mouvemente la pensée... Nous avons d'admirables poèmes en prose. Il n'en est pas de même pour la musique. La composition la plus sublime serait perdue, si on la privait de son rythme... »

Les anciens ne parlaient pas autrement.

« Les anciens, écrit Aristide Quintilien (deuxième siècle), appelaient le rythme ἄρρεν, l'élément *mâle*... Sans rythme, ajoute-t-il, la mélodie est sans vie et sans forme aucune, pareille à la matière qui peut se prêter aux réalisations les plus contraires : le rythme l'anime et la meut avec ordre. Il est l'élément *actif* qui *crée* ; la mélodie, l'élément *passif* qui *reçoit la création*[3]. »

1. Lettre au cardinal Respighi du 8 décembre 1903.
2. *Le Rythme musical*, Introduction, p. I.
3. Τὸ μὲν μέλος ἀνενέργητον τε ἐστι καὶ ἀσχημάτιστον, ὕλης ἐπέχον λόγον, δία τὸ πρὸς τοὐναντίον ἐπιτηδείοτητα· ὁ γε ῥυθμὸς πλάστει τὲ αὐτὸ καὶ κινεῖ τιταγμένως,

La restauration totale du chant grégorien, tel qu'il se chantait du temps de saint Grégoire, doit donc comprendre deux choses également essentielles à des titres divers :

1° La restauration *matérielle* ou *mélodique* des notes : nombre de ces notes, leur place sur la portée et division des phrases ;

2° La restauration *rythmique*, savoir : mouvement des notes et groupements ; et, dans ces groupements, valeurs proportionnelles des notes, s'il y en a.

Or, si la première restauration est chose relativement facile, grâce à la quantité considérable de manuscrits à peu près concordants, — les deux cent onze spécimens du même motet donnés par les auteurs de la *Paléographie musicale* (t. II et III) en font foi, — et si, de ce côté, on peut dire qu'il n'y a pas d'écoles, il n'en va nullement de même de la restauration grégorienne *rythmique*.

C'est pour cette dernière surtout que le Souverain Pontife a formulé la sage réserve : *autant du moins que le permettent les études actuelles*.

Et nous savons de source romaine absolument sûre que, réservant l'avenir, *la Commission pontificale ne s'occupera pas de la question du rythme ; qu'elle se contentera d'éditer les manuscrits en notation carrée avec le seul groupement des notes, suivant les neumes et la division des membres de phrase*, SANS AUCUNE INDICATION RYTHMIQUE ; et *que chaque école restera libre ensuite de traduire les mélodies vaticanes en notation moderne, d'y ajouter les signes rythmiques convenables et de les publier ainsi, avec la seule approbation des Ordinaires des diocèses*.

Ici, en effet, la restauration grégorienne se trouve en présence de manuscrits très différents les uns des autres et d'écoles diamétralement opposées l'une à l'autre.

D'un côté, les manuscrits postérieurs au onzième siècle, nombreux, mais plus récents, et ne donnant que les notes et les groupes, sans autre indication rythmique sérieuse ; de l'autre, une dizaine de manuscrits des neuvième, dixième et

ποιοῦντος λόγον ἐπέχων πρὸς τὸ ποιούμενον. » (Aristide Quintilien, *De Musica*, p. 43, *apud* Meibomium.)

onzième siècles, portant incontestablement avec eux le témoignage de *la plus pure tradition grégorienne* [1], et présentant, eux, avec une netteté et une abondance merveilleuses, la *valeur relative* et la *durée* proportionnelle des notes.

Ces deux classes de manuscrits communiquent, pour ainsi dire, leur cachet et leur marque caractéristiques aux deux *écoles* grégoriennes rivales.

L'une, modelée en quelque sorte sur les manuscrits *postérieurs* au onzième siècle, tient que les notes grégoriennes, conformément à ces manuscrits, n'ont et ne peuvent avoir aucune valeur vraiment prosodique et proportionnelle, — « *Les neumes, par elles-mêmes, ne déterminent pas la durée relative des sons* [2] », — et elle fait consister tout le rythme dans la distinction des membres et dans des accents ou *ictus* dont le retour, d'ailleurs, n'a d'autre règle que le goût personnel et l'« instinct » musical du chanteur. C'est l'école dite du *Rythme oratoire*.

L'autre, se réclamant uniquement des manuscrits *antérieurs* au douzième siècle, — comme du sens vraiment obvie du texte des maîtres, — reconnaît dans les notes-neumes, prises *en elles-mêmes* et avec les signes accessoires qui les accompagnent, des valeurs *réelles*, *relatives* et *proportionnelles*, bases d'un retour régulier de temps forts et de temps faibles (*thésis* et *arsis*), retour qui constitue l'assise d'un rythme musical. C'est l'école du *Rythme musical*.

L'école du rythme oratoire, d'ailleurs, — hâtons-nous de le dire, — cédant, croyons-nous, à l'évidence des faits, s'est divisée elle-même en deux groupements distincts : le premier, fidèle aux *Mélodies grégoriennes*, ne reconnaît toujours d'autre rythme que celui de l'*instinct naturel de l'oreille* [3] ; l'autre, avec la *Paléographie musicale*, magnifiquement inaugurée à Solesmes en 1889, proclame la grande importance des anciens manuscrits, admet des prolongations de durée autres que les tenues finales, et une certaine disposition d'*arsis* et de *thésis*, donnant quelque peu l'illusion du rythme musical.

1. *Paléographie musicale*, t. I, p. 57, et t. IV, p. 8.
2. *Mélodies grégoriennes*, p. 75. — 3. *Ibid.*, p. 197.

Cette évolution de l'illustre Directeur actuel de la grande publication musicale, du rythme d' « instinct » au rythme de *thésis* et d'*arsis*, serait-elle le présage de l'entente finale de tous sur le « terrain solide » des documents et des faits, où lui-même convie tous les travailleurs?...

En tout cas, c'est sur ce « terrain solide » que nous voulons nous placer dans cette étude, pour établir simplement et succinctement ce qui nous paraît être la vérité :

1° *Sur la valeur rythmique des signes musicaux dans les manuscrits les plus anciens ;*

2° *Sur la doctrine correspondante des maîtres de l'époque.*

I

VALEUR RYTHMIQUE DES SIGNES MUSICAUX DANS LES PLUS ANCIENS MANUSCRITS

Les manuscrits grégoriens, avons-nous dit, sont divisés en deux classes : les manuscrits *postérieurs* au onzième siècle et les manuscrits *antérieurs*.

Les manuscrits postérieurs au onzième siècle n'ont plus trace de rythme ; le *déchant* ou chant à deux parties (*discantus*) avait si bien habitué les musiciens à chanter à notes égales, pour mieux faire valoir l'harmonie des deux voix, que les notateurs ne prennent plus la peine d'exprimer par des signes ce qui ne s'observait nulle part. On dirait que Gui d'Arezzo, en fixant définitivement l'élément mélodique par l'invention de la portée, a fixé du même coup l'inobservation du rythme. Lui-même s'en plaint amèrement : « A peine de nos jours, écrit-il [1], trouve-t-on un musicien d'accord avec un autre, le disciple avec son maître et les disciples entre eux ! D'où il résulte que ce n'est *plus* un seul antiphonaire que nous avons, ni même un petit nombre, mais autant d'antiphonaires qu'il y a de maîtres dans chaque église — *tam multa sint antiphonaria quam multi sunt per singulas ecclesias magistri!...* » Gui entend stigmatiser tout d'abord, sans contredit, les contrefaçons mélodiques auxquelles son invention de la portée a mis remède ; mais il ne pouvait ne

1. *Aliæ Regulæ de ignoto cantu.* (*Apud* Gerbertum, t. II.)

pas avoir en vue, en même temps, les altérations rythmiques, contre lesquelles il a tracé les règles précises dont nous parlerons plus loin.

Aribon, son commentateur (fin du onzième siècle), est d'ailleurs explicite :

« *Autrefois*, dit-il, — antiquitus, — *non seulement les compositeurs, mais les chanteurs eux-mêmes avaient grand soin de garder la proportionnalité dans les chants*, — fuit magna circumspectio ut quilibet proportionnaliter et invenirent et cantarent. — *Aussi dans les antiphonaires plus anciens* — in antiquioribus antiphonariis — *nous trouvons très souvent les lettres* C, T, M, *pour indiquer la brièveté, la longueur ou la valeur modérée des notes*, — quæ *celeritatem*, *tarditatem*, *mediocritatem innuunt* ; — *mais ce soin est mort depuis longtemps*, *voire même enseveli* — quæ consideratio jamdudum *obiit*, imo *sepulta est*[1]. »

« Per quorumdam ignorantiam multoties cantus *depravatur*, dit Jean Cotton[2]... Jam *pessimus usus* pro auctoritate tenetur. — *Les pires usages tiennent lieu de l'autorité des maîtres.* »

Les manuscrits postérieurs au onzième siècle ne peuvent donc aucunement servir à retrouver le rythme grégorien antique. Et, de fait, c'est du onzième au douzième siècle que date la dénomination barbare de *plain-chant* — *planus cantus*, « chant égal » — donné aux cantilènes grégoriennes. On ne la trouve pas avant ; et cette distinction *nouvelle* entre *plain-chant* et chant *figuré* ou *mesuré* prouve bien, tout au moins, qu'il y a eu, à cette époque, quelque chose de changé, quelque chose de nouveau.

Ce qui fut nouveau, ce n'est point le chant *figuré* ou *mesuré*, dont parlent uniquement tous les auteurs depuis saint Augustin (quatrième siècle) jusqu'à Gui d'Arezzo (onzième siècle), ainsi que nous le montrerons surabondamment dans la deuxième partie de cette étude ; ce qui fut nouveau, c'est la barbare exécution du chant grégorien, appelé dès lors *plain-chant*, et que J. Cotton stigmatise de *pessimus usus*, usage pitoyable.

1. Aribon, *Musica. Utilis expositio*, etc. (*Apud* Gerbertum, t. II.)
2. Jean Cotton (onzième siècle), *De Musica*.

Nous admettons donc, avec dom Pothier, que les *caudées*, *carrées*, *losanges* de ces manuscrits plus récents n'ont aucune valeur rythmique. Ce sont procédés d'écriture qui ne correspondent nullement aux vrais signes rythmiques des manuscrits antérieurs.

Seuls, les manuscrits qui *précèdent* le douzième siècle méritent créance au point de vue du rythme : 1° parce qu'ils sont plus près de la *source* grégorienne ; 2° parce qu'ils sont d'origine évidemment *romaine*.

Quand Charlemagne vint à Rome en 787 avec les chantres de sa chapelle royale pour leur faire corriger leur chant sur le chant romain, ceux-ci n'y voulaient rien entendre : « Quelle est donc l'eau la plus pure, dit Charlemagne, celle de la source ou celle du ruisseau qui en découle ? — Celle de la source, dirent-ils. — Eh bien, dit Charlemagne, retournons donc à la source de saint Grégoire... Vos éditions, à vous, ne sont que des ruisseaux corrompus ! »

Le raisonnement de Charlemagne ne vaut-il pas, et mieux encore, en faveur des manuscrits des huitième, neuvième et dixième siècles, par opposition à ceux des onzième et suivants ? Plus rapprochés de la source grégorienne, n'ont-ils pas plus de chance d'avoir la tradition la plus pure ?

Et que dire, si les mieux rythmés de ces manuscrits sont ceux qui en dérivent plus *directement* ?

Or, telle est la vérité.

Les manuscrits dits *sangalliens* — du monastère de Saint-Gall, en Suisse — « ont une origine *romaine* et remontent à la dernière moitié du huitième siècle[1] ».

Deux moines, Pierre et Romanus, avaient été envoyés à Charlemagne par le pape Adrien et s'étaient arrêtés à Saint-Gall, vers 790. Tous deux avaient emporté avec eux un antiphonaire romain destiné à apprendre aux chanteurs de la cour de Metz les vrais chants de saint Grégoire. Romanus tombe malade à Saint-Gall, Pierre poursuit seul sa route. Mais, une fois guéri, Romanus obtient de Charlemagne la permission de se fixer au milieu des moines de Saint-Gall, et il y resta, en effet, jusqu'à sa mort, vers 812.

1. *Paléographie musicale*, t. IV, p. 8.

« L'authenticité de ce récit, disent les auteurs de la *Paléographie*[1], a été admise par tous les critiques depuis Mabillon jusqu'aux Bollandistes. Les objections contre manquent de fondement sérieux. »

Or, c'est ce moine Romanus qui fit écrire et légua aux moines de Saint-Gall, avec son antiphonaire, ces signes et indications rythmiques « précieuses » au sujet desquels nous lisons ces jugements dans la *Paléographie*[2] :

Toute solution rythmique qui serait contredite par les indications romaniennes devrait être rejetée.

Pour apporter des solutions précises aux incertitudes de détail soulevées par la nature un peu flottante (!) *du rythme des mélodies grégoriennes..., il n'existe pas d'instruments d'analyse plus authentiques, plus pénétrants que les notations romaniennes.*

Donc, au seul point de vue de l'*authenticité* et de l'*importance* rythmique des indications romaniennes, les deux écoles du rythme oratoire et du rythme musical sont entièrement d'accord :

Toute solution rythmique qui serait contredite par les indications romaniennes devrait être rejetée.

Mais quelle est la signification précise de ces signes, et d'où vient, sur ce point, la divergence des écoles ?

Telle est la question capitale à laquelle nous avons à répondre.

Tout d'abord, *quels sont ces signes* ?

Trois principaux :

1° L'*épisème* romanien, ou petit trait, horizontal ou vertical (- ı), barrant, soit les *virgas*, soit les *points* ou virgas couchées, soit quelque note des neumes composées;

2° Les deux lettres, c et t, ajoutées aux neumes, simples ou composées, au-dessus, au-dessous, à droite ou à gauche.

Nous laisserons de côté, dans cette étude, soit les allongements et épaississements des traits, quelque peu sujets à dis-

1. *Paléographie musicale*, t. I, p. 57. Cf. Pertz, *Monumenta Germaniæ*, t. II, p. 103 ; Bollandistes, mai, t. I, p. 552.
2. T. IV, p. 23.

cussion subtile; soit la lettre *m*, dont le sens marque moins catégoriquement la durée prosodique et qui souvent, d'ailleurs, est jointe à d'autres lettres pour en modifier la valeur, par exemple : *am* = *altius mediocriter* — un peu plus haut; *im* = *inferius mediocriter* — un peu plus bas; *cm* = *celeriter mediocriter* — pas trop vite, etc.

Quant aux autres lettres de l'alphabet employées par Romanus, elles n'ont pour but que de préciser, soit la mélodie, soit les nuances d'exécution, par exemple : *a* (*altius*, plus haut); *b* (*bene extollatur*, *vel gravetur*, *vel teneatur*, beaucoup plus haut, plus bas, plus long); *e* (ut *equaliter*, *sonetur*, à l'unisson); *f* (*cum fragore*, avec force); *g* (*in gutture*, de la gorge), etc.

Seules, « les lettres *c* et *t* sont de beaucoup les plus importantes, tant à cause de leur signification que de leur usage très fréquent. On les trouve par milliers dans le manuscrit d'Einsiedeln et dans ceux de Saint-Gall[1]. »

Tableau des neumes avec les signes romaniens

Forme simple des neumes.	Adjonction du trait ou épisème romanien.	Adjonction de lettres romaniennes	
Virga (1 note)			
Punctum (1 note).			
Podatus (2 notes ascend.) .			
Clinis (2 notes descend.) .	ou		
Climacus (3 notes desc.). .			
Torculus (3 notes)	ou		
Porrectus (3 notes)			

Comment connaissons-nous la signification véritable, soit de l'*épisème*, soit des lettres *c* et *t* ?

Par *quatre* témoignages de première valeur :

1° Le bienheureux *Notker*, moine de Saint-Gall, presque contemporain de Romanus, entré au monastère au commencement du neuvième siècle, trente ans à peine après la mort de Romanus.

1. *Paléographie musicale*, t. IV, p. 13.

Le témoignage de Notker nous a été conservé dans une lettre écrite à un ami nommé Lantbert « Lantberto fratri », et débutant ainsi : *Quid singulæ litteræ in superscriptione significent cantilenæ, prout potui, juxta tuam petitionem explanare curavi.* Cette lettre est reproduite dans le manuscrit 381 de Saint-Gall (onzième siècle) : Ekkéhart IV, chroniqueur de l'abbaye, témoigne de son authenticité : *Quas* (*notulas*) *cuidam amico quærenti Notker Balbulus dilucidavit*[1].

« La signification attribuée aux lettres par Notker doit être adoptée *sans hésitation*, déclare la *Paléographie*[2]; le témoignage de Notker est *décisif*, c'est celui d'un moine de Saint-Gall, presque contemporain de Romanus. »

2° Un manuscrit de l'église Saint-Thomas de Leipzig (treizième siècle) reproduisant, en les abrégeant, les explications de Notker.

3° Gui d'Arezzo (onzième siècle), *musicus quidem tempore novissimus*, écrivait Aribon à la fin du même siècle, *utilitate primus, cujus merito alios ejusdem artis præceptores ita comparamus, ut mutas vocalibus.*

Gui, le plus célèbre des musicologues du moyen âge, donne la signification de l'*épisème* dans son *Micrologue*, chapitre XV.

4° *Aribon* le scolastique, commentateur de Gui d'Arezzo, donne le sens, et du *trait*, et des *lettres*.

Jusqu'ici encore, nulle divergence entre les écoles. Toutes admettent et ces témoignages, et leur valeur.

Elles se divisent seulement, quant au *sens précis* des témoignages.

L'école du rythme musical prend ces témoignages *à la lettre*; l'école du rythme oratoire ne les entend qu'au *sens approché*.

Voici ces témoignages, le lecteur en jugera.

1° *Signification de l'*ÉPISÈME *ou* TRAIT.

« Il y a, dit Gui d'Arezzo, dans le chant, comme dans les vers, des durées diverses : *varium tenorem*. La durée *longue*

1. Pertz, *Monumenta Germaniæ*, t. II, p. 103.
2. T. IV, p. 11.

est quelquefois indiquée par un *trait* ajouté à la lettre-neume : *Quem tenorem longum aliquotiens litteræ virgula plana apposita significat*[1].

Quel est donc, dans Gui d'Arezzo, le sens de *tenor* et de *longus* ?

Les *Mélodies grégoriennes*[2] traduisent *tenor* par *pause* ou syllabe finale, « *mora ultimæ vocis* » et *longus* par *ralentissement*, *retard*.

Dans la *Paléographie*[3], nous lisons : « Le trait marque une *prolongation* ; toutefois sa valeur rythmique est susceptible des *nuances* les *plus variées*. Dans certains cas... il peut *doubler* au moins la valeur de la note ; dans d'autres cas, au contraire, le même trait sera l'indice d'un *appui léger* et à peine prolongé de la voix... On ne saurait trop se mettre en garde contre une interprétation *trop matérielle* (?) de ces précieux renseignements. »

La vérité, croyons-nous, est :

a) Que le mot *tenor* signifie, non « pause ou tenue finale », mais *durée* en général ;

b) Que, joint à *longus*, il signifie durée *prosodiquement* ou *musicalement longue*, d'une longueur *double* de la brève.

a) *Tenor* a le sens général de durée :

Nec *tenor longus* in quibusdam brevibus syllabis, nec *tenor brevis* in longis sit, quia absonitatem parit[4].	Qu'on ne mette point de *note longue* sur des syllabes brèves, ni de *note brève* sur des syllabes longues, parce que rien n'est plus choquant.

Durée *longue*, durée *brève* ; « tenor » a donc bien le sens, dans Gui d'Arezzo, de durée en général.

1. *Micrologue*, chap. xv.
2. *Mélodies grégoriennes*, p. 85 et 201.
3. *Paléographie musicale*, t. IV, p. 18.
4. Gui d'Arezzo, *Micrologue*, chap. xv. Les *Mélodies grégoriennes* (p. 203) ne trahissent-elles pas Gui d'Arezzo, quand elles traduisent : « Il ne serait pas bon de faire un long arrêt *après* une syllabe *musicale* très courte, comme, par exemple, après le mot *fiat*, dans le *Pater*... » ? Le mot *syllaba* a bien quelquefois dans Gui d'Arezzo le sens de syllabe *musicale*, mais certainement pas ici : car ce ne peut être que la juxtaposition d'une syllabe *grammaticale brève* avec une *note longue* et *vice versa* que Gui recommande d'éviter, pour ne

Tenor est mora *uniuscujusque* vocis, quem, ut tempus, grammatici in syllabis *levibus* et *longioribus* superscribunt[1].

La *teneur*, c'est la durée de *chaque* note, durée que les grammairiens assignent aux syllabes *brèves* et *longues* comme leur temps propre.

Rien de plus clair que ce texte.

Mais le contexte même de la phrase de Gui d'Arezzo, citée plus haut, est plus décisif encore.

Le voici :

Sicque opus est ut quasi metricis pedibus cantilena plaudatur, et aliæ voces ab aliis morulam duplo longiorem, vel duplo breviorem, aut tremulam habeant, id est, *varium tenorem*, quem *longum* aliquotiens litteræ *virgula plana* apposita significat[2].

Ainsi faut-il qu'on scande dans le chant comme des pieds métriques, et que (pour cela) tels sons aient une durée deux fois plus longue, tels autres, deux fois plus courte, (tenue) ou trémulante; qu'ils aient, par suite, une *durée variée*, laquelle, quand elle est *longue*, est parfois indiquée par un trait ajouté à la lettre-neume.

Gui compare la phrase musicale au vers *latin classique*. On la scande, dit-il, mesure par mesure, groupements par groupements, comme on scande les vers, pied par pied. Les pieds classiques étaient sensiblement égaux entre eux et le mot *plaudere*, battre les pieds en faisant quelque bruit avec la main ou le pied, n'a pas d'autre sens que de marquer l'égalité des pieds[3]. On ne bat que ce qui est égal; et les durées variées des syllabes, longues ou brèves, n'avaient été imaginées par les Latins et les Grecs que pour réaliser cette égalité des pieds. Deux longues, par exemple, équivalaient à quatre brèves.

Or, dit Gui, de même que pour faire les vers on observe les durées longues et les durées brèves et des durées longues deux fois plus longues que les brèves, ainsi, pour faire un

pas choquer désagréablement l'oreille ; et *in* a difficilement le sens d'*après*. Ainsi l'entendent D. Jumilhac, t. III, v, 126; Lambillotte, *Esthétique* ; Hermesdorff, *Micrologue* ; Th. Nisard, *Archéologie musicale*, p. 248, etc.

1. Gui d'Arezzo, *Epilogus. De Modorum formulis*, p. 38.

2. Gui d'Arezzo, *Micrologue*, chap. xv.

3. Nous traiterons ce point plus en détail dans la seconde partie de cette étude.

chant qui puisse se scander, se *battre* comme un vers, *quasi metricis pedibus*, on aura soin de donner à certains sons une durée deux fois plus longue qu'à d'autres, pour que, malgré la différence du *nombre* des *sons*, il y ait une *durée totale égale*, « *aliæ voces ab aliis morulam duplo longiorem*, *vel duplo breviorem habeant* ».

Et c'est après avoir ainsi comparé les chants aux *vers*, les groupements du chant aux *pieds* des vers, les longues et les brèves du chant aux *longues* et aux *brèves* du vers, qu'il ajoute : Je veux dire (*id est*) : qu'il faut que les sons aient dans le chant une *durée variée* (tantôt longue, tantôt brève), *varium tenorem*. Et c'est cette durée, quand elle est longue, *quem longum*, « qu'un petit *trait* surajouté à la note signale parfois ».

Gui n'applique donc pas ici le mot *tenorem* aux notes finales, — il a parlé ailleurs de ces *finales*, et leur durée diverse s'ajoute à la règle formulée ici[1], — mais il l'applique aux notes *quelconques* répandues dans la phrase musicale pour y former des groupements égaux, comme les syllabes grammaticales longues sont répandues dans le vers pour y former des pieds de durée égale.

Aribon, il est vrai, et Jean Cotton, à la fin du siècle, cinquante ans après Gui, entendent le mot *tenor* de *tenue finale* et en restreignent le sens au *mora ultimæ vocis* dont a parlé un peu plus haut Gui d'Arezzo.

Nous en convenons, mais nous répondons :

1° Aribon et Jean Cotton ne sont point Gui d'Arezzo; et, si le texte de Gui est clair par lui-même, aucun commentateur n'aura raison contre lui.

2° Aribon et J. Cotton écrivaient à la fin du onzième siècle,

1. Une fois, en effet, Gui s'exprime ainsi : « *Tenor*, *i. e. mora ultimæ vocis*. — J'appelle tenue le retard de la dernière note soit d'une syllabe, soit d'un membre de phrase, soit d'une phrase. » Mais ceci est une *restriction formelle* du mot *tenor* que le contexte explique. Gui traite de la *diction* de la phrase : « Toute phrase, dit-il, et tout membre de phrase doivent être liés dans le débit. Pour cela, on fait une *tenue*, je veux dire un *arrêt de la voix*, *i. e. mora ultima vocis*. petit pour la syllabe, plus grand pour le membre, très long pour la phrase. » Il s'agit donc ici de tout autre chose que des durées longues destinées à former des groupements égaux en durée, qui seront battus comme les pieds métriques du vers.

en pleine décadence du chant grégorien, comme ils l'affirment eux-mêmes : *quæ consideratio* (le rythme) *jamdudum obiit, imo sepulta est*[1]. — *Jam pessimus usus pro auctoritate habetur*[2]. Sans doute qu'alors on n'allongeait plus que les dernières notes et les tremblées que retient aussi Aribon. Nos deux auteurs sacrifient à l'erreur générale et appliquent le texte de Gui à ces seuls débris du rythme grégorien.

Ne serait-ce donc point le cas d'invoquer ici le principe plus général formulé par les auteurs de la *Paléographie*, et de penser « qu'il n'est pas impossible de surpasser à notre époque certains écrivains dans l'exposition historique et scientifique du chant grégorien et de donner avec plus de sûreté les règles qui ont présidé à la formation de la phrase mélodique comme à son exécution[3] » ?

Sans aucun doute, quand Aribon, Jean Cotton et d'autres sont d'accord avec les auteurs et les manuscrits plus anciens, nous pouvons les en croire ; mais quand ils les contredisent, ne sont-ce pas les anciens auteurs et les anciens manuscrits qui doivent l'emporter ?

Or, ici, les anciens manuscrits déposent éloquemment contre Aribon et Jean Cotton, puisque c'est par *centaines* et par *milliers* que des notes sont marquées de l'*épisème* ou de la lettre *t* dont nous allons parler à l'instant ; et il s'en faut que ces signes n'affectent que des notes finales.

Donc, quand Gui d'Arezzo parle de notes longues, et du trait ou *épisème*, il entend n'importe quelle note de la phrase musicale.

b) Sens du mot *longus*.

2° Pour ce qui est du sens du mot *longus* appliqué à *tenor*, nous avons entendu Gui d'Arezzo le commenter lui-même par ces mots *morulam duplo longiorem*, « durée deux fois plus longue » que celle des brèves, et comparer les longues et les brèves musicales au temps des longues et des brèves grammaticales : « tenor... quem, ut *tempus*, grammatici in syllabis *brevibus* et *longioribus* superscribunt ».

1. Aribon.
2. Jean Cotton.
3. *Paléographie musicale*, t. I, p. 25.

Mais, ici, nous avons l'avantage de trouver d'accord, sur le texte même, Gui et Aribon.

Aribon, en effet, n'applique bien le *tenor longus* de Gui d'Arezzo qu'aux notes *tremblées*, mais, en revanche, il n'hésite pas à lui reconnaître le sens de durée *deux fois plus longue* que la brève : *morulam duplo longiorem.*

« La note *tremblée*, dit-il, est *longue* ou *brève* ; si elle est *longue*, elle est *deux fois plus longue* que la brève, comme l'enseigne Gui d'Arezzo, et, alors, un petit trait qui lui est joint l'indique; si elle est *brève*, elle n'a point ce trait, et, dans ce cas, suivant le même Gui, elle est *deux fois plus brève.* » Voici le texte latin :

« Tremula *longitudinem* de qua dicit (Guido) « *duplo longiorem* » cum subjecta plana virgula denotat; sine qua, *brevitatem*, quæ intimatur per hoc quod dicit « vel *duplo breviorem.* »

Ainsi, suivant Gui d'Arezzo et Aribon, le petit trait ou *épisème romanien* (-) ajouté aux neumes, non seulement indique que la note-neume est *longue*, mais encore qu'elle est longue d'une longueur *métrique déterminée*, assimilable aux longues de la poésie latine, savoir : *deux fois plus longue* que la brève.

2° *Signification des lettres romaniennes* C *et* T.

La signification des lettres romaniennes nous est donnée : 1° par le bienheureux Notker (huitième siècle); 2° par un manuscrit de Leipzig (treizième); 3° par Aribon (onzième).

1° *Témoignage de Notker*[1] :

« Voici, dit Notker, ce que signifient les lettres ajoutées aux cantilènes », *quid singulæ litteræ significent* :

C ut *cito*, vel *celeriter* dicatur, certificat ;
T *trahere*, vel *tenere* debere testatur.

2° *Le manuscrit de Leipzig* résume Notker en ces mots :

C ut *cito* dicatur ;
T *trahere.*

1. *Lettre à Lantbert, ms.* 381 de Saint-Gall. (*Paléographie musicale*, t. IV, pl. B et C.) — Canisius, *Antiquæ Lect.* (1602) ; Gerbert, *Script.*, t. II, et bien d'autres, ont publié cette lettre.

3° *Témoignage d'Aribon* :

C *celeritatem* ;
T *tarditatem* innuunt.

Voici le texte complet du commentateur de Gui :

Semper... in ratione vocum aut in ratione *tenorum* neumæ alterutrum conferantur atque respondeant.

Tenor dicitur *mora* vocis, quæ *in æquis* est, si *quatuor* vocibus *duæ* comparantur, et quantum sit numerus duarum minor, tantum earum *mora* sit *major*.

Unde in *antiquioribus* antiphonariis utrisque *c*, *t*... reperimus persæpe, quæ *celeritatem*, *tarditatem*... innuunt!

Que toujours, soit par le nombre des sons, soit par leur *durée*, les neumes ou divisions [1] se ressemblent et se répondent l'une à l'autre.

On appelle *durée* le temps que dure le son ; ce temps est *égal* si *deux* sons équivalent à *quatre*, en sorte que moindre est le nombre des sons, *plus grande* soit leur *durée*.

C'est pourquoi dans les antiphonaires plus anciens, nous trouvons très souvent les lettres *c*, *t*... qui indiquent, soit la *brièveté*, soit la *longueur*... des sons.

Ainsi d'un côté : *cito*, *celeriter* (Notker), *celeritatem* (Aribon) ;
De l'autre : *trahere*, *tenere* (Notker), *tarditatem* (Aribon).
Nous voudrions montrer clairement :

1° Que *cito*, *celeriter*, *celeritas*, signifient chez nos auteurs : DURÉE PROSODIQUE BRÈVE ;

2° Que *tarditas*, *tenere*, *trahere*, signifient DURÉE PROSODIQUE LONGUE.

Tout d'abord, que ces mots *puissent* signifier durée prosodique *brève* ou *longue*, nous en avons pour garants authentiques, irrécusables, les auteurs classiques par excellence : *Cicéron*, *Quintilien*, *Horace*.

a) *Celeritas*, *cito*, *celeriter* = *durée prosodique* brève :

« *Syllabarum celeritas* » — *brièveté* des syllabes [2].

« Quod pæon habeat tres *breves* (-υυυ), dactylus autem duas (-υυ), *brevitate et celeritate* syllabarum labi putat verba pro-

1. *Neumam, i. e. partem cantilenæ.* (Gui d'Arezzo, *Micrologue.*) Neume signifie, en effet, tantôt une note ou un groupe de notes, tantôt un *membre de phrase*, comme ici.

2. Dictionnaires de Freund, Torcellini, etc.

clivius (Ephorus), contra vero accidere in spondæo (- -) et trochæo (- ∪)[1]. »

« Fugiat (orator) *molossum* (- - -) et trochæum (- ∪), alterius *tarditate*, alterius *celeritate* damnata[2]. »

« Primam (syllabam) stabilem et tres *celeres* habet *pæon primus* (- ∪∪∪)[3]. »

> Syllaba longa *brevi* subjecta vocatur *iambus*,
> Pes *citus*[4]...

b) *Tarditas* a le sens de *durée prosodique longue* :

Quintilien (*V. plus haut*) l'oppose à *celeritas* et l'applique au *molosse* (- - -) « alterius *tarditate* ».

Horace, après avoir qualifié l'iambe de pied bref, *Pes citus*, ajoute, en parlant du spondée (- -) :

> *Tardior* ut paulo graviorque veniret ad aures
> *Spondæos* stabiles[5]...

c) *Tenere*, *trahere* sont employés dans le sens de *durée longue* et *durée musicale longue*.

« Imber per totam noctem *tenuit*. — La pluie a *duré* toute la nuit[6]. »

« Decem annos *traxit* ista dominatio. — Cette tyrannie s'est *prolongée* dix ans[7]. »

Et Du Cange (*Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*) — ce qui est bien *ad rem* pour Notker — dit au mot *Teneo* :

« Punctum[8] *tenere* in cantando dicuntur, qui plus æquo *protrahunt*, cantum finiendo. » — « Punctum nullus teneat, sed cito dimittat... Nullus autem alius incipere et magis currere præsumat, *trahere* vel punctum *tenere* — *traîner ou prolonger la note*[9]. »

Donc les mots de Notker et d'Aribon *peuvent* signifier,

1. Cicero, *Orat.*, 57.
2. Quintilianus, *Inst. orat.*, IX, 4, 88. — 3. *Ibid.*, 111.
4. Horace, *Art poétique*, V, 51. — 5. *Ibid.*
6. Tite-Live, 23, 44, 6.
7. *Florus*, 4, 2, 12.
8. *Punctus*, *note*, généralement *brève*, du moins à une certaine époque : « *Punctos* ac virgulas ad distinctionem ponimus sonorum *brevium* et longirum. » (Hucbald, fragment. Coussemaker, t. II, p. 75.) *Punctum tenere*, c'est donc *faire longue* une note brève.
9. *Spicilegium M. S. Fontenell.*, p. 202.

soit en latin du moyen âge soit même en bonne latinité : durée prosodique longue, durée prosodique brève.

J'ajoute que tel est bien leur sens.

1° Les auteurs de la *Paléographie* [1] nous disent que l'épisème romanien ou petit trait (-) et la lettre significative *t* sont souvent mis l'un pour l'autre et ont un sens équivalent : « Les notateurs, ajoutent-ils, préfèrent toutefois le *trait* à la *lettre* comme plus facile à tracer et plus précis que la lettre... »

Or, l'épisème romanien, nous l'avons vu, a le sens catégorique d'une durée *prosodique longue*, « *morulam duplo longiorem* ». Donc le *t*, qui a le même sens, exprime cette même durée.

Mais, par opposition, le *c* correspond à la note sans épisème qu'Aribon nous dit être *deux fois plus brève*, « *sine qua... duplo breviorem* ». Donc le *c* signifie une durée prosodiquement brève, d'une durée deux fois moindre que la longue.

2° Du Cange nous dit positivement que l'expression du temps *tenere punctum* signifie allonger une note, faire d'une brève une longue; il n'est donc pas surprenant que le *tenere* de Notker signifie : *faire longue*.

3° Les expressions *cito*, *celeriter*, *tenere*, *trahere* appliquées à des notes séparées et isolées, parfaitement distinctes et de celle qui précède et de celle qui suit, ne peuvent se traduire par l'*accelerando* ou le *ritardando* moderne ; car ces expressions s'appliquent à des traits de plusieurs notes ou à toute une phrase, et non à *une seule note* en particulier.

Du reste, ce sont ces *rallentendo* qui sont l'objet de la règle des syllabes finales dite *mora ultimæ vocis*. « De même qu'un cheval, dit Gui, au moment d'achever sa course, ralentit sa marche..., de même. à la fin des distinctions, la voix, comme fatiguée, doit ralentir la récitation. Pour indiquer ce ralentissement, on pourra mettre plus ou moins d'espace entre les formules... »

Donc, autre chose est le *mora ultimæ vocis*, autre chose, les *longues prosodiques* des notes, désignées par l'*épisème* ou le *t*.

1. T. IV, p. 20 et 21.

4° Enfin le contexte d'Aribon est par ailleurs clair et décisif[1].

Aribon veut expliquer cette *symétrie* des neumes ou divisions musicales, que recommande Gui d'Arezzo, et qui se fait, soit par le *nombre* des sons *in ratione vocum*, si ce nombre est égal, ou double, ou triple (1 à 1 ; 2 à 1 ; 3 à 1), soit par la *durée* de sons *aut ratione tenorum*[2], quand les sons ont une durée égale, ou double, ou triple des autres (♩♩) (𝅗𝅥♩) (𝅝.♩).

« La durée, dit-il, c'est le temps que dure un son : et ce temps est *égal*, si *deux* sons (par exemple) équivalent à *quatre*. »

Il s'agit donc bien de *durées*, de durées proportionnelles, de durées deux fois plus longues l'une que l'autre : « *deux* sons *égaux* à *quatre* » — « nombre des sons d'*autant plus grand* que la durée est plus petite ».

Et c'est alors qu'il ajoute : « *Unde*, c'est pour cela » : c'est pour maintenir cette symétrie des neumes par le rapport exact des durées et des nombres, pour exprimer ces durées voulues et déterminées, « que dans les antiphonaires plus anciens nous trouvons très souvent les lettres *c*, *t*, qui marquent la *brièveté* et la *longueur* des durées ».

C et *t*, pour Aribon, désignent donc bien la brièveté ou la longueur prosodico-musicales des sons dans les neumes et dans le chant grégorien.

Et si maintenant nous rappelons :

1° Que c'est par « centaines et par milliers » que se trouvent dans les manuscrits *sangalliens* ces signes si formellement prosodiques — *1700 clinis* sur *2400* portant ou l'épisème ou la lettre *t* (sans parler des autres neumes), dans le seul manuscrit 359 de Saint-Gall, publié par le R. P. Lambillotte, en 1851 ;

Si nous ajoutons :

2° Qu'ainsi que le reconnaît la *Paléographie* des Révérends Pères Bénédictins, leur emploi méthodique et « soumis à

1. Cf. le texte plus haut, p. 684.

2. *Tenorum* a bien encore ici le sens général de durée : *soit pour leur rapport de durée*, traduit Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié. Sa Grandeur a même pris le texte de Gui d'Arezzo pour base fondamentale de sa théorie — musicale, pour lui aussi — du chant grégorien. (Mgr Foucault, *le Rythme grégorien d'après Gui d'Arezzo*.)

des lois déterminées » semble bien être la marque d'une théorie musicale dans laquelle ces indications prosodiques auraient une raison d'être précise et normale;

Enfin si nous prouvons dans la deuxième partie de cette étude :

3° Que tous les maîtres d'avant le douzième siècle enseignent précisément cette théorie musicale dans laquelle les *longues* et les *brèves* font partie intégrante et essentielle du rythme grégorien...,

Nous aurons mis, croyons-nous, nos lecteurs à même de conclure, par eux-mêmes, si c'est l'école du *Rythme oratoire*, à notes sensiblement *égales*, ou l'école du *Rythme musical* aux *durées prosodiques* proportionnelles, qui semble se rapprocher le plus de la vérité historique, « sur le terrain solide » des documents et des faits, base nécessaire et indispensable de la vraie et complète restauration grégorienne.

(*A suivre.*) ALEXANDRE FLEURY.

UN NOUVEL ACADÉMICIEN

M. ÉMILE GEBHART

Le jeudi 23 février, M. Emile Gebhart succédait, au cinquième fauteuil, à M. Octave Gréard, décédé le 25 avril 1904. Comme son devancier, il y représente l'Université de Paris et même de France. Mais, bien que tous deux aient suivi plus ou moins la filière et soient arrivés par l'échelon de l'Académie des sciences morales et politiques gravi à vingt ans de distance, il serait difficile d'imaginer deux « immortels » plus différents.

M. Gréard, traducteur à ses débuts des *Lettres d'Héloïse et d'Abélard*, avait bien vite compris que d'autres modèles étaient à présenter à la jeunesse et surtout aux maîtres et maîtresses, dont il s'occupait avec le soin jaloux d'un parfait administrateur. Non content de commenter Mme de Maintenon et Mme de Rémusat sur l'éducation des filles, il avait édité ses volumineux rapports, et je le vois encore, quelques mois avant sa fin, s'occupant de l'illustration de ses *Adieux à la vieille Sorbonne*. Son aspect, roide et froid, était celui d'un ancien proviseur. Il faisait penser à Rollin, un Rollin de plus en plus laïque.

Dès les premières phrases de sa charmante réponse au discours du récipiendaire, M. Paul Hervieu a finement souligné le contraste entre ce « premier instituteur de France », comme l'appelait Jules Ferry, et le nouveau venu sous la Coupole.

I

M. Gebhart évoque plutôt le souvenir de Rabelais, un de ses héros de prédilection. Sa large face joviale, son sourire caustique et sa belle humeur écartent bien loin la moindre idée de pédantisme. Mais la caractéristique de ses œuvres est, par un singulier contraste, très ecclésiastique, ou, si l'on préfère un terme déformé par les passions politiques, cléricale à la fois et anticléricale, rare-

ment étrangère toutefois aux choses et aux gens d'Église. De son *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en Italie* (1884), à son *Italie mystique* (1890) ou à ses *Conteurs florentins du moyen âge*, en passant par *Moines et papes* ou par son roman pontifical d'il y a dix ans, *Autour d'une tiare* (1894), on le trouve, presque toujours et partout, captivé sinon obsédé par l'étude de l'histoire religieuse comprise à sa manière. On dirait ces ménages ou ces paires d'amis, qui ne parlent que divorce et séparation et seraient bien désolés de ne plus pouvoir se quereller constamment. Un critique en faisait encore la remarque, l'un de ces jours, à propos de son cours récent sur la légende de Virgile à Naples et le culte de saint Janvier. « Après avoir découvert saint Janvier, écrit M. Henry Bordeaux, M. Gebhart éprouve un remords. Il fait une réserve à l'usage des croyants. Car s'il est un esprit libre il ne veut pas être taxé d'anticléricalisme, d'autant plus qu'il adore les récits de miracles. Il préférerait l'accusation contraire, car il respecte les traditions, et l'ingénu moyen âge l'attire[1]. » Le phénomène de cette invincible attraction est sensible et indéniable. Quant à son explication, elle réside sans doute ailleurs que dans les ouvrages du nouvel académicien ; on n'a donc pas à s'en enquérir ici.

Qu'il suffise d'avoir signalé cette *teinture* ecclésiastique, non seulement dans le choix des sujets préférés de l'auteur, mais jusque dans les menues particularités de son style. Sainte-Beuve, en ses dernières années, ne parvenait pas à se déprendre de son goût démodé pour les citations latines ; M. Gebhart affecte, lui, de recourir à l'Évangile, et maints textes sacrés qui lui reviennent en mémoire semblent couler de source. Nous montre-t-il un pape contemplant à ses pieds un empereur excommunié, agenouillé dans la neige et suppliant, il ne manque pas d'ajouter ironiquement : *Beati misericordes*, avait dit Jésus, *quoniam ipsi misericordiam consequentur*[2]. Déplore-t-il ailleurs les terribles conséquences de la passion : « L'amour, écrit-il, ressemble à une possession diabolique qu'aucun exorcisme ne saurait abolir. On

1. *Pèlerinages romanesques. La Nouvelle Sorbonne*, dans *le Figaro* du 3 février 1905.

2. *Introduction à l'étude du sentiment religieux en Italie*, p. 20. Cette leçon d'ouverture du cours de littératures méridionales se retrouve avec quelques modifications dans *l'Italie mystique*, dont elle forme l'avant-propos et le premier chapitre intitulé *l'Italie avant Joachim de Flore*.

commence par la volupté pour finir par le brigandage. *Beati mundo corde*[1] ! » Et s'il raconte la légende de l'oiseau bleu et du moine endormi « en un songe paradisiaque de trois cents ans compris entre le premier et le dernier tintement de la cloche lointaine du monastère », il s'empresse, avec l'à-propos d'un prédicateur, d'appeler le psalmiste en témoignage : *Mille anni ante oculos tanquam dies hesterna quæ præteriit*[2]. Même où il ne cite pas, on sent, à de perpétuelles allusions, que le langage de la Bible et de la liturgie catholique est présent à l'esprit de l'auteur. Ce n'est pas dans cette revue qu'on le lui reprochera.

Mais, hélas, si M. Gebhart est épris des sentences de l'Ecriture autant que des « récits de miracles » et des traditions naïves des âges de foi, il s'en faut de beaucoup que les miracles eux-mêmes et la foi qui les obtenait trouvent grâce devant ses railleries ; toutes les dévotions chères à nos aïeux sont impitoyablement par lui tournées en ridicule ; les moines et le clergé, Rome et la papauté sont l'objet de ses attaques incessantes et de ses reproches les plus acerbes.

Avec quelle délectation, par exemple, il détaille l'histoire des portefaix de la halle, à Crémone et à Parme, inventant un saint de leur façon[3], ou celle des Vénitiens trouvant deux saints Nicolas au lieu d'un au fond d'un monastère du Levant. Les guérisons miraculeuses ne semblent à ses yeux qu'une « véritable lutte pour la vie » non des miraculés, mais des paroisses et des confréries ; les quêtes des moines mendiants ne lui paraissent qu'une « course effrénée à l'aumône, au florin d'or, à la croûte de pain ». Faussaires, fanatiques, bateleurs, telles sont les épithètes dont il gratifie les prêcheurs de toute robe, que l'on croirait, à l'entendre, uniquement livrés à de pieuses fraudes et à un industrieux charlatanisme.

Dès ici l'on entrevoit le sophisme perpétuel qui plane sur toute l'œuvre de M. Gebhart s'en prenant aux mœurs chrétiennes du moyen âge ; presque toujours il confond l'abus avec l'institution,

1. *Les Conteurs florentins*, 2e édition, p. 28.
2. *Ibid.*, p. 40. Il faudrait : *oculos tuos*.
3. *Ibid.*, p. 148. Voir aussi le même ouvrage, p. 278 *sqq.*, sur « toutes les formes de l'idolâtrie, les fausses reliques, les ex-voto enfantins, d'après la *Satire* de Sacchetti », et *supra*, p. 160, l'anecdote de Frate Cipolla. Sur la décadence de l'ordre bénédictin avant Grégoire VII, cf. *Moines et papes*, 3e édition, p. 10 *sqq*. In-12.

ou encore il rend l'Église universelle responsable de faits particuliers et locaux. Des décrets des conciles et des papes interdisant les supercheries sacrilèges, mettant les fidèles en garde contre la superstition et la crédulité ou contre l'audace et l'habileté des trafiquants et fabricants de prétendus corps saints, il n'a cure ni souci. L'important semble de trouver matière à gausserie ou à rire.

A l'égard des moines, M. Gebhart ne connaît guère d'autre ton que celui de la satire. Ah ! que nous sommes loin des dithyrambes de Montalembert sur les services inappréciables rendus à la chrétienté par ces milices spirituelles qui propagèrent la foi parmi les nations redevenues barbares, en même temps qu'elles faisaient revivre à l'ombre des grands monastères l'esprit de ferveur et d'austérité, l'exemple de la fraternité et de la paix sociale ! Combien nous sommes plus près du pamphlet de José Rizal, écrivant de sa plume de tagal sur *le Pays des moines* ! Dans les cloîtres fameux de Subiaco, de Farfa et du Mont-Cassin, plus tard au fond des ermitages des forêts de Ravenne et de Gubbio, de Vallombrosa et du mont Gargan, M. Gebhart aperçoit surtout les vices et les violences du dehors parvenant à s'introduire à l'aide du régime féodal et des habitudes guerrières. Les saints ne constituent pour lui que des exceptions ; l'influence des moines réformateurs assis sur le siège de saint Pierre, d'un Grégoire VII ou d'un Victor III, il la réduit à la durée de leur pontificat. Si les moines se livrent à la vie active, leur vie contemplative en pâtit d'autant ; s'ils s'adonnent à la contemplation, ils n'ont plus d'influence au dehors ; voilà le dilemme où est enserré le « vieux monachisme » antérieur à saint François. Nous verrons plus loin comment et pourquoi ce dernier est épargné par M. Gebhart ; en attendant, qu'on l'entende exécuter sommairement les prédécesseurs :

> Certes, à cette société italienne si vivante, qui, tout à l'heure, par la révolution communale, secouera le triple joug de la féodalité, du Saint-Siège et de l'empire, le monachisme n'avait rien à dire, rien à donner. Le paysan, l'artisan, le bourgeois, le petit noble de campagne, ne voyaient en ces pieux égoïstes penchés sur leur missel, ni des alliés contre Rome, ni des consolateurs pour les mauvais jours, ni des messagers charitables de la parole divine. Si les moines avaient retrouvé Dieu pour eux-mêmes, ils ne savaient ou n'osaient pas tendre la main à la foule des simples d'esprit afin de la ramener au Père céleste. Ils étaient trop loin du monde et leur voix n'allait pas jusqu'à lui[1].

1. *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en Italie*, p. 27.

Les vieilles générations monastiques sont ainsi condamnées quoi qu'elles fassent ; mais que les nouveaux instituts, ceux que virent éclore, au début du treizième siècle, les pontificats d'Innocent III, d'Honorius III et de Grégoire IX, ne se hâtent pas d'opposer leur jeune activité à l'inaction et à l'inutilité de leurs aînés. Avec les trouvères du *Roman de la Rose* et Rutebeuf, Dante et Boccace, nous allons être édifiés sur les exploits des Mineurs et des Prêcheurs. L'accusation lancée contre les moines français est pourtant jugée par M. Gebhart, qui en cela a le bon goût de ne pas hériter les préjugés de l'ancienne Université de Paris, « quelque peu vague, peut-être partiale[1] » ; mais les Italiens sont immolés sans pitié. Le *Décaméron*, une des sources les plus chères à l'auteur avec les Chroniques monastiques, lui a fourni des types de moines et de moinillons, tous fourbes, hypocrites et hâbleurs. On rencontre dans sa galerie, qui n'a rien de commun avec les *Acta Sanctorum*, un franciscain grand inquisiteur de Florence, lequel est encore plus grand investigateur des bourses ; un abbé toscan qui séquestre la femme d'un paysan, un Alberto della Massa, véritable loup contrefaisant le berger.

Le clergé séculier n'a d'ailleurs rien à envier dans cette collection à ce clergé régulier, ou plutôt irrégulier, peint par Boccace avant M. Gebhart. Les mauvais clercs pris au tragique par le poète de *la Divine Comédie*, plus gaiement par le conteur de nouvelles, sont les continuateurs, farouches ou plaisants, des pharisiens et de Caïphe. Il est vrai qu'on mêle en passant à leurs exploits charlatanesques celui d'un laïque, le bouffon de cour Martellino.

Mais la papauté, mais l'Eglise elle-même, l'Église régénérée du concile de Trente et des temps modernes, seront-elles montrées sous le même jour défavorable et sombre ? Il ne s'en faut guère.

Dans plus d'une page d'une bonne venue et d'une haute allure, M. Emile Gebhart a su peindre en fresques larges et lumineuses les admirables figures d'un Grégoire le Grand et d'un Grégoire VII. Saint Grégoire, le moine caché dans sa cellule du Cælius, lui apparaît, à l'heure des conquêtes lombardes, comme la dernière espérance de la chrétienté italienne.

C'était un lettré de famille patricienne, très doux et très pur ; il représen-

1. *Les Conteurs florentins*, p. 145 *sqq.*

tait, par la culture latine et la noblesse de sa race, tous les souvenirs d'un monde évanoui, par l'austérité monacale, toutes les promesses de l'avenir. Il fut, avant tout, un apôtre. En même temps qu'il traitait avec les Byzantins, les Francs, les Goths d'Espagne, il convertissait les Anglo-Saxons, il évangélisait les Lombards. Il les vit s'incliner sous son bâton pastoral. Un grand péril était ainsi conjuré, l'Italie était désormais à l'abri de la contagion païenne ou arienne [1].

Mais, pour un portrait tracé de cette main respectueuse, que de figures grimaçantes, tranchons le mot, de caricatures papales ont été esquissées, çà et là, dans cette œuvre encore plus irrévérencieuse envers les chefs visibles de l'Église qu'envers les dogmes et les pratiques de la religion. Qu'on en juge par ces quelques lignes : « L'histoire des papes, du neuvième au treizième siècle, donne le vertige. Les folies de Caligula, la férocité de Néron, la luxure d'Héliogabale ont reparu [2]. » Suit le détail des horreurs rappelées par les règnes de Jean XII, de Boniface VII, de Jean XIV, de Benoît IX, de Clément II, de Formose et de Gélase II. Cette papauté « démoniaque » aurait été souillée de tous les crimes. Je sais bien que M. Gebhart plaide les circonstances atténuantes; que, d'une part, il s'en prend au pouvoir temporel et que, d'autre part, il établit, tout en la regardant comme une ironie de l'histoire, la nécessité morale, où se trouva la papauté, de garantir les forces vives de son gouvernement par la possession assurée d'un territoire. Mais est-ce suffisant ?

Poursuivons.

Comme il avait été séduit par les scènes dramatiques de l'histoire papale au temps d'un Benoît IX, M. Gebhart s'est complu à étudier les Borgia [3]. Armé du *Journal* de Burchard, il a remué les fanges de cette lamentable époque. Mais, en abordant le dossier criminel de la célèbre famille qui donna au monde catholique Alexandre VI et saint François de Borgia, il veut qu'on apporte la tranquillité d'âme et l'impartialité, que dis-je, les scrupules d'un juge :

Depuis Guichardin, écrit-il, jusqu'à une époque toute récente, les Borgia n'ont guère provoqué que des réquisitoires passionnés ou des plaidoyers

1. *Introduction à l'étude du sentiment religieux en Italie*, p. 11.
2. *Ibid.*, p. 21. Les mêmes tableaux sont repris avec plus de développement dans *Moines et papes*, édition citée, p. 50 *sqq*.
3. *Un problème de morale et d'histoire*, dans *Moines et papes*, p. 135 *sqq*.

d'avocats sollicitant l'indulgence de la postérité, dénaturant les faits, exagérant les bonnes intentions, atténuant les mauvaises, altérant même au besoin l'état civil des enfants d'Alexandre VI. Il faut se méfier des colères oratoires de Guichardin, mais plus encore de l'apologie romanesque du P. Olivier ou des falsifications historiques du docteur Nemeke [1].

En sorte que M. Hervieu a pu très justement féliciter ainsi M. Gebhart :

Si l'on considère votre impassibilité d'historien, votre ferme propos d'établir la vérité d'abord et d'épargner ensuite les semonces à tous et à vous-même, on songe que vous fûtes jadis étudiant en droit, vous destinant à la magistrature et que vous auriez eu l'étoffe, l'hermine d'un irréprochable président d'assises.

Donc M. Gebhart consent à mettre Alexandre VI à honnête distance, en deçà des pires Césars :

Néron nous déconcerte par l'incohérence de sa nature, l'absurdité du mal qu'il a fait : les chrétiens de son temps ont vu en lui l'Antéchrist, la bête infernale sortie du puits de l'abîme... Son histoire nous semble un insolent défi jeté à la nature humaine. La taille des Borgia est loin d'être aussi haute ; il n'y a point de désaccord entre leur vie de tyrans italiens et la politique de leur tyrannie ; il n'est aucune de leurs violences que n'expliquent facilement les nécessités de cette politique, nécessités d'un jour, contredites par celles du lendemain, que manifesteront des violences nouvelles. Petite politique, égoïste et empirique, mais poursuivie, à l'aide de moyens atroces, avec une logique et une clairvoyance parfaite. Caligula a nommé consul son cheval favori. On rendra au pape Alexandre cette justice... qu'il n'a jamais coiffé du chapeau rouge son cheval de chasse.

Il semble, plus loin, suffisant à l'auteur de comparer la panique qui régna à Rome dans les derniers temps d'Alexandre VI, soit à « la Rome désordonnée d'Innocent VIII, terrifiée par les brigands », soit à « la Rome de Catilina et des triumvirs [2] ». Enfin César Borgia, et non le pape, fut, à ses yeux, le grand coupable [3].

Laissons ces tristes temps.

L'époque moderne a vu l'Église romaine renaître, comme la Jérusalem du poète, plus brillante et plus belle que jamais. On croit rêver aujourd'hui au récit de ces antiques abus, exagérés sans doute par la vindicative malignité de plus d'un contemporain, sinon par la béate sérénité du chapelain Burchard. Ils offrent, en tout cas, un absolu contraste avec la rénovation catholique du seizième siècle, dès son milieu. Et cependant cette Église, rajeunie

1. *Moines et papes*, p. 137. — 2. *Ibid.*, p. 257. — 3. *Ibid.*, p. 275.

et régénérée par l'épreuve, M. Gebhart, sympathique d'instinct au moyen âge et tout imprégné ici des idées de Taine dans son *Voyage en Italie*, se sent encore moins attiré par elle que par sa devancière. Ni la pompe de son culte, ni l'héroïsme de ses missionnaires, ni le talent de ses prédicateurs, ni l'élégance de son éducation littéraire — c'est lui qui énumère tous ces titres — ne le retiennent sous le charme. L'œuvre dogmatique qui va du concile de Trente à celui du Vatican, appuyée sur les pouvoirs politiques et la « haute police religieuse de l'Ordre de Jésus », ressemble trop à Saint-Pierre de Rome, l'église régulière et monotone, somptueuse et vide [1]. Au culte officiel qui s'y développe en magnifiques cérémonies, le dilettantisme religieux de l'auteur préfère les pittoresques églises d'autrefois et les petites chapelles mystérieuses où il y avait plus de place « pour la liberté du rêve et la vision des choses divines [2] ». Ces regrets sont profondément sincères. Au centre de l'œuvre de M. Gebhart, trois éléments, intimement unis, inspirent sa pensée, échauffent son sentiment, colorent son expression. C'est une doctrine, une époque et une contrée : le mysticisme, le moyen âge et l'Italie.

II

Il est plus d'une sorte de mysticismes : le mysticisme orthodoxe dont M. Henry Joly nous a entretenus dans *les Saints*, celui auquel M. Huysmans a emprunté les singularités de *Sainte Lydwine de Schiedam*, de *la Cathédrale* et d'*En route*, celui, enfin, qui aurait constitué la religion propre de l'Italie, « la religion de

1. Je suis heureux de reconnaître que ce jugement n'a pas empêché M. Gebhart de consacrer quelques pages d'une émotion discrète et pénétrante au pape de l'infaillibilité, et qu'il s'est associé au mouvement en faveur de la béatification de Pie IX, « l'exilé de Gaëte, le vaincu de Castelfidardo et de Porta-Pia. Ne croyez pas, ajoute-t-il en analysant pour les Français le *Pio IX ad Imola et Roma* de Bonetti, que le génie moderne de Léon XIII fasse oublier aux fidèles la chère figure de Pie IX. Celui-ci, par la simplicité de sa vie et la bonté de son cœur, a laissé en Italie et à Rome un souvenir qui ne périra point. Déjà on ne pense plus aux faiblesses et aux contradictions de sa politique, si généreuse au début du règne, si timide et parfois si réactionnaire après 1849... On sait seulement que ce pape eut toutes les vertus de son office et qu'il est mort parmi les ruines. » (*Le Dernier Pape-roi*, dans *Moines et papes*, p. 294.)

2. *Introduction à l'étude du sentiment religieux en Italie*, p. 4.

Pierre Damien, d'Arnauld de Brescia, de saint François, de Joachim de Flore, de Jean de Parme, de Frà Salimbene, de sainte Catherine de Sienne, de Frà Giordano, de Savonarole, de Contarini et d'Ochino [1] ». Remarquons, dans ce cortège si disparate, le libertin Giordano Bruno faisant suite au *poverello* d'Assise et à la vierge de Sienne; mais d'abord, nous sommes invités à arrêter nos regards sur tous ces libres prêcheurs, disciples dévoyés de saint François, qui surgirent, durant un demi-siècle, le long des chemins de la Péninsule, déserteurs de leur Ordre, illuminés et fraticelles. A ceux-ci vont en droite ligne les plus vives affections de l'auteur.

Lorsque parut, quinze ans passés, *l'Italie mystique*, un critique se demanda si ce volume était un livre d'histoire et un livre de philosophie, question à laquelle il répondait par une double affirmation, tout en déclarant que les théories de l'auteur étaient « des théories nullement nouvelles, dont on s'efforçait de rajeunir l'expression et que l'on prétendait appuyer par des faits habilement groupés, mais plus ou moins faussés par la manière dont ils étaient présentés [2] ». A mon humble avis, ce recueil de cours professés à la Faculté des lettres de Paris entre 1880 et 1890 est plutôt une œuvre oratoire, une série de causeries littéraires et artistiques inspirées par des sentiments personnels et de naturelles préférences, plus souvent que par des considérations raisonnées.

Dans Joachim de Flore, le prophète calabrais dont les écrits, *Concorde des deux Testaments*, *Commentaire sur l'Apocalypse*, *Psaltérion aux dix cordes*, firent tressaillir l'Italie au douzième siècle, M. Gebhart aime l'apôtre de l'Évangile éternel. Joachim avait salué le temps où l'on vivrait suivant l'esprit seulement, temps de la pleine intelligence et de la liberté, de la contemplation et de l'amour, succédant à celui de la sagesse et de la servitude filiale, de l'action et de la foi. A cette ère de la vérité religieuse répondrait une évolution dans les consciences et l'on verrait fleurir une Église toute mystique, l'Église des moines, délivrés des soucis du siècle, uniquement occupés de prières et de psalmodies. Le monde n'eût plus été qu'un seul bercail sous

1. *Introduction à l'étude du sentiment religieux en Italie*, p. 2.
2. *Revue des questions historiques*, 1890.

un seul pasteur, un vaste monastère sous un unique et paternel abbé.

Dans saint François d'Assise, M. Gebhart a aimé jusqu'à l'enthousiasme, un enthousiasme à rendre jaloux M. Sabatier lui-même, non le tribun menaçant tel qu'Arnauld de Brescia, ou le rêveur idéaliste tel que Joachim de Flore, mais le plus consolant des apôtres, celui qui rouvrait l'Évangile « à la page du Sermon de la montagne », et allait rendre à l'Italie de l'année 1209 « les paroles enchantées avec lesquelles l'Église berça jadis l'enfance du christianisme ». Ces chapitres sur le fondateur des Frères mineurs sont simplement exquis ; ils donnent la mesure du talent souple et aisé de M. Gebhart ; on y goûte pleinement l'onction séraphique qui découle parfois de sa plume ou de son pinceau.

Il faut s'imaginer saint François, dit-il, tel que ses premiers disciples l'ont dépeint, avec sa figure fine et souriante, ses lèvres vermeilles, ses yeux noirs et étincelants, sa taille délicate, sa démarche leste et non point avec le visage émacié et la mine lugubre qu'ont inventés sans aucun doute les artistes espagnols [1].

Il insiste sur le caractère d'homme d'action de cet apôtre à qui tout semble bon ici-bas, la société et la nature, et il considère sa vie spirituelle comme un élan de tendresse vers quiconque vit, même vers les plus humbles animaux :

Saint François s'est dépouillé des choses de la terre non pas pour son propre salut, à la manière des moines, mais pour la réformation de tous ses frères ; non pour retrouver Dieu dans la solitude d'un cloître, mais pour le chercher et le glorifier librement dans les villes populeuses, sur les montagnes et dans les vallées. Plus il s'oublie lui-même, plus il semble maître de sa volonté et de son cœur. Il a si bien vaincu, par l'habitude du sacrifice, l'égoïsme vulgaire, que la souffrance et l'humiliation lui donnent un plaisir très vif : plus il se fait petit sous la main de Dieu, plus fort et plus joyeux il se montre à ses disciples [2].

Cet éloge ne semble-t-il pas extrait de quelque homélie monastique, ou d'un feuillet de la *Vita a tribus sociis* ?

La passion de François pour la pauvreté a fourni à M. Gebhart un tableau également dessiné de main de maître, rappelant Dante et Giotto. Mais lorsqu'il montre ainsi le patriarche d'Assise revenant à Dieu par le dénuement et y ramenant les âmes, il lui est difficile de ne pas esquisser quelque trait contre l'Église romaine,

1. *L'Italie mystique*, p. 85. — 2. *Ibid.*, p. 97.

toujours présente et toujours sacrifiée à l'arrière-plan de ses compositions :

L'Italie, écrit-il, vit donc, vers l'année 1210, se renouveler l'enthousiasme des temps apostoliques. On accourut en foule à saint François dont la parole consolait et délivrait les âmes. Il versait sur toutes les blessures le baume de l'Évangile. A ceux qui traînaient avec impatience le joug du régime communal, il montrait le royaume de Dieu comme prix des injustices et des tyrannies de la vie terrestre, il calmait le malaise des consciences qui, afin d'échapper aux ennuis du siècle, s'étaient détachées peu à peu de l'Église ; il témoignait, par l'exemple même de sa personne, des trésors de joie que l'on pouvait encore recueillir tout en demeurant un chrétien régulier. Il instituait non pas le libre examen, mais la liberté de l'amour ; il allégeait la main de l'Église, cette main pontificale que le moyen âge avait faite si rude, et sous laquelle ployait la chrétienté latine ; à l'Église elle-même, il apportait la force de l'apostolat primitif, il l'arrachait à la mélancolie stérile du cloître, à l'orgueil de l'épiscopat féodal, pour la jeter, non plus en maîtresse hautaine, mais en mère de miséricorde, au sein des cités populeuses, dans la fermentation des communes, parmi les serfs de la campagne ; il la ramenait à ses souvenirs les plus beaux, en lui rendant, comme une parole magique, le cri sublime de Jésus : *Misereor super turbam* [1].

Par l'amour et la pitié, François remonte jusqu'à ce christianisme primitif où M. Gebhart a mis son propre et exclusif idéal, mais qui, de fait, n'était plus dans une société déjà adulte qu'une utopie pratiquement irréalisable. L'auteur ne dépasse-t-il pas aussi la portée des exemples et des enseignements du mysticisme ombrien, lorsqu'il s'efforce de montrer l'Église franciscaine comme tenant sans doute encore étroitement à l'Église, mais lui enlevant la surveillance incessante de sa vie spirituelle et intérieure ?

Il est mieux inspiré en dépeignant les conséquences de l'apostolat de saint François : voie du salut aplanie, observance simplifiée, oraison muette du cœur déclarée meilleure que celle des lèvres, miséricorde préférée au sacrifice. Encore un peu, l'auteur en viendrait à recommander la *dévotion aisée* tant reprochée par Pascal à certains écrivains ascétiques de la Compagnie de Jésus du dix-septième siècle, comme une conquête franciscaine du treizième ! « L'austérité farouche du fidèle qui se met à la torture afin d'agréer au Seigneur, poursuit-il, n'a plus de sens dans ce christianisme. Elle paraîtrait un manque de confiance en Dieu. Saint François glisse dans ses préceptes toutes sortes de tempéraments, afin de soutenir la faiblesse humaine [2]. »

1. *L'Italie mystique*, p. 117. — 2. *Ibid.*, p. 112.

Quel regret de ne pouvoir emprunter encore au délicat écrivain le récit de la mort du patriarche et les traits charmants des *Fioretti* sur son amour débordant envers tous les êtres de la création ! M. Gebhart nous a prouvé deux fois, l'une à propos de sainte Catherine de Sienne[1], l'autre avec le bon saint François d'Assise, qu'il a en lui l'étoffe d'un suave et docte hagiographe, voire d'un pieux enlumineur de *la Légende dorée*.

III

Mysticisme et aussi moyen âge. M. Gebhart, qui a pris les sujets de ces contes à la fin du paganisme antique et à l'aube des origines chrétiennes, n'a jamais été plus heureux, en ce genre où il excelle, que dans ses reconstitutions du monde médiéval. Dans un volume — son chef-d'œuvre d'humour et de bonne grâce — qui a pour titre *Au son des cloches*[2], il promène son lecteur, en des excursions qui semblent des pèlerinages, de l'atelier de saint Éloi à l'abbaye de Saint-Denis, de l'observatoire de Gerbert, le pape de l'an mille, aux montagnes de Gubbio où la caravane de Venise rencontre le loup converti, à Bouxières, le château de Thierri le baron croisé ; de Fiorentino, le repaire impérial de Frédéric II, à Rotta-Campana, l'abbaye à la « cloche-fêlée » du temps de Boniface VIII ; une des dernières étapes nous conduit à la chaire de Savonarole dans Sainte-Marie-à-la-Fleur, ou à son rosier du couvent de Saint-Marc ; c'est Savonarole qui ferme pour M. Gebhart le cycle ouvert par Raoul Glaber. Tout le onzième siècle a revécu dans son roman, ou son idylle historique, — ajoutons *satirique* ; — l'auteur y évoque la majestueuse figure de Hildebrand, l'intrépide Grégoire VII mourant en exil pour avoir aimé la justice et haï l'iniquité, et bénissant *in extremis* le mariage de deux charmants enfants, Victorien et Pia.

Toujours, dans la fiction romanesque comme dans la critique historique, le moyen âge pour époque favorite ; pour cadre, parfois la Grèce, presque partout l'Italie, et dans l'Italie, Naples et Rome, mais le plus souvent Florence. M. Gebhart composa ses

1. Dans *Moines et papes*. p. 63 *sqq*.
2. *Au son des cloches, contes et légendes*. 3e édition, 1904.

thèses de docteur sur Ulysse dans la poésie antique, et sur le sentiment poétique de la nature dans les civilisations hellénique et latine, il s'en est souvenu et ne l'a jamais oublié. Envoyé à Nice au début de sa carrière universitaire, lancé par goût sur les pas de Chateaubriand, et refaisant à la fois en savant et en curieux le début de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, séjournant à Athènes ou dans les cités de la grande Grèce et de la Toscane, il connaît par cœur ce décor merveilleux et sait le rendre au vif, décrivant les monuments, interrogeant les ruines, ressuscitant les maîtres du monde à jamais disparus et les éternels maîtres de l'art. Qu'il raconte la mort de Cicéron tendant la gorge au poignard d'Hérennius[1], décrive une soirée à Rome à la veille de Mentana [2], la même puissance de vision exacte et la même magie de style dressent les personnages en pied et les campent en pleine lumière. Qui a mieux décrit la Sienne de sainte Catherine, et celle d'aujourd'hui, la Sienne *intangible* comparée à la Rome haussmannisée ?

Sienne, aperçue de loin, debout sur le rocher d'où elle surveille un large horizon de collines boisées, coupées par des ravins profonds, rappelle toujours au souvenir du passant les paysages de Botticelli ou du Pérugin... La ville du quatorzième siècle est demeurée intacte, et l'œuvre néfaste, qui, en quinze ans, a détruit Rome, ne touchera pas Sienne de sitôt. Il n'est pas possible, à moins de tout abattre, d'édifier entre ses murs les triomphantes masures qui s'étalent aujourd'hui sur l'Esquilin, aux jardins de Salluste, à la villa Albani, et coudoient insolemment Saint-Jean de Latran. Sienne est toujours la commune du moyen âge, moins austère que Florence, plus familière, moins pénétrée par la vie moderne. Les habitants y parlent, avec une bonne humeur constante, l'italien le plus pur de toute la Péninsule. Certaines parties de Sienne, la place communale, qui forme un demi-amphithéâtre disposé pour les courses de chevaux, la cathédrale et ses alentours ont gardé leur physionomie archaïque ; on découvre çà et là de petits carrefours ou des recoins tout à fait solitaires, comme dans les villes d'Orient ; l'église de Saint-Dominique, qui conserve les fresques fameuses du Sodoma, s'élève à l'extrémité d'une terrasse verdoyante où picorent les poules du voisinage, où les ânes s'ébattent au chaud soleil et d'où l'on contemple, comme d'une acropole, pareille à des vagues pressées les unes contre les autres les cimes bleues des collines qui ondulent sur la région *étrusque*, jusqu'à Pérouse et Orvieto, Volterra et Florence.

Jusqu'ici c'est le *cicerone* qui nous a guidés ; laissons maintenant la parole au pèlerin :

1. *Au son des cloches*, p. 36.
2. *Moines et papes*, p. 285.

Il y a une âme dans le corps charmant de la vieille ville, une mémoire partout présente qui ramène sans cesse vers les vivants des temps très lointains, une vision angélique qui flotte partout dans l'air si doux de Sienne. Sainte Catherine y est toujours reine. Toutes les églises ont quelque rayon de son auréole; la *Libreria* du dôme est toute parée des peintures du Pinturicchio, fraîches et fleuries comme au premier jour, et qui représentent, parmi les œuvres de la vie du pape siennois Pie II, la béatification de la nonne dominicaine. Les petits enfants savent tous à merveille en quelle étroite et montante ruelle se cachent la maison et l'oratoire de « la sainte dame » et, pour trois sous, y conduisent gentiment l'étranger [1].

Avouerai-je qu'après avoir contemplé à loisir un pareil « tableau de sainteté », après avoir partagé l'extase de l'artiste, devant les reliques virginales de la « petite nonne toscane », qui fut l'héroïque artisan du retour de la papauté à Rome, je n'ai pu suivre M. Gebhart sur tous ses chemins? Sa longue et spirituelle parodie d'*Ulysse à Panurge*[2] donne l'impression d'une tirade de *la Batrachomyomachie* après les adieux d'Andromaque et d'Hector. Le cœur m'a failli pour retourner à Assise en compagnie de Panurge, dépouillé de son manteau par le *frate* du couvent. Dans son *Rabelais*, non celui du prix d'éloquence, mais l'édition définitive[3], on se trouve en présence d'une œuvre bien étudiée, finement comprise et écrite de verve. La vie plantureuse et les franches lippées des personnages, leur morale épicurienne et leur sensualité sans frein, leur absence d'angoisse mystique et leurs propos gaulois semblent amuser beaucoup l'auteur qui en oublie du coup la *morbidezza* et les grâces mélancoliques de l'Italie.

Enfin dans M. Gebhart, il y a encore un éducateur distingué, meilleur maître en pédagogie que frère Jehan des Entommeures, ennemi acharné des baccalauréats et courageux défenseur de la liberté d'enseignement aujourd'hui détruite. C'est l'auteur de *Baccalauréats et études classiques*[4], le charmant causeur des *Débats*, l'orateur de la distribution des prix, au collège Stanislas, le 29 juillet 1904. Personne n'a oublié les articles innombrables semés depuis quelques années par M. Gebhart dans la presse quotidienne ou périodique, pour la défense des intérêts les plus

1. *Moines et papes*, p. 64 *sqq*.
2. *D'Ulysse à Panurge, contes héroï-comiques*. Paris, 1902.
3. *Rabelais*. Collection des classiques populaires, 1897.
4. Voir les *Études* du 5 mars 1900, p. 703.

sacrés et les plus menacés du pays. Petit-neveu du général Drouot par sa mère, il s'est subitement révélé, en ces heures de lutte, un soldat sans peur et sans reproche, un ami du drapeau insulté, un chevalier du droit méconnu. Partisan résolu et impénitent de la liberté à tous les âges et sous toutes les formes, dans les écrits des hérétiques, mais aussi dans l'âme des saints, au temps de l'Inquisition, mais aussi des fiches, en faveur des protestants et des juifs, mais aussi des catholiques, son rêve serait de faire régner l'esprit de tolérance qu'il a puisé au conte des *Trois Anneaux*, mais aussi dans la lecture assidue de l'Évangile. En son délicieux conte des *Trois Rois*, les mages adorent « le petit Dieu, plus doux et plus blanc que la lumière », n'ayant rien à lui offrir que leur cœur et leurs larmes, ne lui demandant que pitié pour leurs frères, et pour eux-mêmes son amour. Devant ces pages d'inspiration profondément chrétienne, nous ne voulons plus nous souvenir ici, avec l'académicien d'hier, que de la divine parole qui sera notre mot de la fin : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.*

HENRI CHÉROT.

SAINT THOMAS CONTRE LA PRÉDÉTERMINATION

D'APRÈS LE R. P. PAPAGNI, O. P.

On savait depuis longtemps avec quelle insistance les thomistes poursuivirent la condamnation du molinisme. Mais on ignorait que ce long et persévérant effort, fait pour étouffer la libre expansion d'une doctrine rivale, avait abouti, pour ainsi dire, à une ordonnance de non-lieu. Ce fut seulement en 1881 que le P. Schneemann[1] publia le texte authentique, enfin découvert dans la bibliothèque du prince Borghèse, de la délibération restée secrète qui clôtura les interminables débats *De Auxiliis divinæ gratiæ*. Les avis des cardinaux consultés s'étant trouvés très partagés, Paul V laissa ouvert aux controversistes des deux partis le champ de la discussion, à la condition que, dans l'ardeur aveuglante de la mêlée, ils s'interdisent de qualifier théologiquement l'opinion adverse. Seules les épithètes fausse, absurde, etc., étaient tolérées, pour laisser une issue au trop-plein de leur réciproque indignation. Cette sentence était, au fond, un vrai triomphe pour les molinistes, puisqu'on donnait droit de cité à leur système que les thomistes voulaient impitoyablement bannir. Le pape, comme pour justifier sa décision, ajoutait cette sage réflexion : « Laissons faire le temps, grand juge et censeur des choses[2]. »

On ne pouvait mieux dire : le temps a fait son œuvre. Aujourd'hui, l'opinion bannésienne n'a plus le même prestige qu'autrefois. Les signes de son déclin se multiplient d'une façon d'autant plus significative que l'on remarque des défections ou des atténuations jusque dans les rangs des Dominicains eux-mêmes.

Dès 1876, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, le R. P. Monsabré parla du molinisme sur un ton et avec des

1. *Controversiarum de divinæ gratiæ liberique arbitrii concordia initia et progressus enarravit* Gerardus Schneemann, S. J., p. 287 *sqq*. Friburgi Brisgoviæ, Sumptibus Herder, 1881.

2. *Grande giudice et censore delle cose.* Cf. Schneemann, *op. cit.*, p. 295.

égards, auxquels les disciples de Bañes et de Billuart ne nous avaient pas habitués. Tout en laissant paraître sa naturelle préférence pour la prémotion physique, l'illustre conférencier déclarait sans ambages que, d'un côté comme de l'autre, on se trouvait « en bonne et sainte compagnie[1] ». Grand Dieu ! en entendant ce langage d'un esprit large et modéré, qu'auraient dit les vieux thomistes, comme Gonet, l'auteur du *Clypeus theologiæ thomisticæ* ?

M. l'abbé Gayraud[2], autrefois professeur de théologie chez les Frères prêcheurs, a depuis réfuté la prédétermination physique avec la clarté limpide et la vigueur courageuse dont il est coutumier. Le R. P. Guillermin[3], O. P., lui aussi maître en sacrée théologie, sans aller jusqu'à la répudiation et au divorce, « a essayé de dissiper les malentendus en modifiant, sur des points secondaires, le système de l'école à laquelle il reste fidèle[4] ».

Mais le coup le plus sensible qu'ait reçu la prédétermination physique lui a été porté par un dominicain italien, le R. P. Papagni. Ce religieux a professé avec éclat la théologie, pendant presque toute sa vie, dans l'Italie méridionale, à Malte, à Rome, en France, à Cracovie. L'opuscule qu'il offre au public n'est donc pas l'œuvre d'un débutant plus ou moins aventureux ; c'est le fruit soigneusement mûri d'un enseignement prolongé, et comme le testament théologique d'un professeur émérite. S. Ém. le cardinal Dell' Olio, archevêque de Bénévent, a pris l'initiative de cette publication[5], dédiée par lui aux élèves de l'Athénée

1. Monsabré, *Conférences de Notre-Dame*, 1876, treizième conférence, conclusion de la première partie.

2. Gayraud, *Saint Thomas et le prédéterminisme*. Paris, Lethielleux, 1898.

3. Guillermin, *Revue thomiste*, 1903, surtout le numéro de mars. — Sans prendre parti dans la question qu'il n'avait pas à exposer en traitant de *la Morale catholique*, Mgr d'Hulst renvoie, d'une part, à son éminent prédécesseur, le R. P. Monsabré, dont nous avons déjà constaté la modération et la largeur d'esprit ; d'autre part, il signale l'ouvrage du P. Théodore de Regnon, *Bañes et Molina* (Paris, Oudin et Retaux, 1883) et ne craint pas, lui si mesuré dans ses expressions, de qualifier l'auteur de « métaphysicien de premier ordre ». (*Conférences de Notre-Dame*, année 1891, p. 370.) Voulait-il par là laisser discrètement percer ses préférences ?

4. L. Maisonneuve, *le Système du R. P. Guillermin. Bulletin de littérature ecclésiastique*, publié par l'Institut catholique de Toulouse, janvier 1905, p. 27.

5. *La mente di S. Tommaso intorno alla mozione divina nelle creature e le quistioni che vi hanno rapporto*, per il P. Tommaso Papagni, dei Predicatori,

pontifical de Saint-Thomas-d'Aquin. Elle a été faite d'ailleurs avec l'agrément du cardinal-préfet de la congrégation des Études. Cette double approbation explique pourquoi l'opuscule ne porte pas en tête l'*imprimatur* des supérieurs de l'Ordre. Il comprend trois lettres : les deux premières ont pour destinataire un Père dont le nom n'est pas révélé, mais qui paraît bien être un religieux de l'ordre de Saint-Dominique; la dernière est adressée à l'archevêque de Bénévent lui-même. Le R. P. Papagni rejette toute prémotion physique, déterminée ou indéterminée ; après avoir demontré la fausseté de ce système, il s'efforce d'établir qu'on l'attribue à tort au Docteur angélique[1].

*
* *

Nous n'avons pas l'intention de résumer un opuscule, si plein et si dense dans sa brièveté : sa plénitude et sa densité même se prêteraient mal à une analyse détaillée. Il faut le lire et le méditer. Nous voudrions simplement attirer sur lui l'attention des théologiens, bannésiens et molinistes, par quelques citations qui donneront une idée de la manière de l'auteur, car il mérite d'être connu par delà les frontières de l'Italie.

Le R. P. Papagni déclare sans ménagement que la théorie de la prédétermination physique est « intrinsèquement fausse ».

maestro in S. Theologia. Benevento, Stabilimento tipografico D'Alessandro, 1902. Prix : 1 fr. 50. Cf. dans la *Rivista di Scienze e Lettere* l'article du R. P. Piccirelli, novembre 1902, p. 198 *sqq*.

1. Le R. P. Papagni a eu des précurseurs dans son ordre même. Le P. Schneemann cite une lettre très curieuse d'un dominicain qui enseignait la théologie à la fin du dix-huitième siècle. George Albertini (c'est le nom de ce théologien) fait part à l'un de ses confrères de l'effet qu'a produit sur son esprit la lecture du texte de Molina, qu'il n'avait connu jusque-là qu'à travers la glose infidèle de ses maîtres bannésiens. Il avait même réfuté ce molinisme travesti dans un dialogue fort goûté de ses confrères. Mais quelle surprise et quelle découverte à la lecture de l'ouvrage authentique! « Me voici, écrit-il, de m'étonner et de m'écrier : Miséricorde! Quelles sornettes on m'a contées sur cet homme ! Que je périsse s'il y a dans ses paroles quelque chose qui ressemble à la doctrine qu'on m'a présentée comme venant de lui ! D'ordinaire on ne se fie plus à qui vous a trompé une fois. J'ai donc commencé à douter si la doctrine, que mes auteurs attribuaient à saint Augustin et à saint Thomas, remontait véritablement à ces grands docteurs, et ce doute m'a conduit à la conviction dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre. » (*Op. cit.*, p. 218. Cf. de Regnon, *op. cit.*, p. IX-X.)

(*Op. cit.*, p. 15.) Il en apporte plusieurs raisons. En voici deux, à titre d'exemple :

1° « Parce que, cette théorie admise, la responsabilité morale n'est pas possible, et la punition de la créature n'est pas juste. Car celle-ci, ne pouvant poser un acte sans la motion spéciale correspondante, ne peut faire une action commandée si elle n'a pas la motion ; et, si elle l'a, elle ne peut pas ne pas faire l'action défendue, puisque la motion est essentiellement efficace et ne peut rester sans effet. Donc, quand la créature est accusée et punie pour des actions ordonnées et non exécutées, ou pour des actions défendues et commises, elle est accusée et punie pour des actes qu'elle était dans l'impossibilité physique de faire ou d'omettre ; ce qui est *injuste et absurde.* » (*Ibid.*, p. 18.)

2° « La liberté consiste essentiellement dans le pouvoir qu'a l'agent relativement à ses actions, pouvoir de faire l'une ou l'autre à son gré. Or, la théorie de la prédétermination admise, la puissance créée, avant la motion, est incomplète et ne peut agir ; après la motion elle est complète ; mais, comme elle est intrinsèquement déterminée à une seule action individuelle, elle est incapable de l'omettre ou d'en faire une autre ; c'est pourquoi il ne peut y avoir, du côté de la créature, ni élection, ni liberté. — Et que l'on n'objecte pas que, d'après saint Thomas, Dieu donne l'action et le mode ; car, dans la doctrine de la prédétermination, la motion voulue par Dieu exclut essentiellement le mode électif et libre dans l'agent qui est mû... » (*Ibid.*, p. 15-16.)

Choqué de la subtilité des distinctions que les bannésiens ont imaginées pour éluder ces arguments d'un si clair et si ferme bon sens, le R. P. Papagni ne peut se tenir de prononcer cette dure condamnation : « Tout ce qu'on répond pour se tirer d'affaire se ramène à des paroles dépourvues de sens ou à des incohérences et à des contradictions [1]. » Vraiment, ce bon Père est d'une sincérité terrible : aucun moliniste ne l'a égalé dans la sévérité de ses jugements.

*
* *

Le R. P. Papagni ne se contente pas de réfuter d'une façon

1. « Tutto quello, che dicono in contrario per distrigarsi, sono parole che non hanno senso nella loro dottrina, o incoerenze e contradizioni. » (*Op. cit.*, p. 44.)

vigoureuse et serrée le système de la prédétermination physique ; il tient encore à montrer que cette doctrine, déviation du thomisme primitif, est en complète contradiction avec la pensée de saint Thomas d'Aquin. Il nous donne, en ces termes, à la fin de la troisième lettre adressée au cardinal de Bénévent, le résultat de son enquête, menée avec une grande indépendance d'esprit, en dehors de toute préoccupation d'école :

« Des courtes réflexions que je viens de vous soumettre apparaît clairement, Monseigneur, combien cette fausse doctrine touchant la motion divine dans les créatures, introduite après coup, corrompt la pensée de saint Thomas et exerce une influence pernicieuse sur les principales matières de la philosophie et de la théologie ; car, partout, elle altère et dénature la pensée du saint docteur, mêlant à sa doctrine des difficultés et des taches qui lui sont étrangères. On voit aussi comment elle est la source qui alimente la discorde entre les Écoles. Il convient donc que les vrais thomistes, écartant cette théorie de l'interprétation du saint docteur, repoussent les exagérations et altérations apportées peu à peu par elle dans les autres matières. » (*Op. cit.*, p. 83-84.) Le R. P. Papagni aboutit aux mêmes conclusions que le P. Schneemann : l'adhésion motivée d'un dominicain aussi qualifié dans son ordre est un suffrage bien précieux pour l'ouvrage du savant jésuite[1].

*
* *

On nous permettra d'évoquer, en terminant, un souvenir des luttes passées. Jadis les calvinistes se réclamèrent bruyamment du système bannésien. Cette ressemblance compromettante, que les thomistes repoussent avec horreur, fut même l'un des principaux arguments mis en avant, dans la consultation cardinalice dont nous parlions au début, par deux de ses membres éminents, les seuls qui aient laissé un nom dans l'histoire, les cardinaux Bellarmin et Duperron[2]. A la suite des protestants, les jansénistes cherchèrent à s'abriter derrière l'opinion bannésienne. Aujourd'hui

1. G. Schneemann, S. J., *op. cit.*

2. Voir leur opinion motivée dans *Bañes et Molina* du P. Th. de Regnon, p. 59-60. On trouvera dans la partie narrative de ce remarquable ouvrage les plus piquants détails sur l'histoire des controverses entre bannésiens et molinistes.

chacun peut constater quels progrès et quels ravages le déterminisme, grâce à l'impulsion donnée par les travaux de M. Fouillée, a faits et fait encore chaque jour dans l'enseignement universitaire et au delà. Or les bannésiens, sans le vouloir assurément, sont, quoi qu'ils en aient, les alliés naturels des déterministes contemporains. Cette coïncidence n'est-elle pas de nature à les éclairer sur le danger de leur doctrine? *Fas est et ab hoste doceri.* Ils auront sans doute à cœur de répudier les apparences mêmes d'un voisinage ou d'une alliance, aussi bien avec les anciens calvinistes ou jansénistes qu'avec les modernes déterministes.

Depuis quelque temps déjà, nous le rappelions en commençant, d'aucuns parmi eux, les uns discrètement, les autres ouvertement, donnent le signal d'une prudente retraite. Ne pourrait-on porter courtoisement ce défi aux théologiens qui restent fidèles à Bañes? Qu'ils osent exposer, en français, le système de la prédétermination physique avec ses tenants et aboutissants, dans toute sa crudité primitive, à la manière des Gonet [1] et des Billuart [2], sans omettre, comme exemple de décrets prédéterminants, la révoltante conception de ces théologiens, d'après lesquels l'hypothèse d'un monde, où tous les hommes seraient sauvés, est incompatible avec la puissance bien ordonnée du Créateur, parce que l'absence des damnés enlèverait à « la beauté de l'univers et à la manifestation de la justice divine » quelque chose de leur éclat. Les réprouvés ne sont-ils pas l'ombre nécessaire qui fait resplendir les couleurs du tableau?

Puis, l'œuvre consciencieusement achevée, sans réticence et sans édulcoration, qu'ils la soumettent à un jury d'examen, composé non pas de fougueux théologiens molinistes, mais de laïques

1. J. Gonet : « ... Deus vellet efficaciter omnes homines salvos fieri, si hoc pulchritudini universi et majori divinorum attributorum manifestationi non obesset... » (*Clypeus theologiæ thomisticæ*, tractatus V, *De Prædestinatione et Reprobatione earumque cum libertate concordia*, disput. V, art. IV, n. 156. Cf. *Ibid.*, art. II, n. 62.)

2. Billuart est non moins explicite que Gonet. Selon lui, la volonté salvifique de Dieu n'est pas totalement efficace, mais elle est conditionnée, en ce sens que Dieu voudrait sauver tous les hommes *si des fins plus hautes*, par exemple, la manifestation de la justice, ne s'y opposaient : « Voluntas Dei antecedens... dicitur conditionnata hoc sensu quod velit omnes salvos fieri, *si non obstent altiores fines*, v. g. bonum generale universi, ordo providentiæ, mutabilitas arbitrii, splendor misericordiæ, *decor justitiæ*. » (*Tractatus de Deo*, dissert. VII, art. VI, § 2.)

instruits, dégagés de tout parti pris d'école, soit thomiste, soit moliniste. Le verdict ne serait pas, je pense, un instant douteux. M. Boirac, ci-devant professeur de philosophie au lycée Condorcet, aujourd'hui recteur de l'académie de Grenoble, ne l'a-t-il pas formulé d'avance quand il a dit, en parlant de cette théorie de la prédétermination : « Ici, ce n'est plus un mystère ; c'est une contradiction [1] » ? Un autre laïque, profondément versé dans les questions religieuses, Joseph de Maistre, a, depuis longtemps, pris parti de la façon la plus tranchée : Molina était « un homme de génie, auteur d'un système à la fois philosophique et consolant sur le dogme redoutable qui a tant fatigué l'esprit humain, système qui n'a jamais été condamné et qui ne le sera jamais... ; système qui présente, après tout, le plus heureux effort qui ait été fait par la philosophie chrétienne pour accorder ensemble, suivant les forces de notre faible intelligence, *res olim dissociatas*, *libertatem et principatum* [2] », c'est-à-dire la liberté de l'homme et la souveraineté de Dieu.

GASTON SORTAIS.

1. E. Boirac, *la Dissertation philosophique*, suj. 180.
2. J. de Maistre, *De l'Église gallicane*, liv. I, chap. IX, p. 91-92. Lyon, 1850.

JÉSUITES ET PROTESTANTS

A PROPOS D'UNE ÉTUDE RÉCENTE

J'ai lu avec intérêt et grande attention les trois articles que M. Gachon, utilisant surtout des documents connus, vient de publier dans la *Revue historique*[1] sur *le Conseil royal et les protestants en 1698*. Le ton de ce travail est modéré, l'allure scientifique ; malheureusement, les déductions en paraissent parfois bien peu rigoureuses. Il me semble donc utile de rectifier certaines inexactitudes. L'auteur, j'en suis convaincu, n'en sera pas le moins satisfait ; car, pour moi, agir ainsi, c'est lui laisser entendre qu'à mes yeux son plus grand souci est celui de la vérité.

Évidemment, je reste dans les limites où M. Gachon s'est tenu ; je borne même mes remarques à quelques points spéciaux relatifs aux Jésuites, sans m'occuper d'insinuations générales, peu bienveillantes à leur endroit, dont la discussion m'entraînerait trop loin.

Après une critique nette et claire de la conduite de l'intendant de Montauban, Le Gendre, « un Bâville doucereux[2] dont l'aménité et l'onction ne se refusent pas à l'emploi des lettres de cachet[3] », M. Gachon ajoute : « Et les Jésuites s'en mêlent ostensiblement[4]. » C'est dire, si je ne me trompe, que ces religieux sont aux côtés du persécuteur, qu'ils l'encouragent et l'aident même dans ses violences contre les religionnaires.

L'accusation est grave, mais, semble-t-il, sans fondement aucun. Ni dans la correspondance de l'intendant[5], en effet, ni dans les blâmes, bien sévères pourtant, d'un prêtre de Montau-

1. *Revue historique*, t. LXXXV, p. 252 ; t. LXXXVI, p. 36 et 225.
2. On sait que Bâville de Lamoignon, intendant de Languedoc, ne fut pas tendre pour les protestants de cette région. Tout à l'heure, il sera de nouveau question de ce personnage.
3. *Revue historique*, t. LXXXVI, p. 236.
4. *Ibid.*
5. Cf. *Correspondance des contrôleurs généraux*, publiée par M. de Boislisle, *passim*.

ban, dont on nous a conservé la lettre[1], contre son administration, ni dans les documents cités par M. Gachon, je n'ai trouvé un mot, un seul mot qui permette de rejeter sur les Jésuites une part quelconque de responsabilité dans l'emploi de la force. Ce qu'on relève dans leur conduite, au contraire, c'est la douceur, la condescendance, le zèle pour instruire les égarés, les gagner par la bonté[2].

Je sais bien que le P. de la Rue recommande Le Gendre au contrôleur général; mais comment le fait-il? C'est en affirmant notamment qu'on ne pouvait apporter dans l'accomplissement d'une tâche délicate « plus d'attention, plus de ménagements, ni plus de dextérité » que ne l'avait fait ce fonctionnaire; c'est en proclamant qu'il ne lui avait « fallu ni exils, ni emprisonnements, ni violence » pour remplir les intentions du pouvoir[3].

Cette dernière assertion du missionnaire, assertion dont rien n'autorise à suspecter la loyauté, nous dit d'abord si les Jésuites doivent être incriminés pour des faits, fussent-ils réels[4], aussi complètement ignorés d'eux. Elle nous autorise à conclure en second lieu, contrairement à l'allégation de M. Gachon, que les

1. *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, p. 189, n° 631, 28 juin 1704.

2. Quant à l'instruction des religionnaires, « l'évêque de Montauban y donne des soins continuels, de même que le Père recteur des Jésuites et toute la communauté ». (*Ibid.*, t. II, p. 28, n° 93. Cf. *Correspondance de Bossuet*, Le Gendre à Bossuet, 21 avril 1700.) Tout d'ailleurs se fait « par la douceur et la patience..., sans aucune sévérité qui est plus capable d'aigrir les esprits dans le temps où nous sommes que de les ramener ». (Le Gendre au contrôleur général, 29 octobre, 1702. [*Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, p. 127, n° 446.]) Aussi, « le roi ne pouvait nous faire un plus grand présent que de nous envoyer le P. de la Rue... Son éloquence et sa douceur font une grande impression sur l'esprit des nouveaux convertis; c'est un homme admirable en public et en particulier. » (24 février 1700. [*Ibid.*, p. 28, n° 93.]) « Il a enlevé les cœurs avec une rapidité étonnante et a trouvé le secret de gagner la confiance de tous les nouveaux convertis. » (Le Gendre à Bossuet, 20 avril 1700.)

3. Au contrôleur général, 21 septembre 1700. (*Ibid.*, t. II, p. 56, n° 198.) — Le Gendre dit de son côté : « Presque tous les chefs de famille les plus opiniâtres sont rendus sans force, ni violence » (*Ibid.*, t. II, p. 28, n° 93), et quand j'ai trouvé des récalcitrants « j'ai tâché de les ramener par la douceur et la patience. » (*Ibid.*, t. II, p. 72, n° 260.)

4. Nous savons que les nouveaux convertis firent entendre leurs plaintes à Versailles ; mais alors elles portèrent non sur les sévices qu'on leur eût fait endurer, mais sur les exactions qu'ils subissaient de la part d'inférieurs pour l'ordinaire. (Cf. *Ibid.*, p. 39, n° 140.)

lettres de cachet demandées par Le Gendre avaient uniquement servi, en supposant qu'elles eussent été concédées, à intimider les récalcitrants comme l'intendant le souhaitait d'ailleurs [1].

L'idée de montrer les Jésuites complices des intendants dans les rigueurs de ces derniers contre les protestants, apparaît plus nettement encore dans les pages consacrées par M. Gachon à Bâville de Lamoignon, alors en Languedoc. De là l'énumération que fait cet auteur de faveurs nombreuses accordées dans cette province par le persécuteur aux religieux, ses auxiliaires. « En Languedoc, lisons-nous dans le troisième article (p. 237), Bâville leur donne ou leur maintient les grandes maisons d'éducation de Nîmes, Montpellier, Toulouse, Albi, Castres, Carcassonne, Béziers, Tournon, Le Puy, Aubenas..., (enfin) il les établit un peu partout. »

Pour prouver ces affirmations, M. Gachon nous renvoie à l'*Histoire générale de Languedoc* et à la *Correspondance des contrôleurs généraux*. Or voici ce qu'on lit aux deux passages indiqués. Je cite textuellement et entièrement : il est bon que le lecteur ait ces lignes sous les yeux :

« Passant à la revue des collèges, Bâville nous en montre quinze en Languedoc, dont dix occupés par les Jésuites, quatre par les Pères de la Doctrine chrétienne, un par les Pères de l'Oratoire [2]. » A la même page, en note, on lit encore : « Le P. Dunot, jésuite, fut commis par le roi pour présider à la création de ces hôpitaux [3] en Languedoc, et se transporta tour à tour, muni d'une commission spéciale de l'intendant, sur les divers points de la province [4]. »

Le texte de la lettre au contrôleur général n'est ni plus explicite, ni plus probant.

Transmettant à Paris, en effet, un placet de l'archevêque de Toulouse, placet relatif aux enfants des nouveaux convertis que le

1. Je désirerais quelques lettres de cachet avec le « nom en blanc » ; leur « seule inspection fera trembler ceux qui en seront menacés ». (24 février 1700. [*Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, p. 28, n° 93.]) Je vous demande « 12 lettres de cachet dont je ne me servirai que dans l'extrême besoin. » (2 février 1700. [*Ibid.*, p. 23, n° 76.]) — Rien dans les documents officiels ne prouve que les Jésuites aient été pour quelque chose dans ces demandes de Le Gendre.

2. J'omets les noms de ces divers collèges.

3. Il s'agit de ceux dont une ordonnance royale (12 octobre 1696) avait prescrit l'érection dans toutes les grandes villes et gros bourgs du royaume.

4. *Histoire générale de Languedoc*, t. XIII, p. 695. Édition Privat.

prélat désirait voir admettre dans les *collèges déjà existants*, Bâville disait « approuver les propositions faites en vue de donner aux Jésuites de cette ville les moyens de pourvoir efficacement à l'éducation » de ces pauvres petits[1]. — Et c'est tout.

Vraiment ne faut-il pas une bonne volonté extraordinairement robuste pour trouver en ces passages la preuve des affirmations énoncées plus haut ?

Écrire, par exemple, qu'un intendant établit un ordre religieux *un peu partout*, uniquement parce qu'il autorise, après le roi, un membre de cet ordre à prêcher, quêter, organiser[2] un hôpital qu'il doit quitter au bout de quelques jours et remettre entièrement entre les mains de personnages charitables de la localité, n'est-ce pas s'aventurer sur le domaine de la fantaisie historique ? En fait, pendant la longue intendance de Bâville (1685-1718), pas une maison de Jésuites ne fut fondée en Languedoc[3].

Mais ce n'est pas tout ; nous avons entendu M. Gachon énumérer les établissements d'éducation que Bâville aurait *donnés* ou *maintenus* à ces religieux pour s'être faits les auxiliaires de ses violences. — D'abord, répondrai-je, il ne leur en *donna* aucun : tous ces collèges étaient en exercice bien avant l'arrivée en Languedoc du terrible intendant ; même le dernier en date, celui de Nîmes, existait depuis cinquante ans, lorsqu'il entra en charge[4].

Que veut dire l'auteur en second lieu en assurant qu'au moins il leur en maintint quelques-uns ? Croit-il donc qu'il suffisait d'un acte de volonté d'un intendant, si puissant qu'on le suppose, pour abattre ce que le roi avait édifié ; priver des Français, amis du monarque, de droits acquis ; triompher même, si l'on veut, de l'influence des Jésuites à la cour ?

Que ces religieux enfin aient alors accru « le nombre et l'impor-

1. *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, p. 46, n° 162.

2. Sur la manière dont procédaient les religieux organisateurs, voir : Carayon, *Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus*, t. XXIII, p. 317-348, 353-439 ; Joret, *L.-P. Guévarre et les bureaux de charité au dix-septième siècle*, p. 24 et 25 ; *Ptochotrophiorum... institutorum brevis et accurata narratio*, authore P. L. D. C. S. J., 1685, Avenione.

3. Cf. Hamy, *Documents pour servir à l'histoire des domiciles de la Compagnie de Jésus*, p. 14 et 15.

4. Le collège de Tournon fut fondé pour les Jésuites en 1560 ; Toulouse, 1564 ; Le Puy, 1588 ; Castres, 1598 ; Béziers, 1600 ; Aubenas, 1621 ; Carcassonne, 1623 ; Albi, 1624 ; Montpellier, 1629 ; Nîmes enfin, 1634. (Cf. Hamy, *op. cit.*, p. 25 *sqq.* ; Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.*)

tance de leurs immeubles en Béarn, en Guyenne, en Poitou, en Dauphiné, dans tous les diocèses du Midi où les nouveaux convertis sont les plus nombreux[1] », voilà ce qu'affirme encore M. Gachon, mais cette fois sans ébaucher même un commencement de preuve. La vérité est que, pour cette époque, ni les archives départementales, ni la correspondance administrative ne signalent sur ce point rien de spécial, rien d'anormal.

En outre, des pièces officielles nous apprennent que ces développements réguliers, prix d'une honteuse complicité, insinue-t-on, se firent parfois non au détriment des protestants, mais bien à leur avantage[2]; qu'ils furent même de temps à autre imposés aux Jésuites par les autorités. C'est ainsi que l'archevêque de Toulouse voulait qu'on « obligeât ces religieux d'augmenter les collèges de la province par l'acquisition de quelqu'autres (*sic*) maisons voisines afin de leur donner lieu de recevoir un plus grand nombre des enfants des religionnaires ». Et comme « cette dépense était au-dessus de leurs forces », il demandait qu'on les aidât *des fonds de l'État*. De la sorte, terminait le prélat, « ils pourraient non seulement augmenter lesdits collèges, mais même entretenir chez eux des enfants des religionnaires qui n'auraient pas le moyen de payer leurs pensions[3] ».

De tels accroissements, semble-t-il, n'ont rien que d'honorable, et en tirer sujet d'inculpations plus ou moins dissimulées serait une véritable injustice.

Je pourrais sans peine relever quelques autres erreurs dans les pages qui m'occupent, mais je m'arrête. Aussi bien j'en ai dit assez pour montrer que M. Gachon a trop souvent affirmé sans prouver, que parfois même il s'est manifestement trompé.

P. BLIARD.

1. *Revue historique*, t. LXXXVI, p. 237.
2. Cf. *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, p. 46, n° 162.
3. *Ibid.*

LA MÉCANIQUE

DES

« EXERCICES SPIRITUELS » DE SAINT IGNACE DE LOYOLA

D'APRÈS M. DAUPHIN MEUNIER[1]

Voilà qui manquait : une explication du mécanisme des *Exercices spirituels*. *La Quinzaine*, à laquelle nous la devons, la tient de M. Dauphin Meunier, qu'une longue pratique des *Exercices* a, sans doute, initié à leur mécanisme mystérieux.

Des nombreux commentateurs qui ont, avant lui, essayé d'expliquer les *Exercices*, M. Meunier connaît, semble-t-il, le P. de Ravignan. Pauvre homme, qui n'y a guère vu. En vain voulut-il prouver à Michelet et à Quinet « que la discipline de la Société de Jésus n'annihile pas la personnalité de ses affiliés », qu'on ne leur impose pas « une morale d'esclaves » ; « l'irréparable faiblesse des arguments contraires du P. de Ravignan était qu'il prêchait trop évidemment pour son saint. Émouvant spectacle que le zèle précipité et la profondeur d'accent d'un homme qui défend, contre les plus générales préventions, l'honneur de son père et de sa famille ! On y applaudit, mais jamais ces mouvements ne persuadent ; ils sont argués de complaisance ou d'intérêt ; ils ne décident pas de la sentence. » Autant vaut dire que, seuls, les artilleurs n'ont point le droit de parler de canons. « Rien à retenir, pour le temps présent, ajoute M. Meunier, de cette tapageuse querelle où les adversaires firent preuve de plus d'éloquence que de sens critique ; rien, sauf un point... à savoir que les *Exercices*... tout en ne faisant pas corps avec les *Constitutions*, les vivifient, sont le principe de leur grandeur et la condition de leur intégrité. » Ce point, pour être acquis, ne demandait pas tant d'efforts. Depuis quelque cent ans, on le tenait pour gagné. La composition des *Exercices* a précédé, de vingt-cinq ans, celle des *Constitutions*. Saint Ignace pensa, long-

1. Cf. *la Quinzaine* du 1er février 1905.

temps, ne point écrire de constitutions. Il est donc bien évident que ces deux œuvres ne font point corps, que l'une aurait pu exister sans l'autre. D'autre part, du vivant de saint Ignace et de ses premiers successeurs, la pratique annuelle des *Exercices* n'était pas imposée aux Jésuites. Ils observaient, pourtant, leurs *Constitutions*. Autre preuve que les deux ouvrages sont distincts, et qu'ils se complètent sans se remplacer.

Où Ravignan a échoué, faute de sens critique, M. Meunier va réussir. « De quel savant organisme le mince livre de Loyola tient-il sa puissance extraordinaire de déformation et de compression ?... Quelle est cette machine à faire des jésuites ? N'est-elle capable de faire personne d'autre ? Répondre à ces questions, dit M. Meunier, est tout mon sujet. »

J'aurais voulu qu'avant d'y répondre, M. Meunier s'assurât s'il est vrai que « les *Exercices* n'ont encore formé que des jésuites, et que le dessein de leur auteur fût exclusivement de pourvoir au recrutement de sa Compagnie ». Cette supposition, qu'il croit indiscutable, est pourtant démentie par l'histoire. Quand saint Ignace composa son œuvre, il n'était pas jésuite ; il ne savait s'il le serait, ni s'il y en aurait. Il la destinait, non pas « à pourvoir au recrutement de son ordre » qui n'existait pas, même en rêve, mais à l'amendement de tout chrétien, et sur cent personnes qui ont fait, qui font ou qui feront les *Exercices spirituels*, il n'est peut-être pas cinq jésuites, bien que tous les fassent. Et quand saint Ignace n'aurait jamais fondé son ordre, l'utilité des *Exercices* resterait tout entière.

Supposant en saint Ignace, un dessein exclusif qu'il n'eut jamais, M. Meunier s'étonne « qu'il ait pu répugner aux disciples, comme aux contempteurs de Loyola, d'essayer un emploi différent de cette machine, et de lui donner à fabriquer, par exemple, des républicains, car supposé qu'elle y réussît, ce résultat eût été à la confusion des uns et des autres ». Mais l'étonnement de M. Meunier porte à faux. La machine a été employée à faire des honnêtes gens de toutes sortes. Les Américains qui s'en servent, n'en deviennent pas moins bons républicains. Elle a perfectionné, en leur état, des médecins et des soldats, des artistes et des prêtres, des mères de famille et des ouvriers. Et ce n'est pas M. Maurice Barrès qui a eu « le premier soupçon que la méthode des *Exercices* est susceptible d'adaptation à une autre fin que la

vie monacale », que « cette machine à faire des esclaves s'emploierait, aussi bien, à faire des hommes libres, qui portassent à sa plus grande énergie leur personnalité ». Jamais, ni dans la pensée de leur auteur, ni dans l'usage qui en a été fait, les *Exercices* n'ont eu la fin exclusive et étroite que leur attribue M. Meunier. Sa méprise, sur cette question préliminaire, est complète.

Il ne reste donc pas « entièrement à savoir si les *Exercices spirituels*, quand on les suit fidèlement, souffrent une application profane ». Des siècles d'expérience attestent qu'ils en souffrent une ; des milliers de profanes les ont suivis et en ont profité.

L'exposé que M. Meunier donne des *Exercices*, ne manque pas de pittoresque, ni même de candeur. Ce mécanisme, dont le critique croit tenir le secret, il suppose trop facilement que les autres l'ignorent. « Il est imaginable, nous dit-il, que la plupart des Jésuites eux-mêmes pratiquent les *Exercices* à peu près comme nous regardons une montre, pour y voir l'heure, sans se préoccuper d'apprendre l'horlogerie ; en cela, respectueux des avis de leur maître, qui recommande de se soucier de la fin plus que des moyens, et de ne point s'égarer en recherches oiseuses (!). » Les Jésuites apprécieront sans doute grandement le service que leur rend M. Meunier, en leur révélant le mécanisme de leur montre, mais j'imagine que la plupart savent l'horlogerie. A défaut de perspicacité naturelle, ils ont, pour l'apprendre, trop de maîtres, à commencer par le *Directoire des Exercices*, dont M. Meunier ne semble pas soupçonner l'existence. Peut-être même trouveront-ils que l'analyse de M. Meunier manque de profondeur et, parfois, de sérieux.

Il fallait d'abord lire le titre des *Exercices*, qui en dit long sur l'intention de l'auteur et sur la portée de l'œuvre : « Quelques exercices spirituels, qui apprennent à l'homme (à tout homme) à se vaincre soi-même et à ordonner sa vie, sans se laisser déterminer par aucune affection déréglée. » — On part, sans doute, dans les *Exercices*, d'une certitude fondamentale, et un sceptique, ancré dans son scepticisme, y serait arrêté au premier pas. Ce qui prouve que saint Ignace fonde sa dévotion, non sur des impressions ou des sentiments, mais sur des convictions raisonnées, méthode assez virile, semble-t-il, et assez féconde. Cette certitude est celle que peut engendrer la seule raison raisonnante,

sans le secours d'aucune révélation. C'est sur le roc des premières vérités rationnelles que saint Ignace asseoit son édifice. D'où, pour tout profane, cette leçon profitable, qu'avant de vouloir il faut savoir ce que l'on veut, qu'avant de croire il faut savoir pourquoi l'on croit, qu'avant d'ordonner sa vie, il faut connaître quelle est la fin que la raison lui assigne.

M. Meunier décrit complaisamment les règles, importantes mais accessoires, marquées par saint Ignace pour assurer le succès des exercices, l'ordonnance matérielle des méditations, la division apparente des matières. Mais l'âme du mécanisme lui échappe. Il ne voit, me semble-t-il, pas la raison d'être des quatre semaines, leur valeur différente et progressive. Il ne connaît pas les méditations essentielles qui font faire les *pas en avant*, et qui, logiquement, mènent du début au terme, par des transitions nettes. « De peur que l'esprit ne se disperse..., dit-il, on méditera, pendant les trois dernières semaines, sur un thème unique... A ce point, un disciple de Loyola choisira, sans nul doute, de méditer sur la suite des mystères de Notre-Seigneur. Mais un païen choisirait, je suppose, la suite des exploits d'Hercule, si la fin qu'il se propose est la vie héroïque. » Ce n'est point la peur que l'esprit ne se disperse, qui fait attribuer ce sujet de méditation aux trois dernières semaines. On y vient, parce qu'on devait y venir, parce que l'imitation de Jésus-Christ est l'objet, non pas fortuit, mais essentiel, des *Exercices*. Et ce n'est pas le seul disciple de Loyola, c'est tout disciple de l'Évangile, qui choisira ce modèle. Quant à Hercule, il n'a rien à voir dans la question. Les deux « héros » ne sont pas interchangeables. M. Meunier l'aurait compris, s'il avait saisi le sens de la méditation essentielle du *Règne*. Son erreur est de penser que la vertu méthodologique des *Exercices* peut être employée, abstraction faite de l'emploi chrétien qu'en fait leur auteur.

« Nous l'avons constaté, ajoute, conséquemment, M. Meunier, l'homme « formé par les *Exercices* n'est pas nécessairement un « jésuite, ni même un chrétien. La mécanique des *Exercices* « *spirituels* porte à son degré extrême d'énergie le mobile qui lui « est soumis, et le mobile peut être indifféremment pie ou impie. » Que l'homme formé par les *Exercices* ne soit pas nécessairement un jésuite, je l'affirme plus que M. Meunier, mais qu'il ne soit pas un chrétien, ceci passe les bornes de la plaisanterie. Le

mobile soumis aux *Exercices* n'a été dirigé que vers Dieu, par l'imitation de Jésus-Christ. Il ne peut donc être que pie. « Nous avons entrevu aussi, dit l'ingénieux critique, des possibilités de faire jouer certains rouages de cette mécanique à l'exclusion des autres, et d'utiliser leur jeu à des fins nullement dévotes, comme la psychologie et la psychothérapie. » Entendons-nous ! Si vous faussez le jeu de la mécanique, ne lui attribuez plus les effets de son fonctionnement irrégulier. Les héros de roman se servent des ressorts de montre, pour scier les barreaux de leurs fenêtres. Ne dites cependant pas que les ressorts de montre sont destinés à cet usage imprévu. Des canons, piqués en terre, deviennent des bornes, mais ils ne sont plus des canons.

Enfin, conclut M. Meunier, la machine à esclaves peut-elle façonner des hommes libres ? Oui et non. Il faut s'entendre : « Distinguer son déterminisme, l'accepter et agir conformément à lui, de toutes ses forces, voilà la leçon morale qui se dégage des *Exercices spirituels*, si l'on fait abstraction de leur dessein particulier, qui est la formation jésuitique. » J'ai déjà dit que le dessein particulier est, à tort, prêté aux *Exercices*. Reste la leçon morale. Celle que tire M. Meunier est-elle la vraie ? Non, si l'on suppose que le disciple des *Exercices* se choisit un déterminisme tout subjectif et arbitraire, un déterminisme nécessitant, qui le mécanise à tout jamais. Oui, si l'on admet que le disciple se résout d'après des vérités objectives démontrées, et qu'il reste libre de manquer à ses résolutions. En ce sens, les *Exercices* produisent ce que produit toute décision raisonnable et mûrie. Et si elles altèrent la liberté, il faut dire que, seuls, les irréfléchis sont libres, et que rien ne les mécanise, parce que rien ne les dirige.

Les *Exercices* sont, avant tout, une école de réflexion et de volonté. Saint Ignace, à chaque page, enseigne à son disciple à vouloir par lui-même, d'après les seules indications de sa conscience chrétienne. Il lui apprend à choisir, à se décider. On parle d'éducation de la volonté. La méthode en est donnée dans les *Exercices*, et voilà ce dont tout profane peut profiter. *Une machine à faire des esclaves !* Ah ! bien oui. Dites une école à former des maîtres, des hommes maîtres d'eux-mêmes, libres parce que libérés de la tyrannie des appétits et des passions, des mauvaises peurs et des faux espoirs, captifs du bien si vous

le voulez, comme l'algébriste est captif des formules établies, mais, parce que inconstants, libres encore, et malheureusement, de se détourner du but entrevu et de manquer aux déterminations arrêtées.

Après cela, je ne me serais jamais douté que le *Ratio discendi et docendi* du bon Jouvency fût « une rhétorique et une pédagogie tirées des *Exercices* ». Si les phrases que M. Meunier en cite prouvent son dire, il faudrait, tout aussi bien, affirmer que le *Discours sur le style* de Buffon ou l'*Epître aux Pisons*, sont pareillement tirés des *Exercices*. Et je me refuse à penser « qu'on croirait textuellement tirée des *Exercices* » cette maxime de Nietzsche : « Une fois qu'une décision est prise, il faut fermer les oreilles aux meilleurs arguments contraires. C'est l'indice d'un caractère fort. Par occasion, il faut donc faire triompher sa volonté jusqu'à la sottise. » Une telle maxime est faite pour former un âne rouge, et saint Ignace n'aima jamais les ânes rouges.

« A force d'insistance, de précision et d'impartialité, à force de bonne foi, puissé-je, dit M. Meunier en terminant, avoir transmis ma persuasion que les *Exercices spirituels* ont passé l'attente et le but de leur auteur, et que celui-ci se fût scandalisé même de voir son ouvrage étendre ses bienfaits à l'universalité des intelligences et des professions, sans égard à leur impiété. » Si je n'avais point cru à la bonne foi de M. Meunier, je n'aurais point accordé tant d'attention à son étude. Mais sa conviction me semble mal fondée. Les *Exercices* n'ont point passé l'attente de leur auteur, qui les a destinés à l'universalité des intelligences et des professions, mais non pas, sans doute, sans égard à leur impiété. Comment supposer une intelligence impie, faisant les *Exercices*, si ce n'est pour se convertir de son impiété, ou une profession impie, puisant sa raison d'être dans la pratique des *Exercices* ? « Puissé-je, dit encore M. Meunier, avoir remis en honneur ce petit livre et son étude, en aidant à ruiner les préventions que les siècles ont tendancieusement établies contre lui. » Sincèrement, je remercie M. Meunier de son dessein. Je crains, seulement, que ce qu'il dit de ce petit livre ne contribue pas beaucoup à le remettre en honneur. Quant aux préventions que les siècles ont accumulées contre lui, je les connais, mais elles ne sont point telles que ce livre ait besoin de réhabili-

tation. Il est en honneur ; pas sur les boulevards, je le veux bien ; mais, dans l'Église catholique, il n'a jamais cessé de servir à ceux auxquels il était destiné. « Il a sauvé plus d'âmes, disait déjà saint François de Sales, qu'il ne contient de lettres. » Et sauver des âmes, c'est la bonne manière de faire des âmes libres.

Pierre SUAU.

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L'ÉDUCATION

Le rapport de M. Massé sur le budget de l'instruction publique. — 100 millions d'augmentation en vingt ans. — Les universités : pléthore et disette. — Le lycée gratuit et l'idéal démocratique. — Les notes secrètes. — La réforme de 1902. — L'agonie du latin. — L'abrogation de la loi Falloux ; le rapport de M. Barthou. — Le certificat d'aptitude pédagogique. — L' « avis conforme ». — L'article 27 et les petits séminaires. — La simplification de l'orthographe ; le rapport de M. Paul Meyer.

M. Massé n'est pas un inconnu pour ceux qui ont suivi les péripéties de la guerre d'extermination faite depuis quatre ans à l'enseignement congréganiste. Il s'est toujours montré parmi les plus acharnés et les plus violents. Ses discours, d'une banalité désespérante pour le fond, n'en témoignaient pas moins une haine sectaire de trempe vigoureuse. Il avait donc des titres au choix de ses collègues du « Bloc » ; il fut désigné comme rapporteur du budget de l'instruction publique. C'est une étape pour ceux qui aspirent au portefeuille. M. Massé a voulu accentuer plus nettement sa candidature, et c'est pourquoi, sans doute, il a rédigé un rapport de dimensions tout à fait extraordinaires : cinq cent vingt-huit pages du solennel format des documents parlementaires. Aucun de ses prédécesseurs n'avait encore atteint ce chiffre. M. Massé détient le record pour le nombre de pages, comme l'année 1904 pour la quantité de cidre produit dans les vergers normands.

Malheureusement cette abondance — je parle de celle de M. Massé — est bien un peu celle que le vieux Boileau qualifie de *stérile*. On a accumulé dans ce gros volume une multitude de renseignements que l'on trouve dans les annuaires et que chaque rapporteur pourrait reproduire à son tour, sans profit pour personne. Par ailleurs, on y chercherait vainement une table un peu détaillée et qui puisse servir à quelque chose. On consacre près de cent pages à l'enseignement primaire ; transportez-vous à

la table ; il y a en tout deux titres, deux indications : *Considérations générales* et *Examen des chapitres*. Tâchons de glaner quelques épis à travers tant de paille.

Une nouvelle dont M. le rapporteur nous fait part tout d'abord et qui paraît le remplir d'aise, c'est que les dépenses de l'instruction publique ont monté, en moins de vingt ans, de 100 millions de francs, en chiffres ronds. Les crédits budgétaires accordés pour l'année 1886 s'élevaient à 131 993 455 francs. Pour l'année 1905, le projet du gouvernement demandait 230 108 931 francs.

Il faut remarquer que le budget de 1886 comportait plus de 4 millions de dépenses pour l'Algérie qui ne figurent pas dans celui de 1905, l'Algérie ayant aujourd'hui un budget à part. C'est autant à ajouter aux 100 millions d'augmentation. Mais ce n'est pas tout ; la commission et la Chambre après elle ont dû grossir de près de 7 millions les demandes du gouvernement, pour faire face à des obligations urgentes, si bien que le total des dépenses votées pour l'année courante s'élève en chiffres ronds à 237 millions.

En 1891, ce brave M. Charles Dupuy, défendant son budget à la tribune de la Chambre, disait gaillardement : « On s'étonne que le budget de l'instruction publique aille en augmentant d'exercice en exercice. Je ne puis dire qu'une chose, c'est que ce n'est pas fini. Il faut s'attendre à le voir s'accroître encore de 12 à 15 millions d'ici à la fin de ce siècle[1]. »

Voilà du moins une prophétie que les événements ont surabondamment justifiée. M. Charles Dupuy était encore timide, comme on le voit. Le président de la commission du budget, M. Doumer, n'a pas craint de reprendre la prophétie à son compte ; ou plutôt, ce n'est pas précisément de prophétie qu'il s'agit ici, car l'événement n'est en aucune façon incertain. Par la simple application des lois votées, sur l'avancement et les retraites, « l'augmentation totale du budget pour le traitement des instituteurs atteindra dans quinze années une cinquantaine de millions par rapport au budget de 1905. C'est le chiffre résultant des tableaux mêmes dressés par le ministère de l'instruction publique[2]. »

1. *Journal officiel*, Chambre des députés, novembre 1891, p. 2095.
2. *Ibid.*, Chambre des députés, séance du 15 novembre 1904, p. 2481, col. 3.

Voilà sans doute une perspective réjouissante pour le contribuable. Une cinquantaine de millions de plus à tirer de sa poche, rien que pour le traitement des instituteurs. C'est pour eux, en effet, ou du moins en faveur de l'enseignement primaire, que le budget de l'instruction publique s'est enflé en ces dernières années dans la proportion qu'on vient de voir. « C'est ce qui ressort nettement, dit M. Massé, du tableau que nous avons fait dresser par l'administration, et qui accuse, de 1884 à 1904, pour les seuls services de l'enseignement primaire, une augmentation de 88 599 941 francs. » Évidemment, les prévisions seront dépassées; c'est une règle qui n'admet pas d'exception. Il faut donc se préparer à saluer dans un avenir prochain un budget de l'instruction publique atteignant les 300 millions. En réalité, nous les payons déjà selon toute vraisemblance. Il s'en faut de beaucoup en effet que toutes les dépenses de l'enseignement officiel figurent au budget de l'instruction publique. D'abord, la plupart des écoles spéciales ressortissent à différents ministères : écoles militaires et navales, écoles des ponts et chaussées, des arts et métiers, d'agriculture, de commerce et généralement toutes les écoles professionnelles. En second lieu, dans les villes dont la population dépasse 150 000 habitants, les frais de l'enseignement primaire sont, pour la plus grande part, à la charge des finances municipales. A elle seule, la ville de Paris dépense annuellement bien au delà de 20 millions pour ses établissements scolaires de toute sorte. Les municipalités ont encore à *supporter*, comme disent les Anglais, les collèges que leur importance ne permet pas d'ériger à la dignité de lycées, et ce *support* leur coûte fort cher. Enfin, il n'est guère de municipalités, petites ou grandes, qui ne soient tenues de façon plus ou moins légale à servir aux professeurs et instituteurs publics des suppléments de traitements ou indemnités.

*
* *

Quand les catholiques ont payé leur quote-part des grosses sommes absorbées par l'enseignement d'État, il leur faut encore verser un nombre respectable de millions pour l'entretien de leurs propres écoles. Rien ne les honore davantage que cette générosité persévérante en dépit de toutes les vexations et de tous les déboires. D'autant plus que les catholiques sont à peu

près seuls en France à s'imposer librement des sacrifices pour la cause de l'enseignement. Nos politiciens anticléricaux sont très fiers de dépenser tant d'argent pour l'instruction publique ; ils font sonner très haut leur libéralité ; mais ils laissent à d'autres le soin de fonder et d'alimenter de leurs propres deniers des écoles, des patronages ou des hôpitaux.

Le rapport de M. Massé fait à ce propos une constatation presque mélancolique. Quand on a fondé les universités régionales, on comptait que d'abondantes largesses leur permettraient de s'outiller et de développer leur enseignement. L'exemple de l'Amérique, où de riches particuliers ne manqueront jamais pour doter royalement les universités, encourageait ces espérances. Or, voilà quelque dix ans que les nôtres attendent. « Ces libéralités, dit le rapport, se sont produites... ; mais elles ont été insuffisantes : l'esprit français est ainsi fait qu'il considère que c'est à l'État seul d'entretenir les établissements d'enseignement qui relèvent de lui. La générosité des particuliers est d'ailleurs sollicitée d'autres côtés, et trop souvent ceux qui pourraient donner à nos Facultés préfèrent donner à l'Église. »

Les trois universités les plus favorisées, si nous en croyons le rapport, seraient celles de Nancy, de Grenoble et de Lille, toutes trois placées en pleines régions industrielles. On est parvenu à réunir quelques centaines de mille francs. Les donateurs n'ont pas eu en vue, tant s'en faut, de promouvoir la culture désintéressée du savoir humain. Ils ont considéré seulement le profit que leurs industries pouvaient retirer du concours de l'Université, et il ont fondé divers instituts pour l'enseignement des sciences appliquées principalement à la chimie industrielle et à l'électrotechnie.

Quant aux Facultés des lettres, dit M. Massé, « c'est tout au plus si, çà et là, on a pu créer une chaire nouvelle répondant à des besoins locaux ; mais nulle part, Paris excepté, on ne leur a donné un développement analogue à celui qu'ont certaines universités étrangères. La pauvreté de leurs budgets en est la seule cause. »

Ces malheureuses universités de province manquent surtout d'étudiants. M. Massé cite avec éloge les efforts faits par celle de Grenoble pour s'en procurer, efforts couronnés de succès. Sur les indications de M. Michel Bréal, on y a organisé une sorte de Faculté des lettres pour les étrangers, avec toute la série des

diplômes d'études françaises, y compris le doctorat d'Université. On y comptait 145 étudiants en 1904, et les cours de vacances réunirent 345 auditeurs. « Mais, continue le rapport, sur un ton de plus en plus mélancolique, en dehors de Grenoble, il n'est pas une seule université de province qui ait trouvé le moyen de secouer la torpeur qui semble s'être emparée de nos Facultés des lettres. La France, si nous n'y prenons garde, aura vite fait de perdre le rang qu'elle avait su conquérir dans le monde de la pensée. L'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis, possèdent des universités mieux outillées que les nôtres et dont la production scientifique est supérieure à celle de nos universités. » Et par manière de conclusion, M. Massé ajoute : « Peut-être est-il nécessaire de faire entendre cette année une note moins optimiste que celle de nos prédécesseurs, si nous ne voulons être distancés par d'autres peuples qui jusqu'ici ont marché après nous dans les lettres comme dans les sciences. »

On ne peut dire cependant qu'il y ait en France disette d'étudiants ; mais ils sont mal répartis. Les statistiques de l'année 1904 accusent un total de 32 407 étudiants immatriculés dans les diverses Facultés d'État, soit une moyenne de 2 000 étudiants pour chacune des seize universités ; c'est un chiffre raisonnable. Mais Paris en prend à lui seul bien près de 13 000 ; Lyon, Bordeaux et Toulon en réunissent un peu plus de 7 000 ; les douze autres se partagent très inégalement les 12 000 restants, et telles universités, comme Besançon et Clermont, végètent avec quelque 300 étudiants.

Voici de quelle manière ces 32 407 étudiants se répartissent entre les diverses Facultés. Le droit a la plus grosse part : 11 084 : la médecine tient le second rang, avec 7 120. Si on y adjoint la pharmacie, 3 014, le total des jeunes gens qui comptent vivre de nos maladies atteint presque celui des hommes qui vivront de nos querelles et de nos méfaits. Les lettres et les sciences présentent des effectifs sensiblement égaux, 4 662 et 4 069. Enfin la théologie protestante qui a rang, comme on sait, parmi les Facultés d'État, compte autour de ses chaires 117 auditeurs. Dans ces chiffres, n'est pas compris le contingent des Facultés d'Alger qui réunissent près d'un millier d'étudiants. Les étrangers inscrits dans nos diverses Facultés sont au nombre de 2 094, dont 593 femmes, auxquelles nous avons à opposer 1 009 étudiantes françaises.

On a trop chanté victoire à propos de ces milliers d'étudiants, qu'on était parvenu à rassembler dans les universités d'État. On ne voulait pas voir qu'un trop grand nombre y était attiré par tout autre chose que l'amour de la science. Il faut maintenant préparer l'opinion à un recul inévitable. M. Massé ne fait pas difficulté de l'avouer : « La population de nos Facultés ne restera vraisemblablement pas dans l'avenir ce qu'elle a été, il y a quelques années, ni même ce qu'elle est actuellement. La loi militaire de 1889 a doublé le nombre de nos étudiants : la loi militaire en préparation aura un effet diamétralement opposé. Beaucoup de jeunes gens, en effet, pour bénéficier de la dispense de l'article 23, se sont fait inscrire dans nos Facultés, préparant les uns une licence ès lettres ou ès sciences, les autres le doctorat en droit ou en médecine. Lorsqu'ils n'auront plus la perspective de bénéficier, grâce à ces diplômes, d'une réduction du service militaire, il est certain que beaucoup d'entre eux chercheront dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie l'emploi de leurs facultés. »

Si la nouvelle loi militaire ne devait pas produire de plus mauvais effets, il faudrait la bénir.

*
* *

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, le rapport Massé émet quelques idées plutôt hardies que nouvelles. La plus intéressante est celle du *lycée gratuit*. C'est là, dit-il, une réforme « qui s'impose à notre idéal démocratique », lequel, en effet, exige « l'égalité des enfants devant l'instruction ». A l'appui de l'idéal, on invoque la logique. L'enseignement primaire est gratuit, l'enseignement supérieur quasi gratuit ; pourquoi seul l'enseignement secondaire se fait-il payer ? Et voyez l'injustice de cette organisation : le jeune homme pauvre, qui a passé par l'école primaire supérieure, peut se faire inscrire à une faculté des sciences et en suivre tous les cours ; il pourra conquérir le diplôme de docteur d'université, bien plus difficile que la licence, mais qui ne lui confère aucun droit, et il ne pourra pas obtenir une licence, parce que, n'ayant pas passé par le lycée, il n'est pas bachelier.

Voici comment on réalisera l'idéal démocratique. On renversera la barrière élevée entre l'école primaire et le lycée. Tous les enfants sans distinction passeront par l' « école laïque publi-

que » ; là se fera la sélection ; les meilleurs, et ceux-là seulement, seront admis dans les lycées de l'État, pour y « préparer ainsi l'élite destinée à maintenir dans la nation ce niveau intellectuel supérieur qui est l'honneur d'une démocratie ». Mais l'enseignement du lycée sera gratuit pour tous aussi bien que celui de l'école primaire Par conséquent, il faut supprimer les classes élémentaires des lycées et collèges ; elles n'ont plus leur raison d'être, puisqu'on n'y apprend pas le latin et que leur programme ne diffère pas de celui de l'école primaire. Pareillement, les écoles primaires supérieures devront être supprimées, puisque l'enseignement qu'elles donnent est le même que celui de la section B du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ainsi, d'une part, les lycées et collèges restitueront à l'école primaire les tout jeunes enfants ; de l'autre, les écoles primaires supérieures rendront aux lycées et collèges une clientèle qui leur revient. Pour la même raison, les écoles normales devront disparaître ; les instituteurs et institutrices recevront au lycée l'enseignement de la section française, très peu différent de celui qu'on leur donne aujourd'hui dans des établissements spéciaux. Ainsi, du même coup, disparaîtraient des classifications purement arbitraires entre des enseignements identiques et des classifications d'élèves basées uniquement sur la fortune et le rang social.

Il faut bien reconnaître qu'il y a inconséquence de la part de l'État à donner gratuitement l'enseignement aux deux bouts et à le faire payer au milieu. L'inconséquence s'aggrave de toutes les récentes réformes qui vont à rapprocher de plus en plus des enseignements autrefois nettement séparés. Qu'on le veuille ou non, il n'y a bien souvent, comme on l'a dit à la tribune parlementaire, d'autre distance entre la classe du lycée et celle de l'école primaire que l'épaisseur de la gratuité. Les champions du lycée gratuit — et ils sont nombreux — ont donc pour eux la logique, ce qui est une grande force, avec l'esprit rectiligne des Français. Mais ils ont contre eux des puissances avec lesquelles il faut compter, même quand on a raison, c'est à savoir l'orgueil, la vanité et aussi certaines délicatesses fort susceptibles et d'ailleurs respectables : en somme, un ensemble de sentiments très peu démocratiques, mais qui ne sont pas moins vivaces en démocratie qu'ailleurs. Tout le monde chez nous, disait sur ce propos Mgr Freppel, crie l'égalité ; mais en pratique personne n'en veut.

De fait, ce ne sont pas les meneurs du prolétariat qui donneront l'exemple d'envoyer leurs enfants s'asseoir sur les bancs de l'école à côté des enfants des prolétaires. M. Massé le constate sur un ton assez amer : « Notre bourgeoisie égoïste, peureuse et d'esprit étroit, veut que ses enfants soient élevés à part ; pour eux elle maintient les classes élémentaires des lycées ; elle ne veut pas qu'ils fréquentent les fils d'ouvriers et de paysans. » Et voilà pourquoi nous ne sommes pas près de voir le lycée gratuit. Sous l'ancien régime, alors que les villes ou de riches particuliers fondaient des collèges et en confiaient l'administration aux Jésuites, tous y étaient reçus gratuitement, et l'enfant pauvre et roturier y coudoyait les fils des grands seigneurs. C'était le temps des privilèges ; sous le règne de l'égalité démocratique, on entend garder ses distances.

*
* *

La discussion du budget de l'instruction publique est venue dès le mois de novembre à l'ordre du jour de la Chambre ; elle ne prit que trois modestes séances, et encore l'une d'elles fut à peu près consacrée aux affaires de délation. On sait que l'Université a fourni plus que son contingent de francs-maçons délateurs. Dans son livre sur *l'Éducation dans l'Université*, M. Marion cite un discours prononcé par M. Léon Bourgeois, alors qu'il était ministre de l'instruction publique : « J'ai acquis la conviction qu'aucune nation ne possède un corps enseignant supérieur à celui de la France, offrant des garanties plus hautes et plus solides, dont les membres aient à un plus haut degré le sentiment du devoir et de l'honneur, une vie plus digne et plus de dignité de caractère... » Nous n'avons qu'à nous féliciter d'être si bien pourvus ; mais, coïncidence curieuse, ces paroles pompeuses furent dites lors de l'inauguration de ce fameux lycée de Gap, presque aussi grand à lui seul que le reste de la ville, et qui est devenu illustre entre tous les lycées de France, grâce au F.·. Gaumand.

Cette malheureuse affaire des fiches a ramené un débat qui se renouvelle de temps immémorial, et toujours sans solution. Quelques députés ont réclamé la suppression des notes secrètes dans l'Université. D'autres l'ont réclamée pour tous les fonctionnaires de l'État et pour les officiers de terre et de mer. Après une

discussion assez vive, on est tombé d'accord pour renvoyer le vote sur cette matière à la loi de finances, qui ne viendra qu'après l'adoption du budget de tous les ministères.

La question des notes secrètes a fait, comme on dit, couler des flots d'encre ; il est plus que probable qu'il en coulera d'autres encore, aussi bien que des flots d'éloquence, et qu'on n'en sera pas plus avancé. Il y a de très forts arguments pour la suppression : Les notes secrètes favorisent l'arbitraire et l'injustice ; il n'est pas admissible qu'un fonctionnaire ou un officier soit entravé dans sa carrière ou tombe en disgrâce pour des griefs qu'on ne lui fait pas connaître et dont il ne peut se disculper. Mais il y a des arguments non moins forts pour le maintien. Qui voudra donner des notes, si elles doivent être soumises à l'intéressé? Ou plutôt on ne donnera que des notes *grises*, c'est-à-dire banales et insignifiantes, sauf à les commenter verbalement, ce qui serait encore le pire système. Le nouveau ministre de la guerre a bien déclaré dans une interview que désormais tout le dossier des officiers leur serait communiqué ; de semblables déclarations avaient déjà été faites pour ce qui concerne le personnel universitaire. Les choses n'en sont pas moins demeurées en l'état. Il semble bien que, dans les administrations publiques, les notes secrètes sont et resteront un mal nécessaire que la scrupuleuse probité de ceux qui les rédigent et de ceux qui en font usage peut seule contenir dans de justes limites.

*
* *

Notons un autre épisode plus intéressant de la discussion du budget de l'instruction publique. M. Ribot a exprimé le désir, bien légitime de sa part, de savoir où en est la grande réforme de 1902, à laquelle on pourrait dire que son nom restera attaché. Le ministre s'est empressé de lui donner satisfaction. M. Chaumié est très optimiste ; à s'en tenir au petit discours qu'il a débité devant les députés attentifs et silencieux, tout va à merveille depuis que l'enseignement secondaire a été rénové par l'institution des deux cycles à deux et à quatre branches. Il est vrai que M. le ministre évite de donner des chiffres et se tient dans des généralités où le contour des choses se perd dans le vague. Mais il ne faut pas être trop exigeant.

Donc, suivant M. Chaumié, les appréhensions que l'on avait pu

concevoir au sujet des humanités classiques ne se sont point réalisées. L'étude du grec, en particulier, n'a point été délaissée; ceux qui lui restent fidèles ne sont pas très nombreux sans doute, mais ils forment une élite. On ne s'est point jeté en masse vers les études utilitaires ; les élèves du second cycle sont allés de préférence d'abord vers la section C, latin-sciences; mais ensuite, la partie scientifique a paru si chargée que l'on est revenu à la section B, latin-langues vivantes. C'est celle qui semble maintenant avoir la faveur des familles. L'enseignement de l'histoire et celui de la géographie, conçu d'après un idéal nouveau serait très goûté des élèves. Pour les langues vivantes, la pratique de la méthode directe, maintenant partout adoptée, donne des résultats merveilleux. « Partout l'enseignement se donne dans la langue étrangère... Partout les élèves apportent à l'étude des langues vivantes une ardeur et un entrain inconnus jusqu'à ce jour; le nombre de ceux qui, à la fin de la cinquième, sont en état de parler, est déjà considérable. Les professeurs peuvent aborder dans le second cycle l'étude plus approfondie de la vie, de la civilisation et de la culture étrangère. » L'enseignement de la philosophie, que l'on avait craint de voir abandonner, a au contraire fait de notables progrès. « Un cours de morale est fait aux élèves de quatrième et de troisième, et ces enfants tout jeunes, auxquels, jusque-là, on ne donnait pas ces leçons réputées peut-être un peu austères, les suivent avec la plus grande attention. »

Si l'on ne savait que M. Chaumié est un homme grave, on serait tenté de sourire. On voit trop qu'il n'est pas du bâtiment. Il a bien fait de prendre les sceaux dans le nouveau ministère. Il connaît sans doute mieux les magistrats que les *jeunes élèves*. Après cela, peut-être s'est-il simplement livré au jeu innocent qui consiste à jeter de la poudre aux yeux des gens qui font des questions indiscrètes.

Une innovation sur laquelle il s'est étendu avec une complaisance particulière est ce qu'on appelle l'autonomie du lycée. Nous en avons parlé déjà. On a voulu détendre quelque peu les mailles du réseau qui enserrait sous une même administration tous les lycées de France. Le proviseur aura les coudées plus franches dans la direction de l'internat, à condition de ne point dépasser les crédits dont il dispose. Il peut notamment recruter son personnel de surveillants comme bon lui semble, même en dehors

de l'Université. L'éternelle question du répétitorat en serait, paraît-il, presque résolue. En terminant, M. le ministre exprimait une satisfaction tout à fait débordante : « Il y a là une ère nouvelle qui se manifeste dans l'Université et qui, évidemment, ne peut que s'épanouir plus complètement. C'est très consolant... je suis très heureux... Excusez-moi si, au cours de cette discussion, je me suis attardé dans cette heureuse clairière. »

La lecture des revues spéciales laisse une impression notablement différente. Les bouleversements accomplis dans l'organisation de l'enseignement secondaire en 1902 continuent d'être, de la part des intéressés, l'objet de récriminations amères et de plaintes souvent trop justifiées.

Un point sur lequel tout le monde serait d'accord dans l'Université, sauf peut-être son heureux grand maître, M. Chaumié, c'est que la connaissance du latin y progresse irrémédiablement à rebours. La classe d'une heure est appelée vraisemblablement à lui donner le coup de grâce. Voici ce que nous lisons dans un *Rapport présenté au conseil académique de Paris sur les épreuves littéraires de la première partie du baccalauréat* : « Dans la section *Latin-Sciences*, la partie littéraire, surtout à l'écrit, m'a paru bien faible. Un texte de Valère Maxime, digne du *Selectæ*, a été dans l'ensemble ou très mal compris ou si mal rendu que l'exercice de la version, ainsi pratiqué, ne peut servir qu'à gâter la main. » Il faut avouer, d'ailleurs, que le français n'est pas plus florissant : « J'ai été frappé, dit l'examinateur, de la faiblesse de l'épreuve de français dans la section *Latin-Sciences* qui retient cependant les meilleurs élèves. »

Manifestement, le latin souffre chez nous de la maladie à la mode, anémie ou neurasthénie, peu importe le nom ; il manque d'air et de sang, comme les pauvres enfants eux-mêmes, dans les villes où nous nous entassons les uns sur les autres. Le remède serait de lui donner de l'espace, de désencombrer les programmes ; mais il n'y faut plus songer. Alors on invente des recettes. La *Revue universitaire* en signale au moins deux par an.

Voici la dernière en date. Sous ce titre : *Comment rendre nos élèves plus forts en grec et en latin*, M. Bornecque préconise la méthode cursive. Au lieu d'obliger vos élèves à désarticuler la phrase latine ou grecque, pour la reconstruire dans l'ordre grammatical et à ânonner lourdement le mot à mot, allez d'emblée droit

au but, faites lire la phrase et « demandez au jeune homme de la traduire directement en français ». M. Bornecque affirme qu'à l'examen du baccalauréat il ne suit pas d'autre système et qu'il lui réussit : « Les élèves se tiraient très facilement de l'épreuve, même lorsque je leur proposais du Virgile ou de l'Horace comme texte d'explication. » Sans doute on peut ainsi se rendre compte de la force d'un candidat, et d'ailleurs le mot à mot est toujours un pis aller dont il ne faut user que quand il est nécessaire. Mais il est souvent nécessaire, et faute de s'y assujettir et d'y assujettir les élèves, on leur fait prendre cette habitude de l'*à peu près*, qui est une détestable habitude d'esprit et qui ne leur permettra jamais d'acquérir une connaissance sérieuse ni du latin, ni du grec, ni de quoi que ce soit. C'est par cette lecture des auteurs, rapide, et pour ainsi dire, à vue de pays, trop recommandée par les maîtres universitaires, que l'on arrive à posséder la langue d'une façon approximative qui rend inévitables de perpétuelles et grossières méprises. Quand le ministère Combes a fait publier les lettres de la curie romaine dont il s'est autorisé pour provoquer la rupture, l'admonestation adressée à un évêque français : *Consulat conscientiæ suæ*, a été traduite par les doctes clercs de notre chancellerie : *Qu'il consulte sa conscience*. Après eux, toute la presse française a reproduit le contresens ; car c'en était un. Ce latin voulait dire : Qu'il pourvoie à la sécurité de sa conscience ; qu'il s'arrange pour ne pas charger sa conscience. Résultat de la méthode d'*à peu près*.

Un autre professeur distingué a imaginé qu'on ferait faire un grand progrès aux études latines en réformant notre prononciation vicieuse du latin. Et alors il nous en a proposé une qui n'est ni l'italienne, ni l'allemande, ni l'anglaise, ni la française, mais qui doit être la vraie, la bonne. M. Sécheresse est parvenu à recruter des adhérents pour sa réforme, et il ne faudrait pas s'étonner outre mesure, si on voyait quelque jour apparaître un décret ministériel prescrivant de prononcer *Kikero* et non plus *Cicero*, comme nous l'avons fait, à tort, jusqu'ici La nouvelle leçon est déjà en usage au cours d'un savant professeur de Sorbonne. Ce sont là articles de luxe dont nous n'avons que faire dans notre état d'indigence. Que les érudits dissertent dans leurs cénacles sur des curiosités philologiques ou archéologiques, rien de mieux ; mais qu'on n'aille pas en farcir le cerveau de nos

pauvres écoliers qui ne parviennent pas à apprendre le rudiment. Une réforme plus à leur portée, et plus utile assurément, serait de les accoutumer à lire le latin en faisant sentir l'accent. C'est le défaut d'accentuation, et non pas notre prononciation traditionnelle du *c* ou de l'*u*, qui rend barbare le latin prononcé à la française.

Mais puisque l'on cherche les moyens de rendre nos élèves plus forts en latin, pourquoi donc, demanderons-nous pour la centième fois, pourquoi donc ne pas essayer de cette méthode directe que l'on vient enfin de découvrir, comme on découvre l'Amérique depuis Christophe Colomb, et qui a si merveilleusement rénové l'enseignement des langues vivantes? Pourquoi ce qui réussit si bien pour l'anglais et l'allemand est-il écarté *a priori*, du moment qu'il s'agit du latin? Le latin, dit-on, est une langue morte. Eh bien! rendez-lui la vie en la parlant. Mais voilà; ce fut la méthode des Jésuites, l'Université ne peut pourtant pas imiter les Jésuites. Au fait, c'est peut-être la vraie raison pour laquelle elle ne se résignera jamais à essayer de la *méthode directe* dans l'enseignement du latin.

*
* *

Le cabinet Rouvier a inscrit l'abrogation de la loi Falloux parmi les articles de son programme. Ce fameux programme, l'histoire en est curieuse autant qu'instructive. Au mois de novembre 1899, M. Waldeck-Rousseau en donnait, dans le discours de Toulouse, la première rédaction. Il comprenait trois points, trois grandes réformes depuis longtemps promises à la démocratie et impatiemment attendues par elle : la loi d'association, la loi des retraites ouvrières et la loi de l'impôt sur le revenu. On a fait la loi d'association, c'est-à-dire la loi contre les congrégations religieuses; avec les divers compléments et la suppression de l'enseignement congréganiste qui en a été le couronnement, elle a absorbé à elle seule l'activité de deux ministères et presque de deux législatures. Quant aux deux autres articles, ils sont excellents pour tenir en haleine les masses électorales, mais cela inquiète la finance; et c'est pourquoi ils ne sont pas encore sur le point d'aboutir. Alors il a fallu chercher autre chose. On a trouvé la loi militaire, que l'on présente comme un

allégement de charges, au risque de compromettre irrémédiablement la défense nationale ; puis la séparation de l'Église et de l'État, qui passe maintenant au premier rang. Cela permet de laisser dormir ces importunes retraites ouvrières et ce malencontreux impôt sur le revenu ; aussi la rente monte, elle va atteindre le pair. Tout est pour le mieux, et M. Rouvier est un grand homme. Une fois de plus, les gens habiles auront servi la pâtée anticléricale au lion populaire qui attendait autre chose. L'abrogation de la loi Falloux et la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire entrent dans la composition de ce brouet fallacieux.

Nous avons parlé assez longuement ici même de l'œuvre du Sénat. Le projet voté par la haute assemblée au mois de février 1904 a été transmis à la Chambre et étudié par la commission de l'enseignement qui l'a admis avec quelques légères modifications. Il y a déjà plusieurs mois que M. Barthou, chargé du rapport, a déposé son travail. On ne pouvait s'attendre à ce que M. Barthou jugeât avec quelque bienveillance la loi de 1850 ; mais il aurait pu se dispenser de ce long préambule où la conquête de la liberté d'enseignement est travestie en attentat contre les droits de l'État.

M. Barthou nous apprend que la commission avait d'abord supprimé le certificat d'aptitude exigé de toute personne qui prétend ouvrir un établissement d'enseignement secondaire. C'est le ministre lui-même, M. Chaumié, qui vint plaider devant la commission la cause du certificat ; il n'eut pas beaucoup de peine à le faire rétablir. Quelques-uns des commissaires, avec M. Ferdinand Buisson, le repoussaient sous prétexte que le certificat officiel serait une garantie donnée par l'État à ses rivaux. Pareil scrupule témoignait plus d'ingéniosité que de crainte sérieuse. Il ne devait pas tenir longtemps contre l'inappréciable avantage d'un certificat qui donne au gouvernement le moyen légal d'admettre ou d'écarter qui bon lui semble. Rien de plus élastique, rien qui ouvre la voie plus large à l'arbitraire qu'un certificat d'aptitude pédagogique ; d'autant plus que la loi ne prescrit ni les matières de l'examen ni la constitution du jury ; tout est laissé au règlement d'administration qui sera élaboré ultérieurement. Le rapport s'étend très longuement sur les raisons, de valeur très inégale, qui militent en faveur du certificat ;

il cite, en passant, la *thèse* de ceux qui lui reprochent de n'être que « le rétablissement indirect de l'autorisation préalable et la négation pure et simple de la liberté d'enseignement ». Il avoue que des républicains éprouvés, tels MM. de Lanessan et Madier de Montjau, y ont vu un *piège* et un *lacet* destiné à étrangler la liberté. Mais, se renfermant ici dans ses fonctions de rapporteur, M. Barthou ne se croit pas obligé de répondre aux arguments de la *thèse* adverse. M. Chaumié a protesté avec indignation contre ceux qui lui reprochent « de reconstituer d'une manière déloyale et hypocrite le régime de l'autorisation préalable ». Il suffit ; évidemment, ceux qui ne se sentent pas rassurés sont trop exigeants.

M. Ferdinand Buisson se devait de reprendre l'amendement présenté au Sénat par M. Girard, pour interdire l'enseignement au clergé séculier, aussi bien qu'aux congrégations. Il n'y a pas manqué. Le rapport combat ses arguments et repousse ses conclusions bien plus pour des motifs d'opportunité que pour des raisons de principe. En somme, tout comme M. Combes au Sénat, on se débarrasse de la question plutôt qu'on ne la résout. La solution dépend de la situation nouvelle qui va être faite au clergé. Le rapport contient à ce propos une déclaration intéressante : « Le projet rédigé par M. Briand contient (art. 2, § 3) une disposition significative : *La République ne reconnaît aucun ministre du culte.* Cette disposition, si elle était votée, aurait pour effet, de l'aveu de M. Buisson, de rendre aux ministres des cultes une liberté complète, qui comprendrait pour eux, comme pour tous les citoyens, le droit d'enseigner dans les conditions de la loi commune. » Cette « disposition significative » ne se retrouve pas dans le projet du gouvernement. Nous ne croyons pas qu'aucun de ceux qui l'ont commenté ait fait remarquer cette suppression. Elle a cependant son importance. Est-il plus avantageux pour les ministres du culte d'être reconnus comme tels ou de ne l'être pas? La question demanderait un long examen. Mais il est bien permis de croire que, si la formule de M. Briand a été supprimée, ce n'est pas par bienveillance pour le clergé. Après la séparation, la logique voudrait que l'État ignorât les ministres du culte ; nous craignons qu'il ne continue à les connaître.

La commission de la Chambre, il faut lui rendre cette justice,

élève une barrière devant l'arbitraire gouvernemental en ce qui concerne la fermeture des établissements d'enseignement secondaire. L'article 23 voté par le Sénat porte que « la fermeture de l'établissement pourra être prononcée par décret..., après avis du conseil académique et du conseil supérieur de l'instruction publique ». Les défenseurs de la liberté avaient demandé l'adjonction d'une simple épithète, avis *conforme*, et ils avaient lutté avec une suprême énergie pour obtenir cette garantie telle quelle. M. Chaumié, de son côté, avait refusé avec obstination, sous prétexte que ce mot était offensant pour le ministre, qui jamais ne prendrait une décision à l'encontre de l'avis de ses conseils.

M. Barthou nous apprend que ses collègues de la commission ont préféré à la promesse ministérielle un texte législatif. La commission exige donc l'*avis conforme*. Pour une fois, la crainte a inspiré un peu de sagesse à une majorité républicaine, image raccourcie du « Bloc ». Le rapport contient ici une demi-page qu'il faudrait afficher sur le pupitre de chacun de nos législateurs, pour qu'ils s'en inspirassent au moment du vote : « Ceux qui triomphent un jour peuvent connaître le lendemain, dans un brusque retour de la fortune, les défaites et l'hostilité du pouvoir... Le *hodie mihi, cras tibi* n'est pas une vaine hypothèse, et il n'est pas sans exemple que les dispositions arbitraires d'une loi frappent ses auteurs eux-mêmes. Les lois ne doivent être faites ni pour un parti, ni pour un jour. Les injustices qu'elles renferment ajoutent au tort d'être injustes celui d'être imprévoyantes. Nul ne peut garantir qu'il ne se fondera pas un jour des écoles privées, où la libre pensée, la foi laïque, le progrès social, trouveront leur refuge... Il ne faut pas d'avance livrer ces tentatives à l'arbitraire d'un ministre omnipotent. »

Le ministre ne pourrait donc fermer un collège libre de garçons ou une institution libre d'enseignement secondaire de jeunes filles que sur *avis conforme* du conseil supérieur de l'instruction publique. Que vaut cette garantie ? Évidemment ce que vaut, au point de vue de l'impartialité et de l'indépendance, le conseil supérieur lui-même. Nous ne pouvons entrer ici dans cet examen. Assurément, puisqu'il s'agit de juger des infractions « à la morale, à la constitution et aux lois », il serait plus équitable et plus logique de s'en rapporter aux tribunaux ordinaires ; ce serait aussi plus conforme aux intérêts de la liberté ; mais c'est pour

cela sans doute que ces sortes d'affaires sont soustraites à leur juridiction.

M. Barthou a consacré aux petits séminaires la troisième et dernière partie de son rapport. Le régime légal sous lequel ils ont vécu pendant le dix-neuvième siècle y est étudié avec beaucoup d'attention; il s'agit maintenant de savoir dans quelles lisières on pourra les emmailloter. Le statut particulier de ces établissements étant, comme celui du clergé lui-même, lié au Concordat, on a pensé que, en attendant la séparation de l'Église et de l'État, il fallait s'en tenir aux règles existantes. On a d'ailleurs assez légiféré et réglementé sur la matière pour pouvoir se dispenser de chercher du nouveau. Il n'y a qu'à appliquer, par exemple, les ordonnances de Charles X. Le gouvernement est chargé d'y pourvoir. L'article 27 stipule que les petits séminaires « resteront soumis à la surveillance du ministre des cultes ». Il leur rappellera spécialement que leur but est exclusivement de préparer des recrues pour le clergé; par conséquent, qu'ils ne doivent recevoir que des élèves qui se destinent au sacerdoce; que ces élèves doivent tous être internes; après deux ans passés dans la maison, ils doivent porter l'habit ecclésiastique. Tout cela en vertu de l'ordonnance du roi très chrétien. On n'oubliera qu'un seul article, celui qui fonde 8 000 demi-bourses en faveur des petits séminaires. L'ordonnance fixait à 20 000 le nombre des élèves qui pourraient y être admis; la commission s'inspire de cette disposition, mais elle fait mieux; d'après le dernier paragraphe de l'article 27, c'est le ministre qui, chaque année, fixe le chiffre maximum d'élèves que l'on pourra admettre dans chaque diocèse. D'autre part, plus qu'un seul petit séminaire par diocèse; ainsi le veut le Concordat. Qu'il s'agisse du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, qui compte 70 000 habitants, ou de celui de Cambrai qui en a 1 800 000, la règle est la même. L'uniformité est une si belle chose! Tous les autres petits séminaires, une cinquantaine environ, devront ou disparaître ou se transformer en collèges soumis à la loi commune; et comme ils ont été créés, dit le rapport, en violation de la loi, ils sont exclus du bénéfice des dispositions transitoires qui permettront aux collèges existants de se mettre en règle avec la loi nouvelle. C'est vraisemblablement l'arrêt de mort de la plupart de ces établissements.

On comprend très bien l'animosité de nos politiciens anticléricaux contre les petits séminaires ; le plus sûr moyen de faire beaucoup de mal à l'Église, c'est d'entraver le recrutement de ses prêtres. Mais on a lieu pourtant de s'étonner de l'insistance avec laquelle ils exploitent contre eux certains griefs.

M. Barthou ne leur reproche rien tant que leurs bienfaits envers des enfants pauvres qui leur doivent une éducation libérale. Dernièrement encore, à l'Académie de médecine, on faisait l'éloge du docteur Tillaux, une des gloires de la chirurgie française, et l'orateur notait en passant que, s'il n'avait pas été admis au petit séminaire de Saint-Lô, le jeune Tillaux n'aurait pu faire ses études et aurait végété dans quelque profession obscure. C'est tout au plus si M. Barthou n'accuse pas les petits séminaires de vol au préjudice de l'Université. « Le bon marché dû à des dotations, à des quêtes... a permis aux petits séminaires la plus redoutable concurrence contre les établissements publics, que les communes ont déjà tant de peine à entretenir. » Il semble pourtant que les jeunes gens pauvres, reçus par charité dans les petits séminaires, n'enrichiraient guère les collèges ni les lycées, s'ils parvenaient à en franchir les portes. En vérité, on dirait que les collèges ne sont pas faits pour les élèves, mais les élèves pour les collèges de l'État. Au surplus, peut-être a-t-on raison d'obliger les petits séminaires à ne plus former que de futurs prêtres : ce sera leur punition pour avoir élevé M. Combes et beaucoup d'autres qui lui ressemblent.

*
* *

Puisque nous en sommes aux rapports officiels, en voici encore un qui a trait à l'enseignement et qui intéresse tous les écoliers français de six à soixante-quinze ans et au-dessus. Car il s'agit de l'orthographe que nos petits camarades doivent apprendre, et que nous, les anciens, nous devrons désapprendre pour la rapprendre. Ce ne sera pas facile, quoique — ou peut-être parce que — l'ancienne orthographe, celle que nous avons apprise à la sueur de notre front, menace d'être terriblement simplifiée.

Voici l'histoire. Une commission fut nommée, il y a deux ans, par arrêté ministériel, en vue « de préparer un projet de simplification de l'orthographe d'usage ». C'est ainsi que s'exprime le rapporteur et président de ladite commission, M. Paul Meyer,

membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, etc. La commission travailla plus d'un an, et dans le courant de l'automne dernier, le résultat de ses travaux fut présenté au ministre et communiqué au public.

Il y a longtemps que la question est à l'ordre du jour ; nos ancêtres s'en préoccupaient au temps de Louis XIV. Au dernier siècle, les entreprises de réforme de l'orthographe sont revenues périodiquement tous les quinze ou vingt ans. La dernière se produisit en 1889, sous forme d'une pétition très tapageuse adressée à l'Académie. Les *Etudes* publièrent à ce sujet deux articles très documentés du P. Delaporte. La manifestation d'alors n'eut aucun résultat. Celle à laquelle nous assistons sera-t-elle plus heureuse? Dieu le sait, et peut-être aussi l'héritier du portefeuille de M. Chaumié, M. Bienvenu-Martin.

Quant au rapport de M. Paul Meyer, il ne faut évidemment pas y chercher du nouveau. Les projets de simplification de l'orthographe se réclameront éternellement des mêmes principes et appliqueront avec plus ou moins de rigueur les mêmes procédés.

Le rapport débute par cette déclaration qui renferme l'idée maîtresse dont il s'inspirera jusqu'au bout : « L'orthographe idéale serait celle qui figurerait chaque son par un signe unique, et qui, par conséquent, disposerait d'un nombre de signes égal au nombre des sons à noter. » Soit : mais si l'orthographe idéale exige autant de signes que de sons, elle n'en exige pas davantage : un son, un signe. En conséquence, le son étant exactement le même dans *saint*, *ceint*, *sain*, *sein* et même *cinq*, ces *cinq* mots devront être représentés par une graphie unique, la plus simple sans doute ; ils s'écriront uniformément *sin*. Le son *ô* qui est représenté actuellement par une bonne demi-douzaine de signes différents devrait céder la place à l'unique graphie *ô* ; et nous écririons selon l'orthographe idéale : *Le héro ayant trô chô ôta son paletô et se jeta dans l'ô ; puis montant le plus bô de ses chevôs, il s'élança ô galô jusqu'ô ô du cotô.*

On pose en axiome que l'orthographe doit être phonétique : Il faut écrire les mots comme ils se prononcent. De prime abord, rien ne paraît plus raisonnable. A la réflexion et à l'usage surtout, on s'aperçoit que rien n'est plus baroque. Aussi, « une écriture phonétique, dit M. Darmesteter, est pratiquement impossible ».

La commission ayant adopté, comme idéal, l'orthographe pho-

nétique, elle se déclarait par là même l'adversaire de l'étymologique. Celle-ci en effet conserve dans la graphie des sons certaines lettres qui ne se prononcent pas : *corps*, *nid*, *fils*; ou qui se prononcent de la même manière que d'autres plus simples, *théorie*, *philosophie*. Par suite, toutes ces lettres sont en principe condamnées à disparaître; la commission, dit le rapport, « est décidée à ne tenir aucun compte des causes étymologiques » qui ont influé sur l'orthographe des mots. Il faudra donc écrire : *cors* (pourquoi pas *cor* ?), *ni*, *neu*, *doit* (pour *doigt*), *puis* (pour *puits*), *set* (pour *sept*), etc.

Cette intolérance vis-à-vis des lettres dites parasites, défendable du point de vue de la logique et de la pratique, est très discutable si l'on regarde d'un peu plus haut. La langue française n'a pas été inventée de toutes pièces, elle n'est pas non plus comme un enfant trouvé, sans parents et sans généalogie; elle est issue de noble lignée, du latin et du grec. Ces lettres, qui ne se prononcent plus, mais qui s'écrivent encore, marquent la filiation des mots; elles les rattachent à leurs origines. C'est quelque chose pour les mots, comme pour les gens, de porter dans leur physionomie un air de famille auquel on ne peut se méprendre. Cette raison toucha Bossuet, qui avait tout d'abord pratiqué une certaine écriture phonétique, et il se résolut « de retenir les restes de l'origine et les vestiges de l'antiquité autant que l'usage le permettra ».

La commission réformatrice s'en prend ensuite aux bizarreries, aux inconséquences, aux anomalies de l'orthographe traditionnelle. Certes, ici, elle a beau jeu. Pourquoi deux *l*, deux *r*, deux *n*, quand une seule peut suffire ? Pourquoi *homme*, plutôt que *home*, pourquoi *frère* avec un *r* et *guerre* avec deux ? Pourquoi *anneau* prend-il deux *n*, quand *âne* se contente d'une seule ? Pourquoi faut-il deux *l* à *appelle* et seulement une à *gèle* ? Pourquoi ? Pourquoi ?

Sans doute on ne peut toujours répondre de façon à satisfaire la raison raisonnante. Souvent la bizarrerie apparente se justifie par les causes étymologiques, « dont la commission a décidé de ne pas tenir compte » ; mais souvent aussi il est impossible de dire pourquoi on écrit ainsi plutôt qu'autrement. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Est-ce que la langue parlée n'est pas, elle aussi, tissée d'incohérences et de bizarreries ? Pourquoi le cheval s'appelle-t-il *chevaux* quand il y en a plusieurs ? Et alors que tous

ces mots en *al* se tournent en *aux* au pluriel, pourquoi quelques-uns s'obstinent-ils à garder la forme du singulier ? Pourquoi faut-il dire : Ces *régals* ont eu des effets *fatals*, et non pas *régaux* et *fataux* ? Pourquoi dit-on : j'*ai suivi* et pas j'*ai vivi*, alors que *suivre* et *vivre* se ressemblent si bien ? Pourquoi j'*ai rendu* et pas j'*ai vivu*, puisque *vivre* se conjugue comme *rendre* ? Et pourquoi dois-je dire : Je *nourrirai* et pas *je mourirai* ? La raison, vous n'en trouverez pas, sinon que le langage est chose vivante et que la vie ne se développe pas selon des formes immuables, comme celles des figures géométriques. Un peu de spontanéité et de fantaisie lui est indispensable. On peut tailler les arbres en cônes, en pyramides ou en sphères ; il y en a comme cela sur les terrasses de Versailles ; mais la vie a tôt fait de déranger cette symétrie. Dans les forêts où on ne les contrarie pas, les arbres ont d'autres allures ; leurs branches poussent de façon très irrégulière ; il n'y en a pas deux qui se ressemblent exactement, il n'y a pas même deux feuilles absolument semblables.

On ne songe pas à faire rentrer dans l'ordre les verbes dits irréguliers et qui, en réalité, ne le sont pas plus que les autres ; on reconnaît que le dernier mot quand il s'agit de parler revient à l'usage, *si volet usus*. A défaut d'autre raison, quelquefois même contre toute raison, l'usage a ici le droit d'invoquer le dicton autocratique : *sit pro ratione voluntas* ; il est le maître. Nous pensons qu'il n'en va guère autrement quand il s'agit de la langue écrite.

Tout en protestant de sa modération et se donnant même des airs timides, le rapport de M. Paul Meyer conclut à une réforme très considérable. Elle le serait beaucoup plus, si la commission n'était elle-même inconséquente avec ses propres principes. Et il le faut bien ; car si on les suivait jusqu'au bout, on arriverait au chaos. Du moment qu' « on est décidé à ne pas tenir compte des causes étymologiques » dans la représentation graphique des mots, on est amené logiquement à bouleverser tout le dictionnaire. Ce ne sont pas seulement les lettres *parasites* qui trahissent l'influence étymologique, *escript*, *subject*, etc. ; la plupart du temps c'est uniquement par ces mêmes causes que s'expliquent les manières différentes de représenter le même son : *saint* (de *sanctus*), *ceint* (de *cinctus*), *sein* (de *sinus*), sain (de *sanus*), seing (de *sigillum*). Si vous ne tenez pas compte des *origines*,

vous n'avez plus aucune raison de maintenir ces différences ; tous les *homophones* doivent être *homographes*, et en fin de compte vous aboutissez à l'*ékritur fonétic*. Aussi la commission s'arrête-t-elle en chemin, et presque à chacun des paragraphes de la réforme, elle avoue qu'elle ne se sent pas la hardiesse de demander davantage. Ce qui revient à dire que l'on remplace les règles anciennes par des règles nouvelles qui, comme les anciennes, admettent des exceptions très nombreuses et tout aussi arbitraires. Alors, ce n'est peut-être pas la peine de changer.

En dépit des timidités et des repentirs de la commission, la réforme qu'elle propose n'en constituerait pas moins une véritable révolution dans l'orthographe française, et cette révolution serait accomplie sur l'ordre du gouvernement. On n'attend qu'un décret ministériel imposant les nouvelles graphies à tout l'enseignement universitaire.

Double raison, à notre avis, pour juger l'entreprise mauvaise et mal conçue. Qu'il y ait lieu de modifier, de simplifier notre orthographe actuelle, tout le monde en tombera d'accord ; mais il ne faut pas procéder par *blocs* ; il ne faut pas opérer des coupes sombres dans la forêt des abus. Évolution, oui, mais non révolution. Autrement les gens, troublés dans leurs habitudes et n'ayant pas le goût de retourner à l'école, écriront après comme devant. Mais surtout, que le gouvernement ne se mêle pas de fixer une orthographe orthodoxe. L'exécutif n'a rien à voir dans cette affaire. Le pape Clément VII refusa de compromettre l'autorité pontificale pour régler, comme on le lui demandait, la manière d'écrire l'italien. Il ne se croyait pas assez infaillible pour cela. L'empereur Auguste, si l'on en croit Quintilien, aurait été arrêté par le même scrupule. Louis XIV n'aurait jamais signé un édit pour régenter

> La grammaire qui sait régenter jusqu'aux rois
> Et les fait, la main haute, obéir à ses lois.

Un ministre de la République peut avoir plus de présomption et moins craindre le ridicule. Mais aura-t-il plus de pouvoir que le pape, le roi ou l'empereur ? En tout cas, soyez sûrs qu'il y aura de l'opposition contre l'ukase ministériel. Il se trouvera des gens, et en grand nombre, pour dire le mot fameux : « Je jure de désobéir à ce décret-là. » Et alors voici ce qui se produira. Chez

nous, au temps présent, tout tourne à la politique. La politique envahira l'orthographe comme le reste. Il y aura une orthographe républicaine et une orthographe réactionnaire. En vérité, il ne nous manquait plus que cela. L'attachement aux graphies traditionnelles sera un signe d'hostilité aux institutions républicaines, tout comme d'assister à la messe ou d'envoyer son enfant à l'école des sœurs. L'idée n'est point du tout chimérique. Est-ce que la manière d'écrire le *roy* n'est pas à elle seule une profession de foi royaliste? Alors la couleur politique des gens se reconnaîtra à leur écriture, et le moment pourra venir où le mot célèbre du procureur ne sera plus une simple fanfaronnade : « Donnez-moi dix lignes de l'écriture d'un citoyen, et je me charge de le faire pendre. »

Plaisanterie à part, il est très probable que l'ordonnance ministérielle, si elle voit le jour, n'obtiendra pas la soumission universelle. Il y aura conflit et partant confusion.

On nous informe que le ministre a renvoyé le rapport de M. Paul Meyer à l'Académie française en lui demandant son avis. Il ferait bien de lui laisser toute l'affaire. L'Académie est en l'espèce l'autorité compétente, et précisément parce que ses décisions sont dépourvues de moyens coercitifs, elles ont chance d'être acceptées par le pouvoir qui juge en dernier ressort, l'usage. Que le gouvernement, puisqu'il est le maître des examens, se relâche un peu de sa sévérité, qu'il fasse savoir qu'il ne comptera plus comme faute d'orthographe les *chous*, les *hibous* et les *pous* et telles autres infractions semblables aux préceptes capricieux de la grammaire; il aura, croyons-nous, atteint la limite de ses pouvoirs. Après cela qu'il s'en tienne au *laissez faire, laissez passer*; peu à peu l'usage s'affranchira de lui-même; il éliminera une à une les chinoiseries orthographiques que les savants d'une part, et les magisters ignorants de l'autre lui avaient imposées; l'Académie ratifiera les éliminations comme elle l'a fait jusqu'ici; elle les encouragera même et les provoquera, si elle le juge à propos. Elle évitera seulement d'en prendre l'initiative et de les imposer, ce qui n'appartient pas même à l'Académie, mais appartient moins encore au gouvernement.

JOSEPH BURNICHON.

REVUE DES LIVRES

Ma vie en Jésus-Christ, par le P. Jean de Cronstadt, archiprêtre de l'Église russe. 2e édition critique, par dom Antoine Staerk, O. S. B. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 277 pages.

Vénéré par tout le peuple russe sous le nom de *Père Jean*, visité dans son église Saint-André de Cronstadt, un peu comme le bienheureux Vianney dans sa paroisse d'Ars, appelé, en octobre 1894, de Cronstadt à Livadia pour assister le tsar Alexandre III à ses derniers moments, Jean Serguieff, le thaumaturge russe, a depuis plusieurs années publié d'abondants extraits de son journal spirituel, « reflets de la grâce divine dont le Saint-Esprit a daigné m'éclairer » (Préface).

De ces notes, dom Staerk avait, en 1902, recueilli et classé les fragments les plus caractéristiques. Au *Document* ascétique, il joint aujourd'hui dans la deuxième édition une longue étude critique sur la *la Doctrine dogmatique et l'influence morale du Père Jean*. Dans la première partie, la piété catholique n'a rien, sans doute, à découvrir; mais elle reconnaît avec joie les œuvres du Saint-Esprit dans une âme sincère : ascétisme clairvoyant et pratique ; foi profonde et filiale aux *mystères de Dieu* ; zèle vrai pour le salut des pécheurs et pour la perfection des fidèles, des prêtres surtout; amour enfin pour ses frères, parmi lesquels le cœur humble « se considère comme le plus mauvais et le plus faible » (p. 118), pour les saints, pour nos anges gardiens ; amour débordant pour « la très sainte Reine et Mère de Dieu, notre divine protectrice, le ciel et le temple de la Divinité, la sainte Vierge Marie, modèle d'humilité, de pureté, de soumission à la volonté de Dieu, de patience, d'union à Dieu » (*passim*). Car cette union à Dieu dans l'*amour mutuel* est la vraie vie d'ici-bas, avant-goût de la vie à venir (p. 155 et 151); préparée par la *guerre spirituelle* et la pénitence, elle s'affermit par la prière, par la sainte messe surtout et par la communion ; elle se consomme dans « l'état de la paix, de la joie » (p. 112), quand l'existence la plus active se dirige par des maximes comme celles-ci : « Tout est

pour moi dans le Seigneur » (p. 153), ou encore : « O sainte Trinité, gloire à vous! » (P. 125.)

De cet ascétisme, si différent par son élévation et sa chaleur des autres productions mystiques de l'orthodoxie, nous souhaitions de connaître le fondement dogmatique. Cette deuxième édition, presque doublée par la partie critique, répond à ce désir. La foi du P. Jean est celle de son Église. Sur la procession du Saint-Esprit, sa doctrine se rapproche de celle de Mgr Serge [1], l'évêque orthodoxe de Yambourg. Mais nous ne saurions dire s'il accepterait cette conclusion de dom Staerk, peut-être plus large que ses prémisses : « Le P. Jean admet le διὰ τοῦ Υἱοῦ, c'est-à-dire le *Filioque* des Latins. » (P. 236.) Cette étude, comme la discussion des idées du P. Jean sur l'Épiclèse et sur l'Église, permet au traducteur bénédictin de rappeler et de prouver la doctrine catholique à ses lecteurs orthodoxes. Que, pour eux, certaines affirmations eussent demandé plus ample explication, nous le croirions volontiers : telle une note de la page 17, sur l'opération du Saint-Esprit au moment de la consécration ; telle la déclaration, sans aucun commentaire, d'une identité absolue entre le purgatoire et l'ἅδης des théologiens russes (p. 71, note).

La première édition a valu à dom Staerk les remerciements du tsar : celle-ci, avec son long appendice historique adressé « aux catholiques de toutes les nations, comme aux Russes lettrés des hautes classes », est vraiment « de nature à dissiper quelques-uns des malentendus qui rendent plus difficile la réconciliation des deux Églises » (p. 171). Michel d'Herbigny.

I. **Psychologie**. *La science de l'âme dans ses rapports avec l'anatomie, la physiologie et l'hypnotisme*, par le R. P. A. Castelein. Nouvelle édition. Bruxelles, A. Dewit, 1904 In-8, 839 pages, avec 10 planches. Prix : 8 francs.

II. **Morale**, par le même. Nouvelle édition. Même éditeur. In-8, 453 pages. Prix : 5 francs.

I. Il y a une quinzaine d'années, le R. P. Casteleïn publiait une *Psychologie*, qui se recommandait comme un effort heureux pour

1. Exposée en dernier lieu dans la *Revue internationale de théologie*, avril, juin 1904, cette thèse a été résumée dans les *Etudes* du 20 décembre 1904, par A. Valmy.

faire profiter l'étude de l'âme des recherches de la psychophysiologie moderne. Depuis, l'auteur n'a cessé d'avoir devant les yeux ce travail, et aujourd'hui paraît un volume qui est une véritable Somme des connaissances qui intéressent l'âme humaine. Physiologie, cytologie, microbiologie, anthropologie, toutes les sciences annexes ont été interrogées pour éclairer les antiques problèmes de la psychologie. Beaucoup de solutions en sont complétées. Souvent ce qui était matière à objection de la part des empiristes est venu prendre place dans les cadres souples de la doctrine péripatéticienne. Et ce qui demeurait réfractaire à pareille utilisation a été réfuté par des données d'ordre scientifique. On trouverait difficilement dans d'autres traités similaires une aussi riche documentation. Signalons en particulier ce qui est dit du système nerveux et des neurones, des actions réflexes, de la formation des cristaux comparée au processus de la vie, de la thermodynamique et de l'activité vitale.

La préoccupation de l'auteur, comme de toute l'école si remarquable de Louvain, est surtout réaliste. Le côté idéaliste des phénomènes de l'âme, comme aussi les objections tirées de cet ordre contre la doctrine scolastique, attirent moins son attention : qu'il nous suffise d'en faire la remarque.

L'ouvrage se termine par une étude très complète, prudemment et sagement conduite, des faits d'hypnotisme, de télépathie, de spiritisme. Le R. P. Castelein en trouve, avec raison, croyons-nous, la principale explication dans la puissance de la suggestion imaginative.

II. Dans sa *Morale*, le R. P. Castelein s'en tient aux principes généraux : nature de l'acte humain, fin, béatitude, fondement de la moralité, loi, droit et devoir, vertus. Ce qui fait l'originalité du traité, ce sont, outre quelques excursions sur le terrain voisin de la théologie, par exemple la critique du système des jansénistes sur l'imputabilité, plusieurs séries de cas de conscience propres à éclairer la doctrine. Le probabilisme est exposé plus largement qu'on ne le fait d'ordinaire aux élèves de nos collèges, et ce sont nos élèves qui perdent à cette lacune.

On retrouve dans la *Morale* la justesse de doctrine, la méthode et la clarté de la *Psychologie*. Peut-être l'allure du livre est-elle moins moderne. La bibliographie est également moins riche.

Lucien Roure.

Les Penseurs de la Grèce. *Histoire de la philosophie antique*, par Théodore Gomperz. Ouvrage traduit de la deuxième édition allemande par A. Reymond. Tome I. Paris, Alcan, 1904. In-8, xvi-545 pages. Prix : 10 francs.

Cette histoire de la philosophie grecque, accueillie favorablement en Allemagne et rééditée avant son achèvement, se recommande à la fois par la valeur scientifique et par le mérite de la composition. On l'a justement observé, tandis que telle autre histoire, fort savante mais un peu sèche, s'attache exclusivement à l'évolution des concepts, celle-ci met en scène des hommes. Écrivain philosophique, M. Théodore Gomperz se distingue par une largeur de vues et une virtuosité intellectuelle qui animent son œuvre d'une vie intense. Non content d'interroger les penseurs de la Grèce antique, il a puisé aux sources les plus modernes et les plus variées, mécanique céleste et chimie atomique, mythologie comparée, drame, roman ; il a foulé toutes les voies du savoir humain, gravi toutes les cimes de l'art. Comme cet Empédocle dont il trace une poétique image, il a quelque chose de l'allure d'un Titan. A notre humble avis, ce rationalisme audacieux s'égare parfois. Pour ne citer qu'un exemple, l'enthousiasme pour les créateurs de l'atomisme lui fait sûrement franchir les bornes d'une induction légitime. Nous lisons (p. 360) : « Démocrite se contenta de déclarer que les atomes se mouvaient de toute éternité. Quiconque lui en refuse le droit, méconnaît la base et la marche de son exposition, ou n'a pas, sur ce sujet, des données suffisamment claires. » M. Gomperz a tenu à protester ici contre le préjugé métaphysique qui refuse de voir dans le mouvement un attribut essentiel de la matière. Mais pour exempt que l'on soit de ce préjugé, on peut bien croire néanmoins que l'*éternité* du mouvement, comme celle de la matière, est un postulat inadmissible. Cet écart, et d'autres semblables, peuvent infirmer la valeur de certaines propositions, mais non l'intérêt puissant d'un livre digne d'être lu et médité.

Le traducteur a fort honorablement accompli sa tâche. Sans doute, pour produire une œuvre d'art qui fût à la hauteur de l'original, il eût fallu repenser en français ce livre allemand : travail colossal, que M. A. Reymond ne s'est point imposé. Mais le lecteur de bonne volonté ne s'offusquera pas de quelques germa-

nismes, et la belle venue de ce premier volume fait bien augurer de ceux qui suivront. Adhémar d'Alès.

La Critique des traditions religieuses chez les Grecs, des origines au temps de Plutarque, par Paul Decharme, professeur à l'Université de Paris. Paris, Picard, 1904. In-8, xiv-518 pages. Prix : 7 fr. 50.

Par ses travaux antérieurs sur l'antiquité classique, et spécialement sur la mythologie, M. P. Decharme était admirablement préparé à retracer l'histoire de l'esprit critique en Grèce dans le domaine des traditions religieuses. Histoire fort complexe, car, aux diverses questions qu'elle soulève, la réponse diffère selon qu'on interroge les poètes créateurs, les étymologistes, les exégètes d'Homère, enfin les philosophes mythologues ou purement rationalistes.

Le mythe poétique règne sans partage dans Homère. La théogonie hésiodique marque un premier effort pour organiser le panthéon sur des bases rationnelles, effort repris et continué par les théoriciens de l'orphisme. Les philosophes ioniens n'en voulaient sans doute pas à la religion populaire ; mais, en orientant les esprits vers la recherche scientifique, ils contribuèrent à les détacher du mythe. Xénophane, premier ennemi résolu de l'anthropomorphisme homérique, commence à forger les armes dont les Pères de l'Église accableront le paganisme. Les réformateurs religieux du cinquième siècle, tels qu'Empédocle, n'attaquent pas le principe du polythéisme ; mais on peut mesurer l'évolution décisive accomplie au cours de ce siècle en comparant à la naïveté d'Hérodote — crédule, malgré des velléités de critique — la maturité intellectuelle de Thucydide, ou encore, à la gravité religieuse d'un Pindare et d'un Eschyle, l'esprit frondeur d'Euripide. Sophocle représente la belle santé de l'âme grecque, nourrie de tradition, étrangère aux nouveautés troublantes. Aristophane offre le singulier contraste d'une nature foncièrement conservatrice, en religion comme en politique, avec une fantaisie exubérante qui prend envers les dieux de l'Olympe les plus invraisemblables libertés.

La sophistique, école de réflexion et de doute, hâta l'émancipation des esprits. Au temps de la guerre du Péloponèse, les

accusations d'impiété se multiplient dans Athènes; coup sur coup éclatent ces fameux scandales, affaire des hermocopides, affaire de la parodie des mystères; des tendances opposées entrent en lutte autour du personnage d'Alcibiade. Socrate se conformait pratiquement aux coutumes religieuses de ses concitoyens; mais l'indépendance de son langage fournit contre lui des armes à ceux qui désiraient le faire passer pour contempteur des dieux nationaux. Pas plus que son maître, Platon ne devait rompre avec le culte officiel; pleinement détaché de la mythologie homérique, il s'arrête à mi-côte dans son ascension vers le monothéisme : au-dessous du Dieu suprême, il attribue beaucoup aux dieux sidéraux, organisateurs du monde. Plus haut que Platon, un autre disciple de Socrate, Antisthène, fondateur de l'école cynique, s'établit dans un certain monothéisme, et dénonce le préjugé populaire qui a procréé les dieux. Mais la croyance au Dieu unique et personnel ne fut jamais qu'une lueur, et combien vacillante, à l'horizon de la pensée grecque. L'antique religion tenait au sol par de profondes attaches. Battue en brèche par l'esprit critique de la nouvelle Académie, par la sagesse désabusée d'Épicure, par l'exégèse allégorique des stoïciens, par la renaissance des doctrines pythagoriciennes, par l'évhémérisme et l'interprétation historique des mythes, elle résistera longtemps.

Plutarque réalise, cinq siècles après Platon, l'alliance des idées nouvelles avec la piété des anciens jours. Figure souriante de vieillard, sur laquelle s'est posé un rayon de l'hellénisme à son déclin, le sage de Chéronée a su fondre, dans un curieux syncrétisme, les dogmes essentiels de l'Académie avec le dualisme de Zoroastre et une démonologie très développée. La croyance à une Providence suprême et aux dieux sidéraux ne l'empêche pas de sacrifier aux dieux de la foule. Initié des mystères dionysiaques, prêtre d'Apollon delphique, il porte à l'autel de son dieu un esprit libre, qui prétend s'être affranchi de la superstition, non moins que de l'athéisme. L'Égypte, qu'il a traversée, lui a fourni, dans le mythe d'Osiris et de Typhon, une nouvelle traduction populaire du dualisme primordial, et une explication de la présence du mal en ce monde. Mais en acceptant cette donnée symbolique, il a orienté vers un but plus métaphysique et plus moral les commentaires traditionnels des prêtres égyptiens. La démonologie platonicienne, fondée par Xénocrate, n'a pas d'interprète plus convaincu que

Plutarque. On connaît le célèbre récit d'Épithersès, dans le livre *Sur la cessation des oracles*. Le fait se place sous le règne de Tibère. Un jour qu'Épithersès faisait voile de Grèce vers l'Italie, en vue des îles Échinades, les passagers entendirent par trois fois une grande voix qui appelait le pilote : « Thamous! Thamous! quand tu seras à la hauteur de Palodès, annonce que le grand Pan est mort. » Arrivé au lieu désigné, le pilote égyptien accomplit son message, et l'appel qu'il lançait dans le silence de la nuit éveilla aussitôt un immense concert de voix gémissantes. Dans cette narration, qu'il donne pour authentique, Plutarque voit un épisode, entre bien d'autres, dans l'histoire des démons préposés au gouvernement du monde. Le livre de M. Decharme s'arrête au seuil du christianisme.

Dans ces pages, très doctes et d'une lecture attachante, l'élément subjectif entre pour une part qu'on ne saurait méconnaître. Le choix des matières réserve quelques surprises au lecteur qui augurerait du contenu par le titre. Ainsi Aristote, ce grand génie critique, n'obtient que la moindre partie d'un chapitre, qu'il partage, on ne sait trop pourquoi, avec Épicure ; par contre, la théologie stoïcienne, accessible presque uniquement dans l'opuscule de Cornutus, occupe elle seule deux chapitres, soit près de cent pages. Certaines tendances paraissent faire échec à la sérénité ordinaire de l'historien : pour s'être permis de penser et de dire que Plutarque fut touché par l'influence chrétienne, de Maistre — traducteur, ou plutôt arrangeur, du traité *Sur les délais de la justice divine* — est pris à partie jusqu'à trois fois.

Nous n'oserions affirmer qu'on ne pourra plus refaire tel chapitre de ce livre. Mais il éclaire assurément, d'une belle et captivante lumière, certains aspects peu connus du passé religieux de la Grèce. Adhémar d'Alès.

Catholicisme et Romantisme, par l'abbé L.-Cl. Delfour. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905. In-18, xxvi-341 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. l'abbé Delfour a déjà donné quatre volumes de critique sous le titre : *la Religion des contemporains*. C'est un excellent guide à travers les productions trop multiples d'une presse trop féconde. Tout en rendant justice au vrai mérite, l'auteur réfute,

au fur et à mesure qu'elles se montrent, quantité d'erreurs insidieusement présentées, qui sont devenues presque des dogmes, pour une foule de lecteurs peu avertis. La haine d'un sot livre et d'un méchant auteur est toujours en éveil chez l'écrivain distingué qui nous présente aujourd'hui *Catholicisme et Romantisme*.

Dire de son livre qu'il est un nouveau chapitre ajouté à l'interminable *Querelle des anciens et des modernes*, ce serait en faire un éloge trop incomplet. Le prêtre, en la traitant, élève beaucoup cette question littéraire. C'est qu'il voit deux forces en présence et qui se disputent les âmes : enjeu inestimable de cette lutte acharnée. Or, c'est corrompre les âmes et vouloir leur ruine que de les mettre à l'école, non plus de nos grands classiques, mais des fils et des petits-fils de J.-J. Rousseau, cachant, sous des noms divers, les manifestations variées d'une même erreur.

Il serait temps de s'affranchir du matérialisme littéraire, du sensualisme, du germanisme, en un mot de tous ces aliments malsains qu'impose un programme officiel et que Michelet et Renan ont jadis mis à la mode. Il faudrait que tous ceux qui ont charge d'élever la jeunesse et de former son goût fussent, à l'exemple de nos écrivains les plus éminents, des admirateurs, un peu exclusifs même, du dix-septième siècle, parce que, plus que jamais, il est opportun de répéter le mot de Gœthe : « Le classique c'est le sain, le romantique c'est le malade. »

Louons le talent descriptif de Chateaubriand, l'harmonie de Lamartine, la fécondité verbale de Victor Hugo, mais ne nous croyons pas obligés de trouver admirable ce mélange de religion et de sensualité dont l'auteur de *René* a donné, après Rousseau, un exemple trop suivi. Ce culte excessif du moi, cet étalage de la personnalité, il faut oser les déclarer odieux et insupportables chez ces auteurs dont on voudrait nous forcer d'admirer en bloc toutes les productions.

Enfin, ces beautés littéraires dont une certaine critique contemporaine attribue volontiers le monopole aux auteurs du dix-neuvième siècle, il n'est que juste de reconnaître que les anciens les ont connues et exprimées avec un art admirable. M. l'abbé Delfour qui n'ignore rien de ses classiques trouve chez eux des exemples qui sont des preuves à l'appui de sa thèse.

Je voudrais faire, en finissant, quelques remarques qui ne sont pas des reproches. L'auteur est plein de son sujet, il triomphe

avec insistance. Il veut enfoncer ses idées dans l'esprit de son lecteur et il juge — a-t-il tort? — que ce clou réclame plusieurs coups de marteau. Célébrer les pages divines que saint Thomas a consacrées à la *contemplation*, c'est parfait (p. 151-164), mais reprocher, au même lieu, à Victor Hugo d'avoir donné à l'un de ses livres le titre prétentieux de *Contemplations*, c'est peut-être faire une querelle de mots, et assurément le rapprochement ne valait pas qu'on y insistât. J'aurais aimé au bas des pages, en notes, quelques indications ; l'auteur cite avec abondance mais ne dit presque jamais d'une manière assez précise l'endroit de ses citations.

Enfin, un travail de cette valeur me semble demander un index analytique. C'est le bilan du dix-neuvième siècle littéraire ; quand on veut en revoir un détail, on aimerait à le retrouver sans peine.

Ces réserves n'ôtent rien à ma sincère admiration pour l'ouvrage. Je souhaite que tous ceux qui ont à exercer une action intellectuelle quelconque s'inspirent des idées si saines que développe le livre de M. Delfour, et qu'avec lui ils travaillent à débarrasser l'âme française de tous les exotismes successifs imposés à son admiration, pour la rendre à elle-même et à l'influence qui l'a faite si grande : le catholicisme. Lucien Guipon.

Henri de Mauduit du Plessix, lieutenant de vaisseau, commandant de « la Framée », par A. Vaccon. 2e mille. Paris, Retaux, 1905. 1 volume in-16, 360 pages. Prix : 3 fr. 50.

Depuis la vie si émouvante de l'enseigne de vaisseau Paul Henry, racontée par M. René Bazin, aucun ouvrage n'a paru sur les hommes de mer plus intéressant que ce volume. Tout le monde en France a présente encore à la mémoire la catastrophe du 11 août 1900. Le contre-torpilleur *la Framée* entrait en collision, par une belle nuit, avec le cuirassé *le Brennus*, et sombrait sur les côtes du Portugal, entraînant la plus grande partie de son équipage. Un nom vola alors sur toutes les bouches et fit battre d'admiration tous les cœurs, celui du lieutenant Mauduit du Plessix, qui commandait le vaisseau coulé. Au dernier moment, comme il avait reparu à la surface de l'eau, il allait saisir une bouée de sauvetage, quand il aperçut un de ses hommes sur

le point de se noyer : « Courage, on va te sauver », lui cria-t-il, en lui portant la bouée, et lui-même descendait dans l'abîme, sans que le marin d'ailleurs y échappât. Il allait voir, comme il l'avait prophétisé dans sa jeunesse, « le fond de la grande tasse ».

Ce trait de dévouement n'était-il qu'un épisode, héroïque en vérité, mais cependant isolé, dans la vie du glorieux officier, ou bien ne fut-il pas, au contraire, le couronnement d'une carrière, bien plus, d'une existence entière, préparant une telle fin ? Le présent livre donne la réponse à cette question. La réalité, c'est que depuis sa première enfance jusqu'à cette heure suprême, « M. Henri », comme l'appelaient les Bretons de son pays, avait semblé s'entraîner pour ce dénouement sublime.

A voir son portrait, l'on est saisi d'une impression singulière de curiosité et de respect. Sous l'air rigide et froid de l'homme de commandement, dans le regard profond et tranquille qui reflète une conscience droite et sans reproche, se dégage quelque chose de meilleur encore que la bonté : le rayonnement d'une âme éprise de l'idéal chrétien du sacrifice.

Tel l'annonçait son caractère, à peine formé mais déjà nettement dessiné en ces premières et radieuses années passées au milieu d'une famille patriarcale, parmi les Mauduit et les Kéridec, au château de la Carterie, dans le Morbihan.

Tel encore continua de le présager sa vie d'élève, à travers les nombreuses maisons d'éducation qu'il édifia par sa bonne tenue et son travail, sa piété et ses succès, les Enfants-Nantais, Saint-Vincent-de-Paul à Rennes, le collège des Jésuites à Brest.

Tel enfin le développa son séjour de deux années au *Borda*, avec l'école pratique de navigation sur *le Bougainville*. Un jour, il tombe à la mer, le cordage ayant cédé. « Sans se troubler, il s'en fut à la nage recueillir sa casquette et différents objets qui flottaient avant de revenir au vaisseau. » N'était-ce pas, vingt ans plus tôt, la répétition du drame de *la Framée*?

L'auteur, qui a fait de larges emprunts à la correspondance du futur héros, au temps où aimable et spirituel épistolier il contait ses croisières avec une exquise et cordiale bonne humeur, le suit de la Chine et du Japon, de la Sibérie et du Tonkin, au Sénégal et à la rade d'Hyères. M. A. Vaccon semble avoir cherché à disparaître derrière son personnage ; mais le choix intelligent de ses extraits et le ton ému de ses tableaux nous aident à com-

prendre et à goûter d'un bout à l'autre l'histoire du brave marin, du parfait gentilhomme et du chrétien modèle. Quel beau livre et bien fait pour les temps présents ! car Henri de Mauduit du Plessix fut toujours et partout, à l'image de ses vaillants ancêtres, « l'honneur même ». H. Chérot.

Les Heures de garde de la sainte Passion, par le P. Gallwey, S. J. Ouvrage publié de l'anglais par A. Rosette, prêtre. Paris, Retaux, 1904. 3 volumes in-8, xii-589, 552 et 488 pages. Prix : 12 francs.

Les considérations du R. P. Gallwey sur l'histoire de la Passion ont pour premier mérite de n'être point banales. Cela n'est pas si facile en une matière, inépuisable à la vérité, mais sur laquelle l'exégèse et la méditation se sont déjà tant exercées. Et c'est un attrait auquel il est permis aux âmes pieuses elles-mêmes d'être sensibles. Mais on ne doit pas s'imaginer, par hasard, que l'originalité est obtenue ici aux dépens de la solidité du fond ou par des moyens s'accordant mal avec le sérieux divin du sujet. Non, e vénérable auteur ne s'est pas écarté de la grande voie des saints et des maîtres spirituels : comme eux il fait chercher aux âmes, dans la méditation des souffrances de Jésus-Christ, les plus hautes leçons de la vie chrétienne et surtout la connaissance intime de Celui qui a tant aimé les hommes. Le piquant de son genre particulier est dans l'imprévu heureux des rapprochements et des comparaisons, dans la variété du ton, habituellement familier comme celui d'une paternelle causerie, mais s'élevant aussi à une véritable éloquence, et prêtant aux applications pratiques la pointe d'un aimable *humour*, qui fait qu'elles entrent mieux et sont mieux acceptées. C'est ainsi qu'il a pu ne pas trop se soucier de la brièveté et ne pas craindre de nous présenter trois volumes assez gros : on trouvera toujours, à le suivre, grand profit spirituel, et l'agrément par surcroît. Aussi les *Watches of the sacred Passion*, imprimées pour la première fois en 1894, ont eu, en dix ans, onze éditions qui en ont répandu plus de quarante mille exemplaires dans les pays de langue anglaise. Ajoutons ce fait que les journaux catholiques d'Angleterre ont rapporté au mois d'avril de l'an dernier : le P. Gallwey (qui, pour le dire en passant, est maintenant plus qu'octogénaire) avait été appelé à

Birmingham pour donner cinq conférences sur la vie et la passion de Notre-Seigneur, pendant la Semaine sainte : il les donna dans la grande salle de l'hôtel de ville, gracieusement offerte par le *mayor* de cette capitale industrielle, devant un nombreux auditoire de prêtres et de laïques, de catholiques et de protestants, qu'il a profondément impressionnés. Ce n'est pas en France qu'un hôtel de ville s'ouvrirait à des conférences de ce genre ; mais n'insistons pas là-dessus. Si le goût des lecteurs français n'est pas tout à fait celui des Anglais, nous ne doutons pas néanmoins du bon accueil qu'ils feront, eux aussi, à l'œuvre du vénérable jésuite. Avertissons, d'ailleurs, que la traduction est excellente. Elle nous paraît mériter de tout point l'éloge qu'en fait Mgr de Saint-Claude, en ces termes heureux : « La traduction, tout en conservant le goût du texte original et ce tour familier propre à la langue anglaise, est aisée. Il y a, dans ces pages du meilleur français, ce charme étranger qui, loin de déplaire, est un attrait de plus. Comme dans la conversation des grandes dames anglaises, qui parlent à merveille le français, tout en gardant le tour de leur esprit. »

Un mot, pour finir, sur la méthode de l'auteur, très simple et parfaitement appropriée au sujet et au but. Après un chapitre préliminaire, sur la manière de *contempler* la Passion d'après les règles de saint Ignace de Loyola, il nous fait suivre dans leur ordre chronologique les étapes de la carrière douloureuse du Rédempteur, en s'appuyant constamment sur les textes évangéliques. Si ces textes offrent quelques difficultés, au point de vue de l'histoire, de la concordance des évangélistes ou de l'interprétation, ces difficultés sont brièvement expliquées en dehors du commentaire médité, d'ordinaire en tête des chapitres, où l'on trouve aussi ce qu'il est utile de savoir sur la topographie et les circonstances historiques, pour préciser dans l'esprit les diverses scènes de la Passion. Une carte et des vues complètent ces indications.

Joseph Brucker.

L'Éducation populaire. Les œuvres complémentaires de l'école, par Max Turmann. 2e édition. Paris, Lecoffre. In-12, viii-418 pages.

Nous avons parlé de cet excellent livre lors de son appari-

tion[1]? Nous sommes heureux de saluer cette seconde édition qui n'est pas, tant s'en faut, une simple réimpression de la première. M. Max Turmann s'est attaché à un sujet vivant, et même vivant d'une *vie intense*. Il s'était arrêté la première fois à 1900. En quatre années, les œuvres complémentaires de l'école ont fait des progrès considérables. L'histoire de ces progrès remplit près de deux cents pages dans l'édition nouvelle. M. Max Turmann étudie tour à tour les œuvres catholiques et les œuvres dites « non confessionnelles » (ce qui trop souvent signifie maçonniques et antireligieuses) : mutualités scolaires, colonies de vacances, patronages, associations d'anciens et d'anciennes élèves, sociétés de gymnastique, conférences et lectures publiques, cours du soir, universités et instituts populaires, cercles d'études, œuvres rurales, etc. Personne ne pense à lui faire un grief de l'impartialité avec laquelle il rend hommage à l'activité de gens en qui il voit aussi bien que nous des adversaires. Seulement nous croyons que certains documents et statistiques, dont on est bien obligé de se servir, faute d'autres, ne méritent qu'une confiance relative.

Les œuvres postscolaires de toute sorte ont à l'heure présente une importance capitale; tous ceux qui s'y intéressent trouveront dans ce livre le guide le plus agréable et le mieux informé.

Joseph Burnichon.

1. Voir *Études*, t. LXXXVI, p. 566.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Baron Xavier Reille. — **Semaine de jeunesse.** Paris, H. Leclerc, 1904. In-4, 185 pages.

Ces *Juvenilia* ont une préface de M. François Coppée qui leur trouve *la franchise de la pensée et du cœur, le charme printanier, la grâce légère qui sont le privilège de la jeunesse*. Il y admire en outre *une âme haute et pure, qui garde intact le trésor de la foi* (p. 8).

On fait encore des acrostiches et la *Dédicace* en est un. Le ciel ayant voulu que M. François Coppée comptât quatorze lettres en son nom, cet acrostiche est aussi un sonnet. Une *Ballade-Prologue* nous explique le titre du volume : *Semaine de jeunesse*. Le poète a choisi sept fleurs :

> Il en a fait une semaine
> Où les jours ont chacun la leur.

Parmi ces fleurs il n'y a ni lis, ni roses. Je le regrette. Leur pur parfum convient mieux à l'âme chrétienne que les capiteuses senteurs qu'il est au moins dangereux de respirer. Notre âme capitule vite dans une atmosphère sensuelle qui l'énerve.

Le jeudi est consacré aux *chrysanthèmes*. Ils ont avec les *verveines* du dimanche l'arome salubre et l'on pourrait, dans les jours gris de novembre, méditer *Mes pauvres mortes*, *Horoscope*, *Sub Favilla* :

> Vite, bien vite le chemin
> S'oubliera qui mène à ma tombe...,

ou relire cet *Autre sermon* des *Tulipes d'hiver* :

> Quand tu seras bien vieille, et bien laide et [bien sage,
> Quand les rides sur ton visage
> Auront grimé l'honnêteté,
> Veuille alors le bon Dieu, dans sa miséricorde,
> Mettre sous ta laideur l'invisible beauté
> D'une âme sainte et qu'il t'accorde
> Le pardon de ta vanité !

Les assemblages des strophes sont classiques, sauf dans *Amitié amoureuse*, où le premier vers rime avec le cinquième et le troisième avec le septième. Les rimes sont presque partout très soignées, même elle nous valent des néologismes : *nargueur* (p. 14) ; *dessécheur* (p. 15) ; *insane* (p. 33) ; *fréleur* (p. 65) ; *sudois* (p. 88) ; *inédité* (p. 89) ; *errone* (p. 103) ; *dolence* (p. 130) ; *mandole* (p. 162). C'est une application nouvelle du précepte : « La rime est une esclave... »

En somme, de la lecture de ce volume, si coquettement imprimé, on rapporte cette pensée :

« L'amour vrai pourra seul réparer le dommage qu'à ce fragile cœur les faux amours ont fait. » (P. 165.)

L. Guipon.

E. Pilastre. — **Achille III de Harlay, premier président du Parlement de Paris sous Louis XIV.** Paris, Calmann-Lévy. In-16, 194 pages. Prix : 5 francs.

L'ouvrage de M. Pilastre sur Achille de Harlay est d'un amateur : le seul luxe, vraiment extraordinaire, de l'impression suffirait à en témoigner. Je reprocherai cependant à l'imprimeur de M. Pilastre d'avoir laissé échapper quelques fautes graves. La célèbre bulle de Clément XI *Vineam Domini* est défigurée en *Veniam Domini*, le marquis de Lavardin devient marquis de Laverdun... par deux fois ! Ce n'est pas à l'imprimeur qu'il faut s'en prendre si, à propos de ce marquis, on dit que le pape voulait supprimer les franchises de l'*hôtel* de l'ambassade de Rome. S'il avait été question des franchises de l'hôtel, Louis XIV aurait eu raison de les défendre contre Innocent XI ; mais il ne s'agissait pas d'elles ; le Souverain Pontife demandait au roi de renoncer aux franchises du *quartier* de l'ambassade.

Il ne faut pas demander au livre de M. Pilastre ce qu'il n'a pas voulu nous donner, une étude approfondie du caractère, des doctrines, de l'influence du célèbre président ; son ouvrage n'a pas la moindre prétention scientifique et se borne à faire passer dans le tissu d'un récit agréable des anecdotes empruntées aux mémoires connus, et trois ou quatre lettres inédites, qui ne sont pas des plus intéressantes que contient le très riche fonds des papiers de Harlay à la Bibliothèque nationale.

J'espère que de ce fonds quelque érudit tirera un jour l'histoire — encore à écrire — du président que Louis XIV aimait à employer. Ce sera une des pages les plus instructives des annales de notre ancienne magistrature.

Marc Dubruel.

Une institutrice laïque. — **Evadée.** Paris, Lethielleux. 1 volume de viii-316 pages. Prix : 2 fr. 50.

Evadée est l'histoire très intéressante d'une âme de jeune fille. C'est en même temps une critique, avec preuves à l'appui, de la pédagogie officielle et laïque. Déjà, dans des livres sensationnels, G. Réval avait révélé au grand public les misères d'âme des institutrices et la faillite morale de l'enseignement supérieur des jeunes filles. Visiblement, l'auteur d'*Evadée* s'est inspiré de *Lycéennes*, mais pour arriver à des conclusions toutes différentes. Après avoir été comme Françoise Tréveray hantée du démon du théâtre, Renée Montreux, à la suite d'une grande déception, apporte à une école libre le riche trésor de son cœur et de son dévouement.

Petite Blanche, un récit attachant et écrit avec beaucoup de charme, fait suite dans le même volume à *Evadée*.

Le style d'une « institutrice laïque » est de bonne venue et ne sent point sa femme-auteur. Quelques portraits sont bien enlevés, comme celui de Simone de Rouvière, la jeune châtelaine, qui se fait, par amour du bon Dieu, maîtresse d'école. Joseph Adam.

Claude MANCEY. — **Vieilles filles**. Paris, Lethielleux. 1 volume de VII-335 pages. Prix : 3 fr. 50.

Eh bien ! oui, c'est un plaidoyer. M. Claude MANCEY prend hardiment parti pour la vieille fille. Entendons-nous. Il réclame, et avec une éloquence singulièrement prenante, le droit pour une jeune fille de réserver sa liberté, afin de faire plus largement le bien, de donner son cœur en détail aux enfants, aux pauvres, aux délaissés, de garder par un sentiment de pudeur exquise sa virginité, sans cependant la couvrir d'un voile de religieuse, et tout cela gaiement, avec bonne humeur, sans mériter en aucune façon les épithètes désobligeantes, que l'on prodigue si volontiers à la vieille fille rêche, acariâtre, à la dévotion étroite et au caractère vinaigré, qui n'est, à vrai dire, que la caricature de la vieille fille. Ce plaidoyer est le commentaire vivant de la belle et attendrissante page de Veuillot sur les « bonnes vieilles filles », dans *Çà et là*. Quel autre éloge pourrions-nous ajouter ?

Le livre de M. Claude Mancey est une thèse. C'est un roman aussi : roman agréable, honnête, cela va sans dire, dans lequel l'auteur a su habilement fondre et entremêler leçons et conseils :

Le conte fait passer la morale avec lui. Joseph ADAM.

Fernand DUBIEF. — **La Rupture avec le Vatican**. Paris, Cornély, 1904. In-18, 118 pages. Prix : 1 franc.

Entre le Saint-Siège et la France, les relations diplomatiques sont rompues. Pourquoi ? « C'est un point d'histoire » que M. DUBIEF a voulu « fixer ». Etant donné le vote du député, on devine la manière dont l'auteur « fixe » son opinion. Heureusement qu'il a eu l'honnêteté de publier, à la suite de son étude, à peu près tout le livre jaune de l'affaire. Ceci suffit à réfuter cela. Paul DUDON.

Dr K. ROTH. — **Geschichte des Byzantinischen Reiches**. Leipzig, Göschen, 1904. 1 volume in-18, 128 pages, relié toile. Prix : 0 Mk. 80 (1 franc).

La collection Göschen, déjà avantageusement connue pour la qualité et le prix modique de ses petits manuels, vient de s'enrichir d'un nouveau volume. On sait que l'histoire byzantine, autrefois si négligée, est devenue, sur la fin du dernier siècle, par l'initiative de Kunik en Russie, de Krumbacher en Allemagne, de Diehl et de Rambaud en France, une partie considérable de l'histoire du moyen âge. M. ROTH a pensé que le grand public ne devait pas rester plus longtemps étranger aux résultats de cette vaste enquête et il nous a donné un abrégé qui ne laisse guère à désirer pour la clarté et la rapidité de l'exposition. On constate seulement çà et là, sur les questions religieuses, une information un peu trop « unilatérale », comme disent les Allemands. Le volume est muni de tables alphabétique et chronologique fort commodes.

Antoine VALMY.

P. Pélicier. — Lettres de **Charles VIII, roi de France,** *publiées d'après les originaux pour la Société de l'Histoire de France.* Tome IV : *1494-1495*. Paris, Laurens, 1903. 365 pages. Prix : 9 francs.

Il y a peu de chose à dire sur ce nouveau volume. Nous avons déjà signalé (*Etudes*, 5 août 1904, p. 429) le manque d'originalité de la correspondance de Charles VIII. Elle justifie pourtant par ses formules de constante courtoisie son surnom d'*Affable*. Les lettres à Alexandre VI, si pleines d'excellentes et sincères protestations de respect envers le caractère sacré du pontife, ainsi que de généreuses aspirations à l'union de la chrétienté en vue de la croisade, donnent la note exacte des sentiments du roi.

Mais Charles VIII manque essentiellement de style. On en jugera par le billet qu'il adresse à sa sœur, Anne de France, duchesse de Bourbon, quelques jours après la victoire de Fornoue : « Ma sœur, m'amye, je me recommande bien fort à vous. J'escripz à mon frère comment en mon chemin ay trouvé une grosse armée que le Segnieur Ludovic, les Veniciens et leurs aliez m'avoient préparée, me cuidant garder de passer. A quoy, à l'aide de Dieu et Nostre-Dame, a esté tellement resisté que je suis venu jusques icy sans riens avoir perdu. Au surplus, je foiz la plus grant diligence que faire ce peut de passer oultre et espere de brief vous voir, ce que je désire, afin de vous compter bien au long de tout mon voyage », etc. (P. 227.) On regrettera que M. Pélicier n'ait pas pu identifier *Croia*, le lieu d'où est daté ce billet que François Ier et Henri IV eussent tourné plus vivement. Mais plus d'un nom de personne a subi le même mécompte et l'annotation est en général trop restreinte.

Henri Chérot.

Turcs et Grecs contre Bulgares en Macédoine. Préface de M. Louis Léger, de l'Institut. Paris, Plon, 1904. In-8, v-57 pages.

Cette brochure est un acte d'accusation tristement documenté. Les brutalités de l'administration turque et les entreprises hypocrites du clergé grec, allié trop fidèle des musulmans, tendent depuis trente ans à ruiner l'Église et la nationalité de plus d'un million et demi de sujets ottomans en Macédoine. En quelques chapitres, pleins de faits et de chiffres, sont décrites les principales vexations qu'ont eu à subir les Bulgares depuis 1870, époque de leur exarchat, indépendant du patriarche de Constantinople. Attaques à leur religion, à leur langue, à leurs fortunes, à leurs vies même, rien ne leur a été épargné. On ne peut que souscrire au vœu énoncé par M. L. Léger, dans la préface qu'il a composée pour ce réquisitoire si éloquent dans sa simplicité. « Les nations civilisées, après avoir signé tant de conventions inutiles, n'en feront-elles pas une en faveur de la justice et de l'humanité ? »

Joseph de La Servière.

Mme Claire Vautier et Hip-

polyte FRANDIN. — **En Corée.** Paris, Delagrave. In-8 illustré, 188 pages. Prix : 3 fr. 50.

Coups de crayon d'un « diplomate » qui se rend à pied de Chemulpo à Séoul, quatre heures de marche, puis fait quelques visites dans la capitale. Le style est plutôt prétentieux. Exemple : « Soudain, en pleine indifférence, sinon en plein athéisme, on se sent ressaisi par les grands enthousiasmes de la prime jeunesse, alors qu'encore chrétien avant que philosophe, on montait sur les pas du doux Galiléen, s'éthérant en un pur idéal. » (!!) Le livre paraît destiné aux écoliers. Joseph de BLACÉ.

De Tunis à Alger. Paris, Delagrave. In-8 illustré, 231 pages.

Un groupe d'instituteurs et d'institutrices font, pour leurs vacances de Pâques en 1903, une excursion en Tunisie et en Algérie; ils courent la poste, avec arrêt de vingt-quatre heures dans les villes importantes; ils assistent à Alger au débarquement de M. Loubet; c'est le gros événement du voyage qui prend en tout une dizaine de jours. Après quoi, ils livrent à l'impression les notes de leurs calepins. Tel est le livre; on ne peut pas précisément dire que le besoin s'en faisait sentir.

Joseph de BLACÉ.

TACITE. — **Les Annales.** Traduction nouvelle par L. Loiseau, premier président honoraire. Préface de T.-A. Hild, professeur à l'Université de Poitiers. Paris, Garnier frères. In-8.

Cette nouvelle traduction — dont la recommandation du savant latiniste qu'est M. Hild dit assez la valeur — est, à bien des égards, supérieure à celle de Burnouf lui-même. M. le premier président avait l'incontestable avantage de pouvoir disposer d'éditions critiques, telles que celles de Nipperdey, et des commentaires de Jacob et de Constans. Nous avons comparé quelques pages des deux traductions, et nous pouvons assurer que M. le premier président Loiseau a rendu le *sens* de Tacite avec la scrupuleuse intégrité du magistrat. Burnouf, moins consciencieux dans le détail, semble avoir mieux réussi à garder dans le français l'« attitude » à la fois énergique et svelte de la phrase de Tacite. Certaines constructions un peu pénibles [1] de la nouvelle traduction ne sont, au reste, — en nous montrant le travail et l'effort, — qu'un témoignage de plus de la probité scientifique du distingué magistrat.

L.-M. TH.

Paul BERNARD. — **Tuberculose et hygiène.** Paris, Retaux. In-8, 65 pages.

C'est du traitement de la tuberculose que nous entretient l'auteur ; et on devine, au titre de son ouvrage, qu'il demandera surtout à l'hygiène les éléments de guéri-

1. Nous signalons, par exemple, au livre XIV, les paragraphes 6 et 7.

son. Dès le début, il nous transporte à 1 500 mètres d'altitude, à Davos ; et c'est justice que toute la première moitié de son travail soit consacrée à l'étude du climat de la montagne : celui-ci, peu connu en France, n'y est pas apprécié à sa juste valeur. Il est pourtant capable de bien des merveilles, dont la plus considérable est la multiplication en peu de jours des globules sanguins. Ce premier et immense bienfait s'accompagne d'une vive excitation de l'appétit ; il faut avoir senti ces fringales de convalescent arrivant à l'altitude ! La surcharge des tables et la vaillance des estomacs sont, sous la plume de l'auteur, des tableaux humoristiques et fidèles. Après nous avoir fait jouir de l'atmosphère lumineuse de Davos, goûter son air pur, léger, frais ou froid, toujours agréable et vivifiant, l'auteur descend des cimes. La deuxième partie renferme des conseils nombreux et vécus pour la mise en pratique du traitement actuel de la phtisie, traitement basé sur l'aération, la suralimentation et le repos relatif ou absolu.

Les malades des plaines et ceux des hautes vallées trouveront donc en M. Bernard un guide expérimenté pour l'ordonnance de leur traitement, et plus encore, s'il est possible, un apôtre persuasif de la cure hygiénique renforcée qu'on pratique à la montagne.

Dr E. Fauvel.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Ascétisme. — *Histoire de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par le R. P. de la Palma. Traduit de l'espagnol par M. l'abbé Abel Gaveau. Nouvelle édition revue et corrigée. Paris, Lecoffre, 1904. 1 volume in-12, 452 pages.

— *La Eucaristia es el hermeso y brillante compendio de todas las grandezas del catolicismo*, por D. José Ignacio Valenti. Santiago, imprenta de *El Eco Franciscano*. 1 brochure in-8, 46 pages. Prix : 1 fr. 25.

— *A la suite du Maître*, par M. l'abbé L. Poulin. Paris, Téqui. 1 volume in-18, 484 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Pensées choisies du vénérable curé d'Ars, suivies des Petites Fleurs d'Ars*. Paris, Téqui. 1 volume in-32, 161 pages. Prix : 1 franc.

Apologétique. — *Les Trois Sanctuaires : Massabielle. Réponse à « Lourdes », l'une des trois villes de Zola*, par Augustin Lacroix. Paris, Vic et Amat. 1 volume in-12, 451 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Fondements intellectuels de la foi chrétienne*, leçons faites par M. l'abbé de Broglie, à l'Institut catholique de Paris en 1892-1893, avec préface et notes par A. Largent, chanoine honoraire de Paris. 1 volume in-16. Prix : 2 fr. 50 ; franco, 2 fr. 75.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

— *Réponses à des objections contre la religion*, par Pierre des Bois. Paris, Téqui. 1 volume in-18, 350 pages. Prix : 2 francs.

Théologie. — *Das fegfeuer nach Katholischer Lehre*, von Dr Franz Schmid. Brixen, Pressvereins, 1904. 1 volume in-16, 214 pages. Prix : 2 fr. 40.

— *Die Hölle*, par le Dr Joseph Bantz, professeur à l'Université de Munster. Mayence, Kirchein, 1905. 1 volume in-8, 256 pages. Prix : 3 Mk. 20.

— *Das Fegflues nach Kalh Lehre*, par Schmid. Brixen, Pressvereins, 1904. Prix : 2 fr. 40.

Sainte Vierge. — *Ven. Servi Dei Roberti Cardinalis Bellarmini de Immaculata B. V. M. Conceptione votum*, par Xavier M. Le Bachelet, S. J. Paris, Beauchesne, 1905. 1 brochure in-12, 82 pages.

— *Maria, die unbeflecht Empfagene*, par Kösters, S. J. Regensburg, Verlagsanstalt V. G. J. Manz, 1905. Prix : 3 fr. 60.

Hagiographie. — *Saint Alexandre Sauli, barnabite*, par Albert Dubois, B. Paris, librairie de Saint-Paul, 1905. 1 volume in-8, 298 pages.

— *Les Bienheureux Martyrs de Hongrie, Marc Crispin, chanoine, Etienne Pongracz, Melchior Grodeczki, religieux de la Compagnie de Jésus*. Bruxelles, Bulens, 1905. 1 brochure in-32, 30 pages. Prix : 1 exemplaire, 12 centimes ; 100 exemplaires, 9 fr. 50 ; 500 exemplaires, 45 francs.

Philosophie. — *Leibniz : Trois dialogues mystiques inédits*, fragments publiés avec une introduction, par Jean Baruzi, extrait de la *Revue de métaphysique et de morale*. Paris, Colin. 1 brochure in-8, 38 pages.

Psychologie. — *Grandeur et misère de la femme*, études de psychologie normale et pathologique de la femme dans la société, par Jean-Paul Nayrac. Paris, Michalon. 1 volume in-18, 171 pages. Prix : 2 francs.

Morale. — *Casus conscientiæ propositi et soluti Romæ ad S. Apollinarem in cœtu sancti Pauli, anno 1903-1904*. Rome, éditeurs des *Analecta Ecclesiastica*, 1905. 1 volume in-8, 70 pages.

Education. — *Ecoles nouvelles et Land-Erziehungsheime*, par Ernest Contou. Paris, Vuibert et Nony. 1 volume in-8, 110 pages. Prix : broché, 2 francs.

Littérature. — *Études et portraits littéraires*, par François Carez. Paris, Retaux, 1 volume in-18, 362 pages. Prix : 3 fr. 50.

Histoire. — *Los Benedictinos de San Mauro*, noticia historico-literaria por D. Jose Ignacio Valenti. Palma de Mallorca, imprenta y libreria de Felip Guasp. 1 volume in-18, 322 pages. Prix : 2 francs.

— *Paris sous Napoléon. Consulat provisoire et Consulat à temps*, par L. de Lanzac de Laborie. Paris, Plon. 1 volume in-8, 377 pages. Prix : 8 francs.

— *Comment la Russie amena la guerre. Histoire complète*, par le baron Suyematsu, auteur de *la Russie et le Japon*. Traduit par Frédéric Pepin. Londres, Probsthain ; Paris, Guilmoto, 1905. In-8, 62 pages.

— *Histoire de l'Ethiopie* (*Nubie et Abyssinie*), par L.-J. Morié. Paris, Challamel. 2 volumes in-16, 494 et 513 pages. Prix : 8 francs.

— *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution* (*1782-1790*). Paris, Champion, 1905. 2 volumes in-8, 345 et 482 pages. Prix : 12 francs.

— *Histoire du second Empire*, par Pierre de la Gorce. Tome VII. Paris, Plon. 1 volume in-8, 444 pages. Prix : 8 francs.

— *Les Catholiques républicains. Histoires et souvenirs* (*1890-1903*), par l'abbé Pierre Dabry. Paris, Chevalier et Rivière. 1 volume in-18 jésus 752 pages. Prix : 4 francs.

Biographie. — *Maxime Gorky. L'œuvre et l'homme*, par le vicomte E.-M. de Vogüé, de l'Académie française. Paris, Plon. 1 volume in-16, 80 pages. Prix : 1 franc.

— *La Grande Française Jeanne d'Arc*, par le chanoine A. Dunand. Paris, Lethielleux. 1 volume in-18, 277 pages. Prix : 60 centimes.

— *Un philanthrope méconnu du dix-huitième siècle : Piarron de Chamousset*, par F. Martin-Ginouvier. Paris, Dujarric, 1905. 1 volume in-12, 282 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Les Grands Écrivains scientifiques, de Copernic à Berthelot*. Extraits, introduction, biographies et notes, par Gaston Laurent. Paris, A.-Colin. 1 volume in-18, 384 pages. Prix : 3 francs.

Varia. — *Croquis parisiens ; A vau-l'eau ; Un dilemme*, par J.-K. Huysmans. Paris, Stock. 1 volume in-18, 322 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Intentions*, par Wilde. Traduction, préface et notes de J.-Joseph Renaud. Paris, Stock. 1 volume in-18, 294 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Frère et sœur*, par Jean Charruau. 3e édition. Paris, Téqui. 1 volume in-18, 352 pages. Prix : 3 fr. 50.

Romans. — *L'Emprise*, par Pierre L'Ermite. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-12, 600 pages.

— *Le Monde des vivants*, par Jacques Debout. Paris, Beauchesne, 1905. Prix : 3 fr. 50.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 11. — A **Paris**, le cardinal Richard célèbre ses noces de diamant sacerdotales.

12. — A **Rome**, lecture est donnée du décret proclamant l'héroïcité des vertus de la vénérable Mère Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur.

— En **Mandchourie**, le général Kaulbars remplace le général Grippenberg à la tête de la deuxième armée russe.

— M. Jacques Faure vient d'accomplir le trajet de **Londres** à **Paris**, en aérostat muni d'un guide-rope stabilisateur Hervé, grâce auquel il a traversé la Manche.

— A **Vienne** (Autriche), la crise ministérielle hongroise continue. L'empereur François-Joseph a reçu François Kossuth, chef du parti de l'indépendance, victorieux aux dernières élections.

14. — A **Paris**, M. Doumergue, ancien ministre des colonies, est élu vice-président de la Chambre, en remplaçement de M. Etienne.

— Le capitaine Mollin fait d'importantes déclarations sur le fonctionnement de la délation au ministère de la guerre. Il en résulte que le général André et le général Percin en ont été les vrais organisateurs avec le concours de la franc-maçonnerie.

15. — A **Rome**, l'*Osservatore romano* publie un article qui met en évidence la ligne de conduite du gouvernement français et de M. Combes, en particulier, tendant à rendre impossible l'accord avec le Vatican. C'est la réponse au vote de l'ordre du jour du 10 février qui restera « un mensonge historique ».

16. — A **Paris**, le Sénat vote l'ensemble du projet de loi relatif au service de deux ans, malgré l'opposition de ses membres les plus compétents, les généraux Mercier, Billot et de Saint-Germain, les amiraux de Cuverville et de la Jaille.

17. — A **Moscou**, au Kremlin, devant le Palais de Justice, à trois heures du soir, le grand-duc Serge Alexandrovitch, oncle du tsar et son conseiller intime, est tué par une bombe lancée sous sa voiture. Le grand-duc était le cinquième fils d'Alexandre II. Nommé gouverneur de Moscou en 1891, il avait résigné ses fonctions après l'assassinat de M. de Plehve. Sa mort avait été décidée par le comité révolutionnaire dès le mois de décembre dernier.

— A **Saint-Pétersbourg**, trente mille ouvriers sont en grève.

18. — Une dépêche du consul du Japon à **Chéfou** déclare certaine la mort du capitaine de Cuverville, fils de l'amiral. Il a été victime, en même temps que son compagnon le capitaine allemand de Gilgenheim, des Chinois conducteurs de la jonque qui les transportait de Port-Arthur à Chéfou.

20. — A **Saint-Pétersbourg**, dans un grand meeting les étudiants adoptent une résolution demandant le suffrage universel, la liberté de la parole, de la presse, de la grève, etc., et suspendant leurs études jusqu'au 13 septembre.

23. — A **Paris**, la Chambre des députés discute le budget de la marine. A cette occasion la désastreuse administration de l'ancien ministre Pelletan est combattue notamment par l'amiral Bienaimé. M. Thomson, ministre de la marine, reconnaît lui-même que la France doit faire un sérieux effort pour ne pas déchoir de son rang au point de vue naval.

24. — Le percement du **Simplon** est achevé après six ans de travaux. Ce tunnel, le plus long du monde, mesure 19 770 mètres et va de Brigue à Osella. Par cette voie, la distance de Paris à Milan sera de 180 kilomètres moins longue que par le mont Cenis, et de 120 kilomètres plus courte que par le Saint-Gothard. On prévoit que Gênes croîtra en importance au détriment de Marseille.

— A **Paris**, le Sénat rejette le projet gouvernemental, adopté par la Chambre, confiant la régie du gaz directement à la Ville. C'est un échec pour les socialistes.

— A **Dijon**, la nomination par le ministre des cultes de M. le chanoine Poisselin, doyen du chapitre, comme vicaire général, met fin au douloureux incident qui laissait le diocèse sans direction. Cette nomination avait été proposée par l'évêque démissionnaire, M. Le Nordez, avec le consentement du Souverain Pontife.

— La commission réunie à **Paris**, sous la présidence de l'amiral Fournier, pour statuer sur l'incident de Hull, donne lecture de sa décision, en séance publique. Sans prendre parti sur la présence de torpilleurs aux abords de la flotte russe, les amiraux déclarent que les vaisseaux russes ont tiré sur un but « non spécifié » et que les chalutiers anglais n'ont été atteints que par ricochet. Ils rendent hommage à la valeur militaire de l'amiral Rodjestvensky.

Paris, le 25 février 1905.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

SCHOPENHAUER

UTILISATION DE SON PESSIMISME

De Schopenhauer, on connaît, en France, surtout quelques boutades. Tout le monde sait, un peu vaguement, qu'il fut un pessimiste intrépide. Ne mérite-t-il pas davantage ?

Rêveur avec l'auteur de *Werther* et celui de *René*, plus sombre et plus désespéré avec Byron, Leopardi, Musset, Heine, inquiet et maladif avec Amiel et le confident des troubles d'*Adolphe*, tout ensemble glacé et ardent avec Mérimée et Guy de Maupassant, le pessimisme trouva une formule nouvelle, scientifique et brutale, et un regain de succès, dans les doctrines darwiniennes. *Thomas Graindorge* incarne cette conception où la vie devient un champ clos marqué pour la victoire fatale du fort sur le faible. Au cœur du pessimisme fondamental qui se manifeste en ces aspects changeants et divers, Schopenhauer s'est enfoncé plus avant que d'autres. Il a été appelé le théoricien du pessimisme. Au moins a-t-il touché quelques points de la théorie essentielle de tout pessimisme. Là est un des mérites de son œuvre. Là, en partie, le motif qui attira sur lui, un instant, l'attention de tous les penseurs.

Aujourd'hui, malgré les voix qui nous viennent du Nord, où domine celle de Tolstoï, et les voix qui nous viennent du Midi, où la plus exaspérée est celle d'Ada Negri, les préoccupations du public et des écrivains ne vont pas au problème du mal. Est-ce lassitude à l'endroit d'un thème longtemps exploité ? Est-ce passion de travail, fièvre d'arrivisme qui ne s'arrête plus à considérer le monde, mais s'empresse à en tirer profit ? Est-ce ardeur des luttes de partis, préoccupation des problèmes internationaux ? Est-ce souci toujours plus grand des questions sociales ? Est-ce développement chez plusieurs du sentiment de la solidarité et de l'humaine

pitié ? Est-ce, chez quelques-uns, rêve de fraternité idyllique et de bien-être universel ? Il est manifeste que l'heure n'est pas au pessimisme, au moins au pessimisme d'inertie.

Et cependant il peut être de quelque profit de s'arrêter un instant devant Schopenhauer. D'abord parce qu'un certain pessimisme ou, si l'on veut, certaines considérations ordinaires aux pessimistes, familières à Schopenhauer, sont de salutaire effet, prises à dose modérée, pour corriger les excès de l'optimisme. Ensuite parce que Schopenhauer est plus et mieux qu'un misanthrope quinteux. Il a étudié avec passion le problème de la destinée, le sens de la vie, la voie du renoncement. Plus d'une fois dans ses solutions, il s'est rencontré avec le christianisme, et là où il s'en sépare, il s'en inspire encore. Et si, de nos jours, on a voulu « utiliser » le positivisme d'Auguste Comte, pourquoi ne pas tenter d' « utiliser » le pessimisme de Schopenhauer ?

L'engouement de notre génération pour Nietzsche a rejeté son prédécesseur à l'arrière-plan. Cet engouement, qui sera passager, se trompe. Nietzsche est surtout un imaginatif. Schopenhauer est un penseur et même, plus véritablement que Nietzsche, un écrivain. S'il brille moins par l'éclat, il a la fermeté et la clarté. C'est le plus français des philosophes allemands[1].

I

Rappelons d'abord ce que fut l'homme.

L'homme est médiocrement sympathique. Arthur Schopenhauer naquit à Dantzig en 1788. Son père, riche commerçant, d'un esprit ouvert et cultivé, était d'humeur nomade. Dès son premier âge, Arthur accompagne ses parents à travers l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, la France et l'Angleterre. A neuf ans, il est établi chez un correspondant au

1. Un livre de M. A. Bossert, *Schopenhauer ; l'homme et le philosophe* (Paris, Hachette, 1904), vient de réparer en partie cette injustice. Non que le philosophe soit analysé avec une grande profondeur ou l'homme présenté sous un jour inattendu : M. Bossert suit la copieuse biographie de Gwinner, complétée et rectifiée par le livre plus succinct de Grisebach, ici ou là atténuée par ses sympathies personnelles. Mais c'est un effort pour peindre d'ensemble une figure trop souvent présentée par fragments détachés.

Havre où il oublie a prononciation de la langue maternelle. Il passe six mois dans une pension près de Londres. Il visite Paris, puis rejoint Berlin par la Suisse, la Bavière et l'Autriche.

La mort de son père, — un suicide, semble-t-il, — arrivée en 1815, le met en possession d'un héritage qui lui assure l'indépendance. Sa mère Johanna s'empressait de liquider son fonds de commerce, et s'établissait à Weimar. Là elle s'occupait à écrire des romans et tenait un salon littéraire où fréquentait Gœthe.

Lui-même ne se sentait pas né pour vivre derrière un comptoir, et à dix-neuf ans il commençait son tour des universités allemandes. Il s'adonne au grec, aux sciences physiques et naturelles, à la philosophie, à l'étude des poètes et à la guitare : tout jeune, il avait appris la flûte. Plus tard, le pessimiste se donnera un petit air de musique tous les matins.

On est en 1815. Il a vingt-cinq ans. Maudissant la guerre et les mouvements de soldats qui troublent ses pensées, il cherche un lieu de retraite où il puisse méditer sur *la Quadruple Racine du Principe de la raison suffisante*. C'est le sujet de la thèse qui lui mérite de l'Université d'Iéna le titre de docteur. En possession de son bonnet, il se rend à Weimar où Gœthe lui fait un sympathique accueil. Plus froides furent ses relations avec sa mère, et quand il la quitta, en 1814, ce fut pour ne plus la revoir : elle mourait en 1838. A Dresde, Schopenhauer s'occupe d'arts et compose son *opus magnum* : *le Monde comme Volonté et comme Représentation*. Le livre parut à la fin de 1818.

Après un bref voyage en Italie, il ouvre un cours à Berlin. Mais tandis que Hegel faisait salle pleine, Schopenhauer, réduit à parler devant des banquettes vides, renonce à enseigner. Pour se consoler et refaire sa santé, il reprend ses voyages. Nouvelles tentatives d'enseignement à Berlin : il compte trois auditeurs inscrits. L'esquisse des *Aphorismes sur la sagesse dans la vie* occupe ses loisirs forcés.

En 1831, l'apparition du choléra le chasse de Berlin : Francfort lui offre la sécurité. C'est là qu'il passa la dernière partie de sa vie. Il menait à Francfort une vie très retirée, très réglée. Le matin était donné au travail, l'après-midi à la pro-

menade et à la lecture des revues et des journaux, la soirée le trouvait à table d'hôte et au théâtre.

Cependant il pestait de plus en plus contre le monde qui le dédaignait. Son éditeur lui faisait savoir que la vente de son livre était nulle. Il y eut une éclaircie dans son humeur quand la Société royale de Norvège, en 1839, couronna son mémoire sur *le Libre Arbitre*. La contre-partie ne se fit pas attendre. L'année suivante, un travail présenté à la Société royale de Copenhague, à l'occasion d'un concours sur *l'Origine et le fondement de la morale*, fut écarté avec des considérants sévères. Le mécontentement de l'auteur s'échappa en diatribes furieuses et grotesques contre ses juges et les professeurs de philosophie. Par surcroît d'infortune, son éditeur refusait la seconde partie du *Monde comme Volonté et comme Représentation*. Et quand enfin l'ouvrage parut, en deux volumes, au mois de mars 1844, un an se passa avant que la critique daignât s'en occuper; puis elle l'oublia.

En 1850, il veut publier une série d'éclaircissements et de compléments qu'il tenait en réserve, *Parerga et Paralipomena* : c'est à grand'peine qu'il trouve un éditeur qui risque une publication à quelques exemplaires. Pour faire bonne contenance devant le public, il répétait dans tous ses ouvrages que la vérité peut attendre, que les penseurs de génie ne sont guère appréciés qu'après leur mort, qu'il n'en est pas des livres comme des œufs, lesquels ne valent que frais. Il en appelait de la méconnaissance de ses contemporains au jugement de la postérité, tout en protestant que c'est folie de prendre souci de l'opinion des gens. Et voilà que soudain, soit que son dernier livre, malgré son titre barbare, fût plus accessible au public, soit que son apparition coïncidât avec un sentiment général de lassitude à l'égard des excès métaphysiques de l'hégélianisme, voilà que la gloire éclate inopinée, splendide. L'Allemagne célèbre Schopenhauer comme le premier de ses penseurs. On accourt en pèlerinage à Francfort. Des disciples enthousiastes vont porter partout la bonne parole du maître. Wagner écrit qu'il est un envoyé du ciel. Une petite-nièce du maréchal Ney veut faire son buste qui sera reproduit et distribué à ses admirateurs. Trois universités, Bonn, Breslau, Iéna, enseignent sa philosophie.

Le vieux pessimiste se laisse doucement enivrer de la gloire qui lui arrive et veille avec jalousie à l'entretenir. Cette douceur de vivre, il la savoura dix ans. Le 21 septembre 1860, le médecin qui, depuis quelques jours, le visitait, entrant chez lui au matin, le trouva assis sur son canapé, sans vie.

II

S'il estimait vraiment le monde aussi mauvais qu'il l'a dit, Schopenhauer dut le quitter sans regret. Il en a éloquemment commenté et complaisamment décrit la misère. « Tout homme, dit-il, revenu des rêves de sa première jeunesse, qui tient compte de sa propre expérience et de celle des autres, qui s'est frotté à la vie, qui connaît l'histoire des siècles passés et celle de son temps, arrive à cette conclusion que ce bas monde est le royaume du hasard et de l'erreur qui le gouvernent sans pitié. Quant à la vie des individus, chaque biographie est une histoire de la souffrance. Dans la règle, chaque existence est une série continue de malheurs, grands et petits, que chacun cache de son mieux, parce qu'il sait que les autres éprouvent rarement de l'intérêt ou de la pitié pour les souffrances dont ils sont présentement exemptés. On ne trouverait peut-être pas un homme, parvenu à la fin de sa carrière, s'il possède toute sa raison, s'il est sincère, pour souhaiter de la recommencer. Il choisira plutôt de n'être plus du tout. A ce compte, ce qu'il y a encore de meilleur dans l'existence, c'est sa brièveté dont on se plaint si souvent.

« Si l'on mettait sous les yeux à chacun, continue-t-il, les souffrances et les tortures épouvantables auxquelles sa vie est constamment exposée, il serait saisi de terreur. L'optimiste le plus endurci, si on le promenait à travers les hôpitaux, lazarets et salles d'opérations chirurgicales, les prisons, les chambres de torture et les étables à esclaves, les champs de bataille et les lieux de supplice, finirait par comprendre de quelle nature est ce « meilleur des mondes possible ». Où Dante a-t-il pris les matériaux de son enfer, si ce n'est dans notre monde réel ? Pour dépeindre le ciel et ses

béatitudes, il en fut réduit à développer les enseignements qu'il y reçut de sa Béatrix et des saints.

« L'optimisme n'est pas seulement le propos irréfléchi de gens dont la plate cervelle n'héberge que des mots. Ce n'est pas simplement une opinion absurde ; c'est une opinion *impie*, une odieuse dérision, en face des souffrances sans nom de l'humanité[1]. »

Voici le point où déjà le pessimisme de Schopenhauer s'élargit et s'humanise. L'optimisme outré tue la pitié. Si tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, la compassion est une vertu sans objet. Le seul souci de chacun doit être de jouir de la vie. Sans nier l'existence de la douleur, les égoïstes, les cœurs secs n'aiment pas à y penser, et disent volontiers : on exagère. Le mal d'autrui les importune. Et aussi l'enfance insoucieuse ou la jeunesse qui voit le monde en beau est un âge sans pitié. Mais, d'autre part, si tout est mauvais, et ne peut être que mauvais, la pitié également se dessèche. Elle vit d'un certain espoir de soulagement. Pourquoi compatir au fatal, à l'inévitable ?

Et de l'existence de la douleur naissent d'angoissants problèmes. « Il est au fond parfaitement superflu, remarque Schopenhauer, de se disputer pour savoir si c'est la somme du bien ou la somme du mal qui l'emporte en ce monde. L'existence du mal suffit à elle seule pour faire que la vie ne soit pas désirable. Un mal ne peut être ni effacé, ni compensé par un bien qui l'accompagne ou le suit. Des milliers d'individus auraient vécu dans le bonheur et le calme, que cela ne saurait annuler les tourments ni les angoisses mortelles d'une seule créature humaine. Semblablement, mon bien-être présent ne peut faire que je n'aie pas souffert autrefois.

« Supposons que le monde et la vie soient à eux-mêmes leur propre fin, n'ayant besoin, conséquemment, ni de justification

1. *Le Monde comme Volonté et comme Représentation*, traduit par J.-A. Cantacuzène, t. I, § 59, p. 516-521. Paris. Nous citerons, d'ordinaire, des œuvres de Schopenhauer, la traduction de Cantacuzène : c'est la plus complète et la plus consultée. Nous ne nous obligerons pas cependant à la suivre servilement. A. Burdeau a traduit en trois volumes le grand ouvrage de Schopenhauer.

en théorie, ni d'une compensation ou d'une réparation en pratique ; admettons par exemple, avec Spinoza et les spinozistes modernes, que le monde est la manifestation unique d'un Dieu qui, par caprice ou pour se mirer dans son œuvre, accomplirait sur lui-même une pareille évolution : il faudrait alors, non pas que les maux et les souffrances de la vie fussent compensés exactement par ses plaisirs et ses jouissances, — nous avons reconnu que cela est impossible, vu que la douleur actuelle ne peut être annulée par aucune joie future, puisque la douleur remplit son temps et la douleur le sien, — mais il faudrait qu'il n'existât plus du tout de douleur. Ce n'est qu'à ce prix que la vie payerait sa propre rançon[1]. »

Combien nous sommes loin du dilettantisme ! Et que cette attitude est plus humaine que celle d'un Renan! Le monde est autre chose qu'un spectacle offert à notre curiosité, un délassement pour l'esprit et les yeux d'une élite blasée, un agréable sujet de disputes pour quelques intelligences souples et quelques sages à l'âme paisible. La douleur est un problème, et un problème aigu. Elle pose un point d'interrogation qu'on ne peut écarter. Pourquoi existe-t-elle même en un moment de la durée? A quelle fin existe ce monde où elle apparaît, ce monde qu'elle remplit?

La douleur avec son mystère est ainsi excitatrice de pensées. Schopenhauer voit même en elle la grande excitatrice. Les anciens faisaient sortir de l'admiration toute la réflexion métaphysique, toute la philosophie. Pour Schopenhauer, c'est la douleur qui a donné à l'esprit la secousse par où il a été tiré de sa torpeur. Ou, si l'on veut, l'étonnement en présence de la souffrance et de l'inanité de toute aspiration vers le bonheur, en présence de la mort et de la condition finie de toute existence, a fait de l'homme un *être métaphysique*. « Au premier éveil de sa conscience, l'homme se considère comme quelque chose qui s'entend de soi. Cela ne dure pas. Viennent le sentiment de la mort, la vue des souffrances et des misères de la vie ; et il cherche une explication au mystère

1. *Op. cit.*, t. II, chap. XLVI, p. 873-875.

du monde. Si notre existence coulait sans terme et sans douleur, personne, apparemment, ne songerait à se demander pourquoi le monde existe, pourquoi il existe tel qu'il est.

« L'intérêt qu'éveillent les systèmes philosophiques ou religieux a pour appui le plus solide le dogme d'une survivance quelconque, d'une vie après la mort. C'est parce qu'ils rejettent l'immortalité que les systèmes vraiment matérialistes, que le scepticisme absolu, n'ont jamais pu exercer une influence étendue ou durable. Mais temples ou églises, pagodes ou mosquées, partout et toujours témoignent, dans leur magnificence, de ce souci de la destinée, de ce besoin métaphysique qui suit de tout près chez l'homme le besoin physique... Ainsi la mort est le vrai génie inspirateur, le « Musagète » de la philosophie. Les doctrines religieuses et philosophiques veulent avant tout être l'antidote offert par la raison contre la certitude qu'elle-même nous a donnée de la mort[1] ! »

Schopenhauer accepte donc le problème que pose la mort. Nous dirons plus loin comment il le résout et pourquoi sa solution nous paraît incomplète. Mais il faut lui savoir gré d'avoir accepté le problème. Par là, il rend infiniment plus hommage à la raison que tous les positivistes de tous les temps.

III

Ce qui rend plus misérable la condition de l'homme, poursuit Schopenhauer, c'est le caractère même de ses joies. « Toute satisfaction, ce qu'on appelle vulgairement le bonheur, est en réalité d'essence toujours *négative*, et jamais positive. Notre félicité n'a rien de spontané. Elle est toujours précédée d'un souhait, c'est-à-dire d'un besoin, et elle n'est elle-même que ce souhait réalisé, que ce besoin satisfait. Elle ne peut donc être que la suppression d'un besoin, d'une douleur. Il n'y a de donné directement, immédiatement, que le besoin ou la douleur[2]. » Schopenhauer, d'ailleurs, n'entend pas ce caractère *négatif* du plaisir au sens d'une pri-

1. *Op. cit.*, t. II, chap. XVII, p. 235-238 ; chap. XLI, p. 697-698.
2. *Ibid.*, t. I, § 58, p. 510.

vation. Mais il prétend que la douleur seule est directement sentie; le plaisir ne l'est qu'indirectement, comme à travers la suppression ou la diminution d'une souffrance.

On reconnaît ici l'écho d'une discussion déjà ancienne sur la nature du plaisir. Cette discussion, Schopenhauer ne l'a pas close. Hartmann[1], en particulier, s'est élevé contre la théorie de son maître. Il a cherché et énuméré des jouissances goûtées en elles-mêmes, celle « du palais, de l'art, de la science ». Il conclut que, si le plaisir ne résulte souvent que de la cessation ou de la diminution de la souffrance, il a cependant parfois sa valeur propre et directe.

La réponse pourrait être plus large sans perdre de sa solidité. Quelle que soit l'origine de la jouissance, quel que soit le chemin parcouru pour l'atteindre, chacune de nos facultés en possession de son objet peut le goûter en lui-même, s'y reposer pour lui-même. L'œil ne jouit pas seulement de la lumière en ce qu'il échappe par elle à l'impression pénible des ténèbres, l'intelligence ne goûte pas seulement le vrai parce qu'il la libère de l'erreur. La lumière et l'œil, la vérité et l'intelligence se conviennent directement. Et l'objet s'offre directement à la faculté, et la faculté se l'assimile et le goûte directement. On pourrait, avec plus de raison, retourner la théorie de Schopenhauer et dire que l'homme ne sent la souffrance qu'à travers la jouissance qu'il réclame et qui lui manque. Il souffre et se plaint de la maladie, parce que le bien-être est son état naturel. Il est heurté et froissé par la méchanceté et la déloyauté, parce que son âme est faite pour la bonté et la rectitude. L'on peut même dire du mal et de la souffrance ce que Schopenhauer n'a pas été jusqu'à prétendre du plaisir, à savoir que son caractère *négatif* doit être entendu au sens d'une pure privation. La maladie est une lésion ou un désordre de l'organisme; la souffrance physique est la privation du bien-être qui accompagne le bon état des organes. L'injustice est la négation des rapports qui lient les hommes entre eux; si l'injustice m'offense et me peine, c'est qu'elle me met en face de la violation du

1. *Philosophie de l'Inconscient*, traduit par D. Nolen, t. II. *Premier stade de l'illusion*, p. 363-375.

droit, c'est qu'elle me prive de cette justice dont j'ai soif.

On pourrait ajouter que, d'ordinaire, la souffrance est l'avertissement d'un besoin à contenter, l'appel jeté par l'organisme ou la faculté vers le remède urgent, la protestation contre le désordre ou la lésion qui les mettent en péril. Et, bien qu'il soit possible d'imaginer d'autres moyens de défense, il faut cependant reconnaître que la souffrance entre dans la trame d'un certain ordre, qu'elle est soumise à des fins, peut-être à des intentions, par suite que ce qui reste de mystérieux dans son existence mérite d'être examiné avec une prudente attention et ne saurait être condamné d'un geste brutal ou blasphématoire.

Mais tout ceci établi, il reste que Schopenhauer, à l'entendre du cours ordinaire des choses, parle de la vanité des jouissances humaines à peu près comme tous les moralistes, sages de l'antiquité, philosophes profanes, penseurs chrétiens. Soit misère de notre condition, soit faiblesse ou dépravation de notre volonté, quels déchets en toutes nos jouissances ! Quelles misères se mêlent à toutes nos joies ! La souffrance est au commencement, elle est à la fin, elle se glisse au milieu. Nous peinons pour en sortir, et au terme de nos efforts nous trouvons une autre souffrance. Elles sont de Sénèque ou de saint Augustin autant que de Schopenhauer, ces trop justes plaintes : « Comme il est difficile de réussir en un objet, de venir à bout de quelque chose ! Quand enfin tout a été surmonté, qu'avons-nous gagné sinon de nous être libérés d'une souffrance ou d'un désir, c'est-à-dire de nous trouver exactement dans le même état qu'au point de départ ? Nous ne sentons pas les biens que nous possédons. Nous ne reconnaissons leur prix qu'après les avoir perdus. L'art, et surtout la poésie, témoignent de cette vérité que le bonheur n'est pas un apaisement, un contentement durable, qu'il délivre tout au plus d'une souffrance, délivrance suivie bientôt d'une souffrance nouvelle. L'épopée ou le drame conduit son héros à travers la lutte et l'effort jusqu'au but convoité. Dès qu'il l'a atteint, vite on fait tomber le rideau. On ne veut pas avoir à montrer le héros leurré dans ses espérances. L'idylle se propose justement de peindre ce bonheur impossible.

Mais elle ne peut se maintenir comme pure idylle. Ou elle sera une épopée, une épopée insignifiante, avec de petits chagrins, de petites joies, de petites ambitions ; ou bien elle sera une poésie descriptive, peignant la beauté de la nature et le bonheur que sa contemplation apporte, seul bonheur vrai, en réalité, que nulle privation ne précède, que ni regret, ni souffrance, ni vide, ni satiété ne suit fatalement : seulement un tel bonheur ne peut remplir que quelques instants, non une vie entière[1] ! »

« Nous sentons le désir de la même façon dont nous ressentons la faim ou la soif. Dès qu'il est réalisé, il en est de lui comme de la bouchée ou de la gorgée qui, à peine avalées, ne sont plus rien pour la sensation. A mesure que les jouissances augmentent, notre aptitude à les goûter diminue : ce qui nous est devenu habituel n'est plus éprouvé comme jouissance. Les heures volent d'autant plus vite qu'elles sont plus agréables, et d'autant plus lentement qu'elles sont plus tristes[2]. »

« Nous ne sentons pas la santé générale du corps, mais seulement le point étroit où le soulier nous blesse : ainsi la somme des avantages qui font la vie pleine nous laisse indifférents, toute notre sensibilité se ramasse pour souffrir d'une contrariété insignifiante[3]. »

Ces maximes et d'autres de même sens que l'on pourrait accumuler auront peut-être, aux yeux de plusieurs, le défaut de n'être pas absolument neuves. Mais ce reproche établirait ce que nous prétendons, à savoir que Schopenhauer est autre chose qu'un pessimiste extravagant et paradoxal.

IV

Ce qui caractérise le pessimisme de Schopenhauer, c'est qu'il tient aux entrailles d'un vaste système métaphysique : le fond de tout être est le vouloir. L'aspiration forme la substance, le « en soi » de toute chose. Dans le monde, elle s'appelle gravitation, affinité, forces naturelles, vie végétative et

1. *Op. cit.*, t. I, § 58, p. 510-512.
2. *Ibid.*, t. II, chap. XLVI, p. 871-872.
3. *Parerga et Paralipomena*, 2e édition, vol. II, p. 312.

organique. Dans l'homme, elle revêt une forme consciente. Le vouloir conscient constitue l'essence de l'homme et ce vouloir est en perpétuel et nécessaire exercice. Ainsi la volonté ne peut qu'aspirer; elle se répand en une aspiration continue « à laquelle aucun but qu'elle atteindrait ne peut mettre fin. En conséquence, elle ne saurait être finalement assouvie; elle se poursuit elle-même à l'infini. » « Vouloir et aspirer, voilà toute l'essence de l'homme, strictement pareille à une soif que rien ne peut étancher. Quand les objets à désirer lui manquent par une satisfaction trop facile, c'est un vide effrayant, c'est l'ennui qui s'empare de l'homme. Cela signifie que son être et son existence même lui deviennent un fardeau insupportable. Sa vie oscille, par suite, comme un pendule, entre la douleur et l'ennui. »

Tout acte isolé de la volonté, dit encore Schopenhauer, chez un individu conscient, a nécessairement un motif, sans lequel cet acte ne se produirait pas. Mais pourquoi veut-il en général, pourquoi veut-il être ? A cela, il est incapable de fournir une réponse, et il n'y a pas de réponse. « Le manque de but, l'absence de terme est le propre de la volonté en soi, laquelle est une aspiration sans fin. Tout but atteint est le point de départ d'un nouvel élan, et ainsi à l'infini. Éternel devenir, fuite sans fin sont les conditions nécessaires du phénomène de la volonté. »

Nous portons l'incurable illusion que nous allons trouver dans la vie une chose qu'on n'y rencontre jamais, à savoir la satisfaction durable des souhaits, l'apaisement définitif des soucis. « Nous courons infatigablement de désir en désir. En vain, chaque satisfaction obtenue apparaît bientôt comme une humiliante erreur ; nous persistons à ne pas comprendre, nous recommençons le travail des Danaïdes. Et cela continue à l'infini. A moins, chose rare et qui suppose une certaine force de caractère, que nous ne nous arrêtions devant un désir que nous ne pouvons ni satisfaire ni abandonner. Alors nous possédons quelque chose que nous pouvons accuser à tout moment d'être la source de nos maux, au lieu d'en accuser notre propre essence. Ce quelque chose nous brouille avec le sort, mais nous réconcilie avec la vie, parce qu'il nous fait oublier que la douleur est partie intégrante de l'existence.

De toutes ces réflexions naît une humeur quelque peu mélancolique : l'homme vit avec une grande et unique douleur qui lui fait négliger tout ce qui peut se trouver, en dehors, de petites douleurs et de petites joies. C'est un état déjà plus noble que cette course incessante à la poursuite de fantômes toujours changeants, occupation de la foule[1]. »

Que le fond de l'univers soit la volonté, au moins au sens où l'entend Schopenhauer, c'est ce que nous discuterons plus tard. Mais il est manifeste que l'activité est partout et que, nulle part, cette activité ne s'arrête. Or, chez l'homme où elle est consciente, l'activité se présente inquiète et douloureuse. C'est encore le thème développé longuement par tous les moralistes. L'objet, où la volonté espère se reposer, se dérobe à sa prise comme un mirage. Jamais elle ne parvient à jeter l'ancre sur la terre entrevue, et, nouvel Ulysse, elle reprend sans cesse ses courses errantes.

A cette angoisse universelle, Schopenhauer ne propose pas le remède vulgaire, qui est de s'étourdir. De cette angoisse, il ne donne pas l'explication non moins vulgaire, que nous sommes le jouet du hasard ou d'un génie malin ; il n'apporte pas la solution pseudo-scientifique qu'un jour l'humanité adulte goûtera ici-bas ce que lui auront préparé de longs siècles de pénible enfantement. Cette aspiration, dit-il, est sans fin parce qu'elle est sans but réel ; ou, si l'on aime mieux, comme il n'existe rien en dehors de la volonté « en soi », la volonté, réduite à se nourrir d'elle-même, est « toujours affamée ».

C'est reconnaître que la volonté, que l'âme humaine ne peut se contenter d'aucun bien particulier, qu'elle est faite pour un bien supérieur, infini, transcendantal, comme parlent les modernes. Moyennant une simple correction qui respecte toutes les prémisses posées par Schopenhauer, nous arrivons à la thèse chrétienne ; à la thèse de saint Paul : « Tant que nous habitons en ce corps, nous sommes en exil du Seigneur » ; à la thèse de saint Augustin : « Seigneur, vous nous avez faits

1. *Le Monde comme Volonté et comme Représentation*, t. I, § 28, p. 248-249 ; § 29, p. 263-266 ; § 56, p. 493-496 ; § 57, p. 496-510.

pour vous, et notre cœur est dans l'agitation tant qu'il ne se repose pas en vous. » Schopenhauer laisse entrevoir, dans l'avenir, un autre mode d'existence où la volonté, dépouillant ce qu'elle a de particulier, de « phénoménal », de contingent, agira et jouira selon toute la capacité de son être « en soi » qui s'étend jusqu'à l'infini. Ainsi et mieux, suivant la doctrine chrétienne, l'âme, en ses facultés épurées et affermies, saisira non plus les images du vrai et les fantômes du bien, mais l'Être « face à face », vérité substantielle, bonté infinie.

Selon le christianisme, la vie n'est donc point une course folle et aveugle; elle a un but à atteindre. C'est à l'homme à ne point faire de « pas hors de la route », de pas hors de Dieu. La solution chrétienne est la seule qui résolve pleinement le problème de la destinée. Et le problème du mal en est lui-même éclairé : on conçoit que l'Être souverain a pu faire de sa propre possession une conquête, le prix d'un effort. Mais pourquoi cet effort est-il si douloureux ? Pourquoi la conquête est-elle accompagnée de tant de souffrance ? La solution satisfaisante du problème du mal n'est pas seulement dans l'avenir de l'humanité, elle est dans son passé. Pour comprendre l'existence du mal en ce monde, il convient de regarder non seulement en avant, mais en arrière.

Schopenhauer l'a compris et il a écrit ces paroles remarquables : « La vie humaine, loin de porter le caractère d'un *don*, présente dans toutes ses parties celui d'une *dette* contractée. Les sommations de payement se font par l'entremise des nécessités pressantes, des désirs dévorants et des misères sans fin, créées par l'existence même. La vie entière est employée à amortir la dette, mais on ne couvre ainsi que les intérêts. On ne s'acquitte du capital que par la mort. Et à quel moment la dette a-t-elle été contractée? A celui de la génération. Quand on est ainsi arrivé à considérer l'homme comme une créature dont la vie est une punition et une expiation, on est bien près de le voir sous son vrai jour. Le mythe du péché qui fut au commencement et de la chute... est pour moi le seul de l'Ancien Testament auquel je reconnaisse une vérité métaphysique bien qu'allégorique ; il est même le seul qui me réconcilie avec l'ouvrage. Notre existence ne rappelle rien

mieux que la conséquence d'une chute et d'une convoitise coupable[1]. »

Nous voulons bien que Schopenhauer glisse sur cette solution, plutôt qu'il ne s'y arrête. Mais enfin il la propose, et cela au terme d'une étude faite à loisir, là où il éclaircit et commente les données de son œuvre capitale, comme s'il avait conscience de la fragilité de toute autre considération, de la vanité de sa propre solution. A la vérité, en strict raisonnement, on peut supposer, sans porter atteinte à la sagesse et à la bonté de Dieu, un monde *originairement* innocent affligé à peu près des mêmes misères et des mêmes souffrances que le nôtre. L'usage de la liberté, laquelle est un bien, est lié par nature à la possibilité d'abus. Et ces abus, légers ou graves, individuels ou collectifs, pris non seulement à l'heure présente, mais considérés dans tout l'ensemble des générations avec leurs réactions et leurs contre-coups infinis, suffiraient à eux seuls à expliquer l'immense majorité des maux dont se plaint l'humanité. Otez cette somme de maux dérivant de la liberté : il n'est personne qui n'estimerait qu'il vaut mieux être que de n'être pas. Et de ce qui resterait de misères, fruits des conditions d'un organisme que la sagesse divine ne se devait pas de constituer autrement, soumis à des lois physiques dont cette même sagesse n'était pas tenue de régler diversement ou de suspendre plus assidûment le cours, l'homme ferait, sans murmure, la matière de sa patience, l'occasion de son détachement à l'égard de tout ce qui ne serait pas Dieu. Mais le dogme chrétien de la faute commise à l'origine, faute qui donne à la souffrance le caractère de châtiment, à la patience le caractère d'expiation, éclaire le problème du mal d'une lumière saisissante quoique mystérieuse. Les points obscurs restent; mais à l'égard de toutes choses, nous sommes ici-bas dans la région de l'ombre. Nous saisissons quelques parties de l'ordre; avec ces parties, nous parvenons même à former un système cohérent. Pourquoi ne pas en induire que ce qui nous apparaît désordonné, capricieux, sans raison, rentre dans un ordre

1. *Op. cit.*, t. II, chap. XLVI, p. 880.

supérieur qui, un jour, nous sera manifesté ? L'astronome qui a étudié l'harmonie des mondes, sait avec assurance que la marche de tel astre qui apparaît aventureuse a ses lois.

V

On fait souvent de Schopenhauer un disciple des philosophes du dix-huitième siècle, un commentateur de Chamfort et de Voltaire. Oui, il les avait fréquentés. Mais il n'a que plus de mérite d'avoir su s'élever si fort au-dessus de leur pessimisme terre à terre, de leur athéisme court et railleur. Au reste, il avait d'autres lectures, et c'est un sujet d'étonnement pour qui parcourt les œuvres de Schopenhauer que l'abondance et la méthodique solidité de son érudition, où les travaux exégétiques et les Pères de l'Église ont leur place.

On énumère encore les maximes d'égoïsme et d'insociabilité qui parsèment les œuvres du pessimiste. Ces tristes maximes ne sont que trop nombreuses. On pourrait en composer le manuel du parfait égoïste ou l'art d'être égoïste avec bon ton. C'est du La Rochefoucauld forcé, outré. Comme La Rochefoucauld, plus que lui, Schopenhauer nie la vertu et le désintéressement. Et non seulement il découvre partout l'égoïsme, mais il le prêche : que chacun cherche en soi-même toute sa satisfaction et son contentement. Nul moraliste aussi n'a été plus méprisant pour les femmes ; il a pour elles le mépris des jouisseurs. Il rêve d'en revenir aux mœurs de l'Orient. Il n'a pas compris ce qu'est l'épouse ou la mère : sa propre mère, intelligente, mais frivole et romanesque, était sans cœur ni âme. Il a même nié l'amitié[1]. Le véritable ami est « le serpent de mer ». « Il est sage de faire sentir à tous qu'on peut se passer d'eux : cela fortifie l'amitié. » En somme, ni aimer ni haïr. Et Schopenhauer ne semble avoir eu de confiante affection que pour son chien, auquel par testament il assura une pension.

Lui-même était misanthrope, fuyant les hommes. Et par un travers familier aux moralistes qui leur fait ériger en

1. La Rochefoucauld écrit cette maxime révoltante : « Dans l'adversité de nos meilleurs amis, nous trouvons *souvent* quelque chose qui ne nous déplaît pas. » Schopenhauer écrit *toujours*. (*Aphorismes sur la sagesse dans la vie*, p. 239. Paris, 1880.)

maximes leurs propres défauts, il a montré, dans le penchant à l'isolement et à la solitude, un sentiment aristocratique, la marque d'un esprit supérieur : les hommes de génie aiment à vivre seuls ; rien de sociable, au contraire, comme les âmes vulgaires. C'est le même homme qui écrivait que les grands penseurs sont facilement incommodés par le bruit ; et il ajoutait en note : « Je suis extraordinairement sensible au bruit[1]. » Il était neurasthénique.

Toute cette partie de son pessimisme, déplaisante et cynique, est un pessimisme d'humeur. Ses déboires de professeur, sa longue attente de la notoriété, la méconnaissance profonde où il languit jusqu'à plus de soixante ans, renforcèrent encore et aigrirent cette humeur fâcheuse. Il avait beau dire que l'approbation des contemporains vaut pour un penseur ce que valent pour un virtuose les applaudissements d'une assemblée de sourds : il fut le martyr de l'opinion.

Mettons encore qu'il y ait eu de la pose dans son pessimisme. Et quelques-uns ont voulu y voir d'autant plus de pose que Schopenhauer avait pour lui la fortune, un tempérament longtemps robuste, l'intelligence.

Faisons aussi large que possible la part à toutes ces explications et à toutes ces déformations, il reste que quelque chose, et qui est considérable, du pessimisme de Schopenhauer y échappe : il reste qu'il avait l'esprit plus haut que l'âme, qu'au risque de démentir sa vie, il a compris et formulé certains grands côtés de la morale humaine.

VI

Toute morale véritable étant une discipline, une coordination, un ordre théorique et pratique à établir entre nos divers actes, entre nos actes et leurs motifs, contient une doctrine du renoncement. Schopenhauer a poussé cette doctrine du renoncement jusqu'aux extrêmes limites. Non que dans ses déductions il n'ait contredit à la nature humaine et à des principes établis par lui-même. Mais sa construc-

1. *Op. cit.*, t. II, chap. III, p. 49.

tion grandiose et démesurée a des parties belles et solides.

Il rend d'abord à l'éthique stoïcienne ce témoignage qu'elle fut « une précieuse et méritoire tentative pour faire de la raison, ce grand privilège de l'homme, un emploi élevé et salutaire : asservir à l'homme les souffrances de la vie. Si ce but avait été atteint, l'homme eût vraiment conquis cette dignité qui lui revient à titre d'être raisonnable. » Le tort de cette morale, ajoute-t-il, c'est d'avoir méconnu le rôle de la souffrance.

L'intelligence, pour devenir pleinement raison, doit s'arracher au servage du corps et de la volonté. Par là, « le sujet cesse d'être purement individuel, il s'affranchit de la considération des relations particulières. Il s'élève jusqu'à la contemplation de l'Idée, forme éternelle. Comme l'a vu Platon, l'Idée seule a une existence essentielle. Les figures dessinées par les nuages qui courent sont indifférentes ; ce qui constitue leur nature profonde, leur essence, leur Idée, c'est que, formés de vapeurs élastiques, ils sont soumis à cette nécessité que le choc du vent les rassemble, les disperse, les dilate, les déchire. Pour le ruisseau qui bondit parmi les rochers, les remous, les vagues, les caprices de l'écume, n'appartiennent pas à son essence : son essence est d'obéir à la pesanteur non comme vapeur mais comme liquide. L'homme qui a compris cette réalité de l'Idée ne s'attache plus aux faits de la vie, changeants comme les figures des nuages et des ruisseaux. Dans ces formes variées de la vie humaine, dans le changement incessant des événements, il ne considérera comme durable et essentiel que l'Idée du vouloir vivre, laquelle se manifeste en multiples accidents. Pour qui est monté à cette conception de l'humanité, qu'importe que ce soient des ministres, penchés sur des cartes géographiques, qui se disputent des peuples et des provinces, ou des paysans, attablés dans un cabaret, qui, les dés en main, se querellent pour leur argent [1]. »

Qu'on rapproche de cette doctrine l'enseignement des saintes Écritures qui nous avertissent de nous défendre contre « la fascination de la bagatelle », et la prière que

1. *Op. cit.*, t. I, § 16, p. 148-150 ; § 33-35, p. 280-292 ; § 48, p. 367-368.

l'Église catholique met sur les lèvres de ses prêtres : « Dieu qui tournez les âmes des fidèles en une même aspiration, donnez à votre peuple d'aimer ce que vous commandez, de désirer ce que vous promettez, afin que parmi la mobilité des choses changeantes, nos volontés restent fixées là où sont les joies solides[1]. » C'est le même appel à la *libération*, la même invitation à se dégager de l'attache aux choses vaines et périssables pour rechercher le seul et grand Bien. Seulement, suivant sa conception moniste du monde, Schopenhauer veut tourner toutes nos tendances vers cet Inconnaissable qui est le fond de tous les êtres. Le christianisme, d'un geste assuré, nous montre le Dieu personnel.

Mais Schopenhauer ne s'arrête pas là en cette voie du renoncement. La sagesse vulgaire qui s'attache aux formes variables, aux accidents, travaille à fournir à la volonté des mobiles, des *motifs* d'agir. La sagesse véritable qui se fixe aux idées, à l'essence de l'homme et du monde, apporte à la volonté un *quiétif*. L'art tend déjà à cette renonciation. « Le véritable esprit du christianisme et la sagesse indienne » enseignent et procurent le renoncement parfait, le sacrifice de tout désir, la suppression de toute volonté.

Ce renoncement, continue Schopenhauer, se tromperait s'il prétendait se traduire par le suicide. Le suicide n'anéantit rien, il ne fait que changer les conditions de l'existence. Et en réalité l'homme qui se suicide veut vivre, mais autrement. C'est de l'existence même que la volonté doit se détourner et se déprendre. C'est par le non-vouloir vivre qu'elle doit relâcher les ressorts de son être. Mais alors nous aboutissons à nous précipiter dans l'abîme du néant? Soit, mais ce qui disparaît, c'est l'image de ce monde. Pour nous rassurer, voyons « la profonde quiétude, la sécurité, la sérénité imperturbable que les maîtres de l'art ont représentée sur la figure de leurs saints et dont le rayonnement doit être pour nous la véridique annonciation de la bonne nouvelle », de la voie du salut. « Que la méditation de la vie et des actes

1. *Sagesse*, chap. IV, v. 12. Oraison de la messe du quatrième dimanche après Pâques.

des saints dissipe l'impression lugubre de ce néant que nous voyons s'ouvrir derrière toute vertu et toute sainteté, et qui nous épouvante comme des enfants que l'obscurité fait trembler. Nous le reconnaissons hardiment, ce qui reste après la suppression totale de la volonté, c'est le Néant. Mais à l'inverse, pour ces sages en qui toute volonté s'est supprimée et convertie, le Néant, c'est notre monde d'apparence avec ses soleils et ses globes qui roulent dans l'espace[1]. »

Doctrine étrange et grandiose. Mais si nous permettons à Schopenhauer d'assimiler cette doctrine aux rêves bouddhiques, qu'il voudrait dégager de leurs mythes, nous hésiterons, malgré certaines affinités, malgré même ses prétentions, à la confondre avec le christianisme. La préparation peut être analogue, les termes ne coïncident pas. A la vérité, on pourrait interpréter ce néant de Schopenhauer comme la simple suppression du monde extérieur et sensible, ainsi que de toutes les images et de tous les désirs qu'il évoque en nous. Lui-même parle ici de néant *relatif* qu'il oppose au néant *absolu*; il appelle l'état de ceux qui sont parvenus à une négation complète de la volonté « extase, ravissement, illumination, union avec Dieu ». A diverses reprises, il a parlé de survivance, de vie postérieure. Mais en des questions si capitales, l'équivoque ne saurait être de mise. Il y a danger que les disciples prennent le mot néant en rigueur de terme et cette interprétation est de trop grave conséquence.

Autrement lumineux sont les enseignements du Christ. Il nous prêche le détachement de nous-mêmes et de tout le périssable, mais pour nous mettre en présence et nous amener à la possession du bien réel et substantiel, du bien infini qui n'est autre que Dieu et un Dieu personnel. Ainsi le maître du renoncement déclare en toute vérité et netteté qu'il apporte « la vie et une vie plus intense ».

(*A suivre.*) LUCIEN ROURE.

1. *Op. cit.*, t. I, § 48, p. 366-372; § 54, p. 447-449; § 69. p. 639-642; § 71, p. 656-662.

LE JAPON D'AUTREFOIS

TRAITS D'HISTOIRE ET DE MŒURS

EMPRUNTÉS AUX PREMIERS VOYAGEURS ET AUX PREMIERS MISSIONNAIRES

En 1736, le P. de Charlevoix faisait paraître un grand ouvrage sur le Japon. C'était une *Histoire et description générale*, où le lecteur devait trouver tout ce que l'on avait pu apprendre de la nature et des productions du pays, du caractère et des coutumes des habitants, du gouvernement et du commerce, des révolutions arrivées dans l'empire et dans la religion; puis un examen de tous les auteurs qui avaient écrit sur le même sujet. L'ouvrage était enrichi de figures en taille-douce, et comme l'on s'en promettait un légitime succès, — ce que l'événement devait justifier, — on l'avait déposé chez cinq libraires de Paris.

On peut, aujourd'hui encore, passer d'utiles moments et d'agréables heures dans la compagnie de cet intarissable conteur, de cet historien si bien informé, de ce guide si sûr et si intéressant qu'est le P. de Charlevoix. On ne se lasse pas d'écouter ses récits; il nous conduit à travers ce pays toujours mystérieux, parmi les événements, les hommes et les choses, d'une allure qui n'est nullement pressée, et pourtant sa marche n'est pas traînante. A quoi faut-il attribuer que les longueurs, dans les livres d'aujourd'hui, nous causent un inexorable ennui, et que chez des anciens, qui ne sont pas tellement éloignés de nous, les digressions mêmes ont de l'intérêt et les lenteurs de la grâce?

Charlevoix est un esprit fort éveillé; il s'intéresse à tout; il aime passionnément ce Japon, dont vingt années de labeur lui ont révélé les mœurs et l'histoire. Rien d'étonnant qu'un tel écrivain vous captive à votre tour, surtout si son abondante érudition se répand en un langage disert et relevé par cette pointe d'élégance précieuse qui est la marque du

temps où vivait l'auteur. En curieux, mais en critique aussi, il a tout compulsé, tout lu, tout pesé. Une partie de son neuvième et dernier volume est une énumération de tout ce qui s'était publié avant lui sur l'histoire des Japonais, avec des observations très judicieuses, qui donnent une bonne idée de l'historien; aussi est-on fort disposé à l'en croire, quand on l'entend dire : « Je crois pouvoir avancer qu'il ne sera pas besoin d'être fort en garde contre moi, par la raison que j'y ai été moi-même beaucoup. » Cet ouvrage n'était pas son coup d'essai sur le Japon. Vingt-cinq années plus tôt, « aux heures perdues de ses premières études », il avait réduit en trois tomes l'ouvrage du P. Bartoli sur *les Progrès et la décadence de la foi dans l'empire du Japon*[1]. Mais, en composant son second ouvrage, il avait senti toute la difficulté qu'il y a à refondre et à perfectionner un livre qu'on a fait dans sa jeunesse et dont on aime jusqu'aux défauts. Heureusement la difficulté ne fit que l'aiguillonner.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'intéresse à l'empire du Soleil Levant. Si la curiosité est, à l'heure présente, portée à son plus haut point, elle fut, de tout temps, très vive à l'égard de ces insulaires qui, depuis cinq siècles bientôt qu'on les connaît, ont, dès l'abord et sans se démentir, paru aux hommes d'Occident des Orientaux exceptionnellement bien doués, des *Tartares* remarquablement *polis et civilisés*. Charlevoix observe que jamais, peut-être, aucun sujet n'avait, en si peu de temps, exercé tant d'écrivains. C'est vrai, et, pour citer des noms, on n'a que l'embarras du choix. On ne peut, du moins, omettre le médecin Kaempfer, qui visita Yedo en 1691 et 1692 et donna, en 1729, à La Haye, son *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon*, ouvrage dont le titre paraît trop ambitieux à Charlevoix, qui le considère plutôt comme le journal d'un voyageur curieux et sincère, encore

1. Le P. Sommervogel attribue purement et simplement à Charlevoix la paternité de cet ouvrage. Il y a là une omission qui pourrait induire en erreur. Les trois volumes que Charlevoix a donnés sous le titre *Progrès et décadence*, etc., sont un résumé et une traduction des deux in-folio de Bartoli sur cette matière. Je me permets de signaler la chose au savant continuateur de Sommervogel. Voir la préface de l'*Histoire et description générale du Japon*.

que trop fondé sur les traditions populaires; le P. Crasset, dont l'*Histoire de l'Église du Japon* est écrite avec un ordre, une simplicité et une onction qui lui donneraient un grand cours, s'il n'y manquait un peu de variété et de précision; la *Relation* de Caron, président de la Compagnie hollandaise du Japon; *les Ambassades mémorables* de la Compagnie des Indes orientales des Provinces-Unies vers les empereurs du Japon, dont il resterait cependant fort peu de chose, si on en retranchait ce qui est copié des lettres des Jésuites et des auteurs antérieurs. A ces récits de voyageurs et de marchands, il faut naturellement ajouter les *Pérégrinations* des découvreurs, de Fernand Mendez Pinto qui fut jésuite avant d'avoir été le célèbre homme que l'on sait; puis ceux des missionnaires franciscains, augustins, frères prêcheurs, jésuites.

Les Jésuites sont entrés les premiers au Japon; ils y sont demeurés seuls pendant près de cinquante ans. Quand, après quarante années d'une persécution qui compte parmi les plus atroces de l'histoire de l'Église, le Japon proscrivit les missionnaires et interdit aux étrangers, sauf à quelques marchands, l'accès de son sol, les religieux de la Compagnie furent les derniers à quitter cette terre qu'ils avaient si abondamment arrosée de leur sang, ou plutôt ils furent les derniers à cesser d'y envoyer des apôtres[1]. On ne comprendrait pas que les Jésuites ne fussent pas, dans ces conditions, au nombre des mieux informés de l'histoire japonaise. Leurs lettres, celles du premier apôtre du Japon, saint François Xavier, et celles des compagnons et des successeurs du saint, partaient nombreuses, aussi fréquentes que les vaisseaux qui appareillaient pour les Indes et pour l'Europe. On les lisait, à Coïmbre, à Madrid, à Rome, avec une ardeur pieuse, et l'on y cherchait l'excitation d'un zèle qui n'avait besoin que d'être retenu par les supérieurs de la Compagnie. En dehors des correspondances d'amitié et de convenance, des rapports officiels devaient annuellement être adressés au général. Ces pièces abondent en détails, dont aucun n'est négligeable

1. Je ne parle pas de l'infructueuse tentative faite, en 1708, par l'abbé Sidotti de Palerme. On sait qu'il fut arrêté et mis à mort dès qu'il eut mis le pied sur le sol du Japon.

pour l'histoire de la mission, mais dont beaucoup sont, au surplus, fort intéressants pour l'histoire de ce nouveau pays. Dès 1555, des lettres de missionnaires sont imprimées à Lisbonne ; en 1569, on voit paraître, à Louvain, des *Lettres japonaises* qui passent dans la langue élégante de Tursellini et, de là, dans tous les idiomes; puis des *Descriptions des rits et des mœurs du Japon*. Maître Emond Auger publia, à Lyon, en 1571, une *Histoire des choses mémorables sur le faict de la religion chrestienne... dictes et exécutées par ceux de la Compagnie du nom de Jésus depuis l'an 1542 jusques à présent; avec certaines epistres notables et concernantes l'estat des affaires du pays du Japon*. La célèbre ambassade, à Rome, de trois princes japonais qui furent fêtés dans presque toutes les capitales de l'Europe, donna naissance à une abondante littérature. Par les soins de l'archevêque de Bragance paraissaient à Evora, en 1590, deux in-folio pleins de documents relatifs aux cinquante premières années de la mission du Japon. Des recueils semblables s'imprimaient à Paris et à Lyon, à Douai, Arras, Anvers et Mayence, à Valladolid, à Venise, à Milan et à Rome.

Ce ne sont pourtant pas les relations des Portugais, ni les lettres de saint François Xavier, de Paul de Sainte-Foi ou du P. Froes qui révélèrent à l'Europe l'existence du Japon et les particularités si curieuses de ses mœurs. Deux cent cinquante ans plus tôt, dans les dernières années du treizième siècle, ce nom avait été prononcé et le voile de l'inconnu soulevé par le plus extraordinaire, le plus hardi, en même temps que le plus curieux des voyageurs du moyen âge, Marco Polo, marchand vénitien, conseiller de l'empereur des Mongols. Le *Livre des merveilles*, dont le premier manuscrit remonte, je crois, à 1307, produisit une sensation profonde; ce n'était ni plus ni moins qu'une découverte d'un nouveau monde, la description d'une Asie et d'un Extrême-Orient que l'Europe ne soupçonnait même pas. Car par delà la Turquemanie, l'Arménie, la Perse, la Grande-Turquie et les Russes ou Tartares du Ponent, c'est jusque chez les Tartares du Levant que Marco Polo entraînait à sa suite ses lecteurs émerveillés; c'est le vaste empire du seigneur des seigneurs, l'empereur Koubilaï-Khân, qu'il leur faisait traverser depuis Samarcande jusqu'à

Kara-Korum, au nord de la Mongolie, depuis la Birmanie et l'Annam jusqu'aux provinces septentrionales de la Chine, en passant par Canton, Foutcheou, Chang-Haï et Nankin ; depuis Tang-Kont, où commence la grande muraille, jusqu'à Pékin, jusqu'à Liao-Yang et même, qui le croirait? jusqu'à Caciar-Modun qui se trouvait dans le voisinage de la moderne Vladivostok.

Mais loin des rivages de la Chine, c'est une sorte d'île mystérieuse que bien peu de marchands ont vue, car elle est trop éloignée de la terre ferme et sise au delà d'une mer sauvage qui la rend presque inaccessible, c'est le Japon, c'est l'île de Sypangu, que Marco Polo dénomme ainsi, sans doute par une transcription phonétique de l'appellation Zĭ-pĕn-Koŭe dont les Chinois se servaient pour désigner le royaume du Soleil Levant. Marco Polo ne l'a pas visitée ; il semble bien, en effet, ne pas la décrire *de visu* ; mais d'exactes et fidèles relations la lui ont fait connaître, car c'est de cette époque précisément que datent deux expéditions organisées par le nouveau maître de la Chine contre le Japon. L'histoire de cette tentative de conquête occupe plusieurs chapitres du *Livre* de Marco Polo, qui reste donc, pour les peuples de l'Occident, le premier en date des historiens ou, pour mieux dire, des chroniqueurs des îles du Soleil Levant.

Les navigateurs, les cartographes, les savants du quinzième siècle, avaient l'esprit hanté des données géographiques du Vénitien. N'est-ce pas le Florentin Toscanelli qui écrivait au chanoine Martin de Lisbonne que, étant donnée la rotondité de la terre, le marin qui ferait toujours voile au couchant ne pourrait manquer de rencontrer la région où croissent les aromates et qui s'appelle communément l'Orient ? Dans ces parages, il trouverait la très illustre île de Sypangu, « si riche en or et en pierres précieuses que l'on couvre avec des plaques d'or les temples et les palais des rois ». Christophe Colomb n'avait pas d'autre dessein que la réalisation de ce programme, soit qu'il en eût de lui-même conçu l'idée, soit qu'il la dût à l'opinion déjà régnante autour de lui. Au bout de la longue route maritime suivie vers l'Occident, c'est la Chine qu'il cherchait. Mais sur son chemin, il comptait fermement rencontrer d'abord la fameuse Sypangu et, de

fait, arrivé devant Cuba, il crut toucher l'île merveilleuse décrite par Polo. Il ne se croyait plus, par conséquent, fort éloigné du Cathay ou de l'empire du grand Khân, pour lequel il avait des lettres de créance. Il se proposait de l'aller voir bientôt et de nouer avec lui des relations commerciales pour l'échange des richesses découvertes dans la Sypangu supposée, et principalement le trafic du coton qui y abondait.

*
* *

L'autorité de Marco Polo comme historien pourrait faire l'objet d'une dissertation. C'est déjà quelque chose que de l'entendre, dans son *Prologue*, faire la différence des choses dont il fut témoin et de celles qu'il ne vit pas, mais qu'il apprit d'hommes *certains par vérité*. « Et pour ce mettrons les choses vues pour vues et les entendues pour entendues, a ce que notre livre soit droit et veritable, sans nulle mensonge. » Mais, au surplus, les moyens de contrôle ne nous manquent pas, même pour des événements aussi éloignés de nous dans l'espace et dans le temps que le sont les récits du Vénitien sur la Chine et sur le Japon. Toutefois, rien n'atteste mieux la science et la véracité du narrateur que l'histoire même de son extraordinaire existence.

Le goût des aventures, Marco Polo le tenait de sa terre natale et de sa propre famille. Son grand-père, son père et les frères de ce dernier étaient de notables marchands vénitiens. Vers 1255, Nicolo et Matteo Polo, le père et l'oncle de Marco, partirent de Venise pour Constantinople, puis, après avoir traversé le Marmajour ou Pont-Euxin, car André, leur frère aîné, possédait des comptoirs à Soudach, en Crimée, les deux négociants n'hésitèrent pas à tenter plus avant la fortune, et des rives du Volga leurs affaires les conduisirent pas à pas jusqu'à la frontière de Chine. Ils n'étaient pas les premiers Latins qu'on vît dans ces lointains parages. Quelques années plus tôt, le pape Innocent IV avait envoyé vers le Grand Mogol le frère mineur Plan Carpin, et le roi saint Louis, dans l'espoir aussi de voir se propager la foi jusqu'en Tartarie, avait adressé au prince Sartach de riches présents et des lettres dont fut porteur un autre célèbre voyageur, le

cordelier Guillaume de Ruysbroek, que nous appelons ordinairement Rubruquis. Le zèle apostolique, l'appât du gain, l'attrait de l'inconnu, transportaient déjà des missionnaires, des marchands, de simples individus, jusqu'au fond de l'Asie. D'ailleurs, les invasions mongoles n'avaient-elles pas comblé les distances et rapproché les peuples? Le hasard nous a conservé quelques-uns de ces noms aventureux, celui, par exemple, de ce chantre Robert, qui, après avoir parcouru l'Asie orientale, revint mourir près de sa cathédrale de Chartres; ceux d'un jeune Rouennais pris à Belgrade et d'un orfèvre parisien dont le frère était établi à Paris sur le Grand-Pont; celui de Paquette, une Alsacienne que le frère Rubruquis rencontra au fond de la Tartarie. Pour n'être qu'en partie inédit, c'était encore un assez beau voyage que celui des Poli; aussi conçoit-on l'intérêt et la curiosité qui devaient s'attacher à deux Vénitiens arrivant à l'improviste à la cour du grand Khân. Koubilaï-Khân habitait alors sa résidence d'été. L'intelligence, la belle humeur et les récits des étrangers ravirent au plus haut point le roi des rois et le persuadèrent, en un rien de temps, des avantages qu'il trouverait à entre-en relation avec ces Occidentaux dont le hasard lui offrait deux si intéressants spécimens. Il envoya donc querir un de ses barons et le fit s'appareiller pour aller avec les deux frères en ambassade vers l'*Apostoille*, c'est-à-dire le pape. Les archives du Vatican ne conservent plus les lettres missives adressées par Koubilaï-Khân au Souverain Pontife; on sait, au contraire, que nos Archives nationales possèdent encore celles qu'avaient expédiées à Philippe le Bel Argoun et Œldjaïtou-Khân; M. Abel Rémusat les a publiées vers 1824.

C'est en 1266 que les deux Vénitiens et le baron chinois se mirent en route. Le baron, malheureusement, ne devait pas aller très loin; le pauvre homme tomba malade, en chemin, de je ne sais plus quel mal, et son ambassade se termina là. Quant à Nicolas Polo et à son frère, ils arrivaient enfin à Acre, trois ans plus tard; mais ils y apprenaient que le Saint-Siège était vacant. Remettant donc à plus tard le soin de remplir leur mission près du Souverain Pontife, ils prirent la mer sur un vaisseau qui faisait voile pour Venise qu'ils

avaient si grand'hâte de revoir. Hélas ! messire Nicolas y trouva sa femme morte. Du moins, il lui en restait un fils, un beau garçon de quinze ans, lequel avait nom Marc « de qui cest Livre parolle ».

C'est de lui, en effet, qu'il faut parler.

Il y avait deux ans que les messagers du grand Khân attendaient vainement que le pape fût fait. A bout de patience, ils repartirent, et, cette fois, avec le jeune garçon qui ne se tenait d'aise. Nos voyageurs se trouvaient déjà en Arménie, quand ils apprirent l'élection de ce même Tebaldo Visconti qui, légat de Clément IV, leur avait conseillé, deux ans plus tôt, d'attendre le choix du Sacré Collège pour présenter au nouvel élu les lettres du grand seigneur. Grégoire X, « le pape Grégoire de Plaisance », comme l'appelle Marco, leur fit dire de revenir sur leurs pas, car il voulait les voir à Acre, les bénir et les accréditer auprès du grand Khân. Il leur adjoignit deux frères prêcheurs, les plus sages clercs qu'il put trouver au couvent d'Acre, frère Nicolas de Vicence et frère Guillaume de Tripoli. Revenus en Arménie, nos gens y trouvèrent la guerre et les dominicains prirent « si grand paour d'aler avant » qu'ils remirent aux Vénitiens les chartes et les privilèges que leur avait confiés le pape et s'en revinrent prudemment en Palestine. Il faut avouer que ce fut un médiocre résultat pour cet essai de mission chrétienne de l'an de grâce 1272. Le prince mogol, faisant les choses grandement, avait demandé qu'on lui envoyât cent docteurs en théologie pour travailler à sa conversion et à celle de ses peuples ; il ne vit arriver que les trois hardis marchands, à la rencontre desquels il avait dépêché un exprès à plus de quarante journées de marche. Koubilaï-Khân les accueillit *moult honnourablement*, dans sa nouvelle demeure de Kaïping-fou, à 70 lieues de Pékin. Il leur fit de grandes amitiés et reçut avec toute la dévotion dont il était capable les chartes de l'*Apostoille*, ainsi qu'une petite fiole de l'huile du Saint-Sépulcre. Quand le prince aperçut Marco, il demanda quel était ce jeune bachelier. « C'est mon fils et votre homme, répondit le père. — Alors, qu'il soit le bienvenu », répliqua le grand roi.

Marc venait d'avoir vingt ans ; il se mit à l'étude et bientôt il

posséda si parfaitement la langue *tatarese*, il se plia avec tant de souplesse aux coutumes chinoises, il excella si fort dans tous les exercices d'adresse et particulièrement dans leur *archerie* que c'était vraiment merveille. Koubilaï-Khân se connaissait en hommes ; il eut vite fait de discerner les aptitudes de ce jeune Italien transporté en pleine Mongolie, et comme le jouvencel était sage, de beau et bon portement, l'empereur le choisit pour remplir une importante mission en un pays *où il y avait bien six mois de chemin*, — les critiques pensent que ce pays pourrait être l'Annam ou le Tonkin. De semblables missions lui furent confiées plus tard en Birmanie, en Cochinchine et jusqu'aux Indes. Marco Polo avait remarqué combien son maître était passionné de nouvelles et qu'il se délectait à entendre parler des pays étrangers. Revenir d'aussi loin et n'avoir à rapporter au prince que l'objet précis de son message, c'était d'un médiocre chargé d'affaires. Les récits de Marco, auquel en ces curieux parages tout était matière à observation, plaisaient extrêmement à Koubilaï-Khân, comme ils n'ont cessé de plaire aux lecteurs du *Livre des merveilles*. Marco Polo devenait un personnage à la cour du grand Khân; aux environs de l'année 1277, cet Italien naturalisé chinois était nommé gouverneur de la ville et du territoire de Yang-tchéou, dans la province du Kiang-Nan. C'est vers cette époque que se placent les deux expéditions au Japon dont il sera question tout à l'heure.

Mais on ne se fait pas tellement mongol qu'on résiste pour toujours à l'envie de revoir son pays natal, surtout quand ce pays natal est la belle Venise. Le grand Khân cependant aimait trop les trois Vénitiens pour les laisser partir comme cela; il se fit longtemps prier. Enfin, après dix-sept ans passés au service du grand seigneur, la dernière mission qu'ils remplirent pour lui, ce fut de conduire en Perse une jeune princesse destinée au schah. Nicolo, Matteo et Marco, chargés de présents et de richesses, porteurs de messages au pape, aux rois de France, d'Angleterre et d'Espagne rentraient enfin à Venise, dans les dernières années du siècle, vers 1295. Ils n'y connaissaient plus personne; à peine parlaient-ils leur langue maternelle; mais leurs richesses leur eurent bientôt refait une belle situation dans la cité marchande.

Quelques années après leur retour, la guerre éclatait entre Venise et Gênes. Marco Polo qui avait échappé à tant d'aventures devait, pour ainsi dire, échouer au port. Le grand voyageur fut fait prisonnier et jeté dans un cachot à Gênes. Mais nous pouvons bénir ce coup du sort, car, dans sa solitude, Polo trouva des loisirs pour mettre en ordre ses souvenirs et dicter ses mémoires à l'un de ses compagnons de captivité, Rusticien de Pise, qui les rédigea, croit-on, en français. Tout, du moins, porte à penser que la rédaction qui en parut dans notre langue et qui fut dédiée à Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, est antérieure aux textes latin et italien qu'on en posséda dès les premières années du quatorzième siècle.

*
* *

En 1267, Koubilaï-Khân, petit-fils de Gengis-Khân, envahissait la Chine et, victorieux dans plusieurs rencontres, s'emparait de la personne de l'empereur chinois à la place duquel il s'installa. La dynastie des *Mongols* ou *Yuen* succédait à celle des *Song*. Le nouvel empire bientôt s'étendait des bords du Dniéper jusqu'aux rivages du Japon, car l'ivresse de la conquête ne laissa pas le nouveau seigneur se contenter de l'Asie continentale.

Il entreprit deux expéditions contre les îles du Soleil Levant ; la première date de l'année 1274 et n'aboutit qu'à un échec. Quinze mille hommes avaient été embarqués sur trois cents vaisseaux. Les premières opérations des Mongols furent, paraît-il, couronnées de succès ; mais les munitions vinrent à leur manquer et ils n'eurent que le temps de regagner leurs navires. La seconde expédition est celle de 1281 et c'est celle-là que Marco Polo a racontée dans les premiers chapitres du troisième livre de ses mémoires.

On s'est plusieurs fois posé la question de savoir si Marco avait fait partie de cette expédition. Il me semble qu'il n'est pas bien difficile de répondre à cette question et qu'il le faut faire par la négative. Tout le récit donne l'impression que le conteur ne parle pas *de visu*. Je ne le dis pas pour diminuer l'autorité du *Livre*, qui serait assurément plus grande si nous savions que l'auteur parle en témoin oculaire ; mais

parce que cela me paraît être la vérité. Cependant, pour n'avoir été écrite que sur ouï dire, cette ancienne chronique sino-japonaise ne manque pas de valeur. Le meilleur éditeur du Marco Polo français, M. Pauthier, a minutieusement contrôlé les dires du chroniqueur, et leur exactitude, à part quelques confusions, a paru surprenante, rapprochée des annales chinoises et japonaises.

Voici, résumé et je ne dirai pas traduit, mais dépouillé de tous ses charmes, — car c'est dans le texte original qu'il faut le lire, — le récit donné par Marco Polo de la seconde expédition de l'empereur des Mongols.

L'île de Sypaangu est perdue en haute mer à plus de 1 500 milles de la Chine. Cette grande distance effraye bien des marins que tenterait pourtant l'appât de l'or, car ils en ont beaucoup. Les gens sont blancs — vous voyez bien qu'il ne les avait pas vus, ces insulaires au teint de feuille morte — et de belles manières. Une des merveilles du pays, c'est le palais du seigneur de cette île. — Marco Polo semble ignorer que le Japon se compose d'une infinité d'îles. — Sachez donc que ce fameux palais est tout couvert d'or fin, comme chez nous sont couvertes de plomb les églises. Le pavé des salles et des chambres est d'or également, ainsi que l'encadrement des fenêtres. Tout cela fait un trésor impossible à évaluer.

C'est cette extrême richesse qui tenta Koubilaï-Khân. A cette cause énoncée par notre chroniqueur, *les Fastes de la Chine* en ajoutent une autre : des ambassadeurs mongols avaient été fort mal reçus dans l'empire du Soleil Levant ; on dit même que l'un d'eux y avait été assassiné ; mais les histoires japonaises, notamment les *Annales des Daïri*, se disculpent de cette atteinte au droit des gens, en faisant observer que les lettres de l'ambassadeur étaient conçues en des termes injurieux pour le Japon. A cet attentat les Mongols répondirent par une déclaration de guerre et débarquèrent à Firando une armée de cent mille hommes.

Koubilaï-Khân, résolu à prendre l'île merveilleuse, y envoya deux de ses barons avec une grande quantité de *navie* et une *grand planté* de gens à cheval et à pied. On évalue à neuf cents le nombre des vaisseaux qui composaient la flotte.

Ce nombre paraîtra peut-être invraisemblable ; mais notre

conteur semble avoir prévenu l'objection en nous décrivant dans un chapitre préliminaire l'architecture navale des Chinois de ce temps. Leurs nefs sont de sapin et contiennent jusqu'à cinquante et même soixante chambres où l'on se tient fort à l'aise. Elles ont deux portes et sont ordinairement gréées d'un timon et de quatre mâts, sans compter deux autres mâts mobiles. La carène est assujettie à l'aide de bons clous de fer et calfatée au moyen d'un mélange de chanvre et d'huile, car le pays ne fournit pas de poix. Chacun de ces grands navires peut bien porter deux cents marins et cinq ou six mille charges de poivre, — il s'agit ici surtout de bateaux de commerce. Quand il n'y pas de vent, ces bateaux vont à l'aviron, d'immenses avirons manœuvrés par quatre hommes chacun. D'ailleurs, ils ont à leur service deux grandes barques montées chacune par une cinquantaine d'hommes. Ces barques portant voilure peuvent naviguer par leurs propres moyens ; mais elles remorquent, au besoin, les grands navires en se servant de la rame. Enfin une flottille d'une dizaine de canots dépend de chaque vaisseau, lui sert à l'ancrage, à la pêche, etc., et se laisse remorquer par lui quand on est en route.

Telles sont les nefs qui vont *par la mer occeanne et par les îles d'Ynde.*

Les deux barons placés à la tête de l'armée chinoise étaient sages et vaillants. La flotte réunie à Cayton et à Quinsay puis largement approvisionnée, on mit à la voile. Ils naviguèrent si longtemps qu'ils finirent par arriver en une île (laquelle ?) dont ils s'emparèrent le plus aisément du monde. Ces faciles succès devaient se payer cher et voici le revers dont ils furent suivis.

Une violente tramontane vint à s'élever. Sur ces bords inhospitaliers, aucun port d'abri ; aussi la flotte eut-elle à souffrir terriblement. On comprit que si elle restait là, c'en était fait d'elle. On décida donc de repartir. Mais la tempête les jeta sur une autre île, — celle de Firando probablement, — contre laquelle un bon nombre des vaisseaux vinrent s'échouer et où ils périrent misérablement. Des cent mille hommes dont se composait l'armée il n'en restait que trente mille à peine qui réussirent à débarquer, mais ils étaient en

grande angoisse et se tenaient pour morts, car ils manquaient de tout : nul conseil et surtout *nulle vitaille*. Leur désespoir et leur colère ne connurent pas de borne quand ils virent ceux de leurs vaisseaux qui avaient échappé au naufrage s'éloigner à grande allure et mettre le cap au couchant, c'est-à-dire sur la Chine, sans souci des restants. C'est que la discorde régnait au camp des Mongols et que les deux généraux nourrissaient l'un contre l'autre une haine forcenée. Le sort offrait à l'un d'eux une trop bonne occasion de mettre son rival dans le plus cruel embarras ; l'occasion fut mise à profit.

Or, le roi de la grande île vint à apprendre et la fuite des uns et la détresse des autres. Cette nouvelle le remplit de satisfaction et il se dit qu'il ne fallait pas manquer un beau coup. Il fit donc assembler tous les navires disponibles, donna l'ordre du départ et commanda un blocus rigoureux de l'île déserte, conquise par les débris de l'armée du grand Khân. Mais ici se place une ruse grecque qui fait le plus grand honneur aux Tartares de la vingtième dynastie. En effet, quand les Tartares virent approcher les forces du mikado de ce temps, ils conçurent unanimement le stratagème que vous allez voir. Ils laissèrent donc venir les Japonais et, s'ils opposèrent quelque résistance à leur débarquement, ce ne fut que pour la forme et non pas comme des gens décidés à se faire tuer, mais résignés, au contraire, à se laisser égorger. Les Japonais étaient tous à terre et la bataille s'engageait, quand on vit les Mongols prendre soudain la fuite. Avec leur furia native, les Nippons les poursuivaient l'épée dans les reins. Mais les Tartares savaient ce qu'ils faisaient ; subitement ils se dirigent vers les navires, les escaladent et s'en emparent, et si vous vous étonnez de cette réussite merveilleuse, Marco Polo vous rassurera en vous disant que les Mongols firent cela *moult legierement* pour ce qu'ils trouvèrent les nefs sans défense.

Voilà une tactique à recommander pour sa simplicité et à laquelle on ne peut refuser un caractère vraiment antique. J'ignore si notre chroniqueur fait les Tartares plus fins qu'ils ne furent ; mais à coup sûr il a fait les Japonais bien naïfs pour des Japonais, et l'on peut douter que ceux d'aujourd'hui se laissassent prendre à ce piège enfantin.

Ceci ne fut que le commencement des succès chinois. Voilà les Célestes partis pour la grande île sur les vaisseaux si habilement capturés. En entrant au port, ils devaient naturellement ouvrir de grands yeux ; mais ils ne laissèrent rien paraître de leur embarras et c'est avec les enseignes du seigneur du pays et les gonfanons claquant au vent qu'ils opérèrent leur débarquement. Puis ils se dirigèrent vers la maîtresse cité. Ceux de la ville, voyant venir leurs bannières, *cuidoient que ce fussent leurs gens* et les laissèrent entrer avec beaucoup de démonstrations d'allégresse. C'est alors que les faux Japonais, jetant le masque, s'emparèrent de la forteresse et en chassèrent tout ce qu'ils y trouvèrent, *fors les belles femmes* qu'ils retinrent pour eux.

Les Mongols faisaient trancher la tête à tous les hommes pris les armes à la main. Or, dans une tour dont ils venaient de s'emparer, huit soldats se trouvèrent absolument invulnérables à l'épée, et c'était, dit Marco Polo, par la vertu de pierres qu'ils avaient en leurs bras entre chair et peau. Ces pierres enchantées étaient si bien serties qu'elles ne paraissaient pas au dehors. Il fallut que les prisonniers en fissent l'aveu. Quand les barons connurent le charme, ils firent tuer les malheureux à coups de bâton afin de s'emparer du précieux talisman.

On s'imagine aisément quel dut être le désespoir des Japonais. Leur roi fit assiéger la ville si étroitement que nul ne pouvait ni y entrer, ni en sortir. Les assiégés cherchaient jour et nuit un moyen de faire connaître au grand Khân leur pénible situation. A la fin, ils n'y tinrent plus et, après sept mois de siège, ils se rendirent en réclamant la vie sauve, ce qui leur fut accordé à condition qu'ils demeurassent désormais au Japon.

Cependant le grand Khân voulut dire son mot dans cette affaire : il fit *tolir* la tête à celui de ses barons qui s'était enfui *mauvaisement* ; le second même ne put lui échapper ; il perdit pareillement la tête, attendu que s'il avait été vaincu, c'est qu'apparemment il ne s'était pas comporté en vrai *prud'homme d'armes*.

Telle fut la morale de cette histoire.

*
* *

Pendant deux siècles et demi, l'Occident n'en sut pas davantage sur le Japon. Ce fut là toute la science de nos aïeux du quatorzième, du quinzième et de la première moitié du seizième siècle ; elle était due tout entière à ce qu'en avait su et raconté le Vénitien Polo. Le royaume du Cathay et l'île de Sypangu demeuraient pour les imaginations de nos pères un pays enchanté et le plus féerique de l'univers. Il en fut ainsi jusqu'au jour où le hasard jeta sur le rivage des îles nipponnes d'infortunés marins, désemparés et vraisemblablement perdus. Ce fut en 1542 que Fernand Mendez Pinto et deux autres Portugais, ses compagnons, touchèrent la côte inespérée de l'île Tanegashima, dans la mer de Satsuma[1].

Les insulaires étaient hospitaliers, d'un caractère liant quoique fier. Des relations commerciales naquirent et ce fut le Portugal qui les inaugura. Ses hardis marins fréquentaient depuis trente ans la mer des Indes ; ils avaient reconnu les grandes îles, Sumatra, Java, Bornéo, les Moluques ; le hasard même, on le voit, devait servir leurs desseins et reculer les limites de leur domaine maritime.

Les mémoires de Mendez Pinto ont toujours été tenus dans une certaine suspicion, gratuite ou méritée, je ne saurais dire. Heureusement, sept ou huit ans plus tard, d'autres Européens abordaient au Japon. Rien n'est plus véridique et plus intéressant que les lettres de ces premiers missionnaires.

1. Il ne serait plus absolument sûr que Mendez Pinto fût l'un des trois Portugais qui découvrirent le Japon. Le P. Cros a publié, il y a cinq ans (*Saint François de Xavier, sa vie et ses lettres*, t. II, p. 44, 45), un récit inédit où l'on enlève à Pinto cette gloire dont il jouit traditionnellement. Le narrateur que le P. Cros appelle l'*Annaliste de Macao*, est un missionnaire jésuite qui vint au Japon en 1577 et connut beaucoup surtout l'un des premiers compagnons de Xavier. Il est aussi bien informé qu'il est intéressant. Fait digne de remarque, il s'accorde, sauf sur la date de l'arrivée des Portugais, avec une chronique japonaise qui vient tout récemment d'être publiée, au Japon, par James Murdoch et Isoh Yamagata dans leur *History of Japan during the century of early foreign intercourse* (1542-1651) (Kobe, 1903), et dont l'auteur est un certain Dairyuji qui l'écrivit dans les premières années du dix-septième siècle.

Saint François Xavier, en juillet 1547, revenait d'un voyage aux Moluques et rentrait à Goa par Malacca. Sur le vaisseau où le saint avait pris passage, quelques Japonais se trouvaient. L'un deux, du nom de Angero, était un samouraï de la province de Satsuma, fort intelligent et auquel Xavier s'intéressa beaucoup. Il le convertit, de même que ses compatriotes, les baptisa, et Angero, qui joue un rôle dans cette histoire des premiers chrétiens du Japon, prit le nom, sous lequel il est bien connu, de Paul de Sainte-Foi. De vastes desseins travaillaient l'esprit du grand apôtre et, dans une lettre datée de Cochin, 20 janvier 1549, il s'en ouvre à l'un de ses amis d'Europe, maître Simon Rodriguez : « On m'a beaucoup parlé, écrit-il, d'une île du Japon, qui est à 200 lieues par delà la Chine. (Dans une lettre que Paul de Sainte-Foi écrivait, deux mois plus tôt, à saint Ignace, la distance est évaluée à sept ou huit jours de mer.) Les gens de ce pays, continue Xavier, ont l'esprit très pénétrant et un vif désir de s'instruire, aussi bien dans la science de Dieu que dans les sciences profanes. Ces informations me sont fournies par des Portugais qui reviennent de ces contrées et par quelques Japonais avec qui j'ai voyagé l'an dernier. Ils m'ont donné sur leur pays des renseignements que vous trouverez dans le cahier ci-joint, lequel a été composé d'après les dires de Paul de Sainte-Foi. Lui-même, au surplus, vous écrit longuement le récit de son voyage du Japon aux Indes et celui des grâces que Dieu lui a faites. »

C'est au printemps de 1549, le 14 avril, que François Xavier se mit en route. Il surabondait de joie. Au moment du départ, il écrivait à son père et premier supérieur, saint Ignace, son émotion d'entreprendre pour Dieu un si périlleux voyage. Périlleux, en effet, car qui de quatre navires en pouvait sauver deux devait estimer avoir fait une navigation heureuse. Il partait accompagné du P. Côme de Torres, de Paul de Sainte-Foi et des deux serviteurs japonais de celui-ci, puis d'un frère Juan Fernandez, natif de Cordoue, qui, avant d'entrer dans la Compagnie, avait été marchand de soie et de velours à Lisbonne.

Une première lettre écrite de Malacca, le 20 juin, à ses frères demeurés aux Indes, et une seconde, appelée par les

historiens « la grande lettre », datée de Kagoshima, 5 novembre, nous renseignent d'une façon très détaillée sur ce passage au Japon[1].

Le capitan de Malacca aurait voulu leur donner un vaisseau et un équipage portugais; ce fut impossible, je ne sais pour quelle raison. Il fallut donc se contenter d'une jonque chinoise, mais solide et bien approvisionnée. Avant de partir, le patron laissa entre les mains du capitan un cautionnement et l'engagement écrit qu'il mettrait le cap sur le Japon, sans escale en Chine, sinon il perdrait sa femme et ses enfants.

On mit à la voile, le soir de la Saint-Jean 1549. Le vent était bon ; tout annonçait une heureuse et rapide navigation, quand le capitaine de la jonque, changeant d'avis et de route, se mit à faire escale sur escale dans presque toutes les îles que l'on rencontrait. C'était oublier les engagements pris et, chose plus grave, compromettre le voyage, car la mousson touchait à sa fin et Xavier prévoyait la nécessité d'hiverner en Chine et peut-être même d'y attendre un an la mousson prochaine. Ni le capitaine, ni l'équipage n'avaient très grand hâte d'arriver au terme fixé et l'on comprendra pourquoi, quand on saura que les oracles de leur dieu, qu'ils consultaient sans trêve, répondaient que le navire aborderait bien au Japon, mais qu'il n'en reviendrait pas. Sur les menaces des passagers, on se décida à partir, puis on remit tout en question et on allait aborder à Canton d'abord, à Chinchéo ensuite, si l'on n'eût appris la présence de pirates dans le voisinage. On prit donc résolument la route du Japon et, comme le vent ne permettait pas d'aborder à Méaco (Tokio), la capitale, on choisit Kagoshima, dans l'île de Kiou-Siou. C'était le 15 août 1549.

Je n'ai pas le dessein, on le comprend, de faire ici l'histoire de ces missions japonaises, mais de tirer des impressions si franches, si vives, si authentiques des premiers

1. La correspondance de saint François Xavier a été utilisée de tout temps; mais il faut absolument la consulter dans l'édition nouvelle des *Monumenta historica Societatis Jesu*, et, en outre, signaler les interessantes trouvailles, de même que les traductions faites sur les originaux, d'un infatigable travailleur et d'un très subtil érudit, le P. Cros. A personne l'historien futur de saint François Xavier ne sera plus redevable qu'à cet excellent chercheur et qu'aux savants éditeurs des *Monumenta Xaveriana*.

missionnaires, quelques particularités qui illustrent le caractère, la vie, les mœurs, la culture de ce peuple intéressant qu'étaient les Japonais du seizième siècle. On trouverait dans les écrits dont je parle de quoi faire un livre; ce sera déjà quelque chose de choisir quelques-uns des traits les plus typiques.

Xavier, avant de dire son sentiment sur les Japonais, attendit quelques mois; il voulait les connaître à l'usage et prendre d'abord une sérieuse accointance avec les hommes et les choses du pays.

Voici comment, dans cette *grande lettre* déjà citée, il appréciait leur caractère :

« A en juger par ceux avec qui nous avons traité, les Japonais sont le meilleur des peuples découverts jusqu'à présent et il me semble qu'il ne s'en trouve pas d'autre parmi les infidèles qui l'emporte sur eux. Ils sont d'un commerce agréable; nulle malice; affables, complaisants, très désireux d'apprendre. » Et ailleurs : « C'est une nation raisonnable, qui aime la vérité et qui veut sincèrement son salut. »

Le P. Luiz Froes, un des premiers successeurs de Xavier et l'un des hommes qui ont le plus sérieusement travaillé au Japon, assure qu'il n'est point, en Europe, de nation plus spirituelle que celle-là.

Ils sont pauvres, la plupart; mais, disent-ils, la pauvreté n'a jamais déshonoré personne, et le gentilhomme, pour pauvre qu'il soit, doit être estimé pour ce qu'il vaut; car honneur passe richesse.

Charlevoix dira plus tard : « Tout Japonais est né soldat »; mais saint François Xavier (lettre de 1552) avait observé la même chose: « Les Japonais aiment l'honneur et la gloire, surtout celle des armes ; ils se tiennent pour le plus vaillant peuple du monde. De fait, ils sont fort belliqueux et toujours prêts à se battre. Le garçon de quatorze ans porte déjà son épée et sa dague. Leurs armes sont enrichies d'or et d'argent; la nuit, ils les suspendent à portée de la main. Les chevaux ne leur manquent pas; mais ils préfèrent combattre à pied. Leurs archers sont très adroits. Avoir de belles armes, de beaux habits, de nombreux valets, c'est à cela qu'ils dépensent leur

bien. Ils sont gens à ne pas supporter une injure, ni une parole de mépris. »

Ces insulaires nous sont dépeints comme très intelligents, d'un esprit curieux et vif, à ce point qu'ils sont importuns à force de questions. Ils argumentent et interrogent sans fin. Et pourtant ces Japonais si bien doués ne possédaient qu'une science rudimentaire. Ils ignoraient la forme de la terre, n'avaient aucune notion de l'astronomie et des phénomènes les plus ordinaires. Interrogés par eux sur les causes de la pluie, de la foudre, des comètes, etc., nos réponses les ravissaient et il n'en fallait pas plus pour nous donner à leurs yeux le prestige de grands savants. Les nobles et les riches estiment cependant l'instruction et ils la font donner à leurs enfants, soit à la maison par des précepteurs, soit en commun dans des écoles tenues par des bonzes pour les garçons et par des bonzesses pour les filles. Xavier, avait visité quelques-uns de ces établissements, de ces académies ou universités, comme il les appelle, car, en cette matière, il voit tout avec les yeux d'un Occidental et même d'un ancien étudiant de l'Université de Paris. Méaco possédait une de ces universités, comprenant cinq collèges principaux. Il en existait plusieurs autres dont chacune réunissait jusqu'à trois et quatre mille étudiants; mais la plus célèbre de toutes était celle de Bandu. Le zélé et savant apôtre ne parle pas de ce sujet sans former de beaux projets pour la conversion par la science de cette élite japonaise éprise de savoir. Et sa pensée le reporte au pays de sa naissance et à celui de ses études. Il voudrait écrire à ces jeunes gens qui, à Paris, à Coïmbre, à Salamanque, se consument sans résultat pratique dans les hautes spéculations de la métaphysique et leur persuader de venir employer leurs connaissances auprès de ces idolâtres du Japon et de la Chine. « Il y a de la place, ici, pour tous ceux qui voudront venir. L'accès de la Chine est assez facile, surtout avec un sauf-conduit du roi du Japon ; les deux pays vivent en bonne intelligence et le gage de cette amitié est le sceau royal de Chine que le Japon peut apposer sur les passeports de ses voyageurs et de ses marchands. La traversée n'est que de dix à douze jours. » Et il ajoute : « Si j'ai dix ans de vie, j'espère voir de grandes choses au Japon. »

Il comptait, pour la propagation du christianisme, sur la force surnaturelle de notre religion, mais aussi sur la coopération de ces âmes droites qu'il voyait si nombreuses autour de lui et si avides de religion : « Ils ne cessent, écrivait-il encore, de s'entretenir de leurs difficultés et des réponses que nous y faisons, car ouïr du nouveau, surtout en matière religieuse, c'est leur goût le plus marqué. Avant notre arrivée ils étaient en perpétuelle dispute au sujet de leurs sectes et de la prééminence que chacun accordait à la sienne ; depuis qu'ils nous ont entendus, ils ne discourent plus que de la religion chrétienne ; dans cette grande ville, — ceci est écrit d'Ayamanguchi, en mai 1551, — dans les maisons et hors des maisons, la loi de Dieu fait l'objet de toutes les conversations. Mais ils nous opposent très communément un argument qui fait beaucoup d'impression sur leur esprit ; c'est que les Chinois, dont ils estiment très haut la sagesse, aient ignoré les vérités que nous leur apportons d'Occident. »

Un obstacle plus sérieux devait se trouver dans l'action et dans l'influence des ministres de la religion japonaise, qu'ils fussent bouddhistes ou shintoïstes. Bonzes et bonzesses étaient légion. A Méaco on comptait au moins deux cents maisons de ces moines et de ces nonnes. Xavier tient de bonne source, et l'annaliste de Macao nous confirme ces renseignements, que tel petit roi a dans ses États jusqu'à huit cents de ces monastères peuplés chacun de vingt à trente sujets. Bonzes noirs, bonzes gris, bonzesses grises et bonzesses noires forment deux camps très tranchés et se font une guerre sans merci ; les noirs haïssent cordialement les gris et les gris ne se font pas faute de le rendre aux noirs, qu'ils traitent d'ignorants et de fripons. Mais les uns et les autres se valent en immoralité. Le temps est passé où les vestales japonaises payaient de la vie leurs coupables complaisances. Depuis longtemps bonzes et bonzesses mènent une vie scandaleuse de luxe, de fainéantise et de débauche. L'avortement et l'infanticide sont des pratiques communes au fond de ces monastères. Le peuple n'ignore rien de ces débordements, mais il les pardonne ou du moins il en prend son parti.

La morale que prêchent ces moines, sans la pratiquer,

diffère selon les sectes; toutes cependant se rencontrent à peu près sur un ensemble de préceptes qui prohibent le vol, le mensonge, l'adultère, l'usage du vin et de la chair tuée. Mais fort habilement on persuade aux gens du monde, qu'impliqués dans leurs affaires, ils ne peuvent se plier personnellement à ces obligations; ils les feront donc remplir par procuration. Tout naturellement, ces fondés de pouvoir sont nos bonzes et nos bonzesses. Ils prennent sur eux cette charge; mais vous pensez bien que le service se paye grassement, en maisons et en rentes. Tous les sermons roulent là-dessus; le salut devient de plus en plus difficile, surtout aux femmes, et, par conséquent, de plus en plus cher. Il faut payer généreusement le droit de pécher à son aise. Les bonzes d'ailleurs promettent le décuple dans l'autre monde et ils le garantissent par de petits billets que leurs dupes conservent soigneusement et se font mettre dans la main à l'heure de la mort. Un gros personnage et sa femme avaient fait à la religion de grandes largesses, bâti, renté des monastères; ils voulurent se convertir au christianisme dont la vérité les avait touchés; mais, au dernier moment, ils reculèrent devant la conversion, car ils ne pouvaient s'ôter de l'esprit que c'était perdre pour ce monde et pour l'autre le fruit de leurs bonnes œuvres.

Ce n'est pas qu'on ne trouve parmi les bonzes des hommes intelligents et honnêtes. Ceux-là tombent dans un profond découragement, en présence de l'inanité de leurs doctrines; aussi la vérité les gagne-t-elle, car ils étaient tout préparés à la comprendre et à la recevoir. Quant aux autres, ils reconnaissent entre eux qu'ils n'ont jamais sauvé personne de l'enfer; mais s'ils l'avouaient en public, il ne leur resterait plus, disent-ils, qu'à mourir de faim.

Les premiers missionnaires avaient semé d'abord la parole divine à Kagoshima et à Firando; mais Méaco était l'objet de leurs saintes ambitions. Ils avaient pour le daïry des lettres de recommandation dans lesquelles le gouverneur des Indes et l'évêque Jean d'Albuquerque offraient à l'empereur du Japon l'amitié du Portugal. Les voilà donc partis pour la capitale. Un brave homme de leur connaissance les

avait placés sous la protection d'un sien ami qui se rendait pareillement à Méaco ; ils se joindraient à la suite de cet hidalgo japonais qui voyageait en litière, accompagné d'un certain train et cela les préserverait au moins des attaques des voleurs. Malgré tout, le voyage ne se fit pas dans des conditions bien confortables. Xavier et les siens portaient ordinairement en route de méchantes besaces où ils renfermaient leur pauvre bagage, un surplis, trois ou quatre chemises, une vieille couverture qui leur servait, la nuit, dans les auberges où l'on ne trouvait pour dormir qu'un peu de paille et quelquefois un oreiller de bois. C'est presque en courant que l'on fit le chemin jusqu'à Méaco. « Cependant, écrit Juan Fernandez, je ne vis jamais maître Xavier plus gai ni plus alerte. Il était curieusement accoutré et coiffé à la siamoise. » Arrivés dans la capitale, on fit maintes démarches; mais ces étrangers payaient trop peu de mine pour être admis à voir le Vô ou roi de tout le Japon. Xavier avait refusé jusque-là de se plier aux exigences du décorum. Dans les hôtelleries on le recevait mal; dans les rues les gamins se moquaient et jetaient des pierres. Les dehors misérables, la pauvreté et l'humilité ne pouvaient être compris que des âmes déjà conquises à l'Évangile. Xavier dut quitter sa vieille *loba* et, de retour à Ayamanguchi, se présenter au duc Yoxitaca, seigneur de ce royaume, dans un appareil plus digne. Il apportait des présents qu'on lui avait donnés à Malacca : une montre artistement travaillée, une arquebuse, une pièce de brocart, de jolis flacons de cristal, des miroirs, des lunettes, une sorte d'épinette appelée *manicordio*, enfin une bible de grand format, enluminée, reliée richement, avec la glose tout autour du texte. Ces détails nous viennent d'une lettre du P. Torres ; mais ils nous sont en partie confirmés par des récits japonais. Le roitelet fut ravi et, quelques jours après, il envoyait en retour une somme assez ronde. L'apôtre la refusa ; il ne demandait que la liberté de prêcher. Elle lui fut concédée. Le duc de Suhau, roi de Nangato et autres lieux, par un acte authentique, accorda aux prêtres d'Occident l'autorisation de prêcher leur loi sainte (la loi de Bouddha, dit le texte, c'est-à-dire la loi divine) et la permission d'ériger, dans la grande cité de Aya-

manguchi, un temple et un monastère, sur un terrain qui leur était donné à cet effet. Ceci était daté du vingt-huitième jour de la huitième lune de l'année vingt et unième de Tenbun. L'autorisation fut placardée dans les rues de la ville; elle s'étendait à tout le royaume et défendait de molester les missionnaires[1].

François avait pris logis chez un païen. Tous les jours, avec Juan Fernandez, il se rendait dans la rue des Chevaliers, s'appuyait là sur la haute margelle d'un puits, lisait son livre et l'expliquait aux gens qui se pressaient autour de lui; ou bien aux carrefours les plus fréquentés. Il y avait toujours foule. On prêchait contre l'idolâtrie, les vices japonais, les abominations de Sodome, etc. « Il n'est pas, dans cette grande ville, de rue ou de place où nous n'ayons prêché. On nous invitait à venir discuter chez les principaux personnages, ou bien encore on venait chez nous et la maison ne désemplissait pas. » Un malappris vint un jour leur cracher au visage. Le prédicateur, loin de laisser paraître aucune émotion, continua son discours. Il y avait là un vieil adversaire de Xavier qui fut si touché de ce trait de douceur qu'il se convertit. Ce fut le premier chrétien d'Ayamanguchi; puis vinrent l'hôte du saint avec sa femme et leurs enfants; puis un joueur de viole et bien d'autres encore.

« Je vieillis, écrivait Xavier, je deviens tout blanc et cependant je me sens plus robuste que jamais, car les peines qu'on se donne pour instruire une nation raisonnable qui

1. De cet édit curieux nous possédons plusieurs versions. Elles diffèrent un peu les unes des autres, mais j'en ai rapproché et conservé les stipulations communes. L'*Annaliste de Macao* n'est pas le premier à l'avoir fait connaître. Déjà en 1570, cette pièce avait été publiée, en caractères chinois-japonais accompagnés d'une traduction interlinéaire littérale, dans le rarissime recueil intitulé : *Cartas que os Padres et Irmãos da Companhia de Jesus, que andão nos Reynos de Japão escriverão aos da mesma Companhia da India e Europa, desdo anno de 1549 ate o de 66*, imprimé par ordre de dom Jean Soarez, évêque de Coïmbre, à Coïmbre, chez Antoine de Maris, avec la dédicace de l'évêque au roi dom Sébastien. La lettre du roi de Suhau s'y trouve aux feuillets CLXJ–CLXIIJ v°. C'est, avec quelques caractères chinois-japonais reproduits dans le même recueil et tirés d'une lettre du P. Balthazar Gago, du 20 septembre 1555, le premier spécimen de lettres chinoises et japonaises imprimées en Europe. La traduction pourtant ne serait pas très exacte, au dire du japoniste sir Ernest Satow, qui donne la sienne dans les *Transactions of the Asiactic Society of Japan*, t. VII, p. 140.

aime la vérité et veut sincèrement son salut réjouissent profondément le cœur. »

Ces consolations furent au nombre des plus vives qu'eût goûtées le cœur de ce grand apôtre ; elles furent presque les dernières. Saint François Xavier n'a passé que vingt-sept mois parmi les Japonais. Il les quittait le 20 novembre 1551, pour obéir à un ordre d'Ignace de Loyola, qui lui assignait pour poste les Indes dont il était nommé le premier supérieur ; mais il emportait de cette chrétienté naissante un souvenir ineffaçable ; il avait trouvé là « les délices de son âme[1] ».

*
* *

Les premiers apôtres des îles du Soleil Levant ne s'étaient pas trompés en augurant le plus bel avenir à ce peuple nouvellement gagné à Jésus-Christ. Le Japon d'autrefois n'a eu qu'un siècle de christianisme ; mais ce siècle égale en beauté les plus beaux jours de l'histoire de l'Église. La ferveur dans ses néophytes, la pureté dans ses vierges, l'héroïsme dans ses martyrs, ne le rendent pas indigne des vertus de la primitive Église. Vingt-cinq ans après la mort de Xavier, on comptait cent cinquante mille chrétiens, plus de deux cent cinquante églises, des écoles, des hôpitaux, des léproseries, des orphelinats pour les enfants abandonnés ; l'île de Kiou-Siou était dès lors presque entièrement chrétienne. Les missionnaires cependant, épuisés par l'excès du travail, ne dépassaient guère soixante. En 1607, les convertis étaient au nombre de près de huit cent mille et des renforts de Dominicains, d'Augustins, de Franciscains venaient seconder le zèle des Jésuites. Il fallut les efforts successifs de quatre tyrans, Taïkosama, Daïfusama, Fide-Taka et Yemisti, émules des persécuteurs du deuxième et du troisième siècle, pour réussir non pas à arracher la foi de l'âme japonaise, mais à arrêter le recrutement des prêtres et des apôtres.

Le Japon, par les qualités natives de son caractère, avait fait l'admiration des voyageurs ; par la sainteté de ses chré-

1. Voir A. Brou, *les Japonais mes délices*, dans les *Études* des 5 et 20 août 1902.

tiens, il faisait l'étonnement et l'orgueil des vieilles nations catholiques; il réalisait, dans cette première moitié du dix-septième siècle, la parole dite en 1579 par le P. Valignani, l'un des hommes les plus intelligents que la Compagnie de Jésus ait envoyés dans ces missions : « C'est une nation véritablement capable de tout ce qu'il y a de plus héroïque dans la vertu. »

JULES DOIZÉ.

LES PLUS ANCIENS MANUSCRITS

ET

LES DEUX ÉCOLES GRÉGORIENNES

II

LA DOCTRINE RYTHMIQUE GÉNÉRALE DES MAÎTRES DU QUATRIÈME AU DOUZIÈME SIÈCLE

Les plus anciens manuscrits présentent, avons-nous dit[1], ou fusionnés avec les neumes-notes, ou juxtaposés à ces neumes, des *signes* rythmiques, trait ou lettres (-, *t*, *c*), exprimant les durées proportionnelles des sons, soit leur *longueur* : *tarditatem*, *tenorem longum*, soit leur *brièveté* : *celeritatem*, *brevitatem*...

Et l'emploi de ces signes, dans certains manuscrits plus anciens et plus soignés, est d'un usage si *fréquent* et si méthodique, qu'il est bien difficile de ne pas y voir l'indice d'une théorie rythmique où les longues et les brèves joueraient un rôle prépondérant et essentiel.

Ainsi, dans la seule première page du manuscrit 121 de la bibliothèque d'Einsiedeln[2] (manuscrit de la fin du dixième siècle), on trouve : que, sur vingt-huit *virgas*[3], quatorze ont l'*épisème* (-) et sont longues, quatorze ne l'ont pas et sont brèves ; — que, sur trente-trois *clinis*, treize sont marquées de la lettre *c*, ce qui en fait deux brèves (♩♩), et dix-huit ont la première note affectée de l'épisème ou du *t*, ce qui donne ♩♪ ; — que, parmi les groupes de trois notes, les uns ont les trois notes brèves (♩♩♩) ; d'autres la première longue, soit le dactyle ♩ ♩♩ ; d'autres la troisième seulement, longue, soit l'anapeste ♩♩ ♩...

1. Voir *Études* du 5 mars, p. 676.
2. Cf. *Paléographie musicale*, t. IV. *Alleluia et Offertoire* du premier dimanche de l'Avent.
3. Cf. tableau des neumes. (*Études* du 5 mars, p. 677.)

Une telle alternance, si constante, si *intentionnelle*, ne fournit-elle pas déjà une base vraiment sérieuse à l'hypothèse d'un rythme *musical*, dont l'isochronisme des mesures se forme précisément de la variété des durées dans l'égalité des nombres.

Or ce qui ne serait qu'une hypothèse plus ou moins plausible, à défaut de documents plus explicites, devient, croyons-nous, une vraie certitude, quand, justement, tous les théoriciens qu'on peut regarder comme les témoins *autorisés* et la *voix même de la tradition grégorienne*[1] nous enseignent que le rythme grégorien n'est pas autre chose que le rythme de la poésie *métrique* classique avec ses *pieds*, ses *longues* et ses *brèves*, ses *arsis* et ses *thésis* et la longueur déterminée de ses *vers*.

Par témoins *autorisés*, ici, comme pour les manuscrits, nous ne pouvons admettre, bien entendu, que ceux qui *précèdent* le *douzième siècle*. Au douzième siècle, le rythme grégorien, sous l'influence du déchant, fut totalement transformé, et la cantilène grégorienne était devenue le barbare *plain-chant* à notes égales : *Jam pessimus usus pro auctoritate tenetur*[2]. — *Quæ consideratio* (*rhythmica*) *jamdudum obiit, imo sepulta est*[3]. — Les écrivains postérieurs à cette époque ne peuvent donc plus être les témoins d'une tradition disparue. Interroge-t-on un aveugle sur les couleurs et un sourd sur les sons ?

D'ailleurs les maîtres d'avant le douzième siècle portent des noms qui suffisent à donner à leur témoignage une autorité sans conteste.

Ils s'appellent : au quatrième siècle, *saint Augustin* (traité *De Musica*) ; au sixième, *Boèce*, qui complète saint Augustin ; au septième, *saint Isidore*, presque contemporain de saint Grégoire ; au huitième, *saint Bède* le Vénérable (*De arte metrica*) et *Alcuin*, fondateur de l'école palatine, à la cour de Charlemagne ; au neuvième, *Aurélien*, moine de l'abbaye de Réomé (diocèse de Langres), et *Remi*, moine de Saint-

1. « Aurélien, Hucbald, Gui d'Arezzo et tant d'autres sont pour nous, disons-le bien haut, *la voix de la tradition*. » (*Paléographie musicale*, t. I, p. 19.)

2. Jean Cotton (onzième siècle).

3. Aribon (onzième siècle).

Germain d'Auxerre (Remi enseigna à Paris, puis à Reims avec Hucbald); au dixième, *Hucbald*, disciple de Milon à l'abbaye de Saint-Amand (près Tournai), maître des écoles de Reims; au commencement du onzième, *Gui*, moine de Pompose, puis d'Arezzo, célèbre entre tous par l'invention de la portée musicale et ses écrits; et *Bernon*, moine de l'abbaye de Saint-Gall, puis abbé de Reichenau (près du lac de Constance); à la fin du même siècle, *Aribon*, surnommé le Scolastique, maître des écoles à la cathédrale de Frisingue; et *Jean Cotton*, anglais d'origine, qui nous a laissé, comme Aribon, un traité sur *la Musique*[1].

Or, au témoignage de ces maîtres, de saint Augustin à Jean Cotton, non seulement la phrase musicale antique dite grégorienne n'est jamais comparée au discours en *prose*, sans régularité et sans rythme, mais :

1° Toute phrase grégorienne est assimilée, soit aux *rythmes métriques*, soit aux *vers* proprement dits, de mesure et de durée déterminées : hexamètres, pentamètres, tétramètres, asclépiades, etc. ;

2° Les groupements rythmiques de ces phrases sont assimilés aux *pieds* métriques de ces vers : spondées, dactyles, ïambes, etc.;

3° Ces mêmes groupements rythmiques sont formés de *longues* et de *brèves*, de durée déterminée, comme les pieds métriques;

4° Comme ces mêmes pieds, les groupements musicaux sont *ordonnés* dans la phrase, suivant des lois précises;

5° La loi fondamentale de l'ordre musical rythmique grégorien est l'ÉGALITÉ DE MESURE des groupements musicaux, comme cette même *égalité* de *mesure* était la loi fondamentale de la scansion métrique;

6° Ces groupements musicaux égaux se divisent par *arsis* et *thésis*, *levé* et *frappé*; et les *thésis* grégoriennes marquent le *commencement de la mesure*, comme les thésis *métriques* marquaient le commencement du pied.

Que cette doctrine soit le rythme purement *musical* de

1. Tous les ouvrages de ces théoriciens sont publiés dans la collection Migne et dans les *Scriptores ecclesiastici de Musica* de l'abbé Gerbert.

toute musique, ancienne et moderne, la chose saute aux yeux des moins clairvoyants.

Hexamètres, *pentamètres*, *tétramètres*, etc., étaient des vers de six mesures, cinq mesures, quatre mesures, etc. — Les phrases musicales *hexamétriques*, *pentamétriques*, *tétramétriques*... seraient donc des phrases de six, cinq, quatre mesures... comme dans toute musique.

Iambes et *trochées* étaient des pieds de trois temps brefs ; *spondées* et *dactyles* des pieds de quatre temps brefs... Les groupes musicaux *iambiques*, *trochaïques*, *spondaïques*, *dactyliques*... seraient par conséquent des mesures de trois temps, quatre temps, etc.

Les *thésis* métriques, marquant le commencement des pieds, divisaient les vers en intervalles égaux et isochrones. Les *thésis* grégoriennes diviseraient conséquemment la phrase grégorienne en intervalles ou mesures *égales* et *isochrones*...

Si donc il était vrai que telle est bien la doctrine générale des maîtres, du quatrième au douzième siècle, ne serait-il pas également vrai que la théorie du rythme musical grégorien pourrait revendiquer l'honneur d'être, non plus une simple hypothèse *sérieuse*, — comme a bien voulu le lui accorder M. P. Aubry dans son *Essai de musicologie comparée*[1], — mais bien la vérité grégorienne elle-même?...

Nous allons essayer de dégager cette conclusion, en reprenant succinctement chacune des six propositions énoncées plus haut et en les démontrant par la simple citation des auteurs.

Première proposition. — *Toute phrase grégorienne est assimilée, non à la prose, mais soit aux rythmes métriques, soit aux vers proprement dits, de mesure et de durée déterminées: hexamètres, pentamètres, tétramètres*, etc.

Nulle part, la phrase grégorienne n'est comparée par nos auteurs au discours *en prose*.

On a fait état d'une phrase d'Hucbald : *In modum soluta*

1. *Le Rythme tonique dans la poésie liturgique*, etc. Paris, Welter, 1903.

oratione legentis : A la manière dont on lit un discours en prose. Mais cette phrase ne vise que les *leçons* ou lectures que l'on chante sur la même note : *quod una vox est quotiescumque repetantur* (*voces*), et qu'Hucbald appelle chants *unisonants* ou équisonants *æquisonæ*[1].

Ailleurs, Gui d'Arezzo et Aribon, son commentateur, parlent bien de chants *quasi prosaïques* : *Sunt vero quasi prosaïci cantus*... Mais 1° Gui et Aribon appellent ces chants « quasi prosaïques », non parce qu'ils sont *sans mesure*, — ils ne le disent nullement, — mais uniquement parce qu'ils ne sont pas de *dimension déterminée*, à la façon des rythmes métriques, composés de pieds, comme les vers, mais sans dimension fixe.

Gui venait de parler des divers éléments du rythme et il ajoute :

Sunt vero quasi prosaïci cantus, qui *hæc minus* observant, in quibus non est curæ si aliæ majores, aliæ minores *partes* et *distinctiones*... sine discretione inveniantur, more prosarum[2]...

Il y a des chants que j'appellerais prosaïques parce qu'ils observent *moins ces règles*, et dans lesquels on se met moins en peine si telles *parties* de phrase ou telles *phrases* sont plus courtes ou plus longues, à la manière des discours...

Hæc : Gui ne dit pas que ces chants n'observent *rien* de ce qu'il vient de dire, mais qu'ils n'observent pas *tout* « *minus* ». Et il précise clairement les points que ces chants ne gardent pas, c'est-à-dire : la *symétrie* des *parties* ou membres de phrase et l'*égalité* des *phrases* elles-mêmes. « L'auteur s'inquiète moins, dit-il, si ces parties ou phrases sont plus *courtes* ou plus *longues*. »

Ces chants dits prosaïques sont donc ce que les anciens appelaient *rythmes métriques*, dans lesquels on observait

1. « On distingue, dit Hucbald, des sons égaux et entièrement *semblables* entre eux, et des sons inégaux ou différant entre eux d'intonation : *quibusdam spatiis inter se discrepantes*. Les premiers se chantent d'une émission de voix *uniforme*, à la manière dont on lit un discours en prose, répétant *la même note* sur chaque syllabe, comme si on écrivait toujours *la même lettre*, a a a : sicut si *unicam* quamlibet litteram sæpius scribas, ut a a a... » (Hucbald, *De harmonica Dispos.*)

2. Gui d'Arezzo, *Micrologue*, chap. xv.

bien la disposition des pieds, mais non la mesure ou dimension des vers : « Tout assemblage de mots, dit F. Quintilien, constitue ou des *nombres* (ce que les Grecs appelaient *rythmes*), ou des *mètres* d'une certaine dimension..., mais, nombres ou mètres, les uns et les autres se composent de *pieds métriques*... Ainsi le rythme dactylique était un rythme égal (deux temps à l'arsis, deux à la thésis [th. a.], parce que la syllabe *longue* est égale à *deux brèves*[1]... »

« Si vous assemblez cent pyrrhiques ou plus, dit saint Augustin, vous avez un *rythme* ; si vous n'en assemblez qu'un nombre *déterminé*, vous avez un *mètre*[2]. »

« Le mètre, dit Marius Victorinus, est un rythme de dimension *déterminée*[3]. »

2° D'ailleurs, ces chants simplement rythmés et dits prosaïques sont les moins nombreux et les moins bien faits, disent Gui d'Arezzo, Jean Cotton et Aribon, donc *les moins grégoriens*.

Ce sont les autres qui se chantent plus *souvent* : *sæpe ita canimus*[4]; qui sont les plus *nombreux*, les plus *beaux*, les plus *soignés*, ceux où les musiciens ont mis tout leur *art* : « *quamplurimæ... egregiæ*, — cantus *accuratos*... quod in eorum compositione *cura* adhibeatur[5] », — les *mieux composés* : « in bene procuratis cantibus[6] ».

Et ce sont ces chants, plus nombreux et *plus grégoriens*, qui sont assimilés aux *mètres*[7] ou rythmes de dimensions déterminées :

Omne melos... more *metri* mensurandum sit[8].	Toute mélodie doit être mesurée à la manière du *mètre*.
In psalmis... *metrum* in medio et in finem versus[9].	Dans les psaumes, il y a une partie *mesurée*, au milieu et à la fin du verset.

1. F. Quintilien, *Inst. orat.*, IX, 4.
2. Saint Augustin, *De Musica*, III, 1.
3. *Metrum est rhythmus finitus.* (Marius Victorinus, *apud* Meibomium, 2494.)
4. Gui d'Arezzo, *Micrologue*, chap. XV.
5. Jean Cotton, *De Musica*.
6. Aribon, *Musica*.
7. *Mètre*, du grec μέτρον, qui signifie *mesure*.
8. Hucbald, *Comm. brev. de Tonis*.
9. *Instituta Patrum de modo psallendi.* (*Apud* Gerbertum, t. I.)

Ut in *metro certa* pedum *dimensione* contexitur versus, ita... componitur cantus [1].

Non est parva similitudo *metris* et cantibus [2].

Comme, dans le *mètre*, le vers est formé d'un *nombre* de pieds *déterminé*, ainsi le chant...

La ressemblance n'est pas petite entre les *mètres* et les chants...

Ces mêmes chants sont comparés aux *vers* proprement dits, de dimension *égale*, d'un nombre de pieds déterminé et de formes déterminées :

Quemadmodum in metris sunt... *versus*, ita in harmonia...

Ita sæpe canimus, ut quasi *versus*... scandere videmur.

More versuum *distinctiones æquales* sint [3].

Quot pedibus... musica stat [4].

Comme, dans la poésie, il y a des *vers*, ainsi dans le chant...

Quand nous chantons, il semble que nous scandions des *vers*.

A la manière des vers, que les *distinctions* soient *égales*.

On apprend aux enfants de *combien de pieds* se compose la mélodie.

Distinctionem nunc *tetrametram*, nunc *pentametram*, alias quasi *hexametram* cernes, et *multa alia* [5].

Vous trouverez dans le chant grégorien, ici, des phrases *tétramétriques*; là, des phrases *pentamétriques*; ailleurs, comme des *hexamètres* et *beaucoup d'autres* espèces de mesures.

Sicut metrorum plurimæ sunt divisiones, quia quædam sunt *asclepiadea*, quædam *saphica*, quædam *alcaica*, nonnulla etiam *gliconica*; sic melodiarum neumæ plurimas habent divisiones [6].

Comme on distingue plusieurs espèces de mètres en poésie, des *asclépiades*, des *saphiques*, des *alcaïques*, des *gliconiques*; ainsi, les phrases mélodiques ont diverses espèces de mesures ou formes rythmiques...

1. Bernon de Reichenau, *Tonarius. Prologus.*
2. Gui d'Arezzo, *Micrologue*, chap. xv. — 3. *Ibid.*
4. Alcuin, *Carmen* CCXXVIII, *De studiis in aula regia.*
5 Gui d'Arezzo, *Micrologue*, chap. xv. L'*hexamètre* est un vers de six pieds dactyliques :

| Tityre | tu patu- | læ recu- | bans sub | tegmine | fagi |

Le *pentamètre* comprend deux parties, de deux pieds et demi chacune :

| sic vos | non vo- | bis— | nidifi- | catis a | - ves— |

Le *tétramètre*, vers de quatre pieds ou de quatre mesures de deux pieds chacune, pouvait être dactylique, ïambique, trochaïque, etc. Le *Pange lingua* est un tétramètre trochaïque de sept trochées et demi :

| Pange lingua | gloriosi | lauream cer- | taminis |

6. Aribon, *Musica*. L'*asclépiade* est de six pieds dactyliques, ainsi disposés :

| Divis | orte bo- | nis— | optime | Ro - mu - | to— |

Le *saphique* a cinq pieds mélangés de trochées et de dactyles; on le ramène

Deuxième proposition. — *Les groupements rythmiques des phrases grégoriennes sont assimilés aux pieds métriques des vers : spondées, dactyles, ïambes*, etc.

Non seulement tous les auteurs comparent les groupements musicaux de la phrase grégorienne aux *pieds* en général, sans distinguer formellement s'il s'agit de poésie tonique ou métrique :

Plaudam *pedes* [1]...
Quasi versus *pedibus* scandere videmur [2].

Je marquerai les pieds...
Il semble que nous scandions des vers, en marquant les pieds.

Mais Hucbald et Gui d'Arezzo entendent explicitement les pieds des *mètres* ou pieds *métriques* :

Quemadmodum in *metris* sunt... pedes... ita in harmonia [3]...
Velut *metricis* pedibus cantilena plaudatur [4].

Comme, dans les *mètres*, il y a des pieds... ainsi dans le chant...
Scandez le chant comme s'il y avait des pieds *métriques*.

De plus, tandis que, pour parler du rythme de la poésie tonique, les auteurs se servent de l'expression : *ad instar metri iambici*, etc.[5], laissant entendre que la ressemblance n'est qu'approchée : *ad instar* ; Gui et les autres proclament que le rythme musical grégorien suit *exactement* le rythme dactylique, ïambique, etc. : *utpote metro dactylico... iambico decurreret.*

soit au rythme trochaïque, soit au rythme dactylique, ainsi que nous le dirons plus loin :

| Jām sā- | tīs tēr- | rīs nĭvĭs | āt- quĕ | dīræ |

L'*alcaïque* (de dix ou onze syllabes) était composé d'ïambes, de spondées, et de dactyles, qu'on ramène, par synérèse, au mètre ïambique :

Ŏ- | dī prŏ- | fānūm | vūlgŭs ĕt | ārcĕ- | ō

Le *glyconique* avait trois pieds et demi (spondée, dactyle et trochée) :

| Sānctō | cōncĭlĭ- | ō rĕ- | dī— |

1. Hucbald, *Scholia enchiriadis.*
2. Gui d'Arezzo, *Micrologue*, chap. xv.
3. *Ibid.*
4. Hucbald, *Scholia enchiriadis.*
5. Aurélien de Réomé ; Bède le Vénérable, *De arte metrica*, etc.

Neumæ sint loco pedum... utpote ista neuma *dactylico*, illa vero *spondaïco*, illa *iambico metro* decurreret [1].

Que les neumes (ou parties) tiennent lieu de pieds... Que telle partie *ait la marche dactylique*, telle autre la marche *spondaïque*, celle-ci la marche *ïambique*...

TROISIÈME PROPOSITION. — *Les groupements musicaux, comme les pieds métriques, sont formés de* longues *et de* brèves *de durée déterminée.*

... Aliæ voces ab aliis morulam *duplo longiorem* vel *duplo breviorem* habeant... id est, varium tenorem — quem *longum* litteræ virgula plana apposita significat[2].

Que certains sons aient une valeur *deux fois plus longue* ou *deux fois plus brève* que d'autres, c'est-à-dire une durée différente; la durée *longue* est indiquée par un trait ajouté à la note.

Uti quæ syllabæ breves, quæ sunt longæ attenditur, ita *qui soni producti quique correpti* esse debeant (attendatur), ut veluti *metricis* pedibus cantilena plaudatur [3].

De même qu'en poésie on observe quelles syllabes sont longues et quelles sont brèves, ainsi, pour que la mélodie soit scandée à la façon des pieds *métriques*, il faut observer *quels sons* doivent être *longs*, et *quels* doivent être *brefs*...

1. Gui d'Arezzo, *Micrologue*, chap. xv. *Neuma*, *æ*, n'a pas toujours le sens de signe neumatique ou note ; il signifie aussi, toujours dans Gui d'Arezzo : *partie* ou *membre de phrase*, en grec κῶλον, comme Gui l'explique lui-même : « Un son, deux sons, trois sons, dit-il, forment une *syllabe* musicale (c'est la neume-note) : une ou *plusieurs* syllabes font une *neume*, c'est-à-dire une *partie de la phrase* : *neumam, i. e. partem cantilenæ.* » C'est de cette « *division*-neume », opposée à la *syllabe*-neume, qu'il dit : « Que le retard de la dernière note soit minime pour la syllabe, plus grande pour la *partie*... » Et Aribon donne en exemple la phrase *Dixit Dominus mulieri Cananeæ :* « *Dixit*, voilà la syllabe, dit-il ; *Dixit Dominus*, voilà la *partie* (ou neume)... »

2. Gui d'Arezzo, *Micrologue*. Aribon entend bien par *voces* des *sons*, car, parlant plus bas du mot *aliud*, il fait remarquer qu'il y a deux sons, *duas voces*, sur la syllabe *li*. Mais il prend *morulam* pour *silence* entre deux sons. Ici, il ne traduit plus, il trahit, sacrifiant aux erreurs de son temps. Gui vient, en effet, de dire qu'il faut scander la phrase par *pieds métriques* et que c'est pour cela qu'il faut donner à chaque son sa valeur. — Ce n'est pas, ce nous semble, de *silences* que sont faits les *pieds* métriques. — Puis il ajoute : la durée longue est marquée par un trait ajouté à la *note* (*litteræ*). *Littera*, virga ou point, n'est évidemment pas non plus un silence, mais une note. Il faut donc lire la phrase de Gui comme s'il n'y avait pas la préposition *ab*, *duplo longiorem aliis*, ou traduire *aliæ voces ab aliis* par « certains sons *par rapport* à d'autres », comme *aliud a libertate* (Brut. et Cass.), *autre chose que la liberté*. Cf. Lambillotte, *Esthétique* : Raillard, Hermesdorff, Ch. Tardif, etc.

3. Hucbald, *Scholia enchiriadis*.

Ainsi, dans Hucbald comme dans Gui, les idées de *pieds* et de *sons longs et brefs* sont intimement liées ensemble : *ut veluti metricis pedibus...*

La cantilène grégorienne est donc bien comparée à la poésie *métrique* classique de Virgile et d'Horace.

Ailleurs, c'est la *place* même des longues et des brèves qui est recommandée, comme en poésie; cette place étant souvent, en effet, la caractéristique du rythme. Le trochée (- ∪), par exemple, ne diffère de l'ïambe (∪ -) que par la place de la brève.

Attendatur *ubi productioribus*, *ubi brevioribus* morulis utendum sit... *ut* veluti metricis pedibus cantilena plaudatur [1].

Qu'on observe bien *où* se trouvent les durées plus *longues*, *où* les durées plus brèves... *pour* que la mélodie soit scandée à la façon des pieds métriques.

Attendas in neumis, *ubi* sonorum morulæ *breviores ubi productiores*... ne *minime diu* proferas quod *diutius* et *productius* præcinere statuit *magisterialis auctoritas*.

Observez dans les neumes *où* sont les durées *brèves* des sons, *où* les durées longues... pour ne point exécuter *brièvement* ce que l'*autorité des maîtres* a voulu *long* et prolongé.

Neque audiendi sunt qui dicunt sine ratione omnino consistere quod in cantu aptæ numerositatis moram nunc *celociorem*, nunc vero faciamus *productiorem*; si grammaticus quilibet te reprehendit, cum in versu eo loci syllabam *corripias*, ubi *producere* debeas... cur non magis *Musicæ ratio* [2], *ad quam ipsa rationalis vocum dimentio et numerositas pertinet*, succenseat quodammodo, si non pro qualitate *locorum* observes *debitam quantitatem morarum*!...

N'écoutez donc point ceux qui prétendent qu'il importe fort peu que nous donnions aux durées dans le chant une *longueur* ou une *brièveté* plus grande que ne comporte la régularité du rythme; si un grammairien vous reprend, quand, dans un vers, vous *abrégez* telle syllabe qui devrait être *longue*... comment l'*Art musical, juge souverain de la durée normale des sons*, ne s'indignerait-il pas, si j'ose ainsi dire, quand, aux endroits voulus, vous n'observez pas la *valeur légitime* des *durées*!...

1. Hucbald, *Scholia enchiriadis*.

2. « *Musicæ ratio*, l'Art musical. » Plus haut, Bernon avait dit: « *Magisterialis auctoritas*, l'autorité des maîtres. » On ne peut enseigner plus clairement que ce n'est pas la *langue* qui faisait loi en musique grégorienne, comme en toute autre, pour y régler le rythme (*numerositas*), la durée des sons (*vocum dimensio*) et la prolongation des notes (*quantitatem morarum*), mais que c'est uniquement la raison intrinsèque de l'*art* qui régit tout cela. « Dans la musique, écrit Denys d'Halicarnasse (*Traité de la composition des mots*, chap. XI, p. 76 [V. Vincent, *Notes et Extraits*, p. 161]), les mots sont

Quatrième proposition. — *Les groupements musicaux, comme les pieds métriques, sont* ordonnés *dans la phrase suivant des* lois *déterminées, et non selon le caprice ou le hasard.*

Qu'il en soit ainsi des vers ou des rythmes métriques, cela ne peut faire doute :

« Le rythme, dit Remi d'Auxerre avec Martianus Capella, est un assemblage de sons, disposés selon un *certain rapport* et un *certain ordre* : ad aliquem habitum, ordinemque connexa[1]. »

« Le vers, dit saint Isidore, est ainsi appelé parce qu'il a pour mesure un nombre de pieds determiné, disposés dans un *certain ordre* : *in ordine dispositis*... A ce vers ressemble beaucoup le rythme (métrique) qui, lui aussi, procède par *pieds normalement ordonnés* : *rationabiliter ordinatis pedibus* currit[2]. »

Or, c'est cette même ordonnance que les maîtres grégoriens prescrivent pour les chants d'église :

Proponat sibi musicus *quibus... divisionibus* incedentem faciat cantum, sicut metricus, *quibus pedibus* faciat versum...

Sicut lyrici poetæ nunc *hos*, nunc *alios* adjunxere *pedes*, ita et qui cantum faciunt *rationabiliter discretas*... componunt *neumas*; *rationalis* vero *discretio* est, si ita fit neumarum moderata varietas, ut tamen neumæ neumis... sibi consonanter respondeant[3].

Que le musicien se demande *de quel genre de groupements* il fera marcher sa mélodie, comme le versificateur regarde de *quels pieds* il veut faire son vers.

Comme les poètes lyriques associent tantôt *tels pieds*, tantôt *tels* autres, ainsi ceux qui composent un chant *choisissent* leurs *groupements* et les *disposent* avec *art*. J'appelle *choisir avec art* varier et disposer si bien les groupes, que ces groupes se répondent harmonieusement les uns aux autres.

subordonnés à la musique, et non la musique aux mots... » « La mélodie adaptée à un texte n'en épouse pas nécessairement la rythmique, écrit Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié (*le Rythme grégorien d'après Gui d'Arezzo*) ; le musicien n'est pas enchaîné par le poète. » « Musica non subjacet regulis Donati. — La musique n'est pas soumise aux règles du (grammairien) Donat. » (*Instituta Patrum de modo psallendi et cantandi, apud* Gerbertum, t. I.)

1. Martianus Capella, *De Nuptiis Philologiæ* (*apud* Meibomium, p. 190) ; Remi d'Auxerre, *De Rhythmis*, p. 80.

2. Saint Isidore, *Etym.*, t. I, p. 39.

3. Gui d'Arezzo, *Micrologue*, chap. xv.

Idcirco, ut in metro certa pedum dimensione contexitur versus, ita *apta* et *concordabili brevium*, *longorumque* sonorum *copulatione* componitur cantus[1]...

Aussi, comme, en poésie, le vers est formé d'une certaine mesure de pieds, ainsi est-ce l'*enchaînement juste* et *harmonieux* des sons *brefs* et des sons *longs* qui fait le chant.

« Enchaînement juste et harmonieux », qui fait toute la beauté et tout le charme de la cantilène grégorienne :

In cantilena, ex veterum auctoritate *apta* et modesta *modulationum coaptatione* conjuncta, tota animæ corporisque compago delectatur[2].

Quand le chant déroule ainsi *harmonieusement* et gracieusement ses *rythmes*, suivant la règle des anciens, un charme délicieux envahit, pour ainsi dire, le corps et l'âme.

Cinquième proposition. — *La loi fondamentale de l'ordre musical rythmique est l'*égalité *de* mesure *des groupements musicaux, comme cette même égalité est la loi fondamentale de la scansion métrique.*

a) *Égalité de mesure des pieds en poésie.*

« Qu'y a-t-il de meilleur, demande saint Augustin[3], l'*égalité* ou l'*inégalité* ? — Il n'est personne qui ne doive juger que c'est l'*égalité* — *æqualitatem* », répond le disciple. — Le maître : « Il faut donc garder cette égalité dans l'agencement des pieds et ne s'en départir aucunement... Par suite, n'associez jamais des pyrriques (pieds de deux temps brefs) à des ïambes et à des trochées (pieds de trois temps), ou à des spondées (pieds de quatre temps)... C'est pécher contre le rythme que d'associer des *pieds discordants* : *peccaturque... si pedes dissoni misceantur.* »

Ainsi, pour saint Augustin, l'égalité dans la durée des pieds était la loi impérieuse de la beauté du rythme en poésie.

Quintilien énonce la même règle :

« Rythme métrique ou vers, dit-il, l'un et l'autre exigent qu'entre l'*arsis* et la *thésis* des pieds, le *rapport de temps*

1. Bernon de Reichenau, *Tonarius*. — 2. *Ibid.*
3. *De Musica*, II, 9 et III, 4.

soit *le même* : *ut a sublatione* (arsi) *ad positionem* (thesim) IDEM SPATII *sit*[1]. »

Arsis et *thésis* divisaient le pied en parties proportionnelles ; si ce rapport est constant et identique, la somme de ce rapport sera également constante et identique. Ainsi dans cet hexamètre :

	th. a.	th. a.	th. a.	th. a.	th. a.	th. a.
	Nōs pătrĭ-	æ fī-	nōs ēt	dūlcĭă	lĭnquĭmŭs	ārvā
Rapport :	2 : 2	2 : 2	2 : 2	2 : 2	2 : 2	2 : 2
Somme :	4	4	4	4	4	4

Le rapport de l'arsis à la thésis étant 2 : 2, la somme est 4 pour tous les pieds.

	a.	th. a.	th. a.	th. a.	th. a.	th. a.	th.
	Bĕ-	ā-tŭs	īllĕ	qui prŏ-	cūl nĕ-	gŏtĭ-	īs
Rapport :	1 :	2 , 1 :	2,1 :	2 , 1 :	2 , 1 :	2,1 :	2
Somme :		3	3	3	3	3	

Le rapport de l'arsis à la thésis est de 1 à 2, et la somme 3 est égale.

Aussi le pied donnait-il son nom aux différents mètres : *dactylique*, *ïambique*, etc. Et le vénérable Bède donne de cette égalité de mesure du pied la raison même de son nom de *pied* : « Dictus inde *pes*, quod quasi *pedali regula* ad versum utimur mensurandum. — Le pied métrique est appelé *pied*, parce qu'il est la règle, la mesure du vers[2]. » Or, qui dit mesure dit *unité* et *égalité* de mesure.

C'est ce que reconnaissent les métriciens modernes : « *Tous les pieds* d'un vers, écrit Westphal, comme toutes les mesures d'une phrase mélodique, doivent contenir *le même nombre de temps*, et les partager en parties *égales*, ayant entre elles le même rapport[3]. »

La raison de cette loi d'égalité de mesure dans l'expression rythmée de la pensée est dans la nature même de notre constitution physiologique, qui a pour base l'*eurythmie* des mouvements du cœur et de la respiration normale. — Tout

1. F. Quintilien, *Inst. orat.*, IX, 4, 48. « *Idem* spatii, le *même rapport* de temps. » (Cf. Lemaire, Teubner, etc., d'après le manuscrit ambrosien, I.)
2. Bède le Vénérable, *De arte metrica*, n° 9. (Migne, *P. L.*, t. XC.)
3. Westphal, cité par A. Chaignet, *Essais de métrique*, p. 16.

ce qui s'harmonise avec ces mouvements et rythmes primordiaux nous plaît et nous charme, tout ce qui les contrarie nous déplaît et nous choque...

Mais, objectera-t-on, ne trouve-t-on pas, associés dans certains mètres, des pieds que saint Augustin déclare disparates, par exemple : le *spondée* et le dactyle (quatre temps) unis au *trochée* (trois temps) dans la strophe saphique, ou à l'*ïambe* (trois temps) dans le mètre ïambique ?

Parfaitement. Mais aussi la doctrine des anciens et l'opinion commune des modernes nous apprennent que ces pieds disparates ou bien étaient ramenés dans la *diction* ou le *chant* à la *commune mesure*, ou appartenaient, comme les pieds composés par périodes, à un cycle rythmique plus large, dont la *symétrie* véritable de l'ensemble corrigeait la disparité apparente du détail.

« Les deux longues du spondée, enseigne Westphal, n'ont pas dans le vers ïambique et *ne peuvent* avoir la valeur de quatre temps...; la loi du vers ïambique *prescrit* de les ramener à une somme de *trois temps*, lesquels rentreront alors dans le rapport de 2 : 1, constitutif du mètre ïambique[1]. »

« Il y a des mètres, dit Aristide Quintilien, qui admettent des *synérèses*, pour donner au pied une *mesure égale* : διὰ τοῦ ποδὸς συμμετρίαν. — On dit qu'il y a *synérèse*, quand deux syllabes, non séparées par une consonne, ou *deux brèves*, comptent pour *une* brève : δύο βραχείας ἀντὶ μιᾶς, — ou une brève et une longue, une commune et une longue, pour une longue : βραχεῖαν καὶ μακράν... ἀντὶ μακρᾶς[2]. »

« *Toute longue*, théoriquement longue, n'est pas *également* longue, et *toute brève*, théoriquement brève, n'est pas *également* brève, dit Denys d'Halicarnasse[3]. — Οὔτε τὴν αὐτὴν ἔχει δύναμιν... πᾶσα (συλλαβή) βραχεῖα καὶ πᾶσα μακρά. — La dic-

1. Westphal, *Système de la rythmique ancienne*. Breslau, 1865. Cf. Henri Weil, *Études de littérature et de rythmique grecques*. Paris, 1902.

2. Aristide Quintilien, *De Musica*, p. 50. Ex. : *Dĕus*. Ainsi, plus bas, dans le vers saphique : *nĭvĭs* pour *nĭvĭs*.

3. Denys d'Halicarnasse, *Traité de la composition des mots*, chap. XI, p. 104. (V. Vincent, *Notes et Extraits*.)

tion rythmique et le rythme musical transforment les syllabes, les allongent, les raccourcissent, — αὐτὰς μειοῦσαι καὶ αὔξουσαι, — de manière à intervertir souvent leur valeur. »

« Il n'est pas sans importance de savoir, dit F. Quintilien[1], qu'il y a des syllabes *plus longues* que les longues ou *plus brèves* que les brèves, et, bien qu'elles semblent ne pas avoir plus de deux temps et moins qu'un temps, il se cache, dans la prononciation, quelque chose de *plus* ou quelque chose de *moins*. »

C'est ce « quelque chose » qui permettait de faire l'égalité des pieds, en apparence disparates.

Le vers *ïambique* se scandait donc, en abrégeant les spondées :

Ŭt | prīscă | gēns mŏr- | tālĭ- | ūm.
(Hor.)

Ō | māgnă | vāstĭ | Crētă | dŏmĭnā- | trīx frĕ- | tī.
(Sen.)

MM. Gevaert et Westphal ramènent le vers *saphique* au mètre *trochaïque* par le procédé du *dactyle cyclique* ou des quantités *irrationnelles* (Aristide Quintilien dit *synérèse*) :

| Jām să | -tīs tĕr- | rīs nĭvĭs | ātquĕ | dĭræ |

Les deux brèves nĭvĭs ne comptent que pour une (en musique deux demi-brèves ou doubles-croches [♬=♪]).

Mais on pourrait aussi peut-être le ramener au mètre *dactylique*, suivant la pensée du vénérable Bède, qui appelle ce mètre *pentamètre dactylique*, en donnant aux *longues* des trochées la valeur de *trois temps* :

| Jāmĭ să | tīs tēr- | rīs nĭvĭs | ăt-quĕ | dī-ræ |

Le procédé est différent, mais le principe est le même...

La loi rythmique fondamentale de la poésie métrique est donc l'*unité* et l'*égalité* de mesure des *pieds*.

b) *Égalité de mesure dans le chant grégorien.*

Or, au témoignage des maîtres : 1° c'est comme le *vers* de

1. F. Quintilien, *Inst. orat.*, IX, 4, 84.

la poésie métrique que doit *se mesurer* et *se battre* la mélodie grégorienne :

Omne melos more *metri mensurandum* sit[1].	Toute mélodie doit *se mesurer* comme le *vers*.
More *metrorum* (cantus) certis legibus *dimetiantur*[3].	Que les chants soient *mesurés*, comme les *vers*, suivant des lois certaines.
Velut metricis *pedibus* cantilena *plaudatur*[2].	Que la mélodie soit *battue*, comme si elle était composée de *pieds* métriques.
Quasi metricis *pedibus* cantilena *plaudatur*[3].	
Debent magistri... inter cantandum, aliqua pedum, manuumve vel qualibet alia *percussione numerum* instruere[4].	Pendant le chant, les maîtres marqueront le *rythme*, en *frappant* de la main ou du pied, ou de quelque autre façon que ce soit.
Ita ... canimus quasi *versus* pedibus *scandere* videmur, sicut fit, cum *ipsa metra canimus*[5]...	Nous chantons comme si nous *scandions* des *vers*, comme nous faisons quand nous chantons réellement des *vers*.

2° C'est la *marche régulière* des vers métriques que doit observer la marche mélodique :

Cum... neumæ sint loco pedum... utpote ista neuma *dactylico*, illa vero *spondaïco*, illa *iambico metro* decurreret[6].	Les groupements (musicaux) tiennent lieu de pieds... tel groupement ayant une *marche dactylique*, tel autre une marche *spondaïque*, celui-là une marche *ïambique*...

Marche *dactylique*, *spondaïque*, *ïambique* ne peut signifier qu'une marche *régulière*, à quatre temps, à trois temps, etc. ; autrement les groupements feraient, ici, des dactyles, là, des spondées, ailleurs, des ïambes, mais ne présenteraient pas, par une série régulière de dactyles ou d'ïambes, une *marche* qu'on puisse qualifier de *dactylique*, *spondaïque*, *ïambique*, etc.

1. Hucbald, *Comm. brev. de Tonis.*
2. Jean Cotton.
3. Hucbald, *Scholia enchiriadis.*
4. Gui d'Arezzo, *Micrologue.*
5. Hucbald, *Comm. brev. de Tonis.*
6. Gui d'Arezzo, *Micrologue.*

Enfin, 3° l'idée d'*unité* et d'*égalité* de *mesure* dans le chant grégorien ressort manifestement de l'idée de *proportionnalité* qui en était une des règles primordiales.

« Autrefois, dit Aribon, tous, compositeurs et chanteurs, avaient grand soin de garder les *proportions* rythmiques : ut quilibet *proportionaliter* et invenirent et cantarent. »

Quelles proportions ? — Deux principales :

1° *Proportions des membres de phrase entre eux :* « Que les membres de phrase « neumæ », dit Gui d'Arezzo, se répondent entre eux, comme *1* à *1*, ou comme 2 est à 1, ou comme 3 est à 1, ou comme 3 est à 2, etc. — *æquæ æquis*, *duplæ vel triplæ simplicibus*, et *alias collatione sesquialtera*, etc. »

Prenons cet exemple d'Hucbald, duquel il dit : « Solæ in tribus membris ultimæ *longæ*, reliquæ *breves*. »

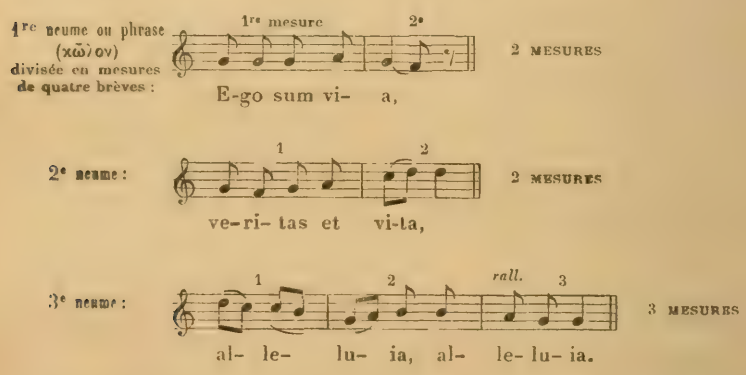

Les notes et la longueur des notes sont d'Hucbald, et nous voyons que la proportion des deux premiers membres entre eux est de 2 à 2, leur proportion avec le troisième de 2 à 3 ou proportion sesquialtère.

2° *Proportions entre l'arsis et la thésis dans la mesure même :* « Garder le rythme dans le chant, dit Hucbald, c'est donner à chaque note sa valeur propre, donner aux longues leur longueur, aux brèves leur brièveté et respecter exactement entre les notes le *rapport* de *brièveté* et de *longueur*... selon la loi de *scansion* des vers : *infra scandendi legem*[1]. »

1. « Sic itaque *numerose* est canere, longis brevibusque sonis ratas morulas

Ce rapport de scansion, nous l'avons vu, c'est le rapport de l'arsis à la thésis, et ce rapport doit être constant : « ut a sublatione ad positionem idem spatii sit[1] ». La loi rythmique grégorienne exige donc que ce même rapport de *thésis* et d'*arsis* soit constant.

Or, quelle que soit celle des deux proportions que j'envisage : proportion des *groupements* entre eux, proportion d'*arsis* à *thésis*, chacune d'elles exige ou suppose l'*unité* et l'*égalité* de mesure.

Si je prends la première, — proportion des *groupements* dans le rapport de 1 à 1, de 1 à 2, de 2 à 3, etc., — il est évident qu'il sera impossible d'apprécier un tel rapport et de l'exprimer par des nombres, s'il n'y a pas d'*unité* pour le *mesurer*, c'est-à-dire d'*unité* de *mesure* ou de mesure *égale*.

Si je prends la seconde, — rapport d'*arsis* à *thésis* dans la même mesure, — puisque ce rapport doit être constant, comme en poésie : *infra scandendi legem*, la *somme* sera *constante* et la *mesure égale*.

Ainsi dans ce septénaire trochaïque :

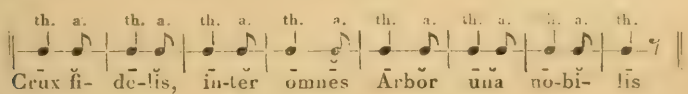

Rapport:	2 : 1	2 : 1	2 : 1	2 : 1	2 : 1	2 : 1	2 : 1	2 : 1
Somme :	3	3	3	3	3	3	3	3

Le rapport de la thésis à l'arsis étant de 2 à 1, la somme de ce rapport ou mesure, 3, est égale et constante.

Soit donc que les maîtres grégoriens comparent la phrase musicale au vers et sa scansion à celle du vers, soit qu'ils recommandent la proportionnalité des groupes entre eux ou des mesures entre elles, ils supposent et enseignent, comme loi fondamentale du rythme grégorien, l'*unité* et l'*égalité* de *mesure*.

Sixième proposition. — *Les mesures musicales grégoriennes se divisent par arsis et thésis, levé et frappé et les thésis*

metiri... ut ea quæ diu ad ea quæ non diu legitime concurrant... infra scandendi legem. » (Hucbald, *Scholia enchiriadis*.)

1. F. Quintilien, *Inst. orat.*, IX, 4, 84.

marquent le commencement ou premier temps de la mesure, comme les thésis rythmiques marquaient le premier temps du pied.

Il y avait, chez les Latins et les Grecs, deux sortes d'*arsis* et de *thésis* : l'arsis et la thésis *grammaticales*, ou du *mot*; l'arsis et la thésis *rythmiques*, ou du *pied*.

Et c'est faute de bien distinguer l'une de l'autre que certains modernes confondent *accent* et *temps fort*.

a) *Arsis et thésis grammaticales.*

L'arsis *grammaticale* marquait l'*accent* tonique du mot, c'est-à-dire la syllabe sur laquelle on *élevait* la *voix*; la thésis grammaticale comprenait les syllabes atones qui *suivaient* l'accent et sur lesquelles on abaissait la voix[1].

« Dans le mot *natúra*, dit Priscien[2], on élève la *voix* sur *tú*, c'est l'*arsis*; on l'abaisse sur *rà*, c'est la *thésis*. »

Martianus Capella, Diomède, parlent de même : « L'*arsis* de l'ïambe est d'un temps (Dĕus); *celle* du trochée (sānctus) est de deux temps[3]. »

« Arsis est elevatio, thesis, depositio *vocis* et remissio. — L'*arsis* est l'élévation, la *thésis*, l'abaissement de la *voix*[4]. »

C'est au mouvement *mélodique* : *élévation* et *abaissement* des *sons*, que correspondent, en musique, l'arsis et la thésis grammaticales. Ainsi en parle Gui d'Arezzo au chapitre XVI du *Micrologue*[5], quand il dit : « On ne s'étonnera pas qu'avec six sons on ait pu faire tant de chants. Le mouvement de ces six sons se fait par *arsis* et *thésis*, *élévation* et *abaissement*. Tantôt on joint *arsis* à *arsis* (une note ascendante à une autre), *thésis* à *thésis* (note descendante à note descendante), ou *arsis* à *thésis*... Seulement il y a ici *un ton*, là *un demi-ton*, ailleurs *deux tons* d'intervalle... »

Aussi est-il facile de remarquer que les compositeurs grégoriens ont veillé avec un soin spécial à faire corres-

1. Ἄρσις, de αἴρω, élever ; θέσις, de τίθημι, poser, reposer.
2. Priscien, *De accent.*, 2, 13.
3. Diomède, III, 475 ; Martianus Capella (*apud* Meibomium), p. 190.
4. Martianus Capella (*apud* Meibomium), p. 190.
5. *De multiplici varietate sonorum et neumarum.*

pondre les *élévations de la mélodie* avec les *accents* du discours :

Et c'est de cette relation étroite entre l'*arsis* grammaticale et l'*élévation* de la voix qu'est née la notation neumatique, l'accent aigu ′ désignant la note ascendante, et l'accent grave ‵ la note descendante.

b) *Arsis et thésis rythmiques.*

Tout autres étaient l'arsis et la thésis *rythmiques*, ou du *vers*.

La *thésis rythmique* marquait la partie saillante du pied métrique, celle qu'on *battait* de la main ou du pied pour compter les pieds ou nombres, ce que nous appelons le *temps fort*, ou le temps *lourd*; l'arsis était la partie non battue, le temps faible.

« Pour scander, dit saint Augustin[1], on lève et on pose la *main*; la partie du pied métrique où on la lève s'appelle *levatio* (ἄρσις), celle où on l'abaisse *positio* (θέσις). »

« Qu'appelons-nous ἄρσις? demande Bacchius. — Quand le pied se lève ὅταν μετέωρος ᾖ ὁ πὸυς. — Et θέσις? — Quand le pied s'abaisse, ὅταν κείμενος[2]. »

Au sens rythmique, les mots *arsis* et *thésis* se prenaient donc, non de l'élévation ou de l'abaissement de la voix, mais de l'élévation ou de l'abaissement de la main ou du pied, c'est-à-dire du *battement* rythmique, du *frappé* et du *levé* de la mesure. La thésis était l'élément *compteur* du rythme. C'est elle qui permettait d'apprécier le *rythme* ou le *nombre* du vers en faisant sentir le nombre des pieds.

« Le pied, en effet, dit Aristide Quintilien, est une partie

1. *De Musica*, II, 9, 18.

2. Bacchius, p. 24. L'Ἡγεμών (chef) du chœur, dit M. A. Chaignet (*Essai de métrique*, p. 28), se mettait quelquefois sous le pied une semelle de bois, ὑποπόδιον, appelée κρούπιζα ou βάταλον, pour faire mieux entendre la mesure.

du rythme qui permet de juger du *tout* : μέρος τοῦ παντὸς ῥυθμοῦ, δι'οὗ τὸν ὅλον καταλαμβάνομεν[1].

Or, pour que le pied métrique pût remplir ce rôle et apporter à l'oreille la sensation du *tout*, il fallait qu'il y eût dans le pied même un élément à la fois *sensible* et *régulier* qui marquât le passage du pied, — *sensible*, pour être perçu, *régulier*, pour faire sentir la régularité du pied; ce que n'était nullement, dans la poésie classique, l'*arsis grammaticale* ou accent. *Sensible* par l'élévation de la voix, elle était, le plus souvent, l'irrégularité même. Ainsi dans ces hexamètres, pris au hasard :

	1 2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 12
1.	Tityre,	tu	pátu-	læ	récu-	bans	sub	tégmine		fági...
2.	Fortu	- náte	sé-	nex.	ér-	go	túa	rúra	ma-	nébunt...
3.	'Arma	vi- rúmque	cá-	no,	Trô-	jæ	qui	prímus	ab	óris...
4.	Músa,	mí- hi	cáu-	sas	mémo-	ra,	quo	númine		læso
5.	Quídve	dó- lens	re-	gína	Dé-	um	tot	vólvere		cásus
6.	Insíg	- nem	pie-	táte	ví-	rum, tot a-		díre	do-	lóres

Les accents toniques ne sont réguliers qu'au cinquième et au sixième pied (là où la césure était interdite, précisément, sans doute, pour faire coïncider normalement, à ces deux pieds, les deux éléments de force du vers : l'*accent* grammatical et la *thésis rythmique*); mais, partout ailleurs, les accents émaillent le vers au gré du hasard :

Au premier vers, ils occupent les places 1, 4, 6;
Au deuxième, — — 3, 4 1/2, 6;
Au troisième, — — 1, 3, 4 1/2, 6;
Au quatrième, — — 1, 2 1/2, 4, 6;
Au cinquième, — — 1, 2 1/2, 5, 6 1/2;
Au sixième, — — 2, 5, 6 1/2.

L'accent tonique n'était donc pas l'élément compteur ou *rythmique* du vers.

L'élément compteur était la *thésis rythmique* que les métriciens plaçaient pour cela à la *première syllabe* du *pied*, quelle que fût la place de l'accent tonique.

Régulière comme le pied, puisqu'elle y occupait toujours la même place, elle était, elle, *sensible* à l'oreille, parce

3. Aristide Quintilien, *De Musica*, I, 34.

qu'elle était, *d'ordinaire*, une syllabe *de plus grande durée*. Dans les mots composés de brèves et de longues, par exemple, la thésis affectait toujours la syllabe *longue*, l'arsis les syllabes *brèves*. Dans l'ïambe « Dĕō », la thésis était sur *ō*, l'arsis sur *Dĕ*, et on scandait, en frappant la syllabe longue :

a. th. a. th. a. th. a.
Dĕ | ō Pă- | trī sĭt | glorĭ- | ā

Le trochée, au contraire, ayant la première syllabe longue, — Pāngĕ, — avait la thésis sur la première syllabe :

th. a. th. a. th. a. th. a. th. a. th.
| Pāngĕ, | lĭngŭa, | glorĭ- | ōsĭ | laŭrĕ- | ām...

« Le trochée, dit saint Augustin [1], a le même nombre de temps que l'ïambe, mais il ne se bat pas de la même manière — *sed non eodem modo plauditur* », ce qui veut dire que le battement, dans le trochée, tombe sur la première syllabe : th. a. Pān | gĕ; sur la seconde, dans l'ïambe : a. th. Dĕ | ō.

« L'ïambe, dit Aristide Quintilien, se compose : 1° d'une *arsis brève* et 2° d'une *thésis longue* (a. th.), le trochée, au contraire, d'une *thésis longue* et d'une *arsis brève* (th. a.); le dactyle, d'une thésis longue et d'une arsis de deux brèves (th. a.); l'anapeste, d'une arsis de deux brèves et d'une thésis longue (a. th.)[2]. »

Telle était donc la loi rythmique de la poésie métrique : Le battement se faisait régulièrement sur la *première syllabe* du *pied*, laquelle, d'ordinaire, était *longue*.

c) *Thésis grégoriennes.*

Or, c'est cette même loi rythmique, cette même scansion, ce même battement, ce même mode de mesure que tous nos auteurs donnent comme type, comme *schéma* unique de la *scansion musicale grégorienne*.

1. *De Musica*, III, IV, 8.

2. Ἴαμβος ἐξ ἡμισείας ἄρσεως καὶ διπλασίου θέσεως, τροχαῖος ἐκ διπλασίου θέσεως καὶ βραχείας ἄρσεως, δάκτυλος ἐκ μακρᾶς θέσεως καὶ δύο βραχειῶν ἄρσεων... Ἀνάπαιστος ἐκ δύο βραχειῶν ἄρσεων καὶ μακρᾶς θέσεως. (Aristide Quintilien, *De Musica*, I, 37.)

Rappelons des textes déjà connus :

« Pour observer l'égalité de la mesure, dit Hucbald, on scande le chant comme on *scande* les *vers*... suivant la loi de *scansion* des vers... observant exactement non seulement les *longues* et les *brèves*, mais l'*ordre* et le *rapport* de ces longues et de ces brèves : *veluti metricis* pedibus *plaudatur*, *infra* scandendi *legem* — ubi *productioribus*, ubi *brevioribus* — qui *soni producti*, qui *correpti* — *ea quæ diu* ad ea *quæ non diu*... »

Et *pas un mot d'accent* dans ces prescriptions rythmiques si détaillées..., rien que des durées longues ou brèves, rien qu'ordre et rapport des *durées* entre elles, autrement dit, rien qu'*arsis* et *thésis rythmiques*. Pour Hucbald, *tout* le rythme est là : *sic numerose est canere*. C'est ce que les Grecs appellent *rythme* et les Latins *nombre* : « *quæ canendi æquitas* rhythmus *græce*, *latine dicitur* numerus... »

Gui d'Arezzo ne parle pas différemment. « Il faut, dit-il, battre le chant *tout comme les pieds métriques*. » Il ne dit pas : *ad instar*, mais : tout comme : *quasi*, *sicut*, et il ajoute : « *comme on fait* quand ce sont *des vers mêmes* qu'on chante : *sicut fit*, *cum ipsa metra canimus* ». Peut-on mieux dire : en observant la scansion et les *thésis rythmiques*, comme si c'était des hexamètres, des asclépiades, des alcaïques... qu'on chante et qu'on mesure en chantant ?

« Quand vous composez, nous a dit plus haut le même Gui d'Arezzo, que telle distinction *ait* une *marche dactylique*, telle autre une *marche ïambique* : *dactylico... iambico metro decurreret...* » Ici encore Gui ne dit pas : que la marche soit *à l'instar* de la marche dactylique, etc., mais : qu'elle *ait*, qu'elle *observe cette marche*... Or, observer la marche *dactylique*, c'est scander une *thésis longue avant deux brèves*, observer la marche *ïambique*, c'est faire passer l'*arsis* ou anacrouse *brève avant* la *thésis longue*, et ainsi du reste.

Donc, pour Gui d'Arezzo comme pour Hucbald, la musique grégorienne suivait la loi des *arsis* et des *thésis* de la poésie *métrique*, c'est-à-dire des thésis *rythmiques*.

Enfin — et nous nous arrêtons à ce témoignage — l'*accent*

1. Hucbald, *Scholia enchiriadis* et *Comm. brev. de Tonis*, *passim*.

tonique ou arsis grammaticale était si peu la loi du rythme dans le chant grégorien proprement dit, que, pour la psalmodie elle-même, qui n'avait qu'une partie mesurée, nous lisons ces lignes significatives dans le *Recueil de prescriptions et traditions liturgiques* léguées par les fils de saint Benoît à leurs successeurs, *Hæc de gremio Patrum collegimus*[1] :

« Dans la psalmodie, disent les *Instituta Patrum*, nous distinguons deux choses : d'une part, les syllabes et les mots (c'est-à-dire la partie non mesurée), de l'autre, au *milieu* et *à la fin*, la *partie mesurée* : *metrum in medio et in finem versus.* Pour la partie non mesurée, on suit le rythme (d'accent) : *rythmice* (*psallamus*) ; — dans la partie *mesurée*, on suit la *mesure* : *metrice psallamus.* — En sorte que dans ces *finales*, au *milieu* et à la *fin*, — in finalibus, mediis vel ultimis, — *toute cadence doit se faire*, NON D'APRÈS L'ACCENT DES MOTS, *mais* SELON LA MÉLODIE MUSICALE DU TON : *non secundum accentum verbi, sed secundum musicalem melodiam toni.* — Et pourquoi ? — *Parce que la musique*, comme dit Priscien[2], *n'est pas soumise aux règles du* (*grammairien*) *Donat, pas plus que la sainte Ecriture : Musica non subjacet regulis Donati, sicut nec divina Scriptura.* — Aussi, dans presque tous les tons, à ces finales, on contracte les syllabes (comme en poésie), et on fait *bon marché des accents* : *Musica... supprimit syllabas et* ACCENTUS SOPHISTICAT... »

Telle est la doctrine rythmique générale des maîtres dans les siècles qui ont précédé ou suivi immédiatement saint Grégoire, du quatrième au douzième siècle :

Des *longues* et des *brèves* précises, des mesures *égales* toujours, des phrases *égales* dans les chants soignés, des parties *symétriques*, des *arsis* et des *thésis* purement *rythmiques* mesurant régulièrement les parties et les phrases, enfin des lois rythmiques entièrement semblables aux lois de la *poésie métrique*... Et pas une seule allusion à la *poésie tonique*, si ce

1. *Instituta Patrum de modo psallendi et cantandi.* (Ex ms. cod. sangal., *apud* Gerbertum, t. I, p. 6, et Thomass., t. IV, p. 353.)
2. Grammairien du quatrième siècle.

n'est pour dire qu'elle « se module », c'est-à-dire *se mesure* musicalement « ad instar metri iambici... »

Quant à l'*accent* des mots, s'il ne se plie pas à la mesure de la mélodie, on le tient pour *nul* : « *Omnis depositio non est secundum accentum verbi, sed secundum musicalem melodiam — Musica non subjacet regulis Donati... — Melodia...* sophisticat accentus... »

Telle est la lumière que projette la doctrine générale des maîtres sur les *longues* et les *brèves* que nous avons vues si manifestes et si intentionnelles dans les manuscrits romaniens. Ces longues et ces brèves sont donc la *base véritable et essentielle* du rythme grégorien ; et, si les longues de la poésie classique jalonnent, pour ainsi dire, les mètres latins pour marquer, d'ordinaire, les *thésis rythmiques*, ne peut-on pas dire que les longues musicales, marquées dans les manuscrits de l'épisème ou du *t* romaniens, doivent être souvent, elles aussi, comme les *jalons* conducteurs qui signalent les *thésis* musicales ou *temps forts* de nos cantilènes sacrées?...

Laquelle donc des deux écoles grégoriennes semble mieux en harmonie, soit avec les plus anciens manuscrits, soit avec les maîtres :

L'école du rythme *oratoire* qui n'admet ni retour *régulier* des thésis *rythmiques*, ni distinction graphique de *longues* et de *brèves*, ni *égalité* de mesures et de phrases ; — ou l'école du rythme *musical* qui admet tout cela, et pense, en outre, avec Quintilien[1], que tout n'est pas dit, en fait *d'art*, quand on a proclamé que le procédé est *simple*...?

Pour qu'un procédé *simple* soit, en même temps, un procédé *d'art*, il est élémentaire et indispensable qu'il ne sorte pas des limites de l'art.

Or M. Fétis[2] n'aurait-il pas formulé la doctrine universelle des maîtres de l'art, quand il a dit : « La loi fondamentale du rythme musical est la *symétrie* du *nombre* dans les *temps* »? Par « symétrie du nombre dans les temps », il entend spécialement l'*unité* de *mesure*, sans laquelle, dit-il, « on n'aurait que l'alternative *boiteuse* et *choquante* d'un chant qui pas-

1. F. Quintilien, *Inst. orat.*, IX, 14.
2. *Histoire de la musique*, t. III, p. 181 et 198.

serait incessamment *d'un rythme* à *un autre*, sans symétrie, sans ordre et sans cadence »... Et il ajoute : « Si un peuple n'a pas eu cette *loi*, il n'a pas eu de *musique*, selon la signification vraie de ce mot. »

C'est dans cette loi « d'*ordre*, de *symétrie* et de *cadence* », que le chant grégorien doit avoir, pensons-nous, cette *perfection d'art* « *capable d'ajouter à l'efficacité des textes liturgiques... et d'accroître la dignité et la splendeur des cérémonies ecclésiastiques*[1]. »

ALEXANDRE FLEURY.

1. *Motu proprio* du 22 novembre 1903. — La théorie complète du « rythme musical grégorien » se trouve spécialement dans le volume II des *Études de science musicale* du R. P. Dechevrens (*Etudes de science musicale*. Paris, Beauchesne, rue de Rennes, 117. 3 volumes in-4).

Le même auteur a publié, de plus, plusieurs essais de reconstitution du chant grégorien d'après les plus anciens manuscrits, mélodie et rythme, savoir : 1° trente *Messes* complètes, — propre du temps, de l'Avent jusqu'à Pâques, et cinq grandes fêtes, — en tout cent cinquante mélodies (vol. III des *Etudes de science musicale*) ; 2° *le Vespéral des dimanches et fêtes de l'année* d'après l'antiphonaire du bienheureux Hartker (dixième siècle) (*les Vraies Mélodies grégoriennes* [Paris, Beauchesne]) ; — ces deux publications ont, pour aider à la critique et l'étude, les *signes neumatiques* en regard ; — 3° *Chants communs* de la messe, *Hymnaire* et *Antiphonaire vespéral* (Annecy [Haute-Savoie], J. Abry, rue de la République, 3).

POUR LE CONCORDAT

Il y a plus de cent ans que le Concordat de 1801 connaît des ennemis acharnés et des amis suspects. Avant même qu'il ne fût signé, on l'accablait déjà de reproches et d'éloges également immérités. Maintenant que l'heure semble proche où le pacte conclu par Bonaparte et Pie VII va être déchiré, quoi d'étonnant qu'autour de ses clauses on discute, avec quelque violence, le pour et le contre?

Il n'y aurait pourtant pas à réfléchir beaucoup pour se rendre compte que, de toutes les mesures politiques qui peuvent toucher à la religion, celle de la séparation est une des plus graves. Il y va donc de l'intérêt de l'Église comme de l'État que la question soit examinée avec sang-froid et lucidité. Les courtes pages qui suivent s'adressent aux catholiques qui sourient à la séparation; elles voudraient les aider à voir juste et à prendre un parti réfléchi.

*
* *

Le premier grief des catholiques contre le Concordat, c'est qu'il a fait un clergé salarié, par conséquent un clergé asservi.

L'argument n'a pas la portée que lui croient ceux qui s'en servent. S'il y a des prêtres complaisants jusqu'à l'oubli de leur dignité ou de leur devoir, d'où cela vient-il, sinon de leur ambition ou de leur faiblesse? Le clergé de France, aujourd'hui payé par l'État, peut soutenir la comparaison avec celui de l'ancien régime qui avait des rentes. Quant à espérer que les évêques et les curés, le jour où ils ne toucheront plus aux caisses publiques, seront libérés de toutes les passions et misères humaines, ce serait puéril. Qui donc ignore, et le fond éternellement lamentable de notre nature, et l'histoire religieuse de notre pays avant le Concordat de 1801? Et qui oserait garantir qu'en aucun temps, comme au

dix-neuvième siècle, l'Eglise de France ne connut des pasteurs indignes ou mal faits pour leur ministère?

Il faut renoncer à l'idée que les biens-fonds, jadis possédés par le clergé, lui seront rendus. Il n'est pas davantage probable que l'État reconnaisse à l'Église, comme à une société quelconque, le droit absolu de posséder. Une mainmorte ecclésiastique à laquelle le gouvernement demeurerait indifférent! Y pense-t-on? Toujours les pouvoirs publics ont jeté des regards inquiets et jaloux du côté des biens d'Église. Ce n'est pas au moment où nos gouvernants se targuent d'irréligion, qu'ils se débarrasseront d'une éternelle et ridicule hantise.

Les prêtres, n'étant plus salariés par l'État et ne pouvant espérer la ressource des fondations anciennes, demeureront à la charge de leurs ouailles. L'idylle d'une étroite et touchante solidarité se lève aussitôt dans l'âme attendrie des partisans de la séparation. Ils voient, autour du pasteur dépouillé, les fidèles empressés et secourables. C'est un recommencement de la primitive Église.

On peut croire que, dans ces âges lointains du christianisme dont le recul mal éclairé provoque l'imagination à de charmantes légendes, les assoupis et les tièdes ne manquaient pas, non plus qu'aujourd'hui. Autrement, certaines gronderies de saint Paul ne s'expliqueraient guère. Mais, quoi qu'il en soit des temps apostoliques, trop différents des nôtres pour qu'une comparaison vaille, il peut être utile de consulter l'histoire, pour présager quelle sera l'attitude des catholiques ayant à nourrir leurs prêtres. Remontons simplement à l'époque du Concordat.

On sait que le premier budget des cultes était des plus maigres[1]. Les curés de canton, seuls, avaient un traitement assuré; desservants et vicaires n'avaient pour vivre — avec leur pension, quand ils y avaient droit et qu'elle leur était payée — que les aumônes volontaires des fidèles et les secours facultatifs que pouvaient leur voter les conseils municipaux ou généraux. Pratiquement, qu'arrivait-il? Qu'on

1. J'ai dit pourquoi dans les *Etudes* du 5 février 1905.

lise cette lettre de l'évêque de Soissons à Portalis, en date du 23 brumaire an XI :

Citoyen ministre,

Il n'est presque pas de jours où il ne m'arrive des lettres d'ecclésiastiques de mon diocèse qui me font saigner le cœur par la peinture de leur vie désolante. Les desservants et vicaires sont au dernier degré de la détresse. Ceux d'entre eux qui avaient quelques épargnes les ont consommées, depuis dix-huit mois qu'ils exercent sans toucher aucun traitement. Un très petit nombre jouit de la pension; les autres en attendent la liquidation avec impatience. Le produit des oblations et du casuel est nul dans les campagnes et rien n'y supplée. Beaucoup de desservants sont logés plus mal que le paysan le plus pauvre. D'autres ont des demeures inhabitables en hiver; il en est même qui n'en ont point du tout. Ceux qui les ont logés dans l'espoir que la commune acquitterait le loyer, las d'attendre, les obligent d'en sortir; et ils se trouvent, à l'entrée de l'hiver, sans provisions, sans vêtement et sans pain.

Citoyen ministre, ce tableau n'est point exagéré, tout déchirant qu'il est. Depuis longtemps, je soutiens leur courage par l'assurance que le gouvernement s'occupe de leur sort et doit bientôt l'améliorer. Mais vous le sentez, il est un degré de souffrance au delà duquel la promesse vague d'un avenir meilleur ne peut plus suspendre le cri du mal présent; et ce degré, citoyen ministre, ils y sont arrivés.

Il résulte, non seulement des plaintes ecclésiastiques, mais des renseignements qui me sont donnés de toutes parts et des rapports uniformes des curés de canton, que le découragement s'empare de tous, que déjà plusieurs se sont retirés et que les autres sont dans la disposition de faire de même, si de prompts secours ne viennent alléger le poids de leur misère...

Est-ce donc qu'en ce pays le Concordat ne trouvait point bon accueil et qu'on regrettait le temps du décadi et les fêtes républicaines? Pas le moins du monde. Là, comme par toute la France, lorsque l'évêque apparut pour la première fois dans sa cathédrale, incarnation vivante et triomphante de cette religion catholique que les jacobins avaient essayé de sceller dans un tombeau, ce fut une explosion de joie. « L'allégresse, mande le préfet à Portalis, était peinte sur toutes les physionomies dans le cours de cette journée, qui fut terminée par une illumination et un feu d'artifice. » Et, deux mois avant la promulgation du Concordat, le sous-préfet de Saint-Quentin se félicitait, au nom de ses administrés, de la « prochaine organisation des cultes ».

Le désir de retrouver le libre exercice de la religion était d'autant plus vif que la privation en avait été plus longue et plus atroce. Aussi, dans le département de l'Aisne, comme en cent autres, les pétitions partent de tous les villages pour supplier l'évêque et le préfet de conserver à l'ancienne église qui se rouvre son titre paroissial. On veut un curé, — sauf à ne le point payer. Ce double sentiment, qui semble contradictoire, n'en est pas moins réel, et la détresse poignante des prêtres, que déplore l'évêque de Soissons, en est la conséquence.

Au surplus, le fait n'est point particulier à ce diocèse. Lorsque le préfet de l'Aisne attire l'attention de Portalis sur la situation misérable du clergé des campagnes, le ministre des cultes le remercie de ses sages observations; elles le surprennent d'autant moins que d'autres préfets lui ont écrit dans le même sens; et il en conclut qu'il est « indispensable de proposer de nouvelles mesures au gouvernement ». Ce n'étaient point là de vaines promesses. Dans un rapport au premier consul, Portalis proposa de rendre exécutoires les souscriptions volontaires des paroissiens pour fournir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. Par un avis motivé, le Conseil d'État prononça, contre Portalis, que « pour procurer l'exécution de l'engagement des souscripteurs volontaires » il était convenable « de ne faire valoir » que « le même sentiment de bienfaisance » qui avait « porté à les contracter ».

Qu'arriva-t-il? Un nouveau rapport de Portalis nous l'apprend. En 1806, la situation des desservants non payés par le Trésor demeure toujours précaire; les préfets et les évêques s'en plaignent au ministre. Celui-ci fait observer à l'empereur que si on ne revient sur l'avis du Conseil d'État du 25 prairial an XII, les souscriptions volontaires seront absolument « illusoires ». Et l'événement lui donne raison. Après la mort de Portalis (24 août 1807), Bigot de Préameneu continuera, comme son prédécesseur, à recevoir des plaintes sur l'intolérable misère des desservants laissés à la charge des communes. Voilà un fait incontestable, général et grave, dont les catholiques, ennemis du budget des cultes, tireront les conclusions qu'il comporte.

Encore une remarque. Ce budget des cultes, dont on prétend qu'il ravale le clergé, en ferait-on l'abandon facile, si on se rappelait son vrai caractère? Les prêtres sont salariés par l'État, absolument comme tous ceux qui ont placé sur l'État leurs capitaux; leur traitement n'est qu'une rente qu'on leur doit.

Ce n'est pas ici le lieu d'établir une complète démonstration; mais puisque cette vérité offusque tant nos adversaires et qu'ils s'acharnent à la nier, il n'est pas mauvais que nous l'affirmions sans relâche. Des négociations du Concordat, il résulte clairement que les articles 12, 13, 14 et 15 se tiennent de la façon la plus étroite. Ce n'est point le hasard qui les a rapprochés dans le texte de la Convention; l'équité et la force même des choses les ont liés les uns aux autres. Rome, d'abord assez rebelle à l'idée d'un traitement annuel, s'y résigna par impossibilité de recouvrer les biens aliénés et à la double condition que ce traitement ne dépendît point des caprices changeants du pouvoir et que le droit des fondations fût reconnu. Spina et Consalvi se dirigèrent, dans la discussion des textes, d'après ces principes, et il n'est pas un mot de la rédaction définitive qui ne les respecte.

Il résulte de là que, même dans l'hypothèse où le Concordat aurait abrogé les dispositions des décrets de la Constituante (2 novembre 1789) et de la Convention (30 septembre 1792, 11 janvier et 27 juin 1793) qui inscrivent le budget des cultes au livre de la dette publique, celui-ci n'en conserverait pas moins sa nature particulière, son caractère intangible et sacré.

A l'occasion des locations d'églises que prévoient divers projets législatifs sur la séparation, des enquêtes ont été menées par les journaux pour constater à la fois et diriger l'opinion. Nombre de catholiques ou de prêtres, inclinés à la rupture du Concordat, ont émis l'avis qu'il ne fallait pas, qu'on ne pouvait pas louer les immeubles : c'est, à leur sens, une trahison du bon droit que de consentir à prendre à bail une église dont on peut revendiquer l'usufruit perpétuel, sinon la nue propriété. Comment les mêmes hommes, qui appellent catégoriquement des traîtres ceux qui louent leur bien parce qu'ils ne peuvent en user autrement, sont-ils prêts

à nommer des héros ceux qui, étant créanciers d'une rente, préfèrent l'offrir en cadeau au débiteur? Il y a sans doute, de cette attitude contradictoire, quelque explication; mais il est à craindre qu'elle ne soit trop subtile pour être acceptable.

*
* *

Deuxième grief de quelques croyants contre le Concordat : les nominations épiscopales laissées à l'initiative du gouvernement.

On pense bien que Rome, dès le premier moment, s'est rendu compte de la gravité de la concession. Il suffit de relire les instructions données à Spina par Consalvi et les décisions proposées à Pie VII par les cardinaux faisant partie de la Congrégation des affaires ecclésiastiques. Finalement, les vues de Bonaparte triomphèrent[1]. Le concordat de 1516 pesa de tout son poids sur celui de 1801, non seulement parce que le gouvernement nouveau revendiquait la même légitimité que l'ancien, mais parce que son chef glorieux et puissant inaugurait, en matière religieuse, une politique tout opposée à celle de la Révolution.

Une fois le droit de nomination dévolu au premier consul, deux précautions furent prises : l'institution canonique fut réservée au pape et la faculté d'élire les candidats aux évêchés fut subordonnée à la profession de foi catholique du chef de l'État.

Que vaut le système? La discussion complète de ce point ne saurait ici trouver place. Elle demanderait un travail de pointage minutieux et difficile. Il faudrait dénombrer exactement les évêques nommés avant et après 1516, les classer en bons, médiocres et mauvais, d'après une norme délicate à établir, vu la diversité des circonstances; et, de cette statistique ainsi dressée, tirer le rendement de chaque système de nomination. Qui entreprendra jamais une pareille besogne? Mais, peut-être, sans se condamner au patient et rude labeur qu'exigerait une rigoureuse méthode scientifique, peut-on se

1. Voir dans les *Etudes* du 20 mars 1903, page 811, pourquoi Bonaparte tenait tant au droit de nomination.

faire une idée approximative et se donner une impression générale. Celles-ci demeureront, je crois, favorables au Concordat.

En 1516, le pape ne craint pas de dire que les élections épiscopales sont arrachées aux chapitres, *ob gravia animarum pericula*. Des hommes qui ont étudié la situation d'alors vont jusqu'à penser qu'en transférant à François Ier le droit de désigner les évêques, Léon X a sauvé la France du protestantisme. Sans être indiscutable, l'opinion est sérieusement fondée. D'autre part, dans les crises graves que l'Église de France a traversées, l'ensemble de l'épiscopat n'a pas dévié : il ne s'est pas fait le fauteur du jansénisme, de la constitution civile du clergé, des erreurs modernes; dans trois circonstances solennelles, où le gouvernement français s'est insurgé contre le pape, sous Louis XIV, sous Napoléon Ier et sous Napoléon III, les souverains ou leurs ministres n'ont pas obtenu de *leurs* prélats tout ce qu'ils voulaient. Et, pour nous borner au premier Empire, il est incontestable qu'on ne saurait juger des évêques de ce temps par leurs mandements dithyrambiques. Leur conscience vaut mieux que leur prose. Certes, il y a eu de regrettables faiblesses, des complaisances excessives, des attitudes humiliées; des évêques nommés par les chapitres auraient-ils été plus forts, plus indépendants et plus fiers? Qui oserait l'assurer?

Au reste, si grande que soit l'envie des chefs d'État de réduire à l'amour aveugle du gouvernement existant les qualités d'un évêque, il faut bien convenir qu'il dépend de l'Église elle-même de paralyser ces efforts d'une politique inavouable. On dit couramment que le directeur des cultes ne dédaigne pas le métier de racoleur et de protecteur des prêtres dévoués au régime jusqu'à la servitude inclusivement. Et parmi le clergé, il n'est point rare d'entendre qualifier cette conduite du sous-gardien du Concordat, comme elle le mérite, c'est-à-dire avec une indignation fort dure. Eh bien! que le clergé se purifie et s'émonde lui-même. Que par une sélection sévère des vocations, une formation vigoureuse à la vertu dans les grands séminaires, une discipline ferme dans les diocèses, le nombre, la situation des indignes, des

ambitieux et des naïfs qui rêvent de la mitre, soit réduit au plus bas; qu'au lieu de rire de leurs pactes, de leurs intrigues ou de leur candeur, on les dénonce à qui de droit, dès qu'on en a la preuve certaine. A la lettre, notre cause est entre nos mains, plus encore qu'en celle des ennemis de la religion, fussent-ils membres du gouvernement.

Il faut ajouter ici qu'il appartient à Rome d'être vigilante. Les nonces ont la redoutable fonction de faire les informations canoniques. Leur conscience est gravement engagée dans l'affaire, d'autant que de la promptitude et de la dextérité de leurs démarches auprès du gouvernement français, de la netteté et de la sûreté de leurs renseignements auprès du pontife romain dépend, en grande partie, la formation du corps épiscopal. Dans une tâche aussi difficile et de si grande importance, ils ont besoin d'être aidés; tout le clergé leur doit un concours éclairé et actif. Mais il faut plus encore qu'ils s'aident eux-mêmes, aiguisent leur clairvoyance, s'animent au courage et laissent dominer leur diplomatie par les saintes et nobles pensées qui ne doivent jamais quitter un homme d'Église. Des diocèses sans pasteurs sont en grande détresse. On le sait à cette heure dans notre pays ; on le sut aussi de 1809 à 1814. Mieux valent ces souffrances que celle d'être soumis à un prélat dont les bons catholiques n'auraient qu'à rougir.

Donc, encore une fois, avant de demander l'abrogation du pacte qui donne aux pouvoirs publics le droit de nommer les évêques, il y a lieu d'examiner si nous ne pourrions pas mieux nous servir des moyens que nous avons sous la main pour barrer le passage aux candidats qui n'ont ni la tête ni le cœur assez forts pour porter le fardeau de l'épiscopat, en des temps agités comme les nôtres.

En outre, il conviendrait de considérer si on ne pourrait pas, sans dénoncer tout le Concordat, poursuivre l'abrogation de l'article 5.

Déjà le cardinal Guibert, il y a vingt ans, demandait au président de la République, dans une lettre attristée, s'il ne pensait pas que le moment était venu de régler « par une nouvelle convention », selon les prévisions de l'article 17

du Concordat, « la nomination aux évêchés ». Les dispositions irréligieuses du ministère d'alors n'étaient un mystère pour personne. Et chacun sait si, depuis 1886, nous avons connu beaucoup de présidents, de chefs de cabinet, et même de ministres des cultes qui pensent avec M. Roosevelt que la foi religieuse est l'âme même de la vie d'un peuple.

Le cardinal Guibert n'était pas le premier à poser la question : d'autres évêques, avant lui, avaient songé à changer le mode de recrutement de l'épiscopat.

Au lendemain de la monarchie de Juillet, les excès de la démagogie déchaînée autorisaient les pronostics les plus sombres. La manifestation du 16 mars à l'Hôtel de ville, l'attentat du 15 mai au Palais-Bourbon, les journées de Juin venaient, coup sur coup, d'ébranler la confiance des plus optimistes. Après quelques conférences à Tours en juillet 1848, les évêques de Tours, Blois, Angers, Le Mans rédigèrent un mémoire qu'ils adressèrent à tous leurs collègues. Ce mémoire exposait la situation de l'Église de France, et abordait le problème des réformes à réaliser. L'une de ces réformes portait sur les nominations épiscopales. Dans le sentiment des vénérables prélats, il ne fallait en confier la responsabilité ni à l'État, ni au peuple, ni à l'ensemble du clergé en chaque diocèse, ni aux chapitres. Ils proposaient deux solutions : ou bien les évêques de chaque province ecclésiastique présenteraient au gouvernement trois candidats parmi lesquels il serait obligé de choisir ; ou bien le choix serait arrêté par pourparlers confidentiels engagés entre Rome et le gouvernement, ainsi qu'il est réglé par l'article 12 du concordat conclu avec la Russie en 1847.

Les signataires du mémoire reçurent trente-cinq réponses : vingt-quatre prélats adoptaient leurs vues sans restriction ; deux, sans se prononcer clairement, semblaient favorables ; l'évêque de Belley, Devie, préférait que les candidats fussent choisis en concile provincial ; Marguerie, évêque d'Autun, voulait que le nombre des prélats électeurs s'élevât au moins à huit ; l'évêque de Rodez estimait au contraire que mieux valait le réduire aux trois évêques les plus anciens ; l'évêque de Soissons gardait le silence ; Mgr Sibour renvoyait à plus tard pour dire son avis ; l'évêque de Perpignan, Saunac, et

l'archevêque de Reims, Gousset, qualifiaient le projet d'inopportun; Doney, évêque de Montauban, annonçait qu'il serait mal vu à Paris et à Rome.

Les événements prirent une autre tournure : cette république qui avait failli prendre le drapeau rouge pour symbole envoya les enfants de la France à Rome pour rétablir, sur son trône, Pie IX obligé de fuir. Le projet élaboré à Tours n'eut aucune suite. Mais il mérite d'être signalé : il est la preuve que les inconvénients de l'article 5 du Concordat ne sont pas sentis d'aujourd'hui ; et en même temps il montre que les évêques soucieux de la liberté due à l'Église ont cherché, dans le principe même du Concordat, le remède à la servitude qu'ils redoutaient.

Leur conseil paraît plus sage que celui des optimistes qui préfèrent se fier aux hasards de la séparation.

On objectera, en reprenant la pensée qu'exprimait en 1848 l'évêque de Montauban, que le gouvernement tient à l'article 5 plus qu'à tout autre. L'objection n'en est pas une. Si les blocards, fidèles à la doctrine de Paul Bert, finissent par garder le Concordat, il faut les obliger à en donner le motif misérable. Si le gouvernement fait aboutir la séparation, il faudra bien qu'il perde les droits que lui confère l'article 5. Rome n'admettra jamais le *jus majestaticum* que les princes allemands osaient revendiquer dans leur déclaration de Francfort (24 mars 1818). Et puis, il n'est pas question, dans ces pages, de dicter au gouvernement sa politique, mais de rechercher quelle opinion convient, entre catholiques, sur le problème des rapports de l'Église et de l'État. Et nous prétendons simplement que, pour dénouer la crise actuelle, il vaut mieux recourir au principe concordataire qu'au principe séparatiste.

*
* *

Pour un grand nombre de braves gens, que le sentiment décide, la question est vite tranchée et voici comment : le Concordat suppose que l'État protège l'Église ; notre État l'opprime, il n'y a donc qu'à rompre, puisque lui-même en fait l'offre. Ce sera une délivrance. D'ailleurs, ajoutent ceux

qui ont quelque usage de la philosophie de l'histoire, l'évolution politique du monde se fait dans le sens de la séparation.

Ces considérations — les dernières auxquelles nous arrêterons notre attention — sont loin d'être péremptoires. Et l'on va tout de suite comprendre pourquoi.

De la contradiction flagrante qui existe entre la conduite du gouvernement et les exigences de la lettre et de l'esprit du Concordat, s'il faut qu'on tire une conclusion logique, ce sera, je pense, celle-ci : le Concordat est bon, le gouvernement est mauvais ; changeons le gouvernement. Pour se refuser à cette conséquence, il faudrait prétendre que le Concordat de 1801 est un instrument incapable de tout bien ; il ne se trouvera probablement personne, parmi les catholiques, pour adresser à Consalvi et à Pie VII une aussi dédaigneuse et gratuite injure.

Il est superflu de refaire ici le cahier de nos doléances. A la veille de ce que l'on a appelé le ralliement, les cardinaux français l'ont fait dans une déclaration célèbre. Des plumes épiscopales y ont ajouté les navrants chapitres fournis par le gouvernement de Waldeck-Rousseau et de M. Combes. Ces violations du droit, ces perfidies, ces mensonges, ces malhonnêtetés, couvertes par des votes infatigables d'une majorité faite pour servir la violence, il faut que chacun de nous se les remémore pour en sentir, au plus vif de son âme, la dure iniquité. Aucun de ceux qui ont souffert ces choses ne les doit oublier ; et il ne doit tenir à aucun que les jeunes hommes qui se préparent à la vie civique ne les sachent et ne les abhorrent.

Un règne de vingt-cinq ans nous a appris que la république peut être la tyrannie et que la neutralité peut être l'irréligion. Et voici maintenant que nos tyrans irréligieux, parlant de briser le Concordat, après avoir brisé tant d'autres choses vénérables, nous, leurs victimes, nous nous prendrions à crier : Enfin ! tant mieux ! — C'est un cri singulier et déconcertant.

Tant mieux ! Et pourquoi donc ? Parce que les évêques et les curés quitteront leurs presbytères et leurs palais, comme les religieux ont quitté leurs couvents ? Parce que la maison de Dieu sera pauvre et ses ministres sans ressources assu-

rées ? Parce qu'un groupement aux droits incertains va prendre la place des fabriques et de la hiérarchie ? Parce que, sur la dénonciation d'un misérable, on verra un « lieu du culte » interdit, un prédicateur condamné à l'amende, et dissoute l'« association cultuelle » qui sera l'unique organisme légal de l'Église de France ? Si c'était de cet avenir qu'on oserait de bonne foi se féliciter, on ne serait pas criminel, on serait fou.

On attend de la séparation autre chose que des ruines. Au spectacle des dépouillements et des humiliations subies, au choc de la rupture avec un passé familier, la masse du peuple, croit-on, verra clair dans le jeu de la maçonnerie ; et, dans un sursaut de bon sens, se donnera d'autres maîtres. Alors le germe de liberté qui gît, paraît-il, dans le régime de la séparation, s'épanouira magnifiquement : l'Église, plus forte parce qu'elle sera plus indépendante, connaîtra des jours meilleurs que les plus beaux jours d'autrefois.

Attirantes perspectives, si elles étaient moins chimériques, et si les claires leçons du passé ne nous mettaient pas nécessairement en défiance !

Les partisans de la politique du plus grand mal devraient être guéris de leur maladie de prédire des choses qui jamais n'arrivent. Pour rappeler les derniers exploits des bandits qui nous régissent, n'avait-on pas dit : « Lorsqu'on touchera aux cornettes, les fusils partiront tout seuls » ? Et qu'avons-nous vu ? Hier encore, dans ce Paris qui fit jadis à la sœur Rosalie les funérailles d'un roi, sur le sol qu'elle a sanctifié de sa charité miraculeuse, et auquel des actes publics promettaient d'éternelles continuatrices de son œuvre sainte, un asile s'est élevé que le F.·. Mesureur est allé bénir selon le rite du Grand Orient ; et c'est à peine si la noble protestation élevée par M. Ambroise Rendu, au nom de la grande morte qui illustra sa famille, a été recueillie discrètement par quelques rares journaux. Voilà les irrésistibles colères du peuple !

On dit qu'il y a une limite à tout. Oui, s'il plaît à Dieu de faire un geste marquant que l'heure est venue. Quant au geste de la foule qui vote, et qui, par ce vote est souveraine, il est

à craindre qu'on l'attende longtemps. Les jalousies de certains, les principes de quelques autres, les inerties de beaucoup, retardent indéfiniment l'organisation politique sans laquelle, dans un pays qu'ils ont fait et à qui seuls ils peuvent garantir la durée, les catholiques sont condamnés à demeurer des vaincus impuissants.

La séparation inaugurée par des jacobins est une machine de guerre à mort; elle ne contient pas le principe de vie qu'on veut bien dire. Les intentions des fabricants sont haineuses, l'engin est fait pour servir cette haine; une fois qu'il sera sur pied, qui l'empêchera de faire son œuvre de destruction? Un César? Peut-être, à moins que ce ne soit un Bourbon. Mais alors il se fera un concordat. Et comme l'histoire se recommence, il arrivera de nouveau que la négociation de ce concordat à venir sera troublée, entravée, compliquée par les lois iniques dont il devrait être l'abrogation pure et simple.

Du moment qu'il s'agit de vaticiner ce qui sera, nous ne prétendons point limiter étroitement et à coup sûr la liberté des opinions; il nous semble seulement que notre inquiétude est plus autorisée par l'histoire que les joyeuses espérances des catholiques auxquels s'adressent ces lignes.

Pour aller au fond même des choses, dans l'optimisme des croyants qu'on pourrait appeler les docteurs du mouvement séparatiste, il y a le miroitement d'une fausse théorie de l'évolution et la méconnaissance de certains principes catholiques. Bien entendu, les intentions des gens sont laissées ici hors de cause.

Lorsque nos ennemis disent, dans l'hypocrisie de leur langage prétentieux, qu'en séparant l'Église de l'État ils poursuivent la laïcisation intégrale du pays, on comprend à merveille.

Certes, on peut demander à ces héritiers du grand œuvre inauguré en 1889, si, dans leur plan, ils tiennent le compte qu'ils devraient de la souveraineté populaire. L'histoire du jacobinisme est vraiment déconcertante. Il y a cent ans, il renversait, au nom du peuple, une monarchie dont le peuple ne lui demandait pas le renversement; il essayait de détruire,

au nom du peuple, cette religion catholique à laquelle le peuple, sous la Terreur, donna des martyrs, dont il réclama le libre exercice sous le Directoire, par des pétitions innombrables, et qu'il s'applaudit enfin de voir restaurée par le premier consul. L'admirable respect de la souveraineté du peuple!

Les sans-culottes d'aujourd'hui n'ont pas des procédés moins démocratiques. Après une prudente réserve, qui a duré autant que leur règne, ils jugent enfin l'heure sonnée de démolir le Concordat. Or, sur trois cents parlementaires qui voteront cette démolition, ils ne sont pas trente qui en aient parlé dans leur programme électoral; si un député de l'opposition se lève pour demander que les communes soient consultées, nos défenseurs des droits du peuple trembleront et refuseront de faire l'épreuve. La loi n'en sera pas moins votée et promulguée, au nom du peuple français. Et le peuple français apprendra sans révolte, par les journaux, la volonté inconsciente, qui était en lui, d'en finir avec le Concordat. Telle est la comédie cynique qui se jouera sous l'enseigne grave d'un principe qu'on appellera, selon les goûts, les besoins de la démocratie ou les exigences de la laïcité, ou, plus savamment, l'évolution inévitable des sociétés modernes.

Tout ceci est matière à réflexions ironiques et à objections sérieuses contre les desseins de nos ennemis. Mais, par ailleurs, dans leur conception matérialiste de la vie et de l'histoire, leur position est assez logique. Estimant que les événements se déduisent comme une théorie, on conçoit qu'ils parlent de la séparation comme d'une étape de plus à franchir sur la route qui mène à la cité future. Mais nous, catholiques, pouvons-nous accepter une pareille vue de l'avenir? En aucune façon.

Libre aux blocards, héritiers de Gambetta et de Ferry, d'emprunter comme leurs pères au positivisme sa doctrine sur l'évolution des sociétés. Leurs convictions — s'ils en ont là-dessus — témoigneront d'une candeur encore plus énorme que leur prétention à la science. Car trois choses sont évidemment certaines : premièrement, le docteur fameux qui a découvert et formulé la loi des trois états n'a jamais pensé que la religion dût être bannie de l'âge scientifique; deuxiè-

mement, la dernière moitié du dix-huitième et du dix-neuvième siècle ont révélé à tous les observateurs de bonne foi qu'un code moral tiré de la raison pure est impuissant pour contenir les mœurs et soutenir les sociétés; et troisièmement, si un conférencier, amateur de courses fantaisistes à travers les champs de notre histoire nationale, pourra sans peine glaner, de la Renaissance à nos jours, une provision de faits, de textes et de noms propres d'où il tirera comme une chaîne continue de philosophie naturaliste, en face de cette thèse, une antithèse est facile à dresser : celle de la morale surnaturelle de l'Église plus continue encore. On veut qu'il ne soit pas possible d'arrêter les idées. Soit. Pourquoi ne serait-ce pas vrai des idées catholiques aussi bien que des idées hétérodoxes? Et par quel aveuglant mirage accepterions-nous qu'on ose nous dire : au seuil des routes de l'avenir, les fils de l'Église, épuisés par les étapes fournies, n'ont qu'à se coucher immobiles dans les profondeurs des fossés, cédant aux fils de la libre pensée le chemin largement ouvert?

Nos origines sont trop hautes et notre destinée est trop sûre, pour que nous prenions volontiers notre parti du partage qu'on nous propose. Depuis le temps de Clovis où notre religion est descendue dans l'âme de la nation française, aucune influence n'a pu l'exclure définitivement de la vie publique; on l'a mutilée, amoindrie, écartée, jamais chassée sans retour. Aux prises avec des ennemis qui apprêtent leur suprême triomphe, nous gardons un espoir invincible dans notre cause. Nous ne voulons pas qu'on coupe l'Église, ainsi qu'un parasite pernicieux, du grand arbre de la vie nationale. Nous prétendons que, sous le tranchant de la hache qui fera la coupure, la sève s'écoulera qui était la source des frondaisons touffues et des fruits excellents.

Le Concordat, même à cette heure, est mieux qu'un principe; il est la mise en œuvre d'un principe, et par là il est une force. Nos ennemis le savent bien, et ils espèrent qu'en réduisant la religion à n'être plus qu'une affaire individuelle, ils en auront plus vite et plus sûrement raison. Leur calcul sera vain. Les ressources de la foi sont encore assez riches, chez nous, pour qu'on puisse l'espérer. Mais ce n'est point une raison pour que des catholiques prêtent les mains aux

desseins de la maçonnerie. L'apostasie qui est dans la dénonciation du Concordat est un crime de lèse-majesté divine dont les châtiments sont assurés ; c'est un malheur dont les conséquences sur la conscience d'un grand nombre seront déplorables. Quel croyant peut accepter volontiers ce malheur et ce crime ?

*
* *

C'est une simple note en faveur de ce condamné qui est le Concordat, qu'on a voulu rédiger ici. Sa défense tient en quelques mots. Son texte, à lui tout seul, est une barrière contre certaines entreprises des gouvernements sectaires : aucun texte de la loi séparatrice ne sera une pareille barrière. Qu'on lise le rapport Briand. De plus et en fait, les gouvernements partisans du Concordat ont tenu, à l'égard de l'Église, une politique plus tolérable que ceux qui étaient en leur for intérieur partisans de la séparation. Ceci nous dicte notre choix. Nous sommes pour le Concordat.

La faveur que nous accorderons au régime séparatiste ne le rendra pas meilleur; il s'établira sans nous, malgré nous et contre nous. Quand il sera devenu la loi, nous en subirons les rigueurs et nous en tirerons le parti le plus courageux et le plus intelligent. Tel qu'il nous menace, il nous est impossible d'y applaudir. Tel qu'on pourrait le rêver, il demeure un insaisissable fantôme. En aucune hypothèse, il ne cessera d'être un refus du culte national auquel Dieu a droit et que la vie religieuse des individus ne saurait suppléer. Notre pays, fils de l'Église catholique, ne peut y être soumis que pour déchoir encore. Si la séparation donne ailleurs à l'Église la liberté et aux peuples une force, c'est à l'indispensable condition que les chefs d'État soient publiquement religieux et sincèrement tolérants. Roosevelt disait, le 29 janvier dernier : « L'esprit du christianisme forme la base sociale, intellectuelle et morale, en dehors de laquelle aucune nation ne peut s'élever à une grandeur durable. » Nous demandons aux partisans de la dénonciation du Concordat, si nous avons ou comment nous aurons bientôt, pour président de la République, un homme d'État capable d'un pareil langage.

PAUL DUDON.

LA CONQUÊTE MAÇONNIQUE[1]

Avec l'humanisme et la Renaissance, la conception chrétienne de la vie fut changée. « A l'homme déchu et racheté, a dit un auteur, on opposa l'homme ni déchu ni racheté s'élevant par les seules forces de sa raison et de son libre arbitre. » Le but de l'existence pour les générations d'intellectuels et d'artistes qui préparèrent de loin la voie à la Réforme et à la Révolution, en passant par les philosophes, cessa d'être la connaissance et l'amour de Dieu ici-bas, en vue de la vie éternelle dans l'au-delà. Le plaisir et la jouissance parurent dignes d'occuper l'activité matérielle et morale, individuelle et sociale. Laurent Valla est un précurseur de Jean-Jacques Rousseau ; Erasme et Luther ont frayé la voie aux encyclopédistes et à tous ceux qui font profession de naturalisme.

Le dix-neuvième siècle a suivi le courant. Améliorer les conditions de la vie présente est la seule fin présentée aux masses par des penseurs de plus en plus matérialistes. Sous le nom de progrès, l'on ne se préoccupe point dans cette école de ce qui peut contribuer à une plus grande perfection surnaturelle de l'homme, mais simplement de ce qui augmente son pouvoir de domination, et par suite d'exploitation des forces de l'univers.

Deux civilisations sont donc en présence, la civilisation païenne restaurée par les libres penseurs, descendants des philosophes et des humanistes ; la civilisation chrétienne défendue par les nations catholiques, mais vivement attaquée jusque dans les vieilles

1. Paul Nourrisson, *le Club des Jacobins sous la troisième République. Etudes sur la franc-maçonnerie contemporaine.* Paris, Perrin. 1 volume in-12. — Même auteur, *les Jacobins au pouvoir. Nouvelles Etudes.* Même éditeur. — Mgr Henri Delassus, *le Problème de l'heure présente. Antagonisme de deux civilisations.* Paris et Lille, Desclée, 1904. 2 volumes in-8. — Michel Le François, *le Plan maçonnique.* Lille, 1905. 1 brochure in-8. — Paul Fesch, *Dossiers maçonniques, la Franc-maçonnerie contre l'armée.* Paris, 1905. 1 volume in-12. — Copin-Albancelli, *Comment je suis entré dans la franc-maçonnerie et comment j'en suis sorti.* Paris, Perrin. 1 brochure in-16.

sociétés restées plus ou moins fidèles, par une puissance occulte et redoutable qui s'appelle la franc-maçonnerie.

I

Que la franc-maçonnerie ait pris une part considérable à l'avènement de la Révolution, il serait malaisé de le nier. La seconde moitié du dix-huitième siècle vit les commis voyageurs de la société parcourir l'Europe en tous sens, dérobant aux cours les secrets d'Etat, mystifiant le public comme Cagliostro, cet initiateur du rite égyptien, et ourdissant de ténébreuses intrigues. A la loge des *Philathètes* se rencontrent les organisateurs du convent général, où sont représentées deux cent quatre-vingt-deux loges et que préside le duc d'Orléans.

En 1797, le protestant écossais John Robison, auteur des *Preuves des conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe*, disait avoir eu le moyen de suivre l'ensemble des efforts tentés durant cinquante ans pour « éclairer le monde avec un flambeau de philosophie et dissiper les nuages dont la superstition religieuse et civile se sert ; j'ai vu, continue-t-il, se former une association ayant pour but unique de détruire, jusque dans leur fondement, tous les établissements religieux et de renverser tous les établissements existants en Europe ; j'ai vu cette association répandre ses systèmes avec un zèle si soutenu qu'elle est devenue presque irrésistible[1] ».

Le comte Haugwitz, ministre de Prusse qui accompagna son souverain au congrès de Vérone (1822), lut dans cette assemblée, un mémoire dans lequel il avouait avoir été chargé de la direction supérieure d'une partie des réunions maçonniques de Prusse, Pologne et Russie. Plus tard il faisait cet aveu : « Ce fut en 1777 que je me chargeai d'une partie des loges prussiennes et que mon action s'étendait sur les frères dispersés de la Pologne et de la Russie. J'acquis alors la conviction que le drame commencé en 1788 et 1789, la Révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs, non seulement y avait été résolu alors, mais encore était le résultat des associations et des serments. »

Cependant le plan ne paraît avoir été précisé qu'en juillet 1782,

1. Cité par Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 85.

au convent de Willemsbad. A l'appel secret d'Adam Weishaupt, le chef des *illuminés*, et sur la convocation officielle du duc Ferdinand de Brunswick, général de Frédéric II, les députés des sociétés secrètes de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie affluèrent aux environs de Francfort et là ils décidèrent la future entrée en campagne. Deux ans après, en 1784, un nouveau convent réuni dans la ville même décrétait l'exécution de Gustave III et de Louis XVI. Un des principaux lieutenants de Weishaupt, le baron Knigg, y dirigeait la *grande loge éclectique*.

Diverses révélations, telles que celles des délégués de Besançon publiées par le cardinal Mathieu, avaient déjà confirmé les dires d'Haugwitz. Une preuve plus frappante encore en a été donnée, il y a quelques années à peine, par un jésuite autrichien très connu à Vienne, le P. Abel, fils d'un célèbre ministre bavarois. Dans une des conférences de son carême de 1898, le prédicateur fit cette émouvante déclaration : « En 1784, il y eut à Francfort une réunion extraordinaire de la grande loge éclectique. Un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI, roi de France, et de Gustave, roi de Suède. Cet homme s'appelait Abel. C'était mon grand-père. » Un journal israélite, *la Nouvelle Presse libre*, ayant reproché à l'orateur d'avoir jeté ainsi la déconsidération sur son aïeul, le P. Abel s'en justifia dans la conférence suivante en accentuant ses premiers aveux : « Mon père, reprit-il m'a marqué comme sa dernière volonté que je m'appliquerais à réparer le mal que lui et nos parents avaient fait. Si je n'avais pas eu à exécuter cette prescription du testament de mon père, daté du 31 juillet 1870, je ne parlerais point comme je le fais[1]. »

Le plan une fois arrêté, il fallait entamer les hostilités et marcher à l'ennemi. Mais d'abord la mobilisation des soldats dispersés dans toute l'Europe était nécessaire. Alors on vit accourir à Paris cette cohue de francs-tireurs cosmopolites qui se composait du Suisse Pache, de l'Anglais Payne, du Prussien Anacharsis Clootz, l'*Orateur du genre humain*, de l'Espagnol Guzman, du Neuchâtelois Abarat, de l'Américain Fournier, de l'Autrichien Prey, des Belges Proly et Dubuisson, sans compter les Hessois et les Polonais, les Italiens et les Bataves, venus s'engager au service de la Révolution et lui prêter leur concours effectif. L'heure

1. Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 87-88.

en apparence était encore à la délibération ; en réalité, elle n'était plus qu'à l'action. Constituante, Législative, Convention, conseils du Directoire, ces diverses assemblées avaient pu se donner les dehors de la souveraineté ; de fait elles obéissaient, et le mot d'ordre partait d'ailleurs.

La Constituante, écrit M. Claudio Jannet, fit du roi et de tous les rois les mandataires du peuple et les premiers fonctionnaires de la nation, abolit les titres héréditaires, décréta la constitution civile du clergé, déclara ses biens, biens de la nation, fit également des prêtres et des évêques des fonctionnaires de la nation ou des jureurs schismatiques et des intrus, et au nom de la liberté de conscience, s'arrogea le droit de diriger et d'asservir toutes les consciences, décréta enfin une statue ou l'apothéose de Voltaire et de J.-J. Rousseau, et une tombe au premier dans l'église même de Sainte-Geneviève, transformée en Panthéon. La majorité de la Législative fit ou laissa faire, le 10 Août, les massacres des Suisses, des gardes du corps et des prisons, les 2 et 3 Septembre ; prononça la déchéance du roi et décréta l'envoi à tous les départements et à toutes les municipalités, pour être lue à tous les citoyens, de la déclaration de Condorcet contenant le serment de combattre les rois et la royauté ; la majorité enfin de la Convention jugea Louis XVI coupable, le condamna à l'échafaud et couvrit la France de sang et de ruines, au nom et en conséquence des trois grands principes maçonniques : *l'égalité, la liberté, la fraternité* [1].

II

Il serait plus difficile de définir exactement le rôle des sociétés secrètes sous le premier Empire ; toutefois avec la chute du grand homme qui consciemment ou inconsciemment avait promené la Révolution à travers la vieille Europe chrétienne et monarchique, il semble qu'il y ait eu, en 1815, un moment de recul dans le triomphe du maçonnisme. Comme l'aigle vaincu, pour la première fois depuis quinze ans, la secte baissait la tête. Il fallait rentrer sous terre et reprendre le travail de taupe. L'inusable ténacité qui est l'une de ses forces ne lui permettait ni de se décourager ni de demeurer inactive. Sournoisement, elle se remit à l'œuvre souterraine.

Dès 1799, deux maçons émérites, les généraux Malet et Oudet, avant de préparer avec Sieyès le coup d'Etat du 18 Brumaire auquel la conspiration de 1812 fera un étrange pendant, avaient pressenti Louis XVIII. Devinant que la France, écœurée et lasse, se retournerait vers la royauté, ils avaient habilement cherché à

1. Deschamps et Claudio Jannet, *les Sociétés secrètes et la société*, t. II, p. 141 *sqq*. 6e édition. Paris, 1882. In-8.

s'emparer du mouvement pour le diriger à leur profit. Grâce à cette souplesse de tactique, la maçonnerie sut amortir, une fois la Restauration devenue inévitable, le coup qui devait l'écraser. En vain, la charte met l'autorité tout entière dans la personne du roi et déclare la religion catholique religion d'Etat. La liberté et l'égalité des cultes établie par les articles 5 et 7, la liberté de la tribune et de la presse constituent moins des libertés constitutionnelles que des armes remises par le vainqueur entre les mains de ses ennemis défaits et prisonniers. La franc-maçonnerie saura en user. Elle pourra se consoler alors de l'insuccès de ses démarches auprès des souverains alliés, quand par deux fois elle avait envoyé une députation à leur camp, les sollicitant d'imposer à la France de saint Louis et de Napoléon le prince d'Orange ou Louis-Philippe d'Orléans. Si elle n'a pas le roi, elle tient les ministres. Louis XVIII ne rentre à Paris, le 8 juillet 1815, à son retour de Gand, qu'accompagné de ces étranges acolytes qui se nomment Fouché, le baron Louis et Talleyrand; ce dernier était un des maîtres de l'illuminisme. « Louis XVIII, a écrit un secrétaire du Grand Orient nommé Bazot, donna la charte; c'est le gouvernement constitutionnel. Ce principe nous protège[1]. »

Bientôt le préfet, puis ministre de police Decazes, commandeur dit-on, du suprême conseil du 33e degré de l'écossisme, captera la confiance du souverain et profitera de son ascendant sur un vieillard clairvoyant mais timide, pour lui inspirer des mesures fatales au trône et à l'autel.

III

En 1815 la maçonnerie avait créé, assure-t-on, le mot *libéral*, masque à couvrir son faux visage jusqu'au dernier acte de la comédie de quinze ans; vers 1820, elle donnait naissance à une secte autrement redoutable que les politiciens plus ou moins traîtres des Chambres des pairs ou des députés; à la Sainte-Alliance conclue en 1815 elle ripostait par le *carbonarisme*. Venus de l'Italie, cette terre classique des conjurés, les carbonari se répandaient avec une rapidité surprenante à travers toute l'Europe. En France, la secte recrutait de nombreux adeptes et était assez forte pour organiser les conspirations militaires de

1. Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 102.

Belfort, de Saumur et de La Rochelle. Laissons ici la parole à Mgr Delassus qui a tracé un tableau si vivant de ces menées :

Les loges, écrit-il, se multipliaient ; on y faisait entrer les officiers en demi-solde, les acquéreurs des biens de la noblesse et du clergé. Le Grand Orient faisait rechercher en quels lieux ils se trouvaient en nombre suffisant pour former une loge ; il leur envoyait un vénérable, étranger au pays ; le vénérable s'installait au milieu d'eux, et par eux répandait dans la population les idées maçonniques, donnait le mot d'ordre toutes les fois qu'il y avait une mesure à prendre ou à faire prendre dans les conseils communaux ou départementaux, pour arriver à opprimer l'Église avec sagesse et avec art [1].

Mais, alors comme aujourd'hui, la suprême habileté des conspirateurs fut de reprocher bien haut à leurs adversaires ce qu'ils pratiquaient si largement et si audacieusement eux-mêmes. Ils imaginent l'épouvantail de la congrégation, dénoncent les Jésuites « moitié renards, moitié loups », jettent l'odieux sur la royauté, tout en la proclamant inviolable, et font des insurrections aux cris de : Vive la charte! Tant que le pouvoir tint bon, leur hypocrite jeu continua. Le jour où le successeur de Louis XVIII, maladroit peut-être, mais encore plus malheureux, laissa tomber de ses mains affaiblies et paralysées les rênes du gouvernement réparateur, le renard se fit loup et se jeta sur le berger. Tous les principaux membres de l'opposition qui renversa Charles X étaient des francs-maçons. Maçon le général Maison, qui, chargé de défendre le roi à Rambouillet contre la garde nationale de Paris, le trahit et le perdit. 1830 fut la demi-revanche de 1815, un retour offensif, couronné de succès après une lutte sourde puis ouverte ; mais les maçons ne s'endormirent point sur leurs lauriers. « Ils sont partis, écrivait M. de Barante ; je crois que nous allons marcher[2]. » *Ils*, c'étaient les princes de la branche aînée. Un maçon de la loge des *Trinosophes*, Dupin aîné, disait dans le même sens : « Ne croyez pas que trois jours aient tout fait. Si la révolution a été si prompte et si subite, si nous l'avons faite en quelques jours, c'est que nous avions une clef à mettre à la voûte, et que nous avons pu substituer un nouvel ordre de choses com-

1. Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 104. Plus loin, le même auteur raconte, d'après Nettement, comment la charbonnerie fut introduite en France par Dugied, Beslay et Joubert, exilés après la conspiration du 19 août 1821, admis à l'une des ventes en Italie et fondateurs à leur retour en France des *Amis de la Vérité*. (*Ibid.*, t. I, p. 135.)

2. *Ibid.*, t. I, p. 105.

plet à celui qui venait d'être détruit[1]. » L'ordre du Nouveau Temple s'était distingué dans la guerre livrée aux Bourbons, après 1815 comme avant 1789; il entendait bien continuer les hostilités contre tout ce qui restait encore des régimes déchus. « L'irritation calmée, dit Asweld, a fait place au besoin de travailler avec persévérance au but que se proposaient toutes les fractions du temple : l'affranchissement absolu de l'espèce humaine, le triomphe des droits populaires, de l'autorité légale; l'anéantissement de tous les privilèges sans exception, et une guerre à mort contre le despotisme religieux ou politique de quelque couleur qu'il puisse se parer. Une immense propagande est maintenant organisée dans ce but général. »

Le gouvernement de Juillet devait fatalement être entraîné dans le courant et finalement, après avoir essayé par instants de le remonter, y sombrer. En Italie, il encourageait les tendances révolutionnaires par l'occupation d'Ancône; en Espagne et en Portugal, l'agitation antidynastique par l'établissement de régimes bâtards, en contradiction avec les traditions historiques et les besoins réels des peuples, mais parés du titre de constitutionnels. Un de ses premiers actes avait donné la mesure de son asservissement aux sectes antichrétiennes, en assimilant le culte israélite aux cultes reconnus. Le projet de loi relatif à sa dotation fut présenté à la Chambre des députés, le 13 novembre 1830. Mais la nouvelle charte ne venait-elle pas de déclarer que la religion catholique, apostolique et romaine, redevenue religion d'État en vertu de la charte de 1814, n'était plus que la religion « professée par la majorité des Français »? Ce qu'on enlevait aux catholiques, on le donnait aux juifs[2]. Juifs et francs-maçons se tendent volontiers la main. En 1860, lors d'un nouveau tournant de l'histoire, Crémieux, grand maître du suprême conseil du rite écossais, inaugurera solennellement l'*Alliance israélite universelle* fondée deux années auparavant. Or, le plan de la société nouvelle ne sera qu'une réédition à peine démarquée de l'antique plan maçonnique : une Jérusalem moderne, c'est-à-dire l'hégémonie

1. Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 106.

2. Voir, sur la dotation du culte israélite et les ordonnances qui complétèrent son organisation, d'excellentes considérations dont les projets actuels de séparation démontrent la justesse, dans *la Condition des juifs en France depuis 1789*, par Henry-Lucien Brun, 2e édition, p. 278 *sqq*.

judaïque se substituant à la double cité des Césars et des Papes. « Je ne m'en cache pas, ajoutait-il, depuis une longue suite d'années je n'ai nourri d'autre pensée que l'avenir de cette œuvre[1]. » Paroles qu'il n'est pas indifférent de rapprocher ici de celles qu'il prononçait à la tribune, le 2 mai 1846, dans un temps où chaque année il réclamait une augmentation de traitement pour les rabbins : « Je commence par déclarer à mes honorables amis, comme à tous, que le culte israélite est très satisfait de la protection qu'il obtient du gouvernement et de la situation qu'il lui reconnaît dans le pays. En conséquence, je rendrai au gouvernement ce public hommage, et l'en remercie de la manière la plus complète[2]. »

Sous couleur de tolérance et d'égalité, les maçons ennemis de l'Église étaient ainsi parvenus à s'adjoindre de précieux et solides alliés. Les armées réunies de la coalition anticatholique ne cessent, durant les dix-huit années du gouvernement de Juillet, de combattre sur tous les terrains la petite mais vaillante troupe des défenseurs de l'Église. Tous les moyens leur sont bons : religion insultée sur le théâtre; clergé vilipendé dans la presse; pères de famille exclus de la liberté d'enseignement. La seule différence entre alors et aujourd'hui, comme le remarque finement Mgr Delassus, c'est que les catholiques de cette génération batailleuse, conduite par les Montalembert et les Veuillot, les Lacordaire et les Parisis, ne se laissaient point faire aussi platoniquement que ceux d'à présent.

Devant leur héroïque résistance et leurs inlassables revendications, la maçonnerie qui rêvait bien l'égalité pour les juifs et la liberté pour elle, mais trouvait suffisante la condition de parias pour ceux qui pensaient autrement, résolut de tenter un nouvel et considérable effort. Avec 1830, elle n'avait reconquis qu'une partie des positions prises en 1789, et perdues en 1815. Elle occupait la place, mais elle n'y régnait pas en maîtresse absolue; il lui déplaisait d'y tenir garnison et de manœuvrer à l'ombre du drapeau monarchique. L'état-major des affiliés décréta de grandes opérations et convoqua un convent européen. Il se réunit en 1847, à Strasbourg, rendez-vous central pour les émissaires de

1. Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 275.
2. Henry-Lucien Brun, *op. cit.*, p. 280.

France, d'Allemagne et de Suisse. Parmi les délégués de notre pays, on remarquait Crémieux, Louis Blanc, Proudhon, Pyat, Cavaignac, Ledru-Rollin, Caussidière, Marrast, Marie et Lamartine, toute l'opposition de la veille, tout le gouvernement provisoire du lendemain.

IV

Aussi à peine les vainqueurs du 24 Février 1848 sont-ils installés à l'Hôtel de ville, qu'ils reçoivent les félicitations des frères du rite écossais. Aux compliments du suprême conseil qui leur arrivent le 10 mars, Lamartine répond : « Je suis convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde, et, j'espère la dernière représentation, il y a peu de jours. »

Puis, ce fut le tour du Grand Orient. Moins poète que l'historien des *Girondins*, mais plus net que son brillant collègue du gouvernement provisoire, le juif Crémieux formula sa pensée dans cet aphorisme tranchant : « La République est dans la maçonnerie. » Il convia ensuite les frères maçons, ses dévoués collaborateurs, à accomplir en commun « l'union des peuples sur tous les points du globe contre l'oppression de la pensée (par l'Église) et contre la tyrannie des pouvoirs[1] ».

Il s'oubliait. Représenter l'autorité et prêcher la révolte est un double jeu, non sans péril. Encore quelques mois, et le peuple, inhabile à saisir des distinctions aussi naïves qu'illogiques, s'insurgeait contre l'Assemblée nationale ; aux clubs avaient succédé les barricades comme les clubs aux sociétés secrètes ; et c'est le général Cavaignac, l'un des membres du couvent de Strasbourg, qui écrasait l'émeute aux journées sanglantes de Juin. Quelques jours après, le décret du 28 juillet interdisait rigoureusement les sociétés secrètes[2]. Le lendemain, l'avocat Marie, ministre de la

1. Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 112.

2. Voir J. Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République (1848-1851), d'après des documents inédits*, p. 10. Paris, Alcan, 1905. In-8.

justice, et autre délégué du convent, envoyait à tous les procureurs généraux une circulaire qui débutait ainsi :

Il résulte des renseignements qui parviennent au gouvernement que les agitateurs se sentant impuissants à attaquer la République à force ouverte, s'efforcent de préparer contre elle une guerre sourde et incessante. Les sociétés secrètes se réorganisent soit à Paris, soit dans les départements où des émissaires sont envoyés pour fomenter de nouveaux troubles. Cette situation appelle toute votre vigilance.

Le ministre de l'intérieur, Sénard, ne se montrait pas moins réactionnaire et apeuré :

Citoyen préfet,

Je suis informé par le préfet de police que des émissaires sont partis de Paris pour aller dans les départements organiser des ventes secrètes affiliées à la société mère des *Droits de l'homme*. Déjà des émissaires ont recruté en province un certain nombre de prosélytes qui travaillent sans relâche à répandre leurs principes anarchiques. Nous savons, par expérience, quel danger offrent ces sociétés affiliées, constituant une armée nombreuse, disciplinée, et prête à se lever au premier signal donné par ses chefs. Une surveillance active et de tous les instants est donc d'une nécessité absolue [1].

Effrayés des progrès de l'armée socialiste, une partie des conservateurs vinrent augmenter les bataillons des catholiques. Cavaignac et le prince Napoléon rivalisèrent d'avances ; l'expédition de Rome et la loi Falloux témoignèrent de la sincérité de ce ralliement. Mais la maçonnerie ne lâche pas facilement ses adeptes, et ses adeptes n'abandonnent guère plus souvent les idées conçues aux clartés de la lumière de lycopode, dans les cérémonies de l'initiation [2].

Louis-Napoléon avait été carbonaro ; l'empereur le fut.

V

Au dedans, il combattit la révolution ; mais au dehors, il crut se montrer fidèle à la fois aux principes du premier des Napoléons ainsi qu'à son propre serment de jeunesse, en favorisant les aspirations libérales et en affranchissant l'Italie. De la lettre à Edgar Ney aux bombes Orsini, c'est la même politique, tantôt occulte, tantôt déclarée. La destruction du pouvoir temporel du

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 46 *sqq.*
2. Voir Copin-Albancelli, *op. cit.*, 2e mille, p. 24.

pape qui était l'un des buts les plus âprement poursuivis par les sociétés secrètes, fut son œuvre. Dans son aveuglement, il en vint à favoriser Bismarck autant que Cavour et à préparer lui-même l'effondrement de l'empire sous la honte de Sedan pour avoir permis Sadowa.

Mais jusque dans son gouvernement intérieur, n'avait-il pas cédé plus d'une fois aux influences maçonniques? N'avait-il pas demandé à Rouland, son ministre de l'instruction publique et des cultes, ce plan de campagne contre l'Église en France qui, daté de 1860, fut retrouvé dans les tiroirs des Tuileries en 1870? Mgr Delassus a eu raison d'analyser avec soin ce document qui jette un jour si vrai sur l'époque impériale.

Dans ce *Mémoire sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Église*, le ministre se demandait s'il fallait « changer brusquement de système, *expulser les congrégations religieuses*, *modifier la loi sur l'enseignement*, appliquer rigoureusement les articles organiques », et il se répondait : non ; mais pour ajouter avec un opportunisme que n'eussent point désavoué Gambetta et Ferry : « Il faut y arriver peu à peu et sans bruit. » C'est le « lentement mais sûrement » que nous avons vu mettre en pratique par les précurseurs des jacobins actuels. Le mémoire signalait comme des dangers la croyance du clergé à l'infaillibilité pontificale, le développement des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-François-Régis, les progrès des congrégations religieuses consacrées à l'enseignement populaire. « Il est impossible, écrivait le trop intelligent ministre, de lutter sur ce terrain contre l'enseignement religieux qui, en réalité ou en apparence, présentera toujours aux familles bien plus de garanties de moralité et de dévouement. » Et encore : « On serait fort affaibli au point de vue du suffrage universel, si tout l'enseignement primaire passait aux mains des congrégations. » Mais écoutons une fois de plus Mgr Delassus, si éloquent dans ses expositions synthétiques :

Le plan fut aussitôt mis à exécution.

D'abord la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Le ministre de l'intérieur avertit le préfet de ses « menées ténébreuses », et voulut soumettre le conseil central, les conseils provinciaux et les conférences locales, à l'autorisation du gouvernement. La Société préféra la mort à la dégradation et tomba comme elle devait tomber. Dieu l'en récompensera plus tard en la ressuscitant.

Puis, la loi de 1850 sur la liberté d'enseignement. Rouland dit, dans son

Mémoire, qu'elle est un « grand mal », mais que vouloir la supprimer soulèverait « une lutte immense, acharnée » : paroles qui montrent bien qu'en persécutant la religion, tous ces hommes de gouvernement maçonnique savent qu'ils vont à l'encontre des sentiments publics. Ne pouvant supprimer la liberté d'enseignement, le gouvernement de l'empereur l'attaqua sournoisement par des décrets administratifs.

Les congrégations. Rouland donnait le conseil de ne plus tolérer pour les religieux aucun établissement nouvau [1], d'être sévère pour les congrégations de femmes, et de ne plus approuver que difficilement les dons et legs qui seraient faits aux uns et aux autres.

Le clergé séculier. On s'efforce de semer la zizanie dans le champ de l'Église, en opposant les intérêts du clergé inférieur à ceux de l'épiscopat. « Rien ne serait plus habile et plus juste à la fois, dit M. Rouland, que d'augmenter le traitement du clergé inférieur. » Mais, en même temps, il demande que l'on suscite « une réaction antireligieuse qui ferait la police des fautes du clergé et formerait autour de lui un cercle de résistance et d'opposition qui le comprimerait ». Pour ce qui est des évêques, M. Rouland avait dicté cette manière de faire : « Choisir résolument pour évêques des hommes pieux, honorables, mais connus par leur attachement sincère à l'empereur et aux institutions de la France..., sans que le nonce y ait le moindre regard. »

En même temps que l'on s'efforce d'abaisser l'Église, on encourage ouvertement la franc-maçonnerie. Elle est officiellement reconnue par le ministre de l'intérieur, duc de Persigny ; et le prince Murat, inaugurant ses fonctions de grand maître, dit hautement : « L'avenir de la maçonnerie n'est plus douteux. L'ère nouvelle lui sera prospère ; nous reprenons notre œuvre sous d'heureux auspices. Le moment est venu où la maçonnerie doit montrer ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle peut [2]. »

Ce qu'elle était, elle se gardait bien de le montrer à découvert ; ce qu'elle voulait, nous le dirons plus tard ; ce qu'elle pouvait, on ne le voyait déjà que trop. Entraves mises à la publication du *Syllabus*, ligue de l'enseignement, mauvaise impulsion donnée à la presse, déplorable composition des bibliothèques populaires, multiplication des cabarets et autres moyens d'arracher l'âme des masses à l'influence moralisatrice de la religion. La guerre de 1870 ne trouvera trop souvent que des caractères amollis par le bien-être, le scepticisme et le culte du *moi* substitué à l'amour de la patrie.

VI

La France châtiée par les désastres inouïs de l'année terrible avait paru se ressaisir. Allait-elle donc échapper aux griffes de la

1. Voir en preuve mon article : *les Jésuites et la liberté d'enseignement sous le second Empire*, dans *le Carnet*, 20 octobre 1902, p. 60 *sqq*.
2. Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 119.

maçonnerie qui se vantait tout à l'heure d'avoir pour elle l'avenir? Sous le coup de l'humiliation et de la ruine, la majeure partie de la nation avait paru reprendre conscience de ses destinées. Mais déjà il y avait deux France irréductiblement opposées l'une à l'autre, la France sans Dieu préparée par la propagande impie des sociétés secrètes, et la France coupable et repentante qui, par la voie de l'Assemblée nationale, demandait des prières publiques « pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme à nos maux ».

La France maçonnique, loin de profiter de l'amère leçon de nos malheurs, n'avait rien oublié ni rien appris. La première loi de la Commune était ainsi conçue :

Article premier. — *L'Eglise est séparée de l'État.*
Art. 2. — *Le budget des cultes est supprimé.*
Art. 3. — Les biens appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriété nationale.
Art. 4. — Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens pour en constater la valeur et les mettre à la disposition de la nation [1].

Ceci n'était pas promulgué en 1901, mais en 1871, tant il est vrai que l'histoire, l'histoire maçonnique surtout, n'est qu'un perpétuel recommencement.

Soudoyée par Bismarck, ménagée par M. Thiers, la Commune était soutenue, au grand jour de la rue, par la maçonnerie qui croyait tenir enfin ce qu'elle voulait :

Le 26 avril 1871, plus de dix mille francs-maçons revêtus de leurs insignes se rendirent en procession sur les remparts pour y planter leurs bannières, et à l'Hôtel de ville pour saluer le pouvoir révolutionnaire. Le F.·. Thiriforque avait dit aux communards : « La Commune est la plus grande révolution qu'il ait été donné au monde de contempler », et la raison qu'il en donnait est qu'elle était « le nouveau temple de Salomon », c'est-à-dire la réalisation de la conception maçonnique de l'organisation sociale. Celui des membres de la Commune qui fut chargé de lui répondre dit : « Nous savons que le but de votre association est le même que celui de la Commune, la régénération sociale [2]. »

La France catholique priait ; mais elle ne sut pas agir. La Commune fut inutilement noyée dans le sang. Les hommes que le pays mettait à la tête du gouvernement étaient plus modérés que les fusilleurs d'otages ; ils n'étaient pas de la race des sauveurs de

1. Cité par Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 120.
2. *Ibid.*, t. I, p. 123.

nations. M. Thiers chargé de la direction des affaires par les conservateurs, passait pour avoir jadis juré sur un crucifix haine éternelle à la royauté. Il fit échouer les tentatives de restauration. Désormais, en dépit de sa défaite récente, la maçonnerie était victorieuse sur toute la ligne. Sans doute, elle ne pourrait pas détruire en un jour les forces conservatrices et catholiques encore trop puissantes ; mais elle les désagrégerait, sûre qu'aucun secours libérateur ne leur viendrait plus. Les masses électorales, travaillées par les sophismes, grisées par les promesses, entraînées par les excitations des faux docteurs du journalisme et de la tribune, allaient à l'homme qui s'écriait après la dissolution de l'Assemblée nationale. « Il faut que la nouvelle assemblée se lève et dise : Me voilà ! Je suis toujours la France du libre examen et de la libre pensée. »

De sombres pressentiments étaient dès lors dans tous les esprits. Un des personnages du clergé le plus mêlé aux affaires publiques de ce temps, Mgr Dupanloup, n'avait pu contenir ces prophétiques avertissements : « Ma conviction profonde, c'est que les maux de la France, si ce qui se prépare (la Restauration) échoue, étonneront le monde : nous irons de calamité en calamité jusqu'au fond de l'abîme. La malédiction de l'avenir et de l'histoire s'attachera à ceux qui, pouvant asseoir le pays sur des bases séculaires dans la stabilité, la liberté et l'honneur, auront empêché cette œuvre et précipité cette malheureuse France, au moment même où elle essayait un dernier effort pour se sauver, sur la pente fatale où elle est entraînée, depuis bientôt un siècle, de catastrophe en catastrophe. »

Certes les avertissements ne manquèrent pas au peuple souverain. A la veille des élections de 1877, tout ce qui est advenu depuis, désorganisation de la magistrature et de l'armée, persécution du clergé, destruction de la liberté d'enseignement, fermeture des écoles libres et rétablissement du monopole, remise en vigueur des lois de violence et d'oppression révolutionnaire, rappel des déportés de la Commune et expulsion des religieux, ruine du pays à l'intérieur et son effacement à l'extérieur, toutes les scènes de cette effrayante vision furent exposées d'avance à ses regards. Il passa outre. Une voix grandiloquente lui avait redit : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. » Depuis trente ans, il a suivi ce mot d'ordre.

C'est pourquoi un prélat, républicain d'ailleurs, a pu s'écrier en toute vérité : « Nous ne sommes pas en république, mais en maçonnerie. » En janvier 1892, six cardinaux auxquels adhérèrent plus

de soixante évêques donnaient un libre cours à leurs doléances sur la *situation faite à l'Église de France*; ils disaient : « Ce qui est malheureusement vrai, c'est que, depuis douze ans, le gouvernement de la République a été autre chose qu'une personnification de la puissance publique ; il a été la personnification d'une doctrine, disons d'un programme, en opposition absolue avec la foi catholique, et il applique cette doctrine, réalise ce programme, de telle sorte qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n'aient été méthodiquement frappés, amoindris et autant que possible détruits[1]. »

Treize années se sont écoulées depuis lors, et les ruines ont succédé aux ruines. Chaque matin en ouvrant l'*Officiel*, on craint de lire une de ces lois nouvelles, un de ces décrets ministériels, un de ces règlements d'administration publique qui sont autant de bulletins de victoire des sociétés secrètes. C'est dans les loges en effet que sont élaborés tous les projets législatifs. Lois ou décrets d'hier sur la neutralité scolaire, sur le divorce, sur les curés sac au dos, sur le dépouillement des fabriques, sur la suppression des libertés d'association et d'enseignement, sur la laïcisation des prétoires, des funérailles, des cimetières, toutes ces mesures, disait triomphalement un journal, écho de la secte, « ont pris leur vol de la rue Cadet vers le Palais-Bourbon ; elles en sont revenues inviolables et définitives ». Lois de demain sur la dénonciation du Concordat, sur la séparation des Églises et de l'État, sur la police des cultes, sur la confiscation des fondations hospitalières dues aux catholiques, sur l'interdiction des processions et autres manifestations publiques de la foi, sur la suppression des derniers aumôniers dans les lycées, l'armée et la marine, n'auront pas d'autre origine.

Le pays, trompé par les politiciens qui le leurrent de bonnes paroles et de mensonges, assiste un beau jour à une campagne factice de presse lancée par la maçonnerie ; l'opinion est préparée ; le Parlement saisi, la loi votée, avant même que les intéressés soient revenus de leur surprise. Les maçons, surtout quand ils sont jacobins, aiment à faire vite autant qu'à mal faire. Du suffrage universel ils ne se soucient que pour invoquer ses consultations favorables à leurs idées ; des autres ils n'ont cure. Dans les

1. Cité par Mgr Delassus, *op. cit.*, t. I, p. 128.

Chambres, ils sont tout-puissants et leur importance y est absolument hors de proportion avec le nombre relativement inférieur de leurs adeptes par rapport à celui des électeurs. C'est là un phénomène des plus suggestifs. M. Copin-Albancelli, qui pourtant fut l'un d'eux, n'a jamais pu se l'expliquer.

Conclusion : encore un peu et la conquête de la France par la maçonnerie sera achevée. Elle aura demandé un peu plus d'un siècle, après quoi elle deviendra un fait accompli. Ce serait pure illusion de s'imaginer que l'histoire des fiches, qu'elle soit racontée par Paul Fesch ou par le capitaine Mollin, puisse aboutir à un autre résultat qu'à celui d'éclairer l'opinion. La franc-maçonnerie est démasquée ; soit ; mais son plan n'en est pas moins réalisé et sa conquête assurée. Qu'on lise le saisissant parallèle, tracé colonne contre colonne, des *vœux* émis par les loges et de leur *exécution* par les pouvoirs publics que vient de dresser un écrivain des mieux informé[1]. Qu'il s'agisse de l'instruction publique ou des pompes funèbres, des hôpitaux civils ou des cercles militaires, des cérémonies du Vendredi saint à bord ou des messes officielles du Saint-Esprit, du milliard des congrégations ou du budget des cultes, du retrait de l'ambassade auprès du Vatican ou de la suppression des honneurs rendus au clergé, toujours et partout la maçonnerie a su imposer son plan qui est celui de la libre pensée, l'extinction de l'idée religieuse.

A jeter un regard d'ensemble sur la manière dont jusqu'ici ce plan a été exécuté, on se sent pris, écrit M. Michel Le François, de stupeur et d'effroi ; on se demande si les temps prédits par le F.·. Fernand Maurice, au convent de 1890, ne sont pas arrivés, et si vraiment, il est encore quelqu'un qui puisse bouger en France, en dehors des frères maçons [1].

Mgr Delassus, tout aussi pessimiste en face du spectacle de l'inertie catholique et de la décadence nationale, demeure cependant plus confiant et espère quand même. Il croit au relèvement possible de la France par la rénovation individuelle, le retour à la vérité théologique et à la réforme sociale, l'union dans la famille et dans l'État, la reconstitution du foyer domestique, la restauration de l'autorité paternelle. Puisse-t-il être bon prophète !

HENRI CHÉROT.

1. Michel Le François, *op.cit.*, p. 138.

UN
NOUVEAU MANUEL D'HISTOIRE DES RELIGIONS [1]

L'histoire des religions, science jeune et active, a conquis de nos jours dans le haut enseignement une place justifiée par la portée des questions qu'elle agite et par la valeur des résultats récemment acquis grâce à l'investigation méthodique de l'antiquité. On ne peut donc qu'applaudir aux efforts tentés pour donner aux étudiants de langue française l'instrument de travail précis et complet qui leur manquait encore, et au choix fait, dans ce but, d'un livre éprouvé par le succès. Le manuel du docteur Chantepie de la Saussaye, professeur à l'Université de Leyde, refondu en 1897 avec le concours de plusieurs spécialistes, est une œuvre de synthèse largement éclectique, où l'esprit de système n'intervient que pour grouper heureusement les faits, sans les plier à des idées préconçues. Il a suffi d'en mettre au point la bibliographie pour imprimer à la traduction française le cachet d'actualité qui distinguait, il y a quelques années, l'original allemand.

Mais en achevant de parcourir ce volume si plein de choses, nous ne pouvons nous défendre de faire retour sur les premières pages; car l'introduction française de M. Henri Hubert contraste manifestement avec l'ouvrage du docteur hollandais. M. Hubert paraît en avoir eu vaguement conscience, car il écrivait [2] : « Que M. Chantepie de la Saussaye, nous considérant comme le dernier de ses collaborateurs, nous accorde la même liberté de doctrine qu'aux autres et nous permette de juxtaposer à son livre des réflexions inspirées par la dernière venue des écoles. Si nous touchons par hasard au domaine réservé de ce qu'il appelle la

1. *Manuel d'histoire des religions*, par P.-D. Chantepie de la Saussaye, professeur à l'Université de Leyde. Traduit de l'allemand sous la direction de Henri Hubert et Isidore Lévy. Paris, Armand Colin, 1904. Grand in-8 de LVI-714 pages.

2. P. XIV.

philosophie de la religion, domaine dont il s'est interdit l'accès, nous n'y entrerons qu'avec de telles précautions qu'il ne saura nous reprocher de n'avoir pas imité sa prudence. »

Entre le manuel, sous sa forme française, et l'introduction, la divergence est-elle aussi insignifiante qu'on nous l'assure ? Nous ne pouvons nous défendre d'en douter un peu ; et, pour expliquer notre doute, nous analyserons rapidement cette introduction. Les idées qu'elle développe peuvent se ranger sous quatre chefs :

I. Questions de méthode (p. v-xiv).

II. Définition de la religion (p. xiv-xxiii).

III. Des phénomènes religieux (p. xxiii-xxxix).

IV. Genèse des religions (p. xxxix-xlviii).

I

QUESTIONS DE MÉTHODE

Science complexe, l'histoire des religions échappe, de par son essence, aux prises des méthodes trop simplistes qui prétendraient enfermer dans une formule unique l'infinie variété des faits. La conséquence est qu'il faut écouter toutes les écoles, sans acception de système, car il n'en est presque aucune qui n'apporte, sous une gangue plus ou moins épaisse de généralisation hâtive, quelque parcelle précieuse de vérité. Par exemple, sur chaque système de mythes, symbolistes, linguistes, folkloristes, anthropologues, ethnographes, ont tour à tour fourni une explication. Et chaque explication vaut pour un moment déterminé de la vie d'un peuple : car les peuples ont leurs périodes de symbolisme, de naturalisme, d'évhémérisme. La multiplicité des interprétations proposées a pour effet d'épuiser, en fin de compte, les questions, par la diversité des points de vue. Le flux et le reflux des opinions contribuent eux-mêmes à augmenter d'un mouvement continu le trésor impersonnel de la science. Telle école aujourd'hui déchue, l'école mythologique de Kuhn et de Max Müller, qui croyaient retrouver dans toutes les histoires de dieux d'anciens mythes cosmiques, eut au milieu du siècle dernier son heure de vogue, et, si on ne la suit plus aveuglément, on n'en reconnaît pas moins une partie de son héritage dans le patrimoine scientifique des écoles qui l'ont supplantée. La position des problèmes de

l'histoire des religions fut encore modifiée par diverses circonstances : invention de la grammaire comparée, développement des études védiques, germaniques, assyriennes, constitution de l'ethnographie scientifique, avènement de philosophies nouvelles.

Il y a trente ou quarante ans, surgit une école, à laquelle le manuel de M. Chantepie de la Saussaye ne fait qu'une part restreinte : c'est l'école dite *anthropologique*, anglaise, allemande et hollandaise, représentée notamment par Mac Lennan, Tylor, Andrew Lang, Wilken, Robertson Smith, Frazer, Jevons, acclimatée en France par M. Marillier et M. Salomon Reinach. Frappés de la répétition universelle et spontanée des mêmes phénomènes religieux, les savants de cette école en ont demandé l'explication aux lois fondamentales de la nature humaine. Ils ont interrogé d'une part l'ethnographie, de l'autre cette masse confuse de croyances et de rites populaires qu'on désigne aujourd'hui par le nom de *folklore*. Cet empirisme a porté ses fruits ; il a conduit à mettre en évidence certaines idées nouvelles : rôle du *totémisme*, de l'*animisme*, influence de l'association des idées dans le développement de la religion et de la magie.

Plus récemment encore, une école, fille de l'école anthropologique, s'est constituée en France, sous un nom et avec un programme qui devaient l'assurer du succès. Préoccupée de psychologie collective et de documents sociaux, de ce que les Allemands nomment *Völkerpsychologie*, *Volkskunde*, cette école, qui vénère Auguste Comte comme un ancêtre, s'est définie et affirmée elle-même comme *école sociologique*, par la plume de M. Durkheim, dans le premier volume de *l'Année sociologique* (1897). M. Hubert, qui accorde une confiance limitée à ce bourgeonnement de sociologie hâtive, et estime que la jeune école n'est pas encore près d'écrire son manuel, ne laisse pas d'en goûter les doctrines, et s'en inspire dans la plus grande partie de sa préface.

Ce qui précède appellerait sans doute quelques réflexions, mais l'occasion pourra s'en représenter ; restons le plus possible dans notre rôle de rapporteur.

II

DÉFINITION DE LA RELIGION

M. Chantepie de la Saussaye s'abstient, dans le présent livre, de définir la religion : il croit l'entreprise prématurée dans un simple manuel d'histoire, et la renvoie à la philosophie de la religion. Sans nier que le concept de religion appelle une élaboration philosophique, M. Hubert estime qu'on peut se contenter à moins. Il se décide à demander à l'histoire des religions une définition *a posteriori*, suffisante au moins à titre provisoire, et qui aura l'avantage de fonder une entente : avantage appréciable, si l'on considère que le mot *religion* recouvre, pour les divers esprits, des idées fort différentes. Encore cette définition, toute provisoire qu'elle soit, appelle-t-elle une déclaration de principe. Car, tandis que les uns voient dans la religion un ensemble de phénomènes historiques, issus de révélations fortuites ou d'inventions individuelles, dont, par suite, il renoncent à rendre raison métaphysiquement et psychologiquement, les autres y voient avant tout une manifestation régulière de l'activité humaine, régie par les lois générales de cette activité ; non contents de décrire, ceux-ci prétendent expliquer. Entre ces deux méthodes, on ne saurait, selon M. Hubert, prendre parti trop nettement. C'a été le tort des anthropologues anglais, comme M. Jevons, de ne pas se prononcer sans réserve, et de fonder leurs travaux sur un compromis entre la révélation et l'évolution[1]. « L'évolution ne commence, en réalité, que là où la révélation s'obscurcit... Il n'y a pas de science où l'on admette, par hypothèse, que la régularité des lois supposées soit limitée, et puisse être troublée, de loin en loin, par des interventions inexplicables. »

Voilà une déclaration grosse de conséquences, et qui demande à être bien commentée, si l'on veut la mettre d'accord avec l'idée fondamentale du manuel. En effet, M. Chantepie de la Saussaye écrit, dans l'avant-propos de la seconde édition[2] :

« Je me suis décidé à ajouter un chapitre sur la religion juive... Je n'aurais aimé à (le) confier ni à un apologète, négligeant la critique des sources de l'Ancien Testament, ni à un rationaliste,

1. P. XVI. — 2. P. XLIX et LII.

porté à méconnaître le caractère spécial de la révélation israélite. »

Ce caractère spécial de la révélation israélite, expressément réservé par l'auteur du livre, que devient-il pour l'auteur de l'introduction ? Il paraît être exclu formellement. Je continue à citer M. Hubert[1] :

« M. Chantepie de la Saussaye rattache l'histoire des religions à une science des religions, qui comprend et la philosophie de la religion et la phénoménologie ou science des phénomènes religieux. C'est dire, au moins implicitement, que, dans son livre, les faits sont considérés comme ayant entre eux des rapports susceptibles de connaissance scientifique. Or, c'est là tout un programme, et nous nous rangeons à ce parti. »

Assurément, dirons-nous à notre tour, c'est là tout un programme ; reste à savoir comment on l'applique, et il nous semble que les deux auteurs l'appliquent de façon bien différente. Car l'un fait commencer la science aux frontières du surnaturel ; l'autre, si nous l'entendons bien, supprime d'un trait de plume tout le domaine du surnaturel. Loin de nous la pensée de projeter l'ombre d'un doute sur la probité scientifique de M. Hubert. Mais il nous semble qu'en ayant l'air de faire siennes les paroles de M. Chantepie de la Saussaye, il leur infuse un esprit tout différent.

Entre autres définitions récentes de la religion, il cite celle de Max Müller, celle de M. A. Réville, enfin celle de M. Morris Jastrow[2]. Transcrivons cette dernière, qui date du vingtième siècle et qui est, de toutes, la plus compréhensive : « La religion se compose de trois éléments : 1° la reconnaissance d'un pouvoir ou de pouvoirs qui ne dépendent pas de nous ; 2° un sentiment de dépendance à l'égard de ce ou de ces pouvoirs ; 3° l'entrée en relation avec ce ou ces pouvoirs. Si l'on réunit ces trois éléments dans une seule proposition, on peut définir la religion comme la croyance naturelle à un ou à des pouvoirs qui nous dépassent, et à l'égard desquels nous nous sentons dépendants, croyance et sentiment qui produisent chez nous : 1° une organisation ; 2° des actes spécifiques ; 3° une réglementation de la vie ayant pour objet d'établir des relations favorables entre nous-mêmes et le ou les pouvoirs en question. » M. Hubert critique cette

1. P. XVII.
2. Morris Jastrow, *The study of religion*, p. 171 *sqq.* 1901.

définition. Il la trouve incomplète parce qu'elle n'explique ni le formalisme et la complication des rites, ni la place secondaire faite aux dieux par certaines religions, comme le bouddhisme; il la trouve d'ailleurs trop unilatérale : conçue d'après un idéal hypothétique, elle ne convient pas aux formes rudimentaires de la religion; elle ne suffit pas à l'histoire des religions, qui doit embrasser et décrire avec précision toutes les catégories de faits religieux; elle ne suffirait pas davantage à une science des religions dont l'histoire serait la matière, parce qu'elle accorde trop d'importance à des faits qui ne peuvent être connus avec certitude, et fait dériver vers la considération de la divinité une étude qui doit s'attacher à la connaissance du fait humain; tout au plus, cette définition conviendrait-elle à la religion naturelle ou religion absolue, dont la science est à l'histoire des religions ce que la morale est à la science des mœurs. Or, tel n'est pas l'objet du présent manuel[1] :

« La science que nous concevons est tout autre. Elle porte sur ceux des faits religieux qu'on peut étudier en eux-mêmes, abstraction faite de l'objet insaisissable auquel ils se rapportent. Elle doit extirper de son domaine propre l'inconnaissable et en bannir la théologie. Des deux termes considérés dans les définitions précédentes, elle ne doit retenir qu'un seul, l'homme ou la société humaine, et tâcher d'expliquer, autant que possible, les pratiques et les croyances religieuses comme des gestes ou comme des rêves humains. »

A quoi tendent, en somme, ces développements? A éliminer de l'idée de religion tout élément divin, c'est-à-dire tout contenu proprement religieux, s'il est vrai que, selon le langage reçu et l'estimation commune, toute religion est un ensemble de croyances, de préceptes et de rites destiné à mettre l'homme en relation avec la divinité. Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, on avait constamment insisté sur la relativité essentielle, intrinsèque au fait religieux, et volontiers on cherchait, dans le mot religion, l'idée de lien entre l'homme et la divinité (*religio*, *religare*). Quoi qu'il en soit de cette étymologie, nous assistons ici à une tentative pour expulser Dieu de l'idée même de religion. Le paradoxe eût paru hardi à nos ancêtres; mais, par ce temps de laïcisation à

1. P. XIX.

outrance, il ne faut s'étonner de rien. Cette exécution n'est pas la moins inattendue, et, selon nous, la moins arbitraire de toutes celles auxquelles on a procédé de nos jours. Le caractère essentiellement relatif de l'idée de religion semblait devoir la mettre à l'abri d'une pareille entreprise. Mais non : il s'agit d'appuyer la nouvelle définition sur un fondement tout humain. Peu importe que la religion soit faite de croyances à des êtres supérieurs et d'aspirations vers des réalités supérieures : de même qu'on a supprimé, à la base de l'édifice religieux, la révélation, on supprimera, au sommet, toute portée surnaturelle, tout aboutissement dans la sphère mystique où réside la substance du dogme ; la religion, découronnée, ne sera plus qu'un phénomène pathologique comme tant d'autres, un cas plus ou moins morbide, au même titre que le typhus ou l'aliénation mentale.

Reste à définir la religion par elle-même, puisqu'on refuse de la définir par son objet. Mais où la saisir ? La religion n'est pas un être en soi, qu'on puisse isoler et étudier indépendamment du sujet religieux. On ne peut même pas la concevoir, de prime abord, comme une sorte d'entité demi-concrète, se communiquant aux sociétés humaines à travers l'espace et le temps, mais demeurant identique à elle-même. Car encore qu'il y ait effectivement propagation de doctrine dans l'espace, tradition de doctrine dans le temps, avant de présenter la doctrine dans sa continuité, on ne peut se dispenser de recueillir les faits dans leur dispersion. Alors, et alors seulement, on pourra signaler des centres d'attraction et de rayonnement, dessiner divers types de groupements religieux, religions *de peuples*, qui sont, pour l'ordinaire, des ensembles assez flottants, religions *d'églises*, qui sont des systèmes mieux définis. Par exception seulement, on observera une coïncidence entre religion de peuple et religion d'église : c'est le cas du peuple juif, constitué en église à peu près fermée. Le plus souvent, on rencontrera des croisements, des superpositions, des enchevêtrements d'églises et de doctrines. Aussi l'histoire des religions ne peut-elle pas s'enfermer dans l'étude des doctrines et des églises nettement tranchées. D'autant qu'elle doit tenir compte d'une masse considérable de faits qui échappent à ces cadres : superstitions, folklore, survivances plus ou moins apparentes de religions éteintes. En dernière analyse, il faut en venir au fait religieux individuel : une phénoménologie exacte et complète

est la base indispensable de l'histoire des religions, à laquelle il appartient de définir et de classer les espèces religieuses.

S'il fallait résumer l'œuvre accomplie par M. Hubert dans cette seconde partie de son introduction, nous y distinguerions trois opérations successives. La première a consisté à vider l'histoire des religions de tout fait surnaturel. La seconde a consisté à vider l'idée de religion de tout contenu proprement religieux, pour n'en retenir qu'un certain résidu humain. La troisième a consisté à réduire ce résidu humain en une poudre impalpable, ou, si l'on veut, à isoler le bacille religieux, objet premier d'investigation soumis à une sorte de bactériologie historique.

Est-ce là vraiment fournir cette définition de la religion qu'on nous avait promise? En vérité, nous ne le croyons pas. Nous rendons pleine justice à l'esprit d'analyse scientifique qui pousse l'écrivain à résoudre la difficulté en ses derniers éléments pour la mieux connaître; mais il a préludé à ce travail par une série d'éliminations, d'où l'objet propre de l'histoire des religions est sorti amoindri et entièrement méconnaissable. De plus, — et par-dessus tout, — le travail de définition auquel nous avons assisté nous paraît dominé par une préoccupation peu scientifique : celle de présenter comme type premier de toute religion les manifestations les plus rudimentaires du sentiment religieux, les croyances et les actes qui confinent à la magie et qui se rencontrent particulièrement chez les peuples d'intelligence peu développée. C'est là, encore une fois, une méthode peu scientifique, et qu'un naturaliste ne voudrait pas appliquer à l'étude de la zoologie. Le naturaliste, à qui l'on demandera une définition juste et compréhensive de la vie animale, ne confinera pas son attention aux organismes imparfaits qui se distinguent à peine des végétaux; mais il tiendra compte surtout des animaux supérieurs. Pareillement, pour donner de la religion une définition qui ne soit pas trompeuse, il semble naturel que l'anthropologue accorde une attention prépondérante aux manifestations les plus hautes du sentiment religieux, tel qu'il se rencontre chez les races les plus développées intellectuellement et moralement. Les religions atrophiées des races sauvages ne sauraient fournir que des indications précaires et plus ou moins suspectes.

Donc la définition de la religion nous paraît manquée. Obtien-

drons-nous plus de satisfaction sur le terrain de la phénoménologie religieuse?

III

DES PHÉNOMÈNES RELIGIEUX

Il importe de savoir où commence, où finit l'ordre des phénomènes religieux; dans quels rapports la religion est avec la magie, et la mythologie avec la morale et la métaphysique. Sur ces questions de frontières, on ne s'accorde pas toujours. Voici les positions de M. Hubert. Malgré bien des points de contact avec la religion, la magie s'en distingue, et s'y oppose, un peu comme le crime s'oppose au droit. La mythologie, sauf l'élément proprement littéraire, rentre dans le domaine de la religion. La morale et la métaphysique n'ont pas avec la religion de commune mesure; mais la religion a des préceptes, qui constituent sa morale religieuse, et des dogmes, qui constituent sa métaphysique.

A l'ordre des faits religieux appartiennent d'abord des *mouvements* (rites) et des *représentations* (notions de dieu, de démon, de pur, d'impur, de sacré, mythes et dogmes). Puis des *faits de morphologie* : formation de groupes humains pour l'exercice de la vie religieuse, régime de ces groupes, hiérarchie, églises, ordres religieux, sociétés secrètes, etc. Enfin des *faits de composition* : systèmes de rites et de représentations, cultes, doctrines, types de religions. Tout peut se ramener à quelqu'une de ces quatre catégories.

Nous souscririons sans peine à plusieurs de ces idées. Bornons-nous à deux observations.

Tout d'abord, l'admission de la mythologie au rang des choses religieuses surprend, de la part de l'auteur qui vient de signifier un congé quelque peu brutal à la théologie. Tout à l'heure il refusait de définir la religion par son objet invisible; maintenant il réintègre, dans le domaine religieux, tous les substituts factices de cet objet invisible. Cela semble arbitraire. J'entends bien qu'il y a une différence entre les dogmes, échos d'une révélation, et les mythes, simples produits de l'esprit humain; et c'est pourquoi les mythes trouvent ici plus favorable accueil que les dogmes. Mais ne peut-on pas, renversant les termes, dire que toute mythologie se donne à ses adeptes comme révélée; que

toute théologie est éclose dans un cerveau humain? Dès lors, toute différence de traitement entre la théologie et la mythologie sera une inconséquence. Si l'on fait tant que d'admettre un droit historique commun pour toutes les formes de l'idée religieuse, on devrait n'en exclure aucune, mais les admettre toutes, sous bénéfice d'inventaire, pour ce qu'elles prétendent être. Or c'est bien une exclusion que nous avons entendue plus haut. Dans ses récentes *Études sur les religions sémitiques*, le R. P. Lagrange considérait les mythes comme de simples essais d'explication scientifique, et les excluait, comme tels, du terrain proprement religieux[1]. Cela se comprend, parce que le point de vue est autre. Mais M. Hubert revendique le mythe, au nom de l'histoire des religions : je suis moins surpris de la revendication que de la difficulté d'accorder sa pensée avec elle-même.

En second lieu, l'inventaire des faits religieux, qu'on nous présente, répond bien, sans doute, à la méthode analytique préconisée par l'auteur; répond-il également à la genèse des religions et à la hiérarchie de leurs formes multiples? Plus d'un lecteur en doutera. Cet inventaire est un peu à l'histoire des religions ce qu'est le bric-à-brac du musée Guimet aux grands aspects de la vie religieuse de l'humanité.

Les pages suivantes[2] ont pour but de mettre en lumière le caractère social des faits religieux. L'auteur atteint pleinement son but; même, à notre avis, trop pleinement, car il absorbe la vie spirituelle de l'individu dans l'activité religieuse de la collectivité. Comment ne pas trouver excessives des assertions comme celles-ci[3] : « Tout d'abord, en religion, l'individu, si clairvoyant soit-il, se rend mal compte de ses actes et de ses représentations. Ce n'est pas faute d'en avoir conscience ni d'en chercher les raisons. Mais il ignore l'objet véritable de ses gestes et le sens des images que la tradition lui suggère...

« Nous prétendons qu'on n'a pas le droit de parler, en matière de faits religieux, d'instincts et d'habitudes individuelles ; il s'agit toujours d'éducation, de tradition, de suggestion... »

A moins de dénier à toute initiative individuelle une portée religieuse, on ne saurait suivre l'auteur jusque-là. Bien malheu-

1. R. P. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, p. 28 *sqq*. 1903.
2. P. xxv-xxxix. — 3. P. xxvii.

reuse encore, et bien grosse d'équivoques, cette conception du devoir religieux qui fait résider dans la société même le principe de l'obligation, et explique la religion tout entière par l'effet d'un certain déterminisme social[1] :

« Les faits religieux présentent à un haut degré un caractère qui est un des meilleurs signes du fait social, à savoir ce qu'on pourrait appeler l'autorité contraignante... autorité souvent sanctionnée par des lois pénales... et toujours par l'opinion... On explique cette autorité des faits religieux par leur institution divine. Mais cette explication théologique mise à part, où trouver, sinon dans la société, la force supérieure, l'irrésistible puissance morale qui impose la contrainte? Tout essai d'analyse psychologique, spéculant sur l'expérience religieuse, sur les états affectifs individuels, s'arrête à mi-chemin. »

Où M. Hubert a-t-il pris que, par exemple, pour le chrétien, les préceptes du Décalogue empruntent à l'Église leur force obligatoire? Il est bien vrai qu'aux yeux des catholiques l'Église est le héraut officiel du devoir religieux, que le sentiment commun des fidèles en est souvent le critérium pratique, que dans toutes les sociétés l'opinion ambiante pèse d'un poids très lourd sur les consciences particulières. Encore ne les contraint-elle pas, comme le prouvent les faits de dépravation et d'amendement ou de conversion individuelle. En observant les préceptes du Décalogue, c'est à Dieu immédiatement que le chrétien rend obéissance. Aucune considération de milieu ou d'hérédité n'est à ses yeux la racine d'une obligation dont ceux-là mêmes se croient difficilement affranchis qui ont rejeté tous les préjugés d'éducation et la tutelle de toutes les Églises. Écarter systématiquement l'explication théologique du devoir religieux, c'est écarter la déposition authentique de la conscience, et fausser les rouages de l'organisme moral. Mais n'insistons pas sur le vice d'une argumentation destinée à prouver une thèse d'ailleurs juste, à savoir le caractère éminemment social des faits religieux.

Les diverses formes religieuses de la pensée et de l'action — mythe, prière, sacrifice — sont toutes pénétrées de conventions sociales. Nous l'admettons volontiers. Quant à l'attitude de l'individu envers certains faits religieux typiques, nous doutons qu'on

1. P. XXVIII.

l'éclaire beaucoup en se référant aux coutumes des aborigènes australiens et à l'initiation des sorciers aruntas. M. Hubert rompt ici avec la théorie usuelle de l'animisme, — théorie effectivement encombrée de postulats ; — mais que ne va-t-il pas lui substituer? Au lieu d'admettre que l'homme primitif a projeté son être autour de lui et peuplé la nature d'âmes semblables à la sienne, il admet un mouvement inverse : l'homme a *reçu son âme de la société*. Ici nous citerons, nous ne discuterons pas, car il faudrait reprendre les choses de trop haut et soulever le poids de toute une métaphysique [1].

« L'individu n'a pris conscience de soi qu'en relation avec ses semblables. Ce n'est pas lui qui projette son âme dans la société, c'est de la société qu'il reçoit son âme ; c'est donc dans la vie sociale qu'il faut chercher le germe de cette représentation... Si l'individu se confond dans la société, celle-ci, par contre, lui refait de toutes pièces une individualité. A défaut d'autres raisons, l'entre-croisement des relations sociales suffirait à l'expliquer. Elles sont normalement assez complexes pour que leurs sommes ne soient jamais complètement semblables. Quand cette complexité est au plus haut point et que les dissemblances sont extrêmes, l'individu se trouve isolé, seul en face d'un Dieu, en qui il incorpore parfaitement toutes les réalités et tous les pouvoirs mystiques qu'il sent ne pas être siens. »

Laissons au lecteur intelligent le soin de débrouiller cette psychologie ; retenons seulement ce qu'on nous a dit avec beaucoup de justesse : les faits religieux sont éminemment sociaux. Là-dessus, on nous invite à y reconnaître les caractères communs des faits sociaux, notamment la continuité dans le temps et une régularité fonctionnelle qui permet d'en saisir la loi. Nous voici donc ramenés à ce déterminisme social déjà entrevu plus haut, et dont il faut bien méditer la formule, car on nous la présente comme le dernier mot de la philosophie des religions [2]. *Toute explication des phénomènes religieux doit être cherchée dans la série même des phénomènes.* C'est-à-dire, si nous l'entendons bien, que toute religion, dans son évolution historique, décrit un cycle fermé. A l'origine, il n'y entre rien qui ne procède de l'homme ; à aucun point de son développement, on n'y

1. P. xxxv. — 2. P. xxxviii.

trouvera rien qui ne doive s'expliquer adéquatement par l'homme. On ne saurait formuler plus catégoriquement l'exclusion, non pas méthodique et provisoire, mais absolue et définitive, du surnaturel historique. Nous tenions à le bien constater, car l'introduction de M. Hubert tient de là son caractère dominant. Nous lisons un peu plus bas[1] : « Il ne s'agit en somme que de retrouver dans les faits particuliers des formes très générales d'activité. On ne sort pas du connaissable. Nous nous gardons bien de dire que cette activité s'exerce à vide, ni surtout qu'elle est purement instinctive. » Concession facile, et qui coûte peu, parce qu'elle n'engage rien. Le système, fondé sur la négation définitive du surnaturel historique, n'en reste pas moins fermé par un mur d'airain.

IV

GENÈSE DES RELIGIONS

Les dernières pages sont consacrées à décrire la genèse sociale des religions.

Recherchant le caractère spécifique des phénomènes religieux, l'auteur s'arrête au cas particulier des sociétés totémiques. Le nom de *totem* peut être nouveau pour tel de nos lecteurs : nous allons le définir[2]. Emprunté à une langue de l'Amérique du Nord, ce nom désigne, dans certains clans sauvages, une espèce animale tenue pour sacrée. Le clan dont le *totem* est le cerf, par exemple, s'imagine descendre d'un cerf. Par égard pour ce grand ancêtre, il s'abstiendra, hors certaines circonstances solennelles, de manger de la viande de cerf ; le cerf sera l'objet d'un culte ; le clan élèvera des cerfs sacrés. Tel autre clan, qui aura pour *totem* le castor, agira de même envers le castor. On conçoit que cette diversité d'usages exerce une influence sur l'organisation sociale, économique, morale des divers clans totémiques. L'idée a fait fortune, et, depuis les travaux des anthropologues anglais, il est assez de mode de rattacher au totémisme l'origine de toutes les religions. Le P. Lafitau, missionnaire jésuite, qui, au commencement du dix-huitième siècle, révéla au vieux monde le *totem* des Indiens d'Amérique, ne soupçonnait sans doute pas

1. P. XXXIX.

2. On peut consulter M. Salomon Reinach (*Cultes, mythes et religions*, t. I, p. 9 *sqq.* ; 1905), interprète convaincu du totémisme animal.

l'avenir réservé à sa découverte. Quoi qu'il en soit, l'exemple du totémisme peut aider à comprendre comment, dans un milieu déterminé, s'élabore quelquefois un système particulier de mythes et de pratiques. Qu'un tel système se développe au point de se superposer aux objets, comme un monde mystique où ils apparaissent transfigurés aux yeux du croyant, une religion naîtra, d'autant plus vivace que la vision intellectuelle sera plus intense. « Le monde de la religion est un monde où la pensée s'objective et où les désirs forts sont immédiatement exaucés [1]. »

Or, loin de se rencontrer aux stades supérieurs de la civilisation, les créations religieuses les mieux caractérisées sont l'apanage des peuples enfants [2] :

« Les membres du groupe sentent si fortement l'unité de leur pensée ou de leur action commune, et combien ils y sont individuellement étrangers, qu'ils la projettent immédiatement au dehors ; de sorte que leur représentation collective s'interpose entre eux et les faits ou les choses, entre eux et leurs propres perceptions. De pareilles visions ne peuvent se produire dans toute leur plénitude que dans des sociétés tout à fait primitives, où l'individu n'est capable que d'un minimum de réflexion personnelle et d'analyse. »

De semblables constructions objectives peuvent être réalisées par le rêve et par l'art. Mais le rêve n'acquiert une objectivité puissante que dans les cas d'hallucination ; les créations de l'art ne s'imposent puissamment qu'à l'imagination de l'artiste. Le propre des représentations religieuses, c'est d'être pour la société l'objet d'une croyance sans réserve, et d'une croyance utilitaire. Le dieu que la société s'est forgé devient le mandataire omnipotent de ses désirs impétueux.

D'ailleurs le mythe n'est pas le seul type de représentation dû au sentiment religieux : il y a aussi le dogme, être abstrait, issu du mythe et destiné à lui survivre. Tandis que les créations populaires de la première effervescence religieuse s'évaporent dans le mysticisme ou se figent en mythes subsistants, la religion des penseurs, en quête de formes plus durables, soumet le mythe à un travail subtil d'exégèse ; elle transforme les personnes en concepts, et, longtemps après qu'aura cessé la végétation

1. P. XLIII. — 2. *Ibid.*

mythique, on en retrouvera les produits desséchés, pourvus de nervures rationnelles, dans l'herbier scolastique de quelques théologiens. Telle fut l'histoire de la religion grecque ; telle sera l'histoire de toute religion. Les formules hiératiques, où la réflexion a fixé pour des siècles la substance intelligible des mythes, se maintiennent sous la garde jalouse des castes sacerdotales, jusqu'au jour où l'influence dissolvante du rationalisme laïque force l'entrée du sanctuaire et s'attaque au dogme lui-même.

Dans l'évolution universelle des choses religieuses, une seule notion demeure identique à elle-même, c'est la notion de *sacré*[1]. « ... Idée non seulement universelle mais centrale..., elle est la condition même de la pensée religieuse et ce qu'il y a de plus spécial dans la religion. » L'hébreu disait *qodesch*, le latin disait *sacer*, l'océanien dit *tabou* : sous divers noms, l'idée reparaît toujours, idée de séparé, d'interdit... « La religion est l'administration du sacré[2]. »

L'auteur se résume dans une image empruntée aux forêts de l'Inde[3] :

« C'est au cours de la vie sociale que la religion a poussé. Elle a fleuri en prières, sacrifices, mythologie, morale et métaphysique, sans oublier les pousses folles de la magie. L'arbre est d'une seule venue, mais ses maîtresses branches sont puissantes ; les plus lourdes, courbées jusqu'à terre, y ont pris racine, comme celles d'un banian, et leur ramure cache le tronc. Suivant les saisons et les points de vue, la figure de cet arbre varie à tel point qu'on a souvent peine à le reconnaître ; les philosophes et les historiens, qui s'y sont trompés, l'ont pris pour une forêt d'essences variées. Leur erreur est la même que celle des vieux naturalistes qui définissaient les êtres d'après leurs caractères extérieurs... »

Nous n'avons pas interrompu, par une discussion désormais inutile, ces derniers développements d'une doctrine qui se déroule logiquement depuis les prémisses posées plus haut. Reste à formuler une conclusion d'ensemble.

1. P. XLVI. — 2. P. XLVII. — 3. P. XLVIII.

La religion nous a été présentée comme le produit d'objectivation d'un rêve collectif intense : là vient aboutir tout ce travail de métaphysique religieuse. Aboutissement malheureux, d'ailleurs facile à prévoir, dès lors qu'après avoir banni de l'horizon humain toute perspective sur la vérité absolue et sur l'infini, on persistait à vouloir tirer des entrailles mêmes de l'humanité cette chose supérieure qu'est l'idée religieuse.

Nous croyons avoir mis en lumière le postulat inique et infécond qui soumet *a priori* à la toise d'un même naturalisme tous les résultats venus et à venir de l'enquête poursuivie par l'histoire des religions. L'explication fournie de la genèse des religions est apparue viciée par ce postulat.

Nous croyons avoir également démontré l'antinomie qui, pour n'être pas avouée, n'en est pas moins réelle et profonde entre l'esprit du livre et l'esprit de l'introduction.

Nous regrettons cette antinomie, beaucoup moins pour l'auteur du livre que pour l'auteur de l'introduction.

ADHÉMAR D'ALÈS.

REVUE DES LIVRES

Saint Jean et la fin de l'âge apostolique, par l'abbé C. Fouard, membre de la Commission biblique. Paris, Lecoffre, 1904. In-8, xliv-343 pages; prix : 7 fr. 50; et in-12, xliv-344 pages; prix : 4 francs.

Une note placée en tête du volume, et non signée, avertit que M. Fouard, lorsqu'il fut arrêté par la mort, était sur le point de publier son *Saint Jean*; on se conforme à ses intentions en éditant le manuscrit. L'œuvre, telle que la laissait son auteur, était-elle si prête à voir le jour qu'il n'y ait eu rien à faire pour la compléter ou la parachever? On le laisse supposer, sans le dire explicitement.

L'introduction contient, en un résumé très clair et très substantiel, les preuves de la thèse traditionnelle : l'Évangile, l'Apocalypse et les trois épîtres sont l'œuvre d'un même auteur, qui est l'apôtre Jean. Le texte de Papias, sur lequel doit donner son avis quiconque touche à la question johannique, est très brièvement rappelé en note (p. xxiii); M. Fouard est de ceux qui n'y trouvent qu'un seul Jean, nommé deux fois par l'évêque d'Hiérapolis.

Les arguments de cette introduction sont surtout les témoignages de l'antiquité. L'étude interne des écrits de saint Jean vient dans le corps de l'ouvrage. Chercher dans l'Apocalypse des allusions au temps où l'on vit, et l'annonce de ce qui va prochainement arriver, est une tentation fréquente et a été quelquefois un écueil pour les commentateurs. De cette tentation et de cet écueil, M. Fouard se tient à mille lieues. A son avis, qui est celui d'une partie des interprètes, la prophétie de Pathmos se rapporte presque tout entière aux derniers temps du monde; et, bien qu'elle éclaire à l'avance quelque chose des malheurs et des épreuves de cette époque finale, elle n'en révèle pas le détail; les mystérieux symboles seront pleinement intelligibles à ceux-là seulement qui verront les événements s'accomplir. On peut regret-

ter que l'auteur parle si peu des systèmes différents du sien ; pas même une note pour rappeler les applications célèbres du « nombre de la bête » soit à l'empire romain, soi à tel ou tel empereur. Mais, après tout, il ne se proposait, dans cet ouvrage, ni de faire l'histoire de l'exégèse, ni de composer un commentaire personnel et complet. C'était assez, pour son plan, de rendre compte du livre divin. L'analyse qu'il en fait est brillante, et, si elle ne donne pas la clef de tous les mystères, elle met en très vive et très belle lumière un grand nombre d'épisodes et de détails.

L'étude sur le quatrième Évangile est conduite tout à la fois avec beaucoup de sagesse et de perspicacité. La façon de penser et de sentir propre au disciple « qui vécut avec Marie et fut le bien-aimé de Jésus », l'élévation de son âme, l'époque de sa vie où il écrivait ses chers souvenirs, son but qui était d'établir la divinité de la Personne de Jésus, le milieu hellénique où il se trouvait à Éphèse, peut-être la part prise à la rédaction par les disciples qui lui servaient de secrétaires, — M. Fouard exprime sous toute réserve cette dernière hypothèse et ne la tient pas pour nécessaire, — voilà les éléments humains, subordonnés à l'inspiration divine, dont il faut tenir compte pour expliquer les caractères spéciaux du livre. L'auteur y montre les preuves données par saint Jean de la divinité du Christ, l'accueil fait par les hommes à la lumière qui venait dans le monde, la lutte, et enfin, par la Passion et la Résurrection, la victoire de l'amour. Détail à signaler, M. Fouard s'attache à faire voir le discours après la Cène plein de la pensée de l'eucharistie.

Lorsqu'il s'agit de saint Jean, l'étude des écrits attire particulièrement l'attention ; mais ce n'est qu'une partie de l'ouvrage. Ici, comme dans *Saint Pierre* et dans *Saint Paul*, l'analyse des pages inspirées est fondue dans le récit, très vivant et très attachant, des événements de l'âge apostolique. Nous avons, dans ce volume, l'histoire de la Judée, de Rome et de l'Asie, pendant le dernier tiers du premier siècle et au début du second, depuis la prise de Jérusalem, époque de la venue de saint Jean à Éphèse, jusqu'à la persécution de Domitien, au pontificat de saint Clément et enfin jusqu'au lendemain de la mort du dernier survivant des apôtres.

Ce volume, comme les précédents, est publié à la fois en deux éditions qui, contenant absolument le même texte, diffèrent de

format et de prix. L'in-12 que j'ai entre les mains porte la mention : « Deuxième édition, revue et corrigée. » Cela ne veut pas dire qu'on se soit livré à des remaniements, que d'ailleurs rien ne demandait. Je n'ai pas réussi à constater de changement de texte plus important que la substitution de « fils » (in-12, p. 231) à « fille », que portait par erreur l'édition in-8 (p. 230). Quelques lignes (in-8, p. 106) qui, si on en pressait les termes, sembleraient restreindre un peu la part de l'inspiration au profit de l'initiative personnelle de l'apôtre, n'ont subi aucune modification (in-12, p. 107-108). On s'est, je crois, surtout appliqué à faire disparaître quelques légères fautes d'impression, en particulier dans les notes et dans les mots étrangers. (Il reste, page 35, *Than* pour *Zahn*, nom propre ; page 160, *mar* pour *har*, mot hébreu.)

Saint Jean achève l'œuvre de M. Fouard qui porte pour titre général : *les Origines de l'Église*. Il faut rappeler en finissant que ces six volumes forment, sinon le meilleur travail qu'on puisse rêver, du moins un travail de très haute valeur et le meilleur que nous ayons actuellement en France sur le premier siècle chrétien.

René-Marie de La Broise.

Lent and Holy Week : Chapters on Catholic Observance and Ritual, par Herbert Thurston, S. J. Londres, Longmans, 1904. In-12, 487 pages. Prix : 6 schellings.

L'ouvrage du R. P. Thurston sur le *Carême* et la *Semaine sainte* n'est pas écrit directement en vue de satisfaire la piété, mais il lui offre bien aussi un aliment fortifiant, en même temps qu'il répond à une curiosité que doit éprouver tout chrétien. Donnant moins à l'édification que les volumes bien connus de dom Guéranger, et plus à l'explication historique, il recherche dans l'antiquité chrétienne les origines et la signification première des rites en usage dans l'Église durant le saint temps préparatoire à la fête de Pâques. L'érudition de l'auteur est riche et de première main. D'ailleurs, il ne s'occupe pas seulement de la liturgie, mais aussi des pratiques de pénitence et de dévotion, soit commandées, comme le jeûne du carême et la communion pascale, soit conseillées ou communément observées par les fidèles pieux, comme les prières des « quarante heures », à l'époque du carnaval, ou la dévotion des « trois heures de l'agonie

de Notre-Seigneur ». Et quoique dans la mention des usages locaux, dans les citations, il tienne particulièrement compte des lecteurs anglais, tous ceux d'autres pays, qui pourront le lire, le feront avec intérêt et profit. Tous apprendront de lui à estimer davantage et à mieux comprendre et goûter ces cérémonies, ces prières catholiques, si respectables par leur antiquité, par leur origine et par leur profond symbolisme. L'illustration de l'élégant volume contient de curieuses gravures, reproduisant notamment deux précieux ivoires du cinquième et du sixième siècle, au British Museum; une magnifique miniature du *Benedictionale* d'Ethelwood, du dixième siècle, etc. Joseph Brucker.

Guide canonique pour les Constitutions des instituts à vœux simples, *suivant les récentes dispositions* (Normæ) *de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers*, par Mgr Albert Battandier, consulteur de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, protonotaire apostolique. 3e édition, entièrement refondue. Paris, Lecoffre, 1905. Prix : 4 fr. 50.

Le *Guide canonique pour les Constitutions des instituts à vœux simples* est « un ouvrage d'érudition, d'expériences et de recherches personnelles ». Mgr Micault ne pouvait mieux dire (cf. *Echos de Santa Chiara*, janvier-février 1904, p. 142). Je suis heureux d'emprunter ces paroles pour annoncer au public la *troisième édition* de ce dernier, ouvrage. C'est presque une refonte de l'œuvre.

« Cette troisième édition du *Guide canonique* a éte mise en harmonie avec la bulle *Conditæ*, qui règle les rapports des Révérendissimes Ordinaires avec les instituts religieux, et les *Normæ* de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers (28 juin 1901), qui déterminent d'une façon plus complète les points canoniques des constitutions des instituts. » L'auteur a visé à faire de son livre non pas seulement « un simple exposé de principes et d'applications canoniques, mais un *vrai guide*, un *vade-mecum* qu'on peut consulter utilement sur les rapports qui existent entre un institut et le Saint-Siège ». Il a réussi.

C'est dire combien ce livre sera utile au clergé, aux congrégations religieuses. A l'heure présente, où tant de ruines sont déjà accumulées dans notre pauvre France, où tant d'autres se prépa-

rent encore, que de difficultés pour les supérieurs ecclésiastiques et pour tous ceux qui sont appelés à donner des conseils aux âmes religieuses ! Ce livre leur fournira de très précieux renseignements. Lucien Choupin.

Psychologie, par D. Mercier. Troisième volume du *Cours de philosophie*. 6e édition. Paris, Alcan ; Bruxelles, Schepens, 1903 et 1904. 2 volumes in-8, 377 et 394 pages, illustrés de 4 planches. Prix : 10 francs.

Nous avons dit autrefois amplement (*Études*, décembre 1892, partie bibliographique, p. 894-898) en quelle estime nous tenions la *Psychologie* de Mgr Mercier. C'est une tentative intéressante et heureuse d'harmoniser les données traditionnelles avec les observations et les découvertes des psychologues contemporains. Depuis, l'auteur n'a cessé de perfectionner son œuvre. Le volume unique, très plein, de 1892, est devenu le double volume, extrêmement riche, de 1904.

Ainsi, la place a pu être faite plus large encore aux grands problèmes de la psychologie : nature de la vie, nature de la sensation, instinct, origine des idées, liberté, spiritualité de l'âme. Dix pages sur le sens commun et le sens intime paraîtront à quelques-uns chose excessive. Mais la préface nous avertit que l'ampleur donnée à certaines questions d'un intérêt secondaire tient au désir de l'auteur de n'y plus revenir dans ses leçons orales. D'autres, au contraire, d'un intérêt majeur, comme le transformisme, ont été plutôt indiquées : elles seront reprises et traitées à fond dans un travail annoncé sous le titre d'*Études psychologiques*. En attendant, l'auteur dit ce qu'il y a d'essentiel à répondre aux fantaisies de M. Le Dantec. Il discute aussi brièvement la distinction établie par Weismann entre les cellules somatiques et les cellules germinatives.

Comme tendance heureuse à moderniser le langage, nous signalerons l'expression *déterminant cognitionnel* proposée pour traduire le terme scolastique de *species intentionalis*. En revanche, nous verrions plutôt le contraire d'un progrès dans le goût pour certains vocables savants. Nous croyons et espérons qu'en France on préférera encore longtemps : *Problème de l'origine des idées* à *Problème idéogénique*, *Table des noms* à *Table onomastique*, etc. Cela

n'a pas d'importance sous la plume d'un auteur aussi plein de choses que Mgr Mercier. Mais c'est par un semblable procédé que certains écrivains nous donnent l'illusion de la science.

Il est dit (t. I, p. 211) que la circonvolution frontale de Broca est le siège des *mouvements* d'expression verbale. Cela signifierait qu'on est ici en présence d'un centre *moteur*. Or, est-ce chose assurée? Ne serait-il pas plus exact de dire que la troisième circonvolution frontale est le siège de la *mémoire* du langage articulé ou de la *mémoire* motrice verbale?

Mais nous ne voulons pas faire l'office de microphage. Nous souhaitons que l'ouvrage du très distingué directeur de l'Institut supérieur de philosophie à Louvain devienne le livre de chevet des étudiants en psychologie et des hommes que possède le souci de ces nobles recherches. Lucien Roure.

L'Évangile au Japon au XXe siècle, par MM. Alfred Ligneul, supérieur du séminaire de Tokio, et Sylvain Verret, supérieur du petit séminaire de Chartres. Paris, Poussielgue, 1904. In-12. Prix : 3 fr. 50.

Tout ce qui nous renseigne sur le Japon vient aujourd'hui à son heure. Le spectacle est si passionnant de ce peuple, il y a cinquante ans fermé aux mœurs et aux choses d'Occident, capable aujourd'hui de tenir en échec le colosse russe. On se demande, non sans quelque angoisse, ce que sera l'avenir. L'Europe a-t-elle à gagner, a-t-elle à perdre au succès du Japon? Que seraient demain les colonies si les Orientaux l'emportaient?

Parmi ceux qui peut-être auraient leur mot à dire, il en est qu'on n'interroge guère. Ce sont les missionnaires catholiques. Eux aussi pourtant le connaissent pour l'avoir vu de près et avoir vécu dans son atmosphère, le « little Jap », le plus intelligent des « jaunes ». Ils ont sur les touristes et les diplomates l'avantage de s'être mis en contact avec ce qu'il y a de plus intime, les consciences ; d'avoir apporté à ces païens la civilisation européenne complète, c'est-à-dire le christianisme, et d'avoir expérimenté ce que peut la foi sur ces natures si riches, mais si facilement faussées. Ils les connaissent donc, et par leurs beaux côtés, et par les mauvais. Ils n'en parlent qu'avec sympathie, mais sans illusion.

Le livre, modeste et plein, que nous signalons au public, lui montrera le Japon vu de Tokio, par un prêtre qui, depuis de longues années, s'est consacré à la formation du clergé catholique indigène. Les documents qu'il contient sont tous antérieurs à la guerre; ils sont donc écrits sans aucune préoccupation politique. Ajoutons qu'ils n'étaient point destinés à la publicité que leur donne aujourd'hui une main amie. Ils n'en sont que plus vivants et plus significatifs.

Ce qu'ils nous montrent donc, c'est avant tout le côté chrétien et évangélique, si obstinément laissé dans l'ombre par la masse des *globe-trotters*, qui voient bien les pagodes et les bonzeries, les usines même et les chemins de fer, mais pour qui une église catholique, en ce joli pays, est un contresens et une faute de goût.

Nous y voyons la situation faite à la foi par la constitution du 11 février 1889, qui accordait « la liberté de croyance religieuse en tout ce qui n'est pas préjudiciable à la paix et au bon ordre, ou contraire aux devoirs des sujets ». Les Japonais ont voulu être libéraux pour de bon, à la manière anglaise, et cette liberté concédée n'a pas été un vain mot. Ils ont voulu s'européaniser à fond, être tenus, par les peuples européens et américains, pour des égaux; ils ont pour cela ouvert complètement leur pays; mais aussi, en même temps qu'ils laissaient les missionnaires circuler librement et s'établir partout à leur guise, ils ont supprimé la justice consulaire et soumis tous les étrangers aux lois et juridictions japonaises. Il est intéressant maintenant de voir les ministres de l'Évangile dans leurs rapports avec l'administration. On leur promet la liberté, mais que seront les lois et règlements qui fixeront l'usage de cette liberté? Dans quel esprit les appliquera-t-on? Une ordonnance du ministre de l'instruction publique interdit l'enseignement de toute religion dans les écoles de l'État, et même dans celles qui suivent les programmes officiels; cette mesure deviendra-t-elle un instrument de vexation pour les écoles catholiques et autres, nettement confessionnelles; ou bien s'en tiendra-t-on à l'esprit du décret qui veut tout simplement éviter les désordres résultant de la lutte des doctrines, en un pays où il y a des centaines et des centaines de sectes?

On a fixé des formalités pour l'érection des postes nouveaux, églises, chapelles, salles de prédication. L'interprétation du décret

sera-t-elle conforme à l'esprit de la constitution de 1889, ou retirera-t-on, en pratique, les libertés concédées en théorie?

Bien des indices semblent promettre que la liberté sera effective et le restera. L'influence anglaise et américaine ne sera peut-être pas pour rien dans ce résultat.

Les obstacles viendront d'ailleurs. Ils sont dans les idées rationalistes importées d'Europe. Le mal ne date pas d'hier. Les missionnaires le notaient il y a vingt ans déjà. Aussi le prêtre catholique doit-il être plus que jamais doublé d'un controversiste.

M. Ligneul, supérieur du séminaire de Tokio, est célèbre là-bas pour ses habiles controverses. L'éditeur de ses lettres a eu la bonne idée d'intercaler dans son ouvrage un opuscule écrit en japonais pour les Japonais. Il nous montre de quel ton il faut parler à ces Orientaux européanisés et quelle forme on peut donner aux idées chrétiennes pour les faire accepter. C'est une notice sur les Trappistes, et, à ce propos, de solides réflexions sur les conseils évangéliques, l'histoire des moines, leur idéal, leur utilité sociale, leur poésie. Combien de gens en Europe feraient leur profit de ces pages écrites pour les Japonais.

A l'heure où le Japon, à grands coups de canon, cherche à convaincre l'Europe qu'il peut marcher de pair avec les plus vieux et les plus forts États civilisés, le missionnaire regarde avec anxiété du côté de l'avenir. Que sortira-t-il de là pour les chrétientés nouvelles? Laissons à Dieu ses secrets. Une chose est certaine, du moins : c'est que, par bien des points, les Japonais d'aujourd'hui ressemblent encore à ceux qui donnaient tant d'espérances à saint François Xavier. « Par l'intelligence et par le cœur, le Japonais est toujours accessible. » Les missionnaires ne se font point illusion sur les difficultés extrêmes de leur tâche. Mais ils ont foi en la grâce. Si beaucoup de mal a été fait, il est possible encore de sauver ce qui reste de bien, et ce sera l'œuvre de l'éducation.

Nous remercions M. le supérieur du petit séminaire de Chartres d'avoir recueilli ces intéressants documents. Ils posent plus de points d'interrogation qu'ils ne résolvent de questions. Mais actuellement, dans cet Extrême-Orient si agité et si fébrile, tout n'est-il pas problème? C'est déjà beaucoup d'avoir un élément de plus pour préparer les solutions de l'avenir. A. Brou.

La Question Louis XVII. *Le cimetière de Sainte-Marguerite et la sépulture de Louis XVII. Historique. Disparition prochaine (1624-1904)*, par Lucien Lambeau, secrétaire de la commission municipale du vieux Paris. Paris, Daragon, 1905. In-8, 338 pages, avec 3 plans hors texte. Prix : 8 francs.

On sait combien est embrouillée l'éternelle question de Louis XVII. Sans prétendre aucunement la résoudre, ce en quoi il fait preuve de louable sagesse, M. Lambeau déclare se désintéresser des trente-deux ou trente-trois pseudo-dauphins qui furent « candidats à la couronne de France » (p. 94). Son but est simplement de reproduire tous les documents recueillis par les divers auteurs sur le cimetière Sainte-Marguerite. C'est là en effet que, le 22 prairial an III (10 juin 1795), rue Saint-Bernard, faubourg Saint-Antoine, fut conduit, dans un cercueil de bois blanc et par les porteurs ordinaires, le corps de Louis-Charles Capet D'après le procès-verbal d'inhumation des commissaires, « il a été déposé dans une fosse qui a été découverte en notre présence » (p. 106). Ici l'imbroglio commence. Deux énigmes. Ce corps était-il celui de l'enfant royal et quelle était cette fosse ?

Quatre fois l'on a tenté d'éclaircir le double mystère, soit par voie d'enquête (1816), soit au moyen de fouilles (1846, 1894, 1904). Encore, si les bruits qui courent autour de l'église sont exacts, la pioche n'aurait-elle pas tenté son dernier effort pour arracher à la terre son secret.

Première étape de la question en marche : Louis XVIII entreprend de faire rechercher les restes de son infortuné neveu pour les transférer à Saint-Denis. M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, en écrit au comte Decazes, ministre de la police générale, qui en écrit au comte Anglès, préfet de police, qui en écrit aux commissaires Simon et Petit. Ce fut beaucoup de papier noirci pour rien. Dusser, l'ancien commissaire qui avait dirigé l'exhumation, prétendit avoir ordonné l'ouverture d'une fosse *particulière*, mais être incapable d'en indiquer l'emplacement. Voisin, conducteur du convoi, déclara que le corps avait été mis par lui dans une fosse *particulière* qu'il avait creusée le matin même et il montra vaguement la place. Mais le concierge du cimetière, le nommé Bureau, en charge depuis vingt-huit ans, assura avoir vu déposer le corps dans la *fosse commune*, « qu'il n'y avait alors

aucune fosse particulière et qu'il était même expressément défendu d'en ouvrir à cette époque » (p. 117). La veuve du fossoyeur Bétrancourt (dit *Valentin*) ajouta que la nuit d'après l'inhumation et la suivante, son mari retira le corps de la fosse commune et que seul le bedeau des Quinze-Vingts, Decoufflet, connut l'endroit où il fut transporté. Decoufflet fournit son indication à son tour et désigna « le pilastre gauche de l'église, en entrant par le cimetière », à côté de la tombe du maître de pension Colin qui existe encore. Comme si toutes ces dispositions n'eussent pas été suffisamment contradictoires, Voisin vint à varier et parla en second lieu d'une fosse particulière « à gauche de la croix du cimetière, en tournant le dos à l'église ». Inutile d'analyser davantage des témoignages si discordants. Disons seulement avec M. Lambeau que Louis XVIII se montra « le plus raisonnable de tous ces chercheurs » en ne s'obstinant pas davantage.

Rechercher les ossements de celui dont il portait la couronne, n'était-ce pas admettre, si on ne les retrouvait pas, que le titulaire légitime était encore de ce monde? S'abstenir, au contraire, de toutes recherches, de toutes investigations, en les taxant d'illusoires et d'inutiles, n'était-ce pas l'affirmation naturelle, la reconnaissance pure et simple de cette mort? Toute fouille qui n'eût pas été couronnée d'un plein succès, qui n'eût pas crevé les yeux, était un échec au roi régnant et un commencement de preuve qu'il avait usurpé le trône d'un vivant. Or, on en conviendra, si toutes les dispositions furent affirmatives quant à l'inhumation à Sainte-Marguerite, elles avaient été plus que contradictoires quant à l'emplacement exact. Et ajoutez à cela la version de Clamart et celle des fossés du Temple (p. 237).

L'année 1846 vit un coup de théâtre. La construction, fortuite ou plutôt intentionnelle, d'un hangar à l'endroit indiqué par la veuve Valentin amena la découverte d'un cercueil en plomb. Le docteur Milcent examina les ossements et affirma se trouver en présence du squelette d'un sujet de constitution débile, scrofuleuse, ou ayant vécu dans de mauvaises conditions hygiéniques. Si on rapproche les particularités constatées, disait-il, des détails historiques et des pièces officielles possédées sur l'autopsie de Louis XVII, « on ne peut méconnaître la remarquable coïncidence qui existe entre les unes et les autres ». Une de ces particularités était la calotte du crâne sciée et remise en place.

Mais une difficulté surgissait. Ces ossements pouvaient-ils être ceux d'un enfant de *dix* ans? Les docteurs parlaient déjà de *douze* à *quinze* ans. L'abbé Bossuet, l'un des témoins de cette exhuma-

tion, rapportait que les assistants furent frappés « de la disproportion étrange existant entre les bras et les jambes avec le reste du squelette ». Or, on rapprochait de cette anomalie ce fait très suggestif que le cimetière Sainte-Marguerite avait servi, en 1804, à inhumer des débris d'hôpitaux. Il était à noter aussi que ce cercueil à tête extérieurement arrondie affectait la forme des cercueils du dix-septième siècle, tels qu'on en voit dans le caveau de Saint-Paul-Saint-Louis à côté de l'inscription funéraire moderne de Bourdaloue. On inhuma donc de nouveau ces restes équivoques, mais de l'autre côté de la chapelle.

C'est là qu'en 1894, Me Laguerre les fit une seconde fois retirer du sol et paraître au grand jour, pour être soumis à la critique de trois experts médicaux qui les attribuèrent le premier à un enfant de *quatorze* ans, le deuxième à un enfant de *dix-huit* à *vingt* ans et le troisième à un enfant de *dix-huit* ans.

Les fouilles pratiquées, cette année même (1904), à côté du calvaire toujours debout et sur l'emplacement de l'ancienne fosse commune, n'ont produit aucun résultat appréciable.

Depuis des années, il est question de construire une crèche municipale sur ce terrain riche en souvenirs. M. Lambeau le déplore et nous partageons ses regrets.

Son ouvrage ne résout pas une question en soi insoluble, mais il met le dossier de la controverse aux mains du public et il faut lui en savoir gré. Trois cartes excellentes retracent l'état du cimetière en 1763, sous la Révolution et aujourd'hui. J'ai pu en constater l'exactitude. Je ne puis en dire malheureusement autant des inscriptions relevées sur les pierres tombales. Outre que la distinction des caractères n'est pas reproduite et que l'orthographe archaïque ainsi que la disposition des lignes ne sont point suffisamment observées, certaines fautes, purement typographiques sans doute, enlèvent à ces documents une partie de leur exactitude. *Tribu* pour *tribut* et *enfants* pour *enfans* (p. 33), *le très respectueux* pour *le fils respectueux* (p. 34), *Ste-Antoine* pour *Saint-Antoine* (p. 36), *St-Louis* pour *Saint-Louis*, *une* pour *un*, etc. (p. 40). A quoi bon aussi certaine plaisanterie plus ou moins moliéresque ou voltairienne contre la médecine d'autrefois et le miracle dit de Sainte-Marguerite au dix-huitième siècle (p. 46)?

Souhaitons à ce très intéressant ouvrage une nouvelle édition avec disparition de ces quelques taches, et remercions le secré-

taire de la commission du vieux Paris d'avoir si heureusement utilisé ses facilités toutes spéciales, pour nous donner sur une question des plus obscures un ouvrage aussi clair que richement documenté. Henri Chérot.

Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris (1851-1859), par Hübner. Tome II. Paris, Plon, 1904. In-8, 431 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce deuxième volume nous conduit de janvier 1851 au 4 mai 1859, jour où Hübner, la guerre étant imminente, prit le train pour Vienne. La chronique mondaine ou politique est toujours notée avec la brièveté piquante qui convient à un journal. La justesse d'esprit et l'observation pénétrante que nous avons déjà louée chez l'ambassadeur autrichien se retrouvent ici.

Naturellement, les négociations finales du congrès de Paris, et surtout les complications diplomatiques qui amènent la guerre d'Italie tiennent, dans le livre, la plus grande place. Le jugement que Hübner porte sur Napoléon III n'est pas modifié ; l'analyse des causes grandes et petites qui précèdent la rupture avec l'Autriche est très intéressante ; on saisit sur le vif, à mesure qu'ils se produisent, la portée des moindres incidents ; et finalement on se rend compte que ce n'est point de dessein formé et par un calcul longuement et inébranlablement déduit que l'empereur en vint à cette guerre d'Italie qui fera sa perte.

Ces pages de Hübner complètent admirablement les travaux que les récents historiens du second Empire ont consacrés à ces événements. Paul Dudon.

Le Père Pierre Le Tallec, zouave pontifical, docteur du collège romain, jésuite (1843-1903), par le P. V. Delaporte. Saint-Brieuc, René Prud'homme, 1905. Dépôt à Paris, Retaux. In-12, 291 pages. Prix : 3 francs.

Les lecteurs des *Etudes* ont eu les primeurs de cette intéressante biographie. Ils n'ont pas oublié les débuts du petit Breton Pierre Le Tallec, natif d'Hennebont, élève du collège de Vannes et zouave pontifical. Dans la seconde partie de l'ouvrage, M. Victor Delaporte a tracé le portrait de l'étudiant du collège romain, du

professeur de philosophie, à Vannes encore, du maître de théologie à l'Institut catholique de Paris, enfin du directeur de la conférence Olivaint et des jeunes gens de la rue de Sèvres, puis du prédicateur et de l'apôtre des œuvres.

Le P. Le Tallec était une âme ardente et entraînante. Son vigoureux tempérament, son caractère énergique, ses convictions profondes, faisaient de ce religieux resté soldat sous la soutane tout le contraire d'un dilettante ou d'un timide. Toujours il fut quelqu'un et partout il tenta quelque chose pour relever le niveau moral et exalter l'enthousiasme de ceux qui l'entouraient, camarades de régiment ou condisciples de séminaire, élèves de Saint-François-Xavier ou étudiants parisiens. Doué d'une belle intelligence, il ne fit pas seulement honneur au cours du P. Franzelin, dans ce fameux grand acte *De universa theologia* soutenu en deux cent quarante-huit thèses devant un parterre de cardinaux et d'évêques ; il possédait encore un esprit ouvert sur les souvenirs d'histoire et les chefs-d'œuvre artistiques, avait voyagé d'un bout à l'autre de l'Italie, enfin poussé une pointe en Allemagne pour apprendre la langue et s'initier au mouvement des idées. Plus tard il aimait à semer du haut de ses chaires d'enseignement ou de prédication, dans ses causeries et ses exhortations familières, si vives et si empoignantes, les trésors dont cette formation variée avait enrichi sa mémoire et son cœur. Car il se plaisait à donner tout ce qu'il avait et tout ce qu'il savait, à faire aimer aussi tout ce qu'il aimait.

Une telle figure devait tenter la plume de M. Delaporte, le dernier témoin des jours de la maladie et de l'agonie à Saint-Yves de Rennes. S'inspirant surtout de la correspondance du petit orphelin, devenu grand professeur, avec sa bienfaitrice, Mlle de Kéridec, l'auteur a suivi pas à pas son héros à travers les diverses étapes d'une carrière de soixante années. La seconde moitié du dix-neuvième siècle revit en raccourci dans cette galerie de tableaux qui vont de la Rome pontificale de Pie IX aux expulsions des religieux français en 1880 et 1901. On y voit les catholiques essayer de refaire la France chrétienne d'autrefois et succomber péniblement dans la lutte. On y entend le P. Le Tallec leur donner de sévères leçons en analysant « les causes de notre effacement et de notre impuissance » (p. 242) ; mais ranimer aussi leur courage par sa foi et son espérance et leur jeter jusqu'au bout des mots d'or-

dre et de ralliement (p. 251). Ce livre donne un spectacle réconfortant. Mis aux mains des jeunes gens ou des hommes, il leur apprendra à se dévouer et à lutter sans défaillance, en chrétiens et en Français; ajoutons, pour donner la vraie couleur de l'ouvrage : en Bretons.

Henri Chérot.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'abbé Henri Couget. — **La Sainte Trinité et les doctrines antitrinitaires.** *Étude historique.* Paris, Bloud. Collection *Science et Religion.* 2 volumes in-12. Prix : 1 fr. 20.

Esquisse rapide et claire de l'histoire du dogme trinitaire. Les fondements scripturaires et traditionnels, les premiers essais de systématisation philosophique, les controverses successives et les décisions conciliaires qui les terminent, l'affinement des formules théologiques, y sont relatés avec une brièveté qui permet à un catholique instruit, non pas sans doute de pénétrer toute la complexité, mais du moins d'acquérir une notion exacte de ce cas important et vraiment topique de l'évolution des dogmes. P. G.

Richard Waddington. — **La Guerre de Sept ans.** *Histoire diplomatique et militaire.* Tome II : *Crefeld et Zorndorf*; tome III : *Minden, Kunersdorf, Québec.* Librairie de Paris, 1904. In-8, III-488 et 549 pages. Prix : 7 fr. 50 le volume.

M. Richard Waddington n'est pas de ceux qui brûlent le terrain et se piquent de folle vitesse. Nous annoncions, il y a quatre ans (*Études*, 15 février 1900, p. 420), le premier volume de sa *Guerre de Sept ans.* Voici les deux suivants. Sa méthode, qui consiste à voyager d'archives en archives, de Paris à Londres et de Vienne à Berlin, sans parler de ses consultations auprès de M. de Kerallain et de M. Croockewid, lui impose une sage lenteur dans ses publications.

Pas davantage il ne cherche à étonner le lecteur. Son style est le style « uni et naturel » tant recherché des hommes d'il y a deux ou trois siècles. Mais, sous ces apparences froides et ces surfaces limpides, se cachent des trésors d'exposition. La trame est serrée, compacte, précise, sans aucune concession au coloris ni à l'effet. Rien que des traits exacts et nets ; des faits, des dates, des observations judicieuses mais impersonnelles. C'est de l'histoire absolument objective. Parfois elle n'en est pas moins émouvante. Le chapitre intitulé *Louisbourg et Carillon* fait revivre les derniers temps de la domination française au Canada avec une intensité de vie qui produit les sentiments les plus pathétiques ; on passe du dégoût jusqu'à l'écœurement, de l'admiration jusqu'à l'enthousiasme. Anglais et Français s'y montrent de dignes adversaires, et l'on se sent partagé d'estime entre vainqueurs et vaincus.

La lutte suprême pour la prise de Québec se déroule, sous la plume de M. Waddington, avec une concision mais aussi une émotion contenue qui en font, avec le récit de la bataille d'Abraham, quelques-unes des meilleures pages de l'ouvrage. C'est un douloureux spectacle de voir la petite armée de Montcalm, d'abord « pleine de fermeté et de zèle », reculer bientôt en désordre devant les forces supérieures de Wolfe, et enfin se replier sous le feu de l'ennemi dans la plus grande confusion. Montcalm essaye en vain de rallier les fuyards : il est blessé mortellement aux entrailles; le commandant en second a le même sort; mais un millier de Canadiens luttent encore désespérément dans un petit bois et couvrent la retraite. Bougainville, avec ses renforts, arriva trop tard.

La défense de Québec fut moins glorieuse, hélas! L'armée anglaise était loin d'avoir achevé ses batteries et songeait encore moins à un assaut, quand la place capitula prématurément. « De l'aveu même des Anglais, écrit l'auteur, il eût été parfaitement possible de prolonger la résistance de deux ou trois jours et de gagner ainsi les quelques heures nécessaires » pour voir venir les secours attendus. Ramezai et ses officiers ne se montrèrent pas à la hauteur de leur sublime mission. Les sièges de Sébastopol, de Paris, de Port-Arthur ont appris depuis au monde combien de temps peut et doit tenir une ville même écrasée par le bombardement.

M. Waddington a joint de nombreuses cartes de l'époque à son savant ouvrage. Henri Chérot.

Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris (1417-1435). Texte complet publié pour la Société de l'histoire de France par Alexandre Tuetey, avec la collaboration de Henri Lacaille. Tome I : *1417-1420*. Paris, Laurens, 1903. In-8, I-391 pages. Prix : 9 francs.

Ce journal fait suite à celui de Nicolas de Baye, publié il y a quinze ans. On y voit, dès le premier paragraphe, daté du 27 janvier 1416, le greffier sortant qui était en exercice depuis 1400, passer la main à son successeur Clément de Fauquembergue, clerc du diocèse d'Amiens, conseiller en la chambre des enquêtes depuis 1410. Cet échange et la prestation de serment sont rapportés en français du temps chargé de citations latines.

Comme son prédécesseur, Clément de Fauquembergue consignait avec soin sur les registres du conseil et des plaidoiries, non seulement les faits qui intéressaient le fonctionnement du Parlement, mais encore les événements politiques. La moisson d'informations était riche, en cette période si agitée du vieux Paris, comprise entre l'entrée des Bourguignons dans la capitale et la fin de l'occupation anglaise. Aussi plusieurs érudits, et non des moindres, tels que dom Félibien, en son *Histoire de la ville de Paris*, et le marquis de Beaucourt, dans son *Charles VII*, en avaient-ils tiré de nombreux extraits. On y trouve, parmi les passages les plus importants, une relation de l'assassinat du

duc de Bourgogne au pont de Montereau (p. 316). Fauquembergue trahit peu, ici et ailleurs, ses impressions personnelles ; mais, comme les gens en place, il est plutôt favorable aux Bourguignons et craint que le dauphin auquel il reste attaché quand même, comme à son légitime souverain, n'en ait moins « d'aide et de faveur et plus d'ennemis et d'adversaires que par avant ».

Au point de vue de la peinture de la vie sociale, ces témoignages contemporains complètent le *Journal d'un bourgeois de Paris*.

Henri Chérot.

Guy de Charnacé. — **Hommes et choses du temps présent**. 2e série. Paris, Emile-Paul, 1904. 1 volume in-12, 580 pages.

L'auteur, qui s'intitule ailleurs *Un philosophe provincial*, a pour principe de « ne point entrer trop profondément dans la matière, mais de suivre une méthode un peu superficielle... à l'usage des gens du monde » (p. 339) ; ce qu'il fait, disons-le, avec la distinction, parfois un peu solennelle, d'un vieux gentilhomme.

Les abonnés de la *Revue angevine* et le petit groupe de lecteurs qui ont donné leurs suffrages à la première série des *Hommes et choses du temps présent*, ne feront pas moins bon accueil à la seconde.

L. Sempé.

I. Casati de Casatis. — **Note sur les deux précurseurs de l'art français : le duc de Berry et le roi René**. Paris, Picard, 1904. In-8, 30 pages, avec 6 vignettes.

II. H. Nimal, rédemptoriste. — **L'Église de Villers, avec un manuscrit du XVIIIe siècle décrivant les sépultures**. Bruxelles, Schepens, 1904. In-8, 72 pages. Prix : 1 fr. 50.

I. De l'élégante plaquette de M. de Casatis appert le fait suivant, insuffisamment remarqué jusqu'ici : pendant la période de transition entre le moyen âge et la Renaissance (1450-1550), période ou l'art ogival, épuisé de formes simples, se résout en un débordement de ravissantes fantaisies, ce furent les seigneurs eux-mêmes, amateurs de beaux châteaux, tout particulièrement, chez nous, le duc Jean de Berry et le bon roi René, qui inspirèrent et au besoin dirigèrent les maîtres d'œuvre ; à la différence de l'époque suivante, où la science du Primatice, de Philibert Delorme, de Pierre Lescot, de Bullant et de Du Cerceau devait imposer ses vues aux seigneurs et aux rois.

Le goût moderne pourrait dire lequel fut plus génialement poète de l'art naïf qui imagina les châteaux gothiques ou de l'art pédant qui aligna les palais Renaissance.

II. Encore une plaquette archéologique, le travail du R. P. Nimal.

Saint Bernard est-il ou n'est-il pas le fondateur de l'église de l'abbaye de Villers en Brabant? Grand débat entre archéologues tant belges que français. La question a son importance au point de vue de l'art cistercien.

De l'interprétation des documents le savant rédemptoriste, d'accord en cela avec l'historien de saint Bernard, M. l'abbé Vacandard, conclut pour la négative.

Avis aux amis de saint Bernard, aux spécialistes d'art cistercien et aux heureux touristes qui ont eu le plaisir de visiter les ruines admirables de la célèbre abbaye brabançonne.

L. Sempé.

Ant. Villien, docteur en droit canonique, professeur au grand séminaire de Tarentaise. — **L'Abbé Eusèbe Renaudot.** *Essai sur sa vie et sur son œuvre liturgique.* Paris, Lecoffre, 1904. In-16, xvi-288 pages, tiré à un petit nombre d'exemplaires. Prix : 4 francs.

L'essai consacré par M. Villien à Renaudot et à son œuvre lui a valu le grade de docteur en droit canonique à l'Institut catholique de Paris. Il fait honneur à son auteur et à l'université qui suscite et couronne de si utiles travaux. Pour la gloire de notre ancienne Église de France et pour l'édification de la nouvelle, je souhaite qu'on écrive sur nos grands érudits des seizième et dix-septième siècles des monographies de la valeur de celle-ci.

Après avoir rappelé l'origine des Renaudot et de leur *Gazette*, M. Villien résume la vie de son héros : entrée à l'Oratoire, études trop exclusivement soucieuses, à mon avis, de théologie purement positive et de langues, trop ardentes surtout puisqu'il s'y ruina la santé et dut quitter sa congrégation, relations avec Arnauld, collaboration à *la Perpétuité de la foi* et défense de cet ouvrage, travaux ecclésiastiques de tout genre, luttes à côté de Bossuet contre Richard Simon, Fénelon, Bayle, les Jésuites de Chine, mission au conclave qui élut Clément XI, appel contre la constitution *Unigenitus*, pieuse mort et sépulture chez les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, éloges académiques, vertus et défauts de l'abbé, tout cela remplit la première moitié du petit volume de M. Villien. La seconde contient un catalogue et une appréciation sommaire de ses publications liturgiques. Le tout forme un ensemble agréable, conduit avec méthode, écrit sans prétention, sans grande originalité de style ni même de jugement, muni d'une bonne bibliographie et d'un excellent index onomastique, et témoigne d'une connaissance suffisante du milieu intellectuel où vécut Renaudot.

Je ne relèverai qu'une légère inexactitude (p. 14) relative aux jésuites contemporains de l'abbé Renaudot : les religieux de cette génération sont loin d'avoir péché par excès d'attachement à la scolastique ; il suffit de citer entre Petau et Hardouin les noms de Labbe, Cossart, Poussines, Garnier, Chifflet, etc., et d'ajouter qu'on les dénonçait à Rome comme cartésiens !

Je remarquerai en passant que M. Villien, à fréquenter le janséniste de vertus, de science et d'esprit, mais de mauvais caractère et de très mauvaise langue qu'était le liturgiste-gazettier, semble par-

fois, comme tant d'autres, avoir pris des adversaires du jansénisme une idée peut-être trop désavantageuse. Ces vétilles ne m'empêchent pas de penser beaucoup de bien de Renaudot, et d'en dire encore plus du livre de M. Villien. Marc DUBRUEL.

Jean des TOURELLES. — **Au gré du vent**. Paris, Lecoffre. 1 volume, VIII-367 pages. Prix : 3 fr. 50.

Qui s'envole au gré du vent ? De bonnes graines, que nous voudrions voir germer partout dans les champs de France. Les récits de Jean des TOURELLES — car ces bonnes graines sont de charmants récits, enjoués, vivants, humoristiques, faisant tantôt rire et tantôt pleurer — portent avec eux de saines leçons, d'autant plus profitables qu'on les écoute sans s'en douter. Une fois qu'on ferme le livre, — et on ne le ferme qu'à la dernière page, — on se sent meilleur, avec au cœur plus d'amour pour le Christ, la France, le foyer, les pauvres... Dans la liste des livres à répandre à profusion, pour cette propagande par la presse, dont les catholiques n'ont pas encore utilisé toute la force, *Au gré du vent* doit être marqué d'une grande croix. Partout où il entrera, ce sera une bouffée d'air pur et un rayon de soleil.

Joseph ADAM.

Roger des FOURNIELS. — **Le Cas de M. Troubat**, *roman*. Paris, Gautier. In-12. 319 pages. Prix : 3 francs.

Voici le cas : une jeune religieuse, chassée de son couvent par des lois scélérates, trouve une place de demoiselle de compagnie chez Mme Troubat, femme de Théophile Troubat, député du « Bloc », et sous-secrétaire d'État. Mme Troubat est atteinte subitement de la petite vérole. Berthe Claver la soigne avec un inconfusible dévouement. Entre temps, Jean Troubat, le fils, lui offre son nom et sa fortune : elle lui oppose un refus mystérieux. Bientôt, tout s'explique : Berthe Claver n'est qu'une pauvre religieuse. Théophile s'extasie sur sa « philanthropie », mais n'en votera pas moins *toutes* les lois contre les congrégations. Sœur Marie de la Merci part, laissant « convertis » Mme Troubat et ses deux enfants.

Ce joli roman se distingue par des qualités réelles d'observation et de mise en scène. Les caractères, sans être analysés avec beaucoup de profondeur, sont exacts et vivants. L.-M. TH.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

RELIGION ET PIÉTÉ. — *Paillettes d'or*. Tome IV. Avignon, Aubanel frères. 1 beau volume in-16 raisin, VIII-660 pages. Prix : broché, 4 fr. 75 ; relié percaline, ornements à froid, tranche jaspée, 6 fr. 75.

— *L'« Imitation de Jésus-Christ » divisée sous forme de lectures à l'usage des gens du monde*, par Un chanoine de Paris. Traduction et réflexions par

l'abbé F. de Lamennais, prières par le R. P. Gonnelieu, suivie des prières pour la messe, la confession et la communion. Paris, Lethielleux. 1 volume in-18, 256 pages. Prix : 1 fr. 25.

— *L'Eucharistie, admirable et splendide abrégé de toutes les grandeurs du catholicisme*, par le Dr José-Ignatio Valenti. Traduit de l'espagnol par F. Maigret. Paris, Sueur-Charruey, 1905. 1 brochure in-8, 37 pages.

— *Benoîte-Vaux, mois de Marie*, par E. de Bar. Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul. 1 volume grand in-18, 97 pages. Prix : 1 fr. 50.

— *L'Autel et le Tabernacle, ou les gloires de l'Eucharistie*. Lectures pieuses offertes aux âmes eucharistiques, par l'abbé Omer Coppin Roulers. Bruxelles, J. de Meester. 1 volume in-12, 493 pages. Prix : 2 francs.

— *Une âme de jeune fille*, par Jean Vaudon. Bourges, *Annales de Sainte-Solange*, rue de Dun, 68 ; Paris, Lethielleux. 1 volume in-8, 110 pages.

— *Correspondance de Mgr Gay. Lettres de direction spirituelle*. 2e série. Paris, Oudin. 1 volume in-8, 440 pages. Prix : 6 francs.

— *Ma seconde gerbe à la jeunesse chrétienne*, par A. Deneux. Lyon-Paris, Vitte. 1 volume in-8, 266 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Les Miraculés de l'Évangile*, par le chanoine Trouillat. Lyon-Paris, Vitte. 1 volume in-8 écu, 404 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Petite Bible de l'enfance, à l'usage des écoles et des catéchismes*, par l'abbé Martin de Noirlieu. Lyon-Paris, Vitte. 1 volume in-12, 96 pages. Prix : 50 centimes.

— *Par l'amour et la douleur !* Étude sur la Passion, par Léon Rimbault. Paris, Téqui. 1 volume in-12, 314 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Foi. Simples réflexions*, par A. Anciaux, prêtre. Lyon-Paris, Vitte. 1 volume in-16, 72 pages. Prix : 30 centimes.

— *Heures catholiques d'Ars. Prières d'un serviteur de Dieu ou exercices de piété avec des réflexions spirituelles et des prières de J.-M.-B. Vianney, curé d'Ars*. 52e édition. Lyon-Paris, Vitte. 1 volume in-18, 504 pages. Prix : 1 fr. 75, 2 fr. 25, 4 fr. 50 et au-dessus, suivant le genre de reliure.

— *Nouveau manuel de la dévotion à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*, par l'abbé H. Perretant. Lyon-Paris, Vitte. 1 volume in-16, 415 pages. Prix : 2 fr. 50.

Théologie dogmatique. — *Summa theologica ad modum commentarii in Aquinatis summam, præsentis ævi studiis aptatam*, par Laurent Janssens, S. T. D. Tome VI : Tractatus de Deo creatore et de Angelis. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1905. 1 volume in-8, 1045 pages. Prix : 12 Mk. (15 francs).

Théologie morale. — *Questions pratiques sur le baptême et la confirmation dans les missions*, par le R. P. P. Michel, des Pères blancs. Maison-Carrée (Alger), imprimerie de la maison-mère. 1 volume in-8, 240 pages. Prix : 1 fr. 25.

— *Questions pratiques sur le mariage dans les missions*, par le R. P. P. Michel, des Pères blancs. Maison-Carrée (Alger), imprimerie des missionnaires d'Afrique. 1 volume in-8, 283 pages. Prix : 1 fr. 50.

— *De reticentia voluntaria peccatorum in confessione*, par Ed. Brahm, missionnaire C. SS. R. 3e édition. Bruxelles, J. de Meester, 1905. 1 volume in-8, 87 pages. Prix : 1 fr. 25.

— *Dissertatio de formula « G. v. d. Deus damnet me »*, par Ed. Brahm, mis-

sionnaire C. SS. R. Nouvelle édition. Bruxelles, J. de Meester, 1905. 1 volume in-12, 87 pages. Prix : 80 centimes.

Hagiographie. — *Vie du vénérable Justin de Jacobis, de la Congrégation de la Mission (dite des Lazaristes), premier vicaire apostolique de l'Abyssinie*, par M. Demimuid. Paris, Téqui. 1 volume in-8, 415 pages. Prix : 7 fr. 50.

Biographie. — *Les Dernières Années de Chateaubriand (1830-1848)*, par Edmond Biré. Paris, Garnier frères. 1 volume in-18, 420 pages. Prix : 3 francs.

— *Sœur Pauline, fille de la Charité, sa vie, sa correspondance (1878-1899)*, par G. d'Anticamareta. Paris, Retaux. 1 volume in-12, 286 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Vie et les œuvres de Ballanche*, par Ch. Huit, professeur honoraire de l'Université catholique de Paris. Lyon-Paris, Vitte. 1 volume in-8, VIII-398 pages. Prix : 3 fr. 50.

Philosophie. — *Histoire de la philosophie européenne*, par Alfred Weber. 7e édition. Paris, Fischbacher. 1 volume in-8, 631 pages. Prix : 12 francs.

— *Le Spiritualisme*, par Georges Dumesnil. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. 1 volume in-8, 162 pages.

— *L'Évolution de la vie et de la conscience du règne minéral aux règnes humain et surhumain*, par Revel. Paris, Bodin. 1 volume in-12, 320 pages. Prix : 3 francs.

Prédication. — *Conférences de la Madeleine*. Année 1904 : *La femme d'après saint Paul; L'acte de foi au vingtième siècle*, par Mgr Henry Bolo. Paris, Haton. 1 volume in-18, 292 pages. Prix : 2 fr. 50.

Histoire. — *1815. La seconde abdication; La Terreur blanche*, par Henry Houssaye, de l'Académie française. 15e édition. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-16, 600 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Vendée militaire*, portraits, épisodes et récits, par L.-P. Prunier. 2e édition. Paris, Haton. 1 volume in-8, 370 pages.

— *Histoire de la constitution civile du clergé en Anjou*, publiée par les soins de l'abbé Uzureau. Paris, Picard. 1 volume in-8, 233 pages. Prix : 1 fr. 50.

— *La France monastique. Recueil historique des archevêchés, évêchés abbayes et prieurés de France*, par dom Beaunier. Nouvelle édition, revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé. Tome I : Province ecclésiastique de Paris. Paris, Poussielgue. 1 volume in-8, 396 pages. Prix : 10 francs.

— *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères prêcheurs*, par le R. P. Mortier. Tome II : 1263-1323. Paris, Picard. 1 volume in-8, 597 pages. Prix : 10 francs.

— *Lettres de Y à Z* (VIe, VIIe, VIIIe et IXe lettres). La Justice de l'histoire ; Saint Grégoire VII et Bossuet. Paris, Savaète. 1 volume in-8, 88 pages. Prix : 2 francs.

Sciences. — *Calendrier-Annuaire de l'observatoire de Zi-ka-Wei pour 1905*, Shang-Hai, imprimerie de la Mission catholique, 1904. 1 volume in-32, 220 pages. Prix : 1 dollar.

— *La Dominatrice du monde et son ombre*. Conférence sur l'énergie et l'entropie, par le Dr Félix Auerbach, professeur à l'Université d'Iéna. Édition française publiée avec l'assentiment de l'auteur, par le Dr E. Robert-Tissot, avec préface de Ch.-Ed. Guillaume, directeur adjoint du Bureau inter-

national des poids et mesures. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume in-16, xv-86 pages. Prix : 2 fr. 75.

— *Cours de chimie, à l'usage des étudiants du P. C. N.*, par R. de Forcrand, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Institut de chimie de l'Université de Montpellier. Tome I : Généralités, chimie minérale. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume in-8, vi-325 pages, avec 16 figures. Prix : 5 francs.

— *La Construction des cadrans solaires, ses principes, sa pratique*, précédée d'une *Histoire de la gnomonique*, par Abel Souchon, membre adjoint du Bureau des longitudes. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume in-8, viii-52 pages, avec 2 planches. Prix : 2 fr. 75.

— *Leçons sur l'électricité*, professées à l'Institut électrotechnique Montefiore annexé à l'Université de Liége, par Eric Gérard. Tome II. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume grand in-8, 888 pages. Prix : 12 francs.

Linguistique. — *Curso completo de gramática inglesa con la pronunciación de las palabras*, compuesto por el P. Francisco Javier Simó. 2ª edición. Buenos-Ayres, Angel Estrada, calle Bolivar, 466. 1 volume in-8, 371 pages, reliure toile anglaise.

— *Compendio de la gramatica inglesia con la pronunciación de las palabras*, compuesto por el C. Francisco Javier Simó. 3ª edición. Buenos-Ayres, Angel Estrada. 1 volume in-8, cartonné, 169 pages.

— *San Martin's fluent Rearders*, colección selecta de autores ingleses gradualmente ordenados, por el R. P. Francisco Javier Simó. Buenos-Ayres, Angel Estrada. 3 volumes in-8, cartonnés, 176, 153 et 189 pages.

— *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, par Ferdinand Brunot. Tome I : De l'époque latine à la Renaissance. Paris, A. Colin. 1 volume in-8 raisin, 548 pages. Prix : 15 francs.

Littérature. — *Un poète ionien au septième siècle : Archiloque, sa vie et ses poésies*, par Amédée Hauvette. Paris, Fontemoing, 1905. 1 volume in-8, 300 pages. Prix : 7 fr. 50

— *Le Goût en littérature*, par Joël de Lyris. Avignon, Aubanel frères. 1 volume in-8 couronne, 217 pages. Prix : 3 francs.

Voyages. — *Égypte et Palestine*. Notes de voyage, par Auguste André. Paris, Fontemoing. 1 volume in-8 écu, 438 pages. Prix : 5 francs.

Roman. — *La Petite Mademoiselle*, roman, par Henry Bordeaux. Paris, Fontemoing. 1 volume in-8 écu, 298 pages. Prix : 3 fr. 50.

Actualités. — *La Séparation de l'Église et de l'État*, par Pierre Suau. Circulaire en vente à l'imprimerie F. Paillart, à Abbeville, aux conditions suivantes (il n'est pas livré moins de cent exemplaires) : 100 exemplaires, 1 franc, franco ; — 500 exemplaires, 4 francs ; franco gare, 4 fr. 60 ; franco domicile, 4 fr. 85 ; — 1 000 exemplaires, 7 francs ; franco gare, 7 fr. 80 ; franco domicile, 8 fr. 05.

— *Recherches intéressantes*, par l'abbé Thomas Doix. Paris, Retaux, 1905. 1 volume in-18, 86 pages.

— *Le Nouveau Régime des pompes funèbres*. Traité pratique exposant les droits et les obligations des communes et des fabriques dans leurs rapports avec les familles, d'après la loi du 28 décembre 1904, ainsi que les dispositions non abrogées des lois antérieures, par H. Rubat du Merac, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12. Prix : 1 fr. 25.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 28. — A **Paris**, une commission est nommée pour étudier l'application de la loi contre les congrégations dans les colonies.

— La date du prochain congrès eucharistique, à **Rome**, est fixée au 1er juin.

Mars 1er. — **A Brest**, quatre mille ouvriers sont en grève.

2. — A **Paris**, inauguration, par l'Assistance publique laïcisée, du nouvel hospice construit sur l'emplacement de celui que dirigea la sœur Rosalie, rue de l'Épée-de-Bois. M. Ambroise Rendu, parent de la sœur, écrit à Mme Loubet, présidente de la cérémonie, qu'il n'y assistera pas « parce que les compagnes de la sœur Rosalie ne sont plus là ». Il proteste dans une seconde lettre contre la violation d'un acte public prévoyant que l'œuvre continuerait à être desservie par les sœurs.

— A **Rome**, mort, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, du sculpteur Guillaume, membre de l'Académie française, ancien directeur de la villa Médicis où l'a remplacé depuis peu M. Carolus Duran.

— Aux **États-Unis**, M. Roosevelt, vice-président seulement depuis l'assassinat de M. Mac Kinley, devient président de la République.

— Lord Selborne est nommé haut-commissaire du **Transvaal** et de l'**Orange**, en remplacement de lord Milner.

3. — En **Russie**, la grève se généralise. En **Pologne**, l'agitation est loin de diminuer.

4. — En **Mandchourie**, où les Japonais ont repris l'offensive depuis plusieurs jours, l'aile droite de l'armée russe (général Kaulbars) a dû se retirer sur Moukden, cédant devant les forces du général Nogi. Au centre le général Bilderling maintient ses positions du Cha-Ho et de la colline Poutiloff, malgré les efforts du général Oku; le général Liniévich, à l'est, dans la région de Goutouling, résiste au général Kuroki.

— En **Russie**, le tsar, après avoir, dans un premier manifeste, posé le principe du maintien de l'autocratie, dans un second manifeste « décide, avec l'aide de Dieu, d'appeler les personnes les plus dignes, élues par le peuple et investies de sa confiance, à participer à l'élaboration préparatoire des projets législatifs ».

— L'**Angleterre** demande à la Russie 65 000 livres sterling comme indemnité pour les familles des victimes de Hull.

— En **Italie**, M. Giolitti remet au roi sa démission de chef du cabi-

net, en donnant comme motif le mauvais état de sa santé. Tout le ministère démissionne avec lui.

6. — A **Londres**, M. Wyndham, secrétaire en chef pour l'Irlande, donne sa démission.

7. — A **Paris**, à la Chambre des députés, M. Rouvier, amené à se prononcer sur le maintien des *délégués administratifs* créés par son prédécesseur, et sur celui des majorats, répudie formellement les premiers et veut conserver les seconds, « qui font partie de la dette publique ».

8. — A **Rome**, le Souverain Pontife condamne l'association des démocrates chrétiens *autonome*, c'est-à-dire indépendants de l'autorité ecclésiastique.

— A **Londres**, le prince Ferdinand de Bulgarie s'entretient longuement avec lord Lansdowne, en présence du roi.

— En **Mandchourie**, l'aile gauche russe, ferme jusque-là, se retire sur Fouchoun, tandis que l'aile droite est de plus en plus pressée par les troupes du général Nogi.

10. — Entrée des Japonais à **Moukden**, à dix heures du matin, après les plus sanglants combats. Ils occupent en même temps Fouchoun sur le Hun-Ho, et entravent la retraite des Russes sur Tiéling par la voie ferrée et la route mandarine. Kouropatkine aurait perdu soixante-dix mille hommes et Oyama cinquante mille.

Paris, le 10 mars 1905.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 102

Allemagne. Sœhnlin L. Le Congrès de Ratisbonne, 213.
Bibliographie. 129, 270, 441, 610, 746, 888.
Chatel. Fouqueray H. Le Dernier Interrogatoire et l'exécution de Jean Chatel, 88.
Chant grégorien. Fleury A. Les Plus Anciens Manuscrits et les deux écoles grégoriennes, 668, 814.
Compiègne. Chérot H. Les Seize Carmelites de Compiègne, 347.
Concordat. Dudon P. Pour le Concordat, 810.
Délation. Burnichon J. La Délation, 403, 465.
Droit canon. Choupin L. Bulletin canonique. — Messes manuelles, 108.
Ecriture sainte. Brucker J. Bulletin d'Ecriture sainte, 258.
Enseignement. Burnichon J. Bulletin de l'enseignement et de l'éducation, 723.
Événements de la quinzaine. 142, 302, 462, 623, 767, 910.
Exercices spirituels. Suau P. La Mécanique des « Exercices spirituels » de saint Ignace de Loyola, 716.
Franc-maçonnerie. Chérot H. La Conquête maçonnique, 856.
François de Borgia. Suau P. Saint François de Borgia, 169, 554.
Gebhart. Chérot H. Un nouvel académicien : M. Emile Gebhart, 689.
Japon. Doizé J. Le Japon d'autrefois, 789.
Le Dantec. Geny P. Le Monisme de M. Le Dantec, 202.
Marie. Becdelièvre A. de. Les Fêtes de l'Immaculée, 490.
Milo. Brucker J. Excursion archéologique de deux Français à Milo en 1735, 51.
Napoléon. Dudon P. Remontrances du pape à l'empereur, 319.
Pie VII. Dudon P. Pie VII et les évêques constitutionnels, 17.
Poésie. Delaporte V. La Poésie contemporaine, 590.
Politique. Berchois H. Les Catholiques et les droits de Dieu, 643.
— Scorraille R. de. Les Catholiques et les élections de 1906, par Mgr Delamaire, 75.
— Sœhnlin L. Pour l'union et l'organisation des catholiques en France, 511.
Prédétermination. Sortais G. Saint Thomas contre la prédétermination, 704.
Protestantisme. Bliard P. Jésuites et protestants, 711.
— La Brière Y. de. Sur l'histoire du protestantisme, 240.
Religions (Histoire des). Alès A. d'. Un nouveau manuel d'histoire des religions, 872.
Sainte-Beuve. Longhaye G. Sainte-Beuve critique, 5.
Schopenhauer. Roure L. Schopenhauer. — Utilisation de son pessimisme, 769.
Sciences. Belanger A. Bulletin scientifique, 426.
Syllabus. Bouvier P. L'Infaillibilité du pape et le « Syllabus », 250.
Théosophie. Grandmaison L. de. Le Lotus bleu. — I. Les théosophes et la théosophie. II. Les merveilles de la théosophie, 377, 625.
Veuillot. Longhaye G. Louis Veuillot, de 1855 à 1869, 145, 528.
Vianney. Perroy L. Un nouveau saint. — A propos du curé d'Ars, 305.

La table de la Bibliographie est au 20 décembre 1905.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

AP
20
E8
t.102

Etudes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY